UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BINDING LIST [illegible] 1926

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lecanadafran01univ

LE CANADA-FRANÇAIS

ANNÉE 1888

Québec.—Imp. de L.-J. Demers et Frère.
Rue de la Fabrique, 30.

LE

CANADA-FRANÇAIS

REVUE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN

COMITÉ DE PROFESSEURS

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

Religion, Philosophie, Histoire, Beaux-Arts,
Sciences et Lettres.

VOLUME PREMIER

ANNÉE 1888

191297
3 10 24

QUEBEC
Imprimerie de L.-J. Demers & Frère
30, Rue de la Fabrique

1888

F
5000
C2
v.1

LE CANADA-FRANÇAIS

Revue périodique, publiée sous la direction d'un Comité de Professeurs de l'Université Laval.

PROSPECTUS.

Le Canada-Français paraîtra, la première année, tous les trois mois, par livraisons de 150 pages environ, avec un supplément additionnel d'une cinquantaine de pages, de manière que les souscripteurs recevront, à chaque livraison, au moins 200 pages, format in-8o royal.

Le supplément sera paginé séparément. Il contiendra exclusivement des *documents encore inédits* relatifs à l'histoire de l'Amérique et plus spécialement du Canada, ou s'y rapportant de quelque manière. Le Canada-Français veut par là rendre un service important aux historiens, aux archéologues et aux antiquaires, en mettant à leur portée des documents qui, sans cela, ne pourraient pas voir le jour, ou du moins ne seraient publiés qu'accidentellement. Ce supplément sera puisé à bonnes sources, et formera un volume à part de la plus haute valeur.

Les abonnements iront tous de janvier à janvier, et le prix en est fixé à $2 (deux piastres) par année, invariablement payables d'avance. Pour éviter une comptabilité inutile, l'Administration du Canada-Français adopte le mode des revues européennes et ne fera servir que ceux qui auront soldé leur abonnement annuel.

Le fait qu'un abonnement n'aura pas été *renouvelé* les années subséquentes sera regardé comme une expression suffisante du désir de ne plus recevoir le Canada-Français, et interprété comme tel.

On ne peut souscrire pour moins d'une année. Tout abonnement arrivant dans le cours d'une année sera censé partir du mois de janvier, et les numéros parus depuis cette époque seront envoyés au nouveau souscripteur.

Tous les travaux originaux publiés dans le CANADA-FRANÇAIS seront payés à leurs auteurs à raison de cinquante centins la page imprimée. Toutefois, la première année, les auteurs voudront bien avoir la patience d'attendre, pour toucher leurs honoraires, que la Revue ait réalisé les bénéfices nécessaires.

Le CANADA-FRANÇAIS n'est pas une spéculation. Si l'encouragement est suffisant pour donner un surplus de recette, ce surplus sera employé tout entier à améliorer la Revue, en diminuant l'intervalle des livraisons ou en augmentant le nombre de pages sans augmentation dans le prix de la souscription. Le Comité d'Administration sera juge de l'emploi des fonds sans pouvoir toutefois sortir des dispositions ci-dessus.

Cette Revue est publiée sous les auspices d'un *Comité d'Organisation*, dont font partie de droit tous les professeurs de la faculté des Arts de l'Université Laval, ainsi que ceux des professeurs des autres facultés qui veulent bien collaborer à sa rédaction.

L'administration du CANADA-FRANÇAIS est confié à un *Comité d'Administration* choisi par le Comité d'Organisation parmi les professeurs de l'Université à Québec, et se compose de cinq membres, dont le président a le titre de *Gérant* de la Revue. Le Comité d'Administration rend compte tous les ans au Comité d'Organisation.

Un *Comité de Révision* est chargé de l'acceptation des articles destinés au CANADA-FRANÇAIS. Ce comité est composé de professeurs de l'Université pris en nombre égal à Québec et à Montréal. Le Comité de Révision comprend ainsi deux sous-comités auxquels indifféremment peuvent être adressés les travaux destinés à la Revue, et ils ont séparément le contrôle de l'admission des articles qui leur sont soumis.

Aucun travail ne pourra être admis s'il n'est excellent pour le fond comme pour la forme, c'est-à-dire que non seulement il devra être bien écrit et ne rien contenir de contraire à la foi catholique ou à la morale, mais qu'il devra, dans tous les cas, être un travail *sérieux*. La littérature légère ne sera acceptée que sous forme de poésie. Quant au roman en prose, il ne sera accepté que s'il est le développement d'une idée sérieuse importante. Il devra du reste être revêtu de toutes les qualités qui en fassent une œuvre digne d'être insérée.

L'Administration du CANADA-FRANÇAIS fait appel à toutes les personnes qui ont la sainte passion de l'étude, et elle sera particulièrement heureuse d'encourager les jeunes gens qui voudront entreprendre des travaux sérieux. Les auteurs auront du reste toute la liberté que l'Eglise accorde dans la discussion des ques-

tions scientifiques ; mais aussi ils auront seuls la responsabilité de leurs idées. L'acceptation des travaux publiés par le CANADA-FRANÇAIS ne comportera donc qu'une approbation relative à la forme, au ton général de l'écrit et à sa stricte orthodoxie.

Les travaux acceptés seront la propriété de l'Administration de la Revue, jusqu'à publication dans celle-ci, mais pas au-delà. Le Comité d'Administration sera juge absolu de l'opportunité de cette publication. Quant aux manuscrits non acceptés, ils seront remis aux auteurs lorsqu'ils les feront prendre au bureau du sous-comité de révision auquel ils auront été adressés.

Il sera fait mention, dans le Bulletin bibliographique du *Canada-Français*, de tous les ouvrages nouveaux dont il sera envoyé deux exemplaires à l'Administration.

L'ADMINISTRATION.

LE CANADA-FRANÇAIS

SON BUT ET SON PROGRAMME

Notre pays ne manque pas de journaux ; et des hommes bien pensants sont même d'avis qu'il en a trop. Les forces intellectuelles absorbées par la presse sont ainsi trop disséminées, et ne produisent pas toutes les œuvres qu'elles pourraient accomplir, si elles se groupaient davantage dans la création et le maintien de quelques puissants moteurs de l'opinion publique.

Mais nous ne croyons pas que notre pays puisse se plaindre de posséder trop de revues, et nous espérons pouvoir démontrer qu'il y a place encore pour une nouvelle publication de ce genre, et qu'elle devra être bien accueillie tant par ceux qui écrivent que par ceux qui lisent.

Pour ceux qui écrivent, les journaux ont cet inconvénient qu'ils appartiennent à divers partis politiques et sont presque toujours engagés dans des luttes irritantes. Il en résulte que l'écrivain qui, soit par état, soit par goût, vit en dehors de l'arène où se mesurent les combattants, ne peut guère leur donner ses productions sans laisser croire qu'il a telles sympathies ou telles antipathies politiques.

Pour ceux qui lisent, les journaux ont cet autre désavantage qu'on ne peut guère les conserver. Ce n'est pas en parlant d'eux qu'on pourrait dire *scripta manent*, et la plupart des lecteurs leur appliqueraient avec plus de justesse la première partie de l'axiôme : *verba volant.*

Les revues, au contraire, demeurent. Elles ont la stabilité et la durée du livre ; et si vous leur confiez quelque trésor pour les intelligences, elles le transmettent à la postérité.

Au reste le journal et la revue ont chacun leur rôle différent et peuvent se prêter une assistance mutuelle.

Le journal est une bouche toujours ouverte qui doit improviser chaque jour la parole qui convient. La revue est une voix qui ne fait entendre qu'à des intervalles plus éloignés un enseignement mûri par l'étude et la réflexion.

Le journal est une arme constamment tirée du fourreau, et frappant d'estoc et de taille tantôt pour attaquer l'ennemi, et tantôt pour le repousser. La revue est plutôt un arsenal où l'on

conserve les drapeaux conquis, ainsi que les vieilles armures que la victoire a illustrées, et où l'on fabrique des armes nouvelles pour les luttes à venir.

Le journal enfin ressemble à un homme qui jetterait en courant aux quatre vents du ciel une semence plus ou moins choisie, plus ou moins mêlée d'ivraie, et qui n'aurait pas le loisir de moissonner. Mais une revue ne se contente pas de semer ; elle moissonne, elle sépare le froment de l'ivraie, et elle amasse pour les générations à venir de précieuses semences que le vent de l'oubli emporterait.

On comprend dès lors à quel besoin répondra cette Revue que nous fondons, et quel sera son but.

Sans doute le champ des Sciences, des Lettres et des Arts dans notre jeune pays n'est pas encore très vaste ; mais il s'agrandit, et les travailleurs intellectuels deviennent plus nombreux. Or il faut un grenier pour recueillir les moissons nouvelles. Notre Revue sera ce grenier, et nous voulons en ouvrir les portes aussi larges que possible afin que tous les moissonneurs et même les simples glaneurs du domaine intellectuel y puissent apporter les grains, les fruits et les fleurs qu'ils auront recueillis.

En ne regardant qu'au personnel de la direction, on sera peut-être tenté de croire que notre revue n'est fondée que dans l'intérêt d'une institution qui nous est chère—l'Université Laval.—Mais il ne serait pas juste d'en rétrécir ainsi l'horizon, et de la considérer comme une simple revue universitaire.

Plus vaste sera le domaine de son action, et plus élevées seront ses aspirations, si elle veut porter dignement le nom que nous lui avons donné à sa naissance.

Son nom, il est le même que celui de notre patrie bien-aimée, et si nous la désignons plus spécialement sous ce titre—le Canada-Français—c'est parce qu'elle est née au centre de la Province de Québec ; c'est parce qu'elle parle une langue qui nous est chère et qui a droit de cité dans toute la Puissance du Canada ; c'est parce qu'elle sera plus particulièrement consacrée au développement et à la glorification d'une race que nous croyons appelée à de brillantes destinées sur la terre d'Amérique.

Œuvre d'union des forces vives d'un jeune peuple, le Canada-Français fait appel à tous les talents, et demande à chacun d'apporter sa pierre au monument qu'il désire élever en l'honneur de la Patrie et de l'Eglise.

L'Eglise et la Patrie seront les deux grands amours de nos cœurs, les deux croyances inébranlables de nos esprits, les deux objets de notre plus entier dévouement. C'est dire que l'autorité

religieuse et l'autorité civile peuvent compter sur notre respect et notre obéissance.

Au point de vue des doctrines, nous nous attacherons à l'immuable vérité, parlant par ses organes autorisés et infaillibles, les Souverains Pontifes.

Notre règle de conduite dans toutes les questions qui touchent au domaine religieux, nous la recevrons donc de l'Eglise, c'est-à-dire de ses représentants légitimes auprès de nous, les Evêques, chargés par l'Esprit-Saint de diriger l'Eglise de Dieu.

Les doctrines perverses, l'irréligion et le désordre social trouveront donc en nous des ennemis déclarés ; mais nous nous efforcerons toujours de garder la bienveillance envers les personnes et la justice à l'égard de tous.

Nos pères étaient laboureurs et soldats: ils tenaient d'une main leur charrue et de l'autre leur fusil pour défendre le territoire national contre les envahisseurs. Nous voulons être, dans le domaine des idées, des défricheurs pacifiques, et nous travaillerons à préparer le sol pour les germinations futures. Mais s'il devenait nécessaire de défendre notre œuvre, nos croyances ou nos droits, nous saurions prendre l'arme de la polémique pour nous protéger.

Veut-on savoir maintenant quel sera le champ de nos études, et quel genre de travaux nous recevrons dans le CANADA-FRANÇAIS ? La réponse est facile. De toutes les branches de l'activité intellectuelle nous n'exclurons qu'une chose : la politique canadienne. En toute autre matière, tout travail recommandable comme fond et comme forme trouvera sa place dans ce recueil.

La théologie, le droit, la médecine, les sciences naturelles, les lettres, les arts, formeront l'immense domaine que les collaborateurs de notre Revue sont invités à exploiter. On comprend cependant que les travaux scientifiques destinés au CANADA-FRANÇAIS devront être de ceux qui sont susceptibles d'une forme littéraire, et que nous n'entendons pas enlever aux Revues spéciales les travaux purement techniques.

Avec le concours de nos collaborateurs nous voudrions pouvoir étudier tout particulièrement 1° le mouvement religieux et les œuvres qu'il enfante dans les diverses parties du monde, 2° le mouvement social et les graves questions économiques qui bientôt peut-être mettront en péril l'avenir des sociétés, 3° le mouvement scientifique et littéraire, et les rapports de la science et de la littérature contemporaines avec la religion.

Pour suivre la voie droite dans ces questions délicates et nouvelles, nos écrivains ne seront pas en peine : ils n'auront qu'à

s'inspirer des grandes vérités proclamées à notre époque par nos illustres pontifes Pie IX et Léon XIII, et marcher à la lumière des flambeaux allumés par ces grandes intelligences assistées du Saint-Esprit.

Œuvre de paix, le CANADA-FRANÇAIS respectera les autres races dont les croyances ne sont pas les nôtres. Il prêchera l'union entre les divers éléments nationaux qui se partagent le sol canadien.

Mais on ne saurait le blâmer de porter un intérêt particulier aux groupes français qui ont pris leur place au soleil dans chacune des provinces de la Confédération.

Aux braves Acadiens, qui reconstruisent si courageusement dans les Provinces maritimes un des plus importants pavillons de notre édifice national, aux Canadiens-Français qui dans Ontario, au Manitoba, et jusqu'aux extrémités de l'Ouest, tiennent haut et ferme le drapeau de leur nationalité, nous faisons donc appel, et nous comptons sur leur concours.

Enfin, notre Revue ne mettra pas en oubli les groupes Canadiens-Français des Etats-Unis. Si des circonstances plus ou moins malheureuses les ont forcés de s'expatrier, ils sont restés Canadiens-Français de cœur, et nous nous intéressons trop à leur sort pour les oublier dans la création d'une œuvre qui désire travailler au progrès de notre race en Amérique.

A côté des trois mouvements que nous avons indiqués plus haut, et sur lesquels nous sollicitons des travaux de tous les esprits cultivés, il y en aura donc un quatrième qui sera encore l'objet de nos études : ce sera le mouvement de la race française dans toute l'étendue de l'Amérique du Nord. Dans la poursuite de ce patriotique dessein nous aurons besoin de l'aide de tous ceux de nos compatriotes qui savent tenir une plume et qui vivent en dehors de notre province. Une telle assistance ne saurait nous être refusée puisqu'il s'agit de l'intérêt même de notre commune nationalité.

Enfin, nous avons lieu d'espérer que nous aurons à communiquer à nos lecteurs, de temps à autre, des correspondances de l'Etranger.

Il nous semble que ce cadre est assez large pour satisfaire les plus exigeants. Et maintenant que nous avons fait connaître notre but, notre programme, nos intentions et nos espérances, il ne nous reste plus qu'à faire des vœux pour que notre œuvre—qui n'est pas une spéculation—rencontre un encouragement qui lui assure une longue vie.

Le Canada-Français vient au monde à une époque mémorable, où la catholicité célèbre avec des transports de joie le jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII. C'est une circonstance de bon augure, et nous sommes heureux de pouvoir déposer, avec les prémices de notre travail, aux pieds de notre Saint-Père, l'hommage de notre filial amour et de notre dévoûment.

Pour le Comité d'Administration,

A. B. Routhier,
Juge de la Cour Supérieure,
Membre de la Société Royale du Canada.

LE JUBILÉ

DE

SA SAINTETÉ LÉON XIII

Lumen in cœlo.

La chrétienté tout entière a tressailli de joie en voyant s'approcher le jour anniversaire de la consécration sacerdotale de son pontife bien-aimé. Depuis longtemps déjà, on se préparait à célébrer cette grande fête ; aussi le monde était dans l'attente. Cette attente n'a pas été trompée. Le mouvement s'est étendu de proche en proche et il est devenu général. Les souverains ont envoyé de riches offrandes. Les artistes ont rivalisé de zèle, et ont cherché dans les ressources de leur art le moyen de manifester avec le plus d'éclat possible leur allégresse, leur vénération ; et ces offrandes de toutes sortes sont maintenant l'objet d'une exposition d'un haut intérêt et qui ne saurait être surpassée par aucune autre.

Des parties les plus lointaines de la chrétienté arrivent à Rome de nombreuses adresses, éloquents témoignages d'un dévouement inaltérable à la personne du Pontife-Roi, d'une soumission filiale et d'un ardent amour, tandis que, d'un autre côté, d'innombrables pèlerins sont partis des contrées moins éloignées et se sont acheminés vers la Ville Eternelle, pour consoler leur Père dans l'amertume de ses douleurs et pour lui demander des encouragements et des bénédictions. Spectacle grandiose ! Les ennemis du Saint-Siège s'en irritaient d'avance, mais ils ont été forcés de s'incliner en frémissant et de reconnaître, malgré eux, que la papauté est loin d'avoir perdu, de nos jours, tout le prestige dont elle était jadis environnée. En vain avaient-ils formé d'abord le projet d'une contre-manifestation ; ils ont dû convenir que celle des catholiques, dans laquelle interviennent des diocèses et des provinces, des princes et des souverains, des nations entières, est tellement éclatante, sans égale, " qu'une parodie n'aurait eu d'autre résultat que de jeter sur l'Italie un immense ridicule." Ce sont les expressions mêmes employées par un journal italien nullement soupçonné de cléricalisme.

Quel est donc cet homme qui, privé de ses états, sans armée, sans ressources matérielles, enfermé dans son palais comme dans une prison, possède néanmoins une telle puissance qu'il appelle sur lui tous les regards et qu'il attire à lui tous les cœurs? ce fait s'explique-t-il par la supériorité des talents et du génie? est-il une conséquence de l'éclat qui rejaillit de la dignité et des fonctions dont cet homme est revêtu? enfin, est-ce une suite nécessaire des promesses divines qui lui ont été faites à lui et en même temps à l'Eglise?

Oui, répondra quiconque a parcouru avec attention l'histoire de Léon XIII, car la cause de ce fait est multiple. Cette manifestation de la foi et du dévouement des peuples au Saint-Siège, preuve sans réplique de la splendeur dont rayonne, de nos jours encore, la tiare pontificale, c'est l'œuvre sans doute du Chef invisible de l'Eglise qui ne manque jamais d'éclairer et de défendre son Vicaire, mais c'est aussi l'œuvre du Pontife suprême qui tient ici-bas sa place, c'est l'œuvre de sa foi ardente, de sa sagesse et, tout à la fois, de sa fermeté et de sa douceur.

Dans ces jours solennels où montent vers le ciel de si ferventes prières pour remercier Dieu des grandes choses qu'il a opérées par le ministère de Notre Très Saint Père, le Pape Léon XIII, et pour obtenir qu'il lui accorde encore de nombreuses années, qui seraient autant de bienfaits pour l'Eglise et pour le monde, je voudrais jeter un regard sur cette vie déjà si remplie, en marquer les principales phases, en dégager les résultats et les espérances qu'il est permis d'en augurer pour l'avenir; heureux de consacrer, pour ainsi dire, le CANADA-FRANÇAIS, en y rendant tout d'abord un hommage sincère au Père commun des fidèles, qui, assurément, ne compte nulle part ailleurs que dans l'ancien Canada Français des fils plus soumis et plus dévoués. Toutefois je ne saurais avoir l'intention d'écrire ici l'histoire de Léon XIII. Le sujet est trop vaste pour être embrassé dans un article de revue, et d'ailleurs, ce travail a déjà été fait, et d'une manière supérieure, par d'habiles écrivains, entre autres par Mgr B. O'Reilly, Prélat de la maison de Sa Sainteté.[1] Je ne pourrai qu'effleurer les sommets.

1. *Life of Leo XIII, from an authentic memoir, furnished by his order, written with the encouragement, approbation and blessing of His Holiness the Pope, by Bernard O'Reilly, D. D., L. D., (Laval).* — On le voit, cet ouvrage porte avec lui une garantie de l'exactitude des faits et de la justesse de leur appréciation.

I

On peut dire de Joachim-Vincent Pecci, encore enfant, ce qu'on lit d'un grand nombre de saints et d'hommes célèbres, qu'il donna, dès sa plus tendre enfance, des signes non équivoques de vertu, de piété et de talents.

C'est sur les genoux de sa mère et dans ses entretiens qu'il puisa la dévotion à la sainte Vierge et à saint François d'Assise que, devenu pape, il s'efforça de ranimer et de propager. Il y avait à Carpinetto un monastère de Franciscains, auquel était attachée une fraternité du Tiers-Ordre. La pieuse comtesse Anne, mère de Léon XIII, en faisait partie, et, à son exemple, tous les autres membres de la famille, qui, par là, s'engageaient à mieux remplir les devoirs imposés aux chrétiens. Le jeune Joachim se familiarisa ainsi, dès ses premières années, avec " l'habit et les sandales " de saint François et surtout avec les vertus d'humilité, de charité et de pauvreté qu'ils symbolisent.

Il entra de bonne heure au Collège Romain, que le pape Léon XII venait de rendre aux Jésuites. Ce grand pape, dont le cardinal Pecci devait, après son élévation au pontificat, adopter le nom et suivre les exemples, travailla avec une grande énergie, dès le début de son règne, à compléter l'œuvre de reconstruction, déjà inaugurée par son prédécesseur Pie VII. Léon XII connaissait parfaitement l'esprit et les tendances du dix-neuvième siècle. Il n'ignorait pas non plus les désordres qui, pendant la révolution, s'étaient introduits dans l'Eglise et dans l'Etat, et dont la répression n'exigeait pas moins que le zèle d'un saint, soutenu par l'autorité et l'énergie du Pasteur suprême. Pendant son trop court pontificat, Léon XII sut déployer l'une et l'autre. Voyant que les ennemis de la religion se servaient de l'instruction publique comme d'une arme pour corrompre la jeunesse et ruiner la religion, il appela auprès de lui des maîtres habiles et dévoués. Le jeune Pecci sut mettre à profit leurs excellentes leçons, et son goût littéraire se développa rapidement. Je citerai en preuve du succès qu'il remporta dans ses études un discours qu'il prononça en langue latine devant les professeurs et les élèves du collège. Dans cette pièce remarquable, qui avait pour objet le double tableau de Rome payenne et de Rome chrétienne, l'orateur célébrait le triomphe de l'Eglise et de Pie VII sur la violence et le despotisme de Napoléon.

Ses succès furent encore plus marqués dans la poésie latine ; mais, en général, il montra toujours un goût très prononcé pour

les littératures classiques grecque et latine, dont les chefs-d'œuvre renferment tant de belles pensées traduites dans un si beau langage. Mais la littérature n'est qu'un instrument qui doit être mis au service de la philosophie et des sciences ; et c'est bien ce que comprenait le jeune Pecci ; ses succès ne furent pas moindres dans celles-ci que dans les lettres.

Lorsqu'il eut été reçu Docteur en théologie, il résolut de prendre rang dans le clergé séculier ; mais, ici, il avait à choisir entre le ministère paroissial et le service du Saint-Siège dans la carrière de la prélature. Il se décida pour ce dernier parti, avec le dessein et l'espérance de rester à Rome et de s'y livrer, en même temps, au salut des âmes ; et il entra aussitôt à l'Académie des Nobles. C'est là qu'il se prépara aux carrières administrative et diplomatique, en étudiant la jurisprudence, et qu'il obtint le grade de Docteur en droit civil et en droit ecclésiastique. Il devint, peu de temps après, Prélat de la maison de Grégoire XVI et membre de la congrégation dite " di Buongoverno". Il fut aussi dès lors attaché, comme consulteur, aux Congrégations de la Propagande, des Evêques et du Concile ; puis, en 1838, il fut envoyé à Bénévent, comme gouverneur de la province du même nom ; celle-ci était une enclave que possédait le pape dans le royaume de Naples et qu'on appelait la principauté de Bénévent.

Lorsque le nouveau prélat commença sa carrière administrative, l'Italie presque entière était encore en proie à l'anarchie et aux désordres qu'avaient enfantés les dernières révolutions. Il est vrai que les Bourbons étaient remontés sur leurs trônes et que les gouvernements légitimes avaient été rétablis, mais l'ordre et la paix étaient encore loin de régner partout. Les carbonari étaient aussi influents que nombreux, et les châteaux des nobles et des riches regorgeaient encore d'hommes armés, qu'on y avait rassemblés naguère, à l'époque des luttes entre les anciens gouvernements et les nouveaux issus de la révolution. Ces partisans vivaient aux dépens des habitants et exerçaient dans le pays un véritable brigandage. C'est surtout dans le sud de la péninsule que régnait ce terrible état de choses.

Le prélat-gouverneur débuta en ordonnant la poursuite des brigands qui infestaient la contrée, et il déploya dans cette affaire une activité, une prudence et une énergie qui n'auraient pas été indignes d'un souverain, de Sixte V lui-même. Conformément à ses ordres, les troupes pontificales attaquèrent à l'improviste ces hommes désespérés et les poursuivirent jusque dans leurs repaires les plus secrets. Le succès ne se fit pas attendre. Le chef de ces brigands fut saisi et amené dans la capitale de la

principauté. Après un procès conduit avec une entière impartialité, il fut condamné à mort et la sentence eut immédiatement son cours.

Cet acte de vigueur, suivi de plusieurs autres, rétablit l'ordre partout, et le délégué apostolique put diriger son activité vers les réformes et les améliorations que demandait la situation misérable de la principauté. Ici se révèle de plus en plus dans Mgr Pecci l'habile administrateur. L'agriculture fut protégée et encouragée ; et afin de développer le commerce et l'industrie, on ouvrit des routes, pratiquables en toute saison, entre Bénévent et les provinces voisines. Sur la demande du gouverneur, les impositions furent abaissées, et le Souverain Pontife supprima les taxes que les Français avaient établies après leurs conquêtes et qu'on n'avait pas rappelées. De toutes ces mesures et d'autres encore, dues à l'intelligente initiative du gouverneur, il résulta une parfaite tranquillité et une grande prospérité matérielle. Ce fut une vraie transformation, opérée dans un très court espace de temps. Les peuples s'en montrèrent heureux et en témoignèrent une profonde reconnaissance ; mais ils ne jouirent pas longtemps de cette excellente administration, car après trois ans seulement de séjour à Bénévent, Mgr Pecci fut nommé gouverneur de l'Ombrie.

Il se hâta de se rendre dans la capitale de la province, à Pérouse, dont il devait être plus tard l'archevêque et à laquelle il est resté si tendrement attaché : il voulait achever les préparatifs nécessaires au voyage que le pape avait entrepris dans ces provinces. Il y réussit si bien que le Souverain Pontife l'en remercia gracieusement : " Dans mon voyage," dit-il, non sans une pointe de cette fine ironie qui ne lui était pas étrangère, " j'ai été reçu quelquefois comme un moine, dans plusieurs places comme un cardinal, mais à Ancône et à Pérouse, j'ai eu la réception qui convient à un souverain. " Mais ce n'était pas assez pour lui d'avoir accompagné le pape dans les principales cités de l'Ombrie ; Mgr Pecci voulut visiter en personne les communes de la province, voyant tout et se rendant compte de tout par lui-même, s'enquérant des besoins de chaque localité, accueillant avec bonté les plaintes des administrés, réprimant partout les abus et éloignant de leurs postes les administrateurs coupables ou incapables. Il travailla aussi avec ardeur à ranimer dans les populations l'esprit de foi, à développer l'instruction publique et, avant tout, à diriger l'éducation morale et religieuse. On imagine facilement quelle admiration et quel amour excita dans les cœurs une telle politique, et combien longtemps encore

ces populations auraient voulu garder leur bien-aimé gouverneur. Mais il entrait sans doute dans les desseins de la providence que ce jeune prélat, sur lequel elle avait des vues si élevées et si profondes, ne s'arrêtât longtemps dans aucune des positions qui lui furent ouvertes. Elle voulait néanmoins qu'il s'y distinguât assez, qu'il y répandît même un assez vif éclat pour qu'il pût monter toujours à des postes de plus en plus importants et de plus en plus difficiles, jusqu'à ce que, enfin, rompu aux affaires par une longue expérience des hommes et des choses, il fût jugé digne de la plus haute des dignités.

En 1843, Mgr Pecci fut créé archevêque de Damiette, et envoyé en qualité de nonce à Bruxelles. Il montait sur un théâtre plus éclatant et plus vaste, où il devait aussi rencontrer de nombreuses difficultés.

Le nouveau royaume de Belgique était sorti des délibérations d'un congrès européen. Léopold I, oncle de la reine d'Angleterre, en avait été proclamé roi. Le choix de ce prince, dont la réputation était déjà grande. et la part que les puissances y avaient prise, étaient une forte garantie de sécurité et de prospérité pour le nouvel état; mais, par une décision un peu hâtive et imprudente peut-être, on lui avait imposé une constitution écrite, qui n'était qu'une imitation plus ou moins réussie de celle de l'Angleterre. Croyait-on que cette constitution, qui convient sans doute au royaume de la Grande Bretagne et d'Irlande, rencontre aussi bien les goûts et les aptitudes des autres nations européennes, française, espagnole, belge? Cette forme de gouvernement constitutionnel et parlementaire a été, en Angleterre, le fruit du développement naturel de la vie sociale et politique de la nation; en est-il ainsi chez les peuples de race latine? En Belgique, pays composé de provinces et de communes jusqu'alors plus ou moins autonomes, accoutumées de tout temps à la liberté, le peuple était mal préparé à cette concentration des pouvoirs, si chère aux révolutionnaires modernes et si favorable aux révolutions. Le nouvel ambassadeur devait trouver là des sujets d'inquiétudes et des craintes pour l'avenir. Il avait néanmoins dans sa position officielle un dédommagement d'un très grand prix, car la Providence lui ménageait l'occasion d'étudier sérieusement et sur place le mécanisme, les avantages et les inconvénients des gouvernements constitutionnels.

D'autres causes donnaient naissance à des difficultés d'autres genres, et exigeaient du représentant du Saint-Siège une habileté et une prudence peu ordinaires. Disons de suite que Mgr Pecci se mit immédiatement à l'œuvre et que, dès son début, il

produisit sur le roi et sur ses ministres une impression très favorable.

Les sectes franc-maçonnes et socialistes tenaient alors sous leur contrôle, comme elles le font encore aujourd'hui, une partie notable de la population et des représentants du peuple ; et, sous le prétexte de la liberté, elles poussaient constamment à détruire toute influence religieuse dans l'éducation, à gêner les fidèles dans les manifestations publiques du culte, en un mot à contrarier les croyances et les habitudes de ce petit peuple, dont la grande majorité est profondément attachée au catholicisme et veut lui demeurer fidèle. Ce parti avait alors à sa tête le célèbre Frère-Orban qui, pour le malheur de son pays, a été plusieurs fois le chef du ministère, tandis que la masse de la nation se laissait guider par les évêques et par quelques hommes d'état, catholiques de croyance et d'actions, que leurs adversaires accusaient, suivant l'usage, de bigoterie, d'intolérance et d'obscurantisme. Quant au roi Léopold, homme de rares talents et habile politique, il était indifférent en religion, quoique nominalement protestant.

Le point sur lequel se porta d'abord l'attention du nonce, ce fut la question des écoles publiques. Alors, en Belgique, comme de nos jours dans plus d'un pays, on voulait bannir des écoles la religion et ses ministres, afin d'élever l'enfance et la jeunesse dans une complète indifférence, et de se rendre par là maître de l'avenir. Comme on le sait, cette lutte s'est terminée, pour la Belgique, en 1886, grâce au retour d'un ministère catholique ; mais en 1843, elle promettait d'être encore longue et acharnée. Le nonce se trouva donc alors en présence de ces mêmes ennemis, contre lesquels Léon XIII a dû combattre dès le commencement de son règne, contre lesquels il continue de défendre les droits de l'Eglise et de la famille.

Il ne faillit point à son devoir. Pendant ces luttes formidables, il encouragea par ses conseils et soutint par son autorité les évêques et les membres du parti catholique. Il anima de plus en plus le zèle du clergé, qui, du reste, comprenait déjà combien il était nécessaire, en de telles circonstances, d'élever le niveau des études dans les maisons d'éducation catholiques, et même de les rendre supérieures aux établissements soi-disant neutres. Il visita donc les principales institutions placées sous le contrôle immédiat du clergé. Il s'intéressa surtout, et avec beaucoup de raison, au grand collège de Saint-Michel. En effet, cette maison établie dans la capitale elle-même, sous les yeux du roi, des ministres et des chambres, se trouvait être naturellement, pour

les ennemis aussi bien que pour les amis, un sujet de comparaison qui permettait de mesurer la valeur des autres écoles catholiques.

Comme les libéraux avaient fondé dans la capitale une université, officiellement indifférente à toute idée religieuse, mais en réalité très hostile à la religion, et qu'elle était entièrement sous leur contrôle, il fallait de toute nécessité lui opposer, dans l'intérêt de la religion et de la vraie science, au moins un contrepoids suffisant. Or on l'avait trouvé, ce contrepoids, dans le rétablissement de l'ancienne université catholique de Louvain, dont la renommée fut universelle pendant les XVIe et XVIIe siècles. Le représentant de Sa Sainteté ne pouvait pas rester indifférent à cette œuvre réparatrice de l'épiscopat. Aussi Mgr Pecci s'empressa-t-il de se rendre à Louvain et de témoigner par sa présence aux directeurs et aux élèves de l'université quel vif intérêt il leur portait, et quelles espérances l'Eglise et le Souverain Pontife fondaient sur leur dévouement à la religion et à la science. Il assista à la séance solennelle de la collation des grades académiques, et il adressa des paroles de félicitations et d'encouragement au personnel de l'université, aux savants et aux lettrés qui s'y étaient rendus en grand nombre, ainsi qu'aux évêques présidés par le cardinal archevêque de Malines. Il fut reçu avec le respect et les honneurs qu'exigeaient sa haute mission et son noble caractère ; et ce fut pour le représentant du Saint-Père une bien douce consolation d'avoir pris part à cette belle fête.

Les souverains pontifes ont toujours désiré que les diverses nations catholiques aient à Rome des établissements spéciaux où la jeunesse studieuse puise à sa source la plus pure et la plus abondante la science théologique.

Dès 1844, les évêques belges avaient résolu de satisfaire à ce vœu du pape. Mgr Pecci seconda de tous ses efforts leur dessein. Ces efforts joints à ceux de l'épiscopat furent couronnés d'un plein succès ; en peu de temps un vaste établissement, qui prit le nom de Collège Belge, fut fondé et organisé. " Il restera, dit Mgr O'Reilly, comme un monument du zèle ardent et éclairé de l'archevêque de Damiette pour les vrais intérêts et pour le bonheur d'un pays si intéressant par son profond attachement à la religion et à cause des luttes qu'il a soutenues avec tant de courage pour elle et pour la liberté. "

Mais ce qui ne contribua pas peu à rendre plus faciles les combats que le nonce avait à soutenir, et plus fructueuse la mission qui lui était imposée, c'est la bienveillance et l'estime

dont le roi et les hommes politiques étaient animés à son égard. Mgr Pecci sut en profiter. Il n'ignorait pas qu'un souverain constitutionnel est tenu de gouverner par ses ministres, et que le ministère n'est que l'instrument du parti le plus fort ; comme, d'un autre côté, il était consulté sur les mêmes questions par le roi et par ses conseillers légaux, il réussit souvent à faire accepter ses idées et, par là, il prévint beaucoup de mal et fit beaucoup de bien.

Aussi ce fut avec un profond regret que Léopold I le vit quitter la nonciature de Belgique pour aller à Pérouse, dont Grégoire XVI, sur les demandes réitérées du clergé et des populations de l'Ombrie, l'avait nommé archevêque-évêque. A son arrivée, la joie éclata de toutes parts, car les populations n'avaient pas oublié les services que l'ancien gouverneur avait rendus à la province entière et surtout à la capitale.

En le nommant au siège de Pérouse, Grégoire XVI avait l'intention de l'élever au cardinalat ; il avait même communiqué ce dessein à l'un des principaux dignitaires de sa cour, qui ne le cacha point à Mgr Pecci ; mais c'était à Pie IX qu'il était réservé de le réaliser. Les changements politiques qui suivirent, certaines difficultés, forcèrent le Souverain Pontife à remettre encore cette promotion qu'il avait tant à cœur, et ce ne fut qu'au consistoire du 19 décembre 1853 que Joachim Pecci fut enfin preconisé cardinal prêtre du titre de saint Chrysogone.

II

L'histoire rappellera les œuvres de piété et de zèle, de charité et de science, que l'archevêque-évêque de Pérouse opéra durant les longues années de son épiscopat ainsi que les luttes incessantes qu'il entreprit et qu'il soutint contre les agissements des sectes ennemies de la religion et de la civilisation. Elle enregistrera avec soin ses solennelles revendications en faveur de la liberté de l'Eglise, de son chef, de l'éducation, des ordres religieux et du clergé séculier. Elle glorifiera les réformes et les améliorations qu'il sut ménager dans tous les genres d'enseignement, et surtout le puissant élan que, par sa direction aussi ferme qu'éclairée, il imprima aux études ecclésiastiques.

Que ne pourrait-on pas dire de ces admirables lettres pastorales qu'il adressait si souvent à ses bien-aimés diocésains, toutes marquées au coin d'un zèle ardent pour le service de Dieu et le salut des âmes ! C'est là que, jetant un regard pénétrant sur

l'état misérable du monde, sur l'Europe surtout où l'on ne compte plus guère de gouvernements vraiment catholiques, et en particulier sur la déplorable condition de l'Italie, cette patrie qui lui fut toujours et qui lui est encore si chère, il ne cessait de poursuivre l'erreur et de faire briller aux yeux de tous le flambeau de la vérité. Ces lettres pastorales occupent une large place dans les œuvres de Léon XIII ; une si large place, qu'il me serait à peine possible d'en donner seulement un simple aperçu. Je voudrais néanmoins résumer en quelques lignes celles qui roulent sur la vraie civilisation, d'autant plus que les idées fausses qui y sont combattues ont, dans une certaine mesure, pénétré partout.

Dans ces deux mandements, l'évêque de Pérouse signale les attaques insensées par lesquelles les sophistes de nos jours s'efforcent de démontrer que la civilisation chrétienne qui, pendant bientôt dix-neuf siècles, a fait la gloire et le bonheur du monde, n'est pas la vraie civilisation. Suivant eux, il faudrait pour la trouver, cette vraie et dernière civilisation, non pas regarder dans le passé, où s'est épanouie avec une incomparable grandeur la civilisation chrétienne, mais regarder dans l'avenir et s'en remettre aux théories du naturalisme, écloses dans ces derniers temps : c'est le progrès moderne qui la renferme dans ses flancs et qui doit en être le dernier mot. N'est-il pas évident au contraire que ce progrès, mal compris et mal dirigé, réfractaire au frein modérateur que, seule, l'Eglise est capable de lui imposer, ne serait, au fond, qu'un retour à la civilisation payenne avec toutes ses horreurs, ses misères et ses hontes ? Cette pensée, un philosophe cité par l'éminent prélat, l'exprime dans ces autres termes : " Chose merveilleuse, dit-il, la religion chrétienne, qui ne semble avoir pour but que notre bonheur dans l'autre vie, assure encore notre félicité sur la terre."

C'est ce que démontre surabondamment dans cette pastorale le cardinal-archevêque. Pour cela il exalte, d'une part, les progrès modernes dans le vaste champ des arts, des sciences et de l'industrie, tandis que, de l'autre, il fait toucher du doigt les maux de toutes sortes, les excès et les abus que, livrés à eux-mêmes, ces progrès ne manquent jamais d'engendrer. Il prouve ensuite avec la même force que l'Eglise, bien loin d'entraver les progrès matériels, les a toujours approuvés et encouragés, quand ils se sont renfermés dans de justes limites ; mais que, en même temps, il est de toute nécessité qu'elle intervienne, comme modératrice, qu'elle en a le droit et le devoir, pour réprimer les excès où entraînent d'ordinaire la présomption et la cupidité,

prévenir ou extirper les abus, en un mot, pour être le puissant arôme qui empêche les sociétés humaines de se corrompre. Aussi, conformément à la pensée d'un autre philosophe, " faire l'histoire de la civilisation moderne, c'est faire l'histoire de l'Eglise."

Cette première pastorale fut complétée, l'année suivante, par une seconde dans laquelle, traitant le même sujet, Mgr Pecci envisageait la civilisation sous un plus noble point de vue. En effet, il la considère comme destinée à perfectionner les relations de l'homme moral, " point de vue le plus élevé, dit-il, le plus important, et d'une application quotidienne." L'Eglise, par la charité qu'elle inspire, par le maintien de la société conjugale et de la famille, par la vraie notion de l'autorité qu'exercent les puissances légitimement constituées, et de la soumission filiale que lui doivent les peuples, l'Eglise est la plus féconde inspiratrice, le plus fort rempart de la morale dans les grandes sociétés civiles, quelles que soient d'ailleurs les formes politiques qu'elles revêtent, aussi bien que dans la première des sociétés, la famille.

Ce second mandement était daté de Rome, où la confiance de Pie IX avait appelé le cardinal Pecci, pour lui conférer l'importante charge de Camerlingue de la Sainte Eglise Romaine.

En la terminant, Mgr Pecci avait la douleur d'annoncer à ses diocésains un évènement dont les suites devaient être si graves pour lui-même et si heureuses pour le monde entier, car le vénérable Pie IX venait de mourir, et l'élection de son successeur était imminente. " Priez, disait le cardinal Camerlingue, priez, Nos très chers Frères et Nos très chers Fils, priez Dieu afin qu'il accorde promptement à son Eglise un nouveau chef; priez Dieu afin qu'il le couvre de sa protection lorsqu'il sera élu, de sorte qu'il puisse, au milieu des tempêtes en fureur, conduire au port si désiré la nacelle mystique confiée à sa direction. "

Cette touchante prière ne tarda pas d'être exaucée, mais elle eut, sans doute, un résultat nullement conforme à la modestie du vénérable prélat; en effet, après quelque jours de conclave, le cardinal archevêque de Pérouse était proclamé Vicaire de Jésus-Christ.

Le monde se réjouit et se félicita de cette élection. Mais le cardinal Pecci l'avait vue s'approcher avec angoisse et il ne l'accepta qu'avec une grande défiance de lui-même. " A la première séance, dit Mgr O'Reilly, lorsque son nom eut été lu sur un grand nombre de bulletins, le Camerlingue ne fut plus capable de contenir son émotion et sa terreur. D'abondantes larmes coulèrent de ses yeux. Le cardinal Donnet, qui siégeait près de lui,

lui adressa quelques paroles d'encouragement. Courage, lui dit-il, il ne s'agit aucunement de vous ; il s'agit de l'Eglise et de l'avenir du monde. Le lendemain les votes favorables s'élevaient au chiffre de trente-huit. Néanmoins ce n'étaient pas les deux-tiers des voix qui sont nécessaires pour l'élection. Les bulletins furent donc encore brulés, mais il était évident déjà que la majorité était acquise à Mgr Pecci. Il voulut tenter une dernière démarche pour éloigner de lui ce calice d'amertume.—" Je ne saurais me contenir plus longtemps, " dit-il à un autre cardinal français, le cardinal de Bonnechose ; "je veux me faire entendre du sacré collège. On s'abuse grandement sur mon compte. On croit que je suis un homme savant ; on me suppose de la sagesse, mais je ne suis ni savant, ni sage. Enfin, les cardinaux s'imaginent que je suis doué des qualités nécessaires à un pape ; il n'en est rien. Voilà ce que je veux leur dire."—Heureusement la réponse était facile. " Quant à votre science, dit Mgr de Bonnechose, vous n'en êtes pas le meilleur juge, et, pour ce qui regarde vos aptitudes à la papauté, Dieu sait ce qui en est. Abandonnez-lui toute cette affaire." Le cardinal-camerlingue lui obéit.

Cependant les cardinaux se réunirent encore, et, cette fois, l'épreuve fut décisive. Pendant qu'on lisait les bulletins, Mgr Pecci sembla recouvrer son calme habituel. Bientôt quarante-neuf votes parlèrent en sa faveur. Pâle, ému, les yeux baissés, il priait. On lui demanda, suivant l'usage, s'il acceptait le souverain pontificat..... Il se leva de son siège. A ce moment, son émotion était indicible... Il affirma d'abord son indignité ; puis, ne pouvant douter que la détermination du sacré collège ne fût irrévocable, il répondit d'une voix ferme et distincte qu'il se soumettait à la volonté divine.

C'en était fait. La victime avait accepté le sacrifice. Ah ! sans doute, en ce moment, l'ange protecteur du conclave tressaillit d'une grande joie. Il s'élança vers les demeures célestes et déposa aux pieds du trône de l'Eternel cet acte d'une si noble résignation, puis il redescendit, apportant des grâces abondantes, qu'il répandit sur le nouvel Elu.

III

Comme le voyageur qui a gravi jusqu'au sommet une haute montagne, aperçoit une immense étendue que son œil embrasse dans son ensemble et dans ses détails, ainsi Léon XIII, parvenu à la dignité suprême, vit s'ouvrir devant lui un plus vaste horizon,

et s'étendre sous ses yeux un champ aussi remarquable par son immensité que par les difficultés qu'il oppose à la culture.

En effet, la situation de l'Eglise et de la papauté était vraiment déplorable. Des nations, jadis chrétiennes, étaient devenues irréligieuses ou, au moins, indifférentes; une foule d'erreurs pernicieuses s'étaient élevées et fortifiées ; l'orgueilleuse raison humaine avait franchi les bornes de ses droits et envahi le domaine de la foi; le principe conservateur de l'autorité était presque ruiné; le magistère suprême et les privilèges de l'Eglise étaient audacieusement niés; les droits sacrés des parents sur l'éducation de leurs enfants, violés; le pape lui-même restait dépouillé de cet antique principat temporel, si nécessaire au libre exercice de son autorité spirituelle sur le monde: voilà une légère esquisse des misères et des ruines qui défiguraient la face de l'Eglise, lorsque Léon XIII parvint au souverain Pontificat. Tels étaient les maux et les désordres auxquels il fallait porter remède.

Cette vision redoutable n'effraya ni ne troubla le nouveau pontife. Il avait été annoncé sous le nom de " Lumen in cœlo " ; il se montra, dès le commencement de son règne, une vraie lumière étincelant au firmament de l'Eglise, illuminant les esprits et échauffant les cœurs. Nous lisons dans le second livre des Machabées, que Judas, lorsqu'il apprit que les payens s'avançaient à marches forcées contre les Juifs, instruisit ces derniers des périls qui les menaçaient ; mais, en même temps, il les exhorta à ne rien craindre, à se montrer reconnaissants au ciel de l'aide qu'il leur avait déjà accordée, et, après cela, l'auteur sacré ajoute : " Il arma chacun, non avec la lance et le bouclier, mais de ses paroles et de ses exhortations. "

N'est-ce pas là ce que Léon XIII n'a cessé de faire ?

Pendant sa longue vie de luttes et de combats, Pie IX, son prédécesseur, avait frappé d'anathèmes toutes les erreurs de notre temps, sous les différentes formes qu'elles empruntent pour mieux tromper et mieux séduire ; il était du devoir de Léon XIII de renouveler ces condamnations, d'illuminer de nouveaux rayons la vérité encore obscurcie, de rendre plus sensibles à tous la malice et les funestes effets des erreurs, enfin de ramener dans le sein de leur mère, la sainte Eglise, ses enfants rebelles ou indifférents.

Or, parmi les moyens dont Pie IX s'était servi pour guérir les maux de la chrétienté, il faut mettre en première ligne sans doute, à cause de son importance, la convocation et la tenue du concile œcuménique du Vatican. L'idée seule en fut grandiose.

En effet quelle haute, quelle fière idée, que celle de convoquer et de tenir les grandes assises de la chrétienté au milieu même des nations en révolte ouverte contre l'Eglise ou, du moins, oublieuses de ses droits ; au moment même où le flot révolutionnaire s'agitait déjà avec rage autour du trône pontifical et menaçait de le renverser ! et pourtant, grâce à la divine Providence, nous avons été témoins de cette merveille. C'est dans ces circonstances et au milieu de ces difficultés que le dix-neuvième concile œcuménique s'est assemblé et que, au sein d'un calme majestueux, il a formulé ses immortels décrets sur la foi, la raison humaine et le magistère infaillible de l'Eglise et de son chef, décrets par lesquels sont anathématisées les erreurs capitales de notre temps. Mais, on le sait, Rome voyait les ennemis s'approcher de ses murs ; et, bientôt sans doute, la liberté nécessaire aux travaux du concile n'aurait plus été assurée ; les Pères durent se séparer et remettre à des temps meilleurs l'achèvement de leur œuvre. Ainsi les armes qu'ils préparaient contre l'ennemi n'étaient pas toutes forgées, et le rempart dont ils voulaient entourer la vérité restait imparfait :

> " .....Pendent opera interrupta, minæque
> " Murorum ingentes, æquataque machina cœlo."

Que restait-il donc à faire au concile du Vatican ? Il serait assurément mal aisé de le dire ; mais, si l'on consulte la bulle d'Indiction, le Syllabus et les Encycliques de Pie IX et de Léon Treize lui-même, qui prit une si large part aux travaux du concile ; si l'on se rappelle les questions qui ont été agitées depuis le concile de Trente dans les écoles de théologie ; si l'on jette les yeux sur l'état actuel de l'Eglise et du monde, il n'est peut-être pas impossible de préciser quelques-unes des matières que le concile aurait vraisemblablement traitées, s'il lui avait été donné de prolonger ses sessions.

D'abord, pour proclamer toute la doctrine catholique sur les droits de l'Eglise et ses rapports avec l'état civil, il aurait sans doute frappé d'anathèmes certaines erreurs secondaires contre l'indépendance de l'Eglise dans l'enseignement de la religion, la prédication, l'administration des sacrements, et l'éducation. Ensuite, comme celui de Trente, le concile du Vatican aurait eu ses chapitres de réformation " sur les lois canoniques et la discipline ecclésiastique, car trois cents ans se sont écoulés depuis la clôture du concile de Trente et, depuis cette époque mémorable, beaucoup de changements se sont opérés dans les sociétés civiles et religieuses, de nouveaux abus s'y sont glissés, tandis

que les anciennes erreurs n'ont pas toutes disparu et que de nouvelles se sont introduites. " [1]

Eh bien, ce sont ces grandes idées du concile du Vatican et de son prédécesseur que Léon XIII s'est d'abord efforcé de mettre dans une lumière très vive et de répandre partout ; puis il a voulu combler aussi les lacunes qu'a forcément laissées le dernier concile œcuménique.

On a prétendu quelquefois qu'il avait inauguré, sur les questions principales qui intéressent aujourd'hui l'Eglise, une doctrine différente de celle de son prédécesseur ; on a déploré la direction que sa main imprime aux affaires de l'Eglise, et l'on a même osé dire qu'il pourrait bien sacrifier le temporel.....Il y a là une grande erreur. Non, Léon XIII ne s'est point séparé, par ses idées, de son prédécesseur ; non, il n'a pas interrompu brusquement l'œuvre de Pie IX, pour en entreprendre une autre. La doctrine des deux pontifes est la même ; le même aussi est le but qu'ils ont poursuivi, mais leur *politique* n'est pas identique. Il entre en effet dans le gouvernement de la Providence que les pontifes qui se succèdent sur le trône de Pierre marchent toujours à la lumière de la vérité, qui est une, et qu'ils aient toujours en vue le bien de l'Eglise et du monde ; mais il entre aussi dans ses vues qu'ils emploient des moyens différents suivant les circonstances et les exigences des temps. Or c'est ce qu'il n'est pas difficile de constater dans l'œuvre déjà si avancée de Léon XIII.

A peine était-il monté sur le trône pontifical, qu'il signalait aux évêques et aux fidèles les maux qui accablent, de nos jours, l'Eglise et la société. Dans cette première encyclique, il se demande quelle est la cause de ces déplorables maux, et il la trouve dans le mépris qu'on affecte aujourd'hui pour toute sorte d'autorité et surtout pour l'autorité de l'Eglise et de son chef, qui pourtant doivent exercer, au nom de Dieu, une suprême juridiction spirituelle sur le monde chrétien et qui, en même temps, sont la base et le soutien de toute autre autorité légitime. N'est-il pas évident en effet que, si les puissances ne s'appuient sur les principes éternels de la vérité et de la justice, elles manqueront de fondement ? Or, n'est-ce pas l'Eglise et son chef qui sont les dépositaires et les défenseurs de la vérité et du droit ?

Et qui donc oserait dire que, dans les temps où l'Eglise et son chef jouissaient de toute leur liberté, ils n'ont pas rempli dignement cette noble mission ? N'est-ce donc pas cette Eglise, contre laquelle on dirige aujourd'hui, dans un si grand nombre de pays,

1. *Le concile œcuménique*, par l'abbé J.-B. Jaugey.

mais surtout dans la vieille Europe, une guerre si acharnée, qui a fait briller la lumière de la vérité aux yeux des peuples encore plongés dans d'épaisses ténèbres et de grossières superstitions ? n'est-ce pas elle qui a détruit l'esclavage et rappelé l'homme à sa dignité naturelle ? n'est-ce pas elle encore qui a établi la vraie fraternité humaine, et rallumé le flambeau presque éteint des sciences et des arts ?

Ah ! si les nations de l'Europe, si favorisées entre toutes les autres, avaient gardé la mémoire du cœur, au lieu de persécuter cette Eglise, leur mère, elles courraient se jeter dans ses bras, et, au lieu d'abandonner à ses ennemis, qui sont aussi les leurs, le Vicaire de Jésus-Christ, leur père, qui les a faites ce qu'elles sont, elles se repentiraient de leur coupable indifférence, elles voleraient à son secours, et par la seule force de leurs volontés réunies, elles lui feraient restituer ses domaines et sa liberté.

Mais, si telle est la cause des maux dont souffrent, avec l'Eglise elle-même, les sociétés humaines, quels remèdes faut-il employer pour les guérir ?

Il faut, avant tout, rendre à l'Eglise et au Pontife romain leur autorité tout entière, éloigner les obstacles qui s'opposent à l'exercice de leur divin magistère, et leur restituer cette situation stable, assurée, dans laquelle les veut la Providence. Léon XIII terminait son encyclique en exhortant les évêques à réunir leurs efforts pour répandre partout ces idées, éclairer les peuples et leur faire bien comprendre la doctrine du concile du Vatican. Enfin, il les conjurait de se tenir toujours étroitement unis au Siège de Pierre et à joindre leurs prières aux siennes.

Cette première encyclique fut suivie d'une seconde encore dirigée contre les ennemis de la société et de l'Eglise. Le pontife y poursuit jusque dans leurs derniers retranchements ces sectes qui, sous les noms de Socialisme, de Communisme et de Nihilisme, ne cachent plus dans des assemblées clandestines leurs criminels desseins, mais qui affichent au grand jour leur projet de renverser les fondements de toute autorité civile ; qui s'attaquent aux lois divines et humaines, poussent les peuples à secouer le joug des puissances, veulent anéantir le droit de propriété, et mettre de côté la révélation et l'ordre surnaturel pour leur substituer les seules lumières de la raison. Il rappelle les cris d'alarmes que n'ont cessé de faire retentir ses prédécesseurs, les grands papes Léon XII, Grégoire XVI, Pie IX, et, en dernier lieu, les Pères du concile œcuménique du Vatican.

Les souverains, les gouvernements, aussi bien que les peuples, avaient besoin d'être éclairés et sur leurs droits et sur les devoirs

qui en découlent. C'est l'objet d'une troisième constitution, non moins admirable par la largeur des vues et la solidité des raisonnements.

Que l'autorité vienne de Dieu comme de son principe naturel et nécessaire, c'est l'enseignement de l'Eglise et des Pères ; c'est la voix de la nature elle-même qui impose aux hommes la nécessité de vivre en société. Or une société ne saurait exister ni même être comprise, sans qu'il y ait à sa tête un pouvoir souverain qui domine toutes les volontés et les fasse converger vers le bien commun. Cette disposition naturelle ne peut venir que de Dieu créateur, et par conséquent l'obéissance au pouvoir légitime est pour les sujets un devoir rigoureux. Il ne saurait y avoir qu'une seule exception à cette loi, et cette exception ne peut être admise que dans le cas où le pouvoir exigerait quelque chose qui fût ouvertement contraire au droit naturel ou au droit divin, car alors les sujets seraient aussi coupables en obéissant à une pareille loi, que l'aurait été le pouvoir en la promulguant.

Et que l'on ne dise pas que l'autorité tire son origine et sa force du consentement des volontés et de la cession des droits individuels faite par tous à un seul, car les hommes ayant été créés naturellement pour vivre en commun, le pouvoir nécessaire au maintien de la société ne saurait dépendre d'eux-mêmes, mais bien d'une autre puissance, supérieure, indépendante, de Dieu créateur et conservateur. Ce prétendu pacte n'est au reste qu'une invention mensongère, une fiction, incapable d'assurer au pouvoir suprême la stabilité et la splendeur qui lui sont indispensables. Que les princes et les peuples se convainquent bien de cette vérité, qu'ils acceptent franchement la vraie notion du pouvoir et ils ne manqueront de force, ni les uns pour exercer leur pouvoir, ni les autres pour lui soumettre leurs volontés et obéir. Mais, d'un autre côté, les devoirs correspondent aux droits. Donc aussi, que les gouvernements s'appliquent à remplir exactement leurs devoirs ; qu'ils prennent Dieu, source de l'autorité, pour leur modèle ; qu'ils usent de leur puissance, " comme il le fait lui-même, pour le bien du monde, et qu'ils commandent et gouvernent avec foi, charité et justice."

Il était impossible sans doute que ces constitutions doctrinales ne produisissent pas une profonde impression. Ce résultat fut visible dans l'empire d'Allemagne et surtout dans le royaume de Prusse. On sait ce qui s'y était passé. On avait d'abord attribué aux sujets catholiques certains désordres, certains attentats criminels contre le Souverain ; de là étaient sorties les funestes lois du Kulturkampf. Mais on s'aperçut bientôt qu'on avait fait

fausse route. On se convainquit, par les rapports mêmes de la police, que le danger qui menaçait, soit la personne du prince, soit l'ordre public, ne venait ni de Rome, ni des religieux, ni des catholiques en général, mais bien des doctrines professées par les sectes maçonniques et socialistes. Pour remédier à ce mal, le chancelier de fer " qui, disait-il, ne voulait pas aller à Canossa, " prêta une oreille plus attentive à la voix toujours si modérée, si conciliante de Léon XIII. Les lois de malheur furent, en grande partie, rappelées. Depuis lors, les évêques, aux grands applaudissements de leurs diocésains, reviennent de l'exil ; on rouvre les séminaires ; les religieux et les religieuses regagnent leurs pieux asiles ; et le temps n'est probablement pas éloigné où l'église d'Allemagne jouira paisiblement d'une liberté que plusieurs nations catholiques sont actuellement déjà réduites à lui envier.

Depuis la publication de ces premières encycliques, Léon XIII a continué à poursuivre son but: l'indépendance de l'Eglise, l'amélioration religieuse et morale des peuples, et le maintien de la paix entre ceux-ci, soit par d'autres constitutions apostoliques ; soit par des lettres spéciales d'une grande importance, adressées quelquefois à une nation en particulier, quelquefois à certains ordres religieux, d'autrefois à des personnages dont la position officielle ou l'influence personnelle pouvait servir utilement la cause de la religion et de la société[1] ; soit par l'envoi de nonces et de délégués ; soit enfin par sa propre intervention dans les affaires générales de l'Europe.

Notre-Seigneur enseignait avec autorité et agissait en tout et à l'égard de tous avec beaucoup de douceur: *Docebat tanquam auctoritatem habens.....Arundinem quassatam non confringet et linum fumigans non extinguet.* C'est ce qu'avait prédit le prophète Isaïe, qui, par ces paroles, marquait un des caractères distinctifs du Messie.

C'est là aussi la devise et la politique de Léon XIII, son Vicaire sur la terre. Qui, en effet, n'a pas admiré la hardiesse, la fermeté, la clarté qui règnent dans ses Lettres Apostoliques ? mais qui n'admirerait la charité, le zèle et l'esprit de conciliation qui caractérisent ses actes ? Le Maître a dit qu'il était venu pour appeler à lui et pour guérir de leurs maladies spirituelles et morales les pécheurs, " parce que ce sont les malades qui ont besoin du médecin et non pas ceux qui sont en bonne santé. "

1. Telle la lettre au cardinal Mariano Rampolla.

Le pape marche sur les traces du Maître : sa charité envers les fidèles n'a pas de limites, non plus que son zèle pour la gloire de Dieu.

Ce zèle et cette charité embrassent à la fois toutes les contrées et toutes les nations du monde, aussi bien que les individus eux-mêmes. Et quels sont de nos jours, hélas ! les peuples qu'on ne doit pas ranger parmi ces malades que le Christ est venu chercher et dont il a ensuite confié le soin à son Vicaire ? Les uns sont encore livrés à l'infidélité et les autres à l'erreur. Les uns, séparés par le schisme de leur mère, l'Eglise catholique, aiment mieux subir le joug des puissances temporelles, même non chrétiennes, plutôt que de revenir au centre de l'unité et de reconnaître la suprématie du Souverain Pontife ; chose étrange ! cette autorité, dont le Christ a dit qu'elle serait un joug léger, dernièrement encore un organe du schisme oriental osait bien l'appeler un honteux esclavage ! D'autres enfin, catholiques pourtant, mais travaillés par les sectes, imbus de leurs doctrines, traitent l'Eglise en ennemie ; ils lui enlèveraient volontiers tous ses droits, et ils saisissent toutes les occasions d'abreuver son chef d'humiliations et d'amertume. C'est là, sans doute, moins le fait des peuples considérés dans leur ensemble que celui des gouvernements ; on peut l'admettre. Oui, la foi vit encore dans les masses ; mais combien, trop souvent, n'est-elle pas faible et vacillante ? combien sont nombreuses, fréquentes, les défections et les chutes ? la vie de beaucoup de fidèles n'est-elle pas plus payenne que chrétienne ? Voilà autant de maux à guérir, de plaies à cicatriser : travail difficile, qui constitue la mission du Vicaire de Jésus-Christ et qui fait l'unité de sa vie.

Pour mieux assurer le succès de cette grande œuvre, Léon XIII s'efforce de faire descendre du ciel les grâces et les secours nécessaires. Par ses exhortations, par ses lettres, il tâche de ranimer partout la piété dans le cœur des fidèles.

Dès son enfance, il avait fait profession d'une tendre dévotion envers la Très Sainte Vierge et envers le modèle de l'humilité et de la pauvreté, saint François d'Assise. Devenu pape, il a mis en eux sa confiance filiale et invité tous les chrétiens à leur adresser de ferventes prières pour l'Eglise et pour eux-mêmes. Mais entre les pratiques de dévotion envers la Mère de Dieu, il recommande surtout, dans plusieurs de ses encycliques, la fréquente récitation du saint Rosaire. S'il choisit cette dévotion, dit-il lui-même, " c'est d'abord à cause de sa nature, puis de son caractère d'universalité, et enfin des admirables fruits qu'elle a

déjà produits." En premier lieu, personne n'ignore que le saint Rosaire est la récitation répétée de l'Oraison Dominicale et de la Salutation Angélique, les deux prières les plus vénérables par leur origine, par leur antiquité et par l'approbation de l'Eglise qui, dans ses oraisons quotidiennes et ses offices publics, les met sans cesse dans la bouche de ses ministres et des fidèles. Secondement, c'est une dévotion facile à pratiquer et admirablement appropriée à toutes les circonstances de personnes, de temps et de lieux. Enfin, la dévotion du Rosaire a été dans tous les temps et elle est aujourd'hui encore le moyen le plus sûr pour obtenir du ciel les grâces les plus précieuses. N'est-ce pas, en effet, à la puissante intervention de Marie, invoquée par la récitation du Rosaire, que furent accordées l'extinction des hérésies manichéennes, qui ne menaçaient pas moins la société que l'Eglise, et la ruine, définitive sans doute, de la prépondérance musulmane ?

Pour les mêmes motifs et dans les mêmes vues, Léon XIII a réformé, suivant les exigences de notre siècle, et enrichi de nouveaux privilèges le Tiers-Ordre de saint François, et il engage les fidèles à se revêtir, comme il le fait lui-même, de ses insignes distinctifs. " Comme au douzième siècle," dit-il dans une de ses Lettres Apostoliques, " dans les temps actuels la charité divine s'est refroidie ; par suite de l'ignorance ou d'une coupable tiédeur, les devoirs qu'impose la religion sont grandement oubliés ; beaucoup, tandis qu'ils les exaltent sans cesse de paroles, pratiquent très peu la charité et la fraternité à l'égard des pauvres et des petits. Or, vous comprenez de reste, vénérables Frères, que, dans ces temps malheureux, l'institut de saint François peut, comme jadis, exercer une salutaire influence, et fortifier les fidèles contre le mal. Il est, en effet, très propre à ranimer la foi et la piété, à détruire l'amour excessif des biens et des avantages temporels. Par les pratiques qu'il impose, il unit les hommes entre eux, et leur inspire les uns envers les autres une charité vraiment fraternelle, la commisération et le respect pour les pauvres et les malheureux, qui portent en eux l'image du Christ, et il détruit dans la racine cette envie haineuse, l'arme principale et la force des socialistes. Il peut ainsi puissamment contribuer à résoudre cette formidable question du prolétariat, qui, dans les vieux pays surtout, préoccupe si fort les économistes, en relevant à leurs propres yeux et aux yeux des riches la dignité des frères de Jésus-Christ, les pauvres, et en leur persuadant d'être contents de leur sort. Enfin puisque l'inégalité des conditions, comme celle des aptitudes, est dans la nature

elle même, et qu'il ne dépend ni des pauvres ni des riches de la faire disparaître, les confrères du Tiers-Ordre, et par leurs paroles et surtout par leurs exemples, peuvent démontrer que c'est un devoir, pour les uns de pratiquer la résignation, et pour les autres d'être charitables et bons envers leurs frères malheureux. "

J'ai voulu citer textuellement ce passage de l'encyclique *Auspicato concessum*, parce qu'on y voit clairement combien Léon XIII s'intéresse au bien des prolétaires. Je trouve un autre indice de cet intérêt dans le soin qu'il a pris de faire étudier et d'étudier lui-même les règlements et constitutions des Chevaliers du Travail, et dans la réception qu'il a faite aux ouvriers français, venus en pèlerinage à Rome à l'occasion de son Jubilé sacerdotal. On sait avec quelle bonté paternelle il les a accueillis et il leur a prodigué ses bénédictions et ses conseils. Tout cela prouve combien le Saint Père comprend l'importance et l'influence que s'acquiert, de nos jours, la classe des prolétaires ou, comme l'on dit quelquefois, le quatrième état; et combien il importe, dans son propre intérêt et dans l'intérêt de la société en général, de lui donner une sage direction.

Au reste, en faisant aux ouvriers cet aimable accueil, Léon XIII s'est conformé à l'esprit de l'Eglise, qui a toujours été la protectrice des petits et des pauvres. Quelle était en effet la conduite des premiers chrétiens? Ils possédaient tout en commun sans y être astreints par une loi; ils vendaient leurs propriétés et ils en partageaient le prix avec les indigents. Et plus tard, n'est-ce pas l'Eglise qui a semé par toute l'Europe ces Hotels-Dieu, ces orphélinats, où toutes les misères trouvent abri et soulagement? n'est-ce pas l'Eglise qui avait établi ces corporations ouvrières, dont les chefs-d'œuvres restent encore debout, malgré les injures du temps et des révolutions?

Oui, c'est de cet esprit de l'Eglise que Léon XIII s'est inspiré; et, en présence de ces centaines d'artisans français, agenouillés à ses pieds, il a souri avec bonheur; il les a bénits; il les a encouragés; il les a exhortés à la résignation et à la patience.

Un journal, en parlant de ce pèlerinage et du discours du pape, a taxé Sa Sainteté de socialisme! Oui, certes. Léon XIII est socialiste, mais à la manière de Jésus-Christ, des apôtres et de l'Eglise. S'il dit aux pauvres: " Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, et je serai votre reconfort", il ne manque pas de tenir la balance égale et de dire aux riches avec l'apôtre saint Jacques: " Riches, pleurez, jetez des cris pour les afflictions qui doivent vous arriver. Sachez que la récompense

dont vous avez frustré les ouvriers qui ont fait la moisson de vos terres, est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées."

Ces heureux ouvriers français comprennent mieux que les prétendus philantropes les secours et les lumières qu'ils peuvent trouver dans la religion et dans les conseils de son chef, car, avant d'offrir leurs hommages à Sa Sainteté, ils ont entendu la messe à la Confession de saint Pierre ; ils y ont tous communié et ont fait retentir les voûtes du temple, en répétant tous ensemble ces touchantes paroles de leur cantique :

Quand Jésus vint sur la terre,
Ce fut pour y travailler ;
Il voulut, touchant mystère,
Comme nous être ouvrier.

L'un des principaux commandements que Jésus-Christ fit à ses apôtres et, dans leurs personnes, à son Eglise, avant de remonter au ciel, est celui qui regarde l'enseignement du monde : " Allez et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit." Or il ressort, implicitement du moins, de ces divines paroles, que l'Eglise, pour bien remplir cette haute mission, n'a pas seulement le devoir de répandre partout la pure doctrine catholique, sans en être empêchée par aucune puissance, mais encore qu'elle a le droit ou de donner elle-même les autres enseignements, qui ont toujours quelque point de contact avec la doctrine religieuse, ou de les surveiller et de les épurer, de telle sorte que les sciences humaines ne contredisent jamais les dogmes de la foi, mais que, au contraire, elles soient pour eux autant d'auxiliaires.

Dès qu'il eut été marqué du caractère épiscopal, Mgr Pecci s'était inspiré de cette pensée ; et dès lors, il s'étudia à favoriser et, pour ainsi dire, à vulgariser l'étude de la philosophie des Pères, et particulièrement de la philosophie de saint Thomas d'Aquin. Il recommanda fortement aussi l'examen critique des diverses théories philosophiques, ainsi que l'étude des sciences naturelles et expérimentales, dans le dessein de les faire servir à l'apologie de la religion. A Pérouse, il éleva le niveau des études dans le séminaire diocésain, en y introduisant la méthode scolastique, en y fondant une Académie dite de Saint Thomas, et aussi par le choix et la nomination de professeurs que distinguaient la pureté de leur doctrine et leurs talents. Il fournit même, de sa propre fortune, les sommes nécessaires pour agrandir et mieux disposer les édifices du séminaire, de sorte que cet établissement jouit aussitôt d'une grande renommée, non seulement dans l'Ombrie, mais encore dans les provinces voisines.

Plus tard, arrivé au souverain pontificat, Léon XIII a tracé, d'une manière solennelle et magistrale, le véritable programme des études philosophiques, scientifiques et religieuses, dans sa Lettre encyclique *Æterni Patris* ; et, si je ne me trompe, ce programme, qui regarde proprement les institutions du haut enseignement, doit être aussi le programme des revues catholiques ; car elles doivent se proposer pour objet principal de répandre la vraie doctrine, de mettre en lumière le parfait accord qui existe toujours entre la foi et la vraie science, enfin d'aider les savants qui, dans des ouvrages de plus longue haleine, travaillent à approfondir les diverses connaissances humaines.

Sa Sainteté établit d'abord que l'Eglise, à qui le Christ a confié la mission d'enseigner la vérité et de combattre l'erreur, a toujours rempli avec soin cet important devoir. Mais elle n'a pas refusé l'aide de la philosophie, qui peut démontrer par ses propres forces plusieurs vérités fondamentales, telles que l'existence de Dieu créateur et conservateur, et ses attributs. C'est ainsi que les Pères de l'Eglise se sont servi avec avantage de la philosophie ; mais leur méthode n'atteignit qu'avec saint Thomas son plus haut degré de perfection. Léon XIII présente donc aux disciples de la science cette éclatante lumière, ce guide sûr, et il en trace un magnifique portrait.

" Entre tous les docteurs de la scolastique, dit-il, domine, comme leur maître et leur prince, l'Ange de l'Ecole, saint Thomas d'Aquin, qui hérita de leur génie, parce que, sans doute, il eut pour eux une profonde vénération. Il réunit en un tout, comme les membres dispersés d'un même corps, disposa dans un ordre admirable, enrichit de nouvelles propositions et de nouveaux arguments, leurs enseignements, de sorte qu'on le proclame avec raison le rempart et la gloire de l'Eglise. Doué d'un génie vif et pénétrant, recommandable par l'intégrité de sa vie, ardent zélateur de la seule vérité, enrichi de la connaissance des sciences divines et humaines, il mérite qu'on le compare au soleil, parce qu'il échauffe le monde par la chaleur de ses vertus et qu'il l'éclaire par la splendeur de sa doctrine. Il n'est point dans la philosophie de question qu'il n'ait traitée avec autant de sagacité que de profondeur : il disserte des lois du raisonnement, de Dieu et des substances incorporelles, de l'homme et des choses sensibles, des actes humains et de leurs principes, avec tant de perfection que, dans toutes ces discussions, il n'y a jamais à regretter l'absence ni d'une juste disposition, ni d'un ordre convenable, ni de la facilité, ni de la clarté dans l'explication des matières les plus abstraites. Il faut ajouter qu'il va chercher

ses conclusions philosophiques dans les raisons et les principes mêmes des choses ; et, comme ces conclusions s'étendent aussi loin qu'il est possible, elles renferment dans leur sein les germes d'une infinité de vérités secondaires, que les docteurs futurs, suivant l'opportunité des temps, pourront très utilement en faire sortir. Il use de cette méthode, non seulement pour combattre et réfuter les erreurs des temps passés, mais encore pour préparer et fournir des armes invincibles contre celles qui s'élèveront encore dans l'avenir. Enfin, saint Thomas d'Aquin distingue parfaitement la raison de la foi, mais, en même temps, il les unit entre elles par les liens d'une bienveillance réciproque, et assure à chacune d'elles ses droits et sa dignité, de manière que la raison ne saurait, sans empiètement, prendre un rang plus élevé que celui qu'il lui assigne, et que la foi ne pourrait emprunter des arguments plus solides, ni plus nombreux, que ceux qu'il lui a fournis."

Je demande pardon au lecteur de ma présomption, et d'avoir essayé de traduire dans notre langue ce jugement sur saint Thomas, exprimé dans ce latin si pur, si élégant, en un mot si classique, qui est le propre des *Actes* de notre grand pontife. Je m'y suis laissé aller, parce que ce portrait est le morceau le plus saillant de l'encyclique *Æterni Patris*, le plus grand effort de Léon XIII pour l'amélioration des hautes études, ainsi que pour la gloire de saint Thomas et la propagation de son enseignement.

Grâce à Dieu, la pensée de Sa Sainteté a été comprise. Les éloquentes paroles par lesquelles elle exhortait tous les évêques du monde à restituer à l'Ange de l'Ecole la prééminence si méritée dont il jouissait jadis dans le domaine de la science, à répandre ses principes et sa méthode, ces paroles ont été entendues et obéies de tous. On s'est empressé partout de suivre l'exemple que Léon XIII a donné lui-même à Pérouse et à Rome ; on a entrepris et poursuivi avec zèle la restauration chrétienne des études philosophiques, théologiques et scientifiques, et ce zèle a déjà porté des fruits très abondants.

Mais le pape ne s'est pas contenté d'indiquer une meilleure direction à ceux qui se livrent aux hautes études, et surtout aux études ecclésiastiques ; il a voulu donner une preuve éclatante de sa libéralité et de la largeur de ses vues, en portant son intérêt sur la science en général : il a ouvert aux recherches des savants et de tous les hommes d'études les bibliothèques, les plus riches dépôts d'originaux et de manuscrits, et les archives, même les plus secrètes, du Vatican. Il veut que la lumière puisse se faire sur tous les faits et sur toutes les questions. Que de points, soit dans

le champ de l'histoire, soit dans celui des sciences, appellent encore aujourd'hui les investigations de la critique ! Maintenant plus d'obstacles, plus d'entraves à la découverte ni à la publication de la vérité, plus de retraites où puissent demeurer enfouis les documents pour ou contre. L'histoire de l'Eglise dans les diverses parties du monde, l'exégèse des livres saints, la vie des saints, des papes et des héros du catholicisme dont un si grand nombre ont été calomniés, profitent déjà de cette libéralité du pontife, " car l'Eglise n'a besoin que d'une chose pour être bien connue et pour se défendre, la vérité."

Il me resterait à parler de ce qui constitue plus proprement ce qu'on est convenu d'appeler la politique de Léon XIII. Ici, il ne faut ni exagérer, ni rester en deçà de la vérité. Suivant quelques-uns, entre autres si l'on en croyait l'auteur d'une brochure sur Rome, qui emprunte le pseudonyme de comte de Vasili, " le pape actuel ne serait rien autre chose qu'un homme politique. La politique, la politique, c'est le grand souci de Léon XIII. Il y subordonne tout, même sa philosophie, même sa littérature, même sa dévotion." Et, chose plus étonnante encore, voici quel est le but qu'il se propose : " Fondre peu à peu, très lentement, très secrètement, le Saint-Siège dans la monarchie italienne, sans que les autres peuples catholiques s'en détachent. tel est le plan, telle est l'œuvre à longue portée." [1] On ne réfute pas de pareilles inepties.

La vérité, c'est que Léon XIII s'est proposé, dès le commencement de son pontificat, un but à poursuivre. Ce but, je l'ai déjà signalé, c'est de rendre meilleurs, au point de vue moral et religieux, et les peuples et les fidèles confiés à ses soins, d'éteindre les schismes et les hérésies, de relever l'autorité de l'Eglise et de son chef, de réconcilier la foi et la science, de rendre au Souverain Pontife son indépendance, et à la papauté son prestige et son influence d'autrefois.

Or, pour atteindre ce but si élevé, le pape prend une part aussi large que le lui permettent sa situation et les conjonctures, à toutes les affaires importantes qui se remuent dans le monde. Il accorde volontiers son intervention, lorsqu'elle lui est demandée, comme cela est arrivé dans le conflit qui avait surgi entre la Prusse et l'Espagne pour la possession des Iles Carolines. On a tout dit sur cet incident si remarquable, et l'on n'a pas encore oublié sans doute l'étonnement que provoqua cet arbitrage demandé au pontife romain par deux grandes puissances, dont

1. *La société romaine*, par le comte de Vasili.

l'une, quoique hérétique, n'en a pas moins que l'autre, catholique, accepté une sentence qui lui était contraire.

Quelquefois notre grand pape prend lui-même l'initiative ; il fait étudier sur les lieux mêmes certaines questions actuelles, dans le dessein, sans doute, de rendre possibles et de se préparer les moyens d'intervenir. C'est ainsi que, dernièrement, Sa Sainteté envoyait un délégué apostolique en Irlande.

Ce délégué est chargé d'une mission toute de paix et de conciliation ; mais il est impossible de prévoir maintenant quelles seront les suites de cette démarche et d'autres semblables. Verrons-nous un jour le Saint-Siège redevenir ce haut tribunal d'arbitrage qui, pour le bonheur du monde, fut son glorieux privilège pendant des siècles ? [1]

Quoiqu'il en soit de cette prévision, il est très possible, sinon probable, que la mission de Mgr Persico ait pour conséquence de diminuer les préventions du peuple anglais contre tout ce qui vient de Rome. Et pourquoi ne pas aller plus loin ? pourquoi ne point espérer que, bientôt, nous verrons se rétablir des relations officielles entre le Vatican et le puissant empire britannique ? Outre que ces rapports ne pourraient être que très agréables aux nombreux catholiques qui, comme nous, sujets Canadiens, vivent sous le double sceptre de notre gracieuse Souveraine et du Pape-Roi, quel bien immense ne ferait pas à l'Eglise l'Angleterre revenue à la vérité, par ses millions de sujets répandus dans toutes les parties du monde, par ses richesses, son activité et son esprit d'entreprise !

Notre Seigneur Jésus-Christ est venu sur la terre pour sauver le monde en le convertissant à la vérité. " Je suis la lumière du monde, " disait-il lui-même ; et il a chargé l'Eglise et son chef de compléter cette œuvre. Le Vicaire du Christ ne doit donc pas seulement guider les fidèles et les soutenir dans la bonne voie, il lui appartient encore de rattacher au centre de l'unité les nations qui en vivent séparées et d'y appeler les infidèles. Léon XIII n'a point non plus failli à ce devoir.

Les schismatiques excitèrent d'abord son attention et furent l'objet de sa vigilance pastorale. En Russie, une cruelle persécution sévissait contre les catholiques-uniates, qu'on travaillait par toutes sortes de moyens à faire rentrer dans le

1. Le lecteur pourrait voir à ce sujet un remarquable article de l'*American Catholic Quarterly Review, October 1887*. L'auteur y traite, à la lumière des principes exposés dans la lettre au cardinal Rampolla, des différends qui s'élèvent entre les peuples, de leurs causes et de leur solution. En voici le titre : *Peace, the sword and arbitration.*

sein de l'Eglise orthodoxe ; et, d'un autre côté, les lois de l'empire interdisaient au clergé catholique toute tentative de conversion en faveur des adhérents de cette église. Léon XIII entreprit de renouer des rapports avec l'empereur de Russie, protecteur reconnu de tous les schismatiques orientaux. Il profita habilement des fêtes qui furent célébrées, à l'occasion de l'avènement du Czar, auquel il envoya ses félicitations par l'intermédiaire du nonce de Vienne. Cette démarche fut si bien accueillie que, peu de temps après, il put écrire directement à Alexandre II et lui faire un touchant appel. " Les sentiments de justice dont Votre Majesté est animée, disait-il dans cette lettre, nous donnent l'espoir que nous pourrons, Votre Majesté et nous, arriver à un accord, qui nous donnera, à tous deux, une satisfaction mutuelle ; en effet, Votre Majesté ne peut ignorer que la religion catholique regarde comme un impérieux devoir de répandre partout un esprit de paix et de maintenir la tranquilité dans les royaumes et chez les peuples." L'impression produite par cette lettre fut vive, car, après l'avoir reçue, l'empereur envoya à Rome ses deux fils, les Grands-Ducs Serge et Paul, avec instruction de préparer des relations amicales entre les deux cours. Malheureusement la mort inattendue d'Alexandre II ne permit pas de réaliser les espérances qu'avaient fait naître ces démarches.

Mais Léon XIII ne se proposait pas seulement par cette tentative de mettre fin à la persécution qui sévissait en Russie contre les catholiques, et de leur faire rendre leur liberté d'action ; il voulait, de plus, " lever, sous les yeux même des schismatiques, l'étendard de la réunion avec l'Eglise de Rome et rétablir ces églises dans leur indépendance légitime et leur ancienne splendeur." C'est à ce dessein que se rattache l'encyclique touchant le centenaire des saints Cyrille et Méthode, apôtres des races slaves, ainsi que la restauration du collège des Grecs, depuis longtemps fondé à Rome, et destiné à devenir, pour les nations qui parlent la langue grecque, ce qu'est pour toutes les nationalités du monde le collège de la Propagande.

Je veux citer encore, afin de rendre moins incomplète cette esquisse des *Actes* de Léon XIII pour la conversion des schismatiques et des infidèles, ses lettres au Sultan de Constantinople, au roi de Perse, aux empereurs du Japon et de la Chine. Dans ces lettres, Sa Sainteté s'attache à faire voir que " l'Eglise catholique est partout et toujours un puissant élément de paix, d'ordre, d'unité et de stabilité, pour les nations et pour ceux qui les gouvernent." Et, certes, ces démarches, ces lettres apostoliques, ces appels à la raison et à la générosité des princes et des peuples,

n'ont pas été uniquement des semences que la Providence féconderа sans doute dans un avenir plus ou moins éloigné ; non, elles ont été, plus d'une fois, suivies d'heureux résultats, témoin, la fin du schisme de l'antique nation arménienne, et son retour au centre de l'unité. Ce fut assurément un des plus beaux triomphes de la politique de Léon XIII.

Puisse Notre Très Saint Père le pape, glorieusement régnant, exciter pendant de longues années encore, l'admiration du monde, par ce mélange de force et de douceur, de fermeté et de conciliation, qui se fait sentir dans tous ses actes. Puisse-t-il, longtemps encore, lutter contre l'erreur, la poursuivre partout, et diriger les nations chrétiennes dans les sentiers de la vérité et de la justice. C'est le vœu que n'ont jamais cessé de former ses fidèles enfants et sujets ; c'est le vœu qu'ils forment surtout dans ces jours solennels, où le monde catholique tout entier, se réunissant en une seule et même famille, se groupe autour d'un Pasteur, qui après cinquante ans de dévouement à l'Eglise et au salut des âmes, monte à l'autel pour remercier Dieu des grâces insignes qu'il en a reçues.

Mais le monde ouvrira-t-il enfin les yeux à la lumière que Léon XIII fait briller devant lui ? L'Europe, du moins, aura-t-elle l'intelligence du règne du Christ ? se soumettra-t-elle de nouveau à son joug si doux et si bienfaisant ? reconnaîtra-t-elle le droit de l'Eglise à cette indépendance que son divin fondateur, en la créant société parfaite, a voulu lui assurer ? comprendra-t-elle que le devoir des nations et des puissances, comme ce serait aussi leur bonheur et leur gloire, est de servir Jésus-Christ, son Eglise et son Vicaire ?

C'est là sans doute le secret de Dieu ; mais si, pour employer les expressions de Bossuet et les appliquer au sujet qui nous occupe, " si notre jugement ne nous trompe pas, si, rappelant la mémoire des temps écoulés, nous en faisons un juste rapport aux temps présents, nous osons croire, et nous voyons les sages concourir à ce sentiment, que les jours d'aveuglement s'écoulent et qu'il est désormais temps que la lumière revienne."

Tout semble indiquer, en effet, que l'on verra bientôt se produire un grand changement, et que les peuples, forcés par leurs propres intérêts de revenir sur leurs pas, se jetteront dans le sein de leur mère, la sainte Eglise. La nation italienne elle-même reconnaîtra la faute et le crime qu'elle a commis en s'emparant de Rome : la faute, parce que jamais, avec la Ville Eternelle pour capitale, elle ne jouira du calme et de la sûreté dont elle a besoin ; le crime, parce que, en brisant la *Porta Pia*, et en

dépit d'un triomphe ridicule, elle a foulé aux pieds les droits les plus imprescriptibles de la justice. Beaucoup d'Italiens expriment déjà franchement les vœux qu'ils forment pour la solution équitable de cette grande difficulté " qui s'est élevée entre un roi et son peuple " ; et, quant aux intransigeants, ou plutôt quant à ceux qui se prétendent tels, ils affirment trop bruyamment et proclament trop fréquemment que la question romaine est pour jamais résolue, pour que l'on croie à leur sincérité et pour qu'on ne les soupçonne pas de manquer de confiance daus leur cause.

Mais quelle est ici la politique de Léon XIII ? Une chose du moins est certaine et se dégage de ses actes. Le Souverain Pontife ne transigera jamais sur le principe de l'indépendance nécessaire au Saint-Siège ; il s'en tiendra toujours, sur ce point, au " non possumus " de ses prédécesseurs. Mais, ceci posé et admis, est-il impossible de trouver un terrain sur lequel les deux puissances puissent facilement se rencontrer et s'entendre ? La possession des anciens Etats de l'Eglise, tels qu'ils étaient avant les révolutions, est-elle absolument nécessaire à l'indépendance du Pontife-Roi ? Puis, du côté de l'Italie, une enclave avec Rome pour capitale détruirait-elle l'unité du royaume ? Qui oserait le prétendre ? Cette unité serait-elle alors moins réelle que ne fut, pendant des siècles, l'unité du beau royaume de France et de Navarre, lorsque le pape y possédait, en toute souveraineté, la ville et le comtat d'Avignon ? Mais Rome capitale de l'Italie !.....mais le fameux mot du roi gentilhomme : " Nous y sommes et nous y resterons !" et celui de son fils Humbert I : " Roma è intangibile !" Oui, sans doute, l'orgueil national est intéressé et il en coûte pour retourner en arrière ; il n'y a pas d'autre raison.

Rome, en effet, est une ville unique, *sui generis*, créée et disposée par la Providence et par le temps pour être la capitale religieuse et morale de l'univers ; elle n'a jamais été la capitale de l'Italie et elle ne peut l'être.

Que l'Italie, d'ailleurs, cherche seulement un peu parmi les nombreuses et magnifiques villes qui, semblables à des diamants, brillent sur la surface de ce beau pays, et en font la richesse ; et elle en trouvera sans peine plus d'une incomparablement plus propre à remplir le rôle de capitale politique. Ces idées se répandent et se propagent rapidement. De nombreux indices annoncent un retour à une appréciation des choses plus raisonnable et plus pratique, qui se traduira par des faits. " Ecce facta sunt omnia nova."

Saint Grégoire VII disait en mourant : " J'ai aimé la justice et voilà pourquoi je meurs en exil. " Nous en avons le ferme espoir, il n'en sera pas ainsi de Léon XIII ; il sortira bientôt de cet état de gêne, d'isolement et de dépendance, dans lequel les machinations des uns et l'indifférence des autres s'imaginent l'avoir pour jamais enseveli ; car les Italiens et leur triste gouvernement finiront par comprendre que, pour eux plus que jamais, la sécurité du présent et la stabilité de l'avenir reposent sur la liberté de l'Eglise et l'indépendance de son chef.

Néanmoins, je le veux : que la divine Providence permette, dans ses dessins impénétrables, que l'état actuel se prolonge encore en Italie ; les actes et les œuvres qui ont marqué, avec tant d'éclat, les dix premières années du règne de notre grand Pontife, n'en auront pas moins élevé le prestige de la Papauté à un degré qu'elle n'avait pas atteint depuis longtemps ; et l'on peut dire aujourd'hui de Léon XIII, et avec encore plus de raison, ce qu'un illustre cardinal français [1] proclamait déjà sous le règne de Pie IX : " Le pape dépossédé parle en maître du monde ; il est plus roi que ses vainqueurs, plus roi que ses gardiens..... Si, à l'heure qu'il est, un héraut d'armes, planant au-dessus de tous les trônes vacillants, venait à crier : Le roi ! c'est vers le trône pontifical que tous les regards se porteraient à l'instant. "

M. E. Méthot, Ptre.
Prélat domestique de S. S.

1. Le cardinal Pie, évêque de Poitiers.

RÔLE POLITIQUE

DE

MONSEIGNEUR DE LAVAL

LE CONSEIL SOUVERAIN ET LES GOUVERNEURS DU CANADA [1]

Le mardi 18 septembre 1663, au matin, la grande salle du château Saint-Louis de Québec présentait un coup d'œil inaccoutumé. Autour d'une longue table venaient de s'asseoir, après les saluts et félicitations d'usage, les principaux personnages de la colonie, que l'intérêt de leur commune patrie avait assemblés. A voir leur maintien solennel et imposant, la gravité de leurs délibérations, on se serait cru au milieu de quelque aréopage antique, ou plutôt de quelque comité du parlement de Paris transporté des rives de la Seine sur les bords de notre grand fleuve Saint-Laurent. Tous ces personnages avaient un grand air de distinction : deux cependant fixaient de préférence les regards. L'un, revêtu d'un brillant uniforme militaire, portait l'épée au côté : c'était le nouvel occupant du Château, le représentant du grand Roi en la Nouvelle-France, le gouverneur Augustin de Saffray de Mésy ; l'autre avait revêtu le costume ecclésiastique de l'époque, et sur sa poitrine brillait la croix épiscopale : c'était le jeune et illustre vicaire apostolique de la Nouvelle-France, qui arrivait tout triomphant de son voyage à la Cour, mais que les fatigues d'une longue traversée avaient considérablement abattu ; sur son visage étaient empreintes les traces non équivoques de la maladie qu'il avait contractée à bord du vaisseau, au service de ses compagnons de détresse. Ces deux personnages étaient assis à côté l'un de l'autre au haut de la table ; l'Eglise et l'Etat se donnaient ainsi la main pour assurer le bonheur de la colonie.

1. M. l'abbé A.-H. Gosselin publiera assez prochainement une vie très complète de Mgr de Laval, l'illustre fondateur de l'église du Canada. Il a bien voulu nous donner les prémices de son travail, en détachant, pour le CANADA-FRANÇAIS, quelques-unes des plus intéressantes pages de son intéressant ouvrage : elles forment le *treizième* des trente et quelques chapitres dont se composera son livre. Les souscripteurs de notre Revue seront heureux de puiser, dans cette lecture, un avant-goût des plaisirs délicats que leur réserve l'ouvrage de M. l'abbé Gosselin.

Il aurait été difficile de dire lequel des deux était le véritable président de l'auguste assemblée, tant le Roi, dans son édit de création du Conseil Souverain, paraissait vouloir les mettre sur le même pied : " Lequel Conseil Souverain, disait-il, nous vou-
" lons être composé de nos chers et bien aimés les sieurs de
" Mésy, gouverneur, représentant notre personne, de Laval,
" évêque de Pétrée, ou du premier ecclésiastique qui y sera, et
" de cinq autres qu'ils nommeront et choisiront, conjointement
" et de concert." La nomination des membres du Conseil devait donc se faire par le gouverneur et l'évêque, *conjointement et de concert ;* la destitution de ces conseillers et une nouvelle nomination exigeaient également le concours des deux à la fois : " Lesquel-
" les cinq personnes choisies pour faire la fonction de conseillers
" seront changées ou continuées tous les ans, selon qu'il sera
" estimé plus à propos et plus avantageux par les dits gouver-
" neur, évêque, ou premier ecclésiastique, qui y sera. " Et plus loin le Roi exprimait encore avec plus de force peut-être sa volonté d'investir le gouverneur et l'évêque, au Conseil Souverain, d'une autorité pour ainsi dire égale, en les chargeant tous deux de l'exécution de son édit : " Si donnons en mandement
" aux sieurs de Mésy, gouverneur, et de Laval, évêque de Pétrée,
" ...que notre présent Edit ils aient à exécuter et faire exécuter,
" pour le choix par eux faits des dits conseillers, notre procu-
" reur et greffier, et iceux assemblés, le faire publier et enregis-
" trer..... " Le fait est que, si M. de Mésy, comme gouverneur du Canada, avait de droit la présidence du Conseil Souverain, l'éclat de cette présidence était bien affaiblie par l'influence politique que le Roi avait donnée à son auguste voisin, non moins que par l'autorité morale dont jouissait l'évêque de Pétrée.

Dans une autre ordonnance, en date du 21 mars 1663, le Roi, après avoir révoqué les concessions des terres non défrichées dans la Nouvelle-France, accordait à Mgr de Laval, conjointement avec le gouverneur et l'intendant, le pouvoir énorme d'en faire la distribution, et de veiller à l'exécution de son arrêt :
" mande et ordonne Sa dite Majesté aux sieur de Mésy, gou-
" verneur, évêque de Pétrée, et Robert, intendant au dit pays,
" de tenir la main à l'exécution ponctuelle du présent arrêt,
" même de faire la distribution des dites terres non défrichées,
" et d'en accorder des concessions au nom de Sa dite Majesté. "
Comme on le voit, Mgr de Laval jouissait à cette époque d'une confiance illimitée à la Cour ; le rôle politique qu'on lui avait attribué et qu'il n'avait certainement pas usurpé, était immense. Plus tard, on se plaindra des envahissements de l'autorité ecclé-

siastique au Canada. Le ministre Colbert écrira des phrases comme celles-ci : " Empêcher que la puissance ecclésiastique " n'entreprenne rien sur la temporelle, à quoi les ecclésiastiques " sont assez portés. " " Je vois que M. l'évêque de Québec..... " affecte une autorité un peu trop indépendante de l'autorité " Royale, et que par cette raison il serait peut-être bon qu'il " n'eût pas de séance dans le Conseil..... " S'il était vrai, ce qui n'est pas du tout prouvé, que Mgr de Laval eût quelquefois dépassé les limites de son autorité, il faut avouer que ses prétentions ne manquaient pas de fondement.

Cette première séance du Conseil Souverain fut assez longue. On y procéda à ce que l'on appellerait aujourd'hui la vérification des pouvoirs. Quatre documents importants furent l'objet principal des délibérations de l'assemblée, qui en ordonna l'enregistrement : l'édit de création du Conseil Souverain de Québec ; l'acte d'abandon du Canada au Roi par la Compagnie des Cent Associés, et les lettres patentes par lesquelles Sa Majesté acceptait cet abandon ; la nomination de M. de Mésy comme gouverneur de la Nouvelle-France ; et enfin la commission donnée par le Roi à M. Gaudais-Dupont d'aller prendre possession du Canada en son nom, ainsi que les instructions qui y étaient annexées.

La commission de M. Gaudais était datée du 7 mai 1663. Il avait instruction de faire le recensement de la colonie, de faire prêter le serment de fidélité au Roi par tous les habitants, de rendre des ordonnances sur la police et la justice, et de s'enquérir des accusations que Péronne Dumesnil et autres avaient portées contre plusieurs des principaux habitants du pays. Il s'acquitta de sa tâche à la satisfaction de tous. " Il le fit en hon- " nête homme, dit M. de Latour, avec exactitude et avec équité ; " tout le monde fut satisfait et les démêlés furent apaisés. " Il exonéra des accusations graves qui pesaient sur eux, ceux que Dumesnil avait représentés comme des concussionnaires et des dilapidateurs du trésor public. Cette sentence du commissaire soulagea Mgr de Laval, qui, connaissant d'ailleurs leur probité et leur vertu, n'avait pas hésité à recommander plusieurs d'entre eux aux principales charges du Conseil. Il est vrai que M. Gaudais avait parlé de ces mêmes hommes comme de gens illettrés, et ayant peu d'expérience et d'aptitude pour les affaires. Mais l'évêque et le gouverneur avaient choisi ce qu'il y avait de mieux dans le temps. " A part les ecclésiastiques, dit M. Parkman, " l'instruction était alors chose peu connue au Canada. "

La commission de M. de Mésy, datée du 1er mai 1663, le nommait " gouverneur et lieutenant général dans toute l'étendue " du fleuve Saint-Laurent en la Nouvelle-France, îles et terres " adjacentes de part et d'autres du dit fleuve et autres rivières " qui se déchargent en iceluy jusqu'à son embouchure. " Il était donc gouverneur non seulement de Québec, mais aussi de Montréal et de tout le pays. Aussi le Conseil Souverain enjoint-il " à " tous gouverneurs de places et capitaines de l'étendue contenue " ès-dites lettres qu'ils aient à lui obéir tout ainsi qu'ils feraient " à Sa Majesté. " M. de Mésy était donc dans son droit lorsque, de concert avec Mgr de Laval, il ôta, dans l'automne de 1663, la justice de l'île aux MM. de St-Sulpice, établit une cour à Montréal, nomma de nouveau M. de Maisonneuve gouverneur local de Montréal, révoquant par conséquent la commission qu'il avait déjà ; il était également dans son droit, lorsqu'il le destitua comme gouverneur l'année suivante, nommant à sa place M. de Latouche. On pouvait contester l'opportunité de ces actes, on n'en pouvait contester la légalité. Seulement ils avaient besoin d'être ratifiés par le Conseil.

Les nominations, en général, se faisaient par le gouverneur et l'évêque, puis elles étaient présentées au Conseil, pour confirmation. C'est ainsi, par exemple, que le 18 octobre 1663, le Conseil approuve trois nominations faites pour Montréal par Mgr de Laval et M. de Mésy : celle de M. de Sailly comme juge royal, celle de M. LeMoyne comme procureur général, et celle de M. Basset comme notaire. Cinq jours plus tard, il confirme la nomination de M. de Maisonneuve comme gouverneur de Montréal ; le 28 mai 1664, il approuve également la nomination faite par le gouverneur et l'évêque, de M. de Mouchy comme notaire à la sénéchaussée de Montréal.

Comme nous le voyons, Mgr de Laval avait obtenu de la Cour un changement complet dans le gouvernement de la colonie. La Compagnie des Cent Associés avait été invitée à abandonner toutes ses prétentions sur le Canada, et le Roi, au mois de mars 1663, avait accepté cette démission avec un empressement peu dissimulé. Une conséquence rigoureuse de cette décision royale, c'est qu'il fallait établir au Canada une autorité forte et puissante, un Parlement ou Conseil chargé d'aider le gouverneur dans l'administration des affaires. De là l'édit royal du mois d'avril 1663, qui fut lu et enregistré le 18 Septembre à la séance du Conseil Souverain. Par cet édit, le Roi confiait à ce Conseil tout pouvoir législatif, judiciaire et exécutif pour le bien de la colonie, ne se réservant que le droit suprême d'approbation ou

de désapprobation. Le Conseil était composé du gouverneur et de l'évêque, puis de cinq conseillers, d'un procureur général et d'un secrétaire, que le gouverneur et l'évêque devaient choisir eux-mêmes conjointement et de concert, et qui, une fois nommés, ne pouvaient être destitués que par l'action commune et conjointe de ces deux dignitaires.

Mgr de Laval et M. de Mésy nommèrent procureur général M. Jean Bourdon ; ils confièrent à Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu la charge de greffier et secrétaire du Conseil, et celle de conseillers à MM. Louis Rouer de Villeray, ci-devant lieutenant particulier en la juridiction de Québec, Jean Juchereau de la Ferté, Denis-Joseph Rüette Dauteüil de Monceaux, Charles Le Gardeur de Tilly et Mathieu Damours Deschaufour. Voilà les heureux fonctionnaires qui, avec le gouverneur et l'évêque, étaient assis à la table du Conseil à la séance du 18 septembre 1663. M. Gaudais y était aussi, de droit, tant en sa qualité de commissaire royal, que comme substitut de l'intendant Robert, qui avait été nommé, mais qui ne vint jamais au Canada.

On peut dire que Mgr de Laval fut l'âme et la vie du Conseil Souverain, dont il avait été le véritable fondateur. Le Conseil Souverain était son œuvre, presque au même titre que le Séminaire de Québec. C'est lui qui l'avait fait établir par le Roi, qui en avait nommé le président dans la personne du gouverneur de son choix, qui en nomma aussi tous les membres et tous les officiers. C'est lui qui le mit en mouvement et qui dirigea les premiers travaux de cette grande institution, dans laquelle étaient concentrées toutes les forces vives de la colonie.

Le Conseil était, en effet, la véritable autorité civile et politique du pays ; le gouverneur ne devait être que l'exécuteur de ses volontés et le représentant du Roi. Quelle reconnaissance le Canada ne doit-il pas à son premier évêque, pour cette institution qui établit ici le règne de l'ordre et de la justice, rendit tant d'ordonnances sages et admirables pour la police, et fut vraiment l'aurore du régime constitutionnel parmi nous ! Si en effet les membres du Conseil n'étaient pas nommés directement par le peuple, ils le représentaient du moins à un certain degré, ils dictaient ses volontés, et le pays n'avait pas à subir le joug de la tyrannie.

A cette époque de notre histoire, le rôle politique de Mgr de Laval fut donc considérable. L'avait-il recherché ? Nullement. Il le devait à ses rares vertus, à ses éminentes qualités, aux services rendus, à la confiance sans bornes qu'il avait su inspirer au Souverain, malgré les accusations injustes et nombreuses dont il

avait déjà été l'objet. Il le devait aussi, sans doute, à sa haute naissance, au nom illustre qu'il portait, aux relations qu'il avait à la Cour.

Et d'ailleurs, eût-il sollicité et recherché une large part dans le gouvernement d'une colonie naissante et qui s'appuyait tout particulièrement sur la religion, que personne ne pourrait lui en faire un crime. Tout le monde admet qu'il ne pouvait agir ainsi par ambition personnelle, pour se donner des jouissances sensibles, ou pour faire fortune : il était le plus humble, le plus mortifié, le plus vertueux des hommes. S'il ambitionnait le pouvoir, c'était donc uniquement pour fortifier son autorité religieuse et assurer l'avenir de son église naissante, qui alors s'identifiait avec toute la société canadienne. N'est-il pas naturel que Mgr de Laval ait rêvé pour la Nouvelle-France un état de société catholique parfaite, où l'Eglise fût réellement l'âme du gouvernement, et où celui-ci se regardât comme inférieur et soumis à l'autorité religieuse ? A une époque où, dans tous les états catholiques, on faisait la part si large à l'Eglise, est-il étonnant que l'évêque de Pétrée ait ambitionné ici un rôle politique ? En France, Richelieu, après avoir dirigé si longtemps les affaires, avait été remplacé par un autre homme d'église, Mazarin ; le clergé exerçait partout alors une très grande influence politique ; et cette influence s'accentua davantage lors de la réunion des Etats-Généraux. Il n'y avait pas moins de douze conseillers ecclésiastiques au Parlement de Paris. Et l'on voudrait qu'au Conseil Souverain de Québec, qui était son œuvre, Mgr de Laval ne se fût pas réservé une noble part d'autorité ? Certes, s'il ne l'eût pas fait, on aurait pu, avec raison, l'accuser de faiblesse et de défaillance dans l'accomplissement de son devoir. Tout devait l'engager à bien représenter l'Eglise au Conseil Souverain. C'était le temps où les questions si vitales de la dîme, des cures, de la traite de l'eau de vie, allaient être soulevées de nouveau, où les rapports de l'Eglise et de l'Etat allaient être discutés et réglés pour l'avenir, où le Conseil devait s'occuper de la distribution des deniers publics, et où les institutions religieuses allaient avoir à réclamer leur part. Il s'agissait d'opposer des barrières sérieuses aux vices de toutes sortes qui commençaient à paraître en différents endroits de la colonie. Combien n'importait-il pas que l'Eglise fût représentée au Conseil pour le règlement de toutes ces questions ! et qui pouvait la représenter plus dignement et plus efficacement que son premier pasteur ? Il faut donc louer et bénir Mgr de Laval de s'être assuré une place d'honneur et d'influence au Conseil Souverain.

Mais n'a-t-il pas abusé de son rôle politique ? n'a-t-il pas cherché à étendre son autorité au-delà des bornes ? n'a-t-il pas été trop absolu dans ses idées ? On le voit, nous posons ici nettement la question, car nous ne craignons pas la réponse. Cette réponse, elle nous est suggérée par la simple lecture des cahiers du Conseil Souverain, et elle est toute favorable à Mgr de Laval. En voyant à l'œuvre M. de Mésy et l'évêque de Pétrée, il n'est pas difficile de dire de quel côté se trouvent le bon sens, la justice, la dignité, l'honneur, la fidélité aux vrais principes. Rappelons les faits aussi succinctement que possible, tels qu'ils apparaissent sur les registres du Conseil.

M. de Mésy devait beaucoup à Mgr de Laval. Non seulement c'était sur sa recommandation qu'il avait été nommé gouverneur, mais comme il avait beaucoup de dettes, et qu'il alléguait son indigence, pour ne pas accepter cette charge, Mgr de Laval, qui l'estimait et voulait à tout prix l'emmener au Canada, avait obtenu du Roi des gratifications considérables pour l'aider à se libérer : ses bienfaits furent la source de ses déboires. Il arrive souvent que, pour les esprits étroits et les âmes peu nobles, la reconnaissance est un fardeau difficile à supporter : on s'insurge contre l'idée que l'on doit quelque chose à une personne que l'on n'aime pas. M. de Mésy en voulait à Mgr de Laval d'être en quelque sorte son protégé ; et ce sentiment odieux se compliquait de jalousie, lorsqu'il voyait la haute situation politique faite à l'evêque de Pétrée par le Roi lui-même, et sa propre autorité sans cesse contrebalancée et éclipsée par celle du prélat. Il en conçut une tristesse latente, qui finit par éclater plus tard en scènes regrettables.

Les esprits inquiets qui avaient répandu le trouble dans la colonie, du temps de M. D'Avaugour, qui avaient aigri ce gouverneur et lui avaient fait dissoudre, d'une manière illégale, le Conseil d'alors, ne manquèrent pas de profiter des mauvaises dispositions de M. de Mésy, et de le préjuger contre les membres du Conseil Souverain. N'oublions pas ce que dit la Mère de l'Incarnation au sujet de la calomnie qui, à cette époque, régnait en maîtresse dans la petite ville de Québec : " La perte du pays " ne viendra pas tant, à mon avis, du côté des Iroquois, que de " certaines personnes qui par envie ou autrement écrivent à MM. " de la Compagnie quantité de choses fausses contre les plus " saints et les plus vertueux, et qui déchirent même par leurs " calomnies ceux qui y maintiennent la justice, et qui le font " subsister par leur prudence. "

Péronne Dumesnil était encore à Québec : il n'était plus l'agent de la Compagnie des Cent Associés, puisque celle-ci avait cessé d'exister, mais il aimait à pêcher en eau trouble, et dès la troisième séance du Conseil Souverain, le 22 septembre, il présentait une requête dans laquelle il renouvelait ses accusations de vol et de concussion contre quatre des conseillers, MM. Villeray, de la Ferté, Dauteuil et Tilly. Il ne mentionnait pas Bourdon ; mais c'est à lui surtout, et à Villeray, qu'il en voulait : ce sont eux principalement qu'il accusait de s'être enrichis aux dépens de la Compagnie et du public. L'affaire fut renvoyée au commissaire royal, M. Gaudais. qui, nous l'avons vu, exonéra ces personnages des crimes dont on les avait accusés.

La cause véritable de la persécution dont Bourdon et Villeray furent alors les victimes, c'est qu'ils étaient les amis de l'évêque, du Séminaire et des Jésuites, que de plus ils étaient irréprochables et que leur vertu condamnait la conduite de beaucoup d'hommes politiques d'alors. Voici ce que la vénérable Marie de l'Incarnation écrit de Bourdon, en particulier : " Monsieur Bourdon était " procureur du Roi, charge qui lui fut donnée à cause de sa " probité et de son mérite. Il avait avec moi une liaison de " biens spirituels très-particulière. Car, sous son habit séculier, " il menait une vie des plus régulières. Il avait une continuelle " présence de Dieu et union avec sa divine majesté. Il a une " fois risqué sa vie pour faire un accommodement avec les " Hollandais, à l'occasion de nos captifs français, car cet " homme charitable se donnait entièrement au bien public. " C'était le père des pauvres, le consolateur des veuves et " des orphelins, l'exemple de tout le monde ; enfin, depuis " qu'il s'est établi en ce pays, il s'est consommé en toutes sortes " de bien et de bonnes œuvres. " Voilà l'homme que Dumesnil accusait de n'avoir pas voulu rendre compte à la Compagnie des Cent Associés d'une immense quantité de peaux de castors, estimée à 300,000 livres, et d'avoir en mains plus de 37,000 livres appartenant à la même compagnie. Bourdon était d'ailleurs un homme de première capacité. Sorti d'une humble famille, il s'était fait lui-même, et de simple boulanger, il était arrivé par son mérite aux plus hautes positions de son pays. Ingénieur distingué, navigateur hardi. il avait, en 1656, reçu de la Cour la commission d'aller explorer la Baie du Nord. Il était parti de Tadoussac, et avait parcouru toute la côte du Labrador ; puis il avait pénétré par le 73e degré dans cette baie immense, dont il avait pris possession au nom de son Souverain. Ses connaissances étaient très étendues et variées. On conserve aux archives du

Dépôt des fortifications des colonies, à Paris, une carte dont il est l'auteur, et qui est intitulée " Véritable plan de Québec, comme il est en l'an 1664, et les fortifications que l'on y peut faire. "

Pour ce qui concerne Villeray, qui fut l'objet, non seulement des accusations de Dumesnil, mais des persécutions les plus violentes de la part des gouverneurs de Mésy, Courcelles et Frontenac, la Cour elle-même se chargea de rétablir sa haute réputation. Frontenac l'avait injustement chassé du Conseil Souverain et, pour se justifier, avait écrit à Colbert : " M. Villeray est un " de ceux qui, sans porter l'habit de jésuite, ne laissent pas " d'en avoir fait les vœux. " Le ministre lui répondit en faisant le plus bel éloge de M. Villeray et le représentant comme un homme très probe, très capable, qui avait rendu de grands services au Canada, et qui, après avoir beaucoup travaillé, ne s'était point enrichi et se contentait d'une honnête médiocrité. Voilà le témoignage que rendait le ministre Colbert en faveur de celui que M. Parkman appelle l'homme le plus riche du Canada, et sur lequel Dumesnil avait fait peser les plus graves accusations.

Dumesnil ne se contenta pas de chercher à noircir la réputation des hommes publics du Canada. Ayant appris que le Conseil demandait aux commis et receveurs des deniers de la Communauté, de rendre leurs comptes pour les deux dernières années, et redoutant sans doute la lumière qui pourrait se produire, il fit forcer l'étude de M. D'Audouart, greffier de l'ancien Conseil, et enlever certains registres ainsi que les pièces justificatives dont on pouvait avoir besoin pour cette reddition de comptes. Le Conseil usa alors d'autorité et chargea MM. Villeray et Bourdon d'aller saisir tous les papiers de Dumesnil, de les mettre dans une boîte sur laquelle on devait apposer le sceau royal, de confier cette boîte à un gardien, et de forcer même Dumesnil à quitter la maison où il habitait et qui appartenait au gouvernement. Cet ordre fut exécuté avec toute la fermeté nécessaire. Dumesnil se décida même, au bout de quelques jours, à retourner en France. Le gouverneur de Mésy avait donné son concours à l'exécution des ordres du Conseil, en accordant à MM. Villeray et Bourdon une escorte de soldats pour leur permettre de remplir avec plus de sûreté leur pénible mission Mais ses préventions contre les membres du Conseil n'étaient pas dissipées : elles ne firent, au contraire, que s'augmenter avec le temps.

A ses sentiments de jalousie contre Mgr de Laval, à ses préjugés contre les membres du Conseil, venaient s'ajouter, d'après M.

de Latour, des motifs d'intérêt. Il ne se trouvait pas suffisamment payé comme gouverneur. " Borné à ses gages et aux affaires " militaires, dit M. de Latour, il n'avait pas même part aux gages " modiques que le Roi donnait aux premiers conseillers, tandis " qu'auparavant la Compagnie, pour se concilier le gouver- " neur, lui faisait des présents considérables et de gros profits. " Tout cela mit de mauvaise humeur M. de Mésy. Il prétendit " que la colonie devait lui payer la même somme que la Com- " pagnie donnait auparavant." Il en fit la proposition au Conseil dès le 28 novembre. On remit à huit jours la considération de sa demande et, dans la séance du 5 décembre, il fut décidé qu'il recevrait les mêmes honoraires que M. D'Argenson ; le Conseil augmentait de plus le nombre des soldats de la garnison, donnant au gouverneur une assez forte somme pour l'entretien de ces soldats. M. de Mésy recevait ainsi plus de 21,000 livres, dont 13,050 d'appointements, ce qui, à cette époque, était une assez forte somme. Il paraît cependant que cela ne suffit pas pour calmer sa mauvaise humeur.

Toutefois la bonne entente extérieure entre le gouverneur, d'un côté, et Mgr de Laval et le Conseil, de l'autre. ne fut pas troublée avant le commencement de février 1664. Nous voyons, par le Journal des Jésuites, que le gouverneur et l'évêque dînèrent ensemble chez les Révérends Pères le 2 décembre, jour de la S. François-Xavier. Le gouverneur invita aussi l'évêque à dîner au château, le premier jour de l'an, et Mgr de Laval y alla avec MM. de Bernières et de Maizerets. Au Conseil, M. de Mésy donna son concours à plusieurs décisions importantes: comme, par exemple, l'enregistrement de l'ordonnance royale sur le paiement des dîmes, l'allocation aux différentes communautés religieuses, le paiement d'une indemnité aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu, pour la quantité de malades que les vaisseaux leur avaient apportés cette année. Il se chargea aussi, avec Mgr de Laval, de la distribution des vivres et des hardes que le Conseil avait ordonné de faire aux pauvres colons qui étaient arrivés malades par les vaisseaux de septembre. L'harmonie extérieure paraissait si parfaite que la Mère de l'Incarnation était ravie, et qu'elle écrivait, dans l'automne de 1663: " On remarque entre " tous une grande union. Mgr l'évêque et M. le gouverneur sont " nommés les chefs du Conseil. " Et elle ajoutait : " M. notre " gouverneur, qui se nomme M. de Mésy, est un gentilhomme " de Normandie, très-pieux et très-sage, intime ami à feu M. de " Bernières, qui durant sa vie n'a pas peu servi à le gagner à " Dieu. "

Les *brouilleries entre les puissances*, suivant l'expression du Journal des Jésuites, commencèrent dans le mois de janvier, et ce fut à l'occasion des dîmes. Le Conseil avait été unanime à enregistrer l'ordonnance royale ; et cependant, il s'y forma bientôt, à l'instigation de de Mésy, qui voulait mortifier l'évêque et le clergé, une opposition à cette ordonnance ; le Conseil sursit à son exécution. " M. de Mésy, dit M. de Latour, écrivit en faveur des " habitants, et déclara que la dîme ruinerait et ferait déserter la " colonie." MM. Bourdon, Villeray et Dauteuil se déclarèrent hautement en faveur de Mgr de Laval : de là le courroux de M. de Mésy, qui leur fit signifier qu'il leur enlevait leurs charges au Conseil Souverain. Il destitua d'abord MM. Villeray et Dauteuil ; puis, au bout de quelques jours, M. Bourdon. Les conseillers pressentaient évidemment cet attentat du gouverneur ; car, dans la séance du 8 février, ils avaient ordonné que tous les arrêts du Conseil seraient entrés avec soin dans les registres, puis signés chaque mois par tous les conseillers, et que le sceau serait confié à l'un d'eux, à tour de rôle. Le gouverneur de Mésy, qui ne savait pas dominer ses sentiments, s'était retiré de dépit, pendant la séance. Le 10 février, le Conseil ordonne que le lendemain, dimanche, on affichera à la porte de l'église paroissiale de Québec l'édit de création du Conseil Souverain et la nomination des conseillers ainsi que celle du procureur général et du greffier. C'était protester solennellement contre la destitution arbitraire qui avait déjà été faite, et contre celle que l'on appréhendait et qui ne manqua pas d'arriver. Le Conseil protesta encore contre les mesures arbitraires du gouverneur en remettant l'adjudication des travaux à faire au fort St-Louis et au Palais, jusqu'à ce que le Conseil fût au complet.

Le mercredi 13 février, pendant que Mgr de Laval était au château, dans la salle ordinaire des séances du Conseil, avec MM. de la Ferté, de Tilly et Damours, le sieur Angoville vint lui présenter, de la part du gouverneur, une déclaration écrite, dont il lui fit la lecture : de Mésy annonçait à l'évêque qu'il avait destitué de leurs charges MM. Villeray, Dauteuil et Bourdon. Il ne les avait nommés, disait-il, qu'à la suggestion de l'évêque de Pétrée, dont ils étaient les créatures. Ils avaient voulu se rendre maîtres du Conseil, et avaient agi de bien des manières contre les intérêts du Roi et du public. Ils ne cherchaient en tout que leurs intérêts personnels. Ils avaient formé et fomenté des cabales, contrairement à leur devoir et au serment de fidélité qu'ils avaient prêté au Roi. On avait profité, ajoutait-il, de sa bonne foi et de son ignorance du pays pour le faire

consentir à leur nomination. Et il priait maintenant Mgr de Laval de se joindre à lui pour faire une assemblée du peuple, à l'effet de choisir d'autres officiers.

Mgr de Laval se contenta de faire remarquer que cette déclaration ne pouvait avoir aucune valeur, puisqu'il ne lui avait pas donné son concours ; il pria cependant M. d'Angoville de la laisser au greffe. Le sergent répliqua que son maître allait la faire publier. Et, en effet, dès le lendemain, elle était affichée au poteau public, défiant, pour ainsi dire, l'ordonnance royale, que le Conseil avait fait afficher à la porte de l'église. Le gouverneur ne pouvait se condamner lui-même d'une manière plus frappante, ni se faire une plus mauvaise affaire.

Mgr de Laval lui répliqua le 16 février : " A la demande que me fait M. le gouverneur de consentir à la destitution des personnes nommées dans sa déclaration, et de procéder dans une assemblée du peuple au choix d'autres officiers et conseillers, je réponds que ni ma conscience, ni mon honneur, ni le respect et l'obédience que je dois aux ordres du Roi, ni ma fidélité et mon dévouement à son service ne me permettent de le faire." Réponse vraiment digne, non seulement d'un évêque, mais de toute autorité qui se respecte soi-même. Il est élémentaire, en effet, de ne condamner ni destituer personne avant de faire son procès. Cette réponse élevait Mgr de Laval bien au-dessus de de Mésy, laissant à celui-ci tous les torts, mais surtout le tort, très grave aux yeux du Roi, de vouloir en appeler au peuple pour la nomination des conseillers, qui ne pouvait se faire que par le gouverneur et l'évêque.

Les remords cependant envahirent bientôt le gouverneur, car cet homme, qui alliait une foi profonde à de grands travers d'esprit, flotta toujours entre la crainte des jugements de Dieu, et sa passion, composée de jalousie, de vengeance et d'orgueil froissé. On lui fit entendre que ses actes arbitraires allaient forcer l'évêque à lui interdire les sacrements de l'Eglise. Il écrivit alors, vers la fin de février, une longue lettre aux Révérends Pères Jésuites, pour leur exposer son cas, et leur demander ce qu'il avait à faire. Il se trouvait, disait-il, dans l'alternative ou de manquer à ses devoirs envers Dieu, représenté par l'évêque, ou de ne pas servir son Roi. Les intérêts du Roi demandaient qu'il renvoyât de leurs charges les sieurs Villeray, Dauteuil et Bourdon, à cause de leur mauvaise conduite, ce qu'il ne pouvait faire sans blesser l'évêque ; et il ne savait comment concilier ses obligations envers l'évêque et envers le Roi. Seulement, il oubliait de prouver que ces conseillers avaient réellement démé-

rité de leur Souverain. Le Père Lallemant, en habile homme, lui fit une réponse peu compromettante : il n'avait pas d'avis à lui donner dans les choses purement temporelles ; pour les affaires spirituelles, M. de Mésy devait s'en rapporter à la direction de son confesseur.

Cependant, il n'y avait pas de procureur général. De Mésy n'avait pas osé en faire élire un par le peuple, comme il l'avait d'abord projeté : les affaires languissaient. Dans la séance du 5 mars, le gouverneur propose au Conseil de nommer un substitut du procureur général, et invite l'évêque à concourir avec lui pour cette nomination. Mgr de Laval lui fait alors, séance tenante, la même réponse qu'il lui avait signifiée le 16 février : Ni sa conscience, ni son honneur ne le lui permettaient, jusqu'à ce que le procureur général fût convaincu des crimes dont on l'accusait. Il n'empêchait pas le gouverneur de faire cette nomination, pourvu qu'il en prît seul toute la responsabilité. M. Chartier de Lotbinière fut nommé par le gouverneur et admis au Conseil comme substitut du procureur général ; mais Mgr de Laval entra immédiatement sa protestation :

" Par la présente signature, dit-il.... je ne prétends aucune-
" ment autoriser la qualité de substitut au préjudice des droits
" et protestations de M. le procureur général pour les causes
" portées par ma déclaration faite dans le Conseil à M. le gou-
" verneur le cinquième jour du présent mois de mars." On ne saurait assez admirer, dans toute cette affaire, l'esprit de suite de Mgr de Laval, sa sagesse, sa fidélité aux vrais principes. Il ne veut pas par un entêtement déraisonnable s'opposer à la marche des affaires, mais il proteste contre tout ce qui est contraire au droit et à la justice. Quelques jours plus tard, surgit au Conseil une affaire très épineuse et très délicate : il s'agissait d'ouvrir la boîte scellée qui renfermait les papiers de Dumesnil, et de faire l'inventaire de ces papiers. Mgr de Laval enregistre encore ses protestations dans les termes suivants : " Vu l'état
" présent du Conseil, et les intérêts du Roi dans l'ouverture du
" dit coffre, je déclare qu'elle ne se fait pas de mon consente-
" ment, et que je juge à propos, pour les raisons que je dirai en
" temps et lieu, que l'on diffère la dite ouverture jusques à ce
" que, à la venue des vaisseaux, il y ait une personne de la part
" de Sa Majesté." Tout est digne dans cette conduite de Mgr de Laval : il ne se retire pas du Conseil, comme aurait fait de Mésy dans sa mauvaise humeur ; il ne fait pas de scènes, à la manière de Frontenac ; il se contente de protester contre ce qui lui paraît injuste ou illégal.

Cependant, on était depuis quelque temps en carême, et la conscience du gouverneur n'était pas en repos. Dès le 26 mars, il fait rentrer M. Dauteuil dans sa charge de conseiller, et déclare au Conseil qu'il a biffé son nom de son ordonnance du 13 février, et qu'il retire les accusations portées contre lui. La réparation commençait ; le temps et la grâce allaient l'achever : il fallait en effet faire ses pâques. A la séance du 16 avril, le mercredi de Pâques, le Conseil s'assembla au complet: MM. Bourdon et Villeray venaient d'y rentrer. M. de Mésy leur rendait ses bonnes grâces, déclarait nul et non avenu tout ce qu'il avait dit et écrit contre eux, et approuvait lui-même par conséquent la conduite de l'évêque dans toute cette affaire. La disgrâce de MM. Villeray, Bourdon et Dauteuil avait duré environ deux mois.

Il nous semble que jusqu'ici ce n'est pas Mgr de Laval qu'il faut accuser d'avoir abusé de son rôle politique et excédé les bornes de son autorité. Quant à M. de Mésy, il venait de rentrer dans l'ordre, et tout alla bien au Conseil jusqu'au mois d'août 1664. On y passa plusieurs résolutions très importantes pour le bien de la colonie, surtout par rapport à la vente des boissons. Dès le 28 septembre précédent, le Conseil avait renouvelé l'ordonnance royale du 7 mars 1657 qui défendait de donner ou de vendre des boissons aux sauvages, sous peine d'une amende de 300 livres, et, en cas de récidive, sous peine du fouet ou du bannissement, et cette défense avait été affichée à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal. L'ordonnance produisit d'autant plus de bien qu'on la fit exécuter avec beaucoup de fermeté. Mais au printemps de 1664, par suite des *brouilleries* survenues entre l'évêque et le gouverneur, celui-ci s'était relâché de sa sévérité par rapport à la traite de l'eau-de-vie, comme il l'avait fait pour la loi des dîmes, et les désordres étaient recommencés avec une fureur incroyable. On fut obligé de sévir contre un sauvage algonquin, Robert Hache, ancien serviteur des Jésuites, qui, dans son ivresse, avait outragé une femme qu'il avait rencontrée en chemin. Au Cap-Rouge et à Sillery, tout le monde, paraît-il, faisait la traite de l'eau-de-vie. Le 17 avril 1664, le Conseil Souverain délibère de nouveau sur ce sujet, et " fait itératives défenses à " toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, " de traiter, ni donner, pas même le moindre coup, aucunes " boissons enivrantes aux sauvages, sur peine de confiscation de " tous leurs biens, et de bannissement, et, si le cas y échoit, du " fouet." Le Conseil reconnaissait que " depuis le commence- " ment de la colonie, la traite des boissons enivrantes aux

" sauvages avait toujours été prohibée et défendue, sur peine " d'amende arbitraire, à cause de la furie dans laquelle ces " peuples se trouvent dans l'ivresse, et qu'il est pour constant " qu'ils ne veulent boire que pour s'enivrer." On ne pouvait donner plus solennellement raison aux propres sentiments de Mgr de Laval. Le Conseil Souverain fit plus: il autorisa toute personne qui rencontrerait un sauvage ivre, à l'arrêter, afin de lui faire nommer le français qui lui avait donné de la boisson. Un individu, nommé Mathurin Blouard, ayant été trouvé le 26 mai en état d'ivresse, fut condamné à dix livres d'amende. Même punition le 17 juillet à un nommé Lafleur et à un nommé La Brière, qui s'étaient enivrés à la Basse-Ville. On comprend qu'une ordonnance, suivie ainsi et exécutée avec fermeté, dut produire un grand bien. Aussi les désordres furent-ils moins considérables dans la colonie pendant l'été de 1664.

Cependant les colères de M. de Mésy contre Bourdon, Villeray et autres membres du Conseil, n'étaient calmées qu'à la surface, et n'attendaient qu'un moment favorable pour éclater de nouveau. Ce moment vint avec l'expiration de l'année d'office de ces conseillers. On trouve, dans les registres du Conseil Souverain, à la date du 19 septembre 1664, le procès-verbal de la séance où le gouverneur prononça leur destitution. Ce procès-verbal, écrit de la main de de Mésy lui-même, fut trouvé si extraordinaire, si illégal, si indigne d'un gouverneur, que MM. de Tracy, Courcelles et Talon ordonnèrent, le 31 mai 1666, qu'il fût bâtonné. M. de Mésy avait choisi, pour prétexte de son coup d'état, l'opposition, pourtant bien judicieuse, que les conseillers Dauteuil et de la Ferté, de concert avec le procureur général Bourdon et M. de Charny, qui représentait l'évêque au Conseil, avaient faite à la nomination de M. Lemire comme syndic des habitants. Une première élection de syndic avait été faite en assemblée publique convoquée légalement par ordre du Conseil, et M. Charron avait été nommé; mais comme il était marchand, on lui persuada qu'il ne pouvait représenter d'une manière désintéressée la Communauté des habitants, et il résigna. Une assemblée convoquée pour une nouvelle élection fut sans résultat. Enfin une troisième assemblée, convoquée très irrégulièrement par le gouverneur seul, nomma M. Lemire. C'est contre cette nomination, qu'ils regardaient comme tout-à-fait illégale, que protestèrent les conseillers et M. de Charny. M. de Mésy ne put se contenir et, dans sa colère, il prit sur lui de suspendre de leurs fonctions les conseillers récalcitrants Dauteuil, de la Ferté et Villeray, ainsi que le procureur général Bourdon. Les conseil-

lers subirent leur sort avec patience ; mais M. Bourdon ayant déclaré qu'il ne se croyait pas dépossédé de sa charge par la seule volonté du gouverneur, celui-ci ordonna de le faire sortir du Conseil, le maltraita de toutes manières, et l'obligea même à passer en Europe, ce qu'il fit avec son fils et M. de Villeray. En tout cela, observe M. Garneau, le gouverneur violait l'édit royal : car s'il ne pouvait nommer les conseillers sans le consentement de l'évêque, il ne pouvait non plus se passer de ce consentement pour les destituer ou les suspendre. De son côté, Mgr de Laval, toujours juste, calme, fidèle à la cause de l'opprimé contre le persécuteur, avait refusé de concourir à ces actes arbitraires, et de déposséder de leurs charges les membres du Conseil, suppliant le gouverneur d'attendre l'arrivée prochaine de M. de Tracy pour faire juger, par le Vice-Roi, les différents sujets de plainte qu'il pouvait avoir contre eux. De Mésy, sans écouter les sages conseils de l'évêque, résolut de consommer son coup d'état, et, à la séance subséquente du Conseil, il nomma lui-même de son propre chef un nouveau procureur général et de nouveaux conseillers pour remplacer ceux qu'il venait de destituer. Le Conseil Souverain se trouvant ainsi tout-à-fait illégalement organisé, n'avait plus aucune autorité aux yeux de l'évêque : aussi ne voulut-il plus y assister une seule fois jusqu'à l'arrivée de M. de Tracy.

Mais cette abstension ne suffisait pas. Il fallait éclairer le public et lui faire connaître que les nouveaux conseillers avaient été choisis par le gouverneur seul, contrairement à l'ordonnance royale, qui exigeait le concours de l'évêque ; que par conséquent leur nomination était nulle, et ne leur conférait aucun pouvoir légal. Mgr de Laval chargea M. Paumié de faire cette annonce au prône, le dimanche, 29 septembre. M. de Mésy, qui avait été à la Bonne Sainte-Anne, la veille, cherchant, comme tous les dévots orgueilleux, à endormir sa conscience sur ses méfaits politiques, apprit, à son retour, le prône de M. Paumié. Sa colère ne connut plus de bornes. " Il fit publier, dit le journal " des Jésuites, à son de tambour réitéré, une pancarte d'injures " contre M. l'Evêque et autres " ; et, de son côté, le nouveau Conseil, voulant faire la cour à M. de Mésy, qui l'avait nommé contre tout droit, chargea M. Tilly et le procureur général Chartier de Lotbinière de faire enquête sur le prône de M. Paumié.

Aux injures et à l'insolence du gouverneur Mgr de Laval n'opposa que le silence et la résignation. Il se contenta de prier et de faire prier pour son ancien ami. Nous voyons, dans l'histoire de l'Hôtel-Dieu, qu'il alla plusieurs fois au parloir de cette

communauté demander à la pieuse mère Catherine de Saint-Augustin, des prières pour M. de Mésy. Avis charitables, représentations bien motivées, sévères réprimandes, il n'épargna rien pour ramener le gouverneur dans la voie du devoir ; mais par tous ces bons procédés, il ne réussit qu'à l'irriter davantage. Un jour qu'il était en conversation avec lui, le gouverneur s'emporta au point de lui jeter à la tête la clef qu'on lui avait donnée pour qu'il pût venir à toute heure au Séminaire, et il l'accabla des plus grossières injures. " Il en vint, dit M. de la Tour, à des " extrémités peu croyables, selon nos mœurs. Il crut sans doute " l'intimider par des menaces et un appareil de guerre, car on " ne put penser qu'il eût seulement le dessein d'attenter à sa vie " ou à sa liberté. Un jour, à la tête de ses gardes et de la garni- " son du fort, il investit l'église et la maison attenante où logeait " l'évêque. Celui-ci, sans s'étonner, après avoir fait sa prière et " le sacrifice de sa vie aux pieds des autels, paraît à la porte de " l'église devant le gouverneur et sa petite armée. Le bruit " courut que le gouverneur avait donné ordre de le saisir ou de " tirer sur lui. Mais tous les soldats, de concert, au lieu de lui " faire aucune insulte, défilèrent devant lui, et lui firent chacun " en passant le salut des armes, qu'on ne fait qu'aux princes et " aux généraux. Le gouverneur confus se retira."

" Cette affaire, ajoute le même auteur, fit grand bruit à la " Cour. L'évêque ne se plaignit point ; mais toute la colonie le " fit pour lui. Le Roi rappela le gouverneur, et ordonna qu'on " lut fît son procès... Il envoya à M. de Tracy une commission " particulière pour informer contre M. de Mésy, conjointement " avec M. de Courcelles, qui l'allait relever, et M. de Talon, " intendant. Ils arrivèrent au mois de juin (1665), mais ils " trouvèrent en arrivant que Dieu avait fait le procès au cou- " pable, car il était mort le 6 mai précédent, ou plutôt il s'était " fait lui-même son procès par une pénitence aussi édifiante que " sa conduite avait été scandaleuse."

En effet, dès qu'il se sentit frappé de la maladie qui devait le conduire au tombeau, cet homme, qui s'était si gravement égaré, rentra en lui-même, et se rappela ses beaux jours de l'ermitage de Caen. Il se fit transporter à l'Hôtel-Dieu, pour s'y mettre sous les soins des bonnes religieuses, dans la salle des pauvres. Ayant fait venir Mgr de Laval, il le pria d'entendre sa confession, lui demanda pardon et se réconcilia sincèrement avec lui. Il fit de plus publier partout à son de trompe l'acte de rétractation de tout ce qu'il avait dit et écrit contre le clergé de la colonie. Mgr de Laval disait tous les jours, depuis assez longtemps, la messe

pour son ancien ami, et il voulut qu'elle fût dite deux fois près de son lit de douleur, le jour de la S. Joseph et le jour de Pâques. Il eut le bonheur de le voir mourir entre ses mains avec toutes les marques d'une pénitence sincère. M. de Mésy fut enterré, suivant son désir, dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Il avait assisté au Conseil Souverain, pour la dernière fois, le 7 février. Sa mort y fut annoncée le 6 mai, et n'y excita absolument aucun regret. Ces conseillers, qui lui devaient pourtant leur position, se gardèrent bien d'exprimer des sentiments qui n'auraient pas trouvé d'écho dans les cœurs. On ne voit pas, en effet, que la moindre douleur ait été manifestée, dans le public, à l'occasion de la mort de M. de Mésy. Les citoyens de Québec se sentirent soulagés, en voyant disparaître un homme qui avait causé tant de trouble dans la colonie et donné tant de chagrin à leur premier pasteur. Le Conseil Souverain se contenta d'ordonner que l'on fît l'inventaire de tous les effets et meubles du défunt, et que l'on apposât le sceau, dans le fort, à tout ce qui pouvait affecter les intérêts de Sa Majesté.

Mgr de Laval n'avait pas assisté au Conseil depuis le 13 septembre 1664; il n'y reparut qu'au bout d'un an, le 23 septembre 1665, lorsque M. de Tracy, rendant justice aux anciens conseillers destitués par M. de Mésy ainsi qu'à M. Bourdon, les rétablit dans leurs charges.

On a vu quel grand rôle politique Mgr de Laval avait joué sous le gouverneur qui venait de mourir : la justice, l'honneur et la dignité avaient toujours présidé à toutes ses démarches. Sa conduite fut approuvée à la Cour. Cependant l'impression produite par les accusations violentes de de Mésy et de Dumesnil ne put s'effacer tout-à-fait, et l'on garda une certaine prévention contre l'évêque et les jésuites, que l'on avait représentés comme voulant tout conduire à leur guise dans la colonie. Les gouverneurs et les intendants, qui se succédèrent au Canada, eurent pour instruction de s'opposer, au moins indirectement, aux empiètements du clergé et de l'évêque, tout en ayant égard à leur position, à leurs droits de citoyens et aux services qu'ils avaient rendus dans le pays. L'influence politique de Mgr de Laval fut donc nécessairement amoindrie, et il dut, pour le bien de la paix et de la religion elle-même, consentir à un rôle plus effacé. L'édit royal de 1663 ne fut pourtant pas changé : l'évêque restait, de droit, chef du Conseil avec le gouverneur ; la nomination ou la destitution des conseillers et des officiers du Conseil continuait à ne pouvoir se faire sans sa participation. Ses rapports avec M. de Tracy furent toujours excellents, et jamais l'Eglise

et l'Etat ne vécurent en meilleure harmonie que pendant l'administration de ce Vice-Roi.

Mais on n'accordait plus à Mgr de Laval, au Conseil, la place à laquelle il avait droit. L'intendant Talon, dont les hautes qualités administratives étaient incontestables, avait reçu du Roi une autorité si grande dans la colonie, qu'elle éclipsait même celle du gouverneur : aucune affaire importante ne pouvait être réglée par le Conseil, sans qu'elle lui fût préalablement soumise. M. de Courcelles protesta ; mais il fallut se soumettre. M. Talon réussit même à se faire nommer avant l'évêque dans les procès-verbaux du Conseil, bien que ses lettres ne fissent aucune mention de ce privilège ; de sorte que, sous M. de Tracy, Mgr de Laval n'occupait réellement que la quatrième place au Conseil : avant lui venaient M. de Tracy, M. de Courcelles et l'intendant. Pour le bien de la paix, l'évêque sacrifia son droit de préséance, et se résigna, tant qu'on ne viola pas ouvertement les ordres du Roi. Il assista ainsi aux séances jusqu'au mois de février 1671, aussi régulièrement que possible. Ce n'était certes pas une chose peu méritoire, de la part de ce grand évêque, de s'astreindre, malgré ses nombreuses occupations, à assister à tant de débats où se discutaient souvent des affaires de minime importance, et cela afin que l'Eglise fût représentée et, qu'au besoin, elle y eût un protecteur et un défenseur de ses droits.

Au commencement de chaque année, le gouverneur, M. de Courcelles, assisté de M. Talon, l'intendant, et de Mgr de Laval, reconstituait le Conseil. Le 13 janvier 1670, Mgr de Laval fut empêché par la maladie de prendre part à la séance où furent nommés les conseillers ; mais son absence et son consentement à la nomination furent consignés au procès-verbal. Les droits de l'évêque étant ainsi reconnus, ou plutôt n'étant pas encore tout-à-fait méconnus, l'édit royal de 1663 était censé exécuté, au moins en substance. Au mois de mars 1672, M. de Courcelles assembla le conseil, comme de coutume, au château Saint-Louis, et n'y convoqua pas Mgr de Laval. Les anciens conseillers furent continués dans leurs charges; mais on ne fit aucune mention du concours de l'évêque de Pétrée, dans le procès-verbal de la séance. C'était violer ouvertement l'édit du Roi. Aussi Mgr de Laval jugea-t-il de sa dignité et de son honneur de ne plus assister au Conseil. C'était bien la moindre protestation qu'il dût faire contre la conduite injurieuse et illégale du gouverneur. Il partit bientôt pour la France, emmenant avec lui M. de Bernières, et laissant l'administration de son diocèse à M. Jean Dudouyt, qu'il avait nommé son grand vicaire l'au-

tomne précédent. Le désir de se plaindre à la Cour des procédés de M. de Courcelles, et de faire rendre à l'évêque la place à laquelle il avait droit au Conseil Souverain, ne fut pas étranger au but de son voyage.

Ni M. Dudouyt, ni M. de Bernières, qui revint au Canada l'année suivante, ne voulurent assister au Conseil Souverain, pendant l'absence de Mgr de Laval ; et ils en donnèrent la raison : c'est qu'on leur refusait, comme on avait refusé à l'évêque, le rang auquel ils avaient droit. M. de Bernières soutint toujours avec une dignité admirable les droits et l'honneur de l'église du Canada. Mais sa fermeté, sa grandeur et sa dignité brillèrent surtout lors des célèbres procès de l'abbé Fénelon et de M. Thomas Morel, au Conseil Souverain. L'abbé Fénelon, prêtre du Séminaire de St-Sulpice de Montréal, était frère du célèbre archevêque de Cambrai. Dans les difficultés survenues entre M. de Frontenac et M. Perrot, gouverneur de Montréal, il avait pris fait et cause pour ce dernier ; et, sans en parler à ses supérieurs, il crut devoir, en prêchant, le jour de Pâques, dans l'église paroissiale de Montréal, faire allusion à la conduite despotique et injuste de M. de Frontenac. Celui-ci en fut irrité, et somma l'abbé de Fénelon d'avoir à comparaître au Conseil Souverain pour rendre compte de son sermon. L'abbé descendit à Québec, se présenta au Conseil, mais ne voulut pas soumettre sa cause au jugement de ce tribunal civil, alléguant avec raison les immunités ecclésiastiques, et réclamant d'être jugé par ses pairs, c'est-à-dire par l'officialité de Québec. Rien ne put ébranler sa détermination, pas même la prison à laquelle il fut condamné. M. de Bernières fut mandé au Conseil à propos de cette affaire ; il réclama la place d'honneur à laquelle il avait droit, pendant l'absence de l'évêque, c'est-à-dire, la seconde après le gouverneur ; mais Frontenac la lui ayant refusée, il ne voulut pas répondre aux questions du Conseil et se retira. Les conseillers s'aperçurent bientôt que Frontenac, par sa conduite violente e irréfléchie, les avait mis dans un mauvais pas ; et ils furent bien aises de s'en tirer, en renvoyant à l'examen et au jugement du Roi tout le dossier de l'affaire Fénelon.

M. de Bernières montra la même indépendance et la même dignité dans l'affaire Morel. Celui-ci, prêtre du Séminaire de Québec, était chargé de la desserte des fidèles établis sur la côte de Lauzon. Il fut accusé auprès du gouverneur et du Conseil Souverain d'avoir incité ses paroissiens à s'opposer, même par la violence, à l'exécution d'un arrêt du Conseil, qui donnait préséance, dans les cérémonies de l'Eglise, aux officiers de justice

sur les marguillers. Lui aussi refusa de soumettre sa cause au jugement d'un tribunal civil, et déclara ne s'en rapporter qu'à la décision de son juge naturel, M. de Bernières. Les choses allèrent si loin que le Conseil envoya un huissier au Séminaire pour le chercher, et M. Morel fut détenu prisonnier, au château Saint-Louis, pendant près d'un mois. M. de Bernières soutint noblement la cause de ce digne prêtre, et les privilèges de l'officialité de Québec, que le Conseil ne voulait pas reconnaître. Cette fois encore, le Conseil, pour sortir de ces embarras suscités par l'imprudence emportée de M. de Frontenac, crut devoir soumettre l'affaire à la décision du Roi.

Le temps arrivait, du reste, où l'orgueil et la violence de Frontenac allaient être sérieusement réprimés par le Roi. M. Morel sortit de la prison où il avait été enfermé avec M. Romain Becquet, greffier de l'officialité, le 22 juillet 1675 ; et quelques jours plus tard, le 16 septembre, arrivait de France Mgr de Laval, avec l'intendant Duchesneau, porteur du célèbre édit royal du 5 juin 1675.

Par cet édit, donné au Camp de Luting, le Roi très chrétien confirme celui de 1663, par lequel il a établi le Conseil Souverain de Québec, mais reconstitue celui-ci sur de nouvelles bases. Tout en conservant, pour le moment, le nom de *Conseil Souverain*, il veut qu'on lui substitue peu à peu celui de *Conseil Supérieur*, " sans doute, dit M. de Latour, par une sorte de délicatesse, pour " ôter toute idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de " souveraineté. " C'est le Roi lui-même, et non plus le gouverneur et l'évêque, qui nommera à l'avenir les conseillers, et il y en aura sept au lieu de cinq. Les premiers nommés par le Roi sont MM. Louis Rouer de la Villeray, Charles Le Gardeur de Tilly, Mathurin Damours, Nicolas Dupont, René-Louis Chartier de Lotbinière, Jean-Baptiste de Peyras et Charles Denis. Plus tard, en 1703, le nombre des conseillers sera porté à douze, y compris un *conseiller clerc*, qui sera chargé, avec l'évêque, de toutes les matières ecclésiastiques. L'édit de 1675 assurait à l'évêque de Québec la seconde place au Conseil, immédiatement après le gouverneur, et donnait le même droit à son grand vicaire, mais seulement lorsque l'évêque était absent du pays. C'est en vertu de ce privilège que M. de Bernières remplaça au Conseil Souverain Mgr de Laval, pendant son troisième voyage en France, et assista à 44 séances, du 5 décembre 1678 au 21 octobre 1680. M. de Maizerets et M. de Saint-Valier assistèrent aussi à quelques séances du Conseil Souverain, en qualité de

grands vicaires de Mgr de Laval, pendant son quatrième voyage en France.

Par le même édit de 1675, M. Denis-Joseph Ruette Dauteuil fut nommé procureur général, à la place de M. Jean Bourdon, qui était mort au commencement de 1668, et auquel on n'avait donné jusqu'ici qu'un substitut. D'après le Journal des Jésuites, M. Bourdon avait fait une mort des plus chrétiennes, laissant à ses enfants l'héritage des plus belles vertus. Il fut enterré solennellement dans la chapelle du S. Scapulaire de l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec. L'édit de 1675 nommait aussi M. Gilles Rageot greffier du Conseil. Enfin, le Roi envoyait M. Duchesneau comme intendant de justice, police et finances au Canada ; et tout en ne lui attribuant que la troisième place au Conseil, il l'en constituait le véritable président de fait : " D'autant que nous voulons toujours, dit l'ordonnance " royale, rendre la discipline et l'usage du Conseil confor- " mes aux compagnies supérieures de notre royaume, nous " voulons que l'intendant de justice, police et finances, lequel " dans l'ordre ci-dessus, aura la troisième place comme président " du dit Conseil, demande les avis, recueille les voix et prononce " les arrêts et ait au surplus les mêmes fonctions et jouisse des " mêmes avantages que les premiers présidents de nos cours." Arrangement singulier, qu'on serait presque tenté d'appeler machiavélique, qui avait surtout pour but de mettre continuellement en échec l'autorité du gouverneur, et de réduire au néant les prétentions qu'il n'avait cessé de montrer jusque là, de jouer au souverain et à l'autocrate, dans une colonie si distante de la France. Le gouverneur n'avait, pour ainsi dire, au Conseil, qu'une présidence d'honneur : c'est l'intendant qui, quoique à la troisième place, demandait les avis, recueillait les suffrages et prononçait les arrêts ; il était donc le véritable *président du Conseil*, puisqu'il en avait les attributions. M. de Frontenac, dont le caractère hautain et fier n'était égalé que par d'intolérables prétentions, ne put se faire au rôle effacé et gênant qui lui était assigné par l'édit de 1675. Il ne tarda pas à rompre en visière avec l'ennemi que le Roi avait mis sur son chemin, M. Duchesneau. Mais celui-ci était homme à lui tenir tête. Le titre de *président du Conseil*, que l'intendant s'attribuait, conformément aux termes mêmes de l'édit, fut la source des plus vives discussions. Elles occupèrent un très grand nombre de séances ; et il faut dire que, dans toutes ces luttes, le beau rôle, le rôle distingué et habile, ne fut certainement pas du côté de M. de Frontenac.

Que faisait, pendant ce temps, Mgr de Laval? Il regardait le combat, en spectateur désintéressé. Le nouvel édit de 1675 lui avait rendu au Conseil la place d'honneur à laquelle il avait droit, et qu'il avait revendiquée avec une noble fermeté. Il était là, à son poste, prêt à défendre, en toutes circonstances, les droits de l'Eglise, de la morale et de la justice, et il ne manqua pas de le faire en maintes occasions. D'un autre côté, son influence politique avait diminué, par suite des préventions qu'avaient produites dans l'esprit du Roi les récriminations qu'on n'avait cessé de faire, à la Cour, contre les prétendus empiètements de l'évêque. Aussi le rôle de Mgr de Laval, au Conseil, fut-il, comme nous l'avons déjà dit, plus modeste et plus effacé. La Cour lui avait rendu un véritable service, en lui enlevant la nomination des conseillers, pour se la réserver à elle-même. L'autorité morale et le prestige de l'évêque ne pouvaient que gagner au changement par lequel il n'avait plus de part active à la direction du Conseil, dont l'intendant était devenu le président de fait. Mgr de Laval, qui pouvait d'ailleurs compter sur les bonnes dispositions de la plupart des conseillers, et surtout sur celles de l'intendant Duchesneau, qui lui était tout dévoué, assista donc désormais au Conseil d'une manière plus désintéressée, laissa le gouverneur et l'intendant vider entr'eux leurs querelles, sans intervenir d'une manière active, et se contenta de combattre les idées de M. de Frontenac, quand elles étaient contraires au bien de la religion et de la morale, comme dans la question du commerce de l'eau-de-vie. Il le laissa se discréditer lui-même par ses actes autoritaires et irréfléchis, par ses prétentions ridicules et hautaines, par sa jalousie mesquine et puérile contre M. Duchesneau. On vit, en 1679, ce gouverneur pousser la haine et l'emportement jusqu'à faire emprisonner, de son chef et sans aucune raison, un conseiller, M. Damours, qui avait montré un peu d'indépendance. Il passait la plus grande partie des séances à réclamer le titre de *chef et président du Conseil*, auquel il n'avait pas droit, et à chicaner les autres sur le modeste titre d'*écuyer* qu'ils prétendaient porter. Pour arriver à ses fins, il ne craignit pas de faire exiler de Québec trois des principaux conseillers, MM. de Villeray, de Tilly et Dauteuil. Il lui arriva plusieurs fois de faire, en plein Conseil, des scènes qu'on trouverait comiques, si elles n'étaient odieuses de la part d'un tel personnage. C'est ainsi qu'un jour il se mit en travers de la porte pour empêcher l'intendant Duchesneau de sortir de la salle. Une pareille conduite était de nature à avilir le Conseil Souverain lui-même, et à lui enlever

une partie du prestige qu'il devait garder aux yeux du public. Tout le monde regrettait que Mgr de Laval n'eût pas cette autorité dont il s'était servi autrefois pour soutenir la dignité du Conseil, et que la prudence l'eût engagé à se désintéresser de questions qui ne regardaient pas uniquement le bien de l'Eglise. Le Roi lui-même se crut obligé d'écrire à M. de Frontenac pour lui marquer sa surprise de ce que, par ses prétentions absurdes, il avait avili, au lieu de la relever, la position de gouverneur. " Il " n'y a que vous dans mon royaume, lui disait Louis XIV, qui, " honoré de la qualité de mon lieutenant général et de gouver- " neur de province, peut ambitionner le titre de Président d'un " Conseil comme celui de Québec."

Mgr de Laval et Frontenac! Arrêtons-nous un instant devant ces deux grandes figures qui se détachent avec tant d'éclat sur le fond de notre histoire nationale. On a souvent parlé des luttes que se sont livrées ces deux personnages ; en réalité, il n'y eut jamais entre eux que des dissentiments. Frontenac n'attaqua jamais directement et personnellement Mgr de Laval ; et jamais ce dernier ne déclara une guerre ouverte au gouverneur. Seulement ils s'observèrent sans cesse, et se défièrent toujours l'un de l'autre. Ces défiances, d'ailleurs, s'expliquent par la divergence de leurs opinions sur les questions les plus vitales, comme, par exemple, les rapports de l'autorité civile avec l'autorité religieuse, la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, le droit de l'Eglise à percevoir la dîme.

Cependant, disons-le tout de suite, il y eut des sentiments nobles et généreux qui firent battre à l'unisson ces deux grands cœurs. Ils aimaient d'un égal amour la France, leur commune patrie, et le puissant monarque qui l'avait élevée au premier rang des nations européennes ; ils étaient également attachés et dévoués au Canada, leur patrie d'adoption, et lui ont consacré le meilleur de leur zèle. L'un y passa, comme gouverneur, à deux reprises différentes, vingt années de sa vie ; l'autre y fut le chef vénéré de l'Eglise, pendant plus d'un quart de siècle. Et par une destinée commune, leurs restes ont reposé, pendant près de deux cents ans, côte à côte, sous les dalles du même sanctuaire.

La nature avait départi à ces deux grands hommes des dons également rares et précieux ; mais ils n'en firent pas toujours le même usage. Tous deux issus, quoique à des degrés divers, de familles nobles et distinguées, ils sentaient bouillonner dans leurs veines un sang fier et généreux. Mais chez Frontenac, la noblesse elle-même était gâtée par je ne sais quel faux air de parvenu ; il y avait dans sa parole et dans sa conduite une attitude hau-

taine que l'on ne rencontre pas d'ordinaire chez les hommes de race. Qu'on lise ses discours au Conseil Souverain : on y sentira tout de suite l'homme qui cherche à en imposer par des phrases sonores et pompeuses. La véritable grandeur, au contraire, celle qui apprend à descendre sans s'abaisser, et qui concilie toujours la simplicité avec la noblesse, se retrouve dans tous les écrits et dans toutes les actions de Mgr de Laval. Sa vie tout entière est marquée au cachet de cette triple dignité de l'esprit, du cœur et de la vertu, qui constitue le vrai mérite.

Le gouverneur et l'évêque avaient encore l'instinct et, pour ainsi dire, la passion du pouvoir. Mais, chez Mgr de Laval, cette passion était contenue dans les limites de la sagesse chrétienne et sacerdotale. Sans doute, lorsqu'il s'agissait de défendre ses droits méconnus, il n'était pas homme à capituler devant les obstacles et les résistances ; mais s'il était jaloux de son autorité, il savait du moins s'oublier lui-même, pour ne songer qu'aux intérêts de l'église qui lui était confiée. La Providence l'avait surtout enrichi de deux qualités précieuses pour tous ceux qui exercent le pouvoir : il savait posséder son âme dans la patience, et rendre son autorité chère et aimable à ceux qui lui devaient obéissance. Jamais homme n'allia une plus grande douceur à un commandement plus ferme. Ses conseils comme ses réprimandes étaient toujours tempérés par la charité, et lui attiraient l'estime de tous. C'est bien de lui qu'on aurait pu dire : *Primus inter pares*.

Il n'en fut pas ainsi de Frontenac. Trop souvent ce gouverneur mit son autorité au service d'intérêts mesquins et de caprices bizarres. Il manqua tout-à-fait son but, et ne réussit qu'à se rendre ridicule, en voulant reproduire ici, sur les rives du Saint-Laurent, les prétentions et les allures despotiques que son maître pouvait affecter sans se compromettre, aux bords de la Seine. On avait toléré dans la bouche du monarque la fameuse devise : l'Etat, c'est moi. Sur les lèvres de Frontenac elle paraissait ridicule. Ses emportements et ses violences contre les membres du Conseil Souverain, ses prétentions puériles aux titres et aux honneurs, montrent que, s'il avait la passion du pouvoir, il n'en possédait ni le sens exact, ni les solides qualités.

Si l'on compare maintenant les œuvres accomplies et les résultats obtenus, on ne sera pas surpris d'y trouver une profonde différence. Homme d'imagination avant tout, esprit brillant et fantaisiste, Frontenac n'a rien laissé de durable dans la colonie, et fut, de l'aveu de tout le monde, un administrateur civil bien ordinaire. C'est sur les champs de bataille, à la tête d'une armée,

qu'il donnait la véritable mesure de son talent ; aussi est-ce là seulement qu'il rendit de grands services au Canada. Les œuvres de Mgr de Laval, au contraire, l'organisation d'un vaste diocèse, la fondation d'un Séminaire, l'établissement du Conseil Souverain, auquel il prit une large part, les institutions religieuses qu'il a fondées ou encouragées, témoignent de ses hautes qualités administratives, de son esprit large et pratique, de la sagesse de son jugement. D'un autre côté, les combats qu'il a livrés, pendant toute sa carrière, contre les ennemis des bonnes mœurs et de la religion dans ce pays, eurent, pour l'avenir de la colonie, des conséquences non moins heureuses que les victoires de Frontenac sur les Iroquois. Enfin leur influence au Conseil Souverain ne fut pas également salutaire. Le rôle de Frontenac y fut généralement sans gloire, sans dignité et sans résultat pratique ; celui de Mgr de Laval, au contraire, eut une efficacité des plus sérieuses et des plus bienfaisantes pour l'église du Canada.

A part l'année malheureuse où le Conseil, irrégulièrement constitué par le gouverneur de Mésy, n'existait plus de fait aux yeux de Mgr de Laval, à part les cinq années entières qu'il fut absent du pays, pendant son second et son troisième voyage en France, à part aussi ses absences de Québec, nécessitées par les visites pastorales et les travaux du ministère apostolique, Mgr de Laval se fit un devoir d'assister régulièrement aux séances du Conseil. Il était toujours un des premiers rendus, et ne partait pas que tout fût terminé. On voyait quelquefois ce pieux évêque, tout brisé par la fatigue ou par la maladie, quitter le Séminaire, malgré les directeurs de cette maison, à l'heure convenue pour les séances, et se traîner péniblement vers le château St-Louis. Il voulait être à son poste afin de mettre au service de la morale, de la justice et de l'Eglise, son zèle de citoyen éclairé et de saint évêque. Il y eut, à partir du 18 septembre 1663 jusqu'au quatrième voyage de Mgr de Laval en Europe, le 14 novembre 1684, où il alla porter au Roi sa démission comme évêque de Québec, près de 780 séances du Conseil Souverain ; Mgr de Laval y assista personnellement 233 fois. Il fut surtout très exact la première année du Conseil, parce que cette nouvelle institution avait besoin alors de ses lumières et de sa sagesse pour prendre une bonne direction ; il y eut, cette année-là, 96 séances, et il n'en manqua que 26 ; encore sur ces 26 séances, se fit-il remplacer dix fois par son grand vicaire, M. de Lauzon Charny, comme le permettait l'édit royal.

Voulons-nous avoir une idée des travaux du Conseil, auxquels Mgr de Laval prit souvent une part si active ? Les séances étaient

aussi nombreuses et duraient aussi longtemps que l'exigeait l'expédition des affaires : les vacances étaient à peu près inconnues. Les conseillers assistaient régulièrement aux séances ; ils se retiraient, dans les causes où ils pouvaient être intéressés. Le Conseil avait à rendre la justice, au civil et au criminel.

Au civil, toute affaire, de minime ou de grande importance, pouvait lui être soumise, soit directement, soit en appel des tribunaux inférieurs.

Au criminel, le Conseil Souverain avait à connaître et à juger toute espèce de délits. Il y aurait à faire, dans les Registres du Conseil Souverain, une curieuse étude sur les mœurs de la société canadienne au XVIIe siècle. En voyant se dérouler le tableau, toujours sombre et effrayant, de crimes si nombreux, relativement au chiffre peu considérable de la population, de désordres si étranges, de ces sortilèges si communs alors, de ces viols, de ces assassinats, de ces vols de grands chemins, on reste convaincu des services inappréciables que le Conseil rendit à notre pays, en poursuivant le vice avec tant de vigilance et de fermeté, en sévissant contre les coupables avec tant de rigueur. Les punitions nous paraissent quelquefois dépasser la mesure et atteindre la barbarie ; mais il faut les juger d'après les mœurs du temps, et non pas d'après les idées de notre civilisation plus complaisante pour les criminels. Ainsi, par exemple, le 6 mars 1673, le nommé Charles Alexis Desessarts est convaincu d'avoir tué de guet apens le nommé Herme, son camarade de voyage, et d'avoir volé ses hardes et pelleteries. Pour réparation de ses crimes, il est condamné par le Conseil à être conduit de prison, à trois heures après-midi, sur la grande place de la ville de Québec, et là, sur un échafaud dressé à cet effet, à avoir les bras et les jambes rompus vifs, puis à être étranglé et jeté sur une roue pour y demeurer jusqu'à sept heures du soir. "Son corps, ajoute le juge, sera ensuite porté sur les fourches patibulaires pour y demeurer jusqu'à parfaite consommation." Ce n'est pas tout. Le même Desessarts est condamné à deux cents livres d'amende envers le Roi, et à la restitution envers qui il appartiendra, des choses par lui volées. Le surplus de ses biens, si aucun il y a, acquis et confisqué aussi à qui il appartiendra. Et en attendant que le dit Desessarts soit appréhendé, il sera exécuté en effigie aux fourches patibulaires.

Certes, voilà une sentence bien extraordinaire. Il y a là je ne sais quel raffinement de cruauté qui répugne aux idées de notre époque. On n'aime pas à voir la société, même outragée, se délecter pour ainsi dire dans le sang de sa victime et piétiner

sur son cadavre. Mais la société d'alors avait besoin, sans doute, de ce déploiement de rigueur et de barbarie d'un autre âge, pour se protéger contre le crime menaçant. Tout de même, on est heureux de trouver Mgr de Laval absent de la séance où fut prononcée cette terrible sentence : il était alors en Europe. Il est remarquable d'ailleurs que généralement il s'absente des séances où il prévoit que le Conseil aura à prononcer la peine capitale.

Le Conseil Souverain n'avait pas seulement à rendre la justice, il devait aussi faire observer les lois et maintenir le bon ordre dans toute la colonie. En lisant les règlements de police, préparés d'abord par M. Talon, puis ensuite par M. Duchesneau, et ratifiés par le Conseil, on est surpris de la perfection de ces ordonnances, et du ton vraiment chrétien qui y domine. Qu'est-ce que notre civilisation moderne, avec toutes ses prétentions, a ajouté à ces règlements ? Absolument rien. Ne les a-t-elle pas plutôt gâtés ? Ces règlements pourvoient à tout :—excellents marchés, dans les villes, deux fois par semaine ; défense aux gens de vendre à domicile ; propreté requise dans les rues, dans les cours, jusque dans les plus petits détails ; poids et mesures réglés d'une manière parfaite ; sages ordonnances pour l'arpentage et la concession des terres, afin d'éviter autant que possible les procès ; règlements sévères contre le blasphême, contre la vente des boissons, contre les maisons de désordre. D'après l'ordonnance de M. Duchesneau, ratifiée par le Conseil le 11 mai 1676, les habitants étaient convoqués en assemblée deux fois par année, le quinze avril et le quinze novembre, afin qu'ils pussent en toute liberté donner leur avis sur des questions qui les intéressaient : cela permettait au Conseil de fixer le prix du pain et des principales denrées, et de perfectionner les règlements de police d'une manière plus conforme à l'opinion populaire et au bien public. Sans doute, ce n'est pas encore notre régime constitutionnel et représentatif ; mais s'il fallait comparer les deux systèmes, en tenant compte, bien entendu, de la différence des époques, ne pourrait-on pas dire que ces grandes assises populaires remplaçaient avantageusement nos Chambres d'Assemblée ?

Une ordonnance qui caractérise bien l'esprit large et progressif de cette époque, c'est celle qui fut imaginée par Colbert, de concert avec l'intendant Talon, adoptée au Conseil du Roi, le 12 avril 1670, et enregistrée au Conseil Souverain, le 20 octobre de la même année. Par cette ordonnance, le Roi octroyait à tous les parents qui auraient dix enfants et plus, vivants et nés de légitime mariage, n'étant ni prêtres, ni religieux, ni religieuses,

une rente annuelle de trois cents livres, plus une somme de vingt livres aux fils et garçons, le jour de leurs noces. Laissons de côté cette exclusion du bénéfice de la loi pour les enfants qui choisissaient l'état ecclésiastique ou religieux : dans l'idée de Talon, il n'y avait là rien d'hostile à l'Eglise ; car Mgr de Laval, qui était présent à la séance, n'aurait pas manquer de protester de toutes ses forces. L'intention et le désir du Roi, de son ministre Colbert, de l'intendant Talon, étaient de favoriser autant que possible le développement de la colonisation du Canada : pour cela, ils ne crurent pouvoir rien imaginer de plus efficace que d'encourager le mariage, les familles nombreuses, et par suite les bonnes mœurs du pays. L'expérience a démontré la sagesse et la grandeur de leurs vues : la fécondité de nos familles canadiennes est encore proverbiale.

Une autre ordonnance caractéristique de cette époque, que l'on retrouve, à deux ou trois reprises différentes, dans les registres du Conseil, c'est la défense de mendier, à moins d'avoir une recommandation expresse de son curé ou d'un juge : défense sage, qui n'exclut pas la charité, mais qui la régularise, prévient beaucoup d'abus, et éloigne un fléau qui désole si généralement tant de villes d'Espagne ou d'Italie.

C'est le Conseil Souverain qui faisait toutes les nominations aux charges publiques, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées. Pour être aussi sûr que possible de ne nommer que des personnes dignes et capables, on soumettait préalablement les candidats à une enquête minutieuse sur leur vie et sur leur conduite. Prenons pour exemple l'installation de M. Claude de Bermen de la Martinière au Conseil Souverain, à la séance du 26 octobre 1678. Il était auparavant juge des jurisdictions de Beauport et de N.-D. des Anges. Le Roi l'ayant nommé le 3 juin 1678 conseiller au Conseil Souverain, il présente au Conseil ses lettres de provision, puis une requête demandant à être installé en office. Le procureur général fait son réquisitoire à ce sujet. Mais il faut auparavant qu'il soit pris " information sur les vie, mœurs, conversation et religion du dit sieur de la Martinière. " Le procureur général donne ensuite ses conclusions ; puis la cour admet le nouveau conseiller à prêter serment et à s'installer en son office. Ces sortes d'enquêtes sur la vie et les mœurs se faisaient alors pour n'importe quelle fonction publique, en France comme au Canada. Nous avons vu que Mgr de Laval y fut soumis, comme tout autre, lorsqu'il fut nommé évêque de Pétrée et vicaire apostolique de la Nouvelle-France. Pareille enquête avait dû se faire pour de Mésy, et pour les con-

seillers qu'il nomma ensuite de concert avec Mgr de Laval. Faut-il s'étonner que l'évêque, " vénérable et discrète personne ", comme on qualifiait alors les ecclésiastiques, se soit opposé, comme un mur d'airain, à la destitution de ces mêmes conseillers et du procureur général, ou du moins qu'il ait réclamé pour eux le bénéfice du doute et le maintien en charge, jusqu'à ce qu'on eût fait leur procès ?

Le Conseil Souverain avait encore à s'occuper des travaux publics, des règlements du commerce, de l'enregistrement des diverses ordonnances royales. Son champ d'opérations était immense, et l'on peut dire que Mgr de Laval, en sa qualité de membre du Conseil Souverain, fut mêlé à toutes les questions qui intéressèrent alors le plus vivement la colonie.

Nous avons vu avec quelle modération et avec quelle dignité il exerça toujours le rôle politique qu'il avait été appelé à remplir au Canada. Sur quoi était donc fondée l'accusation portée tant de fois contre lui d'avoir voulu empiéter sur les droits de l'Etat ? Uniquement sur ce que, dans la question de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, il adopta dès le commencement la seule ligne de conduite que pût approuver la droite raison, et qu'il demeura toute sa vie fidèle à lui-même et aux dictées de sa conscience ; tandis que les gouvernants politiques ne firent sans cesse qu'osciller entre les principes de la religion et ceux des intérêts purement temporels. Le Conseil Souverain de Québec porta en 1663, en 1664 et en 1667, des arrêts très sévères pour défendre de vendre, traiter ou donner aux sauvages aucune boisson enivrante. Mais bientôt les plus hautes autorités du pays, le gouverneur et l'intendant, s'étant prononcés en faveur des boissons, le même Conseil Souverain rendit, en 1668, un arrêt aussi contradictoire dans les termes qu'il devait être funeste dans ses effets : il permit à toute personne de vendre des boissons aux sauvages, tout en défendant à ceux-ci de s'enivrer sous les peines portées dans le dit arrêt du 18 novembre 1668. Mgr de Laval, présent à l'assemblée, ne voulut pas signer cet arrêt. Il avait, au mois de février précédent, rappelé solennellement aux fidèles la défense qu'il avait déjà faite plusieurs fois de donner des boissons enivrantes aux sauvages, et imposé aux confesseurs l'obligation grave de faire observer cette défense. Beaucoup de français, dans leurs rapports avec les sauvages, poussaient la licence jusqu'à l'extrême : on assistait à leurs réjouissances, à leurs festins, et l'on s'y permettait les actes les plus infâmes d'impureté et même d'idolâtrie. L'évêque avait cru devoir protester contre ces désordres dans une lettre adressée, l'année précédente, au

père Allouez, missionnaire des Outaouais. Le 21 avril 1669, il fit un cas réservé du péché d'enivrer les sauvages, et de leur donner des boissons à transporter dans leur pays.

On le comprend, sur cette question de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, Mgr de Laval était en opposition directe avec ceux qui, comme M. de Courcelles, M. Talon, et plus tard M. de Frontenac, auraient préféré la liberté du commerce. Ces divergences d'opinions ne contribuèrent pas peu à refroidir les relations de l'évêque avec ces hommes d'état. Quand ceux-ci étaient bien disposés, ils écrivaient favorablement à la Cour au sujet du clergé. " Sa Majesté, écrivait Colbert à Talon le 5 avril " 1666, est fort contente d'apprendre, et par M. de Tracy et par " vous, que l'évêque de Pétrée et les Jésuites n'ont pour but de " leur dessein que l'avancement du christianisme dans le pays, " de maintenir les habitants dans la pureté de la foi et des mœurs, " et de bien élever les enfants dans la crainte de Dieu en leur " inspirant de travailler et de fuir l'oisiveté." Mais une question brûlante obligeait-elle l'évêque à se dresser fièrement en face de l'autorité civile, le langage changeait : on accusait Mgr de Laval, comme le fit Talon en 1667, de vouloir *étendre son autorité jusque sur le temporel, empiétant même sur la police extérieure qui regarde le seul magistrat ;* on reprochait aux confesseurs de *contraindre et de gêner les consciences ;* on suppliait le Roi d'envoyer ici des religieux qui fussent plus faciles pour l'administration des sacrements et moins soumis aux ordres de l'évêque. C'est pour répondre à ces demandes que les récollets furent envoyés ici en 1670. De quel côté est l'empiètement ? Est-ce du côté de l'évêque, qui, pour obéir à sa conscience, ne veut pas tolérer des désordres manifestes ; et qui, usant de son pouvoir spirituel pour les arrêter, défend aux confesseurs d'absoudre les infracteurs de ses ordonnances, violateurs en même temps de toutes les lois divines et humaines ? ou bien du côté du magistrat civil, qui veut forcer le bras et la conscience des ministres de l'Eglise ?

Il faut le reconnaître, dans toute cette question de la traite de l'eau-de-vie, la raison et le bon sens furent toujours du côté de Mgr de Laval. Deux fois, sa conduite fut hautement approuvée par la Sorbonne. Interrogée par Mgr de Laval, elle répondit en 1662 et en 1675 que, dans le cas présent, la défense de vendre ces boissons aux sauvages et l'excommunication portée contre les violateurs de ce précepte, étaient fondées sur les droits naturel et ecclésiastique ; que l'évêque de Pétrée avait pu et avait dû interdire ce commerce, qui devenait la cause de la perte d'un nombre infini d'âmes.

Pour terminer le différend, le roi chargea l'archevêque de Paris et le père de la Chaize d'examiner et de décider la question. Ils jugèrent que l'évêque était dans son droit, qu'il avait agi avec sagesse et piété, et que les autorités civiles et ecclésiastiques devaient prohiber également la vente de l'eau-de-vie, comme étant la ruine spirituelle et temporelle de la colonie. Il y eut une ordonnance du Roi qui appuya ce jugement; elle fut envoyée à M. de Frontenac, à qui il fut expressément enjoint de la faire exécuter. L'évêque avait de son côté engagé sa parole de réduire le cas réservé aux termes dans lesquels l'ordonnance était exprimée.

Ce ne fut pas la seule fois que la prudence et la sagesse de Mgr de Laval triomphèrent du mauvais vouloir des hommes politiques et de M. de Frontenac en particulier. Ce gouverneur, pour taquiner le clergé et surtout les jésuites, avait exigé que les missionnaires prissent des passe-ports quand ils partaient pour leurs courses apostoliques : bien plus, ils ne pouvaient envoyer aucune lettre en France, sans qu'elles lui fussent auparavant soumises. Mgr de Laval s'en plaignit sans doute à la Cour ; car Frontenac reçut du ministre du Roi l'injonction suivante : " Vous devez laisser à tous les ecclésiastiques la liberté " d'aller et venir dans tout le Canada, sans les obliger de pren- " dre aucun passe-port, et en même temps leur donner une " entière liberté pour leurs lettres, les laissant dans leur séjour " ordinaire sans les obliger de venir à Québec, si ce n'est pour " des raisons indispensables qui doivent être rares. "

Voilà quel fut le grand et beau rôle politique de Mgr de Laval au Canada ; voilà quels furent ses rapports avec les différents gouverneurs qui se succédèrent à Québec, depuis la fondation du Conseil Souverain : de Mésy, Courcelles et Frontenac. Il eut souvent à lutter avec eux, et ne le fit pas toujours avec le succès qu'il aurait désiré ; mais il sut toujours sauvegarder, autant qu'il était en son pouvoir, les droits et la dignité de l'église du Canada. Les rapports qu'il eut avec M. de Denonville, qui gouvernait le pays, lorsqu'il donna sa démission comme évêque de Québec, furent ceux d'une véritable et sincère amitié.

L'abbé A.-H. Gosselin.

RÉVEIL

HOMMAGE

aux fondateurs de la revue

LE CANADA-FRANÇAIS.

I

A l'orient, là-bas, dans des blancheurs d'aurore,
Une lueur plus vive annonce le soleil;
La brume se disperse, et monte, et s'évapore,
Le pic altier des monts lentement se colore,
Bientôt va sonner le réveil.

Tout est silence encore; un murmure semblable
Au souffle doux et lent d'une vierge qui dort
Souriante, perdue en un rêve adorable,
Met seul assez de vie en ce calme admirable
Pour le distinguer de la mort.

Soudain l'astre paraît. Des voix, des voix sans nombre,
Vibrantes de jeunesse, et de joie, et d'amour,
S'élèvent par degrés, comme disparaît l'ombre,
Et la dernière étoile enfin s'efface et sombre
Au fond des cieux qu'emplit le jour.

Tout ce qui vit acclame en un transport superbe
CELUI qui donne à tout force, grâce, ou beauté:
Les mers, les bois, les nids, l'insecte et le brin d'herbe
Chantent; le moissonneur offre l'or de sa gerbe
A Dieu l'Etre, à Dieu la Clarté.

Spectacle ravissant! ô nature! ô merveille!
Que ta voix est touchante, et que ton hymne est beau!
Mais il est plus puissant et plus doux à l'oreille
L'hosanna triomphant d'un peuple qui s'éveille
Et sort vivant de son tombeau.

II

Un peuple s'est levé! Longtemps, dans la tourmente,
Faible, isolé, n'ayant qu'un but, ne pas périr,
Il lutta. L'ennemi l'entourait d'épouvante,
Et, bien souvent, lassé de la mêlée ardente,
Il crut n'avoir plus qu'à mourir.

Dans ses plus sombres jours pourtant, une espérance,
Rayonnement divin formé d'un souvenir,
Le ranimait : sentant parfois la défaillance
L'étreindre, il murmurait le doux nom de la France,
Et s'élançait vers l'avenir.

L'avenir! oh! combien fut rude sa conquête!
Que de braves tombés sur l'aride chemin,
Disant aux survivants, en redressant la tête :
" Courage, amis, voici la fin de la tempête,
Le soleil brillera demain."

Et demain ramenait à l'horizon livide
Un de ces jours où rien n'éclaire, ni ne luit.
On marchait cependant en phalange solide,
Et le temps s'enfuyait dans cette ombre perfide.
Hélas! c'était toujours la nuit.

Mais, dans le ciel obscur, on voyait la bannière
Aux mains du plus vaillant fièrement se dresser
Invincible, et portant un nom fait de lumière.
Tous alors, sans jamais regarder en arrière,
Criaient : " C'est là qu'il faut passer!"

Et ces braves passaient, passaient, luttant sans cesse,
Leurs hauts faits éclatants n'ayant d'autre témoin
Qu'un ennemi forcé d'avouer sa faiblesse
Devant tant de labeurs, de force et de prouesse.
Mais le jour semblait encor loin.

Enfin, ces longs efforts eurent leur récompense ;
Après tant de douleur, de deuil, d'anxiété,
On vit—plus qu'une aurore, et plus qu'une espérance—
Se lever dans le ciel de la Nouvelle-France
Le soleil de la liberté.

L'écho n'est pas éteint qui, du haut des collines,
Dans l'air rasséréné, frémissant répondit
Au cri vainqueur sorti de toutes ces poitrines
Pour saluer enfin l'astre aux splendeurs divines.
L'univers entier l'entendit.

ENVOI

Ce drame sombre et fier est toute notre histoire :
Ces héros, devant qui nous courbons les genoux,
Ces héros, dont nos cœurs vénèrent la mémoire,
Ils furent nos aïeux ; et cette insigne gloire,
Toute cette gloire, est à nous.

Conservons, conservons, pur de tout alliage,
Le fruit de leur vaillance et de ces longs travaux.
Tous les peuples n'ont pas un si noble héritage,
Trésor où nous puisons patience, courage,
Vigueur, pour les combats nouveaux.

Car la lutte n'est pas encore terminée.
Aujourd'hui, rien ne peut arrêter notre essor ;
Mais pour vaincre à jamais une haine obstinée,
Et pour toucher le but de notre destinée,
Il faudra bien des jours encor.

Vous, qu'un noble désir vers ces combats entraîne,
Qui levez dans le ciel notre vieil étendard
Tant de fois triomphant dans cette même arène,
Qui, pour être à l'honneur, voulez être à la peine,
Et craignez d'arriver trop tard,

Amis, votre œuvre est sainte, elle est grande, elle est belle.
Un prochain avenir nous dira vos succès ;
Votre bras est puissant et votre cœur fidèle,
Allez, faites briller d'une clarté nouvelle
Le nom du *Canada-Français*.

ERNEST MARCEAU.

RÔLE

DE

LA FACULTÉ DES ARTS

DANS L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE [1]

EMINENCE,

MESSEIGNEURS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Une double loi a de tout temps été imposée à l'activité de l'homme, et tout le secret de son développement y a été renfermée : c'est la loi du travail et la loi de la lutte.

Même dans son état d'innocence et de félicité primitive, Adam y était soumis sans en sentir encore le poids : Dieu, nous dit la Genèse, l'avait placé dans le paradis terrestre non simplement pour en goûter les délices, mais pour le *cultiver* et pour le *garder*. En travaillant sur le sol de l'Eden, il exerçait par le fait même ses facultés intellectuelles aussi bien que corporelles ; en se courbant sur cette matière façonnée par la main de Dieu, il voyait s'y refléter, comme dans un merveilleux miroir, les perfections toutes spirituelles de son invisible auteur ; et s'il avait de plus à garder sa demeure contre les incursions d'hôtes malfaisants, c'était sans doute pour apprendre à se garder lui-même.

Il n'y fut point fidèle, et sa déchéance a singulièrement aggravé pour nous les conditions du travail et de la lutte ; la rédemption

1. Conférence faite à Montréal, à l'occasion de l'inauguration solennelle de la faculté des Arts de l'Université Laval (section de Montréal) le 13 octobre 1887, par M. l'abbé P. de Foville, prêtre de St-Sulpice, et doyen de la faculté à Montréal. A cette séance assistaient S. E. le Cardinal Taschereau, Mgr l'Archevêque de Montréal, NN. SS. les Evêques de la nouvelle province ecclésiastique de Montréal, et un immense concours de prêtres et de laïques.

M. l'abbé de Foville, récemment arrivé de France, où il s'est fait très avantageusement connaître par de nombreux et excellents travaux scientifiques, est venu consacrer son talent à l'œuvre de l'Université Laval à Montréal, sur la demande du Séminaire de St-Sulpice de cette ville.

M. de Foville est une acquisition pour le Canada, par sa compétence scientifique. Avant d'entrer à St-Sulpice, il avait été élève de l'Ecole Polytechnique de France, d'où il a eu l'insigne honneur de sortir PREMIER.

même n'en a pas enlevé toute l'amertume. Mais en tout état de cause, ce qu'il reste vrai de dire, c'est que l'homme a toujours mission de travailler sur la terre et sur lui-même, de la garder et de se garder, que cette mission se développe comme les familles et les sociétés humaines, et que chaque nation en est investie avec une particulière plénitude à l'égard de la patrie que la Providence de Dieu lui a faite.

La nation canadienne, messieurs, fille cadette mais fille bien-aimée de la sainte Eglise catholique, s'est noblement acquittée de cette mission pendant les deux premiers siècles de son histoire : elle a travaillé, elle a combattu, elle a veillé et prié, sous la conduite de ses évêques et de ses prêtres ; et parce qu'elle a cherché avant tout le royaume de Dieu et sa justice, le reste lui a été donné par surcroît. Personne n'ignore que c'est en se groupant autour de son clergé pour sauver sa religion, qu'elle a aussi sauvé sa langue, qu'elle a gardé son sol, tout en changeant de gouvernement, qu'elle a légalement conquis son autonomie de fait, qu'elle étend désormais son influence et qu'elle affermit sa puissance, par la bénédiction sans égale que Dieu accorde à ses nombreuses familles ; étonnante dilatation, à laquelle, par un autre trait de Providence, est désormais alliée celle de la généreuse Irlande, pour étendre plus vite et plus solidement d'un océan jusqu'à l'autre le règne de la vraie foi.

Mais les conditions du travail et de la lutte, sans lesquels tout languit et dépérit ici-bas, se transforment de siècle en siècle, et elles revêtent aujourd'hui des caractères spéciaux, auxquels doivent répondre des institutions analogues. Ce n'est point vous, Messeigneurs, qui m'accuserez de rien exagérer si je prétends que l'Université catholique, dont vous développez l'organisation, devient, à l'heure actuelle, un élément nécessaire dans la constitution sociale de votre chère nation canadienne. Pour cultiver sa patrie, même au sens matériel, et pour la bien garder, pour se garder elle-même contre des dangers plus redoutables qu'autrefois les flèches des Iroquois, contre des erreurs plus radicales que celles des vieilles hérésies, il faut qu'elle se préoccupe aujourd'hui plus que jamais de cette haute culture intellectuelle et toujours chrétienne, dont l'Université catholique est par nature le foyer, on pourrait dire le sanctuaire.

Je n'ai point à m'étendre ici, Messieurs, sur ce que le Bas-Canada doit à l'esprit religieux de son corps judiciaire et de son corps médical, sur ces jugements, par exemple, où le droit ecclésiastique, hautement invoqué dans les causes qui en relèvent, obtient force de loi devant l'équité britannique. Permettez cependant

qu'un nouveau venu vous dise, en passant, ce qui l'a, par-dessus tout, frappé dans votre pays : c'est la sérénité, c'est la facilité, avec laquelle la foi y fait envisager les approches de la mort, et c'est le concours simple et consciencieux que le médecin apporte, en ces graves conjonctures, au ministère du prêtre. Cette précieuse tradition remonte évidemment plus haut que l'Université catholique ; mais comment douter qu'en ce point capital et en bien d'autres, l'esprit de l'Université n'ait une salutaire influence sur celui des professions libérales et sur tout ce qu'on appelle aujourd'hui les classes dirigeantes du pays ?

Je ne m'étonne donc pas de la joie pastorale avec laquelle l'aurore de l'Université catholique fut, ici comme ailleurs, saluée par l'épiscopat.

Je ne m'étonne pas, Monseigneur le Vice-Chancelier, de cette coïncidence providentielle qui, l'année même où Montréal toujours grandissante s'élève au rang de métropole ecclésiastique, y amène aussi à maturité l'établissement de cette grande institution ; de sorte qu'au moment où la main d'un nouveau prince de l'Eglise vous revêt du pallium des archevêques, celle du Souverain Pontife la dirige encore une fois, et lui fait mettre ici le sceau à la fondation de l'œuvre universitaire.

Je ne m'étonne pas enfin qu'en ce jour, cher au cœur de tous vos fils, vous acceptiez de vous voir présenter comme bouquet de fête cette belle assemblée des facultés de Montréal, heureuses de vous demander une bénédiction pour l'ouverture de leurs travaux, en même temps que de vénérer en votre personne l'autorité particulière dont le St-Siège vous investit à leur égard, et dans laquelle il nous semble voir, en ce moment surtout, comme un reflet insigne de la pourpre romaine.

La naissante faculté des Arts paraît dans cette réunion avec les couleurs de l'espérance ; et puisqu'elle m'a fait l'honneur de m'en revêtir, je voudrais essayer de vous dire en son nom, quoique trop faiblement, comment elle espère travailler au bien de cette province, en quoi elle espère, avec le temps, seconder les deux fins de la vocation nationale : mettre en pleine valeur le patrimoine héréditaire, et le défendre contre les dangers qui menacent partout aujourd'hui l'ordre social et chrétien. [1]

1. Ces dangers naissent en partie, dans la sphère de nos études, d'erreurs telles que plusieurs savants protestants deviennent nos auxiliaires pour les combattre, frères séparés de nous par le malheur de divisions séculaires, mais dont nous n'en savons pas moins honorer la droiture et le zèle pour la vérité. Et plût à Dieu qu'en nous rencontrant comme alliés sur le terrain d'une commune défense, ils pussent être amenés à mieux connaître nos doctrines et à mieux voir où s'est vraiment perpétuée toute la foi des premiers siècles.

Mais, puisque je dois parler de la faculté des Arts, peut-être me demanderez-vous d'abord, Messieurs, ce qu'il faut bien au juste entendre par ce nom-là, la faculté des Arts, et quel est le rapport des diverses branches d'enseignement que vous voyez figurer sur notre programme, avec les charmantes productions qu'on a coutume d'appeler artistiques.

Je pourrais sans doute vous répondre que le nom, après tout, ne fait rien à la chose, et que celui de notre faculté des Arts n'est plus guère qu'un souvenir du Moyen-Age ; que l'Angleterre nous l'a conservé, tout comme la vieille coiffure universitaire, par un certain goût d'archaïsme ; qu'ailleurs enfin ce nom n'est plus connu que des érudits. En France, par exemple, la faculté des Arts a fait place à deux autres, celles des Lettres et des Sciences, et si en Allemagne les deux branches restent réunies, c'est sous un nom tout différent, celui de Faculté philosophique.

A dire vrai cependant, aucun de ces noms n'est à dédaigner, et si nous avions le temps d'interroger chacun d'eux, il aurait, j'en suis sûr, quelque chose à nous apprendre. Mais je m'arrête uniquement à celui qui nous demeure, comme très propre à faire ressortir un caractère important des études de cette faculté.

Un art est, en effet, dans le sens primitif du mot, le talent de *faire* quelque chose ; c'est un ensemble de connaissances et de procédés tendant à un but *pratique ;* et si nos Lettres et nos Sciences avaient entièrement dépouillé ce caractère original des Arts, je ne sais quelle estime ou quel avenir elles pourraient se promettre dans ces pays nouveaux dont le génie est, pour de bonnes raisons, si fortement orienté vers les choses utiles.

Or, Messieurs, ce qu'il faut bien voir, c'est que rien n'est au fond plus fécond pour la prospérité et pour l'influence d'une nation moderne que le culte des lettres et des sciences. A moins d'une forte éducation scientifique, dans une certaine élite d'hommes spéciaux, qui formeront ensuite à tous les degrés l'esprit du pays, la prospérité matérielle de la nation est désormais en souffrance. A moins d'une formation vraiment littéraire de ses écrivains, de ses orateurs, leur parole aura peu d'écho dans la grande assemblée des peuples.

Mais quoi, pourra-t-on dire, l'agriculture et le commerce ne sont-ils pas les grandes sources de richesse du Canada ? et que leur importent donc votre grec et votre latin, vos mathématiques, votre astronomie, votre physique et votre chimie ? Des arpenteurs pour toiser nos terres, des charrues et des moissonneuses, que les Anglais ou les Américains nous vendent toutes faites, des

chemins de fer et des canaux pour transporter nos produits : voilà tout ce qu'il nous faut, et nous l'avions bien avant que vous ne vinssiez nous parler de votre faculté des Arts.

Je sais, Messieurs, à quel point on peut faire fausse route en transportant dans un pays les idées reçues dans un autre. Je sais combien les choses qu'on désigne par les mêmes noms peuvent être de condition différente, ici et là. Loin de moi donc la pensée de vouloir modeler l'agriculture canadienne sur la suisse et la flamande, et de proposer pour type à vos étables, si riches dans leur rusticité, celles que les Hollandais entourent de ces soins minutieux qu'on réserve ailleurs aux salons.—En matière d'érochement et d'essouchage, je m'en fie à vos braves colons plus qu'à personne.—Mais beaucoup de vos terres n'en sont plus à ce point, et ne serait-il pas un milieu entre la culture trop rudimentaire que la routine y perpétue souvent et la culture ultra-scientifique de certains cantons du vieux monde ?

Là sont des laboratoires de chimie agricole où l'on ne se lasse point d'analyser, saison par saison, et chaque espèce de sol, et chaque espèce de plante, et chaque modification produite dans le sol par les cultures alternées ou réitérées de telles ou telles plantes. Là s'est déjà réfugié cet art de formuler, menacé, dit-on, chez nos médecins, par l'invasion des brevets pharmaceutiques. Ce seront donc maintenant les médecins de la terre qui prescriront les savants dosages, au moyen desquels on tirera, même d'un sol naturellement stérile, telle récolte désirée.

Je ne vous propose pas, Messieurs, de tant raffiner encore en matière de guano, de phosphates, d'engrais chimiques. Mais partons de l'état présent de vos campagnes, n'interrogeons leurs honnêtes habitants que sur les conditions de succès de leurs travaux les plus actuels ; à combien de questions répondent-ils : Je n'en sais rien ! Je ne sais pas si quelque amendement serait utile à ma terre, s'il y aurait quelque remède à cette maladie de mes arbres fruitiers, de mes troupeaux. Ce qu'ils ne savent pas, des voisins plus diligents le diraient peut-être sans être encore à beaucoup près des savants de profession. Mais, à leur tour, il est des questions moins vulgarisées auxquelles ils feraient la même réponse et sur lesquelles ils trouveront des lumières auprès d'hommes plus versés dans la science proprement dite. Parce que cette science plus abstraite représente le suprême degré de centralisation, de généralisation des connaissances d'un certain ordre, et parce qu'elle domine son terrain de plus haut, elle peut faire rayonner sur tous les points d'un vaste horizon ses lumières fécondes. Et qui sait si la faculté des Arts, s'inspirant de telles

pensées et d'un récent exemple de l'Université catholique de Louvain, ne croira pas, un jour, bien mériter du pays en instituant des cours et des examens spéciaux pour conduire quelques élus au titre nouveau, mais bien justifié, d'ingénieur agricole ?

En s'incorporant l'Ecole Polytechnique de Montréal, elle prend dès aujourd'hui sous sa responsabilité les diplômes d'ingénieurs civils que délivrait déjà cette intéressante institution. Je n'essaierai point de prédire quels débouchés variés un avenir plus ou moins prochain peut promettre à ses élèves ; mais dans une industrie qui intéresse au plus haut degré et le commerce et l'agriculture du pays, la grande industrie des transports, n'y a-t-il pas déjà des perspectives ouvertes, bien dignes de stimuler chez eux et chez nous une vive émulation pour les sciences dont elle relève ?

Et quelles sciences sont étrangères à la construction, à l'exploitation des voies ferrées, à la navigation si rapide et si précise des paquebots océaniques ? Ce Pacifique Canadien, dont vous êtes justement fiers, ces steamers à grande vitesse qui s'empressent de le relier à l'Asie comme à l'Europe, pour vous attirer le transit envié de la Chine et du Japon, croyez-vous qu'ils soient seulement l'œuvre de quelques puissants capitalistes et d'un peuple de manœuvres ? Non, Messieurs, c'est tout d'abord un peuple entier de savants qui a travaillé à vous en doter. La matière première de tout ce prodigieux organisme est elle-même une conquête de la science contemporaine, car la métallurgie du fer et de l'acier s'est transformée sous nos yeux. L'acier, il y a cinquante ans, était presque un métal précieux. Il fallait des semaines de lente cémentation pour en former de minces barreaux dans les fourneaux de Sheffield. Aujourd'hui les cornues de Bessemer rivalisent avec les fours de Seemens, de Krupp et de leurs émules, pour verser, à vil prix, des torrents d'acier à tous les arts de la paix et malheureusement aussi de la guerre. Et si ces fameux industriels n'ont pas toujours étudié dans les facultés des Arts, ils n'auraient jamais rendu si pratiques leurs idées les plus lumineuses, sans le concours des hommes voués aux recherches de science pure, ni sans celui de savants ingénieurs formés d'abord à l'école de ces grands théoriciens.

Voulez-vous encore un exemple, entre cent mille, de cette pénétration maintenant universelle de la science transcendante dans les plus obscurs détails de nos arts pratiques ? L'Académie des Sciences de Paris a perdu l'an dernier un de ses illustres vétérans mort, peu s'en faut, à sa table de travail, à l'âge de 91 ans. Je suis doublement heureux de nommer ici M. de Saint-Venant,

parce qu'il fut aussi grand chrétien que grand savant et parce que la faculté des Arts se réjouit de compter dans ses rangs un de ses parents les plus proches. Or, savez-vous ce qu'on connaît partout, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, sous le nom de problême de St-Venant ? C'est une question relative aux résistances intérieures qui naissent dans une barre de fer lorsqu'elle travaille, que ce soit dans une machine en mouvement, ou seulement dans une charpente comme celle de ces ponts métalliques que la concurrence des chemins de fer multiplie sur nos grands fleuves. Eh bien ! ce problême fait appel aux branches les plus élevées de l'analyse mathématique, et ce n'est qu'en s'y frayant des voies nouvelles que M. de St-Venant a pu lui donner une solution, encore imparfaite, mais déjà pleine d'intérêt pour les applications. Pour certains cas, il a reconnu que l'instinct des hommes pratiques, auquel on se fie parfois trop exclusivement, les avait complètement égarés sur la position des points où la rupture est à craindre, et les expériences suggérées par sa théorie lui ont donné une complète et *très pratique* confirmation.

Ainsi, Messieurs, c'est l'esprit de la science qui pénètre et vivifie partout aujourd'hui le corps de la civilisation matérielle. C'est lui qui féconde les capitaux et les tourne à toute main, aussi bien que la matière dont ils recèlent, sous une autre forme, les forces accumulées. Pour intervenir puissamment dans le mouvement, pour saisir les rênes du char et voler avec lui à de nouvelles conquêtes ; pour lutter tout au moins avec honneur et profit dans l'arène où les peuples se disputent la palme de cette course, c'est le génie de la science qu'il faut d'abord conjurer et attacher à sa fortune.

Pour parler sans figure et sans trop anticiper sur l'avenir, appliquons-nous à perfectionner de jour en jour toutes les branches et tous les degrés de l'enseignement scientifique, à former, sous la direction de cette faculté, ici des professeurs parfaitement compétents, là des ingénieurs consommés dans leur art : infailliblement, la puissance matérielle de la nation canadienne grandira et avec elle tout ce qui en dépend, en fait de force intérieure et d'influence extérieure.

Est-il besoin de dire qu'en parlant ainsi je n'oublie ni n'atténue rien des anathèmes de l'Evangile contre l'amour vicieux des richesses ? Je me souviens seulement d'une autre parole de l'Ecriture qui constate la valeur de leur bon emploi : " Melior est sapientia cum pecunia, et magis prodest videntibus solum." Entre les mains de la sagesse, l'argent même a bien son mérite, car il lui donne plus d'action sur les affaires de ce bas monde.

D'ailleurs, élevez le zèle et l'estime des études scientifiques, et l'honneur de la nation grandira en même temps que sa prospérité matérielle ; car est-il aujourd'hui dans le monde civilisé un respect plus universel que celui qu'on décerne aux lumières de la science ? Rome nous en montrait, il y a peu d'années, un exemple frappant et typique. Le flot montant de l'invasion italienne y submergeait l'une après l'autre toutes les maisons religieuses. Les moines, évincés sans bruit, cédaient la place aux soldats ou aux employés royaux. Un îlot cependant demeurait inexpugnable, et c'était l'observatoire du R. P. Secchi, cerné pourtant et réduit à l'état d'enclave, dans les bâtiments laïcisés du vieux Collège Romain. On avait bien fait au grand astronome des avances très insinuantes pour qu'il conservât, au nom du nouveau gouvernement, cet observatoire monté par les deniers de Pie IX ; mais, plus fidèle encore à l'honneur qu'à la science, l'illustre jésuite avait déclaré qu'il n'y resterait qu'au nom du pape. L'expulser, c'eût été se couvrir de honte aux yeux de l'univers éclairé. La souplesse italienne céda pour un temps, et la tour du P. Secchi demeura, jusqu'à sa mort, comme le dernier asile, sur la rive gauche du Tibre, des droits temporels de la Papauté.

Je ne sais, Messieurs, comment je vous ai déjà si longtemps parlé des sciences et n'ai guère fait encore que nommer les lettres, ou plutôt je le sais bien : c'est d'abord que je ne me sens aucune qualité pour en parler dignement ; c'est aussi qu'il n'est point facile de parler de tant et de si grandes choses à la fois. Vous m'excuserez donc, et vous comprendrez ma pensée, si je me borne aujourd'hui à rapporter, en l'honneur des lettres, deux témoignages de savants. Je les ai recueillis, il y a peu d'années, dans une leçon d'ouverture de la faculté de Médecine de Paris, et le premier était rendu au nom des Facultés médicales de l'empire allemand ou peut-être seulement du royaume de Prusse. Elles avaient été consultées par le gouvernement au sujet de certaines pétitions relatives à leur enseignement : on demandait qu'un diplome d'études classiques cessât d'être une condition nécessaire pour en ouvrir l'accès et qu'il pût être remplacé par un autre diplome portant sur des études purement scientifiques. Les facultés consultées s'y opposèrent unanimement, persuadées qu'en abaissant la barrière des études classiques, elles abaisseraient fatalement le niveau de la profession savante au recrutement de laquelle elles ont charge de présider.

Le second témoignage est du célèbre Liébig, si populaire dans l'économie domestique des Deux Mondes, mais non moins célèbre

dans les Académies savantes, et dont le laboratoire était une école et une pépinière de chimistes, aussi bien qu'un champ de recherches et de découvertes utiles. Liébig, à ses débuts, avait donc imaginé, comme les pétitionnaires de Berlin, que les études littéraires étaient un ornement de luxe pour des hommes voués à une carrière toute scientifique, et qu'elles pourraient être avantageusement remplacées par les précoces études de physique et de chimie des écoles professionnelles; l'expérience pourtant l'avait converti. J'ai observé, disait-il, que les élèves venus de ces dernières écoles l'emportaient, la première année, sur les jeunes humanistes, par une certaine somme de notions positives acquises; cependant, ils étaient rejoints dès la seconde année, et à partir de la troisième distancés à tout jamais.

Voilà, Messieurs, le phénomène, le fait d'observation; nos chers collègues de la section des Lettres nous aideront, je l'espère, un jour à en trouver la théorie.

J'ai déjà trop abusé de votre attention, et ne pourrai plus qu'effleurer aujourd'hui la seconde et la plus noble partie de la mission de cette faculté; car si la voix des Souverains Pontifes, celle de Pie IX autrefois et, d'une manière plus pressante, celle de Léon XIII, nous exhortent au zèle des fortes études scientifiques et littéraires, ce n'est point seulement ni principalement à cause de l'honneur ou de l'influence qu'elles peuvent attirer dans le monde à la société catholique; c'est surtout à cause de services plus directs, plus urgents, que nos universités sont appelées à rendre à la cause de la foi et du salut des âmes.

L'homme, qui a toujours dû travailler sur la terre, a toujours aussi dû s'y garder, s'y défendre; et de même que son plus essentiel travail est celui qu'il fait sur lui-même, le principal danger dont il ait à se défendre est aussi l'entraînement de son propre esprit. Le mouvement caractéristique de l'esprit du siècle étant un mouvement scientifique, les abus et les perversions de la science, le scepticisme et le matérialisme, à tous leurs degrés, sous toutes leurs formes, sont aussi le mal caractéristique auquel l'Eglise doit apporter aujourd'hui des remèdes appropriés. Elle a vu l'un des plus spéciaux dans le travail philosophique de ses universités. A elles de faire justice des sophismes et des illusions de la fausse science; à elles aussi de mettre en une lumière toujours plus vive les harmonies profondes et multiples de la science vraie avec les enseignements de la foi. Léon Treize veut même que l'antique philosophie chrétienne, dont il a tant rehaussé le culte, travaille à rajeunir ses formes pour les mieux adapter à ce qu'il y a de légitime dans le tour d'esprit du

siècle présent, et nous avons pu lire, il y a peu de jours, la remarquable direction qu'il donnait en ce sens à la future université catholique des Etats-Unis.

En France, il y a une douzaine d'années, quand un mouvement généreux s'élevait en faveur des universités catholiques, quelques esprits superficiels pensaient le discréditer par une raillerie : " Nous allons donc avoir maintenant une géométrie catholique, une chimie catholique, une géologie catholique " !

On aurait pu leur répondre que si toutes ces sciences concourent plus que jamais au bien temporel des nations, il est très juste et très opportun que les catholiques s'y livrent et s'y distinguent ; comme les moines se livraient au défrichement de la terre, et les ordres de chevalerie à la guerre sainte, quand c'étaient là les services les plus pressants à rendre à la république chrétienne.

Mais il y a plus et mieux à dire.

Les sciences mathématiques et physiques, les sciences naturelles mêmes, enfermées dans leur propre sphère, peuvent, à la vérité, être enseignées par des incroyants comme par des croyants d'une manière non seulement très compétente mais inoffensive. Il est même souvent très prudent aux croyants qui les enseignent, et qui ne sont point d'ailleurs philosophes ni théologiens, de se renfermer dans les limites de la science proprement dite. Ils font ce qui vaut mieux encore que l'apologie scientifique ; ils font de l'apologie pratique ; car leurs élèves, en jetant les yeux sur leur vie, que je suppose en parfait accord avec l'esprit et les préceptes de l'Eglise, voient, mieux que par tous les raisonnements, comment on peut être tout ensemble homme de science et homme de foi.

Néanmoins, il reste toujours à satisfaire certains besoins intellectuels relatifs aux rapports des sciences particulières avec la science totale dont la doctrine catholique est le couronnement lumineux, et c'est une œuvre à laquelle aucun milieu n'est plus propice que celui des universités catholiques. Elles ne donnent pas seulement à l'enseignement des sciences profanes une *garantie* d'innocuité qui lui manque ailleurs ; elles ne montrent pas seulement dans la personne de leurs professeurs l'union pratique de la science et de la foi : mais elles aspirent à en montrer aussi la synthèse dans l'ordre spéculatif. J'oserais presque dire que la faculté des Arts, telle que vous l'avez comprise, est devenue à ce point de vue, dans le milieu universitaire un centre privilégié entre tous, à cause des liens multipliés et intimes qui la rattachent à chacune de ses sœurs aînées ; car d'un côté par le droit naturel

et l'économie politique, elle se relie à la faculté de Droit, d'un autre par les sciences physiques et naturelles, à la faculté de Médecine, en haut par la philosophie, l'apologétique, l'histoire de l'Eglise, à la Sacrée théologie qui lui laisse presque oublier qu'elle était née sa servante.

J'ai lu que dans les plus anciennes réunions universitaires, la faculté des Arts se tenait assise à terre en signe de sa vocation subalterne. Elle a été bien haut relevée de cette humble position, et nous devons, je crois, prier le ciel qu'il la préserve de l'orgueil.

A propos des rapports entre les diverses sciences humaines et la science révélée, je n'ai pas à revenir sur la raison d'être d'une apologétique formelle de la foi : vous l'avez déjà entendu exposer par le jeune et éloquent théologien auquel est dévolu l'honneur de la représenter parmi nous. [1]

Mais je ne puis me dispenser d'indiquer en quelques mots un autre genre de défense digne aussi de notre zèle, et vous me permettrez de les emprunter à un philosophe catholique auquel je dois une reconnaissance filiale, esprit initiateur, âme naïve et toujours jeune, intelligence cultivée dans les sens les plus divers, capable de toute rigueur dialectique, de toute précision mathématique, mais sachant s'en affranchir à propos pour ouvrir aux autres esprits des vues larges et profondes. Or voici ce qu'il écrivait :

" Ne voyez-vous pas que la foi est chassée de l'esprit des demi-savants et même des ignorants par le préjugé séculaire que la philosophie et la raison sont contraires à la foi ?

" Travaillez donc à les réunir et vous travaillerez au salut du siècle. Pour arriver à ce grand but, travaillez *la science comparée*. Ceci demande explication.

" Travailler la science comparée c'est prendre pour devise dans vos études cette parole de Leibniz : " Il y a de l'harmonie, " de la métaphysique, de la géométrie, de la morale, partout. " C'est ajouter encore à cette immense et profonde parole deux mots que Leibniz ne désavouera pas et dire : " Il y a de l'har- " monie, de la métaphysique, *de la théologie, de la physique*, de la " géométrie, de la morale, partout." C'est y ajouter encore une autre parole que nous citons sans cesse, et que nous voudrions pouvoir écrire partout en lettres d'or et que voici : " Il faut " savoir qu'il y a trois sortes de sciences : la première est pure- " ment humaine ; la seconde, divine simplement ; la troisième

1. M. l'abbé P.-N. Bruchési, professeur d'apologétique chrétienne.

" est humaine et divine tout ensemble : c'est proprement la " vraie science des chrétiens. "

Cette dernière parole est empruntée par l'auteur des *Sources* à M. Olier, qui ne fut pas seulement le fondateur de St-Sulpice, mais pour une grande part aussi, celui de Montréal. Vous comprendrez donc que ce soit avec joie, bien qu'avec confusion, qu'un fils de M. Olier se voie appelé à lui donner quelques développements, si chétifs qu'ils doivent être, dans l'Université catholique de cette grande et religieuse cité.

Au reste, s'il y a quelque part un peu de tout, n'est-ce pas dans notre jeune et chère faculté des Arts ?

De tout ce qui précède, Messieurs, ce qui résulte le plus prochainement c'est qu'à notre entreprise commune il faut du travail, beaucoup de travail.

Quand nous ferions abstraction de tout autre point de vue, quelles perspectives de travail nous seraient ouvertes par la seule fin pédagogique de cette université ! Prenons, si vous le voulez, comme simple terme de comparaison, ce qui se fait en France pour la préparation des professeurs de l'enseignement secondaire. J'ai trouvé ici même, dans une statistique relative à l'exposition de 1878, que durant les dix années précédentes le nombre des Licenciés reçus dans nos Facultés approchait de 1300 pour les lettres et dépassait 1100 pour les sciences, soit une moyenne annuelle d'environ 240 gradués de l'ordre de ceux que nous appellerions ici Maîtres ès Arts. D'après le mouvement qui s'est produit dans ces dernières années il me paraît probable, sans avoir les chiffres en main, que cette moyenne a bien dû doubler ; en tout cas, les professeurs des collèges ecclésiastiques y sont entrés pour une proportion très respectable, grâce précisément au travail de nos universités catholiques. Je pourrais citer tel collège où les professeurs des moindres classes elles-mêmes sont pourvus de ce grade, dont l'obtention suppose communément, à la suite d'un Baccalauréat assez chèrement acheté, deux bonnes années d'études spéciales et de travail opiniâtre.

La formation des ingénieurs de l'Etat n'est point une œuvre moins laborieuse ni moins bien concertée. Ce sont des programmes élaborés en détail par des commissions composées des hommes les plus éminents ; ce sont des examens continuels et des épreuves de tout genre, dont chacune est l'objet d'une appréciation numérique et dont l'ensemble représente le plus sérieux contrôle de l'instruction des candidats.

Je n'ai nulle prétention, Messieurs, de dire dans quelle mesure il sera sage ici de s'inspirer de tous ces exemples. Je suis très

convaincu d'avance que toutes les questions de ce genre veulent en chaque lieu être étudiées individuellement, sur le vivant, et non point dans l'abstrait à la manière des utopistes. Je n'en parle que pour nous exhorter tous ensemble à ce *labor improbus* qui triomphe de tous les obstacles.

La cause est assez belle pour convier toutes les bonnes volontés à des efforts unanimes, car dans l'enseignement universitaire il faut surtout voir son influence sur tous les degrés de l'éducation nationale et catholique. Le siècle de la lutte sanglante contre la nation encore sauvage et les armées ennemies s'est depuis longtemps éloigné de ces heureux pays. Le siècle des revendications légales s'est clos à son tour. Et quelle nation pourrait maintenant donner au monde un plus beau spectacle d'union dans la foi et le travail d'émulation pacifique et sans reproche possible, pour développer toutes les ressources du patrimoine temporel et spirituel dont elle se voit investie par les faveurs choisies de la divine Providence? Nous espérons y travailler, Messeigneurs, sous votre conduite et votre bénédiction, avec simplicité, courage et confiance en Dieu, même, s'il lui plaît, avec ce dévouement joyeux, cette gaieté vaillante que nous avons trouvée dans l'héritage de nos pères et qui les a rendus plus forts. Si notre jeune faculté devait avoir sa bannière et s'il y fallait inscrire une devise, je souhaiterais qu'elle recueillît celle que l'Europe catholique acclamait il y a vingt ans sur l'étendard de vos zouaves : " Aime Dieu et va ton chemin ".

P. DE FOVILLE,
Prêtre de Saint-Sulpice,
Doyen de la faculté des Arts, U. L. M.

LA BATAILLE DE CARILLON.

Le dix-huitième siècle était à son déclin. La France, gouvernée par des athées incapables, était depuis longtemps déchue du rang élevé où l'avaient fait monter les grands génies du siècle précédent. Elle faisait la guerre sans gloire et la paix sans honneur. Au lieu de dicter des lois à l'Europe, elle s'habituait à en recevoir ; au lieu de gagner des provinces, elle perdait des empires ; au lieu de dominer l'Allemagne, elle était devenue l'instrument de l'Autriche et le jouet de la Prusse ; au lieu de tenir l'Angleterre en échec, elle lui livrait l'Amérique et l'Asie avec la plus magnifique imprévoyance. Tel de ses généraux s'appelait Soubise ; tel de ses ministres Choiseul ou Maurepas ; tel de ses magistrats Maupeou. Son roi, selon la forte expression de Lacordaire, s'appelait Sardanapale, et l'arbitre de ses destinées avait nom Antoinette Poisson d'Etioles, marquise de Pompadour.

On organisait des petits soupers délicats et licencieux, on se ruinait pour des actrices, on bâtissait des petites maisons. M. de Bernis tournait des madrigaux, M. de Florian roucoulait des idylles, M. de Saint-Lambert soupirait des élégies. C'était charmant.

Seulement il y avait un point noir à cet horizon, une ombre à ce tableau. Pitt et Frédéric de Prusse ennuyaient parfois le gouvernement et la cour. Il arrivait souvent des camps et d'outre-mer de fâcheuses nouvelles : une armée française avait été battue honteusement à Rosbach, une flotte française avait été détruite en vue de l'île d'Aix, Pondichéry était tombé sous les coups de la compagnie anglaise, Louisbourg avait capitulé devant Boscawen.

Ces bruits de désastres étaient vraiment importuns, et troublaient les plaisirs du roi viveur qui avait dit un jour : Après moi le déluge. Et si quelque vaillant officier, de retour d'Amérique, osait déplorer tout haut l'indifférence de l'ancienne France pour la nouvelle :

> Les lâches courtisans à cet hôte nouveau
> Qui parlait de *nos gens*, de gloire, de batailles,
> D'enfants abandonnés, des nobles sentiments
> Que notre cœur bénit et que le ciel protège,
> Demandaient, en riant de ces tristes accents,
> Ce qu'importaient au roi quelques arpents de neige ? [1]

1. Octave Crémazie—*Le Drapeau de Carillon.*

Où était donc la France ? Qu'était devenue la nation de Clovis, de Charlemagne et de St Louis ? Qu'étaient devenus sa valeur antique, cette gloire vieille de dix siècles, et ce victorieux prestige qui avaient fait autrefois du royaume des lys la plus grande et la plus redoutée des nations de la terre ? Tout cela était-il éclipsé, évanoui, disparu sans retour ? Tout l'héroïsme des grands siècles était-il mort dans l'atmosphère empoisonnée des boudoirs, et sous le sarcasme glacé des sophistes ? Non, non, gardons-nous de le croire. Détournons nos regards de Versailles et du Parc-aux-Cerfs, de Soubise et de Choiseul, de la Pompadour et de Voltaire. Oublions Rosbach et Crevelt, oublions le drapeau français humilié par Frédéric, oublions les turpitudes et les intrigues de cette cour dégénérée.

Voici une autre scène et une autre France.

Voyez-vous, sur ces hauteurs pittoresques, ce noble drapeau qui flotte fièrement dans les airs, pendant qu'une poignée de héros transportés par l'ivresse de la victoire le salue de ses acclamations délirantes ? Voyez-vous ce général couvert de poussière, et de gloire, qui contemple de son œil d'aigle la déroute honteuse d'innombrables bataillons ennemis ? Entendez-vous les échos de ce lac majestueux qui font monter vers le ciel toute cette rumeur glorieuse ? Ah ! je reconnais les blanches couleurs de France, je distingue les lys ; c'est une armée française, c'est le drapeau français, c'est une victoire française. La gloire de la France n'est pas morte ; et les noms de Montcalm et de Carillon s'inscrivent en lettres immortelles dans ses fastes militaires.

Je voudrais faire revivre, dans les quelques pages qui vont suivre, ce grandiose et sublime épisode de notre histoire. Je voudrais le reconstruire de toutes pièces, dans tous ses détails, et le faire surgir aux yeux des lecteurs du CANADA-FRANÇAIS plein de réalité et de vérité, tel qu'il s'est déroulé devant ses acteurs historiques.

Nos historiens ont écrit de belles pages sur la grande journée où s'immortalisa Montcalm. Mais leur cadre ne comportait pas cette précision,—cette minutie, disons le mot,—qui est à sa place dans une étude monographique.

Au printemps de 1758, la situation de la Nouvelle-France était d'une menaçante gravité. La guerre de Sept-Ans entrait dans sa période aiguë. Depuis deux années la colonie soutenait le choc d'ennemis dix fois supérieurs en nombre, en armement, en ressources de toute sorte. Les campagnes précédentes avaient été glorieuses mais épuisantes. Oswego et William-Henry avaient humilié l'orgueil de Londres et de Boston. Mais la disette et le

péculat rongeaient le Canada comme deux chancres mortels, la France restait sourde aux appels partis de Québec, et trois invasions plus formidables que toutes celles du passé, menaçaient la colonie sur ses trois points les plus vitaux : Louisbourg, le fort Duquesne et Carillon.

L'amiral Boscawen, avec une flotte de vingt vaisseaux de ligne et de dix-huit frégates, portant une armée de quatorze mille soldats commandés par le général Amherst, devait faire le siège de Louisbourg. Du côté de l'Ohio, un corps de six mille hommes, sous les ordres du général Forbes, était chargé de prendre le fort Duquesne. Enfin, Abercromby, à la tête de quinze mille quatre cents hommes, se portait sur Carillon.

C'était à ce dernier endroit qu'il importait surtout de conjurer l'orage. Louisbourg et le fort Duquesne étaient des postes de conséquence ; mais leur chute ne faisait pas courir à la colonie un danger immédiat, tandis que Carillon était la clef du lac Champlain, de la rivière Richelieu, de Montréal.

Au commencement de juin 1758, pendant que le général Amherst et l'amiral Boscawen ouvraient le feu contre les murs chancelants de Louisbourg, que le brigadier général Forbes organisait lentement et péniblement l'armée destinée à conquérir le fort Duquesne, Montcalm et Vaudreuil préparaient à Montréal la défense du lac Champlain.

Montcalm insistait pour réunir autour du fort Carillon toutes les forces disponibles. Suivant lui, c'était de ce côté qu'allait fondre l'orage. Son instinct militaire ne le trompait pas. Au moment même où le général et le gouverneur français discutaient le plan de campagne, Abercromby assemblait une armée formidable sur la rive sud du lac George, auprès des ruines de William-Henry détruit par Montcalm l'année précédente.

Mais Vaudreuil ne croyait pas à l'imminence du péril, et caressait le projet de détourner le danger qui menaçait Carillon, en faisant une diversion du côté de la rivière Mohawk. Cette expédition aurait été dirigée par Lévis, avec 1600 hommes, dont 400 des meilleures troupes, pris dans les bataillons de la Sarre, du Royal-Roussillon, et de Béarn, et formant six piquets de 64 soldats, chacun avec doubles officiers.

Montcalm combattit en vain cette division des forces, qu'il jugeait, avec raison, désastreuse. Cependant il dut se ranger à l'avis de Vaudreuil. C'était environ deux mille hommes de moins pour défendre la route du lac Champlain.

Bourlamaque fut envoyé en avant afin d'organiser l'armée, et de prendre le commandement à Carillon. En même temps on

commença à diriger les troupes régulières sur cet endroit. Le 7 juin, le bataillon de Languedoc partit par la voie du Saint-Laurent. Le 12, ce fut le tour de Guyenne; le 15, de Royal-Roussillon ; le 17, de la Sarre ; et, le 20, de Béarn. [1] Le bataillon de Berry était déjà en garnison à Carillon. Enfin, le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, Montcalm lui-même quitta Montréal, où resta M. de Vaudreuil avec Lévis, pour organiser son expédition de la rivière Mohawk.

Le 30, Montcalm arrivait à Carillon. Il amenait avec lui le sieur Pontleroy, capitaine du corps royal et ingénieur en chef de la Nouvelle-France, et le sieur Desandrouins, aussi capitaine du corps royal et ingénieur à la suite des troupes de terre. Les forces à la tête desquelles il se trouvait alors n'étaient rien moins qu'imposantes : " J'avais, dit-il, le 30, jour de mon arrivée au " camp de Carillon, 2,970 hommes de nos troupes, ce que l'on " ne croira pas, 16 sauvages seulement (il y en a 800 domiciliés " dans la colonie), 35 canadiens, 37 hommes de la marine." [2] A ce moment Abercromby avait sous la main une armée de six mille trois cent soixante-sept réguliers et de neuf mille trente-quatre provinciaux.

Depuis le commencement de juin, la route d'Albany au lac George, appelé Saint-Sacrement par les Français, constamment sillonnée de détachements, de convois, de régiments, avait offert le spectacle le plus animé et le plus pittoresque. Tour à tour les rives de l'Hudson avaient vu passer et se refléter dans les ondes cristallines de la rivière : les éclaireurs de la Nouvelle-Angleterre, habillés en bûcherons, armés d'un fusil et d'une hachette, une corne à poudre sous le bras droit, un sac de cuir pour les balles suspendu à leur ceinture ; les uniformes bleus des régiments provinciaux du Massachusetts, du Connecticut, de New-York, du New-Jersey et du Rhode-Island ; puis les régiments anglais, au costume rouge éclatant, le 55me commandé par lord Howe, le Royal-Américain, le 27me, le 44me, le 46me, et le 80me d'infanterie ; enfin le 42me écossais, composé de montagnards géants, soldats superbes, jambes nues, drapés dans leur costume original, et commandés par le major Duncan Campbell d'Inverawe. Albany avait successivement acclamé au passage ces troupes magnifiques, orgueil de la métropole et des provinces, qui s'en allaient, tout le monde en était convaincu, triom-

1. *Mémoires de Pouchot, sur la dernière guerre de l'Amérique*, Yverdon, 1781. 3 vols in-12.
2. *Lettre de Montcalm au maréchal de Belle-Isle, 12 juillet 1758.*

pher au pas de course, écraser Montcalm et frapper d'un coup mortel la domination française en Amérique.

Le 30 juin, jour où Montcalm arrivait à Carillon, l'armée anglaise était toute réunie autour des ruines de William-Henry. C'était le plus beau et le plus formidable corps de troupes que l'Amérique eût encore vu.

Bourlamaque, par ses éclaireurs et le récit de quelques prisonniers, était au courant de ce puissant armement, et son premier soin fut d'en informer Montcalm. Celui-ci saisit d'un coup d'œil l'effroyable danger de la situation. Les informations obtenues exagéraient encore le nombre des ennemis, et le général pensa avoir à combattre 20,000 hommes avec moins de 3,000. Immédiatement il dépêcha plusieurs courriers à Montréal pour informer le marquis de Vaudreuil, et le conjurer d'envoyer tous les renforts disponibles.

La position de l'armée française était effrayante. On ne se la figure pas généralement telle qu'elle était. Carillon (Ticonderoga, disaient les Anglais, et Cheonderoga d'après les sauvages) était un petit fort peu redoutable situé à la tête du lac Champlain, lequel à cet endroit portait le nom de rivière St-Frédéric, et recevait la décharge d'un autre lac, plus au sud, le lac St-Sacrement, ou lac George. Cette décharge s'appelait rivière à la Chute, parce que, étant de niveau plus élevé, le lac George descendait au lac Champlain par une cascade. Le fort était construit sur une pointe de terre, au confluent de la rivière à la Chute et de cette partie du lac Champlain qu'on appelait rivière St-Frédéric, parce qu'elle conduisait au fort de ce nom, situé à cinq lieues plus haut que Ticonderoga. Pour éviter la confusion, au lieu de la *rivière St-Frédéric*, je dirai toujours le *lac Champlain*, dans les pages qui vont suivre.

La péninsule de Carillon consiste en un plateau rocheux, bordé de terrains bas qui côtoient, à gauche, le lac Champlain, à droite, la rivière à la Chute. Le port s'élevait à l'extrémité de la péninsule, dont la pointe, d'après le plan que j'ai sous les yeux, regardait le sud-est. Par une anomalie peu militaire, il n'occupait pas le point le plus élevé du plateau : à l'ouest, en avant du fort, le terrain, après une légère déclivité, remonte graduellement et atteint sa plus grande hauteur, à un demi-mille de la place, environ ; puis il s'abaisse encore, de sorte que le plateau est couronné d'une crête qui le traverse entièrement, entre les deux pentes très raides conduisant aux terrains bas. [1]

1. " La plupart des forts du Canada étaient mal construits et mal situés : ils étaient dominés par les hauteurs voisines ; les murs n'avaient que deux pieds

Ainsi donc la situation pouvait se résumer comme suit. Montcalm était à Carillon, sous les murs d'un fort délabré, avec environ trois mille hommes. Devant lui, la rivière à la Chute, longue d'environ quatre milles, descendait du lac George, en serpentant, et bondissant sur ses rapides écumeux. Là-bas le lac George lui-même, long de 36 milles, étendait sa nappe brillante jusqu'aux ruines de William-Henry, où se dressaient les tentes d'Abercromby et de ses quinze mille soldats. Le général anglais avait de l'artillerie, une flotte nombreuse, et, d'un moment à l'autre, toute cette puissante armée pouvait fondre sur Montcalm et sa poignée de braves.

L'heure était grosse de péril. Une défaite, c'était l'ennemi maître du lac Champlain, et s'élançant par la rivière Richelieu jusqu'à Montréal, au cœur même de la colonie.

Mais le génie de Montcalm est à la hauteur du danger. Il envoie courrier sur courrier à M. de Vaudreuil, afin de hâter l'arrivée des renforts commandés par Lévis. En même temps il choisit d'un coup d'œil sûr l'endroit où devra se livrer la bataille prochaine. C'est sur les hauteurs de Carillon que se décidera la campagne. [1]

Mais il faut fortifier la position par des retranchements, il faut laisser arriver les renforts. Tout cela demande du temps, et les quinze mille hommes d'Abercromby peuvent paraître à chaque minute devant Ticonderoga. Montcalm se décide alors pour une manœuvre hardie. Au lieu de rester sur la défensive, il va prendre l'offensive, du moins en apparence.

La rivière à la Chute n'est navigable que jusqu'à deux milles de la pointe du fort. Là son cours est barré par une chute d'une certaine hauteur, au-dessus de laquelle se succèdent une série de rapides. Les Français avaient bâti en cet endroit un moulin à scie. Au pied de la cascade il y avait un pont qui faisait communiquer la rive gauche avec la rive droite. A partir de ce pont, une route militaire d'un mille et demi environ, tracée par nos troupes l'année précédente, allait rejoindre la rivière en haut des rapides, au Portage, où ses eaux redeviennent navi-

d'épaisseur, sans terre-plein, ni fossés, ni chemin couvert." (*Note de M. Dussieux*) — "Voilà ce qu'on appelle un fort dans ce pays-ci, suffisant, à la vérité, lorsqu'on ne faisait la guerre que contre des sauvages ou des partis sans artillerie ; aujourd'hui les nombreuses forces des Anglais et leur artillerie doivent changer le système de la guerre et par conséquent la défense des frontières." (*Lettre de M. de Pontleroy au ministre de la guerre, du 28 octobre 1758.*)

1. *Relation de la victoire remportée sur les Anglais, le 8 juillet 1758.* (Dépôt de la guerre.)

gables jusqu'au lac George, distance d'un mille à peu près. Un autre pont reliait également les deux rives, au Portage.

Le 1er juillet, Montcalm, laissant à Carillon le second bataillon de Berry, commandé par M. de Trécesson, va établir son camp à la Chute, au moulin à scie. Il poste le bataillon de Royal-Roussillon et le troisième de Berry à la droite de la rivière, et les bataillons de la Sarre et de Languedoc à la gauche. En même temps, il fait occuper la tête du Portage, un mille et demi en avant, par les bataillons de la Reine, de Béarn et de Guyenne, aux ordres du colonel Bourlamaque. " Cette manœuvre audacieuse, qui présentait l'apparence de forces plus considérables que celles que nous avions, a retardé de quelques jours les mouvements des ennemis," lisons-nous dans le document déjà cité. " Suivant le rapport des prisonniers, leur premier projet avait été d'établir au Portage, sous les ordres de mylord Howe, une tête, que le corps de l'armée n'aurait suivie que quelques jours après ; notre mouvement en avant les détermina à faire marcher l'armée tout entière, ce qui a retardé leur opération jusqu'au 5. " [1]

" Du 1er au 4 on envoya beaucoup de petits partis à la guerre pour avoir des nouvelles de l'ennemi ; et comme on n'avait point de sauvages, on forma deux compagnies de volontaires, tirées dans le corps des troupes de terre, dont le commandement fut donné au sieur Bernard, capitaine au régiment de Béarn, et au sieur Duprat, capitaine au régiment de la Sarre. "

Le 4 juillet, le marquis de Montcalm résolut d'envoyer un détachement à la découverte, jusque sur le lac George. Il confia 130 volontaires au sieur de Langis-Montégron, enseigne des troupes de la colonie, d'une grande réputation, et demanda pour l'accompagner des officiers de bonne volonté, les prévenant qu'ils seraient tous sous les ordres de M. de Langis, de quelque grade qu'ils fussent. La mission était périlleuse ; tous les officiers demandèrent à marcher, et Montcalm fut obligé d'en fixer le nombre à un officier par bataillon. Le 4 au soir, cette troupe d'élite s'embarquait en bateau sur le lac George.

On peut se figurer l'anxiété cruelle qui étreignait le cœur de Montcalm, durant ces journées écrasantes, et ces nuits sans sommeil. Il était arrivé à l'heure la plus critique de son existence. Le sort de tout un pays était entre ses mains. Là-bas, derrière les flots purs de ce lac romantique que scrutaient ses regards ardents, que lui préparait cet armement redoutable lancé

1. *Relation de la victoire remportée sur les Anglais. Id.*

contre lui, tenant chevaleresque des deux Frances, par l'Angleterre et l'Amérique ? La gloire, ou la honte ? La victoire, ou la mort ? Le dénouement de ce terrible problème était proche.

La journée du 5 était presque écoulée, et l'on n'avait encore aucune nouvelle du détachement de M. de Langis. Au camp de Bourlamaque, tous les yeux étaient fixés sur une montagne d'où la vue découvrait une grande étendue du lac. On avait posté là un officier chargé de donner l'éveil aussitôt qu'il apercevrait l'ennemi. Le soleil déclinait à l'horizon, et l'on pouvait croire que la journée se passerait sans incidents, quand, vers quatre heures et demie, on vit soudain un drapeau blanc se lever et s'abaisser, et l'on entendit tirer un coup de fusil du haut de ce sommet. C'était le signal convenu. Quelques instants après arrivait le détachement de Langis. Il rapportait qu'après s'être avancé à une journée sur le lac, il avait rencontré l'avant-garde anglaise conduite par le général Bradstreet et le major Rogers.

Aussitôt Montcalm ordonna que les troupes prissent les armes, passassent la nuit au bivouac, et qu'on déblayât les équipages. Bourlamaque dépêcha trois piquets sur les bords du lac, pour éclairer le débarquement des ennemis. Enfin le sieur de Langis et M. de Trépézée, avec trois cents hommes environ, furent envoyés pour occuper la Montagne-Pelée, à l'ouest du lac. Ce détachement avait instruction de faire sa retraite sur Carillon par la rive gauche de la rivière à la Chute, tandis que Bourlamaque ferait la sienne par la rive droite.

Quels avaient été les mouvements de l'armée anglaise ? Comme nous l'avons vu, à la fin de juin elle était campée autour des ruines de William-Henry. Les rives du lac, le pied des montagnes et la plaine disparaissaient sous les tentes innombrables des quinze mille hommes d'Abercromby.

Ce général était le chef nominal de l'expédition ; mais lord Howe en était l'âme. Abercromby devait sa nomination à la faveur de lord Bute, collègue de Pitt. "C'est un homme pesant," écrivait Wolfe à son père.[1] "C'est un gentilhomme âgé (*an aged gentleman*), infirme de corps et d'esprit", écrivait, de son côté, un jeune troupier de 17 ans, William Parkman, qui, enrôlé dans les milices du Massachusetts, tenait un petit journal des incidents de chaque jour.[2] Dans l'esprit de Pitt, lord Howe devait avoir le commandement véritable. Ce jeune seigneur de

1. *Wolfe à son père*, *Vie du major général Wolfe*, par Robert Wright, Londres 1865, pp. 626 8vo.
2. *Montcalm et Wolfe*, par F. Parkman, vol. II, 89.

trente-quatre ans était déjà l'une des plus grandes figures de toutes les armées britanniques. Il avait le cœur d'un soldat et le génie d'un capitaine. Austère pour lui-même, frugal, ferme sur l'article de la discipline, et cependant sympathique et généreux, il était adoré des troupes. " Caractère antique, parfait modèle de vertu guerrière ", disait de lui William Pitt, le grand Chatham ; tandis que son digne émule, James Wolfe, l'appelait " le plus noble anglais de mon époque, et le meilleur soldat de l'armée anglaise." Pas un des milliers d'hommes assemblés sur les bords du lac George, qui ne fût convaincu que lord Howe portait sous son large front et dans son œil d'aigle le succès de la campagne.

On était rendu au 4 juillet. Tous les contingents étaient arrivés, toute la flottille était prête. Il était temps de marcher en avant. Le soir de ce jour, on mit à bord les bagages, les magasins, les munitions, etc.

Les premiers rayons du soleil levant, radieux soleil de juillet, virent, le lendemain matin, un admirable spectacle. Au point du jour, toute l'armée anglaise s'était embarquée sur 900 bateaux, 135 chaloupes, sans compter un grand nombre de radeaux pour transporter l'artillerie.[1] Elle s'avançait majestueusement, dans un ordre parfait, les réguliers au centre, les provinciaux sur les flancs. Le ciel était pur et brillait des feux du jour naissant ; mille drapeaux flottaient au souffle de la brise, en mariant leurs couleurs ; les fanfares des régiments éveillaient les échos des monts et des forêts prochaines. A droite, à gauche, de mystérieuses solitudes ; en arrière, la jeune patrie coloniale dont le cœur battait au milieu de cette armée magnifique ; en avant, les flots bleus du lac poétique, merveilleux diamant de la Nouvelle-Angleterre ; et là-bas, à l'horizon, un vaillant ennemi à terrasser, le triomphe, la gloire et la conquête. Cette scène incomparable, ce tableau pittoresque et brillant, sont restés gravés dans la mémoire des Anglo-Américains,[2] d'autant plus profondément sans doute qu'ils offrent un plus lugubre contraste avec la scène et le tableau dont furent témoins les mêmes lieux, trois jours plus tard.

A cinq heures de l'après-midi, la flottille atteignit un endroit appelé par les Anglais *Sabbath-Day Point*, à vingt-cinq milles de William-Henry. Quelques bateaux avaient donné la chasse aux

1. *Abercromby to Pitt*, 12 juillet 1758.

2. Pour qu'on ne m'accuse pas de fantaisie, voir Bancroft, *History of the United States ;* Fenimore Cooper, *Satanstoe ;* Parkman, *Montcalm and Wolfe* ; le *Journal* du major Rogers, etc.

embarcations de Langis. C'était précisément l'instant où l'armée française prenait l'éveil, se formait en bivouac et déblayait les équipages.

Les ennemis restèrent à la Pointe-du-Sabbat jusqu'à onze heures du soir environ, pour attendre les radeaux de l'artillerie plus lourds et moins rapides. Ils poursuivirent alors leur route, et, le lendemain matin, à l'aurore, ils touchèrent au lieu de débarquement, sur la rive gauche, à la tête de la rivière à la Chute.

Du haut de la Montagne-Pelée, de Langis et Trépézée surveillaient les mouvements de l'armée anglaise, tandis que les trois piquets détachés en tirailleurs par Bourlamaque s'échelonnaient sur la rive.

Les bataillons français avaient passé sous les armes cette nuit du 5 au 6. Le 6, à quatre heures du matin, l'arrivée des berges anglaises à la rivière à la Chute étant signalée, Montcalm envoya aussitôt ordre au sieur de Pontleroy, resté à Carillon, d'abandonner tous autres travaux, pour tracer des retranchements et abatis sur le terrain déterminé le 1er du mois; au sieur de Trécesson, d'y faire travailler le second bataillon de Berry avec les drapeaux; et à 200 hommes des troupes de la colonie arrivés la veille, de venir le rejoindre sur les hauteurs de la Chute.[1]

Vers neuf heures, les Anglais commencèrent leur débarquement. Les trois piquets placés en poste avancé à cet endroit, sous le commandement de M. de Germain, trop faibles pour inquiéter sérieusement cette manœuvre, ouvrirent un feu de tirailleurs contre les premières troupes ennemies, et se replièrent sur Bourlamaque, qui, faisant rompre derrière lui le pont du Portage, fit sa retraite avec ses trois bataillons, et s'en alla rejoindre Montcalm à la Chute, en passant par le chemin militaire. Là, les cinq bataillons réunis, Berry, Béarn, Royal-Roussillon, Guyenne, la Reine, traversèrent la rivière au pied de la Chute, rompirent le second pont et vinrent se ranger en bataille, avec La Sarre et Languedoc, sur les hauteurs de la rive gauche, à deux milles du fort, environ.

Pendant ce temps, l'armée anglaise achevait son débarquement, et ses chefs décidèrent de marcher sur Carillon, par la rive gauche, vu que les ponts étaient détruits. A midi, tous les diffé-

1. *Relation de la victoire* etc., déjà citée. — Nous touchons ici à la question des renforts. Il en sera parlé plus loin : disons seulement que, du 1er au 6 juillet, Montcalm n'avait reçu que quatre cents soldats de troupes de la marine ou canadiens. Le 6, ni Lévis, ni le détachement de réguliers destiné à l'expédition de la rivière Mohawk, n'étaient arrivés.

rents corps étaient à terre, et l'armée s'ébranla. Il y avait d'abord une plaine couverte d'une épaisse forêt qui s'étendait vers le nord-ouest jusqu'à des montagnes, derrière lesquelles un ruisseau, appelé le ruisseau à la Truite, coulait dans la direction de la rivière à la Chute. Les troupes s'engagèrent sous la sombre ramure en quatre colonnes, laissant au lieu du débarquement toute l'artillerie, les provisions et les bagages trop lourds.[1] Rogers, avec les régiments provinciaux de Fitch et Lyman, servait d'avant-garde.

La forêt était presque impénétrable ; impossible de rien voir à quelques verges de distance. Les fondrières, les troncs d'arbres renversés, les obstructions de tous genres, arrêtaient à chaque pas la marche des colonnes. Pour comble de malheur, le terrain devint bientôt montagneux, les rangs se rompirent, les corps se mêlèrent, et, au milieu de ces fourrés obscurs, les guides finirent par se perdre complètement. Après quatre ou cinq heures de marche pénible, l'armée anglaise se trouvait dans l'étrange situation d'une armée égarée dans les bois.

Durant la retraite des bataillons français, et la marche en avant des Anglais, qu'était devenu le détachement de Messieurs de Langis et de Trépézée ? Lorsque le signal de la retraite leur avait été donné du camp de Bourlamaque, ils ne pouvaient plus traverser la rivière pour rejoindre leurs compagnons : les Anglais se trouvaient déjà entre eux et le Portage. Ils entreprirent alors de retraiter par le nord-ouest, de franchir les montagnes du ruisseau à la Truite, et de descendre ensuite par cette vallée jusqu'au camp de Montcalm, à la Chute.

Langis était un excellent coureur des bois, mais bientôt, sans guides indigènes, il se perdit lui aussi dans le dédale inextricable de la forêt. Vers la fin de l'après-midi, le détachement français se trouvait rendu sans le savoir non loin de la jonction du ruisseau à la Truite avec la rivière à la Chute. Au même moment, l'armée anglaise masquée par la forêt, s'avançait avec lenteur, vers cet endroit.

Lord Howe, accompagné du major Putnam et de deux cents éclaireurs, était à la tête de la colonne principale, un peu en avance sur les trois autres. Sous les bois silencieux rien ne dénonçait un péril. Soudain un cri : *Qui vive !* part du fourré.— *Français !* répond quelqu'un dans la colonne anglaise. Mais de Langis et Trépézée savaient que leurs frères d'armes étaient plus loin. La forêt se remplit d'éclairs, une fusillade meurtrière

1. Bancroft—*History of the United States*, vol. IV.

porte la mort des deux côtés, et lord Howe tombe inanimé, la poitrine traversée d'une balle.

Peu s'en fallut qu'une panique désastreuse ne s'emparât de toute l'armée anglaise. Mais les éclaireurs américains tinrent ferme, les régiments reprirent leur sang-froid et taillèrent en pièces cette poignée de français qui se défendirent avec le courage du désespoir. Nous perdîmes dans cette funeste rencontre six officiers et cent-quatre-vingt-sept soldats tués ou faits prisonniers. M. de Trépézée fut blessé à mort. M. de Langis parvint à s'échapper et à gagner la Chute avec une cinquantaine des siens. Les pertes des Anglais étaient insignifiantes, quant au nombre. Mais l'âme de l'armée, l'espoir de la Nouvelle-Angleterre, l'idole du soldat, lord Howe, était mort, et mieux eût valu pour l'ennemi avoir perdu cinq régiments.

Abercromby resta foudroyé par ce tragique incident : il n'avait plus auprès de lui ce génie lumineux, cette volonté sûre d'elle-même, qui l'avait guidé jusque là. Un esprit de confusion et d'impéritie sembla se répandre sur l'armée anglo-américaine. Les troupes demeurèrent, sans nécessité, sous les armes, durant toute la nuit du 6 au 7. Et le 7 au matin, leur général les fit retourner au lieu du débarquement. Vers midi, Bradstreet fut envoyé pour rétablir les ponts et occuper le moulin à scie. Enfin, tard dans l'après-midi, Abercromby se décida à avancer, et vint rejoindre Bradstreet à la Chute, sur l'emplacement du camp occupé par Montcalm du 1er au 6. Quinze mille Anglo-Américains passèrent la nuit à une demi-lieue de trois mille Franco-Canadiens.

Durant le combat du 6, que l'on pourrait appeler le combat de la rivière à la Truite, nous avons vu que l'armée française occupait les hauteurs qui bordent la Chute. Sur les quatre heures du soir, elles avaient entendu un feu considérable et aperçu les débris du malheureux détachement poursuivis par les Anglais. Quelques compagnies de grenadiers avaient bordé le rapide de la Chute et, à la faveur d'un feu nourri, avaient aidé plusieurs de nos gens à le traverser à la nage. M. de Trépézée, gravement blessé, avait été transporté par quelques-uns de ses soldats. Il mourut un des jours suivants. M. de Langis avait été assez heureux pour échapper au feu de l'ennemi, et il rejoignit les troupes de la marine, dont il faisait partie. Le soir de ce même jour, 6 juillet, Montcalm et toute l'armée campaient sur les hauteurs de Carillon.

1. *Lettre du marquis de Montcalm au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre*, 12 juillet 1758.

Il était cinq heures de l'après-midi quand fut levé le camp de la Chute. Quelques-uns des bataillons descendirent en bateaux ; d'autres marchèrent un mille et demi en suivant la route militaire tracée dans les bois, débouchèrent sur le plateau de Carillon, où le 2ème bataillon de Berry travaillait aux retranchements, et allèrent établir leur bivouac un peu plus loin, sur le terrain libre qui entourait le fort.

Je crois opportun de toucher ici une question soulevée par M. Parkman, dans son grand ouvrage, *Montcalm et Wolfe.*[1] S'appuyant sur un passage de Pouchot, il prétend que Montcalm fut longtemps irrésolu au sujet de la tactique à adopter. Il le représente d'abord comme hésitant, dès le premier juillet, à choisir Carillon pour faire face à l'ennemi. D'après lui, Montcalm voulait, en ce moment, retraiter sur le fort St-Frédéric, et les représentations de MM. Lemercier et de Lotbinière l'empêchèrent seules d'adopter ce parti. En second lieu, le 6 juillet, le général français aurait montré encore beaucoup d'incertitude, quant au choix du champ de bataille, et balancé entre le poste de la Chute et le plateau de Carillon. Avant de se replier sur ce dernier endroit, il aurait convoqué une espèce de conseil de guerre, où Bourlamaque se serait prononcé pour la Chute, tandis que deux vieux officiers, MM. de Bernès et de Montguy, en signalant le danger que les Anglais occupassent les hauteurs voisines, auraient décidé Montcalm pour Carillon.

Je pense être justifiable de différer d'opinion avec l'historien américain. Tout indique que le plateau de Carillon avait été le champ de bataille choisi par Montcalm dès le début de la campagne. En premier lieu c'était l'endroit désigné par les officiers du génie. Dès l'hiver précédent, M. d'Hugues, jeune officier de grand mérite, avait étudié la position, et signalé ses avantages stratégiques, dans un mémoire daté du 12 mai 1758. " Pour " prendre Carillon, disait-il, l'ennemi doit d'abord s'emparer de " cette hauteur. Il est donc essentiel de la défendre, et un " général qui veut empêcher le siège doit y faire un bon retran- " chement. Ce retranchement, fait de troncs d'arbres superposés, " doit être fraisé par des branches sèches, bien élaguées et " entrelacées. Toutes les approches seront embarrassées par un " abatis d'arbres jusqu'à la distance de 50 toises. Ce retranche- " ment peut se perfectionner en deux fois vingt-quatre heures, " et être bien gardé par six mille hommes. Il coûterait bien du " monde à qui voudrait le forcer, et, même s'il était bien

1. *Montcalm et Wolfe*, vol. 2, p. 99.

" défendu, il ne serait pas enlevé par une armée trois fois plus " nombreuse que celle des assiégés." [1] Ce mémoire avait été communiqué à Montcalm, qui en comprenait parfaitement l'importance. Et, de fait, le plan de M. d'Hugues fut suivi de point en point par les ingénieurs de Pontleroy et Desandrouins. L'idée du général devait donc, très probablement, être fixée d'avance conformément à ce plan, qu'il avait pu étudier depuis deux mois. Il y a là plus qu'une présomption.

En second lieu, dès le 1er juillet, le lendemain de son arrivée à Carillon, Montcalm avait désigné le champ de bataille. " Le " marquis de Montcalm, en même temps, put reconnaitre et " déterminer la position qu'il voulait prendre pour la défense du " fort de Carillon, *en occupant les hauteurs qui le dominent.*" [2]

Enfin, le 6 juillet même, Montcalm, encore au camp de la Chute, écrivait ce billet à M. Doreil : " Je n'ai que pour huit " jours de vivres, point de Canadiens et pas un Sauvage. Ils ne " sont pas arrivés ; j'ai affaire à une armée formidable. Malgré " cela je ne désespère de rien : j'ai de bonnes troupes. A la con- " tenance de l'ennemi, je vois qu'il tâtonne ; si, par sa lenteur, " il me donne le temps de gagner la position *que j'ai choisie sur* " *les hauteurs de Carillon et de m'y retrancher, je le battrai.*"

Par le même courrier, il adressait un billet analogue à M. de Vaudreuil : " J'espère beaucoup de la volonté et de la valeur " des troupes françaises ; je vois que ces gens-là marchent avec " précaution et tâtonnent : s'ils me donnent le temps de gagner " les hauteurs de Carillon, je les battrai. "

Il est clair, d'après tout cela, que Montcalm avait choisi sa position, au moins depuis le 1er juillet. Qu'il ait donné à ses officiers l'occasion d'exposer leur avis, comme le rapporte M. Pouchot, rien de plus naturel. Mais encore une fois Montcalm n'était ni irrésolu, ni hésitant ; il faisait preuve au contraire d'une résolution et d'une clairvoyance admirables, dans la situation presque désespérante où il se trouvait placé.

En effet, jamais général n'avait couru pareil danger de perdre son armée, son pays, sa réputation, sa vie même. Toutes les déterminations, toutes les positions, étaient également périlleuses. Il ne pouvait être question pour lui de rencontrer en rase campagne 16,000 hommes et une puissante artillerie, avec 4,000 hommes et point de canon. Il devait donc ou bien reculer sans

1. *Remarques sur la situation du fort Carillon et de ses approches. (Documents de Paris, manuscrits,* vol. XIV, p. 86.) Ces manuscrits sont déposés à la bibliothèque de la Société Littéraire et Historique de Québec.
2. *Relation de la victoire, etc.*, déjà citée.

cesse devant l'ennemi et lui ouvrir ainsi le Canada, ou bien choisir la meilleure position fortifiée, pour arrêter sa marche. Mais en quel endroit faire cette tentative désespérée ? Le fort St-Frédéric n'était pas en état de tenir deux jours, et ses environs ne se prêtaient pas à une bataille. Carillon était encore le lieu le plus avantageux. Et là aussi, le péril à encourir était effrayant. M. Doreil le décrit parfaitement, dans une lettre à M. de Crémille, datée du 28 juillet 1758. Abercromby pouvait prendre le temps de transporter son artillerie devant les positions françaises, et faire voler en éclats les retranchements. Il pouvait encore établir une batterie sur la montagne du Serpent-à-sonnette, que la rivière à la Chute séparait seule du fort Carillon, et diriger ainsi le feu plongeant de ses canons sur nos troupes. Il pouvait enfin menacer le front de nos bataillons avec la moitié de son armée, et remonter avec l'autre moitié la rivière St-Frédéric en tournant Carillon, jusqu'à un endroit appelé la Pointe des cinq milles, où les rives sont tellement rapprochées qu'une batterie commanderait absolument le passage. Tous les secours et tous les renforts se seraient ainsi trouvés interceptés, et Montcalm, n'ayant de vivres que pour huit jours, aurait été forcé de se rendre avec toute son armée.

Il voyait clairement le péril. [1] Mais il n'avait pas le choix des circonstances. Après avoir fait tout ce qui était humainement possible, il comptait sur les fautes de ses adversaires, et ne fut pas trompé dans son attente.

Le 7 au matin, pendant que le général Abercromby faisait retraiter ses troupes du ruisseau à la Truite au lieu du débarquement, pour revenir ensuite sur Carillon par la rive droite, Montcalm faisait travailler toute l'armée aux retranchements et à l'abatis. Les drapeaux étaient plantés sur l'ouvrage ; les officiers eux-mêmes, habit bas et la hache à la main, donnaient l'exemple à leurs hommes.

Le retranchement fait en troncs d'arbres superposés, et haut de sept à huit pieds, suivait les sinuosités de la crête dont nous avons déjà parlé. Il se trouvait dessiné en angles sortants et rentrants qui se flanquaient et se protégeaient les uns les autres. La gauche, très escarpée, s'appuyait à la rivière à la Chute. La droite, en pente plus douce, aboutissait à une plaine qui s'étendait jusqu'au lac Champlain. Chaque bataillon travaillait au poste qu'il devait occuper durant la bataille. A gauche, la

1 *A Dialogue in hades* par Johnstone, pp. 21, 22, 23, 24. Documents de la Société Littéraire et Historique.

Sarre et Languedoc ; à droite, Béarn, la Reine et Guyenne ; au centre, Royal-Roussillon et Berry. Deux compagnies de volontaires gardaient la berge de la rivière. Du côté de la plaine, à droite, furent placées les troupes de la colonie.

Durant toute la journée les coups cadencés de la hache retentirent sur les hauteurs de Carillon. Le revers du retranchement fut garni de troncs d'arbres renversés dont les branches taillées en pointes faisaient l'effet de chevaux de frise. En avant, le terrain, sur une grande distance, fut couvert d'arbres abattus, qui devaient rompre l'élan et briser l'ordonnance de l'ennemi.

Le soir arrivé, les travaux furent suspendus. Les retranchements et l'abatis étaient à peu près complétés. Les soldats, fatigués, mais pleins d'ardeur et de confiance, allumèrent de grands feux, firent bouillir la marmite, et s'établirent en bivouac pour la nuit, prêts à la première alerte.

Cependant où étaient les renforts demandés? Du 1er au 6 juillet, Vaudreuil avait envoyé 400 soldats de la marine et canadiens. Mais les piquets de réguliers destinés à l'expédition de la rivière Mohawk, n'étaient pas arrivés, quoique le gouverneur eût écrit à Montcalm que cette expédition était abandonnée et que le chevalier de Lévis allait le rejoindre incessamment avec ces troupes d'élite.

Le 30 juin, M. de Vaudreuil avait appris à Montréal, par des prisonniers, qu'une armée anglaise de 30,000 hommes se préparait à fondre sur Carillon. Aussitôt il avait donné ordre à M. Pouchot de prendre le commandement de 300 réguliers et de partir pour le lac Champlain. Lévis devait suivre avec un détachement de 100 hommes.

Pouchot partit le 1er juillet. Le 4 au soir, il était arrivé à St-Jean, sur la rivière Richelieu. Deux cents sauvages abénaquis qui s'y trouvaient, refusèrent de le suivre sous prétexte qu'ils attendaient M. de Rigaud, frère du gouverneur. Le 6, à trois lieues de l'île aux Chapons, sur le lac Champlain, le détachement rencontra un courrier envoyé par Montcalm au gouverneur pour lui annoncer le débarquement de 15,000 anglais au Portage. Pouchot hâta sa marche. Une barque mouillée à l'île aux Chapons lui apprit qu'on avait entendu des décharges de mousqueterie pendant trois heures. C'était l'escarmouche où périt lord Howe.

Eperonnés par cette nouvelle, officiers et soldats précipitent leur course. Le 7, avant le jour, ils quittent l'île aux Chapons. A St-Frédéric, près du Rocher fendu, ils rencontrent un second courrier de Montcalm qui leur annonce l'arrivée des ennemis à

la Chute, et leur apporte l'ordre de brûler les étapes. En avant! en avant! il faut arriver à temps pour la fête. Et les flots du lac Champlain blanchissent sous l'effort des rameurs. L'ombre des arbres s'allonge, le soleil disparaît à l'horizon. Mais voici un promontoire, des murs, le drapeau de France! C'est Carillon enfin! Il est sept heures et demie du soir. [1]

Pouchot demande au commandant du fort où est l'armée. A un demi-mille en avant, lui dit-on. Il se hâte, gravit la hauteur : les feux du bivouac étincellent devant lui. Un instant après, Montcalm lui tend les bras. " Il me reçut, dit Pouchot lui-même, comme un homme qui lui amenait 300 hommes d'élite.— Comment trouvez-vous la position, capitaine, s'écrie Montcalm ? —Mon général, puisque les ennemis ne nous ont point fait quitter la hauteur, ils ne peuvent point reconnaître notre retranchement."—Il annonce ensuite à son chef que Lévis arrive sur ses pas, et examine avec étonnement et admiration ces retranchements improvisés en vingt-quatre heures. [2]

Le lendemain matin, à cinq heures, Lévis arrivait avec M. de Senezergues et 100 réguliers. C'était le 8 juillet, date à jamais mémorable dans l'histoire du Canada. Dès le point du jour, les roulements de la générale éclatent dans le camp français. Nos bataillons travaillent en hâte à perfectionner l'abatis. Vers dix heures, on aperçut les troupes légères de l'ennemi. Enfin à midi et demi, toute l'armée anglaise débouche sur Carillon. Le moment suprême est arrivé.

Un coup de canon donne à nos troupes le signal de laisser tomber la hache du bûcheron, et de se former en bataille. Pendant ce temps, l'armée anglaise s'avance dans un ordre admirable. Ce sont d'abord les éclaireurs de Rogers, l'infanterie légère, et les bateliers de Bradstreet, qui ouvrent un feu de tirailleurs. Puis on voit défiler les provinciaux se déployant de gauche à droite. Enfin paraissent les réguliers, qui s'avançent en masses rouges sous le soleil éclatant ; ils passent dans les intervalles des régiments provinciaux ; ils s'engagent dans l'abatis. Devant eux se dressent les retranchements silencieux, au-dessus desquels on ne voit rien paraître si ce n'est les drapeaux ondulants des bataillons français. A l'endroit où flotte l'enseigne d'ordonnance de Royal-Roussillon, rouge et bleue, se tient Montcalm, tête nue et habit bas. Lévis commande la droite, et Bourlamaque la

1. *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique Septentrionale*, par M. Pouchot.
2. Pouchot, vol. I, page 137.

gauche. Trois lignes de blancs uniformes bordent le retranchement ; en arrière, chaque bataillon a sa compagnie de grenadiers et ses piquets en ordre de bataille, prêts à porter secours. Montcalm a défendu de tirer un seul coup de feu sans son ordre.

Les colonnes anglaises avancent toujours au son du fifre et de la cornemuse ; elles sont engagées dans l'enchevêtrement de l'abatis ; leur mot d'ordre est d'enlever la position à la baïonnette, et elles marchent au pas de charge, " avec une vivacité digne des meilleures troupes ". Pas une balle n'a encore été échangée, et les Anglais touchent presque aux retranchements de gauche défendus par la Sarre et Languedoc. Le moment est solennel. Soudain une voix vibrante se fait entendre :—*Feu !* La crête du mamelon se couronne de flammes, et trois mille fusils vomissent la mort dans les rangs ennemis. La bataille était commencée.

Labourées, décimées par cet ouragan de fer et de plomb, les colonnes anglaises vacillent, hésitent un instant, puis reprennent leur marche avec une admirable intrépidité, en répondant au feu de nos bataillons. La mort semble planer sur ces abatis sanglants. N'importe ; grenadiers, montagnards, se pressent, se poussent, enjambent les troncs d'arbres, laissant des lambeaux de leurs uniformes et de leurs chairs aux branches tranchantes comme des glaives, et montent d'un même élan vers ces retranchements meurtriers. Mais au pied de la ligne fançaise se dressent les arbres " appointés " comme autant de chevaux de frise ; la tempête infernale fait rage ; une grêle de balles tombe des sommets où flottent les drapeaux de la France dans le brouillard rouge de la fusillade ; et les feux croisés des " saillants " balaient le revers de la hauteur.

Enfin l'ennemi recule : " La position est imprenable ", s'écrient les soldats anglais. Mais Abercromby, qui se tient à un mille et demi en arrière, au moulin de la Chute, envoie l'ordre de recommencer l'attaque. Et les intrépides colonnes reprennent leur élan. Scène épique : des masses d'hommes rendus furieux par le carnage, se précipitant dans un effroyable enchevêtrement d'obstructions, tombant, se relevant, s'embarrassant dans les branches aiguës, foulant aux pieds des cadavres, criant, jurant, et s'avançant toujours vers la hauteur fatale d'où semble pleuvoir le trépas !

Ah ! ce fut une rude et radieuse journée ! Pendant sept heures les masses anglaises, déployant une valeur à laquelle il faut rendre hommage, s'acharnèrent à forcer les lignes françaises. Elles furent constamment repoussées. Au début de la bataille,

notre aile gauche fut la plus chaudement attaquée. Deux colonnes anglaises l'assaillirent ensemble. Le brave Bourlamaque, à la tête des bataillons de la Sarre et du Languedoc, y fit des prodiges de valeur. Vers trois heures, une balle lui brisa l'omoplate, et il dut céder le commandement à M. de Senezergues, qui le remplaça dignement. La troisième colonne attaquait presque en même temps le centre, où étaient Royal-Roussillon et Montcalm. Le général, à la fois capitaine et soldat, volant du centre à la gauche, et de la gauche à la droite, communiquait partout l'ardeur guerrière dont débordait son cœur vaillant, et semblait porter avec lui l'assurance de la victoire. La quatrième colonne anglaise dirigeait ses efforts contre notre droite entre Béarn et la Reine; M. de Lévis leur servit une chaude réception. Partout l'armée française montrait un front impénétrable.

A un certain moment, nos troupes entendent une vive fusillade, en arrière de leurs positions, vers le sud-est. Qu'y a-t-il? Les ennemis auraient-ils tourné le retranchement? Non, non, Montcalm a tout prévu. Abercromby a bien tenté cette manœuvre, en envoyant des barques chargées de soldats sur la rivière à la Chute, espérant faire débarquer ceux-ci sans coup férir. Mais les volontaires de Bernard et Duprat sont à leur poste, et les reçoivent à coup de fusil. Le canon du fort se met de la partie; deux barques sont coulées à fond, le reste prend la fuite.

Au milieu de la bataille, il arriva un singulier incident. M. de Bassignac, capitaine au Royal-Roussillon, avait attaché un mouchoir rouge au bout de son fusil, et il s'amusait à le faire flotter. Les Anglais croient que c'est un drapeau parlementaire, et que les Français veulent se rendre. Ils courent vers le retranchement, tenant leurs fusils à deux mains au-dessus de leur tête, et criant : *Quartier, quartier*. En même temps, nos soldats, s'imaginant que les ennemis veulent mettre bas les armes, cessent de tirer et montent sur le retranchement pour les recevoir. Heureusement M. Pouchot, dont la compagnie manquait de balles, arrivait en ce moment pour en demander à M. de Fontbrune, commandant de Guyenne. " Il s'y trouve dans l'instant de " l'événement. Surpris de voir ces soldats perchés sur le retran- " chement, il aperçoit aussitôt le mouvement des ennemis en " avant. Dans ce temps M. de Fontbrune criait à ses soldats : " " Dites-leur de quitter leurs armes et qu'on les recevra." M. " Pouchot, qui jugeait à l'allure des ennemis qu'ils pensaient " bien différemment et qu'ils ne voulaient que joindre le retran- " chement, cria avec transport aux soldats : " *Tirez ! tirez ! ne* " *voyez-vous pas que ces gens-là vont vous enlever !* " Aussitôt nos

" soldats obéissent, et cette décharge presque à bout portant ren-
" verse près de trois cents assaillants." [1]

Cependant les colonnes anglaises s'acharnaient toujours à l'attaque. Furieuses d'être tenues en échec par une poignée d'hommes, elles s'élançaient à l'assaut avec une rage concentrée. Nos soldats, très gaulois, se permettaient parfois de montrer leurs chapeaux au-dessus du parapet, et de faire tirer l'ennemi sur des mannequins. Il y eut des moments critiques : les retranchements prirent feu à plusieurs reprises. Mais aussitôt les piquets de réserves apportaient des barriques pleines d'eau, et l'on allait noyer l'incendie, au milieu des balles.

La bataille était commencée depuis quatre heures. Nos troupes épuisées, mais pleines d'enthousiasme et de fièvre guerrière, se battaient aux cris de : *Vive le roi ! vive notre général !* Montcalm semblait être partout à la fois ; Lévis faisait des merveilles. Il était à peu près cinq heures.

Soudain une puissante rumeur éclate vers notre droite. Deux colonnes ennemies se sont réunies pour tenter contre ce point un effort désespéré. C'est l'élite de l'armée anglaise qui se rue sur nos retranchements, défendus par la Reine, Béarn et Guyenne. Le formidable 42ème est là. Les montagnards d'Ecosse, reconnaissables à leurs jambes nues et à leur costume bizarre, combattent avec une impassible bravoure et une froide ténacité. Rien ne les arrête ; ils vont, ils franchissent l'abatis, ils avancent toujours, semant leur route de cadavres et de sang ; ils sont au pied des retranchements. Toute l'armée sent que l'heure décisive est arrivée. " *A droite, à droite, tirez à droite,*" crient nos soldats. [2] Lévis voit le danger sans trembler : et l'auréole de Sainte-Foye semble planer déjà sur son front intrépide. Montcalm, tête nue, les yeux pleins d'éclairs, accourt avec ses grenadiers. Les baïonnettes étincellent. Un rempart de flamme, de fer et d'acier enveloppe le retranchement. Les montagnards géants tombent par centaines ; mais les blessés crient à leurs compagnons de marcher en avant et de faire triompher le drapeau. Leur major, Duncan Campbell, s'affaisse frappé à mort. Le capitaine John Campbell, suivi de quelques braves, parvient à escalader le parapet et tombe au milieu de notre armée où tous ces preux sont passés au fil de la baïonnette. La victoire définitive est encore incertaine.

Tout-à-coup à l'extrême droite, un cri se fait entendre : *En avant, Canadiens !* Lévis a ordonné une sortie aux compagnies

1. Pouchot, *Mémoires*, p. 153, tome I
2. Pouchot, *Mémoires*.

coloniales, et nos pères vaillants, commandés par MM. de Raymond, de St-Ours, de Lanaudière, de Gaspé, sortant du retranchement, fondent sur le flanc de l'ennemi comme une avalanche. En même temps le feu de front redouble. Lévis reçoit deux balles dans son chapeau. Montcalm semble invulnérable, et combat comme le dernier de ses soldats, dont il enflamme le courage jusqu'à l'héroïsme. Enfin, assaillis de face et de côté, décimés et sanglants, les preux écossais reculent ; les deux colonnes anglaises se reforment un peu plus loin, font une tentative au centre contre Royal-Roussillon, et un dernier effort à gauche. Mais ils sont repoussés partout. Deux de leurs régiments se fusillent même dans la fumée, ce qui achève de jeter la confusion au milieu d'eux. A sept heures, toute l'armée d'Abercromby est en pleine retraite vers la Chute. Près de deux mille Anglo-Américains gisent au pied de ces retranchements pourtant si fragiles. Sur la droite, le sol est jonché des cadavres du régiment écossais.

Montcalm dut alors sentir son âme soulagée d'un poids écrasant, et transportée par l'ivresse de la victoire. Accompagné de Lévis, il parcourut nos lignes qui retentissaient d'acclamations délirantes, et, par son ordre, on distribua aux soldats vainqueurs de la bière et du vin. Il était impossible de songer à poursuivre 14,000 hommes, quelque grande que fût leur défaite. Toute la nuit l'armée travailla à perfectionner les retranchements, au cas d'un retour offensif des Anglais. Mais le lendemain, nos éclaireurs rapportaient la certitude que la défaite s'était transformée en déroute, et que l'ennemi avait déjà repris le chemin du lac Saint-Sacrement.

Suivant le rapport officiel d'Abercromby, les Anglais avaient 1945 hommes tués, blessés ou prisonniers. [1] Nos pertes étaient de 506 hommes tués, blessés ou tombés entre les mains de l'ennemi dans les deux journées du 6 et du 8 juillet. [2]

Ainsi donc une poignée de héros, luttant contre des forces six fois plus nombreuses, avaient remporté le plus étonnant des triomphes. La principale armée d'invasion était en fuite. Montcalm et ses soldats avaient payé leur contingent de gloire à la vieille patrie française, et le nom obscur de Carillon s'inscrivait en lettres de feu dans nos fastes militaires. Pour nous cette grande journée fait partie du patrimoine national. Plus d'un siècle s'est écoulé depuis le jour où la Nouvelle-France et la

1. *Abercromby à Pitt*, 12 juillet 1758.
2. *Montcalm au maréchal de Belle-Isle*, 12 juillet 1758.

Nouvelle-Angleterre, épousant d'antiques querelles, se sont rencontrées en champ clos sur les hauteurs historiques de Ticonderoga ; bien des évènements se sont passés, bien des espoirs ont été déçus, bien des craintes se sont changées en sécurité ; mais le nom de ce fort, aujourd'hui démantelé, retentit toujours à nos oreilles comme une sonnerie de clairon. Lorsqu'on le prononce devant nous, dans notre imagination émue nous voyons passer soudain

Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux.

Et jusqu'au fond de nos plus humbles hameaux, le souvenir de cette victoire franco-canadienne va remuer encore la fibre populaire.

La victoire de Carillon fit écrire à Pitt, le grand ennemi de la France : " J'admets que cette nouvelle m'a démoralisé, et a laissé dans mon esprit une très pénible impression, sans toutefois m'empêcher d'espérer beaucoup du reste de la campagne." [1]

Hélas ! ces espérances n'étaient que trop fondées !..... Mais restons dans notre cadre, et laissons le lecteur du CANADA-FRANÇAIS avec le souvenir de cette glorieuse victoire franco-canadienne, qui fait l'éternel honneur de notre race, et qui restera toujours l'un des épisodes immortels de notre histoire.

THOMAS CHAPAIS.

1. *Correspondance de Grenville*, p. 262.

COUP D'ŒIL SUR L'ACADIE

AVANT LA DISPERSION DE LA COLONIE FRANÇAISE [1]

I

Pour bien connaître quelle était la position des Acadiens dans la Nouvelle-Ecosse, à la date de leur expulsion, il est nécessaire de remonter jusqu'au traité d'Utrecht (1713). D'après ce traité, l'Acadie était cédée par la France à l'Angleterre, et les colons français de cette province, qui reçut alors le nom de Nouvelle-Ecosse, passaient sous la couronne d'Angleterre. Mais, par une clause spéciale du traité, le libre exercice de la religion catholique était garanti aux Acadiens, et une année de délai était accordée à ceux d'entre eux qui préfèreraient se retirer de la province. [2] Peu de jours après la signature du traité (11 avril 1713), la reine Anne enleva cette restriction et prolongea le délai indéfiniment. [3]

Le serment d'allégeance que leur fit prêter l'un des premiers gouverneurs d'Annapolis, le général Richard Philipps, contenait la condition expresse qu'ils ne porteraient pas les armes contre les Français ni contre les Sauvages. Cette condition lui parut nécessaire pour engager les Acadiens à rester attachés à la province, dont ils étaient les seuls habitants. De là, le nom de *neutres* (*French neutrals*) qui leur fut donné depuis.

1. J'ai essayé de compléter dans cet article ce que je n'ai pu indiquer que sommairement dans *Un Pèlerinage au pays d'Evangéline*.
2. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 12.
3. *Idem*, p. 15.

Supposé que la lettre de la reine Anne ne puisse s'interpréter dans le sens d'une prolongation indéfinie, ce que quelques-uns prétendent, on ne peut nier que cette lettre n'accorde aux Acadiens les mêmes privilèges qu'aux sujets anglais. La lettre le dit formellement. Or, de l'aveu de nos adversaires, les Acadiens, après avoir prêté serment, étaient devenus sujets anglais. Ils avaient donc droit, comme tels, de vendre ou d'abandonner en tout temps leurs biens et de partir en emportant leurs effets mobiliers.

Il était facile de prévoir qu'un pareil régime ne pouvait aboutir qu'à des résultats funestes pour le petit peuple naissant qui se trouvait ainsi placé entre deux puissances rivales, toujours prêtes à en venir aux mains, et qui ne manqueraient pas de se disputer sa neutralité. Il était fatalement destiné à être victime ; mais son infortune a dépassé toute prévision.

Quoique, en général, le joug des gouverneurs anglais ne fût pas sévère, cependant quelques-uns d'entre eux molestèrent les Acadiens et les mécontentèrent par des actes arbitraires, principalement en entravant leurs missionnaires dans l'exercice légitime de leur ministère. Ainsi on voulut les forcer à rejeter l'autorité de l'évêque de Québec, de qui ils relevaient, et à violer par là les règles les plus élémentaires de la hiérarchie catholique. On alla jusqu'à vouloir disposer des cures, à déplacer des curés et à les remplacer par d'autres. Ainsi le P. Félix Pain, curé des Mines, s'étant attiré la disgrâce du gouverneur Armstrong, espèce de maniaque qui finit par se suicider, celui-ci prit sur lui de l'enlever de sa cure et de nommer à sa place le P. Isidore, moine récollet frappé d'interdiction, qu'il aurait maintenu dans ce poste, si les paroissiens des Mines ne se fussent révoltés et n'avaient chassé cet intrus.

On avait aussi empêché les Acadiens de bâtir de nouvelles églises et de réparer les anciennes. On en avait même démoli quelques-unes, à la Prée-Ronde de Port-Royal entre autres. Certains gouverneurs voulurent même imposer des lois aux missionnaires jusque dans l'administration des sacrements de l'Eglise. [1]

Ainsi, par exemple, le gouverneur Mascarène écrivit des lettres de menaces à l'abbé Desenclaves, parce qu'il avait refusé l'absolution à des individus qui ne voulaient pas faire les restitutions auxquelles ils étaient obligés.

Mais ce qui était plus alarmant que tout le reste et ce qui faisait croire aux Acadiens aussi bien qu'à leurs prêtres, que leur foi était en danger, c'étaient les tentatives de perversion faites parmi eux dans la persuasion où étaient les gouvernants, que c'était le seul moyen d'en faire de *bons sujets* (sic). [2]

Ces procédés vexatoires firent naître des défiances dont

1. *Documents, notes et traditions sur l'Acadie*, recueillis par M. l'abbé Sasseville, curé de Sainte-Foye.

2. Les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse en agissaient ainsi, non seulement pour obéir à leurs propres sentiments, mais aussi pour obéir aux avis venus de Londres : ... "You will... endeavour to undeceive them concerning the exercise of their religion...." *Archives de la Nouvelle-Ecosse, Board of Trade to Governor Philipps*, 28 décembre 1720, p. 58.

profitèrent les émissaires français pour engager une partie des Acadiens à violer la neutralité qu'ils avaient promise. Ce fut là le commencement des interminables querelles au sujet du serment, qui allèrent toujours en s'envenimant jusqu'à la catastrophe de 1755.

Ces querelles n'eurent cependant pas de conséquences graves durant les trente premières années de la domination anglaise, grâce à l'impuissance où étaient laissés les gouverneurs de l'Acadie, qui n'avaient à leur disposition qu'une poignée de soldats cantonnés derrière les faibles remparts de Port-Royal.

Ce fort était en effet le seul point d'appui de l'Angleterre dans la province. Les gouverneurs, complètement isolés avec leur petite garnison, et placés en face du peuple conquis, lequel formait, comme on vient de le voir, la seule population civilisée de la Péninsule, étaient obligés d'user de bien des ménagements pour se faire obéir. Ils n'auraient pas même réussi à faire respecter leur autorité s'ils n'avaient eu affaire à une population honnête et paisible. C'est à cette impuissance et non à d'autres sentiments, que doit être attribuée la tranquillité dans laquelle furent laissés les Acadiens ; car leurs nouveaux maîtres, séparés d'eux par les préjugés de race et de religion si intenses à cette époque, éprouvaient pour eux plus d'éloignement que de sympathie. Ainsi abandonnés à eux-mêmes plutôt que gouvernés, les Acadiens vivaient sous la direction paternelle de leurs missionnaires, à qui ils s'en rapportaient la plupart du temps pour régler leurs différends. Lorsqu'ils avaient recours aux juges étrangers, c'était la loi française, la seule qu'ils connussent, que ces juges tâchaient de leur appliquer tant bien que mal. [1]

Leur petit nombre, qui les rendait peu redoutables, avait été d'abord pour eux une cause de sûreté ; mais ils s'étaient accrus en peu d'années avec une prodigieuse rapidité et cela par la seule expansion des familles ; car toute immigration avait cessé depuis leur séparation de la France. Le colonel Vetch, second gouverneur anglais à Port-Royal, évaluait, en 1714, leur nombre total à deux mille cinq cents âmes ; et il ajoutait :

" Les Français sont, avec les Sauvages, les seuls habitants de ce pays ; et comme ils ont contracté des mariages avec les Sauvages qui sont de même religion, ils ont sur eux une puissante

1. ". . . . Les juges (sont) éloignés, et quoique fort judicieux, peu instruits de la coutume de Paris qui est ici suivie. . . ." *Archives du séminaire de Québec : Lettre de M. l'abbé de Miniac à M. Jacrau, Directeur du séminaire de Québec*, 26 avril 1744.

influence. Cent Français, nés dans le pays, parfaitement accoutumés comme ils le sont aux forêts, habiles à marcher en raquettes et à conduire des canots d'écorce, sont de plus grande valeur et d'un plus grand service que cinq cents hommes nouvellement arrivés d'Europe. Il faut en dire autant de leur habileté à la pêche et à la culture du sol." [1]

En 1755, la population totale des Acadiens répandus le long du littoral de la baie de Fundy jusqu'à Chipoudy et sur quelques autres points de la Péninsule, ainsi que dans l'île Saint-Jean, (Prince-Edouard), s'élevait au moins à seize ou dix-sept mille âmes, c'est-à-dire qu'elle s'était accrue en se doublant à peu près tous les seize ans. [2] Elle était divisée en six paroisses principales : Port-Royal, la plus ancienne et une des plus populeuses ; Grand-Pré et la Rivière-aux-Canards, sur le Bassin des Mines ; Pisiquid, aujourd'hui Windsor ; Cobequid, aujourd'hui Truro ; et Beaubassin, à la tête de la baie de Chignectou ; sans compter plusieurs missions importantes telles que celles de Chipoudy, Peticoudiac et Memramcook, sur la rive occidentale de la baie de Fundy, et celles de l'île Saint-Jean.

Quant aux mœurs des Acadiens, voici ce qu'en dit un protestant qui s'était souvent assis à leurs foyers, Moïse de LesDerniers, que je viens de citer :

" Les Acadiens étaient le peuple le plus innocent et le plus vertueux que j'aie jamais connu ou dont j'aie lu le récit dans

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse : Lettres aux Lords du Commerce. p.* 6.

2. Voici ce que dit l'abbé de l'Isle-Dieu à ce sujet : " Avant la dévastation des postes que nous avions, sous le gouvernement anglais, dans l'intérieur de la Péninsule ou Nouvelle-Ecosse, nous y avions plus de 15,000 habitants. " *Archives du séminaire de Québec. Tableau sommaire des missionnaires.... à l'Acadie française et anglaise....* par l'abbé de l'Isle-Dieu.....

Un *Mémoire* de l'abbé Le Loutre, conservé également aux archives du séminaire de Québec, et qui répond à l'année 1746 *(voir ce mémoire à la fin de la Revue)*, porte le chiffre de la population acadienne dans la Péninsule à 8600 communions, c'est-à-dire à environ 11,500 âmes. Elle formait en 1748, selon un autre *Mémoire*, 9,150 communions, c'est-à-dire 12,500 à 13,000 âmes. *Archives de la Marine, Paris. Description de l'Acadie*, etc....., 1748.

Dans ce dénombrement n'est pas comprise la colonie de Chipoudy, fondée depuis un demi-siècle, et qui avait déterminé des établissements du côté de Peticoudiac, de Memramcook et des environs, jusqu'à l'île Saint-Jean ; ce qui devait former une population de 1000 à 1500 âmes. Ce chiffre n'est pas compris dans le recensement de la Péninsule et le ferait monter à environ 14,000 âmes. Si on y ajoute l'accroissement de la population durant les sept années qui suivirent, c'est-à-dire de 1748 à 1755, on arrive facilement à un total de seize à dix-sept mille âmes. Ce chiffre n'atteint pas celui que donne Moïse de Les Derniers, habitant de la Nouvelle-Ecosse qui eut à exécuter quelques-uns des ordres du gouverneur Lawrence au moment de la déportation des Acadiens.... " It was the common opinion of my acquaintances, dit-il, that they were in all about 18,000 souls."

aucune histoire..... Ils vivaient dans un état de parfaite égalité sans distinction de rang dans la société. Les titres de *messieurs* n'étaient pas connus parmi eux. Ignorant le luxe et même les commodités de la vie, ils se contentaient d'une manière de vivre simple qu'ils se procuraient facilement par la culture de leurs terres. On ne voyait parmi eux que bien peu d'ambition ou d'avarice; ils allaient au-devant des besoins les uns des autres, avec une bienveillante libéralité; ils n'exigeaient pas d'intérêt pour les prêts d'argent ou d'autres propriétés. Ils étaient humains et hospitaliers à l'égard des étrangers, et d'une grande libéralité pour ceux qui embrassaient leur religion. Ils étaient très remarquables pour leur inviolable pureté de mœurs. Je ne me rappelle pas un seul exemple de naissance illégitime parmi eux, même aujourd'hui. Leurs connaissances en agriculture étaient très limitées, quoiqu'ils cultivassent assez bien leurs terres endiguées.....

" ..... Ils ignoraient complètement le progrès des arts et des sciences. Je n'ai connu qu'une seule personne parmi eux qui sût lire et écrire [1]; quelques-uns pouvaient le faire, mais très imparfaitement, et aucun parmi eux n'avait appris les arts mécaniques. Chaque cultivateur était son architecte et chaque propriétaire était un cultivateur. Ils vivaient presque entièrement indépendants des autres peuples, excepté pour se procurer du sel et des outils; vu qu'ils ne se servaient que de très peu de fer pour les autres objets d'agriculture.....

" ..... Ils cultivaient et confectionnaient eux-mêmes de quoi faire leurs vêtements, lesquels étaient uniformes. Ils aimaient les couleurs noires et rouges avec des lisières aux jambes, des boucles de rubans et des nœuds flottants.....

" Malgré leur négligence, leur défaut de moyens et de connaissances en agriculture, ils amassaient d'abondantes provisions de bouche et de vêtements et avaient des habitations confortables.....

" C'était un peuple fort et sain, capable d'endurer de grandes fatigues et vivant généralement jusqu'à un grand âge, quoique personne n'employât de médecins. Les hommes travaillaient fort dans le temps des semences et des récoltes, et dans la saison convenable pour faire ou réparer leurs digues, et dans les occasions où l'ouvrage pressait. Ils se procuraient ainsi, pour la moitié de l'année au moins, des loisirs qu'ils employaient en réunions et en réjouissances dont ils étaient très avides. Mais

1. Ce devait être le notaire LeBlanc, immortalisé par Longfellow.

les femmes étaient plus constantes à l'ouvrage que les hommes ; cependant elles prenaient une grande part à leurs divertissements. Quoiqu'ils fussent tous entièrement illettrés, il arrivait rarement toutefois qu'aucun d'eux restât longtemps silencieux en compagnie, ne semblant jamais en peine de trouver un sujet de conversation. Bref, ils paraissaient toujours joyeux et gais de cœur, et unanimes en presque toute occasion. Si quelques disputes s'élevaient dans leurs transactions, etc., ils se soumettaient toujours à un arbitrage, et leur dernier appel était aux prêtres. Quoique j'aie eu quelques exemples de récriminations les uns contre les autres au retour de ces décisions, cependant on découvrait rarement ou jamais parmi eux des idées de malice ou de vengeance. Enfin, ils étaient parfaitement accoutumés à agir candidement en toute circonstance ; et réellement s'il y a un peuple qui ait rappelé l'âge d'or, tel que décrit dans l'histoire, c'étaient les anciens Acadiens." [1]

II

La rupture de la paix entre la France et l'Angleterre, dont le contre-coup se fit sentir immédiatement en Amérique, fut pour l'Acadie le signal des déchirements qui devaient résulter nécessairement de la position fausse qui lui avait été faite et qui allait amener à la fin la dispersion de ses habitants. Elle devint une proie que ne cessèrent de se disputer les deux partis en présence.

En 1744, Du Vivier, officier français qui avait du sang acadien dans les veines, partit de Louisbourg à la tête d'une expédition, et débarqua sur l'isthme de la Nouvelle-Écosse, où il se flattait de soulever la population en sa faveur. S'il y avait réussi, Port-Royal (Annapolis), dont les remparts, dégarnis de soldats et construits de terre sablonneuse qui s'écroulait de tous côtés, n'aurait pu manquer de tomber entre ses mains, et avec ce fort, toute la Nouvelle-Ecosse. Mais les Acadiens refusèrent en masse de prendre part à cette lutte, et sauvèrent ainsi la puissance anglaise dans la Péninsule. Il y eut quelques exceptions, mais elles furent rares et dues surtout au zèle plus fougueux que

1. Cette description des mœurs du peuple acadien n'a été citée, que je sache, par aucun historien. Le *Mémoire* d'où je l'ai extraite, a été écrit par Moïse de Les Derniers, à la demande du Dr Andrew Brown, d'Halifax. J'en ai obtenu une copie grâce à l'obligeance de M. F. B. Crofton, bibliothécaire de la Législature de la Nouvelle-Ecosse.

prudent du missionnaire des Sauvages que la France entretenait alors dans la presqu'île. L'abbé Le Loutre, qui n'était pas alors vicaire général de la Nouvelle-Ecosse, comme l'ont prétendu les historiens anglais, [1] avait été témoin, soit par lui-même, soit par ses rapports avec les autres missionnaires, des tentatives faites pour pervertir les Acadiens, et avait été profondément alarmé des périls que courait leur foi. Il crut les soustraire à ces dangers en se joignant avec ses Sauvages à l'expédition de Du Vivier, qui lui semblait avoir toutes les chances de succès et devoir restituer l'Acadie à la France. Il eut le grand tort de ne pas réussir.

Que les missionnaires eussent raison d'être alarmés, on va le voir. Cette année-là même (1744), Shirley, gouverneur du Massachusetts, proposait de chasser une partie des Acadiens de leurs terres et de les donner à des colons anglais afin d'entremêler la population de protestants ; de plus, il accordait le denier de Judas à tout acadien qui apostasierait le catholicisme, et des récompenses à tous ceux qui enverraient leurs enfants aux écoles anglaises. [2]

La fidélité des Acadiens n'était cependant pas encore ébranlée. Mascarène, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, ne put s'empêcher d'avouer que le salut de sa province était dû à leur neutralité et à l'attitude prise par leurs missionnaires ; il en

1. L'abbé Le Loutre ne fut nommé vicaire général qu'en 1754, c'est-à-dire un an seulement environ avant son retour en France. Selon l'abbé de l'Isle-Dieu, il n'avait ce titre que pour l'Acadie française, c'est-à-dire pour la partie située à l'ouest de la rivière Messagouetche. *Archives du séminaire de Québec. Tableau sommaire de l'Acadie, etc.... Archives de l'Archevêché de Québec.*

2. Voici, d'après Beamish Murdoch, le projet de Shirley : " He proposes to intersperse protestant settlements among the French in Nova Scotia, taking part of the marsh lands from them for the new settlers.... he recommends ....granting small privileges and immunities for the encouragement of such as should come over to the protestant communion and send their children to learn English. " L'historien protestant qui rapporte ce fait ne peut s'empêcher de désapprouver le projet de Shirley. " This suggestion, dit-il, of offering worldly advantages in exchange of profession, can hardly be commended *in our days.*" *History of Nova Scotia*, Vol. II, pp. 129-131.

Il n'y a d'aussi blâmable dans toute cette histoire que l'indigne France de Louis XV, qui, après avoir tout exigé des Acadiens, n'a rien fait pour les protéger. Il n'y a qu'un seul peuple qui leur soit toujours resté fidèle : ce sont leurs frères du Canada.

Le projet diabolique proposé par Shirley contient une double iniquité qu'il est bon de signaler : d'abord l'achat des consciences à prix d'argent, ensuite, l'enlèvement arbitraire des terres appartenant aux Acadiens (*....taking part of the marsh lands from them for the new settlers*). On voit par là quel respect on avait pour les propriétés des Acadiens au moment même où leur fidélité leur méritait des éloges de la part de leur propre gouverneur, et comment on en est venu à les leur enlever toutes en les bannissant, dès qu'on en a eu la force et l'occasion.

rendit publiquement le témoignage. Voici ses propres paroles : " Les missionnaires montrèrent une conduite bien meilleure (far better) que celle que l'on pouvait en attendre :..... c'est .....au refus des habitants français de prendre les armes contre nous que nous devons notre salut. " [1]

En 1746, une autre expédition française sous les ordres de M. de Ramesay, partie de Québec pour venir donner la main aux troupes qu'amenait de France la flotte du duc d'Anville, accomplit un glorieux fait d'armes à Grand-Pré, mais n'eut pas plus de succès pour la délivrance de l'Acadie que l'expédition de Du Vivier.

L'abbé de Miniac, grand archidiacre et curé de la Rivière-aux-Canards, était alors le vicaire général de l'évêque de Québec pour l'Acadie. C'était un vieillard de tact et d'expérience dont la parole et l'exemple devaient avoir du poids auprès de ses confrères et du peuple. [2]

Quoiqu'il ne fût pas moins alarmé que ses collègues de la situation des Acadiens, il ne regardait cependant pas du même œil que l'abbé Le Loutre les expéditions des Français. Il y voyait au contraire d'inextricables complications.

" Je regarderais comme le dernier malheur pour ces habitants (les Acadiens), écrivait-il à Québec, s'ils venaient encore un party de Canada ; pour lors il n'y auroit plus de ménagement. Desjà nous sentons le gouvernement très-prévenu. On ne fait plus de réponses à nos lettres et plusieurs habitants sont aux fers. Dans ces embarras nous sommes travaillés d'une crainte très-vive.

".... Nous n'avons plus de communication et ne sçaurons de nouvelles que de nos côtes. Voyez comme nous sommes bouclés." [3]

Le caractère du grand vicaire de Miniac et la conduite qu'il tint en Acadie sont assez clairement indiqués dans ces quelques lignes. C'était évidemment un homme modéré qui cherchait à répandre le même esprit autour de lui. Plût au ciel qu'il eût réussi à le communiquer à l'abbé Le Loutre !

L'abbé Joseph-Louis Després Le Loutre était originaire de Bretagne, et probablement natif de Morlaix, dans le Finistère.

1. "The Missionaries....made their conduct appear to have been on this occasion far better than could have been expected from them.... To....the French inhabitants refusing to take up arms against us, we owe our safety." *Archives de la Nouvelle-Ecosse : Lettre de Mascarène*, décembre 1744, pp. 147-148.

2. Quelques écrivains anglais ont confondu M. de Miniac avec M. Manach, missionnaire des Sauvages, arrivé après lui.

3. *Archives du séminaire de Québec : Lettre de l'abbé de Miniac à M. Vallier, supérieur du séminaire de Québec*, datée de l'Acadie, 23 septembre 1745.

C'est du moins ce qu'on peut inférer de deux de ses lettres écrites de Morlaix, où paraissent avoir été ses biens de famille. Il avait étudié au séminaire des Missions Etrangères de Paris ; et c'est en qualité de prêtre de cette congrégation qu'il fut envoyé en Amérique en 1737. Il devait d'abord se rendre en Acadie pour y remplacer l'abbé de Saint-Poncy, missionnaire à Port-Royal, rappelé en France ; et ensuite se livrer à l'étude de la langue micmaque, afin d'aider deux de ses confrères, l'abbé de Saint-Vincent et l'abbé Maillard, chargés avant lui d'évangéliser les différentes tribus de cette nation.

Diverses circonstances l'empêchèrent de se charger de la cure de Port-Royal ; et après avoir appris la langue micmaque sous la direction de l'abbé Maillard, il alla desservir les missions sauvages de l'Acadie.

Les extraits suivants de deux lettres de l'abbé Maillard au Directeur des Missions Etrangères de Paris, laissent voir quelque chose du caractère de l'abbé Le Loutre et de ses missions.

".....Je suis assés-tôt de retour à Louisbourg pour embrasser M. Le Loutre, qui embarque pour l'Akadie à dessein d'hyverner avec les Sauvages de ce païs, qui depuis très longtems ont extrêmement faim du pain spirituel de la parole. Dieu fait bien toutes choses ; il m'a procuré un hyvernement des plus gracieux par le bonheur que j'ay eu de posséder M. Le Loutre, et m'a fourni une belle occasion d'apprendre en apprenant à mon confrère. Tout va bien pour le nouveau missionnaire. Il est en état de faire valoir le talent Evangélique partout où il trouvera des Mikmakes ; il ne parle pas encore correctement ; mais il tient la clef des principales conjugaisons. Ainsi l'usage luy rendra la parole assurée ; il est parfait Mikmak à l'Eglise, parce qu'il sait, lit et chante parfaitement bien toutes nos prières ; il n'y a que la conversation familière qui le trahit ; il va parcourir des endroits que j'ay parcourus l'été dernier, où il y a beaucoup de sauvages, encore plus de français. Mais le point fixe de la mission est à Mouchkoudoubougouek et au refoul de la rivière de Chigabenakady, où tous les Mikmakes se sont rendus quand j'y étois, et où ils doivent se rendre incessamment sur la promesse que je leur avois faite de venir hyverner avec eux." [1]

"Je ne scaurais vous dire avec quelle application il a étudié leur langue pendant tout le tems que nous avons été ensemble (à Maligaouèche, dans le Cap Breton) ; son attache était telle

1. *Archives du séminaire de Québec : Lettre de l'abbé Maillard, Louisbourg,* 29 septembre 1738.

qu'il ne m'a pas été possible de regarder dans aucun autre livre que dans les cahiers de Mikmack, pour répondre autant que mon petit scavoir me donnoit l'aisance, à toutes les questions qu'il me faisoit journalièrement ; je n'ai jamais pu obtenir autre chose de lui que deux heures de tems après souper pour voir alternativement l'Ecriture Ste et la Théologie Morale. Il scoit actuellement, grâces à Dieu, se tirer d'affaire avec les sauvages qu'il instruit et confesse très bien ; il a de plus le don de se faire craindre parmi eux, ce qui contribuera infailliblement à l'amendement des plus déréglés d'entre eux. Dieu lui fasse la grâce de persévérer comme il commence, et il se scaura bon gré des peines qu'il a prises. Il fait actuellement sa mission dans les terres de l'Akadie où il y a un bon nombre de sauvages qui soupirent depuis longtems après un missionnaire qui les entende. La consolation qu'il doit avoir, c'est d'être avec des oüailles plus dociles que les miennes. Nous n'avons plus à désirer qu'un troisième pour les sauvages de l'Isle St. Jean, qui sont extrêmement dérangés, parcequ'ils ne voyent presque jamais le missionnaire. Mais, il nous faudroit une personne qui fut de caractère à agir de concert avec le missionnaire de l'Akadie et celuy de l'Isle Royale : et par ce moyen on viendroit bien vite à bout de réduire l'indocilité du Mickmak, et de fixer son inconstance." [1]

III

On a dit que la paix d'Aix-la-Chapelle, conclue en 1748, entre l'Angleterre et la France, n'avait été qu'une trève employée à préparer une nouvelle guerre. On doit ajouter que ce répit méritait encore moins le nom de trève de ce côté-ci de l'Atlantique.

La question des frontières entre les deux colonies, restée indécise, laissa la porte ouverte à des agressions qui ne cessèrent de se renouveler de part et d'autre.

Les auteurs anglais ont reproché, non sans raison, aux autorités françaises, d'avoir usé de moyens indignes des peuples civilisés, en se servant secrètement des Sauvages pour continuer la guerre, après la signature de la paix. Le marquis de la Jonquière, gouverneur du Canada (1749–1752), se laissa entraîner à des actes qui n'ont pas d'excuse.

1. *Lettre de l'abbé Maillard, Louisbourg*, 1er octobre 1738.

Mais qu'on examine la conduite de ses adversaires, et on verra qu'elle ne valait pas mieux.

" Il est notoire, écrivait à la cour de France le comte de Raymond, commandant à Louisbourg, qu'il ne s'est guère passé de mois depuis l'année de la dernière paix, sans que les Anglais aient envoyé visiter les côtes de cette colonie par des corsaires armés en guerre.

" Depuis la fin de l'année 1749, temps auquel les Anglais ont commencé à se rendre en foule à Chibouktou (Halifax), pour s'y établir, les Français n'ont pu naviguer en sûreté le long de la côte de l'est et même aux environs de l'isle de Canseau.....à cause des menaces fréquentes qu'ils faisaient. Ils ont continué de prendre les bâtiments de toutes espèces, de s'emparer de tout ce qu'ils y trouvaient, et de se saisir en même temps des navigateurs, ce qu'ils ont effectivement exécuté en plusieurs rencontres. " [1]

Le comte de Raymond appuyait ces accusations d'une foule de faits accompagnés des détails les plus précis. Il disait entre autres que les Anglais avaient pris, cette même année 1749, dans un port de l'Ile-Royale, trois chaloupes ainsi que les équipages et ne les avaient relâchés qu'après avoir pris toutes les morues de ces trois chaloupes.

En août et septembre de la même année, ils firent enlever deux missionnaires : l'abbé Girard, de Cobequid, qu'ils retinrent plus de trois mois prisonnier à Halifax ; et l'abbé de la Goudalie, curé de Grand-Pré, qu'ils obligèrent de repasser en France.

Ils attaquèrent et prirent des bateaux français qui allaient et venaient de l'Ile-Royale à l'île Saint-Jean, en maltraitèrent les équipages et s'emparèrent de leurs cargaisons, souvent même de leurs bateaux, quoiqu'on leur montrât des passeports dans la meilleure forme.

Un fait plus grave encore fut la prise (16 octobre 1750) d'un brigantin appartenant à la marine française, nommé le *Saint-François*, qui était chargé de vivres, d'habillements et d'armes destinés aux postes français de la rivière Saint-Jean. A ces violations de la paix sur mer s'en ajoutaient d'autres non moins graves sur terre. Celles-ci avaient pour principal prétexte, comme je viens de le dire, des empiètements sur la frontière de la Nouvelle-Ecosse restée en litige depuis le traité d'Utrecht. Lors de la conclusion de ce traité, on avait commis l'impardon-

1. *Lettres et Mémoires sur le Cap Breton*, p. 225.

nable faute de ne pas préciser les limites de cette frontière ; et l'on avait par là ouvert le champ à des difficultés sans cesse renaissantes.

L'Angleterre et la France avaient fini par nommer conjointement une commission chargée de régler cette question ; mais pendant que la commission, qui siégeait à Paris, prolongeait ses séances sans aboutir à aucun résultat, les évènements avaient marché en Amérique et les deux partis en présence en étaient venus à un résultat pratique établi par la force des choses : c'est que la petite rivière Messagouetche qui se jette dans la baie de Fundy, au milieu de l'isthme, fût regardée, de fait sinon de droit, comme la frontière entre les possessions anglaises et françaises. Dès l'année 1750, c'est-à-dire trois ans avant l'ouverture de la commission, le fort Beauséjour, situé sur la rive droite de la rivière, et le fort Lawrence, sur la rive gauche, avaient été bâtis; le premier par les Français, le second par les Anglais, pour maintenir les positions respectives.

On va voir comment, dans ces conditions, les Anglais respectaient la paix établie en Europe entre les deux nations.

Le 15 septembre 1750, un détachement anglais fit feu sur un parti de français envoyé en observation.

L'année suivante, un autre détachement fit également feu sur des troupes françaises, et cela sans aucune provocation.

Au mois de juin (1751), un détachement d'environ trois cents hommes de troupes anglaises sortit de nuit du fort Lawrence, traversa la rivière Messagouetche, et attaqua le fort français établi à un endroit nommé le Pont-à-Buot.

Pendant deux autres nuits, des détachements anglais traversèrent la même rivière et vinrent démolir une partie des digues construites par les Français.

Ces actes d'hostilité, commis en violation de la paix, allèrent toujours en augmentant jusqu'à la rupture finale entre la France et l'Angleterre, qui n'éclata qu'en 1756.

Il ne faut pas oublier qu'avant cette date, avaient eu lieu sur les frontières de l'ouest le meurtre du parlementaire français Jumonville, imputé à Washington, la prise du fort Nécessité, la défaite de Braddock à la Monongahéla ; et dans l'est, la prise du fort Beauséjour et la dispersion des Acadiens. Si cet état de choses était la paix, qu'est-ce donc que la guerre ? Enfin, pour que cette paix illusoire finît comme elle avait commencé, la première rencontre des flottes française et anglaise qui se fit sur les bancs de Terreneuve, offrit le même exemple de mépris des droits internationaux qu'on avait vu en Amérique. Et ce ne

fut pas de la France que partit cet exemple. L'officier français qui commandait l'*Alcide*, M. Hocquart, s'étant approché à portée de la voix d'un des vaisseaux anglais, demanda au commandant si c'était la paix ou la guerre qu'il apportait.

La paix ! la paix ! lui répondit-il.

L'écho de ces paroles vibrait encore aux oreilles des officiers français, lorsque les flancs de *l'Alcide* furent criblés de boulets et de mitraille.

IV

Les Acadiens avaient toujours vécu dans l'espérance que leur pays serait reconquis par la France. Les missionnaires et les représentants de la cour de Versailles les avaient toujours entretenus dans cette pensée ; mais après la fondation d'Halifax, quand ils virent les Anglais se fortifier puissamment dans la Péninsule, ils perdirent toute illusion et commencèrent à émigrer en grand nombre vers la rive occidentale de la baie de Fundy, dans l'île Saint-Jean et jusque dans celle du Cap Breton. Malheureusement deux obstacles entravaient le succès de cette émigration : d'abord l'opposition des autorités anglaises qui, pour retenir les Acadiens, les empêchaient, autant qu'elles le pouvaient, d'emporter leurs effets mobiliers ; ensuite, l'incurie du gouvernement français qui, tout en attirant les Acadiens, ne prenait pas de mesures efficaces pour les dédommager de leurs pertes en les aidant dans leurs nouveaux établissements. Une partie de ces malheureux, après avoir dépensé leurs dernières ressources, s'étaient découragés et végétaient dans une extrême misère.

L'abbé Le Loutre s'était mis à la tête de ce mouvement d'émigration, quoiqu'il n'eût d'abord été chargé que des missions micmaques de la Nouvelle-Ecosse. Repoussé par les Anglais depuis la part qu'il avait prise à l'expédition de Du Vivier, il ne s'était pas cru en sûreté dans sa mission de Shubenacadie, après la fondation d'Halifax, qui n'en était distant que de neuf lieues, et il s'était retiré successivement à Beaubassin et à Beauséjour. C'était un homme d'une activité et d'une persévérance incontestables, mais dépourvu des autres qualités qu'exigeait la difficile mission dont il s'était chargé. Le projet en lui-même était excellent et aurait pu, s'il avait réussi, soustraire les Acadiens aux calamités qui fondirent sur eux quelques années plus tard. Malheureusement l'abbé Le Loutre, entraîné par un patriotisme aveugle, se fit l'instrument des intrigues et des

menées coupables de quelques-uns des commandants français, et compromit ainsi plus qu'il ne servit la cause des Acadiens. Il est vrai qu'on peut difficilement prononcer un jugement solide sur ce missionnaire, d'après les témoignages de ses ennemis et même des Français de son temps, qui pour la plupart étaient imbus des idées voltairiennes et aussi préjugés contre le clergé que les protestants de cette époque ; mais on en sait assez d'après les dépêches officielles pour dire qu'il méconnut les devoirs de son état et commit des actes qui ne peuvent être justifiés.

Nul doute que plusieurs des imputations faites contre lui ne sont pas fondées, du moins elles ne sont pas prouvées ; mais il s'est exposé par l'imprudence de sa conduite à ce qu'on en chargeât sa mémoire.

Lorsque les Anglais vinrent se fortifier sur la rive gauche du Messàgouetche en bâtissant le fort Lawrence, l'abbé Le Loutre voulut faire le désert autour d'eux en faisant émigrer de gré ou de force les habitants de Beaubassin.

Comme plusieurs de ces malheureux hésitaient ou refusaient d'abandonner leurs biens, il les fit, dit-on, harceler par les Sauvages qui les obligèrent de fuir en incendiant leurs maisons. Les ennemis de l'abbé Le Loutre ont prétendu qu'il avait mis lui-même le feu à l'église. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il prêta par ses violences à ce qu'on l'en supposât capable.

Le premier tort de l'abbé Le Loutre avait été de se mettre au service du gouvernement français et d'en recevoir des sommes considérables pour construire des aboiteaux, afin d'établir les Acadiens émigrés sur la partie française de l'isthme ; mais aussi pour raffermir l'amitié des Sauvages et entretenir leur hostilité contre les Anglais.

Une des accusations les plus graves portées contre lui est d'avoir payé au nom du gouvernement français des *scalpes* ou chevelures anglaises enlevées par les Sauvages. M. Prévost, intendant de Louisbourg, écrivait en effet au ministre, en date du 16 août 1753 : " Les Sauvages ont pris, il y a un mois, dix-huit chevelures anglaises et M. Le Loutre a été obligé de les payer 1800 livres, argent de l'Acadie, dont je lui ai fait le remboursement..."

Cette transaction paraît d'autant plus répréhensible que, malgré que la guerre existât de fait, d'une manière plus ou moins active, elle n'était pas déclarée officiellement entre les deux couronnes. Les auteurs anglais, en parlant de ce fait, lui ont prêté un caractère encore plus odieux, en prétendant qu'il fut accompli en pleine paix.

On sait par ce qui précède ce que vaut cette assertion. Ces mêmes auteurs n'ont sans doute pas réfléchi aux conséquences qu'elle entraîne. Seraient-ils par exemple également prêts à dire que la déportation des Acadiens a été faite en temps de paix ? Cependant, il est de fait qu'à cette date la guerre n'était pas déclarée entre la France et l'Angleterre.

Au surplus, on se montre injuste à l'égard de l'abbé Le Loutre, en ne mettant pas en regard des faits blâmables qu'on lui attribue, ceux qui sont dignes d'éloges et qui lui ont mérité la reconnaissance de ses ennemis, d'autant plus que dans les deux cas l'authenticité est la même. L'intendant Prévost rapporte, dans une lettre adressée au ministre en date du 15 octobre 1750, que trente-sept anglais, dont dix-sept soldats et six femmes, avaient été faits prisonniers par les Sauvages de l'Acadie et amenés au port Toulouse, dans le Cap Breton.

" C'est Monsieur Le Loutre, ajoute-t-il, qui les a tirés des mains des Sauvages et qui a traité de leur rançon pour une somme de 8155 liv. 7s. pour la sûreté de laquelle les Sauvages ont gardé en otage un lieutenant d'infanterie et deux bas officiers. [1] "

L'auteur anonyme des *Mémoires sur le Canada*, qui a fourni ou appuyé plusieurs des accusations portées contre l'abbé Le Loutre, semble avoir été l'ennemi personnel de ce missionnaire. Du moins on ne peut s'empêcher de le croire en voyant avec quel acharnement il le poursuit, interprétant en mal, non seulement tout ce qu'il faisait, mais même ce qu'il pensait ; tandis qu'il a des complaisances pour les plus grands coupables, pour l'intendant Bigot, par exemple, qu'il qualifie d'homme " plein de bonne foi et de probité " [2]. Au reste, la haine du clergé catholique perce partout dans ces *Mémoires*, profondément imbus de l'esprit du dix-huitième siècle. On conviendra qu'une pareille source est pour le moins suspecte.

Un autre écrivain anonyme dit que l'abbé Le Loutre avait tenu " une conduite qui eût été trouvée imprudente même dans un sergent de grenadiers. Il avait excité les Micmacs et les Souriquois à lever des chevelures anglaises et s'était mis à leur tête avec un crucifix ; plusieurs jeunes acadiens alliés à ces sauvages suivirent l'abbé Le Loutre, et malgré toutes les représentations des vieillards, la colonie entière fut déclarée rebelle... Leurs prêtres, disait-on, amassaient des fusils et faisaient des arsenaux des chapelles. Si cela était vrai, ajoute judicieusement le même

1. *Collection de Manuscrits sur la Nouvelle-France*, vol. III, p. 456.
2. Page 40.

auteur, il fallait punir les prêtres ; ils le méritaient et les Acadiens étaient innocents." [1]

De son côté, Moïse de Les Derniers rapporte " qu'il a entendu dire que l'abbé Le Loutre avait déclaré en chaire que la nation anglaise était l'ennemie de Dieu et l'amie du diable, et que Jésus-Christ avait été crucifié en Angleterre. " L'abbé Le Loutre ayant ainsi ameuté l'opinion publique contre lui, il n'est pas surprenant qu'on lui ait attribué tous les méfaits. Un officier anglais très connu dans les deux camps, le capitaine Howe, ayant été attiré dans un guet-apens et tué par les Sauvages, c'était, disait-on, à l'instigation de l'abbé Le Loutre.

Edward Cornwallis, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, offrit cent louis à quiconque lui apporterait sa tête ; et il écrivit à Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, une lettre pleine de menaces, dans laquelle il lui demandait si c'était lui qui avait envoyé l'abbé Le Loutre comme missionnaire des Micmacs, et si c'était pour leur bien qu'il excitait ces misérables à pratiquer leurs cruautés contre ceux qui leur avaient montré toute espèce de bontés. [2]

L'évêque de Québec écrivit de son côté à l'abbé Le Loutre pour lui reprocher sa conduite. " Vous êtes enfin, lui disait-il, tombé précisément dans le trouble que j'avais prévu, et que j'ai prédit

1. *Archives des affaires étrangères, Paris. Lettre au duc de Nivernais sur la dispersion des Acadiens*, 2 décembre 1762.

2. S'il faut en croire un témoin oculaire, ami et espion des Anglais, le fameux Pichon, les bontés dont se vantait le gouverneur Cornwallis, avaient été témoignées trop tard pour que les Sauvages y ajoutassent une grande foi. Les fondateurs d'Halifax avaient, dès leur arrivée, provoqué les Sauvages.

" Vers le commencement de l'année 1750, dit cet auteur, en citant avec approbation les paroles du comte de Raymond, les Anglais s'étant rendus à Chibouktou, firent partout répandre le bruit qu'ils allaient détruire les Sauvages ; ils parurent agir en conséquence puisqu'ils envoyèrent de côté et d'autre, différents détachements de leurs troupes pour aller à leur poursuite. Alors les Sauvages alarmés, se déterminèrent à déclarer ouvertement la guerre à ceux qu'ils n'avaient jamais cessé de regarder comme ennemis. . . . "

" Combien d'actes d'inhumanité, ajoute le comte de Raymond, se seraient commis par cette nation naturellement vindicative, si les missionnaires ne se fussent pas servis de tout leur pouvoir pour les contenir ? Il est notoire que les Sauvages se croyaient tout permis contre leurs ennemis. Aussi en a-t-il coûté des efforts et des peines infinis, pour réprimer cette licence qu'ils se croyaient d'autant plus permise, qu'ils la regardaient comme des représailles ; et à combien d'anglais ce charitable zèle n'a-t-il pas sauvé la vie ?

" Ces mêmes missionnaires peuvent faire voir par écrit les instructions qu'ils ont faites aux Sauvages sur la douceur et l'humanité dont il faut faire usage en temps de guerre. Ils ont même sur ce sujet composé une espèce de catéchisme qu'ils font apprendre aux enfants et qui a déjà produit de très bons effets. "

En face de ces travaux des missionnaires pour civiliser les Sauvages, quels efforts civilisateurs les Anglais ont-ils faits de leur côté ? Les auteurs qui

depuis longtemps. Les réfugiés ne pouvaient manquer de tomber tôt ou tard dans la misère et de vous accuser d'être la cause de leurs malheurs..... La cour a cru nécessaire de faciliter leur départ de leurs terres, mais cela n'est pas du ressort de notre profession. C'était mon opinion que nous ne devions rien dire, soit pour nous opposer au projet en exécution, soit pour y engager. Je vous ai rappelé, il y a déjà longtemps, qu'un prêtre ne doit pas se mêler aux affaires temporelles, et que s'il le faisait, il se créerait toujours des ennemis et occasionnerait le peuple à être mécontent.

"...Avez-vous droit, ajoutait le prélat, de refuser les sacrements (à ceux qui veulent retourner sur leurs terres), de les menacer d'être privés des services d'un prêtre, et que les Sauvages les traiteront comme des ennemis ? Je leur souhaite consciencieusement d'abandonner les terres qu'ils possèdent sous le gouvernement anglais ; mais est-il bien prouvé qu'ils ne peuvent en conscience y retourner, *secluso perversionis periculo ?*" [1]

On sait qu'au moment de la capitulation de Beauséjour, l'abbé Le Loutre s'échappa sous un déguisement et se rendit à Québec, où il s'embarqua pour l'Europe sur un navire marchand. Le navire fut pris en mer et l'abbé Le Loutre conduit en Angleterre et de là dans l'île de Jersey, où il fut retenu prisonnier pendant huit ans au château d'Elisabeth.

jettent des cris de paon en rapportant la conduite de l'abbé Le Loutre, ont bien soin de ne pas mettre en regard ces patients travaux.

Ils ont encore bien plus soin de ne pas mettre en regard les actes d'atrocité, dignes des Sauvages, commis par les leurs, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, comme ceux-ci, par exemple, que le commandant de Louisbourg rappelait aux Sauvages eux-mêmes.

" Vers la fin de juillet 1749, temps où l'on ne savait point encore dans la Nouvelle France la suspension d'armes entre les deux couronnes, les Sauvages avaient fait des prisonniers anglais sur l'île de Terreneuve ; mais ces prisonniers leur ayant appris cette suspension signée l'année d'auparavant à Aix-la-Chapelle, ils les crurent sur leur simple parole....les traitèrent en frères, les dégagèrent de leurs liens et les menèrent dans leurs cabanes pour leur donner l'hospitalité ; mais malgré tant de bons traitements, ces perfides hôtes, massacrèrent, pendant la nuit, vingt-cinq (Sauvages) tant hommes que femmes....

" Vers la fin du mois de décembre 1744, M. Ganon, commandant un détachement de troupes anglaises,....trouva à l'écart (près de Port-Royal) deux cabanes de sauvages micmacs. Dans ces cabanes, il y avait cinq femmes et trois enfants, dont deux de ces femmes étaient enceintes ; mais malgré ces objets si propres à exciter l'humanité, les Anglais non seulement pillèrent et brûlèrent ces deux cabanes, ils massacrèrent encore les cinq femmes et les trois enfants. On trouva même que les femmes qui étaient grosses, avaient été éventrées." *Lettres et Mémoires sur le Cap Breton*, pp. 132, 135.

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse : Lettre de Mgr de Pontbriand à l'abbé Le Loutre*, p. 240, traduction.

Un *Mémoire*, écrit en 1764, nous apprend qu'après son retour en France, il vécut des revenus de son patrimoine qui était considérable et d'une pension de 800 livres que le roi lui avait accordée sur l'évêché de Lavaur. [1]

D'après le même *Mémoire*, l'abbé Le Loutre aurait, pendant ses missions, payé " de ses propres deniers et de ceux que la confiance déposoit entre ses mains, la rançon des prisonniers anglois qu'il arrachoit aux tourments préparés par les Sauvages ; après avoir partagé vingt années de sa vie entre les barbares répandus dans les bois, et les familles françoises éparses le long des Côtes et sous nos Forts...il a vu le Roi, satisfait de ses services, le récompenser par des gratifications, et ce qui est plus flatteur, par sa confiance ; il a vu les Anglois payer sur sa parole les rançons qu'il avoit avancées pour le rachat de leurs prisonniers, et dans les huit ans de prison dont ils ont cru devoir punir son zèle patriotique, il a reçu d'eux des marques d'estime."

D'autre part on sait par un passage des *Lettres Edifiantes*, que l'abbé Le Loutre s'employa activement à établir en France, en partie à ses propres frais, les Acadiens qui s'y étaient réfugiés.

V

J'ai signalé la partialité de certains historiens. Un autre tort dont ils se rendent coupables, c'est de se servir des fautes de l'abbé Le Loutre pour accuser les autres missionnaires de l'Acadie et les envelopper tous dans la même réprobation. Certainement que ces missionnaires, qui tous étaient français, entretenaient les Acadiens dans l'amour de leur mère-patrie et dans l'espoir qu'elle viendrait un jour les reconquérir. Etait-ce un si grand crime ? d'autant plus que la question de savoir si les Acadiens étaient sujets anglais ou non, n'était pas si clairement établie, du moins pour les Français, qu'on le prétend aujourd'hui.

Le serment de fidélité qu'on leur avait permis de prêter, qui les avait fait qualifier de Français Neutres (*French Neutrals*), et laissés comme à mi-chemin entre les deux partis, permettait bien des doutes à cet égard. On peut lire sur cette question un *Mémoire* fort curieux, écrit vers 1762, par l'abbé de l'Isle-Dieu, vicaire général de l'évêque de Québec. [2] De plus, il est bien

1. *Archives du séminaire de Quebec : Mémoire des Missions Etrangères.*
2. Voir ce Mémoire dans les *documents inédits* qui accompagnent cette livraison du " Canada-Français. "

certain, d'après les frontières réclamées par la France, lesquelles embrassaient plus de la moitié de la Péninsule, que la plus grande partie de la population acadienne se trouvait sur le territoire français.[1]

Si l'on voulait détacher les Acadiens de la France, il fallait leur donner des missionnaires autres que des français, ce qui n'était nullement contraire au traité d'Utrecht.[2]

En qualité de prêtres catholiques et de guides spirituels des Acadiens, les missionnaires étaient obligés de veiller à la conservation de leur foi. Or ils voyaient les efforts qu'on faisait continuellement pour leur faire perdre cette foi et les jeter dans le protestantisme. Ils élevaient la voix, comme c'était leur devoir, ils dénonçaient ces tentatives, et par là même, ils excitaient nécessairement la défiance de leurs paroissiens contre leurs maîtres.

Mais à qui la faute ? Ils se trouvaient placés fatalement entre ces deux maux, ou trahir leur devoir, ou passer pour traîtres. Ils aimèrent mieux faire leur devoir. On leur en a fait un crime : c'est un mérite de plus pour eux.

Je ne veux citer qu'un exemple pour faire voir combien certains jugements portés contre ces missionnaires sont entachés de préjugés et d'esprit de parti. L'abbé Maillard a été du nombre de ceux qui ont été incriminés, et il était particulièrement exposé à l'être, ayant dirigé les missions micmaques avant l'abbé Le Loutre, ayant été son précepteur dans l'étude de la langue sauvage, et ayant eu le soin des Micmacs de l'île du Cap Breton,

1. Voir sur cette question des frontières le magnifique ouvrage, accompagné de cartes, publié récemment par M. Justin Winsor, bibliothécaire à l'Université de Harvard : *Narrative and critical History of America.*

Les prétentions étaient exorbitantes de part et d'autre. Tandis que la France ne concédait qu'une lisière stérile le long des côtes orientales de la Nouvelle-Ecosse, l'Angleterre exigeait non seulement toute la Péninsule, mais tout ce qui forme aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et les rivages du Golfe jusqu'aux environs de Rimouski ! On conçoit quelle confusion dans les esprits devait résulter de ces conflits d'opinion entre les deux puissances. Naturellement les Acadiens et leurs missionnaires abondaient dans le sens de la France. C'en était assez pour exciter les récriminations de la partie adverse, et les faire passer pour rebelles. L'Angleterre était restée si peu sûre que les Acadiens fussent sujets anglais, que tous ceux d'entre eux qui furent amenés dans ses ports, après la dispersion (et leur nombre s'élevait à environ quinze cents. selon M. de la Rochette), furent traités en prisonniers de guerre et pensionnés par l'état, c'est-à-dire reconnus comme sujets français. Il n'y eut que dans les colonies du Nord qu'on refusa de les reconnaître et de les traiter comme tels.

2. Le gouvernement, paraît-il, eut un instant cette idée, mais n'y donna pas de suite. Il lui semblait plus efficace d'amener peu à peu les Acadiens au protestantisme.

pendant que l'abbé Le Loutre avait celui des missions de la Nouvelle-Ecosse. Si l'abbé Maillard était retourné en Europe après la dispersion des Acadiens, on n'en saurait pas davantage sur son compte que sur celui de ses confrères qui sont allés se confondre dans la foule du clergé de France ; mais il n'a jamais quitté les parages du golfe Saint-Laurent, et il a passé les dernières années de sa vie à Halifax, au milieu de ceux qui avaient été ses ennemis les plus déclarés. Or il les a tous subjugués par l'ascendant de ses qualités et de ses vertus. D'ennemis il en a fait des admirateurs et des amis. A sa mort, l'élite de la société d'Halifax, civile et militaire, le gouverneur et le conseil, ont fait cortège à son cercueil.

Voilà les témoignages transmis par ceux là mêmes qui lui avaient été le plus hostiles avant de l'avoir connu. [1]

VI

Après cette dissertation, qui peut paraître oiseuse à quelques lecteurs, mais qui n'est pas sans importance pour ceux qui suivent de près le mouvement historique, il est nécessaire de revenir un peu sur les évènements, afin de résumer en quelques mots la situation.

Avant la fondation d'Halifax, le pouvoir effectif des gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse ne s'étendait guère plus loin que la portée des canons de Port-Royal.

Ces gouverneurs n'avaient réellement sous la main que les habitants de cette paroisse. Les plus rapprochés ensuite, ceux du Bassin des Mines, en étaient séparés par une vingtaine de lieues de montagnes et de forêts.

Les autres paroisses, plus inaccessibles encore, s'échelonnaient jusqu'au fond de la Baie Française. Pas un seul colon anglais ne s'était jusqu'alors établi dans la province. Les Acadiens étaient donc les vrais maîtres de l'Acadie, et en mesure d'imposer leurs conditions pour consentir à y rester.

Le traité d'Utrecht leur ayant garanti le libre exercice de la religion catholique, il n'avait pu être question de leur faire prêter le serment du *test* qui renfermait un acte d'apostasie ; il avait fallu convenir d'une formule particulière de serment. Les Acadiens avaient exigé et obtenu comme condition expresse qu'ils ne porteraient point les armes contre les Français, ni contre les Sauvages. Ce ne fut qu'après qu'ils eurent prêté ce

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 184.

serment avec cette condition, que les gouverneurs voulurent la retirer. Les Acadiens, confiants dans leur bonne foi, s'y attachèrent avec une constance et une obstination qui les honorent, mais qui finirent par amener la dispersion totale de leur colonie. Un des motifs de leur résistance était la crainte qu'on en vînt à exiger d'eux un serment contraire à leurs croyances. Les tentatives de perversion faites parmi eux ne les confirmaient que trop dans cette crainte.

Edward Cornwallis, fondateur d'Halifax, et ses successeurs dans le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, mirent en œuvre toutes les mesures de persuasion et de menaces pour arracher aux Acadiens un serment *sans réserve*.

Il faut bien se rappeler quelles étaient les lois de la Grande-Bretagne contre les catholiques à cette date, et sous quel joug étaient alors courbés les Irlandais, pour saisir toutes les conséquences que pouvait entraîner un tel serment. Les missionnaires des Acadiens, gardiens de leur foi, n'étaient-ils pas justifiables de manifester leurs craintes à ce sujet ? Pouvaient-ils même, en conscience, ne pas leur en faire voir les dangers, d'autant plus qu'ils étaient témoins des tentatives incessantes faites pour les attirer dans le protestantisme ? Cette propagande était devenue si active qu'elle dut être signalée dans un *Mémoire* adressé en France. [1]

Ce fut pour mettre un terme à toutes ces vexations, et aussi pour obéir aux sollicitations qui leur étaient faites de venir s'établir au Canada, qu'au printemps de 1750, les Acadiens adressèrent au gouverneur Cornwallis une requête pour demander l'autorisation de quitter la province.

C'était le seul parti raisonnable qu'ils eussent à suivre, puisque d'une part ils ne voulaient pas prendre plus d'engagements à l'égard du gouvernement anglais que n'en avaient pris leurs pères, et que de l'autre on exigeait d'eux des formules de serment de plus en plus sévères.

C'est à partir de cette époque que commence ce qu'on pourrait appeler la crise aiguë de la question acadienne qui s'est terminée par la catastrophe que tout le monde connaît.

L'Abbé H. R. Casgrain.

1. *Etat présent des missions de l'Acadie. Efforts impuissants des gouverneurs anglois pour détruire la religion catholique dans l'Acadie.*

Le serment du *test* ne fut aboli dans la Nouvelle-Ecosse qu'en 1827. Ce fut Haliburton, élu par les Acadiens du comté de Clare (baie Sainte-Marie), qui le fit abolir. Il faut lire le beau portrait qu'il fit des Acadiens et de leur missionnaire, l'abbé Sigogne, dans le discours qu'il prononça à cette occasion.

MÉTALLURGIE ÉLECTRIQUE

L'électricité est vraiment prodigue de ses surprises. On dirait qu'elle en tient toujours en réserve, qui se font jour au moment où l'on y pense le moins. Depuis vingt ans, les développements qu'elle a pris tiennent du merveilleux, et cependant on peut dire que les services sérieux et multiples qu'elle a rendus à la société ne sont que le prélude de ce qu'elle nous ménage pour l'avenir. Au risque de tomber dans la banalité, disons bien haut que nos neveux du siècle prochain nous trouveront pour le moins naïfs, et nous plaindront sincèrement d'avoir été si arriérés. En attendant mieux, sachons profiter des trésors que cet agent puissant met à notre disposition, sans jalouser l'avenir.

Extraire et travailler les métaux par l'électricité, voilà le dernier progrès sérieux réalisé dans l'application des courants électriques. Sans aucun doute, ce premier pas dans une direction nouvelle n'est que le prélude d'une transformation profonde que subiront à la fois et l'extraction de plusieurs métaux rares, et le traitement de minerais regardés jusqu'ici comme tout-à-fait sans valeur.

On peut dire que la métallurgie électrique proprement dite, c'est-à-dire l'extraction des métaux de leurs minerais, ne date que d'hier. Cependant, depuis deux ou trois ans, on travaillait les métaux, quelques-uns du moins, à l'aide du courant électrique, et ce dernier a déjà remplacé le marteau et la soudure du forgeron et du plombier. Le travail se fait ainsi plus rapidement et plus solidement.

A La Chapelle, en France, on a établi une grande usine de soudure à l'électricité. On y fabrique des réservoirs, des cylindres, dont toutes les parties sont unies immédiatement l'une à l'autre sans l'intermédiaire d'une soudure étrangère, comme on le pratiquait autrefois.

Pour en arriver là, on ramollit, on fond, au point de contact, les deux pièces métalliques, de sorte que celles-ci s'unissent intimement, et la continuité métallique d'une pièce à l'autre est absolue. Il est inutile de dire que de tels joints sont absolument imperméables aux liquides et aux gaz.

Le courant électrique est le seul agent qui puisse produire ces fusions locales. Avec lui et avec lui seul, il est possible et même

relativement facile de localiser et de concentrer une chaleur très intense en un point quelconque d'une lame métallique. C'est un peu ce qui se passe dans les lampes électriques, où la chaleur énorme accumulée entre les deux pointes des crayons de charbon produit la lumière. En réalité, la soudure électrique se fait à l'aide d'un dispositif qui rappelle celui des lampes. Le courant arrive d'une part dans les pièces à souder, et de l'autre dans un crayon de charbon que l'ouvrier, armé d'une pince isolante, promène sur le joint à *aveugler*. La lumière jaillit sur le passage du crayon, les lèvres des plaques se fondent, et la soudure est faite.

A Lynn (Etats-Unis), à Montréal, la Compagnie qui exploite les brevets de MM. Thomson et Houston, a fait durant le cours de l'année dernière des expériences très intéressantes. On a soudé directement cuivre sur cuivre, laiton sur laiton, acier sur acier, et même fonte sur fonte, et toujours l'opération a parfaitement réussi.

Qui ne voit les services nombreux que rendra plus tard cette application des courants électriques ? Là où le fer du soudeur ne peut pénétrer, il sera toujours facile de faire arriver un courant électrique, et des opérations regardées comme impossibles deviendront pour ainsi dire à la portée de tous. Les menus objets, comme les barreaux des grillages, les outils brisés, seront soudés en un clin-d'œil ; les tiges de paratonnerres ne seront plus exposées à des défauts de continuité métallique ; en un mot, ce sera toute une révolution dans cette branche de l'industrie.

Le courant dont on se sert pour cette opération a une très faible tension, mais il est très intense.

Souder les métaux à l'électricité, quelque merveilleuse que soit cette opération dans sa simplicité, ne vaut pas cependant en importance l'extraction de ces mêmes métaux, telle que l'ont réalisée en 1886 messieurs Cowles et Mabery. C'est de ce côté surtout que s'ouvre l'avenir de la métallurgie électrique.

Parmi le grand nombre de métaux qui ne trouvent pas d'emploi dans l'industrie, la plupart le doivent à leur rareté, à leur prix d'extraction qui est trop élevé, et au peu de connaissances que nous avons de leurs qualités particulières. Plusieurs ne sont encore que des curiosités de laboratoire, et il restera toujours impossible d'en apprécier la valeur tant qu'on ne sera pas à même de les préparer en plus grande quantité.

L'aluminium, découvert par Wœhler en 1825, est resté sans applications sérieuses, jusqu'à ce que Sainte-Claire Deville, en 1854, ait trouvé un moyen pratique et relativement économique

de l'extraire. Depuis cette date, il est entré dans le domaine de l'industrie, grâce à ses propriétés vraiment remarquables. Cependant il se vend encore près de dix piastres la livre, et malgré cela, son usage se généralise de plus en plus. Il a un éclat assez vif, une grande sonorité, une densité très faible, il est à peu près inaltérable, et il forme avec le cuivre des bronzes qui sont beaucoup employés dans la bijouterie, vu la ressemblance qu'ils ont avec l'or.

Toutes ces applications datent du jour où son extraction est devenue relativement économique. Or on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que plusieurs autres métaux rares ont également des qualités précieuses encore inconnues, parce qu'il a été impossible jusqu'ici de les extraire en quantité suffisante. Par conséquent la métallurgie de ces métaux réalisée en grand est sans aucun doute de nature à amener de remarquables changements dans certaines branches de l'industrie.

Qui sait, par exemple, si le titanium, dont nous avons des montagnes dans la province de Québec, ne jouit pas, comme l'aluminium, de qualités qui le mettraient en mesure de nous rendre plus d'un service ? Sans doute, il serait téméraire d'attendre de lui le tour de force qu'a fait Sainte-Claire Deville avec l'aluminium, et il ne pourra peut-être jamais servir à faire à lui seul toutes les parties d'une montre depuis le boitier jusqu'au ressort. Mais tout de même, du moment qu'on l'extraira en quantité notable, nous serons agréablement surpris de son mérite réel. Jusqu'ici il ne sert qu'à préparer l'émail des dents artificielles ; il devra faire plus un jour.

C'est pour cette raison que le procédé Cowles, je veux dire, le traitement électrique des minerais, doit surtout nous intéresser. Commencé avec des minerais de zinc en 1886, le procédé a été étendu ensuite à l'extraction du calcium, du magnésium, du potassium, du sodium, du silicium, du bore, et même du titanium. Mais c'est surtout dans l'extraction de l'aluminium que M. Cowles a concentré tous ses efforts. La haute valeur de ce métal, les nombreuses applications qu'on en peut faire, rendaient son extraction économique importante à tous les points de vue. Le savant américain a réussi au delà de toute espérance, et, dans quelques années, le prix de l'aluminium sera tombé de dix piastres à quelques cents la livre.

Voici en résumé le procédé Cowles et Mabery.

Un courant électrique intense peut développer une chaleur énorme, si l'on interpose sur son passage une résistance convenable. Il suffit donc théoriquement de mettre dans cette résis-

tance le minerai que l'on veut traiter. Quelque réfractaire qu'il soit, il se réduit immédiatement, surtout en présence du charbon.

Mais la grande difficulté était de distribuer régulièrement cette chaleur intense dans une masse un tant soit peu considérable. La développer en un point, comme on le fait dans les lampes, était chose facile ; mais chauffer ainsi à blanc quelques livres de minerai était un problème beaucoup plus compliqué. MM. Cowles et Mabery l'ont résolu en mélangeant intimement le minerai avec du charbon concassé en fragments assez gros, et en disposant le tout sur le passage du courant de telle façon que ce mélange constitue la résistance elle-même où se développera la chaleur.

Le fourneau à réduction est une caisse en briques de cinq pieds de longueur, neuf pouces de largeur, et un pied de profondeur. Au centre de cette rigole, en regard et à quelques pouces l'une de l'autre, viennent aboutir les deux tiges de charbon qui amènent le courant dans le fourneau. Ce ne sont plus deux minces crayons comme dans les lampes, mais deux volumineux cylindres de trois pouces de diamètre et de trente pouces de longueur. Des charbons moins robustes ne pourraient pas résister à l'énorme courant qui est mis en jeu : ils se désagrégeraient trop vite et affaibliraient d'ailleurs le courant.

Il ne reste plus qu'à charger le fourneau. Après l'avoir enduit intérieurement d'une couche assez épaisse de poussier de charbon bien sec, on dispose entre les extrémités des crayons conducteurs le mélange de minerai et de charbon, mélange que l'on prépare aussi intime que possible. On saupoudre le tout de charbon pulvérisé, puis le fourneau est fermé par un couvercle en fonte et l'opération peut commencer. Comme dans toute réduction, il se produit un dégagement de gaz qui se fait jour par des ouvertures ménagées expressément dans l'obturateur du fourneau.

Au point où en est rendue la métallurgie électrique, les réductions se font par intermittence, et chacune des charges est nécessairement restreinte. Pour fabriquer un bronze d'aluminium, M. Cowles travaille dans une seule charge de seize à dix-huit livres de cuivre métallique, mélangées à dix ou quinze livres de corindon concassé. Le corindon est de l'oxyde d'aluminium pur.

La conduite de l'opération demande la plus grande prudence et un savoir-faire tout particulier. L'ouvrier en effet doit manipuler et diriger convenablement un courant électrique de la force de plus de cent chevaux-vapeur. C'est la foudre qu'il a littéralement entre les mains, et la moindre distraction, la plus légère erreur, mettrait en péril la machine génératrice du cou-

rant : ce qui revient à dire que le métallurgiste dispose à ce moment de la valeur de plusieurs milliers de piastres. S'il lançait dans le fourneau le courant électrique dans toute sa force, il y aurait danger que la machine se trouvât en court circuit : tout le travail se ferait dans sa masse même et elle serait détruite en un clin-d'œil.

Aussi est-ce lentement et comme à petite dose qu'il fait arriver le courant. Grâce à une résistance variable qui se trouve dans le circuit extérieur, l'opération commence par un courant de 200 ampères,[1] à peu près vingt fois le courant des lampes ordinaires. Une légère diminution dans la résistance artificielle le fait monter à 600 ampères, puis à 800, et l'opération réductrice commence. Dans les premiers moments le courant varie beaucoup en intensité. C'est ainsi qu'après avoir atteint brusquement 1200 ampères, il descend à 200, puis d'un bond s'élève à 1600 pour retomber instantanément à zéro.

Ces fluctuations de l'énergie électrique sont éminemment pénibles pour les dynamos.et,afin de les diminuer.on introduit un peu de résistance dans le circuit jusqu'à ce que la réduction soit régulièrement et définitivement commencée. Ce n'est guère qu'avec un courant de 1200 ampères que l'opération se fait à l'aise, et l'ouvrier doit, par une manipulation judicieuse de la bobine de résistance, maintenir uniforme cette intensité du courant, tant que la réduction n'est pas complète.

On voit alors voltiger. sur les ouvertures du couvercle, des flammes bleuâtres, qui s'allument d'abord avec explosion dans le fourneau par la chaleur que développe le courant. L'ouvrier les allume ensuite lui-même pour ne pas exposer le fourneau à être démoli par ces secousses internes. C'est l'oxyde de carbone, résultant de la désoxydation de l'oxyde d'aluminium par le charbon, qui produit ces flammes.

Après quelques minutes. le minerai du centre du fourneau est réduit. L'ouvrier augmente la distance qui sépare les crayons conducteurs dans le fourneau, en les faisant glisser dans les coulisses ménagées à cet effet. A plusieurs reprises il répète cette opération, jusqu'à ce que la pointe de ces charbons pénètre à peine à l'intérieur de la masse à réduire : celle-ci se trouve ainsi avoir été soumise tout entière et petit à petit à l'action du courant. Ce n'est qu'alors que l'opération est terminée. Elle a duré une heure.

1. L'*ampère* est l'unité d'intensité des courants.

Jusqu'ici, M. Cowles s'est borné exclusivement à la production du bronze d'aluminium. C'est de ce côté que lui venaient les plus nombreuses demandes : et son procédé électrique lui permet de l'obtenir du premier coup. Cependant, comme le minerai employé, le corindon, est plus ou moins pur, les bronzes obtenus n'ont pas toujours le même titre. Leur richesse en aluminium varie de 15 à 35 par cent ; la moyenne est de 25. Aussi, après chaque opération, le lingot est-il livré à un chimiste qui vérifie son titre et l'envoie ensuite à une fonderie voisine, où une nouvelle fusion le ramène au titre voulu, 10 par cent. On éprouve en même temps sa ténacité, qui doit être de 90,000 livres au pouce carré.

Ces bronzes sont superbes. A l'exposition électrique tenue à New-York dans le cours de l'automne dernier, on pouvait voir un déploiement étonnant de ces richesses métalliques. Cet alliage, si dispendieux autrefois, était étalé en quantité prodigieuse. Il y en avait de tous les titres possibles, depuis le cuivre pur d'un côté jusqu'à l'aluminium pur de l'autre.

M. Cowles espère arriver à une production de 200 livres d'aluminium par jour. Si ce métal maintenait sa valeur d'autrefois, cette production représenterait un rendement journalier de 2000 piastres ! C'est évidemment trop fort, car le prix de vente va très certainement tomber. Toutefois, en supposant qu'on ne le vende que cinquante centins la livre, la production journalière vaudra encore 100 piastres, ce qui représente un revenu annuel considérable.

L'usine de M. Cowles est à Lockport, état de New-York. Le dynamo qui alimente les fourneaux pèse 22,000 livres. Son volume se déploie sur 14 pieds de longueur, 5 de hauteur et 4 de largeur. Le fil de cuivre qui est entré dans sa construction pèse 6,250 livres, et son armature fait 410 révolutions à la minute. Pour donner une idée de la perfection apportée à sa construction, il suffit de dire que cette machine marche nuit et jour depuis plus d'une année et qu'elle n'a pas demandé la moindre réparation. Le pouvoir moteur de cet énorme dynamo est une turbine pouvant développer 550 chevaux-vapeur. Quant au courant, son intensité peut atteindre 3000 ampères avec une tension de 83 volts. [1]

Voilà un procédé métallurgique tout nouveau et qui est de nature à faire rêver les chimistes et les industriels. Qui aurait jamais songé à réduire directement l'alumine, cet oxyde tellement stable que, pendant longtemps, on l'a regardé comme un

1. Le *volt* est l'unité de tension des courants.

corps simple? Et maintenant ce n'est plus qu'un jeu. L'électricité agrandit donc immensément le cadre des opérations industrielles, en mettant aux mains du chercheur une force nouvelle dans son mode d'action et presque illimitée dans sa puissance. D'autres métaux sortiront bientôt comme l'aluminium du creuset électrique, et apporteront à la société leur bonne part de qualités ignorées jusqu'ici.

Déjà l'usine de Lockport ne peut suffire aux demandes qui lui arrivent tous les jours de plus en plus nombreuses, et la Compagnie a commandé deux autres dynamos de la puissance de celui qu'elle emploie maintenant. Bientôt d'autres usines vont s'établir, et l'aluminium est à la veille de prendre rang, et un rang d'honneur, parmi les métaux usuels.

Il nous semble que ces brillants résultats, obtenus par nos industrieux voisins, devraient donner l'éveil à nos capitalistes et leur faire tourner les yeux vers l'exploitation de quelques-uns de nos minerais, négligés jusqu'à ce jour. Nous voulons surtout parler de nos fers titanés. Nous le disions en commençant, la province de Québec renferme des montagnes de ce minerai. Et, par une singulière coïncidence, les principaux gisements se trouvent assez souvent dans le voisinage de pouvoirs d'eau excellents. La Providence a voulu suppléer ainsi au combustible, à la houille, qui nous manque.

L'énergie nécessaire à la dissociation de ces minerais, nous la trouverons donc, non pas dans la houille, mais dans nos rivières. Nous ferons de la métallurgie économique, grâce à nos chutes et à nos rapides. Cela tient presque du rêve; on croirait vraiment que nous exposons ici les visions de cerveaux malades ou en délire. Rien cependant n'est plus certain. Vivons encore cinquante ans, et nous verrons tout cela, sans parler de bien d'autres choses.

Quand nous mentionnons particulièrement nos fers titanés comme devant être traités par l'électricité, nous ne prétendons pas qu'ils seront traités comme minerais de fer, mais bien comme minerais de titanium. Le titanium est un métal dont la valeur devra augmenter du moment qu'on pourra l'avoir en masses considérables.

Qui sait, par exemple, si les alliages possibles du fer et du titanium ne sont pas appelés à rendre un jour des services précieux ? Qui sait si l'affinité énergique de ce métal pour l'azote ne permettra pas un jour d'extraire directement et économiquement l'oxygène de l'air atmosphérique ? Le titanium forme avec

l'aluminium un alliage qu'on pourra peut-être utiliser. En ces matières, il faut à la fois douter de tout et croire à tout.

Dans tous les cas, on pourrait faire des essais sérieux en ce sens. Risquer quelques centaines de piastres est peu de chose quand on a en perspective une nouvelle industrie qui doit rapporter tôt ou tard des millions.

Toutes ces réflexions sont absolument logiques. Mais, hélas ! les capitaux sont craintifs et peu sensibles à une logique qui n'a pas été préalablement justifiée par des faits. Et dans toute nouveauté industrielle, les esprits sont plutôt frappés par ce qu'elle renferme d'incertain et d'aléatoire que par la possibilité plus ou moins grande de réaliser des bénéfices. On se croise les bras et on attend.

Survient un jour un esprit hardi et inventif, qui passe bravement le Rubicon et s'empare de la fortune. Tout le monde s'écrie : " Pourquoi n'avons-nous pas essayé avant lui ? " Il n'en tenait qu'à vous, messieurs les capitalistes : *audentes fortuna juvat.*

L'abbé J.-C.-K. Laflamme.

LE RÉALISME EN LITTÉRATURE

Nous sommes déjà bien loin de l'époque où se faisait la grande lutte entre les classiques et les romantiques, lutte réelle et sérieuse pour un certain nombre d'esprits distingués, mais nulle, ou tout au moins fort indifférente pour le public ordinaire. Et, en effet, quel intérêt peut avoir pour la multitude la distinction, souvent très subtile, d'un genre avec l'autre ? Faites jouer *Le Cid* sous le nom de Victor Hugo, et mettez à la scène *Le Roi s'amuse* en l'attribuant à Corneille ; beaucoup de gens, la plupart même, trouveront révolutionnaires les vers du *Cid*, et admirables de modération ceux de *Le Roi s'amuse*. Pour un grand nombre, le nom fait tout.

Aujourd'hui, cependant, les circonstances ne sont plus les mêmes. Il ne s'agit plus de savoir si c'est le style moderne qui doit l'emporter sur le style ancien, ou si la république doit être proclamée parmi les mots. La lutte se fait sur un autre terrain : c'est la bataille du convenable contre l'inconvenant, ou plutôt, disons le mot, du propre contre le malpropre.

Il se fera toujours des œuvres légères plus ou moins morales, des romans de style agréable, mais dont la lecture présente un certain danger, pour la jeunesse surtout. De ces livres, les grandes villes en produisent par milliers chaque année. Je n'ai pas, pour le moment, à les étudier ni à les juger. Ce sont du reste des œuvres de passage qui ne font pas une marque profonde. Mais, à côté de ces productions, il y a toute une école qui s'est formée depuis un certain nombre d'années et qui semble résumer, personnifier les principes et le goût de la littérature du jour. C'est l'*Ecole réaliste* ou *naturaliste*, dont les deux principaux représentants sont M. Emile Zola pour la prose, et M. Jean Richepin pour la poésie. Voilà les deux noms qui brillent aujourd'hui au plus haut point dans le firmament de la librairie. Leurs écrits,—ceux de Zola surtout,—sont imprimés à un nombre considérable d'éditions. C'est une véritable mine d'or pour les auteurs et pour l'éditeur. Nous allons voir dans quel terrain cet or a son origine, dans quelle fange il faut plonger pour l'aller découvrir.

L'école réaliste prétend, avec assez de raison en apparence, porter son nom, être fidèle à son titre ; elle ne veut donner que du vrai, que du réel :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Cela se comprend et peut s'accepter dans une juste mesure. Il est bien certain que, si vous avez à peindre soit une des grandes scènes de la nature, soit un de ces petits incidents qui savent charmer par le détail même de leurs traits, il faut vous attacher à reproduire aussi fidèlement que possible l'objet dont vous retracez l'image. Et s'il s'agit d'une œuvre d'imagination, on doit également ne pas dépasser, — même pour faire de l'extraordinaire,—les hardiesses assez fréquentes de la nature. Voilà le bon côté, le côté vrai du réalisme ; et personne ne lui reprocherait de rester fidèle à d'aussi bonnes traditions. Ce n'est pas lui, du reste, qui a inventé et appliqué le premier ce principe : tous les grands esprits s'en sont inspirés, toutes les grandes œuvres en sont imprégnées.

Mais, de ce que l'on doit s'appliquer à reproduire la nature avec la plus grande exactitude, à peindre fidèlement les objets, à donner la vraie note du sentiment, de la passion, s'en suit-il qu'il nous soit permis de tout peindre et de tout dire ? Le vrai, le réel, dans les objets comme dans les idées, peut-il toujours être exposé indifféremment devant les regards de tous ? Oui, dit l'école réaliste ; non seulement cela peut se faire, mais cela doit se faire. Et c'est ici que cette école, sous prétexte de faire du neuf et de quitter les sentiers battus, abandonne la grande ligne droite et s'égare dans des ramifications si extravagantes et si lointaines, que l'appel des principes et même la voix du simple bon sens ne peuvent plus s'y faire entendre.

Et, qu'on veuille bien le remarquer : quand je parle de principes en littérature, je ne donne pas à ce mot l'acception sévère et restreinte qui peut et doit lui convenir sur un autre terrain. L'écrivain doit avoir, dans sa manière de concevoir et de traiter son sujet, la plus grande latitude possible. L'art de la parole progresse et se modifie comme tous les autres. Les grandes inventions modernes, qui permettent aux différentes nations du globe de communiquer presque instantanément les unes avec les autres, ont produit un échange constant d'idées qui a modifié profondément le travail de la pensée humaine et lui a permis d'embrasser un plus vaste champ. De là, de nouveaux aperçus, des horizons plus reculés, et, par suite, de nouvelles manières d'exprimer les situations extraordinaires, de peindre les immen-

ses tableaux que la méthode des anciens serait peut-être impuissante à rendre. Vous ne pouvez pas, avec la langue et les idées d'Homère et de Virgile,—qui ont pourtant fait une si admirable description du siège de Troie,—donner un tableau du dernier siège de Paris. Il faut être de son siècle et suivre, tout en le guidant, le progrès qui s'accomplit. Il faut dire vite et juste ; il faut aller droit au but.

Mais il n'en est pas moins vrai, d'un autre côté, que la nature elle-même, tout en laissant marcher le progrès qui trouve et perce ses secrets, reste toujours la même, grande, belle, vraie et chaste, n'aimant qu'on ne découvre son flanc que pour les besoins d'une science qui éclaire, et se voilant devant la foule qui ne cherche qu'à satisfaire une vaine curiosité ou un désir plus coupable encore. Il est permis à l'œil chercheur du savant de scruter les cadavres pour le bien de ses semblables ; mais je doute qu'on arrive jamais à admettre indifféremment le public inquisiteur et vain à ces mystères de la nature que le Créateur a voulu dérober à nos regards.

Voilà la limite naturelle qui s'impose à la littérature et que le réalisme franchit tous les jours ; voilà les principes qui doivent guider le véritable écrivain et dont M. Zola et ses disciples ont rejeté bien loin le joug salutaire. Il n'y a plus de murailles, il n'y a plus de rideaux, il n'y a même plus de vêtement. M. Zola abat les murs, soulève toutes les tentures, déchire les manteaux. Il ne peut pas même souffrir les ombres de la nuit ; il les éclaire constamment, de sorte que ses personnages sont obligés de passer chaque moment de leur existence sous le regard gênant et gêné du public. Pas une de leurs actions qui n'ait son témoin. Quelle vie impossible pour l'acteur, quel spectacle embarrassant parfois pour les assistants, qui sont forcés de voir tout ce qui se passe, d'entendre tout ce qui se dit ! N'est-ce pas là une exagération de la vérité, qui devient par là même une fausseté ? Car, si toutes les actions qui se font, si toutes les paroles qui se disent, sont vraies et réelles, la manière dont elles sont présentées n'est ni vraie ni vraisemblable. Cette vie constamment étalée aux regards n'est pas la vie ordinaire : c'est une vie factice et faite pour les besoins du livre. Ce n'est pas ainsi que la nature procède : elle a ses périodes d'ombre et de lumière ; elle a sa vie au grand jour, et celle qu'elle enveloppe dans l'obscurité.

Et, pour donner une idée de cette manière de tout dire et de tout faire voir, pour montrer les inconvénients véritables qui en résultent, il faudrait vous faire pénétrer dans le vif d'une de ces œuvres dont il est question, mettre devant vos regards les

défauts que je leur reproche. Malheureusement ici, les citations ne sont pas possibles. En soulevant le voile discret que j'ai jeté sur ces pages, il faudrait vous prier,—au nom de la décence,—de fermer les yeux.

Et ce n'est pas tout encore. Non seulement les réalistes entreprennent de photographier toutes les actions de la vie humaine, mais ils semblent chercher de préférence celles qui sont le moins susceptibles d'être exposées au regard du public. Quand il leur faut choisir entre deux objets, ils choisissent instinctivement le moins relevé ; on dirait que ce qui est bas a pour eux une *attirance* particulière. C'est comme un statuaire qui, ayant à faire un modèle, au lieu de prendre de l'argile propre—et inodore—se sert plutôt de fumier qu'il délaye et pétrit avec un plaisir visible. Pourquoi ? Est-ce que la statue sera plus belle ? est-ce que la ressemblance sera plus frappante ? Non. C'est simplement le goût de l'ouvrier, qui peut être partagé par le grand nombre, mais qui, dans tous les cas, est un fort mauvais goût. Georges Sand, en parlant de ce naturalisme dans l'art, comparait les *deux vrais* qui font séparément l'objectif de chaque école, à deux vases exposés sur une fenêtre : l'un est un vase de fleurs, et l'autre..... eh ! bien.....c'est l'*autre*. Tous les deux sont également vrais, pourtant.

Voyez Zola dans *L'Assommoir*, *Pot-Bouille*, *L'Œuvre*, etc : c'est un panorama qui se déroule sous vos yeux, et l'auteur est là pour arrêter le mécanisme au passage du tableau le plus repoussant et vous noyer sous un déluge d'explications qui sentent réellement mauvais. Richepin fait le même métier dans *Les Blasphèmes*.

Dans toutes les œuvres des réalistes, vous trouvez ce même désir de montrer les déchirures du vêtement, cette même tendance à dépeindre jusque dans les moindres détails les monstruosités les plus horribles. C'est un amphithéâtre de dissection qui choque à la fois la vue et l'odorat. Leur œuvre ne s'adresse pas à l'intelligence ; c'est une machine à sensations, et l'artiste, abdiquant son rôle élevé, descend à l'état de simple manœuvre. Car, comme le dit si bien un critique : "S'il n'y a que du corps dans votre œuvre et qu'elle ne parle qu'aux sens, vous n'êtes qu'un ouvrier sans âme qui n'a d'habile que les mains."

Et cela est tellement vrai que les réalistes, en général, ne s'occupent aucunement de la marche de leur volume. Il n'y a aucun plan, aucun fil conducteur. C'est une série de tableaux qui se ressemblent tous et sont toujours peints sur le même fond, mais le drame n'a pas de suite : en un mot l'intrigue manque

complètement. Le seul intérêt de l'œuvre consiste en une série de sensations.

Mais les réalistes ne se contentent pas de réclamer le droit d'étaler aux regards toutes les actions quelles qu'elles soient, et de choisir de préférence, parmi ces actions, celles sur lesquelles on devrait plutôt jeter un voile charitable; ils vont encore plus loin : ils établissent leur drame dans un monde spécial, dans une classe à part et qui forme réellement l'exception. Or, cette société ne représente pas plus la société humaine qu'une plante venue dans une cave ne représente l'espèce à laquelle elle appartient, ou qu'un arbre des tropiques, élevé en serre-chaude dans les climats du nord, ne donne une idée de la splendeur de sa végétation dans son sol naturel.

Pour peindre l'homme, il ne faut le prendre ni parmi les héros, ni parmi les félons et les incomplets. Il faut prendre la vie moyenne, la vie ordinaire, qui presque toujours est bonne et honnête. Et, même parmi cette existence moyenne, on ne doit pas choisir tout exprès ceux que des circonstances regrettables, —les exemples ou les conseils mauvais,—ont fait dévier de la ligne droite et qui se sont forgé une conscience à part, comme le contorsionniste se fabrique une musculature qui lui est propre.

Et si, dans tous les cas, il s'agit de faire un choix dans les extrêmes, il vaut toujours mieux peindre le héros que le forçat : on a également la vérité, mais une vérité qui élève et fortifie, au lieu d'encourager les penchants déjà si impérieux de la mauvaise nature. Mais ce n'est pas là l'idée du réalisme, et Zola l'explique clairement dans les lignes suivantes de *L'Œuvre*, où Sandoz le poète,—journaliste par nécessité,—s'adresse à Claude, le peintre qui n'arrive jamais :

" Hein! étudier l'homme tel qu'il est, non plus leur pantin métaphysique, mais l'homme physiologique, déterminé par le milieu, agissant sous le jeu de tous ses organes...N'est-ce pas une farce que cette étude continue et exclusive de la fonction du cerveau, sous le prétexte que le cerveau est l'organe noble?... La pensée, la pensée, hé! tonnerre de Dieu! la pensée est le produit du corps entier. Faites donc penser un cerveau tout seul, voyez donc ce que devient la noblesse du cerveau quand le ventre est malade!... Non! c'est imbécile, la philosophie n'y est plus, la science n'y est plus, nous sommes des positivistes, des évolutionnistes, et nous garderions le mannequin littéraire des temps classiques, et nous continuerons à dévider les cheveux emmêlés de la raison pure! Qui dit psychologue dit traître à la vérité. D'ailleurs physiologie, psychologie, cela ne signifie rien : l'une

a pénétré l'autre, toutes deux ne sont qu'une aujourd'hui, le mécanisme de l'homme aboutissant à la somme totale de ses fonctions.....

"..... Alors, j'ai trouvé ce qu'il me fallait, à moi. Oh! pas grand'chose, un petit coin seulement, ce qui suffit pour une vie humaine, même quand on a des ambitions trop vastes... Je vais prendre une famille, et j'en étudierai les membres un à un, d'où ils viennent, où ils vont, comment ils réagissent les uns sur les autres; enfin, une humanité en petit, la façon dont l'humanité pousse et se comporte. D'autre part, je mettrai mes bons hommes dans une période historique déterminée, ce qui me donnera le milieu et les circonstances, un morceau d'histoire..... Une série de bouquins, quinze, vingt bouquins, des épisodes qui se tiendront, tout en ayant chacun son cadre à part, une suite de romans à me bâtir une maison pour mes vieux jours, s'ils ne m'écrasent pas!"

La maison pour les vieux jours est bâtie et l'auteur est en outre millionnaire : c'est ce qu'il y a de plus solide et de plus vrai dans son œuvre.

Les lignes que nous venons de lire contiennent tout entière son idée et sa manière de la traiter. Ce n'est pas l'humanité qu'il peint, c'est "une humanité en petit", façonnée par le milieu qu'elle occupe ; ce sont des "bons hommes dans une période historique déterminée"; c'est "le mécanisme de l'homme aboutissant à la somme totale de ses fonctions".

Voilà la formule.

Et quel est ce "milieu" où l'auteur fait naître, vivre et mouvoir ses bons hommes ? C'est la classe des déclassés ; c'est la société mal bâtie et sans cohésion des "refusés" de l'art, des "découragés" des lettres, des "nullités" de la science, et des paresseux de tous les états. Et, pour être bien sûr de se trouver dans un monde vraiment à son choix, l'auteur fait à tous ces gens une généalogie, pour constater authentiquement l'hérédité de leurs vices, la tache originelle qui va s'agrandissant comme une tache d'huile. Nécessairement, il se trouve, ça et là, dans un tableau effacé, quelque honnête figure, quelque bon ménage qui passe, tout étonné de respirer cette atmosphère de bouge ; mais ils font une ombre dans l'œuvre, et ce n'est pas d'eux que l'auteur s'occupe le plus.

Telle est son humanité en petit.

Or n'est-ce pas plutôt une humanité rapetissée, estropiée, malade ? Et, bien que ce soit le "vrai" dans une certaine mesure, n'est-ce point un vrai qui n'est que relatif, comme nous

l'avons remarqué plus haut ? Tout est vrai pris à un certain point de vue. Un homme sans bras est une vérité actuelle, triste si vous voulez, mais c'est une vérité. Plusieurs hommes, plusieurs femmes, plusieurs enfants sans bras, peuvent exister et former une petite colonie dont je vous ferais l'histoire véridique et détaillée. Mais si, en écrivant cette histoire, je prétends écrire celle de l'humanité, faire une page de science ordinaire et de morale pour servir à la conduite du genre humain, présenter comme générale une situation qui n'est en réalité qu'un accident de la nature, je sors de la vérité et je tombe dans le mensonge savant. De même la peinture d'une famille gangrenée, d'un groupe de familles viciées, peut être vraie, mais elle n'est pas cette vérité que l'écrivain, que le peintre ont pour mission de proclamer et dont le caractère principal doit être l'universalité.

Et, du reste, s'il faut peindre l'humanité par ses détails, s'il faut rendre des épisodes qui forment l'exception, pourquoi un pinceau aussi réellement distingué que celui de M. Zola ne choisit-il pas les actes qui consolent, relèvent et grandissent, au lieu de s'attacher aux scènes qui affligent, écrasent et rapetissent ? Et si, comme il le dit lui-même, il a le désir, l'ambition de faire l'histoire d'une classe que les écrivains ignorent en général, ou du moins ne mentionnent qu'incidemment, s'il a voulu parler du *peuple*, pourquoi ne prend-il pas ses sujets dans le peuple même, bon, sain, honnête, et non dans la *populace*, la *plèbe*, toujours prête à suivre les plus mauvais instincts ? Ou bien, s'il veut peindre une " humanité en petit ", qu'il la prenne aux champs,[1] à la mer, à l'armée : cela peut être quelquefois aussi intéressant que le grouillement des cloaques, et, dans tous les cas, l'odeur en est plus saine. Il y a, au surplus, des peintres et des écrivains qui se sont illustrés dans ces belles et touchantes scènes ; pourquoi M. Zola ne les eût-il pas, non seulement imités, mais surpassés de beaucoup ? Car ce qu'il y a de plus regrettable dans l'œuvre de cet auteur, c'est qu'il n'avait pas besoin, pour se distinguer et faire du bruit autour de son nom, de remuer toute cette boue, d'étendre toute cette pourriture ; il pouvait acquérir l'illustration,—et peut-être aussi la maison des vieux jours ainsi que le million,—avec l'aide seule de son incontestable et merveilleux talent. On pardonnerait facilement à un écrivain de second ordre d'avoir recours à ces trucs vulgaires pour se faire remarquer ; mais pourquoi M. Zola, qui a écrit tant de pages

1. Dans son dernier ouvrage, *La Terre*, M. Zola met en scène des paysans qui ne sont, au dire des critiques, que des personnages de haute fantaisie.

délicieuses, vient-il mêler cette fumée noire et malsaine à ces rayons? pourquoi vient-il jeter ce fumier sur ces fleurs?

Et nous pourrions en dire autant de M. Jean Richepin, qui semblait posséder ce souffle qui fait les grands poètes, cette flamme qui marque au front les élus de l'art. Pourquoi mettre à côté d'un vers harmonieux et grand un hémistiche que le latin même ferait difficilement passer? pourquoi, ayant cette flamme qui éclaire les sommets, aller chercher et montrer avec une pâle lanterne les immondices du ruisseau? pourquoi ramper quand on peut planer si haut?

Ah! je sais ce que l'école répondra :—" Il faut mettre la plaie à nu; il faut trancher dans toutes ces chairs gâtées, enlever ces excroissances, redresser ces difformités."—Je ne m'y oppose pas si la chose est possible sans danger; il y aurait même là une mission, une œuvre assez méritoire. Mais si vous voulez faire le bien réellement, sincèrement, qu'est-ce qui vous oblige à convier la foule à vos pénibles opérations, à travailler sous les yeux étonnés du public? Tranchez, coupez, remuez, fouillez; mais pourquoi promener partout ces chairs saignantes et putrides, qui non seulement donnent des haut-le-cœur, mais empoisonnent l'air et répandent autour d'elles la contagion? Ce grand désir de produire le bien d'autrui par l'exposé de la vérité, n'est-il donc point plutôt un grand amour de l'argent des autres que la surexcitation d'une curiosité malsaine sème sur vos pas? ce prétendu apostolat ne serait-il point une véritable exploitation? —Oui; et c'est ce qu'il y a de plus vrai et de plus réel dans le réalisme de cette école. Au lieu de moraliser, on démoralise avec un succès regrettable, et, comme le dit si bien un critique: " le romancier moralisant devient un conteur licencieux ".

On me trouvera peut-être trop sévère. Je ne suis pourtant qu'un écho de l'opinion générale. Qu'on lise plutôt ce qu'écrit Pierre Véron à propos de la publication en volume du feuilleton intitulé *La Terre* :

" .....Il a publié; et l'on peut encore mieux juger de la triste besogne faite par le pontife du naturalisme en voyant réunies les lamentables variations de cette scatologie.

" Sous prétexte que le mot *shocking* n'est pas français, M. Zola a cru pouvoir se livrer aux descriptions désolantes qui ont attristé ses amis eux-mêmes.....

" On savait avant lui que la pauvre humanité avait des côtés hideusement malpropres, mais personne encore n'avait estimé que nous faire assister à de tels spectacles pût être considéré comme un progrès de l'esprit humain.....

" Je ne parle pas des crudités d'autre espèce que M. Zola a accumulées dans son dernier volume. Il nous avait déjà blasés d'ailleurs sur cette spécialité. "

Et c'est là la partie la moins sévère de la critique de M. Pierre Véron.

Nous venons d'étudier le caractère principal qui distingue les réalistes : le dévoilement en public de toutes les misères secrètes de l'humanité. Mais l'école ne se contente pas de ce seul changement. A côté des idées neuves, et des tableaux neufs, il y a les expressions et les teintes nouvelles. La langue française, toute riche qu'elle soit dans le domaine du sentiment, tout enrichie qu'elle ait été, pendant ce siècle surtout, dans le champ des arts et des sciences, ne suffit déjà plus aux écrivains de l'école. Il faut à ces génies subtils des nuances plus délicates encore que les réalistes-décadents se chargent de trouver.

Et ici je me sens plus à l'aise. Car si, tout à l'heure, il m'était interdit de faire des citations,—par respect pour le lecteur et pour moi-même,—je puis maintenant ouvrir toute grande la page et laisser entrer ce jargon nuageux mais point malfaisant. Il y a pourtant, il faut le dire, dans cette création, ou plutôt cette fabrication quotidienne, d'heureuses rencontres, des expressions nouvelles qui sont d'une remarquable justesse ; mais, en somme, l'ensemble est pénible.

Ecoutez plutôt la manière dont un de ces prophètes des temps modernes parle de l'œuvre d'Edgar Poe ; ici, c'est moins la fabrication des mots que la nouveauté des tournures et des idées :

" La domination de chacune des œuvres de Poe est immédiate. Dès les premières lignes de ses contes et de ses poèmes, par l'emploi d'un style particulier et variable, d'une certaine catégorie de mots et d'une syntaxe précise, par le ton spécifique du début, Poe s'empare de l'attention, dispose à le suivre en une certaine humeur, contraint,—de même qu'un sourire fait sourire et qu'un clignement d'yeux porte à prendre l'air rusé,—à ressentir l'état d'esprit, la comicité nerveuse et le douloureux accablement dont l'œuvre sera saturée.

" Dans les romans judiciaires, des préfaces de plusieurs pages, d'un style défini et lucide, d'une élocution correcte, sertissant en un clair argent de froids paradoxes, préparent, toute sentimentalité réprimée, à épanouir ce que l'esprit contient de dispositions spéculatives, de curiosité supérieure et sèche.....

" Cette acharnée persistance à n'user en une fois que d'un style, à ne susciter et redoubler qu'une émotion, conquiert le

lecteur, l'emmène et le trouble ; perdant pied dans l'irréel, lentement dépouillé du sens de sa personnalité, il est soumis et lié, muet d'épouvante, transfixé de douleur, maniaque d'analyse, consterné de la mort d'une amante qu'il n'a jamais connue, attaché par un enthousiasme froidement tendu à la démonstration d'un principe métaphysique, énorme à intégrer l'univers."

Et je ne choisis pas : tout l'article est coulé dans le même moule. Je détache, au hasard, quelques nouvelles beautés :

" ... Les héros des poëmes sont frénétiques d'exultation, ou radotent et délirent de douleur, comme les étranges femmes des contes, mystiques, grandes et frêles, ont la ferveur égarée des êtres fragilement nerveux..... Ces âmes compromises et vacillantes, situées aux confins de la folie, disséquées en leurs vices, exhibées en leur monstruosité, sont définies et homogènes...

" ... Sinistres comme des masques, les joues exsangues et les lèvres minces, les personnages de Poe gravitent comme des astres ayant dans les yeux le froid éclair de la raison raisonnante, ou la lueur troublée de la raison vacillante, portant l'aspect impérieux et défini des machines parfaites...

" ... D'éclatantes corolles aux nuances spectrales se creusent en cônes et se découpent en angles volutés, s'infléchissent par courbes pures sur leurs tiges d'abord verticales. La précise harmonie de leur port flatte le regard que déconcertent leur beauté rigide et leur charme inanimé."

Cette précieuse littérature se trouve dans la *Revue contemporaine*, tome 1er, cahier No. 1, 1885.

Voulez-vous maintenant une autre espèce du même genre ? Ouvrons le 4e cahier de la même revue, avril 1885. C'est intitulé : *Idylle moderne :*

" Autrefois,—ô souvenances déjà lointaines !—ces deux âmes dès les premières aurores, apparurent natalement blanches et douées, à l'état nostalgique, d'une sorte de languide passion pour les choses du ciel. On eût dit d'éternels enfants destinés à mourir comme les oiseaux s'envolent, et que le lis du matin serait la seule fleur oubliable sur leur chaste tombe ! "

Cela ne vous rappelle-t-il pas vos quinze ans et les amplifications dont vous parsemiez alors les albums de salon ?

Et ces deux fleurs rares s'affligeaient de vivre dans une époque dépourvue de foi et d'honneur, " ayant à subir les saluts des passants polis, aux jugements d'emprunt, aux politiques visées, aux calomnieux éloges, dont les présences, très distinguées, dégagent une odeur de bois mort ".

L'un de ces jeunes " cœurs de vestale ne se distinguait, en apparence, du commun des personnes de bonne compagnie, que

—parfois,—par un certain coup d'œil bref, très pénétrant, un peu fixe, et dont l'indéfinissable expression dissolvait ou inquiétait autour de lui les plus banales insouciances ".

Hélas !

Nous avons vu de la critique littéraire et de l'idylle, voici maintenant un petit modèle dans le genre *Nouvelle*. Il s'agit d'un enfant de dix ans qui assiste au service funèbre d'un adjudant assassiné par un soldat :

" La tête lourde, avec, sur un fond de pensées veules, d'un peu moins nuageuses pensées où continuellement venaient atterrir, sans jamais y stagner, des bribes de souvenirs, de mystérieuses inquiétudes, l'image pâle de l'adjudant, d'excentriques évocations, de fugitifs reflets, mille apparences vaines, des simulacres de projets, un certain nombre d'avaters où j'étais tout excepté moi ; longtemps j'écoutai mal des psalmodies et braquai d'abêtissants regards sur mes mains, sur la flamme des cierges, sur la croix violette étalée sur le dos du vieux prêtre : puis, la messe allant son train, je redevins lucide. "

Il n'était que temps !

Tout cela est peut-être un peu triste. La poésie des réalistes-décadents va nous donner la note gaie, malgré la hauteur à laquelle elle s'élève et les profondeurs qu'elle atteint en allant sonder le cœur de l'homme, seul champ digne de son génie. " Car,—dit M. Anatole Baju, un de leurs prophètes,—les écrivains pénétrés de l'esprit de cette fin de siècle, doivent être brefs et narrer les luttes intimes du cœur, la seule chose qui intéresse l'homme, qu'il ne connaisse pas, qu'il ne connaîtra jamais, parce que le cœur humain est aussi vaste que l'infini ".

Voici une lutte intime du cœur " que je ne comprendrai jamais parce qu'elle est aussi vaste que l'infini " :

> .....Aimé-je en rêve !
> Mon doute,—amas de nuit ancienne,—s'achève
> En maint rameau subtil, qui, demeuré les vrais
> Bois mêmes,—prouve, hélas ! que bien seul je m'offrais
> Pour triomphe—la faute idéale des roses !....

Et encore ce début d'un autre poète :

> Hélas ! en la danse âpre où des Torses nus VONT
> Par les usines dur TONNANT, rumeur qu'on aime,
> On va pour elle, alors, la vapeur roide et même,
> Vous AYANT aux deux poings, ô Masses au vol long,
> Ne plus valser la valse au HAUT tournis suprême !

Et ailleurs :

> Immense et seule lors, et, voix sans voix, pullule
> La grande mer du noir AYANT pour vagues TOUT,
> Sans phare ; et pas ouïe, une rumeur ulule,
> Sœur d'une mer au loin sous le spleen d'un soir mou.

C'est grand. Mais il faut bien remarquer que les plus forts poètes, parmi les réalistes-décadents, n'écrivent point ; ils se contentent de penser. Que serait-ce donc si nous pouvions lire les pensées de ces aigles ! Je crois pourtant que l'un d'eux s'est laissé tenter par le désir, bien excusable d'ailleurs, d'étonner ses contemporains, ne fût-ce qu'un instant ; et les lignes suivantes doivent être tombées de sa plume :

> Pieds gais, pieds las, le nez en l'air, pieds gais, pieds las,
> Des Ahuris le troupeau passe.
> Pieds gais, pieds las, pieds las, pieds gais, drôle de glas,
> Des Ahuris la grande masse !

En voilà assez : ce dernier morceau " culmine ". Je ne sais pas si l'on réussirait,—en le faisant exprès,—à entasser en aussi peu de lignes un plus grand nombre d'idées " veules " et folles à la fois. Et pourtant, au fond de tout cela, dans la prose surtout, il y a quelque chose. On voit se dégager, comme à travers l'ébauche d'un peintre, une grande pensée, une grande image ; mais l'esprit qui l'a entrevue n'est pas assez puissant pour la rendre ; et, pour cacher son impuissance, il se jette dans un excès de mots, dans un entassement de sons, qui le grisent peu à peu et lui donnent l'illusion d'un grand tableau là où il n'y a en réalité qu'un gâchis de couleurs. Craignant que le terme ordinaire ne soit pas assez fort, il en crée ou en adopte un nouveau ; il bouleverse les phrases, jette pêle-mêle sur d'étranges substantifs des adjectifs et des adverbes tout étonnés de se trouver ensemble. Il fait des efforts inouïs pour mettre l'accord entre tous ces mots qui se combattent, pour ramener à leur rang ces phrases qui se tordent de malaise ; et où arrive-t-il ? Au ridicule : parce qu'il fait un abus ; parce qu'il n'est pas naturel.

On peut employer des mots nouveaux, on peut établir des nuances nouvelles, on peut changer l'ordre des phrases et des éléments qui les composent ; mais il faut, en cela, exercer une grande discrétion et procéder par gradation. Rien dans la nature ne se fait par soubresaut ; tout s'accomplit par des phases régulières et surtout avec du temps. La langue a les mêmes exigences. Elle se transforme,—puisque sa nature le veut ainsi, tant

qu'elle est vivante,—mais elle abhorre les brusques changements et, surtout, ceux qui embrassent à la fois une trop grande surface. Voilà ce que certains réalistes n'ont pas compris ; et voilà pourquoi l'excès d'une chose bonne en elle-même, la hâte imprudente d'un procédé qui exige une sage lenteur, ont produit chez eux cette ridicule superfétation devant laquelle un certain public se pâme, parce que le cliquetis des mots, la vivacité des couleurs, lui cachent le vague et la pâleur des idées.

Et ce n'est pas sans intention que j'ai parlé de " la vivacité des couleurs ".

Certains musiciens attribuent aux notes, aux accords, des couleurs spéciales. Et il n'y a peut-être là rien d'impossible, puisque le son et la couleur sont tous deux le résultat d'une vibration. Mais les réalistes-décadents vont plus loin : ils donnent à chaque lettre une teinte particulière. Les voyelles surtout représentent des rayons colorés : l'*o* est rouge, l'*i* est bleu, l'*a* est blanc, etc. Ainsi, quand un poète termine une pièce par ces vers :

> Et le rire, et le rire, et le rire des brises
> Divin, ivre, s'irise, incisif aux cerises,

c'est un éclat de bleu rire. Cette répétition de la lettre *i* donne une vision souriante de l'azur du ciel.

Ces sensations ne sont éprouvées que par les délicats.

Avec ce système, on peut varier à l'infini les nuances de l'idée et répandre sur les phrases une richesse inconnue jusqu'à nos jours. Cependant, c'est un terrain dangereux, et les adeptes côtoient ici un précipice : le déplacement d'une seule voyelle peut y faire tomber. C'est ce que disait si bien Wagner dans sa *Lettre à Frédéric Villot*, en 1861 : " Chaque art tend à une extension indéfinie de sa puissance ; cette tendance le conduit finalement à sa limite ; et, cette limite, il ne saurait la franchir sans tomber dans l'incompréhensible, le bizarre et l'absurde ".

Ici, évidemment, la tendance a dépassé sa limite : la couleur des voyelles,—indiquant la teinte des mots,—est déjà un pas dans le vide, et la chute complète ne saurait se faire longtemps attendre.

Ce sera un grand malheur pour les réalistes sans doute, mais, en même temps, un grand soulagement pour l'humanité.

NAPOLÉON LEGENDRE.

CHRONIQUE DE PARIS

Arrivé dans la capitale de la France le 13 novembre, j'ai été heureux d'assister à l'ouverture des cours de l'Institut catholique, le 17 du même mois. La séance de rentrée a été des plus solennelles. Elle était présidée par Son Excellence Mgr le Nonce apostolique, et il avait à ses côtés quatorze archevêques et évêques. Sur l'estrade étaient rangés tous les professeurs, et, par considération pour l'Université Laval, on m'a fait l'honneur de me donner un siège à côté du doyen.

M. Delamarre, professeur de Procédure civile, a d'abord lu un rapport très bien fait sur les résultats du concours de la faculté de Droit. Puis Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut, a pris la parole.

Mgr d'Hulst n'est pas seulement un brillant esprit. C'est un penseur et un orateur très remarquable. Ennemi du terre-à-terre et des lieux communs, il est toujours original, spirituel, élégant, et il a souvent des mouvements d'éloquence qui commandent l'admiration.

J'ai bien rarement entendu une parole aussi élevée, aussi vibrante, et aussi châtiée. Pour vous faire partager mon admiration, il me suffira de reproduire les principaux passages de son allocution.

La première partie de ce discours était et devait être une espèce de rapport relevant de la statistique, et faisant connaître la situation actuelle de l'Institut catholique. Mais quand il en vint à parler des espérances de l'avenir, et des devoirs qui incombent aux vrais amis de l'enseignement chrétien, l'orateur s'est élevé à la plus haute éloquence.

Lisez plutôt :

" Vous me direz peut-être que pour parler d'espoir au temps où nous sommes, il faut un vrai parti pris d'optimisme. Je ne sais quelle brume épaisse et malsaine couvre le ciel et empoisonne l'atmosphère. Ceux qui vantaient le plus le progrès baissent la tête quand on leur montre partout les signes de la décadence. Une odeur de corruption monte de toutes parts et vous prend à la gorge.

" Eh bien ! Messieurs, c'est justement quand il fait ce temps-là dehors qu'on aime à rentrer chez soi. Heureux ceux qui, en rentrant, trouvent une demeure éclairée et salubre ! Lumière et salu-

brité, n'est-ce pas là ce que vous êtes venus chercher aujourd'hui dans cette maison qui est la vôtre puisqu'elle vit de vos bienfaits ? Votre attente, j'en ai la confiance, ne sera pas déçue. La lumière rayonne de cette estrade où vous voyez assis nos pères dans la foi et derrière eux nos maîtres dans la science. Et s'il vous faut un air salubre, tournez-vous de ce côté : c'est le camp de la jeunesse. Là on respire à pleins poumons l'air embaumé de l'espérance.

" La lumière, Messieurs, c'est le premier besoin de l'homme. Dieu n'a pas soumis sa créature privilégiée à la loi de l'instinct. Son action est intelligente ; l'obscurité la paralyse. Aussi quiconque aspire à conduire l'humanité, commence par lui promettre la lumière. Voyez nos adversaires : quel titre invoquent-ils pour soustraire à l'Eglise le ministère de l'éducation ? Le titre de leur savoir et de notre prétendue ignorance. Ce qu'ils affectent de combattre dans la religion, c'est l'*obscurantisme ;* ce qu'ils se flattent de promouvoir, c'est l'avènement de la science. En s'emparant de la direction du siècle, ils l'ont dénommé, avec une modestie douteuse, le *siècle des lumières.* Cette ville de Paris, quand ils la personnifient, non pas dans les admirables savants qu'elle renferme, mais dans les sectaires ignares qui croient supprimer l'histoire en changeant le nom des rues, ils la proclament la *ville-lumière.* La prétention lumineuse est suffisamment avouée de ce côté.

" Disons tout de suite, Messieurs, que notre ambition n'est pas moindre. Ajoutons même qu'elle est plus ancienne. Il y a dix-huit cents ans que saint Paul nous disait en la personne des chrétiens de Thessalonique : " Vous êtes tous les fils de la lumière. " les enfants du jour ; nous n'appartenons pas à la nuit, nous ne " procédons pas des ténèbres ".

L'orateur fait ensuite ressortir l'étrange contradiction de ceux qui accusent les chrétiens d'obscurantisme et qui leur refusent en même temps la liberté de l'enseignement :

" Qu'est ceci, Messieurs ? On dit aux chrétiens : Disparaissez, vous êtes les ennemis des lumières ; et l'on dit au pays : Prends garde à ces gens-là, ils vont envahir toutes les avenues de la science. *Et mentita est iniquitas sibi* ; l'iniquité s'est trahie elle-même.

" La vérité, Messieurs, c'est que la science et la foi sont deux choses harmoniques mais distinctes. Harmoniques, c'est en vain que l'impiété, de siècle en siècle, s'efforce de les opposer l'une à l'autre. Parfois les variations d'une science progressive, en changeant les points de contact avec le dogme, provoquent chez les croyants un moment de surprise, chez leurs ennemis l'orgueilleuse présomption de la victoire. Mais l'illusion dure peu ; le même mouvement de l'esprit humain qui avait amené l'objection nouvelle, l'emporte et la relègue parmi les vieilles erreurs. La vérité révélée sort de l'épreuve identique à elle-même, souvent mieux comprise, et affronte sans peur la rencontre du nouveau savoir.

" Mais ces choses harmoniques ne sont pas une même chose.

" La foi nous dit les pensées de Dieu sur l'origine et la fin de l'homme, sur la voie qu'il doit suivre, sur les privilèges inespérés dont la libéralité de son Créateur a enrichi sa destinée. L'économie surnaturelle, avec les vérités rationnelles qui lui servent de base, avec les faits historiques qui entrent dans la trame du dessein Rédempteur, voilà le domaine du dogme. Là il faut que Dieu enseigne, parce que ni la raison ni l'expérience ne sauraient nous instruire de ce qui les dépasse.

" La science a pour domaine ce que peuvent explorer l'œil du corps et l'œil de l'esprit. Dieu, qui ne fait rien d'inutile, n'intervient pas pour nous apprendre ce qu'il est en notre pouvoir de découvrir. Le savant chrétien et le savant impie peuvent avoir des visées différentes, ils cultivent le même champ et suivent la même méthode."

Mgr le Recteur, tout en proclamant bien haut l'harmonie de la science et de la foi, démontre combien il est important de ne pas les confondre. Pour cela, il faut réserver à la science sacrée le domaine qui lui appartient, et ne pas chercher, par une piété indiscrète, à la faire déborder sur le champ de la science humaine.

Il y a des savants chrétiens qui ne se contentent pas de démontrer l'absence de contradiction entre la révélation et le savoir, mais qui veulent toujours mettre en évidence l'accord positif de l'une avec l'autre.

Cette méthode d'apologie est bonne en elle-même, mais d'un emploi délicat. Il faut la manier avec réserve, et surtout s'abstenir d'en faire l'application aux théories scientifiques qui ne sont pas encore des *certitudes*.

" Dieu me garde, ajoute l'orateur, de vouloir lier ici les intérêts de la science chrétienne à certaines conceptions audacieuses, téméraires peut-être, qui tendraient à limiter aux questions de foi la divine autorité des Livres saints !

" Bien moins encore voudrais-je me montrer indulgent pour ceux qui, en dehors des limites du dogme, admettraient l'existence d'erreurs véritables dans les Ecritures ! De pareilles nouveautés de langage offensent et alarment justement la foi. Mais les croyants qui cultivent la science ont besoin d'entendre un conseil de prudence et de modestie. Ne faites pas ce que Dieu n'a pas voulu faire ; ne cherchez pas à apprendre de lui ce qu'il ne vous a pas enseigné ; ne tourmentez pas les textes qui vous instruisent de la religion, pour en faire sortir l'astronomie, ou la physique, la géologie, ou même l'histoire profane.

" Ce conseil, Messieurs, je n'aurais pas la présomption de le donner moi-même. Mais je l'ai reçu naguère d'une autorité si haute que je puis en toute assurance le transmettre. La nécessité dont je vous entretiens aujourd'hui, celle qui presse les chrétiens de se montrer amis de la lumière, a inspiré le dessein de ce

Congrès scientifique des Catholiques, dont nous poursuivons, sous le regard de nos pasteurs et avec votre concours à tous, la préparation prochaine. Mgr l'Archevêque de Paris a voulu lui-même soumettre ce projet au Souverain Pontife. Et voici ce que le Saint-Père daignait écrire, il y a six mois, aux membres de la commission organisatrice : " Dans toutes les questions scientifiques, même dans celles qui auraient quelque connexité avec la théologie proprement dite, *in rebus ipsis quæ habent cum intima theologia cognationem*, chacun devra rester dans son rôle de physicien, d'historien, de mathématicien ou de critique, *sic unusquisque agat physicum, sic historicum, vel mathematicum, vel criticum*, sans jamais usurper le rôle propre au théologien, *ut numquam sibi sumat eam quæ propria est theologi personam*." Sans doute le savant chrétien doit avoir à cœur l'intérêt de la foi ; il doit désirer que ses travaux profitent à la cause de la révélation ; mais il servira cette cause en faisant de la science sincère et loyale, car les résultats scientifiques ainsi recueillis ne seront pas suspects aux incroyants ; ils offriront donc aux théologiens un terrain sûr et des armes de bonne trempe pour les luttes de l'apologétique ; et dans ces luttes, c'est la doctrine sacrée qui devra se défendre elle-même ; c'est encore le Pape qui nous le dit : *ita quidem ut vestri officii hoc utique putetis esse adjumenta disciplinarum restrarum, velut arma quædam*, AD SE TUENDAM, *theologiæ ministrare*.

" Voilà donc, Messieurs, la seule chose à faire pour contraindre nos adversaires honnêtes (il y en a quelques-uns) à prendre au sérieux nos prétentions à la lumière. Il faut que ceux d'entre nous qui font de la science ne la fassent pas dériver de la théologie, contents, dans leur zèle de chrétiens, de fournir à la théologie les faits qu'il appartient à celle-ci d'interpréter dans leurs rapports avec la foi."

Mais ce n'est pas seulement la lumière que le haut enseignement chrétien doit donner au monde, c'est la salubrité, c'est-à-dire qu'il doit le sauver de la corruption. Il doit former des âmes saines, des cœurs purs, des volontés viriles et ardentes au bien

Pour arriver à ce résultat, que faut-il ? Ecoutez la magnifique réponse de l'orateur :

" Au-dessus, beaucoup au-dessus du vice, il y a la médiocrité de la vertu. Mais quand une société périt par le débordement du vice, ce ne sont pas les vertus médiocres qui la sauvent. Voyez ce qui s'est passé à l'origine du christianisme. Elle était bien pourrie cette société païenne à laquelle s'adressait la première prédication de l'Evangile. Il a fallu un ferment puissant pour soulever cette masse. Essayez d'imaginer ce qui serait arrivé si l'Eglise naissante eût offert aux regards curieux des sceptiques le spectacle que présente aujourd'hui aux incroyants ce qu'on appelle encore par habitude la société chrétienne. Je ne dis pas qu'ils n'y auraient reconnu aucune supériorité sur leur état moral, mais à coup sûr ils n'y auraient pas vu cette sublimité transcendante qui fait qu'on s'écrie : Dieu est là.

" Qu'est-ce donc que la société chrétienne ? C'est apparemment une société qui se distingue de celle qui porte un autre nom. Si nous avons en commun avec les incroyants les lumières de la science, nous avons en propre les lumières de la foi. Nous savons d'où nous venons et où nous allons ; nous professons une morale précise, élevée, exigeante ; nous disposons de ressources surnaturelles qui mettent en nous la force du Tout-Puissant. N'est-ce pas le cas d'emprunter à notre grand Lacordaire, en la modifiant quelque peu, une de ses plus émouvantes paroles : " Etant si " près de Dieu, il convient qu'on s'en aperçoive et que nos vertus " se ressentent de cet admirable voisinage " ?

" Et maintenant, jeunes gens, regardez autour de vous : la morale chrétienne est l'école du respect, et dans un grand nombre de familles chrétiennes le respect a disparu du foyer. A entendre certaines altercations, on pourrait croire que ce sont deux égaux qui se disputent ; approchez : vous reconnaîtrez un fils qui parle à son père. L'Evangile avait renouvelé dans les mœurs la virilité ; on avait vu au sein de la société romaine en décadence les disciples de Jésus-Christ retrouver le secret de cette énergie qui semble le privilège des races jeunes ; on avait vu plus tard la discipline évangélique adoucir, sans les amollir, les mœurs des peuples barbares.

" Aujourd'hui la jeunesse professe l'horreur de la peine et le culte du bien-être. S'agit-il d'une fatigue à supporter, d'une privation à subir, les pères l'acceptent encore, les fils murmurent et se dérobent. Le Christ enfin avait eu cette audace divine d'exiger de ses disciples la parfaite pureté de la vie. *Qui potest capere capiat*, s'écriait-il à la suite d'une de ses plus austères leçons. Et il s'était trouvé des légions d'hommes et de femmes pour relever le défi du Maître et s'engager à sa suite, les uns dans les voies sublimes de la virginité, les autres dans les sentiers difficiles de la chasteté conjugale. Le mariage chrétien était apparu, idéal magnifique, humain et surhumain tout ensemble, car il répond aux plus nobles désirs, aux plus chers intérêts de l'humanité, mais en même temps il dépasse d'une hauteur presque divine le niveau commun des vertus de l'homme. Et une multitude de générations pures et fidèles avaient fait de cet idéal la loi de leur foyer. Cherchez maintenant ce qu'on a fait du mariage. Cherchez, non parmi les païens de nos jours, là on ne croit même plus à l'existence du lien ; mais cherchez parmi ceux qui se disent chrétiens ; que trouverez-vous ? Un ensemble de conduite qui donne tort à l'Evangile. Il paraît que décidément la morale chrétienne est trop exigeante et qu'on ne peut en supporter le poids.

" Voilà donc les chrétiens d'accord avec les païens pour dire : le bien-être avant tout. Quand on accepte, quand on avoue cette devise, on est bien près de l'apostasie. Mais il reste un pas à faire. Le bien-être se paie, et voici venir la question d'argent. L'Evangile nous disait : défiez-vous de la richesse. La société moderne nous dit : prosternez-vous devant la richesse. La contradiction est formelle. Alors tous les chrétiens vont s'éloigner du veau d'or ? Non : ils sont les premiers à l'adorer.—Mais du moins ce

sera le vice de l'âge mûr. La jeunesse gardera son enthousiasme, sa générosité désintéressée? Hélas! la jeunesse affichera le mépris de tout ce qui n'est pas l'argent. Elle sera d'avis, avec Vespasien et avec d'autres plus modernes, qu'on fait bien de le puiser à toutes les sources, même souillées, parce qu'il n'a point d'odeur. Et voilà ce que nous avons à montrer au monde pour le confondre: des jeunes gens qui ne sont plus jeunes; des chrétiens qui ressemblent à s'y méprendre à des mécréants!

"Ah! mes amis, si l'éducation que vous avez reçue, si les préservations dont on a entouré vos premières années, si les leçons plus hautes que vous recevez maintenant, ne devaient pas vous séparer de cette masse et faire jaillir de vos fronts le rayon qui distingue les enfants de lumière, il n'y aurait plus qu'à pleurer. Vos pères alors auraient eu tort de revendiquer au prix de tant de luttes cette liberté sacrée qui leur permet de vous élever dans la foi de leurs ancêtres. Montalembert, Parisis, Veuillot, Lacordaire, Dupanloup. tous les grands champions de la liberté d'enseignement, auraient fait fausse route en réclamant pour vous un bienfait inutile. La Croix aurait perdu sa vertu régénératrice, et les fils des Croisés ne vaudraient pas mieux que les fils de Voltaire.

"Mais non, Messieurs, vous ne démentirez pas de si belles espérances. L'Eglise augure mieux de votre jeunesse et de votre courage. *Confidimus de vobis, dilectissimi, meliora.* Vous saurez vous mettre à part et former la phalange qui doit décider la victoire du bien. Vous nous donnerez ce qu'on nous conteste, l'influence du grand savoir, et vous nous garderez ce qui nous appartient, la puissance de la vertu. Vous ne souffrirez pas que le siècle présent triomphe contre vous du progrès de ses lumières, et vous tiendrez en réserve au profit de tous les lumières du siècle futur. Alors, alors seulement l'opinion distraite et frivole rendra justice à l'œuvre si longtemps mal comprise du haut enseignement chrétien; et cet hommage tardif, en récompensant vos efforts, vengera vos maîtres d'une longue indifférence. Les Universités catholiques verront leurs jours de grandeur, et l'Eglise une fois de plus trouvera sa gloire dans les honneurs rendus à ses enfants."

Des salves d'applaudissements ont souvent interrompu ce magnifique discours, et en ont souligné les plus remarquables périodes.

Mgr Coullié, évêque d'Orléans, prit ensuite la parole pour exprimer deux sentiments dont toutes les âmes étaient remplies, la reconnaissance envers les fondateurs et les bienfaiteurs de l'Institut, et la confiance dans son avenir.

Enfin la séance fut close par la distribution des prix et par quelques paroles pleines d'onction de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Paris

C'est après des réunions comme celles-là que l'on se reprend à espérer en des jours meilleurs pour cette France malheureuse où s'accomplissent encore tant de bonnes et grandes œuvres, où prient tant d'âmes généreuses, où travaillent tant d'esprits éclairés et droits.

* * *

La crise politique, qui était déjà ouverte à mon arrivée à Paris, n'est pas encore terminée. A la surface, il ne paraît y avoir là qu'une comédie plus ou moins semblable à celles que l'on joue sur tous les théâtres politiques. Mais au fond il y a quelque chose de plus grave, et qui tient plutôt du drame.

Vous connaissez la fin du premier acte. Après une agonie fort agitée, le ministère Rouvier s'est enfin décidé à mourir. Ce n'est pas que la vie lui fût amère, ni qu'il eût des ennemis bien acharnés ; et quelques jours auparavant il paraissait en bonne santé. Mais il fallait une victime pour expier les péchés de M. Wilson et de ses complices, et le ministère a dû monter sur le bûcher, ne fût-ce que pour prouver son innocence.

La Justice, cependant, n'est pas satisfaite, et elle exige une victime plus digne. C'est le second acte du drame qui s'achève.

M. Grévy, dont le malheur a été d'avoir un gendre, doit s'en aller. Lorsque cette *Chronique* sera sous les yeux des lecteurs du CANADA-FRANÇAIS, M. Grévy ne sera plus à l'Elysée, je puis l'assurer en toute certitude. Il a hésité, tergiversé, cherché des moyens de rester. Mais l'opinion publique est tellement unanime à réclamer sa démission qu'il lui faut bien partir. Son avarice et ses mesquineries ont attiré sur lui bien des colères, et les tripotages de son gendre, dont on le tient plus ou moins solidaire, rendent son maintien impossible.

O popularités éphémères de la politique ! Combien de ses amis d'autrefois l'accablent aujourd'hui de leurs sarcasmes ! Ils en avaient fait un grand homme : aujourd'hui ce n'est plus qu'un être nul, égoïste, qui n'a commis ouvertement aucun crime peut-être, mais qui n'a pratiqué aucune vertu.

On l'avait cru dévoué à son pays, à la justice, à l'ordre social : erreur ! Ce Grévy-là n'était qu'un personnage légendaire ; la vérité historique l'a fait évanouir.

Un journal républicain s'écrie :

" On nous parle de ses services et de son intéressante vieillesse..... Ses services ? Je ne vois que ses profits. Et si notre pays fut toujours assez riche pour payer sa gloire, il ne l'est plus assez pour payer sa honte. "

De son côté, M. Paul de Cassagnac écrit dans ce style indigné qui le distingue :

" Cette agonie morale, sans dignité, sans courage, sans honneur, entre Duhamel et Wilson, est certainement une des choses les plus épouvantables que l'on puisse voir. Souhaitons qu'elle persiste, car les hoquets de cet avare, les larmes de ce proscripteur, les souffrances de cet insatiable tripoteur, sont la seule consolation des magistrats vertueux qu'il a chassés de leur siège, des prêtres qu'il a dispersés, et des Princes à qui naguère il volait la patrie.

" L'expulsion, l'épuration, le renvoi, tout ce qu'il édicta lui-même, il le subit à son tour, avec l'innocence et la fierté en moins.

" Dieu est juste, et nous le remercions de nous avoir permis qu'avec notre plume, nous puissions le clouer à la porte de l'Elysée comme un vieux hibou malfaisant et pour servir d'exemple aux futurs présidents de la République ! "

Et pendant que les horions pleuvent sur sa tête de tous les côtés, M. Grévy cherche à gagner du temps. Il annonce qu'il va se démettre, et adresser un message aux Chambres pour s'expliquer et se justifier. Mais le mode d'action l'embarrasse : un jour il veut refuser d'accepter la résignation de M. Rouvier et se servir du ministère démissionnaire pour communiquer avec les Chambres ; un autre jour, il veut avoir un nouveau ministère pour intermédiaire entre les Chambres et lui ; mais il frappe en vain à toutes les portes ; tous les appelés lui disent : allez-vous en d'abord.

Et pendant ce temps-là il reste, et reçoit ses appointements,— plus, des frais de représentation, quand il ne représente pas, et des frais de voyage, quand il ne voyage pas !

Enfin, il paraît qu'il va adresser son message aux Présidents des Chambres, et qu'il s'en ira définitivement dans quatre jours.

En attendant, les intrigues se nouent, se compliquent, se mêlent, les partis s'organisent, et le peuple s'agite. Déjà plusieurs réunions révolutionnaires et socialistes ont eu lieu hier soir, 27 novembre, et ce matin Henri Rochefort fait appel au conseil municipal de Paris, au comité révolutionnaire, et à la Ligue des Patriotes.

Que sortira-t-il de toute cette agitation ? Il en sortira un nouveau Président de la République, nul doute là-dessus. Ce nouveau Président sera-t-il Ferry, de Freycinet, Sadi-Carnot ? Je ne sais au juste, et je crois que, dans l'état actuel des esprits, nul ne peut le prévoir d'une manière certaine. Toutefois, sans vouloir m'ériger en prophète, je ne serais pas surpris qu'après tout, le dernier nommé ait d'aussi bonnes chances que les deux

autres, précisément parce qu'il est plus effacé que ses deux puissants compétiteurs.

Il se peut, et je l'espère, que cet évènement se passe sans troubles sérieux ; il se peut que le soulèvement redouté par un grand nombre n'ait pas lieu cette fois encore.

Au fond cependant la crise est plus grave qu'elle ne paraissait l'être d'abord. C'est que la cause n'en est pas seulement dans les scandales récemment mis au jour.

Sans doute, les faits révélés sont de la plus haute gravité ; car ils démontrent que la justice est souvent vénale, et que dans les plus hautes régions de la politique on fait le trafic des honneurs, des faveurs, et des emplois.

Mais, plus au fond, il y a l'immoralité générale. Il y a les choses que l'on dit et celles que l'on ne dit pas ; car, même en France où l'on parle tant, on ne dit pas tout. Ce que vous avez lu dans les journaux est bien scandaleux ; mais ce qui n'est pas écrit, et que tout le monde sait cependant, est pire.

La situation morale est donc des plus alarmantes, et complique singulièrement la situation politique.

Chasser un président dont personne ne veut plus, et lui trouver un remplaçant, est chose facile. Elire un homme qui soit acceptable à tous est beaucoup moins aisé. Former un ministère durable est encore bien plus difficile. Mais ce qui est peut-être impossible, c'est de ramener un peuple de *jouisseurs* à la vie laborieuse, austère et vertueuse des siècles passés.

La France, hélas ! est en pleine décadence morale, et elle marche à la ruine financière.

Cette grande et glorieuse nation, vous le savez, fut l'œuvre des siècles chrétiens. En la composant de races diverses, l'Eglise en avait fait une puissante unité sociale, morale et territoriale. Or sa dissolution morale a commencé avec le XVIIIème siècle ; sa dissolution sociale date de la Révolution ; et la dernière guerre a brisé son unité territoriale.

Ces symptômes de mort s'aggravent de souffrances économiques auxquelles on cherche en vain des remèdes ; et tout fait présager des désastres financiers qui atteindront la nation entière.

Au reste, cette situation alarmante n'est pas limitée à la France ; elle s'étend à toute l'Europe. Partout, l'irréligion et l'immoralité ont envahi les classes dirigeantes aussi bien que le peuple. La soif des jouissances est devenue le mobile de toutes les ambitions, et l'agiotage, le moyen de parvenir à tout, même aux honneurs et au pouvoir.

L'invasion des produits étrangers a rompu l'équilibre économique européen. L'agriculture et l'industrie reconnaissent leur impuissance à lutter contre la concurrence américaine, australienne, et indienne.

Bientôt peut-être, las des luttes de partis et de personnes, les hommes d'Etat européens répèteront dans toutes les tribunes parlementaires le mot fameux de Mirabeau : " La banqueroute, la hideuse banqueroute est à vos portes ! " Mais il sera trop tard.

L'axe du monde économique sera déplacé, et l'avenir appartiendra aux jeunes peuples de l'Amérique.

***

Si grave qu'elle puisse être, la crise politique n'empêche pas Paris de s'amuser. Tous les soirs, et surtout le dimanche, les théâtres, les cafés et tous les lieux d'amusements sont remplis.

Il y a même dans les églises, quelquefois, des fêtes musicales qui ressemblent fort à des spectacles. Telle a été la solennité du 22 novembre en l'honneur de sainte Cécile à l'église de St-Eustache. Deux cents exécutants y ont interprété la *Messe de Jeanne d'Arc* de Gounod, sous la direction du maître ; et les cinq nefs de l'église, qui est immense, suffisaient à peine à contenir la foule. Mais il fallait voir comme la musique encourageait et activait la conversation !

Ce fut d'abord une course aux chaises, et elles devinrent bientôt très rares.

—C'est inouï, disait un jeune homme accompagné de trois dames, il y a là des gens qui gardent des chaises pour toutes leurs belles-mères, et, comme ils ont divorcé deux ou trois fois, ils ont chacun trois ou quatre belles-mères à pourvoir. Je m'insurge contre ce monopole.

Et le jeune homme s'élança dans une chapelle latérale, et en enleva deux chaises qu'un autre tenait en réserve et défendait vaillamment. Puis il se tourna vers une dame pourvue d'une chaise et d'un prie-Dieu :

—Madame, vous cumulez ; cédez-moi le prie-Dieu pour une dame souffrante.

Le prie-Dieu fut cédé à la dame souffrante, dont l'embonpoint et les couleurs n'inspiraient aucune inquiétude. Mais une autre voulut s'emparer du prie-Dieu.

—Pardon, madame, reprit le jeune homme, ce n'est pas ici comme au restaurant où l'on peut prendre un seul plat pour deux.

—D'où vient donc ce courant d'air, disait un spectateur menacé de calvitie ?

—De l'orgue, répond son voisin.

—Comment, de l'orgue ?

—Eh bien ! oui, c'est le soufflet.

Et les causeries vont leur train. Ici, des hommes âgés parlent politique et abîment M. Grévy. Là, j'entends des jeunes femmes causer toilettes et modes, pendant que le violoniste Sivori exécute l'admirable *vision de Jeanne d'Arc.*

***

Evidemment, tous les gens sérieux sont à l'Académie, où l'on distribue des prix de vertu. Apparemment, l'Académie trouve encore à les placer.

M. Renan a signalé quelque part une loi de fer qui veut qu'en politique le crime soit souvent récompensé et la vertu d'ordinaire punie. L'Académie, qui prétend bien ne pas faire de politique, ne veut récompenser que la vertu, et elle en trouve encore.

M. Gaston Boissier a commencé son discours en disant : " Il y a un jour dans l'année où la vertu est récompensée." Pauvre vertu ! on la réduit à n'avoir qu'un jour par an sur cette terre ; heureusement, dans l'autre vie, elle aura l'éternité.

***

Il faut être juste envers Paris. A côté du peuple léger qui s'amuse, il y a le peuple des travailleurs et des croyants. Il y a ceux qui espèrent contre toute espérance, et qui prient. Il y a enfin ceux qui pleurent, et dont les larmes attendriront peut-être le ciel.

Lorsque je traverse la place de la Concorde, je suis profondément touché d'y voir la statue de Strasbourg toujours en deuil, chargée de couronnes d'immortelles et d'invocations à la sainte Vierge. Au milieu de ces hommes tournés vers la terre il y a donc des marbres qui regardent le ciel et qui l'implorent. O Dieu ! Laissez-vous toucher, et sauvez la France.

A. B. Routhier.

Paris, 28 novembre 1887.

REVUE EUROPÉENNE

Je reprends aujourd'hui une tâche abandonnée et reprise plusieurs fois.[1] Cette tâche, pour être trimestrielle au lieu de mensuelle comme elle l'était, n'en sera que plus difficile à remplir.

Il est en effet plus commode d'écrire chaque mois ce qui nous a frappés dans les évènements du jour que de retrouver, après un plus long espace de temps, nos impressions qui se sont mêlées dans notre esprit au souvenir de nos lectures, et par conséquent aux impressions d'autrui, et ont pris quelquefois une direction toute différente de celle qu'elles avaient au début du trimestre.

La situation générale de l'Europe a été assez sombre, et même elle a paru pleine de dangers imminents pendant l'année qui vient de s'écouler.

Et cependant cette année et celle qui commence auront été signalées par de grandes réjouissances publiques contrastant d'une manière assez consolante avec les sinistres appréhensions auxquelles les esprits ont été en proie. Deux grands *jubilés* signalent l'époque présente: la célébration du cinquantième anniversaire du couronnement de la reine Victoria et celle du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Sa Sainteté le pape Léon XIII.

L'année qui vient de finir a vu la première de ces grandes démonstrations; la seconde, commencée déjà, se terminera dans le cours de l'année 1888. Les fêtes qui la couronneront auront lieu, paraît-il, au mois de mai.

Certes, c'est un grand spectacle que celui des témoignages d'amour et de respect donnés presque simultanément, d'une part

1. J'ai fait de 1857 à 1873, avec la collaboration réunie de MM. Joseph Lenoir, Auguste Béchard, A.-N. Montpetit, Pierre Chauveau, fils, et Napoléon Legendre, la revue mensuelle du *Journal de l'Instruction publique*. Pendant mon voyage en Europe, M. Montpetit a redigé seul le journal, et lorsque j'étais premier ministre, mon fils et M. Legendre ont fait la plus grande partie du travail. J'ai écrit, sous les initiales P. C., la revue européenne de l'*Opinion publique* (1874-76), et plus tard la revue européenne de la *Revue de Montréal* (1877-80). Si l'on ajoute à cela la correspondance canadienne du *Courrier des Etats-Unis* de 1841 à 1853, et la correspondance parlementaire du *Canadien* en 1848 et 1849, on me trouvera une assez longue carrière de chroniqueur.

à l'homme dont le royaume spirituel s'étend sur plus de deux cents millions d'hommes répandus sur toute la surface du globe, et de l'autre à la femme dont la souveraineté temporelle est reconnue par près d'un sixième du genre humain, disent les statistiques les plus récentes.

Sujets britanniques et catholiques, les Canadiens-Français prennent part à ces manifestations dans la mesure de leur importance relative. Mais si Rome est notre centre religieux, si l'Angleterre est notre métropole politique, il y a une troisième puissance dans le monde dont les destinées sont loin de nous être indifférentes. La France, notre ancienne mère-patrie, possède encore une large part dans nos affections. Et certes, si notre amour filial est susceptible de s'accroître,—ce qui serait assez naturel,—en proportion des malheurs qu'éprouve notre bonne vieille mère, il faut avouer qu'il ne diminuera pas de sitôt.

Que de terribles épreuves ont assailli la France dans notre siècle et à la fin du siècle précédent ! De combien de crises la troisième république n'a-t-elle pas été témoin dans les seize années de sa laborieuse et pénible existence !

Celui qui en a été le parrain, sinon le fondateur, avait prononcé à son début deux mots célèbres, qui, pour profonds qu'ils semblaient être, n'ont pas été confirmés par les évènements :

" Je suis pour la république, parce que c'est le gouvernement " qui nous divise le moins."

Or à quelle autre époque la France a-t-elle été plus irrémédiablement divisée ?

" La république sera conservatrice, ou elle ne sera pas."

Or elle a été toute autre chose que conservatrice, et cependant elle a pu vivre ; elle vit encore malgré tous les pronostics contraires qui n'ont jamais été si près d'avoir raison que dans la crise présente.

Cette crise n'est point terminée, il est vrai ; mais déjà il s'est fait un calme qui tient du prodige. Lorsqu'on s'attendait à voir les factions se ruer les unes sur les autres avec une fureur incontrôlable, M. Sadi-Carnot, l'homme auquel on songeait le moins, a pu remplacer M. Grévy à la présidence presqu'aussi paisiblement qu'un premier ministre en remplace un autre dans les gouvernements constitutionnels les plus solidement établis et les plus sagement administrés.

M. Carnot a été ministre à deux reprises ; il est le fils d'un homme éminent qui fut ministre de l'instruction publique sous la seconde république, et le petit-fils du célèbre Carnot, ministre

de la guerre sous la première république, et de qui l'on a pu dire qu'il avait organisé la victoire. Sans doute que le nouveau président était beaucoup moins en vue que M. de Freycinet ou M. Jules Ferry, qui se disputaient la succession de M. Grévy ; mais il est loin d'être un homme obscur et à peu près inconnu, comme quelques-uns de ceux que des compromis politiques ont portés de temps à autre à la tête de la république voisine.

Le télégraphe, qui se mêle de tout savoir, nous a déjà annoncé que M. Carnot était déiste en fait, quoique officiellement catholique; mais que sa femme était très religieuse et dévouée aux bonnes œuvres. Indépendamment de cette circonstance, espérons que le nouveau chef de l'Etat comprendra combien les injustices et les persécutions religieuses, de plus en plus intolérables sous son prédécesseur, ont fait de mal à la France à l'intérieur et à l'étranger. Il jouit du reste d'une réputation d'intégrité qui lui a valu des suffrages presqu'unanimes et qui, proclamée par M. Rouvier, a décidé ses concurrents à s'effacer.

Il y a eu un moment où les ennemis du système républicain ont pu se croire arrivés au comble de leurs vœux. Les circonstances pénibles qui ont amené la résignation de M. Grévy, le scandale causé par les spéculations et la vente des décorations dans lesquelles M. Wilson, le gendre du président, se trouvait compromis, rappelaient en effet d'autres scandales qui ont été les précurseurs de la chute de la monarchie de juillet et de celle du second empire. D'un autre côté, l'effervescence des partis, leurs divisions, ou plutôt leur fractionnement, et tout ce qu'il y avait à craindre de la populace de Paris, qui trop souvent substitue sa volonté à celle de la France, tout cela faisait présager une nouvelle tempête à la suite de laquelle une restauration monarchique ou impériale aurait pu avoir lieu.

L'élection de M. Carnot donnera à la France le temps de respirer ; mais ce temps sera-t-il bien long ? La tentative d'assassinat faite sur Jules Ferry par un agent des sociétés secrètes, maniaque ou feignant de l'être, et très probablement appartenant à cette dangereuse classe d'hommes qu'aux Etats-Unis, depuis l'affaire Guiteau, on appelle des *cranks*, la difficulté que M. Sadi-Cardot a éprouvée à former un ministère, prouvent que la trève n'est que bien précaire et bien douteuse.

Après avoir appelé successivement M. Goblet et M. de Fallières, qui avaient renoncé à la tâche, le nouveau président a trouvé dans M. Tirard un homme probablement plus entreprenant et, dans tous les cas, plus heureux ; car un ministère, que l'on ose cependant à peine croire viable, a été formé. La présence de M.

de Fallières et celle de M. Flourens contribuent à donner quelque confiance. Ce dernier a parfaitement réussi dans la direction du ministère des affaires étrangères sous le ministère précédent, et fait traverser à la France sans encombre les moments les plus difficiles et les circonstances les plus critiques. On lui en sait d'autant plus gré que la situation extérieure est de plus en plus compliquée.

La France est non seulement isolée, mais elle est entourée d'ennemis, de puissances hostiles. M. de Bismarck, voyant que la Russie faisait mine de déserter la nouvelle triple alliance, lui a substitué l'Italie, qui ne s'étonne pas trop de se voir l'alliée de son antique ennemie, l'Autriche. Elle réédite avec un aplomb et une désinvolture qui, dans le monde tel qu'il est maintenant, lui font peut-être honneur, le mot célèbre de M. de Metternich : elle étonne l'univers par son ingratitude.

L'Europe subit l'influence allemande et n'est guère sympathique à la France. Quant à la Russie, bien fou qui se fierait à ses avances plus ou moins sincères et que le moindre évènement pourrait changer en déceptions. Mais toutes les grandes puissances ont, à raison de la menace permanente du socialisme, des sociétés secrètes et de l'esprit révolutionnaire, trop d'embarras chez elles pour pouvoir agir au dehors ; et c'est probablement ce qui maintient la paix de l'Europe, avec cette réserve peut-être que l'on pourrait être tenté en fin de compte de chercher à l'extérieur une diversion aux dangers du dedans. C'est une tactique qui ne réussit pas toujours, qui du moins n'a pas réussi à Napoléon III, et M. de Bismarck fera bien de ne pas l'oublier. La mort, avec laquelle il faut toujours compter,—car elle est un des plus grands facteurs dans les évènements de ce monde,—la mort menace l'empire d'Allemagne dans la personne de l'héritier présomptif et dans celle du vieux souverain. Le premier a bien failli prendre les devants : un aussi tragique évènement, quelles que soient la vigueur et l'énergie de Guillaume, aurait pu et pourrait d'un instant à l'autre pousser l'empereur dans la tombe.

En Italie, la mort de M. de Depretis a amené au pouvoir M. Crispi. Ce dernier, qui est un libéral encore plus avancé, s'est empressé de se rendre auprès de M. de Bismarck, et d'en venir avec lui à je ne sais quelle entente peu encourageante pour les autres puissances et pour la France en particulier, entente qui lui a suggéré assez bizarrement l'idée de proclamer le chancelier de fer l'homme pacifique par excellence. On n'y croit guère et

pas n'est besoin d'être aussi rusé que le Rat de Lafontaine pour ajouter :

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

L'Italie a aussi ses embarras tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Une ambition assez mal imitée de la Rome antique l'a fait s'aventurer dans une expédition qui lui coûte, comme on dit, les yeux de la tête. A propos de Massuah, Humbert, comme autrefois Auguste, a pu demander qu'on lui rendît ses légions. Et d'un autre côté, le voisinage du Vatican et celui des républicains avancés forment pour la cour du Quirinal un double sujet de craintes. M. de Bismarck, qui fait bonne mine au Pape, afin de s'assurer l'appui des catholiques contre les socialistes, aura bien de la peine à concilier les choses de manière à conserver en même temps la confiance de l'Italie.

Le roi Humbert, dans le discours du trône qu'il vient de prononcer, inspiré par M. Crispi, a jugé à propos de supprimer la Providence, dont il est toujours question dans ces harangues. C'est une innovation de mauvais augure. Il n'y a point de doute que la Providence saura bien se passer des phrases du roi l'Italie ; mais le souverain, assez embarrassé dans ce moment, sera peut-être plus prochainement forcé de l'invoquer qu'il ne se l'imagine. En Angleterre, et dans toutes les colonies anglaises, où le gouvernement représentatif est établi, un discours du trône ne serait pas complet sans une respectueuse allusion à ce pouvoir de qui viennent tous les autres pouvoirs. Mais la reine Victoria n'a jamais eu de ministre athée, et si un jour M. Bradlaugh arrivait au pouvoir, il lui serait très difficile, je pense, d'imposer ses idées à sa souveraine comme l'a fait M. Crispi à ce pauvre roi Humbert, qui porte si mal la croix de la maison de Savoie. M. Crispi a du reste invoqué la Fortune, cette divinité de la Rome païenne aux faveurs inconstantes et souvent achetées au prix de bien du sang et de bien des crimes. Grand bien lui fasse ! Mais venant immédiatement après l'enterrement civil de M. Depretis, où Humbert a dû se faire représenter, cette espèce d'apostasie semble comme le châtiment de la conduite de Victor Emmanuel, qui conserva toujours, il est vrai, au milieu de ses désordres et de son usurpation, une lueur de christianisme, mais qui n'en posa pas moins les principes dont nous voyons aujourd'hui les conséquences.

L'Angleterre de son côté a ses embarras extérieurs et intérieurs qui ne le cèdent à ceux d'aucune autre grande puissance, et qui seraient vraiment alarmants si l'on n'était accoutumé à

compter sur le patriotisme de ses classes dirigeantes et sur le bon sens de ses classes moyennes.

On a pu en voir la preuve dans la promptitude avec laquelle les citoyens de Londres se sont unis pour contenir les démonstrations socialistes à diverses reprises. Tandis que le bourgeois de Paris s'amuse plus ou moins des soulèvements populaires, et sympathise avec toute nouvelle équipée de la populace, celui de Londres n'entend point badinage à ces choses et ne craint point de se faire gendarme ou constable au besoin.

Il y a cependant un trait regrettable qui s'accentue de plus en plus dans la politique de la mère-patrie : c'est la désorganisation des deux grands partis politiques qui ont si longtemps gouverné alternativement, avec une régularité symétrique, et un respect patriotique de l'ordre et des convenances sociales. L'introduction, il y a quelques années, d'un parti radical, avait commencé cette désorganisation qui a fait depuis bien des progrès. Les affaires d'Irlande ont créé une double divergence d'opinion dans les camps whig et tory, et ont encore aggravé cette situation. Lord Salisbury et M. Gladstone voient chacun une section de leurs partisans prête à s'échapper ; le gouvernement et l'opposition sont à chaque instant à la merci de recrues indisciplinées et pour bien dire indisciplinables.

Avec l'Irlande de plus en plus irritée et troublée, avec la menace permanente de la Russie dans l'Inde, avec les prétentions de nos voisins des Etats-Unis toujours croissantes sous le masque des politesses internationales, et nonobstant les dithyrambes d'admiration mutuelle des deux grandes branches de la grande et incomparable race anglo-saxonne, avec l'Allemagne qui se pose en concurrente sérieuse dans le commerce des Indes et de l'Océanie, l'Angleterre aurait besoin de retrouver chez ses hommes d'état, sinon l'énergie et le talent de Pitt, du moins l'habileté et l'ascendant de Palmerston, voire le prestige de d'Israëli.

Cependant bien téméraire serait celui qui indiquerait un terme à cette succession de grands politiques, qui ont fait traverser à l'empire britannique tant de crises dangereuses !

Le point noir de la diplomatie européenne est toujours en Orient. C'est la question bulgare, ce sont les visées de la Russie sur les populations slaves des principautés danubiennes, plus encore que la marche lente, comme celle des glaciers antédiluviens, de l'énorme masse moscovite vers les régions de l'Inde, qui compromettent la paix de l'Europe. Des troupes sont échelonnées sur les frontières de la Russie et sur celles de l'Autriche, comme si

ces deux puissances se croyaient au moment d'en venir aux mains, la dernière entraînant avec elle toute l'Allemagne. Le czar a fait, il est vrai, une courte visite à son oncle l'empereur ; mais on sait ce que valent ces courtoisies : avec la meilleure volonté du monde, elles n'arrêtent point les chocs prévus et fatals des nations les unes contre les autres. S'il y avait même quelque chose qui fût, plus qu'une autre, propre à nous effrayer, ce seraient ces discours pacifiques, ces articles rassurants que les chefs d'état et les journaux officieux se plaisent à prodiguer. On ne parle pas autant de la paix quand la guerre n'est point dans l'air ! Et cependant comment la Russie pourrait-elle se lancer dans une pareille aventure ? Quelle alliée pourrait-elle bien avoir ? Ce ne serait certainement point l'Angleterre, que ses instincts nationaux attirent vers l'Allemagne, que ses intérêts dans l'extrême Orient rendent hostile à la Russie.

Les Etats-Unis d'Amérique, sans se désintéresser tout-à-fait des affaires européennes, pourraient bien avoir des sympathies pour la Russie, qui leur a cédé le territoire d'Alaska, surtout pour faire pièce à l'Angleterre ; mais ces sympathies ne sauraient aller jusqu'à une intervention active. Tirer d'une guerre, si elle éclatait, tout le parti que peuvent en tirer les neutres au point de vue du commerce et des entreprises maritimes, telle serait évidemment leur politique.

Serait-ce la France ?.....Hélas ! les autres puissances l'ont laissée s'épuiser dans une lutte aussi héroïque que malheureuse ; l'on n'a rien fait d'efficace pour la secourir.

Il en est des nations comme des individus : les calculs de l'égoïsme sont le plus souvent de mauvais calculs ; les sentiments généreux ont raison dans la plupart des cas en fin de compte. Si la Russie s'était laissée aller à la sympathie que l'empereur actuel, alors héritier présomptif, paraissait avoir pour la France, elle recueillerait aujourd'hui les fruits d'une intervention propice et opportune. L'Angleterre a commis la même faute et avec moins d'excuse, car c'était en sa compagnie et à son profit que la France était allée guerroyer à Sébastopol.

Mais encore une fois que peut la France, à peine remise de ses désastres et plus que jamais divisée par les factions ?

Un journal de Lyon a eu la bonne idée de réunir des extraits d'un grand nombre d'articles de journaux publiés tant en France qu'à l'étranger sur l'élection de M. Carnot. Nous puiserons quelque peu dans ce curieux *scrap-book*. La presse étrangère est en général sympathique au nouveau président et félicite l'Europe du résultat. Il faudrait si peu de chose en effet pour mettre le

feu aux poudres! Une révolution à Paris, un coup d'état qui aurait pu en être la suite, auraient probablement fait éclater tous les ferments de discorde qui s'agitent dans le vieux monde!

Les journaux français expriment tous une certaine satisfaction. Dans quelques-uns, elle n'est pas sans mélange; elle y est surtout assaisonnée de fines épigrammes, et de phrases plus ou moins comminatoires.

M. Edouard Hervé écrit dans le *Soleil:* "L'homme est personnellement honorable. Son passé n'est pas assez éclatant pour offusquer les yeux. Ses opinions ne sont pas assez tranchées pour soulever les passions; on pourrait le prendre pour un candidat neutre si l'on ne considérait que sa personne et si l'on oubliait quels ont été les patrons de sa candidature.

"C'est l'extrême gauche qui, après avoir substitué M. de Freycinet à M. Floquet, a ensuite remplacé M. de Freycinet par M. Sadi-Carnot pour faire échec à M. Jules Ferry.

"M. de Freycinet, qui a vu sa situation politique s'effondrer dans l'élection d'hier, a été pendant ces dernières années le protecteur des radicaux; M. Sadi-Carnot est leur protégé."

M. Magnan, dans le *Figaro*, M. de Cassagnac, dans l'*Autorité*, parlent fort irrévérencieusement du nouvel élu. Le *Gil Blas* est dans la même note.

Le *Journal des débats* s'exprime ainsi:

"Nous allons voir se produire pendant plusieurs mois sans doute une sorte de détente. Quelle qu'en soit la durée et quelles que puissent être les difficultés que nous réserve l'avenir, nous avons lieu de croire que le nouveau chef d'Etat remplira avec correction, avec dignité, avec honnêteté, avec droiture, les hautes fonctions auxquelles vient de l'appeler la confiance de ses collègues. Nous lui souhaitons cordialement la bienvenue."

Tous les journaux, cela va sans dire, sont aussi remplis de détails intimes sur la vie du nouveau président et sur sa famille. Ils nous apprennent entre autres choses qu'il signera à l'avenir *Carnot* tout court. Sur quoi le *Gaulois* se permet un dialogue des plus amusants entre Sadi et Carnot, dialogue que les journaux anglais se sont empressés de traduire.

"Madame Carnot, dit un autre journal, est une femme très distinguée. Elle a reçu aujourd'hui de nombreuses visites et quantité de bouquets.

"Un mot de la concierge de M. Carnot: "C'était, dit-elle, un "excellent locataire. C'est dommage qu'il nous quitte, car il était "bien considéré dans le quartier."

Ce certificat de la concierge est bien parisien ; c'est le bouquet..... des bouquets !

Sed paulo majora canamus.

Espérons en effet que dans notre prochaine revue nous pourrons nous entretenir de mesures qui auront été prises par le nouveau président et ses ministres, pour réparer au moins une partie des erreurs et des injustices de l'année qui vient de finir.

La nouvelle année, dans la vieille cité de Québec, s'est ouverte aux lueurs d'un incendie désastreux ajouté à tant d'autres qui l'avaient déjà affligée.

Hier vers trois heures du matin, la chapelle du Séminaire, vénérable par son antiquité, mais plus remarquable encore par la belle collection de tableaux qu'elle renfermait, a été dans quelques instants la proie des flammes, au milieu d'une de ces tempêtes de neige si fréquentes à cette saison sur les rives du St-Laurent.

On peut dire que près de la moitié des meilleurs tableaux d'église que possédait notre continent, est disparue.

L'histoire de la collection, qui fut choisie en France par le grand vicaire Desjardins, émigré au Canada pendant la révolution, a été racontée ailleurs par M. Antoine Plamondon et par M. James Lemoine.

M. Jérome Demers, alors supérieur du Séminaire, et bon juge en fait de tableaux, avait pris la part du lion. La cathédrale, les Ursulines, l'Hôtel-Dieu, et quelques églises des paroisses environnantes, n'avaient eu qu'un moindre lot, bien que plusieurs tableaux des deux premiers sanctuaires, entr'autres le *Repas chez le Pharisien* par Philippe de Champagne à la chapelle des Ursulines, et un Christ attribué à Van Dyck à la cathédrale, fixent l'attention des connaisseurs. Mais à la chapelle du Séminaire, la *Fuite en Egypte* de Carlo Vanloo, les *Rois Mages* de Bounieu, la *Samaritaine* de Lagrenée, le *Christ* de Monet [1], la *Vierge servie par les Anges* de Dieu, une *Ascension* de Philippe de Champagne, et d'autres peintures encore, ont fait l'admiration de plusieurs générations. Quel est celui qui, ayant été élève du Séminaire, n'a pas considéré ces pieuses images comme des patrons du foyer ? quel est celui qui ne se rappelle de douces émotions éprouvées dans cette petite et antique chapelle dont les seuls ornements étaient ces belles toiles se pressant pour bien

1. Voir dans le premier volume du Journal de l'Instruction publique (1857) un excellent article de M. de Fenouillet intitulé " Le Christ de la chapelle du Séminaire et celui de la Cathédrale."

dire les unes contre les autres ? Et tout cela est détruit ! Seul le *Saint Jérôme* de d'Ulin, qui avait été transporté au musée de l'Université Laval et remplacé par une copie faite par M. Plamondon, a échappé au désastre.

Ces peintures, épaves de la révolution française envoyées au Canada par un pieux ecclésiastique qui a joué un grand rôle dans les deux pays, formaient comme un lien artistique entre la vieille et la nouvelle France ; avec celles qui nous restent, elles contribuaient à donner à Québec ce cachet de ville européenne, qui, hélas ! s'efface par degrés ! Mais il y a une chose qui, grâce à Dieu, ne s'effacera jamais : c'est le souvenir de tous les missionnaires qui, à diverses époques, sont venus de France nous apporter la bonne nouvelle, et qui ont formé chez nous un si admirable clergé, héritier de leurs vertus et de leurs talents.

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

Québec, 2 janvier 1888.

LE CANADA-FRANÇAIS

ET

L'AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE

LETTRE DE L'ADMINISTRATION A SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU

Bureau du CANADA-FRANÇAIS, 31 décembre 1887.

A Son Eminence

le Cardinal E.-A. TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.

EMINENCE,

Comme j'ai déjà eu occasion d'en entretenir Votre Eminence précédemment, un comité de professeurs de l'Université Laval, tant à Montréal qu'à Québec, a résolu de fonder une Revue, portant le nom de CANADA-FRANÇAIS, qui devra s'occuper de théologie, de philosophie, d'histoire, de littérature, de sciences, de questions sociales et religieuses, en un mot de tous ces travaux intellectuels que Notre-Saint-Père le Pape encourage avec tant de zèle, de constance et de sagesse.

Le CANADA-FRANÇAIS ne publiera aucun article qui n'ait été soigneusement examiné par un comité de révision dont Votre Eminence a vu la composition actuelle, tant pour Montréal que pour Québec, dans le numéro-prospectus.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de la tâche que nous entreprenons ; mais nous comptons sur la bienveillance de nos lecteurs, sur les sympathies de l'Episcopat, sur notre travail consciencieux, comme sur la bonne volonté de tous, pour vaincre les obstacles et faire le bien.

L'autorité religieuse et l'autorité civile peuvent être sûres de notre respect et de notre obéissance. Les prescriptions et les doctrines du Siège Apostolique nous guideront dans toutes les matières que nous aurons à traiter: c'est là un point fondamental qui servira de base à la direction du CANADA-FRANÇAIS.

Comme notre Revue doit être imprimée dans votre ville épiscopale, et qu'elle constitue, ce nous semble, une œuvre intéressant hautement la religion, j'ai l'honneur d'être chargé de présenter à Votre Eminence les humbles hommages de ses organisateurs à l'occasion de la nouvelle année, et de La prier, avant la publication de notre première livraison, de vouloir bien bénir l'œuvre du CANADA-FRANÇAIS, vu surtout que ce n'est pas une œuvre de spéculation mais bien de dévouement religieux et de patriotisme.

Votre Eminence peut être assurée que la nouvelle Revue sera toujours heureuse de suivre sa sage et paternelle direction ainsi que celle de l'Episcopat canadien en général.

Veuillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

de Votre Eminence
le très humble et obéissant serviteur,
pour le Comité d'Administration,
THOS-E. HAMEL, Ptre, Pr. Ap.,
Gérant du CANADA-FRANÇAIS.

RÉPONSE DE SON ÉMINENCE

Archevêché de Québec, 3 janvier 1888.

Mgr TH.-E. HAMEL, Prot. Ap., V. G.,
Gérant du CANADA-FRANÇAIS,
Québec.

Monseigneur,

Je vois avec une bien vive satisfaction qu'une Revue catholique, et d'une nature sérieuse, est sur le point d'être publiée sous la direction d'un comité de professeurs de l'Université Laval, sans aucun but de spéculation, mais par pur patriotisme, et par amour de la religion. Vous faites là, j'aime à le dire hautement, une grande et belle œuvre.

Depuis son avènement au trône pontifical, Notre-Très-Saint Père le Pape Léon XIII n'a cessé d'exhorter les catholiques désireux de servir la cause de la religion, à cultiver les hautes études de théologie, de philosophie, d'histoire et de littérature : ses encycliques, ses brefs et autres documents d'une importance capitale sont là pour mettre sa pensée en lumière. Jamais Pape n'a déployé plus d'énergie et de persévérance que Léon XIII pour assurer à l'Eglise sa suprématie dans la sphère des sciences divines et humaines.

Votre Revue, j'en ai la pleine confiance, contribuera à donner une direction plus élevée, plus sereine et plus calme, au courant d'idées de notre société canadienne ; elle servira à rehausser le niveau de l'esprit public ; elle fera glorifier la Patrie et l'Eglise ; elle sera une réponse aux vœux les plus ardents du chef suprême de la catholicité en faisant explorer avec plus de soin, au Canada, le vaste domaine du beau, du vrai et du bien dans l'ordre naturel et surnaturel ; enfin elle répondra, sinon absolument, puisque le CANADA-FRANÇAIS ne sera pas une publication officielle de l'Université Laval, au moins approximativement, à un désir souvent exprimé à Rome, que l'Université Laval eût une revue pour compléter son œuvre.

Je suis pleinement satisfait de l'énoncé de principes que renferme votre prospectus : " Au point de vue des doctrines, dites-vous, nous nous attacherons à l'immuable vérité parlant par ses organes autorisés et infaillibles, les Souverains Pontifes.

" Notre règle de conduite dans toutes les questions qui touchent au domaine religieux, nous la recevrons donc de l'Eglise, c'est-à-dire de ses représentants légitimes auprès de nous, les Evêques, chargés par l'Esprit-Saint de diriger l'Eglise de Dieu."

Ce programme ne laisse rien à désirer et sera favorablement accueilli de tous les catholiques, à Rome comme au Canada.

Les hommes distingués qui composent votre comité de révision sont déjà fort bien connus du public ; leur savoir n'est égalé que par leur esprit sincèrement catholique ; leur attachement inviolable aux enseignements de l'Eglise dans le passé me remplit de confiance, et m'est un sûr garant du soin jaloux qu'ils mettront toujours à ne jamais s'écarter des sentiers de la plus rigoureuse orthodoxie.

C'est donc avec bonheur que je demande au ciel de bénir votre entreprise, de la faire grandir et prospérer de plus en plus pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur de la sainte Eglise, et le plus grand bien de notre chère patrie.

Veuillez agréer,

Monseigneur,

l'assurance de mon entier dévouement.

E. A. Card. TASCHEREAU, Arch. de Québec.

IN MEMORIAM

MGR DOMINIQUE RACINE

Le Canada-Français porte le deuil en naissant. Il pleure la perte de Monseigneur Dominique Racine, premier Evêque de Chicoutimi, dont la fin prématurée jette dans le chagrin le plus profond, non seulement cette intéressante région du Saguenay, dont il était l'âme et l'un des principaux fondateurs, mais la province de Québec tout entière.

Quoique nous eussions raison de redouter depuis un certain temps le coup qui vient de frapper l'église du Canada, cependant nous avions voulu conserver jusqu'à la fin l'espoir que la forte constitution du vénérable Prélat finirait par triompher d'une maladie que sa soudaineté même nous empêchait de regarder comme insurmontable. Nous ne pouvions croire qu'un homme encore plein d'activité et d'apparente vigueur, il y a trois mois à peine, pût être atteint tout-à-coup, sans avertissement préalable, du jour au lendemain, dans les sources mêmes de la vie.

Hélas! tous nos calculs étaient vains, toutes nos espérances devaient être le plus cruellement déçues, nos larmes et nos prières n'ont pu toucher le cœur de Celui qui donne et ôte la vie selon les desseins mystérieux de son adorable Sagesse! En quelques semaines à peine, après nous avoir fait passer par les plus poignantes alternatives de crainte et d'espérance, un mal secret, impitoyable, a miné et détruit cette chère et noble existence.

La présente livraison du Canada-Français vient trop longtemps après la fatale issue de ce pénible drame, pour que nous puissions faire autre chose que

déposer sur la tombe de Monseigneur Dominique Racine l'expression de notre vive et inconsolable douleur.

Monseigneur Racine a été l'ami dévoué, constant, sincère et convaincu, d'une institution qui nous est d'autant plus chère qu'elle a eu une existence plus difficile et plus tourmentée. L'Université Laval veut bien permettre au CANADA-FRANÇAIS d'être son interprète pour remplir ici un devoir sacré en proclamant bien haut les services inappréciables que le noble et brave Evêque de Chicoutimi, avec un dévouement sans bornes et la plus inaltérable amitié, n'a cessé de lui rendre pendant toute la durée de sa trop courte carrière.

Dieu veuille acquitter pour elle la dette de reconnaissance qu'elle doit à l'ami fidèle, à l'Evêque courageux et dévoué, qui vient de disparaître de la scène de ce monde, mais dont le nom béni restera inséparablement uni à l'histoire de l'Université catholique du Canada.

R. I. P.

LES PETITES SŒURS DES PAUVRES

A MONTRÉAL.

Un grain de sénevé devenant l'arbre qui reçoit dans ses rameaux les oiseaux du ciel, voilà bien l'image de toutes les œuvres de foi et de charité : rien de plus humble que leur origine ; leur développement tient du prodige. Au début ce n'est souvent qu'un acte de dévouement obscur; après quelques années c'est un bienfait pour l'humanité entière. En voici un exemple entre mille ; je veux parler de l'œuvre des Petites Sœurs des Pauvres : " Elle sort du grabat d'une paralytique et de la sébile d'un mendiant." [1]

En France, c'est un sujet cent fois traité : dans la chaire, à la tribune, dans la presse, à l'Académie. Ici, c'est une question d'actualité.

Les Petites Sœurs des Pauvres sont à Montréal depuis six mois ; leur maison est déjà sur le point d'être trop petite ; et combien de familles l'ignorent ! Leur voiture qui circule chaque jour dans nos rues pour recueillir la manne des indigents ne s'est pas encore arrêtée devant chaque demeure. Plusieurs en sont intrigués. Quelles sont donc ces religieuses, demande-t-on ? D'où viennent-elles et que font-elles ? Je vais le dire.

***

C'est à la Pointe-Saint-Charles, au No 105 de la rue Forfar, que se trouve le nouvel hospice. A ceux qui le visitent on remet une modeste feuille, code complet de la communauté. Certes il est moins long et moins compliqué que le code civil :

" Cette institution, répandue maintenant dans toutes les parties du monde, vient de s'établir dans cette ville sous le patronage de Monseigneur l'Archevêque. Son but est de procurer un asile, pour le reste de leur vie, aux vieillards des deux sexes, pauvres ou infirmes, d'un caractère respectable, et âgés au moins de soixante ans. Aucune distinction n'est faite en ce qui concerne la croyance ou la nationalité.

1. Maxime du Camp.

" Les Sœurs ont à pourvoir au vêtement, à la nourriture des vieillards, à les soigner dans leur maladie. A cet effet, elles n'ont pas de revenus, elles ne reçoivent pas de pensionnaires, mais vivent entièrement de charité. En conséquence, elles vont elles-mêmes quêter dans les maisons, les hôtels, les marchés, etc.

" Toute sorte de don en argent, vieux vêtements, restes de table, légumes, viande, est reçue avec reconnaissance et utilisée au profit des habitants de l'asile."

Nulle autre réclame. C'est simple et touchant comme une de ces pages d'évangile qui racontent les miracles du Christ. Eh quoi ! n'est-ce pas de miracles que ce court règlement nous parle ? et pourquoi n'en sommes-nous pas étonnés, si ce n'est parce qu'ils sont continuellement sous nos yeux ? Le but et les ressources de l'hospice sont clairement indiqués. A quoi bon de longues phrases pour dire aux pauvres qu'on les aime et qu'on en veut prendre soin ? Le mieux est de parler comme le Maître : " Venez à moi, vous qui souffrez, vous que des fardeaux accablent, et je vous soulagerai." [1]

Mon Dieu ! peut-on s'empêcher de le dire ? que nous sommes loin des mœurs et des coutumes de la société païenne ! Rappelons-nous que les peuples du vieux Latium précipitaient les vieillards infirmes du haut d'un pont pour s'en débarrasser et les débarrasser eux-mêmes du fardeau de la vie ; que les Cantabres les écrasaient contre un rocher, et que les Massagètes, les vainqueurs de Cyrus, ne rougissaient pas de se nourrir de leur chair, après les avoir tués par compassion et par honneur. C'est en toutes lettres dans Hérodote et dans Strabon.

" Les Massagètes, dit le premier, ne prescrivent aucune borne à la vie ; mais quelqu'un est-il arrivé à une extrême caducité, les parents s'assemblent et l'immolent avec quelques animaux dont ils font ensemble un festin, après en avoir fait cuire la chair."

" La plus belle mort, selon eux, dit Strabon, c'est, lorsqu'une fois ils touchent à la vieillesse, d'être coupés en morceaux et mangés avec des viandes de boucherie."[2] Voilà où en était rendue l'humanité. Après cela, les philosophes et les poètes pouvaient écrire d'éloquentes choses à l'honneur des cheveux blancs. Qu'importent les beaux discours au malheureux que l'on méprise et qu'on laisse mourir de faim ? Cicéron a parlé dans des pages harmonieuses et touchantes de l'auréole qui couronne la vieil-

1. Matth., XI, 28.
2. Cités par Mgr Dupanloup : *De la Charité chrétienne*, p. 49.

lesse ; aurait-il pu jamais songer que le vieillard,—et le vieillard infirme, délaissé,—serait un jour aimé à ce point que des milliers de vierges renonçant à tous les enchantements de la jeunesse et du monde s'en feraient exclusivement les servantes et les sœurs ? Ce que Cicéron n'aurait pu rêver, ce qui lui aurait paru chimérique et au-dessus des forces humaines, existe : tout l'univers en est témoin.

* * *

C'est en 1840, à Saint-Servan, en Bretagne, que prit naissance l'œuvre des Petites Sœurs des Pauvres. En face est Saint-Malo, d'où sont partis notre Jacques Cartier et ses braves marins. Les deux villes ne sont séparées que par un bras de l'Océan laissé à sec deux fois par jour. Ce coin de la France est particulièrement nôtre. Ses musées conservent quelques débris des vaisseaux qui ont jadis sillonné notre fleuve et touché nos terres. Quel enfant ici n'a pas été souvent endormi au gai refrain de " A Saint-Malo, beau port de mer " ? Eh bien, voici ce qui se passa dans la petite cité bretonne il y a quarante-huit ans.

Un jeune prêtre malouin, l'abbé Le Pailleur, était au début de son ministère. Il avait vingt-cinq ans et venait d'être envoyé à Saint-Servan par son évêque, comme septième vicaire. La première prière qu'il fit devant le tabernacle de son église fut pour demander à Dieu la grâce de connaître sa volonté et de l'accomplir partout et toujours. Que se passa-t-il dans son âme à ce mystérieux moment ? Nous l'ignorons ; mais quand il se releva, il se dit qu'il créerait une œuvre de charité et que ses pauvres de prédilection seraient les vieillards. C'est que les vieillards indigents étaient nombreux sur les côtes de Bretagne, et Saint-Servan n'avait pas un seul hospice pour les recueillir. Ils mendiaient partout, au coin des rues, le long des murailles, sur les grandes routes ; plusieurs se consumaient misérablement dans de tristes réduits. Si on ne leur refusait pas le morceau de pain nécessaire pour sustenter leur corps, qui travaillait au salut de leur âme ? qui cherchait à les consoler, à leur faire goûter un peu de bonheur ? L'hospice ne serait-il pas pour eux un paradis sur terre ? Hélas ! comment le fonder ? Si l'abbé Le Pailleur eût été riche, il eût volontiers consacré à une œuvre si belle toute sa fortune. Mais il était pauvre. Un cœur tendre et généreux, une confiance sans bornes en Dieu, étaient son unique ressource. Cela suffisait. La Providence le choisit pour faire briller

aux yeux des hommes l'éternelle vérité de la parole sainte : " Dieu se sert des faibles pour confondre les puissants." Le grand apôtre de la charité, celui devant lequel s'inclina la gloire du dix-septième siècle, n'était-il pas lui-même un pauvre ? Pendant son enfance il avait gardé les troupeaux.

L'humble vicaire de Saint-Servan attendait et priait.

Un jour, une jeune fille, Marie Jamet, vint se mettre sous sa direction. C'était une modeste ouvrière de dix-huit ans environ, qui vivait du travail de ses mains. Elle aussi aspirait à une carrière de sacrifice et de dévouement. Sa vertu frappa l'abbé Le Pailleur. N'est-ce pas le commencement, se dit-il ? Il encouragea l'enfant et lui recommanda de s'abandonner absolument à la Providence. Bientôt après, une autre de ses pénitentes, jeune orpheline de même condition à peu près que la première, attira son attention. Elle se nommait Virginie Tredaniel. L'abbé Le Pailleur les réunit, leur parla de vocation religieuse, de charité, et leur prédit qu'elles entreraient toutes deux dans le même institut. Mais quel serait cet institut ? Mystère.....

Voilà les deux jeunes filles unies par les liens de la plus sainte et de la plus étroite amitié. Il y avait dans cette amitié quelque chose de tendre et de respectueux à la fois. Marie et Virginie se regardaient comme deux sœurs ; Marie était l'aînée, Virginie voyait en elle sa supérieure et se faisait un bonheur de lui obéir. L'une et l'autre se laissaient conduire par l'homme de Dieu sans savoir où il les menait. Car il y avait une sorte de mystère dans les conseils et les instructions qui leur étaient donnés. Par exemple, dans le règlement de vie qu'elles avaient reçu, elles lisaient : " Nous aimerons surtout à agir avec bonté envers les pauvres vieillards infirmes et malades ". Spectacle touchant : on voyait ces deux jeunes ouvrières, fuyant les compagnies, se retirer chaque dimanche, après la messe paroissiale, sur le bord de la mer ; et là elles s'entretenaient de Dieu, de la piété, des œuvres de miséricorde et de leur avenir. Je ne fais que résumer une histoire qui a souvent été écrite dans ses moindres détails.

Deux années se passèrent dans cette vie de préparation, de prière et d'espérance. L'heure de la Providence arrive toujours : il suffit de l'attendre ; elle arriva.

Une vieille aveugle, misérable, abandonnée, avait attiré la sympathie de l'abbé Le Pailleur. " Je vous la confie, " dit-il à ses deux jeunes dirigées, " prenez-en soin." Elles s'en chargèrent en effet et se firent ses anges consolateurs. Le croira-t-on ? c'était le début de l'œuvre aujourd'hui répandue par le monde. Bientôt une autre compagne se joignit aux deux *Sœurs*. Elle possédait

six cents francs qu'elle donna de grand cœur pour les malheureux, —toute sa fortune !— C'était une ancienne servante assez âgée qui se nommait Jeanne Jugan : Jeanne Jugan, devenue célèbre par son dévouement héroïque et son zèle infatigable, couronnée même par l'Académie Française et jugée digne du prix de vertu. Mais à l'époque dont je parle on était loin de songer à ces récompenses honoraires, à un éloge éloquent tombé de la bouche des *Immortels*. Qu'importaient à ces pauvres filles les couronnes, les louanges et le prix Montyon ? Le prix Montyon ! savaient-elles ce que c'était ? Elles ne travaillaient que pour le ciel. En vérité, elles avaient choisi la meilleure part, et parce qu'elles avaient fait ce choix, tout leur vint d'abondance.

Est-il possible de passer sous silence une bienfaitrice que Dieu mit alors sur leur chemin ? Quand je parle de bienfaitrice, qu'on ne se figure ni une reine ni une duchesse. Non ; le tour de celles-ci viendra plus tard. Comme fondateurs, la Providence semble ne vouloir que des pauvres. Fanchon Aubert habitait la même mansarde que Jeanne Jugan. Un petit avoir, amassé à force d'économie et de travail, un chétif mobilier, c'étaient toutes ses ressources : elle donna tout, puis se donna elle-même. Elle voulut partager la vie de dévouement de ses pieuses amies. Malgré ses soixante ans elle leur rendit mille services et mourut plus tard entre leurs bras. Sa mansarde fut le vrai berceau de l'institut. La vieille aveugle, dont les annales des Petites Sœurs ont gardé le nom, Anne Chauvin, veuve Hanaux, y fut transportée. Il serait difficile de dire avec quelle tendresse on la soigna. Cette chambre était étroite. Une des jeunes filles, Virginie Tredaniel, en religion Marie Thérèse, y demeurait ; sa compagne, Marie Catherine Jamet,—disons Marie Augustine,—continuait de travailler au profit de la pauvre femme et venait passer là toutes les heures libres de ses journées. Restait une petite place, une seule ; on y installa un lit. Près du port, on trouva une misérable mendiante, faible, incapable d'aller à l'aumône ; on la donna pour compagne à la vieille aveugle. L'*hospice* était rempli. Fallait-il en rester là ? A Dieu ne plaise. On loua une maison. Mais où prendre l'argent pour payer le loyer ? Est-ce que la charité se pose cette question ? On en trouvera toujours : au besoin il en tombera du ciel. Du reste, n'allons pas croire que la communauté naissante passait de la mansarde dans une spacieuse demeure. Non ; on prit ce que l'on put avoir, un rez-de-chaussée, une salle qui avait longtemps servi de cabaret. On y mit douze lits : c'était déjà un progrès immense. Douze vieillards pour les occuper furent trouvés sans peine. Mais la famille, on le com-

prend, coûtait bien cher, et l'aiguille avait beau courir, elle ne suffisait pas aux dépenses. Les Petites Sœurs se firent alors quêteuses par la ville ; oui quêteuses, comme elles le sont aujourd'hui partout, comme elle le seront toujours.

Froidement accueillies d'abord, elles virent bientôt les riches se disputer l'honneur de leur venir en aide. Les vocations leur vinrent aussi ; l'Eglise leur donna sa bénédiction toujours féconde ; et voilà que les maisons se bâtirent, et que les vivres et les habits arrivèrent en abondance. Il fallut sortir de Saint-Servan et bâtir des hospices en d'autres villes. Les miracles commencèrent pour ne plus cesser. Ce qui se passa pendant les quarante dernières années, je n'entreprendrai pas de l'écrire : il faudrait pour cela bien des volumes. Mais voici l'état actuel de l'œuvre aux origines si humbles et si touchantes ; et qui dira, après cela, que ce n'est pas une œuvre de Dieu ?

Les Petites Sœurs sont au nombre de 4,000, et possèdent, dans les cinq parties du monde, 254 maisons ; celle de Montréal est la 253me. Il n'y a qu'un noviciat, à la Tour-St-Joseph, commune de Saint-Pern, dans le diocèse de Rennes, et, le jour de la fête de sainte Thérèse, on comptait 600 postulantes et novices. L'abbé Le Pailleur et la fondatrice—Marie Jamet—vivent encore. Dans leurs divers asiles il est mort, depuis la fondation, 90,000 vieillards ; aujourd'hui ils en ont plus de 30,000 à soutenir. Pauvre père ! pauvre mère ! quelle immense famille vous avez sur les bras ! C'est vous qui chaque matin devez dire avec ferveur au bon Dieu : " Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ". Mais vous savez que le pain ne manquera jamais.

***

L'étranger qui visite notre jeune cité ne peut s'empêcher d'admirer le nombre d'hospices, d'asiles, de refuges, qu'elle renferme. La religion court au devant de toutes les infortunes. Voyons nos Sœurs Grises par exemple : elles visitent les malades à domicile, recueillent les enfants abandonnés et les petits orphelins ; elles ont la direction d'un hôpital, d'une maison pour les vieillards, de salles d'asile et d'une institution pour les jeunes aveugles. Nous pouvons dire la même chose des Sœurs de la Providence, qui à plusieurs de ces œuvres charitables joignent le soin des sourdes-muettes et des aliénés. Quant aux misères morales, les plus grandes de toutes, on sait avec quel zèle et quelle abnégation s'y dévouent les Religieuses du Bon-Pasteur et celles de la Miséricorde.

Mais la ville grandit, la population s'accroît d'une façon étonnante : voici que nous arrivons à 200,000 âmes. Cela veut dire que le nombre des pauvres augmente aussi, et qu'il faut multiplier les moyens de les secourir. Les Petites Sœurs sont venues grossir l'armée de la charité. Qui ne s'en réjouirait ?

C'est aux révérends Pères Rédemptoristes que nous devons le bonheur de les posséder.

Chargés de la desserte de la paroisse de Sainte-Anne de Montréal, les Pères ont compris quel bien ces religieuses feraient au sein de leur population. Ils les ont appelées ; elles sont accourues : *Angeli veloces !*

Le jour de leur arrivée fut pour les paroissiens de Sainte-Anne, irlandais à la foi si vive, un jour de fête. C'était par une belle matinée de septembre. On se porta en foule à la gare, pour les recevoir. Des équipages les attendaient et, parmi les dames les plus riches, il y avait rivalité pour les conduire à leur demeure. Un grand dîner leur avait été préparé. Aux fenêtres de plusieurs maisons flottaient des drapeaux. " Mon Dieu ! nous disait plus tard une des Sœurs, j'étais toute confuse ; j'aurais voulu me faire petite souris pour me cacher. Dans mon pays, on n'en aurait pas fait davantage pour l'Empereur." A ces souvenirs évoqués on reconnaît une française. Elle avait pour compagnes une compatriote, une belge, une acadienne et une canadienne. C'était toute la colonie nouvelle qui venait, n'ayant pas un dollar, que dis-je ? pas un sou, fonder un asile pour quelques centaines de vieillards !

En parlant de centaines, j'exprime son désir et son espérance pour l'avenir. Car la maison destinée aux Petites Sœurs ne pourrait guère contenir plus de soixante pauvres. Laissons faire ; nous ne sommes qu'au début : il ne se passera pas un demi siècle avant que nous ayons vu le vaste hospice rêvé.

M. Maxime du Camp, qui a fait de cet institut l'étude la plus consciencieuse, a porté sur lui un jugement qu'il faut reproduire ici : " La règle, sévère pour les religieuses, est indulgente aux pensionnaires ; en réalité, ceux-ci sont les maîtres et les sœurs sont les servantes, servantes blanchisseuses, servantes cuisinières, servantes infirmières, servantes quêteuses, servantes en toute occasion et pour tout office, si répugnant qu'il soit. On ne demande aux vieillards que d'achever de mourir en paix, à l'abri de la faim, de la misère et du froid. C'est aux sœurs à les nourrir, à les coucher, à les vêtir, à les chausser, à panser leurs plaies, à changer leur linge maculé, à les veiller pendant leurs maladies, à les encourager à la minute suprême, à les ensevelir

dans le drap funèbre, à les mettre au cercueil, à prier sur leur dépouille et à les accompagner jusqu'à la porte de la maison hospitalière lorsqu'on les mène à leur dernière demeure. Les sœurs reçoivent de leurs pensionnaires tous les services qu'ils peuvent rendre encore, mais ne les leur imposent pas : elles prient quelquefois, elles n'ordonnent jamais ; car, dans ces refuges, la discipline n'est pas seulement douce, elle est maternelle. "

Oui, maternelle, nous avons pu nous en convaincre en visitant l'établissement de la rue Forfar. Le sacrifice, le travail, les privations ne coûtent pas à une mère quand il s'agit du bonheur de ses fils. Telles nous sont apparues les Petites Sœurs des Pauvres : mères dans la plus sublime acception de ce mot. Comme elles aiment les vieillards que Dieu leur envoie ! Pour eux les bons matelas, les salles les plus vastes, les meilleurs morceaux ; pour elles-mêmes les paillasses dures, les rudes vêtements, le pain rassis et souvent les restes de leurs pauvres. Car il ne se fait pas double cuisine : religieuses et pensionnaires sont sur le même pied, et les religieuses ne mangent qu'après tout le monde.

Il faut voir aussi de quel langage naïf et tendre on se sert : la supérieure ne s'appelle pas autrement que "la bonne petite mère", ses compagnes sont "les bonnes petites sœurs", les pensionnaires, "les bons petits vieux" et "les bonnes petites vieilles". Et ces petits vieux, ils sont choyés, gâtés comme des enfants. Tous leurs caprices sont satisfaits : ils fument, ils prisent, jouent aux cartes ; jamais ils n'ont eu tant de jouissances. Or, ce superflu si nécessaire au vieillard, ils ne l'ont que parce que la sœur est allée de porte en porte le mendier pour eux. Ils ne l'ignorent pas ; aussi n'est-il que trop juste de dire qu'ils rendent à leurs dévouées bienfaitrices amour pour amour.

Pour avoir accès dans cette paisible retraite, que faut-il ? Deux choses : être vieux et être pauvre. Pas d'admission possible pour celui qui peut payer une pension. On ne considère ni la religion, ni la nationalité ; on ne voit que le malheur, et l'on en prend pitié. O divine charité !

Rappelons-nous ces adorables paroles de Jésus : "Ne vous inquiétez point pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps de quoi vous vous vêtirez .....Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment, ni ne moissonnent, ni n'amassent dans des greniers, et votre père céleste les nourrit ; n'êtes-vous pas plus qu'eux ? [1] " Que de fois la Petite Sœur des Pauvres a dû les méditer et se les redire pour ranimer son courage et sa confiance

1. Matth., VI, 25, 26.

La Petite Sœur est essentiellement quêteuse. La quête est son unique ressource. Point de fondations, point de rentes, point de propriétés, point d'argent en banque. Elle vit au jour le jour, en comptant sur la Providence. Déjà en France, aux Etats-Unis, on a voulu par des dons vraiment royaux lui assurer des revenus considérables. Elle a refusé, la règle étant inflexible sur ce point. "Quand nous serons riches, mes enfants, disait le père Le Pailleur, nous ne pourrons plus quêter, et nous sommes faits pour cela."

Donc les Petites Sœurs quêtent : vêtements, vivres, meubles, argent, elles demandent de tout et ne refusent rien. Sont-elles dans l'embarras, elles écrivent à saint Joseph, ce grand procureur de toutes les communautés. Elles lui disent avec une simplicité charmante l'objet ou la somme dont elles ont besoin. Rarement, paraît-il, la réponse se fait attendre. Ainsi à la fin de novembre dernier elles voulaient un tapis pour leur modeste sanctuaire : c'était justice. Que firent-elles ? Elles déposèrent aux pieds de la statue du saint le billet suivant : "Bon saint Joseph, il nous faut soixante-dix verges de tapis pour notre chapelle avant la fête de l'Immaculée." Le tapis s'est empressé de venir. D'autres fois il y a de fortes notes à payer et l'argent manque ; on met les notes entre les mains du procureur céleste en lui disant : "Chargez-vous-en." Il s'en charge en effet. Expliquez cela comme vous le voudrez ; mais il est bien rare qu'au jour de l'échéance, le compte ne soit pas soldé. Les Petites Sœurs alors tout bonnement débarrassent le saint des papiers dont elles ont rempli ses bras et le remercient de tout cœur, avec l'intention de recommencer à l'importuner le lendemain. Et c'est ainsi que l'on vit et que l'on fait vivre dans le monde trente mille vieillards !.....

La rue Forfar est bien loin des quartiers d'affaires, des magasins et des hôtels. Aller à la quête à pied était impossible. Il fallait cheval et voiture. Qu'à cela ne tienne. Le cheval, une superbe bête, arrive le premier. Le dimanche suivant, les Pères Rédemptoristes annoncent à leurs paroissiens qu'un riche citoyen, ministre du gouvernement de Québec,—et il nomme M. McShane,—fera cadeau de la voiture aux Petites Sœurs. C'était hardi, indiscret, dira-t-on peut-être. Mais l'expérience a toujours démontré que Dieu bénit l'audace de ceux qui travaillent pour lui. D'ailleurs n'est-il par écrit : "Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira" ? [1] M. le ministre

1. Matth., VII, 7.

apprend ce qui s'est passé et fait sur le champ honneur à l'annonce en envoyant deux cents dollars. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Depuis six mois, quelque temps qu'il fasse, la voiture se promène par les rues de Montréal. On la voit souvent à la porte de l'archevêché, des communautés, des presbytères, des grands hôtels. Elle ne retourne jamais à l'asile, nous dit-on, sans une abondante récolte. La sœur quêteuse n'a guère mangé de la journée, elle est épuisée de fatigue; mais ses pauvres mangeront bien le soir, elle leur apporte de la viande, des légumes, du pain frais : tout son bonheur est là.....Une mère !.....

Chers lecteurs, si vous voyez entrer chez vous une religieuse portant " la jupe de laine noire, le manteau noir à capuchon, la coiffe blanche plissée, " et qui implorera votre pitié pour " ses bons petits vieillards", c'est elle, accueillez-la bien ; donnez-lui généreusement : c'est prêter à Dieu.

Je suis loin d'avoir tout dit, mais je m'arrête. J'ai voulu simplement souhaiter la bienvenue aux nouvelles héroïnes de la charité que le ciel nous envoie, et écrire la première page de leur histoire sur les bords du Saint-Laurent.

L'abbé P.-N. Bruchési.

MOUVEMENT

DE LA

POPULATION FRANÇAISE

DANS LES CANTONS DE L'EST.

Le comte de Montalembert, écrivant sur l'avenir politique de l'Angleterre, disait qu'il était toujours téméraire de raisonner sur l'avenir d'une nation. Cette difficulté qu'éprouvait le grand publiciste en face d'une puissance tant de fois séculaire et solidement assise sur des fondements que ni révolutions politiques, ni guerres gigantesques n'ont pu ébranler, grandit encore pour l'humble écrivain que préoccupent les destinées d'un petit peuple au berceau ! Aussi au lieu de raisonner sur l'avenir de notre nationalité je me contenterai de démontrer par des chiffres, dont l'éloquence parlera pour moi, l'expansion vraiment merveilleuse des Canadiens-Français dans les Cantons de l'Est et dans les quelques autres comtés anglais de la province de Québec, où ils ont eu plus d'obstacles à surmonter, plus de préjugés à vaincre.

Je ne crois pas sans intérêt de faire connaître le développement régulier et normal d'une population qui, comme la nôtre, subit à un certain degré l'influence des races nombreuses qui l'entourent, et lutte pour maintenir un équilibre toujours menacé par le flot croissant de l'immigration anglo-saxonne.

En ce siècle où les diplomates semblent fixer leurs préoccupations sur les grandes agglomérations, on a vu des savants et des penseurs s'appliquer à faire connaître le développement des populations de la péninsule des Balkans, leurs efforts pour échapper à l'étreinte de la Turquie dégénérée, et leurs luttes ardentes pour conquérir leur autonomie. Mais pendant que ces divers groupes slaves formés de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Servie, et nés du fameux principe de l'équilibre européen, attiraient l'attention du vieux monde, un groupe important, de souche gauloise, se développait sur les rives du Saint-Laurent, luttant avec effort pour conserver son autonomie. Certes, bien différentes étaient les conditions politiques, économiques et géographiques dans lesquelles se sont développés ces deux

groupes ; toutefois le mouvement de la race gauloise a provoqué, dans une sphère plus restreinte, l'intérêt de ceux qui désirent ou qui craignent l'influence de la race française en Amérique. En effet si les trois petits peuples slaves ont surgi des nécessités politiques, et s'ils doivent leur indépendance à la jalousie mutuelle de leurs puissants voisins plutôt qu'à leurs propres forces, le Canada français, au contraire, a à redouter les nécessités politiques qui tendent à l'unité des races se partageant le *Dominion* ; et s'il maintient son autonomie, il ne le devra qu'à sa tenacité et à sa force d'expansion ; car le canadien-français n'a pas à combattre un pouvoir dégénéré, mais bien à lutter contre la plus puissante organisation politique du monde, et à résister à l'influence d'une race robuste dont la puissance d'absorption se fait sentir sur presque tous les points du globe. Et certes si nous comptons encore pour quelque chose dans les destinées de ce pays nouveau, c'est surtout à ce développement prodigieux de notre race que nous le devons, développement qui fait l'étonnement de l'étranger et renverse les calculs des populations hétérogènes qui nous entourent.

Aussi s'il fallait juger de l'avenir par le dernier siècle de notre histoire, et calculer la force future de la race franco-canadienne par la vitalité remarquable et les progrès dont elle a donné un si mémorable exemple depuis 1760, elle aurait lieu de se réjouir des destinées qui l'attendent et du rôle qu'elle est appelée à jouer sur ce continent. En effet quand on jette un regard sur les jours néfastes de la cession, lorsqu'on considère cette *poignée* de français livrés par la mère-patrie au ressentiment d'une nation orgueilleuse autant que puissante, on est étonné de la lutte si longtemps et si vaillamment soutenue avec les seules armes de la foi et du patriotisme. En vain remontons-nous aux époques les plus reculées de l'histoire, en vain interrogeons-nous les temps fabuleux, nous ne trouvons rien qui surpasse la constance, je dirai même l'obstination de la race canadienne-française dans la défense de ses droits politiques, civils et religieux. Et lorsque les orages de la tribune et du forum ont fait naître parmi nos hommes publics de malheureuses dissensions, le peuple, lui, grande et mémorable leçon, a poursuivi sa conquête pacifique et a sauvé, sans s'en douter, sa nationalité mise en péril par nos divisions politiques.

Il est beau de contempler cette œuvre admirable, de voir cette nation si faible d'abord, marcher sous le souffle de la Providence, réussir, sans menaces, sans intrigues, à s'emparer du sol, et, à briser, par la seule puissance de son expansion, la barrière que

lui opposent les races étrangères. Les anglo-saxons ont senti la supériorité d'un pareil procédé, et ils n'ont pu s'empêcher de pousser ce cri devenu célèbre : *French Domination!* Il faut bien l'avouer, sans cet accroissement naturel de la race française, les brillantes luttes soutenues par l'épée ou par la parole seraient restées vaines : les Canadiens-Français auraient fini par succomber et par subir le sort de cette malheureuse Irlande, qui depuis un siècle se débat impuissante, entre les serres de l'aigle britannique. Ils auraient fini par disparaître comme sont disparues les races primitives du Saint-Laurent si, pour se protéger de la tombe qui s'ouvrait, béante, sous ses pas, le paysan canadien-français n'eût peuplé sa chaumière de nombreux berceaux.

Cette fécondité étonnante, qui nous a sauvé d'une absorption en apparence inévitable, mérite donc d'être étudiée. Mais suivre les développements de notre race depuis la cession et dans la sphère immense où ils se sont accomplis, c'est une tâche que le manque de matériaux et le cadre relativement restreint de cet article m'interdisent. La nation canadienne-française, en effet, a pris pour champ de ses travaux et de ses courses toute l'Amérique du Nord. Je me bornerai donc à faire connaître le mouvement de la population de 1831 à 1881, c'est-à-dire depuis cinquante ans, dans la partie de cette province qu'on nomme Cantons de l'Est. J'y ajouterai quelques statistiques concernant les autres comtés anglais de la province : Ottawa, Huntingdon, Argenteuil et Pontiac. Faire voir que ce développement s'est effectué à notre avantage, c'est démontrer le plus énergiquement possible la vitalité de notre race, car, dans cette partie du pays, le progrès des nôtres s'est accompli dans des conditions plus difficiles qu'ailleurs, le courant anglo-saxon s'étant dirigé surtout de ce côté.

Les Cantons de l'Est comprennent les comtés suivants : Arthabaska, Drummond, Mégantic, Richmond, Wolfe, Compton, Sherbrooke, Shefford, Stanstead, Brome et Missisquoi. Lors de la cession la population française était disséminée le long des rives du Saint-Laurent et formait, même de Québec à Montréal, des établissements peu nombreux. Plus tard ces groupes épars, grâce à leur développement rapide, se rejoignirent, et bientôt, dépassant ces étroites limites, ils pénétrèrent peu à peu dans l'intérieur. Peu portés d'abord à s'enfoncer dans le *Grand-Nord* inexploré, les colons étaient attirés vers les vallées au sud du grand fleuve, dont de hardis pionniers sondaient déjà les profondeurs.

Mais à l'époque où la population française commençait à envahir cette partie de la province, l'Angleterre y avait déjà dirigé un grand nombre d'immigrés anglo-saxons et anglo-américains. Voulait-elle en faire un rempart contre l'expansion de la race française, et la contenir dans les étroites limites des établissements primitifs? Il nous est permis de supposer que ce projet est entré dans les calculs des hommes d'état anglais. L'ancienne Rome, dont l'Angleterre, par sa puissance d'absorption, est, dans les temps modernes, la plus fidèle imitatrice, n'avait-elle pas pour politique d'implanter sur le sol conquis des colonies romaines? Quoiqu'il en soit, peu d'années après le traité par lequel la France livrait nos *quelques arpents de neige* à sa puissante rivale, on divisa en *Townships* une vaste étendue de territoire située entre les seigneuries des bords du fleuve et la frontière américaine, et l'on donna à ces *Townships* des noms qui devaient rappeler aux colons des Iles Britanniques les lieux qu'ils avaient quittés et leur faire oublier ainsi les ennuis de l'exil sur une terre étrangère. Etrangère! je ne devrais pas écrire ce mot, car ces colons ne venaient-ils pas s'établir sur un sol devenu britannique? D'ailleurs l'anglais, comme autrefois le citoyen romain, est chez lui partout: *I am a Britisher* a remplacé l'ancien *Ego sum Romanus!* et c'est un talisman qui suffit au fils d'Albion pour le mettre à l'aise en toutes contrées où le poussent son audace et son amour du gain.

Bientôt anglais, écossais, irlandais, auxquels se joignirent un bon nombre d'anglo-américains que l'état d'hostilité existant entre la jeune république et la vieille monarchie faisait émigrer sur une terre française devenue britannique, arrivèrent en foule et s'établirent surtout dans les comtés de Sherbrooke, Stanstead, Missisquoi et Mégantic. Confiant dans cette immigration qui promettait de créer une petite province anglaise dans une province française, quelques francophobes du temps crurent avoir trouvé le moyen d'étouffer notre petit peuple au berceau, et bon nombre de nos compatriotes commencèrent à désespérer de notre avenir sur une terre pourtant si souvent arrosée du sang de nos prêtres et de nos soldats. Mais pendant que ces âmes patriotiques se désolaient, le peuple poursuivait son œuvre. La cognée et la charrue prenaient la revanche du mousquet et de l'épée. Les colons canadiens-français, en effet, semblèrent ne pas voir la barrière que, volontairement ou non, on leur opposait, et ils crurent dans leur naïveté que, sur cette terre de la Nouvelle-France, ils avaient conquis le droit de s'établir partout. Ils pénétrèrent donc dans les *Townships* et se heurtèrent bientôt

aux établissements anglais. Que de fois on a vu un hardi pionnier s'établir seul au milieu d'une population qui lui était tout-à-fait étrangère de langage et de religion, et vivre là isolé comme dans un *vaste désert d'hommes*, pour me servir de la pittoresque expression du poète, jusqu'au jour où il voyait enfin venir se grouper autour de lui une colonie de ses *gens* !

En attendant, il n'y avait généralement pas d'autres voies de communication avec les anciennes paroisses qu'un sentier péniblement tracé dans la forêt et souvent à travers la savane ; aussi parlait-on de la paroisse qu'on avait laissée presque comme d'un pays éloigné. Mais là où l'élément anglo-saxon n'avait pas pénétré, l'isolement du défricheur était plus rude encore, et souvent il n'apprenait l'arrivée d'un voisin que par le bruit lointain de la hache retentissant dans la forêt, et le sourd craquement produit par la chute d'un arbre qui devait fournir les matériaux grossiers de la première chaumière. La plupart des hardis pionniers de ce temps ne sont plus, mais la tombe n'a pas englouti avec eux le secret de leur héroïsme obscur, et un jour

A défaut des vieillards les jeunes le diront.

Cependant là où l'élément étranger dominait, le canadien-français eut à lutter pour avoir sa part d'influence, mais si justice lui fut quelquefois disputée, ce fut plutôt par une fierté naturelle à la race anglo-saxonne que par intolérance. Ces colons des Iles Britanniques nous croyaient un peuple conquis ; ils ignoraient que Lévis gagna la dernière bataille, et que la cession de ce pays ne fut que le contre-coup des revers essuyés par les armées françaises sur le vieux continent. Ils ne se doutaient peut-être pas non plus que, bien avant l'arrivée de la plupart d'entre eux, les Canadiens-Français s'étaient faits les glorieux défenseurs de l'honneur britannique.

Mais chaque maison devint un essaim ; les groupes se formèrent, l'église catholique se dressa sans peur à côté du temple protestant, et grâce à la puissante organisation paroissiale, les Canadiens-Français virent croître peu à peu leur ascendant, qu'ils finirent par faire prédominer d'une manière définitive. La *paroisse* a été le plus puissant facteur de l'œuvre de la colonisation, dans ces temps difficiles où l'isolement aurait été fatal : pendant que les protestants se trouvaient nécessairement divisés par la diversité de leurs cultes, les Canadiens-Français, groupés autour de leur unique clocher, y trouvaient un centre de rallie-

ment et d'union qui doublait leurs forces, et leur permettait de se compter et de se connaître.

A eux se joignaient, pour l'exercice du culte, les Irlandais catholiques ; mais, chose aussi étrange à dire que difficile à expliquer, on a vu souvent ces derniers se ranger du côté de leurs persécuteurs, prouvant par là que souvent l'unité de langue est un lien plus fort que l'unité de religion.

Pour donner une idée exacte du mouvement de la population dans les Cantons de l'Est, venons-en aux chiffres. Ceux qui suivent sont puisés aux sources officielles. Je ne puis remonter au delà de 1831. Et même le recensement fait à cette époque ne donne pas l'origine des populations, mais ne fait mention que de leur religion. Au reste, avant cette époque, la *marche en avant* de l'élément français était à peine commencée, comme le prouve le tableau suivant des cantons habités en 1831 :

COMTÉS	CATHOLIQUES	PROTESTANTS
Drummond	2,063	1,493
Mégantic	343	2,333
Missisquoi	757	9,979
Shefford	218	4,876
Sherbrooke	747	7,150
Stanstead	114	12,130
	4,242	37,964

Comme, dans ce chiffre de 4242, se trouvent compris un bon nombre d'irlandais catholiques, on peut affirmer sans crainte que le nombre des canadiens-français ne dépassait pas à cette époque le chiffre de 3,000, contre près de 40,000 appartenant à des races différentes. Cette disproportion entre les deux éléments ne devait pas durer : en effet, le recensement qui se faisait treize ans plus tard, en 1844, donnait déjà le résultat suivant :

COMTÉS	FRANÇAIS	AUTRES RACES
Drummond	5,739	3,850
Mégantic	2,565	4,192
Missisquoi	1,498	9,435
Shefford	2,889	7,258
Sherbrooke	1,295	12,284
Stanstead	636	11,379
	14,622	48,398

L'élément français avait donc presque quadruplé en treize ans, tandis que les autres races n'accusaient qu'une augmentation de 8,000, ou de vingt par cent environ. Dès cette époque on

peut voir que la place est fortement entamée. Mais les Anglo-Saxons, formant près des trois-quarts de la population, ne s'étaient pas encore émus de cet envahissement. Les Canadiens-Français n'étaient-ils pas abandonnés à leur accroissement naturel ? La France n'avait-elle pas oublié son ancienne colonie, et renoncé pour toujours à y envoyer des colons ? Les Anglais, au contraire, pouvaient compter sur une immigration constante, qui devait venir en aide à leur expansion naturelle, et leur permettre de prendre pied définitivement dans cette partie de la province.

Cependant, sept ans plus tard, en 1851, un nouveau dénombrement avait lieu, qui renversait quelque peu les calculs précédents. En voici le tableau :

COMTÉS	FRANÇAIS	AUTRES RACES
Drummond	11,416	5,136
Mégantic	8,423	5,412
Missisquoi	2,628	10,856
Shefford	7,290	9,192
Sherbrooke	3,017	16,997
Stanstead	1,292	12,606
	34,066	60,199

La population française avait donc beaucoup plus que doublé en sept ans, tandis que les autres races n'avaient vu leur nombre augmenter que de vingt-cinq par cent. Les français formaient déjà un peu plus du tiers de la population totale : c'était certes un progrès extraordinaire et qui donnait des espérances que devait réaliser le recensement de 1861, dont voici les chiffres officiels :

COMTÉS	FRANÇAIS	AUTRES RACES
Arthabaska	11,620	1,853
Brome	1,644	11,088
Compton	1,885	8,325
Drummond	7,592	4,764
Mégantic	11,161	6,728
Missisquoi	5,360	13,248
Richmond	1,312	7,572
Shefford	12,034	5,747
Sherbrooke	1,419	4,480
Stanstead	935	11,323
Wolfe	5,357	1,195
	60,319	76,317

Dans ce dernier recensement le lecteur voit les noms de plusieurs comtés figurer pour la première fois ; mais cela ne fait

pas sortir des limites des premiers comtés. En effet, depuis 1851, on avait démembré les comtés primitifs. Ainsi Arthabaska, plus récemment établi, fut formé d'une partie de Drummond ; Compton, d'une partie de Sherbrooke ; etc., etc. Ce remaniement explique aussi certaines anomalies apparentes dans les chiffres : le comté de Sherbrooke, par exemple, qui en 1851 avait une population de 20,014 âmes, se trouve à n'avoir plus que 5,899 en 1861, grâce à la subdivision de ce comté.

D'après le recensement de 1861, l'élément anglais avait suivi la même progression que dans les sept années précédentes, tandis que la population française s'était accrue de 26,000 âmes, c'est-à-dire de plus de cinquante par cent. Cette dernière formait donc alors près de la moitié de la population totale.

Le recensement de 1871 réservait une surprise plus grande encore et devait stupéfier la population de langue anglaise par l'irréfutable signification des chiffres suivants :

COMTÉS	FRANÇAIS	AUTRES RACES
Arthabaska	16,111	1,500
Brome	3,471	10,286
Compton	3,787	9,878
Drummond	10,487	3,794
Mégantic	12,074	6,805
Missisquoi	7,114	9,808
Richmond	3,718	7,495
Shefford	12,683	6,808
Sherbrooke	3,544	4,972
Stanstead	3,212	9,926
Wolfe	7,504	1,319
	83,705	72,591

Les Anglais constataient avec chagrin une diminution de 4,000 tandis que leurs émules ajoutaient 23,000 au chiffre de 1861, ce qui faisait pour ceux-ci une augmentation de trente-trois par cent. La majorité était définitivement acquise à l'élément français et elle devait s'accroître encore.

Un moment cependant l'on put craindre les effets de l'émigration aux Etats-Unis, qui a enlevé à l'agriculture des milliers de bras. Aussi ce n'est pas sans anxiété que l'on attendait le recensement de 1881 qui, suivant les pessimistes, devait faire constater un arrêt dans la marche progressive de l'élément français.

Or ce recensement, pas plus que les précédents, ne devait causer de déception. Il ne surprit pas les autres races, résignées

déjà au rapide développement de la population française, mais il eut lieu d'étonner cette dernière. En voici les chiffres :

COMTÉS	FRANÇAIS	AUTRES RACES
Arthabaska	18,677	1,444
Brome	4,910	10,117
Compton	7,706	11,875
Drummond	13,300	3,939
Mégantic	12,960	6,096
Missisquoi	8,009	9,775
Richmond	6,259	8,330
Shefford	16,494	6,739
Sherbrooke	5,828	6,393
Stanstead	4,749	10,807
Wolfe	10,154	1,490
	109,042	77,805

Malgré une émigration considérable qui dispersait notre race sur tous les points de la république voisine ; malgré le départ d'un bon nombre de familles pour la vallée du lac Saint-Jean, qui attirait déjà l'attention ; la population canadienne-française s'était accrue de 26,000, ou de près de trente par cent, tandis que l'élément anglais ne comptait qu'un accroissement de 5,000, ou environ neuf par cent ; et encore cette augmentation était-elle due en grande partie à une immigration d'industriels et de cultivateurs américains dans les comtés de Compton et de Sherbrooke.

Résumons en peu de mots : la population française, de 3,000 qu'elle était il y a cinquante ans, s'est élevée au chiffre imposant de 109,000. Pendant que les autres nationalités réunies doublaient à peine leur nombre dans le même laps de temps, nous avions multiplié la nôtre trente-cinq fois !

Depuis le dernier recensement, le mouvement qui emporte les Canadiens-Français vers les Etats-Unis ne s'est guère ralenti, en dépit des fréquentes crises financières qui ont sévi chez nos voisins ; mais en compensation, un certain nombre d'anglo-canadiens ont laissé les Cantons de l'Est pour se diriger vers l'Ouest : de sorte que les progrès de la race française ont dû se continuer dans la présente décade. Tout fait donc pressentir un résultat favorable en 1891, et nous pouvons dire avec confiance :

O champs qu'on a peuplés d'une autre race altière,
Cantons de l'Est, dotés des plus étranges noms,
Vous qui deviez servir contre nous de barrière,
Vous nous appartenez, et nous vous reprenons !

Maintenant, si nous passons aux autres comtés anglais de la province, Argenteuil, Huntingdon, Ottawa et Pontiac, nous constaterons un progrès moins rapide mais aussi constant. Je commence mes statistiques au recensement de 1861, parce que, avant cette époque, Argenteuil et Pontiac ne sont pas mentionnés, et qu'il est difficile de donner les limites exactes des deux autres comtés. Avant cette époque, Huntingdon avait une étendue beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, et contenait une large population française qu'un remaniement territorial a transportée aux comtés limitrophes. Je prends donc les quatre comtés anglais à l'époque où on leur a donné des limites définitives.

Voici en regard les recensements de 1861, de 1871 et de 1881 :

Comtés.	1861.		1871.		1881.	
	Français.	Autres races.	Français.	Autres races.	Français.	Autres races.
Argenteuil.....	2,781	10,116	3,902	8,904	6,414	9,648
Huntingdon....	4.060	13,431	4,922	11,380	4,617	10,878
Ottawa.....	14 357	13,400	21,514	16,378	30,433	18.999
Pontiac.....	2,422	11,703	3,455	13,092	5,054	14,885
	23.620	48,650	33,795	49,754	46,518	54,410

Par ces statistiques on constate que la population française a doublé en vingt ans, et que l'élément anglais ne s'est accru, durant la même période, que de 6,000, c'est-à-dire d'un sixième seulement. La majorité n'est pas encore acquise dans ces comtés réunis, et même Huntingdon fait exception à la règle en vertu de laquelle la race française augmente plus rapidement que les autres, puisque, dans ce comté, elle ne s'est accrue que de six cents seulement en vingt ans. Mais elle peut se consoler en constatant que durant le même laps de temps l'élément anglais y a diminué de 3,000 !

Voilà le progrès accompli dans ces comtés, dont une clause de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord fixait définitivement les limites en même temps que celles de Brome, Compton, Mégantic, Missisquoi, Shefford, Stanstead, Richmond et Wolfe. Cette clause avait pour but d'éviter tout morcellement tendant à diminuer l'influence des Anglais dans ces douze comtés et à leur enlever peut-être le privilège d'être représentés au parlement par des hommes de leur race. Mais quelques lignes insérées

dans les statuts n'entravent pas la marche pacifique et par là même irrésistible d'un peuple. Une invasion armée se repousse, car là toutes les chances sont souvent livrées aux hasards d'une bataille ; mais la lutte devient impossible contre l'expansion plus forte d'une race qui n'a d'autres armes que son énergie, sa constance, son respect des lois et son amour de l'ordre. Aussi, malgré la ténacité proverbiale de l'anglo-saxon, il cède devant la marche envahissante de l'enfant de la Gaule. Cependant cette lutte pacifique n'amène entre les deux races aucune acrimonie. Ayant, par des relations journalières, appris à se connaître et à s'estimer, les deux éléments vivent aujourd'hui en bonne intelligence, et l'anglais, avec son sens pratique admirable, comprend la légitimité de nos efforts pour acquérir l'influence qui nous est due, car " à qui donne part de force on doit part de pouvoir, *ubi pars virium ibi et imperii pars est* ".

Pour clore ces statistiques, il ne sera pas sans intérêt, je crois, de constater quelle part revient à l'immigration française dans ce développement extraordinaire de notre race. Or le recensement de 1881 relève dans les 15 comtés plus haut nommés 571 personnes nées en France !

J'ai parlé des progrès de la race française au point de vue de la nationalité, c'est assez dire que sous le rapport religieux le développement a été aussi accentué. En effet, qui dit canadien-français dit catholique. Aussi le voyageur qui a visité les Cantons de l'Est a pu remarquer les superbes institutions religieuses qui indiquent partout la présence de la race canadienne-française ; et on peut dire des catholiques de cette partie de la province ce qu'un grand écrivain disait de ceux d'Angleterre : " Placés sous la sauvegarde des principes et des pratiques d'un gouvernement sincèrement et sérieusement constitutionnel, les catholiques ont triomphalement bravé leurs ennemis. Leurs églises, leurs maisons d'éducation et leurs monastères des deux sexes se fondent, se peuplent et s'administrent avec une facilité et une liberté qui, non seulement n'est pas surpassée, mais qui n'est pas même égalée dans aucune autre contrée du monde, catholique ou protestante."

Et comment pourrait-il en être autrement quand nos institutions se développent depuis la confédération sous l'action vigilante d'un gouvernement canadien-français et catholique, dépositaire de l'autorité britannique ?

Tel est le progrès que nous permet de constater ce rapide coup d'œil jeté sur les comtés intentionnellement destinés d'abord à favoriser l'élément anglais. Mais ce progrès n'est pas

tout. Il faudrait, pour juger de ce que nous serons plus tard, étudier les éléments de prospérité ou de décadence que notre population porte dans son sein. Qu'importerait ce principe de vie qui multiplie notre nationalité, s'il existait chez elle des défauts propres à nuire à son entier épanouissement ! Mais cette étude du caractère et du tempérament de notre peuple demanderait une plume plus autorisée que la mienne et serait la tâche d'un observateur plus érudit que je ne le suis. Quoiqu'il en soit, et puisque les chiffres, dans ce siècle positif, veulent dire quelque chose, nous devons être fiers du travail accompli. Et si jamais sur cette terre restée française nous avons un rôle à jouer, ce sera une des plus grandes gloires de l'Angleterre d'avoir, sous l'égide de son puissant drapeau, protégé notre développement et laissé le champ libre à nos aspirations légitimes. Rien en effet ne fera plus oublier la conduite arbitraire qu'on lui reproche à l'égard de la malheureuse Irlande que le spectacle de ce petit peuple qui, grâce aux bienfaits de ses institutions politiques, aura marché sans trop d'entraves vers les destinées que lui réserve l'avenir.

Je ne puis déposer la plume sans rendre une dernière fois hommage aux vaillants compatriotes qui sont en train de franciser les Cantons de l'Est, et je ne puis mieux finir qu'en citant, pour les leur appliquer, ces beaux vers de Brizeux :

Oui nous sommes encor les hommes d'Armorique,
La race courageuse et pourtant pacifique,
Comme aux jours primitifs la race aux longs cheveux,
Que rien ne peut dompter quand elle dit : " Je veux ! "
Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres,
Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres,
Les chansons d'autrefois toujours nous les chantons !
Oh ! nous ne sommes pas les derniers des Bretons :
Le vieux sang de tes fils coule encor dans nos veines,
O terre de granit recouverte de chênes !

J.-A. Poisson.

LE BOUQUET

HOMMAGE A MADAME ***

Loin, bien loin de son humble source
Parmi la mousse et les roseaux,
La Chaudière aux rapides eaux,
Vers la fin de sa longue course
Se jette en un gouffre profond,
Puis, perçant le roc jusqu'au fond,
Entre au fleuve, sous la Grande Ourse,
Loin, bien loin de son humble source.

Sur un vieux bac un vieux passeur,
Armé d'une pesante rame,
Reçoit depuis longtemps, madame,
Cousin, cousine, frère, sœur.....
Tous ceux qui lui donnent l'obole.
Mais nul ne peut—sur ma parole—
Payer par un mot de douceur
Sur un vieux bac un vieux passeur.

Que d'amours restent sur la rive
Ou s'éteignent sur le rocher
Par la faute du vieux nocher !
Quand le jour fuit ou qu'il arrive,
On croit entendre avec les flots
Passer des soupirs, des sanglots.....
A l'heure où s'envole la grive
Que d'amours restent sur la rive !

Tous les vieillards, les jeunes gens,
Tous ceux qui suivent cette voie
Cherchant de l'or ou de la joie,
Les heureux et les indigents
Demandaient à Dieu, dans leurs zèles,
Un pont léger ou bien.....des ailes.
Ils n'étaient pas trop exigeants
Tous les vieillards, les jeunes gens.

Et le ciel finit par entendre.
Un pont unira les deux bords.
Déjà la foule est aux abords :
L'œuvre qui s'était fait attendre
Commence à l'éclat du flambeau.
Vous étiez là ce jour si beau.
On vit battre plus d'un cœur tendre,
Et le ciel finit par entendre.

Sous les dais aux riches couleurs
Quelques enfants en robes blanches,
Ecartant le rideau de branches,
Vinrent vous présenter des fleurs.
C'était, cela, la gratitude
D'une naïve multitude
Dont vous séchez souvent les pleurs
Sous les dais aux riches couleurs.

Au roc où le soleil ruisselle,
Aux bois d'où l'arôme s'épand,
Mainte grappe humaine se pend.....
La main du noble ouvrier scelle
La première pierre du pont.
Au bruit joyeux l'écho répond ;
La truelle d'or étincelle
Au roc où le soleil ruisselle.

Pendant qu'on folâtre et qu'on rit,
Pendant que se choquent les verres,
Pendant que chantent les trouvères,
Vous sortez doucement, sans bruit ;
Et toutes vos jeunes compagnes
Suivent vos pas dans les campagnes
Où la violette fleurit,
Pendant qu'on folâtre et qu'on rit.

Dans sa robe de pierre grise,
Là-bas, on voit sur la hauteur
Qui ceint le village enchanteur,
S'élever une vaste église ;
Son clocher plonge au ciel serein ;
Pour Dieu chantent ses voix d'airain ;
Les oiseaux nichent dans sa frise,
Dans sa robe de pierre grise.

C'est là que vous portiez vos pas.
Vous alliez dans l'auguste enceinte,
A l'autel de la vierge sainte,
Sous l'œil de Dieu prier tout bas.
Vous alliez offrir à Marie
Ce bouquet qu'une main chérie
Vous avait donné. N'est-ce pas ?
C'est là que vous portiez vos pas.

La belle fête était finie.
Mais les drapeaux laissaient aux vents
Flotter toujours leurs plis mouvants,
Et des restes de symphonie
Semblaient se noyer dans les airs
Ou voltiger sur les flots clairs...
C'était ta prière bénie...
La belle fête était finie.

PAMPHILE LEMAY.

LE ROMAN AU FOYER CHRÉTIEN

I

C'est, paraît-il, une croyance parmi nos *habitants* canadiens, qu'on ne doit pas dire " entrez ", mais " ouvrez ", lorsqu'on entend frapper à la porte; et cela, parce qu'un jour une femme ayant ainsi répondu " entrez ", ce fut le diable qui entra et qui emporta l'imprudente. [1]

La morale que nous pouvons trouver dans cette légende, c'est que le foyer, sanctuaire de la famille, ne doit pas être accessible à tout venant.

—" Ouvrez ", mais tenez-vous sur le seuil, pour qu'on ait le temps de reconnaître qui vous êtes.

Le fabuliste a donné la même leçon:

Montrez-moi patte blanche....

Et vraiment la précaution n'est pas inutile. Si le diable ne rôde pas toujours sous une forme humaine, il a des légions d'émissaires qui font sa vilaine besogne et cherchent à se glisser partout.

Or, parmi ces propagateurs du mal, il faut compter les milliers de romans naturalistes et réalistes qui sont aujourd'hui répandus dans le monde, sous le couvert du livre ou sous la bande du journal.

Invasion redoutable, dont notre pays n'a pu se garantir, mais dont nous devons chercher à atténuer les tristes effets par tous les moyens possibles, si nous voulons demeurer, comme par le passé, un peuple essentiellement moral et religieux.

II

Quand on considère le nombre prodigieux des mauvais livres, la vogue dont ils jouissent et les ravages qu'ils causent, on comprend que des moralistes aient proscrit en masse, et sans aucune distinction, tous les romans, en disant que les meilleurs ne valent rien!

1. Ph. Aubert de Gaspé, *Le Chercheur de trésors.*

Et de fait la lecture des romans, même de ceux qui ne sont pas immoraux ou impies, ne laisse pas de présenter encore des inconvénients et des dangers : j'entends la lecture assidue et passée en habitude. Elle peut exalter outre mesure l'imagination, et avoir, sur des tempéraments faibles et impressionnables, les effets les plus désastreux. Elle expose à perdre le temps, à prendre l'habitude de lire à la volée et sans profit. Elle peut enfin dégoûter de la vie réelle et mettre dans les jeunes imaginations toutes sortes de rêves et d'aspirations impossibles à satisfaire.

Ces dangers montrent qu'il faut user de précautions en permettant la lecture des œuvres de fiction. Mais doivent-ils faire rejeter absolument ce genre de littérature ? Non, si nous en croyons un grand nombre d'écrivains catholiques qui ont étudié cette question, et qui ont montré le bien que le roman peut produire, s'il est écrit dans un esprit chrétien.

Dans ce genre attrayant de littérature on a vu un excellent moyen de répandre la bonne semence et de faire accepter des vérités et des leçons qui, présentées dans leur austère nudité, courraient grand risque d'être rejetées. Le roman peut ainsi réussir là où échouerait un traité sérieux de philosophie ou de religion.

C'est dans ce sens que s'est prononcée dernièrement une revue catholique, *The Dublin Review*. Constatant les progrès alarmants du matérialisme littéraire, elle a reconnu l'urgence, pour les catholiques, de combattre l'ennemi par ses propres armes, en opposant au roman immoral et impie le roman honnête et chrétien [1].

M. Léon Gauthier soutient la même opinion, et il revendique avec énergie, en faveur des écrivains catholiques, le droit de peindre les mœurs, les caractères et les passions, dès que cette peinture ne scandalise point les âmes et ne les amoindrit point Il assigne au roman un rôle important et très efficace dans l'œuvre de la régénération sociale. " Les romanciers, dit-il, ne sont, par de certains côtés, que des moralistes.....moins ennuyeux..... N'abandonnons pas ce genre puissant, ce genre fécond du roman ne l'abandonnons pas à nos adversaires. J'affirme qu'avec des romans profondément catholiques on a déjà sauvé des milliers d'âmes ; j'affirme qu'on en peut sauver des millions." [2]

1. *Catholics and modern literature*, by W. Barry, D. D. Dublin Review, July, 1885.
Novelists and Novels, by C. C. Longridge. *Ibidem*, July, 1886.
2. *Lettres d'un catholique*. Deuxième série, 1879.

L'affirmation peut paraître hasardée. Mais il faut remarquer que M. Gauthier parle de romans *profondément catholiques*. Il expose les conditions que doivent réunir ces ouvrages. Sans doute, pas de naturalisme, pas de sensualisme,—mais aussi pas de moralité indécise et niaise, rien de flasque et d'efféminé. "Il nous faut quelque chose de plus nerveux, de plus viril et aussi de plus actuel. Le roman est une arme dont il convient de se servir en soldat, et il y faut quelque rudesse de poigne avec quelque vigueur de muscles."

Louis Veuillot s'est aussi prononcé en faveur du roman. Il a soutenu que ce genre de littérature n'est nullement antipathique aux règles strictes de la morale et du bon sens, et que l'on peut intéresser et émouvoir, même un lecteur français, sans aborder l'étrange, sans outrer les sentiments, en un mot sans sortir de la vie commune ni de ses devoirs, et rien qu'en faisant tout marcher par les seuls battements du cœur le plus droit et le plus ingénu. [1]

Nous pourrions encore citer nombre d'hommes éminents et d'écrivains sérieux qui, en adoptant cette forme de littérature, lui ont donné la plus explicite des approbations. Ainsi ont fait Mgr Wiseman, Mgr Newman, le père Bresciani, MM. Poujoulat, Anatole de Ségur, de Margerie, Chs d'Héricault, et bien d'autres que nous nommerons dans le cours de ce travail.

III

Il y a des degrés et des nuances dans le bien comme dans le mal. Plusieurs, sans atteindre l'idéal chrétien, l'ont cependant entrevu et compris. Nous trouvons ainsi, en dehors de l'école catholique proprement dite, des productions saines et honnêtes auxquelles nous pouvons, sans inconvénient, donner droit de cité.

Certains romanciers protestants nous fournissent de ces livres : entre autres Walter Scott et Dickens. L'auteur d'*Ivanhoe* ne s'est pas toujours mis au-dessus des préjugés anti-papistes, et dans ses ouvrages il a souvent dénaturé l'histoire et calomnié les institutions catholiques. Le même esprit protestant l'empêche aussi de prendre son vol, et sa morale est assez terre-à-terre. Cependant elle est de bon aloi, au jugement de Louis Veuillot, dont je citerai les paroles.

1. *Corbin et d'Aubecourt.*—Introduction.

" J'aimerai toujours le baronnet, je le remercierai toujours. J'ai pris dans ses livres le goût des gens honnêtes et du bon sens. Ce sont des garçons généreux qui aiment de généreuses filles. Garçons et filles s'aiment sans vilenie et sans métaphysique. On ne voit point là de ces faquins et de ces pécores qui se faufilent illégalement pour réformer le mariage et le monde.

" Dans les romans du baronnet, l'amour s'engage à la vieille mode. Quand on cherche à se plaire, déjà l'on s'estime; on s'est plu parce que l'on s'estimait. Le héros, s'il n'était homme de cœur, n'aurait rien à prétendre; l'héroïne n'oserait aimer si elle n'était fille de bien. L'amour tend au mariage, comme l'eau pure du fleuve au lit pur de l'Océan. Ne peut-on s'épouser, on verse de belles larmes, et l'on se dit adieu. Celui-là perdrait l'amour qui perdrait l'honneur." [1]

Nous citons encore le jugement que le même auteur a porté sur un autre écrivain protestant :

" Madame Frederika Bremer, une suédoise protestante, consacre ses livres à glorifier la femme dans toutes les conditions, à la peindre ornée de tous les dons sans orgueil, affligée de toutes les disgrâces sans rancune contre le monde ni contre Dieu. Entre ses mains la vie réelle, laide et chétive étoffe, sert à habiller quelque chose de charmant, l'idéal." [2]

Une romancière américaine, Mrs. Cummins, s'est acquis une légitime popularité par la publication de l'*Allumeur de réverbères* et de *Mabel Vaughan*. Ces livres, comme ceux de Mlle Bremer, montrent l'idéal du bonheur dans l'accomplissement du devoir, coûte que coûte. C'est vraiment l'idée catholique.

Mentionnons deux auteurs allemands qu'on a bien fait de traduire : Cremer, qui a adopté le même genre qu'Henri Conscience, c'est-à-dire la peinture des mœurs simples et pures des paysans, et Marlitt, l'auteur d'*Elizabeth aux cheveux d'or* et de plusieurs autres ouvrages, écrits dans le meilleur esprit et pleins d'attraits.

N'oublions pas de nommer ici Toppfer, l'auteur des *Nouvelles genevoises* et du *Voyage en zigzag*, esprit modeste et fin, conteur agréable et très aimable compagnon.

En France, au milieu de l'invasion du matérialisme et des succès du naturalisme, il s'est toujours rencontré des auteurs qui, sans arborer ouvertement les couleurs catholiques, ont cependant essayé de réagir contre le naturalisme, ou ont dédaigné

1. Louis Veuillot. *Ça et là.*
2. Louis Veuillot. *Ça et là.*

du moins le succès que trouve si facilement l'écrivain en flattant les passions du lecteur.

Ces auteurs ne sont peut-être pas toujours restés au même niveau, et leurs œuvres ne pourraient pas toutes être recommandées comme également bonnes. Il s'agirait de faire un choix judicieux. Ainsi, avec M. Léon Gauthier, nous accueillerions favorablement plusieurs ouvrages de Jules Sandeau et d'Emile Souvestre : *Mademoiselle de la Seiglière*, la *Maison de Pénarvan* et le *Château de Monsabray*, du premier ; le *Mémorial de famille* du second ; le chef-d'œuvre de Saintine, *Picciola*, et les romans et nouvelles de M. de Pontmartin. Les œuvres du grand romancier voyageur, Jules Verne, peuvent aussi entrer, sans inconvénient, dans toutes les bibliothèques. Si elles ne font pas de bien, elles ne font pas de mal, et avec elles le temps passe fort agréablement.

IV

Les écrivains que je viens de nommer ont certainement réagi contre le naturalisme littéraire, mais d'autres ont poussé cette réaction plus loin encore : ils ont voulu faire des romans ouvertement et franchement chrétiens et catholiques, et se servir de ce genre attrayant pour enseigner la vérité et prêcher la saine morale. Ces auteurs ont prouvé qu'on peut peindre les passions en restant dans les bornes de la décence, charmer l'imagination sans la troubler de visions impures, toucher le cœur sans le corrompre ou l'affaiblir.

Ces romanciers sont peu nombreux, si on les compare à la multitude des écrivains matérialistes ou libres penseurs. Et parmi eux, il faut encore choisir, et ne pas tenir compte seulement des bonnes intentions. Ce n'est pas tout d'avoir des principes religieux et des idées saines ; il faut encore du style pour les exprimer. Pour que le roman, aussi bien que la poésie, soit digne d'être recommandé, il faut que ce soit une œuvre à la fois bonne et belle, dont la lecture soit profitable et pour l'intelligence et pour le cœur. Non seulement il est permis, mais il est nécessaire de se montrer exigeant en cette matière, et il ne faut pas craindre de fermer sa bibliothèque à tous les livres médiocres.

Notre qualité de canadien-français nous faisant un devoir d'être galant, nous donnerons la préséance aux dames.

Nombre de femmes auteurs se sont acquis, en ce siècle, une regrettable renommée par leurs écrits licencieux jusqu'à l'ex-

trême. Louis Veuillot a donné comme type du genre la Pécora qui figure dans les *Libres-penseurs*. Mais à ces tristes célébrités, nous pouvons, avec joie, opposer d'autres femmes qui, dans le camp catholique, ont consacré leurs talents à la défense de la vérité et de la morale.

Bien que la présente étude ait trait principalement aux auteurs français, nous ne voulons cependant pas laisser de côté ceux des écrivains catholiques des autres pays dont les œuvres ont été traduites en français et sont répandues parmi nous.

De tous les romans catholiques, l'*Enthousiasme*, de Mme Gjertz, est un de ceux qui ont une plus haute portée et qui contiennent le plus de nobles aspirations.

Madame Gjertz était une norvégienne convertie, qui vint à Paris lutter par le travail contre la misère, et qui succomba dans la lutte. Son nom ne fut guère connu que d'un petit nombre d'amis, parmi lesquels était Louis Veuillot. Ce judicieux écrivain avait su apprécier la haute intelligence et les éminentes qualités de Madame Gjertz.

L'*Enthousiasme* est appuyé sur une thèse que l'on peut définir ainsi : le catholicisme, seul, répond pleinement aux instincts de liberté, de gloire et de bonheur que renferme l'âme humaine ; seul il peut donner à l'art son véritable idéal ; seul il découvre aux individus et aux nations, leurs véritables destinées.

Telle est la conviction à laquelle est arrivée, d'instinct, une jeune norvégienne protestante, Brigitte, descendante des anciens rois de Norvège, et héritière des héroïques traditions de sa famille. Dès l'enfance elle s'est vouée au service de la patrie. qu'elle veut régénérer. Gémissant de sa faiblesse, elle trouve un auxiliaire énergique et puissant dans le comte Stjernkrona, qui partage toutes les idées de la jeune fille et qui s'efforce de les faire prévaloir. Ces deux nobles cœurs s'aiment, mais Brigitte, comprenant l'immense valeur du sacrifice, veut immoler son amour sur l'autel de la patrie. De là une lutte intérieure qui la brise. Cédant aux supplications de son vieux père et aux désirs du comte, elle épouse Stjernkrona, mais la mort de ses fils en bas-âge lui fait croire que Dieu la punit d'avoir sacrifié la patrie à son amour. Une révolte des paysans, le danger que court Stjernkrona, blessé et prisonnier des rebelles, et la disparition d'un médaillon de la Vierge, talisman mystérieux, lui portent le dernier coup. Elle meurt en offrant sa vie pour sa patrie et en promettant à son mari et à ses amis qu'elle leur enverra un signe. Ce signe, c'est le médaillon mystérieux qui est

retrouvé le jour même où la religion catholique reparaît en Norvège.

Ce livre est écrit sous forme de lettres, dans lesquelles Brigitte, le comte et leurs amis dissertent sur la religion, la politique, mais surtout sur l'art. On pourrait croire qu'un ouvrage de ce genre est froid et ennuyeux. Mais, si l'auteur y a mis son esprit et ses connaissances, elle y a mis aussi son cœur plein de vie, de chaleur, et de ces deux grands amours : Dieu et la patrie. C'est le caractère et c'est le mérite singulier de ce livre, dont le titre est si bien trouvé.

Mais l'enthousiasme a ses dangers, et je ne conseillerais pas au premier venu de suivre les traces de Mme Gjertz. Elle-même n'a pas réussi deux fois, et son autre ouvrage, *Gabrielle*, est de beaucoup inférieur à l'*Enthousiasme*. C'est encore une thèse qu'elle y soutient, une thèse vraie, je le veux bien, mais dont l'exposition ne laisse pas d'être dangereuse. L'auteur veut montrer l'odieux des unions mal assorties, faites seulement dans des vues d'intérêt. Le cœur n'a pas été consulté, mais il revendique ses droits ; il se tourne du côté où lui apparaît le bonheur. Cette situation est fausse, et quoique Gabrielle ne fasse rien contre ses devoirs d'épouse, j'estime qu'il eût autant, sinon mieux, valu ne pas faire la peinture d'un sentiment qui peut éveiller des sympathies déplacées.

C'est du reste un reproche qu'ont encouru d'autres romanciers catholiques qui ont traité le même sujet.

Et malheureusement ce thème n'a que trop d'actualité dans un pays et à une époque où les mariages ne se font, le plus souvent, que pour des raisons d'intérêt ou de soi-disant convenances.

Que ce mal doive être signalé et puisse faire l'objet d'un livre, il n'y a pas à en disconvenir. Mais l'écrivain, dans son œuvre, doit bien se garder de tout ce qui pourrait flatter, en aucune façon, les faiblesses du cœur. C'est une règle que Madame Augustus Craven n'a pas suffisamment observée dans le *Mot de l'énigme*, non plus que M. Arthur Tailhand dans le *Testament de Berthe*.

Madame Léonie Donnet s'en est certainement mieux tirée dans son livre *Un mariage en province*, que Lady Georgina Fullerton a traduit en anglais sous le titre de *The notary's daughter*.

L'union malheureuse dont il s'agit est une de celles que des parents intéressés arrangent sans autre considération que les avantages de fortune et de position qui doivent en résulter.

Mais nous n'y voyons pas apparaître le tiers consolateur que nos modernes mettent trop volontiers en scène. Dans ses chagrins, la jeune femme recourt à la prière, et elle prend conseil de la tante Médée, une de ces femmes admirables qui ne vivent que pour faire du bien aux autres. Et, d'un autre côté, le mari, qui veut s'enfuir parce qu'il se croit haï de sa femme, est rappelé au devoir, et très vertement, par la noble jeune fille à laquelle il a voué un amour idéal et qui est devenue sœur de Charité. De sorte qu'en définitive tout s'arrange de la façon la plus pratique et la plus chrétienne du monde.

Nous venons de nommer Lady Georgina Fullerton. Ses œuvres, dont la plupart ont été traduites en français, l'ont placée au premier rang des écrivains catholiques. Un jugement sûr, de l'érudition et du savoir-faire justifient la grande faveur dont jouit l'auteur de *Constance Sherwood*, et de *Rose Leblanc*.

Les réserves que nous avons faites au sujet du *Mot de l'énigme* ne doivent pas nous empêcher de rendre hommage à l'esprit profondément catholique qui anime ce livre aussi bien que les autres ouvrages de Mme Craven : *Le récit d'une sœur*, *Anne Sévérin*, *Fleurange*, *Eliane*, etc. Tous les critiques ont reconnu le mérite littéraire aussi bien que la haute portée morale de ces livres. Le seul reproche qu'on puisse faire à l'auteur, dit M. Godefroy [1] " c'est de manifester une horreur trop vive des réalités de " l'existence...de rendre ses personnages trop subtils et de créer " parfois des types sans analogues au monde."

C'est un reproche qu'on ne saurait faire à Madame Bourdon, née Lippens, qui débuta en littérature sous le nom de Mathilde Froment, et qui prit pour carrière spéciale le roman d'éducation. Le caractère, le but et la portée de ses œuvres peuvent se résumer dans ce que M. Nettement a écrit au sujet de l'auteur de la *Vie réelle*. " Au roman de la vie telle que les jeunes imaginations la voient dans leurs rêves et telle que la plupart des romanciers la présentent dans leurs tableaux de mœurs, elle a opposé l'histoire de la vie telle qu'elle se déroule pour la plupart des femmes, avec un mélange de joies et d'épreuves, avec plus d'épreuves que de joies, avec bien des espérances déçues, bien des rêves dorés que le temps dissipe d'un coup de son aile, des adversités à subir, des deuils à porter, des peines, des inquiétudes et des douleurs interrompues par quelques minutes rapides de bonheur, et partout, toujours, des devoirs à remplir." [2]

1 *Histoire de la littérature française.*
2 Nettement, *Le roman contemporain.*

C'est donc une lecture sérieuse et fortifiante qu'offrent les livres de Madame Bourdon : *L'ouvrière des fabriques*, *L'ouvrière de Paris*, les *Souvenirs d'une institutrice*, *Léontine*, *Une parente pauvre*, le *Mariage de Thècle*, etc. L'auteur s'est plus préoccupée de faire une œuvre morale qu'une œuvre littéraire. Cependant son style, très simple, est toujours correct et ne manque pas de charme.

Mlle Zénaïde Fleuriot, aussi dévouée à la cause du bien que Mme Bourdon, a mis plus d'art, de vie et de variété dans ses romans. Comme l'auteur de la *Vie réelle*, elle est solide et pratique. " On est frappé, dit M. de Pontmartin, de cet air de santé qui circule dans toutes les pages de ses compositions. Pas de vague, pas de brouillard ; de l'expansion, du bruit, des rires, et les fenêtres grandes ouvertes à tous les rayons du soleil." Ses héros et ses héroïnes sont des cœurs vaillants qui ne cèdent jamais à la mélancolie et luttent courageusement contre l'adversité. Ses peintures de mœurs et de caractères indiquent un esprit fin et droit, qui voit le mal sans s'effrayer ni s'aigrir, et le bien sans se laisser illusionner. Toujours elle prêche l'amour du foyer, le culte des vieilles et saines traditions et la pratique des humbles vertus.

Comme Mlle Fleuriot dans *Sans beauté*, Mme Claire de Chandeneux (Emma Bailly), dans *Une fille laide*, démontre ou rappelle que la beauté n'est rien sans la bonté, et qu'une femme, dépourvue des dons extérieurs de la nature, peut encore conquérir l'admiration et l'amour : juste et opportune réaction contre la tendance quasi-universelle des romanciers à n'adorer que la beauté matérielle. Certes, l'héroïne de Mme de Chandeneux a assez de grandeur d'âme et de noblesse de sentiments pour se passer de beauté. Aussi le commandant Maxime de Saint-Ebre ne s'y trompe pas : il laisse de côté la belle et vaniteuse Paula, pour prendre Etiennette, la pauvre disgraciée, en qui il a reconnu le trésor qu'il faut aller chercher jusqu'aux extrémités de la terre : *Procul et de ultimis finibus pretium ejus.* [1]

Faisons une mention honorable, mais rapide, car l'espace nous manque, de plusieurs autres romancières et nouvellistes qui occupent une place distinguée dans les annales du roman chrétien : Madame Ernest Hello, qui, sous le pseudonyme de Jean Lander, a publié des récits d'une inspiration à la fois religieuse et poétique ; Mme la comtesse de Ségur et sa fille, Mme la vicomtesse de Pitray, qui ont écrit pour les enfants des livres d'une

1. Prov., XXXI, 10.

grâce charmante ; Mme Emmeline Raymond, qui a traduit les romans de Marlitt ; Mme Maryan, dont les nombreuses productions jouissent d'une vogue bien méritée à tous les égards ; Mlles Marie Maréchal, Marthe Lachèse, et Julie Gouraud, Mme Julie Lavergne, etc.

Ces auteurs ont fait des études de mœurs et de sentiment. Si leur talent d'observation est un peu superficiel, elles ont, en revanche, la grâce et la délicatesse. Ce que nous reprocherions à quelques-unes d'elles c'est la persistance avec laquelle elles mettent en scène des jeunes filles pauvres, qui se font gouvernantes ou institutrices, et finissent inévitablement par épouser des princes ou des millionnaires. Les jeunes imaginations seraient trop portées à se bercer d'un tel rêve, qui se réalise rarement, il faut en convenir.

Madame Marie David, plus connue sous le nom de Raoul de Navery, a écrit un grand nombre de romans d'aventures. Elle a certainement assez d'imagination ; elle en a même trop parfois. La critique a reconnu l'inspiration honnête qui anime ses œuvres, mais elle lui a reproché de trop affectionner les aventures extraordinaires, les crimes et les drames de cours d'assises.

Par son nom de plume et par le genre qu'elle avait adopté, Raoul de Navery s'est éloignée des femmes pour se rapprocher des hommes. Elle peut ainsi nous servir de transition pour passer des romancières aux romanciers.

V

M. Léon Gauthier recommande aux écrivains catholiques de se consacrer surtout au roman historique, mais pour en faire une œuvre sérieuse et savante, et il leur propose comme exemple la *Fabiola* du cardinal Wiseman.

Ce livre mérite bien en effet d'être placé au premier rang. C'est une œuvre d'érudition chrétienne, suffisamment dramatique pour quiconque n'a pas l'esprit blasé et la sensibilité émoussée par la lecture des romans de Dumas et de Soulié.

On pourrait présenter aussi comme un autre modèle du roman chrétien les *Fiancés* de Manzoni. Inutile d'en faire l'éloge. La description de la peste de Milan, les portraits admirables du cardinal Federigo Borromeo, de l'Inconnu et de Lucia ont depuis longtemps immortalisé le nom de l'auteur.

1. Godefroy, *Histoire de la littérature française.*

Le grand romancier flamand, Henri Conscience, est un de ceux qui ont pris à cœur de faire de la fiction un puissant auxiliaire de la morale chrétienne. Tous ses livres sont bons et recommandables, mais nous indiquerons de préférence ceux qui ont pour objet de peindre les mœurs honnêtes des paysans et des travailleurs de la Flandre: le *Conscrit*, l'*Avare*, le *Malheur d'être riche*, les *Scènes de la vie flamande*, etc.

Le plus beau génie de l'Angleterre contemporaine, Mgr Newman, a écrit un roman, *Callista*, qui se rapporte, comme *Fabiola*, à l'histoire de la primitive Eglise.

En France, M. l'abbé Bareille a trouvé à la même source le sujet d'*Emilia-Paula*, et M. Quinton celui d'*Aurelia* et de plusieurs autres romans d'un grand mérite.

Il faut compter encore, au nombre des romanciers chrétiens, le vicomte Walsh, MM. Guiraud, Bathild Bouniol, Georges de la Landelle, Balleydier...

M. Paul Féval, après sa conversion, mit sa plume au service de la cause catholique, et corrigea le plus grand nombre de ses premières productions: besogne assez facile, car Féval n'avait guère donné dans les excès du naturalisme. Ses ouvrages, ainsi revus, prennent donc place aujourd'hui dans les bibliothèques chrétiennes. Elles offrent certainement une lecture fort attrayante. On y trouve, avec des situations dramatiques, de l'entrain, du style et de l'esprit, qualités rares et précieuses. Mais, nous l'avouerons sans détour, cette lecture est plus agréable que profitable.

Il en est autrement des livres que Paul Féval a écrits après son retour au catholicisme : les *Etapes d'une conversion*, *Pierre Blot*, la *Première communion* et *Le coup de grâce*. Au fond, ces ouvrages appartiennent moins à la fiction qu'à l'autobiagraphie. Ce sont des souvenirs personnels, des portraits, et non des créations de la fantaisie. Mais l'attrait n'en a pas diminué, et on y trouve en plus l'édification. L'heroïsme de la vertu chrétienne, luttant contre les tentations, sacrifiant ses penchants les plus légitimes au devoir, et triomphant du monde, de ses scandales et de ses fausses maximes, voilà ce que nous montrent le père de Jean, dans la première *Etape d'une conversion*, et le frère Charles dans la *Première communion*. Quant à *Pierre Blot*, c'est une œuvre de polémique, une vigoureuse réfutation du socialisme par la peinture de la dégradation intellectuelle et physique où ces doctrines, prétendues humanitaires, font tomber l'homme du peuple.

M. Alexandre de Lamothe a fait du roman historique une œuvre d'apologétique. Son *Histoire d'une pipe* est la réfutation

d'un grand nombre d'erreurs accréditées par les historiens protestants et libres penseurs. De même les *Camisards* et les *Cadets de la Croix*, appuyés sur des pièces justificatives, font connaître la vérité au sujet des persécutions dont on prétend que les huguenots du Midi ont été victimes sous Louis XIV. La *Filleule du baron des Adrets* se rapporte aux guerres de religion sous les Valois.

Les nations catholiques que la guerre a désolées dans ces derniers temps ont aussi fourni des thèmes à M. De Lamothe: La Pologne, dans les *Faucheurs de la mort ;* la France, dans l'*Orpheline de Jaumont*, le *Taureau des Vosges* et l'*Auberge de la mort ;* l'Espagne, dans la *Fille du Bandit ;* Rome, dans *Pia la San-Petrina* et les *Fils du Martyr*, etc.

Puis cet infatigable producteur s'est tourné vers le roman scientifique et nous a montré un autre Jules Verne, aussi savant, aussi intéressant que le premier, mais, en plus, sincèrement et ouvertement chrétien, comme on peut s'en convaincre en lisant le *Capitaine Ferragus*, *Fleur des Eaux*, le *Secret du Pôle*, etc.

L'abbé Devoille a publié, lui aussi, un grand nombre de romans historiques, d'un mérite réel.

Un autre prêtre, caché sous le pseudonyme de *Jean Loyseau*, a écrit des ouvrages pleins de science et d'esprit, dont le sujet se rapporte soit a l'éducation, soit à l'histoire : *Rose Jourdain*, les *Mémoires de Propre-à-rien*, *Trop belle*, *Pas méchant*, etc.

M. Charles Buet s'est aussi distingué dans le genre historique. Il y montre une imagination féconde un peu exubérante, un grand talent descriptif, un style énergique, entraînant et correct, et surtout un noble et profond enthousiasme pour la cause du bien.

M. Charles d'Héricault, l'auteur de *Thermidor*, des *Cousins de Normandie*, des *Mémoires de mon oncle*, etc., consacre un rare talent et une grande érudition à faire connaître sous son vrai jour l'époque de la révolution française: œuvre consciencieuse et dont on ne peut nier l'opportunité.

Hippolyte Violeau, le poète si pur et si gracieux, a écrit des contes et des romans où l'on trouve la même noblesse de pensées, le même sentiment religieux, le même amour du foyer et du sol natal qui animent ses *Loisirs poétiques*. Les *Soirées de l'ouvrier*, la *Maison du Cap*, *Souvenirs et nouvelles*, *Amile du Guermeur*, offrent de charmantes études sur la Bretagne et ses habitants.

Chrétien et breton comme Violeau, M. Alfred des Essarts s'est aussi distingué dans la peinture des scènes rurales et de la vie domestique.

M. Eugène de Margerie a écrit des contes et des récits destinés à l'instruction religieuse et morale du peuple : Les *Aventures d'un berger, Frère Arsène*, la *Légende d'Ali*, les *Six chevaux du corbillard*, etc. On trouve dans ces ouvrages de l'esprit, du cœur, et un style soigné. Que peut-on désirer de plus ?

Il y eut deux hommes, et par conséquent deux manières dans Edouard Ourliac. Ses premiers ouvrages sont ceux d'un philosophe sceptique, d'un observateur très perspicace, mais enclin au pessimisme. Le retour de l'auteur aux principes et à la pratique du christianisme s'accuse principalement dans les *Contes du Bocage* et les *Contes enfantins et rustiques*. Ces derniers, au jugement de M. Léon Gauthier [1], sont le chef-d'œuvre d'Ourliac. Et l'on se range facilement à cet avis en lisant ces histoires, " inimitables modèles de simplicité, de charme honnête et pur, " de style délicat et classique. "

VI

Louis Veuillot, qui, nous l'avons vu, s'est prononcé en faveur du roman, a voulu montrer, par un exemple, ce que peut et ce que doit être ce genre de littérature dans les mains d'un écrivain catholique. Il a écrit ce délicieux chef-d'œuvre, *Corbin et d'Aubecourt*, dans lequel on voit comment la piété chrétienne purifie, ennoblit et élève le sentiment humain. Louis Veuillot avait soutenu " qu'un auteur qui aurait seulement la fierté de borner " son public, renfermerait l'aventure dans un salon, le drame " dans un personnage, le personnage dans un monologue, et " que ce serait assez pour dérouler une page émouvante du " cœur humain. " Il a gagné le pari qu'il fit ainsi avec son ami de cœur, Théodore de Bussière, à la mémoire duquel il a dédié son roman dans une introduction qui est la plus belle page du livre.

Rien de plus simple que l'histoire de cette jeune fille qui, adoptée par la riche marquise d'Aubecourt, garde, au milieu de l'opulence, le souvenir de son enfance pauvre, reste fidèle à l'affection reconnaissante qu'elle a vouée à Germain Darcet, le bienfaiteur de sa mère, et jure de n'avoir pas d'autre mari que lui. Le projet n'est pas facile à réaliser, car Germain est pauvre et de race plébéienne, et la marquise d'Aubecourt ne veut donner la main de sa nièce qu'à un noble. Mais, comme elle est aussi bonne et généreuse, elle finit par reconnaître le rare mérite de

1. *Portraits contemporains.*

Germain, et Stéphanie se voit fiancée à un homme digne d'elle. Le portrait que l'auteur fait de Germain est certainement admirable, mais la figure la plus attrayante n'en est pas moins celle de Stéphanie. On aime cette jeune fille à l'âme simple, joyeuse et naïve, à l'esprit élevé, au cœur aimant et dévoué : véritable type de la jeune fille chrétienne.

C'est un type aussi, mais bien différent, que l'*Honnête femme* dont Louis Veuillot a fait le sujet d'un autre roman. Lucile est la femme sans Dieu, honnête seulement aux yeux du monde, au fond vicieuse et capable de toutes les trahisons. L'étude est faite de main de maître. Un critique, et il n'est peut-être pas le seul, a dénoncé l'*Honnête femme* comme un ouvrage dangereux. Le même critique ne trouvait rien à reprocher à la *Dame aux Camélias* et à *Madame Bovary*. Bonne âme !

Les *Historiettes et fantaisies* de Veuillot peuvent être proposées comme des modèles dans leur genre. Quel sentiment exquis de tout ce qui est grand, noble et beau ! Quelle originalité et en même temps quelle perfection de style ! Et surtout quel soin louable d'envisager les hommes et les choses sous leur véritable aspect, c'est-à-dire par rapport à Dieu.

Les naturalistes modernes ont cultivé ce genre du conte de fantaisie. M. Alphonse Daudet, entre autres, s'y est fait une réputation très méritée, si on ne considère que le style et la phrase. C'est un ciseleur émérite et un peintre très habile. Mais il ne sait pourtant ni faire rire, ni faire pleurer. Il émeut, mais cette émotion est trop souvent pénible et malsaine. Sa gaieté et sa tristesse ne sont pas de bon aloi. Et quant au sentiment, il n'y a guère que la fibre patriotique qui vibre en lui. Vainement nous chercherions chez l'auteur du *Petit Chose* l'esprit élevé et délicat et l'aimable bon sens que Xavier de Maistre a mis dans son *Voyage autour de ma chambre*, l'accent ému avec lequel Edouard Ourliac décrit la *Procession de Mazières* ou raconte l'histoire de la *Petite Loiseau* et de *Manette*. Après avoir lu les *Contes* de M. Daudet, qu'on lise le *Vol de l'âme*, les *Histoires de Théodore* et la *Chambre nuptiale* de Louis Veuillot, et qu'on dise lequel des deux auteurs est le meilleur, le véritable artiste.

VII

—C'est tenir trop exclusivement à l'idéalisme, me dira-t-on.

Il faut distinguer. On peut, sans être exclusif, ne pas goûter le réalisme matérialiste et pessimiste qui domine aujour-

d'hui. Mais nous croyons qu'on peut faire du réalisme d'une manière très honnête. Nous prenons pour exemple le livre que M. Gustave Le Vavasseur a publié il y a quelques années sous le titre *Dans les herbages*. Ce sont trois récits, dont le théâtre est une commune de Normandie. Nous avons sous les yeux une foule de types curieux, intéressants et aimables : *in primis*, le curé de Saint-Gérébold, humble et simple de manières, mais rempli de zèle et de charité ; Marion, sa servante dévouée et grondeuse ; le sacristain Placide, fervent chrétien, mais fin et rusé...comme un normand ; Lysis Durand, le riche marchand de bœufs, qui achète un Erard de 5000 francs pour faire jouer à sa fille Zénaïde les *Echos suisses*, le seul air qu'elle ait pu apprendre ; Emile, le maître d'école, doux et timide comme une jeune fille, et Jacqueline, la fille de Placide, énergique et déterminée comme un homme. Puis, à côté de ceux-là, des figures de coquins, non moins réussies, non moins vivantes : les deux Sinet, le fils surtout, le paysan avare et brutal qui après avoir quasi fait mourir sa femme de misère, se met à l'accabler de petits soins lorsqu'elle hérite d'une rente *viagère* de mille francs ! Moutonnet, le fripon habile, mais mal chanceux, et enfin les vieilles commères, la grande Jeanneton, la petite Barbelotte et Margot-la-pie..." toujours caquetantes et de bon bec". Tels sont les personnages qui paraissent dans les scènes rustiques où se complait le pinceau exercé de M. Le Vavasseur. Citons les festins homériques de l'hospitalier Lysis Durand, la table d'hôte de l'auberge de Livarot, la procession, la lessive, la tonte des moutons, etc. Nous reproduisons, comme échantillon de la manière et du style de l'auteur, la scène qui se passe, un soir de marché, dans la "maison du diable", c'est-à-dire chez le paysan Sinet. Le misérable, dans un accès d'ivresse et de colère, s'en prend à sa malheureuse compagne. Il la renverse et la frappe.

" La pauvre femme avait bu le calice des humiliations et des dédains jusqu'à la lie, mais pas jusque là. C'était le premier coup qu'elle recevait. Son humanité tout entière se révolta, son sang ne fit qu'un tour. Elle se releva, hébétée ; elle voulut crier, impossible. Elle baissa la tête et attendit.

" Le misérable va redoubler, la première tape l'a fait rire et mis en goût ; mais il trouve quelqu'un entre lui et sa victime. C'est le vieux Sinet.

" —Rangez-vous, mon père ! hurle l'ivrogne.

" —Bas les pattes, mon gars ! Je te défends de la battre.

" —Mêlez-vous de ce qui vous regarde, je veux battre ma femme, moi !

" —Et moi, je ne le veux pas !

" —Satané vieux ! range-toi, ou.....

" —Ou quoi ?

" —Ou je cogne.

" —Tu frapperais ton père ?

" —Est-ce que je sais si tu es mon père, bonhomme ? On m'a peut-être changé en nourrice. Range-toi, que je te dis, tu me gênes !

" Sinet fils lève la main ; mais avant d'atteindre le vieillard, il reçoit un vigoureux soufflet en pleine joue, et tombe ivre mort.

" —Gamin ! dit le bonhomme en haussant les épaules.

" Il est superbe, en ce moment, le père Sinet. Le vieux renard a presque l'air d'un lion.

" Il prend sa chandelle, l'allume et se dirige lentement vers son cabinet.

" La Sinette est revenue de sa surprise. Elle voit son mari, vilainement tombé sous le banc, le cou de travers, la face congestionnée ; la pitié la gagne, la pauvre femme ! elle essaie de dégager Sinet pour le traîner jusqu'à son lit. Mais le fardeau est trop lourd.

" Elle regarde le vieux d'un œil suppliant.

" —Laisse-le cuver son vin sous la table, ça lui servira de leçon, dit le rude bonhomme.

" Mais vaincu par un second regard plus suppliant et plus éloquent que le premier, le vieux pose sa chandelle, happe son fils par le collet de sa blouse, le jette à bête morte sur son lit et va se coucher.

" —Et l'on dit que les femmes ont de la rancune ! grommela-t-il en faisant claquer la porte."

Les honnêtes gens ont évidemment les préférences de M. Le Vavasseur, mais ils ne sont pas idéalisés plus qu'il ne faut et ils ne raffinent pas en matière de sentiments. Ils sont à leurs affaires et vont leur chemin tout tranquillement. Mais vienne l'occasion, l'heure de l'épreuve, et ces âmes simples et droites accompliront des actes de vertu héroïque. Le bon curé ira, sans hésiter un moment, secourir les malheureux atteints de la petite vérole, et le fidèle Placide emboîtera le pas derrière son chef ; Baptiste, le brave garçon, ira ensevelir son camarade Jean-Pierre, mort de la terrible maladie, et succombera à son tour, victime de sa charité ; Marie, la douce veuve, se vouera courageusement au travail et aux privations pour gagner le pain de ses enfants ; la

femme Sinet, pauvre créature, endurera patiemment les injures et les coups dont l'accable son mari ; Emile, le timide amoureux de Jacqueline, pour rendre service à celle qu'il aime, rédigera lui-même la supplique destinée à obtenir la grâce d'un rival odieux et préféré ; il n'est pas, enfin, jusqu'aux bavardes commères qui ne se montrent héroïques à leur heure, lorsqu'elles font, *en silence*, le pèlerinage de Notre-Dame-de-Bois-Fleuri, pour obtenir la guérison du curé.

Le réalisme de notre auteur est donc tout imprégné de l'idée chrétienne, et s'il montre l'humanité avilie par les passions, il la montre aussi régénérée et ennoblie par la grâce d'en haut. Voilà pour le fond, et quant à la forme, la critique s'est accordée pour faire l'éloge de ce style, plein de vigueur et d'originalité et qui sent son vieux terroir, comme les mœurs et le langage de ses héros.

De l'esprit et du cœur, de la sensibilité vraie, du bon sens et de la bonne humeur, voilà ce qui doit distinguer le romancier catholique. Voilà aussi ce que nous avons vu chez M. Le Vavasseur, et ce que nous trouvons encore chez M. René Bazin, le sympathique auteur de *Stéphanette* et de *Ma tante Giron*.

Connaissez-vous le Craonnais ? Non, peut-être, comme nous, avant d'avoir lu *Ma tante Giron*. C'est un pays charmant, couvert de grands chênes, de pommiers et de genêts en fleurs, et peuplé, comme les *Herbages*, d'honnêtes gens et de bons chrétiens. La tante Giron, qui met tout son bonheur dans le bonheur des autres, et le grand-père, chasseur passionné, qui s'esquive d'un dîner de noce pour aller tirer des perdreaux, sont des types intéressants et vénérables qu'on peut être fier de compter dans sa parenté. L'héroïne, Marthe de Seigny, Jacques de Lucé, Annette et le vieux métayer Gerbellière offrent aussi des caractères fort attrayants. N'oublions pas l'abbé Courtois, " le plus original des curés... très connu de Dieu et de ses paroissiens pour ses vertus ", spirituel et caustique, rude et sévère parfois, quand il le faut, mais toujours charitable, pasteur zélé qui, au temps de Pâques, va surprendre les retardataires dans leurs champs et les fait confesser séance tenante, en pleine luzerne, à l'ombre d'un pommier.

Ce curé de Marans est le digne confrère du curé de Saint-Gérébold, dont nous avons parlé tout-à-l'heure, et il peut prendre place à côté de l'abbé Plançon, dont Veuillot a fait le portrait dans la *Journée d'un missionnaire*. [1]

1. *Historiettes et fantaisies.*

Les romanciers catholiques ont raison de proposer ainsi à l'admiration du monde ces hommes suivant le cœur de Dieu, qui font l'honneur de l'humanité.

Il n'y a guère d'intrigue dans le livre de M. Bazin, dont le mérite consiste principalement dans l'étude des caractères et des mœurs et dans les descriptions du paysage. L'auteur, cela se voit de prime abord, est un artiste. Son tableau du printemps mérite d'être cité.

" Dans le Craonnais, terre un peu froide et rude, l'hiver est long, le printemps long à venir : mais quand il éclate, quelle fête subite et superbe ! On est encore dans les jours mornes ; le ciel gris laisse à peine entrevoir le bleu de la saison chaude ; l'herbe des prés est verte mais rase....Rien ne s'élance, rien ne grandit, rien ne s'épanouit : le signal n'est pas donné, la sève qui bouillonne dans la terre attend l'heure de rompre ses digues.

" Tout-à-coup, au milieu d'une journée pluvieuse, un souffle passe. Il est tiède, imprégné d'un parfum subtil. D'ou vient-il ? Quels rayons l'ont chauffé ? Sur quelles fleurs s'est-il embaumé ? Ne cherchez pas. C'est la permission d'éclore donnée à l'herbe, aux fleurs, aux arbres ; c'est le messager qui parcourt la terre. Tout ce qui a vie tressaille sur sa route. Le ciel peut rester gris, la bourrasque siffler encore, la gelée du matin retarder l'effort : la résurrection est commencée. De ce moment, les premiers bourgeons éclatent ; les autres se forment, rougissent. Mille petites tiges s'élancent des pieds d'herbe. On voit des brins de paille dans le bec des moineaux. Les blés jaunis par les pluies d'hiver s'affermissent et prennent un ton foncé. Des champs de vesceau les perdrix partent deux. Les guérêts commencent à fumer. Les nénuphars montent du fond de l'eau. On entend de très loin les gars chanter dans les chemins. Une abeille vole : c'est qu'une fleur est ouverte. Attendez quelques jours encore, et la parure nouvelle de la terre sera complète, et tout verdira, et tout fleurira, et tout chantera."

Nous voudrions reproduire aussi les observations très justes de l'auteur sur le rôle et l'influence de la vieille bourgeoisie rurale, " qui était un des éléments les plus sains du peuple de France ", et que la Révolution a dispersée et ruinée.

Mais nous résistons au désir de multiplier les citations, sachant que les lecteurs du *Canada-Français* auront bientôt l'occasion d'apprécier par eux-mêmes le talent de M. Bazin.

Qu'il nous suffise donc d'avoir indiqué, dans les deux ouvrages dont nous venons de parler, des modèles chrétiens du roman de mœurs.

VIII

Nous voudrions voir les mœurs canadiennes étudiées et peintes de cette manière. Elles l'ont déjà été, sans doute, et avec talent, par M. Chauveau dans *Charles Guérin*, M. De Gaspé dans les *Anciens Canadiens*, M. Bourassa dans *Jacques et Marie*, A. Lajoie dans *Jean Rivard*, M. Taché dans *Forestiers et Voyageurs*. Mais leurs œuvres datent déjà de loin, et la génération actuelle ne paraît pas disposée à suivre l'exemple qu'ils ont donné. Eux-mêmes, du reste, semblent n'avoir voulu qu'essayer leurs forces et ils s'en sont tenus à ce coup d'essai.

M. Marmette et Mme Leprohon ont été les plus féconds de nos romanciers. L'auteur de *François de Bienville*, du *Chevalier de Mornac* et de l'*Intendant Bigot* a certainement les qualités qui conviennent au genre qu'il a adopté, c'est-à-dire le roman historique et patriotique, mais a-t-il déjà brisé sa plume? Ce serai dommage.

Les œuvres de Madame Leprohon écrites en anglais, mais dont les principales ont été traduites en français, appartiennent au genre sentimental, et l'esprit en est excellent. Nous ne saurions trop déplorer la mort prématurée qui est venue terminer trop tôt une carrière littéraire si bien commencée et déjà si utilement remplie.

L'auteur du *Manoir de Villerai* n'est pas notre seule romancière. La publication d'*Angéline de Montbrun* a fait connaître le nom de Mlle Laure Conan de la manière la plus avantageuse et lui a valu les plus grands éloges.

Le conte, la nouvelle et la légende ont aussi été cultivés parmi nous. M. l'abbé Casgrain, M. Faucher de Saint-Maurice, M. J.-C. Taché, M. B. Sulte, et d'autres encore, se sont essayés avec succès à ce genre d'ouvrage, qui exige une grande perfection de goût et de style.

Mais, en somme, notre littérature a produit jusqu'ici peu de romans. Ceux qui paraissent en feuilletons dans nos journaux et nos revues ne sont généralement que des reproductions d'ouvrages étrangers. Nous leur préférerions certainement des œuvres nationales, mais, puisqu'il y a cas de force majeure, on devrait se montrer plus difficile qu'on ne l'a été jusqu'à présent dans le choix de ces feuilletons.

Comme nous l'avons dit en commençant, le roman, pour mériter un accueil favorable, doit porter à la connaissance de la

vérité, à l'amour du beau et du bien, et en même temps, il doit réunir toutes les qualités d'une œuvre artistique. Nous venons de voir qu'il existe des livres de cette nature, et en assez grand nombre pour que nous ne soyons plus justifiables de rechercher les productions de l'école naturaliste.

Faire connaître et apprécier ces œuvres de la littérature catholique nous semble être un devoir, car ce serait le moyen de former le goût du public et de le détourner de toute lecture malsaine.

Mais de tout ce qu'on peut dire en faveur des romans chrétiens il ne faut pas conclure qu'ils doivent faire abandonner des lectures plus sérieuses et plus profitables.

En lire peu, et rien que d'excellents, tel est la règle qu'il faut suivre. Et, pour tout dire, nous ne blâmerions pas le jeune homme qui n'aurait de goût que pour Bossuet, Corneille ou de Maistre, ni la jeune fille qui ne lirait d'autres livres que l'*Imitation de Jésus-Christ* ou la *Vie des Saints*.

JOSEPH DESROSIERS.

LA QUESTION ROMAINE.

I

Les grandes manifestations qui viennent d'avoir lieu remettent à l'ordre du jour avec plus d'urgence que jamais cette importante et difficile question. Certaine conspiration du silence l'avait un peu reléguée dans l'ombre depuis quelques années ; mais elle était toujours là, palpitante d'intérêt, inéluctable, permanente, et demandant patiemment à la diplomatie européenne une solution conforme aux principes du droit international chrétien.

C'est en vain que l'Italie officielle disait : " Il n'y a plus de question romaine ; le Pape se plaint encore, mais le monde catholique en a pris son parti, et il faudra bien que le Pontife lui-même se résigne et accepte les faits accomplis." Les autres Etats, mis en demeure de se prononcer et de ratifier l'action du gouvernement italien, se taisaient et se réservaient l'avenir.

Comme le disaient les hommes d'Etat les plus autorisés, l'Italie faisait une *expérience* et l'Europe laissait faire, mais aucun acte diplomatique ne venait sanctionner la spoliation de Rome.

Aujourd'hui l'*expérience* est faite, et elle aboutit à un conflit permanent intolérable. Tous ceux qui ont visité Rome pendant les jours solennels qui viennent de s'écouler ont pu le constater : toute grande que soit Rome, la Majesté pontificale la remplit tout entière, et il n'y a pas de place pour une autre Majesté.

Mais avant d'exposer la situation actuelle, faisons un retour vers le passé.

Dès les temps les plus reculés, et du moment que le monde civilisé devint chrétien, il comprit que le Chef de l'Eglise, pour être indépendant, devait posséder une souveraineté temporelle et même territoriale. De la reconnaissance de ce droit primordial par les souverains comme par les peuples naquit ce que l'on a appelé depuis le *pouvoir temporel* des Papes. A diverses époques, les évènements politiques et les vicissitudes des formes sociales ont fait subir à ce pouvoir diverses modifications. Mais cette organisation spéciale continuait d'être reconnue comme nécessaire par

1. C'est de Rome même, où il a passé l'hiver, que M. le juge Routhier envoie au CANADA-FRANÇAIS cette savante contribution.

Note de l'*Administration*.

le monde chrétien, et nulle institution humaine ne peut invoquer des droits aussi sacrés, des titres aussi légitimes. C'est avec la sanction séculaire du genre humain que Rome est devenue, comme le dit Léon XIII, le *siège naturel des Souverains Pontifes*, le *centre de la vie de l'Eglise*, la *Capitale du monde chrétien*.

Pour organiser une pareille institution d'une manière durable, les rois et les peuples avaient compris qu'il fallait l'asseoir sur une propriété territoriale, et ils avaient doté les Papes d'un magnifique patrimoine qui devait être le fondement permanent de leur souveraineté.

Remarquons bien que ce patrimoine appartenait à toute l'Eglise, et qu'il était donné aux Papes pour assurer leur indépendance et la liberté de leur action, dans l'intérêt de tous les catholiques de l'univers. Plusieurs peuples avaient contribué à sa formation, mais il n'était ni italien, ni français, ni allemand : il était *catholique*, c'est-à-dire *universel*, et les catholiques du monde entier avaient intérêt et droit à sa conservation.

Or les catholiques du monde entier, c'est-à-dire environ trois cents millions d'âmes, est-ce que cela ne compte pas dans un siècle où presque tous les gouvernements sont soumis à la loi du nombre ? Croit-on que l'on peut impunément fouler aux pieds leurs croyances, leurs sentiments et leurs droits, et qu'un état de choses appuyé sur la négation de ces droits puisse être durable ?

Ceux qui l'ont cru devront se détromper avant longtemps ; mais les vrais hommes d'Etat, même italiens, ne l'ont pas cru, et lorsqu'ils ont porté atteinte à l'ancien ordre de choses pour créer l'unité italienne ils ont toujours proclamé qu'ils voulaient laisser au Pontife romain une souveraineté temporelle, appuyée sur un domaine territorial. Sans doute ils voulaient réduire ce domaine aux proportions les plus étroites, mais ils comprenaient qu'ils ne devaient pas le supprimer, dans l'intérêt même du nouveau royaume italien. En vertu d'une loi providentielle que quinze siècles d'évènements ont sanctionnée, et que nul pouvoir humain ne saurait abroger, la destinée de l'Italie est indissolublement liée à celle de la Papauté, et les esprits supérieurs ne conçoivent guère comment il serait possible de transférer ailleurs le centre de l'Eglise.

De cette situation découlent pour l'Italie d'inappréciables avantages, mais aussi des devoirs. La Papauté jette sur elle un incomparable éclat et un prestige inoui que tous les peuples lui envieraient ; mais elle lui impose une responsabilité devant le monde catholique, qui a droit d'exiger qu'elle sauvegarde l'indépendance du Saint-Siège.

Voilà ce que les hommes politiques d'Italie les plus remarquables et les plus dévoués à l'unité italienne avaient compris, et c'est contre leur volonté que la spoliation de Rome a été accomplie. Cavour lui-même ne la voulait pas.

Son plus fidèle disciple, Massimo d'Azeglio, dont l'Italie n'a jamais mis le patriotisme en doute, écrivait peu après la mort de Cavour : " Le Chef de l'Eglise doit avoir, et, croyez-le, l'*Italie veut* qu'il ait le *nom*, l'*indépendance*, la grande et exceptionnelle *situation d'un Souverain*. Il doit résider *seul* à Rome, sur les ruines de deux antiquités que protège et qu'illumine la majesté de la tiare, et *Rome doit être à toujours en communication libre et directe avec le monde entier*."

Dans un beau discours prononcé au Sénat de Turin, le 3 décembre 1864, sur la translation du siège du gouvernement à Florence, il disait : " L'Italie comprend que le catholicisme, la communion maîtresse de la chrétienté, cette communion si merveilleusement organisée dans sa hiérarchie, pour la transmission immédiate et puissante de la volonté suprême ; que le culte intimement uni aux forces les plus vives de la société, ne renoncera pas, sans une lutte acharnée, au siège où sont accumulés, depuis dix-huit siècles, les monuments les plus vénérés de la foi. L'homme d'Etat digne de ce nom, qu'il ait ou qu'il n'ait pas une foi religieuse, sait accepter les faits. Je serais curieux de savoir s'il viendrait jamais dans la tête du ministre le plus voltairien de la Sublime-Porte, de mettre La Mecque à sac. J'ai peine à croire que le catholicisme universel puisse jamais admettre, à côté du Pape au Vatican, le roi d'Italie au Capitole. Eh bien ! je le demande, sommes-nous disposés à une lutte à outrance avec la catholicité tout entière ? Nous conviendrait-il de l'affronter ?"

Un autre italien, remarquable comme penseur et comme écrivain, et que l'Italie a comblé d'honneurs, Capponi, disait après 1862 : " Je crois que le Pape doit avoir une ville où il n'ait personne au-dessus de lui, *que cette ville doit être Rome*, et que Rome serait une mauvaise capitale pour l'Italie. *Je crois ces trois choses fermement*."

Quand la spoliation fut consommée, et que les Italiens, maîtres de Rome, voulurent y transférer la capitale du royaume, Capponi fit tous ses efforts pour persuader à ses compatriotes que pour réaliser ce projet il fallait trois choses : 1° l'adhésion du Saint-Père, 2° l'approbation des catholiques italiens, 3° l'assentiment des puissances étrangères. Et il ajoutait : " Prenez garde que de l'indépendance du Chef de l'Eglise va dépendre notre propre

indépendance : si ce grand intérêt n'est pas assuré, nous ne possèderons jamais Rome moralement et en sécurité."

Un autre jour, l'éminent homme d'Etat, envisageant l'avenir, semble avoir prophétisé ce dont nous sommes aujourd'hui les témoins: " Si l'on faisait du Pape un sujet, sa protestation comme tel mettrait de son côté la catholicité tout entière, et moi tout le premier. Protestant contre la servitude, il protestera comme martyr, et il vaincra jetant au vent tout fait accompli...."

Ainsi pensaient et parlaient, parmi ceux qui ont fait l'unité italienne, les esprits les plus éclairés et les cœurs les plus patriotes. Ils comprenaient que pour être durable la liberté de leur pays ne devait pas avoir pour base l'asservissement de la Papauté. Ils comprenaient que la situation particulière de l'Italie exigeait le maintien de ce dualisme exceptionnel—deux souverainetés temporelles, occupant chacune un territoire distinct, vivant en paix dans une égale indépendance et dans un attachement commun pour la commune patrie.

Mais aucune des conditions qu'ils posaient à la réalisation de leur beau rêve n'a été remplie. Au lieu d'un pacte solennel recevant l'adhésion du Saint-Père et l'assentiment des souverains étrangers, qu'a-t-on vu ?—On a vu la force armée profiter de la guerre lamentable entre la France et la Prusse pour enfoncer les portes de Rome. On a vu des gouvernements, instruments des sociétés secrètes, trahir la foi jurée par leurs devanciers, manquer à toutes leurs promesses les plus solennelles, et démolir pierre par pierre, à coups de lois et de décrets injustes, l'antique édifice du pouvoir temporel des Papes. On les a vus faire du Chef de l'Eglise catholique un simple sujet italien, et tenter de lui imposer, sans même le consulter, de par la volonté souveraine d'un parlement italien, un *modus vivendi* qui répugne à sa dignité et qui détruit sa souveraineté et son indépendance.

Quel homme de bonne foi soutiendra que cette conquête de Rome fut légitime ? Quel légiste osera la défendre au nom du droit des nations et de la justice ?

Non, le conquérant lui-même n'a pas cru à la légitimité de sa conquête, et c'est pourquoi il a offert des compensations et voulu faire ratifier le fait accompli par les puissances étrangères.

II

Au fond de la question romaine il y a deux droits fondamentaux qui ont été profondément blessés et qu'il s'agit de restaurer : la propriété et l'indépendance.

Le droit de propriété n'a pas été seulement lésé, il a été violemment supprimé ; et cette violation est d'autant plus grave que le patrimoine de saint Pierre appartient à toute l'Eglise. En vérité les catholiques du monde entier ont droit de dire au roi d'Italie : "Ces Etats que vous avez pris appartiennent à la grande société dont nous sommes les membres, et vous devez les lui rendre." Ils ont encore le droit de dire à leurs propres souverains : "La spoliation perpétrée contre l'Eglise nous blesse dans nos sentiments et dans nos droits de catholiques ; nous vous demandons d'exiger du gouvernement italien une réparation et une restitution."

C'est ainsi que la question de propriété elle-même est internationale, abstraction faite de la question d'indépendance.

Je tiens à faire ressortir ce caractère parce que l'on va nous opposer *la volonté du peuple romain et les vœux des Italiens.*

Disons en passant que les prétendus *vœux des Italiens* sont loin d'être prouvés. Les élections municipales en juin dernier (1887), et celles de Venise, de Florence, de Naples, etc., ont même prouvé le contraire.

Mais supposé que les vœux des Italiens soient tels qu'on le prétend, ils ne sont pas une réponse à la revendication du patrimoine de l'Eglise. Le peuple italien n'a pas pu donner à son gouvernement des propriétés qui ne lui appartenaient pas. Autrement il serait permis aux spoliateurs de se constituer un titre de leur spoliation même.

S'il s'agissait d'une question de politique intérieure, je comprendrais qu'on invoquât la volonté populaire de Rome ou de l'Italie. Mais il s'agit d'un intérêt bien supérieur et dont le caractère international domine la volonté et l'intérêt des Italiens.

Les peuples catholiques sont les revendicateurs naturels et légitimes du domaine pontifical : 1° parce qu'ils sont membres de l'Eglise propriétaire de ce domaine ; 2° parce que ce sont eux qui ont fondé, agrandi, consolidé ce patrimoine.

Jetons donc un coup d'œil sur la ville de Rome, et demandons-nous à qui elle doit les éléments qui la composent ? L'histoire universelle de l'Eglise et du monde, ainsi que l'archéologie et les arts, répondent : "Rome est la capitale du monde catholique : elle est le siège de la grande société qui compte dans son sein la plupart des peuples de l'Europe et d'innombrables représentants de tous les pays." Qui a doté Rome de ses trois cents églises, de ses monastères, de ses musées, de ses palais et de toutes ses richesses artistiques ? Est-ce le peuple italien ? Certai-

nement non ; ce sont les souverains et les peuples catholiques du monde entier.

Qui entretient encore, orne et répare tous ces admirables monuments religieux qui font la grandeur et la beauté de Rome ? N'est-ce pas la Papauté, avec l'argent de la catholicité tout entière ?

Lors donc que le peuple italien ose dire que Rome est sa propriété, les peuples catholiques peuvent lui opposer le plus éclatant démenti ; et pour établir leurs droits ils n'ont pas besoin d'autres titres que les archives de Rome elle-même, et son histoire écrite en caractères ineffaçables sur ses monuments de marbre. Au frontispice des églises, des couvents, des palais et des tombeaux, des milliers d'inscriptions constatent les dons, leur provenance étrangère et les noms mêmes des donateurs. Quelles sont ces armoiries sculptées dans le marbre et le granit, ou gravées dans l'or et le bronze, qui se détachent de toutes les murailles, au front même des édifices occupés par les spoliateurs ? Ne sont-ce pas les armes des Papes, c'est-à-dire de l'Eglise ?

Ceux qui connaissent Rome ne sauraient l'ignorer : c'est à peine s'il est dans cette ville un seul édifice important qui ne porte la marque de quelque puissance étrangère, ou de la Papauté.

Oui, la Ville Eternelle porte sur ses murs l'effigie de la chrétienté ; et tous les catholiques peuvent dire à MM. les italianissimes : " Rome n'est pas à vous. Rome, dont vous vous faites un piédestal pour grandir votre taille, et vous élever à la hauteur des autres nations, vous nous l'avez volée. Il y a près de vingt ans, pendant une nuit sombre, que les sociétés secrètes avaient répandue sur l'Italie, vous avez enfoncé ses portes, pris ses palais, confisqué ses couvents, et vous vous y êtes installés par la force brutale. Mais la force brutale n'est pas un droit, et vous devez restituer."

Les souverains catholiques peuvent également dire au roi d'Italie : " Levez donc les yeux, ô roi, et voyez donc de qui est l'effigie que portent votre palais et toute la Ville Eternelle. Est-ce bien la vôtre, nouveau César ? Non, n'est-ce pas ? C'est bien celle de la Papauté ? Eh bien ! rendez au Pape ce qui est au Pape. Sans doute vous avez prétendu vous faire un droit au moyen d'un plébiscite. Mais ce plébiscite fut une dérision ; et lors même qu'il eût été sérieux, le suffrage des Italiens ne pouvait pas vous donner ce qui appartenait depuis quinze siècles à l'Eglise et au monde catholique."

Voilà dans quels termes la question de propriété doit être posée ; et si ce droit n'a pas cessé d'être sacré, je ne vois pas comment elle peut être résolue sans une restitution.

III

Pour suppléer à cette restitution qu'il ne veut pas faire, quoiqu'il en comprenne la justice, le gouvernement italien a offert des compensations sous forme de rente annuelle au Saint-Père. Mais le Saint-Père a toujours répondu qu'il ne pouvait pas les accepter parce qu'il ne pouvait pas aliéner le patrimoine de l'Eglise. Dès lors l'obligation de restituer subsiste.

Car, il ne faut pas l'oublier, le gouvernement italien ne peut pas en pareille matière imposer sa volonté au Souverain Pontife, et toute loi passée dans ce but par le parlement italien est nulle, d'une nullité absolue.

Un Etat peut bien confisquer une propriété privée appartenant à l'un de ses sujets, pour cause d'utilité publique, et obliger ce sujet à accepter une compensation ; mais il ne peut pas en agir ainsi à l'égard d'un autre Etat. Ce serait vraiment trop commode pour un souverain ambitieux et fort, s'il pouvait dire à son voisin plus faible que lui : " J'ai besoin de telle province qui vous appartient ; je la confisque pour cause d'utilité publique et je vous donne telle compensation." Ce serait la négation de tout droit et de toute justice.

Encore une fois les souverains peuvent agir ainsi avec leurs sujets, parce qu'ils ont sur leurs propriétés un domaine indirect ; mais il est évident que ce pouvoir, déjà assez exorbitant en lui-même, ne saurait être exercé sur des propriétés appartenant à d'autres souverains.

Le gouvernement italien a bien compris toute la gravité de cette objection, mais il a essayé de tourner la difficulté en disant : " Le Pape n'est pas un souverain." C'était audacieux, après quinze siècles de souveraineté publiquement exercée. Cependant il a tenté de faire maintenir ses prétentions par les tribunaux, en pensant que les tribunaux n'oseraient pas considérer le Pape comme souverain temporel.

La question fut incidemment soulevée dans certaines causes administratives, et la cour d'appel de Rome n'osa pas, comme on l'avait prévu, déclarer expressément que le Saint-Siège était une souveraineté temporelle, mais elle lui reconnut les mêmes

droits, et elle jugea que l'Etat ne pouvait lui imposer l'acceptation d'un apanage. Voici ses motifs :

" Etant incontestable, dit la cour d'appel, que le Saint-Siège, institution *sui generis*, à laquelle nulle autre ne peut être assimilée, ne tient pas de l'Etat, quel qu'il soit, où il réside, son origine et ses pouvoirs, et que, comme tel, il ne peut dépendre de la volonté de l'Etat ; qu'il est juge unique et sans contrôle de ce qui peut convenir le mieux à sa vie intérieure et extérieure ; .....c'est ce qui a induit les Etats catholiques ou non catholiques, à le reconnaître comme une personnalité juridique, apte à traiter avec eux sur le pied d'égalité.

" L'Etat ne peut lui imposer l'acceptation d'un apanage, et il ne peut présumer davantage que cette acceptation s'est accomplie par fiction légale, à moins de méconnaître l'essentielle liberté et l'indépendance du Saint-Siège, en ce qui concerne sa manière propre de se régir.

" Or, il résulte évidemment des principes les plus sûrs de la science, qu'on ne peut concevoir l'origine d'un droit ou d'une obligation correspondante entre deux personnes libres, indépendantes et essentiellement distinctes, par le fait d'une d'entre elles, c'est-à-dire sans le concours de deux consentements, sans la réalisation de la formule *in idem placitum*."

Ainsi donc, suivant les principes reconnus par l'un des plus hauts tribunaux d'Italie, l'Etat italien ne peut pas acquérir un titre légitime aux anciens Etats pontificaux sans un pacte consenti par le Pape lui-même. Or ce consentement ne lui a jamais été donné.

Si le roi d'Italie et ses aviseurs avaient une notion complète de la justice, et s'ils étaient en même temps de grands hommes d'Etat, ils auraient profité des fêtes jubilaires pour tenter un arrangement. L'occasion était propice, et, malgré tous les inconvénients d'une nature locale qui pouvaient en résulter, ils auraient pu dire au Saint-Père : " Faisons la paix, et pour notre présent du jubilé, nous allons vous donner la ville de Rome."

Je sais bien qu'une telle solution n'eût pas été sans difficultés intérieures. Mais quel prestige et quelle puissance en fussent résultés pour l'Etat italien dans ses relations extérieures !

Au lieu du conflit actuel entre le Pape et l'Eglise d'un côté, et l'Italie officielle de l'autre, qu'on se représente le roi d'Italie possédant l'amitié du Saint-Père et de tous les catholiques de son royaume ! Quel éclat et quelle force la couronne d'Italie ne trouverait-elle pas dans une telle situation !

La paix à l'intérieur au lieu d'une espèce de guerre civile en permanence, une influence morale beaucoup plus grande et un prestige unique à l'extérieur, voilà quels seraient pour le royaume italien les fruits d'une réconciliation avec le Pape.

Ce n'est pas tout. Non seulement il aurait plus de prestige dans ses relations extérieures, mais il aurait plus d'indépendance et de liberté. Dans les différends qu'il aurait à débattre avec les autres Etats, il ne s'entendrait pas dire ce que la France et l'Allemagne lui répètent constamment dans un langage plus ou moins voilé : " Prenez garde à vous ! nous allons rétablir le pouvoir temporel du Pape ! "

C'est qu'en effet il y a là pour les puissances catholiques une cause permanente d'intervention dans les affaires intérieures de l'Italie, une cause juste et qui rencontrerait les sympathies d'une majorité peut-être des Italiens eux-mêmes.

Le *Moniteur de Rome* disait l'autre jour que la question romaine est pour l'Italie une blessure toujours béante, une plaie qui ne se ferme pas et par laquelle elle perd le plus pur de son sang. Cette comparaison est exacte, et c'est pourquoi l'Italie a plus d'intérêt même que la Papauté à ce que cette question soit réglée. Si le roi d'Italie peut attendre, le Pape, qui ne meurt pas, peut attendre plus longtemps encore.

Mais pour en arriver à une solution, il faudrait abandonner au moins Rome au Saint-Père, et voilà précisément à quoi ne peut se décider le gouvernement italien.

" Les habitants de Rome, dit-il, sont italiens, et dès lors ils doivent être les sujets du roi d'Italie." Nous répondons : 1° Le principe des nationalités ne peut jamais être rigoureusement invoqué en droit international. Les habitants de Nice, ceux de Monaco, et ceux de Malte, sont aussi des italiens ; et cependant Malte appartient aux Anglais, Nice est à la France, et Monaco forme une principauté indépendante. Il y a des exceptions de même nature chez plusieurs autres races. A ces situations exceptionnelles il y a des raisons de droit public international que les Etats européens reconnaissent. Or Rome est dans une position bien plus exceptionnelle encore, et tous les Etats qui ont des sujets catholiques ont le plus grave intérêt, au point de vue de leurs relations avec l'Eglise, à ce que Rome, siège de la Papauté, soit un territoire neutre ne relevant d'aucun autre souverain que le Pape. 2° En devenant, je devrais dire en restant, papale, Rome n'en serait pas moins italienne, j'ose dire qu'elle serait même plus italienne et plus nationale. Les sujets du Pape

n'auraient pas moins à cœur les intérêts de l'Italie que les sujets du roi Humbert.

On dit encore : " Rome est nécessaire à l'unité italienne." Je réponds : 1° Cela n'est pas exact, car l'unité italienne était fondée lorsque Rome appartenait encore au Pape, et ses fondateurs, y compris Cavour, ont maintes fois déclaré qu'ils n'avaient pas besoin de Rome. 2° Non seulement l'unité italienne n'a acquis aucune force par la possession de Rome, mais elle y a trouvé une cause permanente de faiblesse, parce qu'elle s'est aliéné tous les catholiques dévoués au Saint-Père.

On soutient enfin que l'abandon de Rome blesserait de graves intérêts économiques et occasionnerait des désastres financiers. Je suis prêt à reconnaître que cette objection est grave. Mais elle a été soulevée lors de l'abandon de Turin et de Florence ; et cependant on a passé outre, ce qui prouve qu'elle n'est pas insoluble.

D'ailleurs, les intérêts privés doivent céder devant les intérêts généraux, et tous les inconvénients d'une nature locale, ou municipale, doivent être écartés quand il s'agit de sauvegarder des droits aussi universels et aussi fondamentaux que ceux de l'Eglise.

Ce n'est pas la faute de l'Eglise ni de la Papauté si le gouvernement italien s'est mis dans la fausse position qu'il occupe maintenant. Il est rare qu'on puisse réparer une injustice commise sans en éprouver quelques inconvénients, mais ce n'est pas une raison pour laisser subsister l'injustice.

La restitution d'un bien mal acquis peut jeter dans la misère des familles opulentes ; mais cette restitution n'en est pas moins obligatoire.

IV

Nous n'avons traité jusqu'ici que la question de propriété, et les droits du Saint-Père à la restitution de son domaine territorial ne sont pas douteux. Mais ses droits à l'indépendance ne sont pas moins sacrés. Tout le monde reconnaît que le Chef de l'Eglise doit être libre et complètement indépendant. Le gouvernement italien lui-même paraît l'admettre ; mais il prétend que le Pape jouit sous le régime actuel de cette indépendance qui lui est nécessaire. Les partisans et les gens qui ne réfléchissent pas se moquent de nous quand nous disons que le Pape est prisonnier dans son palais. " Pourquoi s'y renferme-t-il ? pourquoi n'en sort-il pas ? " disent-ils.

Voyons, raisonnons un peu. Comment veut-on que le Saint-Père sorte du Vatican et circule dans Rome? Comme particulier, ou comme souverain? Il suffit de poser la question dans ces termes pour en saisir de suite toute la gravité. N'est-il pas évident que le Chef de l'Eglise catholique ne pourrait pas, sans compromettre sa dignité, sortir dans les rues de Rome comme simple particulier? A ceux qui ne sentiraient pas toute l'inconvenance d'une telle démarche, je me contenterai de dire qu'ils n'ont pas le sens des convenances sociales et des hiérarchies. Supposons pourtant que le Pape puisse se promener dans Rome sans aucun insigne, ni attirail qui rappelle sa dignité, empêcherait-on les Romains de le reconnaître et de l'acclamer? Peut-on supposer un instant que les princes, les nobles et la foule des catholiques qui lui sont dévoués dans la Ville Eternelle, le regarderaient froidement et silencieusement passer? Non, mille fois non : ses amis, qui sont nombreux et puissants, ne resteraient pas muets; des cris d'admiration et d'amour salueraient partout son passage, et la foule acclamerait en lui le Roi aussi bien que le Pontife.

Que feraient alors ses ennemis? Dans la rue, ils répondraient par des outrages et souleveraient une émeute ; au Quirinal, on poursuivrait, on punirait, on destituerait, on proscrirait peut-être tous ceux qui auraient osé acclamer le Saint-Père.

Est-il possible d'avoir là-dessus le moindre doute, quand on voit le Roi d'Italie démettre le syndic de Rome pour avoir présenté ses hommages au Souverain Pontife à l'occasion de son jubilé, et destituer d'autres syndics parce qu'ils ont signé une pétition demandant au parlement de créer pour le Pape un *modus vivendi* qui soit convenable pour sa haute dignité et sa mission?

Or, je le demande à tout esprit non préjugé, serait-il sage, serait-il même juste de la part du Pape d'exposer ainsi ses amis à des persécutions? Si l'on ne comprend pas que par respect pour sa dignité propre il ne doit pas s'exposer personnellement à des insultes, on devra du moins admettre qu'il ne doit pas exposer ses amis à souffrir à cause de lui.

Après cela, il me semble bien inutile de se demander s'il peut sortir de son palais avec la pompe d'un souverain. Les inconvénients que je viens de signaler seraient plus graves encore; et d'ailleurs, le Roi d'Italie ne le permettrait pas.

Voilà quelques-unes des raisons—et il y en a d'autres—pour lesquelles le Pape est prisonnier dans son palais. Mais ce n'est pas la principale liberté dont il manque. Il en est une autre bien

plus importante. et nécessaire au gouvernement de l'Eglise: c'est la liberté entière de communiquer avec les fidèles, et d'entretenir des relations avec les autres Etats sans avoir autour de son palais un millier d'Argus qui l'épient.

Nous pourrions établir par des faits éclatants que cette liberté nécessaire manque au Souverain Pontife sous le régime actuel. Mais sa parole solennelle nous suffit pour nous en convaincre. Bien des fois déjà il a élevé la voix, et tout récemment encore il vient de se plaindre avec amertume de ce défaut de liberté. Ecoutez ces mâles accents, qui sont une revendication en même temps qu'une plainte :

" Au milieu même des grandes et nombreuses consolations des fêtes jubilaires, Nous avons des motifs de graves amertumes et de cuisantes préoccupations, et celui de ces motifs qui l'emporte sur tous les autres, c'est la condition actuelle de Notre personne et du Saint-Siège. Au milieu des manifestations présentes, cette condition est restée et reste ce qu'elle était, c'est-à-dire indigne du Chef suprême de l'Eglise, inconciliable avec son indépendance et sa liberté.—Nous en appelons, entre autres, aux faits, aux manifestations toutes récentes, encouragées et favorisées par les hommes mêmes du gouvernement, et ne visant à d'autre but que d'insulter l'Eglise sous Nos propres yeux, d'exalter la rébellion de la raison contre la foi, et d'attiser la haine la plus satanique contre la divine institution de la Papauté. Il convient que le monde catholique connaisse ces indignités, qu'il se persuade de mieux en mieux des vrais desseins, chaque jour plus manifestes, des sectes dans l'occupation de Rome, et qu'il voie aussi de quelle façon on veut que Rome continue d'être le siège respecté du catholicisme et de son Chef.

" Que s'il a été possible, comme on se plaît à le dire, de célébrer le Jubilé à Rome, ne fût-ce qu'entre les parois domestiques et sans aucune solennité au dehors, qui ne sait qu'il en a été ainsi seulement parce que les hommes du gouvernement n'ont pas jugé utile pour leurs fins de susciter des empêchements et des obstacles? Il n'en était pas moins en leur pouvoir de le faire, et si, en d'autres circonstances, il leur plaisait, par intérêt ou par d'autres motifs, de suivre une conduite diverse, quelle défense ou quelle sécurité pourrions-Nous espérer? Il est clair ainsi, comme Nous l'avons dit souvent, que *Nous sommes à la merci et au pouvoir d'autrui*, que *Notre indépendance est nulle* de fait, et que la *liberté* qu'on déclare Nous laisser n'est *qu'apparente* et *absolument précaire.* "

Il est rare que Léon XIII ait parlé avec tant d'énergie.

Le *statu quo* ne peut donc pas durer, et le gouvernement italien en éprouve lui-même les inconvénients. Si d'une part le Pape n'est pas libre, d'autre part le Roi d'Italie n'est pas sur un lit de roses. Il se sent bien petit à côté de ce vieillard dont chaque parole émeut le monde; et cette grande majesté lui porte ombrage.

En outre, les relations diplomatiques du Saint-Père avec les Etats européens gênent considérablement l'action extérieure du roi Humbert, et je crois que le conflit aboutira bientôt à une crise.

L'un des organes du gouvernement, le *Diritto*, disait hier : " La Papauté à Rome constitue un péril pour l'unité de l'Italie, une arme toujours prête, entre les mains de quelque puissance que ce soit, au détriment de la cause italienne."

C'est vrai, dirons-nous au *Diritto*, mais c'est parce que votre gouvernement est venu s'installer à Rome à côté du Souverain Pontife ; et ce péril subsistera tant que vous n'aurez pas assuré l'indépendance du Saint-Père par le rétablissement de sa souveraineté territoriale. Vous songez sans doute à conjurer le péril d'une autre manière, en proscrivant le Pape. Mais nous vous en défions, car le péril pour l'unité italienne n'en serait que plus grand.

Celui des deux souverains qui doit sortir de Rome, c'est celui qui n'y a pas été placé par la Providence, et qui n'a pas reçu du Christ la promesse éternelle du triomphe : *non prævalebunt.*

A.-B. Routhier.

REVUE
DES COURS PUBLICS

DONNÉS A L'UNIVERSITÉ LAVAL A QUÉBEC [1]

Hiver 1887-88.

Nous croyons faire une œuvre agréable aux lecteurs de la Revue, en leur mettant ici sous les yeux un résumé fidèle et succinct des conférences faites à l'Université Laval. Ces travaux, par la nature des questions qu'ils traitent et par les sérieuses études qu'ils supposent, méritent une place parmi les productions de l'esprit canadien, et doivent trouver un écho au delà des murs de l'Université. Il ne serait pas juste que seuls les auditeurs choisis qui se rendent fidèlement, chaque semaine, au pied de la chaire universitaire, pussent profiter de ces études littéraires, scientifiques et philosophiques. Le public doit avoir sa part à ce banquet des intelligences, et nous n'avons d'autre intention que de lui donner quelques miettes tombées de ces tables somptueuses que les professeurs de l'Université tiennent dressées pour leurs disciples privilégiés. Nous ne donnerons ni blâme ni louanges à personne : le rôle de critique nous siérait mal. Nous tâcherons seulement d'être aussi exact que possible dans cette revue sommaire.

I

Mgr T.-E. Hamel,

DOYEN DE LA FACULTE DES ARTS.

Cours d'éloquence parlée, d'après la méthode de Delsarte.

Delsarte part de ce principe que l'âme humaine, étant créée à l'image de Dieu, doit porter l'empreinte de son essentielle Trinité. En effet elle *vit*, comme le Père qui est la vie essentielle, elle *comprend*, comme le Fils qui est la sagesse éternelle, elle *aime*

1. Dans sa prochaine livraison, le Canada-Français donnera un compte-rendu analogue des cours correspondants donnés à Montréal.

comme le Saint-Esprit qui est l'amour incréé du Père et du Fils. Or ces trois activités, l'âme humaine ne peut les manifester que par le corps, dont elle est la forme ; il faut donc que celui-ci ait trois modes d'expression, *trois langages* au service des trois facultés de l'âme.

Il suffit d'observer chez l'enfant le développement progressif de ses facultés, pour constater l'apparition successive de ces trois langages. N'ayant d'abord à manifester que les besoins de sa *vie sensitive*, l'enfant les exprime par les *inflexions de la voix*. Plus tard, quand il commence à connaître et à aimer, il lui faut, pour exprimer les sentiments de cette *vie morale*, le secours du *geste*. Enfin quand son intelligence se sera développée, elle aura besoin, pour manifester ses *idées*, d'un langage plus précis, et elle le trouvera dans la *parole articulée*.

Donc, en résumé, le *chant* pour les manifestations de la vie, le *geste* pour les manifestations de la volonté, et la *parole articulée* pour les manifestations de l'intelligence, tels sont les trois langages qui correspondent aux trois facultés de l'âme.

De ces trois langages, la *parole* seule est arbitraire, et varie d'un peuple à l'autre. Le *chant* et le *geste* sont naturels et restent constamment identiques. Aussi, quand l'homme parle sous l'empire immédiat du sentiment, et sans autre préoccupation, il gesticule et chante toujours juste. Mais s'il récite de mémoire un morceau dont les sentiments lui soient étrangers, il lui arrive souvent de gesticuler mal et de chanter faux. L'auditeur, qui juge d'instinct, s'en aperçoit et trouve que l'orateur n'est pas *naturel*.

Les trois langages ne sont pas tellement distincts, que l'un ne puisse empiéter sur le domaine des deux autres. C'est un nouveau trait de ressemblance de l'homme avec son créateur. La circumincession des trois personnes divines a son reflet, non seulement dans les facultés de l'âme, mais même dans les trois modes de manifestations de ces facultés. En effet, comme l'homme agit avec toute son âme, les trois langages doivent exister simultanément. Seulement chacun d'eux se modifie, suivant les dispositions particulières de l'âme.

En général, il y a, dans les opérations humaines, une faculté qui domine, qui agit plus fortement que les autres, et qui constitue l'homme, d'une manière évidente, soit dans l'état sensitif de la vie, soit dans l'état intellectif de l'esprit, soit dans l'état moral de la volonté.

Dans l'état *sensitif*, l'homme manifeste surtout sa vie : il est *actif*, et tout son être prend une expression qui indique l'action,

ou l'intention d'agir. Cette forme de l'organisme, qui tend à l'extérieur, Delsarte l'a appelée *excentrique*.

Dans l'état *intellectif*, ou de réflexion, l'homme se recueille, se replie sur lui-même : il cherche, il est *passif*. Delsarte appelait *concentrique* cette seconde forme de l'organisme.

Enfin, dans l'état *moral*, intermédiaire entre les deux autres, et qui correspond aux manifestations relativement calmes de l'âme aimante et voulante, l'homme exprime par l'état calme et régulier de ses organes, qu'il n'est ni sous l'impulsion de la vie active, ni sous les préoccupations de la vie passive. C'est la forme *normale* de l'organisme.

Pour abréger, le conférencier, d'après Delsarte, désigne ces trois formes par les chiffres 1, 2, 3. Le chiffre 1 représente la forme excentrique, le chiffre 2 la forme concentrique, et le chiffre 3 la forme normale.

Après avoir exposé ces principes généraux, le conférencier étudie le premier langage, celui des inflexions de la voix, ou du chant.

Le son en lui-même est la manifestation de la vie sensitive, au degré le plus infime. Mais il est susceptible de revêtir des nuances qui le rendent très expressif, et c'est là ce qui fait la base de la musique, et ce qui lui donne tout son charme.

En adoptant le système de Delsarte, les trois qualités du son, au point de vue du langage, sont : 1. le degré d'acuité, 2. le coloris, 3. le timbre.

Relativement à l'acuité du son, la voix est 1. grave (basse), 2. aigue (soprano), 3. médiane (ténor).

Enfin pour chacune de ces voix, il y a : 1. voix de poitrine, 2. voix de tête, 3. voix normale.

De là, soit pour le son de la voix, soit pour celui des instruments de musique, des significations très sensibles et très nettes, quand on y appelle l'attention, comme l'a fait le conférencier, par des exemples.

Quelle est la raison du sens attaché au chant ? Delsarte a cherché d'abord ce qu'il y a de général dans la forme mélodique du chant, et il a trouvé que la signification des intervalles de la gamme ne se trouvait pas tant dans leur valeur que dans leur forme. De fait les inflexions peuvent varier beaucoup en étendue, et signifier la même chose, pourvu que la forme en reste la même.

Or cette forme consiste à monter du grave à l'aigu, ou à descendre de l'aigu au grave, ou à rester sur un même degré. En examinant bien, on constate que la voix monte dans l'exaltation,

l'étonnement, la contestation, c'est-à-dire dans l'état excentrique ; elle baisse dans l'affirmation, la tendresse, l'abattement, c'est-à-dire dans l'état concentrique ; enfin elle s'infléchit très peu dans le calme, la possession de soi-même, c'est-à-dire dans l'état normal.

C'est sous l'impression des sentiments extrêmement variables qui nous animent, que se produisent les diverses inflexions du chant qui accompagne le discours ; et c'est la quasi-impossibilité de saisir et d'apprécier par le raisonnement l'ensemble de ces impressions fugitives, qui rend si difficile l'exécution, faite de sang-froid, d'un chant qui nous est pourtant si naturel lorsque nous parlons sous l'impression du moment.

On comprend, dès lors, que la musique ou le chant musical, ne consiste pas dans une suite de notes quelconques placées au hasard, mais que la vraie musique doit avoir un sens ; or, pour cela, il faut qu'il y ait un accord général entre la musique et les paroles.

Faisons-nous tous, en parlant, les inflexions de la même manière ? Oui, quant au mode qui donne le sens ; non, quant à la profondeur. Celle-ci varie : 1. avec l'*âge* de celui qui parle : les enfants font les inflexions plus profondes ; 2. avec la *gêne* que peuvent causer les interlocuteurs : les inflexions sont d'autant moins profondes qu'on est plus contraint soit par le respect, soit par la crainte ; 3. avec la *distance* à laquelle il faut porter la voix : l'effort étant incompatible avec les inflexions profondes.

Le conférencier a consacré le reste du cours à donner les règles pratiques de la lecture à haute voix. Ces règles n'étant que l'application des principes exposés dans les conférences précédentes, nous nous dispenserons d'en faire une analyse qui, d'ailleurs, dépasserait les limites dans lesquelles doit se renfermer cette revue rapide et sommaire.

II

M. l'abbé J.-C.-K. Laflamme.

Cours de géologie.

Le globe terrestre n'a pas eu, dès le commencement de son existence, la structure et la constitution physique qu'il a maintenant. Tracer l'histoire de ces différents changements, tel est le but de la géologie.

L'histoire de la terre, comme celle des peuples, repose sur l'étude des documents qui s'y rapportent. Et plus ces documents sont obscurs et incertains, plus leur interprétation et leur mise en œuvre demandent de tact et de jugement. Aussi le géologue doit-il toujours procéder avec la plus grande circonspection.

Comme point de départ de ses recherches, il pose en principe que les phénomènes qui se sont produits à la surface de notre globe n'ont pas dû varier depuis le commencement. L'intensité seule a pu changer ; mais comme les mêmes éléments matériels ont été en présence dès le commencement, comme les lois physiques et chimiques qui les régissent sont également restées les mêmes, la nature des phénomènes n'a guère varié. Il suit de là que l'étude des phénomènes actuels est la base des recherches géologiques. Bien comprendre ce qui se passe de nos jours est encore ce qu'il y a de plus facile : il suffit d'observer.

Or les causes qui agissent actuellement pour créer ou modifier les lits géologiques, peuvent se réduire à cinq : la vie, l'atmosphère, l'eau, la chaleur et les oscillations de la croûte terrestre.

Dans les trois conférences qu'il a données, le professeur a étudié successivement l'action de la vie végétale et animale, celle de l'atmosphère et celle de l'eau.

Aux plantes sont dus les dépôts de tourbe qui occupent une place si considérable dans les formations géologiques contemporaines.

La vie animale manifeste son action dans les dépôts d'organismes microscopiques, qui se rencontrent un peu partout, et dont le nombre n'est égalé que par la beauté et la délicatesse des carapaces siliceuses ou calcaires qu'ils sécrètent. Ajoutons les coraux, qui forment à eux seuls des bancs de rochers très élevés, et dont l'épaisseur atteint plusieurs centaines de pieds : mystérieux organismes, se développant surtout dans les eaux tièdes et limpides des mers tropicales, poussant à peu près comme les plantes, et recouverts d'une gelée vivante que le moindre frottement enlève, mais qui sécrète un squelette siliceux capable de briser les navires qui viennent s'y heurter.

Le rôle de l'atmosphère est à la fois chimique et physique. Elle provoque des décompositions très remarquables, et, sous son influence, on voit les roches les plus dures, comme les granits, tomber petit à petit en poussière. L'argile se forme en grande partie de cette manière par la décomposition des feldspaths et des micas.

L'action mécanique des vents se traduit par la formation des dunes, dans les régions sablonneuses où les courants d'air gar-

dent pendant longtemps la même direction. Ces collines de sable, formées d'abord par la rencontre du moindre obstacle qui s'oppose au mouvement de l'air, grossissent peu à peu, se déplacent, et envahissent lentement, mais sûrement, le rivage sur lequel elles ont pris naissance. Leur structure est très caractéristique et facile à reconnaître.

Le troisième agent des phénomènes géologiques, c'est l'eau. L'étude des effets chimiques et mécaniques de l'eau, a fait le sujet de la dernière conférence. L'action de l'eau se manifeste de plusieurs manières. Chimiquement, l'eau dissout certaines roches, les enlève pour aller les déposer plus loin. C'est ainsi que se creusent les grottes des terrains calcaires ; ces grottes atteignent parfois des dimensions vraiment gigantesques.

Au point de vue mécanique, l'eau modifie la forme des reliefs du sol. Elle use et abaisse les sommets où elle tombe sous forme de pluie, et va ensuite déposer en alluvions ces débris dans les plaines inférieures.

D'un autre côté, les rivières travaillent et modifient constamment leurs rivages. Leurs lits s'approfondissent et se régularisent, les chutes reculent et tendent à se changer en rapides, les méandres s'accentuent de plus en plus, jusqu'à ce que la rivière ait un régime qui établisse un équilibre stable entre la pente de son lit et le volume d'eau qu'elle débite.

Le conférencier a terminé ces études géologiques par quelques considérations sur les *barres* et les *deltas*.

III

M. l'abbé P.-E. Roy.

Sujet :—*Cicéron.*

Dans sa première conférence, M. l'abbé Roy étudie la vie privée du grand orateur romain. Cette étude est une préparation nécessaire à celle des œuvres oratoires de Cicéron. Nous donnons les traits principaux de cette biographie.

Marcus Tullius naquit en l'an 106, avant J.-C., à Arpinum, petit bourg du Latium. Après avoir étudié à Rome et y avoir même fait ses débuts au barreau, il va se perfectionner à Athènes, où il suit les leçons des grands maîtres, et se familiarise avec la langue grecque.

A son retour il se marie avec Terentia. Cette femme, d'humeur difficile, met souvent le trouble au foyer où elle prétend régner

en souveraine. Cicéron la laisse faire jusqu'au jour où il apprend qu'elle le trahit et le ruine. Un divorce éclatant vient rompre des liens qui d'ailleurs avaient depuis longtemps commencé à se relâcher.

Un second mariage se termine par un second divorce. Cette fois Cicéron renonce à l'hymen.

Il espérait pouvoir trouver un dédommagement dans son amour pour ses deux enfants : il fut cruellement déçu. Tullia, sa fille tendrement aimée, mena une triste existence. Veuve à 15 ans de son premier mari, elle dut se séparer du second et du troisième par un double divorce, et mourut soudainement à l'âge de 31 ans. Marcus, le frère de Tullia, ne consola guère Cicéron de cette perte. Son père voulut en faire un orateur et un philosophe, et lui n'eut jamais que des instincts de soldat grossier. Envoyé à Athènes pour étudier, il perdit son temps, et n'en rapporta d'autre diplôme que le titre peu flatteur de grand et intrépide buveur.

Le conférencier termine son étude par quelques détails sur les esclaves et sur la fortune de Cicéron. Il nous parle du rôle important joué par Tiron, l'intendant et le secrétaire du grand orateur, de l'estime dont cet esclave était l'objet de la part de son maître, et s'élève contre les prétentions de M. G. Boissier, qui profite de ce fait pour attribuer aux lettres et à la philosophie l'honneur d'avoir porté les premiers coups à l'esclavage. Il indique ensuite les diverses sources où Cicéron dut puiser sa fortune, donne des détails sur la condition matérielle de l'écrivain, au temps de Cicéron, sur celle de l'avocat, auquel une loi interdisait de recevoir un salaire de ses clients, et termine par quelques réflexions sur les idées religieuses de Cicéron.

La seconde conférence est consacrée aux débuts de Cicéron dans la carrière politique. Deux grands partis politiques se disputaient alors les faveurs de l'opinion : l'aristocratie et la démocratie. Les goûts de Cicéron, ses hautes relations l'inclinaient vers l'aristocratie ; mais il eut souvent à souffrir de la morgue insolente des grandes familles, qui n'aimaient pas les parvenus. D'autre part, les mœurs turbulentes et grossières de la plèbe l'éloignaient du parti populaire, dans lequel le plaçait pourtant son origine. Voilà qui explique les fluctuations politiques qui ont souvent agité la vie du grand orateur.

Cicéron débuta sous la dictature de Sylla, et parut au forum pour défendre la cause de Roscius d'Amérie, accusé d'avoir assassiné son père. Chrysogonus, puissant affranchi de Sylla, voulait se débarrasser de Roscius, dont il convoitait l'héritage,

et il se proposait de le faire condamner comme parricide. Il y avait du danger à défendre une victime de Chrysogonus. Cicéron le fit avec un courage qui l'honore.

Après avoir démontré l'innocence de son client, il accable ses adversaires, et Chrysogonus en particulier, sous les traits d'une mordante raillerie, et s'efforce de les rendre odieux à leurs concitoyens. Il dénonce le luxe insolent de cet affranchi, et le traite avec un superbe dédain.

Cette conduite courageuse valut à Cicéron les approbations de la plèbe, et lui facilita l'entrée dans la carrière des honneurs. Après avoir exercé la questure en Sicile, il est nommé édile à Rome, puis préteur. C'est pendant sa préture qu'il prononça le *Pro lege Manilia*. Le conférencier analyse rapidement ce premier discours politique du grand orateur. Il s'agissait de faire donner à Pompée le commandement militaire en Orient pour terminer la guerre contre Mithridate. Cicéron établit que cette guerre est nécessaire, qu'elle offre de sérieuses difficultés, et que Pompée seul est capable de mener cette expédition à bonne fin. La troisième partie du discours est surtout remarquable. L'orateur y loue un grand homme avec une grande éloquence. La loi Manilia fut votée, et Cicéron put voir dans ce succès le gage de ses triomphes futurs.

La troisième conférence nous a montré Cicéron arrivant au consulat, en l'an 690 de Rome, malgré la terrible opposition de Catilina et grâce à l'appui des chevaliers, et débutant dans cette fonction par son fameux discours sur la loi agraire. L'analyse de ce discours, et les citations de quelques passages remplissent une grande partie de la conférence.

Les lois agraires étaient populaires à Rome, et plusieurs tribuns s'en servaient pour satisfaire leurs ambitions. La loi qu'eut à combattre Cicéron était mal conçue et dangereuse ; elle demandait la nomination d'un décemvirat qui aurait pouvoir absolu, pendant cinq ans, sur tout le domaine de la république.

Mais comment combattre cette loi sans irriter le peuple ? Cicéron y parvient à force d'adresse et de précautions oratoires. Il commence par distraire son auditoire en parlant de sa personne, de son élection au consulat, de la conduite qu'il se propose de tenir. C'était une belle occasion de se vanter, et Cicéron se garde bien de la laisser échapper. Il se déclare franchement ami du peuple, et dit qu'il sera un consul *populaire*. Puis par un détour habile, il arrive au sujet, fait l'éloge des lois agraires en général, dit qu'il n'était pas d'abord opposé à celle du tribun Rullus, mais qu'ayant découvert dans cette loi des

desseins ambitieux et un grave danger pour l'Etat, il se croit obligé de la combattre. Alors, sûr des dispositions de son auditoire, l'orateur se met à l'aise. Reprenant son arme favorite, l'ironie, il en cingle la figure de son adversaire, et, après l'avoir rendu odieux, il le tourne en ridicule. Le peuple se laissa prendre à cette capticuse éloquence, et rejeta la loi de Rullus.

La dernière conférence de M. Roy a été consacrée tout entière à l'étude de la *première catilinaire*. Le professeur nous a d'abord tracé un portrait de Catilina, le héros de la conjuration.

Catilina était un brigand de la pire espèce. Il n'eut jamais d'autre ambition que celle de répandre partout la discorde et de soulever des troubles dont il espérait tirer profit. La guerre civile fut son élément ; il assista, comme à une fête, à cette triste agonie dans laquelle se débattait alors la République romaine, et passa toute sa vie à épier l'occasion de faire de méchants coups.

Le feu, le fer, le sang ; voilà mes étendards !

lui fait dire Voltaire dans sa tragédie de *Rome sauvée* ; et cette sombre devise lui convient à merveille. Catilina réussit à grouper autour de lui des hommes perdus de débauches, des misérables criblés de dettes, des scélérats, des voleurs, des assassins ; et pour faire la main à tous ces brigands, il ouvrit au sein de Rome une école de crimes, dont il fut le grand maître. Puis quand l'apprentissage du vice lui parut suffisant, il organisa son plan d'attaque, et traça son programme : abolition des dettes, proscription des riches, abolition des magistratures, le pillage partout, et le partage des biens en commun. Heureusement un conjuré trop indiscret révéla le complot à une femme : ce qui sauva la République. L'éveil fut donné. Cicéron comprit qu'on en voulait surtout à sa vie, et, à partir de ce jour, il se mit sur ses gardes. Bientôt un nouveau complot se trame dans l'ombre, qui vise à la fois Rome et Cicéron. On organise secrètement une révolte à mains armées ; des généraux parcourent l'Italie pour soulever des légions ; et, pendant ce temps, un chevalier romain et un sénateur font une tentative de meurtre sur la personne du consul. Cicéron, averti à temps, échappe au poignard des assassins. Cependant le danger augmente. Le sénat épouvanté fait un sénatus-consulte pour investir les consuls de l'autorité dictatoriale, et déclare que la patrie est en danger.

C'est au milieu de la consternation universelle produite par cette grave mesure que Cicéron convoque le sénat. Catilina s'y rend, soit pour rassurer ses complices, soit pour écarter les

soupçons. A son entrée, les sénateurs, indignés, laissent vide la partie de la salle où il va se placer. C'est alors que le consul, déchargeant enfin son âme toute débordante de colère, prononce son premier discours contre Catilina. Après la foudroyante apostrophe du début, l'orateur établit à n'en pas douter, qu'il connaît parfaitement tous les détails de la conjuration ; il sait le jour, l'heure, l'endroit ; il cite les noms, les paroles. Catilina est donc coupable. Cicéron le supplie de sortir de Rome, d'échapper par la fuite au châtiment qu'il a mérité ; et, pour lui faire comprendre qu'il lui est impossible désormais de vivre à Rome, il lui rappelle sa vie passée, et esquisse son portrait avec une vivacité de ton et de couleur, avec une énergie et une vérité qui font frémir. La péroraison est pleine de noblesse et de grandeur.

Confondu par ce discours, Catilina balbutia quelques excuses, voulut jouer à l'hypocrisie, et se permit même d'injurier Cicéron. Des murmures étouffèrent sa voix ; les mots de traître et d'assassin arrivèrent à son oreille. Furieux alors, et se sentant compromis, il se précipite hors du sénat et regagne sa demeure. Quelques heures après il sortait de Rome à la faveur des ténèbres, et allait rejoindre ses complices.

IV

M. Faucher de Saint Maurice.

Sujet :—*L'empereur Maximilien, homme de lettres.*

M. Faucher de Saint-Maurice a consacré deux conférences à nous faire connaître l'empereur Maximilien comme homme de lettres. Tout le monde sait la vie accidentée et romanesques de ce prince qui, après avoir parcouru tous les pays, est venu se fixer dans le Nouveau-Monde, et a, pendant quelques années, tenu entre ses mains les destinées du Mexique. Mais ce qui est moins connu, c'est que cet empereur fut un écrivain distingué, et que ses notes de voyage nous révèlent une plume d'artiste mise au service d'un esprit fin et d'un jugement solide. Maximilien possède tous les talents, et excelle dans tous les genres.

S'agit-il de décrire les sublimes spectacles de la nature, de peindre les forêts vierges de l'Amérique, les plaines arides et brûlantes du désert, les sites enchanteurs des lacs alpestres, les terribles éruptions du Vésuve, le ravissant et féerique panorama qui frappe les regards dans la grotte de Capri, il le fait avec

l'imagination et le style d'un poète. S'il nous fait voyager à travers le vieux et le nouveau continent, et nous communique ses réflexions, nous découvrons bien vite en lui un observateur judicieux, qui sait voir les choses et tirer de tout ce qu'il voit de précieux enseignements. Rien n'échappe à son regard pénétrant. S'il parle de Rome, de Paris, de Lisbonne, ce n'est pas pour redire les banalités que tout le monde sait ; mais il a sa manière à lui de regarder et de juger. Son œil découvre des aspects nouveaux que personne n'a vus avant lui ; son imagination lui fournit des rapprochements justes et frappants qui surprennent et intéressent. Aussi ses notes de voyages se distinguent-elles par une vive originalité.

Le récit de ses excursions sur mer lui donne l'occasion de faire une jolie et savante dissertation sur la marine. On croirait entendre un de ces vieux loups de mer qui ont passé toute leur vie entre le ciel et l'eau, et qui se sont, en quelque sorte, identifiés avec leurs navires.

Nous fait-il visiter les grands musées de l'Europe, il disserte en véritable artiste sur la peinture et la sculpture. Rien de plus exquis et de plus judicieux à la fois que ses appréciations des chefs-d'œuvre de Raphaël. On sent vibrer toutes les fibres de son âme, lorsqu'il parle des madones du grand peintre. Il dissèque ces ravissants tableaux, il les examine à la loupe, il en analyse toutes les beautés avec une justesse et une précision vraiment étonnantes. Un élève de Raphaël n'aurait pas mieux parlé de l'illustre maître.

Enfin cet artiste, ce poète, ce marin, cet observateur, était encore philosophe à ses heures. On peut extraire de ses écrits un charmant recueil de pensées philosophiques et de sentences morales que ne désavoueraient pas les plus profonds penseurs.

M. Faucher de Saint-Maurice a terminé ses conférences en parlant de la triste catastrophe qui a si brusquement arrêté l'empereur Maximilien au milieu de sa carrière. L'émotion qui animait ces souvenirs personnels, ajoutait un nouvel intérêt à la parole du conférencier.

V

Mgr B. Paquet, Recteur de l'Université.

Sujet :—*Les hommes sont tous égaux, disent les uns ; les hommes ne sont pas tous égaux, répondent les autres. Qui a raison ?*

Les hommes sont tous égaux, dit J.-J. Rousseau, et après lui les socialistes, les fouriéristes, les communistes. On sait à quelles

déplorables absurdités sont arrivés ces fauteurs de systèmes erronés. Comment expliquer le succès de pareilles doctrines ? C'est qu'à côté d'erreurs monstrueuses, elles renferment une parcelle de vérité. Il y a du vrai et du faux dans ces théories. Quelques distinctions importantes permettent de démêler la vérité de l'erreur. Il y a dans l'homme la nature spirituelle et la nature matérielle. Or y a-t-il égalité chez tous quant à la nature matérielle ? Le supposer serait assez ridicule. Il est constant, en effet, que tous les hommes n'ont pas la même taille, la même figure, la même couleur. La nature varie les types à l'infini, si bien qu'il est impossible de trouver deux hommes semblables. Cette diversité en produit d'autres dans les aptitudes à remplir certaines fonctions : tel avantage physique donne à celui qui le possède une supériorité nécessaire sur ceux qui en sont privés.

Dans l'ordre moral et intellectuel les inégalités ne sont pas moins nombreuses ni moins apparentes. Il est évident que tous les hommes ne sont pas doués au même degré d'esprit, de jugement, de mémoire ; les tempéraments et les caractères changent aussi avec les individus. De plus les hommes ne font pas le même usage des facultés que la nature leur a départies : les uns les font servir à de grandes choses ; les autres les laissent s'éteindre dans l'inaction. Ici encore, par conséquent, l'inégalité dans les dons de l'esprit et dans la manière de s'en servir en produit de très grandes dans les conditions de la vie. Donc les hommes ne sont pas égaux puisqu'ils apportent en naissant des dons et des aptitudes si diverses.

Mais il y a chez tous les hommes une égalité essentielle qui tient à leur origine, aux éléments constitutifs de leur nature et à leur destinée. Tous les hommes ont une origine commune qui est en Dieu ; tous sont composés d'un corps et d'une âme unis substantiellement ; tous ont une même destinée, qui est de retourner à Dieu leur créateur ; tous enfin ont reçu, pour atteindre cette fin, une même faculté qui est le libre arbitre. A ces divers points de vue, tous les hommes sont absolument égaux. Cette égalité peut être appelée *essentielle*, par opposition aux inégalités citées plus haut et qui sont *individuelles*.

De ce double principe naissent des conséquences graves. Les hommes, égaux essentiellement, ont des droits essentiels absolument égaux. Les droits essentiels du père, du monarque, du riche ne diffèrent aucunement des droits essentiels du fils, du sujet ou du pauvre. Ces droits sont inviolables : nul ne peut s'y attaquer sans crime. D'un autre côté, l'inégalité individuelle

suppose des droits individuels inégaux. L'homme peut faire valoir ses droits lorsqu'ils sont légitimement acquis et pourvu que les droits essentiels ne soient pas violés.

C'est pour n'avoir pas fait ces distinctions importantes que les philosophes du 18e siècle ont commis de si graves erreurs et ont entraîné la France dans l'abîme de la révolution. L'Eglise, plus sage que tous les philosophes, respecte et concilie tous les droits de l'homme. Sans doute elle voit la beauté dans l'ordre, et l'ordre dans la hiérarchie; mais c'est elle qui a délivré le monde de l'esclavage, qui a appris aux hommes à se regarder comme des frères, et qui leur fait dire tous les jours cette sublime prière: Notre Père qui êtes aux cieux!

VI

M. l'abbé L. Olivier.

Sujet :—*Marivaux et le marivaudage.*

Le conférencier esquisse d'abord les principaux traits de la vie de Marivaux. Né en 1688, le célèbre écrivain reçut une bonne éducation de collège, qu'il compléta plus tard au milieu de la société. Les hommes ont été pour lui plus instructifs que les livres. Ses préférences naturelles le portèrent d'abord vers la génération littéraire dont Fontenelle et LaMothe étaient les plus illustres représentants. C'est là qu'il rencontra Mme de Tencin, qui servit admirablement les intérêts de Marivaux. Elle eut de l'ambition pour lui, veilla sur sa gloire, et força même, pour ce cher protégé, les portes de l'Académie, où Voltaire venait alors frapper. Le discours que fit Marivaux, en prenant rang parmi les immortels, est un modèle de grâce, de noblesse et de bon goût.

Les honneurs n'amenèrent pas la richesse au foyer de l'académicien. Il vécut toujours dans un état voisin de la pauvreté, aimant d'ailleurs à faire aux pauvres une large part de ses modestes ressources. Ses derniers jours s'écoulèrent dans le silence et la paix.

Marivaux a laissé son nom à un genre littéraire, le *Marivaudage.* On a tort de ne parler du marivaudage que pour en dire du mal : il y a dans le style de Marivaux des beautés qu'un œil exercé découvre facilement. Il faut pourtant reconnaître qu'il sort trop souvent du naturel. Chez lui le terme subtil, l'expression rare, le tour figuré, donnent au style un air d'apparat et de

recherche qu'on ne saurait approuver. C'est un langage trop guindé et qui vise trop à la finesse.

Mais il faut voir dans Marivaux autre chose que le marivaudage. Son théâtre reproduit avec une rare exactitude les mœurs, le ton, le langage de la société du XVIIIe siècle. *Les deux surprises de l'amour*, la *Fausse suivante*, le *Dénouement imprévu*, les *Serments indiscrets*, *Le legs*, *Les fausses confidences*, le *Jeu de l'amour et du hasard*, sont des œuvres qui, sans être irréprochables au point de vue moral, dénotent une grande finesse d'observation, et une connaissance approfondie du cœur humain. Deux romans : La *Vie de Marianne* et le *Paysan parvenu*, ne sont pas indignes des meilleures comédies de Marivaux. Les unes et les autres ont leur place d'honneur dans la littérature française, et vivront longtemps à côté des plus belles productions de l'esprit français.

Marivaux a toujours fait profession de haïr le singe littéraire, et certes, personne ne pouvait lui reprocher ce qu'il attaquait chez les autres. C'est un génie créateur, et voilà pourquoi on ne saurait enlever ses œuvres sans mutiler l'histoire littéraire de la France.

VII

M. l'abbé Laberge.

Sujet :—*Analogie entre la formation de l'Eglise et la création du Monde.*

Il y a trois œuvres particulières dans l'œuvre générale de la création : 1° la *création* elle-même ; 2° la *distinction* des éléments ; 3° l'*ornementation*. Dieu, en fondant son Eglise, a voulu suivre le même plan, et faire passer son œuvre par les trois phases de la création primitive.

Et d'abord, il y a la création proprement dite. L'Eglise commence au paradis terrestre, après la chute ; elle se continue avec les patriarches et le peuple juif, jusqu'à Jésus-Christ. *Domestique* au temps des patriarches, elle existe sans loi, sans culte déterminé, sans sacerdoce régulier. Puis elle devient *nationale* avec le peuple juif : Moïse donne une législation positive, détermine le culte et établit le sacerdoce d'Aaron. C'est l'époque de création. Cette Eglise des patriarches et des prophètes est bien, dans son essence, la même que l'Eglise du Christ. Elle a la même cause, le même but, le même principe de sanctification, et *substantiellement* la même doctrine. Mais ces deux Eglises diffèrent par la forme et l'état, par l'autorité et le sacerdoce,

par leurs prérogatives et leurs moyens d'action. La Synagogue, comme le monde avant l'œuvre des six jours, était imparfaite, stérile et, en quelque sorte, à l'état de chaos ; l'Esprit de Dieu planait sur elle : *Spiritus Dei ferebatur super aquas.*

Avec Jésus-Christ commence la seconde phase, celle de la *distinction* des éléments. Le monde était dans les ténèbres. Jésus-Christ prêche, et la lumière est faite ; car le Christ est la lumière qui illumine tout homme venant en ce monde. Les éléments sont ensuite partagés : Jésus-Christ sépare le clergé des laïques ; puis, dans le clergé, il établit une hiérarchie composée de trois ordres : l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat. L'Eglise reçoit ensuite ses moyens propres d'activité par l'établissement de son autorité et l'institution de ses sacrements. Enfin la publication de l'Evangile complète l'œuvre de distinction en séparant pour toujours l'Eglise de la Synagogue.

L'Eglise était créée et organisée ; il ne restait plus à la main créatrice que d'y faire briller une riche ornementation. Le Saint-Esprit descend sur les Apôtres au jour de la Pentecôte, et, sous ces rayons de la splendeur divine, les apôtres deviennent les brillantes lumières du firmament nouveau. Les Pères et les Docteurs ajoutent un nouvel éclat à l'ornementation de l'Eglise ; puis viennent les confesseurs, les martyrs, les vierges, qui forment comme autant de joyaux à la couronne déjà si belle de l'Epouse du Christ. Enfin l'Eglise, comme la nature au printemps, se couvre d'une riche parure. Elle voit germer et fleurir dans son sein les collèges, les universités, les monastères, les hôpitaux, les associations pieuses, qui n'ont tous qu'une voix pour célébrer l'œuvre du Christ.

Cependant l'œuvre n'est pas encore complète. L'Eglise, souvent désolée par le ravage de l'erreur et des passions, attend le jour suprême où Jésus-Christ consommera son travail par la terrible distinction des justes et des réprouvés, et par la suprême ornementation de la gloire.

VIII

M. l'abbé L.-A. Paquet

Cours d'apologétique chrétienne.—Introduction.

Première leçon.—Notions générales sur l'apologétique chrétienne.— L'apologétique chrétienne peut se définir : une science qui, sous les lumières de la foi et avec l'aide de la raison, travaille

au soutien de la vérité catholique dans le monde. Elle arrive à ce but en montrant la supériorité des doctrines révélées sur toute doctrine purement humaine, ou en faisant justice des objections et des sophismes de l'erreur. Elle diffère de la *théologie positive*, qui se sert de l'autorité, des Ecritures, de la tradition, et des définitions de l'Eglise, pour prouver la divinité de la religion et de ses dogmes ; elle diffère aussi de la *scolastique*, qui, appuyée sur l'autorité, fait encore appel aux lumières de la raison, et forme de la doctrine révélée une vaste synthèse scientifique. Le rôle de l'apologétique, ou théologie *polémique*, est de défendre les vérités catholiques contre l'erreur.

Cette science est excellente dans son *objet*, qui est Dieu lui-même, et dans ses *principes*, qui sont les lumières de la foi se projetant sur notre raison, et elle l'emporte ainsi sur toutes les discussions humaines.

L'apologétique est aussi vaste que la théologie. Placée aux frontières de la foi, elle doit en garder toutes les issues, et poursuivre même l'ennemi jusque dans ses propres tranchées.

La meilleure *préparation* aux luttes de la polémique chrétienne c'est la scolastique, cette théologie raisonnée, profonde, qui exerce l'esprit et l'habitue à scruter la nature intime des dogmes. Quant à la *méthode* de cette science, elle consiste à faire valoir non seulement les preuves proprement démonstratives, mais encore tous les arguments probables et indirects dont on peut attendre quelque bon effet. Il ne faut pas demander à l'apologiste ce style sévère qui convient à la scolastique. Sa démarche est plus libre, et il ne dédaigne pas les brillantes couleurs de la forme littéraire.

La polémique religieuse est *nécessaire* aux progrès du christianisme ; elle écarte les obstacles qui encombrent la route et dispose les âmes à l'infusion de la grâce divine. Les plans de défense doivent varier comme les plans d'attaque, et elle doit changer de terrain selon le caractère des erreurs qu'elle combat. L'histoire de l'Eglise nous prouve cette féconde variété des ressources que l'apologétique met en œuvre.

Seconde leçon.—Coup d'œil sur l'histoire de l'apologétique chrétienne.—L'Eglise eut d'abord à lutter pour son existence même contre le judaïsme et le paganisme. A l'aurore des temps chrétiens l'apologétique apparaît dans les disputes de Jésus-Christ et de ses apôtres avec les chefs de la Synagogue.

Le paganisme est attaqué à son tour, et ne tarde pas à succomber sous les coups des vaillants athlètes du second et du troisième siècle. L'apologétique démontre la divinité du chris-

tianisme en proclamant, par la voix de S. Justin, sa supériorité *morale*; par celle de S. Clément, sa haute valeur *scientifique*; et sa supériorité *sociale*, par l'éloquence de Tertullien. En même temps S. Irénée, dans son traité contre les hérésies, dissipe les rêveries et les séduisants mensonges de la Gnose.

Au quatrième et au cinquième siècle, il fallut maintenir l'*intégrité* de la religion chrétienne, contre les hérésies d'Arius, de Pélage, de Nestorius et d'Eutychès. C'est l'époque des Pères de l'Eglise. St Athanasse en Orient, et St Hilaire en Occident, soutiennent les vérités fondamentales du dogme.

Au moyen âge, les immortels écrits de St Thomas sauvent l'Europe des doctrines malsaines du panthéisme et du rationalisme oriental; la *Somme contre les Gentils* est un impérissable monument de théologie polémique.

Aux principes subversifs de l'erreur protestante, l'Eglise oppose encore des adversaires remarquables, tels que Bellarmin et Bossuet. Avouons cependant que, depuis la réforme de Luther, à laquelle vint s'ajouter, dans les écoles philosophiques, celle de Bacon et de Descartes, l'apologétique chrétienne, par l'abandon de la scolastique, perdit beaucoup de sa force et de sa gloire, et se montra trop faible en face du philosophisme voltairien. Cette faiblesse momentanée ne dépend en aucune sorte de l'Eglise et de ses chefs. Il faut l'expliquer par le malheur des temps, et par une permission spéciale de Dieu, qui voulut sans doute, en laissant déborder le mal, punir l'esprit d'indépendance auquel le seizième et le dix-septième siècle se laissèrent si facilement emporter. La révolution française apprit au monde combien il en coûte de rompre avec les lois de la religion et de la pensée.

On ne peut s'empêcher d'admirer la constance de l'Eglise maintenant pendant dix-neuf cents ans un même *credo* en face des opinions et des systèmes innombrables de tous les siècles. Ce spectacle constitue déjà une magnifique apologie du catholicisme, et prouve invinciblement sa divinité.

Troisième leçon.—Objet de l'apologétique contemporaine.—Pour bien comprendre la genèse des systèmes anti-philosophiques et anti-religieux qui inondent aujourd'hui l'Europe, il faut remonter jusqu'à Luther, Bacon et Descartes. Ces deux derniers eurent le grand tort de poser en principe l'excellence des innovations philosophiques. Aussi les esprits, emportés par des idées de réforme, dominés par le rationalisme, sont bientôt tombés, soit dans l'idéalisme qui favorise toutes les illusions, soit dans le matérialisme qui abaisse l'homme au-dessous de lui-même. C'est en Allemagne que l'idéalisme a fait le plus de

ravages, après le subjectivisme de Kant. Il en est sorti un panthéisme nuageux et impie, qui règne aujourd'hui dans un grand nombre d'écoles.

Le matérialisme, d'autre part, né du sensualisme de Bacon et de Locke, confirmé par la fausseté du spiritualisme cartésien, s'est développé dans des proportions alarmantes. D'après nos positivistes modernes, le suprême progrès consiste à observer les faits sensibles, à en déterminer les lois immédiates, et à tout expliquer par le jeu des forces physiques. L'idée de l'âme et l'idée de Dieu ne sont plus que de vieilles hypothèses qui ont fait leur temps.

Ces absurdes théories devaient naturellement engendrer le scepticisme. Aussi combien d'âmes, désespérées, souffrent aujourd'hui de ce mal affreux !

Pour conjurer un pareil danger, il importe que la défense catholique se porte sur tous les points attaqués. Les systèmes ennemis se servent des armes de la science pour combattre l'Eglise : il s'agit donc pour l'apologétique chrétienne de montrer le parfait accord qui existe entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, entre la raison et la foi, entre la science et la révélation. Voilà le but spécial qu'elle doit viser.

Le Concile du Vatican avait déjà tracé ce programme. Léon XIII l'a remis sous nos yeux dans son encyclique *Æterni Patris*, où il montre combien utile et nécessaire est le concours de la raison et de la science humaines pour ramener les peuples à la foi.

Quatrième leçon.— Principes de l'apologétique contemporaine. — Aujourd'hui plus que jamais l'apologiste doit compter sur sa raison, sur l'arme d'une dialectique puissante, d'une doctrine saine et vigoureuse. Or il trouvera tout cela dans S. Thomas. Léon XIII, en remettant en honneur cette doctrine trop longtemps négligée, a consacré les efforts généreux de quelques esprits d'élite, qui déjà travaillaient à la restauration des études philosophiques et théologiques.

La doctrine de S. Thomas se recommande à l'apologétique moderne par sa *sûreté* et son *opportunité*. Elle jouit, comme celle de S. Augustin, d'une approbation *spéciale* de l'Eglise. Ses principes si élevés, d'une action universelle, peuvent dissiper toutes les erreurs.

Dans un temps où il importe de montrer l'harmonie entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, rien de plus opportun que cette doctrine où la raison et la vraie science jouent un si grand rôle. Du reste l'erreur se répète, et la *Somme contre les Gentils*,

écrite au XIIIe siècle, pourrait fort bien s'appeler *Somme contre les rationalistes et les positivistes.*

Une exposition solide et brillante de l'enseignement catholique selon St Thomas peut exercer une influence profonde sur les esprits les plus rebelles. Nous en avons une preuve dans les conférences si populaires du P. Monsabré.

En se livrant à l'étude de la scolastique, l'apologiste ne doit pas négliger les sciences critiques et naturelles qu'il est nécessaire de connaître pour en démontrer l'accord avec la révélation. St Thomas lui-même attachait une grande importance à ce genre d'études. Que l'apologiste toutefois sache se prémunir contre deux dangers. Le premier est de s'abandonner trop librement, dans des questions de foi, à des hypothèses peu en harmonie avec l'enseignement des Pères, des théologiens et des pasteurs de l'Eglise. Le second est de se laisser absorber par les préoccupations de la critique et des sciences naturelles, jusqu'au point de négliger ou d'omettre l'étude si nécessaire de la théologie et de la philosophie catholique. Léon XIII a signalé cet écueil dans son encyclique *Æterni Patris.*

Enfin la doctrine de St Thomas, par l'unité et la fécondité de ses principes, est la plus propre à rallier tous les esprits sous un drapeau commun.

IX

M. l'abbé Bernier.

Sujet :—*Lamennais, son système philosophique, ses erreurs.*

Lamennais a laissé après lui une réputation tristement célèbre. Doué d'un véritable génie, il fut salué avec bonheur par l'Eglise, qui crut voir en lui un apôtre et un défenseur. Mais l'orgueil vint gâter un si beau talent et détruire de si hautes espérances. Entraîné par ses ambitieux caprices, le politique ardent s'est jeté dans les principes subversifs d'une dangereuse démocratie, le philosophe a inventé un système erroné, l'apologiste chrétien a tourné le dos à l'Eglise.

C'est pourtant à l'Eglise que le jeune prêtre a consacré les premiers efforts de son talent. Son *Essai sur l'Indifférence* est une œuvre de haute apologie, qui fit saluer en Lamennais un nouveau Père de l'Eglise. Mais un second volume, écrit sur le même sujet, vint dissiper cet enchantement et mettre à nu l'erreur qui germait depuis longtemps dans ce cerveau mal équilibré. Lamennais voulant combattre le doute, et ramener les esprits à

la foi, cherche un principe de certitude sur lequel l'homme puisse appuyer ses convictions, et il n'en trouve pas d'autre que l'accord général, le consentement commun de l'humanité ; système évidemment faux, puisqu'il ne tient aucun compte de la raison individuelle, du témoignage des sens, du sentiment, et de tous les autres moyens qui ont été donnés à l'homme pour arriver à la vérité. Du reste le consentement commun ne peut jamais réunir toutes les conditions essentielles à un principe unique, c'est-à-dire l'indépendance de tout autre principe, l'universalité et l'infaillibilité.

Cette doctrine fit sensation, et suscita de vives protestations, surtout de la part de la Sorbonne et de l'épiscopat. Rome même s'en émut, mais se contenta de remontrances. En 1830, Lamennais fonda l'*Avenir*, avec la collaboration de plusieurs jeunes et ardents disciples, parmi lesquels se trouvaient Gerbet, De Salinis, Lacordaire, Rohrbacher, Montalembert. Fortement attaqué à cause de ses doctrines et dénoncé en cour de Rome, ce journal fut suspendu, au bout de quelques mois, par ses propres directeurs, dont trois se rendirent à Rome pour plaider leur cause. Mais ils ne réussirent pas à empêcher la condamnation formelle des doctrines outrées de l'*Avenir*. Cette condamnation ouvrit les yeux aux jeunes amis de Lamennais, qui se séparèrent de lui ; tandis que le malheureux prêtre, malgré une soumission apparente, leva bientôt le masque, et poursuivit seul sa marche aventureuse dans les sentiers de l'erreur. La mort vint l'y surprendre en 1854.

Il semble avoir voulu se peindre dans ce chapitre des *Paroles d'un Croyant*, où il parle de l'*exilé* : " L'exilé partout est seul. " Hélas ! quand cet exil est volontaire, on n'a pas le droit de se plaindre en se voyant partout seul, même au milieu des hommes.

Lamennais avait une belle vocation. La Providence l'avait fait surgir dans des circonstances difficiles pour frapper de grands coups, et elle lui avait donné pour cela le regard de l'aigle, l'élan audacieux du génie, la force de l'athlète. Mais l'orgueil fit servir au mal ces belles qualités, qu'il aurait dû mettre au service du bien. On peut à juste titre lui appliquer cet axiôme : *corruptio optimi pessima.*

NOTRE AVENIR

I

Il est dans la destinée de certains peuples de se trouver, pendant des siècles, sous le coup de mêmes dangers, se présentant tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, mais toujours avec le même caractère inéluctable. Depuis combien d'années l'Europe ne se débat-elle point sous ce cauchemar de la question d'Orient? Depuis combien de temps la Belgique et la Suisse se demandent-elles si elles ne s'éveilleront pas, un jour, ou allemandes ou françaises? L'Italie a passé une partie du moyen âge et une partie de l'ère moderne à changer de maîtres, rêvant une unité qui ne lui a pas valu tout le bonheur qu'elle en attendait, lorsqu'elle l'a enfin trouvée. Nous avons eu, nous aussi Canadiens-Français, depuis les premières années de notre existence comme colonie française, une redoutable alternative suspendue au-dessus de nos têtes, et ce n'est pas d'hier que les esprits sérieux de notre pays interrogent avec anxiété l'horizon pour y découvrir le secret de notre avenir politique.

En 1711, Howenden Walker, commandant une flotte de 84 voiles, portant 9,500 hommes, cinglait vers Québec où il avait donné rendez-vous à l'armée de Nicholson. Inutile de rappeler le sort de l'expédition de Walker, qui vit ses ambitieux projets sombrer avec ses navires sur les écueils de l'Isle-aux-Œufs. Québec et le Canada échappaient à la première tentative d'annexion projetée et exécutée, dans une large mesure, par les colons américains. De ce moment, la question de l'annexion du Canada aux Etats-Unis a surgi, et nous savons avec quelle ténacité elle s'est imposée depuis aux préoccupations de nos hommes d'Etat. On pourrait peut-être la faire remonter au jour où le comte de Frontenac, sommé de capituler, faisait fièrement savoir à Phipps que les canons du fort de Québec lui porteraient sa réponse. L'expédition de Phipps rentre plus dans le cadre des entreprises de guerre ordinaire, contre-coup des hostilités régnantes en Europe entre l'Angleterre et la France. Mais, en 1711, c'étaient les convoitises américaines qui se dessinaient en même temps que leurs craintes. " Jamais nous ne

dormirons tranquilles tant que pourront s'élancer, des bords du Saint-Laurent, de ces guerriers hardis capables de franchir quatre cents milles, la raquette aux pieds, pour tomber soudain, comme la foudre, sur un de nos jeunes établissements. Puis ce serait si beau de posséder ce territoire immense, soumis à l'autorité de l'ennemi, sans compter que ces Français gênent notre essor vers le Sud et l'Ouest." Ce raisonnement des colons anglais ne sonnait point faux à Londres, où l'on trouvait que l'enfant transporté sous un autre ciel que celui de l'Angleterre n'avait perdu ni l'esprit, ni les instincts de sa mère.

Il y a quelques jours, un homme d'Etat américain, prêchant la réunion du Canada aux Etats-Unis, pour éviter des ennuis dans l'avenir, disait : " Ils ne sont pas encore dangereux, nos voisins ; mais lorsqu'ils seront 20 millions, il faudra compter avec eux. Etouffons-les avant qu'ils ne grandissent ; ce sera un grand embarras évité à nos enfants, et, outre cela, une excellente affaire au point de vue commercial." Ne reconnaissez-vous pas, dans le langage de ce fils de Puritain de 1888, l'argumentation du Bostonnais de 1711 ? est-il donc si vrai qu'il n'y ait rien de nouveau sous le soleil ? Il n'entre pas dans notre plan de décrire, dans toutes leurs péripéties émouvantes, les luttes de la Nouvelle-France contre la Nouvelle-Angleterre : c'est l'époque héroïque de notre histoire, vivante dans la mémoire de tous les Canadiens ; nous ne voulons parler que du fait politique qui fut la conséquence de cette lutte désespérée : la première annexion du Canada aux Etats anglais de l'Amérique.

II

Cette manière de désigner la cession du Canada à l'Angleterre pourra paraître quelque peu risquée, mais c'était bien ainsi que nos voisins l'entendaient : ils avaient été à la peine, et ils n'étaient pas hommes à se désintéresser au partage. Jonathan, tel que nous le connaissons, perçait déjà depuis longtemps. Dès les premiers temps du régime nouveau, le Canada français entre dans *ses* préoccupations. L'Acte de Québec de 1774, qui modifie notre état social, l'irrite au plus haut degré. Le Congrès des Etats, réuni à Philadelphie, proteste contre la liberté des cultes que l'Acte de Québec nous accorde ; il déplore la position faite aux protestants de la province de Québec, et s'insurge contre l'idée de séparer le Canada des Etats anglais. Ce qui le chagrinait le plus, mais ce dont il parlait le moins, c'était l'extension

donnée aux limites du Canada, vers le sud, jusqu'à l'Ohio, " *in defiance of the territorial claim of Massachusetts, Connecticut, New-York and Virginia,* " dit un récent écrivain américain. [1]

Nous touchons à une nouvelle phase. Les Américains ont rompu en visière avec la mère patrie. Ils avaient longtemps balancé avant de voler aux armes ; mais l'entêtement des ministres anglais, les machinations de Madison et de Franklin, qui publiquement faisaient mine de vouloir la paix et en-dessous poussaient à l'insurrection, mirent fin à toute hésitation. C'est alors que les Américains changèrent soudain d'attitude à notre égard ; et l'on vit le Congrès écrire, de la même plume qui avait demandé notre asservissement et la persécution religieuse, un chaleureux appel à nos sentiments, un magnifique éloge de la liberté, doublé d'une peinture terrifiante du despotisme. C'était très éloquent, seulement pas assez pour faire oublier que, quelques mois auparavant, les mêmes hommes reprochaient aux ministres de George III de ne pas faire du Canada une autre Irlande.

L'appel du Congrès resta à peu près sans résultat, et les Canadiens, guidés par le clergé, qui, depuis la cession du pays, dirigeait le peuple, n'eurent pas de peine à comprendre de quel côté se trouvaient leurs plus grandes chances de paix et de tranquillité. Très peu de Canadiens voulurent lier leur sort à celui des Américains, et nos ancêtres, nés malins, s'amusèrent aux dépens des " congréganistes ", surnom infligé aux annexionnistes de l'époque.

La guerre de 1812 et 1813 offrit aux Canadiens une nouvelle occasion de se prononcer ; mais, encore une fois, ils ne trouvèrent aucune raison de rompre leur allégeance, et leur haine pour l'ennemi traditionnel ne fit que s'aviver. Disons, quoique cela ait été dit bien des fois,—mais disons-le tout de même, car il y a des gens si oublieux parmi nos contemporains des provinces voisines,—que l'attitude correcte des Canadiens conserva à la Grande-Bretagne l'immense territoire du Canada. C'est un officier canadien, M. de Lanaudière, qui empêcha, en 1775, le général Carleton, après sa retraite précipitée de Montréal, de tomber entre les mains des Américains. Or, que serait devenu Québec sans Carleton, avec les Anglais indécis et découragés ?.... Que serait-il arrivé, en 1812, si les Canadiens ne s'étaient pas rangés autour de Sir Geo. Prévost, alors que les Américains rem-

1. John Fiske, *First crisis of the American revolution.*

portaient tant de succès dans le Haut-Canada ?..... Il n'est pas difficile de le dire ; seulement il est fâcheux que tant d'individus qui font sonner bien haut leur titre de citoyen anglais, ne se souviennent pas assez qu'ils doivent aux Canadiens-Français l'honneur de le porter. [1]

Les temps sont aujourd'hui bien changés. L'annexion ne se présente aux yeux d'un grand nombre que comme une éventualité de l'avenir, et il n'est pas rare de rencontrer, soit dans un parti, soit dans l'autre, des hommes qui avouent qu'après tout, il pourrait résulter de grands avantages de notre union politique avec les Américains. Cette modification des idées a-t-elle lieu de nous étonner? N'est-elle pas la conséquence forcée des rapports multiples qui se sont établis entre les deux pays ?....Il y a, éparpillés aux quatre coins de la République voisine, mais surtout dans le Nord et l'Ouest, au moins un demi-million de Canadiens, les uns fixés en permanence et les autres de passage chez les Américains. Il s'est établi, entre les petites colonies françaises d'au-delà de la ligne 45ième et les paroisses canadiennes de notre province, un va-et-vient continuel, un échange de visites entre les parents d'ici et leurs frères émigrés de là-bas, qui ont contribué à faire disparaître soit des préventions, soit des préjugés. Comme notre union avec les Anglais n'a guère été un mariage d'amour, l'on s'est un peu habitué à regarder Jonathan comme un successeur possible de John Bull, s'il survenait un divorce avec celui-ci. Tel est l'état des esprits à l'heure actuelle, et c'est ce qui fait que l'annexion se présente à nous d'une façon bien plus redoutable que lorsqu'elle paraissait à la frontière sous le grondement du canon.

Pour la foule, chez nous, les Américains sont un grand peuple. Jean-Baptiste professe pour le Yankée un respect, une estime, que celui-ci ne lui rend point. Le Canadien admire l'Américain, et celui-ci se sert du canadien qui peut lui aider à empiler des *dollars*. Du reste, Jonathan ne se targue guère de sentiments de fraternité pour les autres peuples. L'Anglais se croit supérieur à tous ses voisins, et l'Américain est resté très anglais sous ce rapport : il a même renchéri sur la détestable manie de ce dernier, en ce qu'il se croit obligé, dans ses relations internationales, d'être très désagréable pour ses voisins, de les accabler de

1. Le procureur général Caldwell disait, en 1776, au Conseil du Gouvernement Exécutif qu'il fallait traiter les Canadiens avec justice et que, sans leur affection, le Canada n'était pas en sûreté. *Procès-verbal du Conseil de Hugh Finlay.* (Ce document se trouve entre les mains de l'Hon. L.-R. Masson.)

petitesses et de tracasseries, de jouer sans cesse au plus fin et, souvent, dans les choses les plus insignifiantes.

On n'a pas oublié qu'en vertu d'un des articles du traité de Washington, les Canadiens pouvaient faire entrer en franchise le poisson en conserve. Lorsque du traité l'on passa à son application, les douaniers américains reçurent instruction de laisser entrer le poisson en franchise, mais de faire payer l'impôt à la boîte qui le contenait. C'était un *yankee trick*, c'était fin peut-être, mais ce n'était pas digne d'une puissante nation. Toute la diplomatie américaine est cousue de ces finesses terre-à-terre. Napoléon traitait les Anglais de marchands ; qu'aurait-il dit s'il eût mieux connu " les boutiquiers " des Etats-Unis ? Comment le Canadien, généreux, se laissant aller à l'impulsion de sa générosité jusqu'à l'excès, quand il ne va pas jusqu'au donquichottisme, peut-il s'accommoder de l'Américain, froid, méthodique, calculateur, ne laissant aucune prise à l'émotion ?..... C'est un problème d'ethnographie morale difficile à résoudre, à moins qu'on ne l'explique par la loi des contrastes.

L'annexion n'est pas aujourd'hui une question à l'ordre du jour ; elle ne figure sur le programme d'aucun parti politique : c'est ce qui nous permet à nous, fonctionnaire public, de l'étudier. Nous connaissons des conservateurs qui ne la regardent pas d'un mauvais œil, et des libéraux qui la redoutent ; mais, avec le jeu si plein de surprises des évènements, avec l'imprévu qui entre si largement dans les affaires humaines, c'est une question qui peut s'imposer à notre attention d'un jour à l'autre. Depuis que ce n'est plus une affaire de discussion entre les deux partis, il se fait, au sein de notre population, un travail latent, inconscient, qui laisse les esprits indécis sur les conséquences probables, possibles, de notre union avec les Etats-Unis. Il est cependant important de ne pas laisser l'opinion s'égarer sur un sujet d'une telle gravité : tel qu'on fait son lit on se couche, est une vérité d'expérience un peu vulgaire, mais qui peut s'appliquer aux peuples comme aux individus.

III

Dès 1849, les sentiments des Canadiens à l'égard des Etats-Unis s'étaient déjà assez modifiés pour encourager des citoyens très influents de Montréal à lancer un manifeste annexionniste. Cet appel ne trouva guère d'écho dans le pays. On demandait alors l'annexion pour améliorer notre condition matérielle, que

les dissensions politiques du temps avaient rendue très précaire. " Si nous étions américains, disait le manifeste, nous aurions des chemins de fer ; les produits de l'agriculture se vendraient mieux, et nous verrions surgir des manufactures sur tous les points du pays."

Il est bon de remarquer que, chaque fois que nous traversons une crise commerciale, il se trouve des hommes prêts à prêcher l'annexion comme remède au mal. Nous pourrions même aller plus loin dans cet ordre d'idées et ajouter que, sitôt qu'une des provinces anglaises du Canada croit avoir des griefs contre le gouvernement central, elle menace, si ces griefs ne sont pas promptement redressés, de passer aux Etats-Unis. C'est une singulière façon d'entendre la loyauté à la Couronne, à moins que cela ne soit une marchandise soumise aux fluctuations de la hausse et de la baisse, selon le plus ou moins d'argent à gagner d'un côté ou de l'autre de la frontière du Canada. Cette question des intérêts matériels est la seule que l'on fasse valoir, aujourd'hui comme en 1849, pour justifier ce changement d'allégeance, de nature pourtant à affecter tant d'autres intérêts au moins aussi importants que les premiers. Cette question de savoir si les affaires iraient mieux, si nous étions unis aux Américains, est du ressort des discussions politiques actuelles ; les opinions sont très partagées, irréconciliables, et, disons le mot, exagérées de part et d'autre.

Il est bien permis de se demander ce qui résulterait du contact de deux civilisations essentiellement distinctes, dominées par des idées souvent contradictoires. Tout est différent d'un côté de la frontière à l'autre. Ici, dans notre province, Anglais, Irlandais, Français, vivent côte à côte dans les relations d'affaires ; mais, socialement, ils vont leur chemin sans se confondre. Aux Etats-Unis, on voit bien les nouveaux arrivés se réclamer pendant quelque temps de leurs pays d'origine ; mais ils sont bientôt heureux de se proclamer citoyens de la grande république. Les Etats-Unis ressemblent à un vaste creuset où sont broyés, mêlés, des éléments hétérogènes, qui, sortant de là, concourent à former l'Américain. Au Canada, c'est une loi différente qui prévaut : les peuples y suivent une marche parallèle, comme les eaux de l'Ottawa et du Saint-Laurent, qui fuient longtemps vers l'Océan sans confondre leurs ondes. Aux Etats, la fusion des races est à l'ordre du jour ; ici, chacun vit sous un drapeau différent. Avec l'annexion, notre esprit changerait, nous subirions, bon gré, mal gré, la loi générale, pour nous confondre dans ce milieu si absorbant, si fatal aux groupes isolés. Voilà

autant de questions qu'il serait téméraire de résoudre à la légère, et que l'étude des faits journaliers nous présente sous des aspects redoutables.

Mais il y a des points plus tangibles et sur lesquels il ne saurait y avoir de doute. N'est-il pas certain que nous retrouverions là-bas, avec des circonstances aggravantes, des dangers qui nous menacent dans notre état présent ? N'appréhendons-nous point, à l'heure qu'il est, la concentration, au préjudice de l'autonomie provinciale, de trop grands pouvoirs entre les mains de l'autorité fédérale ? L'antagonisme entre le pouvoir central et les gouvernements subalternes est au fond de l'histoire de toutes les fédérations. Aux Etats-Unis, il s'est manifesté dès les premiers jours au Congrès de Philadelphie. La déclaration de 1774 impliquait l'indépendance individuelle de chaque Etat, et ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que l'on réussit à constituer la confédération ; et, pendant longtemps, la doctrine eut cours, dans l'esprit d'un grand nombre des parties contractantes aux pactes de 1775 et de 1789, que chacune pouvait reprendre son indépendance. C'est le grand principe qui était en jeu pendant la guerre de sécession, où il a péri avec ce que l'on appelait les droits des Etats ; ce n'est qu'au lendemain des hostilités que la suprématie du gouvernement central fut définitivement édifiée. Ce conflit de pouvoirs, qui nous cause aujourd'hui tant d'anxiété, et qui est l'objet de tant de récriminations, ne le verrions-nous pas sous le régime américain ? car, s'il nous est permis ici de combattre les empiètements du pouvoir central, il nous faudrait de toute nécessité, devenus partie intégrante de l'Union, nous incliner devant la suprématie de Washington. De plus, si les tentatives de centralisation s'accentuaient aujourd'hui d'une façon vraiment alarmante, les provinces du Canada, qui ont toutes la même façon de comprendre leur autonomie et en sont jalouses, y auraient bientôt mis bon ordre, en confiant le pouvoir à des mandataires mieux disposés à respecter la constitution. Non, le péril est moins, pour nous, dans les empiètements du pouvoir central que dans les dépenses trop fortes des gouvernements des provinces. Il est à craindre que le peuple, effrayé par l'accroissement des budgets provinciaux, ne cherche à simplifier notre système de gouvernement et croie trouver cette simplification dans l'union législative. Cette réflexion nous amène, par une pente naturelle, à comparer les ressources actuelles de nos autonomies locales avec celles qui seraient à leur portée sous l'annexion. C'est une étude qui a été, croyons-nous, négligée jusqu'à ce jour.

IV

Les gouvernements d'Etat sont loin d'avoir, aux Etats-Unis, le prestige et l'importance dont jouissent, chez nous, nos institutions provinciales. Celles-ci sont des autonomies qui, pour les fins de gouvernement, possèdent une souveraineté étendue : le contrôle des droits civils, de l'éducation, des municipalités, le droit de prélever des revenus au moyen de contributions directes. L'organisation des différents Etats de l'Union a des dehors et des pouvoirs moins imposants, et, ce qui n'est pas un médiocre avantage en sa faveur, elle fonctionne à meilleur marché : le gouverneur, les ministres, à de rares exceptions près, sont moins rémunérés qu'à Québec ; les législatures, qui se réunissent à époques fixes, coûtent aussi moins cher et, en général, leurs travaux n'ont pas l'importance des nôtres. Il leur manque deux sources importantes de revenu : la vente des terres publiques laissée à notre disposition, et le subside du gouvernement fédéral. Force leur est donc, pour subvenir aux dépenses du gouvernement, de frapper la propriété de taxes qui varient entre 80 et 90 cents au maximum et 12 et 15 cents au minimum par $100 de sa valeur imposable. Les banques, les chemins de fer paient aussi un fort contingent. Presque tous les Etats ont en outre un " *Poll tax* " de une piastre à une piastre et demie pour chaque votant.

Si nous devenions partie intégrante de l'Union américaine, et si nous voulions nous procurer nos revenus actuels—qui du reste nous sont tous indispensables—nous nous trouverions dans un embarras assez sérieux. Il faut, à l'heure qu'il est, environ trois millions pour faire face à nos obligations. Or, de ces trois millions, $1,250,000 en chiffres ronds nous viennent du gouvernement fédéral, et nous manqueraient sous le régime nouveau. Il serait indispensable de demander soit à la propriété foncière, soit aux banques et autres institutions commerciales, ce million et quart supprimé de notre budget actuel, car il n'est guère probable que le gouvernement de Washington consentirait à nous donner un subside qu'il refuse aux Etats aujourd'hui placés sous son contrôle.

Afin de mieux faire saisir la différence entre notre budget provincial et ceux des Etats-Unis, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs, le montant de recettes de trente-huit Etats, les

taxes imposées sur la propriété, et la population de chaque section :

ETATS.	Dette de chaque Etat.	Revenu provenant des taxes.	Percentage par $100 sur la propriété.	Population.
	$	$	Cts.	
Alabama	9,193,900	1,063,327	55	1,262,505
Arkansas	5,108,043	966,000	40	802,525
Californie	2,698,000	4,455,383	56	864,694
Colorado	Aucune.	534,258	40	194,327
Connecticut	4,270,000	1,463,328	12	622,700
Delaware	465,000	117,458	.....	146,608
Floride	430,700	367,197	40	269,493
Georgie	8,733,500	1,351,110	35	1,542,180
Illinois	Aucune.	3.000,000	53	3,077,871
Indiana	6,006,608	1,421,350	12	1,978,301
Iowa	245,435	2,593,095	25	1,621,615
Kansas	815,000	1,136,164	41	996,096
Kentucky	680,394	2,851,125	47½	1,648,690
Louisiane	11,982,621	1,565,120	60	939,946
Maine	5,157,000	1,208,530	37½	648,936
Maryland	10,960,535	970,870	18¾	934,943
Massachusetts	31.429,681	1,500,000	$8\frac{53}{100}$	1,783,085
Michigan	241,993	1,202,161	$12\frac{7}{10}$	1,636,937
Minnesota	3,965,000	642,883	13	780,773
Mississippi	3,178,694	605,641	25	1,131,597
Missouri	10,537,000	2,839,523	40	2,168,380
Nebraska	449,267	1,305,660	81½	452,402
Nevada	484,484	537,499	90	62,266
New-Hampshire	2,912,600	400,000	19	346,991
New-Jersey	1,496,300	926,705	$25\frac{9}{10}$	1,131,116
New-York	7,444,310	9,075,046	$27\frac{6}{20}$	5,082,871
Caroline du Nord	13,179,045	487.000	25	1,399,750
Ohio	3,845,229	4,840,728	29	3,198,062
Oregon	110,000	239,280	31	174,768
Pennsylvanie	15,747,713	6,495,704	40	4,282,891
Rhode Island	1,341,000	394,237	12	276,531
Caroline du Sud	6,399,742	766,878	52½	995,577
Tennessée	12,500,000	954,903	40	1,542,359
Texas	4,237,730	[2,027,518	25	1.591,749
Vermont	Pas de dette.	371,697	10	332,286
Virginie	29,095,967	2,701,165	40	1,512,565
Virginie Ouest	Dette prohibée	766,205	35	618,457
Wisconsin	2,252,000	783,159	15¾	1,315,197

Le revenu de la province de Québec est d'environ 3 millions, et le chiffre approximatif de notre population peut être fixé à un million et demi. Le tableau ci-dessus permet de constater qu'aucun des Etats voisins dont la population est à peu près égale à la nôtre, n'a des revenus aussi élevés que ceux de la province de Québec. [1] Il fait voir aussi dans quelle proportion la taxe d'état pèse sur la propriété. La valeur imposable de celle-ci dans la province de Québec est estimée à 197 millions de

1. Nous devons faire remarquer que le tableau ci-dessus ne donne pas l'ensemble des revenus. New-York, le Massachussetts tirent des sommes immenses de leurs taxes sur les banques, etc., mais ce ne sont là que des exceptions.

piastres ; c'est donc environ 35 cents par $100 qu'il faudrait lui demander pour nous donner le million et quart provenant du subside fédéral, qui nous manquerait sous l'annexion. Cela ne serait guère du goût des contribuables canadiens, que rien n'effraie tant en matière d'impôt que la taxe directe. Quelle serait l'organisation politique assez forte pour demander ce million à la propriété ? S'il nous manquait, quelle perturbation dans la province, qui verrait s'arrêter la plupart de ses travaux publics ! Il faut prendre notre population telle que l'ont façonnée les mœurs et les usages de notre ancienne mère patrie. Les Français comptent peu sur eux en matière d'entreprises d'un intérêt général. Ils demandent au gouvernement de pourvoir à tout. Nous sommes très français sous ce rapport, et si le gouvernement n'avait pas, depuis 1867, subventionné largement les compagnies de chemins, nous serions encore presque sans voie ferrée dans notre province. Supposons un instant que l'annexion fût devenue un fait accompli, il y a vingt ans, au lieu de la confédération : où en serions-nous maintenant ? Il est évident—si nous ne nous méprenons point sur la manière de voir de nos compatriotes—que le pays serait bien moins prospère que nous le voyons aujourd'hui.

Passer d'un pays à un autre, laisser ses habitudes, se plier à un régime nouveau, entraînent bien des inconvénients pour un individu ; mais combien est plus pénible, plus compliquée la transition pour tout un peuple. Elle serait pour nous un long enchaînement de sacrifices, de mécomptes qui ne cesseraient qu'au jour éloigné où le travail d'assimilation, ou d'americanisation serait terminé.

N'est-il pas généralement admis que notre magistrature inamovible, choisie par le gouvernement, est entourée d'un respect, d'une considération qui font défaut aux juges américains élus par le peuple ? Quelle bizarrerie que de remettre la sélection des hommes chargés d'appliquer la justice et d'interpréter la loi, à la masse ignorante dépourvue des connaissances de nature à l'éclairer dans une mission aussi délicate ! Où trouver dans ces magistrats d'un jour, une garantie d'indépendance ? Montés sur le tribunal par hasard, ils sont exposés à en descendre au bout de quelques mois pour rentrer dans les rangs du peuple. Ne sont-ils pas tentés de tirer le plus d'avantages possibles de cette aubaine passagère ? Hélas ! les juges américains peuvent rarement se soustraire à des soupçons souvent injustes, mais qui sont la conséquence fatale de leur mode d'élection. Encore s'ils étaient inamovibles, ils pourraient trouver dans la permanence de leurs

fonctions une garantie d'indépendance. Comment ces magistrats oublieraient-ils qu'ils doivent leur élévation à un parti? Ils l'oublient si peu qu'il est passé en axiome, aux Etats-Unis, que leurs jugements se ressentent presque toujours de leurs anciennes convictions politiques.

Nous ne goûterions guère plus, et peut-être moins encore, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui existe aux Etats-Unis. On sait que les écoles sectaires ou congréganistes donnant un enseignement religieux, ne sont pas reconnues par l'Etat et n'ont droit à aucune subvention. Notre manière de pourvoir aux besoins du culte ne serait pas moins en contradiction avec le système qui prévaut aux Etats-Unis. La dîme, qui est une redevance reconnue par l'Etat, la dîme, une institution aussi ancienne que la colonie de la Nouvelle-France, le mode le plus en harmonie avec nos goûts de soutenir le clergé, ferait-elle place au système des contributions volontaires? On nous objectera, sans doute, qu'en entrant dans l'Union, le pacte qui nous lierait aux Etats-Unis nous permettrait de conserver nos institutions provinciales et l'alliance de l'Eglise et de l'Etat, c'est vrai; mais il est tout de même probable qu'en vertu de la manie d'imitation si forte chez les hommes, véritables moutons de Panurge, il surgirait parmi nous une classe de réformateurs pour prêcher les bienfaits de cette séparation de l'Eglise et de l'Etat; et qui sait s'ils ne l'obtiendraient pas, grâce au suffrage universel dont nous serions à même de savourer les avantages et les abus sous le régime nouveau?

Le suffrage universel, il serait impossible de nous y soustraire: il est décrété à la première page de la constitution des Etats-Unis, et il nous faudrait absolument l'accepter. Ce serait, pour nous, la suppression de l'influence des classes dirigeantes pour la transporter à la multitude ignorante. Ce serait asseoir notre mode de gouvernement sur les bases de la démocratie. Hélas! nous ne la connaissons que trop, celle-ci. Elle nous envahit lentement. Ne ressentons-nous pas déjà ses instincts niveleurs, qui éloignent de la vie publique trop d'hommes, incapables de fléchir le genou devant cette fausse divinité? La démocratie, ce serait pour nous l'exclusion, à bref délai, des grands caractères, qui trouvent incompatible avec leur dignité la flagornerie à la multitude. Voyez ce qui se passe en France sous le régime de la démocratie pure. Depuis la mort de M. Thiers, le niveau intellectuel est toujours allé en s'abaissant vers les nouvelles couches. M. de Rémusat, un des grands hommes de l'époque républicaine, s'est vu préférer le radical et insignifiant Barodet;

M. de Broglie, le plus fort champion parlementaire de France, ne peut plus trouver un siège à l'Assemblée Nationale ; et des hommes comme Jules Simon, républicain éprouvé, n'ont aucune prise sur l'opinion républicaine précisement à cause de leur haute valeur.

Resterions-nous, sous l'union américaine, longtemps ce que nous sommes ? L'âme de chaque peuple dans sa collectivité est formée de traditions, d'usages, de goûts, qui lui viennent des âges passés, de ses traditions, de ses idées religieuses ; c'est ce qui constitue sa manière d'être, d'apprécier tout ce qui l'entoure. Nous sommes, comme peuple, les fils de l'ancienne monarchie française et les fils de l'Eglise catholique. Nos idées se sont peu modifiées sous le régime anglais, intéressé à nous conserver tels qu'il nous a trouvés, et qui devait s'accommoder de sujets amis de l'ordre, pleins de respect pour l'autorité. C'est cette vie intellectuelle qui a fait notre force dans le passé ; c'est elle qui nous sauvera dans l'avenir, si nous savons la conserver. Avec le suffrage universel, avec le contact immédiat de la démocratie, l'infiltration lente mais sûre des idées américaines dans notre milieu social ne battra-t-elle pas en brèche ces forces conservatrices qui font de nous un peuple à part dans le monde ?

Nous ne voyons pas dans l'annexion tous les dangers que ses ennemis y aperçoivent, ni tous les bienfaits qu'en attendent ses partisans : son côté faible est qu'elle nous présente l'incertain. Mais nous nous posons cette question : un peuple est-il justifiable de changer son allégeance pour promouvoir ses seuls intérêts matériels, en raisonnant dans l'hypothèse de ceux qui voient dans l'annexion un remède à toutes les misères ?... Celles-ci sont de tous les régimes et ne durent point ; mais les inconvénients provenant d'antagonismes de races ou de religions, sont permanents. Les crises commerciales parcourent un cycle fatal : les économistes calculent qu'elles reviennent tous les dix ans et durent une année ou deux. Celle que l'Angleterre, la France et le reste de l'Europe traversent en ce moment, pèse sur ces pays depuis 1873. Jamais nous n'avons été éprouvés aussi longtemps et aussi sévèrement que cela. Malgré nos misères, et des ennuis inséparables de l'humanité, nous sommes encore peut-être le peuple le plus heureux du monde.

Lorsque nous considérons ce qui nous manque, nous pouvons nous trouver à plaindre, mais non pas lorsque nous nous comparons aux autres nations ; c'est alors que notre sort doit nous paraître enviable. Où est, en effet, le citoyen plus libre, à tous les points de vue, que l'habitant du Canada ? Où l'avancement

pour l'homme qui travaille est-il plus facile qu'ici ? Où l'entrée de toutes les carrières est-elle plus largement ouverte ? Le peuple est ici maître absolu de tout ce que l'on appelle les droits de l'homme. Avec l'annexion, les avantages à gagner sont problématiques, les risques à courir, énormes. Figurons-nous ce que nous serions à Washington : Québec aurait-il *quatre* ministres dans le cabinet ?.....Il y en aurait peut-être *un* pour les *sept* provinces du Canada ! L'élément français compterait pour absolument rien au Congrès. Advenant une coalition de nos députés à Ottawa, pour des raisons d'importance majeure, notre influence considérable, sous tous les gouvernements, y serait énorme. Nos pires ennemis rêvent l'annexion pour nous noyer sûrement. Il y a quelques jours, M. Goldwin Smith, qui nous a juré une haine implacable, disait que l'union commerciale aurait pour effet de donner le coup de grâce à notre influence. L'union politique nous accablerait bien davantage, c'est évident. Faisons notre profit de cet avertissement désintéressé d'un ennemi. *Fas est ab hoste doceri.*

Aujourd'hui, avec la liberté dont nous jouissons, habitués au fonctionnement d'institutions façonnées spécialement pour répondre à nos goûts, à nos aspirations, nous savons sur quoi compter, ce qui est une satisfaction immense ; et nous renoncerions à cette certitude pour nous lancer dans les hasards de l'imprévu ! Qui sait si, parmi ces hasards, l'avenir ne réserve pas une autre guerre civile à nos voisins ? Le Sud est pacifié, écrasé, mais ne conserve-t-il pas l'espoir d'une revanche ? Ne se considère-t-il pas comme tyrannisé, exploité par le Nord ? Celui-ci est protectionniste et veut pour lui seul les marchés intérieurs ; celui-là, en sa qualité de pays agricole, réclame la concurrence étrangère par l'abaissement des tarifs. Mêmes conflits d'intérêts entre l'Ouest et les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Où cela conduira-t-il la république ?

Ici, répétons-le, nous sommes assez forts pour nous faire craindre, nous serions trop faibles là-bas pour être respectés. En ce monde, lorsqu'on est bien, ou à peu près, il est de saine politique de ne pas courir les aventures à la recherche d'un bonheur chimérique.

A.-D. DeCelles.

LES FÊTES JUBILAIRES

LETTRE DE ROME

L'arrivée dans une ville que l'on a déjà visitée plusieurs fois ne produit guère d'émotion en général ; mais il en est autrement de Rome. On la revoit toujours avec une joie nouvelle, comme on revoit sa patrie. Il entre alors, dans le sentiment que l'on éprouve, moins de curiosité mais plus d'affection.

Hélas ! cette affection est soumise de nos jours à une rude épreuve ; car après quelques années d'absence, on a peine à reconnaître la Ville Eternelle. Ce n'est pas qu'elle vieillisse ; au contraire, elle rajeunit, et c'est ce qui désole tous ceux qui l'aiment. Car sa vieillesse est le plus beau fleuron de sa couronne de beauté.

Que ceux qui n'ont pas encore vu cette ville incomparable se hâtent d'y venir ; car elle est menacée de disparaître, ensevelie dans un amas informe de constructions modernes.

Rome est aujourd'hui un immense chantier de construction ; et, quelle que soit la direction de mes courses quotidiennes, je vais constamment me heurter à des décombres et à de longs blocs de maisons inachevées, toutes semblables. Ce travail de rajeunissement est commencé depuis quinze ans, et si j'en juge par les proportions qu'il prend, il lui suffira de quelques années encore pour métamorphoser la ville des Papes.

Je sais bien tout ce que l'on dit pour justifier cette métamorphose ; je connais les arguments des utilitaires, et les raisons même administratives qu'on peut opposer à plusieurs de leurs transformations. Mais je ne veux pas me laisser entraîner sur un pareil terrain dans une dissertation qui n'aurait aucun intérêt pour mes lecteurs, ni aucun résultat pratique.

Je tiens seulement à constater que la Rome des Papes, et même la Rome antique, tendent à disparaître pour faire place à des rues monotones, bordées de vulgaires constructions, sans architecture comme sans souvenirs.

" C'est du progrès ", disent beaucoup de romains. Mais les artistes et les touristes, amis du beau, ne sont pas de cet avis ; et longtemps ils regretteront ces aspects pittoresques, ces mélan-

coliques solitudes, ces incomparables ruines, qui faisaient le charme et l'attrait de la Ville Eternelle.

Ceux qui ont visité Rome il y a quinze ans ne se rappellent pas sans émotion ces admirables déserts qui environnaient les *Thermes de Dioclétien*, ceux de *Titus*, la basilique de Saint-Jean de Latran et même Sainte-Marie-Majeure ! Ils se souviennent des ravissantes perspectives qui encadraient les plus intéressantes villas, et surtout la villa Albani !

Eh bien ! l'aspect de ces lieux est complètement changé. Les ruines des Thermes sont en partie démolies, en partie enfouies dans des murs de brique et de badigeon s'élevant à une hauteur de six et sept étages. En dehors des portes Salaria, Pia, San Lorenzo, s'ouvrent des rues et se bâtissent des habitations, des boutiques, des cafés, des usines, ayant la même carrure, la même hauteur, la même vulgarité, le même badigeon, la même régularité du cordeau.

Les alentours de Saint-Jean de Latran sont envahis par les maçons, les briquetiers et les plâtriers. Le Château Saint-Ange est adossé à un vaste faubourg, partie bâti et partie en construction, qui étend ses murs de briques jusqu'en arrière du Vatican.

Le Ghetto est en démolition, et l'on y perce des rues larges et droites, flanquées de murs jaunes. Au Nord-Est du Capitole et jusqu'à Saint-Pierre-aux-Liens, on abat les vieux murs, on élargit, on redresse les rues, et l'on aplanit les pentes du Viminal et de l'Esquilin, pour élever de nouvelles baraques et faire circuler des tramways.

Le Forum lui-même n'est plus ce qu'il était il y a douze ans, et je regretterai toujours ce *Campo vaccino* où, parmi quelques chèvres qui paissaient, les artistes et les poètes venaient rêver à l'ombre des arbres, et se promener de l'arc de Septime Sévère à celui de Titus. Aujourd'hui toute verdure a disparu, et le poétique *champ des vaches* a été remplacé par une fosse profonde où sont entassés des pierres et des débris dont l'histoire reste une énigme pour les archéologues.

Les excavations qui existaient en 1875 avaient suffi pour faire connaître l'ancien *forum*, l'antique *via sacra*, la Basilique Julienne, les Temples des dieux ; et rien n'offrait un contraste plus séduisant qu'un paysage pastoral à côté de ces imposantes ruines. C'était le berceau de la Rome antique à côté de son tombeau ; c'était toute une civilisation ensevelie dans la poussière des siècles, et revenue après une longue période de gloire à son point

de départ—le pré et l'habitation champêtre du vieux roi Evandre. Ce contraste frappant est disparu : le drame n'a plus d'idylle, le cimetière est sans verdure.

Il va sans dire que les démolisseurs et les spéculateurs qui poursuivent l'exécution de ce qu'ils appellent le *plan régulateur* de Rome, ne respectent pas plus la Rome du moyen âge que la Rome antique, la Rome chrétienne que la Rome païenne. Les transformations qu'ils font subir aux monastères confisqués, quand ils ne les abattent pas, sont une destruction ou peu s'en faut.

Vous souvenez-vous de cette jolie église de Saint-André du Quirinal, où tous les pèlerins allaient admirer le magnifique tombeau de saint Stanislas de Kostka ? Eh bien ! savez-vous ce que l'on propose d'en faire ?—Un palais pour le jeune prince, fils d'Humbert I. Des protestations énergiques de la colonie polonaise ont fait ajourner ce projet ; mais il sera remis à l'ordre du jour.

Ce qui est encore déplorable dans cette transformation de Rome, c'est que les architectes ne mettent aucun art quelconque, aucun goût, dans les nouvelles constructions. Il n'y a sur ce point qu'une opinion, et tous les visiteurs de Rome, comme tous les artistes, sont unanimes à condamner comme une disgrâce l'absence complète de style et de caractère des nouveaux édifices.

Le *Times* de Londres s'en plaignait amèrement il y a quelques jours. " Rien de plus prétentieux, disait-il, rien de plus banal, rien de plus stupide, rien de plus laid que la nouvelle Rome, capitale du royaume."

Ce jugement est dur, et pourtant le grand journal dit encore : " Le déploiement de la pauvreté d'idées artistiques des constructeurs de la nouvelle Rome va jusqu'au génie..... Les générations présentes et futures exècreront les autorités qui par leurs œuvres ont confessé leur incapacité de comprendre cette Rome, qui leur a été léguée. "

Léguée n'est pas le mot ; mais on comprend que l'esprit du *Times* ne soit pas sur ce sujet aussi exempt de préjugés que lorsqu'il parle d'architecture. Son jugement sur ce dernier point n'en est que plus précieux, et tout en le croyant juste je n'ai pas voulu être aussi sévère que lui.

Mais laissons de côté la Rome monumentale, et fixons nos regards sur ce petit coin de la Ville Eternelle qui éclipse et domine tout le reste, qui contient une église, la plus grande et la plus belle de toutes les églises, et un palais, le plus illustre de tous les palais.

C'est pour visiter ce coin de terre que nous tous, pèlerins catholiques, sommes venus de toutes les parties du monde. Pour nous, Rome est là tout entière, puisque nous y trouvons son vrai fondateur, saint Pierre, dormant dans la solennelle majesté de son incomparable mausolée, et son vrai roi, Léon XIII, vivant entouré des hommages et de l'admiration du monde entier.

Là, rien n'est changé. C'est la stabilité dans l'ordre, c'est la permanence dans l'harmonie, c'est l'immutabilité dans la foi, c'est l'immortalité dans l'espérance, et l'infaillibilité des divines promesses. C'est la vie sortant perpétuellement du tombeau, c'est la beauté voilant de ses splendeurs les cicatrices des blessures et des années, et enveloppant la vétusté de l'éclat d'une éternelle jeunesse.

Oui, Rome est là tout entière, et elle n'est que là. C'est le point vers lequel convergent aujourd'hui les innombrables chemins qui conduisent à Rome, et le spectacle auquel nous assistons est sans précédent dans l'histoire.

Des côtes lointaines de l'Australie, des rives du Japon, de la Chine et des Indes, du fond des deux Amériques, et de tous les pays d'Afrique, d'Europe et d'Asie, nous avons vu arriver à Rome des milliers et des milliers de pèlerins, et c'est vers le Vatican que tous se dirigeaient. Il y avait parmi eux des princes et des ambassadeurs, des représentants des plus puissants royaumes, et, sans jeter un regard sur le Quirinal, ils s'acheminaient joyeusement et promptement vers le Pontife-Roi.

Ils n'avaient pas besoin, comme les rois Mages, de prendre des renseignements auprès du roi Hérode: ils connaissaient le chemin de l'arrivée comme celui du retour, et ceux qui n'ont pas cru pouvoir suivre se chemin-là ont préféré ne pas venir à Rome.

Il y avait des siècles que Rome n'avait pas vu une telle multitude, et ses chemins de fer ont à peine été suffisants pour transporter ses visiteurs et leurs présents.

Quel spectacle extraordinaire attirait donc cette foule ? Quel mobile l'entraînait ? Etait-ce l'intérêt ? Non, certes. Etait-ce l'amour ? Oui, c'était l'amour filial, et le père qu'elle venait voir était un vieillard au bord de la tombe. Mais ce vieillard a deux pieds que l'on baise à genoux, il a deux mains qui dominent les fronts couronnés les plus augustes, il a deux yeux qui voient toutes choses de haut et plus loin que tous les autres regards.

Quelle manifestation glorieuse pour lui et consolante pour ses fils ! Quelle fête de famille pour l'humanité !

Comment décrire d'aussi grandioses spectacles ? Nous reconnaissons notre impuissance, et cependant nos lecteurs ne nous pardonneraient pas de ne pas essayer.

LA MESSE D'OR.

Rappelez vos souvenirs historiques, mes chers lecteurs, relisez les descriptions des fêtes les plus pompeuses que célébraient autrefois les souverains de l'Orient, ou les empereurs romains, et dites-vous bien après cela que les splendeurs auxquelles nous venons d'assister éclipsent toutes les solennités antiques.

Il m'a semblé voir le Christ transfiguré de nouveau sur le Thabor, et révélant sa gloire, non plus seulement à trois apôtres privilégiés, mais à cinquante mille disciples représentant tout l'univers catholique. Avec tout leur pouvoir et toutes leurs richesses, les rois de la terre seraient impuissants à produire un pareil déploiement de majesté, de grandeur, de magnificence, et surtout à faire naître dans des milliers de cœurs un tel enthousiasme et de si profondes émotions.

Rendons aux catholiques cette justice que, si les spectacles mondains les font souvent courir en trop grand nombre, ils font aussi preuve d'un empressement qui leur fait honneur dans ces grandes solennités religieuses.

La messe d'or a été célébrée, vous le savez, le premier janvier ; mais dès le 28 décembre, alors que les billets d'admission n'étaient pas encore émis, des foules se pressaient au Vatican, chez les cardinaux, chez les évêques étrangers, chez tous les personnages influents, pour s'assurer la faveur d'entrer dans Saint-Pierre le jour de la messe pontificale. Le 30 décembre surtout, ce fut une course générale, et l'on faisait queue pendant des heures chez Mgr Macchi, le majordome du Vatican, comme dans les grands théâtres de Paris les jours de première.

Enfin l'an mil huit cent quatre-vingt-huit vient de se lever sur le monde. Il fait encore nuit, et du haut des trois cents dômes, tours et campaniles de Rome, les cloches annoncent à toutes volées que l'heure solennelle approche.

Dès sept heures du matin, la foule commence à envahir la grande place de Saint-Pierre, où 2000 soldats sont rangés pour maintenir l'ordre. La messe doit commencer à 9 heures, et dès 8½ heures l'immense Basilique Vaticane est remplie. Plusieurs tribunes ont été élevées autour de la *Confession*, et nous avons le bonheur d'occuper un siège dans celle de l'abside faisant face à l'autel où le Saint-Père va officier. Seul, il a le droit de célébrer

les saints mystères sur cet autel auguste dont le tombeau de Pierre est le fondement.

Cinquante à soixante mille personnes se pressent dans les nefs, et l'on voit les têtes onduler dans le lointain comme d'immenses flots vivants. De cet océan humain monte une rumeur harmonieuse comme le bruit du vent dans les feuilles ; car tous ces êtres sont frémissants, et de toutes ces poitrines s'exhalent des soupirs.

Dans les tribunes de gauche arrivent le corps diplomatique, composé de princes et d'ambassadeurs de tous les pays d'Europe, et la famille du Souverain Pontife ; dans les tribunes de droite ce sont les chevaliers de l'Ordre de Malte et la Noblesse romaine. Partout étincellent les étoiles en brillants, les grandes croix émaillées, les colliers d'or, les écharpes et les décorations de toutes couleurs.

Autour de la *Confession* se rangent les gardes du Pape, dont les uniformes joignent la richesse à la variété ; les camériers de cape et d'épée avec leurs pourpoints de velours noir, leurs toques à plumes, leurs fraises de dentelles et leurs épées flamboyantes ; les gardes suisses, bariolés de jaune, de rouge et de noir, secouant leurs panaches et leurs hallebardes ; les gardes palatines dont les cimiers d'or étincellent ; les gardes nobles avec leurs baudriers enrichis de broderies et leurs brillantes armures.

Puis, vient le défilé des cardinaux, des patriarches orientaux, des archevêques et des évêques, avec leurs mitres éblouissantes de pierreries. Ils sont au nombre de près de quatre cents.

Tout-à-coup un grand mouvement se produit dans cet océan humain, et une clameur prolongée nous annonce que l'immortel Vicaire de Jésus-Christ fait son entrée triomphale dans la Basilique. *Viva ! Viva ! Viva il Papa ! Evviva il Pontefice Re !* crient les pèlerins italiens ; ceux des autres nations font chorus dans leurs langues respectives ; et les mouchoirs s'agitent, et les têtes se courbent, et les yeux se remplissent de larmes.

Mais les acclamations font trève, car le chœur vient d'entonner l'hymne solennelle *Tu es Petrus*...

Oui, c'est bien toi qui es Pierre, c'est bien le nom que tu portes au ciel et sur la terre ! Jadis, on te nommait Pecci, comme on appelait le chef des apôtres Simon ; mais maintenant tu es Pierre, *Petrus* et *Petra*, et c'est sur cette pierre que repose l'Eglise !

Bientôt, nous voyons au loin s'agiter les *flabelli*, les grands éventails de plumes, qui semblent secouer sur la foule leur neige immaculée. Puis nos yeux découvrent vaguement une forme

blanche qui s'avance lentement, sur les vagues humaines, comme saint Pierre marchant sur la mer de Tibériade.

Peu à peu cette forme grandit, se dessine, prend les traits d'un mortel, mais du plus grand et du plus majestueux des mortels, et nous distinguons son bras droit qui se lève et s'abaisse alternativement pour bénir la foule qui tressaille, qui pleure d'attendrissement, et qui pousse d'immenses acclamations de joie et de triomphe.

Enfin le triomphateur, porté sur la *sedia*, contourne la *Confession*, et nous apparaît en face dans tout le déploiement de sa magnificence. Mais sa main peut à peine nous bénir encore, car il la tient à ses yeux pour essuyer ses larmes qui coulent lentement.

O représentant du Verbe Eternel, tu peux pleurer, comme ton Chef a pleuré au tombeau de Lazare ! Car, s'il est bien vrai que Pierre, sur la tombe duquel tu vas prier, n'est pas mort, s'il est bien vrai qu'il revit en toi, la liberté de Pierre est morte, et il faudrait la ressusciter ! Il y a plus de quatre jours, plus de quatre années, près de quatre lustres qu'elle est dans son tombeau, et quand tu dis qu'elle dort et va se réveiller, un sourire d'incrédulité erre sur les lèvres des Puissants de ce monde.

Prononce en ce jour la parole de résurrection, *veni foras !* Qu'à ta voix retentissante la glorieuse et bien-aimée défunte sorte enfin du sépulcre, et tes disciples, venus de toutes les parties du monde, dénoueront les bandelettes de son linceul : car la liberté de Pierre, c'est leur propre liberté ; c'est la liberté des peuples et la liberté des rois !

Le Saint-Père est descendu de la *sedia*, et debout au pied de l'autel il commence la messe. Le ciel, qui jusque là était resté voilé, s'éclaircit, et des rayons de soleil descendent soudainement de la coupole. C'est le roi du jour, le plus grand roi de l'Orient, qui vient déposer son or aux pieds du successeur du Messie à l'occasion de son Jubilé.

Ah ! plaise à Dieu que ce rayon de soleil soit l'aurore d'une ère nouvelle ! Plaise à Dieu qu'il éclaire enfin les sentiers ténébreux où s'aventurent les gouvernements, et qu'en tombant sur les cheveux blancs du Pontife, il symbolise l'auréole du triomphe et de la paix !

La foule immense se recueille et prie. Dans leur tribune, adossée à l'un des piliers de la coupole, les princes, les ambassadeurs et les représentants extraordinaires des divers Etats européens,—moins l'Italie, qui seule n'est pas représentée,—semblent eux-mêmes profondément impressionnés. Comment ne senti-

raient-ils pas toute la grandeur de ce spectacle ? Comment ne s'avoueraient-ils pas que cet autel est le plus haut sommet intellectuel et moral de ce monde, et que ce vieillard, si faible en apparence, est plus puissant qu'eux tous, puisqu'il commande à tous les peuples ?

Le divin sacrifice se poursuit, et les chœurs alternent dans le chant des hymnes sacrées. Mais d'où viennent donc ces harmonies supérieures qui paraissent descendre de la voûte des cieux ? Levez les yeux : c'est un chœur placé dans la galerie de la coupole, à une hauteur de plus de 150 pieds, et qui répond aux voix d'en bas, comme un concert céleste alternant avec les plaintes de la terre.

La messe est finie, et la voix sonore de Léon XIII entonne le *Te Deum*. Les chœurs, et trente mille voix peut-être dans la foule, remplissent les voûtes, les coupoles, les galeries et les nefs immenses, des ondes vibrantes de ce chant de triomphe.

Enfin, le saint Pontife remonte sur la *sedia*, et le royal cortège, faisant le tour de la *Confession*, s'achemine lentement vers le portique au milieu des acclamations qui recommencent.

Mais, tout-à-coup, un grand silence se fait. La *sedia* s'est arrêtée devant la statue de bronze de saint Pierre, qui porte ce jour-là sur ses épaules une large écharpe de drap d'or et sur sa tête une tiare constellée de pierreries. Léon XIII, pâle comme une statue de marbre, a regardé le bronze, et les deux Pierre semblent échanger un dialogue mystérieux. Ah ! que de choses ils ont dû se dire en un pareil moment !

La foule reste muette, et la voix vibrante du Pontife s'élève : *Adjutorium nostrum in nomine Domini*.....Ses mains se dressent vers le ciel, comme celles de Moïse sur la montagne, et sur l'humanité à genoux descend la bénédiction pontificale.

Puis le cortège reprend sa marche, et les salves d'applaudissements et les *vivats* de la foule accompagnent le Pontife-Roi jusqu'à ce qu'il ait disparu dans la chapelle qui relie au Vatican la basilique de Saint-Pierre.

LES CANONISATIONS ET LES BÉATIFICATIONS.

Le premier consistoire public, relatif à la canonisation des bienheureux Claver, Berchmans et Rodriguez, de la Compagnie de Jésus, et des sept fondateurs de l'Ordre des Servites de Marie, a eu lieu le 23 décembre dans la *Sala Regia* du Vatican.

Rien n'égale la pompe des solennités pontificales, et nul autre souverain que le Pape ne saurait réunir dans son palais une

assemblée d'hommes aussi brillants par l'intelligence, par la science, et par la position.

Pour ma part, je ne connais pas de spectacle aussi imposant que l'entrée solennelle du Chef de l'Eglise, revêtu de ses ornements pontificaux, porté sur la *sedia* par ses gardes, entouré des prélats et autres personnages de sa cour, accompagné par les éminentissimes cardinaux, les patriarches et les évêques représentant toute la chrétienté, et passant au milieu des ambassadeurs, des ministres du corps diplomatique, des chevaliers de l'Ordre de Malte et des plus nobles représentants de l'aristocratie européenne, tous inclinés respectueusement sur son passage.

Lorsqu'au-dessus des têtes mouvementées de la multitude, au-dessus de toutes ces épaules couvertes de la pourpre cardinalice et épiscopale, au-dessus des poitrines étoilées de décorations et chamarrées d'or des princes, des ambassadeurs et des grands dignitaires de toutes les nations, on aperçoit ce vieillard éblouissant de blancheur, inclinant sa tête illuminée de deux yeux flamboyants, et levant sa main pour bénir à la fois les brebis et les agneaux, l'on croit assister à une apparition du Christ transfiguré saluant ses apôtres en disant : *Pax vobis.*

Dans tous les regards s'allume une flamme, ou brille une larme ; de tous les cœurs s'exhale un profond soupir, et toutes les voix disent et répètent : " Quelle grandeur ! quelle majesté dans ce souverain ! quelle supériorité sur les autres puissants de ce monde ! "

Ceux de mes lecteurs qui ont visité Londres ont dû y voir la grande peinture de Gustave Doré, *le Christ descendant du prétoire.* L'Homme-Dieu y apparaît majestueusement drapé dans une longue robe immaculée, sur le plus haut palier d'un grand escalier de marbre, et il promène sur la foule frémissante un regard exprimant à la fois le calme, la sérénité pleine de noblesse, et la tristesse résignée.

L'entrée du Souverain Pontife au consistoire me rappelait ce tableau, avec cette différence que la foule, au lieu de frémir de haine, tressaillait d'amour et disait par son attitude : " Nous voulons que celui-ci règne sur nous ! "

Le cortège s'avança lentement, au chant des hymnes sacrées, jusqu'au pied du trône, sur lequel monta Léon XIII en se tournant vers la foule. Cardinaux, patriarches et évêques rangés à ses côtés formaient sa cour d'honneur.

Alors trois avocats consistoriaux s'avancèrent, et se tenant debout en présence de Sa Sainteté, ils lurent à tour de rôle des

exposés ou rapports sur la vie, les vertus et les miracles de chacun des bienheureux.

Monseigneur Nocella, secrétaire des lettres aux princes, répondit au nom de Sa Sainteté, et, après avoir donné à tous la bénédiction apostolique, le Souverain Pontife remonta sur la *sedia*, retraversa la foule en y répandant de nouvelles bénédictions et rentra dans ses appartements.

Pendant la cérémonie, j'admirais les décorations et les peintures de la salle, et surtout deux grandes fresques représentant des spectacles analogues à celui que j'avais sous les yeux. C'étaient de longues processions où figuraient les prédécesseurs de Léon XIII, portés comme lui sur la *sedia* et bénissant les foules agenouillées sur leur passage. Mais alors ces imposants cortèges ne défilaient pas seulement dans les grandes salles du Palais : ils se déroulaient à perte de vue dans les rues de la Ville Eternelle, et c'était tout le peuple romain qui acclamait ces solennités. Hélas ! que ces temps heureux sont déjà loin !

Derrière le trône, une grande et magnifique tapisserie attirait aussi mon attention. Deux énormes lions y sont représentés couchés, dans l'attitude de la soumission et du respect, et tiennent, dressés entre leurs pattes, de chaque côté du trône, les drapeaux des Papes. C'est la partie inférieure de la tapisserie. Dans la partie supérieure, au-dessus du trône, je voyais la Foi ayant à ses côtés la Justice et la Charité. Toutes trois, penchées sur le successeur de Pierre, et regardant la foule, semblaient dire : " Nous sommes le cortège habituel de la Souveraineté Pontificale. " Pourquoi donc ne veut-on plus de cette Souveraineté ?

En regardant les lions, je pensais aux puissants du jour, qui se montrent soumis et dévoués au Pape chaque fois que cela peut servir leurs propres intérêts. Puis, il ne fallait pas un grand effort d'imagination pour m'en rappeler d'autres, qui font les chiens couchants devant le Pontife, tout en s'insurgeant contre le Roi, et qui tiennent dans leurs pattes, non pas les étendards du Pape, mais son territoire et ses palais.

Le second consistoire avait un caractère privé, ou plutôt semi-public. Entouré de sa noble cour et des cardinaux, patriarches, archevêques et évêques étrangers présents à Rome, le Saint-Père a prononcé une allocution rappelant brièvement la vie et les vertus des bienheureux à canoniser et sollicitant, avant de prendre une décision, le vote libre de tous les pasteurs présents de l'Eglise de Dieu. Ce vote fut alors donné par écrit signé et lu par chacun des votants, et quand tous les suffrages furent recueillis, Sa Sainteté exprima la satisfaction que lui causait l'unanimité de l'au-

guste assemblée et réclama de nouvelles prières pour obtenir les lumières de Dieu.

Enfin, c'est le 15 janvier que nous avons pu assister à l'imposante et solennelle cérémonie de la canonisation, qui eut lieu dans la salle de la *Loggia*. Cette *Loggia* occupe tout l'étage supérieur de l'immense portique de Saint-Pierre et mesure près de 300 pieds de longueur sur environ 100 pieds de largeur. Elle vient d'être décorée pompeusement, d'une manière stable, et l'on y pourra faire dignement à l'avenir ces admirables cérémonies qui sont l'apothéose des Saints.

Les murs sont revêtus de stuc, ornementés de sculptures de marbre et d'or. Les entrecolonnements sont aussi en marbres de diverses couleurs, et de grands pilastres cannelés supportent la corniche d'où s'élance la voûte à une hauteur de près de 100 pieds. De chaque côté de la salle sont superposés trois étages de tribunes ou loges ornées de draperies en soie rouge et de festons, que soutiennent des têtes d'anges ; puis, entre les tribunes, des panneaux armoriés en *lapis lazuli*, et des anges portant les uns des palmes d'or, et les autres les armes de la Papauté et l'écusson de Léon XIII.

Lorsque j'entrai dans cette salle je fus ébloui tant par la magnificence de ses décors que par les gerbes et les faisceaux de lumières qui la faisaient resplendir. Une série d'arcs flamboyants, formés chacun par dix-neuf lustres de cristal, montait le long des pilastres et encerclait la voûte. Puis des milliers de grands cierges couraient le long de la vaste corniche et y formaient comme des caractères de feu.

Dans les hauteurs de la voûte, au centre, une colombe colossale en argent sortait d'un entassement de nuages en stuc, et déployait ses ailes d'où jaillissaient des milliers de rayons d'or. Eparses, au milieu de ces rayons qui traversaient les nuages, des têtes d'anges formaient un cortège à la divine colombe, autour de laquelle je lisais cette inscription en grandes lettres : *Spiritus Domini replevit orbem terrarum.*

Enfin, à l'extrémité de la salle et plus haut que l'autel qui y était dressé, s'élevait une gloire en relief représentant la Sainte Trinité. Au bas, la céleste colombe, perçant encore la nue, descendait vers la terre et y lançait un faisceau de rayons qui arrivait jusqu'à l'autel où officiait le Pontife. Au sommet, sous une voûte d'azur étoilée ayant la forme d'une tiare, Dieu le Père posait une main sur le globe et de l'autre bénissait l'humanité ; à sa droite, Dieu le Fils élevait dans les hauteurs des cieux le glorieux étendard de la Croix.

Pendant que j'admirais toutes ces beautés, le *Tu es Petrus* a retenti dans le lointain : c'est la procession solennelle qui s'avance, et dont les chants, traversant la suite des salles où défile le cortège, arrivent jusqu'à la *Loggia*. Il serait monotone de refaire la description de ce merveilleux spectacle, dans lequel j'ai pu compter environ quatre cents archevêques et évêques, marchant deux à deux en avant du Pontife porté lui-même sur la *sedia* et escorté par le sacré collège et sa cour.

Lorsque le Souverain Pontife fut assis sur le trône, à droite de l'autel, le cardinal Bianchi, préfet des Rites et procureur de la canonisation, lui fit successivement les trois demandes sacramentelles, *instanter*, *instantius*, *instantissime*, de mettre au rang des saints les sept fondateurs de l'Ordre des Servites et les trois bienheureux de la Compagnie de Jésus.

A la première instance, le Saint-Père répond qu'il faut prier, et les chœurs et toute l'assistance chantent les *Litanies des Saints*. A la seconde instance, le chant du *Veni Creator* retentit sous la voûte, et appelle les lumières du Saint-Esprit. Enfin, après la troisième instance, le Souverain Pontife se lève et, la mitre d'or sur la tête, il lit le décret solennel de la canonisation.

Alors les trompettes et les cors entonnent une marche triomphale, et la grosse cloche de Saint-Pierre et toutes les cloches des innombrables églises de Rome, joignent leurs voix sonores à ce concert de triomphe. Puis le *Te Deum*, entonné par le Pape, et chanté par les chœurs et les milliers de voix de l'assistance, termine l'imposante cérémonie de la canonisation, qui est suivie de la messe pontificale.

Depuis le quinze janvier il y a eu tous les dimanches, dans la même salle de la *Loggia*, quelque cérémonie de béatification.

La première a été celle de Louis-Marie Grignon de Montfort, dont le zèle apostolique a rappelé saint François-Xavier, et dont la charité fut digne de saint Vincent de Paul.

Jadis on inscrivait sur les bannières des triomphateurs les noms des grandes victoires qu'ils avaient remportées. Ici l'on avait inscrit sur quatre bannières les principaux miracles opérés par l'intercession du bienheureux.

Un grand tableau voilé était suspendu en arrière de l'autel, et ne fut découvert qu'après la lecture du décret de béatification : il représentait la gloire du héros au ciel.

Cette béatification a dû créer quelque intérêt au Canada. Car, si je ne me trompe, la Compagnie de Marie, que le bienheureux a fondée, a des représentants dans notre pays.

Après la béatification de l'apôtre qui eut à combattre le jansénisme, eurent lieu successivement celles de cinq autres bienheureux, dont deux au moins intéressent des communautés du Canada. Elles se firent avec le même cérémonial que pour le bienheureux Grignon de Montfort, dans l'ordre suivant :

29 janvier, B. Clément Hofbaüer, prêtre de l'ordre des Rédemptoristes, autrichien ;

5 février, B. Egidius ou Gilles-Marie de St Joseph, frère lai franciscain, napolitain ;

12 février, B. Félix de Nicosie, frère lai capucin, sicilien ;

19 février, B. Jean-Baptiste de la Salle, l'illustre et sympathique fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. Sa fête est fixée au 4 mai ; ce sera une fête populaire au Canada, où tant de milliers de nos enfants doivent leur éducation aux soins des dévoués disciples du bienheureux de la Salle.

Enfin, le 26 février, les mêmes honneurs étaient accordés à la B. Joséphine-Marie de Ste Agnès, religieuse espagnole de l'Ordre des Augustines.

Ce fut la dernière des béatifications jubilaires. Les cérémonies qui les accompagnent se ressemblent toutes. Mais un détail de l'avant-dernière mérite d'être noté : un des miraculés dont le nom était inscrit sur une des bannières comme ayant été guéri de paralysie par l'intercession du bienheureux de la Salle, assistait à la cérémonie.

L'EXPOSITION VATICANE.

Comme vous le savez, sans doute, lecteurs, cette exposition se compose uniquement des dons que le Saint-Père a reçus à l'occasion de ses noces d'or, et cependant elle est immense. Elle remplit je ne sais combien de salles et de galeries construites dans les cours et le jardin du Vatican, et couvrant une superficie d'environ 6000 mètres carrés.

L'ouverture solennelle en a été faite le jour de l'Epiphanie. Le choix de cette date n'a pas été une coïncidence fortuite ; rien n'est laissé au hasard au Vatican.

Entre la fête des Rois apportant leurs présents aux pieds du Messie, et ce jubilé pendant lequel Léon XIII est comblé des dons du monde civilisé, n'y a-t-il pas un rapprochement plein d'éloquence ? *Le Moniteur de Rome* dit :

" Les Souverains, non pas seulement de l'Orient, mais de l'Occident, du Nord et de toutes les contrées de la terre, ont voulu, à leur tour, apporter au Pape, captif et dépouillé, le

tribut de leur déférence et de leur admiration. Et l'étoile qui les a conduits à Rome, ce n'est pas cet astre intermittent apparu en Orient et qui s'éteignit au-dessus de Bethléem, non, c'est " ce phare lumineux de la Papauté ", comme l'appelait hier encore le Saint-Père dans son discours aux pèlerins italiens ; phare que Dieu a allumé en ce monde pour montrer leur chemin aux peuples et aux rois. Comme l'Enfant-Dieu dans sa crèche de Bethléem attirait les hommages des plus puissants potentats, qui venaient jeter sur sa nudité la pourpre et l'éclat de leurs dons, ainsi la Papauté, que ses ennemis avaient prétendu, en la dépouillant, réduire au denuement matériel le plus absolu, triomphe aujourd'hui par la richesse et la splendeur des dons volontaires que lui apportent non pas seulement les rois de la terre, mais les plus humbles de ses enfants.

" ..... A côté des souverains, des gouvernements et des princes, dissidents aussi bien que catholiques, ce sont les peuples de tous les climats et de toutes les races qui sont venus apporter leur offrande à l'auguste captif du Vatican."

Aussi le caractère le plus frappant de l'Exposition Vaticane est-il l'universalité. Tous les pays de la terre, toutes les races, toutes les classes sociales, tous les climats, toutes les industries, tous les arts, y sont représentés.

Des terres les plus lointaines et les plus isolées tout aussi bien que des provinces italiennes, des régions barbares comme des grands centres de la civilisation, les dons les plus riches, les plus rares, les plus curieux et les plus divers, sont venus s'installer dans les palais du Souverain des Souverains.

Les produits de la nature à côté de ceux que le travail enfante, les œuvres intellectuelles et les œuvres manuelles, les inventions de l'ouvrier, les créations de l'artiste et du génie, les pierres précieuses, les riches métaux, les bois les plus rares, les tissus les plus délicats, l'universalité des choses enfin est là représentée, et déploie ses beautés pour charmer celui que l'univers acclame.

Quelle manifestation ! quel triomphe ! Et, comme le disait si bien le cardinal Schiaffino dans l'adresse qu'il a lue au Saint-Père à l'ouverture de l'Exposition, c'est un triomphe que la violence n'a pas préparé, qui n'a pas coûté une seule larme, un seul soupir à qui que ce soit.

En répondant à cette adresse, Léon XIII a exprimé avec beaucoup d'émotion cette idée que l'Exposition était une image de l'universalité et de l'unité de l'Eglise.

Plusieurs des visiteurs de l'Exposition se plaignent de la classification des objets. Ils auraient voulu voir distribués dans des appartements séparés les ornements d'églises et vases sacrés, les ouvrages en marbres, les peintures, les bijoux, les objets d'art, les produits de l'industrie, ceux de la nature, etc., etc.

Mais une telle classification n'était pas possible, parce que l'on ne pouvait pas prévoir d'avance quelles espèces de présents seraient envoyées. En outre, les dons sont arrivés à Rome à des intervalles de temps considérables depuis le mois d'octobre, et il en arrive encore en février. On a dû les installer aussitôt que possible, et ceux de l'Italie arrivant les premiers on a dû les ranger tout d'abord sans autre classification que celle des diocèses. Puis, on a suivi le même ordre pour les dons de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et des autres pays.

Cette classification a du moins cet avantage que les pèlerins en visitant l'Exposition peuvent y voir facilement les objets qui viennent de leurs pays et même des villes qu'ils habitent.

Une seule classe d'objets a été mise à part dans la magnifique salle du Musée Chiaramonti : ce sont les présents des souverains, des princes, et des représentants des Etats.

Les Italiens prétendent que l'Italie occupe le premier rang dans cette grande exposition, par la richesse, la variété et le nombre des présents venus de toutes les parties du royaume. De leur côté, les Français réclament la première place pour leur pays.

Il faudrait de longs calculs pour prononcer entre les deux. Qu'il suffise de dire que les deux nations marchent en tête de toutes les autres. Mais il est particulièrement consolant de voir l'Italie catholique témoigner avec tant de magnificence son attachement au Saint-Père. En face de l'Italie officielle qui s'abstenait, elle a compris qu'elle devait s'affirmer davantage, et elle l'a fait avec une générosité digne de tous les éloges.

Qu'on ne vienne plus nous dire que le peuple italien ne veut plus du Pape. Les immenses pèlerinages venus de toutes les parties de la Péninsule et les riches présents exposés sont la plus éloquente manifestation du contraire.

Comment pourrai-je maintenant vous décrire le spectacle que présente cette vaste exposition ? Il est évident que je ne puis pas entrer dans les détails et que je devrai me borner à un simple coup d'œil jeté rapidement sur l'ensemble.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est le nombre incalculable des ornements d'églises et des vases sacrés qui étincellent partout d'or et de pierreries dans les jolies vitrines marquées des noms

des diocèses qui les ont envoyés. Il y a dans ces vitrines des aubes en dentelles d'un prix étonnant, des chasubles en broderie d'or ornées de pierres précieuses, des ostensoirs, ciboires et calices qui sont des chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, des aiguières en vermeil, des croix pastorales en brillants, des candélabres en or, des crucifix en ivoire, et mille autres objets de la plus grande valeur.

En circulant rapidement au milieu de ces vitrines, auxquelles nous ne pouvons accorder qu'un regard, nous apercevons, ici une statue, là une peinture, plus loin une bibliothèque remplie de livres richement reliés, d'un côté un bureau en marquetterie, des fauteuils en satin brodé, des services en porcelaine, d'un autre côté des bas-reliefs en stuc, des tableaux en mosaïque et quantité d'autres œuvres d'art.

Ici c'est un orgue, là c'est un autel ; voici une chaise à porteur qui a la forme d'une conque marine ; ailleurs ce sont des nacelles de toutes formes et de toutes dimensions, les unes en filigrane d'argent et d'or, les autres en bois rares, toutes gréées et capables de contenir quinze à vingt personnes.

Le nombre des statues et des peintures est considérable. Il y a surtout une immense toile qui attire et retient tous les regards. Quand on a circulé pendant deux ou trois heures au milieu des galeries, c'est en face de ce magnifique tableau qu'on vient s'asseoir et se reposer. Il est dû au pinceau du peintre Aldi, déjà célèbre à Rome, et il représente Judith, debout sur le portique du palais de Béthulie, montrant aux Juifs la tête d'Holopherne. Rien n'égale la grandeur, la majesté, la puissance des personnages de cette scène. Il y a là des types d'israélites inoubliables, et tout le tableau est éblouissant de lumière et de coloris.

Parmi les statues de bronze et de marbre, les plus remarquables sont 1° un groupe allégorique représentant saint Thomas d'Aquin et saint François d'Assises, avec le lion symbolique qui porte le globe et les armes de Léon XIII, et l'Histoire qui écrit les actes glorieux de son pontificat ; 2° un autre groupe en bronze représentant saint Albin arrêtant et désarmant Attila à Châlons. Les deux personnages sont d'une grande beauté d'expression et d'attitude.

Je ne puis pas oublier une magnifique statue de saint Pierre venant du diocèse de Paris ; deux remarquables statues en argent de sainte Anne d'Auray et du bienheureux Grignon de Montfort ; et enfin le colossal monument de bronze donné par Clermont Ferrand, et représentant l'apôtre de l'Auvergne debout sur un

piédestal autour duquel trente-deux médaillons rappellent les évêques de Clermont.

En général, chaque pays a voulu offrir les produits spéciaux de son industrie, ou de sa nature. Carrare et Volterra ont envoyé des ouvrages en marbre; Tarente offre des coquillages, et des tapis d'algues marines ; Girgenti présente ses magnifiques coraux; la Belgique donne ses plus riches dentelles; Catane apporte un tableau qui représente l'éruption de l'Etna ; Besançon se fait représenter par des porcelaines, et Versailles par des vases de Sèvres ; Dunkerque est symbolisé par un petit navire en argent doré; Tarbes nous montre un autel colossal contenant vingt sortes de marbres des Pyrénées.

De même un grand nombre d'industriels ont envoyé des spécimens de leurs productions.

Les libraires-éditeurs présentent leurs plus riches éditions et leurs plus beaux ouvrages. Mentionnons spécialement les éditeurs Palmé, Mame, Peeters et Benziger.

Une grande maison de Louvain offre des cloches ; d'autres maisons de Belgique ont envoyé de magnifiques vitraux coloriés, des ouvrages en fer forgé, des armes et des objets d'orfèvrerie.

Genève se fait remarquer par une montre qui est un vrai chronomètre à répétition et une merveille d'exécution.

Il y a un autre ouvrage en orfèvrerie qui est fort remarquable : c'est la reliure d'un volume intitulé le *Magnificat*. Mais en ouvrant le livre il y a lieu d'admirer bien plus encore : car le cantique de la Vierge y est traduit en cent cinquante langues.

Il me faut interrompre cette description, car elle exigerait un volume.

Disons encore cependant qu'une vaste galerie est remplie de milliers d'objets curieux venant du Japon, de la Chine, des Indes, des missions de l'Afrique, et des îles perdues de l'Océanie.

Enfin, traversons le musée Chiaramonti pour terminer. C'est là que sont exposés dans des vitrines les inappréciables présents des souverains et des princes. Tous les Etats de l'Europe,—sauf toujours l'Italie officielle,—y sont représentés. Ceux de l'Amérique du Sud y font aussi très bonne figure, et leurs présents sont d'une grande richesse.

Mais ce que l'on admire le plus, ce n'est pas tant l'éclat des diamants et des pierres fines qui étincellent dans leurs écrins de velours, c'est l'unanimité de tous ceux qui gouvernent les nations à manifester leurs sentiments envers celui que l'on a dépouillé de sa couronne.

On aura beau dire et beau faire, le monde civilisé ne pourra jamais s'empêcher de voir dans le Pape un souverain et le plus élevé des souverains.

Mais le Canada, diront mes lecteurs, n'est donc pas représenté dans l'Exposition Vaticane ? Non, parce que notre pays a cru devoir donner au Saint-Père une somme d'argent pour remplacer les objets d'art que nous aurions eu quelque peine à trouver sur les bords du St-Laurent. Mais je n'hésite pas à dire que cet argent sera plus utile au Souverain Pontife que les richesses artistiques qui encombrent l'Exposition.

Cependant le gouvernement de Québec a offert au Pape un beau missel richement relié accompagné d'une adresse signée par tous les ministres. C'est un présent modeste, mais qui a beaucoup de prix dans les circonstances, parce qu'il est offert par *un gouvernement*. Aussi l'a-t-on placé à côté des présents des souverains et des princes dans le Musée Chiaramonti.

A.-B. Routhier.

ENCORE JACQUES CARTIER [1]

I

Voilà un nom que l'on n'écrit pas sans émotion en tête d'un article, et qu'on ne se lasse pas de prononcer.

Il y a des savants qui prétendent que ce n'est pas le navigateur de Saint-Malo, qui a découvert le Canada. Eh bien, ces savants-là, selon moi, sont..... trop savants !

Sébastien Cabot, Cortereal, Verrazani, les Espagnols, les Basques, les Irlandais, les Islandais—et pourquoi pas les Esquimaux ?—ont pu découvrir, explorer, exploiter, tout ce que l'on prétend qu'ils ont découvert, exploré, exploité ; ce n'en est pas moins Jacques Cartier qui a pénétré le premier jusqu'à Stadaconé, jusqu'à Hochelaga, qui a fait connaître au monde le grand fleuve Saint-Laurent, qui a nommé notre pays, qui a indiqué sa division naturelle en trois grands *royaumes*, qui l'a donné à la France et à l'Europe !

On pourrait également soutenir—et, de fait, l'on a soutenu—que ce n'est point Christophe Colomb qui a découvert l'Amérique !

Mais il y a quelque chose qui est plus fort que tous les mémoires scientifiques, que toutes les recherches, que toutes les dissertations et les hypothèses : c'est le bon sens du peuple.

Or le nôtre tient Jacques Cartier pour son premier héros, il fait dater de lui toute notre histoire ; pour lui, nulle figure, pas même celle de Champlain, qui a été le fondateur, le colonisateur du Canada, ne s'élève plus haut devant la postérité.

Et lorsqu'on vient, comme l'a fait dernièrement un écrivain de talent [2], préconiser les travaux de l'illustre saintongeois aux dépens de ceux du navigateur breton, vanter la supériorité de son éducation, de son caractère, de sa diplomatie et bien d'autres choses, que Cartier n'a pu faire valoir dans ses trop courts voyages, on oublie tout simplement que Champlain a profité de

1. *Une fête de Noël sous Jacques Cartier*, par M. Ernest Myrand, Québec, 1888.—256 p. in-8—Demers et Frère.

2. William Kingsford.—*A History of Canada*, 1er volume.—Toronto et Londres, 1887.

l'idée d'un autre, qu'il a repris l'œuvre interrompue de son prédécesseur, de même que Henri IV a tenu à honneur de réaliser le mot si juste et si fin de François premier, au sujet du testament d'Adam.

Mais passons : les ombres de ces grands hommes ne sont pas jalouses l'une de l'autre ; elles sourient probablement de nos préférences et de nos partialités.

C'est précisément au sentiment populaire dont je parlais il y a un instant que s'adresse le livre charmant que je désire faire connaître aux lecteurs du CANADA-FRANÇAIS.

L'auteur, M. Ernest Myrand, a fait ce que l'on appelle aujourd'hui une œuvre de *vulgarisation*, et dans sa préface il avoue avoir pris Jules Verne pour modèle. Ce que celui-ci a fait pour la science, notre auteur veut le faire pour l'histoire du Canada, pour l'archéologie canadienne. " Prendre par l'imagination ceux qui ne veulent pas de bon gré se livrer à l'étude ", telle est sa devise. M. Myrand ne se contente pas d'allier la fantaisie à l'histoire, il se lance dans le genre des Contes d'Hoffman et de Charles Nodier, où un certain réalisme bourgeois se trouve uni au merveilleux, et le rend presque vraisemblable : il fait revivre Jacques Cartier et ses compagnons, et nous fait passer avec eux la nuit de Noël. De là le titre : UNE FÊTE DE NOEL SOUS JACQUES CARTIER.

Or il paraîtrait—pour entrer tout-à-fait dans l'esprit du livre—qu'en l'an de grâce 1885, le 24 décembre, une demi-heure avant minuit, marchant sur la *Grande Allée*,—précisément le point de départ de la " Promenade des trois morts " de ce pauvre Crémazie [1],—M. Myrand aurait rencontré son vieil ami l'abbé Laverdière, qui n'avait que le tort d'être mort depuis douze ans.

Du reste c'était une apparition très modeste et convenable, pas du tout un fantôme ni un squelette, rien de la peinture horrible dans laquelle s'est complu l'auteur du *Drapeau de Carillon*.

" Rien de fantastique, dit M. Myrand, ne trahissait la présence du revenant chez le prêtre archéologue : ni le vêtement flottant sur la charpente du squelette, ni la démarche solennelle de silence glacial ou de sinistre gravité, ni l'accent sépulcral de la

1. .....La lune haute et pâle
Illuminant le ciel de ses rayons d'opale
Eclairait les trois morts de ses douces clartés ;
Le chemin Saint-Louis était désert et morne :
Un lugubre corbeau posé sur une borne
Salua les passants de ses cris attristés.

CRÉMAZIE.

voix creuse, ni la pâleur jaunâtre du visage. Le vent ne faisait pas osciller son fantôme, et les lumières oranges du gaz, ou les rayons bleu-acier des lampes électriques n'en traversaient pas le spectre à la manière du jour pénétrant une vitre, mais projetaient au contraire, sur la blancheur immaculée de la neige, l'ombre intense de son corps palpable."

En revenant bien élevé, l'abbé Laverdière ne va point frapper aux portes de la rue St-Louis *intra muros*, comme les personnages de Crémazie, pour constater les trahisons des vivants à l'endroit de la mémoire des trépassés. Hélas ! qui peut donc s'en croire exempt ? C'est aujourd'hui plus que jamais que les morts vont vite..... vite..... dans l'oubli. [1]

Donc ayant franchi la porte des remparts, que le conseil municipal avait eu le mauvais goût d'abattre et que lord Dufferin a fait reconstruire, mais dans un style plus ancien de beaucoup que celui de l'époque, le *prêtre archéologue*, comme l'auteur se plaît à l'appeler, se contente d'indiquer à son ami les souvenirs les plus frappants du vieux Québec, par exemple : " la maison du chirurgien Arnoux dans la façade de l'Hôtel-de-Ville, la résidence de l'aide-major Jean Hugues Péan au lieu et place de la demeure actuelle du paie-maître Forest, les quartiers-généraux du marquis de Montcalm dans le salon du barbier Williams les jardins de l'abbé Vignal aux Ursulines." [2]

Mais une demi-heure est bientôt passée, et quoique la conversation des deux amis occupe plusieurs pages, voilà que de tous les clochers de la ville s'élancent de joyeuses sonneries, notamment de ceux de la basilique et de la cathédrale anglicane, ce dernier carillonnant alternativement *Auld lang syne* et *Adeste fideles*.

C'est alors que l'on arrive, en même temps qu'une foule de fidèles venus de toutes les parties de la vieille cité, sur l'ancienne place du marché, près du terrain où s'élevait le collège des Jésuites, démoli il y a déjà plusieurs années. Après avoir donné à cet endroit un bon souvenir archéologique, l'on entre à l'église.

1. Voyez, la neuvième heure a déjà retenti :
Allons, allons frapper au seuil de ces demeures
Où coulèrent, hélas ! nos plus charmantes heures,
Et nous saurons bientôt si le ver a menti.

CRÉMAZIE.

2. *De son vivant*, l'abbé Laverdière trouvait que ma maison, au coin des rues Sainte-Anne et du Trésor, était, sinon la plus ancienne, du moins une des plus anciennes de la ville, et cela après en avoir visité la cave avec moi, et admiré la belle voûte à l'épreuve des bombes, et les énormes assises des cheminées.

II

L'orgue jouait l'air de notre vieux cantique " Nouvelle agréable ", et vous croyez tout naturellement que les deux amis vont s'agenouiller pour entendre la messe de la cathédrale. Détrompez-vous ; on ne revient point de l'autre monde pour si peu. Par un coup de baguette magique le prêtre archéologue fait disparaître le temple, auquel se substitue la forêt primitive ; et, tandis que rayonnent sur un ciel d'un bleu foncé toutes les constellations de notre hémisphère boréal, tandis que s'élève comme un encens le parfum résineux des grands pins, dans le silence d'une belle nuit d'hiver, Laverdière part au pas gymnastique par un sentier que son compagnon n'avait pas remarqué.

" Où allons-nous, demandai-je ? — Au fort Jacques-Cartier, répondit-il sans tourner la tête, entendre la messe à bord de la *Grande Hermine*.....

" Arrivé à un affaissement de terrain très rapide...il s'arrêta tout court, prêta l'oreille, et frappant du pied avec impatience, il me dit : " Nous n'arriverons jamais à temps, prenons la rivière." Puis il marcha droit devant lui.

" Effectivement, nous arrivâmes sur les bords d'une large rivière. L'hiver, notre terrible hiver du Canada, l'avait gelée sur toute l'étendue de sa surface ; et sa glace vive, bleuâtre et transparente, d'où le vent colère du nord-est chassait la neige, étincelait dans les ténèbres de la nuit comme une armure d'acier."

Puis on marcha encore, puis on arriva au confluent de la petite rivière Lairet avec le Saint-Charles, le *Cahir-Coubat* des sauvages ; mais M. Myrand n'aurait pas reconnu les vaisseaux de Jacques Cartier sans les exclamations joyeuses et triomphales de son guide. Ils avaient été dépouillés de leurs mâts et de leurs agrès, et recouverts de toits qui leur donnaient tout l'air d'assez vulgaires hangards.

" Sans les lumières rondes des hublots, à couleur verte et glauque comme un œil de monstre marin, j'aurais cru que la nef-générale était abandonnée, tant il régnait à son bord un silence absolu.....

" Où sont donc les Français ?

" Laverdière sourit : " Vous croyez le vaisseau abandonné ? " dit-il.

" —Franchement, oui.

" —Eh bien ! mon cher, il y a cinquante hommes à son bord.

" —Cinquante hommes ?

" Tout aussitôt, comme si la *Grande Hermine* eût voulu donner raison à Laverdière et confirmer sa parole, il s'éleva un grand bruit de piétinements. Cela ressemblait au tapage que fait à l'église un auditoire qui se lève après être demeuré longtemps assis ou à genoux.

" Le tumulte s'apaisa tout-à-coup et je n'entendis plus qu'une voix claire et forte qui lisait avec lenteur des mots insaisissables.

" Venez vite, me dit Laverdière.

" L'on arrivait de plein pied à bord de la caravelle, car sur le rivage, où les Français avaient hâlé la *Grande Hermine* pour l'atterrir solidement, la neige était tombée avec une telle abondance que sa hauteur dépassait le niveau des bastingages.

" Ouvrez l'écoutille, commanda Laverdière. En un clin d'œil j'enlevai le panneau.

" Tout aussitôt une bouffée d'air, chaude et parfumée comme une atmosphère d'église, me frappa au visage."

Et en même temps l'on entendit distinctement les paroles de l'Evangile : " *Et pastores erant in regione eadem vigilantes...*"

Comme Virgile expliquait à Dante tous les détails de sa sublime vision, le savant ami de M. Myrand lui indique d'abord Dom Guillaume le Breton, le premier aumônier, celui qui lisait, puis les compagnons de Jacques Cartier, puis le grand navigateur lui-même.

" Mon enthousiasme et mon étonnement n'avaient qu'un mot pour se traduire : Jacques Cartier ! Jacques Cartier ! Et dans l'hébêtement premier de cette brusque surprise, je me sentais partir irrésistiblement, à la manière d'un ressort qui se détend, à répéter machinalement : Jacques Cartier ! Jacques Cartier ! ! "

A la droite de Jacques Cartier, on voyait Marc ou Macé Jallobert, son beau-frère, capitaine de la *Petite Hermine* ; à sa gauche, Guillaume Le Breton Bastille, capitaine de l'*Emérillon* ; puis les trois *Maistres de nef*, Thomas Fourmont, Guillaume Le Marié et Jacques Maingard ; puis les gentilshommes de Saint-Malo, Claude de Pontbriand et les autres ; puis les parents du capitaine-général, les Noël, les Des Granches, les Maingard.

Enfin tout le rôle d'équipage : c'est un dénombrement que l'auteur a rendu poétique, et qui rappelle vaguement ceux du premier livre de l'Iliade.

" Chacun de ces hommes portait un cierge allumé, comme autrefois, aux fêtes de la Chandeleur, le clergé et le peuple dans les églises. Cela répandait par toute la chambre des batteries un flamboiement de chapelle ardente. Et cette vibration, ce rayonnement de lumière parfumée, bénie, produisaient un effet

étonnant, immense, la meilleure impression religieuse et artistique de cet imposant spectacle."

A peine cependant le dernier évangile est-il fini, que Laverdière entraîne son ami à bord de la *Petite Hermine*, où le spectacle est loin d'être aussi ravissant.

Là, plus de branchettes de sapin et de mousse, plus d'armes étincelantes clouées à travers la verdure, plus de bonnettes et de voiles bouffantes, plus d'encens, plus de chants joyeux, plus de parfum de la forêt et de l'église ; mais une atmosphère fétide, un spectacle lugubre et révoltant, celui de vingt-quatre scorbutiques étendus sur leurs lits de douleurs. La *Petite Hermine* était l'hôpital de l'expédition, et peu s'en fallut que tous les marins y passassent, et que les trois vaillantes petites nefs, qui avaient bravé les vagues de l'Atlantique, privées entièrement de leurs équipages, ne restassent à pourrir sur la grève du *Cahir-Coubat*. Ce fut, on le sait, le sort d'un seul de ces vaisseaux, probablement la *Petite Hermine*, dit M. Ferland. Sans l'infusion d'*aneda*, l'épinette blanche, dont les sauvages vinrent enseigner la vertu aux français, le scorbut aurait enlevé ceux-ci jusqu'au dernier !

La scène décrite par notre auteur est non seulement fantastique, mais encore attendrissante au delà de toute expression. Les douleurs morales de ces pauvres *gars* de Bretagne, condamnés à mourir d'un mal hideux et crucifiant, loin de leur cher pays, sur une terre inconnue ; leurs rêves de la patrie absente, où figurent leurs mères, leurs vieux pères, leurs épouses, leurs fiancées ; tout cela est dit avec un accent de vérité qui dissimule certaines invraisemblances que la longueur de quelques tirades patriotiques, que le terre-à-terre des renseignements historiques trop nombreux et trop détaillés, avaient mises en évidence.

Le dialogue entre le second aumônier de l'expédition, qui parcourt les rangs des malades, et ceux-ci ; le rêve de LeGal, qui voit le fantôme de son vieux père ; la récitation de l'hymne *Votis Pater annuit* au moment où le canon de la *Grande Hermine* annonçait l'élévation de la seconde messe, ne le cèdent qu'à la scène très dramatique du message de Guillaume Le Marié, le maître de nef, qui, de retour à la *Petite Hermine*, vient provoquer les pauvres malades à répondre par une autre fanfare à celle qui se faisait entendre sur le pont de la nef-générale. Ces braves gens, malgré leur état de faiblesse, se précipitent à l'envi sur les trompettes restées dans l'entrepont : Le Gal et son voisin de lit, Samboste, sont les vainqueurs dans cette lutte.

" Presque aussitôt une fanfare éclatante joua sur le pont. C'était une musique étrange, triste comme le dernier appel du cor de Rolland, fantastique autant que *l'hallali* du *Féroce Chasseur* passant à la vitesse d'un galop infernal dans les ballades de Burger. Mais toutes les nuances de cette sonnerie martiale se fondaient en un seul caractère harmonique pour l'équipage de la *Petite Hermine* : l'orgueil de la caravelle ! Et ce sentiment unique du fier honneur relevait spontanément la tête à ces hardis marins de Bretagne et de Normandie."

Après la *Petite Hermine*, ce fut le tour du fort Jacques-Cartier, puis celui de *l'Emérillon*.

Au fort Jacques-Cartier, Laverdière ne voulant pas abuser de ses privilèges de fantôme, ne put entrer à cause d'une " porte bardée de fer comme un bouclier du moyen-âge." M. Myrand et lui se contentèrent d'un coup d'œil à travers les interstices des pieux.

" Alentour de la palissade il y avait une estrade solidement bâtie, appuyée à des poutres de gros diamètre, elles-mêmes soutenues par des piliers de large carrure. L'extrême force de la galerie s'expliquait par le fait qu'elle avait à supporter tout le poids des caronades et des couleuvrines...

" En ce moment,... le guet de la nuit annonça, à voix de *trompettes sonnantes*, un changement de quart.

" Tout aussitôt des aboiements furieux éclatèrent dans la montagne. Les chiens sauvages de Stadaconé répondaient à leur manière au " Qui vive ! " des sentinelles françaises.

" Ces aboiements colères en provoquèrent d'autres qui partirent, cette fois, de notre côté, et se répétèrent en échos interminables dans la forêt boisant alors le territoire des futures paroisses de Beauport, de Charlesbourg, de St-Roch Nord, de la Canardière, des deux Lorettes. C'étaient des jappements beaucoup plus brefs et beaucoup plus rauques que ceux des chiens, pour cette excellente raison que ce n'étaient plus des chiens mais des loups qui hurlaient.

" Et Laverdière me dit d'une voix grave : Tout fait bonne garde ici : la Forêt, le Peau-Rouge et le Blanc."

Du fort Cartier l'on passa à l'*Emérillon*, et certes ce que les deux amis trouvèrent dans ce plus petit des trois vaisseaux était encore plus triste que ce qu'ils avaient vu dans la *Petite Hermine*.

On peut dire que ces trois vaisseaux étaient : la *Grande Hermine* l'église de Cartier et de ses Bretons, la *Petite Hermine* l'hôpital, et l'*Emérillon* la chapelle mortuaire.

Après avoir assisté aux funérailles de Philippe Rougemont, le premier européen qui avait succombé au scorbut et le plus jeune de tous les marins, le savant abbé et son compagnon s'en retournaient, lorsqu'ils aperçurent sur la glace, au milieu de la rivière Saint-Charles, une immense lueur rougeâtre : c'était le feu de joie de Noël. Ils accourent du mieux qu'ils peuvent, c'est-à-dire du mieux que peut l'auteur, car pour son guide il n'y avait guère de mérite à franchir les distances, et ils sont témoins de la cérémonie traditionnelle en Bretagne, y compris la bûche jetée dans le brasier ardent après avoir été arrosée de vin cuit, y compris aussi la bénédiction solennelle donnée par don Guillaume, et enfin les discours de Jacques Cartier et de quelques marins, qui prédisent à Stadaconé les grandes destinées que Québec a réalisées depuis. Là se trouve aussi une magnifique description d'une aurore boréale ; c'est bien une des plus belles pages du livre.

Et comme la véritable aurore allait poindre, et qu'il est convenu que les fantômes disparaissent à ce moment précis, le capitaine-général et tous ses équipages, et peu après le bon abbé, se fondirent dans l'air comme un nuage léger que les premières lueurs du matin dissipent, laissant notre auteur très désappointé comme bien l'on peut croire.

III

M. Myrand aurait dû s'en tenir là et ne pas avouer qu'il s'était réveillé dans un banc de la basilique, ce dont je me déclare pour ma part bien scandalisé.

Je proteste contre cette manière de terminer une aventure aussi longue, aussi savante, aussi poétique, et qui, en quelques endroits, s'élève jusqu'au pathétique et au sublime.

J'ai bien vu tout ce que M. Myrand a vu, j'ai bien entendu tout ce qu'il a entendu, j'ai bien éprouvé tout ce qu'il a éprouvé : et je ne veux pas en démordre. On ne joue pas ainsi avec le merveilleux dans un sujet grave, on n'impressionne pas aussi vivement son lecteur pour lui dire à la fin qu'on s'est moqué de lui : il faut qu'une porte—même la porte d'une basilique—soit ouverte ou fermée !

Donc pour moi il est avéré que l'auteur a rencontré sur la *Grande Allée* son défunt ami Laverdière, qu'ils sont allés ensemble à bord des vaisseaux de Cartier, qu'il s'y est fait et dit toutes les choses que l'on vient de lire, et bien d'autres que je

n'ai pas eu le temps de reproduire ou de mentionner. Et pourquoi en serait-il autrement ?

> C'est le poète anglais qui nous le certifie :
> Plus de prodiges sont sur terre et dans les cieux
> Que n'en rêva jamais notre philosophie. [1]

Je sais que le merveilleux se traite de diverses manières, selon qu'il s'agit du poème épique, de la tragédie ou du simple conte fantastique, et bien qu'au début de cette étude j'aie signalé une certaine ressemblance entre le genre de " Une fête de Noël ", et celui des œuvres d'Hoffman, de Charles Nodier et d'Edgar Poe, les développements que l'auteur a donnés à son travail, les belles pages dans lesquelles il entre dans l'histoire de notre pays et prédit la future grandeur de *Stadaconé*, le rapprochent plus de la vision directe qui se trouve dans les poèmes épiques et qui s'élève bien au-dessus du rêve et même au-dessus du songe ce dernier ayant la noblesse du sentiment religieux ou mystique. [2]

J'ai entendu aussi reprocher à l'auteur quelques longueurs et quelques superfétations. Pour se défendre il pourrait citer la *Fée aux miettes* de Charles Nodier, qui est bien plus susceptible d'une semblable critique et qui cependant a eu un grand succès. Je serais plutôt porté à me plaindre du luxe d'épithètes que l'on trouve dans quelques phrases, et de la recherche de certaines expressions romantiques qui, hélas ! sont déjà passées de mode.

Quoiqu'il en soit, on ne saurait trop applaudir aux nobles sentiments qui ont inspiré M. Myrand, à l'élégance et à la

1. There are more things in heaven and earth
Than are dreamt of in thy philosophy.

Hamlet, acte 1er.

2. Les vers qui terminent le récit de la descente d'Enée aux enfers, à la fin du 6e livre de l'Enéide, ont fait croire à quelques commentateurs que Virgile voulait donner à entendre qu'il s'agissait d'un songe.

> Sunt geminæ somni portæ, quarum altera fertur
> Cornea, qua veris facilis datur exitus umbris ;
> Altera, candenti perfecta nitens elephanto....

ce que M. de Villenave traduit ainsi :

" Il est deux portes du Sommeil : l'une est faite de corne et donne un passage facile aux songes vrais, l'autre, d'un ivoire éclatant de blancheur, s'ouvre aux songes décevants que les dieux Mânes envoient sur la terre. En disant ces paroles, Anchise accompagne son fils et la Sibyle et les fait sortir par la porte d'ivoire."

D'autres critiques rejettent cette interprétation comme indigne du grand poète. Cependant il est difficile de ne pas voir dans ces vers une concession au scepticisme de l'époque, et il est bien probable que, comme Cicéron, Virgile n'avait pas dans les mystères du paganisme une foi aussi complète que l'était celle de Dante dans les dogmes du Christianisme.

vigueur de son style, à la richesse de son imagination, au talent de mise en scène dont il a fait preuve ; on ne saurait non plus trop louer ses patientes recherches, ses études consciencieuses, et le souffle patriotique qui traverse tout son récit.

Il mérite bien les éloges dont l'a comblé le nouveau résident de Spencerwood, lequel, fils d'un des pionniers de notre littérature, a tenu à honneur, dans une séance solennelle de l'Institut Canadien de Québec, de signaler à notre public lettré ce brillant début.

IV

Le livre de M. Myrand vient du reste très à propos.

Cet hommage poétique rendu à l'illustre marin coïncide avec les efforts qui se font pour lui élever un monument. On sait que les citoyens de Québec se proposent d'ériger une croix colossale à l'endroit même où fut le premier fort construit au Canada. La souscription nationale progresse favorablement et renferme quelques-uns des noms les plus illustres de l'Europe et de l'Amérique.

En même temps le comité d'organisation a ouvert un concours pour le meilleur mémoire sur le célèbre marin, mémoire qui pourra être rédigé en anglais ou en français.

Et par une autre coïncidence également agréable, on vient de publier à Rennes de nouveaux documents inédits sur Jacques Cartier [1]. M. des Longrais, dans un beau volume, ajoute à tous les renseignements contenus dans l'édition des *Voyages de Cartier* donnée en 1843 par la Société littéraire et historique de Québec, aux belles éditions de la maison Tross, et aux documents nombreux de MM. d'Avezac et Ramée, beaucoup de pièces inedites dont quelques-unes sont de la plus grande importance.

C'est ainsi qu'il fixe l'époque de la naissance de notre héros et la date précise de sa mort, choses ignorées ou discutées jusqu'ici. La naissance a dû avoir lieu entre le 7 juin et le 23 décembre 1491. Quant à sa mort, une note juxtaposée à une procédure insignifiante dans un registre en date du 13 septembre 1557, la constate comme suit : " Ce dit mercredi au matin environ cinq heures décéda Jacques Cartier."

" De telles annotations, dit M. des Longrais, sont rares aux registres du greffe. A peine rencontre-t-on, à propos de quelques

1. *Jacques Cartier.*—Documents nouveaux recueillis par F. Jouïon des Longrais, ancien élève de l'Ecole des Chartes. Rennes, 1888. 219 pp. petit in-8.

procureurs, des notes telles que celle-ci : " Magister Joannes " LeRoy obiit dominica 18 septembris 1580. Deus misereatur sui. " Amen "; ou encore : " Le roy Henry notre bon seigneur roy " de France décéda à Paris le X juillet 1559 aux X heures du " matin." Aussi la mention de Cartier s'applique-t-elle plus peut-être au bon plaideur qu'au bon navigateur."

En effet, des documents nombreux constatent à diverses époques la présence de Cartier devant les tribunaux, soit comme partie, soit comme témoin, soit comme expert ; il était de toutes les audiences, de même que de tous les *compérages*. Du reste on menait joyeuse vie, paraît-il, à Saint-Malo, car un de ces actes de naissance se termine par cette curieuse mention : " Faict en " présence de Jacques Cartier et autres bons biberons les dits " jours et ans."

" Il convient, dit le savant archéologue, de remarquer qu'il y a là un trait de mœurs qui n'est pas inhérent au caractère individuel de Cartier. Un courant rabelaisien semble avoir passé sur le rocher de Saint-Malo avec une certaine intensité pendant le milieu du 16e siècle."

Les réflexions suivantes de M. des Longrais frapperont nos lecteurs. Jacques Cartier avait la simplicité antique : c'était un véritable Cincinnatus, plus inconscient de son rôle que Washington et Franklin, que l'on peut classer parmi les héros faux-bonshommes.

" En voyant Jacques Cartier au milieu de ces détails de pesées et de cuisine, vraiment on ne se lasse pas d'admirer combien la découverte d'un continent dérange peu, au 16e siècle, les conditions normales de la vie. Le plus singulier, ce n'est pas de voir les compatriotes utiliser les connaissances spéciales de leur grand homme dans les usages les plus vulgaires ; c'est la simplicité de Jacques Cartier, qui a tout le cachet d'un autre âge. Son grand rôle de Découvreur ne lui avait ni acquis l'importance qui soustrait aux occupations banales, ni donné l'idée de s'y refuser."

Entre autres points importants mis en lumière par les recherches de M. des Longrais, se trouve le fait d'un voyage au Brésil antérieur au grand voyage de découverte, ce qu'un de nos érudits, M. l'abbé Verreau, soupçonnait depuis quelque temps d'après les comparaisons que Jacques Cartier établit dans son livre entre certains produits du Brésil et ceux du Canada. Les deux documents qui viennent à l'appui de cette supposition sont : le baptême de *Catherine du Brésil*, dont l'épouse de Cartier fut marraine vers 1527, et le fait que Cartier servit d'interprète

pour la langue portugaise dans une affaire où des gens de cette nationalité étaient concernés.

Mais indépendamment de l'intérêt historique qu'offre ce travail, il présente un des heureux symptômes du mouvement qui se prépare en France et au Canada pour rendre hommage à la mémoire des grands hommes des premiers temps de la colonie.

Espérons que nous verrons bientôt surgir dans les deux pays des statues de Jacques Cartier et de Champlain ; la France est tellement prodigue de monuments que l'oubli dans lequel elle laisse ces deux pères de sa colonisation en Amérique est vraiment inexcusable.

Espérons qu'un jour, près de la terrasse que nous devons à lord Durham et à lord Dufferin, et qui devrait être la Chiaïa d'une ville que l'on compare si souvent à Naples, s'élèvera toute une pléïade de figures historiques : Cartier, Champlain, Laval, Frontenac et d'autres,—mais Cartier d'abord.

Le navigateur de Saint-Malo a été le premier à la peine ; il n'est que juste qu'il soit le premier à l'honneur !

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

LA LEGENDE D'UN PEUPLE[1]

En parlant du dernier ouvrage de M. Fréchette, la *Légende d'un peuple*, je n'ai pas besoin d'emprunter beaucoup à ma propre pensée : l'œuvre a déjà été appréciée en France. Jules Claretie et Francisque Sarcey,—pour ne citer que deux des noms les plus marquants,—ont prononcé sur le livre un jugement que toute la presse française a ratifié. Il serait bien difficile pour moi de ne pas m'en tenir, jusqu'à un certain point, à ces autorités. Cependant, il y a encore quelque chose à dire et le sujet est loin d'être épuisé. Nous sommes, du reste, mieux placés peut-être que le public parisien pour examiner cet ouvrage dans son ensemble et dans ses détails. Nous habitons les lieux que le poète décrit ; les héros dont il parle furent nos pères ; nous avons vécu, nous vivons la vie même qui circule dans ces récits, nous portons en nous le même sentiment qui les a dictés : en un mot, ce livre, qui retrace les plus beaux épisodes de notre histoire, est comme une page de notre propre existence.

Il y a longtemps que cette histoire si belle, si grande, si chevaleresque, attendait un barde qui la chantât dans un langage poétique digne d'elle. Ce poète est venu. Avant d'entreprendre son œuvre, il a d'abord essayé ses forces, cultivé son talent dans des travaux de moins longue haleine. Il a longtemps calculé la somme de ses aptitudes en présence de la tâche à accomplir. Encore peu sûr de ses moyens, il est allé, il y a quelques années, demander au plus haut tribunal de l'univers un jugement qui pût l'éclairer sur lui-même : l'Académie française a répondu en couronnant son travail. Le poète, dès lors, vit le chemin libre devant lui. Il s'était adressé à ce Paris, qui juge en dernier ressort, et Paris l'avait mis au nombre de ceux qu'il acclame. Il pouvait donc maintenant élever plus haut la voix et parler avec la double autorité de l'inspiration réelle et du mérite reconnu. Telle est, en quelques mots, l'histoire du livre dont nous avons à nous occuper.

1. La Légende d'un peuple, par *Louis Fréchette*.—Un volume grand in-8, 332-22 pp.—Paris, à la librairie illustrée.

La *Légende d'un peuple* est un hommage rendu au Canada français et surtout un acte de filiale affection envers la France, que nous n'avons jamais oubliée et qui commence à se ressouvenir de nous. La dédicace placée en tête du livre rend admirablement ces deux sentiments:

" A la France!

" Mère, je ne suis pas de ceux qui ont eu le bonheur d'être bercés sur tes genoux.

" Ce sont de bien lointains échos qui m'ont familiarisé avec ton nom et ta gloire.

" Ta belle langue, j'ai appris à la balbutier loin de toi.

" J'ose cependant, aujourd'hui, apporter une nouvelle page héroïque à ton histoire déjà si belle et si chevaleresque.

" Cette page est écrite plus avec le cœur qu'avec la plume.

" Je ne demande pas, en retour, un embrassement maternel pour ton enfant, hélas! oublié.

" Mais permets-lui au moins de baiser, avec attendrissement et fierté, le bas de cette robe glorieuse qu'il aurait tant aimé à voir flotter auprès de son berceau."

Ce sont bien là en effet des paroles écrites avec le cœur.

La *Légende d'un peuple* n'est pas, à proprement parler, une histoire du Canada français. C'est une série de tableaux et de récits qui embrassent les épisodes les plus saillants de nos annales; c'est un panorama des évènements qui ont influé davantage sur nos destinées.

Le livre est divisé en trois époques. La première part de la découverte du Canada et comprend les travaux des premiers colons du pays dans leur lutte avec la forêt vierge et avec ses farouches habitants. Dans la seconde époque, qui débute sous Phipps et se termine avec Wolfe et Montcalm, le poète chante nos luttes avec l'Angleterre. La troisième époque embrasse les faits qui se sont passés depuis la cession jusqu'à nos jours.

Avant d'entrer dans la première période, le poète évoque le souvenir des temps préhistoriques et décrit le grand continent surgissant devant l'œil inspiré de Colomb, qui, dans l'exécution de sa glorieuse entreprise, obéit à un sentiment venu d'en haut:

Et quand il ne croyait que suivre son étoile,
La grande main dans l'ombre orientait la voile!

Puis, le poète voit dans l'avenir cette nouvelle terre qui remplace le vieux monde ébranlé. Il embrasse d'un premier regard

cette histoire dont il va chanter les faits glorieux. Quand arrive la dernière lutte, et quand

> ....Notre vieux drapeau trempé de pleurs amers
> Ferme son aile blanche et repasse les mers ;

quand l'époque terrible de 1837–38 déroule ses pages sanglantes, l'auteur se demande pourquoi

> Tant de sang répandu, tant d'innocents punis ?
> Pourquoi tant d'échafauds ? Pourquoi tant de bannis ?
> Pourquoi ?....Mais n'est-ce pas la destinée humaine ?
> N'est-ce pas là toujours l'éternel phénomène
> Qui veut que tout s'enfante et vienne dans les pleurs ?
> Le froment naît du sol qu'on déchire ; les fleurs
> Les plus douces peut-être, éclosent sur les tombes ;
> L'Eglise a pris racine au fond des catacombes :
> Pas une œuvre où le doigt divin s'est fait sentir
> Qui n'ait un peu germé dans le sang d'un martyr.

Mais la découverte de Colomb n'était que le commencement de l'œuvre qui devait se faire ; ce continent était si grand qu'il fallait beaucoup de temps pour que ses secrets se découvrissent peu à peu à l'œil des chercheurs. Dans la pièce *Ante lucem*, le poète voit le Canada encore ignoré et muet sous le soleil qui en éclaire les sauvages splendeurs. Puis, François Ier s'éveille aux récits qui arrivent de ces terres merveilleuses et lointaines, que l'on croit confiner à la Chine. Il veut donner

> A la France elle aussi sa part de l'Amérique.

Voilà donc Cartier qui fait voile de St-Malo et qui, après un long et difficile voyage, arrive dans le St-Laurent. Il y a dans ces deux pièces, *St-Malo* et *Le St-Laurent*, des tableaux de grande facture.

Le premier acte de Cartier, en mettant le pied sur cette terre, a été un acte religieux. Aussi, le poète consacre-t-il une place spéciale dans son livre à la première messe dite à Tadoussac. Et c'est peut-être le lieu de remarquer ici que dans tout l'ouvrage vibre un sentiment vraiment chrétien, qui ne se dément pas un seul instant.

Nous arrivons maintenant à l'époque où commence réellement notre histoire. Québec est fondé ; quelques défrichements ont

été faits et voici la première moisson. C'est Louis Hébert qui recueille ces blés que sa main a semés :

Le soir arrive enfin, mais les gerbes sont prêtes ;
On en charge à pleins bords les rustiques charrettes
Dont l'essieu va ployant sous le noble fardeau
. . . . . .
Hébert, qui suit ému le pas de ses chevaux,
Rentre, offrant à Celui qui donne l'abondance
La première moisson de la Nouvelle-France !

Un peu plus tard, Maisonneuve vient fonder Ville-Marie devenue aujourd'hui la métropole commerciale du Canada. Le poète décrit en vers magnifiques cette première nuit sous les chênes séculaires de l'île de Montréal. Puis viennent les luttes terribles contre les sauvages habitants du sol ; les souffrances, le martyre des premiers missionnaires ; le massacre de Lachine ; les travaux des grands voyageurs qui ont sillonné le continent, de Cavelier de la Salle, entre autres, auquel Rouen vient d'élever une statue ; les luttes de d'Iberville à la baie d'Hudson ; l'acte de dévoûment, peut-être unique dans l'histoire, de Daulac et de ses compagnons. Il faudrait citer et citer encore, dans toutes ces pièces imprégnées d'un sentiment qui vous étreint au cœur et souvent d'une grandeur majestueuse qui vous enlève. Mais l'espace me manque.

Il y a encore la mort si touchante de Cadieux, cet autre dévoué, qui laisse ses dernières pensées dans une complainte écrite sur une écorce.

Enfin, voici l'antique frêne des Ursulines, ce vieux survivant de la forêt primitive, qu'une tempête a renversé en juillet 1867. C'est sous cet arbre que Madame de la Peltrie, avec ses compagnes, enseignait les petits sauvages. Et le poète a une note touchante pour rappeler ce souvenir :

. . . . . .
Et je rêvai longtemps ; car jamais, ô vieil arbre,
A nul fronton superbe, au seuil de nul tombeau,
Je n'ai rien vu, fouillé dans le bronze ou le marbre,
De plus touchant et de plus beau
Que celle qui porta le nom de la Peltrie,
Sainte veuve, enseignant sous tes ombrages frais,
Avec le nom de Dieu le grand mot de Patrie
Aux petits enfants des forêts !

Nous entrons maintenant dans la deuxième époque : le commencement de la grande lutte qui doit se terminer en 1760. Le terrain est épineux ; il faut s'avancer avec beaucoup de précautions. Mais le poète, tout en affirmant ses sentiments patriotiques, sait respecter les susceptibilités de nos anciens adversaires. Du reste, le temps a adouci ces haines séculaires, et s'il y a quelquefois un peu d'amertume dans le ton de l'écrivain, ce n'est que pour donner au récit sa couleur véritable.

C'est d'abord en 1690, la tentative de Phipps,qui provoque cette fière réponse de Frontenac : "Allez dire à votre maître que je lui répondrai par la bouche de mes canons." Puis l'acte héroïque de cet audacieux nageur, — un frère de d'Iberville,—qui va cueillir dans le fleuve, au milieu d'une grèle de balles, un drapeau tombé de la corne d'artimon du vaisseau ennemi. Ces vers sont pleins de grands mouvements. Il faudrait citer, mais je ne puis qu'indiquer en passant : l'*Apparition*, par exemple, ce récit fantastique et poignant de l'expédition de l'amirel Walker ; le *Dernier drapeau blanc*, dont le poète chante la gloire, et avec lequel il vient cravacher la figure du monarque débauché qui l'a abandonné sur ces bords :

Oui, France, quand on rêve à tout ce sombre drame,
On ne peut s'empêcher d'en suivre un peu la trame,
Et de voir, à Versaille, un Bien-Aimé, dit-on,
Tandisque nos héros au loin criaient famine,
Sous les yeux d'une cour que le vice efféminé,
Couvrir de diamants des Phrynés de haut ton !

Puis, vient la grande bataille qui décide du sort de cette colonie, ce duel suprême de Montcalm et de Wolfe, qui tombent tous deux enveloppés dans un même rayonnement.

Et les deux généraux, oubliant le danger,
Sous le plomb foudroyant se prenaient à songer
Que ce canon qui gronde,
Au terrible hasard d'un succès incertain
Jouait, sur ce fatal échiquier du destin,
Le sort du nouveau monde.

Je voudrais aussi donner quelques vers du *Dernier coup de dé*, qui décrit la suprême tentative de Lévis ; de l'*Atalante*, qui chante le courage de Vauquelain ; mais je dois abréger. La pièce suivante, intitulée *Fors l'honneur !* raconte le sacrifice des drapeaux dans l'île Ste-Hélène, par Lévis. Elle sonne la douleur profonde,

et se soutient partout à une grande hauteur. En voici quelques lignes que je prends au hasard vers la fin :

Alors, spectacle étrange et sublime, la foule,
Ondulant tout-à-coup comme une vaste houle,
S'agenouille en silence ; et, solennellement,
Dans le bûcher sacré qui, sur le firmament,
Avec des sifflements rauques comme des râles,
Détache en tourbillons ses sanglantes spirales,
Parmi les flamboiements d'étincelles, parmi
Un flot de cendre en feu par la flamme vomi,
Sous les yeux du héros grave comme un apôtre,
Chaque drapeau français tomba l'un après l'autre !

Voilà de beaux vers. Il est difficile de trouver une plus grande harmonie d'imitation que " Avec des sifflements rauques comme des râles." Quel dommage que tout ce bel effet soit amoindri par cet hémistiche, apparemment mis là pour la rime : *grave comme un apôtre* !

Combien d'autres épisodes qu'il faudrait lire en entier et qui rendent si bien le caractère dominant de ces luttes acharnées ! Cette époque se termine par une pièce calme et toute d'apaisement. Ce sont les strophes consacrées au monument de Wolfe et Montcalm qui s'élève comme un témoignage de l'oubli de guerres d'autrefois :

Wolfe et Montcalm, grands noms tragiques de l'histoire,
Dont l'un nous dit Défaite et l'autre dit Victoire,
Par l'aile du destin si rudement heurtés,
Où sont ceux qui jadis vous ont si haut portés ?
L'un dans un panthéon a vu dresser sa tombe ;
L'autre habite un tombeau creusé par une bombe.
Ils moururent ensemble, et presque de leurs mains.
A ce seul point fatal se croisent leurs chemins :
Aujourd'hui comme alors, un gouffre les sépare.
Pourtant, sous ce granit le rêveur qui s'égare
Peut aujourd'hui confondre et mettre au même rang
Le vaincu sans reproche et l'heureux conquérant.

Eh bien ! je préfère ce sentiment large à l'étroitesse d'esprit dont M. Goldwin Smith fait preuve en parlant du même épisode dans les " *Canadian Leaves* " : il semble ignorer complètement Montcalm. Je ne puis pas concevoir un esprit véritablement grand sans un grand cœur.

La troisième époque nous donne encore des luttes, mais ce n'est plus la lutte à main armée. La bataille est engagée sur

le terrain des droits politiques. Ici encore, le poète a de grandes pages dans lesquelles l'inspiration poétique sait donner une large place à la modération. qui convient pour des temps si rapprochés de nous. Malgré les dissensions dans lesquelles les nouveaux sujets se trouvent forcément entraînés, ils tiennent loyalement la parole que la France a donnée en leur nom ; et on les trouve au premier rang pour défendre le nouveau drapeau. Le poète le montre en racontant la glorieuse bataille de Châteauguay :

Vous fûtes glorieux, jours de dix-huit cent douze,
Quand nos pères, grands cœurs qui battaient sous la blouse,
Oubliant d'immortels affronts,
Sous les drapeaux anglais, en phalanges altières,
La carabine au poing, se ruaient aux frontières
En chantant avec les clairons.
. . . . . .
Toujours prêts, ces vaillants, au premier cri d'alerte,
A répondre, arme au bras et la poitrine ouverte,
A l'appel de tous les devoirs !

. . . . . .
Honneur à vous, conscrits, qui dans ce fier poème,
Voulûtes de nouveau, sous la bannière même
De nos orgueilleux conquérants,
Rajeunir sur nos bords la légende de gloire
Qui dit que, lorsque Dieu frappe fort dans l'histoire,
C'est toujours par la main des Francs !

Le poète aurait dû également mentionner le siège de 1775 : car le coup de canon qui a renversé Montgomery et ses soldats, à Près-de-Ville, a été tiré par Chabot, un des nôtres. Et d'ailleurs si nous avions voulu, à cette époque, faire cause commune avec les Bostonnais, tout ce Dominion serait aujourd'hui perdu pour l'Angleterre. C'est un fait qu'il n'est pas inutile de rappeler, de temps à autre.

L'arrivée de la corvette française *La Capricieuse*, en 1855, et l'explosion de douleur causée ici par la défaite de la France en 1870-71, inspirent encore à M. Fréchette quelques-uns de ces élans patriotiques dont la note chez lui vibre si haut et si fort. Ce sont deux des plus belles pièces du livre.

J'ai dit que l'auteur traite son sujet avec une grande dignité et une grande impartialité. Non seulement son œuvre est animée d'un souffle chrétien, qu'on y rencontre partout ; mais son patriotisme même, si haut qu'il chante, sait toujours tenir compte des faits accomplis, et jeter sur le passé, tout en en raçon-

tant les luttes épiques, cette rosée adoucissante qui corrige l'amertume des souvenirs. Je n'en veux pour preuve que sa pièce intitulée *Le Drapeau anglais*. Je tiens à la citer en entier :

Regarde, me disait mon père,
Ce drapeau vaillamment porté ;
Il a fait ton pays prospère,
Et respecte ta liberté.

C'est le drapeau de l'Angleterre ;
Sans tache, sur le firmament,
Presque à tous les points de la terre
Il flotte glorieusement.

Oui, sur un huitième du globe
C'est l'étendard officiel ;
Mais le coin d'azur qu'il dérobe
Nulle part n'obscurcit le ciel.

Il brille sur tous les rivages ;
Il a semé tous les progrès
Au bout des mers les plus sauvages
Comme aux plus lointaines forêts.

Laissant partout sa fière empreinte,
Aux plus féroces nations
Il a porté la flamme sainte
De nos civilisations.

Devant l'esprit humain en marche,
Mainte fois son pli rayonna,
Comme la colombe de l'arche,
Ou comme l'éclair du Sina.

Longtemps ce glorieux insigne
De notre gloire fut jaloux,
Comme s'il se fût cru seul digne
De marcher de pair avec nous.

Avec lui, dans bien des batailles,
Sur tous les points de l'univers,
Nous avons mesuré nos tailles,
Avec des résultats divers.

Un jour notre bannière auguste
Devant lui dut se replier ;
Mais alors s'il nous fut injuste,
Il a su le faire oublier.

Et si maintenant son pli vibre
A nos remparts jadis gaulois,
C'est au moins sur un peuple libre
Qui n'a rien perdu de ses droits.

Oublions les jours de tempête ;
Et, mon enfant, puisqu'aujourd'hui
Ce drapeau flotte sur nos têtes,
Il faut s'incliner devant lui.

—Mais, père, pardonnez si j'ose.....
N'en est-il pas un autre, à nous ?
—Ah ! celui-là, c'est autre chose :
Il faut le baiser à genoux !

Cette dernière strophe est admirable et a fait jaillir bien des pleurs dans le vieux pays.

Mais si les amertumes du poète sont adoucies, si ses ressentiments sont apaisés, il y a une haine qui subsiste au fond de son cœur : c'est cette haine saine, c'est ce mépris profond, qu'il a voués au monarque et aux ministres qui nous ont vendus, et surtout à celui qui, en provoquant notre abandon, n'a eu qu'un rire ironique à donner à nos malheurs. La pièce vigoureuse qui donne cours à ce sentiment est intitulée *Sous la statue de Voltaire.* Cette pièce est très belle ; cependant, M. Fréchette a peut-être tort de s'en prendre aussi exclusivement à Voltaire. Ce dernier, malgré sa malheureuse expression des " quelques arpents de neige ", ne savait sans doute pas ce qu'était la colonie du Canada ; tandis que Louis XV et ses ministres le savaient ou, du moins, devaient le savoir. Ce sont donc eux qui sont responsables, et non pas Voltaire, déjà chargé d'un assez grand nombre d'autres péchés, et beaucoup plus occupé du roi de Prusse que de nous.

Nous voilà arrivé à la fin du livre, et nous sommes prêt à dire avec Jules Claretie : " Ce noble volume n'est pas un banal recueil de vers qui se fane en une saison ; ce livre est de ceux qui ajoutent un chapitre, une ligne à une histoire littéraire." Nous pouvons aussi constater, avec Francisque Sarcey, — en faisant quelques réserves, — " que plusieurs de ces pièces sont des chefs-d'œuvre, qu'un grand nombre sont très belles et que toutes sont remarquables."

Le livre se termine par des strophes grandioses intitulées *France.* M. Fréchette est plus à l'aise et donne mieux sa mesure dans la strophe que dans les vers à rimes plates ; et cette pièce est une de ses meilleures inspirations.

NAPOLÉON LEGENDRE.

DE L'INTERVENTION CHIRURGICALE

DANS LES AFFECTIONS DU REIN

PAR LE DR AZARIE BRODEUR.

Ouvrage couronné par l'Institut de France.—Prix Godard 1887.

Tel est le titre d'une thèse de doctorat qui ne constitue pas moins qu'un grand et bel in-8° de près de 600 pages, avec cinq planches en chromolithographie et neuf figures intercalées dans le texte. Ce livre, malgré sa belle apparence typographique, n'intéresserait guère la plupart des lecteurs du CANADA-FRANÇAIS ; néanmoins nous croyons devoir le signaler d'une manière toute spéciale à leur attention ; car sa publication marque une époque dans l'histoire de notre littérature scientifique.

Depuis quelques années l'initiative de nos hommes politiques, les succès de quelques-uns de nos artistes, et les travaux de nos écrivains, ont contribué à faire connaître notre pays à l'étranger. Tout récemment encore notre poète Fréchette, évoquant les souvenirs héroïques de notre histoire, réveillait par l'éclat de ses chants les échos les plus sympathiques de la vieille France, et l'Académie française en couronnant son œuvre faisait rejaillir sur notre nationalité un honneur auquel nous avons été sensibles. Et voilà que le Dr Brodeur, un autre compatriote, vient d'être l'objet d'une récompense non moins flatteuse de la part de l'Institut de France. Sa thèse si remarquable est certainement une des monographies les plus importantes et peut-être des plus complètes qui aient été publiées jusqu'aujourd'hui sur la chirurgie du rein. Aussi la faculté de médecine de Paris en a-t-elle reconnu la valeur en lui accordant la médaille d'argent ; depuis, l'Académie des sciences lui a accordé le prix Godard qui est donné chaque année au meilleur mémoire sur l'anatomie, la physiologie et l'anatomie pathologique des organes urinaires.

Voici en quels termes le secrétaire perpétuel a motivé cette haute faveur : " La commission distingue particulièrement un remarquable ouvrage de M. Azarie Brodeur, intitulé : *De l'intervention chirurgicale dans les affections du rein.* Ce livre, de 600 pages, est plein de faits montrant combien la chirurgie a fait de grands progrès, grâce aux procédés antiseptiques. Il serait difficile de donner plus de preuves de connaissances profondes que celles fournies par l'auteur dans cette monographie. Il

rapporte trois cent vingt-sept observations d'opérations faites sur le rein, et il en tire, avec une grande rigueur, des conclusions d'opérations dont quelques-unes sont nouvelles. Il a étudié avec infiniment de soin les diverses conditions morbides du rein, et il a donné avec de minutieux détails les règles du traitement chirurgical relatives soit à l'extirpation, soit à d'autres opérations à faire sur ce viscère.

" Nous croyons qu'un travail aussi bien fait, sur un sujet presque nouveau, mérite à tous égards une récompense. La commission [1] propose donc à l'Académie de décerner le prix Godard à M. Azarie Brodeur, professeur à Montréal."

Cette proposition a été adoptée.

Nous devons féliciter le Dr Brodeur sur un pareil succès. Il en était digne à tous égards, car sa thèse inaugurale est une œuvre vraiment personnelle et pleine d'ampleur. On y trouve l'exposé aussi complet que possible de l'état actuel de nos connaissances sur les indications et les contre-indications à l'intervention chirurgicale dans les affections du rein. L'auteur s'appuie sur un grand nombre d'observations qu'il reproduit et dont plusieurs sont inédites. Il a fallu un labeur considérable pour réunir tant de faits épars et les grouper en un faisceau; il a fallu aussi s'aider de recherches approfondies pour arriver à exposer d'une manière aussi claire, aussi précise, le diagnostic, les indications et le manuel opératoire sur un sujet si obscur et encore si peu étudié.

L'intervention chirurgicale dans les affections du rein est toute nouvelle. Ainsi la néphrotomie, c'est-à-dire l'incision du rein dans son intégrité, pour l'extraction d'un calcul, n'a été pratiquée que dans ces dernières années; quelques-uns, il est vrai, parmi les anciens chirurgiens, l'ont conseillée, mais aucun ne l'a faite. Il est bon de dire que les partisans de la néphrotomie étaient rares autrefois; ses adversaires, au contraire, fort nombreux. On invoquait contre elle le danger de l'opération en elle-même, la difficulté de la manœuvre opératoire et aussi l'ignorance dans laquelle on se trouve relativement au volume, à la forme, à la position des calculs renfermés dans le rein. Ce n'est qu'en 1869 qu'un chirurgien anglais, Thomas Smith, proposa formellement cette opération, qu'il jugeait praticable sans grand danger, pour extraire les calculs rénaux. Cette idée ne tarda pas à être mise en pratique, et Durham, le premier, faisait une néphrotomie le

1. Composée de MM. Richet, Charcot, Sappey, Rouvier, Brown-Séquard rapporteur.

3 février 1870. Depuis, plusieurs chirurgiens ont eu recours à cette opération.

L'extirpation du rein (néphrectomie) est aussi une opération de date récente ou, pour mieux dire, contemporaine. Il y a longtemps déjà, Zambeccarius, expérimentant sur des animaux, leur avait enlevé un rein et avait observé qu'ils survivaient à cette mutilation. Depuis, plusieurs physiologistes modernes ont répété les mêmes expériences, et ils ont aussi constaté que, chez les animaux auxquels un rein était enlevé, non seulement les fonctions de la vie n'étaient pas suspendues, mais que, d'abord un peu troublées, elles se rétablissaient assez rapidement, puis continuaient à s'exécuter d'une façon normale. Malgré ces observations, aucun chirurgien jusqu'à nos jours, n'avait osé tenter l'extraction d'un rein. Il y a bien dans la science quelques cas d'extirpations accidentelles de cet organe, mais le premier chirurgien qui ait de propos délibéré pratiqué cette audacieuse opération, est Simon de Heidelberg. Le 2 août 1869, il enlevait le rein gauche à une femme qui portait une fistule urinaire sus-pubienne, et quelques mois après, cette malade était parfaitement guérie.

Depuis cette heureuse tentative la même opération a été faite par plusieurs chirurgiens, accidentellement par suite d'une erreur de diagnostic, et intentionnellement aussi. L'extirpation du rein est certainement une opération périlleuse ; elle exige des manœuvres délicates, difficiles, laborieuses, mais parfaitement exécutables, et il suffit de lire les nombreuses observations rapportées par le Dr Brodeur pour s'en convaincre. Somme toute, les résultats obtenus ont été bons, et l'on peut regarder la néphrectomie comme un des plus brillants triomphes de la chirurgie moderne.

L'heure n'est pas encore venue d'apprécier définitivement les conquêtes faites par la médecine pendant ce siècle. Nous assistons à une révolution lente, progressive, devant laquelle s'effondrent la plupart de nos doctrines, de nos croyances, de nos usages. L'examen microscopique des organes malades, et l'étude de ces microbes malfaisants qui sont tombés comme un coup de foudre au milieu de la stupéfaction générale, ont poussé les sciences médicales dans des voies absolument nouvelles et fécondes en merveilleuses applications. Les brillantes découvertes de Pasteur ont éclairé nos recherches en nous ouvrant un chapitre fermé jusqu'ici à notre entendement, celui de l'origine des maladies : ses doctrines ont subi l'épreuve de la clinique et en sont sorties triomphantes et comme fortifiées.

La chirurgie surtout a largement bénéficié de ces idées nouvelles. Nous savons aujourd'hui que les accidents les plus redoutables des opérations chirurgicales, la septicémie ou l'infection purulente, sont le résultat de l'introduction dans l'organisme d'un parasite, vibrion ou microbe ; nous savons aussi que les instruments, les matières employées dans les pansements, les mains du chirurgien, sont de puissants agents de dissémination. La propreté, dit Chauvel, une propreté excessive pour tout ce qui entoure le blessé, choses et hommes, est donc une condition indispensable. C'est à cette propreté. acceptée aujourd'hui par tous, ordonnée et exigée le plus possible des infirmiers comme des élèves et du pratiquant, que revient certainement en grande partie le résultat plus heureux de notre chirurgie actuelle. Ne se servir que de linges neufs, d'éponges neuves et lavées avec soin, de coton soigneusement mis à l'abri, d'instruments passés au feu, c'est en somme faire de l'antisepsie, si ce terme est acceptable. On ne détruit pas ainsi les germes répandus dans l'atmosphère, mais on les évite en partie, et l'on soustrait la plaie au danger de ceux bien plus nombreux qui pullulent par milliers sur les objets abandonnés comme autrefois dans les salles d'hôpitaux.

Dans ces dernières années, sous l'influence des doctrines parasitaires, la chirurgie opératoire a pris un essor prodigieux, qui se soutient et s'agrandit chaque jour ; elle subit l'élan général et, tout comme la prophylaxie et l'hygiène, elle progresse, se transforme et va comme se rajeunissant. Malgré ses audaces, tout semble lui réussir et, grâce aux méthodes antiseptiques, l'on ne voit plus guère ces terribles complications, gangrène, septicémie, infection purulente, qui décimaient autrefois les grands services hospitaliers. Il y a trente ans à peine, de véritables épidémies de ce genre sévissaient dans les salles d'opérés, et faisaient la désolation des plus habiles chirurgiens, qui ne savaient ni les prévenir ni les combattre. Mais grâce à Dieu, ces fléaux n'appartiennent plus qu'à l'histoire du passé. La thèse du Dr Brodeur offre une éclatante démonstration des progrès accomplis sous ce rapport. Ainsi sur 327 opérations pratiquées sur le rein, il y a 127 morts et 200 guérisons, soit 61.16 p. 100. Ces statistiques sont des plus encourageantes ; elles contribueront pour une large part à vulgariser des opérations qui jusqu'à ce jour n'étaient pratiquées que par quelques chirurgiens, accusés souvent de trop d'audace, et de témérité intéressée.

ARTHUR VALLÉE.

UN PÈLERINAGE
AU PAYS D'ÉVANGÉLINE[1]

Si le sujet de ce livre n'est pas neuf, il a cependant un intérêt bien réel. Les malheurs terribles des Acadiens, leur touchante constance et leur étonnante vitalité offriront toujours un thème intéressant et pour l'écrivain et pour le lecteur. Il n'est pas prudent quelquefois de rappeler les anciennes luttes, aux époques où l'apaisement commence à se faire entre deux races rivales ; mais ici nous avons une situation tout-à-fait à part : en présence d'une pareille cruauté, digne des siècles barbares, il est bon d'élever de temps en temps la voix pour rappeler au monde civilisé jusqu'où les haines de races peuvent faire descendre l'humanité. Il y a beaucoup de personnes, du reste, qui n'ajoutent pas foi au récit des horreurs qu'on a fait subir pendant de si longues années au peuple acadien, et dernièrement encore un haut fonctionnaire de la Nouvelle-Ecosse a essayé de montrer que l'histoire de tous ces méfaits a été beaucoup exagérée. Cette prétention ne saurait tenir maintenant en présence des preuves nombreuses que M. Casgrain a accumulées dans son volume. Tout lecteur de bonne foi devra se rendre à l'évidence ; car l'auteur n'a pas été puiser ces preuves seulement aux sources françaises et acadiennes,—qui auraient pu sembler suspectes à certaines personnes ;—mais il a consulté et cité surtout les documents publics de la Nouvelle-Ecosse, la correspondance des gouverneurs qui se sont succédé dans ce pays sous la domination anglaise, et tous les aveux irrécusables échappés des bouches mêmes les plus intéressées à ne pas dévoiler la triste vérité. Nous pouvons donc dire maintenant : *Habemus confitentes reos.* C'est une histoire navrante, du commencement à la fin.

L'auteur fait remonter son récit à l'époque de la cession à l'Angleterre (traité d'Utrecht, 1713). C'est véritablement à cette époque, du reste, que commence la persécution sourde, implacable, s'attaquant aux sentiments, aux affections les plus chères. Et pourtant, ce n'était rien encore auprès de ce qui devait suivre.

1. Un pèlerinage au pays d'Evangéline, *par l'abbé H.-R. Casgrain.* 1 vol. grand in-8, 460 pages, avec un appendice de 36 pages.—Québec, L.-J. Demers & Frère.

Peu à peu les esprits s'aigrissaient ; on eût dit que la longue patience des victimes augmentait la rage froide de leurs ennemis. D'ailleurs les colons de la Nouvelle-Angleterre étaient là, convoitant les terres fertiles des Acadiens et pressant les autorités locales de leur en livrer la possession. C'est même là, M. Casgrain le prouve clairement, une des principales causes qui ont amené l'expulsion. Il est intéressant de noter, en passant, combien ces colons de la Nouvelle-Angleterre, si âpres à la curée, avaient peu de qualités pour remplacer cette race acadienne, si franche, si honorable. Ainsi Murdoch, dans son *Histoire de la Nouvelle-Ecosse*, citant l'amiral Knowles, dit : " He calls the New-" England soldiers lazy, dirty and obstinate ; every one I found " here, he adds, from the generals down to the corporals, were " sellers of rum."

Nous voici à l'année 1755, l'année du *grand dérangement*. C'est la date de cette brutale expulsion qui souille l'histoire de la civilisation. C'est le commencement de cette cruelle odyssée qui dure si longtemps, et dont on voit encore de nos jours les marques sanglantes.

M. l'abbé Casgrain a sur ce sujet de très belles pages, pleines de calme et de dignité, mais n'oubliant pas un fait important, et contenant toujours la preuve de chaque assertion qui porte sur un terrain nouveau. Ce récit est long, mais il est attachant et mouvementé ; et bien que les malheurs de ce peuple vous brisent le cœur, vous êtes entraîné à poursuivre la narration, par l'espoir de voir luire enfin le jour de la délivrance, qui malheureusement se fait longtemps attendre.

L'auteur suit chacun des groupes d'exilés en Géorgie, en Louisiane, dans la Caroline, dans la Pensylvanie, dans le Massachusetts, en Angleterre même, et au Canada. Puis vient le retour avec toutes ses péripéties, ses espoirs et ses déceptions, surtout jusqu'à l'abolition du serment du *Test*, en 1827 [1]. La dernière partie du volume contient une histoire succincte des différentes paroisses acadiennes, et des statistiques sur leur état actuel. Enfin un assez long appendice contient plusieurs pièces intéressantes et un grand nombre de notes très importantes.

1. Voici ce serment : " I swear that I abjure, abhor, detest and deplore the damnable doctrine called popery.—I swear that the sacrifice of mass now celebrated by the catholics and invocation of saints and Virgin Mary is superstitious and idolatrious.—I swear that no pope or priest has any power to remit sins by absolution.—I swear that there is no partaking of the body and blood of Christ in the sacrifice. "

Voilà en quelques lignes un aperçu de ce livre, qui a un mérite incontestable. Il faut bien aussi, pour être juste, relever certains défauts qui le déparent. D'abord la première partie semble offrir quelque confusion. Les faits n'y sont peut-être pas groupés avec assez d'ordre, et un grand nombre de détails de plus mince importance auraient pu être supprimés sans nuire à l'intérêt du récit. Le grand art est de savoir ne dire que ce qu'il faut. Sous le rapport du style et du langage, il y a çà et là des incorrections échappées sans doute à la hâte de la composition, des périodes obscures, des répétitions de mots et de phrases, qui devront disparaître dans une seconde édition.

En terminant, je dois signaler un fait assez important qui me revient à la mémoire. J'ai parlé du sentiment calme et impartial avec lequel ce livre est écrit. Je dois ajouter que, dans le cours de son étude, notamment aux pages 92 et suivantes, M. l'abbé Casgrain ne manque pas de faire retomber sur les véritables coupables la responsabilité de la déportation et des souffrances des Acadiens. Ces cruautés sont presque toujours le fait des subalternes, et le ministère de Londres y est généralement étranger. C'est là une vérité qui aidera peut-être à produire bien des apaisements.

En somme, M. l'abbé Casgrain a fait une belle œuvre qui l'honore autant qu'elle honore notre histoire et nos lettres canadiennes.

NAPOLÉON LEGENDRE.

REVUE EUROPÉENNE

M. de Mazade, dans la chronique de la *Revue des deux Mondes* (14 février), faisait un résumé énergique de la situation de la France.

Cette situation est peinte en termes très sévères, mais en même temps avec une modération relative, si l'on songe à ce qui s'écrit dans les journaux et dans les revues d'une nuance plus décidément monarchiste et réactionnaire.

" Un des phénomènes, les plus curieux, entre bien d'autres, " de cette période ingrate que nous traversons en France, dit M. " de Mazade, c'est la disproportion entre les évènements qui " se déroulent ou se préparent, qui nous pressent de toutes " parts, et les hommes qui passent ou repassent sans cesse sur " la scène publique. Que voulez-vous ? c'est un fait ! Jamais il " n'y eut autour de nous une telle accumulation de nuages noirs, " d'évènements sérieux et redoutables, menaçants pour la paix, " pour l'Europe, pour notre pays ; pour tous les pays ; jamais " peut-être aussi les hommes appelés à représenter et à gouverner " la France, chargés de tous les rôles publics, n'ont montré plus " de légèreté ignorante et brouillonne dans le maniement des " affaires d'une nation, plus de médiocrité et d'impuissance. " Les évènements sont grands, ils peuvent devenir plus grands " encore ; les hommes sont petits, inférieurs à la situation où la " fortune du temps les a placés : voilà qui est certain !

" Ce n'est pas tout-à-fait la faute des hommes qui ont eu la " domination et l'influence depuis quelques années, dira-t-on. " Ils ont été improvisés hommes d'état ; il ont été portés par des " mouvements incohérents d'opinion à la direction des affaires " sans une préparation suffisante, sans connaître tous ces délicats " et puissants ressorts qui font la force d'une nation. C'est pos- " sible. Ils pouvaient du moins suppléer à l'expérience qui leur " manquait par un peu de modestie et de réserve, par une étude " attentive et sincère de ce qu'ils ne savaient pas, par des ména- " gements pour des intérêts, des sentiments et des traditions " qu'on ne violente pas impunément ; mais non ! ils ont pénétré " dans les affaires publiques en envahisseurs bruyants, alliant " la présomption à la médiocrité ! Ils ont cru que quelques " milliers de voix recueillies sur les chemins leur donnaient le

" droit de toucher à tout sous prétexte de tout réformer, d'abuser " de tout, de mettre les infatuations, les tyrannies et les plus " vulgaires cupidités de parti à la place de l'esprit et des idées de " gouvernement. Le résultat ne s'est pas fait longtemps attendre. " Il s'est trouvé qu'en quelques années ils avaient introduit le " désordre dans les administrations, la confusion dans les pou- " voirs, la faiblesse dans l'Etat, le déficit par l'imprévoyance et " les prodigalités dans les finances. Et ce qu'il y a de plus " curieux, c'est que même encore aujourd'hui, ils ne sont pas " éclairés. Vainement ils sont replacés tous les jours en " face des conséquences de leurs œuvres, ils ne sentent pas les " embarras, les périls de la situation qu'ils ont créée, ou s'ils les " sentent, ils n'osent pas reculer par fausse honte. Ils continuent " leur médiocre besogne et, tandis que les évènements se pressent, " la France en est encore à avoir un budget. " Nous sommes au " mois de février, disait l'autre jour M. Ribot, et il n'y a pas " de budget, voilà tout ! " Il y a mieux : assez récemment, un " des rapporteurs du budget prétendait naïvement que le système " des douzièmes provisoires n'était pas si mauvais. Oui, ces " hommes d'état du jour s'y entendent, c'est bien le moment " d'inaugurer le système des douzièmes provisoires, de mettre " en doute l'existence de la Banque de France, et de se livrer à " un certain nombre de petits exercices de ce genre, quand tout " est incertain dans le monde ! "

J'étais à relire ce sombre tableau lorsque le télégraphe nous a apporté la nouvelle de la mort de l'Empereur Guillaume ; je ne me suis pas demandé s'il n'y avait pas d'autres pays où beaucoup des symptômes désespérants dont il vient d'être question se produisent également, mais je n'ai pu m'empêcher de songer à quelles épouvantables catastrophes la France se trouve exposée par les complications qui vont suivre.

L'empereur nonagénaire, quoiqu'il ait été un ennemi ardent et convaincu de la France, passait cependant pour exercer une influence assez pacifique en ces derniers temps, et son fils, qui vient de lui succéder si inopinément, avait des dispositions encore plus rassurantes.

Malheureusement la providence, en lui permettant de monter sur le trône, ne semble pas lui promettre un règne véritable. En toute apparence c'est un héritier mourant qui recueille la succession de l'empereur défunt. Il est doublement *in vicem defuncti*, et son successeur passe pour très belliqueux et très gallophobe.

La même livraison de la *Revue* contenait sur la situation de l'Europe un article qui a fait d'autant plus de sensation qu'il est généralement attribué à M. le duc de Broglie. Après avoir donné un tableau peu flatté de la position que la République a faite à la France, l'éminent écrivain termine par des conclusions assez optimistes pour la paix du monde.

Il croit bien que la France et la Russie ont certains intérêts en commun; mais ce ne sont que des intérêts pacifiques. Une alliance pour la guerre serait bien dangereuse. " Il serait présomptueux aux Français de dire que la Russie est une carte dans le jeu de la France; il l'est beaucoup moins aux Russes de regarder la France comme une carte dans leur jeu et une carte qu'ils peuvent jouer à volonté !..... Rien ne défend à la Russie de revenir à l'Allemagne ou à l'alliance des trois empires, le jour où sa politique aura tiré du spectre de l'alliance française tout ce qu'elle en attendait."

M. de Broglie ne voit pas plus de chance dans la victoire que dans la défaite. " Victorieux ou vaincu le tzar aurait pour la paix d'autres facilités que la république française. Entre empereurs, il est toujours plus aisé de traiter."

La France du reste comprend cela. " Il n'y a pas de doute que l'immense majorité de la nation est pacifique. C'est le seul point sur lequel le suffrage universel se montre unanime."

En définitive l'auteur de ce remarquable article trouve que, si la paix paraît difficile et dans tous les cas bien précaire, elle est loin d'être aussi impossible que les armements simultanés des puissances et les rapports exagérés des journaux pourraient le faire croire.

" Il n'y a que deux hommes en Europe qui puissent déchaîner la guerre : le tzar russe et le chancelier germanique. Tous deux se défendent d'aucun mauvais dessein, et quelque suspecte que soit la bonne foi de l'un, rien ne prouve qu'il ne soit pas sincère. Il n'est plus à l'âge où l'on aime à jouer sa fortune. Il est sujet et non souverain, il est diplomate et non général ; les lauriers des batailles seraient pour d'autres fronts..... Comme il le disait à son Reichstag, il faut que d'autres mettent le feu aux poudres. Qui s'en chargerait ? Serait-ce le czar ? Alexandre III est un homme pacifique, d'humeur peu militaire. Il a fait la guerre et il ne l'aime point ; il en a, en Bulgarie, vu de trop près les horreurs. Sa conscience de chrétien et d'autocrate y répugne....

" Pourquoi l'Europe partirait-elle en guerre ? La triple alliance est-elle, comme l'affirme M. de Bismarck après M. Tisza et M.

Crispi, une ligue de paix, la paix est solide ; car si elle est arcboutée d'un côté par la triple alliance, elle l'est de l'autre par la France et la Russie, et mieux vaut qu'il n'y ait pas dans un sens une poussée plus forte que dans l'autre. Si une paix aussi laborieusement maintenue à l'aide d'une sorte d'équilibre des forces paraît précaire, c'est, hélas ! la seule que puisse de longtemps connaître la nouvelle Europe."

Je ne sais point si les évènements qui se sont passés depuis ont modifié la manière de voir de M. de Broglie, si par exemple les mouvements assez étranges de l'Angleterre dans la Méditerranée, si l'attitude de plus en plus hostile de l'Italie, si enfin le bruit qui recommence à se faire autour du général Boulanger, n'ont pas diminué ses espérances ; mais dans tous les cas il y a certainement un ajournement de la solution dans le nouveau règne qui s'inaugure à Berlin sous d'aussi funèbres auspices. La question n'est pas simplement *What next ?* mais elle est plutôt *Who will die next ?*

Et tout ce temps, la vie sociale et littéraire va son train en France ; plus encore que partout ailleurs, on joue de nouvelles pièces de théâtre, on donne des fêtes, on prononce des discours académiques.

Dans la dernière séance de réception, nous retrouvons M. de Broglie, qui n'a pas que des préoccupations politiques, mais qui continue dans la haute littérature les traditions de sa famille.

Même sous la république, il y a dans l'illustre compagnie une certaine hérédité, comme vient de le prouver l'élection de M. d'Haussonville. On y entre par droit de naissance, presqu'aussi souvent que par droit de conquête. Tout est pour le mieux lorsque les deux titres se trouvent réunis comme dans le vers si célèbre de la Henriade.

Ce n'était certainement pas par droit de naissance que M. Gréard était parvenu parmi les immortels, et son droit de conquête était assez malicieusement contesté par M. Victor Fournel, dans le *Correspondant*, lorsqu'il disait qu'après avoir consulté son *Vapereau*, il pouvait donner à ses lecteurs quelques renseignements sur le nouvel élu.

M. Gréard n'en est pas moins un homme d'un mérite littéraire solide, et le discours qu'il a prononcé ne dépare aucunement ceux de la plupart de ses prédécesseurs. Il a mis une incontestable habileté à tourner les difficultés de sa position ; mais il a eu, au sujet de la liberté de l'enseignement, et plus encore au sujet du salon de Madame Swétchine, quelques phrases malheu-

reuses que M. de Broglie a relevées avec une verdeur peu usitée en pareille occurrence.

Qu'on en juge par les passages suivants :

" Non, Monsieur, il faut rester dans la vérité : la liberté d'enseignement, en 1850, n'était pas une liberté offerte, c'était une liberté conquise, conquise par les armes de la justice, par les efforts éloquents des généreux amis de M. de Falloux que vous avez nommés, les Montalembert, les Ravignan, les Dupanloup, après une de ces luttes de la parole qui sont l'honneur des pays libres. La conquête peut avoir ses excès ; mais elle a toujours ses exigences. Quand on est entré péniblement en possession d'un bien longtemps disputé, on est inquiet de le perdre et on cherche avec un soin jaloux les moyens de le garder.....

" Ne venez-vous pas de nous dire tout-à-l'heure en nommant l'incomparable amie de M. de Falloux, cette femme supérieure dont aucun de ceux qui l'ont connue ne peut parler sans affection et sans respect, que le grand sens de Madame de Maintenon aurait été embarrassé par le raffinement de spiritualité de Mme Swetchine ? Mais pardon, Monsieur, il me semble que Mme de Maintenon n'a été ni si éloignée que vous dites des raffinements de la spiritualité, ni si vite avertie de leur péril, puisqu'elle a laissé régner deux années entières la doctrine de Mme Guyon à Saint-Cyr, et n'a été mise en garde que par les censures de l'Eglise auxquelles la piété de Mme Swetchine n'a jamais été exposée. Elle non plus ne cherchait donc pas à donner à la religion un caractère philosophique, et il faut renoncer à attribuer la supériorité que vous lui reconnaissez ainsi que celle de Fénélon à telle ou telle nuance de leurs convictions ; ni l'un ni l'autre n'y auraient d'ailleurs insisté, pas plus que M. de Falloux n'aurait laissé dire qu'il eût la prétention de réformer ou de commenter de son chef la constitution de l'Eglise. Quand des écrivains catholiques parlent de religion, c'est de la religion telle qu'elle est simplement."

C'était un singulier contraste que M. Gréard, universitaire, démocrate et libre penseur, ayant à faire l'éloge de l'aristocrate et catholique M. de Falloux, et ayant pour lui donner la réplique le duc de Broglie ! Mais l'Académie n'en fait jamais d'autres.

Le Français né malin créa le vaudeville.

Certaines gens ont voulu substituer la *guillotine*. Le vers serait également bon si l'on disait *l'académie*, ayant en vue le discours de réception et surtout le discours en réponse au discours de

réception. C'est une terrible épreuve à subir pour le récipiendaire, qui n'a pas le dernier mot. Aussi les séances sont-elles de véritables fêtes parisiennes, et ne le cèdent-elles en rien aux premières représentations des grandes pièces de la comédie française, par l'intérêt de curiosité qui s'y attache.

Or cette année les Parisiens, et la gente cosmopolite qui habite Paris et qui bientôt ne laissera guère de place aux Français chez eux, auront de quoi s'amuser. Pas moins de trois réceptions devront avoir lieu : ce seront celles de M. Jules Claretie, qui remplace M. Cuvillier Fleury, de M. d'Haussonville, qui succède à M. Caro, et de l'amiral Jurieu de la Gravière, qui devra s'asseoir dans le fauteuil qu'occupait M. de Viel-Castel.

Les écrits de l'amiral dans la *Revue des Deux Mondes*, les romans et les pièces de théâtre de M. Claretie, enfin les divers essais littéraires et biographiques de M. d'Haussonville, leur donnaient des titres sérieux. Cependant on a prétendu que d'autres considérations que celles du mérite littéraire, comme cela arrive souvent, ont présidé à ces choix, qui laisseraient plusieurs concurrents pour le *quarante et unième fauteuil* de M. Arsène Houssaye, dont le spirituel ouvrage vient d'avoir une nouvelle édition.

M. d'Haussonville, fils, petit-fils et neveu d'académicien, est le plus jeune des immortels ; souhaitons-lui une longue vie et que la coupole de l'Institut lui soit légère !

Il est écrit que l'illustre compagnie ne sera jamais au complet : voici que deux nouvelles vacances se déclarent. Labiche, que l'on a été jusqu'à appeler le Molière de notre siècle, Labiche, dont le discours de réception a été un petit chef-d'œuvre de finesse et de bonhommie, vient de rejoindre *the great majority*, comme disent nos amis les Anglais.

Ses pièces ont laissé une foule de mots qui sont tombés dans le domaine de la conversation, tels que : " Embrassons-nous, Folleville, et que cela finisse !" " Les participes, on ne sait par quel bout les prendre, ils s'accordent ou ils ne s'accordent pas. Quels fichus caractères ! "

Son répertoire est connu au Canada ; quelques-unes de ses comédies avec quelques coupures se jouent dans les représentations que donnent nos amateurs dans des buts de charité.

Au moment où j'écris ces lignes, le télégraphe nous apprend la mort, prévue depuis quelques semaines, de M. Désiré Nisard, le doyen de l'Académie, décédé à l'âge de 82 ans. M. Nisard a été un des écrivains les plus élégants et les plus distingués de notre siècle, et comme j'ai eu l'avantage de le connaître person-

nellement, je devrai en parler plus au long dans une prochaine revue.

Pour en revenir à la politique, dont cette petite excursion dans le monde littéraire nous a éloigné, disons que tout y est encore atermoiement, expectative, agitation stérile, préoccupation d'un équilibre difficile à maintenir. Tous les grands Etats semblent autant de malades qui ne savent de quel côté se retourner, et qui attendent, du temps ou de quelque crise salutaire et imprévue, plus encore que de leurs propres efforts ou de la science sociale et politique, le remède à leurs maux.

L'Angleterre elle-même, qui naguère se désintéressait si facilement du mouvement européen auquel elle ne prenait part que de loin en loin, ne se trouve guère mieux partagée en ce moment que les autres puissances. Elle se débat de son mieux avec la question irlandaise, elle porte alternativement sur les Balkans et sur sa frontière des Indes un œil inquiet, elle pleure avec une douleur faite en partie de vieilles sympathies de race, en partie d'appréhensions politiques, la mort de l'empereur Guillaume ; mais du moins notre gouvernement d'Ottawa est en voie de lui tirer une fameuse épine du pied en réglant définitivement avec les Etats-Unis la question des pêcheries.

On parle assez sérieusement d'une fédération de tout l'Empire ; une *ligue* s'est organisée pour cet objet. Réunir l'Inde, le Canada, l'Australie, et les innombrables colonies semées sur toute la surface du globe, dans un grand faisceau de représentation nationale pour tout ce qui est des objets extérieurs, c'est là un plan pour le moins gigantesque, et que beaucoup trouvent irréalisable.

Il a cependant son origine dans des inquiétudes assez naturelles : l'Angleterre, qui voit se former des nations aussi compactes, aux territoires aussi continus que l'Allemagne, la Russie et les Etats-Unis d'Amérique, doit être frappée de l'immense avantage que ces grandes puissances auront bientôt sur elle à raison de leur homogénéité.

L'immense étendue de l'empire, le manque de lien et de cohésion entre ses diverses parties, la crainte de perdre par leur développement normal les plus grandes de ses possessions auxquelles on a déjà accordé une autonomie qui frise l'indépendance, ne manquent point de frapper les hommes d'état anglais, au moment où le monde politique paraît en voie de transformation, où la géographie menace de devenir une science bien changeante. On a beau dire que le progrès moderne met tous les pays en rapports constants, on n'en est pas moins à la recher-

che d'un lien plus puissant que celui du commerce, bien relâché par les nouveaux tarifs que les grandes colonies font elles-mêmes ; tandis que d'un autre côté le retrait des troupes impériales, remplacées presque partout par des milices, a fait disparaître un élément de cohésion et de prestige. Lord Stanley de Preston, notre futur gouverneur général, qui doit remplacer très prochainement Lord Lansdowne, nommé au gouvernement des Indes, aurait parlé, dans un discours récent, des moyens de rattacher plus étroitement les colonies à la métropole. Faisait-il allusion à un système fédératif? C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir.

Les démarches qui se font pour l'annexion de Terreneuve à notre confédération, sont encore un *signe des temps*, et répondent à une autre préoccupation de l'Angleterre, celle des complications que les droits de la France dans ces parages ont amenées si souvent. Il y aurait aussi la crainte de voir Terreneuve devenir la proie des Etats-Unis, ce qui ferait que le Canada, déjà cerné au nord-ouest par le territoire d'Alaska, le serait également au nord-est.

En fait de fédération, la plus ancienne, la plus vaste de toutes, c'est celle du catholicisme dans l'univers entier. Elle vient de fournir une grande preuve de sa vitalité et de sa puissance dans le jubilé de Léon XIII, dont la présente livraison du Canada-Français donne, sous la signature d'un de nos compatriotes, témoin oculaire de ces fêtes, une description si complète que je me trouve empêché d'en parler plus au long. Mentionnons seulement les démonstrations faites par l'Université Laval à Québec et à Montréal. Deux grandes séances académiques, où la poésie, la musique et l'art oratoire se sont donné rendez-vous pour célébrer les vertus et les triomphes d'un pontife protecteur des lettres et des sciences, ont réuni, dans la cité de Champlain et dans celle de Maisonneuve, des auditoires nombreux et enthousiastes. C'était un écho lointain des acclamations et des chants d'allégresse qui se sont fait entendre au centre même de la chrétienté ; mais, pour être comparativement faible peut-être, cet écho n'en était pas moins fidèle et touchant.

Pierre-J.-O. Chauveau.

Montréal, 28 mars 1888.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES LIVRES

Biblia Sacra, juxta Vulgatæ exemplaria et correctoria Romana, denuo edidit, divisionibus logicis analysique continua sensum illustrantibus ornavit, *A. C. Fillion.*—In 8.—Paris.—Letourey et Ané.

L'excellente édition de la Vulgate latine dont on vient de lire le titre nous arrive bien à propos pour ouvrir les comptes-rendus bibliographiques du Canada-Français. Elle nous présente le Livre des livres sous une forme qu'on peut dire perfectionnée, en même temps qu'irréprochable au point de vue des prescriptions de l'Eglise pour la parfaite conservation du texte sacré.

Les travaux exégétiques de M. Fillion sont depuis longtemps connus, en France, de ceux qui s'intéressent aux sérieuses études bibliques. Ils tendent tous à inspirer l'amour des saintes Ecritures, en en rendant la lecture plus instructive et plus attrayante. Le plus important de ces travaux, le commentaire suivi sur chacun des quatre Evangiles, se distingue particulièrement par le soin qu'a pris l'auteur d'utiliser toutes les recherches modernes pour éclairer le sens littéral du texte sacré. L'étendue des connaissances, l'intérêt, la piété qu'on y trouve alliés lui ont valu, en France et ailleurs, des éloges bien mérités.

Au cours de ce travail, une étude assidue des saints Evangiles a mis M. Fillion sur la voie d'une nouvelle entreprise, celle de nous donner le texte de la Vulgate sous une forme plus claire pour l'esprit que la forme usuelle, plus favorable surtout à la lecture suivie. Il l'a d'abord réalisée pour le Nouveau Testament, et vient, moins de deux ans après, de la conduire à terme pour la Bible entière.

Pour se rendre compte de l'étendue des services qu'une bonne disposition typographique peut rendre à l'intelligence du texte, il faudrait remonter jusqu'à ces anciens manuscrits dans lesquels ni les phrases, ni les mots mêmes ne sont distingués les uns des autres. Là, chaque ligne se compose d'une rangée continue de lettres accolées, et se termine indifféremment au milieu d'un mot ou d'une syllabe sans aucune préoccupation du sens. Découper ces espèces de lingots d'égale longueur en mots, en membres de phrases ; marquer la distinction des mots par des intervalles, l'importance relative et les rapports mutuels des membres de phrases par des signes de ponctuation, sont des progrès anciens et définitivement acquis. Nous ne pensons même plus qu'ils nous ont fait franchir tout l'intervalle qui sépare une lecture courante d'un déchiffrement laborieux.

La division du texte en chapitres et en versets a une autre raison d'être. Elle facilite singulièrement les renvois et les citations. Celle dont l'usage est universel a été introduite, pour les chapitres, au milieu du XIIIe siècle, par le cardinal Hugues de S. Cher, et, pour les versets, par l'imprimeur parisien Robert Estienne, au milieu du XVIe. L'usage en est tellement répandu qu'on ne pourrait le changer sans jeter la confusion dans les citations d'une multitude d'anciens auteurs ; Sixte V, au commencement du XVIIe siècle, avait déjà reculé devant un tel bouleversement.

Mais, ce qui n'est pas impossible, c'est d'apporter certains correctifs et remèdes aux défauts de la division reçue, aux inconvénients qu'y ont ajoutés certaines habitudes des éditeurs. M. Fillion se l'est proposé, et la méthode adoptée par lui nous paraît constituer une très heureuse solution du problème.

Sous un rapport, il est le premier à nous en avertir, il revient simplement à l'ancien usage qui n'était pas, même un siècle après Robert Estienne, de renvoyer à la ligne le commencement de chaque nouveau verset. On y gagne très peu pour la facilité des recherches et l'esprit en est un peu dérouté quand la coupure des versets ne correspond à aucun repos du sens et ne devrait pas même être marquée d'une virgule.

La distinction des chapitres est généralement plus conforme au sens ; cependant les infractions à ce principe ne sont pas très rares ; il en est une, aujourd'hui reconnue de tous les interprètes, dès le passage du premier au second chapitre de la Genèse, et chacun en a dû remarquer d'autres exemples dans les épitres et évangiles de quelques Dimanches, formés, sans arrêt du sens, avec les derniers versets d'un chapitre et les premiers du suivant.

M. Fillion, en indiquant, avec toute la netteté convenable, les numéros des chapitres aussi bien que des versets, subordonne toujours au sens les divisions typographiques de son texte, alinéas, paragraphes, sections, etc., et il arrive parfois que le commencement d'un chapitre se trouve au milieu d'un alinéa.

C'est dire que l'auteur n'a pas conservé en tête des chapitres les titres qu'on y lit généralement dans les éditions de la Vulgate. La consécration qu'a reçue, au concile de Trente, le texte de cette version ne tombe nullement sur ces titres, qu'il reste permis aux éditeurs d'omettre ou de modifier. M. Fillion les remplace par deux sortes d'indications qu'il s'efforce d'adapter aux divisions logiques du texte et pour ainsi dire, à chacun des membres et des articulations de la pensée ; ce sont, d'une part, des titres, placés en tête des paragraphes et divisions d'un ordre supérieur, en caractères de dimensions graduées, et d'autre part, des notes marginales, dont la suite forme réellement une analyse contenue du texte. Quiconque a fait une étude sérieuse des parties difficiles des saintes Ecritures sait quels secours on peut trouver dans une telle analyse bien faite.

A tous les mérites du fond la forme du livre en ajoute qui ne sont pas sans valeur. Tous les titres et annotations se fondent harmonieusement dans la composition typographique ; les pages ne sont pas surchargées ; leur aspect se rapproche beaucoup des

éditions les plus soignées des livres ordinaires ; la teinte du papier et les encadrements de pages en filets rouges, la netteté remarquable du caractère, aussi parfaite qu'elle puisse l'être avec un format aussi manuel, achèvent de donner au livre, dont le prix reste classique, un aspect agréable et attrayant. L'amour même des saintes Ecritures y peut gagner quelque chose dans le cœur des jeunes élèves du sanctuaire, et nous ne doutons pas que cette espérance ait animé l'auteur à prendre tant de soins de tous les détails de son œuvre. Nous nous rappelons lui avoir entendu citer un exemple du curé d'Ars, qui, malgré son extrême amour de la pauvreté, y dérogeait un peu, par esprit de religion, lorsqu'il s'agissait de son bréviaire, en sorte que les tranches dorées du livre de la prière étaient le plus brillant ornement de la cellule du saint prêtre. M. Fillion a voulu que la sainte Bible pût, sans grands frais, être le plus beau, comme le plus riche trésor de plus d'une bibliothèque ecclésiastique.

P. F.

Guide français de la Nouvelle-Angleterre, 1887.—1 vol. gr. in-12, 320 pp.—Lowell, Mass.—Harrington frères, imprimeurs. Prix $1.00.

Voici une compilation fort intéressante qui contient la liste et l'adresse, par ordre alphabétique, de tous les habitants Canadiens-Français des Etats du Maine, New-Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode-Island et Connecticut. Il donne en outre des statistiques importantes sur les groupes canadiens de ces différents Etats, avec un abrégé de la loi concernant le payement des effets de commerce, les licences de commis-voyageurs et le taux de l'intérêt.

C'est un ouvrage utile et fait avec beaucoup de soin. On remarque avec plaisir que, dans les annonces, les réclames, etc., les auteurs emploient autant que possible le véritable terme français, et non pas ces horribles traductions littérales qui ont cours chez quelques-uns de nos marchands. Il y a cependant encore plusieurs anglicismes, qui disparaîtront peu à peu, n'en doutons pas. En somme, c'est un bon mouvement, qui mérite d'être encouragé.

N. L.

Descriptive catalogue of a Loan Exhibition of Canadian historical portraits &c.—Montréal, 1887. 80 p. in-8.

C'est une énumération raisonnée des tableaux, portraits à l'huile ou au pastel, miniatures, pièces curieuses, médailles, manuscrits et objets antiques de toute sorte, qui ont été exposés par la Société numismatique et archéologique de Montréal, pour célébrer les *noces d'argent* de cette utile institution. La collection de portraits est bien la plus riche qui ait jamais été réunie dans notre pays. Elle eût pu être plus complète, si la Société avait annoncé son exposition plus à bonne heure et si les particuliers avaient montré plus de bonne volonté. Les institutions publi-

ques, telles que les séminaires de Montréal et de Québec, les archevêchés de ces deux villes, le collège Ste-Marie des Révds Pères Jésuites, et les différentes communautés religieuses de femmes, ont fourni un grand nombre de tableaux et d'objets. On remarquait surtout un portrait, du temps, de Mgr de Laval, une collection complète des portraits des évêques de Québec, et deux portraits authentiques, de l'époque, de Wolfe et de Montcalm. Ces deux derniers tableaux ont été exposés par M. l'abbé Verreau. Le portrait de Wolfe a été acheté par lui à la vente de la galerie de Lord Hastings, et celui de Montcalm venait de M. le commandeur Viger, qui l'avait eu de la famille Lacorne de St-Luc, amie de Montcalm. Presque toutes les anciennes familles étaient noblement représentées, principalement les familles de Léry, de Lanaudière, Baby, de Sallaberry, Boucher, de Lotbinière. Quelques-uns des portraits exposés étaient de véritables œuvres d'art.

L'exposition a duré du 15 décembre au 29 février et a été bien fréquentée ; plusieurs des maisons religieuses de Montréal y ont envoyé leurs élèves.

A la séance d'inauguration, en répondant à une adresse qui lui fut présentée par le président, M. le juge Baby, Lord Lansdowne fit un excellent discours. Il appuya fortement sur tous les motifs qui doivent nous engager à conserver précieusement dans nos familles tout ce qui pourrait rappeler notre glorieuse histoire ; ajoutant que les hommes d'origine britannique, comme ceux d'origine française, doivent considérer la gloire des fondateurs de la colonie comme une partie de leur héritage. Espérons que ce conseil profitera à tout le monde, et que, dans nos familles, même les plus humbles, on ne relèguera plus au grenier les portraits des ancêtres !

P.-J.-O. C.

THE CANADIAN BIRTH DAY BOOK. By *Seranus*.—Toronto, 1887.
CROWDED OUT. By *Seranus*. Toronto.

Seranus, tel est le nom de plume d'une femme de lettres qui écrit habituellement dans le *Week* de Toronto. Elle a publié dernièrement deux petits volumes qui font preuve d'une grande sympathie pour la population française du Canada. " The Canadian Birth day book ", est un *diary*. En face des pages blanches, on y trouve, pour chaque jour de l'année, quelque jolie pièce de vers. L'auteur a presque autant emprunté aux poètes canadiens-français qu'à ceux de langue anglaise, ce qui, dans une ville aussi franco-phobe que la capitale d'Ontario, nous paraît d'une rare audace.

L'autre volume est un recueil de nouvelles, publiées sous le titre collectif et original de " Crowded out ", comme si elles eussent été refusées faute d'espace par des rédacteurs—bien mal avisés alors. La scène est presque toujours dans notre province, et le plus souvent les personnages portent des noms français.

Seranus a certainement vécu chez nous assez longtemps pour s'y plaire et faire connaissance avec quelques-uns de nos types ;

mais pas assez peut-être pour se rendre compte de toutes choses. L'histoire des Messieurs Foxley, où la scène se passe dans Ontario, est pour cette raison probablement plus vraie que celle de " Demoiselle Joséphine Boulanger " par exemple, quelque gentille que soit cette dernière nouvelle. " Le prisonnier Dubois ", qui n'est autre que Riel, nous paraît manquer complètement de vraisemblance. Même remarque au sujet de la première nouvelle qui sert d'introduction ; celle-ci est de plus sujette à d'autres objections. " Descendez à l'ombre, ma jolie blonde ", et l'histoire " d'Etienne Chézy d'Alencourt ", sont de charmantes créations. Il y a du reste un fond de bienveillance et de mélancolie dans toutes ces pages, et le talent de l'auteur est marqué au coin d'une exquise sensibilité et d'une grande délicatesse.

P.-J.-O. C.

REVUE DES REVUES

CANADA

La Revue Canadienne.—Montréal.—Revue mensuelle.—Prix, $2 par an.

Les trois premières livraisons d'une troisième série de cette revue, qui compte près d'un quart de siècle d'existence avec quelques interruptions, ont été publiées depuis le mois de janvier. Nous sommes enchantés de voir que notre vénérable doyenne exigera invariablement que l'abonnement soit payé en avance, comme le fait le Canada-Français. Les journaux quotidiens peuvent attendre la rentrée de leurs abonnements : ils ont pour se refaire les annonces, la vente au numéro *et le reste*. Il n'en est pas de même des publications périodiques. De fait il n'est que juste que *crédit soit mort* pour les entreprises littéraires : il en a tant fait mourir !

Entre autres matières, les livraisons de janvier et février contiennent un article très intéressant sur les " Jésuites en Canada, sous la domination anglaise ". Cette époque de notre histoire a été encore peu étudiée, faute de renseignements probablement. Le zèle avec lequel on a travaillé à se procurer des documents va permettre à nos érudits de jeter plus de jour sur cette période relativement sombre.

Les nouvelles Soirées Canadiennes.—Montréal.—Recueil mensuel.—Prix $2 et $2.50, suivant que l'abonnement est payé d'avance ou dans l'année.

Livraisons de janvier, février, mars. Cette revue contient un très remarquable travail sur les corporations ouvrières, signé

d'un nom de plume "Romanus", ainsi qu'un travail de M. B. Sulte sur Bégon.

Nous regrettons qu'une semblable revue, publiée dans un centre littéraire comme Montréal, soit obligée de recourir à des reproductions étrangères pour s'alimenter. Nos écrivains canadiens sont assez nombreux, ce nous semble, pour permettre aux *Soirées* de justifier leur sous-titre—*Recueil de littérature nationale.*

La lyre d'or.—Publication mensuelle illustrée, dirigée par M. Stanislas Drapeau.—Ottawa. Janvier, février et mars 1888. Cahiers grand in-4 de 56 pages. Abonnement: $2.

M. Drapeau a déjà publié d'abord l'*Album des Familles*, puis le *Foyer des Familles*. Les entreprises de ce genre, quelque bien méritantes qu'elles soient, ont peine à vivre dans notre pays. Mais les tentatives réitérées qui se font prouvent qu'il y a une certaine ténacité chez les éditeurs et chez les écrivains. La publication de là *Lyre d'Or*—le titre est peut-être un peu ambitieux—ainsi que la résurrection de la *Revue Canadienne*, coïncident avec la naissance du *Canada-Français* et justifient le proverbe anglais *It never rains but it pours.*

Nous voici donc dotés de plusieurs publications littéraires en langue française. Il n'y en a pas en ce moment en langue anglaise, si l'on excepte quelques spécialités scientifiques, et le *Week* de Toronto qui est plutôt une gazette hebdomadaire dans le genre du *Saturday Review* de Londres. Cela s'explique par le grand débit qu'ont ici les nombreux *magazines* à bon marché imprimés aux États-Unis.

Le Journal de l'Instruction Publique.—Gr. in-8, à deux colonnes, Montréal.

Excellente publication mensuelle imprimée par M. Beauchemin, libraire. La rédaction en est confiée principalement à M. Casgrain, professeur de littérature et de langue française à l'Ecole normale Jacques-Cartier. Elle contient, outre les avis officiels, des dictées et des exercices pour les élèves des écoles, des articles pédagogiques et, chose plus redoutable, une série de *phrases à corriger* cueillies dans nos divers journaux, sans indication qui puisse blesser les écrivains. Nous faisons des vœux pour que le *Canada-Français* ne fournisse pas un trop fort contingent aux tablettes de ce grammairien convaincu et implacable.

Le Monde Illustré.—Montréal.

Cette jolie publication hebdomadaire, rédigée par M. Ledieu, natif de France mais depuis longtemps *canadiennisé*, en est à sa quatrième année. Elle a d'excellents clichés des journaux illustrés d'Europe et donne un bon nombre de gravures par nos artistes sur des sujets canadiens. C'est ainsi qu'elle a donné les portraits de tous les députés de l'Assemblée législative de

Québec. Une de ses dernières livraisons a de belles pages représentant divers épisodes du jubilé de Léon XIII. Les articles portent généralement la signature autographiée de leurs auteurs. Elle offre des prix au concours, qui sont payés par quelques-uns de nos hommes publics et dont les sujets sont très variés, chose que nous approuvons beaucoup. Elle a aussi un système de loterie très ingénieux, que nous ne saurions approuver sans réserve.

Il s'est publié à Montréal pendant un bon nombre d'années deux journaux illustrés : *l'Opinion Publique* et le *Canadian Illustrated News*. Le *Monde Illustré* remplace la première de ces publications. Le journal anglais n'a pas encore été remplacé.

La Semaine Religieuse.—Montréal. Revue habdomadaire. Abonnement $1.

Comme la plupart des diocèses de France, l'archidiocèse de Montréal a sa *Semaine* qui dans un tout petit cahier rend compte des évènements religieux. Elle est redigée par M. Dupuy, français de naissance, et faite avec beaucoup de tact et de jugement. L'abonnement n'est que d'une piastre par année. Cette revue est sous le haut patronage de Mgr l'archevêque Fabre et c'est tout dire.

L'Enseignement Primaire.—Revue bi-mensuelle publiée à Québec. Prix $1 par an.

Cette revue pédagogique est redigée par M. Cloutier, professeur à l'Ecole normale Laval. Son programme est à peu près le même que celui du *Journal de l'Instruction Publique*. M. Cloutier est l'auteur d'un excellent recueil de *Leçons de Choses*, approprié à notre pays, et dont les revues pédagogiques d'Europe ont dit beaucoup de bien. Il se dévoue avec un très grand zèle à son utile publication.

P.-J.-O. C.

ETATS-UNIS

Comptes-rendus de l'Athénée Louisianais.—Paraissant tous les deux mois, Nouvelle-Orléans.—Prix d'abonnement $1.50 par an, payable d'avance. Chez Mme Vve H. Billard, 80 rue de Chartres.

L'*Athénée Louisianais* a pour objet principal de perpétuer la langue française en Louisiane et de s'occuper de travaux littéraires, artistiques et scientifiques.

Elle publie un cahier tous les deux mois. Ces cahiers étaient originairement d'un format in-4 ; ils sont maintenant petit in-8.

Rien ne saurait nous inspirer plus de sympathie que l'objet de cette société. Beaucoup de gens croient la cause de la langue française entièrement perdue en Louisiane, et c'est toute une révélation de voir qu'il y a encore de vaillants lutteurs.

Entr'autres articles nous trouvons dans la livraison de janvier 1888, de jolis vers de M. Alfred Mercier, deux articles de critique littéraire par M. Alcée Fortier, et une dissertation philologique du Dr Devron. Dans cette dissertation il est surtout question du mot *ber* employé pour berceau. L'auteur cite les relations de voyage des premières religieuses ursulines à la Louisiane. M. Oscar Dunn, dans son glossaire, écrit *bers* et dit que le mot est d'origine normande.

Le Dr Devron a visité le Canada il y a deux ans et a donné un compte-rendu de son voyage, qui n'a que le défaut d'être trop court.

TRANSACTIONS and proceedings of the Modern language Association of America 1884-85-86. Baltimore, 2 vols in-8.

MODERN LANGUAGE NOTES.—Janvier et février 1888.

Ces deux publications sont l'œuvre d'une association de professeurs des langues modernes dans les collèges des Etats-Unis. Le secrétaire de cette association, M. Marshall Elliott, professeur de langues romanes à l'Université Johns Hopkins, est venu il y a quelques cinq ans au Canada. Il était chargé de faire une étude sur les *patois* canadiens. En homme d'esprit il déclara qu'il n'y avait malheureusement pas de patois français chez nous. Un autre, pour écrire un *paper* plus intéressant, se serait peut-être obstiné à en trouver.

Les *Modern language Notes* tiennent leurs lecteurs au courant de toutes les publications de linguistique moderne, particulièrement au point de vue de l'enseignement; elles contiennent aussi des articles de critique littéraire.

Dans les deux volumes des mémoires (*Transactions*), nous avons remarqué les articles suivants : " On the genitive in old french ", par le professeur Von Jageman ; " The french language in Louisiana and the *negro-french* dialect ", par M. Alcée Fortier ; " The collective singular in spanish ", par M. Henry R. Lang ; " Old english philology in elementary schools ", par M. Gummer ; " French literature in Louisiana ", par M. Alcée Fortier ; " Guillaume de Dole, an unpublished old french romance ", par M. Alfred Todd ; " Speech mixture in French Canada—indian and french ", par M. Marshall Elliott.

Les travaux de MM. Elliott et Fortier sont particulièrement intéressants pour nous. M. Elliott s'occupe des mots sauvages que nous avons adoptés, et remarque avec raison qu'ils sont en très petit nombre et servent presque tous à désigner des animaux, des plantes ou des objets particuliers au pays. D'un autre côté, les mots français qui sont passés dans les langues sauvages, expriment presque tous des idées abstraites que ces idiomes ne pourraient rendre. De là le savant professeur conclut à l'ascendant que les Français avaient pris de suite sur les aborigènes. Il cite fréquemment les travaux remarquables de M. l'abbé Cuoq, le glossaire de M. Dunn et les écrits de MM. Sulte et Legendre.

P.-J.-O. C.

EUROPE

Revue d'Histoire Diplomatique.—Paris, 10, Boulevard Raspail.—20 f. par année.

Cette excellente revue est publiée par la société du même nom, fondée et présidée par M. le duc de Broglie. La société a pour secrétaire M. le comte de Mauld, et notre distingué compatriote, M. Hector Fabre, fait partie de son bureau de directeurs. Elle a des membres et des collaborateurs dans tous les pays et notamment une quinzaine au Canada.

La revue a publié des comptes-rendus de plusieurs ouvrages canadiens ; elle donne le bulletin le plus complet des publications du monde entier au point de vue surtout de sa spécialité.

La livraison de janvier 1888 a des lettres inédites du comte de Fersen, précédées d'une biographie de ce chevaleresque diplomate qui, après avoir tenté d'arracher Marie Antoinette et la famille royale à leur triste sort, périt lui-même dans une émeute à Stockholm. Sa fin tragique est une des choses les plus révoltantes parmi les lâches attentats de la populace soudoyée et mise en mouvement par des intrigants, attentats qui sont de tous les siècles et de tous les pays.

Revue Française de l'Étranger et des Colonies.—Décembre 1887 ; janvier, février, mars 1888.

Cette publication est une des plus importantes pour nous. Elle s'occupe très souvent du Canada et avec la plus vive sympathie. Le directeur-fondateur, M. Edouard Marbeau, a des parents et des amis chez nous, et M. George Demanche, le rédacteur en chef, a fait partie de l'excursion du "Damara". Il a publié, sous le titre "Au Canada et chez les peaux rouges"—ne pas confondre,—une très intéressante série d'articles dans lesquels, on doit le dire en toute justice, il n'a rien confondu.

Cette publication a absorbé dernièrement l' "Exploration, gazette géographique", et la chose n'est pas à regretter. Dans le zèle subit qui s'est développé en France pour les études de ce genre, il commençait à y avoir une véritable superfétation. Moins et mieux vont très bien ensemble.

La *Revue française* publie d'excellentes cartes, des plans, des gravures et, comme cela coûte toujours quelque chose, on ne doit pas être surpris si l'abonnement est de 30 francs. Les dernières livraisons contiennent une très intéressante série d'articles sur l'Université de Bonn par M. Leclerc.

Revue du Monde Latin.—Cette revue, qui a pour directeur en chef M. le baron de Tourtoulon, a publié dans les commencements plusieurs articles sur le Canada dûs à la plume de MM. Benjamin Sulte et Legendre. Elle s'occupe de tous les pays de race latine : le Brésil, les autres pays de l'Amérique du Sud, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Roumanie, et particulièrement de la littérature provençale et de tout ce qui concerne le

midi de la France. Elle n'en est pas moins à certains égards une revue générale. La chronique politique et diplomatique est écrite par M. le comte de Barral, qui est aussi l'un des collaborateurs de la Revue d'histoire diplomatique.

PARIS-CANADA, journal hebdomadaire, Paris.

Le journal que l'honorable commissaire du Canada à Paris publie depuis cinq ans continue à fournir une carrière utile. On y reconnaît souvent la plume élégante qui a fait les délices du Québec lettré d'il y a quelques années. Nous le retrouvons surtout dans ce curieux passage d'un article sur la conférence donnée par M. Francisque Sarcey sur le nouveau volume de poésie de M. Fréchette: La *Légende d'un peuple*.

" Plusieurs des pièces que je vais vous lire, a-t-il dit, sont des " chefs-d'œuvre, d'autres sont admirables, toutes sont dignes " d'attention. "

" Nous sommes sur ce point bien d'accord avec le critique; nous hésiterons davantage à le suivre lorsqu'il rattache le poète à l'école de Boileau, et qu'il dit de sa poésie que c'est *de l'excellent Boileau mâtiné de Corneille*. Que l'inspiration, le souffle, soit du 17e siècle, c'est bien ; mais le vers dans sa forme, dans son éclat, est bien moderne. Evidemment il y a quelque temps que, distrait par les mille bruits du théâtre qu'il note avec scrupule, le judicieux critique n'a relu Boileau, avec lequel nous l'aurions cru plus familier. Disons, pour expliquer le rapprochement, qu'il cédait, c'était visible, à l'habitude qu'on a depuis longtemps prise en France de trouver à tout ce qui vient du Canada un air d'ancien régime. "

P.-J.-O. C.

LA CIVILTA CATTOLICA. Rome. Près de la place du Gesu, rue Celsa, 8, chez Alexandre Befani. Revue bi-mensuelle.

ETUDES RELIGIEUSES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.— Revue mensuelle publiée à Paris. Agent à Québec, J.-A. Langlais, libraire.

Ces deux revues sont placées sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus. Le titre même que porte la *Civilta cattolica* définit son programme. C'est sans contredit une des meilleures publications périodiques de l'Italie. C'est surtout à la polémique religieuse que ses rédacteurs consacrent leurs travaux. Aussi tout ce qui peut servir à l'apologie de la foi et de l'Eglise trouve-t-il place dans ses colonnes. Elle discute tour à tour les plus hautes questions de théologie et de philosophie chrétienne, les plus intéressants problèmes du droit social, ecclésiastique et civil, et suit de près les adversaires du christianisme sur le nouveau terrain des sciences critiques et naturelles. Le libéralisme catholique a toujours trouvé en elle un redoutable adversaire, et actuellement encore, elle traite avec autant de science que de courage la question romaine.

Après une interruption de plusieurs années, les *Etudes religieuses* viennent de reparaître. Cette revue est parvenue à sa

quarante-troisième année d'existence. Son programme diffère peu de celui de la *Civilta cattolica*. La livraison de mars contient plusieurs travaux importants, entre autres : *Questions actuelles d'exégèse et d'apologie biblique*, *Saint Augustin prédicateur*, *Quelques éloges récents sur Victor Hugo*, *Travaux contemporains sur la question du libre arbitre*.

Dans l'étude sur Victor Hugo, la simple exposition des éloges si exagérés et souvent si peu fondés décernés par ses fétiches au grand poète suffirait presque à réduire l'idole à sa juste valeur. Rien de plus intéressant ni de plus utile aux prédicateurs que le second travail sur le saint évêque d'Hippone. C'est un véritable traité pratique sur la prédication, où sont exposées d'une manière magistrale les idées de saint Augustin sur la prédication, les sources où il puisait, le zèle ardent qui l'animait pour le salut des âmes, sa manière populaire de proposer à la croyance les dogmes les plus relevés. Enfin, on y fait ressortir d'une manière éclatante le moraliste sûr et simple, tendre et fort.

M.-E. M.

Bibliographie catholique.— Paraît le 25 de chaque mois. Paris, rue Bonaparte, 82.

La *Bibliographie catholique* a paru pour la première fois en 1841. Elle est spécialement destinée aux bibliothèques paroissiales, aux pères et mères de famille, aux directeurs des maisons d'éducation et à tous ceux qui veulent connaître les bons livres, distinguer les mauvais et rassurer leur conscience. Elle poursuit évidemment un but très important. Dans la préface de l'un de ses ouvrages, un auteur contemporain regrettait l'absence de ces tribunaux de censure, qui existaient jadis chez presque toutes les nations catholiques ; la *Bibliographie* peut, dans un certain sens et une certaine mesure, les remplacer ; car, si elle ne jouit pas de la force coercitive contre les mauvais livres et leurs auteurs, elle peut du moins les dénoncer. C'est, du reste, une revue aux appréciations de laquelle le lecteur peut se fier toutes les fois qu'il est question de la foi, de la morale et des rapports de la religion et de la science. On doit avouer que c'est un champ assez vaste, dont la culture demande beaucoup de soin, de tact et de jugement.

Dès le premier numéro, les directeurs expliquèrent clairement leurs intentions. " Ils posèrent en fait que l'esprit d'égoïsme et d'indépendance, l'oubli de la justice, l'impiété et la license envahissaient comme un torrent les classes dangereuses de la population des grandes villes. Or, une des causes principales de ce mal, ce sont les mauvais livres. Il faut donc combattre le poison par le contre-poison, repousser les livres par les livres, offrir à tous ceux qui ont le désir et le temps de lire, assez de lectures solides et variées pour les préserver d'en faire de mauvaises ou de dangereuses."

La *Bibliographie catholique* a été fidèle à ce programme. Elle s'est toujours montrée une sentinelle vigilante, toujours prête à jeter le cri d'alarme à l'apparition de l'ennemi, c'est-à-dire des

mauvais livres, tandis qu'elle n'a jamais cessé d'encourager de ses éloges les bons ouvrages et les auteurs consciencieux.

M.-E. M.

REVUE DES SCIENCES ECCLÉSIATIQUES. 12 numéros par an. Paris. Roger et Chernoviz, libraires.—Abonnement, 15 francs.

Le but de cette revue est suffisamment indiqué dans son titre. Elle est parvenue à son 57me volume.

Le cahier de janvier 1888 contient les articles suivants: *Les indulgences devant l'histoire et le droit canon, Etudes morales sur l'hypnotisme, Le progrès de la doctrine religieuse dans l'Eglise.* Les deux derniers ne manquent point d'une certaine actualité.

On sait que la question de l'hypnotisme préoccupe fort aujourd'hui les physiologistes et les moralistes. L'article que la *Revue des sciences ecclésiastiques* lui consacre dans ce numéro fait suite à plusieurs autres et traite la question au point de vue moral. Voici quelles sont les conclusions de cette étude:

" La morale réprouve l'usage de l'hypnotisme fait sans nécessité, en flétrit, à plus forte raison, les abus, et s'élève contre les dangers qu'il fait courir. Elle impose à son endroit une réserve d'autant plus grande qu'elle sait que Satan pèche en eau trouble, que même il s'est fait sentir plusieurs fois dans des phénomènes qui débutaient par l'hypnotisme et qui finissaient par le spiritisme.....Que les médecins ne choisissent pas indistinctement entre l'hypnotisation et la chloroformisation pour anesthésier un sujet à opérer, car dans le chloroforme ils possèdent un procédé sûr, dans l'autre un anesthétique douteux; les devoirs de leur profession ne leur permettent pas d'employer une thérapeutique douteuse, quand ils en possèdent une autre d'une efficacité certaine."

L'autre article est une réfutation de cette assertion, si souvent déjà réfutée, que l'Eglise est ennemie de tout progrès, tandis qu'au contraire elle n'a rien de plus à cœur que le véritable progrès de l'humanité. Elle rejette, il est vrai, les théories hasardées, les utopies faussement décorées du nom de science, la liberté sans frein, l'indépendance absolue, qui en définitive sont plutôt des obstacles au vrai progrès. L'auteur se borne, dans cet article, à parler du progrès de la doctrine religieuse dans l'Eglise, et il l'étudie successivement avant Jésus-Christ, par Jésus-Christ et les apôtres, et enfin après les apôtres. Depuis les apôtres, il n'y a plus dans l'Eglise de révélation publique et sociale; en quoi donc alors peut consister et consistera jusqu'à la consommation des siècles le progrès de la doctrine religieuse? Saint Vincent de Lérins répond admirablement à cette question: " La loi des âmes imitera la loi des corps qui, dans le cours des années, acquièrent le développement harmonieux de toutes les parties sans cesser d'être ce qu'ils étaient. C'est cette loi de progrès que doit suivre la vérité religieuse. Il est certes bien permis de creuser avec le temps les enseignements de notre céleste philosophie, pour exprimer des concepts plus achevés. Qu'on les

fasse briller de toute la clarté de l'évidence, à la bonne heure ! mais c'est un crime de les changer, de les mutiler."

M.-E. M.

La Controverse et le Contemporain. Revue mensuelle, publiée sous la direction d'un comité de professeurs des facultés catholiques de Lyon. Abonnement, 24 francs pour le Canada. Agents à Montréal, Cadieux & Derome.

Comme les *Etudes Religieuses*, la *Controverse* a pour objet la défense de la religion et de la vraie science. Or, dans la lutte éternelle entre le vrai et le faux, il en est comme dans les guerres qui se prolongent longtemps. Le but à atteindre est sans doute toujours le même, mais les armes sont choisies et appropriées aux besoins du combat ; et les combats eux-mêmes n'ont pas toujours le même théâtre, car l'effort de la guerre se porte tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, tantôt sur un sujet, tantôt sur un autre ; aujourd'hui il faut enlever telle place, demain peut-être il faudra défendre telle autre. Il n'en est pas autrement dans la défense de la vérité et l'attaque contre l'erreur. C'est là l'idée de l'un des derniers articles de la *Controverse*. Depuis Porphyre et Julien l'apostat jusqu'à nos jours, des controverses se sont mille fois élevées sur les saintes Ecritures, mais le débat a souvent changé de terrain. C'est ainsi, par exemple, que, il y a un tiers de siècle, en France, à l'époque où Renan, à peine sorti du grand séminaire, se jetait des bancs de l'école dans les rangs des libres penseurs, la controverse roulait sur l'Evangile et sur la personne de N. S. Jésus-Christ. On reproduisait alors en France, on résumait, on délayait de toutes manières ce livre informe et indigeste—profondément oublié depuis—qui a nom la Vie de Jésus, par le docteur Straus. On s'efforçait—proh pudor !—de traduire dans notre belle langue française, si claire, si précise et si logique, de lourdes élucubrations venues de l'Allemagne sur les quatre Evangiles. Maintenant on ne s'occupe plus de Jésus-Christ ; *currente rota*, c'est à l'Ancien Testament que s'attaquent les rationalistes ; ils tâchent d'en anéantir toute la valeur historique, tout le surnaturel, dans le fol espoir de faire crouler par là le christianisme lui-même ! La *Controverse* a consacré à cette discussion plusieurs études aussi solides qu'intéressantes.

M.-E. M.

Revue des Questions Historiques, Paris, Palmé.

Cette revue compte déjà 23 années d'existence et complètera bientôt son 43e volume. Elle s'occupe de tous les points d'histoire sujets à discussion. On y trouve toutes les qualités du genre, largeur de vue, stricte impartialité, recherches minutieuses et solides, de nature à porter la lumière sur les mœurs, la religion, l'histoire et les coutumes des peuples anciens et modernes. On compte, parmi les écrivains ordinaires de cette revue, des hommes d'une réputation reconnue, MM. Lecoy de la Marche, Paul Allard, Godefroi Kurth, Henri de l'Epinois, etc.

M.-E. M.

UNE BENÉDICTION DU SAINT-PÈRE

POUR

LE CANADA-FRANÇAIS

L'administration du CANADA-FRANÇAIS avait chargé l'un de ses membres, M. le juge Routhier, qui a passé à Rome une partie de l'hiver dernier, de déposer aux pieds du Saint-Père le programme et la première livraison de notre Revue.

Nous sommes heureux de publier la lettre écrite à Sa Sainteté par notre éminent compatriote, ainsi que la réponse qui lui a été faite au nom du Saint-Père.

Rome, 1er mars 1888.

A SA SAINTETÉ LE SOUVERAIN PONTIFE

LEON XIII.

Très-Saint Père,

Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je sollicite la faveur de lui offrir la première livraison du CANADA-FRANÇAIS, au nom de ses directeurs et rédacteurs, avec l'hommage de leur plus profond respect et de leur plus entier dévouement.

Fondée par les professeurs de l'Université Laval, notre Revue se propose d'être l'expression de deux amours,—qui sont en même temps deux croyances,—l'Eglise et la Patrie, et d'être l'écho fidèle des doctrines enseignées par le Magistère infaillible de Pierre.

Elle vient au monde à une époque mémorable, et ses premières paroles auront été pour célébrer les gloires de Votre Pontificat et les imposantes manifestations de Votre Jubilé Sacerdotal.

Si les prémices de notre œuvre sont agréables à Votre Sainteté, qu'il Lui plaise de la bénir, afin qu'elle puisse remplir plus dignement sa mission, et rendre quelques services à un petit

peuple qui a maintes fois témoigné son attachement inébranlable au Siège Apostolique.

Qu'il plaise à Votre Sainteté de bénir également les directeurs et rédacteurs du CANADA-FRANÇAIS qui sont et seront toujours

De Votre Sainteté

les plus humbles et les plus dévoués des fils,

(Signé) A. B. ROUTHIER.

SECRÉTAIRERIE D'ETAT DE SA SAINTETÉ.

Monsieur le Professeur,

Ayant eu l'honneur de déposer entre les mains vénérées du Saint-Père le volume du CANADA-FRANÇAIS dont vous avez bien voulu Lui faire hommage respectueux, ainsi que la lettre qui accompagnait votre offrande, Sa Sainteté m'a chargé d'être auprès de vous, Monsieur le Professeur, l'interprète des sentiments de gratitude et de paternelle bienveillance avec lesquels il a daigné l'accueillir.

L'Auguste Pontife, après avoir entendu la lecture de votre lettre et parcouru la *Revue* que vous venez de fonder avec vos collègues de l'Université Laval, a manifesté son entière approbation pour les nobles sentiments que vous exprimez, et pour le sage programme de la nouvelle *Revue* du Canada, et a de tout son cœur accordé à vous, Monsieur le Professeur, et à tous les fondateurs et collaborateurs de la susdite *Revue*, Sa Bénédiction Apostolique.

C'est avec le plus grand plaisir que j'accomplis ces ordres souverains de Sa Sainteté, et je saisis en même temps l'occasion pour vous prier de bien vouloir agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Votre très dévoué serviteur

(Signé) Mons. J. MOCENNI,
Arch. de Héliopolis.

Rome 16 mars 1888.

ESSAIS DE SCIENCE COMPAREE

L'ASTRONOMIE ET LA VIE DE L'HUMANITÉ.

En plaçant sous le vocable de la science comparée les modestes études que nous commençons aujourd'hui, nous n'imposons d'avance aucune limite à la variété des sujets qu'elles pourront successivement aborder. D'après le pieux et savant philosophe auquel nous avons emprunté ce nom avec la notion qu'il y attache, la science comparée n'est pas tant caractérisée par un objet spécial de recherches, que par une tendance et un esprit, lesquels peuvent également s'associer à l'objet de toutes les sciences.

Parmi celles qui se partagent l'étude du monde matériel, nulle ne pourrait, mieux que l'astronomie, nous ouvrir, dès l'abord, des vues larges et majestueuses sur l'ensemble des œuvres du Créateur ; elle n'embrasse en effet rien moins que le ciel et la terre, dans son domaine ; le ciel et la terre, qu'elle envisage, non pas à tous les points de vue possibles, mais sous les aspects les plus généraux, les plus grandioses, de leur constitution, de leurs mouvements, et, pour ainsi dire, de leur vie. Cependant, ne serait-ce pas élargir encore un horizon déjà si vaste, que d'étendre nos vues, de la science qui l'explore aux multiples rapports qui la relient avec la vie de l'humanité, que de suivre en toute direction, les rayonnements qu'elle projette en chacune des sphères, matérielle, intellectuelle, morale et religieuse, où cette vie se développe ? Or tel doit être l'idéal de la science comparée s'il correspond à son procédé essentiel, à savoir : ne point considérer uniquement l'objet des diverses sciences au point de vue technique, abstrait et, en ce sens, étroit, qui est ordinairement celui des spécialistes, mais rechercher surtout, en chacune d'elles, tout ce qui la rattache à l'ensemble des connaissances et des intérêts humains.

Si l'on ne pouvait s'inspirer de cet esprit à bien des degrés divers, nous n'aurions certes point la présomption d'en arborer la devise. Tout ce que nous osons nous proposer ici, par manière d'essai, c'est de greffer sur des fragments de nature scientifique quelques réflexions d'une portée plus étendue. Elles seront incomplètes, discontinues, elle viendront souvent à languir ;

mais alors le fond qui les portera pourra peut-être encore, par son intérêt propre, soutenir une attention bienveillante.

Dans la présente étude, nous nous occuperons d'abord des rapports de l'astronomie avec notre vie morale et religieuse ; c'est la fin suprême à laquelle, dans le plan divin des choses humaines, tout le reste ne peut qu'être subordonné. Nous passerons ensuite aux rapports de la même science avec la vie matérielle et enfin avec la vie intellectuelle de l'humanité.

I

Avant tout est-il bien vrai que l'astronomie ait des rapports avec notre vie religieuse ?

Sans prétendre les découvrir tous, nous pouvons affirmer qu'elle en a quelques-uns, si, d'une part, ses enseignements ont des points de contact avec la Révélation biblique, et si, d'autre part, elle exerce une certaine influence, favorable ou défavorable, sur les dispositions morales des savants qui la cultivent ; cette influence ne pouvant d'ailleurs manquer de s'étendre au monde, lettré ou non, qu'on voit si prompt aujourd'hui à s'incliner humblement devant le seul nom de la science.

Or qui ne sait que les astronomes ont pu s'occuper, depuis un siècle environ, d'ébaucher certains essais de cosmogonie qu'on a souvent mis en parallèle avec le récit de la Genèse ? qui ne sait que, deux siècles plus tôt, au temps de Galilée, certaines questions se sont agitées, entre théologiens et astronomes, au sujet du mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil ? qui n'a quelquefois entendu citer les beaux témoignages d'esprit religieux donnés par des astronomes de la taille de Kepler et de Newton ? qui n'a aussi, par un triste contraste, entendu parler des propos impies attribués à Lalande ou à Laplace ?

Les deux sortes de rapports existent donc bien ; ils ont leur retentissement dans les préoccupations du monde. Il y a réellement lieu pour nous de les examiner de plus près.

***

Nous ne nous arrêterons pas longtemps aux questions de controverse ni aux problèmes d'exégèse soulevés à propos des théories astronomiques. La question de Galilée a bien encore son importance, à cause des débats qu'elle n'a pas cessé de soulever ; mais elle mérite une étude à part. Nous espérons pou-

voir l'entreprendre un jour, avec une sincérité complète et sans prétendre que tout doive s'y trouver pour le mieux dans le meilleur des mondes. C'est, croyons-nous, le plus sûr moyen de montrer combien les ennemis de l'Eglise sont peu fondés à en faire triomphe.

S'il se dégage d'ailleurs de cette trop fameuse histoire un enseignement durable, par rapport aux questions qui nous occupent en ce moment, c'est, sans doute, que les rapports réels de la Bible avec les sciences de la nature en général, avec l'astronomie en particulier, sont beaucoup plus restreints qu'on n'a souvent été enclin à le supposer. Nous ne disons pas qu'ils soient nuls. La nature extérieure, objet des investigations de la science, n'est pas étrangère à notre vie religieuse, même à la religion surnaturelle, et c'est ce qui lui donne entrée dans le livre de la révélation.

Toute la vie temporelle de l'humanité s'écoule au sein de cette nature, dans d'intimes et nécessaires relations avec elle. Il n'est pas étonnant que la parole de Dieu nous entretienne quelquefois des lois qu'il impose à notre travail sur le monde visible et des fins morales qu'il lui assigne ; que parfois elle nous prescrive à l'égard des choses créées certains devoirs d'abstention, de sacrifice ; que, plus souvent, elle nous suggère l'usage que nous devons faire des spectacles de la nature pour nous élever à son divin auteur : c'est de quoi la sainte poésie des Psaumes offre mille exemples. Le récit de la Création lui-même en est un, au fond, plus étendu, plus saisissant, plus efficace que tout autre. On peut juger de l'impression qu'il avait produite sur les Juifs aux échos que nous en répètent tant de prières de l'Ancien Testament. Le Fils de Dieu lui-même invoquera un jour son Père sous le titre de Seigneur du ciel et de la terre ; et ne le faisons-nous point encore dans toutes les bénédictions solennelles ? Quand la voix du Pontife a proclamé que tout secours nous vient de Dieu : *Adjutorium nostrum in nomine Domini !* le peuple chrétien répondra toujours avec des paroles qui sont celles de David et de Mardochée : Il a fait le ciel et la terre ! Il a bien le pouvoir de nous sauver.

C'est donc pour graver plus profondément dans l'âme des hommes ce premier principe de toute religion et de toute piété que Dieu ne s'est pas borné, au début de la Genèse, à l'énoncer une fois, en termes généraux et sommaires. Tout le bel ordre du monde et chacun de ses traits les plus saillants, il a voulu nous dire bien haut qu'il en était le seul auteur. Le firmament et les astres qui l'éclairent, la terre ferme et les mers dont elle est

ceinte, cette végétation qui en fait la parure, ces animaux qui peuplent tous les éléments, tous ces êtres que les païens adoraient déjà sous les yeux des Juifs, y sentant confusément l'action d'une puissance surhumaine et ne sachant pas distinguer l'œuvre de l'ouvrier, il fallait inculquer au peuple de l'Ancien Testament que la seule parole de Dieu les a tirés du néant, et l'auteur inspiré l'a fait en le répétant à vingt reprises dans l'histoire de la Création. C'est d'ailleurs dans toute la Bible que le point de vue dominant auquel elle envisage le monde extérieur, est un point de vue essentiellement religieux.

Est-il besoin de dire maintenant que tout autre est celui de la science, non seulement quand elle fouille le monde matériel en vue de l'utilité pratique, mais encore lorsqu'elle aspire, pour le seul amour du savoir, à pénétrer, plus avant que le sens vulgaire, dans la connaissance intime des choses, à s'élancer dans les abîmes de l'espace, à remonter le cours des âges, à découvrir le plan, à retracer l'histoire physique de tout cet univers visible? Le travail de la science est noble, il peut être fécond, nous allons le dire, même en leçons religieuses ; mais ce qu'il poursuit directement est toute autre chose que la contemplation ou les fruits moraux du mystère de la Création.

Dès lors la Bible et la science, envisageant le monde à des points de vue si différents, il arrivera rarement que leurs témoignages se rencontrent et puissent être confrontés en vue de contrôler l'un par l'autre. Conduisez en présence des cataractes de Niagara trois hommes bien différents : un poète dont l'âme s'ouvre aux grandes voix de la nature, un ingénieur avide de capter la puissance des chutes d'eau, un géologue en veine de calculer l'âge du monde par le creusement des vallées ; spectateurs du même tableau, Lyell, Edison, Châteaubriant, y auront-ils vu les mêmes choses? et chacun rendant compte de ses impressions dans le style qui lui est propre, avec toute la vérité qu'on est en droit d'attendre de lui, le poète se sera-t-il exprimé comme les hommes positifs?

Ainsi à peu près en est-il de la Bible et de la science. Leur esprit est trop différent pour que leurs styles soient souvent comparables. S. Augustin et S. Thomas l'avaient dit avec une parfaite sagesse. L'erreur des juges de Galilée ne doit plus permettre à aucun théologien de l'oublier.

Applicables à toute la Bible, ces remarques le sont, en particulier, au récit même de la création, avec lequel on compare quelque fois bien minutieusement les théories astronomiques et géologiques. Il est si difficile de dire, par le seul examen du

texte, ce qui doit y être pris au sens propre et strictement littéral, dans quelle mesure la métaphore y élargit les expressions, y assouplit les lignes du cadre historique ! L'objectif de l'inspiration ressemble si peu à celui de la mécanique céleste ou de la théorie des révolutions du globe !

Il n'est cependant pas sans exemple que, sur une proposition bien déterminée, on ait à comparer le témoignage de la Bible avec celui des sciences de la nature. L'axiome qui domine ces sortes de comparaisons est classique : la Bible et la nature sont deux paroles de Dieu ; si le sens de chacune est bien rendu par leurs interprètes respectifs, aucune contradiction n'est possible. —Evident pour tout chrétien éclairé, ce principe a reçu au concile du Vatican la consécration d'une définition expresse, dans cette formule plus générale dont il n'est qu'une application. Entre la foi et la raison, jamais il ne peut y avoir de discordance réelle : *Nulla unquam, inter fidem et rationem, vera dissensio esse potest.*

S'il arrive donc qu'un conflit s'élève, la solution doit s'en trouver, de part ou d'autre, dans une faute d'interprétation : ou bien, on affirme, au nom de la science, ce qu'elle est loin d'avoir prouvé ; c'est aujourd'hui le cas le plus ordinaire ; ou bien, les exégètes ont attaché un sens inexact à quelque passage de l'Ecriture, et la science les en avertit : ce cas n'est pas inouï et ne nous doit causer aucun trouble. L'Eglise est bien, nous le croyons fermement, l'interprète infaillible du sens des saintes Ecritures ; elle peut, lorsque les intérêts de notre salut le demandent, fixer infailliblement ce sens par ses décisions doctrinales ; mais il ne s'ensuit pas du tout qu'elle se voie appelée à exercer ce pouvoir sur tous les textes ou les opinions qui deviennent l'objet de quelque discussion scientifique. L'unité de l'espèce humaine, la création directe de l'homme, de son âme surtout, par Dieu même, voilà quelques-uns de ces points vraiment doctrinaux sur lesquels un savant catholique ne peut hésiter, et sa science n'a qu'à y gagner ; il est averti de l'écueil où se briseront infailliblement les élucubrations de l'erreur ; mais sur des questions qui ne touchent ni la nature de l'homme, ni son histoire religieuse, ni les mystères fondamentaux de la foi, sur l'évolution cosmogonique du système solaire ou du globe terrestre, rien ne fait pressentir que l'Eglise prépare aucune définition. Le savant chrétien, sous la réserve d'une soumission filiale à l'autorité spirituelle, et d'un grand respect pour sa direction, conserve toute la liberté de ses recherches ; il peut même espérer que sa science rende, un jour, sur quelque point secondaire, un service réel à l'intelligence des

saints livres, en écartant de l'esprit des interprètes certaines notions incorrectes.—Une opinion d'école en pourra être modifiée. Jamais une doctrine de l'Eglise n'en sera atteinte. La substance propre de l'enseignement chrétien, l'ensemble des vérités du salut est bien au-dessus de ces détails de science, et jamais la divine Providence n'a permis qu'elle fût sujette à l'ambiguité.

Qu'importe-t-il à notre vie religieuse et morale que la terre tourne sur son axe ou que ce soit la sphère céleste ? que nous circulions autour du soleil ou qu'il circule autour de nous ? Voilà pourtant toute la matière du plus fameux procès qui se soit jamais débattu entre astronomes et théologiens !

Et si l'on était tenté de s'étonner que plusieurs incertitudes sur des questions de cet ordre soient restées attachées à la parole de Dieu, il faudrait se rappeler qu'évidemment il est entré dans les plans de la Providence de ménager dans les livres saints des obscurités de plus d'un genre ; l'Evangile même nous le déclare expressément à propos des paraboles, et la raison principale n'en paraît pas très difficile à saisir. Qui ne voit que ces obscurités nous excitent à faire effort pour les dissiper, à scruter l'Ecriture avec plus d'ardeur, à nous mettre par suite en contact plus intime avec la parole de vie ? Les livres où rien ne nous arrête ne sont-ils pas d'ordinaire ceux que nous creusons le moins ? Dès lors nous sommes fort exposés à en tirer peu de profit, si riche qu'en puisse être le fond.

Ces observations générales peuvent suppléer, pour le moment, aux discussions de détail. Elles nous permettront, quand l'occasion s'en présentera, dans quelque sujet particulier, d'examiner avec beaucoup de calme les rapports éventuels des théories astronomiques, et plus généralement des théories scientifiques, avec l'histoire de la Création ou tout autre passage de la Bible.

***

Quant à l'influence que la science dont nous parlons peut exercer sur les dispositions religieuses de ceux qui s'y appliquent, elle dépend de cette espèce de révélation naturelle que les œuvres visibles de Dieu tendent, pour ainsi dire, à nous faire des perfections de leur auteur. Avant toute étude scientifique, les cieux ont bien quelque chose à dire à notre âme : seraient-ils, autrement, déployés sur nos têtes avec une si riche splendeur ?

Le ciel enveloppe la terre de toutes parts, nous y sommes plongés comme dans l'immensité divine. Il verse sur nous mille

influences douces et bienfaisantes, sans que nous fassions rien, ni puissions rien faire, pour les attirer ; elles sont l'image des dons les plus gratuits de Celui qui nous les dispense.

Au ciel, comme en Dieu même, tout ce qui est visible est lumière, tout ce qui est obscur est abîme insondable ; la lumière, unique en son essence, y est divisée, pour nos yeux, en mille et mille foyers dont l'isolement tempère l'éclat. Une seule de nos puissances, le regard, est capable de les atteindre ; nous ne pourrons, à jamais, rien changer à leur ordonnance ; nous n'avons nulle prise sur la main qui dirige leur marche.

Cette profusion des flambeaux célestes, qui paraissent innombrables, l'infinie variété, le caprice apparent de leur distribution, sont des énigmes pour notre esprit. Nous sentons bien qu'une sagesse infinie cache un ordre parfait sous ces apparences de hasard ; mais qui de nous pourra en démêler le mystère ?

Nous le connaissons trop peu, dans la vie agitée de nos grandes villes, ce spectacle du ciel matériel, que mille obstacles nous cachent, dont mille préoccupations nous détournent. Du fond de nos rues étroites, les murs de nos édifices de sable suffisent à nous masquer les océans de l'espace, sans horizon, sans rivages, sans surface et sans fond ; les petites lumières que nous allumons chaque soir éclipsent, pour nos faibles yeux, ces phares éclatants, mais lointains, que le divin pilote y fait brûler jour et nuit.

C'est bien ici qu'il faudrait revenir à la Bible pour y chercher, non des leçons de science profane, mais le sens pur et profond de la contemplation des œuvres de Dieu.

Abraham était déjà vieux et n'avait point encore de fils. Avait-il bien compris les promesses divines ? Il pouvait se le demander, et la tristesse pénétrait dans son âme. Dieu le fait sortir un soir de sa tente et lui dit : " Lève les yeux au ciel ; si tu peux, compte les étoiles ; ta postérité sera comme elles."—A la vue de cette multitude éblouissante, qu'un mot du Créateur a fait sortir du néant, le sentiment de la confiance en Dieu et en sa toute-puissance renaît plus ferme et plus ardent que jamais dans la grande âme du patriarche, et c'est à cette occasion qu'il est écrit de lui que sa foi fut le principe de sa sanctification.

Aux yeux du chantre inspiré des Psaumes, la multitude des astres apparaît tantôt comme un chœur d'esprits célestes, leurs voix jaillissant de toutes parts pour former un concert à la gloire du Créateur ; tantôt comme des pierreries étincelantes enchassées par ses doigts sur la voûte des cieux, que lui seul a pu façonner. Puis l'aurore paraît, et sous la tente d'azur qu'il inonde d'une lumière si douce, c'est maintenant le soleil qui

s'élance comme un géant ; avant la nuit sa course aura franchi l'immensité de l'espace. N'essayez point de le regarder en face ; l'éclat de sa parure nuptiale vous aveuglerait ; ses rayons sont des traits ardents auxquels nul homme n'échappe !..... Mais cette éclatante poésie tend toujours à son but moral. Cette lumière et cette chaleur, dont tout est inondé, tout est pénétré ici-bas, ce sont celles que la loi de Dieu répand sur les âmes qui la reçoivent, loi sainte dont les bienfaits nous sont décrits, par les versets qui suivent, sans la même profusion d'images, mais avec une abondance et une profondeur de sentiments encore plus digne d'elle.

Voici maintenant David qui, dans le plus long de ses psaumes, médite encore les bienfaits de cette loi de Dieu ; dans une série de récits haletants, il vient de dire les angoisses de son âme, qui se sent comme réduite à l'extrémité par la longueur et la durée des épreuves. Tout-à-coup sa pensée s'élève vers le ciel visible : " O Seigneur, s'écrie-t-il, c'est votre parole que je vois subsister à tout jamais dans ce ciel où rien ne change ; elle ne varie pas dans la suite des âges et, tandis que nous passons, c'est elle aussi qui fait la stabilité de la terre ; et si l'ordre des jours est invariable, c'est que tout vous obéit."

Puis, se repliant sur lui-même et sur la loi révélée, dont celle qui régit les cieux n'est plus à ses yeux qu'une image : " Si votre loi, continue-t-il, n'était l'objet de mes méditations continuelles, peut-être j'aurais succombé à ma propre fragilité ", et c'est ainsi qu'il relève et raffermit son âme en s'appuyant sur la stabilité de la parole divine dont il a vu passer l'ombre dans les cieux. Dieu en effet, auteur de la nature aussi bien que de l'ordre surnaturel, les a conçus comme un seul tout, entre les parties duquel il a établi mille analogies, mille concordances, mille rapports harmonieux, en sorte que le monde visible n'est, aux yeux de l'âme méditative, que comme le premier plan de son œuvre totale aux horizons infinis.

***

Mais ce que nous avons spécialement à nous demander ici, c'est si les travaux de la science ont quelque service à nous rendre au point de vue du profit moral et religieux à tirer de la contemplation des œuvres du Créateur.

Il serait difficile d'en douter, à ne considérer que l'exemple de plusieurs illustres savants : cette magnifique et touchante prière de Képler qui sert de conclusion au livre où il expose ses immor-

telles découvertes [1] ; ce sentiment de Newton, l'homme que l'on a souvent donné comme le premier de tous les génies scientifiques, et qui se comparait lui-même, en présence des œuvres de Dieu, à l'enfant qui s'est approché du rivage de la mer, mais dont l'étroite main n'y a su puiser qu'une goutte d'eau.

Et si nous nous demandons maintenant par quelles voies les progrès de la science viennent ainsi fomenter le sentiment religieux, il me semble que nous en pouvons distinguer deux principales. Ils ravivent d'abord, par la nouveauté de leurs découvertes, certaines impressions de la grandeur de Dieu, de la magnificence de ses œuvres, que l'accoutumance aux merveilles exposées depuis longtemps sous nos yeux avait laissé s'engourdir. Ils nous ouvrent aussi des vues plus profondes sur le plan réel du monde visible et sur ses harmonies avec le monde spirituel ; et par les réflexions qu'ils font naître, ils peuvent jeter de nouvelles lumières jusque sur les choses morales.

Sous le premier rapport, ils ressemblent aux miracles, qui ne sont point en eux-mêmes des œuvres plus admirables que celles dont le cours régulier de la nature est tissu, mais qui sont insolites et qui nous réveillent.

Abraham était ébloui par la multitude des étoiles que Dieu lui montrait au ciel : il ne pouvait les compter, ayant de plus grandes choses à faire que d'en chercher le moyen. Mais ce moyen, les astronomes l'ont trouvé et, le dénombrement fait, nous demeurons surpris et presque désappointés par la petitesse du résultat. Jamais homme n'a vu, à l'œil nu, quatre mille étoiles à la fois au-dessus de son horizon ; ce n'est point le tiers

1. " Avant de quitter cette table, sur laquelle j'ai fait toutes mes recherches, il ne me reste plus qu'à élever les mains et les yeux vers le ciel et à adresser mon humble prière à l'auteur de toute lumière : O toi, qui, par les lumières sublimes que tu as répandues sur toute la nature, élève nos désirs jusqu'à la divine lumière de la grâce, afin que nous soyons un jour transportés dans la lumière éternelle de ta gloire, je te rends grâces, Seigneur et Créateur, de toutes les joies que j'ai éprouvées dans les extases où m'a jeté la contemplation de l'œuvre de tes mains. Voilà que j'ai terminé ce livre qui contient le fruit de mes travaux, et j'ai mis à le composer tout ce que tu m'as donné d'intelligence. J'ai proclamé devant les hommes toute la grandeur et la perfection de tes œuvres, autant que les bornes de mon esprit m'ont permis d'en embrasser l'étendue infinie. Je me suis efforcé de m'élever jusqu'à la vérité, de la connaître aussi parfaitement que possible. S'il m'était échappé quelque chose d'indigne de toi, fais-le moi connaître afin que je puisse l'effacer. Ne me suis-je point laissé séduire par la présomption ? N'ai-je pas cherché ma propre gloire parmi les hommes en élevant un monument qui ne devait être consacré qu'à la tienne ? S'il en était ainsi, reçois-moi dans ta clémence, et fais-moi cette grâce, que l'œuvre que je viens d'achever soit à jamais impuissante à produire le mal, mais qu'elle contribue à ta glorification et au salut des âmes. " (Harmonices Mundi, tit. V, ch. IX.)

du nombre des personnes qui se pressent à Notre-Dame de Montréal, au jour des grandes solennités ; qu'une seule sur trois portât un cierge allumé, comme au jour de la Chandeleur, et le nombre des étoiles visibles serait dépassé par celui de ces lumières. Un chiffre si modique, à côté de tant d'autres que la science manie journellement, ne va-t-il pas refroidir l'admiration de ceux qui l'ont calculé, après qu'il avait paru défier leur puissance ? Le moindre succès exalte si aisément nos faibles esprits et l'objet d'une difficulté vaincue nous devient si vite un objet d'indifférence ; et puis, nous vivons tant dans des abstractions qui rétrécissent en nous le sentiment des grandes choses. Un écolier aura appris, dans ses petits livres, qu'il y a sur toute la sphère céleste de 5,000 à 6,000 étoiles visibles à l'œil nu, et il en restera à jamais sur cette notion arithmétique, se croyant peut-être savant, sans donner, de toute sa vie, un seul quart d'heure à la contemplation recueillie du ciel étoilé, sans concevoir le moindre pressentiment de ce qu'elle disait à David et à Job, à S. Augustin converti et à Ste Monique mourante, lorsque ces deux âmes, fondues l'une dans l'autre, s'élevaient de sphère en sphère jusqu'à toucher un instant au trône du Verbe éternel.

Cependant la divine Providence a voulu que cette même science qui semble d'un côté " nous fermer l'infini " nous rouvre l'instant d'après de nouvelles et de plus insondables profondeurs ; les étoiles visibles n'étaient point encore comptées que le télescope était inventé et commençait à nous dévoiler des milliers, des millions, des milliards peut-être, de mondes que les anciennes générations n'avaient jamais aperçus. On commençait aussi à se préoccuper de leur distance, et pendant plusieurs siècles elle devait déjouer tous les efforts de génie et d'industrie déployés pour la mesurer. La terre bondit incessamment dans l'espace à la vitesse de plus de sept lieues par seconde et, quand elle a couru ainsi pendant six mois sous la voûte étoilée, la direction dans laquelle elle en aperçoit les flambeaux n'a pas dévié d'une seconde d'angle ; la terre a parcouru la moitié d'un orbe de 40 millions de lieues de rayon et il semble qu'elle n'ait pas bougé ; elle n'est pas sortie du centre même de la sphère, car, par rapport à l'immense distance des étoiles, cet orbe gigantesque ne se distingue pas d'un point indivisible ; c'est ainsi qu'il apparaîtrait pour un observateur situé dans l'une d'entre elles ; c'est ainsi que pour nous leurs mouvements, souvent plus rapides encore que celui de la terre, ont passé inaperçus pendant bien des siècles, sans ébranler l'opinion reçue de leur entière fixité. Voilà sans

doute de quoi rendre le sentiment, le salutaire vertige de l'infini, à ceux qui se vantaient d'en avoir fermé les portes.

Par des prodiges d'ingéniosité et d'adresse, on est enfin parvenu à se faire quelque idée de la distance des étoiles ; mais à quelles mesures doit-on recourir pour l'exprimer ? La lumière parcourt 75,000 lieues par seconde ; entre deux battements du cœur elle aurait franchi plus de 20 fois le diamètre de la terre, plus des deux tiers de la distance de la lune. Eh bien ! nous ne connaissons pas encore d'étoiles d'où elle mette, à nous venir, moins de trois ans et demi, à peu près le temps qu'un jeune homme emploie à se former pour sa profession, et pendant lequel son cœur a passé par tant de séries d'impressions diverses, pendant lequel plus d'âmes ont quitté la terre qu'il n'y a aujourd'hui d'hommes vivants sur tout le continent des deux Amériques. Voilà pour l'étoile la plus voisine ; mais il en est certainement de plus éloignées de dix fois, de cent fois, peut-être de mille et de dix mille fois. Le rayon qui frappera ce soir votre œil, si vous regardez telle étoile à laquelle vous n'avez jamais fait attention, en partait avec la vitesse que nous avons dite, avant que Cartier eût posé le pied sur ce rivage, avant que personne eût songé qu'il pourrait naître un jour et se faire un nom dans l'histoire. Ce sont là quelques-unes des vérités que l'astronomie a rendues vulgaires. Songeons-y avec un peu d'attention et nous pourrons, je crois, reconnaître que la science fournit bien quelque aliment au sentiment religieux, à l'esprit d'adoration. Nous ne pousserons pas plus loin aujourd'hui ce genre de réflexions.

Il reste cependant le fait des astronomes athées ou réputés tels, comme Lalande et Laplace. Pour Lalande, il y a de bonnes raisons de ne pas le prendre au sérieux. Il faisait parade d'être athée, par travers d'esprit, pour se faire un nom parmi les philosophes, comme, dans les salons, il mangeait des araignées vivantes, pour faire pousser les hauts cris aux dames auxquelles il ouvrait ses bonbonnières. Le dernier mot de son athéisme était de recommander à M. Emery son parent de venir, quand il le saurait bien malade, lui apporter les secours de la religion. Mais les philosophes firent bonne garde et ne laissèrent point arriver jusqu'aux oreilles du prêtre les cris de détresse par lesquels Lalande l'appela, pendant toute la dernière nuit de son existence.

La réputation d'athéïsme de Laplace repose sur sa réponse à Napoléon I, qui s'étonnait de n'avoir pas rencontré le nom de Dieu dans la *Mécanique céleste* : Sire, fait-on répondre à Laplace, je n'ai pas eu besoin de cette hypothèse. Nous n'avons point eu l'occasion de vérifier l'authenticité de ce mot historique. Fût-

elle entièrement prouvée, on pourrait douter que le mot eût tout le sens impie par lequel il choque au premier abord.—Laplace, traitant des mouvements astronomiques comme d'un problème de pure mécanique, n'avait pas à faire entrer la cause première dans ses équations. Quoiqu'il en soit, le mot, historique ou historié, paraît au moins supposer chez celui auquel on a pu l'attribuer une assez grande indifférence religieuse, qui s'est retrouvée chez plus d'un autre savant et plus d'un autre astronome.—Nous croyons dire une chose sérieuse, philosophique, et ne point manquer de la considération due au génie mathématique de Laplace, en comparant, avec la proportion convenable, son indifférence morale pour les grandeurs de la création et du Créateur à celle de l'écolier dont nous parlions tout-à-l'heure, quand son esprit d'enfant ne voit rien au-delà des chiffres qu'il a appris de mémoire ou du problème d'arithmétique qu'il a réussi. Oui, quand un homme, si merveilleux analyste qu'il puisse être, a réduit l'étude des cieux à une pure question de mathématiques, aux développements algébriques de la formule de l'attraction ; quand il a concentré sur les difficultés du calcul toutes les forces de son puissant esprit ; quand il s'est complu dans la beauté des solutions obtenues par tant d'efforts, comme dans son propre chef-d'œuvre, je m'explique, par les bornes étroites de l'esprit humain, qu'il oublie ce que sont les astres, en dehors du point de vue abstrait sous lequel il les a saisis : le problème des trois corps, qui se présente comme le premier pas du calcul des perturbations planétaires, n'a-t-il pas suffi pour exercer pendant bien longtemps toute une pléïade de grands géomètres ? Un tel travail ne met plus l'homme qui s'y absorbe en contact avec la majesté vivante des œuvres de Dieu, devant laquelle les esprits de premier ordre fléchissent et adorent. Ajoutons que le cœur des grands hommes est souvent rétréci par de petites passions ; que si Laplace et Arago étaient indifférents pour la religion, c'est peut-être qu'ils ne l'étaient pas pour des ambitions peu dignes de leur génie scientifique. Arago négligea la science pour devenir tribun du peuple. Laplace, sans la négliger, ne dédaigna pas d'être ministre du consulat, sénateur de l'empire, puis de la Restauration, après avoir été dans sa jeunesse ami des révolutionnaires. Son passage au ministère ne le grandit pas dans l'estime de Napoléon qui dit de lui dans le mémorial de St-Hélène : " Dès son premier travail, nous reconnûmes que nous nous étions trompés. Laplace ne saisissait aucune question sous son véritable point de vue ; il cherchait des subtilités partout et portait l'esprit des infiniment petits jusque dans l'administra-

tion." [1] Nous ne citons point ce jugement pour le méchant plaisir de rabaisser un grand homme, mais pour éclairer de toutes les lumières possibles le problème moral dont nous cherchons la solution.

Faut-il, pour être plus complet, en venir jusqu'au matérialisme scientifique moderne, plus ou moins crasse, plus ou moins raffiné, tantôt paré des curieux dehors d'une érudition composite, tantôt même animé d'un certain souffle poétique dont on ne peut nier qu'il se soit montré capable ? L'astronomie n'est pas la dernière science dont il cherche à se faire honneur, car par l'espèce d'immensité de ses perspectives, elle prête aux illusions et aux brillants mirages.

En supposant à ces docteurs de l'athéisme, à ces chantres du positivisme, et plus aisément, aux malheureuses victimes de leurs séductions, toute la bonne foi concevable, voici, ce me semble, l'explication la plus vraie comme la plus bénigne qu'on puisse donner d'un tel aveuglement : les recherches analytiques de la science accoutument l'esprit à ne considérer dans les choses que certains aspects spéciaux, partiels, abstraits : dans les astres, par exemple, leurs mouvements, unique objet de la mécanique céleste ; dans les êtres vivants, la structure anatomique, ou même seulement histologique, pour certains naturalistes, —pour d'autres, les phénomènes physico-chimiques de la vie. D'autre part on amasse de jour en jour, sur les propriétés particulières des êtres matériels, une multitude de faits de détail ; certaines relations naturelles se révèlent entre eux ; à celles qui restent obscures, on supplée par des hypothèses, utiles souvent au progrès de la science, mais non aux esprits superficiels qui oublient leur caractère conjectural, ou même certainement inexact. Solides ou non, l'amas des matériaux est énorme ; à défaut d'un plan de philosophie on possède, çà et là, quelques beaux fragments de science à l'état d'ébauche. A ces esprits déshabitués de la réalité vivante, surtout des réalités spirituelles et des principes fondamentaux de la raison, encombrés de notions mécaniques, physiques, chimiques, physiologiques, notions disparates et mal titrées, on persuade qu'il est temps et qu'il leur appartient d'élever l'édifice de la science totale. S'ils s'en laissent flatter, ils sont capables de toutes les aberrations, de toutes les crédulités.

Voyez Büchner, l'auteur du pauvre livre de " Force et Matière ", honoré, pour notre honte, de tant d'éditions, de tra-

1. ap. Hœfer.—Histoire des Mathématiques.

ductions, de lecteurs. Le sophisme est chez lui d'une platitude à faire pitié. Il s'agit de transporter à la matière les attributs de l'esprit, ceux de Dieu et ceux de l'âme : l'éternité, l'immensité, l'immutabilité, la vie, la conscience. Un chapitre est ouvert sous chacun de ces titres : il est rempli d'une accumulation de faits ou d'hypothèses scientifiques ayant quelque sorte ou quelque apparence de rapport avec l'idée mise en vedette ; une grande audace d'affirmation y tient lieu de définitions, de raisonnement, de discussion ; des expressions de mépris, parfois de grossières injures, contre toute croyance religieuse, complètent la démonstration. Et le plus triste est que de telles démonstrations opèrent, qu'elles entraînent, sinon la conviction intérieure, du moins l'adhésion pratique de pauvres esprits flottants qu'étourdit, que fascine l'étalage de notions savantes entremêlé aux vulgaires déclamations de l'auteur. Une doctrine a d'ailleurs toujours de secrètes intelligences dans une âme où la foi ne règne pas, quand sa tendance logique est d'affranchir l'homme du devoir moral, de l'encourager par conséquent à se livrer sans remords à de grossiers plaisirs ou aux rêveries aventureuses de son imagination. Qu'ils le veuillent ou non, qu'ils protestent même, c'est le fruit que portera toujours dans les masses la propagande des matérialistes. Le cœur humain ne vivra jamais longtemps de leur métaphysique ni de leur poésie, et les fruits pratiques en seront la débauche, la haine et le désespoir.

En résumé, la contemplation du ciel matériel comme le contact avec toutes les grandes œuvres de Dieu, tend naturellement à développer dans une âme droite des sentiments religieux. L'étude scientifique de ces grands objets tend, par sa nature, au même résultat et, par les révélations successives qui naissent du progrès de ce travail, toujours plus surprenantes, plus grandioses, sans que la série puisse s'en épuiser, la science vient secouer l'espèce d'engourdissement où l'accoutumance nous fait tomber à l'égard des merveilles anciennes.

Mais, d'un autre côté, elle expose les esprits qui s'absorbent dans ses conceptions abstraites et ses opérations techniques, à de certains dangers spéciaux : perdre le sentiment des réalités complètes ; se payer d'abstractions ; se nourrir de faits de détail ; s'étourdir de calculs ; tomber dans une sorte d'hypnotisme intellectuel et de dissociation de l'esprit, qui le livre sans défense aux suggestions de la métaphysique négative.

A ces dangers, le préservatif et le remède universel est la pratique de la vie chrétienne, que nous avons souvent vu suffire à de grands savants pour demeurer des hommes de grande foi

sans la moindre contrainte pour leur science. Un préservatif et un remède intellectuel spécial est la science comparée. Elle tend à neutraliser l'influence malsaine que l'excès de l'abstraction exerce sur les esprits, et c'est en les rappelant aux choses concrètes, par les relations des sciences spéciales avec la vie humaine considérée sous tous ses aspects.

Nous sommes loin d'avoir épuisé ce qu'on pourrait dire d'intéressant sur les rapports de l'astronomie avec l'esprit religieux. Mais l'occasion pourra se retrouver d'y suppléer ailleurs avec plus d'à-propos. Il est temps d'en venir à ses rapports avec la vie matérielle des peuples.

II

Dans l'ordre matériel la mission assignée dès le principe au genre humain est de remplir la terre et de la soumettre à son empire avec tous les êtres inférieurs dont elle est peuplée. La fin de cette domination est d'ailleurs de tout disposer ici-bas suivant les lois de l'ordre moral, et c'est en se conformant à ces lois que l'homme devient le coopérateur volontaire de la divine Providence.

Dépeindre, même à grands traits, le concours si multiple que les sciences de la nature apportent à l'humanité dans l'accomplissement de cette mission serait ici une trop longue tâche; mais il est bon d'en toucher du moins quelques points plus saillants et plus étroitement liés à notre sujet.

Si l'humanité doit remplir le globe, il faut évidemment qu'elle en puisse tirer une subsistance suffisante, et si nous devons, de plus, jouir ici-bas d'une certaine sécurité et de certains loisirs, il faut que cette subsistance soit, autant que possible, abondante et assurée; alors la vie des humains ne sera pas tout absorbée comme celle des animaux par le souci de se nourrir; alors, des famines meurtrières ne viendront plus moissonner périodiquement des populations presque entières.

L'astronomie, à laquelle nous devons surtout demander nos exemples, pourrait sembler, à première vue, assez étrangère à la question. Quelle est, pensent des gens d'ailleurs éclairés, l'utilité pratique de cette science dont les spéculations s'épuisent sur des objets inaccessibles? ne vont-elles même point, par leur témérité, jusqu'à défier les bornes qu'une sage Providence impose aux recherches légitimes de l'esprit humain?

Et cependant, il est certain que l'abondance des subsistances, à laquelle on peut ajouter celle des matières premières d'une foule d'industries, par suite la diffusion générale parmi les peuples civilisés des choses qui font le bien-être et la commodité de la vie, sont, pour une bonne part, un bienfait de l'astronomie ; je dis de l'astronomie la plus savante. Il est certain que si ce continent, naguère inculte et sauvage, se couvre à vue d'œil de centres de population si prospères, s'il reverse de jour en jour sur l'ancien monde, auquel il doit ses habitants, le riche surplus de sa production agricole, cette science, à laquelle personne ne songe, fut, par son travail séculaire et silencieux, l'un des agents les plus efficaces de ce prodigieux essor.

Cette assertion semble-t-elle paradoxale ? Pour la rendre évidente, il suffira d'une idée intermédiaire, celle de la navigation.

C'est un fait manifeste, pour la science sociale, que l'influence tout-à-fait majeure exercée sur le mouvement économique de notre temps par la facilité des transports maritimes. Nulle part, sans doute, les signes extérieurs n'en sont plus éclatants que sur le port de New York ; là se déchargent ces flots d'émigrants du vieux monde dont le travail va féconder les campagnes du nouveau ; là se rechargent, sur le même quai et parfois sur le même steamer, les millions de tonnes de grain que ce travail a fait croître ; en certaines saisons de ces dernières années, le nombre des personnes débarquées atteignait sur ce seul port une moyenne de 3,000 par jour. Les mêmes, il est vrai, peuvent reparaître plusieurs fois, car, pour les pauvres gens, le voyage devient réellement économique, et déjà, des Italiens ont fait le calcul de retourner chez eux durant la mauvaise saison des Etats-Unis ; ils trouvent encore là-bas à faire quelques profits, et repassent l'Atlantique à la campagne suivante, à l'instar de ces Lucquois qui de temps immémorial vont, de la péninsule italienne, faire, dans l'île de Corse, les travaux de la moisson. Si le transport des hommes est peu coûteux, à plus forte raison celui du blé ; de New-York en Europe, le prix en est quelquefois descendu à 4 dollars environ la tonne. Même de San Francisco à Liverpool, après un voyage de mer de 6,000 lieues, le prix de transport a pu ne s'élever qu'à 15 dollars la tonne et permettre aux blés californiens de se placer avec profit sur le marché anglais. Le transport est environ 5 fois plus coûteux par un canal, 12 fois plus par un chemin de fer, 80 fois plus par une route ordinaire. [1]

1. ap. A. de Foville.—Transformation des moyens de transport, p. 161-2.

Comme toutes les révolutions industrielles, cette suppression des distances, par les transports maritimes à bas prix, engendre assurément, pour de certains pays, des crises douloureuses, en v transformant profondément les conditions du travail ; mais comment douter qu'elle soit bienfaisante dans ses effets dominants, n'eût-elle que celui de supprimer les famines qui décimaient, par intervalles, les états européens et dépeuplaient des provinces entières ? L'Inde et la Chine, si peu frayées encore à nos moyens de transport perfectionnés, nous ont offert plus d'une fois. de notre vivant, l'image lamentable de ces calamités qui sévissaient sur nos aïeux. Nous en voir affranchis n'a rien qui doive nous enorgueillir, alors surtout que nous n'avons pas su nous défendre de fléaux plus humiliants et plus désastreux : paupérisme, alcoolisme, athéisme pratique et démoralisation populaire sous toutes les formes. Il n'en reste pas moins, que nous devions admirer et bénir les moyens par lesquels la divine Providence nous a ménagé cette délivrance. Elle en est de beaucoup le principal auteur, non seulement parce qu'elle a éclairé l'esprit des inventeurs qui lui ont servi d'instruments, mais aussi parce qu'elle prévoyait bien mieux qu'eux les fruits que nous devions recueillir de leurs travaux. Rien, sans doute, ne préoccupait moins Copernic, Képler et Newton, lorsqu'ils découvraient progressivement le vrai système du monde, que le désir de nous procurer en tout temps du pain à bas prix, ou de jeter sur ce continent, comme sur le second plateau de la balance du monde, ces flots humains qui l'envahissent et y pèsent déjà d'un si grand poids.

Sans insister davantage sur ces aperçus, qui font du moins entrevoir l'étonnante portée pratique réservée à des recherches d'abord toutes spéculatives, venons en directement aux trois grandes applications de l'astronomie : la supputation du temps, la géographie, la navigation. Il est intéressant pour nous de les trouver indiquées, comme en germe, à la première page de la Bible, par ce peu de mots qui nous marquent la fin de la création des astres : " qu'ils soient dans le firmament comme des luminaires et des signaux, et qu'ils divisent le temps par jours et par années. " Si le mot de signes ou signaux ne doit pas s'entendre exclusivement dans le sens même que développe le dernier membre de la phrase, il caractérise parfaitement l'usage que nous faisons des astres pour la géographie et la navigation, c'est-à-dire pour dresser la carte du globe, y déterminer notre position et nous diriger à sa surface.

Mais il convient d'étudier tout d'abord la mesure du temps, qui a tenu si longtemps la plus grande place dans les recherches pratiques de l'astronomie.

Les divisions fondamentales du temps nous sont données par la nature sous forme de trois périodes si manifestes qu'elles n'ont pu échapper à l'attention d'aucun peuple : le jour, durée d'une rotation de la terre sur son axe ; l'année, durée d'une révolution de la terre autour du soleil ; le mois, durée d'une révolution de la lune autour de la terre. Il est bien vrai qu'on ne connaît pas depuis très longtemps la vraie nature de ces mouvements ; mais les effets qui marquent leur caractère périodique ont toujours été évidents, et l'influence qu'ils exercent sur l'organisation de la vie et des travaux humains n'a jamais été plus profonde qu'aux époques primitives. Les hommes ont toujours compté et compteront toujours par jours, par mois et par années. Je laisse de côté la semaine, parce qu'il y a lieu de penser qu'elle est d'institution divine positive plutôt que d'origine purement naturelle, malgré le rapport qu'elle présente avec l'intervalle auquel se succèdent les quatre phases principales que nous distinguons à la lune.

Ce rapport n'est pas celui d'une exacte égalité et la durée des phases n'est d'ailleurs pas constante dans les divers mois lunaires ; entre la plus longue et la plus courte lunaison de l'année, la différence atteint un quart d'heure. Malheureusement pour la paresse de l'esprit humain, heureusement sans doute pour l'activité de ses recherches et de ses progrès, des irrégularités plus ou moins analogues affectent aussi les unités naturelles : le jour, le mois, l'année. Le jour solaire n'est, pas plus que le mois lunaire, une période de durée parfaitement constante ; et si l'on peut remédier à cet inconvénient en s'attachant à leur durée moyenne, il en subsiste un autre, avec lequel il faut encore composer ; c'est qu'entre les durées du jour, du mois et de l'année, la nature n'a pas établi de rapport entier, ni même d'autre rapport numérique simple. C'est pourquoi, ajuster la division du temps aux exigences de la vie humaine, leur assurer cette constante régularité surtout indispensable à notre vie publique, sociale, cosmopolite, et cependant conserver l'accord nécessaire avec les phénomènes astronomiques, sur lesquels nous n'avons aucune prise, est devenu un problème digne d'exercer, jusqu'en ces derniers siècles, les esprits les plus ingénieux.

Voici par exemple quelques-unes des difficultés en question. Le jour, avons-nous dit, est la durée d'une rotation de la terre sur son axe ; cela est rigoureusement vrai du jour sidéral qui

ramène toutes les étoiles dans la même situation par rapport à notre horizon, et dans la durée de ce jour, nous ne pouvons constater aucune variation depuis les observations les plus anciennes.[1] Il est la base de toute mesure exacte du temps : nous lui empruntons notre unité fondamentale, la seconde dite sidérale, qui en est une fraction déterminée. Mais ce jour ne pourra jamais être le jour populaire civil, usuel, car il s'accorde fort mal avec le cours du soleil. Tandis que la sphère céleste accomplit, chaque jour, sa révolution apparente et que les étoiles y paraissent fixées dans une immobilité parfaite, le soleil se déplace parmi elles en sens inverse du mouvement général, en sorte que son retour au même point de sa course diurne, par exemple à son midi, retarde d'environ quatre minutes en 24 heures sur la durée du jour sidéral. En quinze jours, les retards accumulés s'élèvent à une heure, à deux heures en un mois, à vingt-quatre heures en un an. En d'autres termes le soleil, fuyant toujours lentement les étoiles, revient chaque année une fois de moins qu'elles passer à son midi. Il perd un jour sur elles à peu près comme un vaisseau qui fait le tour du monde de l'est à l'ouest perd un jour sur le port d'où il est parti.

Voilà donc que le midi vrai, l'instant de la culmination du soleil, passe dans le cours d'une année, par toutes les heures, de la première à la vingt-quatrième, d'une pendule réglée sur le mouvement de la terre (ou le mouvement apparent des étoiles) et qu'on appelle pendule sidérale. Mais ce n'est pas tout : le retard de quatre minutes dont j'ai parlé n'est qu'une moyenne, et les différents jours solaires ne sont pas bien égaux entre eux. Il est donc impossible de construire une horloge qui marche uniformément et qui concorde tous les jours avec le cadran solaire ; d'un midi à l'autre de ce cadran, l'intervalle est plus ou moins long, suivant la saison et la marche plus ou moins rapide du soleil.

Ce n'est pas tout encore : tandis que la terre fait en un an une révolution complète autour du soleil, ce qui produit l'apparence

1. On soupçonne bien, depuis Delaunay, qu'un imperceptible ralentissement de la rotation terrestre, dû au frottement qu'engendrent les marées, pourrait être la cause d'une apparente accélération, inexpliquée d'ailleurs, dans le mouvement de la lune. Cependant l'hypothèse de Delaunay reste encore incertaine et M. Newcomb, en particulier, y a fait de sérieuses objections. Très intéressante en théorie, la question n'a pas été jusqu'ici d'une grande importance pratique, car le ralentissement en question n'aurait allongé la durée du jour sidéral que de 1/66 de seconde en 2500 ans soit 1/1650 de seconde par siècle. On ne s'en est pas moins déjà préoccupé de chercher une unité de temps indépendante des mouvements astronomiques.

d'une révolution du soleil à la surface de la sphère étoilée, la terre ne fait pas un nombre exact de tours sur son axe ; en d'autres termes l'année ne se compose pas d'un nombre entier de jours, et la fraction précise n'est pas des plus faciles à déterminer. Si nous avons, dans le cadran solaire, dans le gnomon qui en est une forme, et dont les obélisques de l'Egypte étaient sans doute de gigantesques exemplaires, si nous avons, dis-je, dans ces instruments un moyen matériel assez précis de saisir chaque jour l'instant où le soleil passe au méridien, nous n'avons pas d'instrument qui puisse marquer directement l'instant de son passage à l'équinoxe, instant qui est aussi celui où nous passons d'une année solaire à l'autre. Aussi n'est-ce que très-tardivement, et en ajoutant le calcul à l'observation, qu'on a pu connaître la fraction qui doit être ajoutée à 365 pour donner la valeur en jours de l'année solaire.

Si nous remarquons enfin que cette année ne contient pas non plus un nombre exact de mois lunaires, ni le mois, un nombre exact de jours, nous aurons quelque idée de l'ensemble des difficultés qui se présentèrent aux hommes lorsqu'ils songèrent à se donner, pour le compte du temps, un système simple et régulier, comme l'exigent les besoins de la vie pratique, cependant sans s'écarter des phénomènes astronomiques au point de mettre bientôt midi à quatorze heures, et le premier jour de l'an tour à tour dans les quatre saisons de l'année.

Mettre midi à quatorze heures, un mathématicien pur y serait arrivé en un seul mois, nous le disions tout-à-l'heure, en prenant pour base de son calendrier ce jour sidéral qui nous semble tout indiqué par la grande horloge de la nature, la terre même, ou la sphère céleste, suivant que l'on parle du mouvement réel ou du mouvement apparent. Pour passer du jour à l'année ce même législateur du calendrier pouvait choisir entre deux partis ; ou bien, par esprit de simplicité, prendre une année de 365 jours, commençant toujours à minuit, mais aujourd'hui au solstice d'hiver, dans quelques siècles à l'équinoxe d'automne, puis au solstice d'été pour revenir à reculons jusqu'à son point de départ au bout de 1400 à 1500 ans ; ou bien, par esprit d'exactitude, prendre une année de 365 jours 5 heures 48 minutes 46 secondes, mais dont le commencement fixé pour la première fois à minuit, aurait sauté dès la seconde, à ce nombre d'heures, minutes et secondes, puis l'an d'après au nombre double, 11 heures, 37 minutes, 32 secondes, et ainsi de suite, de sorte qu'il se passerait des siècles sans que jamais deux années pussent commencer à la même heure.

Il y avait, on le voit, de quoi embarrasser d'habiles gens, d'autant plus, je le répète, que ces nombres d'heures, minutes et secondes dont nous parlons à notre aise, n'ont pu eux-mêmes être déterminés qu'après beaucoup de savantes observations et d'ingénieux calculs.

Mais pourquoi, dira-t-on peut-être, se rompre la tête de tant de soucis et ne pas prendre simplement les jours comme ils viennent, allumer son feu quand il fait froid, labourer sa terre quand les neiges ont disparu, récolter sa moisson quand elle est mûre ? Y a-t-il si savant almanach qui nous ait jamais prédit les jours où nous devrions faire toutes ces choses ?

C'est en effet là une forme de la philosophie pratique dont on peut trouver des représentants. Il y en a probablement encore aux îles Nicobar. Du moins, ai-je lu, dans l'histoire d'un saint missionnaire qui les évangélisait il y a quelque quarante ans, qu'étant tombé malade d'une fièvre qui le priva plusieurs semaines de toute connaissance, il ne put jamais, en revenant à lui, apprendre de ses sauvages à quel jour il se trouvait ; car ces braves gens n'en tenaient jamais compte au delà de sept. Le missionnaire convalescent reprit donc son bréviaire au point où son cœur lui inspira de le faire, jusqu'au jour où, revoyant des confrères, il put se mettre à l'unisson de l'Eglise universelle.

Entre la sagesse de ces bons sauvages et celle que nous a donnée notre calendrier, il y a des intermédiaires. Les Juifs avaient reçu pour mission de conserver dans le monde le culte du vrai Dieu, plutôt que d'approfondir les sciences exactes. Ils devaient protester contre l'idolâtrie des adorateurs des astres en offrant, à chaque nouvelle lune, commencement de chacun de leurs mois, un sacrifice à Jéhovah. Mais ils n'avaient pas d'astronomes pour leur calculer à l'avance toutes les nouvelles lunes de l'année, et l'apparition de chacune était l'objet d'une vigilance et d'un mode de signalement particuliers. Lorsque du haut des montagnes de l'Est on apercevait pour la première fois le mince croissant lumineux de l'astre renaissant, aussitôt des feux s'allumaient de sommet en sommet annonçant que le sacrifice devait être offert le lendemain, à Jérusalem.

L'idolâtrie des Grecs ne se préoccupait pas moins que la religion pure et vraiment divine des Juifs, de célébrer ses fêtes à des époques régulières ; mais elle s'accompagna de bonne heure de prétentions scientifiques, que les sages d'alors n'étaient pas bien en état de soutenir ; voulant former des années avec des mois lunaires, dont douze ne font que 354 jours, ils recouraient à des tentatives d'intercalation, souvent changeantes, et assez infruc-

tueuses pour qu'il nous soit impossible aujourd'hui de fixer chronologiquement, à moins d'un mois près, les dates de l'histoire des guerres médiques. Aristophane, dans ses *Nuées*, raille de cette confusion du calendrier à la fois les Athéniens et les dieux de l'Olympe, faisant dire aux premiers de la part de Diane: " C'est une chose abominable; les jours où vous devriez faire des sacrifices, vous mettez les criminels à la question et vous vous amusez à rendre la justice. Et pendant que nous autres, dieux, nous célébrons des jeûnes et que nous pleurons la mort de Memnon ou de Sarpédon, c'est le temps que vous choisissez pour vous réjouir, pour faire vos libations et vos banquets."

Cependant un savant, qu'Aristophane a aussi persiflé, l'astronome Méton, découvrait, peu d'années après, on ne sait bien par quel procédé, un cycle remarquable de 19 années solaires comprenant un nombre exact de mois lunaires, de telle sorte qu'en prenant pour point de départ le commencement d'une lunaison on se retrouvait, les 19 années révolues, ramené à ce point de départ, et que, dans chacun des cycles successifs, les nouvelles lunes se reproduisaient aux mêmes dates que dans le précédent. L'admiration excitée par cette découverte, que les Chaldéens, il faut le dire, n'avaient laissé aux Grecs que l'honneur de renouveler, provoqua un décret des archontes, en vertu duquel les chiffres du cycle de Méton furent inscrits en lettres d'or sur les monuments publics ; et de là sont venues les expressions de *Cycle d'or* et *Nombre d'or*, que nous voyons encore figurer dans le comput ecclésiastique. Il a fallu y ajouter une correction qu'on nomme épacte pour tenir compte d'une inégalité d'une heure et demie entre les deux périodes que Méton supposait concordantes. Au bout d'environ 300 ans ces différences accumulées forment un jour.

Chez les Romains, bien moins savants que les Grecs d'Athènes et surtout d'Alexandrie, la confusion du calendrier se prolongea plus tard.—" Romulus, dit Ovide, connaissait mieux les armes que les astres", et Macrobe parle du temps où "le froid de l'année tombant dans les mois d'été, et les chaleurs dans les mois d'hiver, on laissait écouler autant de jours, sans parler d'aucun mois, qu'il en fallait pour rétablir l'accord." Numa avait bien apporté une première réforme à l'année barbare de Romulus, mais à l'année lunaire de 354 jours il en avait ajouté un pour s'assurer le favorable augure attaché au nombre impair : *numero deus impare gaudet* (Virg. Ecl. 8) ; et l'on n'avait eu garde de toucher à cette institution en introduisant plus tard à Rome une réforme

imitée des Grecs, mais faite pour leur année plus courte d'un jour. [1]

Les astres ne s'y pliant pas, on avait recours à des intercalations opportunes dont le soin était confié aux chefs du collège des augures ; et Cicéron nous apprend qu'ils savaient user à propos de ce pouvoir discrétionnaire, tantôt pour prolonger la magistrature de leurs partisans, tantôt pour avancer ou retarder une échéance. Ceci peut nous rappeler que la vie civile, politique, et les entreprises commerciales, ne sont pas moins intéressées que le culte public à une bonne fixation du calendrier. On sait avec quelle précision les polices d'assurance et les traites de banques fixent le jour et l'heure où un engagement cesse, où une obligation doit être remplie, et pour peu que l'on réfléchisse sur le mouvement de nos sociétés modernes et de nos relations internationales, on n'aura pas de peine à se convaincre qu'il n'y a rien de superflu, au seul point de vue social, et sans parler encore ici des besoins scientifiques, dans la correction et la régularité que des réformes successives ont assurées à notre calcul du temps.

La première de ces réformes date de Jules César : elle consista à prendre pour base du calendrier l'année solaire, en admettant pour sa durée la valeur de 365 jours et un quart. En pratique, le besoin du nombre entier s'imposant, on regarde la première année comme terminée au bout de 365 jours, alors qu'il resterait encore à la terre à marcher pendant six heures pour revenir à son point de départ. Au bout de deux années pareilles, son retard est de douze heures ; au bout de quatre ans, de vingt-quatre heures ; c'est alors seulement qu'on lui laisse un jour de loisir pour regagner le chemin perdu et ce jour est celui que nous ajoutons à nos années bissextiles. Seulement, il est en réalité un peu plus long que le temps dont la terre a besoin, et elle est trop fidèle marcheuse pour abuser de la concession ; au lieu de 365 jours 6 heures, il n'aurait fallu dire que 365 j. 5 h. 48 m. et quelques secondes. C'est donc près de 12 minutes par an qu'on laissait gagner à la terre, et elle les employait si bien qu'au bout de 1200 ans elle avait gagné 10 jours.

L'Eglise s'était occupée, au Concile de Nicée, en 325, de fixer une règle pour la détermination annuelle de l'époque de Pâques, et le pivot de cette règle était le moment de l'équinoxe, qui tombait, en 325, au 21 mars. Au lieu d'y demeurer, à moins d'un jour près, et d'y revenir exactement après chaque année bissextile,

1. Hœfer. — Histoire de l'Astronomie.

l'équinoxe, marqué par le passage de la terre en un certain point de son orbite, avançait graduellement, et l'avance au 16e siècle s'élevait à 10 jours ; l'équinoxe tombait le 11 mars, au lieu du 21. C'est alors que le pape Grégoire XIII, aidé de ses astronomes, introduisit une nouvelle réforme en retranchant, tous les 400 ans, trois années bissextiles du système Julien. Pour qu'une année séculaire soit désormais bissextile il faut que le millésime, non seulement de l'année, mais du siècle, soit divisible par quatre, ce qui est arrivé en 1600 et ne se reproduira qu'en 2,000. Mais en même temps qu'il assurait ainsi l'avenir, Grégoire XIII voulut aussi régulariser le passé, en ramenant l'équinoxe à sa date traditionnelle. Il n'y avait qu'un parti possible : reprendre brusquement à la terre, par un acte d'autorité, les dix jours qu'elle avait gagnés, ou plutôt les faire regagner par le calendrier. Il fut donc décidé que le lendemain du 4 oct. 1582, jour où fut introduite la réforme, s'appellerait le 15, et le fait nous est rappelé par une éphéméride assez remarquable. Ce 4 octobre fut précisément le jour de la mort de Ste Thérèse, et le lendemain celui de ses funérailles. Lors de sa canonisation on choisit ce dernier pour y fixer sa fête, le 4 octobre étant déjà occupé par celle du grand St François d'Assise ; c'est ainsi que la fête de Ste Thérèse est célébrée le 15 octobre, lendemain du 4.

La réforme de Grégoire XIII était si sage qu'elle fut progressivement adoptée par toutes les nations civilisées, protestantes ou catholiques. La Russie seule y a résisté jusqu'à nos jours, aimant mieux, suivant le mot d'Arago, rester en désaccord avec le soleil que se mettre d'accord avec le pape. [1] La réforme, il est vrai, n'est pas absolument parfaite : on sait qu'au bout de 4,000 ans l'équinoxe aura encore avancé d'un jour. Comment y pourvoiront les hommes du 56e siècle ? c'est ce que personne encore n'a voulu décider pour eux.

Voilà un aperçu bien incomplet, bien superficiel, des difficultés avec lesquelles il a fallu compter et des labeurs auxquels il a fallu se soumettre, pour arriver à nous doter d'un calendrier satisfaisant. Il peut du moins donner quelqu'idée de l'étonnante quantité de travail intellectuel caché pour ainsi dire sous chacun des pavés de ce sol de la vie civilisée que nous foulons avec tant d'indifférence. Qu'y a-t-il en effet aujourd'hui de plus vulgaire qu'un almanach, et quoi de plus banal que de savoir le quan-

1. On a fait remarquer tout récemment que le calendrier russe pourrait aujourd'hui se mettre d'accord avec celui de tous les peuples chrétiens en omettant pendant un demi-siècle de compter aucune année bissextile.

tième du jour ? Remarquons encore, qu'avec sa perfection relative, notre calendrier a pris son parti de négliger entièrement l'une des trois unités naturelles que nous distinguions en commençant ; car, tout en conservant l'usage du mois, avec son nom traditionnel et une durée assez voisine de celle d'une lunaison, il ne se préoccupe aucunement d'établir un rapport entre les dates du mois et les phases de la lune ; à vrai dire notre satellite est entièrement sacrifié. Si l'on n'y songe guère, c'est que probablement ces phases ont bien peu d'influence sur les choses sublunaires, malgré les préjugés contraires si enracinés en certaines provinces. Peut-être sont-ils venus de la place bien plus grande que la lune occupait dans l'attention et les préoccupations des peuples primitifs. Le mois est une période bien plus facile à embrasser que l'année ; le commencement et les divisions en sont marqués par des phénomènes bien plus saillants pour tous les yeux ; de là, sans doute, l'usage si général qu'en ont fait les anciens calendriers.

L'attention une fois concentrée sur les phases de la lune, il était naturel à la disposition de l'esprit humain de leur chercher des rapports avec tout ce qui passe ici-bas par des variations plus ou moins obscures, le temps, la santé, la végétation, que sais-je ? Que cette préoccupation ait pu faire saisir quelques relations réelles, quoique assez mal définies pour nous échapper aujourd'hui, je ne voudrais pas le nier entièrement ; mais qu'elle ait fait rêver beaucoup de relations chimériques, comment en douter, alors surtout qu'il s'agit de ces opinions populaires sur lesquelles l'imagination a tant d'influence ? n'a-t-on pas vu, de nos jours, quand l'attention des savants a été éveillée par la périodicité des taches solaires, surgir toutes sortes de relations hypothétiques entre leur période et celle des phénomènes les plus divers ? Un économiste anglais, esprit fort distingué et d'ordinaire judicieux, n'a-t-il pas cru que cette période déterminait celle des crises économiques par un enchaînement de causes assez inutile à déduire ici ! Aussi bien, n'est-il pas question, en ce moment, de nous étendre sur les influences du soleil ni de la lune, mais de constater comme quoi celle-ci se trouve aujourd'hui effacée du calendrier dont elle avait autrefois été la reine. Une remarque sur laquelle je ne voudrais pas beaucoup appuyer, mais qui peut être hasardée en passant, c'est que, dans les quelques mots de la Genèse où nous avons vu les astres désignés comme devant servir à nous mesurer le temps, il est question des jours et des années, mais les mois ne sont pas nommés ; comme si le regard de Moïse avait jugé que leur importance

était secondaire, accidentelle, provisoire, et que la vraie nature des choses n'établissait de rapport essentiel et permanent qu'entre la course diurne et la course annuelle du soleil d'une part et, d'autre part, le cycle diurne et le cycle annuel de l'activité humaine, le premier réglant nos fonctions et nos besoins quotidiens, et le second les variations que les saisons apportent dans nos travaux et toute notre manière de vivre.

Les années et les jours une fois bien réglés, il restait encore la question des heures. Je me borne à la mentionner sans entrer dans aucun développement. Qu'il suffise de dire que c'est seulement vers la fin du 17e siècle (1672) que l'astronome anglais Flamsteed en a donné une solution satisfaisante dans sa dissertation sur ce qu'on appelle l'*équation du temps*. C'est l'intervalle qui peut exister chaque jour entre le midi vrai, marqué par le cadran solaire, et le midi moyen marqué par une montre ; car la marche de celle-ci doit être toujours uniforme, tandis que celle du soleil s'accélère ou se ralentit un peu suivant les saisons de l'année. Ces variations alternatives font que quatre fois par an le midi du soleil passe et repasse par celui de la montre qui va toujours d'un même train, égal à la vitesse moyenne de l'astre.

Le point de départ de ces rencontres est arbitraire puisqu'il dépend de nous de régler nos montres pour le jour que nous voulons. Par un système de conventions très ingénieuses mais assez compliquées, on l'a fixé de manière à restreindre autant que possible l'écart maximum du midi vrai et du midi moyen entre deux rencontres consécutives. Cet écart maximum dépasse un quart d'heure, mais n'atteint pas 20 minutes. Il a par conséquent très peu d'inconvénients par rapport aux usages de la vie. L'heure du dîner par exemple, sonnant toujours au midi de l'horloge, il importe très peu que ce puisse être quelquefois un quart heure avant ou après le passage précis du soleil au méridien. Il en serait autrement si l'écart était beaucoup plus considérable et si, pour se lever tous les jours à 6 heures de l'horloge, on devait quelquefois avancer jusque vers le milieu de la nuit et quelquefois retarder jusqu'au milieu de la matinée. Pour qu'il en fût ainsi, il suffirait que la terre, au lieu de décrire autour du soleil une orbite presque circulaire, où sa vitesse varie peu, décrivît une ellipse très allongée, dans les différentes parties de laquelle les lois de l'attraction entraîneraient des vitesses très inégales. C'est un des détails entre mille et mille autres où nous voyons une harmonieuse proportion, établie par la sagesse du Créateur, entre deux choses aussi différentes et indépendantes

par nature que la figure du système solaire et la constitution physique et morale de l'homme.

Une autre proportion plus admirable encore et bien digne de réflexion, est celle qui existe entre nos facultés intellectuelles et l'organisation de l'univers visible, harmonie dont nous ne venons encore de considérer un peu longuement que l'un des fruits les plus minimes : comme quoi l'homme, par un travail dont lui seul est capable en ce monde, et seulement dans les représentants les plus cultivés de sa race, a pu enfin relier sa vie, ses institutions, sa chronologie, ce fil de l'histoire, ses relations d'une extrémité du globe à l'autre, aux grands chronomètres que la Providence avait montés pour lui dans les cieux ; puis, tellement vulgariser les résultats de ce travail séculaire, que ce soit aujourd'hui, pour un enfant qui commence à épeler ses lettres et ses chiffres, un assez facile exploit que de lire, au calendrier et à la pendule, quel jour et quelle heure il est.

***

Il est un autre problème, que l'enfant un peu plus avancé résout avec son atlas de géographie, sans soupçonner combien de sueurs et de veilles, combien de périls et de sacrifices, la conception, puis la confection de ses cartes ont coûtés aux plus intelligents, aux plus réfléchis, aux plus courageux aussi et aux plus entreprenants parmi les hommes des anciens âges. Astronomes et voyageurs, hardis navigateurs se lançant à la découverte des mondes inconnus, se sont ici donné la main. Cependant, sans les instruments et les procédés que le voyageur reçoit de celle de l'astronome, il pourrait bien nous rapporter des descriptions fidèles des terres qu'il a visitées, mais nulle indication précise permettant de les retrouver à coup sûr par leur position. " Si l'on est quelquefois parvenu, " dit M. l'amiral Jurien de la Gravière, " à restituer aux premiers navigateurs de l'Océan Pacifique l'honneur de leurs découvertes, c'est parce qu'on a pris très sagement le parti de tenir peu de compte de leurs assertions géographiques. On a reconnu les peuples qu'ils avaient dépeints, les contrées qu'ils avaient décrites; on ne s'est plus inquiété de leurs longitudes." [1] Il n'est, disait Colomb, cité par le même écrivain, qu'un moyen " précis et certain de savoir où l'on est ; il faut recourir à l'astrologie." Mais les moyens d'y recourir étaient si imparfaits du temps de cet illustre

1. Les marins du XVe et du XVIe siècles. T. I, ch. I.

navigateur, qu'entre lui et ses pilotes les désaccords sur l'estime du chemin parcouru se comptaient par centaines de lieues, en sorte, qu'en ces jours d'enfance astronomique, il fallait, dit encore Colomb, " découvrir constamment à nouveau". Comment en effet aurait-on pu, sachant si mal où l'on était, indiquer, avec aucune assurance, à ceux qui voudraient y revenir plus tard, une position à retrouver? Tout grand progrès dans l'art de déterminer les positions géographiques en marque un pareil dans la navigation; non seulement elle devient capable d'enregistrer avec précision ses découvertes sur les cartes, mais elle peut, à l'aide des cartes, reprendre, avec une sécurité et une rapidité toutes nouvelles, les routes maritimes déjà parcourues. L'invention de la vapeur et le perfectionnement des constructions navales ont sans doute puissamment contribué à cet essor des relations intercontinentales dans lequel nous voyons un trait si saillant de l'histoire contemporaine; mais la vapeur et les grands voiliers ne nous pouvaient servir de rien, leurs ailes étaient frappées de paralysie, si le contrôle de la marche des navires n'eût fait des progrès parallèles à ceux de la vitesse; car cette vitesse n'eût servi qu'à se précipiter plus violemment dans des hasards désastreux; et dès lors les courants nouveaux de l'émigration et des relations cosmopolites restaient taris dans leur source.

Essayons donc de montrer, en peu de mots, comment l'astronomie est la science mère, et de la géographie, et de la grande navigation.

Si la surface des terres ne formait qu'un continent, ou si elles n'étaient séparées que par des bras de mer assez étroits pour que le regard atteignît toujours d'un rivage à l'autre, il semblerait, à première vue, que la carte du monde pût être tracée, de proche en proche, par une sorte de cheminement, analogue à celui dont on use dans l'arpentage et les levés topographiques d'une étendue très restreinte. Il suffit, à la rigueur, que, de deux points dont la distance est connue, on en puisse viser un troisième, avec un instrument propre à la mesure des angles, pour que la position de ce point soit géométriquement rattachée aux deux premiers, pour qu'elle puisse être figurée sur une carte, et servir à son tour de point d'appui lorsqu'on voudra passer à des déterminations ultérieures. Cependant, quiconque entend la pratique de ces sortes d'opérations avec les difficultés qu'elle soulève, sait combien il serait difficile de les étendre à des distances quelconques du point de départ, et combien l'exactitude en serait toujours imparfaite, si l'on ne pouvait *vérifier* et *rectifier* les points principaux de la triangulation par des obser-

vations astronomiques. Lorsqu'il est question de l'ensemble du globe, ou d'une portion notable de sa surface, on voit de suite comment sa forme sphérique entraîne absolument cette nécessité : chaque triangle formé en visant un point extérieur des deux extrémités d'une base est un triangle plan, et, en marchant toujours devant soi, on reporte ces triangles sur la carte comme si chacun était tracé dans le même plan que le précédent. On serait ainsi conduit à figurer sur une même feuille une longue chaîne de triangles, semblables, un à un, à ceux dans lesquels on a décomposé tout un fuseau (une côte de melon) de la surface sphérique du globe. En rayonnant, par ce procédé, dans toutes les directions autour du point de départ, que nous pouvons par hypothèse placer au pôle, on voit combien il serait impossible de raccorder tous ces levés partiels et de les représenter dans leurs vrais rapports : en effet tous les méridiens qui rayonnent autour du pôle iraient en divergeant indéfiniment autour du point qui le représenterait sur la carte ; tandis que, sur le globe, ils contournent tellement sa surface sphérique qu'après avoir lentement divergé jusqu'à l'équateur ils reviennent tous converger vers le pôle opposé et y ont un second point de rencontre, commun à tous.

Ainsi, même dans le cas hypothétique d'une surface continue ou presque continue de terres émergées, la nécessité de recourir à des points de repère extérieurs, et par conséquent astronomiques, s'imposerait encore. Mais l'évidence en devient plus frappante, par une tout autre considération, lorsqu'on envisage les grands espaces océaniques qui séparent nos continents et suppriment toute possibilité de les relier l'un à l'autre par des visées trigonométriques. Si la terre était immobile, ou si la sphère céleste était si uniformément constellée qu'on ne pût distinguer ses parties l'une de l'autre, je ne sais comment le génie humain aurait jamais pu réussir à nous donner une représentation fidèle de la surface de notre demeure. Les points de repère fixes et distincts que les étoiles nous marquent dans le ciel, la sphéricité de la terre, son mouvement de rotation uniforme autour de son axe et la stabilité de cet axe, au moins pendant un temps très long par rapport à la durée de nos opérations géographiques, tel est l'ensemble des données naturelles et certainement providentielles qui nous permettent de déterminer avec une précision si remarquable la position que nous occupons par le moyen des longitudes et des latitudes. Or c'est à l'astronomie qu'appartiennent, et la démonstration des faits fondamentaux que j'ai rappelés, et la connaissance des légères modifications

qu'ils peuvent subir dans la série des siècles, et l'invention des méthodes par lesquelles, en partant de ces faits, on arrive à déterminer la longitude et la latitude d'une station terrestre.

Je n'entre aucunement dans l'exposition technique de cette méthode, non plus que des instruments qui servent à les appliquer, et je rappelle seulement, en deux mots, les principes fondamentaux sur lesquels ces opérations reposent.

La terre est une petite sphère suspendue au centre de l'immense sphère étoilée, et tournant autour d'un axe qui passe par des points fixes de sa surface ; cette axe prolongé va aussi percer en des points fixes la sphère céleste, sur laquelle nous supposons les étoiles rapportées, et l'un de ces points est marqué très approximativement par l'étoile bien connue que nous appelons polaire. Supposons pour un instant le mouvement de la terre arrêté ; à cause de sa sphéricité, il est bien évident que les différents points d'un méridien auront à leur zénith, c'est-à-dire au point où leur verticale prolongée percerait la sphère céleste, des étoiles différentes. L'étoile polaire est donc d'autant plus éloignée de la verticale de chaque lieu que ce lieu est plus distant du pôle ou plus rapproché de l'équateur. Si l'on arrive jusqu'à l'équateur, l'étoile polaire descend jusqu'à l'horizon. Si l'on remonte vers le pôle terrestre, l'étoile polaire remonte sur l'horizon ou se rapproche du zénith, d'un angle qui, pour chaque lieu, marque précisément sa latitude. L'observation de ce fait, que les étoiles, ou le soleil, (dont le mouvement propre est ici négligeable pour un jour donné,) ne sont pas, en divers lieux, à la même distance du zénith, frappa dans l'antiquité les voyageurs attentifs, et manifesta aux géomètres d'alors la courbure de la surface terrestre. On avait remarqué, dans les voyages au sud de l'Egypte, que des étoiles s'y montraient au-dessus de l'horizon qui n'avaient jamais été aperçues dans les régions méditerranéennes, que d'autres disparaissaient quand on s'avançait plus au nord. On savait aussi que dans la ville de Syène, au moment du solstice d'été, l'ombre d'un gnomon devenait nulle à midi, le soleil se trouvant alors au zénith, tandis que le fait ne se produisait dans aucune station située plus au nord. Des observations de ce genre, jointes à d'autres d'un ordre tout différent, avaient déjà fourni à Aristote une démonstration complète de la forme globulaire de la terre.

La détermination de la latitude d'un lieu revient donc à celle de la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon de ce lieu. Celle de la longitude, ou de la distance angulaire du méridien du lieu, au méridien principal, repose sur un tout autre principe. Elle dépend du mouvement de rotation de la terre sur son axe et de la parfaite

uniformité de ce mouvement. L'effet le plus saillant qui en résulte est le mouvement apparent de la sphère céleste autour du même axe et en sens contraire. En vertu de ce mouvement, chaque étoile décrit en 24 h. un petit cercle parallèle à l'équateur et vient passer successivement par chacun des méridiens terrestres; et, parce que la vitesse angulaire avec laquelle elle parcourt son parallèle, est parfaitement uniforme, l'intervalle de temps qui sépare ses passages à deux méridiens déterminés, peut très exactement servir de mesure à la distance angulaire de ces méridiens, ou à leur différence de longitude; et si enfin on veut considérer l'heure de chaque lieu comme réglée par le passage au méridien de telle étoile remarquable, de telle sorte qu'au moment de ce passage l'horloge sidérale du lieu soit mise à son zéro, on voit que la différence de longitude des deux méridiens en question sera précisément mesurée par la différence de leurs heures. Voilà théoriquement le problème bien simplifié : savoir quelle est, à un moment donné, la différence d'heures de deux lieux, cette heure étant réglée en chacun par le passage au méridien de telle étoile. On voit que cette détermination de l'heure est déjà une opération astronomique, et il est nécessaire de la répéter, par une méthode ou par une autre, en chacun des deux points dont on veut comparer la position. Mais il reste à comparer les deux heures, *à un même moment*, ce qui est beaucoup plus facile à dire qu'à réaliser pratiquement.

Depuis un peu plus d'un siècle, on y arrive au moyen des chronomètres de grande précision qui permettent d'emporter tout autour du monde l'heure du point de départ et ne varient pas d'une seconde en plusieurs mois de voyage. Les signaux électriques sont aussi utilisés pour les lieux reliés par le télégraphe. Mais il n'en saurait, jusqu'à nouvel ordre, être question à la mer, et une observation astronomique, faite au moment même, y est toujours nécessaire pour trouver la longitude. A défaut de chronomètre, il en faudrait une seconde pour trouver l'heure du point de départ ou plutôt du méridien principal. Il faut de plus posséder un exemplaire des tables numériques publiées par l'observatoire établi sur ce méridien : Greenwich pour l'Angleterre, et Paris pour la France. On y trouve inscrites, pour chaque jour et chaque heure de l'observatoire en question, certaines distances astronomiques pouvant être observées d'un autre point quelconque. Celles dont on fait le plus d'usage sont les distances de la lune à certaines étoiles remarquables, en sorte que la voûte étoilée est alors employée comme une sorte de cadran universel dont ces

étoiles seraient les chiffres lumineux, et la lune l'aiguille ; mais cette aiguille au lieu d'être régulière en sa marche, comme celle de nos chronomètres, présente dans sa direction et sa vitesse, quand on y regarde de très près, des variations continuelles et de nature très complexe. Aussi le calcul des tables qui enregistrent d'avance la série de ses positions aux divers jours et heures de l'année fait-elle appel à toutes les ressources de l'astronomie théorique la plus avancée.

Le degré de précision avec lequel on aura pu déterminer la longitude et la latitude d'un lieu marque celui avec lequel on peut définir sa position sur un globe ou sur une mappemonde, dont la surface aura été couverte de ce réseau bien connu, de cette espèce de canevas, formé par l'entrecroisement des méridiens et des parallèles, et dans les mailles duquel voyageurs, géographes, navigateurs, peuvent inscrire, enregistrer, en leur lieu et place, pour le profit de ceux qui viendront après eux, tout ce qu'ils auront recueilli d'observations instructives. On n'y indiquera pas seulement le contour des grandes terres, mais les îlots, les récifs, les bancs de sable et autres bas-fonds, qui intéressent à un si haut degré la navigation ; on y inscrit, depuis le commodore Maury, jusqu'aux courants de la mer et de l'atmosphère dont la stabilité est assez grande pour tracer souvent au navigateur des routes beaucoup plus avantageuses, beaucoup plus rapides, quoique beaucoup plus longues, que celles qui se règleraient sur les seules considérations géométriques.

En montrant ainsi que la géographie doit tout à l'astronomie, la liaison naturelle des choses nous a déjà conduits à parler des services essentiels que cette dernière science rend aussi à la navigation, et il n'y a plus qu'à les résumer en quelques mots pour en laisser une idée plus nette.

Nous le ferons en jetant un rapide coup d'œil sur l'histoire de la navigation qu'on appelle hauturière parce qu'elle prend pour théâtre la haute mer ; c'est distancer de beaucoup le mortel audacieux qu'Horace chante avec tant d'enthousiasme pour s'être le premier lancé dans un frêle esquif sur les flots d'une mer farouche. Naviguer en longeant toujours les côtes était l'enfance de l'art ; nos barques de pêche, et nos petits caboteurs, nous en montrent encore l'image, et les observations astronomiques n'y sont guère cultivées. Les pêcheurs ont d'autres moyens pour retrouver une position à la mer ; ils visent de leur barque certains points remarquables du rivage. Deux de ces points se trouvant sur un même rayon visuel détermi-

nent une ligne droite, et deux de ces lignes passant par une position donnée la fixent entièrement et permettent d'y revenir par quelques tâtonnements. En pleine mer, rien de pareil ; aucun point de repère à chercher sur la surface mobile des flots ; mais d'autres alignements et d'autres points fixes se révèlent avec le temps à l'observateur attentif dont le regard s'élève plus haut ; belle image de notre vie morale, dont la marche n'est bien assurée que lorsque nous la réglons sur les lumières célestes, sur les maximes de la révélation divine, et non sur l'aspect constamment mobile de ce monde instable et changeant qui s'agite autour de nous.

" Au Ciel," nous dit le marin éminent, dont nous avons déjà cité quelques lignes, [1] " chaque jour le soleil décrit son orbe triomphal, chaque nuit les constellations y déploient dans un ordre immuable leur réseau lumineux. En les voyant si régulièrement monter et redescendre les degrés de la voûte céleste, sans jamais sortir de la route qui leur a été tracée, le marin a dû naturellement se demander s'il ne devait pas songer à les prendre pour guides. Après avoir d'un regard attentif observé leurs mouvements, il en est arrivé, dès les premiers âges de la navigation, à savoir quel amas d'étoiles il convenait de laisser à sa droite, quel groupe il importait de tenir à sa gauche, quand on voulait, en certaine saison, se rendre de tel port à tel autre. Quelques vieux pilotes, entourés d'une vénération superstitieuse, gardaient alors, avec un soin jaloux, le dépôt de ces itinéraires, qui n'étaient inscrits que dans leur mémoire.....Ulysse cherche pendant dix ans de plage en plage le chemin qui doit le ramener à Ithaque. Il part enfin, instruit par Calypso. Son regard se promène " des Pléïades au Bouvier, du Bouvier, qui se couche tard, à l'Ourse qui ne se plonge jamais au sein de l'Océan." Nul n'a pu lui apprendre encore qu'il existe dans la direction du Septentrion, un phare bien autrement sûr, un astre presque immobile et si voisin du pôle qu'il semble avoir été destiné à marquer sur le dôme des cieux le point où irait aboutir l'axe prolongé de la terre. Cette découverte appartient, dit-on, aux Phéniciens ; elle leur donna pendant plus de deux cents ans le monopole du commerce maritime."

Elle tomba par la suite dans le domaine commun, mais près de 2,000 ans devaient se passer avant que la navigation fît un second pas d'une aussi grande portée. L'astronomie cette fois

1. Amiral Jurieu de la Gravière.—Les marins du XVe et du XVIe siècles, ch. I.

y resta étrangère. C'est au XIIe siècle que l'aiguille aimantée, connue de toute antiquité des Chinois, parvint, par les Arabes, jusqu'aux républiques italiennes. Plusieurs siècles s'écoulèrent avant que l'usage s'en répandît dans les marines du Nord. Henri de Portugal, au milieu du XVe siècle, se prévalait de la supériorité qu'elle assurait à ses capitaines sur les pilotes flamands. La marine portugaise, vers la même époque, prit l'initiative d'un autre progrès considérable, en inaugurant ces observations astronomiques dont nous avons fait entrevoir la nécessité pour fixer la position que l'on occupe sur le globe. Le point difficile était d'adapter les instruments déjà usités à terre, spécialement l'astrolabe de Raymond Lulle, aux conditions toutes différentes dans lesquelles on se trouvait à la mer ; car ici la stabilité du sol était remplacée par les oscillations continuelles et souvent par les agitations violentes et irrégulières du vaisseau. Aussi l'exactitude des observations resta très imparfaite, malgré différentes modifications apportées aux instruments, jusqu'à ce qu'une idée vraiment nouvelle vînt, au XVIIIe siècle, transformer cette branche de l'art nautique ; elle consistait dans l'invention des instruments à réflexion dont le sextant de nos marins est devenu le type usuel. Je n'essaie pas d'en donner ici l'explication, un peu difficile à suivre ; il est plus intéressant de dire quelle transformation s'ensuivit dans les procédés de navigation. Avec les observations grossières, antérieures à ces nouveaux instruments, on pouvait encore prendre la latitude avec une approximation tolérable, bien supérieure en tout cas à celle de la longitude. C'était donc sur la première qu'on s'appuyait presque uniquement. Pour aller, par exemple, d'Espagne aux Antilles, ou pour en revenir, on commençait par se diriger vers le parallèle sur lequel on devait aboutir au port, puis on ne se préoccupait plus que de *tenir sa latitude*, c'est-à-dire de naviguer sur ce parallèle vers l'Est ou vers l'Ouest, suivant le cas.

Le principe de la méthode des distances lunaires pour trouver la longitude avait été conçu par Améric Vespuce ; mais lui et ses contemporains ne se rendaient pas compte de la délicatesse des procédés pratiques nécessaires pour l'appliquer ; leurs fréquents échecs étaient rejetés sur l'irrégularité de la marche des astres ou sur les erreurs des tables astronomiques de Regiomontanus, les seules alors en usage. C'est pour perfectionner ces tables, dans l'intérêt de la marine, que l'observatoire de Greenwich fut fondé, sous Charles II, en 1675 ; jusqu'au jour présent, il reste fidèle à cette mission primitive, par la publication annuelle du *Nautical Almanach*, en

même temps qu'il contribue par de savants travaux à bien d'autres progrès de l'astronomie. Le Bureau des Longitudes, fondé en France sous la Convention, porte dans son nom même le souvenir exprès de sa première destination, et il y répond aussi par la publication des éphémérides également célèbres sous le nom de *Connaissance des Temps*.

Du perfectionnement des tables et de celui des instruments est donc née la possibilité de trouver les longitudes à la mer, mais toujours avec une précision limitée. Ainsi vers la fin du XVIIIe siècle on devait compter sur une minute d'erreur probable dans les indications des tables, et sur une erreur analogue dans chaque observation faite au ciel pour se reporter à ces tables. La conséquence était qu'on ne pouvait se fier à la longitude calculée qu'à un degré près ; or un degré représente vingt-cinq lieues à l'équateur et plus des deux tiers de ce chiffre sur le parallèle moyen de 45°.

Dès l'année 1714, le parlement anglais avait offert un prix de 20,000 livres sterling, 100,000 *dollars*, qui vaudraient beaucoup plus aujourd'hui, à celui qui découvrirait le moyen de réduire l'erreur à moitié ou de trouver la longitude au demi-degré au lieu du degré. Ce fait est bon à citer comme signe de la portée pratique des progrès astronomiques; car le gouvernement britannique savait dès lors apprécier la valeur commerciale de l'argent et aurait sans doute songé bien moins alors qu'on ne pourrait être porté à le faire aujourd'hui, à offrir une si grosse prime pour un progrès de l'ordre purement spéculatif.

Ce ne fut cependant point l'astronomie mais la mécanique qui mérita cette fois la prime offerte par le parlement. Elle fut adjugée vers la fin du siècle à l'horloger Harrison, inventeur de ces chronomètres de précision qui ont marqué pour la navigation, comme autrefois la boussole, l'ouverture d'une ère nouvelle. Ces deux petits instruments, le compas, comme on l'appelle aujourd'hui, et la montre marine, ont été bien perfectionnés, le premier surtout, comme l'exigeait le progrès de nos connaissances sur le magnétisme terrestre et ses variations de plus d'un genre, comme l'exigent aussi les perturbations étranges auxquelles les coques de fer et d'acier de nos navires soumettent l'aiguille aimantée ; rien ne pouvait être négligé pour rendre irréprochables ces deux joyaux scientifiques qui sont les guides et pour ainsi dire les deux yeux du navigateur, car ils lui montrent tous les jours, dans l'espace et dans le temps, les bases fixes auxquelles il doit sans cesse travailler à rapporter sa distance.

Si l'on pouvait, à la surface des mers, jalonner les cercles de longitude et de latitude de bouées fixes et bien visibles numérotées comme le sont les bornes de nos grandes routes, le travail de la navigation serait bien simplifié. Pourvu que les mailles du réseau fussent assez serrées, les points du canevas assez petits, chaque capitaine ayant tracé sa route sur la carte n'aurait qu'à désigner à un chef de timonnerie le numéro de tous les jalons entre lesquels il doit passer. Mais en pratique la question se présente tout autrement. Ce n'est qu'au ciel, avec le sextant, et dans les tables numériques auxquelles on se réfère par ses indications, qu'on peut lire, par l'intermédiaire d'un calcul trigonométrique, la longitude et la latitude de la position qu'on occupe. Au départ, on trace bien sa route sur la carte. A l'aide de la boussole et du gouvernail on maintient le mieux possible le navire dans la direction qu'indique ce tracé ; on mesure aussi plusieurs fois par jour la vitesse de la marche au moyen de la ligne de loch, et, si l'on ne peut observer les astres, on est obligé de s'en tenir là ; on navigue alors *à l'estime*, mais avec toute l'incertitude entraînée par les variations inconnues de la vitesse, par l'influence des vents et des courants qui poussent insensiblement le navire à la dérive. Aussi lorsque le ciel reste longtemps voilé, et que l'estime avertit qu'on doit approcher des côtes, lorsque par exemple ayant traversé l'Atlantique avec une vitesse normale on arrive aux derniers jours de la traversée, on est réduit à ralentir la vitesse et à n'avancer plus que la sonde à la main, comme un aveugle qui cotoie un précipice et qui s'assure avec son baton du terrain sur lequel il va poser le pied à chaque pas. Mais que le ciel se découvre et que le soleil paraisse, alors on rouvre les yeux, les officiers montent à la dunette et, munis de leur sextant, s'occupent de prendre la hauteur de l'astre. Quand le ciel est favorable, ils le font, chaque jour, à midi de préférence, parce qu'alors l'observation est plus simple et le calcul conduit plus vite au but. Le *Nautical Almanach* ou la *Connaissance des Temps* leur donne, pour le jour de l'observation, et la distance du soleil à l'équateur céleste et l'heure de la pendule sidérale à laquelle il passe au méridien de Greenwich ou de Paris ; leur chronomètre leur apprend depuis combien de temps il y est passé au moment où ils l'observent. Ils ont leur longitude et leur latitude ; il ont fait *leur point*. Rien n'est plus simple alors que de retrouver sur la carte le casier où ce point tombe, plus ou moins différent de celui qu'on avait visé en traçant la première route ; on la trace de nouveau en prenant ce point de

départ, et les déviations ne sont jamais grandes lorsqu'on peut ainsi les contrôler et les redresser chaque jour.

Tous ceux qui font le point à bord des bâtiments, petits ou grands, qui sillonnent aujourd'hui les océans par milliers, ne méritent assurément pas le titre de savants astronomes. Mais il faut bien remarquer qus les savants de profession, non seulement ont élaboré dans la suite des siècles toutes les méthodes dont profitent les hommes pratiques, mais encore que ceux-ci ne pourraient avancer d'un pas, étant données toutes les allures de la navigation moderne, s'ils ne recevaient directement, de la main des hommes de sciences, une boussole et un chronomètre bien réglés, des cartes bien dressées et des éphémérides parfaitement calculées. L'astronomie a la part principale dans ces travaux scientifiques. C'est donc bien à elle et à ceux qui la cultivent que remonte, comme nous le disions au début, la paternité de la grande navigation et, par celle-ci, de tous les grands mouvements économiques et sociaux dont elle est devenue l'instrument. Nous ne rentrerons plus en ce moment dans aucun développement sur ce grand sujet, bien que nous y ayons à peine touché. Il est temps de conclure cet article, et nous pouvons le faire en remarquant encore une analogie de l'art qui nous occupait tout-à-l'heure, avec celui de la conduite morale et du bon gouvernement de la vie. Le marin qui fait son point et rectifie sa route d'après les repères célestes, qu'il observe directement et sur lesquels tous ses instruments sont réglés, ne ressemble-t-il pas d'une manière frappante au chrétien qui fait son examen de conscience, se retourne contre les courants qui l'entraînaient plus ou moins en dérive, et remet son cap, c'est-à-dire ramène toutes ses visées sur la direction que la loi de Dieu lui trace? " J'ai considéré mes voies et j'ai redressé mes pas à la lumière de vos enseignements." Ce verset d'un psaume de David pourrait servir de devise religieuse au marin qui fait sa route. L'opération du marin bien comprise nous est une image sensible de celle que nous avons à répéter fréquemment dans le sanctuaire de notre conscience. Rien ne sert d'aller vite si l'on marche à l'aveugle, si l'on court peut-être aux écueils, et si l'on n'arrive à bon port.

P. DE FOVILLE, P. S. S.

LES TROIS PEINES D'UN ROSSIGNOL [1]

I

LE NID

Je suis né dans l'ancien royaume des Deux-Siciles, à quelque distance de Naples, dans un oranger en fleur, d'un père illyrien et d'une mère espagnole, tous deux rossignols philomèles.

Nos ancêtres, à ce qu'on m'a conté, avaient eu quelque crédit à la cour du roi de Perse, où l'un d'eux, captif pendant trois ans, logeait dans la chambre même du prince. La favorite qui lui ouvrit sa cage eut la tête tranchée, et notre aïeul, profitant d'une liberté si chèrement achetée, quitta l'Asie pour se marier en Europe.

Il y apporta des traditions, une méthode, des idées, que n'ont pas les rossignols de cette partie du monde, lesquels, comme on sait, appartiennent à l'espèce ordinaire, un peu moins grande et bien moins artiste que la nôtre. Je ne dis point cela par orgueil ou pour diminuer le mérite de tant de maîtres éminents dont les leçons m'ont servi : mais celui qui n'a pas entendu mon père, dans le silence d'un soir d'été, célébrer ce passage divin de la lumière du jour à la lumière des nuits, celui-là ne sait pas tout ce que peut exprimer une voix de rossignol.

Je suis le premier né d'une couvée de printemps. A peine sorti de l'œuf, je fus témoin d'un deuil affreux : ma dernière petite sœur, en voulant percer sa coque, se blessa près du bec, et perdit un peu de sang qui tomba sur nos plumes. Nous vîmes bien dans les yeux de notre mère couveuse, dans les efforts qu'elle fit pour ne pas trop peser sur cette enfant en danger, que l'accident était grave : elle y perdit ses soins. La petite vécut un jour, frappant de plus en plus faiblement sur les parois étoilés de la coquille, puis ses yeux se fermèrent, et la voilà morte dans son berceau.

Mon père en demeura muet toute la nuit.

Nous étions quatre, du reste, deux frères et deux sœurs encore, ce qui n'est pas commun dans nos familles, où les mâles prédo-

1. Gracieuse fantaisie écrite pour le CANADA-FRANÇAIS par M. René Bazin, professeur de Droit à la faculté catholique d'Angers. Les ouvrages de M. Bazin ont été appréciés par M. Joseph Desrosiers dans la seconde livraison de ce recueil, page 224.

minent. Mes sœurs étaient charmantes, très fines et destinées à devenir fort jolies : je le prévoyais du moins, en remarquant les couleurs si délicatement nuancées de leurs plumes nouvelles, l'élégance de leurs formes et la gentille façon qu'elles avaient de tendre le cou, lorsque le père arrivait en voletant de la chasse, et, posé sur une branche de l'oranger, un papillon dans le bec, s'amusait à exciter nos battements d'ailes et nos cris.

Elles étaient toujours les premières servies. Je n'étais pas d'humeur à me montrer jaloux. D'ailleurs, ce fut si vite fait, cette enfance et cette adolescence ! En quinze jours nous étions drus, prêts à essayer notre vol et à laisser la place pour une seconde couvée dont notre père nous parlait déjà à mots couverts.

A mesure que ce moment approchait, nous regardions avec plus de curiosité la campagne environnante. Nous apercevions, à travers les branches de l'oranger natal, les orangers voisins, le golfe bleu, les maisons innombrables que les hommes ont bâties sur ses plages, le Vésuve fumant, dont les éclairs nous réveillaient parfois la nuit. Alors ma mère étendait sur nous ses ailes soyeuses en les agitant doucement pour que chacun sentît sa présence, et sous ce tiède abri, sans plus rien craindre du Vésuve, nous dormions pressés les uns contre les autres. O douceur fraternelle du nid !

Il passait beaucoup de monde au pied de l'arbre, des voyageurs le plus souvent, qui s'en allaient par couples, s'arrêtaient seulement aux points marqués dans un livre et juste le temps d'échanger deux exclamations brèves, les mêmes dans toutes les langues : Est-ce beau, chère amie !—Admirable, Ernest !

Quelques-uns, et ceux-là précisément qui semblaient le plus contents de vivre, s'écriaient : voir Naples et mourir ! Ils le voyaient, mais ils ne mouraient point, et nous les entendions qui répétaient plus loin, aux endroits voulus, les deux mots fatidiques : Est-ce beau ! Admirable ! Pour tout dire, il y en eut plusieurs qui passèrent muets et en se bouchant le nez, car le pied des orangers était, paraît-il, couvert d'un fumier mal odorant. Mais nous n'en savions rien nous autres, là-haut, parmi les couronnes de mariées qui fleurissaient pour nous.

Oh oui, ces journées furent bien courtes ! Mon père employait à nous instruire toutes les heures que l'art et le souci de sa réputation ne lui prenaient pas, et nous l'écoutions volontiers, car il était causeur autant que virtuose.

Les hommes s'imaginent qu'un rossignol qui ne chante pas se tait : c'est une erreur, il fait l'école. Et, grand Dieu, que deviendrions-nous sans cela, nous qui n'avons que quinze jours entre

l'œuf et le vol, quinze jours pour connaître le monde et ses dangers, ou du moins ce qu'il en faut pour ne pas tomber dans le premier piège qui nous est tendu ? A ces écoles paternelles qui se gazouillent au sommet des arbres, tous les petits assistent, naturellement, mais tous ne profitent pas de même. Mon frère, par exemple, qui devait si rapidement périr d'une pierre d'enfant dans l'aile, nature paresseuse et gourmande, se préoccupait peu de sa prochaine liberté, et ne questionnait jamais. Mes sœurs, au contraire, ne se lassaient pas d'interroger nos parents, mais c'était sur des détails de ménage ou de toilette : où se trouvent les plus belles chenilles du monde ? où mûrissent les meilleures groseilles ? quelle est l'eau préférable pour y lustrer ses plumes, celle qui perle sur les roses ou celle qui s'amasse la nuit dans les coupes aux senteurs violentes des fleurs de magnolia ? Notre père répondait avec condescendance, pour ne pas affliger deux si jolies rossignolettes ; mais il devenait fier, et je le sentais vraiment heureux, quand je portais l'entretien sur des sujets plus hauts : l'art, les hommes et leurs mœurs.

Il me conseilla, si je voulais devenir un maître,—et mes premiers essais de roulades lui donnèrent quelque espérance de me voir un jour lui succéder,—de ne pas m'abandonner aux inspirations fugitives que la jeunesse et la nouveauté de toutes choses ne manqueraient pas de produire en moi. Je devais fuir cette facilité énervante, m'enfoncer pendant une saison au moins dans quelque contrée sauvage où se retirent les très vieux rossignols dégoûtés du monde et épris de l'art pour l'art. Là seulement je trouverais des leçons et des modèles capables de me faire sortir du commun des chanteurs.

—Ces anciens, me dit mon père, sont le plus souvent d'humeur difficile. Revenus de toutes les illusions, ils souffrent malaisément qu'on puisse en avoir autour d'eux ; blasés sur le succès, ils comprennent mal chez les autres l'ambition qu'ils ont épuisée. Que veux-tu, mon enfant, prends-les pour leur science sinon pour l'agrément de leur commerce. Ils te guideront plus sûrement qu'une foule de jeunes poseurs qui n'ont pas plutôt fait une saison de musique et reçu le moindre compliment qu'ils se croient passés maîtres, et offrent à tout venant des conseils dont ils auraient eux-mêmes plus besoin que personne ; fuis de pareilles avances, et cherche les rebuffades des véritables maîtres.

—Et après, lui dis-je, mon père, si j'arrive jamais à égaler la beauté de votre chant, où devrai-je aller ? quels sont parmi les hommes les meilleurs juges de notre art ?

—Depuis longtemps, me répondit-il, j'ai renoncé aux villes, aux jardins des riches, à toutes les vanités dont tu rêves. Je ne chante plus que pour ta mère, en cette solitude où nous revenons tous les ans. Mais, dans ma jeunesse, trois sortes de personnes se réjouissaient de m'entendre : les rois quand ils étaient vieux, les femmes quand elles étaient jeunes, les poètes à tout âge.

Et moi je répétai, pour m'en bien souvenir : les rois, les femmes, les poètes.

Il faut vous dire que mon père avait eu ses plus beaux triomphes à la cour du roi des Deux-Siciles. On se réunissait pour l'entendre ; il le savait, il s'était attaché aux lieux où il plaisait, à la reine qui l'applaudissait et qui l'eût nommé son rossignol ordinaire, si jamais mon père s'était montré. Mais il s'en garda bien. Dans le bosquet où il nichait, c'étaient chaque soir des frôlements de robes de soie, des chuchotements, des yeux levés au ciel, dont il s'attribuait tout le mérite. Les pages le célébraient dans leurs vers. Bref il était devenu un familier et un partisan très convaincu de la maison de Bourbon. La chute si malheureuse du roi, la disparition du royaume, furent pour beaucoup dans sa retraite, et jamais plus mon père n'a chanté certaines mélodies qu'il avait chantées là.

C'est ainsi, du moins, que j'explique ce conseil bien étonnant dans le bec d'un rossignol, de chercher la faveur des princes.

Je lui demandai beaucoup de choses encore. Mes sœurs firent de même. Je me souviens encore de leur dernière question :

—Quels sont les pays où l'on ne trouve pas de rossignols ?

Il leur fut répondu que c'étaient dans plusieurs parties de la Hollande dont mon père donna les noms, l'Ecosse, l'Irlande, le Pays de Galles.

—Oh, dirent-elles, nous n'irons jamais là !

Le moment était venu de quitter le nid. Nos parents se montraient inquiets d'une expérience si fatale à tant de jeunes. Nous étions tristes surtout. Notre prochaine liberté nous apparaissait comme le signal d'une séparation inévitable. Il allait falloir tout abandonner : le nid, les parents, nos sœurs, mon frère, la campagne même où nous avions été élevés : car nous ne vivons pas en troupes, nous autres, mais solitaires ou par couples, sur des territoires séparés, dont chacun se montre jaloux jusqu'à mourir plutôt que d'en permettre l'accès à quelqu'autre de notre race. Loi de nature : nul n'y peut rien.

Ce fut moi qui sortis le premier, hardiment, et, d'un coup d'ailes, sous les yeux émerveillés de la couvée, je fus porté sur une branche avancée de l'oranger qui plia sous mon poids. Puis

la branche se redressa, et me berça un moment. La lumière vive du jour m'enveloppa tout entier, le parfum des fleurs que je piétinais me monta au cœur, je vis l'horizon immense, le ciel plus immense encore, tout libre, ouvert, étincelant : j'eus un moment d'éblouissement, et il me sembla que j'allais chanter. Mais le cœur chante avant le gosier, et je le compris vite.

Après moi, mes sœurs se risquèrent, puis mon frère qui faillit tomber en se perchant sur une orange. Il volait le plus mal de nous tous : ce fut le seul qui ne rentra pas.

Le soir nous réunit encore une fois, mes sœurs et moi, sous les ailes maternelles. Mais je vis bien à l'accueil peu empressé que nous fit notre père, à l'inspection qu'il passa de notre demeure pour se rendre compte des réparations urgentes, qu'il nous considérait comme élevés, passagers désormais et tolérés à peine là où nous avions été enfants et choyés du plus tendre amour.

Le lendemain, dès l'aube, après des adieux touchants, mille serments de ne jamais s'oublier et de se revoir si l'on pouvait, nous nous séparâmes, et chacun des trois enfants prit sa route à travers le monde. Les yeux de ma mère nous suivirent quelque temps, ces jolis yeux noisette qui luisaient si doucement dans les feuilles. Du haut des buissons, quand je me retournais, je les apercevais fixés sur moi d'un air de regret et de résignation tout ensemble. Chers yeux noisette ! Bientôt je ne les vis plus ; l'oranger natal diminua de hauteur à mesure que je m'éloignais, devint gros comme une tête de chou, et se confondit avec ses frères du bois.

De tout ce que j'avais connu dans le nid, tout avait disparu, sauf l'horizon bleu de la mer et le Vésuve fumant au loin. J'étais seul !

II

LES MAÎTRES-CHANTEURS

Etre seul, quand on est encore si jeune rossignol, c'est courir bien des dangers. L'épervier, les hommes, la nature elle-même, ont mille pièges où nous tombons. L'homme surtout est cruel... c'est ingrat que je devrais dire, car nous chantons pour lui, et pour nous payer, il nous tue sans raison, sans excuse. Que peut-il faire d'un corps chétif comme le nôtre ? Nos plumes sont cou-

leur de terre, habit d'artisan s'il en fut. Nous n'avons que notre voix, et il l'étouffe ; l'homme est méchant.

Voici comment je l'éprouvai.

Les hirondelles se réunissent pour émigrer, les cailles traversent la mer en troupes, rasant la crête des lames. Nous autres nous suivons d'ordinaire la route de terre, à petites journées, de la Syrie, où nous passons l'hiver, à la contrée d'Europe que nous avons choisie pour y passer l'été, et de même au retour. Nous arrivons et nous partons sans que nul s'en doute. Notre chemin nous est tracé moitié par l'instinct, moitié par la fantaisie. Les plus hardis s'avancent jusqu'à l'extrême nord, en Suède et en Laponie ; la majeure partie niche dans l'Europe moyenne ; moi, napolitain, je ne me sentais aucun goût pour les pays froids, et je résolus de ne point aller au delà de ces lieux sauvages où vivent retirés les grands maîtres musiciens.

Pour les trouver il fallait, m'avait dit mon père, franchir les Alpes. Je me dirigeai donc au nord, admirant beaucoup de choses, nulle autant que la vie, qui me semblait une fête incessante.

Un soir j'atteignis les rives du lac Majeur, décidé à franchir le lendemain les montagnes qui se dressaient devant moi. Nous étions nombreux venus dans le même dessein, car de tous les buissons voisins j'entendais sortir le gazouillis de notre nation. Mais j'évitai de me lier, et, suivant un conseil de ma mère, j'observai ce qu'il adviendrait des autres avant de m'engager dans leur voie. Bien m'en prit.

A l'aube, tous les voyageurs partirent, les jeunes en avant, comme toujours. Sur la première colline où ils s'arrêtèrent, il y avait, disposées en ligne, de courtes branches chargées de baies appétissantes. Quelle bonne aubaine ! disaient-ils, un déjeuner tout prêt à la première halte, un repas succulent que la nature a disposé ici pour nous aider à passer les monts. Et ils se précipitaient sur les grappes rouges. Mais presque tous, avant d'avoir pu saisir le fruit, avaient le cou, la patte ou l'aile serrée par un collet de crin. Je les vis se débattre, j'entendis leurs cris d'agonie. Au bout d'une minute ils étaient là plusieurs centaines gisant, l'œil éteint, les plumes froissées et brisées, et l'oiseleur accourait retendre ses pièges. A droite, à gauche, en avant, sur tous les contreforts des Alpes, la même mort guettait les nôtres. Que de chanteurs sont tombés là, que de chansons à jamais perdues !

Je traversai tristement les montagnes. Huit jours après j'avais trouvé un maître, et je commençais l'apprentissage de mon art,

sur les bords du Rhin, près d'un château en ruines dont le lierre abritait aussi une colonie de corneilles et un couple de hiboux grands ducs.

Mon maître préférait cette société grossière à celle des hommes. Nos voisins sont criards, disait-il, mais au fond bons enfants. Une fois les corneilles couchées et les ducs partis à la chasse, je suis, pour toute la nuit, roi du fleuve et roi des forêts.

Nous volions en effet, chaque soir, sur la plus haute pierre du donjon, nous nous perchions sur la dernière brindille de lierre, moi un peu plus bas que lui, et là, perdus dans l'immensité, dans les rayons du couchant, dans les brises marines qui passent au-dessus des plaines vers leur but inconnu, nous attendions la nuit. Le Rhin coulait à nos pieds, gardant quelque chose du soleil qui l'avait chauffé, dans ses eaux aux reflets d'armures. L'antique forêt montait vers nous de tous les points de l'horizon, toute sombre déjà : chênes, bouleaux, sapins, noyers, hêtres aux fûts creusés, confondaient leurs cîmes et berçaient lentement l'innombrable peuple qui s'abrite sous elles. Le sommeil les gagnait. Un instant troublé par les cris des grands ducs qui s'élançaient hors de leur aire et s'éloignaient en décrivant des cercles au-dessus des bois, il ressaisissait bientôt la vallée. Alors mon maître chantait. Timidement d'abord et comme indécis il préludait, ébauchant des mélodies qu'il interrompait tout à coup. On eût dit qu'il cherchait son chemin, comme les pigeons qui tournoient autour du colombier et essayent plusieurs voies avant d'en choisir une. Puis, après une pause, inspiré, enivré, son petit gosier gris tendu vers les étoiles, il abandonnait au vent son âme harmonieuse. Plaintes, soupirs, notes éclatantes de la joie, phrase légère qui tremble et meurt, envolée soudaine de l'espoir, tout vibrait en lui. Il chantait sans jamais se lasser, jusqu'au jour, et les esprits de Dieu qui remplissaient l'espace, veillant sur les chaumines endormies, levaient en silence le doigt pour bénir cet être chétif en qui vivait un si grand cœur.

Un savant, qui nous aimait sans nous comprendre, affirme qu'on peut compter vingt-quatre strophes différentes dans le chant d'un bon rossignol. Bonhomme, vous vous trompez, vous nous calomniez en voulant nous louer : ce n'est pas vingt-quatre, c'est mille, c'est un nombre incalculable de mélodies qui s'agitent en nous. Les autres oiseaux peuvent avoir des refrains ; nous seuls savons chanter, et vous compteriez plutôt les cils d'or du soleil qu'on voit en fermant les yeux, que les variations d'un maître rossignol.

Je le sais bien moi qui, durant quatre mois, m'essayai tout le

jour à reproduire ce que j'entendais la nuit. Certes, j'étais heureusement doué, et je travaillais vaillamment, mais, le temps d'apprentissage terminé, je me trouvai encore si inférieur à mon maître que je ne pus m'empêcher de le lui avouer tristement.

—Je n'oserai jamais chanter devant un homme, lui dis-je : il pourrait vous avoir connu.

Ma modestie lui plut.

—Je vois, me répondit-il, que vous êtes un véritable artiste. Allez, puisque le temps des migrations est arrivé. Moi-même je partirai bientôt, après un concert que j'ai promis de donner à un passage de palombes. Mais revenez l'an prochain, et j'achèverai votre éducation.

Je revins, en effet, l'année suivante, me remettre sous la discipline de mon vieux maître. Je lui empruntai plusieurs de ses secrets, j'appris ses mélodies favorites, et je conservai pourtant, même en le reproduisant, ce quelque chose d'oriental qui est le caractère de ma famille.

—Va, va, me dit-il sur la fin de la saison : tu me dépasseras ; tu seras l'un des plus grands musiciens de notre race, et je serai fier de t'avoir formé, guidé, prédit. Attache-toi au grand art, monte le plus que tu pourras.....Quant aux succès humains, je ne voudrais pas tarir cette jolie source d'illusions où tu trempes avec tant de plaisir ta jeune tête, mais sache bien, mon ami, que beaucoup parmi les hommes sont incapables ou indignes de goûter la poésie pure de nos chants.

—Je n'ignore pas, répliquai-je d'un air entendu, qu'il y a trois sortes de gens pour apprécier les rossignols : les rois, les femmes, les poètes.

Il se mit à becqueter une poignée d'alizes qui étaient là, et ne répondit pas.

Nous volâmes une dernière fois au sommet du donjon, et la vallée entendit cette nuit-là deux rossignols qui tantôt alternaient, tantôt mêlaient leurs voix, et qui pleuraient tous deux.

Au premier liséré rose que l'aube fit courir au ras des collines, je pris congé de mon maître, et je m'élançai dans la brume qui couvrait encore le Rhin.

III

L'EMPEREUR

Je voyageais depuis un mois environ, quand j'aperçus un parc immense entouré de murs, au milieu duquel s'élevait un château, le plus beau que j'eusse rencontré. Demeure de roi, pensai-je : il faut m'arrêter là.

Je fus confirmé dans ce projet par une jeune rossignolette dont je me sentis épris à première vue, sage, modeste et d'une distinction parfaite de formes. Nous convînmes de faire nid dans les grands tilleuls plantés sur huit rangs, et qui ombrageaient les allées les mieux entretenues du domaine. Je me réjouissais de voir apparaître un roi de la terre que j'imaginais vêtu de pourpre et d'or, couronné de diamants, entouré de sa cour. Quel auditoire ! et combien je comprenais peu alors la misanthropie de mon vieux maître ! Mon père avait raison, pensai-je, il aimait les rois : leurs palais sont, en effet, un séjour délicieux.

Cependant je fus étonné de ne pas obtenir plus vite le succès auquel je croyais avoir droit. A l'heure où, perché près du nid, je commençais à chanter, les salles s'illuminaient là-bas : c'étaient presque tous les soirs des repas somptueux, des réceptions, des bals, dont le bruit arrivait par bouffées jusqu'aux tilleuls. Quelquefois les invités sortaient sur la terrasse ; le prince lui-même s'y montra, autant que j'en pus juger par l'empressement de la foule qui l'entourait et me le cachait. J'avais alors de grandes tentations de me rapprocher du château et de jeter, au milieu de cet auditoire élégant et raffiné, les trilles vainqueurs de mes préludes. La gloire me poussait loin du nid. Mais le regard tranquille de ma chère couveuse m'y retenait. Elle n'aurait compris aucune ambition qui m'entraînât loin d'elle : tout devait tenir dans le nid, la gloire avec l'amour, et sa naïve tendresse se réjouissait pour moi quand un pas humain faisait craquer le sable des allées.

Or, en quatre semaines, si j'excepte les jardiniers, il vint en tout sous les tilleuls deux pages qui riaient en lisant une lettre, une jeune femme qui monta dans un bateau et traversa le lac avec un beau seigneur, et trois palefreniers qui se baignèrent en cachette. Le reste du temps les avenues demeurèrent désertes : les rayons de la lune y remplaçaient sans bruit les rayons du soleil, et c'était tout.

Je commençais à me plaindre du sort, quand, une après-midi, une douzaine de manœuvres armés de pelles et de rateaux entrèrent sous le dôme des tilleuls.

—Pas une herbe, pas une feuille morte, dit le chef, car l'Empereur va venir !

Et ils se mirent à travailler âprement.

Tout le bosquet s'émut : le geai répéta sur tous les tons, du grave au burlesque : l'Empereur, messieurs, l'Empereur ; les paons essayèrent quelques roues étincelantes sur les pelouses ; les cygnes s'approchèrent du bord de l'eau en mirant leurs longs cols avec des airs penchés ; il n'y eut pas jusqu'à ma rossignole qui, pour mieux voir, s'avança sur ses œufs au risque d'en découvrir un et de l'empêcher d'éclore.

Comme elle était fort peu instruite des choses du monde, je lui expliquai le sens de ce mot nouveau pour elle : les Empereurs, lui dis-je, sont des hommes tres puissants, qui gouvernent les Etats, et qui aiment les rossignols. Elle se tint pour satisfaite, et attendit l'heure de mon triomphe avec une entière confiance.

J'étais plus ému qu'elle, et je répétais en moi-même les plus belles mélodies que j'avais apprises au bord du Rhin.

Enfin, vers le soir, il se fit un mouvement à la porte du palais. Un groupe d'hommes sortit. Deux d'entre eux se détachèrent des autres, et s'acheminèrent lentement à travers les allées du parc. Le plus grand, taillé en colosse, portait un uniforme blanc. L'autre, très vieux, voûté, l'expression moins dure et plus fine, s'appuyait sur le bras de son compagnon, et je compris, au respect dont il était l'objet, que c'était là l'Empereur. Il portait un habit de ville. J'en fus presque honteux pour lui. Ce faste oriental dont j'entourais les princes ne s'évanouit pas sans emporter quelque chose du prestige dont ils jouissaient dans mon esprit. Après tout, pensai-je, c'est un homme.

Ils s'approchèrent peu à peu, et entrèrent sous les tilleuls. Déjà fatigué, bien que le chemin parcouru ne fût pas de mille mètres, le vieil empereur fit signe qu'il voulait s'arrêter, et tous deux vinrent s'asseoir sur un banc, au-dessous de notre arbre.

Mon cœur battait d'émotion. Je me dressai sur une branche, dans une éclaircie du feuillage, à dix pieds de leurs têtes augustes, et, l'œil aux cieux, je commençai à chanter.

Je chantai bien, j'en ai conscience. Le petit tremblement qui agitait ma voix au début disparut assez vite, et les notes sonores, pures, s'échappèrent de mon gosier. Je fus tendre et élégiaque ; je cherchai à ramener dans ces esprits accablés de soucis la paix dont ils semblaient avoir le grand besoin. Après quelques

minutes je me tus, et je rabaissai les yeux vers ma compagne qui n'avait cessé d'observer l'auditoire.

—Eh bien ! lui demandai-je, qu'en disent-ils ?

—Rien encore. Ils paraissent ne point entendre.

—Fort bien, répondis-je, il leur faut la note héroïque, l'épopée, le drame où ils ont coutume de vivre : ô messeigneurs, je puis vous raconter une histoire tragique, écoutez-moi !

Je relevai la tête, et je racontai une légende pleine de contrastes, délirante de joie et soudain traversée de larmes. J'y mis toute la passion, tout l'art dont j'étais capable, et je vis en finissant que ma rossignole me considérait avec admiration.

—Ils sont domptés ! m'écriai-je.

—Pas encore.

—Vous croyez ?

—Ecoutez-les, mon doux maître.

Ils parlaient tous deux à demi-voix, l'empereur d'un ton exténué, avec un timbre mort, l'autre, qui devait avoir dans la poitrine la puissance du tonnerre, se contraignait pour diminuer son souffle et ne pas effaroucher par sa prodigieuse vitalité la faiblesse énervée du vieux.

—Pensez-vous, disait l'un, qu'il y aura longtemps encore des rois ?

—Sire, répondait l'autre, ce que je sais bien, c'est qu'il y aura toujours des sujets.

—Qui donc gouvernera ?

—Tout le monde.

—Alors je plains tout le monde. Et je m'en vais plus volontiers à l'éternel repos : mais savez-vous, prince, que vous n'y entrerez pas, vous ?

—Pourquoi, Sire ?

—Vous aimez trop la guerre.

Le vieux souverain se prit à rire en tremblotant. Un éclair passa dans les yeux de l'autre qui ressemblèrent à ceux d'une bête de proie.

—La guerre, répliqua-t-il : Sire, vous lui devez tout !

Et après un silence :

—Je disais donc tout-à-l'heure qu'il fallait veiller au nord.

Comme ils étaient loin de toute émotion musicale ! J'en fus un peu froissé, mais surtout attristé pour eux. Peut-on avoir l'esprit si occupé des soins de la terre qu'on n'entende pas un rossignol qui chante à quelques pieds en l'air ?

Une ardeur nouvelle s'empara de moi. Je résolus à tout prix

de secouer l'incroyable torpeur de ces deux hommes, et je repartis pour les hautes régions de l'inspiration.....

Bientôt je m'aperçus que la conversation languissait. Tout bruit cessa, et j'eus la certitude qu'on m'écoutait. Par coquetterie, par reconnaissance aussi, je continuai à chanter, prolongeant ma victoire et leur plaisir.

Je ne m'arrêtai qu'à bout de forces. Alors mes yeux, quittant les étoiles, s'abaissèrent vers le nid.

Ma jeune couveuse était assoupie.

Je regardai plus bas.

L'empereur dormait !

Il dormait la tête renversée sur le dossier du banc, pâle sous la lune comme les habitants de ce séjour dont il avait parlé. L'autre, ayant déboutonné sa tunique pour se pencher plus aisément, dessinait, du bout de sa canne, des cartes de géographie sur le sable.

Cette aventure me causa un dépit profond. Elle désenchanta pour moi ce jardin qui m'avait paru si merveilleux tant que l'espérance et l'amour l'avaient habité ensemble. L'amour seul demeurait, et, dussé-je être accusé de blasphème par d'autres rossignols moins désireux de la gloire, l'amour ne suffit pas.

Pauvre père, me disais-je souvent, si jamais mon chemin croise le vôtre, je vous dirai ce qu'il en est des rois d'aujourd'hui. Ceux de votre temps sans doute avaient plus de loisir et de liberté d'esprit. Ils écoutaient le rossignol. A présent ils dorment sur les bancs, épuisés d'âge et d'affaires. L'expérience me suffit. Au printemps prochain je m'adresserai à quelque gentille damoiselle comme j'en ai vu passer, là-bas, sur la terrasse : c'est dans le cœur des femmes que doit vivre encore, ô mon père, le culte de toutes les poésies.

IV

PRIDA

L'hiver ensoleillé de l'Orient me rendit quelque confiance en moi-même. J'étais parvenu à séduire un vieux turc, marchand de pastilles du sérail, qui se tenait à la porte d'une mosquée, sous un figuier où je venais souvent me poser. A peine avais-je ouvert le bec que je voyais le bonhomme se coucher sur le dos, ses grosses mains jointes sous sa nuque, et rire béatement, des

heures entières, en m'écoutant. Il aurait ri tout le jour si je l'avais voulu. Pour me remercier, il apportait de petits morceaux de sucre qu'il estimait la meilleure récompense des artistes à deux ailes. Je ne lui en savais pas mauvais gré, et plus d'une fois je descendis jusque sur les basses branches pour y becqueter ses friandises avec un mouvement de tête et de queue qui signifiait à ne s'y pas tromper : Merci, bonhomme, Allah te protège !

Cette conquête musicale, dont je ne m'exagérais pas l'importance, me parut d'un heureux augure.

—Femmes d'Occident, m'écriai-je après avoir traversé le Bosphore, je ne repasserai pas cette mer sans emporter vos regrets !

Chemin faisant, je me demandais à quelle sorte de femmes j'adresserais mes premières mélodies. Je me décidai pour une jeune fille. Mais de quelle nation serait-elle ? Irais-je chercher quelqu'une de ces belles napolitaines dont l'image se mêlait aux premiers souvenirs de ma jeunesse ? une espagnole toujours prête à chanter comme une guitare ? une russe à demi sauvage, imagination ardente et légendaire ? une de ces françaises qui ont de l'esprit, ou une de ces allemandes qui n'en ont pas, mais qu'on dit tendres et rêveuses ?

Rêveuses et tendres, cela me fit pencher pour l'Allemagne. Je me représentais cette fiancée idéale sous les traits d'une enfant d'humble condition, rose de visage, aux deux tresses blondes que le ciseau n'a pas touchées, occupée des soins du ménage chez son père artisan ou laboureur, libre pourtant vers le soir et qu'on aperçoit alors assise à sa fenêtre, songeuse, encadrée par les touffes d'une vigne grimpante.

Je voyageai jusqu'à ce que, sur le bord d'une rivière où la maison et le jardin se miraient, j'eusse rencontré une jeune fille parfaitement semblable au portrait que je m'étais fait.

Le père était tonnelier. Elle s'occupait du ménage. Ils étaient pauvres et de belle humeur : souvent chacun de son côté chantait sa chanson, l'un taillant ses douves de châtaignier, l'autre dévidant la laine ou veillant à la marmite.

Le long de la rivière et tout près de la chambre de Frida, des peupliers avançaient leurs branches. C'est là que je me perchai, une après-dînée qu'elle travaillait à l'aiguille plus tard que de coutume, aux rayons du jour fuyant. Quand j'attaquai mes premières notes, elle releva ses yeux bleus et les tourna vers l'arbre, sa main qui tirait l'aiguille retomba lentement sur ses genoux, même elle rougit un peu, puis, laissant l'ouvrage couler à terre, elle vint s'accouder sur la margelle de la fenêtre.

Oh ! quelle joie s'empara de moi ! Quelle ivresse j'éprouvai devant cette femme uniquement occupée de l'invisible ami caché dans le peuplier ! comme il me fut doux d'expérimenter enfin la puissance d'attraction dont mon père m'avait parlé comme d'un privilège de notre race !

Mon bonheur dura trois semaines. Chaque soir je chantais pour Frida. Dans la journée même j'allais souvent me percher sur les cercles de barrique empilés dans le jardin. En m'apercevant, Frida me souriait amicalement, et, faisant claquer ses lèvres en manière d'appel, disait :

—Chante, petit, chante donc !

Mais nous ne donnons nos concerts qu'aux heures silencieuses du crépuscule et de l'aube. Je la regardais travailler, admirant son activité calme, le bel ordre de la maison, l'alliance de tant d'humbles devoirs avec une rêverie si purement idéale, et j'oubliais souvent, tant elle me plaisait, de piquer les mouches qui bourdonnaient autour de moi.

Hélas, hélas !

Un jour qu'elle m'avait paru plus gaie encore que de coutume, je ne la vis pas monter dans sa chambre à l'heure habituelle. Elle est allée veiller chez quelque voisine, pensai-je. Pourtant, comme je sentais passer dans le vent les anneaux de fumée de la pipe du tonnelier, je voulus faire le tour du jardin. Tout le long de la bordure de groseillers je sautai de branche en branche, et voilà qu'au fond, sous une tonnelle de buis, je découvris Frida et près d'elle un jeune roulier dont l'attelage s'était arrêté plusieurs fois auprès de la maison. Je croyais alors qu'il venait pour le tonnelier.....Pauvre naïf ! l'erreur n'était plus possible. Il causait bas à la jeune fille qui souriait à ses paroles bien mieux encore qu'à mes chants. Elle avait pris sur ses genoux le beau fouet neuf de son ami, et ornait la poignée d'une tresse de rubans. A quelques pas de là le père fumait sa pipe en porcelaine peinte, sa forte pipe des dimanches qu'il avait gagnée dans un tir à l'aigle, car il avait été un remarquable tireur, le père de Frida.

Mon premier sentiment fut une sorte de jalousie—comme un rossignol peut en concevoir.—Mais je me repris bien vite : non, rossignol, mon ami, me dis-je, tu n'as rien perdu. Et même, puisque tu lui plais, tu vas plaire sans nul doute à celui qu'elle aime.

Alors je me mis à chanter pour eux des chants doux comme cette soirée de printemps, capricieux et légers comme les vrilles de houblon qui commençaient à tourner sur les haies.

Au bout d'un instant Frida s'interrompit de causer, et regarda de mon côté d'un air d'impatience.

Tout mon sang se glaça.

Je continuai à balbutier quelques notes sans suite...

—Hans, dit-elle, en élevant la voix, chassez donc cet animal, je ne puis plus vous entendre !

Le roulier prit son fouet, le fit claquer d'une façon terrible, et je m'enfuis vers mon nid, tout en larmes.

La voilà donc, cette sympathie des femmes pour les rossignols ! La voilà cette intelligence de la poésie de nos chants ! Elle rêvait de Hans le roulier, la blonde Frida, et je m'imaginais que le pur amour de la musique l'emportait avec moi vers les sommets ; je servais d'accompagnement à ses amoureuses pensées, je lui semblais la voix du bien-aimé, et elle souriait, et elle rougissait : un merle eût eu le même succès ! Puis le jour arrive où son fiancé lui parle, c'est assez, je deviens un importun, un animal—oh ! l'affreux mot—qu'on chasse à coups de fouet...

Je partis de très bonne heure cette année-là. Les devoirs de la paternité me retinrent seuls quelques semaines, mais à peine la couvée fut-elle drue, que je me mis en route. J'avais hâte de quitter ce lieu où j'avais été plus mal traité encore qu'à la cour de l'empereur. Mon dernier regard vers la maison du tonnelier rencontra la noce qui sortait, les violons devant, les éclopés derrière, procession de la vie. Frida était ravissante sous ses voiles, un gros bouquet fleurissait son corsage.

—Femme, femme, murmurai-je en m'éloignant, la poésie ne t'est rien, qui n'a pas nom amour !

Triste, fuyant les villes et les villages, je me dirigeai vers l'Italie. Vous devinez mes projets : c'était d'y rencontrer mon père. Je retrouvai sans beaucoup de peine notre oranger natal. Le nid avait été changé de branche, mais non pas d'arbre. Mon père était là, bien vieilli : le gris de son plumage avait blanchi par plaques, le beau brun de son dos tirait à présent sur le jaune de rouille, il détaignait, ce qui est un signe fatal chez nous.

Près de lui se tenait une rossignole d'âge moyen, qui me regardait durement. Je ne reconnus point là les jolis yeux noisette. Qu'était devenue ma mère ? J'appris bientôt qu'elle était morte de langueur en Egypte, au pied des pyramides dont le sable gardait son corps. Son dernier cri avait été pour moi.

Pour me dire ces choses et beaucoup d'autres, mon père m'emmena à l'écart, à l'extrémité du bois. Il comprenait que la pré-

sence de cette nouvelle compagne, une marâtre pour moi, gênait mes confidences.

Et j'en avais tant à lui faire !

Il ne parut pas trop surpris de ma double mésanventure auprès de l'empereur et de Frida.

—Il serait injuste, me dit-il, d'envelopper tous les rois et toutes les femmes dans une même condamnation parce qu'un empereur s'est endormi en t'écoutant, parce qu'une femme t'a chassé. En cherchant bien tu trouverais encore, sûrement parmi les femmes et peut-être parmi les princes, des auditeurs dignes de te comprendre, des adeptes de l'art pur qui t'aimeraient pour l'amour de tes divines mélodies. Cependant, mon enfant, il se peut que, de notre temps au tien, le monde ait changé. Il y a peut-être moins d'âmes tendres, moins de natures naïves, faciles à s'épanouir.....C'est un malheur.

—Que faire alors ? demandai-je.

—Renoncer aux applaudissements des hommes et vivre comme moi dans la solitude.

—Jamais, mon père, jamais avant d'avoir fait dire à une créature humaine un de ces mots que vous avez entendus si souvent, et qui consolent de tous les dédains, de toutes les fatigues, avant d'avoir fait louer Dieu par l'une d'elles de ce qu'il a créé les rossignols.

—C'est une noble ambition, mon enfant, mais je ne sais comment tu t'y prendras pour y atteindre.

—J'irai vers les poètes.

—Il faut en trouver.

—J'en trouverai. Où habitent-ils ?

—Dans le monde entier, mais on a plus de chances d'en rencontrer à Paris qu'ailleurs : triste lieu pour un rossignol.

—Qu'importe. A quoi les reconnaît-on ? J'ai vu des hommes qui portaient des feuilles de chêne en or sur leurs chapeaux ?

—Ce n'est pas cela.

—D'autres avaient des palmes à leur habit. Des palmes, mon père, voilà un signe ?

—Non, mon enfant, l'espèce n'est pas galonnée. Ne les cherche ni parmi les fonctionnaires, ni parmi les hommes de finances, ni parmi les hommes de loi, ni parmi les marchands, ni parmi les propriétaires : les poètes ne se trouvent pas là.

—Où donc alors ?

—Si tu rencontres un homme qui marche solitaire dans la foule, absorbé dans un songe intérieur, aussi curieux des choses qu'il l'est peu de ses semblables, arrêté des demi-heures devant

une estampe, un livre, un bijou ciselé, qui sourit on ne sait pourquoi, et tressaille douloureusement pour un coup de vent qui passe, un orgue de barbarie qui joue, un cheval qui s'abat, une figure décharnée qui mendie, il y a des chances pour que ce soit un poète.

—Mais enfin, mon père, que font-ils ?

—Ah, voilà ! des phrases rimées, des lignes inégales qui leur coûtent beaucoup de peine, dont ils sont toujours satisfaits, et qu'on leur paye en monnaie de singe.

—Les pauvres gens !

—Ne les plains pas, ils sont les plus heureux des hommes, bien qu'ils parlent sans cesse de leurs larmes et de leurs désespoirs. Tous ces nuages dont ils s'enveloppent, c'est pour le public : au fond, ce sont des gens qui ont du bleu de ciel dans l'âme.

Là-dessus mon père me souhaita bonne chance, et je le quittai pour aller revoir ma mosquée orientale et mon vieux turc aux morceaux de sucre.

V

LE POÈTE

Par une nuit froide de la fin d'avril, je tombai sur un marronnier du jardin du Luxembourg, les ailes pleines de givre, à moitié aveuglé par la lumière brutale des becs de gaz, épuisé d'avoir volé d'un seul vol des fortifications jusqu'au cœur de Paris. Je m'abritai au milieu d'un bouquet de feuilles naissantes, et je m'endormis.

Aux premières lueurs du jour, je remarquai en plusieurs places de l'arbre des sortes de pelotes grises. Ces masses prirent forme bientôt. C'étaient d'énormes pigeons, de l'espèce sauvage, mais devenus bourgeois et maîtres du jardin. Ils m'aperçurent qui m'étirais et me lissais de mon mieux pour faire honneur à la grande ville. Ma mine piteuse parut les mettre en gaieté. Un gros mâle, dont la panse était à demi déplumée, me fixa de son œil jaune et bête.

—Tiens, qu'est-ce que c'est que celui-là ? un rossignol ?

—Oui, monsieur, pour vous servir.

—Quelle idée avez-vous donc, grommela sa pigeonne, de venir dans notre marronnier ?

—Est-ce que cet arbre est véritablement à vous? demandai-je poliment. Je suis arrivé cette nuit.

Ils se mirent à rire.

—Oui, ma chère, reprit le gros pigeon, monsieur est mélomane, un petit clavecin vivant, un gobeur de mouches.

—Un artiste ! gloussa la pigeonne.

—Un artiste ! s'écrièrent une demi-douzaine de jeunes vauriens, les fils probablement, qui perchaient sur les basses branches.

En même temps ils s'élancèrent sur moi, et m'eussent assassiné, si je n'avais échappé en fuyant au plus vite. Ils ne me poursuivirent pas, d'ailleurs, décrivirent une courbe, et se laissèrent tomber dans les allées du jardin.

Je m'étais réfugié sur une cheminée. Un moineau y piaillait : il me considéra d'un œil étonné et bon enfant.

—Tu n'as pas l'air parisien, mon pauvre petit ! dit-il.

—J'arrive, en effet ; les pigeons m'ont chassé de leur arbre.

—Il y a longtemps que je les connais, va, nous nous battons tous les jours : mais aussi, que viens-tu faire ici?

—Chercher un poète.

—Je ne connais pas çà. Qu'est-ce que c'est?

Il n'attendit pas ma réponse. Une voiture venait de passer. Mon voisin s'élança avec un cri vainqueur, une vingtaine de moineaux tourbillonnèrent à sa suite, s'abattirent, et je les vis se disputer et disperser à coups de becs je ne sais quelle proie ignominieuse.

Quelle monde, pauvre rossignol des bois !

Il fallait trouver un gîte.

Du haut des toits j'avisai un jardin, bien petit il est vrai, mais qui paraissait n'être à personne, je veux dire à aucun oiseau.

De trois côtés il était borné par de hautes murailles, du quatrième par une rue. Un polonia aux fleurs violettes au milieu, de jolies corbeilles dans les coins, beaucoup de lierre le long des murs : voilà tout le jardin.

Je m'établis dans une touffe de lierre, et, dès le lendemain, je partis en quête du sujet rare que j'étais venu chercher. Hasardeuses promenades au-dessus des rues et des boulevards, dont je revenais mécontent et brisé. L'air épais, chargé de fumée, me rompait les poumons, le bruit m'étourdissait, la foule, enchevêtrant ses courants comme les moires de l'eau, obéissait à toutes les passions, à tous les caprices, à toutes les cupidités, je me sentais effleuré par des milliers d'intérêts en jeu : mais l'homme du rêve ne se présentait pas. Au retour, je m'endormais, las de

cette vie agitée, de ces courses sans profit, de la verdure du jardin étiolée et salie, me demandant si je ne devais pas renoncer à mes projets et regagner les solitudes où mon vieux maître m'attendait peut-être pour mourir.

Un matin, en m'éveillant, je fus très étonné d'apercevoir, sur le banc qu'ombrageait le polonia, deux jeunes gens, un frère et une sœur. La jeune fille, en robe du matin, ses cheveux sur le dos, regardait, moitié riante et moitié inquiète, les fenêtres du premier dont les rideaux pendaient immobiles. Elle devait avoir seize ans au plus. Toute son âme, candide et spirituelle, vivait sur son visage. Son frère, dix-huit ans peut-être, avec de longs cheveux blonds rejetés en arrière, une fermeté de traits que le duvet de la jeunesse cachait encore, avait une gravité songeuse dont ses joues roses, à fossettes d'enfant, riaient entre elles, et des yeux vagues qui se croyaient profonds. Au moment où je le vis, il venait d'entr'ouvrir sur ses genoux un cahier relié avec des faveurs bleues, dont le titre en gothique portait : Première poé... L'inclinaison de la feuille, un peu retournée sur elle-même, ne me permit pas d'achever, mais je devinai qu'il s'agissait de premières poésies, car les lignes, inégales, indiquaient des vers.

Il ferma le cahier, et posant dessus, comme un sceau sur un trésor précieux, sa main fine d'adolescent, regarda sa sœur.

—Renée, tu me promets le secret ?

Elle prit un air grave, et répondit :

—Je te le jure !

La formule était si solennelle, l'accent si dramatique, que je ne pus m'empêcher de rire dans mon lierre.

Ils tournèrent leurs deux jeunes têtes de mon côté.

—Les oiseaux s'éveillent, dit Renée, dépêche-toi : tu sais que maman est matineuse.

Il lut alors d'un ton pénétré, précipité et coupé par l'émotion, une pièce de vers intitulée : *les Ramiers*. Comme il traitait de la bonne manière ces égoïstes volatiles du Luxembourg ! Après avoir exalté la race voyageuse et farouche, grisée d'air pur et de liberté, que rien n'arrête dans ses migrations, ni la mer, ni les monts, il apostrophait les dégénérés, les repus, les bourgeois des jardins publics. J'éprouvais une satisfaction incroyable. Ma vengeance exprimée dans cette poésie en doublait-elle pour moi le mérite ? J'étais ravi.

Quand il eut fini :

—C'est bien joli, Paul, bien joli, dit Renée.

—Tu trouves ?

—Je crois même que c'est un vrai chef-d'œuvre. Tu devrais te faire présenter à quelque grand poète, à Bruno, par exemple.

Paul la regarda tendrement :

—Pauvre petite, et par qui ?

A ce moment, la fenêtre du premier s'entrebailla. Renée poussa un petit cri ; Paul devint rouge, et se pencha jusqu'à terre pour dissimuler le cahier encore ouvert sur ses genoux.

—Paul ! Renée ! mes enfants ! dit une voix un peu traînante.

Ils rentrèrent.

J'avais trouvé un poète, bien jeune il est vrai, mais je résolus de m'en tenir à celui-là, de peur de n'en pas rencontrer d'autre.

Seulement, mon ami Paul de Scabieuse—c'était son nom encore inconnu, destiné à la gloire, et que je m'applaudissais d'avoir découvert avant qu'il fut célèbre,—mon ami avait un défaut : il était toujours sorti. Je suis sûr, pour l'avoir souvent déploré, qu'il ne demeurait pas une heure par jour dans sa chambre, en état de veille. Visites, promenades, réunions mondaines, la journée entière y passait, et une partie de la nuit ; je me demande encore quand il pouvait travailler à ses chefs-d'œuvre.

Je m'attristais de ne pouvoir lui parler, et j'appelais de tous mes vœux, quelque évènement qui modifiât sa vie, lorsque, un mercredi, je vis mon poète sortir d'une maison d'apparence modeste, rue Madame. Un homme d'une trentaine d'années, qui devait professer dans un pensionnat de jeunes filles, pâle d'avoir trop lu, et d'une distinction travaillée, lui dit en le reconduisant :

—A ce soir, cher monsieur, c'est convenu, je vous présenterai, et je vous prédis un vrai succès.

—Merci, monsieur Jules, encore une fois, merci.

Et Paul s'en alla rayonnant.

J'avais compris qu'il s'agissait de présenter mon ami Scabieuse à un grand poète, et j'étais content moi aussi, et, rentré dans mon lierre, je songeai doucement. Car, tout allait changer dans sa vie : je le voyais, encouragé par l'accueil que les maîtres de la littérature ne manqueraient pas de lui faire, renoncer aux bals, s'éprendre d'une noble ambition pour la gloire, s'enfermer dans sa chambre et vivre en artiste laborieux. Oh alors, comme ils seraient doux ces soirs d'été où, las du travail du jour, il s'accouderait à sa fenêtre et m'écouterait chanter !

Tout le reste de la journée, Paul écrivit ou déclama dans sa chambre. Lorsqu'enfin il sortit de la maison, vers neuf heures, je ne sais lequel était le plus ému, de Renée qui l'embrassa, de

lui qui s'échappa dans la rue sans détourner la tête, ou de moi qui m'étais décidé à le suivre.

A la station voisine il monta dans un fiacre, s'arrêta un instant rue Madame pour prendre M. Jules, et donna l'adresse du grand poète au cocher.

Devant la maison de Bruno, il y avait un jardin fermé d'une grille, et dans le jardin un sorbier. Je m'y perchai pendant que mon jeune ami, très pâle, disparaissait dans l'escalier en boutonnant son dernier gant.

On devinait une réception au premier étage, derrière les stores baissés. Quelques rayons échappés étoilaient ça et là les branches, une rumeur confuse bourdonnait autour de moi et s'enflait tout à coup quand la porte de l'appartement s'ouvrait à un nouvel invité. C'était tout ce que je pouvais percevoir et connaître de cette soirée à laquelle j'aurais tant aimé assister ! Mon poète y débutait, dans un instant peut-être les *Ramiers* seraient célèbres, et je n'aurais que l'écho de ces applaudissements !

Pour la première fois j'eus un peu de regret de n'être pas simple serin ou chardonneret de maison.

Les heures passèrent pour moi dans une incertitude où l'espoir dominait pourtant. La nuit, qui devait être délicieuse dans les bois, était chaude à Paris ; le vent ne descendait pas jusqu'à moi, il soufflait là-haut, vers les étoiles, dans la route immense que suivaient pour s'en retourner les dernières bandes de canards et les hérons isolés dont j'entendais l'appel.

Vers minuit, un premier invité sortit de chez le grand poète : il baillait affreusement.

—Le rustre, sifflai-je dans mon sorbier, bailler après les vers de Scabieuse !

Puis trois gros messieurs traversèrent le jardin.

—Non, parole d'honneur, dit le plus grand, le plus large, le plus in-folio des trois, cela devient insupportable ! Bruno a la manie de nous exhiber de petits jeunes gens qui endorment tout le monde sous prétexte de poésie. Ça gâte une soirée, les vers !

—Oh oui, répartit le second, c'est bien assez de Bruno, quand il lui prend l'idée de réciter ses *Langueurs*.

—Lamartine, va ! murmura le troisième, et je vis bien à son air qu'il croyait dire une injure.

Enfin, Paul de Scabieuse sortit à son tour, la tête basse, à demi cachée dans le col de son paletot. Il traversa rapidement le jardin. Quand il fut dehors, seul, inconnu, libre de pleurer, il ne se contint plus, et éclata en sanglots.

Pauvre Scabieuse !

Je fis alors une chose que notre amour-propre d'artistes nous défend d'ordinaire, et, comme il s'en allait, rasant les murs, par les rues les moins fréquentées, je volai au-dessus de lui, et l'appelai dans un ton très doux :

—Ami, ami ; ami, ami !

Il n'y prit pas garde d'abord.

Je répétai mon appel. Il leva les yeux. Un sourire de pitié, un sourire pâle et triste à m'en faire pleurer moi-même effleura ses lèvres. Un peu plus loin, quand il vit que je tournais la rue avec lui, il sourit tout à fait. Et quand il fut rentré, quand il entendit les premières modulations d'un chant que je lui adressais, en effet, du fond de mon lierre, il ouvrit sa fenêtre, et plus de deux heures durant, je le consolai, moi rossignol des bois, du dédain des hommes.

Ce fut la plus belle nuit de ma vie, car il comprit tout, car il ne se lassa point, car son âme toute vierge encore s'épanouissait à m'écouter.

Il m'eût écouté plus longtemps encore si je l'avais voulu. Mais je pensai qu'il avait besoin de repos, que la nuit devenait froide, et je pris le parti de me taire, le laissant apaisé et peut-être un peu plus poète qu'auparavant.

La nuit s'écoula.....

Et l'aube vint..... Alors je songeai qu'un bonheur si parfait doit être rare, je me rappelai mes épreuves passées, j'eus peur de ce lendemain qui commençait. Que serait-il ? Si mon Scabieuse allait changer et déchoir avec le temps ? S'ils allaient avoir raison de cette vocation si nouvelle, ceux qui s'en étaient moqués ?

Ah, plutôt que de voir cela, plutôt que d'en courir le hasard, oui, plutôt partir de suite, dans toute la fraîcheur de ma joie, avec le trésor intact d'un bon souvenir !

J'hésitai un instant. Une dernière fois je regardai la fenêtre derrière laquelle dormait Scabieuse, le poète des *Ramiers*, puis, à tire d'ailes, je traversai Paris.

Bien loin, bien loin seulement je m'arrêtai, au delà des banlieues, dans la campagne. Je me posai en haut d'un arbre, et je me tournai vers la grande ville sur laquelle le soleil levant versait à flots la lumière, incendiant quelques vitres et les sommets des tours et des dômes. Une émotion profonde me saisit. Au moment d'abandonner ce monde où j'avais souffert, tous mes chagrins me revinrent au cœur, tous ensemble, comme pour accabler la pauvre joie que j'essayais de défendre contre eux.

—Race des hommes, m'écriai-je, vous qui passez parmi nous pour aimer la poésie, elle coule autour de vous et vous n'y prenez

pas garde, et vous la laissez aller, sans comprendre qu'elle vous rafraîchirait et qu'elle vous reposerait ! J'ai chanté pour un prince qui s'est endormi, pour une femme qui m'a chassé ; après plusieurs années je commence à croire aux poètes, je veille à la porte d'un homme de lettres, et pourquoi ? pour y entendre rire de cette jeunesse qui m'a séduit, de ces vers qui m'ont touché...

C'est la troisième peine que j'endure à cause de vous, ce sera la dernière : je pars. Je vais là où les auditeurs ne me manqueront pas, plus humbles mais plus fidèles à la loi de leur race, dans les champs déserts, parmi les insectes, les oiseaux et les bêtes sauvages. Eux ne me repousseront pas. Et dans les nuits dont ni vous ni votre bruit ne diminuerez la grandeur, je chanterai pour Dieu qui m'avait fait pour vous.

Mais je vous emporte aussi, heures immortelles où j'ai consolé cet enfant, où j'ai goûté l'ivresse de sentir toute son âme attachée à mes chants. Rien ne vous ternira. Vous vivrez toutes brillantes dans mon souvenir, toutes pleines de votre infinie douceur.

Adieu Paris, adieu les rues boueuses, l'air empesté, les pigeons abêtis, je vous quitte avec joie !...

J'ajoutai tout bas, dans le fond de mon cœur :

Adieu petit jardin au lierre hospitalier, adieu Renée aux yeux charmants, esprit candide et poétique de mon Scabieuse, vous, je vous quitte à regret !

J'étais donc résolu à me retirer du monde et à me faire aussi moi rossignol de ruines. Mais, avant de mettre à exécution mon projet, je voulus voir une dernière fois mon père.

Je pensais, le long du chemin, à ce qu'il faudrait lui dire, et de quelle manière je devrais le saluer pour ne pas me heurter tout d'abord à son humeur devenue sauvage et ombrageuse avec l'âge.

—Mon père, répétais-je en faisant mes étapes, vous nous avez donné des leçons qui m'ont toujours guidé. Grâce à vous je suis devenu le chanteur que vous même ne dédaignez pas d'écouter. Sur votre conseil, j'ai cherché à plaire à trois sortes de gens, les rois, les femmes, les poètes. Vous savez ce qu'il est advenu de mes deux premiers essais. Quant aux poètes, il en existe encore ; j'en ai découvert un, tout jeune, et, comme il pleurait, j'ai éprouvé sur lui cette puissance consolatrice dont vous m'aviez parlé. Mais ils sont rares aujourd'hui, et l'on ne rencontre plus communément, comme vous l'avez fait, de ces amateurs de rossignols,

âmes souffrantes ou ailées, qui trouvaient de la joie dans le chant d'un oiseau.....La prose a bien grandi par le monde, mon père...

Je lui aurais dit plus d'une chose encore et demandé plus d'un avis.

Hélas ! quand j'arrivai dans le bois d'orangers, je cherchai vainement le nid. Quelques morceaux de crin tordus, une coque d'œuf brisée, tombés au pied de l'arbre, attestaient seuls la place où fut mon berceau et celui de bien d'autres rossignols philomèles. Le vent roulait ces derniers débris. En les considérant, je vis que la ruine devait remonter à plusieurs mois déjà. L'abandon était définitif, et la cause ne m'apparut que trop clairement.....

Mon cœur se serra. Je passai tout le jour à me souvenir.

Devant moi, là-bas, la mer était encore bleue, Naples bruissait, contente de vivre, et la fumée du Vésuve se tordait vers Sorrente.

René Bazin.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LA QUESTION ACADIENNE

LE SERMENT D'ALLÉGEANCE

" Il est très remarquable, dit Haliburton, dans son *Histoire de la Nouvelle-Ecosse*, de voir qu'on ne trouve aucune trace de cet évènement important (la dispersion des Acadiens) dans les archives du Secrétaire d'Etat d'Halifax : Je n'ai pu découvrir que la correspondance ait été conservée, ni que les ordres, retours et mémoires y aient été gardés..... Les détails de cette affaire semblent avoir été soigneusement cachés, quoiqu'il ne soit point maintenant facile d'en trouver la raison, à moins que les auteurs de cette transaction aient eu honte de leur acte, comme au reste ils le devaient. " [1]

Ce passage de Haliburton a donné lieu à de vives réclamations de la part de quelques écrivains anglais. Ils ont soutenu que Haliburton s'était trompé, que rien n'avait été détruit ni caché, et que si ses recherches étaient restées infructueuses, c'est qu'alors les documents étaient enfouis dans des greniers où ils avaient été oubliés.

Quoiqu'il en soit, les pièces existantes étaient classifiées en 1860, lors du voyage que fit M. Rameau à Halifax en vue de mettre la dernière main à son *Histoire d'une colonie féodale.* L'archiviste d'alors semblait avoir pris à tâche d'éveiller les soupçons du public.

" J'arrivai en septembre à Halifax, m'écrit M. Rameau ; mon ami, M. Beamish Murdock, m'obtint la permission de consulter les archives du gouvernement, et on m'assigna un rendez-vous pour le lendemain. Je me présentai à l'heure dite : on me montra sur une table un certain nombre de registres et de volumes ; mais

1. " It is very remarkeble, that there are no traces of this important event to be found among the records, in the Secretary's Office of Halifax. I could not discover that the correspondence had been preserved, or that the orders, returns and memorials had ever been filed there. The particulars of this affair seem to have been carefully concealed, although it is not easy to assign the reason, unless the parties were, as in truth they well might, be ashamed of the transaction."
Haliburton's Nova Scotia, Vol. I, p. 196.

on me prévint qu'il m'était interdit d'en prendre aucune copie ni extrait. En conséquence, je ne devais avoir ni papier, ni plume, ni crayon. On me plaça près d'une table qui était au milieu d'une salle dans laquelle travaillaient huit ou dix commis ; on ne me donna aucun siège, afin que je ne pusse pas m'asseoir, et qu'aucun de mes mouvements ne pût échapper aux employés.

" Voilà dans quelle condition j'ai pu consulter les archives pendant les huit ou dix jours que j'ai passés à Halifax.

" Je vous avoue que cette manière de faire me rappela involontairement ce que raconte Haliburton à propos des mécomptes qu'il avait éprouvés lui-même, en consultant ces mêmes archives, et aussi les soupçons qui lui vinrent à l'esprit, sur la honte que l'on pouvait éprouver à communiquer certains papiers qui auraient dû s'y rencontrer, et qu'il n'y trouva pas. J'ai remarqué comme lui les lacunes qui existaient à certaines époques dans ces archives ; lacunes que les extraits publiés à Halifax en 1869 n'ont pas comblées. Peut-être, du reste, pourrait-on trouver dans d'autres dépôts publics, des doubles de quelques-unes des pièces qui manquent à Halifax. .... "

M. Rameau n'est pas le seul à qui des doutes soient venus en parcourant le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse* publié par le gouvernement de cette province sous la direction de M. Aikins [1] ; et c'est précisément pour éclaircir ces doutes que je me suis rendu à Londres au cours de l'hiver dernier, afin d'y faire des études comparatives au *Public Record Office* et au *British Museum*. Je dois dire tout d'abord que la facilité avec laquelle on a accès à ces archives forme un contraste frappant avec le système de défiance établi à Halifax. Je dois ajouter ensuite que j'ai acquis la preuve que nos soupçons n'étaient que trop fondés.

Le *Choix des Documents* publiés à Halifax a été évidemment fait en vue de justifier le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse de la déportation des Acadiens. Pour cela, on a éliminé systématiquement et laissé dans l'ombre les pièces les plus compromettantes, celles qui pouvaient le mieux établir les droits des Acadiens. Qu'on remarque bien que le compilateur de ce volume n'a pas le droit de plaider ignorance, car il indique lui-même en plusieurs endroits qu'il a étudié les pièces officielles du *Public Record Office*, afin de les confronter avec celles d'Halifax.

1. *Selections from the Public Documents of the Province of Nova Scotia.* Halifax, 1869. 1 Vol. in-8o, 755 pages.

J'ai confronté à mon tour la compilation d'Halifax avec les originaux du *Public Record Office*, et j'ai constaté des omissions considérables et tellement essentielles qu'elles changent complètement la face des choses. J'ai fait transcrire et collationner avec soin les pièces omises, et je m'en suis servi pour établir sous son vrai jour et dans une lumière qui n'a jamais été connue jusqu'à présent la question la plus importante de toute l'histoire de l'Acadie, celle du serment d'allégeance, qui a été le pivot sur lequel ont roulé toutes les difficultés et qui a fini par amener la dispersion des Acadiens. Afin de ne rien négliger de ce qui pouvait éclaircir cette question, j'ai fait copier à Paris *tous* les documents relatifs à l'Acadie qui se trouvent aux Archives des différents ministères. J'ai pu par ce moyen mettre en regard les témoignages des deux partis, ceux des Anglais d'un côté, ceux des Français de l'autre, les compléter les uns par les autres, et en faire ressortir la vérité des faits avec une surabondance de preuves qui n'admet pas de doute. C'est le résultat de ce travail que j'offre aujourd'hui aux lecteurs du *Canada-Français*. [1]

I

On a peine à réprimer un mouvement d'irritation contre la France en songeant avec quelle insouciance elle a abandonné l'une après l'autre ses belles colonies d'Amérique. Après l'Acadie est venu le Canada ; après le Canada, la Louisiane. De ce vaste continent dont elle possédait les trois quarts, il ne lui reste plus que les petits rochers de Miquelon.

L'Acadie fut la première sacrifiée : c'était la plus ancienne, peut-être la plus intéressante, certainement la plus importante, si l'on considère les conséquences de son abandon. On livrait par là les avant-postes à l'ennemi ; et on lui laissait de ce côté les frontières ouvertes, préparant ainsi fatalement la conquête du Canada.

Et puis, de quel vaillant petit peuple la France se désintéressait en cédant l'Acadie ! Et cela au lendemain de la lutte incomparable que ce peuple venait de soutenir pour rester français !

Trois fois de suite, dans l'espace de quatre ans (1704 à 1707), il avait repoussé, devant les murs croulants de Port-Royal, des forces trois et quatre fois plus nombreuses que les siennes.

Enfin son dernier commandant, l'intrépide Subercase, assiégé de nouveau en 1710 par une armée de trois mille quatre cents

1. Les autres questions feront le sujet d'études séparées.

hommes, c'est-à-dire plus nombreuse que la population tout entière de l'Acadie, n'avait cédé qu'après avoir fait une résistance héroïque, et obtenu la capitulation la plus honorable. La petite garnison, qui ne comptait pas deux cents hommes, était sortie du fort tambour battant, arme au bras, drapeau déployé au vent. Sa résistance avait paru d'autant plus surprenante au général Nicholson que cette poignée d'hommes était si dénuée de tout, si déguenillée, qu'on l'eût prise plutôt pour une troupe de mendiants que de soldats. Tel était l'état d'abandon dans lequel la France avait laissé les derniers défenseurs de l'Acadie.

Par le traité d'Utrecht conclu en 1713, l'Acadie fut cédée définitivement à la Grande-Bretagne, et les colons français de cette province, qui reçut alors le nom de Nouvelle-Ecosse, passèrent sous la couronne de l'Angleterre. Mais, par une clause spéciale du traité, " il était expressément convenu qu'ils avaient la liberté de se retirer ailleurs, dans l'espace d'un an, avec tous leurs effets mobiliers.....Que ceux néanmoins qui voudraient y demeurer et rester sous la domination de la Grande-Bretagne, devraient jouir de l'exercice de la religion catholique et romaine, autant que le permettaient les lois de la Grande-Bretagne."

Peu de jours après la signature du traité (11 avril 1713), la reine Anne, ayant appris qu'à sa demande le roi de France avait accordé la liberté à des prisonniers détenus aux galères pour cause de religion, voulut lui en témoigner sa satisfaction en octroyant aux habitants français de la Nouvelle-Ecosse des conditions plus favorables que celles stipulées dans le traité. Elle fit adresser, en conséquence, au général Nicholson, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, une lettre dans laquelle elle lui donnait des ordres qu'il est important de citer textuellement : " Vous permettrez, y disait-elle, et allouerez à ceux de ses sujets (du roi de France) qui ont des terres et des emplacements en notre gouvernement d'Acadie, qui ont été ou qui sont attachés à nous en vertu du dernier traité de paix et sont dans la volonté de devenir nos sujets, de retenir et posséder les dites terres et emplacements sans aucun paiement, loyers ou troubles quelconques, aussi pleinement ou abondamment et librement que nos autres sujets font ou peuvent posséder leurs terres et biens, ou de les vendre s'ils aiment mieux se retirer ailleurs." [1] En présence d'ordres aussi formels, il semble que le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse n'aurait dû songer qu'à les exécuter. Il n'en fit rien cependant ; et ce fut là le commencement des infidélités

1. *Archives des affaires étrangères.* Paris

commises par des subalternes qui ne devaient être que trop imités plus tard et devaient finir par consommer la ruine des malheureux Acadiens.

Dès que ceux-ci eurent appris que leur pays avait été cédé définitivement à l'Angleterre, ils avaient résolu unanimement de l'abandonner et d'aller se réfugier soit à l'Ile Royale, soit à l'Ile Saint-Jean. Ils étaient d'autant plus portés à prendre ce parti que, d'une part, le gouvernement français, voulant les attirer à l'Ile Royale, leur offrait des secours pour s'y transporter avec leurs effets et s'y établir ; et que, de l'autre, ils avaient à se plaindre des procédés du général Nicholson. Au reste, la conduite de ce gouverneur n'avait pas soulevé moins de mécontentement parmi les Anglais qu'il commandait à Port-Royal, que parmi les Acadiens. " Nous espérions, écrivait l'un d'eux, qu'à son arrivée le gouverneur paierait la garnison, et mettrait la place sur un bon pied ; mais au contraire il nous a jetés dans la plus grande confusion. Il a renversé les fortifications, mis dehors les Français, et chassé tous les Anglais qu'il a pu, de façon que la place est presque déserte. En un mot, si ses ordres avaient été de ruiner le pays, il n'aurait pu agir mieux qu'il n'a fait." [1]

De son côté, le colonel Vetch mandait aux Lords du Commerce :

" Je crois de mon devoir d'avertir vos Seigneuries, en vue du bien public, de l'état où se trouve le pays de la Nouvelle-Ecosse.....Les habitants français sont en quelque sorte forcés de quitter le pays par suite des traitements qu'ils ont reçus de M. Nicholson." [2]

Nicholson s'était flatté que les Acadiens n'abandonneraient pas facilement les fertiles terres qu'ils occupaient ; aussi fut-il surpris autant que déconcerté en apprenant qu'après avoir mûrement délibéré, en assemblées publiques, sur le parti qu'ils avaient à prendre, ils avaient résolu unanimement de partir sans délai. Ils lui avaient signifié leur résolution par leurs députés, et, joignant l'action à la parole, ils s'étaient mis immédiatement à construire des bateaux et des chaloupes pour se transporter avec leurs familles, leurs bestiaux et leurs effets.

1. *Extract of a letter from Mr. Adams to Capt. Steele.* Jan. 24th 1714-15. —Voir DOCUMENTS INÉDITS, No XII, page 108. —Pièce omise dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse* publié à Halifax.

2. *Letter from Col. Vetch to the Board of Trade*, March 9th 1714-15.—Voir Doc. INÉDITS, No XIII, p. 109.—Pièce omise dans le vol. d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse* publié à Halifax.

Les conséquences d'une telle détermination étaient fatales pour la nouvelle province que Nicholson s'énorgueillissait d'avoir conquise pour l'Angleterre. Elle perdait par là l'importance qu'on y attachait. En effet, les Français partis, la Nouvelle-Ecosse n'était plus qu'un désert hanté par des tribus sauvages, ennemis traditionnels et irréconciliables des Anglais.[1] Port Royal, la seule place fortifiée dont la subsistance dépendait des colons, serait forcément abandonnée.[2]

Nicholson ne le comprit que trop, et, pour éviter ce désastre, il ne craignit point de violer le traité de paix et de désobéir ouvertement aux ordres de sa souveraine. Il mit les Acadiens dans l'impossibilité de vendre leurs terres et leurs effets en défendant aux Anglais de rien acheter d'eux. Il interdit l'accès des ports aux navires français qui devaient leur apporter les agrès nécessaires aux embarcations qu'ils avaient construites. Il leur fit

1. " Les Sauvages des missions françaises des costes de l'Acadie sont ennemis si irréconciliables de la nation anglaise que toutes nos harangues les plus pacifiques ne peuvent leur imprimer de ne point troubler son commerce ; ils pillent et ont pillé plusieurs de leurs bâtiments, empêchent (de pêcher) dans les havres de la dite coste de l'Acadie. Un vaisseau de douze à quatorze canons s'étant perdu sur une petite île dans la baye française, Saint-George, duquel les équipages se sauvèrent à terre avec la plus grande partie de leurs marchandises, les dits sauvages y ont abordé au nombre de vingt hommes armés et se sont rendus maîtres de tout ce qu'ils ont pu emporter avec eux, après en avoir chassé les dits....équipages anglais, desquels ils ont même tué un homme et lorsqu'on leur a demandé la raison qui les oblige de tuer des gens qui ne se défendaient point, ils ont répondu que c'était pour faire peur aux autres et, pour autoriser leur violence, ils disent que tous les sauvages de leur nation meurent aux Mines et que c'est par un poison que les Anglais leur ont donné ; le Sieur Gaulin les a menacés de ne plus les confesser s'ils ne restituaient leurs pillages. Cela ne leur a imprimé aucun scrupule de conscience : bien au contraire ils lui ont dit qu'ils ne lui demanderaient jamais plus rien. Je vous assure, Monseigneur, que ce sont là des animaux bien difficiles à conduire. J'ai écrit à leur chef tout ce que je devais sur ce sujet par la voie de M. Gaulin. J'aurai l'honneur d'envoyer la copie de ma lettre à Votre Grandeur pour qu'elle s'aperçoive que je ne néglige rien de ce qui doit calmer la férocité de ces peuples."

" De Costebelle."

" Au Port Dauphin, le 9me 7bre 1715."

Archives de la Marine et des Colonies, Ile Royale. Correspondance générale. Lettre au Conseil de Marine, années 1712-1716. Vol. 1, folio 128, verso.—Ces rapports du Conseil de Marine portent pour signatures :

L. A. de Bourbon
Le Maréchal d'Estrées

2. " ....In case ye French quit us we shall never be able to maintain or protect our English families from ye insults of Indians, ye worst of ennemies, which ye French by theirs staying will in a great measure wend off, for their own sakes.—*Nova Scotia Archives. Lt. Govr. Caulfield to Board of Trade and Plantations*, p. 9.

défense d'écrire à Boston, pour en faire venir ; il alla jusqu'à faire saisir leurs bateaux et leurs chaloupes. En un mot, il les retint prisonniers chez eux, comme devait le faire plus tard le misérable Lawrence avant de les disperser aux quatre coins du ciel. [1]

En même temps il chercha à les séduire par les promesses les plus flatteuses, leur offrant, s'ils voulaient rester, les mêmes droits et privilèges qu'avaient les sujets anglais. [2] Ce fut lui également qui inaugura à l'égard des missionnaires des Acadiens le système de vexations dont ils eurent tous plus ou moins à souffrir dans la suite. Ces prêtres étaient les seuls hommes instruits qu'il y eût parmi eux, et par conséquent les mieux en état de les éclairer. Nicholson leur fit défense de se mêler en rien de leurs affaires et de leur donner des conseils, comme si leur qualité de prêtres leur enlevait les titres de citoyens et de français, et les privait du droit de donner à des compatriotes placés dans les circonstances les plus difficiles, des avis que ceux-ci leur demandaient. Le but de ces défenses était évident : c'était de mieux profiter de l'ignorance des Acadiens laissés à eux-mêmes, et de surprendre plus facilement leur bonne foi.

Les missionnaires durent se soumettre, du moins extérieurement, à ces prescriptions iniques, de crainte d'être bannis et de voir leurs ouailles privées de secours spirituels. Les Acadiens eurent alors recours au gouverneur du Cap-Breton, M. de Costebelle, et le prièrent d'envoyer quelqu'un de ses officiers à Port-Royal pour plaider leur cause et faire exécuter le traité. M. de Costebelle, à qui la Cour de France avait recommandé de favoriser l'exode des Acadiens, dépêcha immédiatement de

1. *Lettre de M. de Saint-Ovide de Brouillan à M. John Doucet, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.* Louisbourg, 21 juillet 1718.—Voir DOC. INÉDITS, No XXIV, p 119.—Pièce omise dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse* publié à Halifax.

" .....They had built abundance of small vessels to carry themselves and effects to Cape Britton. *Pub. Record Office. Letter from Sam. Vetch to Board of Trade.* Sept. 2nd 1715.—Voir DOC. INÉDITS, No XVIII, p. 115.—Pièce omise dans le volume d'*Archives* publié à Halifax.

" .....Le Sieur de Capon lui ayant dit (à M. de Costebelle) qu'ils n'étoient arrivés aucuns nouveaux ordres de la Cour d'Angleterre pour lever les difficultés que le général Nicholson fit en 1714." *Conseil de Marine*, 28 mars 1716.

2. M. Nicholson leur a fait dire que ceux qui voudroient rester sur leurs terres jouiront des mêmes privilèges que les sujets de la Reine et que si leurs prêtres ne vouloient pas rester que la Reine leur en enverroit d'Irlande ; ce qui est sûr, c'est qu'on ne doit rien épargner pour que ces habitants sortent, il est très sûr que s'ils sortent, les Anglois ne peuvent garder l'Acadie ; la permission de la Reine ne sert de rien ; il est défendu aux Anglois de rien acheter.—*Lettre du major L'Hermite au Conseil de Marine.* 29 août, 1714.

Louisbourg deux hommes de confiance, les capitaines De la Ronde et Pinsens, qui furent munis d'instructions, dont il importe de connaître le texte.

" Il (M. de la Ronde) s'embarquera dans le bateau du roy le *St. Louis* pour aller au Port-Royal.

" Il mettra en passant les habitans des Mines à terre a Chibouctou qui s'en iront au travers les terres, ensuite il continuera sa route.

" Etant arrivé au Port-Royal si M. Nicholson n'étoit point arrivé, il l'attendra ; il luy remettra ma lettre et l'informera du sujet de son voyage,—conformément a la lettre que je luy écris dont je luy en donne copie.

" Il s'embouchera avec le père Bonaventure et les autres missionnaires, prendra langue d'eux de ce qui se passe et agira de concert avec eux tant pour l'évacuation des habitans que pour qu'il soit permis à ceux qui ne pourront pas évacuer cette année de rester jusqu'à l'année prochaine, vu qu'ils ont un an à se retirer et qu'on les en a empêchés jusqu'à présent, par conséquent l'année ne doit commencer que du jour que la permission leur en sera donnée ; en cas qu'on luy fasse des objections sur ces articles il a les ordonnances de la reine sur lesquelles il se doit régler et demander a Mr Nicholson de les faire exécuter, il doit prendre garde de ne se point relâcher sur aucun article.

" Il sait que par l'article 14 du traité de paix qu'il est permis a ces habitans de sortir avec leurs effets mobiliers qu'ils pourront emporter, par conséquent les bateaux, chaloupes et bestiaux y sont compris.

" Par le dernier traité il leur est permis de vendre les autres biens immobiles, ainsy ils ne peuvent les empêcher de se retirer sans vouloir aller contre les volontés de la reine ; il fera agir les missionnaires pour représenter à ces habitans les périls où ils se trouvent en demeurant avec les Anglois qui dans la suite les regarderont comme leurs esclaves quand même ils changeroient de religion. [1] Il donnera avis de son arrivée au père Bonaven-

1. Le gouverneur de Louisbourg ne parlait ainsi que parce qu'il savait ce qui se passait alors dans les colonies anglaises. La haine contre les Français y était encore plus forte que le fanatisme religieux. En 1700 le village de Frenchtown, dans le Rhode-Island, composé de huguenots français qui s'y étaient réfugiés après la révocation de l'édit de Nantes, fut assailli par la population du voisinage, les maisons furent envahies, leurs habitants horriblement maltraités et obligés de fuir uniquement parce qu'ils étaient coupables d'être français. Vers le même temps et pour le même motif, les huguenots français établis dans les Etats du sud, s'y étaient vus molestés au point qu'ils avaient résolu d'abandonner le pays. Ils avaient même fait des démarches pour aller se fixer en Louisiane.

ture et au père Félix par le moyen des habitans des Mines ou autres s'il s'en trouvent au Port-Royal; il ne s'absentera point du Port-Royal à moins que pour des raisons fortes.

" Il fera agir les missionnaires à l'égard des habitans sans qu'il paroisse d'affectation de son costé, il fera seulement connoistre qu'il n'est là que pour soutenir le droit des habitans et le privilége qu'il a plû au roy leur procurer de la reine d'Angleterre et pour leur faciliter une retraite sous l'obéissance de leur roy.

" Après que toutes choses seront réglées, il fera un état général de ceux qui auront des bateaux ou qui en feront, s'ils restent cet hiver ; et de ce qu'ils auront besoin pour les faire naviguer et dans quel temps ils en auront besoin. Il en fera pareillement un, du nombre des familles qui n'auront point de voiture et de ce qu'ils peuvent avoir à apporter, il observera de marquer le temps qu'ils pourront sortir.....

" En cas qu'il se trouve d'autres obstacles je lui laisse à sa prudence ; il fera part de tout ce que je lui dis au père Justinien qui pourroit l'éclaircir sur d'autres sujets qui ne sont point à mes connaissances. " [1]

MM. de la Ronde et Pinsens arrivèrent à Port-Royal au cours de l'été de 1714. M. Nicholson leur fit bon accueil, leur permit de faire des assemblées et de s'aboucher avec les Acadiens, qui tous unanimement réitérèrent leur ferme détermination d'évacuer le pays. Nicholson parut convenir de tout, mais finit par tout refuser en donnant pour prétexte qu'il fallait recourir à la reine d'Angleterre pour obtenir une nouvelle décision. On se refuserait à croire à de pareils subterfuges, si l'on n'avait sous les yeux les pièces officielles qui le prouvent. [2]

1. Fait au havre Louisbourg, le 11 juillet 1714. L'Hermite.—*Extrait des Archives du Conseil de Marine.*

2. " En 1714, les Sieurs de la Ronde et Pinsens Capitaines furent envoyés à l'Acadie pour obtenir de M. de Nicholson une liberté pour les François de l'Acadie de se retirer avec leurs bestiaux et leurs grains à l'Ile Royale.

" M. de Nicholson permit à ces officiers de faire assembler les habitants pour savoir leurs intentions. Ils déclarèrent tous qu'ils vouloient retourner à leur légitime souverain. Il fut demandé à M. Nicholson que conformément à l'article quatorze du traité de paix, ces habitants eussent l'espace d'une année pour rester sur leurs biens sans empêchement.

" Qu'il leur fut permis pendant ce temps de transporter leurs grains et leurs bestiaux, de construire des bâtiments pour le transport de leurs effets et de recevoir de France les agrès et les apparaux pour ceux qui seroient bâtis au Port-Royal ou ailleurs.

" *Ces deux articles furent renvoyés à la décision de la Reine.* On demanda

L'hiver, durant lequel les Acadiens ne pouvaient émigrer, serait venu avant le retour de la prétendue réponse qui, du reste, n'arriva jamais : c'était tout ce que cherchait Nicholson.

L'année suivante Nicholson était parti. La Nouvelle-Ecosse avait pour lieutenant-gouverneur le colonel Vetch. Cet officier, qui n'avait pas eu de termes assez violents pour censurer la conduite de son prédécesseur, ne respecta pas plus que lui la foi des traités, et mit les mêmes obstacles au départ des habitants. [1]

encore qu'il leur fut permis de vendre leurs habitations ou de laisser procuration.

" Il fut répondu à cet article *remis à la Reine*, de plus renvoyé à sa lettre qui en doit être un sûr garant.

" M. de Nicholson promit en outre une prompte expédition de tous ces articles. . ; MAIS DEPUIS CE TEMPS ON N'A EU AUCUNE RÉPONSE SUR CE SUJET."—*Conseil de Marine*, 28 mars, 1716.

" . . . . Il n'avoit pas tenu à eux (les Acadiens) qu'ils ne se fussent retirés en 1714, mais la porte leur avoit été fermée par le refus du général Nicholson."—*Conseil de Marine*, 23 mai 1719. *Rapport du Pére Dominique de la Marche.*

Le rapport suivant adressé au Conseil de Marine à Paris, fait voir que M. de Costebelle prévoyait les difficultés que ferait le général Nicholson au départ des Acadiens :

" Le 13 juillet je fis partir M. de la Ronde Denis pour le Port-Royal, dans un bateau de l'Acadie que j'avois frêté. J'envois à Votre Grandeur la copie de la lettre que j'ai écrite à M. de Nicholson, et des instructions que j'ai données à M. de la Ronde. Je lui ay remis les ordres de la Reine en anglois et en françois. M. Gaulin s'embarqua avec luy et plusieurs Acadiens qui étoient ici. J'ai cru, Monseigneur, de ne pas rendre un plus grand service au Roy que d'aider à ces habitans à sortir d'un abîme où ils vont tomber.

" Votre Grandeur me dit qu'elle envoyt pour eux les agrès que j'avois demandés ; mais ils viendront tard ; avant qu'on les leur ait fait tenir la saison sera bien avancée. *Ils avoient écrit à Boston pour en avoir ; M. de Nicholson l'a défendu, même a fait arrêter leurs bateaux et chaloupes qu'ils avoient bâtis.* Ils m'ont paru être dans le sentiment de ne pas sortir qu'ils n'aient vu la décision de M. de Nicholson. *Il est constant qu'il fera tout ce qu'il pourra pour les retenir ; ils ont même tenu déjà deux fois conseil pour quitter le Port-Royal ; . . . . c'est en partie ce qui m'a déterminé à y envoyer, d'autant plus que les Anglois les ont mis hors d'état de pouvoir subsister, s'ils ne recueillent pas leurs récoltes en achetant leur blé."* — *Lettre du Major L'Hermite*, 29 août, 1714.

1. " Ayant appris Monsieur, par plusieurs habitants du Port-Royal, des Mines et de Beaubassin que celui qui commande à votre absence au Port-Royal (le colonel Vetch), leur a fait défense de sortir, et même en a refusé la permission à ceux qui lui ont démandés, ce qui fait que les habitants qui seraient maintenant établis sur les terres du roi, se trouvent la plupart hors d'état de se retirer cette année. . . . . .

" C'est ce qui m'a déterminé, Monsieur, suivant l'ordre que le roi m'en donne, d'y envoyer M. De la Ronde Denis, capitaine d'une compagnie détachée de la Marine, a qui j'ai remis en main les ordres de la Reine, et confèrera avec vous des raisons pour lesquelles ils sont détenus. J'espère, Monsieur, que vous rendrez toute la justice dûe, et que vous n'aurez d'autre vue que de suivre les volontés de la reine."—*Archives de la Marine et des Colonies. Lettre de M. L'Hermite à M. Nicholson.* Louisbourg le 11 juillet 1714.

" Celuy qui commande au Port-Royal a fait défense de sortir du pays

Les naïfs Acadiens, si honteusement bernés par Nicholson, s'attendaient si bien à partir dans le cours de 1715, qu'ils n'ensemencèrent pas leurs terres au printemps de cette année, ayant en prévision amassé des vivres pour deux ans.[1] Vetch savait si bien qu'il n'avait aucun droit sur les Acadiens et qu'il commettait une criante injustice en les retenant malgré eux, qu'il se hâta d'écrire aux Lords du Commerce dès le 9 mars de

avant l'arrivée de M. de Nicholson ; de sorte que tous ceux qui sont venus ici s'étoient échappés. Ils m'ont représenté, ainsi que M. Gaulin et les Pères de l'Acadie qui m'ont tous envoyé des espress, qu'il étoit nécessaire d'y envoyer un officier pour soutenir leurs droits, les Anglois ayant défendu aux missionnaires de se mêler des affaires de ces habitants."—*Archives de la Marine et des Colonies. Lettre du major L'Hermite au Conseil de Marine*, datée de Louisbourg, 29 août 1714.

" Par sa lettre du 6 novembre 1715, il marque (M. de Costebelle) qu'il a parlé au Sieur Capon, envoyé du gouverneur de Port-Royal, de la manière dure et injuste avec laquelle le général Nicholson avoit traité les habitans françois de l'Acadie, contraire en tout aux ordres qu'il avoit reçus de la feue reine d'Angleterre, et à la parole qu'il avoit donnée aux Sieurs de la Ronde et Pinsens.

" Cet envoyé a convenu que la conduite de ce général n'avoit été approuvée d'aucun officier de sa nation ; mais que le gouverneur particulier ne pouvoit rien changer sans de nouveaux ordres du roy d'Angleterre ; ainsi tous les autres différents mouvements sont suspendus pour la libre évacuation des habitants jusqu'à une plus ample décision des deux couronnes."—*Conseil de Marine*, 27 mars 1716.

Un récent biographe qualifie Vetch de *premier* gouverneur anglais de la Nouvelle-Ecosse. Les pièces citées dans le présent article démontrent surabondamment le contraire.—*Collections of the Nova-Scotia Historical Society*, vol. IV. *Biographical sketch of Hon. Samuel Vetch*, by the Rev. G. Patterson.

1. M. de Costebelle, par sa lettre du 9 septembre, marque ".....qu'on l'a assuré que les habitants françois des Mines n'ont point ensemencé leurs terres en 1715, qu'ils avoient des grains pour vivre deux ans et qu'ils restoient disposés à une entière évacuation lorsqu'ils auroient des bâtiments pour les transporter à l'Isle Royale avec leurs familles et leurs effets."—*Conseil de Marine*, 28 mars, 1716.

" Le Père Dominique à son retour lui a présenté (à M. de Costebelle) un mémoire par lequel il paroît que les peuples de l'Acadie étoient déterminés à tout abandonner pour sortir de la domination des Anglois ; que la plupart même n'avoient pas voulu ensemencer leurs terres dans l'espérance qu'on les retireroit au printemps. Que plusieurs avoient construit des bateaux pour le transport de leurs familles et de leurs effets ; qu'il y en avoit dix prêts à naviguer dès qu'on leur auroit envoyé les agrès...."—*Conseil de Mrine*, 28 mars, 1716.

M. Begon, par sa lettre du 25 septembre 1715, marque " que le Père Justinien, missionnaire récollet au Port-Royal, lui a marqué que tous les habitants françois de l'Acadie ont pris la résolution d'aller s'établir à l'Isle Royale à quoi une Lettre Pastorale de M. l'Evêque de Québec a beaucoup contribué."

"....Les Anglois font tout ce qu'ils peuvent pour retenir les François, non-seulement en les ménageant, mais aussi en leur refusant les choses nécessaires pour leur passage et leur faisant entendre qu'ils ne leur permettront pas de disposer de leurs immeubles ni de leurs bestiaux, qu'on leur donnera seulement quelques vivres."—*Conseil de Marine*, 28 mars, 1716.

cette année : " Comme la saison avance, à moins que des ordres prompts ne soient expédiés, les habitants vont émigrer avec leurs troupeaux et leurs effets au Cap-Breton, ce qui va dépouiller et ruiner entièrement la Nouvelle-Ecosse et en même temps faire du Cap-Breton une colonie populeuse et bien pourvue, entreprise que plusieurs années et de grandes dépenses n'accompliraient pas, si on la faisait directement de France." [1]

On jugera de l'importance qu'attachait le gouverneur Vetch aux établissements français par le passage suivant d'une lettre qu'il adressait peu de mois auparavant aux mêmes Lords du Commerce : " Les Français forment une population d'environ deux mille cinq cents âmes..... Ils sont, avec les sauvages, les seuls habitants de ce pays ; et comme ils ont contracté des mariages avec les sauvages, qui sont de même religion, ils ont sur eux une puissante influence. Cent Français, nés dans le pays, parfaitement accoutumés comme ils le sont aux forêts, habiles à marcher en raquettes et à conduire des canots d'écorce, sont de plus grande valeur et d'un plus grand service que cinq cents hommes nouvellement arrivés d'Europe. Il faut en dire autant de leur habileté à la pêche et à la culture du sol. " [2]

On n'avait pas à la Cour de France une moindre opinion de ces Français d'outre-mer. Le Conseil de Marine, qui siégeait au Louvre, disait d'eux vers le même temps :

" Ces Français-Acadiens sont naturellement industrieux. [3] Ils naissent forgerons, menuisiers, tonneliers, charpentiers, constructeurs ; ils font eux-mêmes les toiles et les étoffes dont ils s'habillent ; c'est pourquoi, outre le défrichement des terres de l'Ile Royale, ils fourniraient à cette colonie un nombre considérable de bons ouvriers qui contribueraient bien mieux à son établissement que des personnes qu'on y enverrait de France et qui ne seraient faites ni au climat, ni aux usages du pays. " [4]

1. *Letter from Col. Vetch to the Board of Trade.* March 9th, 1714-15. Voir Doc. inédits, No XIII, p. 109. Pièce omise dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse* publié à Halifax.

2. *Archives de la Nouvelle-Écosse*, p. 6.

3. " Ces peuples sont naturellement adroits et industrieux au-delà de ce qui se voit en Europe ; ils réussissent en tout ce qu'ils entreprennent ; ils ne doivent qu'à la nature la connoissance qu'ils ont de plusieurs arts." *Archives de la Marine et des Colonies, Mémoire concernant les habitants de l'Acadie.* —1717.

4. *Conseil de Marine.* 5 juin 1717.

II

Un des moyens dont les autorités anglaises se servirent pour tenir les Acadiens et les lier à la Nouvelle-Ecosse, fut le serment d'allégeance qu'elles voulurent dès lors leur imposer.

La mort de la reine Anne et l'accession du roi George premier au trône d'Angleterre, en fournirent l'occasion au gouverneur Caulfield, qui venait de remplacer le colonel Vetch. Il chargea deux de ses officiers, MM. Capoon et Button, de parcourir les centres acadiens depuis Port-Royal jusqu'à Beaubassin et la rivière Saint-Jean, d'y convoquer des assemblées, d'y lire la proclamation officielle envoyée de Londres, et de tâcher d'arracher un serment d'allégeance en faveur du nouveau roi. Le serment du *test* renfermant un acte d'apostasie, il ne put être question de l'imposer. On y substitua la formule suivante :

".....Je promets sincèrement et jure que je veux être fidèle et tenir une véritable allégeance à Sa Majesté le roi George.

" Ainsi Dieu me soit en aide."

Cette tentative était un piège aussi habile que dangereux ; car si les Acadiens avaient prêté ce serment sans réserve, on n'aurait pas manqué de s'en prévaloir pour leur dire qu'ils s'étaient déclarés et étaient devenus sujets anglais et que, par conséquent, ils n'avaient plus le droit de quitter le pays. [1]

Les Acadiens se tirèrent de ce mauvais pas avec autant d'habileté que de sagesse. La lettre des habitants des Mines, en particulier, est à citer, car elle est un modèle du genre.

" Pour satisfaire à ce que vous nous avez fait l'honneur de nous publier mercredi dernier.....Nous avons l'honneur de vous dire que l'on ne peut être plus reconnaissants que nous le sommes des bontés du roi George, lequel nous reconnaissons être légitime souverain de la Grande Bretagne, et sous la domination duquel nous nous ferions une véritable joie de rester, étant aussi bon Prince qu'il l'est, si nous n'avions pris dès l'été dernier, avant de savoir son exaltation à la couronne, la résolution de retourner sous la domination de notre Prince, le roi de France, ayant même donné tous nos seings à l'envoyé de sa part auquel nous ne pouvons contrevenir jusqu'à ce que leurs deux Majestés

1. Je leur ai dit tout ce que j'ai pu pour leur faire comprendre que, s'ils ont une fois prêté serment de fidélité, qu'ils n'auront pas la liberté de sortir un grain de bled de chez eux....

L'Hermite.

A Louisbourg, le 29 août 1714.

de France et d'Angleterre aient disposé de nous autrement; quoique nous nous obligions avec plaisir et par reconnaissance pendant que nous resterons ici, à l'Acadie, de ne rien faire ni entreprendre contre Sa Majesté Britannique le roi George." [1]

Les habitants de Port-Royal, placés à portée des canons du fort, et par suite obligés à de plus grands ménagements que les autres, consentirent à prêter une espèce de serment, mais avec des réserves tellement explicites qu'elles ne pouvaient donner prise d'aucun côté. Voici le texte même de ce serment :

" Je promets sincèrement et jure que je veux être fidèle et tenir une véritable allégeance à Sa Majesté le roi George, tant que je serai à l'Acadie et Nouvelle-Ecosse, et qu'il me sera permis de me retirer là où je jugerai à propos, avec tous mes biens meubles et effets, quand je le jugerai à propos, sans que nulle personne puisse m'en empêcher."

" Annapolis Royale, ce 22 janvier 1715."

(Suivent les signatures). [2]

J'ai insisté à dessein sur cet épisode de l'histoire des Acadiens ; parce que ce fut là le commencement des interminables querelles, au sujet du serment, qui allèrent toujours en s'envenimant jusqu'à la catastrophe de 1755. [3]

La position de ce peuple resta la même sous le successeur de Caulfield, John Doucet, dont le nom indique évidemment une descendance acadienne devenue protestante. Déjà ce gouverneur commençait à tourner en accusation, contre les Acadiens, la détention forcée que ses prédécesseurs leur avaient fait subir. Il osa même reprocher au gouverneur de Louisbourg l'insuccès de la mission du capitaine de la Ronde, ajoutant que c'était au grand détriment des domaines de Sa Majesté le roi George, parce que, si les habitants qui avaient signé s'étaient retirés, on aurait placé sur leurs terres des sujets de Sa Majesté. [4]

1. *Public Record Office. Lettre des habitants des Mines au gouverneur Caulfield*, 3 janvier 1714-15.—Voir Doc. inédits, No XV, p. 111.—Pièce omise dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse* publié à Halifax.

2. *Public Record Office.*—Voir Doc. Inédits, No XIV, p. 110.—Pièce omise dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse* publié à Halifax.

3. Les habitants de Port-Royal, des Mines et de Beaubassin, écrivirent, à cette occasion, à M. de Saint-Ovide, gouverneur du Cap-Breton, une lettre à laquelle celui-ci répondit par une espèce de plaidoyer rédigé par *demandes* et par *réponses*, pour indiquer aux Acadiens la manière de se défendre.—Voir dans les Doc. inédits, pp. 128-129, No XXX et XXXI, les deux intéressants documents : Lettre des Acadiens et réponse de M de Saint-Ovide.

4. *Public Record Office.*—Voir Doc. inédits, No XXIII, p. 119.—Pièce omise dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse* publié à Halifax.

La réponse de M. de Saint-Ovide de Brouillan ne se fit pas attendre et fut péremptoire :

" A l'égard des plaintes que vous me faites que les habitants de l'Acadie ne s'étant point retirés comme l'on en était convenu et que ce retardement a causé de la perte à Sa Majesté Britannique, vous avez dû savoir, Monsieur, l'impossibilité dans laquelle Monsieur de Nicholson et autres commandants de l'Acadie les ont mis de pouvoir exécuter les conventions que l'on avait faites ; les uns en ne voulant pas leur laisser emporter leurs biens, et les autres n'ayant voulu permettre qu'il leur fût, par nous, envoyé des apparaux pour gréer leurs petits bâtiments qu'ils avaient construits et dont ils ont été obligés de se défaire presque pour rien aux marchands anglais ; je ne manquerai pas d'informer le roi mon maître de tout ce que vous me marquez sur cela, afin qu'il y donne les ordres qu'il jugera à propos..." [1]

Il serait trop long d'énumérer les vexations auxquelles le gouverneur Doucet soumit les Acadiens dans le but de les amener à prêter le serment d'allégeance ; il suffit de dire qu'il n'y parvint pas, et que ce fut pour cela qu'il fut remplacé, en 1720, par un personnage bien plus important et revêtu de plus amples pouvoirs, le général Richard Philipps, commandant d'un régiment de l'armée anglaise, arrivant avec le titre de capitaine général et gouverneur en chef de Plaisance (Ile de Terreneuve) et de la Province de la Nouvelle-Ecosse. Le général Philipps était un soldat éprouvé, mais plein de son propre mérite et se prenant fort au sérieux. C'était, au fond, un homme bon, assez bienveillant, dont le grand défaut était une ladrerie peu ordinaire. Il le prit tout d'abord de fort haut avec les Acadiens. N'étant encore arrivé qu'à Boston, il parlait déjà de les réduire par la force, et écrivait à Londres, aux Lords du commerce, pour leur demander l'autorisation de faire venir trois compagnies de soldats stationnées à Plaisance, afin d'augmenter dans ce but la garnison de Port-Royal.[2]

Ainsi le plan de temporisation inventé par Nicholson en trahison de son devoir et poursuivi par ses successeurs avec la même mauvaise foi, arrivait au résultat qu'ils en avaient espéré. Philipps allait profiter de l'inaction à laquelle les Acadiens avaient été condamnés pour s'arroger sur eux une autorité à laquelle il n'avait pas le moindre droit. En effet, les Acadiens étaient restés absolument et uniquement sujets français, n'ayant cessé de récla-

1. Voir Doc. inédits, No XXIV, p. 119.
2. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 17.

mer ce titre et proclamant toujours bien haut qu'ils ne relevaient que de leur légitime souverain, le roi de France. Ils n'avaient d'autre tort que d'avoir été honteusement dupés et d'attendre encore, dans leur ignorance et leur naïveté, une réponse promise qu'on se donnait bien garde de leur apporter.

Philipps terminait sa lettre par une charge à fond de train contre "les prêtres et les jésuites" qui, disait-il, fomentaient tout le trouble en Acadie, et empêchaient qu'on ne vînt à bout de la population. Cette accusation, déjà formulée par ses prédécesseurs, allait se répéter sur tous les tons jusqu'à la fin. Elle était fondée, si c'était un crime d'entretenir des compatriotes dans l'amour du patriotisme et de la religion.

Le premier acte de Philipps, en mettant pied à terre à Port-Royal, fut de faire publier partout qu'il avait pleins pouvoirs de régler toutes choses. C'était, dès le début, une assertion complètement fausse. Il est bien vrai que les Lords du Commerce avait envoyé quelqu'un en France pour circonvenir la Cour de Versailles; mais ils n'avaient rien fait changer aux conventions conclues entre les deux couronnes. [1] Le traité d'Utrecht restait intact, et la lettre de la reine Anne subsistait dans toute sa force, comme en 1714. Le roi d'Angleterre lui-même n'avait pas le droit d'y contrevenir, encore moins d'autoriser ses représentants à les violer. Il n'y avait qu'une chose à faire en toute justice. C'était de réparer les dommages causés aux Acadiens par sept ans d'injuste détention et par la perte presque totale des moyens de transport qu'ils avaient été obligés de sacrifier, et de leur accorder au moins un an de répit; en un mot, de les laisser parfaitement libres, soit de rester, soit de vendre leurs propriétés et d'emporter avec eux leurs effets, aux termes de la lettre de la reine Anne. C'était, au reste, ce qui avait été exécuté, en toute bonne foi, à l'égard des habitants de Plaisance placés dans les mêmes conditions qu'eux et renfermés dans les mêmes clauses du traité. C'était là un exemple frappant que le gouverneur de Louisbourg ne manqua pas de rappeler dans sa correspondance avec Philipps, mais que celui-ci avait trop d'intérêt à cacher pour ne pas feindre de l'ignorer.

Sachant qu'il avait affaire à de simples travailleurs sans instruction, il comprit que s'il pouvait les tenir isolés de leurs missionnaires et des officiers de Louisbourg, les seuls hommes d'expérience à leur portée, il aurait bien plus de chance de les amener à ses fins. Il réitéra donc les défenses faites par ses

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 16.

prédécesseurs aux missionnaires d'influencer leurs ouailles et même de sortir de la province sans une autorisation de sa part. Il lança ensuite une proclamation (10 avril) où il s'est peint lui-même dans l'exorde flamboyant qu'on va lire et qui lui parut propre à en imposer au peuple.

" Par Son Excellence Richard Philipps, Ecuyer, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province de Sa Majesté, la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, &c.....

" Sa Sacrée Majesté George par la grâce de Dieu roi de la Grande Bretagne et d'Irlande, &c....., Duc de Brunswick et Lunenbourg, Seigneur de Brême, Souverain Prince de Hanovre, Prince Electeur du Saint Empire, Seigneur de plusieurs vastes domaines en Amérique, et en particulier l'incontestable Souverain Seigneur de toute la Nouvelle Ecosse ou Acadie, aussi bien par traité que par conquête, &c..... &c....."[1]

Après cette pompeuse énumération de titres, Philipps proclamait les pleins pouvoirs qu'il prétendait avoir reçus, mais que son Roi lui-même, lié par les traités comme je viens de le dire, n'avait pas le droit de lui accorder ; il concluait sa Proclamation en intimant aux Acadiens l'ordre de prêter serment au roi d'Angleterre, ou d'évacuer le pays dans l'espace de quatre mois sans emporter leurs effets.

Les Acadiens furent attérés en lisant cette proclamation, affichée dans tous les principaux endroits. Comme toujours, dans leurs perplexités, ils eurent recours à leurs amis dévoués, les missionnaires, et décidèrent, malgré les défenses de Philipps, le père Justinien, religieux récollet, curé des Mines, à aller porter leurs plaintes au gouverneur de Louisbourg.

On imagine la belle colère dans laquelle entra le général en apprenant que le père Justinien s'était échappé furtivement et s'était fait le porteur d'un tel message. Etait-ce un grand crime ? Quel est l'homme de cœur qui, à sa place, n'aurait pas fait comme lui ?

" Nous prenons la liberté, disaient les Acadiens à M. de Saint-Ovide de Brouillan (6 mai), de vous écrire par le R. P. Justinien pour vous présenter nos très-humbles respects.

" Nous avons jusqu'à présent conservé les plus purs sentiments de fidélité à notre invincible monarque. Le temps est venu où nous avons besoin de sa royale protection et assistance,

1. *Public Record Office*, *Nova Scotia*, Vol. 3.—Voir Doc. inédits, No XXV, p. 120.— Pièce omise dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse* publié à Halifax.

que vous pouvez nous procurer, Monsieur, en cette occasion. Le général anglais que nous attendions depuis longtemps, est arrivé. Il est pourvu, nous assure-t-il, des pleins pouvoirs de son Prince pour nous forcer à prêter serment d'allégeance, ou de quitter le pays d'ici à quatre mois, sans qu'il nous soit permis d'emporter avec nous quoi que ce soit de nos biens personnels, excepté deux moutons par famille ; il réclame le reste comme la propriété du Roi son maître. Cependant, dans cette conjoncture très pressante, nous avons gardé fidélité à notre Roi en déclarant de nouveau que nous continuerons à être fidèles à notre Prince et à notre religion, comme vous le verrez par la copie que nous vous envoyons de notre réponse à la proclamation publiée par le susdit général. C'est maintenant, Monsieur, que nous avons recours à votre intelligence et aux conseils que, dans votre prudence, vous pouvez nous donner en une occasion aussi pénible, et, en second lieu à l'assistance efficace que vous pouvez nous accorder dans le cas où nous serions obligés d'abandonner nos biens. " [1]

Cette démarche inattendue des Acadiens, leur appel au représentant de la France par une voix aussi autorisée que celle du curé des Mines, déconcertèrent Philipps et lui firent craindre de sérieux embarras. L'agitation était, en effet, extrême parmi les Français et se propageait rapidement chez leurs voisins, les Sauvages ; et le gouverneur n'avait à sa disposition qu'une poignée d'hommes pour maintenir l'ordre. Il est vrai que les Acadiens n'avaient plus de vaisseaux pour se transporter par mer, mais ils menaçaient de se retirer par terre avec leurs effets et leurs troupeaux du côté de Chignectou (Beaubassin) et de la Baie Verte, où il aurait été difficile de les atteindre, et d'où ils auraient pu, au besoin, passer dans l'Ile Saint-Jean. Ils s'étaient même mis à l'œuvre et avaient commencé à ouvrir entre Port-Royal et le Bassin des Mines un chemin à travers la forêt, que Philipps défendit de continuer. [2]

Ce fut un des grands torts des Acadiens de ne pas avoir persévéré dans cette idée ; ils auraient eu sans doute à souffrir de grandes misères, mais ils auraient évité de bien plus grands malheurs.

Les Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, de leur côté, voyaient de très mauvais œil les efforts que faisaient les Anglais pour soumettre les Acadiens à leur autorité, car ils refusaient eux-mêmes

1. *Archives de la Nouvelle-Écosse*, p. 26.
2. *Archives de la Nouvelle-Écosse*, p. 29.

de la reconnaître, se regardant comme les seuls maîtres du pays et disant que s'ils avaient permis aux Français de s'y établir, c'était par pure bonté et parce que les Robes Noires leur avaient montré la lumière de l'Evangile. Ils menaçaient même les Acadiens de leur inimitié, s'ils consentaient à prêter serment. [1]

La présence du P. Justinien à Louisbourg en de telles circonstances fit craindre à Philipps de nouvelles complications, d'autant plus qu'au moment de son départ ce père lui avait écrit une lettre dans laquelle il lui annonçait qu'il quittait la province pour n'y plus revenir. Il allait donc être libre de ses actions, il irait peut-être même jusqu'en France porter au pied du trône les réclamations des Acadiens. Philipps crut donc prudent de dissimuler sa colère, et se hâta d'écrire au père Justinien une lettre fort obligeante, dans laquelle il tâchait de l'adoucir et l'invitait à venir reprendre son poste. Quand on a sous les yeux les invectives que le même Philipps écrivait, en ce moment-là même, à Londres, contre les missionnaires, il est plaisant de voir avec quelle déférence, quelle obséquiosité il traite le P. Justinien, dont il se souscrit le *sincère ami.* [2]

Philipps, qui tenait à ne pas se brouiller avec Saint-Ovide de Brouillan en un moment où la France et l'Angleterre étaient dans les meilleurs termes, et qui redoutait en même temps son intervention en faveur des Acadiens, lui écrivit, vers le même temps, pour lui expliquer sa conduite. Il lui représentait les ordres qu'il avait reçus de la Cour, et le priait d'engager les Acadiens à la soumission, ajoutant que s'il survenait des troubles, il les attribuerait à ses conseils, et que la responsabilité en retom-

1. M. de Costebelle marque, que " quelques démarches que les Anglois aient pû faire pour se concilier ces nations (les Sauvages) ils n'ont pû en venir à bout." Le Sieur Capon lui a même avoué qu'ayant été deputé vers elles pour leur insinuer de reconnoître le roi d'Angleterre et souffrir qu'il fût proclamé parmi eux dans une assemblée publique, ils n'avoient jamais voulu (*le*) souffrir, et lui avoient répondu qu'il n'y avoit point d'autre roi qu'eux sur leurs terres, et que s'ils souffroient les François ce n'étoit qu'en considération de ce que le roi étoit leur père, les ayant mis dans la véritable voie du salut et de l'évangile.

" Qu'ils continuent à ne vouloir souffrir aucuns nouveaux établissements anglois sur la côte de l'Acadie et aucun de leurs bâtiments n'ose plus mouiller dans les ports ni rades foraines fréquentés par les Sauvages.....Tous ces Sauvages reconnoissent le Sieur Gaulin pour leur Missionnaire.

" Nota. Il est canadien et du Séminaire des Missions étrangères établi en Canada ; il est brave et a fait la guerre avec ces Sauvages contre les Anglois."—*Conseil de Marine*, 28 mars, 1716.

2. *Archives de la Nouvelle-Écosse*, p. 24.

berait sur lui. [1] Saint-Ovide de Brouillan lui répondit avec autant de fermeté que de raison :

" L'inaction, dit-il, dans laquelle ces peuples sont restés jusqu'à présent, ne peut ni ne doit leur être imputée à crime tant par rapport au défaut des secours essentiels à leur transmigration que par les obstacles que les gouverneurs généraux et particuliers qui vous ont précédé y ont mis.

" Je ne puis non plus me dispenser, Monsieur, de vous exposer que les deux clauses de votre Proclamation qui concernent le terme et les circonstances de leur évacuation, me paraissent peu conformes aux assurances de bienveillance qu'ils avaient de la part de la Cour d'Angleterre, surtout après un traité et une convention de bonne foi entre la feue reine Anne et le roi Louis quatorze de glorieuses mémoires, traité qui a été exécuté en entier de la part de la France et en partie de la part de l'Angleterre.

" Vous n'ignorez pas, Monsieur, que par cette convention le sort des habitants de l'Acadie était et devait être le même que celui des habitants de Plaisance ; on ne peut rien ajouter à la gracieuseté et à la bonne foi avec lesquelles s'est traitée cette évacuation, et j'aurai l'honneur de vous représenter que rien ne pourrait être plus dur que l'extrémité, ou pour mieux dire l'impossibilité à laquelle se trouveraient réduits ces pauvres peuples, si vous ne vouliez vous relâcher en rien du temps que vous leur accordez et de la manière dont vous exigez leur sortie.

" En vérité, Monsieur, ce serait leur faire sentir bien faiblement les effets de la bienveillance royale du roi Votre Maître, que vous leur faites valoir avec tant et de si justes titres dans votre Proclamation, et dont ils avaient de si heureux préjugés par le traité et la convention dont vous ne pouvez ignorer ni les clauses, ni le poids.

" Je suis persuadé, Monsieur, qu'en considération de cette sincère, indissoluble et inviolable union qui se trouve entre les roys nos maîtres et leurs états, vous ne refuserez pas l'attention convenable à la représentation que j'ai l'honneur de vous faire, et que trouvant à l'avènement à votre gouvernement l'heureuse occasion de faire valoir la forte inclination que vous me protestez avoir de vous y conformer en tout ce qui pourra dépendre de vous, vous me donnerez les occasions d'y répondre

1. *Archives de la Nouvelle-Écosse*, p. 28.

en faisant valoir au roi mon maître l'humanité avec laquelle vous aurez traité ses sujets en cette importante occasion." [1]

Cependant l'agitation allait toujours croissant parmi les Acadiens, qui se croyaient forts de la justice de leur cause. Allaient-ils en venir jusqu'à une révolte ouverte ? Le gouverneur Philipps, qui d'ailleurs n'était pas un homme intraitable, en eut d'assez fortes appréhensions pour comprendre qu'il ne devait pas les exaspérer davantage. Le terme de quatre mois était à la veille d'expirer et il n'avait encore rien obtenu. Il voulut se donner le mérite des concessions en ayant l'air d'accorder par faveur ce qu'il ne pouvait imposer par force, et il annonça qu'il prolongeait le temps fixé pour l'évacuation du pays, en se taisant toutefois sur le reste. Ses officiers les plus expérimentés lui faisaient remarquer que, dans le cas d'une insurrection, la seule paroisse de Port-Royal était en état d'assembler et d'armer

1. *Public Record Office. Nova Scotia.* Vol. III. Lettre de Saint-Ovide de Brouillan au général Philipps. Cette pièce d'une importance capitale a été omise dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse* publié à Halifax. Voir Doc. inédits, No XXIX, p. 126.

La lettre de M. de Brouillan est confirmée par l'extrait suivant des délibérations du Conseil de Marine :

" L'Acadie n'a été cédée par le traité de paix d'Utrecht qu'à des conventions qui n'ont point été remplies par les anglois.

" Par une convention mutuelle entre les deux couronnes le sort des habitants de Plaisance et de l'Acadie étoit égal, avec la permission de se retirer, ils devoient avoir la liberté d'emporter leurs biens meubles et de vendre les immeubles.

" Le seing de la reine Anne pour lors régnante en étoit le garant et l'évacuation de Plaisance en 1715, où toutes les clauses furent exécutées, en est une preuve incontestable.....

" Le refus absolu qu'ont toujours fait les gouverneurs anglois de souffrir que les vaisseaux même du roi vinsent a l'Acadie pour transporter ceux qui étoient de bonne volonté, ou a prêter des agrès pour les batiments qu'ils avoient construits et qu'ils ont été obligés de vendre aux anglois, la défense qui leur a été faite depuis de transporter avec eux aucuns bestiaux ni provisions de grains, la douleur d'abandonner leurs biens, héritages de leurs pères, leur travail et celui de leurs enfants, sans aucun remboursement ni dédomagement. Toutes ces infractions sont les motifs principaux de l'inaction dans laquelle ils sont demeurés ce qui fait aujourd'hui leur seul crime. Ce fut dans ce sentiment qu'ils firent au mois de mai de l'année dernière une députation à Mr de Saint-Ovide et Soubras pour leur communiquer la réponse qu'ils avoient faite au gouverneur anglois sur les instances réitérées avec menaces de prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre ou de sortir incessamment du pays, cette réponse fut qu'ils étoient hors d'état de prêter ce serment parce qu'ils étoient liés à leur légitime souverain par un double lien qu'ils ne pouvoient trahir sans par là même devenir suspect au roi d'Angleterre. Qu'à l'égard de leur sortie, ils étoient prêts d'évacuer et abandonner leur pays puisqu'il avoit plû au roi de le ceder, mais que ce ne seroit que lorsqu'on les mettroit en état de le faire sur le même pied et aux mêmes conditions des habitants de Plaisance dont ils avoient pour gage sacré le sceau et la signature de la reine Anne."—*Conseil de Marine, année 1719.* Vol IV, fol. 96.

quatre cents hommes en vingt-quatre heures. Dès lors, la garnison, enfermée dans le fort, ne pouvait les empêcher de tout détruire derrière eux, de rompre les digues, brûler les maisons, granges, moulins, provisions, etc....., en un mot, tout ce qui restait, tandis que leurs familles, aidées des autres habitants, se fraieraient un chemin, avec leurs troupeaux et leurs effets, jusqu'au bassin des Mines. Là, ils rencontreraient le gros de la population, et rien n'était plus facile que de continuer l'œuvre de destruction et de se retirer tous ensemble aux confins de leurs établissements, à Beau-Bassin et à la Baie Verte, en face de l'Ile Saint-Jean, où les Français venaient, cette année-là même, de bâtir un fort et de transporter deux cents familles, avec toutes les provisions et le matériel nécessaire à une colonie. Que deviendrait dans ce cas la petite garnison de Port-Royal, privée de subsistance et harcelée par les Sauvages, que les Français ne manqueraient pas de soulever avec eux ?

Philipps ne se rendait que trop bien compte de cette éventualité, lorsqu'il envoyait à Londres le rapport de l'ingénieur Mascarène, qui l'indiquait en toutes lettres. [1] Aussi ajoutait-il avec amertume.....: " Nous n'avons ici qu'une ombre de gouvernement ; son autorité ne s'étend pas au delà de la portée des canons du fort." [2]

Dans une telle situation, il faut bien avouer que le gouvernement de Port-Royal fut fort heureux d'avoir eu à agir avec une population aussi raisonnable et aussi pacifique que les Acadiens. Et qui les avaient formés ainsi, qui les conseillaient, qui les empêchaient de se révolter ? C'étaient les missionnaires, ces mêmes missionnaires qu'on accusait d'être les auteurs de tout le mal. Ceux-ci, on le sait, n'auraient eu qu'un mot à dire pour faire lever en masse tous les Acadiens, qui d'ailleurs en avaient plein droit. Ce mot, les missionnaires ne le prononcèrent point. S'il y a un reproche à leur faire, c'est plutôt d'avoir trop prêché la soumission et d'avoir peut-être préparé ainsi les calamités à venir.

La lettre du P. Justinien, au moment de son départ des Mines, est l'expression de la pensée et de la conduite de ses confrères :

" Je vous prie de me permettre de me retirer à l'Ile Royale, afin que l'on ne m'impute pas les troubles qui pourraient arriver. Je suis et je serai tout à fait éloigné de fomenter le trouble, que je sois loin ou proche ; ce n'est pas que j'aie la pensée que nos Français aient envie de remuer. Je leur rendrai toujours cette

1. *Archives de la Nouvelle-Écosse. Rapport de Mascarène*, pp. 39 et suivantes.
2. *Archives de la Nouvelle-Écosse*, p. 51.

justice qu'ils aiment la paix. Mais dans un pays comme celui-ci, ouvert à tous ceux qui voudraient piller et mal faire, le plus court est d'en sortir promptement quand on n'y prétend plus rien." [1]

Après deux ans de séjour en Acadie, Philipps qui, avant d'y arriver, se targuait de tout faire courber sous lui, s'en retourna en Angleterre, découragé, dégoûté de l'apathie de la métropole restée sourde à toutes ses représentations, et honteux de n'avoir rien accompli.

III

Nous allons voir revenir, sous le régime de son successeur, le colonel Armstrong, cette éternelle question du serment qui se renouvellera périodiquement jusqu'à ce qu'elle ait amené la destruction finale. Par la faute de ses premiers représentants en Acadie, l'Angleterre avait placé le peuple acadien, et s'était placée elle-même, dans une fausse position, d'où ni l'un ni l'autre ne savaient plus comment sortir. Dès 1720, les officiers de la couronne étaient déjà fatigués de cette question, et se demandaient s'il ne valait pas mieux en finir par une expulsion totale des Acadiens ; mais, en communiquant cette idée au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, ils ajoutaient ceci qu'il est essentiel de bien retenir :

" Vous ne devez pas entreprendre de les expulser sans un ordre positif de Sa Majesté " (*Your are not to attempt their removal without His Majesty's positive order*). [2] On sait quel cas le gouverneur Lawrence fit de cette ordonnance si formelle.

Armstrong était un esprit inquiet, mal équilibré, d'un caractère fantasque, tour à tour bénévole et tyran. Il finit par perdre la tête, et se suicida dans un accès de frénésie. Réussir là où ses prédécesseurs avaient échoué, c'était son idée fixe, son ambition ; il y mettait de la vanité. Il prit à tâche de faire prêter, coûte que coûte, le serment d'allégeance aux Acadiens, et se mit à les tourmenter de nouveau à ce sujet. Tous les moyens furent mis en œuvre pour y parvenir : cajoleries, menaces, pénalités, promesses, et jusqu'à de l'argent.

1. *Public Record Office. Nova Scotia.* Vol. III. *Lettre du P. Justinien Durand au gouverneur Philipps*, 26 mai, 1720. — Voir Doc. inédits, No XXVI, p. 121. Pièce omise dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse.*
Le P. Justinien Durand mourut à Québec, victime de son zèle, en administrant les sacrements à des équipages attaqués de fièvres contagieuses (1747).
2. *Archives de la Nouvelle-Écosse*, p. 58.

Enfin, le dimanche, 25 septembre 1726, son rêve commença à se réaliser. Il se frottait les mains de joie en se rendant, dans l'après-midi de ce jour-là, à la séance du Conseil. Le drapeau britannique flottait au-dessus du bastion, où se tenaient les assemblées du Conseil. La séance s'ouvrit sous sa présidence, en présence des députés acadiens et d'un grand nombre d'habitants.

Ce fut alors une scène vraiment machiavélique, et qui serait d'un haut comique, si elle n'était odieuse. Elle est trop caractéristique pour n'être pas rapportée en détail. On va voir avec quel art perfide Armstrong attira peu à peu les Acadiens dans son piège et les y fit tomber.

" Je suis heureux, leur dit-il, de vous voir réunis ici, et j'espère que vous comprenez les avantages dont vous allez jouir et que vous transmettrez à vos enfants. J'ai confiance que vous êtes venus avec une parfaite résolution de prêter serment de fidélité comme de bons sujets, et que vous êtes animés de sentiments de soumission et de loyauté à la fois honnêtes et sincères envers un Roi aussi bon et aussi gracieux que le nôtre, et qui vous a promis, si vous prêtez ce serment et si vous l'observez avez fidélité, qu'il vous accordera non seulement le libre exercice de votre religion, mais même la jouissance de vos propriétés et les droits et immunités de ses propres sujets nés dans la Grande-Bretagne. Quant à moi, tant que j'aurai l'honneur de commander ici, je ferai tous mes efforts pour maintenir tout ce que Sa Majesté à si gracieusement promis de vous accorder." [1]

A la suite de ce discours, quelques-uns des habitants demandèrent qu'on leur fît la lecture de la traduction française du serment. Après l'avoir entendue, ils demandèrent qu'on insérât une clause par laquelle ils ne seraient pas obligés de prendre les armes.

Le gouverneur s'empressa de leur dire qu'ils n'avaient aucune raison de craindre une pareille éventualité, puisqu'il était contraire aux lois de la Grande-Bretagne qu'un catholique romain servît dans l'armée anglaise. Sa Majesté, dit-il, avait tant de fidèles sujets protestants à pourvoir de cet honneur, que tout ce qu'Elle exigeait des Acadiens, c'était qu'ils fussent de fidèles sujets et qu'ils ne se joignissent à aucun de ses ennemis ; que, s'ils se comportaient ainsi, ils n'auraient qu'à jouir en paix de leurs biens et à les améliorer en toute sécurité.

Malgré ces protestations du gouverneur, tous refusèrent de prêter serment et insistèrent pour que la clause fût insérée.

1. *Archives de la Nouvelle-Écosse*, pp. 66, 67.

Alors le gouverneur, avec l'approbation du Conseil, permit qu'elle fût écrite en marge de la traduction française, afin, dit-il dans son rapport, de les gagner graduellement (*by degrees*).

Là-dessus, ils prêtèrent serment et apposèrent leurs signatures sur la double copie française et anglaise. Il n'est pas besoin de dire ce que devint la traduction française avec sa note marginale compromettante. Armstrong avait en mains dans le texte anglais l'instrument qu'il convoitait depuis si longtemps, et qu'il allait avoir tant d'orgueil à expédier à Londres, en se vantant d'avoir accompli ce que personne n'avait pu auparavant.

Le gouverneur termina cette détestable comédie par une nouvelle exhortation à la soumission et à la fidélité au Roi. Enfin, après avoir bu à la santé de Sa Majesté, de la famille royale, et après avoir porté plusieurs autres santés, le gouverneur les congédia en leur souhaitant une bonne nuit.

On juge de la satisfaction avec laquelle Armstrong dut écrire peu de temps après à Londres : " Je trouve véritablement que tout le monde est très satisfait ici, Français et Sauvages, de la paix qui règne et du serment de fidélité juré au roi George, résultat qui m'a coûté et qui me coûtera encore beaucoup d'argent et bien des peines et du travail." [1] Ce résultat n'était cependant pas aussi considérable qu'Armstrong le faisait entendre ; car, dans l'assemblée du 25 septembre, le serment n'avait été prêté en définitive que par les habitants de Port-Royal. Partout ailleurs, malgré des tentatives réitérées, il n'avait rencontré que des refus. Mais son premier succès l'avait grisé, et lui faisait espérer de tout régler à la prochaine occasion. Cette occasion ne se fit pas attendre : elle se présenta d'elle-même par la mort du roi George I et l'avènement au trône de son fils George II, en faveur duquel il fallut prêter serment d'allégeance.

Le gouverneur se flattait qu'il ne rencontrerait que peu de difficultés à Port-Royal, où il ne s'agissait, pensait-il, que de réitérer le serment déjà prêté, mais il n'en était pas de même dans les autres établissements, où il venait d'échouer, où sa faible autorité se faisait à peine sentir, où il fallait des ménagements infinis, où enfin il ne pouvait espérer réussir qu'à force de stratagèmes. La clause contenant l'exemption de prendre les armes, que ceux de Port-Royal avaient exigée par écrit et sans laquelle ils n'auraient pas consenti à prêter serment, allait y être exigée avec bien plus de rigueur. Il n'y avait pas moyen de l'éviter, il fallait y consentir. On y consentirait donc ; c'était

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 70.

entendu à mots couverts, quitte à trouver ensuite un prétexte pour l'éluder. Ce serait une autre note marginale à insérer dans une copie française quelconque, qu'il n'y aurait plus qu'à faire disparaître comme la première. Cela n'avait pas de conséquence parce que le texte anglais était le seul qui fît foi, le seul dont on eût besoin : *the English being what I had to govern myself by.* [1] C'est ce que dit en toutes lettres dans son rapport l'enseigne Robert Wroth, l'officier envoyé par Armstrong dans les établissements éloignés pour proclamer le nouveau roi et réclamer le serment d'allégeance.

Wroth, au moment de son départ de Port-Royal, avait reçu des instructions écrites, dont la teneur indique l'ardeur extrême que le gouverneur mettait au succès de sa mission. Elles portaient qu'il devait les suivre d'une manière générale et ne devait s'en écarter *que si les circonstances et les lieux l'exigeaient.* (*Instructions from which you are not to depart unless where circumstances and place may so require.*) [2] C'était lui donner en quelque sorte carte blanche, et l'exposer, si c'était un homme faible, à tout céder aux Acadiens.

Ceux-ci, prévenus à temps, s'étaient concertés et avaient résolu de faire un dernier effort pour obtenir la justice qu'on leur avait toujours déniée, c'est-à-dire l'exécution du traité d'Utrecht et des ordres de la reine Anne. A Beau-Bassin comme à Cobequid, à Pigiquit comme à La Grand'Prée, Wroth rencontra la même fermeté. On le reçut avec beaucoup d'égards, on fêta par des salves de mousqueterie l'avènement du Roi ; mais avant de prêter serment, on lui fit signer les articles suivants :

" Je, Robert Wroth, Enseigne et Adjudant des Troupes de Sa Majesté le roi George le Second, promets et accorde, au nom du roi mon maître, et de l'Honorable Lawrence Armstrong, Ecuier, son Lieutenant-Couverneur, etc....., Commandant en chef de cette Province, aux habitants des Mines, de Pisiquid et dépendances, qui auront fait et signé le serment de fidélité au roi George le Second, les articles ci-dessous qu'ils m'ont demandés (savoir) :

" 1° Qu'ils auront le libre exercice de leur religion et pourront avoir des missionnaires, dans les lieux nécessaires, pour les instruire, catholiques, apostoliques et romains.

1. *Public Record Office, America and West Indies.* Vol. 29.— *Ensign Wroth's Proceedings up the Bay*, 12 novembre 1727. Pièce omise dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse* publié à Halifax.

2. *Public Record Office. Am. & W. Indies.* Vol. 29. *Armstrong's Instructions to Ensign Wroth*, 28 sept. 1727.—Pièce omise dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse* publié à Halifax.

" 2° Qu'ils ne seront nullement obligés à prendre les armes contre qui que ce soit, et de nulle obligation de ce qui regarde la guerre.

" 3° Qu'ils demeureront en une véritable possession de leurs biens qui leur seront accordés à eux et leurs hoirs dans la même étendue qu'ils en ont joui ci-devant et en payant les mêmes droits accoutumés du pays.

" 4° Qu'ils seront libres de se retirer quand il leur semblera, et de pouvoir vendre leurs biens et de transporter le provenu avec eux sans aucun trouble, moyennant toutefois que la vente sera faite à des sujets naturels de la Grande-Bretagne, et lorsqu'ils seront hors du terrain de Sa Majesté ils seront déchargés entièrement de leur signature de serment."

" ROBERT WROTH." [1]

Une fois maîtres de cette pièce, qui rétablissait leurs droits incontestables, les Acadiens n'hésitèrent plus à prêter serment selon la formule suivante :

" Je promets et jure de bonne foi que je serai sincère et fidèle à Sa Majesté le roi George le Second."

De leur côté, les habitants de Port-Royal avaient exigé les mêmes conditions du gouverneur lui-même, mais avec un résultat bien différent. Armstrong ne s'était plus possédé de colère en recevant la requête qui lui avait été présentée et qu'il avait qualifiée d'insolente rebellion contre Sa Majesté et son gouvernement. Il avait fait jeter en prison et mettre dans les fers les trois députés, Charles Landry, Guillaume Bourgeois et François Richard, qui avaient osé lui remettre cette requête. [2]

C'est dans cette disposition d'esprit qu'Armstrong reçut l'enseigne Wroth à son retour à Port-Royal. On s'imagine le désappointement et l'indignation avec lesquels il accueillit son rapport. Il le fit comparaître devant le Conseil, qui censura avec lui sa conduite et désavoua les articles en déclarant toutefois, par une étrange contradiction, les Acadiens liés par le serment qu'ils avaient prêté. [3] C'était une indignité de plus à ajouter à tant d'autres ; et ce ne devait pas être la dernière.

Armstrong enleva en même temps aux prétendus rebelles le droit de commercer avec les trafiquants anglais et de pêcher sur

1. *Public Record Office. Am. & W. Indies.* Vol. 29. *Original des Articles cy dessous que j'ay accordé aux habitans des Mines, Pigiquit, et dépendances.* Pièce omise dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Écosse* publié à Halifax.
2. *Archives de la Nouvelle-Écosse*, p. 78.
3. *Idem*, p. 79.

les côtes, privilèges réservés, disait-il, aux seuls sujets de Sa Majesté. C'était le dernier moyen qui lui restait pour se venger d'avoir vu toutes ses espérances s'envoler en fumée.[1]

La nouvelle de cette déconvenue parvenue à Londres, fit décider le renvoi du gouverneur en chef, le général Philipps, dont Armstrong n'était que le suppléant avec le titre de lieutenant-gouverneur.

L'expérience acquise par Philipps durant sa première administration faisait espérer qu'il parviendrait à mettre un terme à la situation anormale de la Nouvelle-Ecosse. Il réussit en effet à faire prêter serment aux Acadiens (1730), en leur accordant une des concessions qui leur tenaient le plus au cœur, celle de ne point porter les armes contre leurs compatriotes les Français, ni contre les Sauvages leurs alliés. De là le nom de Neutres (*French Neutrals*) qui leur fut donné depuis.

C'était une révolution dans leur existence : de sujets français, ils devenaient sujets anglais. Dix-sept ans de résistance prouvent jusqu'à quel point c'était malgré eux.

Chacun des gouverneurs, l'un après l'autre, les avait retenus captifs dans leur propre pays, et avait refusé d'exécuter le traité et les ordres de la reine Anne. Par suite, les Acadiens n'avaient pu profiter des avantages que la France leur avait offerts, au lendemain de la paix, pour s'établir à l'Ile Royale. Dans l'intervalle, la France s'était de plus en plus désintéressée d'eux, et eux, de leur côté, s'étaient vus rivés de plus en plus à l'Acadie par l'augmentation rapide de leurs familles et par la valeur toujours croissante de leurs propriétés. Enfin ils avaient été vaincus par la lassitude d'une lutte sans issue, et cela sans aucune faute de leur part.

Malheureusement, en prêtant serment avec la condition de rester neutres, les Acadiens ne paraissent pas avoir obtenu que cette clause fût mise par écrit et jointe à la formule du serment, comme ils l'avaient exigé de l'enseigne Wroth. Ce fut là une grande faute de leur part, qu'ils expièrent cruellement plus tard.[2]

1. *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, pp. 74, 77.

2. Les Acadiens ne furent pas sans inquiétude sur ce sujet, car ils firent dresser et signer un acte authentique de cette promesse par les hommes les plus autorisés qu'ils eussent parmi eux. Voici le certificat des Missionnaires :

" Nous, Charles de la Gaudalis, Prêtre, Curé Missionnaire de la Paroisse des Mines, et Noël Alexandre Noiville, Prêtre, bachelier de la Sacrée Faculté de Théologie de Sorbonne, Missionnaire Apostolique et curé de l'Assomption et de la Sainte-Famille de Pigiguit, certifions à qui il appartiendra, que Son Excellence le Seigneur Richard Philipps, écuyer, capitaine en chef et Gou-

Il était facile de prévoir qu'un pareil régime ne pouvait aboutir qu'à des résultats funestes pour le petit peuple naissant, qui se trouvait ainsi placé entre deux puissances rivales, toujours prêtes à en venir aux mains, et qui ne manqueraient pas de se disputer sa neutralité. Il était fatalement destiné à être victime ; mais son infortune a dépassé toute prévision.

En 1732, Philipps s'en retourna en Angleterre pour jouir du succès de sa mission, et abandonna de nouveau à Armstrong l'administration de la province.

IV

On a vu qu'une des clauses du traité d'Utrecht garantissait aux colons le libre exercice de la religion catholique ; on a vu aussi les promesses faites par les autorités anglaises de respecter cette garantie. Si l'on s'en tenait seulement aux affirmations des gouverneurs, on serait porté à croire qu'il n'y eut jamais de justes plaintes à porter contre eux touchant l'exécution de cette clause. Cela est cependant difficile à concilier avec le fanatisme intense qui régnait à cette époque, et avec les cris de haine qui retentissent d'un bout à l'autre de leurs rapports. Mais on a, pour s'éclairer et se former un jugement impartial les témoignages des parties adverses, je veux dire des Acadiens et des missionnaires. Ces témoignages donnent une tout autre idée du régime qu'ils subissaient. Il faut que les Acadiens aient eu à souffrir de bien criantes injustices pour avoir été obligés, à plusieurs reprises, d'aller porter leurs plaintes et implorer protection jusqu'au pied du trône de France. Une de ces requêtes, couverte des signatures des habitants de Port-Royal, représente au roi Louis XV qu'ils sont en proie à une véritable persécution religieuse de la part du gouverneur Armstrong.

verneur-Général de la Province de Sa Majesté la Nouvelle-Écosse ou l'Acadie, a promis aux habitants des Mines et autres rivières qui en dépendent qu'il les exempte du fait des armes et de la guerre contre les François et les Sauvages, et que les dits habitants se sont engagés uniquement et ont promis de jamais prendre les armes dans le fait de la guerre contre le Royaume d'Angleterre et Son Gouvernement. Le présent certificat fait et donné et signé par Nous cy-nommés, le 25 Avril 1730, pour être mis entre les mains des habitants et leur valoir et servir partout où besoin sera ou que de raison en est."

(Signé)

Debourg,
Bellehumeur,
Collationné le 25 avril.

De La Gaudalis, Curé.
Noël Noiville,
Prêtre et Missionnaire.

Archives des affaires étrangères, Paris.

" Nous supplions, disent-ils, très-humblement Votre Grande Majesté de nous permettre de représenter la triste situation où nous sommes réduits, déclarant véritablement que dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste d'Annapolis-Royale, en la Nouvelle-Ecosse ou Acadie : Que le 29 mai (nouveau style) de l'année 1736, contrairement aux articles du traité de paix fait à Utrecht, et contrairement à toutes les promesses à nous faites, quand nous avons prêté le serment de fidélité à Sa Majesté Britannique le roi George II, le gouverneur Laurent Armstrong a fait défense à MM. de Saint-Poncy et Chauvreux, nos deux prêtres missionnaires aussi dignes que nous en ayons jamais eus, a fait défense, disons-nous, de dire la sainte messe, entrer dans l'église, entendre nos confessions, nous administrer les autres sacrements et faire aucune de leurs fonctions ecclésiastiques. Mis aux arrêts et obligés de partir, les dits missionnaires, sans que le gouverneur, ni autres personnes qu'il a pu faire tomber dans son avis, aient pu nous faire connaître, ni qu'ils puissent prouver que nos susdits et dignes missionnaires aient d'autres fautes que celles dont ils prétendent les trouver coupables, pour n'avoir pas voulu aller loin de notre paroisse relever un brigantin, ce qui ne regarde en rien nos dignes missionnaires ni leurs fonctions. Le dimanche suivant le dit gouverneur fit assembler les députés et leur fit défense de faire ni dire aucune prière dans la chapelle du haut de la rivière..... Ce sont ces tristes et déplorables conjonctures où nous sommes *chaque jour* exposés au sujet de notre religion, article qui nous touche de plus près, qui nous oblige d'implorer, avec la dernière soumission, Sa Majesté chrétienne le Roi de France Louis XV pour qu'elle daigne..... faire déterminer et arrêter, d'une manière stable, les conditions auxquelles nos missionnaires pourront se tenir dans la suite, afin que nous ne soyons pas privés de secours spirituels *au moindre caprice* de ceux qui commandent." [1]

Les paisibles Acadiens n'en étaient pas venus à ces énergiques protestations sans avoir été provoqués pendant longtemps et sans avoir longtemps patienté. Un de leurs prêtres, entre autres, l'abbé Gaulin, vieillard vénérable, blanchi dans les missions sauvages, où il n'avait eu souvent, écrivait-il lui-même, pour toute nourriture, que les coquillages de la mer, [2] l'abbé Gaulin n'avait été arraché de prison, où le tenait Armstrong, et restitué à ses paroissiens les habitants des Mines, que parce que ce gou-

1. *Archives de la Marine et des Colonies. Amérique du Nord. Acadie.*
2. *Archives du Séminaire de Quebec.*

verneur espérait calmer par là l'irritation de ces habitants, et les amener à prêter serment. [1]

Mais cela n'était rien comparé aux avanies et aux persécutions qu'eut à endurer l'abbé de Breslay, l'un des curés de Port-Royal. Armstrong l'insulta jusque dans l'église, pendant qu'il y remplissait les fonctions sacrées, et fit fouetter des habitants pour les forcer à déposer contre lui. Il fit piller sa maison, rompre ses portes, vendre ses bestiaux, dont il garda le profit pour lui-même. Plusieurs fois il attenta à sa vie. Enfin il l'obligea, par ses violences et ses poursuites, à aller se cacher au fond des bois durant plus de quatorze mois.

L'abbé de Breslay ne vit d'autre moyen de se protéger que de porter ses plaintes en Angleterre, où le gouverneur dut aller en personne se défendre.

L'accusation la plus grave portée contre l'abbé de Breslay était de s'être mêlé des affaires du gouvernement. Mais il y répondit de la manière la plus triomphante en produisant des certificats du général Philipps lui-même et de M. Cosby, président du Conseil de la Nouvelle-Ecosse, attestant que de leur pleine connaissance et de celle des habitants, tant anglais que français, l'abbé de Breslay s'était bien comporté en toute occasion. [2]

Certains gouverneurs avant Armstrong avaient voulu forcer les Acadiens à rejeter l'autorité de l'Evêque de Québec de qui ils relevaient, et à violer par là les règles les plus élémentaires de la hiérarchie catholique. [3]

J'ai déjà dit ailleurs que quelques-uns de ces gouverneurs avaient même voulu imposer des lois aux missionnaires jusque dans l'administration des sacrements de l'Eglise. Ainsi, par exemple, le gouverneur Mascarène écrivit des lettres de menaces à l'abbé Desenclaves, parce qu'il avait refusé l'absolution à des individus qui refusaient de faire les restitutions auxquelles ils étaient obligés.

Cet abus d'autorité n'est pas le seul qu'on puisse reprocher à Mascarène ; il suffit toutefois pour démontrer que, si ce gouverneur ne se laissa pas entraîner aux excès dont s'était rendu coupable l'énergumène qui l'avait précédé, son administration ne fut cependant pas exempte de graves infractions à la liberté religieuse.

1. Comme trait caractéristique, voici une des aménités d'Armstrong à l'adresse de l'abbé Gaulin : *that old mischievous incendiary Gaulin ! ce vieux malfaisant incendiaire Gaulin.—Archives de la Nouvelle-Ecosse*, page 69.
2. *Archives de la Marine et des Colonies. Etat présent des missions de l'Acadie.*
3. *Archives de l'Archevêché de Québec.*

Mais ce qui était plus alarmant que tout le reste, et ce qui faisait croire aux Acadiens aussi bien qu'à leurs prêtres que leur foi était en danger, c'étaient les tentatives de perversion faites parmi eux dans la persuasion où étaient les gouvernants que c'était le seul moyen d'en faire de *bons sujets*. (*Sic.*)

" Les Anglais, dit le mémoire déjà cité, ont une application particulière pour les séduire par leurs discours et leurs conversations, par des écrits imprimés ou manuscrits qu'ils répandent parmi eux ou qu'ils leur prêtent à lire, par des objections continuelles qu'ils leur font sur la religion. Les missionnaires eux-mêmes sont quelquefois attaqués par les ministres, soit en disputes verbales ou par des écrits.

" Ce n'est pas tout, ils emploient même contre eux en haine de la religion les vexations et les persécutions." [1]

Telle était la situation des Acadiens au point de vue religieux. Et pourtant le libre exercice du culte catholique leur avait été garanti par les traités ; pourtant les gouverneurs avaient engagé leur parole, à maintes reprises, qu'ils respecteraient cette garantie.

Jetons maintenant un coup d'œil en arrière et voyons ce qui ressort des faits que nous venons de raconter.

Il est établi et prouvé, par des témoignages aussi nombreux qu'irrécusables, que le traité d'Utrecht a été ouvertement violé, et que la lettre de la reine Anne n'a jamais été exécutée, et cela uniquement par la faute et la mauvaise volonté bien arrêtée des gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse.

Il est clairement prouvé que le général Nicholson a empêché, par tous les moyen spossibles, les Acadiens d'évacuer la province, malgré leur volonté bien formelle et leurs protestations écrites et signées par tous les chefs de famille, en présence des représentants de la France ; que le même général Nicholson, dans le but de retenir les Acadiens, les a empêchés de vendre leurs terres et d'emporter leurs effets ; qu'il a fait saisir les embarcations qu'ils avaient construites ; qu'il a interdit l'entrée des ports aux navires français destinés à apporter les agrès demandés par les Acadiens ; que même ce gouverneur a été jusqu'à défendre à ceux-ci d'en faire venir de Boston.

1. *Archives de la Marine et des Colonies. Etat présent des Missions de l'Acadie.*

Je ne veux pas répéter ici les autres faits du même genre que j'ai rapportés dans un *Pèlerinage au Pays d'Evangéline*. Je rappellerai seulement le système inventé par Shirley, gouverneur du Massachusetts, pour pervertir les Acadiens au moyen d'écoles anglaises, ou de primes en argent ou autres, accordées pour chaque apostasie.

Il est prouvé non moins clairement que les successeurs de Nicholson, Vetch, Caulfield, Doucet, Philipps durant sa première administration, Armstrong, et Philipps durant sa seconde administration, ont également empêché obstinément et sans interruption les Acadiens de quitter la Nouvelle-Ecosse, en leur défendant de vendre leurs terres et d'emporter leurs effets.

Il est également prouvé, par les promesses écrites du gouverneur Armstrong, approuvées par son conseil, promesses réitérées par le général Philipps, que les Acadiens n'ont prêté serment de fidélité au roi d'Angleterre qu'à la condition de ne point prendre les armes en cas de guerre.

Enfin, il est encore prouvé par des témoignages aussi nombreux qu'irrécusables, que les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse ont attenté à la liberté religieuse promise aux Acadiens, et cela par des violations et des outrages capables d'exciter à la révolte les populations les plus douces et les plus paisibles.

Et, en retour de ces outrages et de ces violations, qu'ont fait les Acadiens ? Quelle a été leur conduite après trente ans de ce régime ? Quand la guerre entre la France et l'Angleterre leur fournit une belle occasion de se venger de leurs perfides maîtres (1744-48), n'auraient-ils pas eu le droit de se révolter contre eux et de secouer leur joug ? N'auraient-ils pas dû leur dire : " Depuis que vous avez mis le pied dans notre pays vous nous avez toujours trompés ; vous nous tromperez encore. C'est vous-même qui, par vos continuels manques de parole, nous avez déliés de la nôtre"?

Est-ce là ce que firent les Acadiens ? Je laisse répondre pour eux leur propre gouverneur : " C'est au refus des habitants français de prendre les armes contre nous, écrivait Mascarène, que nous devons la conservation de la Nouvelle-Ecosse." [1]

V

Il resterait maintenant à montrer comment les Acadiens en furent récompensés. Mais cela m'entraînerait au-delà des limites d'un article de revue. Je me contenterai de révéler deux actes de tromperie, dignes pendants de ceux que je viens de raconter, qui eurent lieu peu de temps avant la déportation des Acadiens et qui en furent les préparatifs. Je m'abstiendrai de qualifier ces actes, qu'on est parvenu à cacher sous le voile de l'oubli. Je les

1. " To....the French inhabitants refusing to take up arms against us, we owe our safety."—*Archives de la Nouvelle-Ecosse. Lettre de Mascarène*, décembre 1744, pp. 147, 148.

laisserai stigmatiser par un écrivain anglais et protestant, le Dr Andrew Brown, qui a vécu dans la Nouvelle-Ecosse à la fin du siècle dernier, où il a été en relations directes avec plusieurs des auteurs et des victimes de la déportation, qu'il a interrogés spécialement pour écrire son *Histoire de la Nouvelle-Ecosse*, restée manuscrite.

Le premier de ces actes fut un guet-apens tendu aux Acadiens pour leur arracher toutes leurs armes et leurs munitions. Cet attentat eut lieu au mois de juin 1755, c'est-à-dire sept ans seulement après la guerre durant laquelle les Acadiens s'étaient montrés si loyaux, et avaient empêché, par leur neutralité, les Français de reconquérir la Nouvelle-Ecosse. Dans l'intervalle la physionomie de cette province avait changé. Les griffes du lion britannique s'étaient singulièrement allongées. Le temps était passé où les petits gouverneurs de Port-Royal, avec une poignée de soldats, se lamentaient, derrière ses murs éboulés, de ne pouvoir réduire les Acadiens. La ville d'Halifax avait été fondée et fortifiée; des forts avaient été élevés en différents endroits de la péninsule, principalement le fort Lawrence sur l'isthme, en face de Beauséjour, et le fort Edouard à Pigiquit. Toutes ces nouvelles places étaient bien munies de soldats.

Dès ce moment, les Acadiens avaient senti leurs chaînes se resserrer et s'appesantir. Malgré les promesses solennelles d'Armstrong et de Philipps, le gouverneur Cornwallis avait voulu exiger des habitants français un serment *sans réserve*, c'est-à-dire qui les obligeait à prendre les armes contre leurs propres compatriotes. Qu'on se rappelle les paroles d'Armstrong : " Mes amis, vous n'avez aucune raison de craindre qu'on vous force à prendre les armes ; car les lois de la Grande-Bretagne interdisent à tous catholiques romains de servir dans les armées anglaises. D'ailleurs, le roi d'Angleterre a tant de sujets protestants à pourvoir de cet honneur, que tout ce qu'il demande de vous, c'est que vous soyez de fidèles sujets."

La volte-face ne pouvait être plus évidente ; mais qu'importaient les contradictions ? On se sentait assez fort pour changer de discours.

Malgré que la guerre ne fût pas encore déclarée entre la France et l'Angleterre, le fort français de Beauséjour était assiégé par Monckton. Un bon nombre d'Acadiens avaient commis le grand crime de fuir devant l'orage qui allait fondre sur leurs têtes ; ce fut dans ces circonstances que le second successeur de Cornwallis, Charles Lawrence, de triste mémoire, inventa la ténébreuse combinaison qu'on va voir, dans le but d'enlever

toute espèce d'armes et de munitions aux Acadiens restés sous sa main.

La première précaution prise fut de feindre un grand parti de plaisir, une excursion de pêche (a fishing frolic), afin de ne pas éveiller les soupçons des habitants. Un détachement d'une cinquantaine d'hommes envoyés d'Halifax était venu prêter main-forte à la garnison du fort Edouard. Au jour fixé, des piquets de soldats furent postés à la tête des chemins par où les Acadiens auraient pu s'échapper. Les troupes furent divisées par escouades et mises en marche vers chaque village, de manière à n'y arriver qu'à la chute du jour. Au lieu de faire camper les soldats dans les granges, comme cela se faisait ordinairement, les officiers avaient ordre de les distribuer deux par deux dans les maisons. De même qu'à la fameuse tragédie de Glencoe, les soldats, mis dans les secrets de la conspiration, devaient s'amuser, boire et manger en amis avec la famille durant la soirée, et se coucher ensuite tranquillement. Mais au coup de minuit (*at the hour of twelve in the dead of night*), ils devaient se lever en sursaut et s'emparer de toutes les armes et munitions qu'ils pourraient saisir.

Le coup réussit à merveille, comme on devait s'y attendre avec un monde aussi honnête et aussi peu défiant qu'étaient les Acadiens. Deux jours après, quatre cents fusils, une grande quantité de cornes à poudre et de munitions, étaient réunis et entassés dans une goélette ancrée à ce dessein dans la rivière Pigiquit, et remontés de là au fort Edouard où ils furent mis en sûreté.

Il ne manquait à cet exploit qu'un dernier outrage (*a new outrage*), dit le Dr Brown. Lawrence ne faillit pas à la tâche. [1] Il lança une proclamation ordonnant à tous ceux qui possédaient

1. C'est sur Lawrence, avant tout autre, que pèse la responsabilité de la déportation des Acadiens. On a un portrait de son caractère, fait de première main par ses propres compatriotes les colons d'Halifax. C'est une de ces pièces qu'on ne s'est pas empressé de livrer au grand jour. Elle va nous apprendre comment cet individu de bas étage, d'abord simple apprenti peintre en bâtiment, était parvenu jusqu'au grade de gouverneur de la Nouvelle-Ecosse ; comment, dans ce haut poste, il avait gardé son caractère de parvenu ; quelle espèce de tyrannie il faisait peser sur ses concitoyens ; à quel genre de corruption il se livrait ; par quelles fraudes il avait accaparé à son propre profit, et au profit de ses favoris, les dépouilles des malheureux Acadiens, entre autres plus de quatre mille cinq cents têtes de bétail, dans la seule paroisse de Pigiquit. Ce fait n'a rien de surprenant pour ceux qui savent que le jour même où ce gouverneur faisait annoncer aux Acadiens que leurs biens étaient confisqués par la couronne, il faisait saisir et emmener à Halifax leurs plus beaux chevaux pour servir à son propre usage.
Voir *Lawrence's character* : DOCUMENTS INÉDITS, No XXXIV, p. 142.

encore des armes de venir les apporter sans délai au fort Edouard, sous peine d'être traités comme félons et rebelles, s'ils étaient découverts.

Les Acadiens n'auraient-ils pas été des lâches, indignes de sympathie et de commisération, s'ils n'avaient pas ressenti de tels affronts ? Ils en furent révoltés, et protestèrent en hommes de cœur, forts de leur innocence et de leurs droits. Croira-t-on qu'à Halifax on trouva le moyen de tourner en accusation contre eux l'expression de leur noble et juste indignation ? Cela devait être, au reste ; ceux qui avaient conçu et exécuté le coup étaient incapables de sentiments élevés. Je laisse parler un des auteurs de ce honteux méfait, qui s'en est fait l'apologiste.

" Les Français-Neutres, se croyant fort lésés, écrivirent une très impudente lettre au Gouverneur et au Conseil, prétendant que, puisque le gouvernement continuait à leur accorder les privilèges de sujets anglais, personne n'avait le droit ni le pouvoir de les en priver ; qu'ils se comporteraient comme de fidèles sujets neutres de Sa Majesté. Cette lettre était signée par tous les députés de cette partie de la province et par la plupart des habitants, en particulier par tous les principaux chefs, et l'on vit paraître, dans la contenance de chacun des Français-Neutres, un air de ressentiment accompagné de menaces qui indiquaient leur esprit de rébellion." [1]

Le second acte qui me reste à raconter est encore plus ignoble que le premier. La pièce importante qui le révèle a été trouvée par le Dr Brown lui-même dans les papiers du Conseil d'Halifax. Ce dernier fait nous met en présence du dilemme suivant : Ou bien cette pièce a été enlevée de ces archives, ou elle y est encore. Si elle a disparu, Haliburton a raison. Si, au contraire, elle s'y trouve, elle a été bien cachée, et la honte a dû y être pour quelque chose, car le contenu de cette pièce dépasse les limites de l'odieux, et indique, dans la société où elle a été conçue, une absence de sens moral qui renverse l'imagination. On y apprend, dans les plus minitieux détails, toutes les secrètes machinations, tous les plans divers, ourdis par les plus hauts personnages d'Halifax, dans le but d'arriver à tromper et à surprendre les Acadiens en masse, de leur mettre la main dessus, afin de les déporter, comme en définitive on n'y a que trop bien réussi. Que la responsabilité de tout cela retombe sur les membres du Conseil

1. *Mus. Brit. Dr. A. Brown's MSS. Papers relating to Nova Scotia, 1749-1790. Add. MSS. No 19073, fol. 121.* Cette pièce est reproduite dans les DOCUMENTS INÉDITS, p. 138.

à la tête duquel était le gouverneur, le fait que cette pièce a eu sa place dans leurs archives en est la preuve. Et n'allons pas croire que la méditation et l'élucubration de cette salle besogne aient été livrées à quelque individu taré : non, elle a été confiée par le Conseil même à un juge, au juge Morris d'Halifax, lequel, par parenthèse, était natif de la Nouvelle-Angleterre. Ce malheureux était loin de soupçonner, quand il se livrait à cette tâche dans le secret de son cabinet, qu'il se clouait lui-même, avec ses complices, au pilori de l'histoire. Il y est aujourd'hui et il y restera. L'histoire a de ces tardives vengeances.

Du moment que la prise du fort de Beauséjour, seul point d'appui des Français sur cette frontière, eut rendu possible l'expulsion des Acadiens et que leur désarmement en eut enlevé un des plus grands obstacles, le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse s'occupa activement de mettre ce projet à exécution. Le juge Morris étant considéré comme une des personnes les plus au fait du pays acadien et de ses habitants, ce fut sur lui que le Conseil jeta les yeux pour en obtenir d'exactes informations et l'exposé des divers plans à suivre. Celui-ci s'acquitta de sa tâche avec une ponctualité et une précision dignes d'une meilleure cause.

Il faut lire attentivement tout son rapport pour avoir une juste idée de l'œuvre et de l'homme, pour être en mesure de les apprécier, je veux dire de les mépriser l'un et l'autre autant qu'ils le méritent.

Morris commence son travail par une étude géographique des plus minutieuses.[1] Il décrit chaque paroisse, et, dans chaque paroisse, chaque village et même chaque petit groupe de maisons, qu'il compte une à une. Il marque leurs positions, soit au bord de la mer, soit près des rivières, ou dans l'intérieur des terres. Il signale toutes les voies de communication, tant par eau que par terre, que peuvent suivre les Acadiens pour s'évader, et les moyens de les arrêter. Il n'omet ni une patrouille pour garder une route, ni un vaisseau pour fermer une passe. Tout cela avec une sagacité féline qui rappelle absolument le chat guettant la souris. Mais où le bon juge se surpasse lui-même, c'est dans

1. Cette description a été publiée dans un des rapports de la Société Historique de la Nouvelle-Ecosse, d'après les manuscrits du Dr Brown, (*Collections of Nova Scotia Historical Society*, vol. II, p. 158) ; mais cette Société a agi, relativement à cette pièce, absolument comme le compilateur des *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, c'est-à-dire qu'elle l'a tronquée et qu'elle a laissé dans l'ombre tout ce qu'il y a de compromettant. On la trouvera reproduite en entier dans les DOCUMENTS INÉDITS du *Canada-Français*, p. 130, No XXXII.

la variété des pièges et des mensonges qu'il invente pour surprendre et saisir les pauvres Acadiens. Il faudrait, par exemple, tâcher de répandre d'avance parmi eux le bruit qu'on veut les transporter, non pas en exil, mais au Canada. Une fois sous cette fausse impression, ils se rendront plus volontiers. Si on pouvait les persuader de se livrer d'eux-mêmes, mais cela n'est guère praticable. Il y a bien les dimanches durant lesquels ils se réunissent tous à l'église, où on pourrait peut-être les cerner et les arrêter. Il y a aussi la nuit qui a si bien servi pour les désarmer : si on les surprenait dans leurs lits ; mais ils sont tellement éparpillés qu'on y réussirait difficilement. Enfin le juge a touché du doigt le vrai moyen, celui qui a été adopté en dernier ressort : c'est d'envoyer aux Mines un fort détachement qui les fasse prisonniers après les avoir convoqués en assemblée.

On connaît le bostonnais qui commanda ce détachement : ce fut Winslow, lequel continua à son tour à mentir, mais cette fois ouvertement.[1] Dès son arrivée, il commença à répandre le

1. On voit que l'invention et l'exécution du plan destiné à tromper et à saisir les Acadiens pour les déporter, sont dues particulièrement à deux Anglo-Américains, Morris et Winslow. Ce fut leur concours efficace et celui des soldats de la Nouvelle-Angleterre qui permirent au gouvernement d'Halifax de satisfaire la convoitise de leurs compatriotes à l'égard des terres des Acadiens. Cette convoitise datait d'un demi-siècle ; elle avait été l'un des motifs qui avaient engagé, en 1710, les provinciaux de la Nouvelle-Angleterre à s'enrôler dans l'expédition de Nicholson.—*Collections of Nova Scotia Historical Society*, vol. IV, p. 22.

On a voulu nier cette convoitise ; mais en voici des preuves qu'on aura peine à révoquer en doute. Elles sont officielles, et émanent du gouverneur Lawrence lui-même. Dans une proclamation datée du 11 janvier 1759, il dit :

" Whereas since ye issuing of ye proclamat^{n} dated ye 12th of Octr 1758, relative to ye settlem^{t} of ye vacated lands in th^{s} prov^{e} . I have been informed by Thos Hancock Esqr., Agent for ye affairs of Nova Scotia at Boston, that *sundry applicat^{ns}* have been made to him in conseq^{e} thereof, by persons desirous of settling on ye s^{d} lands....."—*British Museum.—Papers of Dr Andrew Brown designed for a History of Nova Scotia. Add. MSS.* 19,075, fol. 287.

Dans un autre acte officiel, le même Lawrence ajoute : ".....Whereas, since the removal of the said French inhabitants, His Excellency the governor, in order to make an effectual settlement in the province, and to strengthen the same, has been pleased to make grants of townships to many substantial and industrious farmers, Protestants, His Majesty's subjets of the neighbouring colonies.....*daily* applying for grants of Townships....." —*British Museum.—Add. MSS.*,19,073, fol. 64, *v.*

La compagnie Hancock, de Boston, avait été celle qui, à la demande de Lawrence, avait fourni les navires sur lesquels avaient été déportés les exilés acadiens. C'était cette même compagnie à laquelle les *New Englanders* faisaient des demandes fréquentes (sundry applications), afin d'obtenir d'être mis en possession par le gouverneur Lawrence des terres laissées vacantes par les Acadiens. D'autres *neighbouring colonists* faisaient directement, dans

faux bruit qu'il venait simplement passer l'hiver à la Grand'-Prée. C'est aussi à lui qu'est due la fameuse proclamation aux Acadiens qu'il osa attribuer faussement, comme toujours, au roi d'Angleterre, infligeant ainsi à ce monarque la responsabilité d'un crime auquel, grâce à Dieu, il n'avait pas songé. [1]

Il est à noter qu'au milieu de toutes les infernales combinaisons du juge Morris, il n'est pas fait la moindre allusion au serment sans réserve dont on faisait tant de bruit en ce moment-là même. Peu importait évidemment que les Acadiens prêtassent oui ou non ce serment : ils étaient voués quand même à la déportation, *They are at all adventures to be rooted out.* Ce sont les propres paroles du juge Morris.

Le serment n'était qu'une raison apparente destinée à servir de prétexte pour colorer la condamnation qu'on était décidé à prononcer.

le même but, des demandes quotidiennes *(daily)* à Lawrence lui-même. Que veut-on de plus ?

Et de qui descendent ceux qui possèdent aujourd'hui les anciennes paroisses acadiennes ? A peine quelques mois s'étaient-ils écoulés depuis la prise de Québec, qu'une flotte composée de vingt-deux navires chargés de *New-Englanders*, convoyée par un *Sloop* armé de seize canons, aborda aux rivages acadiens et vint en prendre possession.

1. Ce fait ressort clairement de la dépêche du Secrétaire d'Etat, sir Thomas Robinson, au gouverneur Lawrence, en date du 13 août 1755. Loin de consentir à la déportation des Acadiens, que lui insinuait vaguement Lawrence, Sir Thomas lui ordonna absolument le contraire. Aussi, après avoir transcrit cette dépêche, le Dr Brown ajoute-t-il : *This important: Government at least innocent.*

Et un peu plus loin :

" The Board of Trade extremely guarded—no blame imputable to them on the subject.

" The Board of Trade and Plantations in their dispatch, in answer to governor Lawrence, take no notice of his proposal of removing the French inhabitants. They industriously avoid it.—*British Museum. Brown's MSS.—Add.* 19,073, fol. 42 et 43.

Voir la dépêche de Sir Thomas Robinson, citée et commentée au long dans *Un Pèlerinage au pays d'Evangéline*, pages 92 et suivantes.

Pourquoi le Dr Brown attachait-il tant d'importance à disculper le gouvernement anglais de toute participation à l'exil des Acadiens ? C'est qu'il connaissait toute l'étendue de ce crime et les circonstances odieuses qui l'avaient accompagné.

" I can take upon me, dit-il, from a painful examination of the whole matter, to assert that Raynal neither knew nor suspected the tenth part of the distress of the Acadians—and that, excepting the massacre of St Bartholomew, I know of no act equally reprehensible as the Acadian removal that can be laid to the charge of the French nation. In their Colonies nothing was ever done, that at all approaches to it in cruelty and atrociousness. "

" Saturday Aug. 13th, 1791."

Je laisse maintenant le Dr Brown flétrir lui-même la hideuse pièce que je viens d'analyser, et juger le juge Morris :

" Il a écrit, dit-il, ce rapport, en conséquence, paraît-il, de la demande du Conseil. Il est peu honorable à son cœur, car il est rempli de stratagèmes injustifiables, de cruels avis et de conseils barbares. " (*He wrote this report..... little honourable to his heart, as it is replete with unjustifiable stratagem, cruel advice, and barbarous council.*) [1]

J'aime à croire que les historiens qui ont cherché à justifier la déportation des Acadiens n'avaient pas en mains toutes les pièces du procès que nous possédons aujourd'hui ; mais je dois dire, à mon grand regret, que celui qui en a fait le récit le plus retentissant, en avait sous les yeux la copie complète, pendant qu'il écrivait. [2] Comment en douter, puisque lui-même l'a proclamé? Il n'y a qu'une triste réflexion à faire : c'est que des livres composés dans un pareil esprit sont fatalement condamnés à disparaître avec les préjugés qui les ont inspirés.

L'historien américain a voulu laver à tout prix ses compatriotes de la tache que l'Histoire leur avait infligée ; mais il n'a réussi qu'à l'agrandir. Il n'est pas de pire faute que celle de vouloir excuser ce qui n'est pas excusable.

L'abbé H.-R. Casgrain.

1. *Dr Brown's MSS. Add. MSS.*, 19,072 fol. 30.—Voir Doc. inédits, p. 137. Note 5.

2. Parkman, *Montcalm and Wolfe.* Avec la masse de preuves, de pièces authentiques que l'on connaît, comment M. Parkman a-t-il pu se fermer les yeux au point d'écrire ceci, par exemple :

" *Very few (of the Acadians) availed themselves of this right (of removing with their effects). Un très petit nombre d'Acadiens se prévalurent du droit d'émigrer avec leurs effets.* Comme si Nicholson, Vetch, Caulfield, Doucet, Philipps, Armstrong, avaient laissé un seul jour ces malheureux libres de se prévaloir de leur droit !

BREVIS VITA

Mon regard éperdu sondait la mer sans borne,
Et là, seul, je songeais, l'esprit rêveur et morne
A la vie éphémère, à nos jours qui s'en vont
Plus vite que les eaux du fleuve vagabond.
Le flot pousse le flot ; et de même les hommes,
Passant sur cette terre ainsi que des fantômes,
Tombent pour faire place à ceux du lendemain.
Mobile est l'océan : ainsi le genre humain.
Les générations se succèdent, s'entassent
Sans repos d'un moment, comme les flots qui passent.
Mais ces derniers du moins n'ont-ils pas leur reflux ?
Vers leur source nos jours ne nous ramènent plus.
Toujours mûr est l'épi, la moisson toujours prête
Pour le Temps sans pitié, faucheur que rien n'arrête ;
Et comme on voit la plaine onduler sous les vents,
Son souffle cloue au sol la tourbe des vivants.
La poussière des morts couvre la terre entière
Et ce globe n'est plus qu'un vaste cimetière.
Cherchez la forêt vierge où l'on ne trouve pas
Les vestiges de l'homme et l'œuvre du trépas !
Ossuaire sans fin, les cîmes et les plaines
Sont, du nord au midi, d'ossements toutes pleines ;
Et sur tout cet humus entassé par le Temps,
Se croyant immortels, les humains haletants
Pour les siècles futurs élèvent leurs demeures,
Quand la mort sans merci leur dispute les heures !

ADOLPHE POISSON.

SAINTE-ANNE D'AURAY

ET SES ENVIRONS

I

EN ROUTE

La saison des pèlerinages à Sainte-Anne de Beaupré est ouverte; et, cette année comme les années passées, la petite mais très ancienne paroisse canadienne va voir accourir des milliers et des milliers de fervents, attirés par leur dévotion à la patronne des vieux Bretons.

Ces touchantes réunions, ces rendez-vous pieux, sont plus que traditionnels chez nous: ils ont leur origine au berceau même de notre race. Sainte-Anne de Beaupré est — tout le monde le sait — fille de Sainte-Anne d'Auray. Notre humble sanctuaire, où se sont accomplis tant de faits miraculeux, où de si étonnantes guérisons s'opèrent, chaque saison, sous les yeux d'une foule émerveillée, est en quelque sorte une succursale de la basilique du Morbihan, où d'innombrables pèlerins viennent, de centaines de lieues à la ronde, attester si souvent et avec tant d'éclat la piété toujours renaissante de notre mère patrie.

Cette dévotion à sainte Anne — dévotion légendaire au Canada depuis les commencements de la colonie — me semble un argument de plus à l'appui de la conviction que je me suis faite en visitant ces différentes parties de la France: que, malgré l'opinion contraire entretenue par la plupart de nos historiens, nous sommes beaucoup plus bretons que normands.

Notre clergé, nos religieuses venaient de Normandie; et la chose est assez naturelle, le pays ayant, pour les fins du culte, relevé de l'évêché de Rouen, jusqu'à l'érection du siège épiscopal de Québec. Nos familles nobles sont aussi, pour la grande partie, normandes; leurs noms en général l'indiquent. C'est le contraire pour nos noms bourgeois et roturiers; nulle part en Normandie on les rencontre aussi fréquemment que dans la Bretagne nantaise. Là, ils apparaissent sur toutes les enseignes, on les découvre dans tous les actes notariés. Quant à nos expressions populaires, elles y pullulent. On vous dira, par

exemple : " *Espérez*, je vais aller *qu'ri'* les *sieaux* pour *tirer* les vaches." J'y ai retrouvé la *câline*, le *ber*, les *bourriers*, les *mollières*. J'y ai vu des gens qui avaient *de quoi* à ne savoir *éoù* le mettre. Le paysan breton ignore le verbe *pleuvoir ;* il dit comme nos campagnards : il *mouille*. Chez lui, une nature renfrognée est un *caractère seul ; — comme ceci* se tranforme en *de même*. Et, chose qui m'a surpris plus que tout le reste, *de même et de même*, locution que je croyais d'origine bien canadienne pourtant, est bretonne comme les marins de Jacques Cartier. Ainsi, les mêmes noms, le même langage, les mêmes légendes, les mêmes coutumes, une parenté frappante dans les physionomies, le même patron populaire : saint Jean, la même dévotion traditionnelle à la " bonne sainte Anne " ; je n'en ai pas demandé plus pour me fixer ; je me crois breton, bien breton, très breton. Et, avec l'entêtement du Breton, je n'en démordrai pas sans résistance.

Mais laissons là cette question de nos origines, qui ne vient ici qu'incidemment. Je voulais vous parler, lecteurs, de Sainte-Anne d'Auray, de sa basilique, de ses légendes, et des intéressantes localités qui l'entourent. Nous ferons mieux : voici le 25 juillet, veille du grand *Pardon* ; un triduum extraordinaire se prépare sous les auspices de l'archevêque de Paris ; nous sommes à Nantes ; montons en chemin de fer, et en route pour la vraie Bretagne bretonnante ! Vous allez voir quel charmant voyage nous allons faire, vous par l'imagination, moi par le souvenir.

Tandis que le train file vers la campagne, penchez-vous à la portière. Quels sont, dites-vous, ces vastes bâtiments alignés le long des quais, et dont l'architecture lourde et massive rappelle vaguement le profil du marché Champlain de Québec ? Ce sont les prisons. Ne vous vient-il pas à l'esprit cette vieille ballade de nos pères :

Dans les prisons de Nantes
Lui a-t-un prisonnier,
    Gai faluron falurette !
Lui a-t-un prisonnier,
    Gai faluron dondé !

Oui, mais après ce naïf refrain du temps jadis, c'est une pensée plus sombre qui étreint le cœur. Là, derrière ces murs mornes et froids, se sont déroulées les scènes peut-être les plus poignantes de la Révolution française ; et le nom de l'infâme Carrier vous vient involontairement aux lèvres. Les condamnations

aveugles, les exécutions, les massacres, les noyades, ce que le monstre nommait les *mariages républicains*, enfin mille cruautés inouïes, sans compter la sauvagerie des représailles, toutes ces pages sanglantes de l'histoire viennent flotter devant vos yeux avec des miroitements sinistres ; et vous ne pouvez regarder sans un froid dans le dos les flots calmes du fleuve où s'allaient engloutir, en pleine nuit, avec des milliers de victimes étouffées dans leurs flancs, ces infernales machines qu'on appelait les bateaux à soupape. Sur les hauteurs de la rive gauche, à une ou deux lieues d'ici, il y a le Château-d'Eau — un vaste et luxueux édifice — où il s'est passé tant d'horreurs qu'on ne peut plus trouver personne pour l'habiter. Mais assez sur ce triste sujet.

Ici, saluons ! c'est la statue de " sainte Anne bénissant la Loire, " du haut d'un escarpement au flanc duquel s'étage un monumental escalier. Une apparition seulement, qui fuit derrière nous, avec le fouillis des mâts et la silhouette des clochers. Toute la ville s'éloigne aussi, et se fond peu à peu à l'horizon dans la fumée des usines et des bateaux à vapeur qui sillonnent le port.

Voici Indret, l'un des grands ateliers de l'Etat.

Presque en face, c'est la Basse-Indre, où fut construit le fameux vaisseau *La Méduse*, dont le naufrage célèbre fournit à Géricault méconnu le sujet d'un immortel chef-d'œuvre.

Ce beau clocher, là-bas, c'est celui du Pellerin, — calme petit bourg où, voyageur attardé, j'ai passé deux mois et demi partagés entre les fatigues d'un labeur ardu et les charmes d'une hospitalité dont le souvenir me sera toujours cher. Si vous regardez bien, du même côté, plus loin, vous apercevrez peut-être l'arête d'une grande tour isolée, émergeant par moments des hautes futaies, avec des nuées de corbeaux. C'est la tour de Buzay, — le dernier reste d'un monastère de génovéfains fameux dans la contrée. Ces paresseux de moines ont laissé là des travaux gigantesques. Ces fainéants ont creusé, entre le lac de Grand-Lieu et la Loire, à une époque où l'on ne parlait guère de ces choses pourtant, un canal qui fait encore l'admiration des ingénieurs.

Mais passons, — non sans jeter toutefois un coup d'œil vers ces collines lointaines qui s'estompent dans les reculements de la perspective. C'est le pays de Retz. Vous connaissez l'opérette de *Barbe-Bleue*, ou tout au moins vous vous souvenez du conte de Perrault qui porte ce titre. Eh bien, Barbe-Bleue n'est pas du tout ce qu'un vain peuple pense, un héros d'imagination. Il a bien et dûment existé en chair et en os. Il s'appelait de son

vrai nom Gille de Retz, et portait les insignes de maréchal de France. Il fut exécuté à Nantes, le 26 octobre 1440, pour des horreurs innommables, auprès desquelles ce qu'on lui reproche dans les histoires de la veillée n'est que de la saint-jean. Ce pays de Retz constituait ses immenses domaines.

— Savenay ! crie une voix à la portière.

Des souvenirs plus modernes ici, sinon moins terribles. Cette petite ville a bien peu d'importance par elle-même, mais son nom tient une large place dans le récit des luttes fratricides qui ensanglantèrent la France, à la fin du siècle dernier. Ici, l'armée vendéenne, commandée par Fleuriot et Bernard de Marigny, fut écrasée par Marceau, Kléber et Westermann, le 15 novembre 1793. Les royalistes échappés aux désastres du Mans, n'ayant pu retraverser la Loire à Ancenis, avaient fait le tour de Nantes, et se trouvaient acculés dans le triangle formé par l'océan, la Loire et la Villaine, où il n'y avait plus ni bateaux ni ponts. Le carnage fut effroyable. Les Vendéens combattirent avec la fureur du désespoir ; mais ils furent presque anéantis. Il n'en échappa que douze à quinze cents, qui eurent la vie sauve en déposant leurs armes, et en criant : *Vive la nation !* La journée fut décisive. Après cette défaite, les royalistes, tout en continuant la guerre de partisans, durent renoncer à tenir la campagne.

Mais je vous attarde en route. Un ou deux souvenirs encore, et je ne vous dis plus rien, que nous n'ayions aperçu, dans quelques heures, rayonner au soleil la belle statue — de sainte Anne toujours — qui surmonte la gare où nous devons descendre de wagon.

En attendant, voici Saint-Gildas-des-Bois. Vieille abbaye pittoresquement encadrée, fondée, il y a plus de huit cent cinquante ans, par Simon de la Roche-Bernard. L'église qui en reste est classée parmi les monuments historiques de France ; c'est-à-dire qu'il est défendu aux vandales, — il y en a partout, — d'y porter la main.

Ce nom de Saint-Gildas me fait songer que, si nous descendions un peu du côté de la mer, nous trouverions Saint-Gildas-de-Rhuis, célèbre par son monastère, qui fut quelque temps gouverné par Abailard. Le fameux philosophe et théologien scolastique n'y fut guère heureux, si l'on en juge par l'extrait suivant d'une de ses lettres à Héloïse :

" J'habite, disait-il, un pays barbare dont la langue m'est inconnue et en horreur (le celte) ; je n'ai de commerce qu'avec des peuples féroces ; mes promenades sont les bords inaccessibles d'une mer agitée; mes moines n'ont d'autre règle que de

n'en point avoir. Je voudrais que vous vissiez ma maison, vous ne la prendriez jamais pour une abbaye : les portes ne sont ornées que de pieds de biches, de loups, d'ours et de sangliers, des dépouilles hideuses des hiboux ; je crois à tout moment voir sur ma tête un glaive suspendu."

L'église de Saint-Gildas-de-Rhuis, classée elle aussi parmi les monuments historiques, est très intéressante à visiter. On y voit en particulier le tombeau du saint.

Encore quelques lieues à toute vapeur, et nous arrivons à Vannes.

Vannes ! — pas une belle ville dans le sens moderne du mot, non ; mais pour une vieille ville, oui. Songeons-y, c'était la capitale des Venètes, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Jules César en fit la conquête cinquante-sept ans avant Jésus-Christ. Si Vannes eût progressé comme Chicago, cette petite ville, dont la population ne s'élève pas à douze mille habitants, aurait enveloppé le globe. Très curieuse du reste. Avec ses maisons gothiques aux fenêtres maillées de plomb, ses étages en encorbellement, ses pignons aigus s'avançant les uns vers les autres comme pour se cogner le front au-dessus des ruelles étroites et sombres, ses façades croisillées, enchevêtrées, losangées de poutres et de poutrelles où courent les sculptures les plus bizarres, c'est le moyen âge qui revit là, comme sur une toile de décor.

Guère de respect pour les choses historiques cependant, messieurs les Vannois : le fameux château de LaMotte, qui fut longtemps la résidence des ducs de Bretagne, a été transformé en hôtel ; et les banquettes d'un théâtre ont envahi la salle où les Etats signèrent, en 1532, en présence de François Ier, l'acte d'union définitive et irrévocable entre la Bretagne et la France. Disons en revanche, et comme atténuation, que Vannes possède le plus beau musée d'antiquités celtiques qui soit au monde.

II

SAINTE-ANNE D'AURAY

Enfin, nous voici à Sainte-Anne.

Faufilons-nous à travers la cohue, et prenons place tant bien que mal dans les chars à bancs rangés là pour attendre les pèlerins, car nous avons encore un bon quart d'heure de route avant d'arriver au village.

Si vous n'êtes pas familiers avec la vie d'hôpital, ni chirurgiens amateurs de *beaux cas*, fermez les yeux, sinon vous allez voir le plus cauchemarisant défilé d'infirmes, de manchots, de goîtreux, d'hydropiques et de culs-de-jatte, dont le plus fantasmagorique des poètes ait jamais rêvé la collection. La Cour des miracles pour le moins est là, échelonnée sur la route, à droite et à gauche, qui vous guette et qui s'avance vers vous, boitant, se traînant, sautillant, pour exhiber qui sa plaie, qui ses moignons, qui sa gibosité, afin de faire un plus éloquent appel à votre compassion. Cela navre, terrorise, donne des hauts-le-cœur. Jetons des sous, et fuyons vite, mon Dieu !

Je me hâte d'ajouter que ces parasites de la dévotion ne sont pas des pèlerins, mais tout simplement des malheureux attirés là par l'espoir de trouver un plus nombreux concours de bonnes âmes à exploiter.

Tiens, quelque chose de doré brille là-haut dans le lointain. Qu'est-ce ? C'est le sommet de la basilique, la statue colossale de la patronne du pays, qui domine les environs du haut de son piédestal gigantesque. J'ignore si c'est l'effet produit sur mon esprit par cette armée de mendiants, et les innombrables marchandes de cierges, de chapelets et de médailles qui m'assiègent à leur tour, mais, parole d'honneur, la statue elle-même a l'air de nous tendre aussi la main comme pour demander quelque chose.

Ne plaisantons pas : la statue semble avoir réellement cette attitude. J'en fis un jour la remarque à M. LeGoff, l'artiste même qui l'a modelée. — C'est, me dit-il, une illusion d'optique produite par la dorure dont on l'a recouverte malgré moi. Cette dorure jette des reflets où il devrait y avoir des ombres ; et, à cette hauteur — près de cent mètres — il n'en faut pas plus pour fausser le coup d'œil.

Naturellement les hôtels sont encombrés. Mais comme nous avons télégraphié six jours à l'avance, on nous a retenu des lits au-dessus d'une épicerie du village. En manœuvrant avec sang froid à travers les boucauts éventrés, les chaises boiteuses, les pelures et les tessons qui rendent encore plus scabreux le terrain gluant qui sert de parquet, et après avoir escaladé, sans accidents trop sérieux, une espèce de casse-cou affectant avec prétention des allures d'escalier, nous y arriverons bien sûr. Et, si nous avons la précaution de nous boucher aussi hermétiquement que possible les fosses nasales avec un coton protecteur, nous pourrons peut-être avoir l'illusion d'un sommeil bien gagné, entre une vingtaine de bottes d'oignons rocamboles, et cinq ou six caisses de savon rance et de chandelles de suif.

Heureusement qu'il n'y a point de punaises ; et, tout bien considéré, il vaut encore mieux accepter cette perspective, que de nous résoudre à coucher à la belle étoile, ou à passer la nuit avec les pèlerins entassés dans l'église.

L'église, voilà ce qu'il faut visiter d'abord, et tout de suite.

Ce splendide monument est de construction moderne : la première pierre en fut posée par l'abbé Fouchard, vicaire capitulaire, le 7 janvier 1866. Elle est toute en granit, et de style Renaissance, tel qu'on le traitait sous Louis XIII. L'architecte Deperthes a su imprimer à son œuvre un cachet spécial, en mariant, dans la structure générale de l'édifice, aux détails du style adopté, les proportions imposantes du gothique. De plus, par une fantaisie d'éclectisme hardi, le roman apparaît çà et là, à l'entrée principale surtout, et donne à l'ensemble un caractère d'originalité qui en rehausse encore l'harmonieux aspect. C'est grandiose, correct, savant et superbe. Mais pourquoi ce style Renaissance ? Pour moi il n'y a de véritable art chrétien que le gothique. Tout le reste est plus ou moins païen ou mondain.

L'église a la forme d'une croix latine. L'intérieur se divise en trois nefs auxquelles, à partir du transept, viennent s'en ajouter deux autres, — si l'on peut désigner ainsi la suite de chapelles absidiales qui contourne le chœur. Celui-ci est un chef-d'œuvre de goût et de richesse. On n'y voit que cuivre poli et marbre précieux. Le parquet est en fine mosaïque. Encastré dans la clôture, un petit monument rappelle l'endroit précis où fut découverte la fameuse statue dont je parlerai dans un instant.

Le maître-autel est monumental. Le dais, le retable, le tombeau, les degrés, tout est découpé dans d'admirables blocs de marbre blanc, qui proviennent des fouilles faites dans l'Emporium, où les empereurs romains enfouissaient les marbres tirés des carrières lointaines. Comme l'indique une inscription, ils furent transportés à Rome sous Titus et Domitien. C'est un don royal de Pie IX. Cet autel est orné de quatre statues — les quatre évangélistes — dues au ciseau du célèbre sculpteur Falguière. A l'un des pieds-droits qui supportent la grande archivolte du chœur, est accolé un saint Joachim du même artiste, — à mon avis, une des belles œuvres de la statuaire du jour.

La chapelle particulière de sainte Anne, remplie d'un nombre incalculable d'ex-voto — il y en a du reste dans toute l'église — est à elle seule une merveille. Là repose, dans une niche élégante, surmontée d'un petit dôme richement ciselé, la statue miraculeuse. Cette statue date de 1823. Son socle contient sous

verre le seul fragment de l'effigie primitive — le côté gauche de la face — qui ait échappé à la rage des septembriseurs.

Racontons ici en peu de mots l'histoire de cette statue.

Le petit bourg de Sainte-Anne d'Auray — autrefois Keranna, *village d'Anne* — fut, dit-on, le premier endroit de l'Occident devenu chrétien où se soit élevé un sanctuaire consacré à l'aïeule du Sauveur. La première chapelle y fut construite vers l'an 640, d'après la tradition, par saint Mériadec, évêque de Vannes. Avant la fin du siècle, la chapelle fut détruite par les hordes dévastatrices qui parcouraient alors la Bretagne. L'image de la sainte resta enfouie sous les décombres, et avec les âges toute trace de l'ancienne construction disparut. Il ne resta plus là qu'un champ nommé le Bocenno. Cependant, rapporte la légende, on ne put jamais labourer sur une partie de ce champ. L'herbe y croissait, mais, chaque fois qu'on avait tenté d'y faire passer la charrue, les bœufs avaient reculé effrayés et comme repoussés par quelque puissance invisible.

Ce miracle, ou cette croyance populaire, contribua largement à perpétuer chez le peuple de l'endroit la dévotion à sainte Anne. Cette dévotion s'accrut , se répandit au loin ; et plus tard, dans toutes les parties de l'Armorique, la sainte devint l'objet d'un culte national. Les vieilles épopées bretonnes, exhumées par le savant archéologue, M. de la Villemarqué, en font foi, de même que la plupart des anciennes chroniques. Ce sentiment semble n'avoir fait que grandir durant la période des 900 ans qui se sont écoulés entre la destruction de la première chapelle, et les événements extraordinaires qui firent renaître celle-ci beaucoup plus grande et beaucoup plus belle.

En 1623,— je ne garantis rien, je raconte les faits tels que je les ai recueillis sur les lieux et dans les ouvrages qui traitent du sujet,— un paysan de Keranna nommé Yves Nicolazic, qui s'était toujours fait remarquer par une grande piété envers la patronne du pays, fut témoin de phénomènes singuliers et l'objet d'étranges manifestations. La nuit, il était troublé dans son sommeil par une grande clarté, et, en s'éveillant, il apercevait un flambeau tenu par une main mystérieuse. Souvent aussi, quand il rentrait tard, il voyait la même lumière cheminant à ses côtés. Un soir, un de ses beaux-frères et lui ramenaient leurs bestiaux du pâturage, lorsque, dans le champ du Bocenno, à l'endroit même où l'eau d'une fontaine monumentale s'épanche aujourd'hui, à quelque distance de l'église, dans trois vastes bassins de granit, ils entrevirent une grande dame blanche flottant au milieu d'une irradiation éblouissante. La vision continua

à visiter Nicolazic partout, près de la source, dans sa maison, dans sa grange. D'autres fois, c'étaient de vagues lueurs que Nicolazic apercevait du côté de l'emplacement du vieux sanctuaire, d'où lui arrivaient aussi parfois comme les échos perdus d'une musique ravissante. Le brave paysan, bouleversé par ces prodiges, et ne sachant que faire, se contentait de prier avec ferveur. Sa prière fut exaucée. Un jour, l'apparition se présenta de nouveau et lui adressa ces paroles dans le langage du pays :

—*Yves Nicolazic, ne craignez point ; je suis Anne, mère de Marie. Dites à votre recteur que, dans la pièce de terre appelée le Bocenno, il y a eu autrefois, même avant qu'il y eût aucun village, une chapelle dédiée en mon nom. C'était la première de tout le pays ; il y a 924 ans et six mois qu'elle a été ruinée. Je désire qu'elle soit rebâtie au plus tôt. Dieu veut que j'y sois honorée.*

Revenu à lui, Nicolazic s'adressa à son recteur, qui le traita d'illuminé et le renvoya rudement à sa charrue. Alors les prodiges se succèdent. D'autres personnes en sont témoins. La contrée s'émeut. On insiste auprès du recteur, qui se montre de plus en plus incrédule. Les apparitions se renouvellent plus pressantes, et, un bon matin, Guillemette Leroux, femme de Nicolazic, trouve, suivant le texte des chroniques, " douze quarts d'écus disposés trois à trois " sur une table, où, quelques heures plus tôt, le flambeau de la sainte avait jeté sa lumière. [1]

On savait Nicolazic pauvre : il crut que l'exhibition de cet argent ferait croire à sa sincérité ; il se trompait. Nouveaux obstacles. Bref, sainte Anne lui apparaît une dernière fois, et lui dit d'aller éveiller ses voisins. Nicolazic se lève ; le flambeau marche devant lui. Les paysans, tirés de leur sommeil, suivent la lueur miraculeuse. Celle-ci les conduit vers le Bocenno, s'arrête sur un coin du champ, monte et descend par trois fois, et disparaît. C'était à l'endroit même où le soc n'avait jamais pu entamer le sol. On creuse, et l'on découvre la statue : une naïve figure en bois, de trois pieds de haut, noircie et rongée par l'humidité de la terre, mais conservant encore " le bleu et l'azur dont l'avait ornée la main pieuse de l'artiste du septième siècle."

1. Ces pièces, dit le P. Hugues, étaient les unes du coin de Paris, de l'année 1623, les autres de 1625, et les autres de diverses fabriques. Cinq personnes, entre autres l'évêque de Vannes et le sénéchal d'Auray, purent en avoir une. Longtemps après, Mme de Kervilia donna la sienne aux carmes, qui la conservèrent dans le trésor du couvent, enchâssée dans un cristal. Les autres servirent à payer les ouvriers, quand on jeta les fondements de la chapelle.

Le recteur va-t-il se rendre cette fois ? Non ; il se montre plus récalcitrant que jamais. De l'argent, une statue, qu'est-ce que cela prouve ?

Enfin, il serait trop long d'entrer dans tous les détails ; après mainte rebuffade, maint interrogatoire, la bonne foi de Nicolazic fut reconnue, la chapelle élevée, et la statue antique, restaurée par un sculpteur d'Auray, fut installée dans le pieux sanctuaire. Et alors commença cette longue suite de miracles et d'interventions surnaturelles qui ont fait de Sainte-Anne d'Auray un lieu de pèlerinages célèbre entre tous. Comme je l'ai dit plus haut, la chapelle du "bon Nicolazic" fut remplacée, en 1866, par la basilique actuelle, l'une des plus remarquables de France, et dont les riches et flambantes verrières racontent phase par phase toute cette merveilleuse histoire.

Maintenant, si vous avez le jarret solide, et si vous n'êtes pas trop sujet au vertige, montez avec moi les marches de l'immense spirale qui conduit aux embrasures du campanile. Le temps est beau, l'atmosphère est limpide, le coup d'œil vous dédommagera de la misérable nuit que vous venez de passer.

De quelque côté qu'on se tourne, on aperçoit partout des tourelles ou des clochers, qui se font jour à travers les bouquets de verdure : ici c'est un vieux château dont la poivrière reluit au soleil ; là c'est une arche grise jetée pittoresquement en travers de quelque ravin pierreux. Le regard découvre même, malgré la distance, le gigantesque phare de Lorient, dont la silhouette tranche sur le bleu foncé de la mer. Comptez les villages : voici Brech, Plumergat, Pluvigner ; là, c'est Pluneret, où se trouve le tombeau de Mgr de Ségur ; de ce côté, c'est l'antique ville d'Auray ; plus loin, c'est Carnac et Locmariaker, avec leurs menhirs, leurs dolmens et leurs cromlechs ; en face, au bout de ce ruban sinueux qu'on appelle la rivière d'Auray, c'est l'océan,— parages célèbres où les galères de Jules César remportèrent la victoire navale qui détourna, pour des siècles, le cours des destinées armoricaines.

Mais hâtons-nous de descendre, voici les cloches qui se mettent en branle ; les orgues vont bientôt tonner sous les grandes voûtes ; allons nous mêler aux vingt-cinq à trente mille pèlerins qui encombrent l'église, le cloître des carmes et toutes les avenues qui y conduisent.

Cette foule offre un aspect très original. Tous les points de la Bretagne y sont représentés, avec le costume particulier à chaque endroit. Ce costume est plus accusé chez les femmes que chez les hommes cependant. Le casaquin, le fichu bigarré et la coiffe

en constituent les détails caractéristiques. La coiffe surtout. Oh ! celle-ci est de rigueur, et présente des variétés infinies. Il y en a de courtes, de longues, d'étroites, de larges, de pointues, de plates, de rondes, de carrées ; les unes se dressent en cônes verticaux, les autres s'allongent horizontalement derrière la nuque ; toutes ou presque toutes ont des ailes plus ou moins vastes, souvent artistement plissées, ruchées et tuyautées, affectant surtout les formes les plus diverses, et ornées quelquefois de dessins en broderie qui révèlent une très grande habileté d'aiguille. Cette forme n'est point matière de fantaisie : chaque petit pays a la sienne. Un Breton vous dira : " Voici ceux de Vannes, voici ceux de Quimper, voici ceux de Ploërmel, voici ceux de Pontivi, etc., " rien qu'à l'inspection des coiffes. Elles ne se ressemblent que par leur blancheur de neige. On dit que l'hermine se meurt d'une tache sur sa blanche fourrure ; je crois qu'une Bretonne aimerait mieux une blessure au cœur qu'une souillure à sa coiffe. La coiffe est sacrée.

Il y a aussi la *câline*. (Pourquoi ce mot ne se trouve-t-il pas dans les dictionnaires ?) La câline est portée par les vieilles. Elle est d'étoffe plus lourde et moins blanche ; elle se complique d'une bride noire, et sa forme est toujours la même : celle d'un bec de canard se prolongeant plus ou moins loin derrière la tête. Cette câline, un jupon ne dépassant pas la cheville, un petit fichu croisé sur une taille de six pouces de long, des sabots, un bâton, la bouche sévère et l'œil d'une acuité singulière, telle est la vieille Morbihanaise. Le type est invariable.

Chez les hommes, le costume national tend à s'effacer. Les jeunes portent encore le veston sans basques, avec broderies et garnitures de sequins, mais les vieux, les très vieux, ont seuls conservé les guêtres, les braies bouffantes, et les cheveux longs sous le chapeau à larges bords. Ce qui semble vouloir défier l'avenir, par exemple, ce sont les sabots. Cette chaussure, disparue chez nous depuis si longtemps, est encore d'un usage universel dans les campagnes de France. On entend partout son petit clic-clac au timbre harmonieux comme un pincement de harpe.

Toute cette foule si étrangement costumée est là, causant, chantant, riant, mangeant, priant à haute voix, assise en ronds, cheminant par groupes, avec ces mille rumeurs confuses qui rappellent le murmure des houles, le bruissement des forêts et le bourdonnement des ruches. Maintenant si j'ajoute que les Bretons semblent — comme tous les peuples primitifs du reste — avoir un goût très prononcé pour les couleurs voyantes, on aura

une idée du curieux spectacle que nous avons sous les yeux. C'est comme une scène d'opéra.

Jouissons-en quelques instants, puis nous nous dirigerons du côté de la *Scala-sancta*. C'est une espèce de reposoir sur une estrade très élevée, à laquelle on arrive par deux larges escaliers. que les dévots gravissent à genoux. Cette construction, toute recouverte de draperies, et tout enguirlandée de drapeaux et de banderoles, se dresse à l'extrémité d'un vaste champ de forme oblongue, appellé le champ de l'Epine. C'est du haut de ce balcon que se fait le sermon du soir, et que la bénédiction du Saint-Sacrement se donne, à la clarté des cierges et des étoiles. Ce soir, à la nuit tombée, cent trente-deux paroisses seront là, circulant en procession autour de cette enceinte immense, avant de se rendre à l'église. C'est ce qu'on nomme en Bretagne " la retraite aux flambeaux ". J'ai rarement vu de scène plus grandiose, et je n'en ai sûrement jamais vu de si entraînante. Cette foule énorme, avec ses innombrables points lumineux, qui s'avance lentement en plein champ, sous les arbres, dans les rues, en chantant des cantiques, et portant à la main un cierge dont la lumière est protégée par une espèce de petit cornet en papier multicolore, c'est non seulement féerique, c'est contagieux. On se laisse émouvoir ; on prend un cierge à son tour ; on suit la masse — où le paysan coudoie le grand seigneur — et, ma foi, avouons-le, on chante tant bien que mal avec les autres. Chants naïfs dont il suffit d'entendre une fois le refrain pour le répéter ensuite ; chants héroïques où se mêle toujours à la pensée intime le sentiment de la patrie, où percent à chaque phrase les préoccupations, les espoirs et les angoisses d'un peuple de marins et de soldats, constamment aux prises avec les éléments ou l'ennemi. Je crois pouvoir me rappeler un de ces refrains ; le voici :

Sainte patronne immaculée,
Toi que nous implorons,
Sur la vague ou dans la mêlée,
Protège tes Bretons !

" Pour bien comprendre tout le charme de cette poésie naïve, dit l'abbé Nicol, il ne suffit pas de la lire, il faut l'entendre chanter." Mieux encore, ajouterai-je, il faut la chanter soi-même.

Loin de son pays, loin des siens, au sein d'une contrée encore plus étrange qu'étrangère, entouré de souvenirs héroïques et de légendes mystérieuses, en face de chefs-d'œuvre d'art contrastant avec toutes les rusticités d'une nature primitive, et mêlé par hasard ou autrement à ces imposantes démonstrations reli-

gieuses, on se sent dominé, charmé, gagné. Et de grosses larmes viennent vous rouler dans les yeux sans que vous sachiez trop pourquoi.

III

CARNAC

Quelqu'un nous avait dit : " Là-bas, sur ce sommet
Au pied duquel, ruisseau que le druide aimait,
Le Portefeuille roule en chantant sous les saules,
S'élève un vieux dolmen, reste des vieilles Gaules."
Quelques instants après, vers le plateau lointain
Où gît ce survivant de tout un monde éteint,
Enjambant les talus, sautant de roche en roche,
Effarouchant l'oiseau qui fuit à notre approche,
Nous nous hâtons tous deux, prêtant, chemin faisant,
Notre oreille aux récits du petit paysan,
Pieds nus et l'œil madré, qui nous montre la route,
Et qui, d'un ton ravi, tout charmé qu'on l'écoute,
Et promenant sur nous ses regards ébahis,
Nous conte la légende étrange du pays :
Cet étang, c'est la *Mare aux martes ;* sur ces pierres,
Tous les soirs, à minuit, les pâles lavandières,
— Quiconque les dérange a de cuisants remords, —
Viennent battre et laver le blanc linceul des morts.
Des gens ont, disait-il, vu la *pierre levée*
Des Rendes, dans la nuit, descendre la cavée,
Allant à je ne sais quel affreux rendez-vous...
Lorsque l'enfant se tut, nous avions devant nous,
Enigme interrogée en vain par l'antiquaire,
Le dolmen — une masse énorme de calcaire —
Qui, sur quatre piliers informes suspendu,
S'élève hors du sol de ce côteau perdu,
Comme un autel dressé pour quelque dieu farouche.
Le colosse était là, verdi par une couche
De mousse et de lichens — témoin morne et discret
D'une époque dont nul ne connaît le secret.
O fatals monuments des âges druidiques,
Qui donc fera jaillir de vos blocs fatidiques
L'éclair mystérieux qui, depuis trois mille ans,
Invisible à tout œil, couve en vos rudes flancs ?

C'est en cheminant, le lendemain, sur la route de Carnac, que je répétais à mon compagnon de voyage, ces vers inspirés par une visite que je fis, en 1880, au dolmen de Montborneau, près de Saint-Benoît-du-Saut, dans l'Indre. Car ces vestiges énigmatiques des anciens âges ont toujours eu pour moi un attrait singulier.

Qu'on me permette de modifier un peu la forme de ce récit, pour raconter le reste de mon voyage à travers un pays si plein de souvenirs historiques, à la recherche de ces monuments d'une civilisation sans histoire.

Nous avions pris une voiture de louage à Sainte-Anne ; et, traînés par une rosse étique conduite par un Breton — que je ne qualifierai pas de têtu, de peur de commettre un pléonasme — nous allions gaiement sur la grande route, par une journée charmante. Oh ! les routes de France, comme elles sont belles ! Vous connaissez celle qui conduit au parc de Montréal, lecteurs ; eh bien, elle est à peine comparable aux grands chemins qui sillonnent en tous sens les coins les moins fréquentés du territoire français. C'est alligné comme les plates-bandes d'un jardin anglais, et poli comme une table de billard. Je m'étonne qu'on n'ait pas la fantaisie d'y voyager sur des patins à roulettes.

On sort du village par la route de Treulan. Celle-ci circule bientôt à travers les collines boisées et les rochers qui longent la rivière d'Auray, et, à mesure que nous avançons, le paysage devient de plus en plus pittoresque. Le cocher nous indique un escarpement sur lequel se trouve une énorme masse de granit, disposée de telle façon que la main d'un enfant peut, dit-on, la mettre en mouvement. On l'appelle la *pierre branlante*. Longtemps la croyance populaire a naturellement attribué de mystérieuses propriétés à ce bizarre phénomène d'équilibre. Mais nous avions trop grand'hâte d'arriver au but de notre voyage pour nous attarder à ces détails. Nous ne mîmes pied à terre qu'au *Champ des Martyrs*, théâtre d'un des plus sanglants souvenirs de la Révolution.

On connaît la malheureuse affaire de Quiberon. En 1795, les émigrés d'Allemagne et d'Angleterre firent une descente en Bretagne, protégés par l'escadre anglaise du commodore Warren. Ils y furent rejoints par les chouans de George Cadoudal. Le jeune et brillant général Hoche fut envoyé contre eux, et les vainquit. C'est alors que commence la scène dramatique.

Les royalistes, sous le commandement de Sombreuil, poursuivis par les vainqueurs, font des efforts désespérés pour regagner les vaisseaux anglais qui les ont apportés ; mais la mer est

mauvaise, et l'embarquement presque impossible. Les fuyards se noient par milliers, et ceux qui restent sont impitoyablement décimés par les balles républicaines. L'affolement est à son comble. Enfin, Sombreuil lui-même, avec ses derniers partisans, est acculé sur une falaise à pic, et, n'ayant aucun espoir de salut, met bas les armes.

Ils se rendirent, disent les royalistes, sous promesse d'avoir la vie sauve. Cette assertion est-elle exacte ? y eut-il réellement capitulation ? Voilà le problème de l'histoire. Je ne veux pas essayer de le résoudre ; je me bornerai à citer les paroles de Thiers. Voici ce qu'il dit en propres termes :

" Quelques grenadiers crièrent, dit-on, aux émigrés : *Rendez-vous, on ne vous fera rien !* Ce mot courut de rang en rang. Sombreuil voulut s'approcher pour parlementer avec le général Humbert ; mais le feu empêchait de s'avancer. Aussitôt un officier émigré se jeta à la nage pour aller faire cesser le feu. Hoche ne pouvait offrir une capitulation ; il connaissait trop bien les lois contre les émigrés pour oser s'engager, et il était incapable de promettre ce qu'il ne pouvait pas tenir. Il a assuré, dans une lettre publiée dans toute l'Europe, qu'il n'entendit aucune des promesses attribuées au général Humbert, et qu'il ne les aurait pas souffertes. Il s'avança, et les émigrés n'ayant plus d'autre ressource que de se rendre ou de se faire tuer, eurent l'espoir qu'on les traiterait peut-être comme les Vendéens. Ils mirent bas les armes. Aucune capitulation, même verbale, n'eut lieu avec Hoche."

Ce témoignage me semble d'un grand poids.

Quoi qu'il en soit, les prisonniers, au nombre de 982, furent passés par les armes, et inhumés à cet endroit qu'on appelle le *Champ des Martyrs*. L'humanité est ainsi faite : toutes les victimes des guerres civiles et des guerres de religion sont, aux yeux de leurs adversaires, des traîtres et des renégats ; aux yeux de leurs partisans, se sont des martyrs.

Ce champ de mort consiste en une vaste avenue, très large et plantée de grands arbres, qui conduit à une chapelle à fronton toscan, portant ces deux inscriptions : *Hic ceciderunt*, et *In memoria æterna erunt justi*. L'intérieur de cette chapelle est nu, et n'a jamais été terminé. En 1814, les restes des malheureux furent transférés à la Grande Chartreuse d'Auray, où, le 20 septembre 1829, la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, posa la première pierre du somptueux mausolée qui les recouvre aujourd'hui. Ce mausolée s'élève à l'intérieur d'une chapelle dont il est le seul ornement. C'est un immense cénotaphe en marbre blanc,

d'un goût sévère mais exquis. La partie supérieure est ornée de bas-reliefs superbes, et des quatre bustes en demi-bosse de Sombreuil, de Talhouët, de d'Hervilly et de Solanges, les principaux chefs de l'expédition. Les extrémités se terminent par deux tympans où l'artiste — David d'Angers — a représenté, d'un côté la Religion déposant une couronne sur un tombeau, de l'autre l'évêque de Dol, Mgr de Hercé, qui fut l'une des victimes de ce déplorable événement.

On entre dans l'intérieur du monument par une des extrémités du stylobate, et l'on se trouve en face d'une ouverture carrée ménagée dans le parquet. Une bonne religieuse y laisse descendre une lanterne attachée au bout d'une corde, et, penchés sur l'excavation funèbre, nous apercevons, dans les profondeurs sombres, un amas d'ossements et de crânes terreux, au-dessus desquels la lanterne se balance lentement, en promenant çà et là des reflets macabres. Cela fait frissonner.

Dans les encadrements latéraux sont gravés les noms de ceux à la mémoire de qui le monument est consacré. J'ai eu la curiosité de les lire tous, et de noter ceux qu'on retrouve au Canada. Les voici :

Aubin, Aubry, Barré, Benoît, Beauvais, Beauregard, Beaumont, Beaufort, Bernard, Berthelot, Bibeau, Boucher, Bonneville, Caron, Brossard, Charbonneau, Chrétien, Cormier, Delorme, Delisle, David, Dano, Duval, Fontaine, Foucault, Fournier, Gauthier, Goyer, Grenier, Hébert, Jacques, Laîné, Lebeau, Leblanc, Leclerc, Lefebvre, Legris, Lévêque, Louis de Lusignan, Maréchal, Martin, Masson, LeMoine, Mignaux, Morrisson, Noël, Pelletier, Perron, Perreault, Plessis, Poulain, Prévost, Préville, Riou, Robert, Rouville, Séguin, Thibault, Proux et Villeneuve.

Ne croirait-on pas feuilleter le *Dictionnaire Généalogique* de Mgr Tanguay ?

En sortant, j'aperçus, appendue à la muraille, une planchette noire, portant ces quelques mots en lettres blanches :

> *Tombeau des royalistes, courageux défenseurs de l'autel et du trône. Ils tombèrent martyrs de leurs nobles efforts. Quel Français* PÉNÉTRÉ DES DROITS DE LA COURONNE *ignore ce qu'il doit à ces illustres morts ?*

Et je m'éloignai désagréablement impressionné : cette note politique criarde, où perçait la mesquine réclame de partisan, me révélant ainsi à brûle-pourpoint tout ce qui peut se cacher de comédie intéressée au fond des choses les plus solennelles,

avait produit sur moi l'effet d'une douche d'eau froide. Passons.

Un détail à observer. Chose curieuse, et qui pourra peut-être intriguer les membres des futures académies des Inscriptions et Belles-Lettres, le marbre du monument porte en relief le millésime 1745, au lieu de 1795. L'artiste a commis l'irréparable erreur d'oublier un L parmi les chiffres romains. Ainsi, dans les âges à venir, ces pauvres martyrs de la politique, et dont la politique exploite encore le souvenir, n'auront seulement pas droit à leur épitaphe. Il est évident qu'on n'aura jamais l'idée de leur assigner un tombeau portant une date de cinquante ans antérieure à leur décès.

Remontons en voiture.

Le paysage s'est transformé. Plus de coteaux ombreux ni d'attrayantes perspectives : nous traversons une lande.

— Voyez-vous, nous dit notre cocher, cette croix de pierre, là-bas, au bord de cette route abandonnée ? C'est là qu'a péri un grand personnage, ajouta-t-il ; comme qui dirait un roi. Il y a très longtemps.

En effet, nous étions sur le champ de bataille d'Auray, où se termina, en 1364, la sanglante guerre dite de *Succession*, querelle princière qui, durant vingt-quatre ans, avait couvert la Bretagne de ruines et de cadavres. Charles de Blois disputait la possession du duché à son parent Jean de Montfort. Il ne s'agissait pourtant que de savoir à quelle sauce ces pauvres Bretons devaient être accommodés. Et ceux-ci s'entr'égorgeaient à qui mieux mieux, tout comme s'ils eussent été fort intéressés au résultat. Enfin, le 29 septembre, les deux partis rivaux se rencontrent à cet endroit même, déterminés à mettre fin à cette longue guerre intestine, par un combat terrible mais décisif. Charles de Blois a pour lui les soldats du roi de France, sous les ordres du fameux Bertrand Duguesclin. Jean de Montfort, de son côté, s'appuie sur Olivier de Clisson et les troupes anglaises commandées par Jean Chandos. La victoire, disputée avec acharnement, se rangea sous les drapeaux anglais, après dix mortelles heures de lutte sans trêve ni merci. Charles de Blois fut tué, et Duguesclin dut rendre son épée, après avoir couché autour de lui des monceaux de morts. La fleur de la chevalerie française fut fauchée dans cette journée néfaste.

A peu près rien à dire de la petite ville d'Auray. On n'y remarque qu'une ancienne église du XIIIe siècle, transformée en caserne. Elle a ceci de particulier qu'elle est de style arabe.

Aux environs de la ville, on m'indique, à distance, la maison de George Cadoudal, le vaillant mais obstiné conspirateur que

Napoléon fit exécuter. C'est à ce vieux moulin, dont les ailes délabrées jettent encore leur ombre du haut de ce plateau témoin de plus d'une mêlée farouche, qu'il arborait ses signaux de ralliement.

Enfin on ne peut faire un pas dans ce pays, sans évoquer quelques-unes de ces scènes féroces, exploits de sauvagerie et d'héroïsme brutal, qu'on est convenu d'appeler de grands souvenirs.

Mais voici qui va faire une heureuse diversion. Quelle est cette maison à l'aspect austère? La croix de pierre qui surmonte la fontaine du coin donne à l'établissement une apparence quasi monastique. Ah ! il y a une enseigne. Lisons :

AU MONT DU SALUT

Débit de boisson

Singulière enseigne pour une buvette, n'est-ce pas ?

Eh bien, c'est ainsi en Bretagne. On n'y mêle pas la religion seulement à la politique ; on l'introduit même au cabaret. Le cabaret et la politique en deviennent-ils moins profanes ? Je n'en ferais pas serment. D'un autre côté, on a peut-être voulu jouer sur le mot *salut ;* ce n'est pas impossible. En tout cas, je ne me torturai pas la cervelle pour approfondir la question. Ce qui nous importait le plus dans le moment, c'était de savoir si l'édifiant pavillon couvrait une bonne marchandise. L'expérience fut favorable. Nous trouvâmes là un petit bleu, à deux sous le goblet, que je recommande à ceux de mes lecteurs qui pourraient un jour se trouver, comme moi, altérés par la poussière des antiquités romaines et druidiques, soulevée par le vent de la mer, sur la route de Carnac.

Carnac, nous y arrivons.

Déjà nous apercevons dans le lointain le gigantesque tumulus ou galgal, que les habitants du pays nomment le Mont Saint-Michel, et tous ces points gris çà et là dispersés dans la campagne, ce sont les fameux menhirs.

Des petits garçons et des petites filles galopent pieds nus à côté de notre voiture, nous présentant des bouquets de bruyère, et s'offrant pour nous servir de guides. Nous laissons le cocher filer tout seul au village, tandis que nous nous acheminons à pied à travers la lande, à la suite de nos petits ciceroni.

On éprouve une impression de saisissement, lorsqu'on arrive parmi ces masses de granit dressées là, au milieu de ces champs incultes, sans que rien dans l'histoire des siècles nous

ait encore révélé ni leur origine ni leur destination. Combien de mille ans ont-ils pesé sur ces géants silencieux ? Combien de générations d'hommes sont-elles disparues, enfouies les unes sous les autres, depuis que ces blocs rugueux dorment là dans leur attitude éternellement morne ! Quels orages dans le ciel, et quelles révolutions sur la terre, ces monuments d'un autre âge ont-ils vus passer, dans leur immobilité morose ! Hélas ! comme la vie nous semble courte et peu de chose, en présence de ces témoins d'époques et de races à jamais oubliées !

Ces monuments, que la plupart des antiquaires rattachent à l'époque druidique, sont de deux sortes : les menhirs et les dolmens. Les menhirs sont de simples monolithes bruts, de forme allongée, plantés verticalement, quelquefois enfoncés dans la terre, quelquefois simplement érigés sur le sol. Les menhirs sont les plus nombreux. Les dolmens se composent de grandes pierres plates posées horizontalement sur d'autres pierres fichées en terre. On suppose que c'étaient là les autels dont les prêtres de Teutatès se servaient pour leurs sacrifices humains. Quand les menhirs sont rangés en cercle ou en demi-cercle, leur agglomération prend le nom de cromlech.

Ces menhirs, qu'on nomme aussi peulvans, sont de différentes grandeurs. Plusieurs n'ont que quelques pieds hors de terre, tandis que d'autres pourraient rivaliser avec les obélisques égyptiens. Ainsi, dans la commune de Plouharzel, on en voit un de quarante pieds de haut. Dans la Charente-Inférieure, dit Onésime Reclus, il y en avait un de soixante-quinze pieds, qu'on a scié pour en tirer de la pierre à bâtir. A Lockmariaker, à deux pas de Carnac, se trouvent encore les quatre fragments gisants d'un monolithe qui devait s'élever à soixante-dix pieds, un peu plus haut que celui de la place de la Concorde. On prétend que le géant a été abattu et brisé par la foudre.

Mais ces proportions sont exceptionnelles. A l'endroit où nous nous plaçâmes pour avoir la meilleure vue d'ensemble possible, les plus hauts menhirs ne s'élevaient pas plus qu'à double hauteur d'homme.

Ces pierres sont rangées par alignements au nombre de onze, formant dix avenues, à peine interrompues par-ci par-là, sur une distance de plus de deux lieues. On en compte encore dix-neuf cents, reste de douze à quinze mille, assure-t-on.

Qu'est-ce que c'est que ces pierres ? Des tombeaux ? Des emblêmes destinés à commémorer d'importants événements, à rappeler certains noms illustres ? Formeraient-elles des temples, des panthéons où chaque menhir représenterait un dieu ou un

grand homme? Toutes ces hypothèses ont été savamment discutées par les archéologues, sans apporter de lumière réelle sur le sujet; et les théories les plus savantes ne me paraissent pas avoir beaucoup plus de valeur que l'explication donnée par mon petit cicerone:

— C'est, dit-il, des soldats romains punis pour avoir fait la guerre au pape saint Corneille. Celui-ci, poursuivi par les légions, et se voyant arrêté et cerné par la mer, qui s'ouvrait devant lui, se retourna, étendit la main, et changea les guerriers païens en pierre. Les petits, là-bas, ajoutait-il, c'étaient les soldats; ces gros-ci, c'étaient les généraux!

Puis le petit bonhomme me montrait dans le flanc d'un des géants de pierre, une niche autrefois habitée par une statue du saint. Cette niche devait avoir la forme même de l'image, car le rusé loustic m'indiqua la place de la tête et du bras étendu pour pétrifier les mécréants. Il voyait tout cela parfaitement, lui. J'aurais voulu avoir le même privilège.

A propos, les légendes les plus extraordinaires ont longtemps circulé, et circulent même encore, dans certaines parties de la France, au sujet de ces pierres celtiques, qu'on nomme, suivant les localités, pierres droites, pierres levées, pierres fiches, pierres fichades, pierres frites, pierres lattes, palets de Gargantua, quenouilles du diable, etc.

Il ne faut pas les regarder de travers; elles vous reconnaissent fort bien, et savent vous faire repentir de votre irrévérence. Elles se promènent la nuit, se cherchent, se réunissent pour se livrer à l'on ne sait quelles monstrueuses incantations. Malheur à qui se trouve sur leur passage!

J'interrogeai là-dessus le petit Breton; il m'assura naïvement que celles de Carnac ne bougeaient jamais. Les légendes s'en vont — comme les dieux. Le mystère même de la *pierre sonnante* n'en fut pas un longtemps pour moi. Cette pierre sonnante est un gros menhir rond; quand on le frappe avec un caillou, il résonne comme une cloche. Intrigué, j'en fis le tour; et j'aperçus, dans le flanc du colosse, une fissure qui s'ouvrait et courait autour de la pierre, en formant comme une espèce d'écorce séparée du bloc par un vide qui la rendait sonore. C'était là tout le miracle.

Il me resterait bien des choses à dire de ces étranges monuments. Je pourrais parler aussi des importantes découvertes d'antiquités romaines — nombreuses dans cette région — que la science doit aux fouilles exécutées dans ces derniers temps par le fameux géologue anglais Miln, dont nous visitâmes aussi le

très curieux musée. Mais ces détails dépasseraient les bornes d'un simple article.

Je clorai donc ici ces notes de voyage — jetées sur le papier, comme on pourrait dire, à bâton rompu — en ajoutant que, une heure après avoir pris congé de mes vieux amis, les menhirs et les dolmens, nous étions assis, mon compagnon de voyage et moi, à la table d'une hôtellerie du village, en train de juger les huîtres de Carnac, célèbres dans la contrée.

Mes amis, quand vous aurez devant vous une assiettée de nos savoureuses malpecks ou de nos succulentes bouctouches, bénissez le ciel : elles sont incomparables au monde.

Les huîtres de Carnac furent le seul désappointement de mon voyage. Je souhaite à ceux de mes lecteurs qui visiteront Sainte-Anne d'Auray et ses environs de n'en pas éprouver d'autres.

LOUIS FRÉCHETTE.

LA FONTAINE DE CHAMPLAIN

A QUÉBEC

Il y a quelque temps, un archéologue demandait dans un journal de Québec où était la fontaine de Champlain. On sait que cette fontaine est mentionnée assez fréquemment dans les anciens documents ; mais la tradition ne nous en donne pas l'endroit précis.

Comme personne n'a répondu à cette demande, je vais essayer de le faire.

Tout d'abord cette question a rappelé à ma mémoire certaines lectures que j'ai faites il y a une quinzaine d'années. Un jour que j'étais retenu à ma chambre, je m'amusais, faute de mieux, à parcourir les vieux registres du Domaine du Roi, concernant les titres de propriété des premiers habitants de la colonie, principalement de ceux de Québec. Je pris même quelques notes, que je mis dans mes cartons, sans m'en préoccuper davantage. Ce sont ces notes qui me sont revenues à la mémoire à l'occasion de la question posée plus haut. En les reprenant, et référant de nouveau aux mêmes registres, je constatai que, dès 1658, la fontaine de Champlain avait son importance comme site, car elle servait pour ainsi dire de jalon ou de point de repère, pour les premières concessions d'emplacements sur la Place-du-quai ou Cul-de-sac, en la Basse-ville.Je n'ai pu, il est vrai, mettre la main sur aucun titre particulier, allant à m'indiquer directement avec quel terrain elle se trouvait avoir été concédée nommément, mais je suis parvenu à la retrouver par les titres du voisinage.

On rencontre ça et là, dans ces titres, des indications comme celles-ci : — " la rue descendant de la fontaine de Champlain ", — " un emplacement situé entre la Basse-ville et la fontaine de Champlain ",— " la rue du Cul-de-sac qui conduit à la fontaine de Champlain ",— " tirant vers la fontaine de Champlain ", — " proche la fontaine de Champlain ",— " le quai du Cul-de-sac près de la fontaine de Champlain ",— " à dix perches près de la fontaine de Champlain ",— et encore mieux,— " tenant d'un bout à la fontaine dite de Champlain à une toise près ", etc., etc.

J'y touchais presque.

En remontant au titre primitif de ce dernier terrain, j'ai trouvé

les lettres patentes qui suivent. Elles sont datées du 30 juillet 1658, au Fort St-Louis de Québec, et signées par le gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, etc.... Elles concèdent à Jacques Gourdeau, Sieur de Beaulieu — (l'ancêtre de notre respectable concitoyen M. Jacques Gourdeau, surintendant du port et ancien seigneur de Beaulieu, en l'Isle d'Orléans),— " une " place scituée au pied de la côte du Cap-aux-diamants, conte- " nant quarante cinq pieds de longueur sur quarante de largeur, " tenant d'un bout à la fontaine dite de Champlain à une toise " près, d'autre aux places non concédées, pardevant le fleuve " St-Laurent et par derrière la côte..... à condition qu'il y " fera bâtir à même retz-de-chaussée que son voisin et de laisser " un quai pardevant de neuf pieds libre et la rue par derrière."

Ces neuf pieds ont formé par la suite partie de la largeur de la rue du Cul-de-sac, et la rue par derrière est devenue la rue Champlain. Plus tard cette dernière a été connue sous le nom de De Meules, et s'est enfin appelée la Petite rue Champlain.

Il s'agissait maintenant de trouver les voisins donnés plus tard à ce concessionnaire isolé sur la grève du Cul-de-sac, pour déterminer la position de celui-ci, et par ce moyen découvrir à six pieds, à droite ou à gauche, l'endroit précis de la fontaine. Pour cela il fallait suivre la file des titres des trois premiers concessionnaires, afin d'asseoir aujourd'hui en son lieu le lot de chacun.

Cette tâche n'était pas bien facile avec des titres épars, souvent interrompus, et dont bon nombre ne sont pas entrés aux registres. De plus, c'est un fait assez remarquable pour le constater, la propriété foncière dans cette localité a changé de mains un grand nombre de fois. Elle a été en outre subdivisée, étant d'abord coupée en deux par la rue en arrière, et ensuite agrandie sur le front et morcelée plusieurs fois, aussi bien du temps des Français que du temps des Anglais.

Dans le cours de ces recherches, j'ai pu constater, par hasard, le site d'une maison que je cherchais depuis longtemps, laquelle m'intéressait particulièrement pour avoir été possédée et habitée par mon trisaïeul Jean-François Cassegrain.

Cette découverte fut un nouveau stimulant pour me faire continuer mes recherches, et je me laissai même entrainer par la curiosité à parcourir, au moyen des titres, toutes les autres premières rues et places de la ville naissante.

Pour en revenir au premier voisin du Sieur de Beaulieu, on le trouve dans la personne de François Boivin. En effet celui-ci,

par lettres patentes semblables à celles de Beaulieu et en date de la même année, 1er décembre 1658, obtient " un emplace- " ment de terre scitué sur le fleuve St-Laurent, au-dessus de la " fontaine de Champlain, au pied du Cap-aux-diamants, conte- " nant cinquante pieds de largeur.....tenant d'un bout au Sieur " de Beaulieu....." avec les mêmes conditions quant à l'alignement et au quai.

Il est à remarquer que le rhumb de vent n'est indiqué ni dans l'un ni dans l'autre de ces titres ; mais on voit par l'indication *au-dessus de la fontaine* et par la suite des titres, qui confirme le fait, qu'il faut aller en remontant le fleuve : par conséquent Boivin doit être trouvé au sud de Gourdeau, suivant la vraie orientation de la rue.

Ce Boivin, devenu infirme et malade, se retire à l'Hôtel-Dieu. Plus tard il se donne, avec l'assentiment de son frère, aux Pauvres de cet Hôpital [1], par acte du 20 septembre 1675. Cette donation comprenait tout son avoir ; mais il semble qu'il faut défalquer de son terrain un morceau de trente pieds carrés, sur le quai, qu'il aurait précédemment vendu à Jancien Amiot, le 22 octobre 1673. L'Hôtel-Dieu néanmoins se trouve à vendre le tout à Michel Guyon, Sieur de Rouveray, le 7 février 1682. Rouvray et demoiselle Geneviève Marsolet, sa femme, vendent à Claude Pauperet, le 7 novembre 1701, la moitié de leur acquisition, ayant déjà disposé de l'autre moitié par contrat en faveur d'un nommé Hamelin. Pauperet, fils, et Mary Joly sa femme, veuve Bosguien, vendent à Jean Dauphin, et ce dernier vend à Jean Amiot, fils, le 17 juin 1713, etc., etc.

En suivant jusqu'à nos jours la série de ces mutations, on arrive au lot No 2267 et à partie du lot No 2266 du cadastre officiel actuel du quartier, situés entre la Petite rue Champlain et l'ancienne rue du Cul-de-sac (rue Champlain actuelle), sous les noms respectifs de Thomas Fahey et Marguerite Abbott, auxquels il faut ajouter la partie de terrain vis-à-vis, au pied du Cap, comprise dans la concession originaire.

Revenons maintenant à Michel Guyon de Rouvray. Il avait une fille, Marguerite, qui épousa Pierre Constantin, et à laquelle il donna un autre emplacement auprès et au nord de Gourdeau, emplacement qu'il ne faut pas confondre avec celui qu'il a vendu ci-dessus.

1. Les *Pauvres de l'Hôtel-Dieu* sont un corps distinct de la "Communauté", laquelle comme dépositaire administre leurs biens à part.

La place concédée à Jacques Gourdeau, Sieur de Beaulieu, le 30 Juillet 1658, comme il est dit plus haut, est donnée, *en propre*, par celui-ci et Eléonore de Gran lmaison, son épouse [1], à demoiselle de Chavigny, leur fille, par le contrat de mariage de cette dernière avec Charles Amiot. Devenue veuve, celle-ci vend, le 16 septembre 1670, à Messire René Robineau, Sieur de Bécancour, Baron de Portneuf, Chevalier de l'Ordre du Roi, etc. Ce dernier, le 3 mai 1683, (alors devenu voisin du Sieur de Rouvray, que l'on a vu ci-dessus propriétaire à compter du 7 Février 1682 jusqu'au 7 novembre 1701) vend à Jean Marsolet, lequel vend, le 3 octobre 1708, à Charles Couture, qui vend à son tour à dame Marguerite Levasseur, veuve Duroy.

Au moyen du titre de cette dernière, on voit par la description de son terrain qu'il est alors borné au nord-est (plus correctement au nord) " à une *ruette* qui descend de la rue Champlain " sur le dit quai ", [2] c'est-à-dire au petit escalier que l'on voit encore aujourd'hui.

Ce lot avait alors ses mêmes quarante-cinq pieds français de front, et comprend par conséquent à peu près les deux lots Nos 2268 et 2269 au cadastre, rue du Cul-de-sac (rue Champlain), le premier sous le nom de Godefroi StPierre, et le second sous celui des héritiers de feu l'honorable juge Maguire.

Avec ces données il n'était guère nécessaire de chercher le voisin du côté nord du Sieur Gourdeau, qui fut Guillaume Jourdain, premier auteur de Pierre Constantin nommé plus haut. En effet la fontaine devait se trouver au pied du Cap sur une ligne parallèle au pignon nord de la maison du juge Maguire, à une toise ou six pieds près de distance, c'est-à-dire dans la direction même du petit escalier qui monte à la Petite rue Champlain. Cette direction me menait droit à la propriété numérotée 2252 au cadastre, laquelle je constatai appartenir aux héritiers Hossack. Je m'enquis de l'un d'eux, M. William Hossack, citoyen bien connu à Québec, si une fontaine existait sur ce terrain, et il me confirma dans l'exactitude de mes déductions, en me disant que de fait il y avait là une belle fontaine, d'un usage constant et immémorial, à laquelle lui et les enfants d'école de son âge se plaisaient à aller se désaltérer souvent avant que l'eau de l'aqueduc fût introduite dans la cité.

J'allai peu après l'examiner, accompagné de mon frère, l'abbé H.-R. Casgrain. C'est une source d'une température froide, mais

1. Celle-ci était veuve de François de Chavigny.
2. " De cinq pieds de largeur."

qui ne gèle point l'hiver. Elle a été minée dans le pied du roc vif, et elle est abritée sous un appenti adossé lui-même à un fort mur de revêtement, qui couvre le pied du cap et a été élevé comme protection contre les éboulis de la côte.

C'est bien là, je crois, à n'en pouvoir douter, la Fontaine de Champlain, ou plutôt dite de Champlain. Cette détermination me paraît moins problématique que celle de son tombeau, au sujet duquel nos archéologues sont encore divisés.

D'ailleurs, il n'y a pas dans l'endroit d'autre fontaine qui corresponde aux données. Au reste rien de plus naturel que Champlain et ses compagnons aient profité d'une source d'eau vive, sortant du roc, qui s'offrait à la vue et était à leur portée; de même qu'il est également naturel que l'on ait laissé libre le passage qui y conduisait, puis qu'on en ait rendu l'accès plus facile par des marches d'escalier.

P.-B. Casgrain.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES CATHOLIQUES DE FRANCE

Depuis les tristes événements de 1871, les catholiques de France se réunissent chaque année en Congrès pour traiter des intérêts religieux et sociaux de leur patrie, et organiser différentes œuvres nationales et de foi.

Cette année, leur dix-septième assemblée a été tenue à Paris les 16, 17, 18 et 19 mai dernier, et elle a pris les proportions d'une manifestation des plus imposantes. Chaque jour, l'assistance a été très nombreuse et les séances pleines d'intérêt.

Rapports et travaux des Commissions, comptes rendus, discours et conférences, ont obtenu un grand succès et soulevé même quelquefois le plus vif enthousiasme.

L'éminent orateur, dont la réputation est depuis longtemps arrivée jusqu'au Canada, M. Chesnelong, sénateur, était le président du Congrès ; mais chaque réunion était présidée par un haut dignitaire ecclésiastique, qui la terminait par quelques bonnes paroles ou quelque brillante allocution.

C'est Mgr l'archevêque de Paris qui présidait la première séance, et il avait à ses côtés MM. Chesnelong, Lucien Brun, Keller, de la Bouillerie, de Ravignan, des Cars, Merveilleux du Vigneau, et quelques autres.

Un nombreux et brillant auditoire n'avait pu trouver place dans la vaste salle de la Société de Géographie, et plusieurs personnes avaient dû se réfugier dans les passages.

Le programme annonçait un discours de M. Chesnelong ; mais il le remplaça par la lecture d'un récit du pèlerinage français à Rome. L'auditoire n'y perdit rien, car ce récit était admirable.

M. Chesnelong possède encore toute la vigueur, la verve et l'enthousiasme d'un jeune homme. Il a visité Rome avec les yeux d'un artiste ; il a vu et entendu le Souverain Pontife avec les sentiments d'un fils affectueux et dévoué ; il a contemplé les grands spectacles que la Ville-Eternelle peut seule offrir en ce monde, avec une intelligence éprise de l'amour du Beau ; il a senti battre le cœur de l'Eglise, et pendant plusieurs semaines il a vécu de sa vie avec toutes les émotions d'une âme vraiment chrétienne.

Ces émotions et ces sentiments, il a voulu les communiquer à son auditoire, et il l'a fait dans un langage très éloquent et tout vibrant de patriotisme et de foi.

Les lecteurs du CANADA-FRANÇAIS en jugeront eux-mêmes par les extraits que nous allons en faire.

Comme tous ceux qui ont eu le bonheur de visiter Rome à l'occasion des *Fêtes Jubilaires*, M. Chesnelong a été émerveillé de l'affluence des pèlerins accourant de toutes les parties du monde, et apportant des présents au Père commun des Fidèles. Il a été étonné de cette puissance d'attraction que possède l'Eglise et qui n'appartient qu'à elle.

" Où donc, se demande-t-il, pourrait-on trouver un autre pouvoir qui, sur une simple parole, ne renfermant qu'un vœu et ne s'adressant qu'au libre assentiment des cœurs, fût en état de remuer ainsi le monde ! Cherchez partout ; vous ne le trouverez pas. Eh bien, ce que ne pourrait aucun empereur, aucun roi, même aucun président de République (*rires*), le Pape l'a pu et le Pape l'a fait. Il n'est qu'un vieillard désarmé, il n'a pas de pouvoir matériel ; il ne peut contraindre personne et, le pût-il, il ne le voudrait pas ; il n'use pas même de son autorité morale pour commander. Père, il laisse échapper simplement un souhait de son cœur ; c'est assez, l'amour de ses enfants lui répond. Ils accourent ou ils se font tous représenter auprès du père qui les appelle, aux pieds du Pontife qui veut les bénir. Ne reconnaissez-vous pas là ce souffle de vie qui, dans l'Eglise catholique, va du cœur aux extrémités, sur toute la surface de la terre, qu'aucune frontière ne limite, qu'aucun obstacle n'est capable d'arrêter, qu'aucune durée n'épuisera jamais ? Ne sentez-vous pas là l'action de cette puissance spirituelle de l'Eglise qui, bravant toutes les tempêtes et résistant à tous les assauts, participe toujours à l'éternité de Dieu de qui elle émane, comme à l'immortelle destinée des âmes sur qui elle s'exerce, et qui trouve ainsi dans son origine et dans sa mission le double gage de son indestructibilité ? (*Très bien ! et vifs applaudissements.*)

" Ah ! je le sais bien, nous vivons dans un temps où la force matérielle est en grand honneur, et où qui la détient se croit en possession de devenir le maître de tout. Et certes, il est vrai qu'avec la force matérielle on peut beaucoup pour ou contre les choses qui relèvent du temps ; on ne peut rien de décisif et d'efficace contre celles qui relèvent de l'éternité. (*Vive approbation.*) On peut broyer les cœurs ; on ne peut pas les changer. On peut violenter les âmes ; on ne peut pas les transformer. On peut persécuter la foi et faire souffrir l'amour ; on ne peut pas les détruire. (*Tcès bien, très bien !*) Là, contre cet impénétrable rempart des cœurs fiers, des âmes fidèles, des sentiments qui ne fléchissent pas, la force matérielle se brise impuissante. C'est le domaine réservé où les pouvoirs humains n'ont pas d'accès, mais où se déploient dans leur divine efficacité les incommunicables prérogatives de l'Eglise du Christ. Seule, elle a le privi-

lège de réaliser l'union volontaire des âmes et la libre obéissance des cœurs sous une autorité dont la foi et l'amour assurent et gardent le respect. Puissance mystérieuse et immanente, toujours attaquée, jamais vaincue : quand elle semble voilée par les obscurités de la bataille, on la voit tout à coup resplendir dans le rajeunissement de son éternel éclat. Comme son divin Maître, l'Eglise traverse souvent les angoisses de la passion ; elle entend souvent le *crucifigatur* de ses ennemis. Mais, pour elle aussi, après le troisième jour, c'est l'*hosanna* du triomphe et l'*alleluia* de la résurrection." (*Bravos et applaudissements répétés.*)

Après cet hommage ardent rendu à la puissance et à l'immortalité de l'Eglise, l'éminent orateur contemple avec admiration la Ville-Eternelle. Il plonge un regard ému dans la Rome souterraine! Il traverse en courant la Rome païenne, et se tournant vers la Rome chrétienne, il s'écrie :

"Que de beautés et de magnificences! Saint-Pierre et le Vatican, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Jean-de-Latran, Saint-Paul-hors-les-Murs, Saint-Laurent, Sainte-Agnès, plus de trois cents autres belles églises; des fontaines magnifiques, des colonnes et des obélisques qui semblent porter jusqu'aux cieux la croix qui les surmonte ; partout l'architecture, la sculpture, la peinture, la mosaïque étalant les plus rares chefs-d'œuvre ; dans les palais comme dans les temples, les tableaux des plus grands maîtres ; dans le musée du Vatican, tout ce que l'art ancien avait produit de plus parfait et tout ce que l'art chrétien réalisa de plus sublime; voilà Rome telle que les Papes l'avaient faite! On y rencontre à chaque pas, dans chaque rue, des merveilles dont une seule suffirait à la célébrité d'une autre ville. Il semble que la Papauté ait voulu montrer que, de même qu'en Dieu tout est harmonie, de même que la vérité infinie et la justice parfaite s'y rencontrent avec la beauté suprême, de même aussi il convenait que là où Dieu avait placé le centre de son Eglise, et par cela même le centre de la vérité et du bien, là aussi se trouvât le centre du beau dans son expression la plus haute, la plus pure et la plus idéalisée. Quand on admire à Rome les créations tour à tour si majestueuses et si ravissantes de l'art chrétien, comme on comprend bien que la religion ne comprime aucune sève, n'éteint aucune flamme, n'arrête l'épanouissement d'aucune faculté; qu'au contraire, elle les agrandit, elle les épure toutes, en les maintenant dans la sphère de l'honnête et en les élevant à la hauteur du beau! A Rome, Messieurs, on prend en quelque sorte sur le fait l'action souveraine et féconde des sublimités de la foi chrétienne sur les créations du génie. Honneur à la Papauté qui sut être à la fois la sévère gardienne de la foi et l'inspiratrice généreuse du génie!" (*Applaudissements.*)

Aux pèlerins français, qui formaient un groupe de 6,000 hommes, s'étaient joints d'autres groupes venus de divers pays, et l'on reconnut bientôt que la *Loggia* où le Saint-Père devait

célébrer la messe pour les pèlerins, ne pourrait pas contenir une telle foule. La cérémonie eut donc lieu à Saint-Pierre, et longtemps avant l'heure fixée 15,000 pèlerins étaient rangés autour de la *Confession*.

" A 9 heures, dit M. Chesnelong, la maîtrise de Saint-Pierre fit entendre le *Tu es Petrus* qui retentit, avec un éclat puissant, dans l'immense enceinte de la basilique. Puis les trompettes sacrées firent résonner leurs fanfares. Le Souverain Pontife apparut, et des acclamations partirent de toutes les poitrines. Il s'avança, porté sur son trône, dans sa majesté sereine, répondant aux acclamations par des bénédictions ; sur son passage, tous les fronts se courbaient, une émotion religieuse gagnait tous les cœurs, des larmes coulaient de tous les yeux. Vous vous rappelez, Messieurs, le mot de Royer Collard, à l'aspect des foules qui, à Paris, dix ans à peine après la Terreur, s'agenouillaient sous la bénédiction de Pie VII : " Le respect était perdu, disait-il ; il vient de se retrouver ". A Rome, c'était plus que le respect : c'était une vénération religieuse venant de la foi et s'épanchant en cris d'espérance et d'amour. Rien n'était banal dans ces démonstrations ; rien n'était factice dans cet enthousiasme. Tout y était haut, sincère, profond, pénétrant. (*Vifs applaudissements.*)

" Lorsque le Pape fut arrivé au pied de l'autel, les acclamations, qui jusque-là n'avaient cessé de retentir, firent place au silence du recueillement. Tôt après, au milieu des chants et des prières, le saint Sacrifice commença. La messe dura plus d'une heure ; le Saint-Père la célébra avec une majesté lente, avec une piété émue ; sa voix, quand elle se faisait entendre, avait un accent qui semblait sortir des profondeurs de l'âme. Il disait la messe pour la France, et quand il arriva au *Memento* des vivants, il entra dans une méditation recueillie qui se prolongea pendant de longues minutes. Que se passa-t-il entre Notre-Seigneur Jésus-Christ et son Vicaire, dans ce colloque où la prière du Pontife implorait pour la France la protection miséricordieuse du Dieu rédempteur ? Il ne nous appartient pas de chercher à pénétrer le secret de cette supplication partant de si haut et montant plus haut encore. Ce que nous savons bien, c'est que le Saint-Père y apporta tous ses sentiments de tendresse pour cette France, dont il ne désespère pas et qu'il désire voir remonter aux hauteurs de sa grande vocation. (*Applaudissements prolongés.*) Ce que nous espérons, c'est que Celui qui s'est fait homme pour racheter les hommes appliquera à la France quelques gouttes de son sang divin, qu'oubliant ses délaissements, ses fautes et ses ingratitudes, se souvenant seulement qu'elle fut souvent généreuse jusqu'au sacrifice et fidèle jusqu'à la mort, il voudra beaucoup lui pardonner parce qu'elle a beaucoup aimé, et qu'il lui fera un avenir où elle retrouvera l'union dans la foi, la paix dans le respect, le relèvement dans la dignité de ses vieilles croyances et de son vieil honneur. (*Vifs applaudissements.*) Pendant que le Pape priait, avec quelle émotion nous nous identifiâmes à ses vœux et à ses pensées ! Et comme nous demandions

à Dieu du fond de notre âme que cette heure bénie où notre chère patrie était comme placée entre le Cœur de Dieu et le cœur de son Pontife, attirât sur elle les inspirations qui relèvent et les bénédictions qui fortifient et qui sauvent ! "

Quelques jours après, le pèlerinage français était admis en audience dans la vaste salle de la *Loggia*.

Deux adresses furent alors lues au Souverain Pontife, l'une par Mgr l'Archevêque d'Avignon et l'autre par M. le vicomte de Damas, exprimant les sentiments de tous dans de dignes et chaleureuses paroles.

Le Pape répondit par un discours qui témoigne de son affection constante pour la France, de la part qu'il prend à ses infortunes, et de l'espoir qu'il nourrit toujours de la voir plus heureuse dans l'avenir.

Mais je laisse la parole à M. Chesnelong :

" A ce moment, le Pape se leva, et d'une voix vibrante, il prononça le discours que vous connaissez tous, et qui fut souvent interrompu par des explosions de reconnaissance émue et d'ardent enthousiasme. Laissez-moi vous dire l'impression qu'éprouva l'assemblée tout entière en écoutant cet admirable discours.

" Cette France que nous aimons avec tant de fierté en songeant à toutes les grandes choses qu'elle a faites, que nous aimons avec tant de compassion en songeant à toutes les épreuves qu'elle traverse ; cette France qui, même de notre temps, a touché à tous les sommets de la gloire et à toutes les extrémités du malheur, qui ne s'est pas toujours défendue contre de dangereux entraînements, mais qui s'est souvent honorée par de soudains et nobles retours ; qui, dans le cours de sa glorieuse histoire, s'est montrée tour à tour magnanime dans le succès, courageuse dans la défaite ; sauvant l'honneur, même lorsqu'elle perdait tout le reste, et sachant reconquérir à force d'héroïsme ce qu'elle avait pu compromettre par un excès de témérité ; cette France à laquelle nous sommes attachés à proportion même des dangers qu'elle court ; comme il nous fut doux d'entendre le Pape en parler avec une si noble sympathie ! Oui, lorsque la voix la plus auguste de l'univers, lorsque la plus haute autorité de ce monde, lorsque le Vicaire du Christ, qui, s'attristant " des " maux qui affligent la France et des périls qui la menacent ", exprimait cependant l'espoir " qu'elle resterait fidèle à ses glo- " rieuses traditions et à son beau titre de Fille aînée de l'Eglise, " et qu'elle ne voudrait jamais briser les liens si étroits et si " anciens qui, dans sa providentielle destinée, l'ont unie au " Saint-Siège " ; lorsque, rappelant sa grande vocation, il se plaisait à constater la fécondité toujours persistante de ses œuvres catholiques, lorsqu'il en tirait cette consolante conclusion " que " notre chère nation recèle dans son sein un germe impérissable " de vie, un principe de salut et de résurrection qui répond de " l'avenir et qui doit fortifier notre espérance " ; lorsqu'il disait

ces choses avec une énergie d'accent où se révélaient la profondeur de sa généreuse affection pour la France et de ses espérances pour son relèvement, nous nous sentîmes envahis par une émotion de foi et de patriotisme. Il nous semblait que Dieu ratifiait en ce moment la parole de son Pontife, que la France catholique s'y appuyait pour marcher confiante vers un avenir libérateur, et que l'heure viendrait où l'antique alliance se renouerait, où le sentiment catholique et le sentiment français se confondraient, où la France redeviendrait le soldat de Dieu et le chevalier de son Eglise, où Dieu, son Eglise, rendraient à la France amour pour amour et la récompenseraient dans la sécurité reconquise, dans la paix affermie, dans la grandeur retrouvée, de n'avoir voulu livrer ni sa foi, ni ses devoirs, ni son antique générosité, ni la gloire de sa vocation, ni les traditions de son histoire."

Ces citations suffisent à démontrer que le récit de l'illustre sénateur valait bien un discours, et l'impression qu'il a produite sur le Congrès a été profonde.

M. Bonjean, un tout jeune avocat, nous a lu ensuite un rapport sur le futur Congrès Eucharistique, qui se tiendra à Paris dans les premiers jours de juillet prochain.

Ce travail était très bien fait et ne témoignait pas moins de l'intelligence que de la piété du rapporteur. Son nom fut salué par de chaleureux applaudissements, quand M. Chesnelong rappela à l'auditoire que M. Bonjean était le fils de l'illustre magistrat assassiné par la Commune, en même temps que Mgr Darboy.

Puis M. le duc de Brissac communiqua à l'assemblée un intéressant petit travail sur le projet d'élever une statue à sainte Geneviève dans la Basilique de Montmartre. Cette statue est terminée, et même exposée au salon de cette année ; mais le piédestal reste à faire.

Après le duc de Brissac vient M. le baron de Livois, qui nous parle de *l'hospitalité de nuit*. C'est une des œuvres nombreuses que les catholiques de France doivent soutenir.

On dit généralement d'un homme qui n'a pas de gîte, qu'il couche *à la belle étoile*. Mais il est constaté que la *belle étoile* est une mauvaise auberge qui ne brille pas par son confort dans la saison d'hiver.

C'est pour suppléer à son insuffisance que M. l'abbé Ardouin a voulu fonder *l'hospitalité de nuit*. M. Baudon, l'ancien président des Conférences de Saint-Vincent de Paul, l'a un peu découragé en lui disant ce mot spirituel : " Pour fonder une œuvre il faut, —comme pour le mariage—des grâces d'aveuglement ". Mais l'abbé Ardouin avait évidemment ces grâces là ; car il a fondé son œuvre et elle réussit.

Mgr Richard, archevêque de Paris, a clos la séance par quelques paroles d'encouragement, pleines de cette onction et de cette bonté qui sont les caractères distinctifs de ses allocutions.

La seconde séance du Congrès catholique était présidée par Mgr d'Hulst, que j'ai déjà fait connaitre aux lecteurs du CANADA-FRANÇAIS. Elle s'est ouverte par un rapport sur le Cercle catholique du Luxembourg, lu par M. Terrat, son président. M. Terrat n'a pas seulement succédé dans cette charge au regretté M. Beluze ; il l'a remplacé, et ce n'était pas chose facile : car M. Beluze, que j'ai bien connu dès mon premier voyage à Paris, en 1875, était l'un des plus admirables chrétiens que j'aie jamais rencontrés.

M. Terrat est en même temps l'un des professeurs les plus éminents de l'Institut catholique, et c'est avec beaucoup de verve et d'esprit qu'il a su mettre en regard du Cercle qu'il préside une autre association du même genre, mais dont le but est tout opposé.

Vint ensuite une causerie fort spirituelle de M. d'Herbelot, qu'il aurait pu intituler : examen de conscience. L'année dernière, le Congrès avait pris diverses résolutions et formulé plusieurs vœux. Ses membres avaient pris l'engagement de faire respecter autant que possible par les propriétaires chrétiens le repos dominical, d'encourager l'œuvre des petits catéchismes, d'organiser des conférences aux ouvriers et aux paysans, de favoriser la circulation des bons journaux.

Qu'ont-ils fait depuis lors ? Ont-ils travaillé pour le succès de ces œuvres qui leur étaient recommandées ? En développant les matières de cet examen de conscience, M. d'Herbelot dispensait ses auditeurs de répondre, mais il leur faisait entendre délicatement que plusieurs auraient à faire une confession assez longue et un acte de contrition.

Le centenaire de 1789 fut le sujet du discours suivant prononcé par M. de Marolles, qui parla avec plus de chaleur que de précision et de clarté.

Mon tour était venu de prendre la parole ; car j'avais eu l'honneur d'être invité à parler de mon pays dans cette réunion. Ce n'est pas à moi de dire comment je me suis acquitté de ma tâche ; mais j'ai lieu de me féliciter de la bienveillance que l'éloge de mon pays a rencontrée, tant dans l'auditoire que dans la presse catholique de Paris.

Avec l'esprit et l'habileté qui le distinguent, Mgr d'Hulst est venu clore cette séance par un compte rendu trop court des travaux du Congrès scientifique tenu à Paris en avril dernier.

La troisième séance a été consacrée exclusivement aux œuvres d'éducation et d'enseignement. Une courte mais chaleureuse allocution de M. Chesnelong, un rapport excellent de M. le baron de Ravignan, un autre rapport très curieux et intéressant pour moi, à raison des faits étranges qu'il relatait sur la laïcisation des écoles en France, un discours fort applaudi de M. Thellier de Poncheville, député du Nord, ont admirablement rempli cette séance et envisagé l'œuvre de l'enseignement libre sous tous ses aspects.

Lorsque le Congrès aura publié le compte rendu de ses travaux, je me ferai un devoir de les faire mieux connaître aux lecteurs du CANADA-FRANÇAIS.

Pour le moment je me contente de les indiquer. Et comme cette lettre est déjà fort longue, je me hâte de la terminer par une page éloquente du discours que M. Keller a prononcé dans la quatrième séance.

L'éminent orateur, qui est connu et aimé au Canada, parlant du centenaire de 1789, a voulu répondre à ceux qui accusent toujours les catholiques de vouloir revenir à l'ancien régime, et il s'est expliqué avec une grande clarté.

Lisez plutôt :

" Mais, me dira-t-on, allez-vous porter la main sur l'arche sainte de 1789, qu'il faut bien distinguer des horreurs de 1793? Méconnaissez-vous les incontestables bienfaits de la Révolution, et voulez-vous nous ramener à l'ancien régime ?

" Je n'éprouve aucun embarras à vous dire là-dessus toute ma pensée, car, si nous ne voulons pas revoir un nouveau 93 produit logiquement et fatalement par les mêmes erreurs, un nouveau 93 auquel nous touchons, il n'est que temps de renoncer aux équivoques, aux illusions, aux chimères ; il faut avoir le courage de sortir des lieux communs, des phrases de convention dans lesquelles on se traîne depuis si longtemps, et de dire nettement la vérité. (*Très bien ! très bien !*)

" Et d'abord il est faux, absolument faux, que nous voulions revenir à l'ancien régime. L'ancien régime était hérissé d'abus que nous ne désirons nullement revoir. L'ancien régime avait fait à la société chrétienne, et par suite à toutes nos libertés, de profondes blessures. Par le gallicanisme, il avait séparé la France du Pape, gardien suprême de l'indépendance des âmes, et du même coup il avait supprimé la liberté politique. On avait vu sur le trône, affranchi de toute loi et de tout contrôle, l'audacieuse apothéose de l'adultère, et, poursuivant l'association chrétienne sous ses formes diverses, le pouvoir civil avait proscrit à la fois les Jésuites et les corporations ouvrières. (*Vive approbation et applaudissements répétés.*) Non, ce n'est pas là que nous voulons revenir. Puis, pour en finir avec les querelles de mots qui paraissent parfois nous diviser quand, au fond, nous sommes

tous d'accord, que penser du mot de " Révolution " ? Si par révolution on entend rénovation, la société française du XVIIIe siècle avait besoin de rénovation. Mais, au lieu de se faire sans Dieu et contre Dieu, il fallait que cette rénovation se fît avec Dieu et par le Christianisme. De là viennent tout le malentendu et toutes les calamités déchaînés sur notre pays.

" Il en est du mot révolution comme du mot réforme, bon en lui-même, puisque les meilleures institutions ne vivent qu'en se réformant continuellement. Néanmoins l'histoire a attaché le mot de Réforme à la révolte impie qui a bouleversé l'Europe au XVIe siècle. Il est probable qu'elle attachera de même le nom de Révolution à l'entreprise antireligieuse à laquelle nous assistons depuis près de cent ans. Quant à moi, c'est là le sens très réel que je lui donne aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

" Enfin, que dirons-nous de 1789 ? Certes, nous ne sommes pas moins altérés de justice, affamés de progrès et de civilisation que nos aïeux. Nous pensons, comme eux, et Pie IX lui-même aimait à le répéter, que la liberté, l'égalité et la fraternité sont des choses excellentes et parfaites ; mais, ajoutait ce grand Pape, les hommes de 1789 se sont trompés en cherchant ces biens en dehors de l'Eglise, qui peut seule les réaliser en ce monde. Oui, c'est là qu'est la grande erreur de notre temps."

A.-B. Routhier.

Paris, 23 mai 1888.

LES COURS PUBLICS

DONNÉS PAR L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL

Année 1887-88

Nous ne songeons pas à donner ici de ces cours une analyse détaillée. Ce travail a été fait pour chaque leçon et chaque conférence par la presse quotidienne de Montréal, et nous craindrions de le répéter ici sans profit pour le lecteur et au risque de défigurer des études qui doivent leur principal mérite à l'originalité et au talent avec lesquels les différents sujets ont été développés. Quelques traits suffiront à donner une idée d'ensemble des travaux accomplis pendant cette première année par une faculté naissante [1], qui ne semble pas vouloir rester en retard sur ses aînées.

Quatre cours occupent la plus grande partie du programme : l'apologétique chrétienne, l'histoire universelle, celle de l'Eglise et l'archéologie.

M. l'abbé Bruchési rappelle, au début de son cours d'apologétique, quelques principes, quelques notions fondamentales qui déterminent la mission de cette science, son champ d'action et de combat. Dieu a donné à l'homme *deux lumières* pour découvrir la vérité : la raison et la foi. Emanant l'une et l'autre du même foyer divin, elles sont bonnes et vraies et ne peuvent conduire à des conclusions opposées. Les contradictions qu'on se plaît à relever entre elles ne peuvent donc provenir que de malentendus, et disparaîtront devant une étude consciencieuse et approfondie. Dans cette étude, l'apologiste se gardera également de deux excès contraires : du *rationalisme* et du *traditionalisme*. M. le professeur analyse ces deux systèmes ; il en fait l'historique et les réfute comme erronés et condamnés par l'Eglise. Passant ensuite à la principale objection des rationalistes contre la révélation, il prouve la possibilité, la convenance du *mystère*. La nature en est remplie : pourquoi Dieu n'aurait-il pas les siens ? Descartes n'a-t-il pas démontré que l'incompréhensibilité est contenue dans la raison formelle de l'infini ? Après le mystère, fondement de la religion, M. l'abbé Bruchési aborde l'étude de

1. La faculté des Arts.

la religion elle-même. Elle doit être une comme Dieu, comme l'humanité dont il est le principe et la fin uniques. L'indifférence en matière de religion est philosophiquement fausse. Après l'avoir démontré, M. le professeur réfute les objections tirées soit, de l'inconvénient de l'intolérance civile, soit de la multiplicité des cultes et des religions diverses dans le monde. Il distingue les différents degrés de tolérance et expose, relativement au second point, la doctrine de la *transmission médiate* de la religion, qui concilie l'unité nécessaire de la croyance avec les exigences de la miséricorde et de la bonté divines. Il énumère enfin les attributs ou les notes de la vraie religion, *positives* et *négatives*, *intrinsèques* et *extrinsèques*, faisant observer que les premières occupent une plus large part dans l'apologétique moderne, qui réalise par là le mot de Châteaubriand : "On a prouvé jusqu'ici que le christianisme est excellent parce qu'il vient de Dieu; il faut prouver qu'il vient de Dieu parce qu'il est excellent." M. le professeur termine par la thèse classique du miracle et de la prophétie, et à la question : "Où est donc cette unique et véritable religion ?" il promet une réponse pour l'année prochaine.

***

Le cours d'histoire universelle touche de près, à ses débuts, à l'apologétique. Comme le fait observer M. l'abbé Rousseau dans son introduction, l'histoire, depuis un siècle surtout, s'est trop souvent placée à un point de vue systématiquement hostile à la Révélation et à l'Eglise. L'historien catholique, en rétablissant les faits contestés ou dénaturés par la science et la critique irréligieuses, en renversant leurs systèmes et réfutant leurs conclusions, s'élève véritablement au rang d'apologiste, et l'étude de l'histoire rentre dans celle de la religion. M. l'abbé Rousseau applique ce principe au récit des premiers jours du monde et de l'humanité. Le *Chaos*, *Fiat lux ! Homme et singe*, sont les titres de trois études ou l'histoire et l'exégèse, la science et la poésie mêlent leurs lumières et leurs charmes. L'autorité historique de la Bible y est solidement établie, en même temps que son but religieux et moral strictement déterminé.

Le parallèle du récit mosaïque avec les découvertes et les inductions de la science moderne, met en relief leurs nombreux points de contact, et s'il reste des obscurités et des lacunes, elles ne prouvent rien contre le livre sacré dont l'auteur n'a pas voulu faire un manuel scientifique. Ce récit, du reste, garde une supé-

riorité indiscutable sur les cosmogonies anciennes où quelques lambeaux de tradition disparaissent sous un amas de fables puériles. Comme conception philosophique, le dogme de la création vaut bien les théories de la matière éternelle, de l'évolution panthéistique, du dualisme manichéen ; il vaut bien, pour expliquer l'origine de l'homme, le système de l'évolution darwinienne, que M. le professeur expose plaisamment tout en lui accordant l'honneur d'une réfutation sérieuse.

C'est ici surtout que l'historien est intéressé au dogme. Le fait de la création, en subordonnant l'humanité à la volonté de son auteur, en ménageant à ses mouvements le concours d'une Providence sage et puissante, forme la base de la philosophie de l'histoire, en même temps qu'il livre à l'historien la véritable intelligence de l'homme, de sa nature, de sa noblesse, de ses destinées. Dans cette connaissance de l'homme, développée par les principes de la théologie et de la philosophie catholiques, l'historien possède tous les éléments d'une critique judicieuse et peut tirer de l'histoire les plus fructueuses leçons.

***

Après l'histoire du monde, l'histoire de l'Eglise, presque aussi générale que la première — puisque tous les peuples, s'il n'appartiennent pas à l'Eglise, sont appelés à y entrer — et plus élevée par le caractère surnaturel des faits qu'elle relate, par son but qui est de manifester Dieu dans la plus grande de ses œuvres : le salut des hommes. M. l'abbé Emard s'attache à faire briller dans toute sa grandeur le rôle de l'Eglise dans le monde dont elle est comme l'âme, lui imprimant ses plus nobles mouvements. Pour vivifier, dramatiser son histoire, il personnifie l'Eglise et la montre dans ses attitudes successives, dans ses différentes périodes morales : naissant puis se développant sous le pontificat de saint Pierre, humiliée et souffrante pendant les persécutions, triomphant un instant avec Constantin, pour soutenir contre le paganisme, réveillé par Julien l'apostat, une nouvelle lutte dont elle sort victorieuse. Au milieu de ces grands tableaux qui maintiennent l'unité historique, les questions de détail sont traitées avec l'étendue qu'elles comportent : ainsi le fait de la venue de saint Pierre à Rome, le caractère distinctif des différentes périodes de la persécution, les traits saillants qui signalent la transition intéressante de l'état violent et anormal des trois premiers siècles à la liberté publique, à la souveraineté sociale

de l'Eglise. La figure odieuse et curieuse à la fois de Julien l'apostat, est dessinée en des traits qui nous révèlent merveilleusement son caractère, ses instincts, nous oserions dire sa *vocation* de persécuteur et de restaurateur du paganisme. Sa fin misérable comme l'avortement de ses efforts est une des réalisations les plus éclatantes de la prophétie du Sauveur contre les ennemis de son Eglise : *Non prevalebunt*, et le présage des victoires que l'avenir lui réserve en si grand nombre.

***

L'histoire emprunte une part importante de ses documents aux monuments artistiques des différents peuples, qui gardent, gravés sur la pierre, des souvenirs que les livres et les parchemins n'ont pas recueillis, ou jettent de la lumière sur des textes obscurs. C'est ce que nous prouve M. l'abbé Desmazures dans ses leçons d'archéologie sur les monuments de l'Inde et de l'Egypte. Il reconstruit par la pensée, à l'aide des ruines considérables qui en restent, ces palais et ces temples de l'Inde qui ont abrité une des plus vieilles civilisations du monde. Il étudie les principales qualités de cet art merveilleux qui, né au pied de l'Himalaya, à l'ombre de ses grottes mystérieuses et de son étrange végétation, doit sans doute à son berceau tant de brillants caprices et de riches productions. On peut constater son influence très grande sur l'architecture des Arabes et retrouver ses traces jusque dans les œuvres des Grecs. L'Egypte, qui n'offre pas un moindre intérêt que l'Inde au point de vue archéologique, attire plus vivement la curiosité générale par les souvenirs sacrés ou classiques auxquels est mêlé son passé. La Bible et l'histoire à toutes les époques y déroulent leurs tableaux, et aujourd'hui il est piquant de voir la terre des Pharaons, envahie par le progrès moderne, conserver en partie son antique caractère. Ses vieux monuments, qui semblent impérissables, tendent à lui conserver cette physionomie et gardent le plus vivant souvenir de son passé. M. l'abbé Desmazures énumère les principaux. Ce sont les pyramides de Giseh, les temples de Denderah, d'Abydos, de Thèbes, de Luxor, de Karnac. Pour s'expliquer leur nombre, leur masse, leur structure, il faut se rappeler l'esprit audacieux et persévérant du peuple qui les a élevés, la foule d'esclaves employée à ces travaux, les richesses géologiques que renferme la vallée du Nil. Un ciel lumineux et toujours serein a permis à la peinture d'y déployer tout son éclat,

aux arts plastiques d'y multiplier leurs productions. M. le professeur en donne une excellente idée en exposant une série très variée de gravures et de planches coloriées empruntées au bel ouvrage de M. Prisse d'Avesne sur l'Egypte monumentale.

***

A côté de ces cours réguliers, nous signalons deux leçons d'introduction aux cours de droit naturel et d'économie politique.

M. l'abbé Archambault, professeur de droit naturel, insiste sur la nécessité de donner une part légitime aux études spéculatives et philosophiques à une époque où elles sont généralement négligées au profit des études positives et expérimentales. Il fait valoir l'importance spéciale de la philosophie morale, cette " science pratique qui dirige vers leur fin, qui est l'*honnête*, les actes libres de l'homme." Viennent ensuite la définition du droit naturel, ses principales divisions ; les questions dominantes du droit public, les bases du droit international, sont indiquées, et toutes ces notions, fondamentales et précises, condensées en une seule leçon, donnent une idée très complète de cette science "commencée avec Socrate, se développant, quoique avec beaucoup d'erreurs et de confusion, dans les diverses écoles philosophiques de l'antiquité, et trouvant enfin sa certitude et sa perfection à la lumière infaillible de la révélation."

M. Georges Martin définit l'économie politique "la connaissance spéculative et la réalisation pratique des vrais rapports de l'homme avec les biens créés." Vieille comme la société humaine, elle n'a été qu'une pratique aveugle jusqu'au siècle dernier où Quesnoy en a fait une science et un art. Mais Adam Smith et surtout J.-B. Say lui ont ouvert sa véritable voie en lui appliquant la méthode expérimentale, qui en fait une science d'observation. A ce titre, elle ne saurait être traitée, comme les sciences morales, par une argumentation fondée sur des abstractions, ni comme les sciences exactes, par l'application des mathématiques. Pour faire mieux ressortir les avantages de la méthode d'observation, M. Martin voulait, avant d'aborder les principaux problêmes de l'économie politique, en étudier l'évolution historique. Déjà, dans sa première leçon, il donnait un aperçu de l'économie sociale dans l'antiquité et de l'influence exercée sur elle par l'avènement du christianisme.

La mort est malheureusement venue interrompre ses travaux et priver la faculté des Arts d'un brillant auxiliaire dont elle appréciait déjà toute la valeur.

En dehors des cours promis par le programme, nous avons eu le plaisir d'entendre quelques conférences détachées.

C'est ainsi que M. l'abbé de Foville, doyen de la faculté, a fait deux conférences fort intéressantes sur l'Astronomie considérée dans ses rapports avec la vie humaine.

Nous nous contentons de cette mention, car la présente livraison du *Canada-Français* renferme, sur le même sujet, un travail encore plus complet du savant professeur.

Dans le domaine strictement scientifique nous signalons une conférence de M. Obalski, ingénieur du gouvernement, sur les *gaz naturels combustibles*. Leur composition, leur origine, la nature des terrains qui les détiennent, leur utilisation et ses avantages ont été exposés avec la compétence qu'assuraient au conférencier des études spéciales et les observations qu'il a pu faire, dans l'Ohio et la Pennsylvanie, au siège de très vastes exploitations. M. Obalski exprime le vœu que la province de Québec, qui possède des richesses géologiques analogues, en voie aussi un jour l'utilisation.

G. B.

REVUE EUROPÉENNE.

Mes lecteurs me pardonneront si je commence cette revue par une nécrologie; mais c'est un devoir d'amitié que je m'empresse d'accomplir.

J'avais connu M. Nisard, en 1867, à Paris et à Bruxelles, où son gendre, M. Romberg, était à la tête d'un des départements de l'administration. Depuis ce temps le savant académicien m'a fait souvent l'honneur de correspondre avec moi, et quelques mois avant sa mort il m'envoyait un exemplaire de son dernier ouvrage : *Considérations sur la révolution française et sur Napoléon I.*

Il est difficile d'être plus distingué de personne et de manières que ne l'était M. Nisard. D'une taille élancée et élégante, et jeune encore, il m'avait vivement frappé à ma première visite par sa ressemblance avec M. Bouthillier, alors shérif de Montréal, et dont je ne soupçonnais point que je serais le successeur.

Né à Châtillon sur Seine le 20 mars 1806, Jean-Désiré Nisard, après de brillantes études à ce collège de Sainte-Barbe, qui a produit un si grand nombre de littérateurs, fit ses débuts en 1826 au *Journal des Débats*. Ses deux frères, Charles et Auguste, ont été aussi des écrivains de mérite; le goût des lettres était dans cette famille. Ils ont comme lui rempli des fonctions au ministère de l'instruction publique, et ont collaboré à sa grande collection des classiques latins avec traduction française; mais ils n'ont pas été, comme lui, professeurs et députés.

M. Nisard entra à la Chambre des Députés en 1842 comme conservateur, en dépit de son intime liaison avec Armand Carrel. Alors que Carrel était au *National*, M. Nisard avait dit dans les *Débats* que le parti républicain tiendrait dans un fiacre, et cela en réponse à un article de Carrel. Celui-ci, qui semblait prédestiné à la mort du duelliste, se rendit aux *Débats* et demanda l'auteur de l'article. L'explication de M. Nisard fut si franche, et en même temps ses manières exercèrent une telle séduction sur son adversaire, qu'ils devinrent de suite amis. Après la mort tragique du républicain, ce fut son ancien adversaire qui publia sa meilleure nécrologie.

Il faut dire que Carrel était aussi conservateur en littérature que Nisard l'était en politique; de là peut-être cette sympathie qui les avait unis contre toute vraisemblance.

" Ce dernier des classiques, dit M. Victor Fournel, en parlant de M. Nisard dans le *Correspondant*, représentait en littérature le parti de la résistance, l'ordre, la discipline, la tradition, l'autorité. Il voyait dans nos chefs-d'œuvre du XVIIe siècle, non seulement l'image la plus complète, la plus haute et la plus pure de l'esprit humain, mais les modèles dont il fallait s'inspirer sans cesse ; ils lui fournissaient la règle de son goût et le criterium de ses jugements."

La délicatesse du style et de la pensée, l'atticisme poussé peut-être à l'excès, un dédain souvent injuste pour tout ce qui ne s'élevait pas à son idéal de la forme, en même temps une grande sévérité sur le mérite réel des œuvres, faisaient de lui un critique peu complaisant, quoique rarement acerbe, car il procédait surtout par élimination et par abstention à l'égard des écrivains qu'il n'admirait point.

Il n'en fut pas cependant toujours ainsi, notamment dans une étude très sévère des poésies de Victor Hugo, publiée en 1836, et dans une critique très vive de la *littérature facile*, dans laquelle Jules Janin crut se reconnaître, ce qui provoqua de sa part une mordante réplique à celui qu'il appela assez méchamment " le champion de la littérature difficile ".

M. Nisard a écrit beaucoup d'études littéraires détachées qui forment plusieurs volumes de *Mélanges ;* mais son œuvre capitale est l'*Histoire de la littérature française*, dont une *treizième édition* a été publiée dernièrement. [1]

Dans cet ouvrage il commence par établir une distinction très juste entre *l'histoire littéraire* d'une nation et *l'histoire de sa littérature*.

" L'histoire littéraire commence pour ainsi dire avec la nation elle-même, avec la langue. Elle ne cesse que le jour où la nation a disparu, où sa langue est devenue une langue morte. Pour la France en particulier, si de savants bénédictins font remonter son histoire littéraire aux premiers bégaiements de cette langue qui deviendra la langue française, d'autres la cherchent bien loin par delà, dans ce travail de décomposition du latin, et dans ce mélange de mots ibériens, celtiques, germaniques d'où la langue française est sortie.....

" Il en est tout autrement de l'histoire d'une littérature. Il y a une époque précise où elle commence et où elle finit, et l'objet

1. *Histoire de la littérature française* par M. Désiré Nisard.—Firmin Didot.—4 vol. in-18.—Ouvrage auquel l'Institut, sur la désignation de l'Académie Française, a accordé un prix de 20,000 francs.

peut en être clairement déterminé. Il y a une littérature le jour où il y a un art; avec l'art cesse la littérature. Mais à quelle époque voit-on commencer l'art, et dans la langue des lettres que faut-il entendre par l'art? "

M. Nisard commence son ouvrage à Joinville et à Villehardouin et le termine à Châteaubriand et à Lamennais.

Il a aussi publié en un seul volume un *Précis de l'Histoire de la littérature française depuis ses premiers monuments jusqu'à nos jours*, dont il a été donné une nouvelle édition en 1887. A cette dernière édition l'auteur a ajouté une cinquième partie où il aborde la littérature contemporaine, tout en ne touchant qu'aux sommets. Il s'excuse ainsi: " J'ai d'abord contre moi ma propre opinion souvent exprimée, qu'on n'est pas bon juge des écrivains de son temps. L'histoire des lettres est pleine des erreurs où l'on tombe en s'y aventurant." En lui annonçant le travail que mon fils avait commencé sur Ozanam, je me suis permis de lui reprocher de n'avoir pas même mentionné son nom ni celui d'Ampère dans sa revue des œuvres contemporaines. Il s'en est excusé d'une manière aimable, mais qui laisse voir combien était rigoureux son système d'appréciation.

Quoique n'ayant point d'hostilité systématique envers le catholicisme, M. Nisard ne peut être cité comme un écrivain exempt de reproche au point de vue religieux. Son frère, M. Auguste Nisard, est au contraire un catholique fervent; un de ses articles, où il parle admirablement de l'*Imitation de Jésus-Christ*, a été reproduit ici dans le *Journal de l'Instruction Publique*. C'est sans doute à lui que M. Désiré Nisard doit la mort chrétienne que les journaux nous ont fait connaître, et qui a dû consoler ses meilleurs amis. Directeur de l'Ecole Normale Supérieure, longtemps professeur de littérature à l'Université, membre de l'Académie française, il a tenu une grande place dans les lettres de notre siècle, et il ferme pour bien dire le cortège de la génération de 1830, qui est loin d'être surpassée par la génération actuelle.

J'ai peut-être un peu trop empiété sur les autres matières qui doivent former le canevas de cette revue; cependant je suis loin d'être satisfait de ce que j'ai dit sur cet homme distingué, et il est probable que j'y reviendrai ici ou ailleurs.

— L'Europe est toujours dans le même état de malaise, de repos provisoire, chaque pays ayant sa crise imminente ou même déjà commencée.

La pauvre France en est à ne plus les compter. A peine celle qui avait chassé M. Grévy de la présidence pour y installer M. Sadi Carnot, était-elle terminée, qu'une autre agitation, plus

dangereuse encore, succédait à la première. Le ministère Tirard a été renversé sous un prétexte quelconque, et un cabinet d'une nuance plus radicale a été formé sous la présidence de M. Floquet. Ce dernier durera ce qu'a duré l'autre ; mais il y a plus, l'existence même de la république est en question. Le général Boulanger, qu'une série d'actes contraires à la discipline militaire avait fait mettre en disponibilité, y a gagné un regain de popularité, qui devient alarmant. Aux cris de " Révision et dissolution ", il s'est fait élire dans la Dordogne et dans le Nord, et il y a eu un moment où il menaçait de renouveler la grève qui s'était faite contre M. Grévy : celle-ci était la grève des ministres, l'autre serait celle des députés ; c'est-à-dire qu'à chaque vacance, le général serait élu, ce qui constituerait un plébiscite. Tous les efforts tentés jusqu'ici par le gouvernement n'ont servi qu'à augmenter la popularité du prétendant à la dictature. La presse républicaine a entrepris une véritable campagne contre lui. On ridiculise sa candidature en la comparant au rôle joué par les deux Napoléon ; on se demande ce qu'il a fait pour justifier d'aussi énormes prétentions. Lorsque les amis du général répondent que le second Napoléon n'avait pas plus remporté de victoires, que le ridicule avait été jeté de toutes parts sur ses débuts, que la majorité faisait fi de ses aspirations, que même après son premier discours un représentant qui avait proposé l'exclusion des membres des familles royales ou impériales retira sa proposition en disant ironiquement " qu'après avoir entendu le prince, le pays devait se sentir rassuré " ; les adversaires du général répliquent que, nonobstant tout cela, Napoléon III avait pour lui le prestige de sa famille et du premier empire, et aussi la collaboration d'hommes habiles et audacieux, choses qui manquent complètement au nouveau prétendant.

Plusieurs causes cependant rendent son avènement possible, sinon probable. N'est-il pas singulier que, d'un côté M. le Comte de Paris, et de l'autre M. Clémenceau, aient adopté le même programme : Révision de la constitution, dissolution des chambres ? Chacun demande le jugement dernier ; seulement chacun croit s'y trouver à la droite et contempler ses adversaires à la gauche. Monarchistes, impérialistes, radicaux, veulent voir la fin de la république opportuniste ; et le général, qui lui aussi veut la balayer, paraît à tous un excellent instrument, sauf à régler de compte plus tard ! C'est du reste toute l'histoire depuis la première révolution : coalitions de partis ou de factions pour renverser le pouvoir existant, et dès que l'on a réussi nouvelle coalition pour renverser le nouveau pouvoir !

En ce moment ce qui donne de la force à tous les mécontents, ce sont les faiblesses des gouvernements successifs qui, au lieu de se raidir contre l'éternel ennemi qui les poursuit tous, lui ont jeté, l'un après l'autre, les lambeaux du pouvoir et de la société, la liberté religieuse, la discipline militaire, l'indépendance de la magistrature, les finances, et jusqu'à l'honneur de la France compromis dans de honteux tripotages. Et cet ennemi devant lequel on fuit toujours comme devant un animal féroce à qui l'on jetterait tous les morceaux de son vêtement pour n'en être que mieux dévoré en fin de compte ; cet ennemi, c'est la tourbe parisienne, la *sainte canaille*, comme disait sérieusement un personnage de 93 !

Est-il surprenant qu'après cela les honnêtes gens de tous les partis demandent encore une fois un sauveur ? M. Jules Simon en particulier a tort de s'en étonner. Depuis déjà assez longtemps il trouve que l'on va trop loin ; mais est-il lui-même sans reproches ? Voici comment s'exprime dans le *Matin* cet écrivain distingué :

" On demande un sauveur !... On ne se livre ainsi à un homme que par un coup de désespoir. C'est une société incapable de se diriger elle-même et d'avoir une idée de gouvernement que celle qui dit à un *capitan* " Sauvez-moi, prenez-moi ! " Le capitan à tout hasard commence par la prendre. C'est le même sentiment qui du temps des sorciers faisait que tant de gens se donnaient au diable."

Voilà qui n'est guère flatteur pour le pays de nos ancêtres ; mais enfin cela lui est dit par un de ses illustres ! Toutefois, sans être sorcier, ne pourrait-on pas soupçonner que si la France est si près de se donner au diable, c'est un peu parce que tant de gens se sont employés et s'emploient encore à l'empêcher de se donner à Dieu ?

L'avenir immédiat de la France et de l'Europe ne tient qu'à un fil, et plaise au ciel que la cruelle Parque, comme on disait naguère, ne s'avise de le trancher !

Le nouvel empereur d'Allemagne, dont la santé périclitante absorbe en ce moment tous les calculs de la diplomatie, se rattache à la vie comme par une intention toute particulière de la Providence. M. de Bismarck y trouve-t-il ou n'y trouve-t-il point son compte ? Qui sait ce qui se passe dans cette cervelle aux rouages si compliqués ? Le chancelier de fer a joué pendant quelque temps un rôle assez étrange et qui rappelle un peu celui des tuteurs des anciennes comédies. Il est parvenu à rompre un

mariage, et cela en dépit des efforts de plusieurs impératrices et princesses, toutes portant le nom de *Victoria !* Voilà un singulier exploit pour ses derniers jours ! Ce qu'il avait en vue, sa réconciliation avec le tzar de toutes les Russies, sera-t-elle le résultat de son intervention dans ces intrigues de cour ? A-t-il songé à la querelle survenue au sujet de l'Espagne, et qui a été l'origine de son étrange fortune ? Quoiqu'il en soit, comme compensation à ce mariage manqué, un autre grand hyménée vient de se célébrer à Berlin, celui du second fils de l'empereur avec une de ses cousines, et notre gracieuse souveraine peut se consoler par là de la petite part qu'elle a eue dans l'échec subi par sa fille.

La promenade de Sa Majesté sur le continent, en Italie, en Allemagne et en Autriche, entreprise en apparence en vue de relations de famille, n'a peut-être pas été sans son côté diplomatique. Autrefois une pareille odyssée aurait bien intrigué et même vexé John Bull. Il y a même, paraît-il, encore une vieille loi qui n'a pas été révoquée et en vertu de laquelle le souverain qui s'absente du royaume court risque de perdre sa couronne. Mais cette loi est évidemment tombée en désuétude ; son exécution dans notre siècle de chemins de fer serait un véritable anachronisme.

De retour à Windsor, la reine a trouvé la situation politique considérablement améliorée. Le rescrit du Souverain Pontife au sujet de l'Irlande semble devoir faire cesser ou du moins modérer les agissements des fauteurs du fameux plan de campagne, et mettre fin au *boycottage*. D'un côté les plus violents partisans semblent décharger toute leur fureur sur le délégué papal, Mgr Persico, trop bien connu au Canada, où il a fait une assez longue résidence, pour que l'on puisse le croire accessible à des motifs indignes, tandis que d'autre part les évêques, les membres les plus distingués du clergé prêchent la soumission à un décret qui n'est que l'exposé pur et simple des principes de théologie morale les plus élémentaires. M. Gladstone et M. Parnell conseillent aussi la modération aux partisans du *Home Rule ;* il y a donc à espérer un certain appaisement qui, s'il est suivi de quelques bonnes mesures, permettra à l'Irlande de récupérer ses forces et de se mettre sur un véritable pied d'égalité avec les autres parties de l'empire.

Point n'est besoin pour cela d'une fédération impériale ; car le projet mentionné dans la précédente revue a plus perdu de terrain qu'il n'en a gagné depuis. Lord Lansdowne, au milieu des ovations qui lui ont été décernées à Ottawa au moment de

son départ, a répudié toute solidarité avec un mouvement qui, en autant que le Canada y est concerné, pourrait créer des embarras et des difficultés dont il serait difficile de prévoir l'issue. Reste à savoir ce qu'en dira Lord Stanley, son successeur. Ce dernier sera le sixième gouverneur général depuis l'établissement de la Confédération, qui comptera bientôt vingt et un ans d'existence et pourra célébrer le premier du mois de juillet prochain son avènement à la *majorité*.

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

Montréal, 30 Mai 1888.

CONDAMNATION DU ROSMINIANISME[1]

LETTRE DE L'EM. CARD. SECRÉTAIRE DU SAINT-OFFICE AUX MEMBRES DE L'EPISCOPAT CATHOLIQUE.

Traduction.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

En même temps que cette lettre, je transmets à Votre Grandeur le décret général par lequel la Suprême Congrégation des Eminentissimes Pères comme moi Inquisiteurs Généraux, condamne et proscrit, avec l'approbation et la confirmation de N. T. S. Père le Pape Léon XIII, plusieurs propositions extraites des œuvres publiées sous le nom d'Antoine Rosmini Serbati. Par ses soins et sa vigilance pastorale, Votre Grandeur voudra bien s'efforcer, avec toute la diligence possible, d'éloigner de ces doctrines condamnées les fidèles confiés à sa garde, et si par hasard ces doctrines comptent encore dans le diocèse quelques partisans, d'engager ces derniers à recevoir avec un cœur soumis le jugement du S.-Siège. Surtout, vous ferez en sorte que les esprits des jeunes gens, spécialement de ceux qui se préparent dans le séminaire à servir un jour l'Eglise, puisent aux sources pures des Saints Pères, des Docteurs de l'Eglise, des auteurs approuvés, et en particulier de l'Angélique Docteur S. Thomas d'Aquin, la saine doctrine de l'Eglise catholique.

En attendant, je prie Dieu de vous combler de bienfaits et de bonheur.

Donné à Rome le 7 mars 1888.

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

R. CARD. MONACO.

1. Nous publions aujourd'hui le décret du Saint-Office, condamnant quarante propositions extraites des œuvres de l'abbé Rosmini, ainsi que la lettre de Son Eminence le cardinal Monaco La Valletta, secrétaire de cette Congrégation, adressant ce décret à tout l'épiscopat catholique.

L'importance de cette condamnation ne saurait échapper à ceux qui ont suivi depuis quelques années les mouvements de la pensée philosophique et théologique. Le Rosminianisme, né en Italie et répandu dans les principaux centres intellectuels de l'Europe, avait même traversé les mers et abordé en Amérique.

Ceux de nos lecteurs que ces matières intéressent, trouveront, dans la prochaine livraison du CANADA-FRANÇAIS, les propositions condamnées elles-mêmes, ainsi qu'une étude destinée à en expliquer le sens et à faire mieux apprécier la sagesse de cette condamnation. Le manque d'espace ne nous permet pas de publier ce travail dans le présent numéro. — L'ADMINISTRATION.

Décret du S.-Office.

Férie IV, 14 Décembre 1887.

Après la mort d'Antoine Rosmini Serbati, parurent sous son nom quelques écrits, dans lesquels se trouvent plus clairement développés et expliqués plusieurs points de doctrine, contenus en germe dans ses livres précédents. Ceci détermina, non seulement des hommes versés dans les sciences théologiques et philosophiques, mais même des Pasteurs Sacrés de l'Eglise à faire, des œuvres susdites, une étude plus approfondie. Ils détachèrent des ouvrages de Rosmini, principalement de ses livres posthumes, un bon nombre de propositions qui semblaient peu conformes à la vérité catholique, et les soumirent au jugement suprême du S.-Siège.

En conséquence, Notre Très Saint Père et Pape, par la divine Providence, Léon XIII, qui a tant à cœur de voir se conserver intact et exempt d'erreurs le dépôt de la doctrine catholique, chargea de l'examen des propositions dénoncées le Sacré Conseil des Eminentissimes Cardinaux, Inquisiteurs Généraux pour toute la république chrétienne.

C'est pourquoi cette Suprême Congrégation, après avoir, selon sa coutume, institué un examen très attentif et confronté ces propositions avec les autres doctrines de l'auteur, principalement telles qu'elles se révèlent dans ses livres posthumes, jugea qu'il fallait réprouver, condamner et proscrire, dans le sens même de l'auteur, les propositions qui suivent, comme, en effet, par ce décret général, elle les réprouve, condamne et proscrit; sans que pour cela il soit permis à qui que ce soit d'en conclure à une approbation quelconque des autres doctrines du même auteur, non comprises dans cette condamnation.

Après qu'on eût fait de toutes ces choses un rapport exact à N. T. S. Père le Pape Léon XIII, Sa Sainteté approuva et confirma le décret des Eminentissimes Pères, avec ordre que tous l'observent.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES LIVRES

NOUVELLES RECHERCHES SUR L'ORIGINE DU NOM D'AMÉRIQUE, par *Jules Marcou*.—85 pp. in-8.—Paris, 1888.

M. Marcou, géologue et géographe très connu en Europe et en Amérique, vient de réunir en une brochure des articles qu'il a publiés dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, sur l'origine du nom donné à notre continent. Ces questions d'étymologie passionnent les savants et sont leurs *nugæ difficiles*. Qui ne connaît les longues disputes sur les origines des noms de Québec et de Canada ! Quant à ce dernier, M. Marcou nous fait connaître une étymologie des plus fantaisistes, que nous ignorions.

" Deux historiens, dit-il, jouissant d'une certaine réputation, bien méritée pour l'un d'eux, déclarent en 1637 et en 1672, que le Canada a été ainsi nommé en l'honneur de M. *Cane* ou *de Cane*, seigneur français qui, le premier, est venu planter une colonie en Amérique, appelée alors la Nouvelle-France. Il y a eu effectivement les deux frères de Caën (non Cane ou de Cane), venus au Canada en 1621, un siècle après Jacques Cartier. Ce dernier nous a heureusement dit, dans son récit de voyage, que *Canada* était un mot des Indiens sur les bords du Saint-Laurent, mot qui veut dire *village* ou *réunion de huttes indiennes*. Mais supposons que Jacques Cartier eût négligé de donner ce nom, avec son explication, et que les deux frères de Caën fussent venus dans cette région du Saint-Laurent, cinq ou six années après Cartier, nous aurions eu un cas semblable à celui de Colomb *versus* Vespucci sur la question du nom *Amérique*."

La théorie de M. Marcou est en effet que ce n'est pas *Amerigo* ou *Americo* Vespucci qui a donné son nom ou plutôt son prénom à l'Amérique ; mais que c'est l'*Amérique*, qui s'appelait déjà ainsi, qui a été cause que l'on a substitué au véritable prénom de Vespucci, *Alberico*, celui de *Amerigo*, à cause des rapports qu'il avait eus avec cette terre nouvellement découverte ; de même Scipion, que l'on nommait l'*Africain*, à cause de la conquête d'une partie de l'Afrique.

Cette prétention étonne à première vue ; mais elle est bien défendue par l'auteur, qui s'appuie sur un grand nombre de faits et de documents. Il établit qu'une chaîne de montagnes dans l'Amérique du sud portait le nom d'*Amerrique*, que ce fait a été connu de Christophe Colomb et de Vespucci, alors que ce dernier avait encore le prénom d'*Alberico* ; qu'Americo ou Amerigo ne répondant à aucun nom de saint, Vespucci n'a pas pu être baptisé sous ce nom, le clergé catholique étant très strict sur ce point à cette époque ; enfin que Vespucci lui-même, en acceptant

le surnom d'Amerigo ou en le substituant à son prénom véritable, n'a probablement pas eu l'intention de frustrer son ami et protecteur Colomb d'aucune partie de sa gloire. La terminaison *ique* est assez fréquente dans les noms indiens de l'Amérique centrale. *Amerique* veut dire *les montagnes d'où vient le vent*, et selon d'autres *le pays riche en or*.

M. Marcou s'est étendu très au long, trop longuement peut-être, sur une question de bibliographie, au sujet d'une certaine plaquette imprimée à Saint-Dié en 1507, la "*Cosmographiæ introductio*" du gymnase Vosgien. "C'est là que se trouve le fameux passage, dit-il, tant de fois reproduit et toujours cité comme le seul acte de baptême authentique du Nouveau-Monde." Faute de pouvoir suivre l'écrivain dans cette partie de sa savante dissertation, je me contenterai d'en extraire le passage suivant, pour faire venir l'eau à la bouche de certains bibliophiles de ma connaissance.

"Tous les Américanistes des deux mondes ont examiné cette plaquette. On l'a tournée et retournée dans tous les sens. Jamais bijou—et c'en est un des plus rares et des plus magnifiques—n'a été regardé et étudié avec plus d'attention. Lorsqu'on a le bonheur de pouvoir en apercevoir un des douze ou quinze exemplaires qui existent, c'est avec appréhension qu'on le touche, et avec un certain respect mêlé d'une profonde curiosité qu'on en étudie les feuillets les uns après les autres. Les prix atteints dans les dernières ventes à l'encan du troisième tirage—le moins rare—sont de 1700 et de 2000 francs. Pour une plaquette de 52 feuillets petit in-4, c'est un joli denier. Le premier tirage, l'exemplaire unique d'Eyriès, passé ensuite dans la bibliothèque Yemeniz de Lyon, s'il était mis en vente, monterait à 4000 ou 5000 francs et probablement à plus encore."

Assez singulièrement, j'assistais à une séance de la vente de cette remarquable collection, à Paris, en 1867, et je m'en suis procuré depuis le catalogue avec les prix marqués. L'exemplaire en question (p. 603) s'y est vendu 2,000 francs; mais M. Marcou a raison de dire qu'il rapporterait plus du double aujourd'hui.

M. Jules Marcou n'est pas inconnu dans notre pays. Il y est venu en 1848 et à plusieurs reprises depuis. Il a été l'ami de MM. Drummond, Lafontaine, Cartier et autres hommes publics. Il avait une manière à lui de raconter l'histoire de sa mission scientifique en Amérique. Il avait demandé cette mission, et en même temps un autre demandait d'être nommé commissaire de la république dans le Jura; or, comme M. Marcou était du Jura, on l'avait nommé commissaire, et *l'autre*, qui n'y avait aucune prétention, avait eu la *mission scientifique*. Heureusement que l'imbroglio put s'expliquer; mais les détails en étaient très piquants.

Marié à une américaine, M. Marcou a depuis partagé son temps entre la France, le Canada et les Etats-Unis. Il réside maintenant à Cambridge, dans l'état du Massachusetts, ayant été professeur à l'Université de Harvard College.

P.-J.-O. C.

SEPT ANS DE GUERRE.— L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LIBRE A PARIS, par *M. Eugène Rendu*.—Paris, 1887.—Perrin. 306 pp. in-12.

LA LETTRE DU PAPE ET L'ITALIE OFFICIELLE, par le même.— Paris, 1887.—Perrin. 102 pp. gd in-8.

M. Eugène Rendu appartient à une famille illustre dans les lettres et dans l'administration, et qui s'est toujours montrée fidèle à la religion. Son père, le célèbre Ambroise Rendu, qui a joué un grand rôle dans l'Université sous Napoléon Ier et sous la Restauration; son frère, Ambroise Rendu, administrateur, jurisconsulte et, comme disent les Anglais, *éducationniste;* Mgr Rendu, le savant et décoré évêque d'Annecy; la sœur *Rosalie*, leur cousine,— sont autant de personnages bien connus de tous ceux qui ont suivi le mouvement religieux et intellectuel de la France à notre époque.

M. Eugène Rendu a été inspecteur de l'instruction primaire, puis inspecteur général de l'instruction publique, à une époque où ce rôle était difficile pour un catholique. Il a donné pendant de longues années toutes les preuves du plus grand dévouement à l'Eglise.

La brochure sur la lettre de Léon XIII, en réponse aux déclarations de M. Crispi, est un remarquable travail ; mais nous n'en ferons point l'analyse, car ce serait entrer de nouveau dans un sujet qui a déjà été traité dans cette revue. Nous nous contenterons de citer ce passage :

" M. Crispi avait dit: " La conciliation? Qu'est-ce que c'est " que cela? Nous ne savons ni ne voulons rien savoir de ce qui " se passe au Vatican."

" Le monde et le chef de l'Eglise trouvent que sa réponse est sommaire; que la politique exposée est imprudente jusqu'à paraître enfantine ; et Léon XIII, dans une lettre qui émeut les nations et fera époque dans l'histoire, expose les raisons pour lesquelles le gouvernement italien — seul de son avis — ne lui paraît compatible ni avec le droit, ni avec la justice, ni avec les exigences inéluctables de l'Eglise universelle, ni avec les inquiétudes du monde chrétien, ni avec l'histoire, ni avec les intérêts du pays, qu'il aime parce qu'il est le sien et que la nature " l'a mis plus près de son cœur ", avec les intérêts de l'Italie elle-même."

Sept ans de guerre est surtout une compilation de discours et d'allocutions prononcés par l'auteur depuis que la république a expulsé un grand nombre de communautés religieuses, et a introduit dans les écoles un système d'enseignement anti-chrétien qui empêche les enfants catholiques de les fréquenter. L'ouvrage est suivi d'un *appendice* contenant des documents qui étonneront ceux qui ne savent pas où les choses en sont rendues.

Non seulement les catholiques ont à payer comme les autres pour des écoles où ils ne peuvent envoyer leurs enfants, non seulement ils ont à soutenir de leurs propres deniers des écoles catholiques ; mais encore toutes les tracasseries et toutes les persécutions imaginables sont employées pour détourner les parents

d'envoyer leurs enfants à ces dernières écoles. C'est une mauvaise note pour un fonctionnaire ou pour quelqu'un qui a le moindre rapport avec l'administration, de protéger les écoles catholiques. Les juifs, les protestants, ont toute la liberté possible; les catholiques n'en ont aucune, dans un pays où ils forment l'immense majorité.

M. Rendu cite, entre autres faits incroyables dans ce genre, l'arrêté pris par le maire de Saint-Germain-en-Laye, en vertu duquel les employés de la mairie étaient tenus, sous peine de révocation, de retirer leurs enfants des écoles congréganistes, pour les envoyer aux écoles communales, pour cette raison, disait le grotesque magistrat, que ces dernières "jouissent de toute ma confiance".

Une des principales objections des athées et des libres penseurs aux justes réclamations des catholiques, c'est que ceux-ci ne demandent, disent-ils, la liberté que pour opprimer toutes les autres croyances; que l'enseignement libre veut dire la liberté pour les écoles congréganistes seules, et la suppression graduelle des écoles laïques, même de celles qui sont tenues par de bons catholiques, le monopole en un mot de l'enseignement à tous ses dégrés par le clergé et par les communautés religieuses.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'inauguration de l'école libre qui a été établie sous le nom d'*Ecole Sœur Rosalie*, dans un quartier de Paris des plus populeux, M. Rendu à répondu comme suit à cette objection:

"Sans doute, comme je le disais tout à l'heure, nous avons relevé un défi, déjoué des ruses et vengé une sainte mémoire; mais il importe qu'on le sache bien, nous n'avons, en définitive, fait acte d'hostilité contre personne. Bien au contraire! en répondant par une fondation scolaire à une déclaration de guerre traitreusement adressée aux sympathies et aux traditions du quartier Mouffetard, nous avons créé un gage certain de conciliation et de paix, puisque nous avons rendu à ce quartier, qu'on dépouillait, ce qui était l'objet des préférences et des respects de l'immense majorité de sa population.

"Nous, qui fondons, ou plutôt qui relevons un établissement congréganiste, nous ne sommes pas, tant s'en faut, les adversaires de l'enseignement laïque, si l'en entend par ce mot ce que l'on a entendu par là pendant les soixante et dix premières années de ce siècle, c'est-à-dire sans aucune signification perfide un enseignement donné par des laïques. Nous n'avons qu'un désir, c'est que cet enseignement laïque prospère en se maintenant ou en devenant chrétien.

"Les congréganistes, sœurs et frères, je le proclame bien haut — et je n'aurais qu'à invoquer ici les paroles et les actes du frère Philippe et de la sœur Rosalie — ont témoigné de leurs sympathies pour les maîtres ou les maîtresses laïques."

Après avoir résumé les idées anti-chrétiennes que l'on veut inculquer à la jeunesse et à l'enfance dans les écoles sous le contrôle du gouvernement municipal, M. Rendu s'écrie: "Voilà l'enseignement matérialiste qu'on déguise aujourd'hui, par un perfide abus de mots, sous le nom d'enseignement *laïque*, et

voilà celui auquel avec vous, Messieurs, nous, les amis des instituteurs laïques aussi bien que des instituteurs congréganistes, nous opposons les vérités qui sont le fondement de la seule morale pratique, c'est-à-dire, déclarait Victor Cousin, " les vérités sur lesquelles le christianisme repose ".

Toute la série des discours et allocutions dont se compose cet intéressant volume, est remplie d'aperçus lumineux et justes ; elle donne une idée très complète de la *guerre qui se fait depuis sept ans*, et fournit de précieuses statistiques et sur les sacrifices que les catholiques de France s'imposent, et sur les heureux résultats de leurs généreux efforts. Cette œuvre est en tout digne de la belle et intelligente famille à laquelle l'auteur se fait gloire d'appartenir, et elle prouve une fois de plus la justesse du vieux dicton " Bon sang ne peut mentir ".

P.-J.-O.C.

De l'Atlantique au Pacifique, par *le baron Etienne Hulot*.— Paris, 1888.—Librairie Plon. 339 pp. in-12.

Résultat d'un voyage rapide et, par suite, d'observations faites presque à vol d'oiseau, ce charmant petit ouvrage ne laisse pas que de donner un ensemble assez complet des matières intéressantes présentées par les lieux parcourus. L'auteur a eu le bon esprit de laisser de côté ce qu'on pourrait appeler les lieux communs des récits de voyageurs, qui se copient plus ou moins les uns les autres ; il n'a fait entrer dans son récit que ses impressions personnelles, en dehors des études de mœurs et des détails historiques propres à intéresser les lecteurs européens.

Français et catholique, M. le baron Hulot s'est arrêté avec une complaisance spéciale sur la partie française du Canada. Il a cherché à se rendre compte de la situation, et il a trouvé qu'elle était fort à envier.

L'auteur nous permettra toutefois de relever une phrase qu'il a empruntée à notre historien Garneau, précisément une phrase des plus inexactes de son *Histoire du Canada*, celle dans laquelle il regrette, pour notre nationalité, que la France ait exclu de sa colonie les huguenots français.

Il suffit en effet de jeter, comme l'a fait pourtant M. Hulot, un coup d'œil sur notre histoire, pour constater que le résultat obtenu est le fait de la religion beaucoup plus que de la nationalité. Que sont devenus les groupes de huguenots français qui ont été s'établir aux Etats-Unis, où l'identité de principes religieux devait leur venir en aide ? Il n'y a que leurs noms qui puissent trahir leur origine française : ils sont devenus américains *anglais*. Tandis que les groupes catholiques français sont restés français tant qu'ils sont restés *catholiques*.

T. H.

La véritable tempérance, par ***—Deuxième édition. En vente chez tous les libraires.

Petit opuscule de 40 pages, honoré des approbations de Son Eminence le cardinal Taschereau, de Mgr Fabre et de Mgr Moreau. L'auteur s'efforce d'y démontrer que la véritable tempérance consiste dans l'abstinence totale des liqueurs enivrantes.

T. H.

ENCORE JACQUES CARTIER.

Erratum.

Dans la dernière livraison du Canada-Français, il s'est glissé une erreur typographique grave, en fait de date, et que nous tenons à corriger.

Dans l'article *Encore Jacques Cartier*, page 301, dernier alinéa, où l'on dit que M. des Longrais a découvert la date *précise* de la mort de Jacques Cartier, cette date est marquée au 13 septembre 1557. C'est le "1er" septembre qu'il faut lire, et non le "13".

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 À 1850

HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT RESPONSABLE

PAR

A. GÉRIN-LAJOIE

AVERTISSEMENT

" Gérin-Lajoie a laissé en manuscrit une *Histoire de l'établissement du Gouvernement responsable, en Canada*, qu'il a écrite à la demande de plusieurs membres du parlement. Nous sommes en état d'en parler et de l'apprécier quoique nous ne l'ayons pas actuellement en main, car nous avons eu le privilège d'en entendre la lecture de la bouche de l'auteur lui-même, il y a quelques années. Les motifs qui l'ont empêché de livrer cette *Histoire* au public peignent bien la bonté de caractère et la délicatesse des sentiments de Gérin-Lajoie. Il était occupé à y mettre la dernière main, lorsqu'il reçut une lettre de L.-P. Turcotte, l'auteur du *Canada sous l'Union*, qui le priait de retarder la publication de ce manuscrit pour ne pas nuire à la vente de son livre qui venait de paraître.

" Lajoie remit son manuscrit dans sa serviette et ne l'en sortit plus. C'est une perte pour l'histoire de notre pays, car l'ouvrage est resté inachevé. Il y manque cependant peu de chose, et s'il était complété par une plume exercée, je suppose par M. Gérin, frère de Lajoie, ce serait un excellent récit de l'établissement du gouvernement responsable en Canada, et une réponse triomphante à l'injuste *Histoire des quarante dernières années*, de J.-C. Dent. "

Il y a à peine quatre ans que j'exprimais ce vœu en terminant la biographie de Gérin-Lajoie. J'étais loin de prévoir alors

quelle serait la cause qui empêcherait Elzéar Gérin de le mettre à exécution. Une mort prématurée est venue l'arrêter au milieu d'une carrière qui promettait d'être, sinon aussi brillante, du moins aussi utile que celle de son frère aîné. J'en étais au regret de voir que le beau travail de Gérin-Lajoie semblait condamné à rester encore longtemps dans l'oubli, lorsque la fondation du CANADA-FRANÇAIS est venu ranimer mes espérances. Madame Gérin-Lajoie, restée dépositaire des papiers de son mari, cédant à mes instances réitérées, a bien voulu consentir à me confier l'*Histoire* manuscrite *de l'établissement du gouvernement responsable*, afin de l'examiner et de voir si elle pouvait être livrée à la publicité.

Après quatorze ans d'intervalle, j'ai relu ce manuscrit et j'ai constaté avec joie que l'auteur l'avait retouché avec soin et y avait mis la dernière main.

C'est une rare bonne fortune pour les lecteurs du CANADA-FRANÇAIS qui vont en avoir la primeur. Ils y trouveront une continuation de l'histoire du Canada à partir de l'époque où Garneau a terminé la sienne. Aucun canadien n'était mieux en état de reprendre l'œuvre de notre grand historien national. Doué d'un esprit aussi juste, d'un patriotisme non moins élevé et d'un sentiment d'impartialité peut-être plus développé encore, il semblait né tout exprès et s'était, au reste, préparé d'avance par une longue suite d'études et de réflexions, à devenir l'historien véridique et indiscutable de l'époque brûlante qui relie le présent au passé et dont plusieurs des acteurs sont encore vivants. Avec ce tact parfait qui le distinguait éminemment, Gérin-Lajoie a compris tout d'abord qu'il ne pouvait donner de meilleures preuves de son esprit de justice envers tous les partis qu'en s'effaçant autant que possible, et en laissant parler les faits et les documents eux-mêmes. C'est la méthode qu'il a suivie dans tout le cours de son travail, méthode qui lui était d'autant plus facile qu'elle répondait à la modestie presque excessive de son caractère. Cette histoire est donc essentiellement documentaire. C'est un genre qui est loin d'être satisfaisant pour l'amour-propre de l'écrivain, mais qui l'est singulièrement pour le lecteur sérieux, élevé par là à la dignité de juge, appelé à se prononcer sur les faits qui lui sont soumis et à juger par lui-même des hommes et des choses. Sans être partisan de l'école *impersonnelle* dont M. Mignet a été en France le représentant le plus distingué, je crois que cette méthode s'imposait d'elle-même à Gérin-Lajoie, vu les conditions dans lesquelles il se trouvait et la nature du sujet qu'il avait à traiter.

Il n'est pas nécessaire de dire pourquoi Gérin-Lajoie a pris pour titre principal de son livre : *Dix ans au Canada*, 1840-1850. Cette décade, on le sait, a fait époque dans nos annales. C'est durant cette période que s'est livrée la plus grande lutte de notre histoire moderne, la lutte pour la conquête du gouvernement responsable dont nous jouissons et dont l'établissement définitif a été le signal du progrès et du développement immenses dont nous sommes les heureux témoins.

Le rôle qu'ont joué les Canadiens Français dans cette lutte est un des plus beaux dont un peuple puisse s'enorgueillir. Tandis que les Canadiens des autres origines se divisaient entre eux et oscillaient entre la liberté et l'oppression, les Canadiens Français sont restés unis comme un seul homme, ont toujours marché en phalanges serrées droit au but et ne se sont arrêtés qu'après avoir remporté le triomphe final.

C'est un lieu commun de dire que les origines de notre histoire sont superbes, qu'on y rencontre des pages sublimes ; mais pour les esprits réfléchis offrent-elles rien de plus beau, de plus digne d'admiration que les héroïques efforts accomplis par les dernières générations qui nous ont devancés, et poursuivis par elles avec tant de constance pour conjurer des dangers toujours renaissants, combattre et vaincre les ennemis les plus perfides et assurer enfin notre avenir national ? L'avantage qu'a eu Gérin-Lajoie de puiser largement dans les lettres et les dépêches officielles des gouverneurs et des ministres anglais, nous livre bien des secrets qui jusqu'à présent étaient restés ignorés, et donne à son récit un intérêt qu'il est facile de comprendre. Gérin-Lajoie termine son histoire au moment où le ministère Lafontaine-Baldwin, connu depuis sous le nom de *grand ministère*, était à son apogée.

Appuyé sur les deux-tiers de la représentation nationale, il était en mesure de continuer les grandes réformes qu'il avait commencées. Il avait rétabli le crédit des deux provinces, consolidé la paix intérieure et imprimé un essort immense aux entreprises publiques.

Toute l'attention, toutes les énergies étaient tournées du côté du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la colonisation.

Une ère nouvelle était ouverte pour le Canada. Gérin-Lajoie l'annonce avant de dire adieu à ses lecteurs. Si, dit-il, la gloire en revient avant tout aux hommes d'état de notre pays, une large part en est due aussi aux hommes d'état de l'Angleterre qui l'ont préparée.

Il faut lire le discours de Lord John Russell, et celui de Cobden, dont il cite des extraits :

" Faisons tout ce qui est en nous, s'écriait Lord John Russell en terminant son discours devant la Chambre des Communes, pour rendre nos colonies aptes à se gouverner elles-mêmes. Donnons leur, autant que possible, la faculté de diriger leurs propres affaires. Qu'elles croissent en nombre et en bien-être, et, quelque chose qui arrive, nous, citoyens de ce grand empire, nous aurons la consolation de dire que nous avons contribué au bonheur du monde. "

" Il est impossible, ajoute Gérin-Lajoie avec le grand économiste français, Frédéric Bastiat, d'annoncer de plus grandes choses avec plus de simplicité. "

C'est l'éternel honneur de l'Angleterre d'avoir enseigné la vraie liberté au monde, et d'être devenue le premier peuple civilisateur du globe.

L'abbé H.-R. Casgrain.

Québec, 15 juillet 1888.

PRÉFACE DE L'AUTEUR

Ceux qui désirent connaître ce qui s'est passé en Canada depuis 1840 sont obligés de parcourir des centaines de volumes, quelquefois rares ou peu accessibles : procès-verbaux et documents des chambres législatives, correspondance des gouverneurs, débats parlementaires tant des provinces que de l'Empire, gazettes de diverses nuances politiques, statuts, brochures, etc., tâche longue et fastidieuse à laquelle peu de personnes ont la patience de s'assujettir. C'est dans la vue de leur venir en aide que ces *Mémoires* sont publiés. L'auteur n'a pas la prétention d'instruire ceux qui, comme lui, ont pu suivre de près les événements contemporains ; il n'a puisé à aucune source secrète, à aucune pièce inédite ; à part la connaissance personnelle qu'il a pu acquérir des hommes et des choses pendant une période de plus d'un quart de siècle, le seul avantage dont il puisse se féliciter consiste dans un accès facile aux documents publics et aux archives provinciales. Il se bornera donc à raconter les faits avec l'exactitude et l'impartialité d'un homme depuis longtemps étranger à l'esprit de parti et qui n'a d'autre intérêt à servir que ceux de la justice et de la vérité.

Ces *Mémoires* sont spécialement destinés aux jeunes gens qui désirent prendre une part active aux affaires publiques et dont la première ambition doit être de connaître les annales de leur pays. Puissent-ils leur épargner l'ennui de longues recherches et suppléer pour le moment à l'absence d'une histoire proprement dite de cette phase si importante de notre existence politique.

CHAPITRE PREMIER

Coup-d'œil sur la situation politique des Canadas avant l'Union. —Principales causes de l'insurrection de 1837-38.—Rapport de lord Durham, recommandant l'Union des deux Canadas et l'introduction du gouvernement responsable.

Quoique l'époque dont nous allons nous entretenir ne soit guère éloignée de nous, puisqu'elle ne remonte qu'à quarante ans, l'administration des colonies était bien différente alors de ce qu'elle est aujourd'hui. Les libertés politiques dont jouissent les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et qui en font en quelque sorte des républiques, n'avaient pas encore remplacé l'ancien système colonial qui consistait en grande partie dans l'exploitation indirecte des colonies par la métropole. Les principales colonies de la Grande-Bretagne jouissaient, il est vrai, d'institutions représentatives, mais la mère-patrie conservait à leur égard, en fait comme en théorie, sa suprématie législative et sa complète souveraineté. Son contrôle actif et vigilant s'étendait jusqu'aux affaires locales et intérieures de chaque province. Les colonies anglaises étaient réellement gouvernées de Downing Street, par des ministres anglais. " Dans les colonies de la couronne, acquises par conquête ou par cession, le pouvoir de la couronne était absolu, et l'autorité du ministère des colonies s'exerçait directement par des instructions au gouverneur. Dans les colonies libres, elle s'exerçait d'ordinaire indirectement par l'influence des gouverneurs et de leurs conseils. Le self-government existait en théorie ; mais, dans la pratique, les gouverneurs soutenus par des influences dominantes dans les colonies, gouvernaient selon la politique que dictait Downing Street... Les malentendus et les dissentiments étaient constants, mais la politique et la volonté du gouvernement impérial l'emportaient habituellement. " [1]

" Le monopole commercial était, à vrai dire, le premier principe de la politique coloniale de l'Angleterre, comme des autres Etats maritimes de l'Europe. Elle ne souffrait pas qu'aucun autre pays pourvût aux besoins des colonies ; elle s'appropriait en grande partie leurs exportations, et dans l'intérêt de ses propres manufacturiers, elle exigeait que leurs produits leur fussent envoyés à l'état brut et non manufacturés. En vertu des actes de navigation, les colonies ne pouvaient expédier leurs produits en

1. *May's Constitutional History of England*, vol. 2, chap. XVII.

Angleterre que sur des vaisseaux anglais. Cette politique était ouvertement maintenue au profit de la mère-patrie, de son commerce, de sa marine marchande et de son industrie." [1]

Dans l'espace de dix ans, toute une révolution s'est opérée dans la politique coloniale de l'Angleterre, et ce sera l'éternel honneur de nos hommes d'état canadiens d'avoir été les principaux acteurs dans cette révolution pacifique. Les pages suivantes diront les luttes qu'ils ont eu à soutenir et l'énergie qu'ils ont déployée, pour obtenir graduellement de l'Angleterre ces concessions importantes, qui font aujourd'hui du Canada un des pays les plus libres et les plus heureux du monde.

La vaste étendue de pays renfermant aujourd'hui les Provinces de Québec et d'Ontario, cédée par la France à l'Angleterre le 10 février 1763 et désignée pendant vingt-huit ans sous le nom de Province de Québec [2], fut d'abord gouvernée militairement, puis par un gouverneur assisté d'un conseil. En 1791, alors que la partie appelée aujourd'hui Haut-Canada, ou Ontario, ne contenait qu'environ dix mille âmes, et l'autre partie environ cent vingt mille, l'Angleterre jugea à propos de diviser ce territoire en deux provinces distinctes, ayant chacune un gouvernement représentatif, en apparence modelé sur le gouvernement de la mère-patrie ; c'est-à-dire, une chambre élective ou chambre d'Assemblée, composée de représentants du peuple, et supposée représenter la chambre des Communes anglaise ; un Conseil législatif nommé par la Couronne, qui devait jouer le rôle de la chambre des Lords ; puis un gouverneur ou lieutenant-gouverneur, aussi nommé par la Couronne, tenant la place du Roi, et assisté d'un Conseil exécutif qui pouvait être supposé représenter le Conseil Privé de Sa Majesté.

L'acte constitutionnel de 1791 semblait donc offrir tous les éléments et toutes les garanties d'un gouvernement constitutionnel régulier. Chaque province possédait son pouvoir législatif, son pouvoir exécutif, son pouvoir judiciaire. Mais on ne fut pas longtemps avant de s'apercevoir que cette constitution

1. *May's Constitutional History of England.*

2. Ceux qui désireraient connaître avec précision les limites du Canada, à l'époque de la cession de ce pays à l'Angleterre, ou plus tard, peuvent consulter les grands ouvrages de Bouchette, le traité de paix de 1763, les proclamations qui suivirent l'Acte de Québec de 1774, les commissions des différents gouverneurs à diverses époques, et surtout les Rapports des Commissaires nommés récemment pour s'enquérir des limites entre la Province d'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest et le Rapport du Comité Spécial sur le même sujet nommé par la Chambre des Communes du Canada en 1880.

manquait des conditions nécessaires pour assurer l'harmonie entre les diverses branches du pouvoir politique. Des difficultés surgirent bientôt. Au bout d'un certain nombre d'années, la branche élective de la législature était presque constamment en collision avec le Gouverneur et le Conseil exécutif, et dans le Bas-Canada, avec le Conseil législatif.

Le Conseil exécutif se composait d'un certain nombre de personnes choisies par le gouverneur lui-même, lesquelles donnaient leur avis chaque fois que Son Excellence jugeait à propos de le leur demander. Elles se considéraient à peu près comme inamovibles. Tout nouveau gouverneur, en arrivant d'Angleterre, tombait entre les mains de ces conseillers irresponsables. C'est à leur suggestion que se faisaient ses premiers actes, ses premières nominations. Ces conseillers eux-mêmes, les officiers de justice, tous les chefs de département étaient nommés par lui ; ils étaient complètement indépendants de l'Assemblée. Lord Durham prétend même qu'on pourrait citer les noms de personnages importants qui ne durent leur élévation à des postes d'honneur ou de profit qu'à leur hostilité bien connue aux vœux de la majorité des représentants.

La chambre d'Assemblée ne pouvait exercer la moindre influence sur la nomination d'un seul serviteur de la couronne. " Il est difficile de comprendre, dit à ce propos lord Durham, comment des hommes d'état anglais ont pu s'imaginer qu'un gouvernement représentatif et en même temps irresponsable pouvait exister dans une colonie. Si les intérêts impériaux exigent que les officiers du gouvernement soient nommés par la Couronne sans égard aux désirs du peuple, il est clair qu'un gouvernement représentatif dans une colonie est une moquerie."

L'opposition de l'Assemblée fut la conséquence inévitable d'un système qui retranchait à la branche populaire de la législature les privilèges inhérents à un corps représentatif.

La collision avec le Conseil exécutif en amena nécessairement une autre avec le Conseil législatif, dont la majorité était composée de créatures du gouvernement. " Ce Conseil législatif, dit encore lord Durham, n'était de fait qu'un veto entre les mains des fonctionnaires publics sur tous les actes de la branche populaire, et il a fallu un grand et profond respect pour la constitution pour que les représentants d'une grande majorité se soient ainsi soumis avec patience aux entraves que quelques individus plaçaient dans leur voie. "

" Dans toutes les occasions, disait lord Stanley en 1828, en parlant du Conseil législatif du Bas-Canada, ses membres se sont

enrôlés dans le parti du gouvernement contre le peuple, ils se sont posés comme un obstacle entre le gouvernement et le peuple, et ils n'ont su contenir ni le peuple ni le gouvernement ; mais tandis qu'ils mettaient ce dernier en état de faire la guerre à l'autre, ils étaient une occasion constante de discorde et d'anarchie. " [1]

En 1830, lord Sandon s'exprimait dans des termes pour le moins aussi sévères : " La conduite imprudente suivie pendant dix années par la dernière administration m'effraie ; elle a eu pour résultat d'introduire dans le Conseil une petite faction de fonctionnaires qui n'ont que trop souvent réussi à se poser comme les véritables représentants du parti anglais dans la colonie, qui ont même résisté aux vœux et enchaîné le jugement du gouverneur, lorsqu'il s'efforçait de réformer des abus dont ils étaient les auteurs et dont ils profitaient. " [2]

Rien donc de surprenant que le peuple du Bas-Canada ait demandé à grands cris que le Conseil législatif fût rendu électif.

Dans le Haut-Canada, c'est contre le Conseil exécutif que les plaintes étaient principalement formulées. Cette province était depuis longtemps gouvernée par un parti communément appelé le " Pacte de famille " (*Family Compact*), quoiqu'il n'y eût guère de parenté entre les personnes qui le composaient. Ce corps d'hommes occupait tous les emplois importants. Il maintenait son influence dans la législature par son ascendant sur le Conseil législatif. Les gouverneurs, les uns après les autres, subissaient l'influence du *Family Compact*, qui comptait parmi ses adhérents le plus grand nombre des juges, des magistrats, des membres de la profession légale et du clergé anglican. Il était tout-puissant dans les banques, et par des octrois ou des achats, ils avaient acquis presque toutes les terres incultes de la province. [3]

Le parti qui se forma pour combattre les vues et les mesures du *Family Compact*, prit le titre de parti réformiste.

Les victoires électorales des réformistes ne leur servant de rien, puisque le Conseil exécutif restait toujours le même exerçant tout le patronage et contrôlant toutes les affaires, ils résolurent de demander un Conseil exécutif responsable, sachant bien que s'ils gagnaient une fois possession du Conseil exécutif et des hauts emplois de la Province, le Conseil législatif n'offrirait plus aucune résistance sérieuse.

1. *Barrow, Mirror of Parliament*, Vol. 2, p. 1289.
2. *Barrow, Mirror of Parliament*, Vol. 8, p. 1269.
3. *Lord Durham's Report*, p. 53.

C'est sur cette question de la responsabilité du Conseil exécutif que la lutte se poursuivit si longtemps dans le Haut-Canada entre le parti officiel et le parti réformiste. Les réformistes voulaient que la constitution provinciale fût une copie fidèle de la constitution anglaise, et que l'administration des affaires fût confiée à des personnes possédant la confiance de la majorité des représentants du peuple.

Cette demande qui nous semble aujourd'hui si simple, si raisonnable, était considérée alors comme extravagante, plus extravagante même que celle de l'élection du Conseil législatif, parce qu'on regardait comme incompatible la responsabilité des conseillers exécutifs avec l'existence du gouvernement colonial.

On conçoit que, avec un pareil système, d'énormes abus durent s'introduire dans tous les départements du service public. Il y eut, suivant l'expression de lord Durham, désorganisation complète des institutions et du système administratif du pays. La plupart des détails de l'administration étaient renvoyés à la décision du ministère colonial; un mystère impénétrable enveloppait les opérations des gouvernants. Les emplois publics étaient donnés à des favoris, quelquefois à des étrangers, sans égard ni au mérite, ni aux services, ni à l'habileté. Dans le Haut-Canada il existait à l'égard de la population catholique un esprit d'intolérance et de malveillance tout à fait révoltant. Les catholiques étaient exclus de toute participation au gouvernement du pays. Jamais un irlandais catholique n'avait été nommé conseiller législatif ou exécutif. Jamais un irlandais catholique n'avait été nommé à une charge publique d'honneur ou de profit. Les Orangistes étaient favorisés, plutôt, il est vrai, dans un but politique que dans un but religieux, car dans les élections, cette société secrète appuyait invariablement le parti officiel.

Dans le Bas-Canada, sur trois cent cinquante emplois, trois cent quatorze étaient occupés par des individus d'origine anglaise.

Les terres publiques étaient devenues la proie d'un certain nombre de fonctionnaires. Cent quatre vingt-six mille acres dans le Haut-Canada et soixante-douze mille dans le Bas, avaient été octroyés à des conseillers exécutifs et législatifs et à leurs familles. Deux cent cinquante mille acres avaient encore été octroyés, dans le Haut-Canada, à des magistrats et des avocats amis du gouvernement. [1]

1. *Lord Durham's Report*, p. 78-79.

Rien de surprenant que, dans cette lutte qu'elles avaient eu à soutenir contre un pouvoir oligarchique, les deux provinces eussent négligé le soin de leurs intérêts matériels. Une partie considérable du Haut-Canada n'avait ni chemins, ni bureaux de poste, ni églises, ni écoles, ni moulins. Le Bas-Canada était sans institutions municipales; ses institutions judiciaires étaient défectueuses, et seul, parmi les nations du continent américain, il n'avait aucun système public d'éducation. "Je suis fâché d'être obligé d'admettre, dit lord Durham, que le gouvernement britannique, depuis qu'il possède la colonie, n'a rien fait ni rien tenté pour l'avancement général de l'éducation." Les travaux publics avaient été complètement négligés. L'Etat de New-York s'était fait un fleuve Saint-Laurent, en creusant un canal entre le lac Erié et la rivière Hudson, tandis que le Bas-Canada n'avait pas même essayé de faire les quelques milles de canal et de curage qui auraient rendu ses magnifiques rivières navigables jusqu'à leurs sources. [1]

La propriété subissait une dépréciation alarmante, la terre ne valait pas un cinquième de ce qu'elle valait aux Etats-Unis ; le revenu public diminuait, au lieu d'augmenter ; la province importait du grain pour sa consommation ; le nombre d'immigrants qui en 1832, avait dépassé le chiffre de cinquante mille, n'était plus, en 1838, que de cinq mille ; l'établissement du pays semblait arrêté.

C'est à dessein que, dans cet aperçu de l'état des deux provinces à l'époque de l'Union, nous nous bornons à citer, le plus souvent à la lettre, les observations de lord Durham. Lorsque l'insurrection eut éclaté sur divers points des deux provinces ; que la constitution du Bas-Canada eut été suspendue, la loi martiale substituée à la loi civile; lorsqu'un certain nombre de patriotes eurent péri sur l'échafaud, et que des centaines d'autres eurent été envoyés en exil ou jetés dans les cachots ; lorsqu'enfin la population découragée demandait à grands cris un remède aux maux qui désolaient le pays, ce fut sur lord Durham, membre distingué de la chambre des Lords, et politique à vues libérales, que le gouvernement impérial jeta les yeux. Lord Durham vint en Canada, en 1838, en qualité de Haut-Commissaire et de Gouverneur-Général. Investi de pouvoirs extraordinaires, assisté par des hommes de premiers talents. il employa cinq mois à étudier la situation politique des provinces

1. *Lord Durham's Report.*

anglaises de l'Amérique du Nord ; et le rapport qu'il soumit, à son retour, est resté célèbre dans les annales de l'administration coloniale [1]. Deux causes fondamentales pouvaient, suivant ce rapport, être assignées aux troubles de 1837-38 : la première, un système vicieux de gouvernement qui avait engendré de nombreux et profonds abus ; la seconde, une ignorance complète de l'état et des intérêts de ces provinces de la part du public anglais et même de la masse de ses législateurs, et une indifférence générale que rien moins qu'une grande crise politique ne pouvait dissiper.

Ce rapport publié en Angleterre à l'ouverture de la session de 1839 fit une profonde sensation tant dans la Grande-Bretagne que dans les colonies. Dans le Haut-Canada, le parti réformiste, heureux de se voir enfin compris et vengé, approuva sans hésiter les recommandations de lord Durham, mais les torys, irrités des remarques parfois blessantes du rapport, crurent devoir soumettre ce document à l'examen d'un comité spécial de la chambre d'Assemblée. [2]

En Angleterre, où l'esprit de parti s'était glissé jusque dans la discussion des questions coloniales, lord Durham avait dans les deux Chambres du Parlement des adversaires politiques qui le critiquèrent impitoyablement. Il y eut de vives réclamations, et les voûtes du parlement impérial retentirent de discours éloquents pour et contre ce que l'on appelait alors le parti de la résistance, le parti de la rébellion en Canada. Pour des motifs de prudence, de cette prudence politique si souvent opposée aux maximes de l'équité, les chefs du gouvernement anglais

1. A new Era in the colonial policy of Nations began with Lord Durham's Report, the imperishable monument of that nobleman's courage, patriotism and enlightened liberality, and of the intellect and practical sagacity of its joint authors, Mr. Wakefield and the lamented Chs. Buller.....

I am speaking of the adoption of this improved policy, not of course of its original suggestion. The honor of having been its earliest champion belongs unquestionably to Mr. Roebuck. (*Mills. On Representative Government.*)

2. Ce rapport constitue, avec ses annexes, un document de la plus haute importance, qu'on ne saurait se dispenser de lire, si l'on veut être au fait de l'histoire politique du Canada avant l'Union. Il se trouve en entier dans la collection des documents parlementaires de la chambre des Communes d'Angleterre et dans ceux de la chambre des Lords ; il se trouve aussi dans le journal de la chambre d'Assemblée du Haut-Canada, année 1839 ; il a été de plus imprimé en brochure, format octavo, à Londres en 1839, et aussi à Montréal, la même année. Une traduction française du rapport (sans les annexes) a été publiée dans le *Canadien* en 1839, puis en brochure (format 8vo à deux colonnes, 78 pages), mais il n'est guère possible de se la procurer aujourd'hui.

Il est regrettable qu'une édition soignée, accompagnée de notes, n'ait pas été publiée en Canada, par quelque publiciste compétent.

feignirent alors de ne voir dans le mécontentement de la population canadienne que l'effet de menées séditieuses, le résultat d'une haine implacable et criminelle contre la domination britannique. Mais, avec le temps, les passions se sont apaisées, la vérité s'est fait jour, et personne aujourd'hui ne songe à se faire l'apologiste des actes arbitraires de cette oligarchie qui régna malheureusement si longtemps sur les deux Canadas. Les historiens ne craignent pas d'adopter les jugements portés par lord Durham, et d'attribuer à la mauvaise administration coloniale les maux qui ont désolé nos belles provinces.

Voici en quels termes l'auteur de la vie de Lord Sydenham résumait, quelques années plus tard, les causes de l'insurrection :

" Il devait être naturel de s'attendre que, dans des colonies qui jouissaient d'une constitution modelée sur celle de la Grande-Bretagne, le gouvernement exécutif, en se trouvant en opposition au corps des représentants, suivrait une marche analogue à celle qui sert, dans la mère-patrie, à maintenir l'harmonie entre la Couronne et la chambre des Communes. Malheureusement, le principe que le gouvernement exécutif doit être en harmonie avec le corps représentatif, principe qui dans la mère-patrie est un axiôme, non seulement n'a jamais été reconnu en Canada, mais lorsqu'on a voulu le proclamer, il a été repoussé et dénoncé comme démocratique, révolutionnaire, et presque équivalent au crime de haute trahison.....

" Aussitôt qu'il fut décidé que le gouvernement exécutif n'avait pas besoin d'être en harmonie avec la chambre d'Assemblée, ni d'avoir son appui, il s'en suivait que le gouvernement devait retirer ses officiers de ce corps... Le grand principe que le combat de la Couronne doit se vider dans la chambre représentative fut mis de côté, et le gouvernement resta sans pouvoir se défendre ni s'expliquer en présence de ce corps chez lequel sa défense était d'une importance vitale. L'Assemblée, choquée de la persistance du gouvernement à faire dominer sa politique sans aucune considération pour ses votes et ses opinions, passa des paroles aux actes, et commença à adopter des mesures dans le but d'affaiblir la prérogative... Pour y faire face, le gouvernement employa le moyen fatal de faire du Conseil législatif un brise-lame entre lui et le peuple... A la fin, irritée par son entière impuissance contre la résistance passive du gouvernement,.....la majorité fut poussée à une mesure extrême, celle de refuser les subsides ; et c'est ainsi que fut causée peu à peu cette exaspération qui engagea la chambre à demander un changement dans la constitution comme le seul moyen de faire disparaître toutes

les difficultés... Les Bas-Canadiens demandèrent un Conseil législatif électif, les Haut-Canadiens un Conseil exécutif responsable à l'Assemblée. On résista à l'une et à l'autre de ces demandes : de là l'insurrection dans le Haut et le Bas-Canada." [1]

Le comte Grey, dans son ouvrage sur la politique coloniale, dit, en parlant des troubles de 1837 et 1838, qu'ils ont été " le fruit amer des défauts et des abus qui existaient dans le système suivi alors et qui ont été exposés au long dans le célèbre rapport de lord Durham."

Tout récemment, un auteur grave, et dont l'autorité ne saurait non plus être suspecte, ayant occasion de traiter la même question, s'exprimait dans les termes suivants :

" A mesure que les principes du gouvernement représentatif s'étaient développés, dit M. Erskine May, en parlant du Canada, les gouverneurs irresponsables s'étaient nécessairement trouvés en conflit avec l'assemblée populaire. Les conseillers du Gouverneur suivaient une politique, l'Assemblée en adoptait une autre. Les mesures préparées par le pouvoir exécutif étaient rejetées par l'Assemblée, les mesures votées par l'Assemblée étaient repoussées par le Conseil ou frappées de veto par le Gouverneur. Et toutes les fois que telles collisions venaient à se produire, les moyens constitutionnels manquaient pour rétablir la confiance entre les pouvoirs rivaux. Des dissolutions fréquentes irritaient le parti populaire et finissaient généralement par lui donner la victoire. L'hostilité entre l'Assemblée et des fonctionnaires permanents et impopulaires devint chronique. Ils luttaient sans cesse ; et les institutions représentatives, en collision avec un pouvoir irresponsable, menaçaient d'amener l'anarchie. Ces difficultés ne se produisaient pas seulement au Canada : elles étaient communes à toutes les colonies du nord de l'Amérique et prouvaient l'incompatibilité de deux principes contraires de gouvernement." [2]

Cet événement, dit le célèbre historien Alison, en parlant de l'insurrection canadienne de 1837, " a mis en relief et fait ressortir au grand jour bien des abus qui sans cela seraient encore ignorés."

Mais il est un point où lord Durham s'est étrangement

1. *Memoir of the Life of the Right Honble Charles, Lord Sydenham, G. C. B., with a narrative of his administration in Canada. Edited by his brother, G. Poulet Scrope, Esq. 8vo London, 1843.* La partie relative au Canada a été rédigée sur les notes fournies par M. Murdoch, qui avait été secrétaire civil sous lord Sydenham.

2. May, *Constitutional History of England.* Vol. 2, ch. 17.

trompé : c'est dans son appréciation du caractère et de la conduite des Canadiens Français. En parlant des désordres qui régnaient à cette époque dans le Bas-Canada, lord Durham prétend n'y voir d'abord que le résultat d'une guerre de races. Mais il se corrige bientôt lui-même, en avouant que les mêmes désordres se sont produits dans toutes les autres colonies de l'Amérique Britannique. " Il est impossible, dit-il, de considérer la grande ressemblance qui existe entre les constitutions de toutes nos provinces de l'Amérique Septentrionale et les résultats produits par chacune d'elles, sans en venir à la conclusion qu'il y a quelque vice dans la forme de leur gouvernement, l'hostilité de races ne pouvant seule produire tous les maux qui ont affligé le Bas-Canada, et les mêmes résultats à peu près s'étant produit parmi la population homogène des autres provinces." Plus loin il dit encore qu'il a pu " se convaincre qu'il avait existé dans la constitution de la Province, dans la balance des pouvoirs politiques, dans l'esprit et la pratique de l'administration, dans chaque département du gouvernement, des défauts tels qu'ils suffisaient à expliquer la grande partie des désordres et des mécontentements qui avaient existé." Ce qu'on ne saurait contester, et ce qui est reconnu par lord Durham, c'est que " les défauts de la constitution coloniale mirent nécessairement le gouvernement exécutif en collision avec le peuple, et que les querelles du gouvernement et du peuple éveillèrent les animosités nationales." Ce n'est que lorsque les Canadiens Français eurent été humiliés, maltraités comme race, et que leur origine française sembla être devenue un titre d'infériorité politique qu'ils songèrent naturellement à s'unir pour repousser l'injure faite à leur nationalité.

" La constitution de 1791, dit lord Glenelg, secrétaire d'Etat pour les colonies en 1837, n'a pas été réellement pratiquée, on peut le dire, dans les premières années. Il eût été très avantageux au peuple canadien qu'elle eût été sincèrement mise à exécution. Mais le gouvernement prit parti pour une race contre l'autre ; il se déclara pour la race anglaise au lieu de rester dans son rôle naturel de médiateur et d'arbitre. Tous les honneurs, toutes les fonctions lucratives affluaient au même canal, et pour les Canadiens, les institutions populaires furent ainsi séparées de toute participation à l'administration. " [1]

On trouve dans vingt endroits du Rapport de lord Durham la pleine et entière justification de la conduite des Canadiens-

1. *Mirror of Parliament*, 1837-38, Vol. 2, p. 1189.

Français. Les réclamations de l'Assemblée étaient parfaitement justes, dit-il expressément, les pouvoirs qu'elle demandait étaient inhérents à une législature populaire. " Il justifie le refus d'une liste civile en disant que "l'Assemblée ne pouvait renoncer au seul moyen qu'elle avait de soumettre les fonctionnaires publics à quelque responsabilité. " " J'ai toujours pensé, a dit lord John Russell lui-même, qu'on ne doit pas blâmer les chefs du parti français de l'usage qu'ils ont fait de leurs pouvoirs. Leur conduite était dictée par l'acte de 1791. " " Il n'est nullement dans mon intention, disait le même homme d'état dans une autre occasion, de jeter le plus léger blâme sur la marche suivie par la chambre d'Assemblée. Cette marche ressemble tellement à celle que d'autres assemblées populaires ont suivie dans des circonstances analogues que, au lieu de la considérer comme une conduite arbitraire ou présomptueuse, j'y vois plutôt la conséquence naturelle d'une loi générale à laquelle sont soumis tous les démêlés entre les assemblées populaires et le pouvoir exécutif. "

Mais la réfutation la plus frappante des assertions de lord Durham se trouve dans la conduite même des Canadiens Français depuis le moment où l'Angleterre jugea à propos de les faire participer aux avantages du gouvernement responsable. N'ont-ils pas déployé toutes les qualités politiques qu'on peut attendre d'un peuple intelligent ? N'ont-ils pas constamment fait preuve de cette libéralité de vues, de cet esprit conciliant, de ce bon sens pratique que l'on regardait à tort comme l'apanage exclusif de leurs concitoyens d'origne anglaise ? Et ce qu'ils ont fait depuis, ce qu'ils font encore aujourd'hui, ne l'auraient-ils pas fait plus tôt si l'Angleterre eût toujours montré les mêmes dispositions à leur égard ?

Peut-être, en adoptant les vues et en flattant les préjugés du parti anglais du Bas-Canada, lord Durham voulait-il tout simplement se concilier l'appui de cette classe de ses compatriotes. Mais ce qu'il y a de déplorable, c'est que ces vues mensongères et injustes devinrent la base du projet de constitution soumis par lord Durham aux autorités impériales.

Il faut d'abord, dit-il dans ce rapport, que le Bas-Canada soit gouverné par une population anglaise, par une législature anglaise..... Jamais on ne parviendra à rétablir la tranquillité dans cette province qu'en la soumettant au régime vigoureux d'une majorité anglaise... Quelques-uns proposaient d'établir un gouvernement despotique qui mît le pouvoir entre les mains d'une minorité britannique. Lord Durham s'y opposait

non parce que c'eût été une tyrannie revoltante, mais parce que ce n'était pas dans le voisinage des Etats-Unis qu'un plan comme celui-là pouvait trouver faveur. Mais une union législative des provinces anglaises de l'Amérique du Nord devait avoir, suivant lui, l'effet de noyer la population canadienne française, et c'est le plan qu'il trouvait préférable. Toutefois comme cet arrangement ne pouvait s'effectuer assez promptement, il s'en tenait pour commencer, à une union du Haut et du Bas-Canada.

L'union de ces deux provinces, dit-il, assurerait au Haut-Canada le grand objet de ses désirs. Toutes disputes quant à la division ou au montant des revenus cesseraient. Le surplus des revenus du Bas-Canada suppléerait à ce qui manque au Haut, et permettrait à celui-ci de payer l'intérêt de sa dette. Il n'y aurait rien d'injuste à cela, puisque les travaux publics pour lesquels cette dette a été contractée intéressent également les deux provinces. D'ailleurs les canaux du Haut-Canada, une fois achevés, seront une source de revenu. L'accès à la mer serait ainsi assuré au Haut-Canada. La réunion des départements publics des deux Provinces permettrait d'administrer le gouvernement avec plus d'efficacité et d'économie, et la Législature des deux Provinces réunies aurait plus de poids auprès du Gouvernement impérial.

La population anglaise du Haut-Canada étant, suivant lui, d'environ 400,000 âmes et celle du Bas de 150,000, la population française qu'il estimait à 400,000 se trouverait ainsi en minorité. Il voulait que la représentation fut basée sur la population, parce que l'immigration se portant principalement vers la province supérieure, le Haut-Canada deviendrait nécessairement, au bout de quelques années, plus peuplé que le Bas. Cette politique injuste, cette proscription de la race française, lord Durham la recommandait avec un flegme, avec une espèce de naïveté cruelle qu'on est surpris de rencontrer chez un esprit d'une portée philosophique, qui ne devait pas être étranger aux idées de morale sociale et de justice universelle.

Lord Durham avait sans doute en vue les intérêts de l'Angleterre, la gloire et la grandeur de sa propre nation, car c'est dans ces vues égoïstes qu'on fait malheureusement trop souvent consister le patriotisme. Mais ces recommandations étaient contraires non seulement aux principes de l'équité, aux règles élémentaires du droit des gens, mais à l'esprit des capitulations et d'autres engagements solennels pris par l'Angleterre à l'égard de la population canadienne d'origine française.

Une fois l'influence des Canadiens Français annulée, lord Durham ne voyait pas d'inconvénient à réformer les abus dont on se plaignait depuis si longtemps, et à concéder à la Province-Unie ce gouvernement responsable demandé à grands cris, depuis tant d'années. Il recommandait en outre l'établissement d'un bon système de colonisation et d'émigration, l'administration des terres publiques devant être entièrement confiée à l'autorité impériale ; il voulait que tous les autres revenus de la couronne fussent abandonnés à la législature-unie, moyennant une liste civile permanente ; que tous les officiers du gouvernement, à l'exception du gouverneur et de son secrétaire, fussent responsables à la législature-unie ; qu'aucun vote d'argent ne fût permis sans le consentement préalable de la Couronne ; que les privilèges et immunités de l'Eglise catholique du Bas-Canada fussent laissés intacts, etc. Il recommandait encore l'établissement d'un bon système d'institutions municipales. " Avec ces réformes, disait-il en terminant, nous pouvons ne pas désespérer de gouverner un peuple qui véritablement jusqu'ici n'a connu que très imparfaitement ce que c'est que d'avoir un gouvernement."

CHAPITRE DEUXIÈME

Premier projet d'acte d'union présenté en Angleterre par lord John Russell.— Dette du Haut-Canada.— M. Poulett Thomson, nommé Gouverneur-Général.— Ses instructions. Comment il procède.— L'acte d'union passé dans le Parlement impérial.

Un projet de loi, basé sur les conclusions du rapport de lord Durham fut présenté par lord John Russell en 1839 pour réunir le Haut et le Bas-Canada sous un même gouvernement. D'après ce bill, le district de Gaspé et les Iles de la Madeleine devaient être annexés au Nouveau-Brunswick ; les deux Canadas étaient divisés en cinq districts subdivisés chacun en neuf divisions électorales, formant quarante-cinq comtés représentés chacun par deux membres ; en outre les villes de Montréal, Québec, Toronto et Kingston nommaient chacune deux députés, ce qui faisait en tout quatre-vingt-dix-huit représentants. Les limites de ces districts devaient être fixées par cinq arbitres. Le Haut et le Bas-Canada avaient, autant que possible, un égal nombre de représentants. Les conseillers législatifs n'étaient nommés que pour huit ans. Dans chacun des cinq districts, il devait y avoir un conseil composé de vingt-sept membres, élus de la

même manière que les membres de l'Assemblée, et dont neuf devaient sortir de charge chaque année, à tour de rôle ; ce conseil devait siéger tous les trois mois et s'occuper de tout ce qui fait aujourd'hui l'objet des délibérations des conseils municipaux. Une liste civile composée de la somme alors payable par les deux provinces devait être prise avant toute autre charge, sur le revenu consolidé. Les capitulations devaient être respectées, etc.

On ne tarda pas à s'apercevoir, en discutant cette mesure, qu'on manquait des renseignements nécessaires. D'ailleurs le parti conservateur du Haut-Canada avait envoyé contre le projet d'union, une pétition, dont le premier personnage de la colonie, le juge en chef Robinson, était le porteur. Lord John Russell dut en conséquence se contenter de faire subir au bill sa deuxième lecture ; et il résolut d'envoyer de nouveau sur les lieux une personne compétente qui continuerait en quelque sorte la mission dont avait été chargé lord Durham. Il fallait pour cette tâche un politique habile, qui fût en même temps versé dans les questions de commerce et de finance. Le Haut-Canada était presque en état de banqueroute, son revenu pouvant à peine suffire à payer l'intérêt de sa dette. [1]

1. D'après une dépêche du Lieutenant-Gouverneur, Sir George Arthur, en date du 8 juin 1839, la dette du Haut-Canada s'élevait à £1,162,187. Sur cette somme, environ £900,000 avaient été appliqués à des travaux d'utilité publique. Mais il fallait encore £300,000 pour compléter la construction du Canal Welland, et £117,000 pour racheter les actions possédées par des particuliers dans cette entreprise. Il fallait encore, pour d'autres dépenses publiques £83,000, ce qui faisait en tout £1,400,000 dont le Haut-Canada avait absolument besoin. Cette province avait en outre contracté une dette de £270,000 pour faire des avances à certaines localités et encourager les entreprises locales. En attendant le remboursement de ces sommes, elle payait sur cette dette un intérêt annuel de £13,500. Maintenant les dépenses permanentes du Gouvernement, administration de la justice, subventions pour l'éducation, pénitencier, phares, etc., s'élevaient à £55,000.

En mettant à £70,000 l'intérêt annuel de la dette, on se trouvait donc avoir à payer chaque année une somme de £138,500. Or les seules ressources dont disposait la province étaient les suivantes :

Droits sur les importations des Etats-Unis, environ.....	£13,000
Droits d'accise..... "	8,000
Péages sur le Canal Welland (une fois complété) environ..	20,000
" sur d'autres travaux publics..... " ..	2,000
Intérêt sur les avances faites aux localités.....	13,500
Part payée par le Bas-Canada sur les droits prélevés à Québec.....	45,000
	£101,500

D'après une dépêche de M. C. Poulett Thomson, du 11 mars 1840, la dette totale du Haut-Canada pouvait s'élever à £1,200,000 courant, et celle du Bas-Canada à £95,000. Dans une autre dépêche en date du 27 juin de la

Cette dette, il est vrai, avait été contractée en grande partie pour des travaux publics d'une immense utilité pour les deux provinces, et susceptibles de rapporter par la suite de très forts revenus ; mais entrepris sans discernement et sans ressources suffisantes, les ouvrages avaient dû être discontinués. Or le Haut-Canada n'ayant dans ses limites aucun port de mer, ne pouvait augmenter son revenu par l'imposition de droits de douane ; et quant aux taxes directes, la population était éparse sur une trop vaste étendue de territoire pour qu'il fût possible d'y songer. La ressource des emprunts était épuisée. Comme la mère-patrie tenait beaucoup à obtenir l'assentiment du Haut-Canada au projet d'union des deux provinces, elle comprit qu'il fallait d'abord tirer cette intéressante colonie de la situation précaire où elle se trouvait.

Le gouvernement impérial trouva l'homme de la circonstance dans un des membres mêmes du Cabinet anglais, l'honorable Ch.-Edward Poulett Thomson, alors Président du Bureau de Commerce (*President of the Board of Trade*).

M. Poulett Thomson était le troisième fils de John Poulett Thomson, chef d'une maison de commerce établie depuis longtemps à Londres et qui faisait en même temps de grandes affaires avec la Russie. Il était né le 13 septembre 1799. En 1815, à l'âge de 16 ans, il était entré dans la maison de commerce de son père et avait commencé par aller passer deux années à Saint-Petersbourg. Revenu à Londres, il se distingua comme marchand et prit bientôt goût à la politique. Dès 1826, il réussit à se faire élire membre de la chambre des Communes, pour le comté de Dover, après une contestation qui lui coûta plus de trois mille louis. D'abord assez silencieux, il commença au bout de quelques années à prendre part aux délibérations, et ses discours sur les questions fiscales et de politique commerciale attirèrent l'attention. En 1830, il entra dans le ministère du comte Grey, en qualité de vice-président du Bureau de Com-

même année, il estime à £56.837 stg l'intérêt annuel payable sur sa dette par le Haut-Canada, et à £4,753 l'intérêt payable par le Bas-Canada. Le revenu annuel du Haut-Canada est estimé à £122,520 et celui du Bas à £150.140. (*Parliamentary Papers, House of Commons, 1841. 2d Sess. Vol. 3.*)

Suivant un état publié par ordre de l'Assemblée législative (Journal de l'Assemblée législative, 1857, App. 26), la dette publique du Haut-Canada était, le 10 février 1841, de £1,206,833-5s-5d courant, et celle du Bas-Canada, de £123,675-0s-0d. Ce rapport établit aussi qu'il y avait, à l'époque de l'Union, £17,438-19s-0d dans la caisse du Haut-Canada, et £15,722-4s-5d dans celle du Bas.

merce. En 1834, il devint président de ce Bureau et, en 1835, prit son siège dans le Cabinet. Ses élections pour Dover l'entraînant chaque fois dans des dépenses considérables, et les électeurs de Manchester l'ayant, en 1832, élu spontanément, ce fut cette ville manufacturière qu'il représenta durant les dernières années de sa carrière parlementaire. C'était un esprit positif et un homme d'affaires dans toute l'acception du mot. Il était libéral en politique, et s'était distingué par la persévérance et l'énergie avec lesquelles il avait combattu en faveur de la liberté commerciale. Il avait même tout récemment scandalisé les hommes extrêmes du parti conservateur en se déclarant pour le vote au scrutin secret.

Au moment où on lui offrit le gouvernement du Canada, il était libre de devenir Chancelier de l'Echiquier ; mais les veilles longues et prolongées de la chambre des Communes ayant considérablement altéré sa santé, il crut, bien à tort cependant, qu'un voyage en Amérique lui serait favorable, et il accepta la commission de Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord.

Pacifier deux provinces presque encore en révolte, établir une nouvelle constitution, un nouveau régime politique dans un vaste pays peuplé de nationalités diverses et tourmenté depuis longtemps par des dissensions intestines, c'était un beau champ pour son ambition. Il faut dire aussi qu'il possédait la plupart des qualités et des conditions nécessaires au succès de cette mission. Outre ses talents reconnus, son jugement pratique, sa perspicacité remarquable, son immense activité, il avait l'avantage d'être au fait des affaires des deux provinces ; il avait acquis cette connaissance dans les débats des chambres du parlement anglais, depuis qu'il était dans la vie publique, dans ses relations intimes avec lord Durham et dans la lecture de son rapport ; il connaissait de plus les sentiments, même secrets de la plupart des premiers hommes d'état de l'Angleterre à l'égard des Canadas. Mais ce qui est peut-être plus important que tout le reste, il avait une entière confiance dans sa propre habileté, et il partait convaincu qu'avant peu il aurait rétabli l'harmonie dans les deux Canadas.

Assermenté le 26 août 1839, M. Poulett Thomson partit d'Angleterre le 13 septembre dans le vaisseau la *Pique*. Voici en substance les instructions qu'il reçut de son ami lord John Russell, alors à la tête du ministère des Colonies :

L'Union des Canadas dépend de l'appui des provinces elles-mêmes, et le plus important de vos devoirs sera d'obtenir leur coopération. Les principes sur lesquels l'Union devra être basée

sont ceux-ci : union législative des deux provinces effectuée à des conditions équitables, maintien des trois branches de la Législature, fixation d'une liste civile permanente, et enfin établissement d'un système de gouvernement local, ou de corps représentatifs librement élus par les cités et les communes rurales. Vous pourrez nommer dans chaque province un certain nombre de personnes de poids et d'expérience pour dresser le projet d'acte d'union. L'importance qu'il y a de maintenir la plus grande harmonie possible entre la politique de la législature et celle du gouvernement exécutif est trop évidente pour être mise en question ; et vous devrez en conséquence faire tout en votre pouvoir pour appeler à vos conseils et employer dans le service public des hommes qui, par leur position et leur caractère, auront obtenu la confiance et l'estime générales des habitants de la province. Il sera important de former un fonds d'émigration à même le produit de la vente des terres de la Couronne, et le meilleur moyen pour cela serait de reprendre les grandes étendues de terre restées, en la possession de leurs concessionnaires, dans leur état inculte et improductif, ce qu'on pourrait obtenir par l'imposition d'une taxe. L'établissement d'institutions municipales et l'avancement de l'éducation devront aussi être pour vous l'objet d'une attention spéciale. Pour ce qui est du Haut-Canada, l'expérience du Lieutenant-Gouverneur, Sir Geo. Arthur, vous sera d'un grand secours ; mais la grande question qui devra fixer votre attention, sera celle des finances. Quelques-uns des actes passés par les deux chambres de cette province n'ont pu obtenir la sanction de Sa Majesté, parcequ'ils tendaient à faire peser sur le trésor britannique des dépenses encourues par la colonie. Sa Majesté a pareillement refusé son assentiment à l'Acte des Réserves du Clergé passé dans la dernière session de la Législature du Haut-Canada, parce qu'elle est d'avis que le Parlement provincial aura, pour régler cette difficile question, des renseignements relatifs aux besoins et aux opinions générales de la communauté canadienne, qui manquent nécessairement au Parlement impérial. [1]

M. Poulett Thomson arriva à Québec le 17 octobre. Sir John Colborne, qui avait d'abord été administrateur de la province du Bas-Canada après le départ de lord Gosford (février 1838), et qui avait été nommé Gouverneur-Général (janvier 1839), peu de

1. Pour ces Instructions, voir le *Journal de l'Assemblée Législative* de 1841, pages 444–450. Pour les instructions royales relativement à la sanction des lois, voir le *Journal du Conseil Législatif* pour 1841. App. 24.

temps après le départ de lord Durham, n'était pas à Québec à l'arrivée de la *Pique*. M. Poulett Thomson ne débarqua que le 19, jour où il fut assermenté et prit en mains les rênes du gouvernement.

Le nouveau gouverneur ne passa que quelques jours à Québec, et se rendit, le 23 octobre, à Montréal, devenu récemment la capitale du Bas-Canada.

Pour tout autre que notre nouveau gouverneur, malgré tous les pouvoirs et privilèges qui s'attachaient à sa charge, la tâche n'eût pas été facile à remplir. Il lui fallait d'abord, pour obéir à ses instructions, obtenir l'assentiment du Haut et du Bas-Canada au projet d'union des deux provinces. Or, comme il était naturel de s'y attendre, la population presque tout entière du Bas-Canada était opposée à une union dont le but évident était de la noyer. Heureusement pour lui, il n'y avait pas là de législature à consulter, le Conseil Spécial, qui était supposé représenter les intérêts des habitants de cette province, ne représentant de fait qu'une infime minorité d'origine anglaise.

Cependant par un certain respect pour les formes constitutionnelles, il convoqua, pour le 11 novembre, à Montréal, les membres de ce Conseil, nommés par son prédécesseur. [1]

1. L'Acte impérial suspendant la constitution du Bas-Canada et établissant un Conseil Spécial avait été sanctionné par la Reine le 10 février 1838, et promulgué en Canada le 29 mars suivant. La *Gazette Officielle* du 5 avril contenait une proclamation de Sir John Colborne convoquant le Conseil à Montréal pour le 18 du même mois. Ce corps était composé de 22 membres, dont voici les noms :

Les hons. C.-E.-C. de Lery, et Jas. Stuart, de Québec ; John Neilson et William Walker, Ecrs, do ; Amable Dionne, Ecr., Kamouraska ; Chs.-E. Casgrain, Ecr., Rivière-Ouelle ; l'honorable M.-P. de Sales Laterrière, Eboulements ; —— les hons. T. Pothier, P. McGill, et P. de Rocheblave, de Montréal ; Sam. Gerrard, Jules Quesnel, Wm.-P. Christie, Turton Penn, John Molson, Ecrs., aussi de Montréal ; l'hon. Jas. Cuthbert, Berthier ; l'hon. B. Joliette, St-Paul, Lavaltrie ; Jos.-E. Faribault, Ecr., l'Assomption ; Paul-H. Knowlton, Ecr., de Brome ; Ichabod Smith, Ecr., de Stanstead ; —— Jos. Dionne, Ecr., St-Pierre-les-Becquets ; Etienne Mayrand, Ecr,, Rivière du-Loup.

A l'ouverture de la 1ère Session, MM. de Lery, Laterrière, Amable Dionne, C.-E. Casgrain, Joseph Dionne et Ichabod Smith étaient absents.

[Puisque, dans la liste que donne Gérin-Lajoie des membres du fameux Conseil Spécial, dont le souvenir est toujours resté impopulaire, se trouve le nom de l'honorable Charles-Eusèbe Casgrain, mon père, il est de mon devoir de dire pourquoi il consentit à faire partie de ce Conseil et quelle conduite il y tint.

L'honorable C.-E. Casgrain avait été élu député à la chambre d'Assemblée par le comté de Kamouraska en 1830, mais il n'y avait consenti qu'après les

Il fit choix du juge en chef Stuart pour présider aux délibérations, et soumit immédiatement certaines résolutions déclarant que l'union du Haut et du Bas-Canada devait être effectuée sous le plus court délai,— qu'une liste civile devait être accordée à la Couronne,— que la dette du Haut-Canada devait être payée par la Province-Unie,— et que les détails de la mesure devaient être laissés au Parlement impérial. Après deux jours de discussion, les résolutions furent adoptées à une majorité de douze voix contre trois, et le Conseil prorogé.

Voici les noms des conseillers qui votèrent pour et contre l'Union :

Pour : MM. le juge en chef Stuart, Pothier, de Léry, Moffatt, McGill, de Rocheblave, Gerrard, Christie, Walker, Molson, Harwood, Hale (de Sherbrooke).

Contre : MM. Cuthbert, Neilson, Quesnel (Jules).

C'est ainsi que fut obtenu l'assentiment du Bas-Canada.

Restait à obtenir celui de la province supérieure, beaucoup plus important aux yeux de l'Angleterre et du Gouverneur-Général.

Le Haut-Canada venait, il est vrai, par l'intermédiaire de sa chambre d'Assemblée, de donner son adhésion à l'Union, mais

plus vives instances du clergé et du peuple ; car sa faible santé et ses goûts lui avaient toujours donné de l'éloignement pour la vie publique.

Il était à peine rendu au Parlement qu'il écrivait à sa femme : " Si j'étais à mon choix, je serais au milieu de vous, au lieu de m'ennuyer ici....

" Je t'assure que d'un jour à l'autre je fais de nouvelles et plus fortes résolutions que jamais, de ne point mettre le pied dans la Chambre, une fois que j'en serai dehors....

" Tout ce que je puis dire, c'est que je compterai non pas seulement les jours, mais les heures qui me tiendront éloigné de ce que j'aime....

" Que celui-là est heureux qui, loin du tumulte et de l'embarras des affaires, vit tranquille au sein de sa famille. Mon bonheur n'a été troublé que depuis que je me suis mêlé de ces misérables affaires politiques, qui ne conviennent ni à mon caractère, ni à mes dispositions. Certaine femme que je connais bien me l'avait prédit ; mais il y a une espèce de fatalité qui entraîne malgré soi."

Avec de pareilles dispositions on conçoit quel sacrifice ce fut pour M. Casgrain de consentir à entrer dans le Conseil Spécial à l'époque orageuse que traversait alors le pays, mais il dut céder aux sollicitations qui lui étaient faites....

En 1837 il s'était déclaré à la suite du clergé contre le mouvement insurrectionnel. Ce n'est pas qu'il blamât tout ce qu'on entreprit alors pour obtenir de l'Angleterre le maintien de nos droits, ni qu'il fût l'ennemi des intérêts des Canadiens. Non, mais aussi rempli de vrai patriotisme que tous ceux qui se retranchaient derrière ce mot, il voulut seulement essayer d'autres moyens plus en rapport avec ses sentiments, et obtenir par la persuasion ce que d'autres voulaient arracher par la violence....

Sa conduite dans le Conseil est tout entière dans ce passage d'une lettre

à des conditions qui la rendaient impossible. Voici ces conditions :

Premièrement : le siège du gouvernement des Canadas-Unis serait fixé dans le Haut-Canada.

Secondement : il y aurait soixante-deux membres pour représenter le Haut-Canada (dont la population était d'environ 450,000 âmes), et cinquante seulement pour le Bas-Canada (qui comptait environ 650,000 habitants).

Troisièmement : après l'année 1845, la franchise électorale serait limitée au seul territoire tenu en franc et commun soccage.

Quatrièmement : la langue anglaise serait seule en usage dans la législature et les cours de justice.

Ces conditions odieuses, tendant à établir la tyrannie la plus révoltante sur presque une moitié de la population des deux provinces réunies, ne pouvaient être acceptées, comme disait lord Durham, dans un pays voisin des Etats-Unis.

M. Poulett Thomson se rendit donc à Toronto et prit en mains les rênes du gouvernement du Haut-Canada. C'est dans cette circonstance que le maire de Toronto ayant, au nom de la Corporation, présenté à Son Excellence une adresse dans laquelle il exprimait l'espoir que le gouvernement canadien serait administré pour l'avantage exclusif de la partie loyale de la popula-

écrite à Mme Casgrain :.... " Voilà trois fois que mes malles sont faites pour partir, et trois fois que j'en suis empêché par des mesures importantes remises d'un jour à l'autre, et au sujet desquelles je dois à mon pays de constater mon vote. Je devais descendre dans le bateau qui part à l'instant.

" Nous avions devant nous le projet d'une ordonnance pour la suspension ultérieure de l'*habeas corpus*, qui avait été remise avec l'entente que cette question ne serait plus agitée ; néanmoins on nous dit que Son Excellence veut venir demain nous expliquer lui-même ses raisons pour demander la passation de cette ordonnance malgré, nous dit-on, qu'il répugne beaucoup à ses principes libéraux de passer cette mesure. Je ne crois pas à ces principes qui ne sont que dans sa bouche ; et cette mesure importante, mais odieuse, inique et injurieuse au pays, qui est dans un état de tranquillité parfaite, quoiqu'il en dise, n'est ni nécessaire ni justifiable, mais bien pour appuyer sa fameuse dépêche de l'hiver dernier par laquelle il nous présente, les Canadiens, sans exception, comme des rebelles dans le cœur, que la crainte seule retient. Je n'ai pas encore été ébranlé dans mes sentiments de loyauté et de dévouement au gouvernement ; mais de pareilles mesures et injustices sont bien propres à exaspérer et à changer les dispositions des personnes les plus fidèles. Encore on amène cette question, non pas au commencement de la session où la plus grande partie des membres sont présents, mais à la fin lorsque chacun quitte. Néanmoins, il ne me fatiguera pas, car je resterai en dépit de lui jusqu'à la fin, s'il le faut. Il y a demain huit jours qu'il m'a accordé mon congé, me disant qu'il n'introduirait rien que d'ordinaire devant le Conseil. Cependant cette suspension de l'*habeas corpus* est demandée. Vraiment je crois qu'on a perdu la tête."

L'abbé H.-R. CASGRAIN.]

tion, le Gouverneur répondit que l'Union du Haut et du Bas-Canada serait basée sur des principes de justice égale pour tous les sujets de Sa Majesté. [1]

Le 3 décembre 1839, M. Poulett Thomson ouvrit en personne la dernière session du dernier parlement du Haut-Canada [2]. Quelques jours plus tard, il soumit, par message, aux deux branches de la législature l'importante mesure de l'Union. Les trois principales conditions servant de base à la mesure étaient celles-ci : égalité de représentation pour chaque province ; octroi d'une liste civile dont le chiffre serait fixé par le Parlement impérial ; paiement de la dette du Haut-Canada par les Provinces-Unies. Les Résolutions donnèrent lieu à de longs débats. Dans le Conseil législatif elles furent adoptées à une majorité de six voix, quatorze contre huit. Sur ces huit derniers, six résidaient à Toronto, où la mesure de l'Union était très impopulaire,

1. C'est aussi vers la même époque que M. Poulett Thomson, dans une lettre privée, s'exprimait dans les termes suivants sur le compte des Torys du Haut-Canada :

" Le pays est divisé en factions qui se détestent à mort jurée. On y a tant parlé de séparation que l'on commence enfin à y croire. Le parti constitutionnel est aussi mauvais ou pire que l'autre, en dépit de toutes ses protestations de fidélité. Les finances sont plus dérangées qu'on ne le pensait, même en Angleterre. Le déficit (£75,000) excède le revenu total. Tous les travaux publics sont suspendus. L'émigration marche rapidement en dehors de la province. Les propriétés privées ne sont estimées qu'à la moitié de ce qu'elles valaient. Lorsque je considère l'état du gouvernement et l'administration départementale de la province, loin d'être surpris de trouver le pays aussi agité, je m'étonne seulement qu'il ait eu la patience de rester si longtemps dans cet état. Tout ce que je sais, c'est que malgré ma répulsion pour le régime et les institutions yankees, je n'aurais pas pris les armes pour les combattre et maintenir un pareil gouvernement, comme l'ont fait des milliers de ces pauvres diables que le *Family Compact* appelle rebelles....."

2. M. Poulett Thomson s'égaie en rendant compte de cette cérémonie dans une lettre privée :

" J'ai ouvert mon parlement aujourd'hui et ç'a été une affaire superbe. Les Dragons de Toronto n'égalent pas tout à fait les Gardes de la Reine, et le carrosse d'Arthur (car je n'ai pas encore fait monter mes équipages ici) n'est peut-être pas aussi élégant que celui de Sa Majesté, mais je t'assure que, coiffé de mon tricorne, j'avais sur le trône une mine tout à fait royale. Quant à la salle du Conseil législatif, elle est infiniment supérieure à celle de la chambre des Lords. Nous avions toutes les dames de Toronto et un tas de belles américaines venues exprès pour la cérémonie. Les Communes faisaient autant de bruit et paraissaient aussi malpropres que celles de Westminster. A tout prendre je considère mon parlement provincial comme aussi bon que le vieux parlement de chez nous.

" Ce qu'il y a d'embêtant, c'est le cérémonial. C'est intolérable. Imagine-toi un homme comme moi qui passe une heure et demie à saluer, et qui s'assied ensuite avec son tricorne sur la tête pour recevoir des adresses. Pauvre royauté, que je te plains ! Etre sans cesse à poser et à parader, conçois-tu une pareille misère ? J'espère bien qu'au bout d'un certain temps je trouverai quelque remède à cet ennui."

parce qu'elle devait priver cette ville du siège du gouvernement. Dans la chambre d'Assemblée, le débat fut plus long et plus orageux. Les résolutions passées l'année précédente, qui n'allaient à rien moins qu'à exclure les Canadiens Français de toute participation au gouvernement de leur pays et à les mettre à la merci d'une population remplie de préjugés contre leurs institutions, furent de nouveau proposées par des membres du *Family Compact*. M. Poulett Thomson, plus diplomate et moins passionné que ses compatriotes haut-canadiens, contrecarra ces propositions, et après un débat de quinze jours, les résolutions recommandées par le message du Gouverneur furent adoptées par la Chambre, à une majorité de sept voix (29 contre 21).

Le projet de loi basé sur ces résolutions fut rédigé en grande partie par Sir James Stuart. Il différait sur plusieurs points du bill présenté l'année précédente dans le Parlement impérial. Ainsi l'époque de la proclamation de l'Union était laissée au jugement du Gouverneur ; les conseillers législatifs étaient nommés pour toute leur vie ; les limites des comtés et cités des deux provinces restaient à peu près les mêmes. L'initiative des votes d'argent était laissée au gouvernement, etc. Dès le 22 du même mois, ce projet d'acte était expédié en Angleterre.

" Ma besogne est faite, écrit M. Poulett Thomson dans une lettre en date du 31 décembre : l'Union est acceptée par les législatures des deux provinces. C'est au Parlement impérial maintenant à faire son devoir. Il m'a fallu beaucoup de soin et d'intrigue pour en venir là, et ma tactique de la chambre des Communes m'a été fort utile, car je voulais avant tout éviter une dissolution. Mes ministres votent contre moi. Ainsi je gouverne au moyen de l'opposition, qui est en réalité l'opposition de Sa Majesté. C'est quelque chose d'avoir pu accomplir ma besogne avant de recevoir une réponse à l'annonce de mon arrivée dans le pays. Juste deux mois après mon débarquement à Québec, l'Assemblée m'a envoyé son adresse finale, complétant la série d'acquiescements dont j'avais besoin."

" J'ai prorogé mon Parlement, écrivait-il quelque temps après, et je vous envoie mon discours. Pareil unanimité ne s'est jamais vue. Lorsque l'Orateur de l'Assemblée en fit lecture aux membres, après la prorogation, ils me donnèrent trois hourras, et les ultras eux-mêmes se joignirent à eux. De fait, la Province jouit, à l'heure qu'il est, d'une paix, d'une harmonie que j'aurais cru tout à fait impossible, il y a trois mois. Combien de temps cela durera-t-il ? C'est une autre affaire. Mais si vous passez le Bill d'Union tel que je l'ai envoyé, et si les Lords ne

rejettent pas le Bill des Réserves du Clergé, j'espère pouvoir maintenir la paix, établir un gouvernement fort et le faire fonctionner. Cela m'a coûté beaucoup de soin, et j'ai été obligé de travailler jour et nuit. Mais j'étais déterminé à réussir.....La grande erreur dans laquelle on est tombé jusqu'ici, c'est que chaque gouverneur a cru devoir s'appuyer sur un parti ou sur l'autre, et devenir ainsi leur esclave. Je leur ai fait comprendre et savoir que je n'écouterais ni l'un ni l'autre, — que je m'entourerais d'hommes modérés pris dans tous les partis, que je repousserais les exaltés, et que je gouvernerais comme je l'entendrais, non à leur fantaisie. Je suis convaincu que la masse de la population est bien disposée, modérément exigeante, et attachée aux institutions britanniques; mais elle a été opprimée d'un côté par une misérable petite oligarchie, et excitée de l'autre côté par quelques démagogues factieux. Je crois pouvoir former un parti de réformateurs modérés qui écrasera ces deux partis extrêmes."

Cependant les débats qui avaient eu lieu dans le Parlement du Haut-Canada et qui avaient été rapportés au long dans les journaux des deux provinces, firent comprendre aux Canadiens Français qu'ils n'avaient aucune espèce de générosité à attendre de ce côté-là. Ils résolurent donc de faire un dernier effort pour éviter le coup mortel dont on voulait les frapper. Il y eut des assemblées publiques à Québec et à Montréal; on y passa des résolutions contre l'Union et on les fit signer dans les villes et les campagnes. Celle de Québec comptait plus de 40,000 signatures. Le clergé catholique envoya aussi, par l'intermédiaire de ses évêques, une très forte protestation contre la mesure. Le Gouverneur s'efforça d'affaiblir l'effet de ces démarches en prétendant que les évêques n'exprimaient pas leurs propres sentiments, mais qu'ils désiraient secrètement voir continuer encore plusieurs années le règne du Conseil Spécial. C'était d'ailleurs la tactique de M. Poulett Thomson de faire croire aux ministres de la Grande-Bretagne que non seulement les Torys du Haut-Canada, mais les Canadiens Français eux-mêmes, revenaient peu à peu de leur antipathie pour l'Union. Le fait est que ces derniers préféraient encore l'Union, malgré ses injustices, au régime tyrannique du Conseil Spécial; mais la majorité eût accepté avec plaisir le rétablissement de la Constitution de 1791, et c'est ce qu'ils demandaient dans leurs pétitions. [1]

1. Durant la discussion qui eut lieu dans le Parlement impérial, dans la session de 1840, deux pétitions seulement furent présentées contre le bill d'Union, l'une de la part des habitants du district de Québec, contenant près

Le projet d'Union expédié en Angleterre par M. Poulett Thomson, fut soumis de bonne heure, dans la session de 1840, aux deux chambres du Parlement impérial, et y devint, dans le cours des mois de juin et de juillet, le sujet de longs et sérieux débats. Les mêmes différences d'opinion qui existaient en Canada au sujet de cette mesure se manifestèrent dans les deux chambres du Parlement anglais. Les torys du Haut-Canada, les Canadiens Français eux-mêmes trouvèrent là des amis pour les défendre et des adversaires pour les combattre. Mais les réformistes de la province supérieure et les torys du Bas-Canada, se concertant cette fois pour demander l'Union, avaient de leur côté l'influence puissante du Gouverneur-Général et celle plus puissante encore des ministres de Sa Majesté. La mesure fut donc adoptée, dans la chambre des Communes, presqu'à l'unanimité (156 contre 6), les discussions ayant roulé sur les détails plutôt que sur le principe de la mesure. D'anciens amis du Bas-Canada, comme M. Hume, tout en s'élevant avec énergie contre certaines clauses qu'ils trouvaient injustes ou absurdes, préférèrent accepter la mesure que de laisser plus longtemps la colonie dans l'état de malaise où elle se trouvait depuis quelques années. En général les sentiments exprimés par les divers orateurs ne respiraient pas cette animosité vindicative qu'on avait remarquée chez les membres du Parlement haut-canadien. La clause relative à l'usage de la langue française fut considérablement modifiée. Quelques membres, tout en votant pour l'Union, qu'ils regardaient comme une nécessité politique, parce qu'ils ne voulaient pas, disaient-ils, laisser une petite République française s'établir au milieu des possessions anglaises de l'Amérique du Nord, se montrèrent sympathiques aux Canadiens Français. Dans la chambre des Lords, l'opposition fut beaucoup plus sérieuse. Lord Brougham surtout se prononça avec beaucoup de force contre la mesure ; le duc de Wellington et lord Hardwick en firent autant ; ce dernier s'appuya d'un long mémoire contre l'Union, rédigé par Sir Francis Bond Head, récemment arrivé du Haut-Canada où il avait été lieutenant-gouverneur. Un des membres de cette Chambre, dont la parole devait avoir un grand poids dans cette circonstance, puisqu'il avait été tout récemment à la tête du gouvernement du Bas-Canada, lord Gosford, se fit spontanément le noble et généreux

de quarante mille signatures, l'autre de la part du clergé du diocèse de Montréal. Lord Gosford, en présentant cette dernière requête, fit le plus grand éloge des vertus du clergé canadien, et termina par une allusion touchante à la mort toute récente de l'évêque Lartigue.

défenseur des Canadiens [1]. Le protêt qu'il inscrivit dans le Journal des Lords était conçu dans les termes snivants :

" Le Comte de Gosford, ancien Gouverneur-Général des Canadas,

" Proteste : 1° Parce que les deux Provinces ne sont pas encore dans un état à être unies législativement.

" 2° Parce que les conditions de l'Union proposée ne conviennent pas à deux pays dont la richesse, l'étendue, la population et les circonstances sont si différentes.

" 3° Parce que le bill est fondé sur une représentation tout à fait calomnieuse des habitants français du Bas-Canada, et est, dans ses dispositions, injuste à leur égard."

Lord Brougham protesta principalement parce que l'Union était imposée sans le consentement du peuple de l'une et l'autre province. Le protêt de lord Ellenborough se terminait ainsi : " Si l'on veut priver les Canadiens Français d'un gouvernement représentatif, il vaudrait mieux le faire d'une manière ouverte et franche, que de chercher à établir un système permanent de gouvernement sur une base que le monde s'accorderait à qualifier de fraude électorale. Ce n'est pas dans l'Amérique du Nord qu'on peut en imposer aux hommes par un faux-semblant de gouvernement représentatif, ou leur faire accroire qu'ils ne sont qu'en minorité de votes lorsqu'ils sont de fait défranchisés." Le protêt du Duc de Wellington, qui se composait de vingt-sept chefs, contenait entre autres celui-ci : " parce qu'il paraît que la population française du Bas-Canada s'est généralement déclarée contre l'union législative des deux provinces." Un des membres torys de la chambre des Communes, M. Pakington, aurait voulu faire diviser le Canada en trois provinces ou annexer Montréal au Haut-Canada, et donner au reste du Bas-Canada la constitution de 1791.

Déjà, dans les sessions précédentes du Parlement impérial, quelques membres s'étaient prononcés en faveur de l'indépendance du Canada, prétendant que les possessions coloniales ne procuraient aucun avantage direct à la mère-patrie. On ne se gênait guère en Angleterre de donner cours à ces opinions : elles étaient discutées ouvertement; et pendant qu'en Canada personne n'osait se déclarer tout haut en faveur de l'émancipation des colonies, de peur d'être accusé de haute trahison, là, en pleine chambre des Communes, ou dans les colonnes des journaux, on suggérait au gouvernement de nous abandonner. Mais Sir

1. On peut voir, dans l'Histoire du Canada de M. Garneau, un assez long extrait du discours qu'il prononça dans la chambre des Lords.

Robert Peel, dont l'opinion avait le plus grand poids, s'était prononcé, non seulement pour une union des deux Canadas, mais pour une confédération de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. " Il est possible, dit-il en développant cette idée, qu'il paraisse un jour convenable de réunir les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, du Cap Breton et de l'Ile du Prince-Edouard avec les deux Canadas. Chaque province aurait son administration domestique, mais toutes seraient réunies par un intérêt commun, qu'elles seraient prêtes à défendre, s'il était attaqué. Si le plan que je propose ici pouvait être un jour réalisé, je crois qu'il en résulterait de grands avantages. Durant de longues années ces colonies ont servi de débouché à l'excès de la population anglaise ; cette population a conservé des souvenirs de la vieille Angleterre, dont le sentiment éclaterait à l'occasion ; et en dépit des Canadiens Français, en dépit des états démocratiques voisins, ces souvenirs la pousseraient, à l'heure où un danger menacerait la mère-patrie, dont elle parle la langue et dont elle admire les institutions, à se rallier sous notre drapeau et à partager avec nous les embarras et les périls de la guerre.....Malgré la faiblesse relative de nos colonies de l'Amérique du Nord, leur union ajouterait à la force de chacune d'elles, et tendrait à les élever dans l'échelle de la civilisation. Je ne renonce pas à l'espérance que cette union puisse être un jour réalisée, et pour en rendre le succès plus facile, je veux fortifier l'intérêt anglais dans le Canada."

Ce plan de Sir Robert Peel devait être mis à exécution trente ans plus tard.

En définitive, le projet d'Union de M. Poulett Thomson fut adopté par les deux chambres du Parlement impérial, à l'exception toutefois des clauses relatives à l'établissement d'autorités municipales, qui en furent retranchées lors de la troisième lecture. Le Gouverneur-Général, qui considérait ces dispositions comme la partie la plus importante de son projet, fut excessivement désappointé [1] .

1. Voir la dépêche de lord Sydenham, en date du 16 sept. 1840.

En vue de le consoler, Sa Majesté voulut bien l'élever à la pairie et lui conférer le titre de Baron Sydenham de Sydenham dans Kent et Toronto, en Canada. C'est au retour d'une excursion dans le Haut-Canada qu'il reçut cette agréable nouvelle.

Dans la session du Conseil Spécial qui s'ouvrit le 5 novembre suivant, lord Sydenham fit adopter une ordonnance établissant des autorités municipales dans le Bas-Canada, afin de suppléer autant que possible à l'omission de ses clauses favorites du bill d'Union. C'est aussi dans cette même session que fut passée une autre ordonnance également importante, celle qui établissait des bureaux d'enregistrement dans le but de faire connaître les hypothèques existant sur les propriétés foncières.

Nous devons, pour la clarté du récit, consigner ici en peu de mots, les principales dispositions de cet Acte d'Union :

Le Haut et le Bas-Canada ne formaient qu'une seule et même province, sous le nom de " Province du Canada "; le pouvoir législatif se composait d'un Conseil et d'une Assemblée chargés de faire, conjointement avec Sa Majesté ou son représentant, les lois nécessaires au bien-être et au bon gouvernement de la colonie; les conseillers législatifs étaient nommés à vie ; leur président devait être choisi par le gouverneur; l'Assemblée législalative devait se composer de quatre-vingt-quatre membres, dont quarante-deux pour le Haut-Canada et quarante-deux pour le Bas; tout bill ayant pour but de changer le nombre des représentants devait avoir l'assentiment d'au moins les deux-tiers des membres de chaque Chambre ; le cens d'éligibilité des membres de l'Assemblée était fixé à cinq cent livres sterling ; il devait y avoir une session au moins chaque année ; l'Assemblée élisait son Orateur ; le gouverneur pouvait refuser sa sanction aux bills passés par les deux Chambres ; et la Reine pouvait désapprouver tout bill sanctionné par le gouverneur ; la langue législative devait être la langue anglaise; tous bills relatifs aux droits du clergé et de la Couronne devaient être soumis aux deux chambres du Parlement impérial, avant d'être sanctionnés ; le gouverneur, nommé par la Couronne, était autorisé à se nommer des députés ; le Parlement impérial pouvait régler le commerce et la navigation, en ce qui concernait le Canada dans ses rapports avec les autres pays ; les lois en force dans le Haut et le Bas-Canada restaient les mêmes; les revenus des deux provinces formaient un fonds consolidé ; £45,000 étaient affectés permanemment et £30,000 pendant la vie de Sa Majesté et les cinq années suivantes, au paiement des dépenses du service public ; les revenus héréditaires de la Couronne étaient cédés à la province en échange de cette liste civile; le gouverneur avait le pouvoir d'établir des cantons ou townships ; il devait, dans l'exercice de ses pouvoirs, se conformer aux instructions qu'il recevrait de Sa Majesté ; les articles des constitutions antérieures, des traités, etc., qui n'étaient pas incompatibles avec le présent acte d'Union, devaient continuer à être en force, etc.

Telle était la partie écrite de notre nouvelle constitution. Mais il existait une question intimement liée à la constitution, qui ne se trouvait pas résolue par l'acte d'Union, et qui devait être pendant plusieurs années un sujet de lutte et de discussion : nous voulons parler de la question du gouvernement responsable sur laquelle nous nous arrêterons un instant.

LES DERNIÈRES PRIÈRES

*

C'est surtout dans les offices pour les morts que la religion catholique montre une supériorité liturgique incontestable sur les autres cultes.

Quel sombre et froid spectacle les enterrements protestants ne présentent-ils pas ! Comme on est bien mort ! Comme tout est bien fini, si bien fini qu'il ne reste plus rien à faire ! Ceux de l'église anglicane sont peut-être un peu moins désolants que ceux des autres sectes, et cela précisément parce qu'ils se rapprochent davantage de l'ancienne liturgie. Les sons de l'orgue, un peu de chant quelquefois s'y font entendre.

Presque tous les textes sont empruntés à nos offices, mais ils sont transposés comme à dessein. *Ego sum resurrectio et vita, &c.* se dit comme chez nous ; mais au lieu d'être dites ou chantées au moment où le corps est porté en terre, ce sont les premières paroles prononcées à sa réception dans l'église. Viennent ensuite deux textes de Job, puis les psaumes *Dixi custodiam* et *Domine refugium* [1] ; puis le quinzième chapitre de l'épître de saint Paul

1. Chaque psaume dans le *Common prayer book* est précédé des premiers mots qui le désignent dans la Vulgate. En parcourant ce rituel on est frappé de tout ce que l'enfant rebelle et égarée a conservé de sa mère. Je ne sais trop où j'ai lu l'anecdote suivante ; mais elle me paraît très vraisemblable. Une dame qui appartenait à l'église anglicane dissertait avec un ministre *dissident* qui essayait de la *convertir*. Enfin, dit-elle, je ne saurais me résoudre à abandonner une église qui a de si belles prières. — Mais ne savez-vous pas, lui fut-il répondu, qu'elles viennent de la vieille église romaine, *the old romish church* ? — Eh bien ! alors, fit-elle, si je change, ce sera pour aller à la vieille église romaine !

L'église d'Angleterre a longtemps conservé les formes, les rites et les usages du catholicisme ; ç'a été une des grandes querelles entre Cranmer et d'autres évêques de son temps, et Cranmer lui-même plus tard eut à lutter contre des niveleurs plus avancés que lui. La croix, l'encens, les cierges ; faisaient partie des cérémonies religieuses ; les ornements sacerdotaux furent longtemps les mêmes que les nôtres. Ils étaient noirs aux cérémonies funèbres. On a eu longtemps la communion, le sacrifice pour les morts ; et un très curieux ouvrage ritualistique que j'ai sous la main, contient ce passage :

"— Pourquoi la sainte Eucharistie est-elle célébrée aux funérailles ?

"— Pour faire voir que le défunt nous a quittés dans la communion de

aux Corinthiens, où il est question surtout de la résurrection, et cela à partir du 20e verset jusqu'à la fin. Une partie de ce chapitre se chante chez nous à la messe de l'enterrement, et une autre à la messe de la commémoration des morts. A la messe de l'anniversaire, l'épître est extraite du livre des Machabées, répudié par les protestants comme apocryphe, précisément parce qu'il y est question des prières pour les morts.

Avant de quitter l'église, assez rarement chez les anglicans, mais presque toujours chez les presbytériens, les méthodistes, et les autres sectes, l'officiant prononce un petit sermon ou plutôt une allocution de circonstance. Généralement ce sermon est débité d'un ton si lugubre et si cadencé que l'on croirait plutôt entendre une mélopée antique qu'un discours. Il en est de même du récitatif de tout cet office en langue vulgaire; la langue anglaise, comme toutes les langues teutoniques, a un accent de profonde mélancodie.

Lorsque le corps est porté en terre, on récite le passage de Job : *Homo natus de muliere*, puis on récite ou l'on chante *Audivi vocem de cœlo dicentem*, etc. Quand le corps est descendu dans la fosse, on récite le *Kyrie eleison* et l'oraison dominicale. Il y a aussi quelques oraisons plus ou moins calquées sur celles du bréviaire romain, le tout, bien entendu, en langue vulgaire. Je me suis servi des textes de la Vulgate pour ne pas trop dérouter le lecteur.

Somme toute, on prie au sujet de la mort; on ne prie point pour les morts. Il en était autrement dans l'église anglicane jusqu'à une époque assez avancée, et il en est autrement chez les ritualistes. Naturellement le sacrifice pour les morts fait aujourd'hui

l'Eglise et aussi *pour demander pour lui la paix et le repos dans un lieu de lumière.*

"— Est-ce une ancienne coutume d'offrir l'Eucharistie pour les défunts ?

"— Oui, les anciennes liturgies contiennent des commémorations et des prières pour les morts." (Ici citation des Pères de l'Eglise). *The ritual reason why*, by Charles Walker. — London.

Sur l'histoire de la décadence du rituel anglican et de l'empiétement du pouvoir civil sur l'autorité religieuse, on peut lire avec profit un travail très remarquable de M. Frederick-W. Taylor, dans la revue trimestrielle *The Church Review*, New-York, avril 1886 : " The church of England during the reign of Edward the VI."

Voir aussi *The book of Common prayer illustrated so as to show its various modifications &c.*, by W. C. Clay, Londres, 1841. On y trouve toute l'histoire des empiétements de l'état sur l'église anglicane. Le *Common prayer book*, tel qu'il existe aujourd'hui, est le résultat de ce travail audacieux et persévérant.

défaut, et c'est dans cette partie du service funéraire que le catholicisme est surtout admirable.

**

Déjà beaucoup d'écrivains catholiques, entr'autres M. de Chateaubriand, M. de Fontanes et le vicomte Walsh, ont fait ressortir tout ce qu'il y a de beau dans notre office; je ne veux point tenter de refaire ce qu'ils ont si bien fait. Mais comme le thème est très vaste, on peut le détailler, et je me contenterai de parler de trois des plus frappantes parmi les dernières prières, du *Miserere*, du *Dies iræ*, et du *Benedictus*, dont j'ose en même temps offrir des reproductions en vers: paraphrases pour le psaume et pour le cantique, et traduction aussi littérale que possible, quoique bien imparfaite, pour la séquence [1]. Ces trois chants, si admirablement placés au commencement, au milieu et à la fin du service funèbre, rappellent trois grandes époques. Le *Miserere* est de l ancien testament, le *Benedictus* se trouve dans le nouveau, et le *Dies irae* est, on peut le dire, le chef-d'œuvre de la poésie chrétienne du moyen âge.

Et l'on ne songe pas, en les écoutant, aux siècles qui les séparent, tant le même souffle, la même inspiration les pénètre et les anime. On ne songe pas davantage, à Rome, à la chronologie des nombreux monuments que l'on y voit, par exemple aux siècles qui séparent les colonnes du forum des arcs de triomphe de Titus, de Septime Sevère et de Constantin, et ceux-ci les uns des autres. Il semble que les choses longtemps justaposées prennent un air de famille et font oublier leurs âges.

Dans l'enterrement, c'est le *Miserere* qui ouvre la marche. Autrefois, lorsqu'on allait faire la levée du corps à domicile, il se chantait dans la rue. Comme ce long cri de douleur et de

1. Le *Miserere* et le *Benedictus* ont été traduits de l'hébreu en latin, et peuvent être difficilement retraduits en vers français ; ils ne peuvent guère être que paraphrasés. Même nos traductions en prose de la Bible se rapprochent plus quelquefois de la paraphrase que de la traduction. Le *parallélisme* de la poésie hébraïque, qui consiste dans la répétition symétrique des mêmes idées et des mêmes mots, est peut-être une des choses les plus antipathiques au génie de notre langue. Les nombreuses ellipses, les images et les tropes, qui sont quelquefois d'une hardiesse à laquelle nos romantiques les plus audacieux ne sauraient atteindre, rendent la tâche encore plus difficile. Il en est autrement des hymnes du bréviaire romain et des proses ou *séquences* latines du moyen âge. La concision du texte est, dans ce dernier cas, le plus grand obstacle.

repentir qui se termine par quelques versets consolants, convient bien au départ de l'homme qui quitte tout ce qu'il avait dans sa demeure, et n'emporte avec lui que ses bonnes ou ses mauvaises actions, ces dernières effacées, il faut l'espérer, par une contrition sincère !

Ce psaume qui, mieux peut-être que tout autre,— car c'est la conscience humaine prise sur le fait,— exprime les remords, les angoisses du pécheur après sa faute, puis ses espérances d'abord timides, et s'enhardissant appuyées sur la foi en l'efficacité du repentir, ce psaume est un de ceux où les idées chrétiennes sont le plus manifestement visibles par anticipation.

Les larmes substituées au sang des victimes, le sacrifice de soi-même aux holocaustes grossiers, c'est bien le contraste le plus frappant entre le système plus matériel du judaïsme et celui tout spirituel du christianisme, entre la loi de rigueur et la loi d'amour.

" Holocaustis non delectaberis..... Cor contritum et humiliatum non despicies....."

Racine, si profondément chrétien dans ses tragédies hébraïques et même dans ses tragédies païennes, a dû s'inspirer de ces versets du *Miserere* lorsqu'il fait dire à Joad :

Du zèle de ma loi que sert de vous parer ?
Par de stériles vœux pensez-vous m'honorer ?
Quel fruit me revient-il de tous vos sacrifices ?
Ai-je besoin du sang des boucs et des génisses ?
Le sang de vos rois crie et n'est point écouté.
Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété ;
Du milieu de mon peuple exterminez les crimes,
Et vous viendrez alors m'immoler vos victimes.

" Le *Miserere*, dit le savent abbé Glaire, contient la prière ardente d'une âme affligée et pénitente. Le titre annonce clairement que ce sont les sentiments dans lesquels David entra lorsque le prophète Nathan lui eut reproché son crime avec Bethsabée, femme d'Urie. Le 2e livre des Rois, d'où ce titre est tiré, ajoute que le prophète reproche en même temps à David le meurtre d'Urie." [1]

1. Certains passages du *Miserere* présentent, dans la Vulgate, un sens étrange au premier abord et qui demande à être expliqué. Il y a des ellipses, des lacunes embarrassantes.

Ainsi : *Tibi soli peccavi et malum coram te feci : ut vincas cum judicaris.*

Une traduction littérale ne rendrait certainement pas le sens véritable.

Glaire paraphrase ainsi : " J'ai péché contre vous seul et j'ai fait le mal

***

Au graduel, entre l'épître et l'évangile, dans lesquels il est surtout question de la résurrection, tant de celle de Lazare que de celles du Christ et du dernier jour, éclate le *Dies iræ !*

Plusieurs grands artistes, Mozart, Cherubini, Haydn, Palestrina, Pergolèse, Berlioz, ont mis cette séquence en musique ; mais il me semble à moi, qui suis loin d'être un adepte d'Euterpe, que rien ne peut surpasser l'effet du plain-chant bien nourri et bien dirigé, surtout lorsqu'il est accompagné de l'orgue.

Même lorsque le *Dies iræ* est chanté par des chantres gagés, comme ceux dont parle Boileau, et qui se hâtent pour en avoir plus tôt fini, même dans ce cas, trop commun il faut l'avouer, le silence et l'émotion qui règnent dans l'église font voir que le peuple et les illettrés comprennent tout ce qu'il y a de grand et de pathétique dans cette admirable composition.

La terreur et l'espoir, la crainte et la prière alternent, et dans les dernières strophes c'est l'espérance qui semble triompher. C'est bien mal comprendre l'œuvre de Célano que d'y voir seulement la justice implacable d'un Dieu vengeur : la miséricorde

devant vous : *je fais cet aveu* afin que vous soyez victorieux quand on vous juge." Ces mots *je fais cet aveu* comblent la lacune.

" J'ai péché contre vous seul et j'ai fait le mal devant vous " prête à diverses interprétations. Quelques commentateurs prétendent que David fait allusion au secret qui aurait entouré ses deux crimes ; mais, comme le remarquent plusieurs autres, la chose était connue. Ces derniers sont d'avis que David a voulu dire qu'en sa qualité de roi, il ne devait de compte qu'à Dieu. Le savant abbé se range à cette opinion, qui cependant paraît bien étrange !

Un autre verset qui a été diversement interprété, c'est celui où il est dit : *Libera me de sanguinibus, Deus, Deus salutis meæ.*

Quelques interprètes veulent que cela signifie " Délivrez-moi, Seigneur, des hommes de sang, de ceux qui ne vivent que selon la chair et le sang ", ou " Délivrez-moi de mes penchants voluptueux ". Saint Augustin et saint Jérôme prennent *le sang* comme synonyme de *péché.* D'Allioli traduit, ou plutôt paraphrase, comme suit : " Délivrez-moi, ô Dieu qui êtes le Dieu de mon salut, *de tout le sang que j'ai répandu* ". Glaire traduit " Délivrez-moi d'un sang versé ". Lemaître de Sacy, " Délivrez-moi, mon Dieu, vous qui êtes le Dieu et l'auteur de mon salut, du sang que j'ai répandu ".

J'ai traduit en paraphrasant :

Que mon remords expie
Mon œuvre criminelle ! O Dieu, mon seul espoir,
Délivrez-moi du sang que je ne veux plus voir !

Ceci est conforme aux versions de Glaire et de D'Allioli ; c'est le sang

y est toujours à côté de la justice ; *mercy seasons justice*, selon l'admirable expression du grand poète anglais.

M. Coles, un des traducteurs anglais du *Dies iræ*, a raison de remarquer que la manière dont les tercets alternent en élevant et en baissant la voix, donne l'idée des contractions et des dilatations du cœur sous la double impression de la crainte et de l'espoir. [1]

Dans les premiers tercets tout est à la terreur : la trompette sonne, les morts sortent du tombeau, le monde incendié s'écroule en cendres, le juge terrible apparaît, le livre de vie et de mort est ouvert, le jugement, la vengeance divine remplissent le cœur d'émoi. Le pécheur se demande où trouver un refuge ; et alors il rappelle au Fils de Dieu tout ce qu'il a fait pour racheter l'humanité, sa pitié pour Madeleine et le bon larron ; et c'est là surtout que se trouve ce caractère signalé par M. Coles et que le plain-chant reproduit si bien. Rien de ce qui peut attendrir le cœur du Rédempteur n'est oublié.

Le bon pasteur a cherché partout la brebis perdue, il l'a cherchée au point de s'asseoir épuisé au bord du chemin. Il a tout fait, tout enduré, jusqu'au supplice de la croix ; va-t-il permettre que tout cela soit inutile ? Mais aux motifs tirés du cœur du Rédempteur et de sa divine mission, s'ajoutent ceux tirés du cœur du pécheur. La honte couvre sa figure, il se prosterne en suppliant, son cœur est contrit et humble comme la cendre. Comment son grand repentir ne touchera-t-il pas le juge

d'Urie qui crie vengeance et qui, malgré le pardon obtenu, poursuit le pécheur d'une vision terrifiante.

On songe à Lady Macbeth : " Here is the smell of the blood still : all the perfumes of Arabia will not sweeten that little hand !"

Le père Berthier, dans ses excellents commentaires, concilie les deux interprétations.

" Il n'y a point de pécheurs à qui cette prière ne convienne. Peu d'entr'eux ont versé le sang d'une manière aussi odieuse que David ; mais il n'en est aucun qui n'ait été un sujet de scandale pour le prochain ; qui n'ait été cause que ceux avec qui il a vécu ne se soient écartés des sentiers de la justice. Combien d'imprudences, de négligences, de mauvais conseils, de discours pernicieux, de connivences, ont causé la chute de nos frères, de nos amis, de nos égaux, de nos inférieurs ! Ce sont là tout autant d'*actions de sang ;* et je ne parle point des scandales publics : le monde en est rempli, et les hommes s'égorgent, en quelque sorte, mutuellement par les péchés dont ils sont la cause. Au jugement de Dieu, ce sang criera vengeance contre les coupables ; et qui pourra se flatter de ne l'être pas ? "

1. " The very rhythm, or that alternate elevation and depression of the voice which prosodists call the *arsis* and the *thesis*, one might almost fancy were synchronous with the contraction and the dilatation of the heart." *Latin hymns with original translations*, by Abraham Coles, M.D., LL.D., New-York, Appleton, 1882. Les traductions du *Dies iræ* portent la date 1868.

suprême? Il y a là sans doute comme une interversion des temps, ce qui n'est pas rare dans l'Ecriture sainte, et ce que le poète du moyen âge a bien pu se permettre. C'est *tunc pro nunc*, au lieu de *nunc pro tunc* comme disent les légistes.

N'y a-t-il pas aussi une ressemblance très frappante entre le verset du *Miserere: cor contritum et humiliatum non despicies* et le *cor contritum quasi cinis* du *Dies iræ* ?

Cependant le genre terrible reprend le dessus et le dernier verset est presque une reproduction du premier ; mais la note est bien différente. Il y a un accent de tendresse qui ne se trouve pas au début. Il est question de larmes : enfin la miséricorde a le dernier mot.

Lacrymosa dies illa,
Quum resurget ex favilla
Judicandus homo reus.
Huic ergo parce, Deus !

A quoi la piété des fidèles a ajouté :

Pie Jesu Domine,
Dona eis requiem.

Il existe, du reste, plusieurs variantes de cette finale, et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que le texte du missel romain, auquel on doit s'attacher de préférence, donne un quatrain à rimes différentes au lieu des tercets monorimes de toute la séquence.

Telle qu'elle est toutefois, cette finale résume bien la grande idée du poème, dont le Père Clair a dit:

" Depuis cinq siècles, cet admirable poème remplit les cœurs chrétiens d'une sainte terreur mêlée d'espérance; écho des promesses et des menaces de l'Evangile, il rappelle en face de chaque cercueil les suprêmes destinées du genre humain, et retrace avec une effrayante énergie les circonstances prédites de la catastrophe dernière. Chaque strophe retentit comme un coup de tonnerre ou comme un long gémissement du monde à l'agonie."

Comme tous les grands chefs-d'œuvre, le *Dies iræ* ne contient rien d'absolument original. Celui-là fait un chef-d'œuvre surtout, qui sait reproduire sous une forme concise, saisissante et définitive, la pensée dominante de son siècle ou même celle de plusieurs siècles.

Tout le moyen âge a été frappé des vérités éternelles ; la *Divine Comédie* n'a été que l'expression d'une préoccupation universelle. Thomas de Célano a eu de nombreux précurseurs ; le grand thème du jugement dernier, comme celui de la trilogie

dantesque, date de la Bible, et il n'y a peut-être pas un seul vers de la célèbre séquence qui ne soit appuyé d'un texte de l'Ecriture. La pensée du jugement dernier flottait depuis longtemps dans l'atmosphère, comme le dit si bien le Père Cahier, cité par le Père Clair.

Le livre de Job, les prophètes et les évangélistes, l'apocalypse et les épîtres des apôtres, sont remplis d'allusions et même d'affirmations solennelles à ce sujet. Naturellement les plus frappantes sont celles du Christ en parlant à ses apôtres et surtout à Caïphe. Cette dernière est d'une grande majesté.

Parmi les prophètes, Sophonie est celui dont a dû s'inspirer plus particulièrement le poète franciscain : plusieurs de ses vers s'y trouvent textuellement. [1]

Eh bien ! il est arrivé qu'un moine, au fonds de sa cellule, tout imprégné de ces textes, les ayant longtemps médités, comme le fit autrefois saint Jérôme au désert, a lancé vers le ciel ce chant sublime qui est l'essence d'une essence, qui est la plus simple, la plus complète et la plus divine expression de la foi chrétienne dans le dernier tableau de l'histoire du monde.

Et lorsque le Dr Coles dit que l'on suppose que l'auteur était un moine, supposition incroyable, ajoute-t-il, si l'on ne savait pas qu'un moine peut être aussi un homme, il donne par là la mesure de ce que peut faire la prévention religieuse, prévention d'autant plus étonnante qu'elle se rencontre chez le traducteur, non seulement du *Dies iræ*, mais encore du *Stabat mater*, œuvre d'un autre religieux, *Fra Jacapone.*

Il vaudrait mieux dire — si l'on n'avait pas l'exemple de Dante — que nul autre qu'un moine ne pouvait s'absorber aussi complètement dans un si grand sujet et en tirer un parti aussi prodigieux.

Ce sujet du reste a tenté poètes, musiciens, peintres et sculpteurs ; et il faudrait plusieurs volumes pour décrire seulement les plus remarquables des œuvres inspirées par la résurrection et le jugement dernier. Nous avons nommé les musiciens ; parmi les peintres se trouvent au premier rang Michel Ange, Rubens

1. Sophonie, chap. 1er :

" 14. *Juxta est dies Domini magnus, juxta est et velox nimis ; vox diei Domini amara.*

" 15. DIES IRÆ, DIES ILLA, *dies tribulationis et angustiæ, dies calamitatis et miseriæ, dies tenebrarum et caliginis, dies nebulæ et turbinis.*

" 16. *Dies tubæ et clangoris super civitates munitas, et super angulos excelsos.*"

Les versets 17 et 18 continuent l'exposition du même tableau. Il y est question du feu qui dévorera toute la terre.

et Cornelius; parmi les poètes, Goëthe dans son Faust, Walter Scott dans *The Lay of the last Ministrel*, et enfin — qui le croirait — le bon Jean La Fontaine dans une de ses dernières odes. Les traductions, les imitations, les paraphrases sont nombreuses dans toutes les langues. [1]

****

Immédiatement après la *séquence*, qui s'appelle ainsi parce qu'elle est comme une suite du *graduel*, l'on chante l'évangile, qui, pour la messe de sépulture, raconte la touchante histoire de la résurrection de Lazare. La préface, les motets, et aussi dans beaucoup de diocèses les cantiques en langue vulgaire, nous mènent jusqu'à l'*absoute*, dont la principale partie est le *Libera*, où se retrouvent les paroles mêmes du prophète Sophonie : *Dies iræ, dies illa, calamitatis et miseriæ.*

Après que l'officiant a fait les aspersions d'eau bénite et encensé le cercueil, l'on se met en route pour le cimetière ou pour la fosse, si la sépulture est dans l'église ; dans nos villes il n'y a plus guère que dans ce dernier cas que l'on chante le *Benedictus.*

C'est presqu'un chant d'allégresse, et quoiqu'il y reste encore beaucoup de mélancolie, il fait contraste avec tout ce qui précède.

" Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, de ce qu'il a visité et racheté son peuple ! "

Quelle application heureuse ! La mort, n'est-ce pas la grande visite de Dieu? On a conservé cette idée dans nos formules juridiques : mort par la visite de Dieu (*by the visitation of God*) pour dire qu'il n'y a pas eu de crime comme on l'avait soupçonné.

La mort, n'est-ce pas aussi la suprême bénédiction pour tant de gens pour qui elle est une véritable délivrance ?

1. Pour l'histoire du *Dies iræ* et de ses traductions, voir :

1° Le *Dies iræ*, histoire, traduction, commentaire, par le Père Clair, S. J. Paris, 1881.

2° Latin Hymns *with original translations*, by Abraham Coles, M. D., LL. D. New-York, 1882, Appleton.—M. Coles n'a pas fait lui-même moins de 13 traductions en vers, la plupart dans le rythme de l'original, tercet pour tercet.

3° Le Dies iræ, traduction en vers français avec le texte en regard, suivi d'une notice sur cette séquence célèbre et sur les traductions qui en ont été faites en diverses langues, par M. Chauveau, Montréal, 1887. Cet opuscule se trouve chez tous nos libraires et se vend au profit de la souscription pour la construction d'une chapelle du Sacré-Cœur à la Basilique de Notre-Dame de Québec.

Bénissons le Seigneur, car voici une pauvre épouse que son époux maltraite, dont elle ne pouvait obtenir la conversion ; Dieu, qui l'avait visitée souvent — les épreuves sont encore des visites — Dieu lui a fait la dernière visite : peut-être du haut du ciel pourra-t-elle obtenir ce qu'elle avait demandé si souvent ?

Bénissons le Seigneur, car voici un père ou une mère que les dérèglements, que l'ingratitude de leurs enfants ont presque réduits au désespoir. Leurs peines sont finies, les voici déchargés de leur responsabilité : Dieu les a visités une dernière fois !

Bénissons le Seigneur, car voici un jeune homme ou une jeune fille, un adolescent ou une adolescente, remplis de vertus et d'innocence, que Dien enlève de ce monde, de crainte que la malice du siècle ne les corrompe, comme dit l'Ecriture !

Bénissons le Seigneur, car voici un grand pécheur que la maladie et la mort prochaine ont converti ; Dieu vient le chercher. Qui sait s'il eût persévéré, et si une seconde résurrection spirituelle lui eût été accordée ?

Dans l'office de la sépulture des petits enfants tout est positivement à l'allégresse ; c'est un chant de triomphe, c'est presque une apothèose. Le *Benedictus* comporte la même idée, mais avec une note moins éclatante dans son expression. C'est l'espoir très légitime ; ce n'est point la certitude absolue.

Mais tandis que le chant lent et solennel de ce cantique si touchant se fait entendre sous les voûtes de l'église, ou sous celles du cloître, ne croit-on pas voir l'âme du cher défunt s'élever dans la gloire, inondée de cette lumière que le Rédempteur est venu apporter au monde, qu'il a répandue sur ceux qui *hier encore étaient assis dans les ténèbres, à l'ombre de la mort*, de la mort spirituelle et éternelle ?

Le cœur oppressé par la terreur se dilate, les larmes jusque là retenues s'échappent, et les yeux, au lieu de plonger leurs regards dans la fosse béante, hélas ! et si vite remplie, se lèvent courageusement vers le ciel.

L'âme aimée, plus que jamais chérie, n'a plus, il semble, rien à craindre ; elle est allée chercher le pardon, suivant la promesse faite au père des croyants, jusque dans les entrailles de la miséricorde de notre Dieu : *per viscera misericordiæ Dei nostri.* Le langage inspiré est énergique dans la douceur comme dans la rigueur !

Toutes les paroles du cantique de Zacharie qui s'entendaient de la rédemption du genre humain, s'appliquent admirablement à la rédemption particulière et personnelle qui se fait chaque jour par la rémission des péchés.

Le *Benedictus* est un des trois cantiques qui se trouvent dans le Nouveau Testament. Ils se rencontrent au commencement de l'évangile de saint Luc : les deux autres sont le *Magnificat* et le *Nunc dimittis.* [1]

Quoiqu'ils se rapportent tous à la rédemption, chacun a son caractère propre. Le *Magnificat* se distingue par un élan plus sublime, par plus d'autorité et de majesté ; malgré l'humilité de la Vierge, on sent que c'est la mère d'un Dieu qui parle. Il suffirait pour cela du *Deposuit potentes de sede* et du verset suivant.

Le chant du *Benedictus* nous a conduits jusqu'au dernier adieu, au bord de cet étroit réduit où le corps attendra la résurrection ; les dernières aspersions sont faites, les dernières oraisons récitées, et le clergé s'en revient en psalmodiant à voix basse et rapide les lugubres versets du *De profundis.*

Tout est fini ! Tout est fini pour ceux qui savent vite oublier ; et qu'ils sont nombreux de nos jours, même parmi les intimes, même parmi les parents !

Mais tout n'est pas fini pour les âmes pieuses, qui sont les véritables âmes d'élite. Longtemps, longtemps les prières monteront vers le ciel, et du ciel ou du séjour d'épreuve, descendront les secours mystérieux, les avis dont on ne se rend pas compte ; c'est la chaîne qui unit les trois églises, c'est la communion des saints, c'est le sens mystique de la vision de Jacob : des anges qui montent et descendent portant des prières, rapportant des secours.

N'est-ce pas une des plus consolantes et des plus glorieuses parmi les choses qui nous ont été révélées par celui dont le vieillard Siméon a dit : *Lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tuæ, Israel ?*

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

1. La forme lyrique est plus fréquente dans l'Ancien Testament. Indépendamment des psaumes, de la plupart des prophéties, du Cantique des cantiques, qui tous relèvent de la poésie, à partir du premier cantique de Moïse à la sortie d'Egypte, jusqu'à celui de Judith, il ne s'en trouve pas moins de douze qui interrompent le récit biblique.

Le *Benedictus* n'offre pas autant de difficultés dans son interprétation que le *Miserere.* Inutile de dire que l'on ne trouve dans aucune traduction approuvée le sens fantaisiste et satirique que l'on donne si souvent aux mots *salutem ex inimicis nostris.* Il est bien vrai que, comme contre-partie du dicton " de mes amis maladroits délivrez-moi, Seigneur ", cette version " le salut nous vient de nos ennemis " ne manquerait point quelquefois d'à-propos ; mais le texte dit simplement : " de nous sauver de nos ennemis, de tous ceux qui nous haïssent ". D'Allioli ajoute dans une note : " des ennemis de notre salut ".

I

MISERERE

(PARAPHRASE)

Ayez pitié de moi, Seigneur, Dieu de bonté !
A mes péchés nombreux, à mon iniquité,
Ah ! mesurez, Seigneur, votre miséricorde.
Qu'à mon grand repentir votre clémence accorde
Le plus large pardon ! Purifiez mon âme
Et lavez-la, mon Dieu, de cette tache infâme
Que je connais si bien ! Que mon iniquité
De plus en plus s'efface et, bien que racheté,
Que mon péché toujours vive dans ma mémoire.
Je le confesserai, Seigneur, pour votre gloire,
Afin qu'on sache bien que vous n'avez point tort
Quand vous me châtiez. Hélas ! tel fut mon sort :
Conçu dans le péché, dès le sein de ma mère
L'iniquité devint ma nourriture amère.
Vous, mon Dieu, vous aimez la seule vérité :
Vous m'instruirez bientôt et, dans votre bonté,
Vous me révèlerez toute chose secrète
Et toute chose obscure, afin que rien n'arrête
L'œuvre de la sagesse à peine commencé.
De tout ce que le mal a sur moi déversé
De honte et de souillure on voit encor l'empreinte ;
Mais vous m'aspergerez avec l'hysope sainte,
Et plus blanc que la neige et tout purifié
Je serai devant vous comme glorifié.
Vous mettrez dans mon cœur votre sainte allégresse,
Me retrouvant encore un objet de tendresse,
Mes os humiliés d'orgueil tressailleront ;
Mes péchés pour toujours, Seigneur, disparaîtront,

Car pour ne plus les voir, détournant votre face,
Vous jetterez sur eux l'oubli qui tout efface.
Créez un cœur bien pur, mettez-le dans mon sein ;
Et qu'un esprit plus droit, selon votre dessein,
Pénètre dans ma chair. Ah ! de votre présence
Ne me repoussez point ; que la divine essence
De votre amour, mon Dieu, toujours demeure en moi.
Cet esprit souverain raffermira ma foi ;
Je serai fort alors, et rempli d'allégresse
Je publierai partout, j'enseignerai sans cesse
Votre sainte doctrine ; et montrant le chemin
A ceux qui s'égaraient, les prenant par la main
Je les ramènerai. Le méchant et l'impie,
Tous reviendront à vous. Que mon remords expie
Mon œuvre criminelle ! O Dieu, mon seul espoir,
Delivrez-moi du sang que je ne veux plus voir !
Ma langue publiera partout cette victoire ;
Mes lèvres s'ouvriront pour chanter votre gloire.
Vous le voulez ainsi ; s'il vous fallait encor
Des victimes sans fin, de l'encens et de l'or,
Je vous prodiguerais partout les sacrifices.
Vous ne les aimez plus : ce sont nos injustices
Qu'il faut vous immoler. Notre seul repentir,
Les larmes, non le sang, peuvent vous attendrir.
Vous ne dédaignez point un cœur qui s'humilie,
Son angoisse vous touche et vous réconcilie.
Je vous l'offre ce cœur, et sa contrition
Vous fera pardonner les péchés de Sion.
Seigneur, ayez pitié de votre Cité sainte,
Et que Jérusalem élève son enceinte,
Ses murs resplendissants ; alors vous recevrez
Un plus digne holocauste, et vous accepterez
Des offrandes sans nombre ; et de riches victimes,
Surchargeant vos autels, effaceront nos crimes.

II

DIES IRÆ

Jour de colère, jour d'effroi
Qu'ont prédit sous la vieille loi
Et la Sibylle et le saint Roi,

Quand le monde en feu croulera,
Quand le grand juge apparaîtrà,
Qui toutes choses jugera !

Voici que le clairon fatal
De chaque réduit sépulcral
Chasse les morts au tribunal.

D'horreur la nature frissonne ;
La mort elle-même s'étonne
De ne plus détenir personne.

Le livre énorme s'ouvrira
Qui tous nos méfaits contiendra ;
Le juge sévère y lira.

Lira toute chose secrète ;
La vengeance que rien n'arrête
Suit à l'intant ce qu'il décrète.

Le juste tremble auprès du Juge !
Pauvre pécheur, pauvre transfuge,
Que dire ? Où trouver un refuge ?

Roi terrible en ta majesté,
Sauvant tes élus par bonté,
Sauve-moi dans ta charité.

Mon doux Jésus, de ton amour
Ressouviens-toi, pour qu'en ce jour
Je ne sois perdu sans retour.

Tu me cherchas par tout chemin,
Tu prodiguas ton sang divin :
Ton grand labeur serait-il vain ?

Avant l'heure de tes vengeances,
O juste juge, à tes créances
Fais que j'oppose tes souffrances.

Oui je gémis dans ma douleur,
Je suis coupable, et la rougeur
Couvre mon front : Pardon, Seigneur !

La pécheresse eut ta clémence,
Le bon larron ton assistance,
De là me vient quelqu'espérance.

Mes prières sont bien indignes ;
Mais tes grâces sont trop bénignes
Pour qu'à l'enfer tu me consignes.

Avec les boucs je ne veux être ;
Parmi tes brebis, O mon Maître,
A ta droite fais-moi paraître !

Quand tous les maudits confondus
Seront aux flammes dévolus,
Place-moi parmi tes élus.

Le front courbé dans la poussière,
Le cœur changé par ta lumière,
J'implore ta grâce dernière.

Jour de sanglots, jour lamentable,
Quand surgira l'homme coupable,
Devant son juge redoutable.
Pardonne-lui, Jésus aimable !

Et donnes-nous, mon doux Seigneur,
Le repos, l'éternel bonheur.

III

BENEDICTUS

Béni soit le Seigneur, le Dieu de nos ancêtres,
Plus grand que tous les dieux, que les dieux de nos maîtres.
Il visite son peuple, il vient le racheter.
La maison de David le verra susciter
De sa tige royale un secours salutaire.
Tout ce qu'avaient promis jadis, avec mystère,
Les prophètes, les saints qui parlaient en son nom,
Tout ce qu'il a juré dans la terre d'Hébron,
Le Seigneur le tiendra. Des mains des infidèles
Il tirera son peuple et, prenant sous ses ailes
Les enfants d'Abraham, perdra leurs ennemis,
Afin que, délivrés, nous lui soyons soumis,
Et servant chaque jour sous sa loi juste et sainte,
Nous soyons devant lui sans faiblesse et sans crainte.
Et toi, petit enfant, toujours tu marcheras
Sous les yeux du Seigneur, et tu t'appelleras
" Prophète du Très-Haut ". Et préparant les voies
A celui qui viendra combler toutes nos joies,
Tu nous annonceras le salut, le pardon
Et le savoir divin répandus en son nom.
Oui le Seigneur est proche et son heure s'avance,
Il vient dans sa tendresse, il vient dans sa clémence ;
Son soleil s'est levé des hauteurs de Sion
Illuminant le monde et chaque nation ;
Et celles que l'erreur tenait dans les ténèbres,
Dans l'ombre de la mort, brisant leurs liens funèbres,
Le suivront dans la paix. Béni soit le Seigneur,
Le grand Dieu d'Israël, le Dieu réparateur !

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

QUAND A COMMENCÉ

L'ÈRE CHRÉTIENNE

Toutes les nations chrétiennes ont adopté l'époque de la naissance de Jésus-Christ comme point de départ de leur chronologie: hommage bien juste rendu à Celui qui est comme le foyer central du monde, et en qui tous les événements historiques trouvent leur raison d'être.

L'ère chrétienne, dont la plus ancienne détermination connue est due à un moine du 6e siècle, Denys le Petit, fut d'abord adoptée à Rome; elle était suivie en France sous Pépin et Charlemagne; et, vers le 10e ou 11e siècle, toutes les autres chronologies lui avaient cédé la place, dans l'étendue du monde chrétien. Mais si tous s'accordent désormais à compter les années à partir de la naissance du Sauveur, on est loin de s'entendre sur la véritable année où Jésus-Christ vint au monde, et on convient même généralement qu'elle ne correspond pas exactement au commencement de l'ère vulgaire ou dionysienne. C'est la recherche de cette date précise de la Nativité de l'Homme-Dieu qui fera l'objet du présent travail.

Nous voudrions donner une idée de la nature des difficultés qui entourent une question d'apparence si simple et montrer les raisons qui nous font regarder comme la plus probable l'une des solutions qu'elle a reçues.

Malgré la grande divergence d'opinions qui s'est produite dans le cours des siècles sur l'époque de la naissance du Sauveur, les exégètes s'accordent, à peu d'exceptions près, à la placer entre l'année 747 et l'année 754 de la fondation de Rome, d'après la chronologie de Varron [1]. C'est à cette dernière année que Denys

1. Sur la date de la fondation de Rome, il y a deux opinions principales : Verrius Flaccus fixe cette époque à la fin de la 4e année de la 6e Olympiade (on sait que les Olympiades comprenaient chacune l'espace de 4 ans et qu'elles datent de l'année 776 A. C. : c'est l'époque où furent institués ces jeux devenus si fameux qu'on célébrait tous les ans à Olympie, en Grèce). L'autre opinion, plus célèbre et consacrée par la plupart des monuments anciens, est celle de Varron, qui rattache l'origine de Rome à l'année précédente, c'est-à-dire à la fin de la 3e année de la 6e Olympiade, et par conséquent à l'année 753 A. C.

le Petit l'a attachée ; Jules l'Africain et le vénérable Bède partagent son sentiment. L'année 753 a été proposée par Tostat, Génébrard, Labbée et autres ; l'année 752, par S. Hippolyte de Porto, S. Epiphane, Eusèbe de Césarée, Paul Orose, etc. ; l'année 751, par Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Jérôme, S. Jean Chrysostome, Cassiodore, et, parmi les modernes, Baronius, Scaliger, Vossius, etc. ; l'année 750, par Sulpice Sévère, Nicetas, Nicéphore Calliste, et de nos jours, par Wieseler, dans une dissertation très savante ; l'année 749, par le P. Decker. le P. Petau, le cardinal Noris, Lancelot, Noël Alexandre, Tillemont, Graveson, Trombelli, Wouters, Bergier, Rorhbacher, Aberle, Schegg, Fillion, etc. ; Wieseler regarde aussi cette date comme probable à côté de celle de 750. L'année 748 est assignée par Capel, Bollandus, Henschenius, Papebrock, Schelstrate, Kepler, Pagi et quelques autres. Enfin, dans les temps modernes, bon nombre de savants se sont prononcés en faveur de l'année 747, entre autres, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Sanclemente, Ideler, le P. Patrizzi, Sepp, Weigl, Wallon, Chevallier, Dumas, Mémain.

De toutes ces dates, qui se disputent la gloire d'avoir marqué la naissance de l'Enfant-Dieu, quelle est celle qui offre les meilleurs titres ? De nos jours, ce sont les années 747 et 749, principalement, qui se partagent les suffrages. Après un mûr examen de la question, nous allons essayer de prouver que c'est à l'année 749 qu'il faut donner la préférence.

Dans une première partie, nous établirons que la naissance de Jésus-Christ doit être placée avant le printemps de l'an 750 ; nous montrerons ensuite qu'il n'est guère possible de la reculer au-delà de 749, en nous appuyant sur 4 arguments, tirés de l'époque 1° du baptême de Notre-Seigneur, 2° de la reconstruction du temple d'Hérode, 3° du massacre des Saints Innocents, 4° de la paix universelle, qui marqua l'avènement du Messie. Ces preuves n'auront pas toutes la même valeur ; mais, si nous ne nous trompons, on ne pourra nier que leur ensemble forme un argument imposant en faveur de notre thèse. Une seconde partie sera consacrée à la discussion des arguments mis en avant par les adversaires, et spécialement par les partisans de l'année 747.

I

Et d'abord, il paraît certain que la naissance de Notre-Seigneur doit être placée avant le printemps de 750. D'après l'Evangile, il vint au monde, reçut la visite des Mages et fut transporté en

Egypte sous le règne d'Hérode-le-Grand [1]. Or, il semble hors de doute qu'Hérode mourut au printemps de 750. Etablissons solidement ce point qui a échappé à la diligence d'un si grand nombre d'auteurs.

Voici ce que dit l'historien juif, Josèphe, écrivain contemporain d'Hérode, dans les " Antiquités juives " l. XVII, c. VIII : " Hérode mourut 5 jours après avoir fait tuer son fils Antipater. Son règne fut de 34 ans, à partir de la mort d'Antigone, et de 37, à dater du temps où il fut déclaré roi par le Sénat." On lit la même chose au l. I, c. XXXIII de la " Guerre des juifs ". Or, d'après le même historien, la déclaration du Sénat romain en faveur d'Hérode eut lieu sous le consulat de C. Domitius Calvinus pour la seconde fois, et de C. Asinius Pollion [2], c'est-à-dire en l'an 714 R. C. ; et la prise de Jérusalem, suivie de la mort d'Antigone, arriva sous le consulat de Marc Agrippa et de Caninius Gallus, pendant la solennité du jeûne [3] (fête des Expiations), c'est-à-dire par conséquent l'an 717, le 10 du mois de Tisri (octobre). Le cardinal Noris et le P. Magnan ont aussi clairement établi que le royaume de Palestine n'a pu être octroyé à Hérode par un sénatus-consulte avant le commencement de septembre 714 [4]. D'après l'usage des Juifs, qui comptaient les années de leurs rois du premier mois [5] (Nisan) de l'année sacrée, où ils étaient montés sur le trône [6], il faut donc dater la première année d'Hérode du 1er jour de Nisan 714 ou 717, selon que l'on aura en vue sa nomination ou la mort d'Antigone ; et par conséquent il commençait sa 37e année à partir de sa nomination et sa 34e à partir de la mort d'Antigone, en l'an de Rome 750, le premier jour du mois de Nisan. Il s'agit maintenant de prouver qu'Hérode n'atteignit point l'année 751, et même qu'il dut mourir quelques jours seulement après le commencement de Nisan 750.

1. Cf. Matt. II.
2. *Antiq. juives :* l. XIV, c. XV, 5.
3. *Antiq. juives :* l. XIV, c. XVI, 4.
4. V. Magnan : *De anno natalitio Christi* : p. 83.
5. Le mois de Nisan comprenait une partie de nos mois de mars et d'avril.
6. Voici en faveur de cet usage, auquel il importe de faire attention, le témoignage du Talmud et de Buxtorf :

" Le premier jour du mois de Nisan ", dit le Talmud, " est le commencement de l'année des rois et des fêtes " ; à l'occasion de ce texte, Buxtorf ajoute : " Alors même que l'élection du roi n'aurait eu lieu qu'un mois, une semaine, un jour avant Nisan, ce mois, cette semaine, ce jour, étaient considérés comme une année entière, et le roi commençait la seconde année de son règne à l'ouverture du mois de Nisan. " Buxtorf : *Synagoga judaica*, c. XII.

On a d'Hérode Antipas, fils d'Hérode-le-Grand, et son successeur dans la Galilée, plusieurs médailles qui marquent la 43e année de son règne. Or, ce prince fut privé de sa tétrarchie et exilé par Caius Caligula au plus tard en septembre 792 [1]. Comme, d'après les médailles ci-dessus mentionnées, il avait atteint la 43e année de son règne, il a dû nécessairement commencer à régner en 750, et, conséquemment, cette dernière année a dû être en même temps la première d'Antipas, et la dernière d'Hérode l'Ancien.

En outre, d'après Josèphe, il y avait dix ans [2] qu'Archélaüs, autre fils d'Hérode, régnait en Judée à la place de son père, lorsqu'il fut déposé par l'empereur Auguste et relégué à Vienne dans les Gaules. D'un autre côté, Dion Cassius [3] nous assure qu'Archélaüs fut exilé sous les consuls Lépidus et Arruntius, c'est-à-dire l'an 759. Il faut donc nécessairement que ce prince ait commencé à régner en 750, et que par conséquent cette année soit la dernière d'Hérode. De plus, rapporte l'historien juif, après avoir pleuré son père pendant sept jours, et donné au peuple, selon l'usage, le festin des funérailles, Archélaüs se rendit au temple où il fut d'abord reçu avec de grandes acclamations de joie. Tout à coup, sur le soir, des factieux s'assemblèrent et se plaignirent hautement de la mort cruelle des Juifs qu'Hérode avait livrés aux flammes pour avoir abattu l'aigle d'or placé, par ses ordres et au mépris de la loi de Moïse, sur la porte du Temple: une sédition s'éleva dans l'édifice sacré, et Josèphe ajoute positivement qu'Archélaüs, n'ayant pu apaiser les rebelles par la douceur, les dissipa enfin par les armes durant *les jours des Azymes.* [4] Il résulte clairement de tout ce récit qu'Hérode dut mourir 7 ou 8 jours avant les fêtes pascales, qui s'ouvraient le 14e jour de Nisan, et, par conséquent, une semaine environ après le 1er jour de ce mois.

Une autre circonstance, qui nous a été transmise par Josèphe, vient appuyer nos calculs sur la date précise de la mort d'Hérode. Selon cet historien, la lune s'éclipsa à Jérusalem quelques jours avant la mort du roi ; or, d'après les données astronomiques, il y eut en effet, dans la capitale de la Judée, une éclipse de lune le 13 mars de l'an 750 ; et il est à remarquer que, les deux années suivantes, on ne constata rien de semblable.

1. Cf. Wallon : *De la croyance due à l'Évangile* : Notes additionnelles, note XXXIV.
2. *Antiq.* l. XVII, c. XIII, 2 et 3.
3. L. 55, p. 567.
4. *Guerre des Juifs*, l. II, c. I ; et *Antiq.* : l. XVII, c. IX.

D'après tout ce qui vient d'être dit, il semble qu'on peut affirmer avec certitude qu'Hérode l'Ancien est mort au printemps de l'an de Rome 750. Notre-Seigneur n'a donc pas pu naître plus tard qu'au commencement de cette année. Essayons maintenant de montrer qu'il n'est guère possible de reculer sa naissance au delà de 749.

I. Et d'abord, d'après St Luc [1], ce fut l'an quinzième de Tibère que St Jean-Baptiste inaugura son ministère ; lorsque tout le peuple eut été baptisé, Jésus se présenta lui-même au baptême : il avait alors, au début de son ministère, 30 ans environ.

A quelle année de Rome correspond la 15e année du règne de Tibère ? On peut compter cette année soit à partir de la mort d'Auguste, qui arriva le 19 août 767, soit à partir de l'association de Tibère à la puissance tribunitienne, qui eut lieu vers le commencement de 765 [2]. Le ministère du Précurseur commença donc ou bien du 19 août 781 au 19 août 782, ou bien en 779, selon que l'on aura égard à l'un ou l'autre des commencements de Tibère. Et maintenant, combien de temps après la manifestation de Jean-Baptiste fut baptisé le Sauveur ? Il est impossible de le déterminer. Il a pu s'écouler entre ces deux événements un temps assez considérable : le texte grec de St Luc semble faire entendre que Notre-Seigneur ne reçut le baptême que lorsque tout le peuple fut baptisé [3]. Il n'y a rien que de vraisemblable dans l'hypothèse d'après laquelle il y aurait eu entre le commencement du ministère de Jean et de celui de Jésus le même espace de temps qui sépara leurs deux naissances, c'est-à-dire 6 mois. Quoi qu'il en soit, on est fondé à placer le baptême du Sauveur ou bien en 782, ou bien, et nous verrons bientôt que nous n'avons à nous occuper que de cette dernière date, au commencement de 780, par exemple, le 6 janvier, jour où l'Eglise célèbre ce grand événement, et auquel le rattache une tradition imposante [4].

Or, remarque l'évangéliste, lorsque Jésus inaugura par le baptême son ministère public, il avait environ (*quasi*) trente ans. Si on a égard aux habitudes de précision chronologique qui distinguent St Luc, et à l'importance du fait dont il a l'in-

1. Luc : III, 1 et seqq.
2. Cf. Patrizzi : *De Evangeliis* : l. III, dissert : XXXIX, 4.
3. V. l'abbé Fillion : *Commentaires sur St Luc* : III, 21.
4. " Le baptême du Christ au 6 janvier", dit Dom Guéranger, " est un fait reconnu par les critiques les plus exigeants, par Tillemont lui-même, et qui n'a été contesté que par une imperceptible minorité d'écrivains."

tention de fixer l'époque, il est très vraisemblable, pour ne rien dire de plus, qu'il n'attache pas à cette expression, *environ* 30 *ans*, le sens d'un nombre rond qui peut admettre une variation de plusieurs années. La chose devient encore plus claire, si l'on considère que l'évangeliste, pour prévenir toute erreur, prend soin de nous avertir que c'est au commencement de son ministère que Jésus-Christ avait 30 ans environ [1]. Si St Luc n'avait voulu nous donner qu'un nombre rond, il aurait désigné aussi bien la fin que le commencement de la vie publique du Sauveur, qui ne dura que 2 ou 3 ans. On est donc autorisé à affirmer que Jésus-Christ, au moment de son baptême, s'il n'avait pas 30 ans juste, n'était ni beaucoup au delà, ni beaucoup au-dessous de cet âge, et qu'il avait dépassé la 29e année, sans avoir encore atteint la 31e.

Nous voilà en possession de toutes les données du problème : il n'est pas difficile maintenant de constater que la Nativité du Sauveur ne peut être reculée au delà de 749. Supposé qu'il eût été baptisé en 782, comme il avait alors 30 ans, il faudrait placer sa naissance vers l'an 752. Mais, nous l'avons vu, Jésus n'a pas pu naître avant le printemps de 750. Faisons donc remonter la date de son baptême jusqu'en 780, et comptons par conséquent la 15e année de Tibère à partir de son association à l'empire. " Aussi bien ", dit M. l'abbé Fillion [2], " Wieseler a récemment démontré, à l'aide d'inscriptions et de médailles, que cette manière de calculer le temps du règne des empereurs était usitée dans les provinces de l'Orient. " Il est d'autant plus probable que St Luc l'a adoptée, que, d'après Tertullien, Jésus-Christ a été baptisé la 12e année de Tibère César [3]. Si on ne veut pas supposer une contradiction entre l'évangéliste et le grand docteur africain, il faut reconnaître qu'ils ont compté, l'un à partir de l'association de Tibère à l'empire, et l'autre, de la mort d'Auguste. Or, si l'on admet que Jésus a reçu le baptême au commencement de 780 [4], et qu'il était alors âgé de 30 ans environ, il est évident qu'on ne peut reculer sa naissance au delà de 749, et que toutes choses s'expliqueraient parfaitement, si on la

1. V. St Luc, dans le texte original : III, 23, et le commentaire de M. l'abbé Fillion.

2. *Commentaires sur St Luc* : III, 1.

3. Adv. Marc, I, 15.

4. Il est à remarquer que cette année était précisément une année sabbatique ; elle s'était ouverte à l'automne de l'année précédente, époque vers laquelle le Précurseur a dû commencer son ministère. (Cf. Wieseler : *Synopse chronologique*, c. II, § 2.)

fixait, selon la tradition constante de l'Eglise romaine, au 25 Décembre de cette année.

II. Ce premier argument en faveur de 749 se trouve confirmé par ces paroles que les Juifs adressèrent au Sauveur, à Jérusalem, lors de la première Pâque, qu'il y célébra après son baptême : " On a mis 46 ans à bâtir ce temple, et vous le relèverez en 3 jours ! "[1] De quelle construction s'agt-il ici ? Les Juifs parlent-ils de la réédification du Temple par Zorobabel, au retour de la captivité de Babylone, ou bien de sa reconstruction plus récente par Hérode ? On ne peut guère douter, semble-t-il, qu'il ne soit ici question du temple d'Hérode. C'est ce qu'indique d'abord le pronom démonstratif, *ce* temple, templum *hoc*, c'est-à-dire le temple que les Juifs avaient alors sous les yeux, et qui était précisément le temple d'Hérode. D'ailleurs, il est certain que la construction du temple de Zorobabel n'avait pas duré 46 ans. Commencée la première année de la monarchie de Cyrus, qui ne fut que de 3 ans, et continuée d'abord sous Cambyse, son fils, qui régna 6 ans, puis sous Magi, qui ne régna que 7 mois, elle fut terminée la 6e année de Darius, fils d'Hystaspe, et, par conséquent, 15 ans seulement après le commencement des travaux. Il paraît donc à peu près certain que le texte cité de St Jean se rapporte au temple rebâti par Hérode. C'est le sentiment de la plupart des exégètes modernes. Il est vrai qu'à lire le c. XI du l. XV des " Antiquités juives ", il semble que la construction du temple d'Hérode ait été achevée en 9 ans et 6 mois ; mais il ne s'agit en cet endroit que du temple proprement dit (le parvis des prêtres, le Saint et le Saint des Saints) et des portiques : les parties accessoires se continuèrent lentement et ne furent entièrement terminées que sous Agrippa II, 5 ou 6 ans seulement avant la prise de Jérusalem par Titus, comme nous le donne à entendre Josèphe lui-même dans un autre endroit de ses " Antiquités " : " En ce temps-là ", dit-il, (c'est-à-dire l'an 64 de l'ère chrétienne) " le temple venait d'être terminé : le peuple, ému de compassion sur l'embarras où allaient se trouver les 18,000 ouvriers qui y avaient été employés, demanda au roi (Agrippa) de rebâtir le portique oriental "[2]. Or Hérode commença cette grande entreprise de la réédification du temple, dans la 18e année de son règne, à dater de la mort d'Antigone, comme il résulte des témoignages de Josèphe et de Dion. " Après les événements qui viennent d'être racontés ",

1. S. Jean : II, 20.
2. *Antiq. juives* : l. XX, c. IX, 7.

dit l'historien juif, " Hérode, alors dans sa 18e année de règne, entreprit une œuvre difficile, etc." Or, entre les choses précédemment racontées, il avait été question du second voyage d'Auguste en Syrie, que Dion place sous le consulat de M. Apulius et de P. Silius, c'est-à-dire en l'an 734-735 [1] et par conséquent précisément la 18e année du règne d'Hérode à partir de la mort d'Antigone. Il est vrai que dans la " Guerre des Juifs ", du moins d'après le texte actuel, il est dit qu'Hérode fit rebâtir le temple la 15e année de son règne [2]. Mais comme Josèphe, ici encore, rapporte ce fait après avoir parlé du voyage d'Auguste en Syrie, il est à croire qu'il y a eu, en cet endroit, erreur de copiste, comme le remarquent entre autres Patrizzi [3] et Wieseler [4]. " La manière la plus simple de concilier Josèphe avec lui-même ", dit le P. Gillet, traducteur et annotateur de l'historien juif, " c'est de dire, après M. Basnage, que les copistes ont écrit ici ιε´ quinze, au lieu de ιη´ dix-huit, comme on lit dans les *Antiquités juives* ". Il paraît donc certain que la reconstruction du temple d'Hérode commença l'an 734-735. Ajoutons à cette date les 46 ans qui avaient déjà été consacrés à ce travail, la première année de la vie publique du Sauveur, et nous trouverons, qu'on était alors en l'an de Rome 780. Mais, avons-nous dit d'après St Luc, Notre-Seigneur avait, à cette époque, environ 30 ans. Il a donc dû naître en 750, ou plutôt à la fin de 749 ; et il n'y a pas moyen de reculer sa naissance jusqu'en 747.

III. L'étude du massacre des Saints Innocents ajoute un nouveau poids à cette solution. D'un côté, il est indubitable que ce massacre eut lieu immédiatement après la visite des Mages, et que cette visite suivit de très près la nativité du divin Roi des Juifs : c'est le sentiment de la plupart des Pères, et de tous ou presque tous les exégètes modernes. D'un autre côté, au témoignage d'Eusèbe, ce fut immédiatement après le massacre de Bethléem qu'Hérode contracta la terrible maladie qui devait l'emporter. " Il importe ", dit cet historien, " de considérer maintenant ce que rapporta à Hérode le crime dont il se rendit coupable à l'égard du Christ et des enfants de Bethléem, et de voir de quelle manière la vengeance divine s'appesantit sur lui sans le moindre retard, " *e vestigio, nulla mora interposita* ". [5] Il ajoute un peu plus bas que ce prince, immédiatement après son

1. *Hist.* l. LIV, p. 525.
2. *Guerre des Juifs* : l. I, c. XXI, 1.
3. *De Evangeliis*, lib. III, diss. 47, c. 1.
4. *Synopse chronol.* des quatre Evang.
5. *Hist. ecclésiast.* l. I, c. 8.

forfait, fut atteint, par un juste jugement de Dieu, de la maladie dont le ciel se servit comme d'un fouet pour le pousser au tombeau. Or, d'après Josèphe, Hérode avait alors environ 70 ans.[1] C'est précisément aussi l'âge où il est mort. D'où il est facile de conclure que cet impie ne survécut que très peu de temps à ses innocentes victimes de Bethléem, et que, par conséquent, la naissance de Jésus-Christ n'a pas dû précéder de plus de quelques mois la mort du monarque iduméen, arrivée, nous l'avons dit, au printemps de 750.

Nous avons, dans un texte de Macrobe, une confirmation de ce rapprochement chronologique que nous avons établi entre le meurtre des Innocents et la mort d'Hérode. Voici ce que dit cet auteur païen, qui vivait à la fin du 4e siècle : " Lorsque Auguste apprit qu'avec les enfants au-dessous de 2 ans qu'Hérode, roi des Juifs, avait fait massacrer en Syrie, son fils, à lui aussi, avait été tué; il s'écria : Il vaut mieux être le porc[2] d'Hérode que son fils "[3]. Macrobe fait sans doute ici allusion à la mort d'Antipater, fils aîné d'Hérode, qui fut massacré par les ordres de son père 5 jours avant la mort de celui-ci, comme nous l'avons dit plus haut. Aussi bien, il n'y a point la moindre apparence dans l'histoire qu'Hérode ait eu, vers la fin de sa vie, un fils au-dessous de 2 ans ; et, en eût-il eu un, cet enfant ne serait pas né et n'aurait pas été élevé à Bethléem, et partant n'aurait pas été compris dans la liste de proscription des Innocents. D'ailleurs, comme le remarque Patrizzi, comment les émissaires d'Hérode aurait-ils osé porter la main contre le fils de leur roi ? Or, si l'auteur païen mêle Antipater aux Innocents, ce ne peut être que parce qu'il fut exécuté vers le même temps qu'eux, et que la nouvelle de cette exécution arriva à la cour de l'Empereur avec celle du massacre de Bethléem[4]. Il semble donc bien que le meurtre des Innocents et par conséquent la naissance du Fils de Dieu ont été très rapprochés de l'époque de la mort d'Antipater et d'Hérode.

IV. Le sentiment que nous défendons s'harmonise parfaitement et mieux que les autres avec l'époque de la paix universelle

1. *Antiq. juives* : l. XVII, c. VI, 1.

2. Allusion à l'usage des Juifs, qui s'abstiennent de la chair de porc.

3. Voici le texte même de Macrobe : " Cum audisset (Augustus) inter pueros quos in Syria Herodes rex Judæorum intra biennium jussit interfici, filium quoque ejus occisum, ait : Melius est Herodis porcum ὖν esse quam filium υἱόν."

4. Cf. Sandini : *Historia Familiæ sacræ* ; et Dom Calmet : *Commentaire littéral sur la Bible :* Sur St Matthieu : II, 17.

qui marqua l'avènement du Messie. C'est l'opinion commune de tous les chrétiens que le Sauveur parut lorsque tous les peuples étaient en paix. "Toutes les guerres, dit St Jérôme, avaient cessé à la naissance du Sauveur." [1] "Que toute la terre," dit Maldonat, "ait alors joui de la paix, et que le temple de Janus ait été fermé pour la 3e fois, c'est ce qu'attestent tous les écrivains ecclésiastiques et profanes." [2] Aussi bien, il était juste que l'humanité se recueillît et fît silence, à l'arrivée du Prince de la paix, et rendît ainsi hommage à cette paix céleste qu'il venait apporter à la terre, et que les anges chantèrent sur son berceau. Or, quoiqu'il en soit de l'époque précise où Auguste ferma le temple de Janus pour la 3e fois, et que beaucoup d'auteurs placent vers le milieu de 746, après le triomphe de Tibère sur les Allemands, il est certain que l'empire ne fut pas complètement en paix avant le commencement de 749. Dion écrit que Tibère retourna en 747 guerroyer en Germanie, où de nouvelles séditions s'étaient élevées [3]. En 748, selon le même auteur, eut lieu la révolte de l'Arménie : à la mort de Tigrane, Artabaze avait été mis à sa place par ordre d'Auguste : il fut chassé bientôt après, et les Romains qui le voulaient défendre, furent assez maltraités [4]. "Tacite et Strabon," dit le docteur Sepp, [5] "parlent aussi de quelques mouvements chez les Homonades du mont Taurus [6], et les tables d'Ancyre, de quelques autres chez les Ituréens du mont Liban, mouvements qui auraient eu lieu l'an 748". Il est évident, d'après tous ces témoignages, que la paix n'a pas été bien établie dans l'empire avant 749. "Les anciens et surtout Dion nous disent", écrit Trombelli, "que jusqu'en 749, l'empire romain fut agité par la guerre." Mais, à partir de cette date jusqu'en 752, époque à laquelle Caius César fut envoyé par Auguste contre les Parthes, aucune guerre ne vint plus troubler la paix de l'univers, et un grand calme s'établit partout. On ne peut

1. Tunc omnia bella cessaverunt. (S. Hier.)

2. Ubique enim terrarum fuisse pacem, clausumque tunc tertio Jani templum, omnes et ecclesiastici et profani testantur auctores. (Mald.: in Luc. II, 2.)

3. Ac paulo post coortis in Germania motibus, ad bellum profectus est... eo anno in Germania nihil memorabile actum. (Dion : *Hist.* l. 55, 8.)

4. Non sine clade nostra (Usserius, p. 606). Cf. Tillemont : *Histoire des empereurs*, t. I, p. 34.

5. Vie de N.-S. J.-C. : c. III.

6. Voici en quels termes Tacite rapporte le triomphe de Quirinus sur les Homonades : "Quirinus, impiger militiæ et acribus ministeriis .... expugnatis per Ciliciam Homonadensium castellis insignia triumphi adeptus." (*Ann.* l. III, c. 48.)

donc nier qu'à ce nouveau point de vue où nous nous sommes placé, il n'y ait des raisons spéciales d'attacher à 749 plutôt qu'aux années précédentes l'Incarnation et la Naissance du Prince de la paix.

II

Il est temps maintenant d'étudier les raisons des adversaires en faveur de leur thèse, et spécialement celles des partisans de l'an 747. Le principal argument des critiques qui ont adopté cette dernière année est fondé sur diverses considérations relatives au dénombrement universel qui eut lieu, selon St Luc. à l'époque de la naissance de Jésus-Christ [1]. On a allégué d'abord l'inscription du monument d'Ancyre, d'après laquelle Auguste fit 3 recensements, le 1er en 726, le 2e en 746, et le 3e en 767. De ces 3 recensements, dit-on, il en est un qui répond parfaitement au temps voulu par l'édit dont parle l'évangéliste : c'est celui de 746 ; publié à Rome en cette année, il a dû être exécuté en Palestine en 747. Les auteurs de ce raisonnement ont supposé à tort que les lustres mentionnés sur le marbre d'Ancyre étaient des recensements universels : il n'est question, là, que du recensement des citoyens romains, et l'inscription d'Ancyre n'offre pas la moindre raison de considérer le recensement particulier de 746, non plus que les deux autres, comme partie intégrale d'un recensement général de l'Empire, qui aurait aussi embrassé les habitants des provinces.

On allègue encore et surtout, par rapport à l'époque du dénombrement dont parle St Luc, un passage de Tertullien ainsi conçu : " Il est constant qu'il y eut en Judée, sous Auguste, un recensement fait par Sentius Saturninus " [2]. Or, dit-on, Saturninus, investi du gouvernement de la Syrie en 744, en a dû sortir avant l'automne de 748, puisque, d'après certaines médailles d'Antioche, Varus, son successeur, était en charge avant le mois d'octobre 748 [3]. Si Jésus-Christ est né le 25 décembre pendant le recense-

1. St Luc : II, 1 et seqq.

2. Sed et census constat actos sub Augusto nunc in Judæa per Sentium Saturninum. Tertul. : *Adv. Marc.* IV. 19.

3. Les partisans de 748 s'appuient sur ce même raisonnement en faveur de leur thèse. Voici comment s'exprime Pagi, l'un d'entre eux, après avoir rappelé que le sentiment que nous défendons lui avait toujours paru plus probable, avant d'avoir vu les médailles de Varus : " Si Sentius Saturninus fit le recensement de la Judée, comme le dit Tertullien ; et si, d'un autre côté, Varus lui succéda en 748, il ne semble pas qu'on puisse reculer la Nativité du Christ jusqu'en 749." *Apparatus chronologicus ad Annales Card. Baronii.* CXL.

ment exécuté sous Saturninus, il est clair qu'on ne peut placer sa naissance avant l'an 747.

Mais ce raisonnement est loin de paraître concluant. Supposé que l'autorité du texte de Tertullien soit indiscutable, ce qui n'est pas admis de tous, ce texte pourrait très bien s'entendre dans ce sens que Saturninus aurait promulgué l'édit de l'empereur, dont l'exécution n'aurait eu lieu ou du moins n'aurait été complétée que sous son successeur ; et il est difficile, par conséquent, de voir qu'on puisse tirer rien de précis des paroles de Tertullien par rapport à la question qui nous occupe.

A l'appui de leur hypothèse sur le recensement de Saturninus les partisans de 747 allèguent un texte des *Antiquités juives* où Josèphe rapporte que " toute la nation avait prêté serment de demeurer attachée à l'Empereur et de servir ses rois avec fidélité ", et que plus de 6,000 Pharisiens avaient refusé de prêter ce serment et en avaient été punis par Hérode [1]. Or, disent-ils, ce serment eut lieu pendant le gouvernement de Saturninus et avant le départ d'Antipater pour l'Italie, c'est-à-dire, selon toute apparence, vers la fin de 747. D'autre part, il a dû être accompagné de l'enregistrement de ceux qui l'ont prêté, puisque ceux qui l'ont refusé ont pu être signalés à Hérode ; d'ailleurs, chez les Romains, le recensement était toujours précédé du serment. Il est donc à croire, concluent-ils, qu'il faut identifier ce serment dont parle l'historien juif, avec le dénombrement mentionné par St Luc : il n'est pas vraisemblable qu'il y ait eu en Judée deux recensements dans un si court intervalle de temps [2].

Cette conclusion paraît assez fragile. Voici, sur le texte de Josèphe, les sages remarques de l'annotateur de cet historien, le P. Gillet, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, et qui n'était pas préoccupé de questions de chronologie : " Comme Josèphe ne marque point que c'était par l'ordre de l'Empereur qu'Hérode exigeait ce serment, on ne voit rien qui autorise la conjecture d'un savant, qui prétend que le serment dont il s'agit ici est le dénombrement dont parle St Luc. Ce serment fut bien vraisemblablement l'effet de la politique d'Hérode, qui, en même temps qu'il faisait la cour à l'Empereur, en lui témoignant qu'il pouvait compter sur les Juifs dans le cas d'une guerre avec les Parthes, tâchait de s'assurer de la fidé-

1. *Antiq. juives :* l. XVII, c. 2, § 4.
2. Cf. Patrizzi : *De Evangeliis* : dissert. XVIII, c. II, 32 ; ainsi que Wallon : *De la croyance due à l'Evangile* : p. II, c. 3.

lité de ses sujets." On ne voit pas, du reste, qu'il soit si difficile, sans les identifier, de concilier la prestation du serment exigé par Hérode en Judée avec le dénombrement universel prescrit par Auguste, et il ne semble pas du tout certain que de la dénonciation faite à Hérode des 6000 Pharisiens qui avaient refusé d'obéir, on puisse conclure que le serment entraînait l'inscription de toute la nation.

A dire vrai, si le dénombrement mentionné par St Luc favorisait quelque date, ce serait plutôt 749 que 747. Selon l'évangéliste, " ce dénombrement fut le premier qui se fit sous Quirinus, gouverneur de Syrie ".[1] Or, d'après les calculs si savants et si vraisemblables de Zumpt[2], Quirinus a été gouverneur de Syrie à deux reprises, une première fois, entre Quintilius Varus et M. Sollius, depuis la fin de l'an 750 ou l'an 751 jusqu'en 753, c'est-à-dire vers l'époque de la nativité du Sauveur, et une seconde fois, de 759 à 764, après la déposition d'Archélaüs. Comme le premier gouvernement de Quirinus est postérieur à la mort d'Hérode, le recensement qu'il a accompli et auquel il a donné son nom, a dû être commencé avant lui. Mais peut-on le faire remonter jusqu'en 747 ? est-il croyable que, dans une seule province, il ait absorbé 3 ou 4 ans ? et cela, comme le remarque Patrizzi, à une époque où l'empire pouvait s'attendre sans cesse à quelque nouvelle guerre.

Outre l'argument tiré du recensement, on a produit en faveur de l'an 747 un autre argument relatif à l'époque du massacre des Innocents. L'ange qui rappela d'Egypte la Sainte Famille, s'adressa ainsi à Joseph : " Defuncti sunt qui quærebant animam pueri " ; " ceux-là sont morts qui en voulaient à la vie de l'enfant."[3] Ce pluriel, dit-on, ne peut désigner, avec Hérode, que son fils aîné, Antipater, qu'il fit tuer 5 jours avant sa propre

1. Luc : II, 2. C'est la manière la plus simple et la plus naturelle de traduire ce verset, qui a donné lieu à tant de commentaires différents. Il serait difficile, en particulier, de donner à l'expression " præside Syriæ " de la Vulgate, ou à celle qui lui correspond dans le texte grec, un autre sens que celui que nous avons indiqué, par exemple, comme le voudraient beaucoup d'interprètes, celui de commissaire extraordinaire envoyé par Auguste à l'effet de présider au recensement. " Le terme grec employé par l'évangéliste remarque Wallon (*De la Croyance à l'Evangile* : p. II, c. III), " marque sans doute tout pouvoir emportant avec soi l'*imperium*, et l'on peut dire, quoique cela ne fût pas d'usage, qu'un magistrat, revêtu d'une si haute commission, avait pu être revêtu de cette puissance. Mais St Luc ne se sert pas du verbe seul ; il le joint au nom de la Syrie. Or, par là, le mot prend une acception plus particulière, et implique nécessairement le gouvernement du pays."

2. Cf. l'abbé Fouard, *Vie de N.-S. J.-C.*, I vol. p. 55.

3. Matth. II, 20.

mort. Aussi bien, ajoute-t-on, Antipater, d'après Josèphe, régnait en maître sur le cœur du roi, et il était dévoré d'une telle ambition de monter sur le trône, que, pour parvenir à ses fins, il n'eut pas horreur de conspirer contre la vie de ses deux frères, Alexandre et Aristobule, et contre celle de son père lui-même. D'autre part, il pouvait se croire menacé, lui aussi, et même plus que le vieil Hérode, par le nouveau roi des Juifs qu'on annonçait. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été compté par St Matthieu au nombre de ceux qui cherchaient à faire périr l'Enfant. Or, poursuit-on, cette conjuration d'Hérode et d'Antipater contre les Innocents n'a pu avoir lieu que quelque temps avant le départ de celui-ci pour l'Italie, vers le milieu de 748, puisque, à partir de cette époque, toutes les machinations d'Antipater furent découvertes, et qu'il perdit ainsi toute son influence sur le cœur du roi. D'où il suit qu'on ne peut pas placer le meurtre des Saints Innocents plus tard que le printemps de 748, et que par conséquent, le Sauveur a dû naître en Décembre 747. [1]

Ce raisonnement suppose, mais ne prouve pas, qu'Antipater a été complice du massacre de Bethléem. Vouloir fonder la preuve de cette complicité sur l'ambition d'Antipater et sa toute-puissance sur l'esprit du roi, c'est présupposer que le massacre eut lieu avant le départ du prince pour Rome, ce qui est précisément en question ; vouloir l'appuyer sur le texte de St Matthieu, rapporté plus haut, c'est faire une hypothèse gratuite, que rien n'autorise. Dans le texte évangélique, il n'est question que d'Hérode : " à la mort d'Hérode, " dit-il, " l'ange du Seigneur apparut à Joseph, en Egypte, et lui dit..... Retourne dans la terre d'Israël : car ils sont morts, ceux qui voulaient tuer l'Enfant. " [2] Mais pourquoi ce pluriel ? Par cette façon de parler, l'ange fait sans doute allusion à une parole que Jéhova avait autrefois adressée à Moyse dans une circonstance analogue : " Le Seigneur dit à Moyse dans la terre de Madian : Va, et retourne en Egypte : car tous ceux qui en voulaient à ta vie sont morts. " [3] Il ne s'agissait, là aussi, que du Pharaon. D'ailleurs, qui ne sait que, dans le langage usuel, le pluriel est assez fréquemment employé pour le singulier, alors même que ce pluriel n'est pas ce que les grammairiens appellent un pluriel de majesté?

1. V. Patrizzi : *De Evang.* lib. III, dissert. XXXIII, c. II ; ainsi que Wallon : *De la croyance à l'Evangile* : p. 383.
2. Matt. II, 19 et seqq.
3. Ex. IV, 19.... mortui sunt enim omnes qui quærebant animam tuam. Cf. Van Steenkiste : *Commentar. in Matt.* : h. l.

A l'argument fondé sur le dénombrement universel et le massacre des Innocents, en a été ajouté un autre, qui a joui pendant quelque temps d'une grande faveur, et dont le docteur Sepp a été un des plus ardents défenseurs [1]. C'est celui qui est tiré de l'époque où serait apparue l'étoile des Mages. D'après les calculs de plusieurs savants modernes, il y eut en 747, à trois reprises différentes, une conjonction de deux planètes, Jupiter et Saturne, qui simulaient un seul corps lumineux d'une très vive clarté. C'est précisément ce corps surprenant de grandeur et d'éclat qui serait l'étoile du Messie. A la première conjonction, qu'ils aperçurent vers l'Orient, les Mages se seraient mis en route pour la Judée ; la seconde conjonction se serait accomplie pendant leur voyage ; et c'est au moment où ils quittèrent Jérusalem qu'ils auraient vu vers le sud les deux planètes réunies pour la troisième fois, dans la direction même du lieu où ils se rendaient, et paraissant en quelque sorte suspendues au-dessus de Bethléem.

Si cette hypothèse était fondée, évidemment la question serait tranchée, et la date de l'avènement de l'Homme-Dieu serait hors de toute discussion. Malheureusement il est difficile de voir que ce fameux phénomène sidéral, qui parut en 747, réponde aux données de l'Evangile sur l'étoile du Christ. D'après le texte sacré, l'étoile " allait devant les Mages, jusqu'à ce que, venant au-dessus du lieu où était l'Enfant, elle s'y arrêta." [2] Mais comment concevoir qu'un de ces globes qui roulent dans le firmament marche devant des voyageurs, s'arrête sur une maison en particulier et leur désigne ainsi l'endroit qu'ils cherchaient ? Il est bien plus vraisemblable et plus simple de croire, avec la plupart des interprètes, que l'étoile des Mages n'était qu'un météore resplendissant, formé par une opération miraculeuse, dans la région de l'atmosphère. Et en conséquence, l'argument fondé sur la célèbre conjonction sidérale de 747 paraît dépourvue de toute valeur.

Reste maintenant à répondre à une objection directe contre l'an 749. Cette année, dit-on, semble trop rapprochée de la mort d'Hérode. Entre cet événement et la naissance du Sauveur, il faut placer le voyage et l'adoration des Mages, la fuite et le séjour en Egypte, et le massacre, à Bethléem, de tous les enfants mâles au-dessous de deux ans. Comment cela a-t-il pu s'accomplir entre le 25 décembre 749 et le commencement d'avril 750 ?

1. V. Sepp : *Vie de N.-S. J.-C.*
2. Matt. II, 9.

En vérité, la réponse est aisée. Et d'abord, pour ce qui regarde les Mages, supposé même qu'ils vinssent de parties très éloignées de l'Orient, et qu'ils ne se fussent mis en route qu'après la naissance du Sauveur, il est reconnu que, sur leurs chameaux, ces navires du désert, comme on les a appelés, ils pouvaient en quelques semaines franchir la distance qui les séparait de la capitale de la Judée, et rien absolument n'empêche de croire qu'ils soient arrivés au terme de leur voyage, sinon le 6 Janvier, comme beaucoup le croient, du moins une quarantaine de jours après la Nativité, par exemple, immédiatement après la Présentation de Jésus au Temple, selon l'opinion qui semble la plus probable. D'après ce sentiment, la fuite en Egypte aurait suivi immédiatement l'adoration des Mages, et aurait eu lieu par conséquent au commencement de février. Au bout de 5 ou 6 jours de marche, les augustes exilés purent gagner l'Egypte, dont ils n'étaient éloignés que d'une distance de 40 lieues environ. Pendant les quelques semaines qui les séparaient encore de la mort d'Hérode, ils eurent bien le temps, certes, de goûter toute l'amertume de l'exil; et l'évangéliste ne suppose nullement qu'ils firent un plus long séjour sur la terre étrangère: il dit simplement: " Joseph.....prit l'Enfant et sa mère.....se retira en Egypte, et y resta jusqu'à la mort d'Hérode [1] ".

Quant au texte de St Matthieu, d'après lequel Hérode fit massacrer à Bethléem tous les enfants mâles depuis l'âge de 2 ans et au-dessous, selon le temps dont il s'était enquis auprès des Mages [2], on peut l'expliquer parfaitement sans recourir à l'hypothèse que le massacre des Innocents aurait eu lieu un an ou deux après la naissance du Sauveur, annoncée par l'étoile. Et d'abord si l'on voulait absolument mettre ce long intervalle entre le meurtre des Innocents et l'apparition de l'étoile, rien n'empêcherait de supposer que l'astre mystérieux s'est montré aux Mages un temps considérable avant la Nativité. Mais, croyons-nous, il est bien plus simple de dire avec St Jean Chrysostome que c'est la crainte de manquer son prétendu rival qui poussa Hérode, agité de mille vaines inquiétudes, à étendre son décret jusqu'aux enfants de deux ans. D'ailleurs le tyran jaloux ne pouvait-il pas craindre que l'étoile ne fût apparue qu'un temps plus ou moins long après l'enfantement divin, ou que les Mages ne l'eussent pas aperçue immédiatement?

1. Matt. II, 14, 15.
2. Matt. II, 16.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à conclure, et ce sentiment nous semble bien près de la certitude, qu'il faut placer la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ en l'année de Rome 749, qui correspond à la 5e année avant l'ère vulgaire, à la 41e année julienne, à la 40e de César Auguste, à la 4e année de la 193e olympiade, à l'année 4709 de la période julienne.

V. Many, P. S. S.
Professeur d'Ecriture Sainte.

ROSMINI ET SON SYSTÈME

Il y a quelques mois, les journaux de Rome publiaient un décret du Saint-Office, condamnant quarante propositions extraites des œuvres de l'abbé Rosmini. Aussi pénible qu'inattendue pour les amis du célèbre philosophe, cette nouvelle, pourtant, n'a point dû surprendre ceux qui, étant au fait des théories rosminiennes, en savaient pénétrer le sens et mesurer tout le danger.

Impossible de ne pas voir dans ce jugement suprême de l'autorité catholique un événement des plus graves et des plus importants. La condamnation officielle des doctrines rosminiennes portera ses fruits, non seulement en Italie, où elles ont pris naissance, mais dans le monde philosophique et théologique tout entier.

Le *Canada-Français* ayant déjà reproduit, dans une autre livraison, le texte du décret émis à ce sujet par le Saint-Office, nous venons aujourd'hui rappeler à l'attention du lecteur cette même question, en l'entourant des détails historiques et critiques qui nous ont paru les plus propres à la mieux faire connaître.

Peut-être assumons-nous une tâche trop au-dessus de nos forces. Il est parfois si difficile d'atteindre une opinion fausse dans toutes les subtilités où elle se cache ! Peut-être aussi plusieurs estimeront-ils que des questions de ce genre, toutes spéculatives et souvent fort abstraites, ne sauraient guère offrir d'intérêt parmi nous. Ceux-là nous pardonneront de ne pouvoir partager entièrement leur avis.

Il importe d'observer, croyons-nous, que les vérités d'ordre pratique reposent sur les dogmes, et qu'il n'est pas rare qu'une erreur, spéculative d'abord, aille cependant bien vite jusqu'à menacer les plus essentiels principes du Droit naturel et divin. Rosmini lui-même, là où il tente, conformément à son système, de fixer les bases de l'obligation morale, nous en fournit un frappant exemple [1]. Et d'ailleurs le dogme est-il si peu de chose que les questions qui l'affectent ne puissent, en ce pays, espérer un accès à la considération des intelligences cultivées,

1. Voir à ce propos, dans le périodique "*L'Accademia romana di S. Tommaso d'Aquino*" Vol. V, Fasc. II, une savante étude du P. Liberatore.

particulièrement de celles qui ont pour mission de garder la science divine ?

Catholiques par l'esprit autant que par le cœur, ce serait pour nous, assurément, mal porter ce titre que de rester indifférents aux sentences doctrinales de l'Eglise, notre mère. La vérité, quelle qu'elle soit, philosophique ou littéraire, dogmatique ou morale, n'a rien qui la constitue l'exclusif patrimoine d'un siècle et d'un pays : lumière de tous les temps, elle est aussi l'héritage commun de toutes les nations. Comme telle, son intégrité intéresse tous les hommes ; son triomphe sur l'erreur doit spécialement réjouir toutes les âmes chrétiennes, soucieuses de leur perfection, de leur dignité et de leur grandeur.

Ces motifs bien pesés nous tiendront lieu d'excuse.

Retracer sommairement l'histoire de Rosmini et de son système, puis passer en revue ses principales erreurs en indiquant seulement les raisons les plus manifestes qui semblent en justifier la condamnation, tel sera le double objet de ce travail.

I

Dans le Tyrol, sur les bords de l'Adige et non loin du lac de Garde, s'élève la ville de Rovereto, antique boulevard de la puissance vénitienne. C'est là que vint au monde, le 25 mars 1797, au bruit des victoires et des éclats de foudre de Napoléon Ier, Antoine Rosmini Serbati. Issu d'une noble tige, il apportait en naissant un nom déjà illustre, lié à toutes les gloires nationales et religieuses de la région tyrolienne.

De bonne heure, le jeune Antoine donna des signes peu ordinaires d'intelligence et de piété. A un âge où l'enfance peut à peine s'élever au-dessus des perceptions sensibles, ses biographes [1] assurent qu'il était capable de lire les ouvrages les plus sérieux. Ce qui semble hors de doute, c'est qu'un goût très prononcé le portait d'instinct vers les hautes études.

A seize ans, après de brillants succès de collège, on le voit fonder lui-même une "Académie scientifique et littéraire" destinée à recueillir, comme en un faisceau de généreux travailleurs, les jeunes gens les mieux doués et de bonne conduite. De fréquentes réunions mettaient en contact ces académiciens

1. Voir l'ouvrage intitulé "Life of Rosmini" publié en 1886 par W. Lockart, prêtre rosminien.

avides de science, et de leurs discussions, déjà pleines de gravité, Antoine Rosmini était l'âme.

Rosmini eut pour professeur de philosophie Don Pietro Orsi, un digne prêtre qu'il estimait beaucoup et auquel plus tard il dédia son " Nouvel essai sur l'origine des idées ". Malheureusement, cet abbé, comme tant d'autres de la même époque, avait puisé, dans l'atmosphère chargée de son siècle, les principes dissolvants du sensualisme de Locke. De tels principes ne pouvaient plaire au jeune rovérétain, que ses premières tendances emportaient déjà vers les doctrines idéalistes. Il en résulta, entre le maître et son disciple, des divergences d'opinion bien propres à favoriser dans l'esprit de ce dernier ce souffle d'indépendance né sans doute du malheur des temps, mais auquel notre philosophe eut toujours l'immense tort de livrer entièrement les voiles de son imagination et de sa pensée.

Appelé par la voix de Dieu à l'état ecclésiastique, Antoine Rosmini n'hésita pas un seul instant à faire le sacrifice des joies et des honneurs, que le monde, le rang, la fortune semblaient lui promettre. Vainement ses parents, dont le rêve avait été d'en faire l'héritier de leur nom et la gloire de leur famille, essayèrent-ils à plusieurs reprises de le détourner de son dessein. Le jeune homme fut inflexible.

De guerre lasse, on l'envoya terminer ses études philosophiques, et suivre les leçons de théologie à l'Université de Padoue. Il y demeura trois ans, puis revint à Rovereto, où il fut ordonné prêtre l'année suivante. C'était en 1821.

Jusqu'à 1826, Rosmini mena une vie silencieuse et recueillie, plutôt de contemplation que d'action. Ne quittant que rarement sa ville natale, il partageait son temps entre la prière, l'étude, la réception de ses amis et l'accomplissement de certains devoirs de charité qu'il s'était généreusement imposés. Nous croyons volontiers à la parole de ses biographes, lorsqu'ils nous disent avec quelle ferveur le jeune abbé célébrait chaque matin l'auguste Sacrifice de nos autels, comme il était fidèle à mettre en pratique le règlement de vie qui ordonnait toutes ses journées, comment aussi son zèle s'exerçait tantôt sur l'âme de quelques clercs groupés autour de lui comme autour d'un maître, tantôt sur ceux de ses concitoyens qui recherchaient sa direction et la lumière de ses conseils.

L'abbé Rosmini étudiait beaucoup. Dans ces années de paisible retraite, presque tous les auteurs de philosophie depuis Platon jusqu'à Hegel passèrent successivement sous ses yeux. Certes, il n'en fallait pas plus pour former un érudit. Mais ce

n'était pas assez pour créer un docteur de la famille des Augustin et des Thomas d'Aquin.

Vers 1826, s'ouvre, à proprement parler, la vie active et publique du célèbre philosophe.

Prêtre ou écrivain, fondateur de système ou directeur d'âmes, son rôle en Italie fut considérable, et si ses erreurs l'ont empêché de faire tout le bien qu'il eût pu accomplir, nous ne pourrions sans injustice refuser de lui reconnaître une nature droite et vertueuse, une intelligence élevée, l'éclat et la fécondité du talent.

Que Rosmini d'abord ait été un saint prêtre, cela semble hors de conteste. Amis et adversaires s'unissent pour le proclamer, et ses lettres, ses œuvres, sa conduite, toute sa vie ne font qu'ajouter à ce glorieux témoignage. Nous en voyons surtout la preuve dans cette belle disposition d'âme, inspiratrice de tous ses actes, qu'il savait porter à la hauteur d'un principe, et que l'on peut regarder comme le trait caractéristique de sa vertu, nous voulons dire, une sage indifférence vis-à-vis des choses de ce monde, un abandon complet de soi-même aux desseins très justes et très miséricordieux de la Providence divine. Aussi avait-il coutume de ne jamais rien entreprendre sans s'être préalablement assuré ou du moins persuadé que ce qu'il voulait faire était conforme aux vues de Dieu. L'illusion, sans doute, a souvent trompé son cœur, mais n'oublions pas que la bonne foi couvre bien des écarts.

L'œuvre capitale à laquelle Rosmini voua son âme de prêtre et d'apôtre, fut l'*Institut de la Charité*, congrégation religieuse enfantée par son zèle et que lui-même dirigea jusqu'à sa mort. Fondé en 1830 à Domodossola, petite ville du diocèse de Novare, le nouvel institut reçut son approbation formelle du St-Siège en 1838. Il est juste de rappeler en quels termes Grégoire XVI, dans ses Lettres Apostoliques, parlait alors de l'abbé Rosmini, et daignait le constituer Supérieur à vie de son ordre naissant. " Comme il Nous est bien connu et démontré, dit-il, que notre cher fils, Antoine Rosmini, prêtre et fondateur de cet Institut, est un homme distingué, supérieur, doué des plus rares qualités de l'intelligence, illustre par ses connaissances dans les sciences divines et humaines ; qu'il brille également par son esprit de religion, par sa piété, sa force d'âme, sa droiture, sa prudence, par son merveilleux dévouement à la religion catholique et au St-Siège, et qu'il n'a eu d'autre but, en fondant l'*Institut de la Charité*, que d'allumer de plus en plus dans les cœurs le feu de cette même charité chrétienne, et de faire recueillir à l'Eglise des

fruits plus abondants, Nous dérogeons pour cette fois au mode de nomination prescrit par la règle, et Nous l'établissons pour la vie Prévôt-Général de l'Institut de la Charité".

On remarquera en passant,— ce qui n'est pas sans importance pour bien apprécier la conduite du St-Siège — que les éloges ainsi décernés par le Souverain Pontife Grégoire XVI à l'abbé Rosmini ne portent nullement sur la *valeur de ses doctrines.*

L'Institut Rosminien, dont le but se révèle dans son nom même, devait, d'après sa constitution et l'idée de son fondateur, tenir le milieu entre le clergé régulier et le clergé séculier. Alliant à l'essence de l'état religieux certaines formes extérieures plus souples et plus libres, ce devait être comme un corps de voltigeurs, prêts à tout, capables d'aider, de soutenir, en cent façons diverses, le sacerdoce militant.

Les commencements furent de bon augure. Bientôt on vit la nouvelle congrégation se remplir de prêtres dévoués, et étendre le rayon de sa charité à un grand nombre d'œuvres pieuses, telles que missions, retraites, desserte des paroisses, direction des écoles, etc. Les provinces septentrionales de l'Italie furent, avec l'Angleterre, les premiers théâtres où brilla le zèle des religieux rosminiens. Il est vrai que certains établissements tentés dans le Tyrol durent échouer par suite de l'odieux Joséphisme dont l'Autriche, maîtresse de cette contrée, n'avait pas cessé de subir l'influence. Appelé au Piémont par le roi Charles Albert, Rosmini y fut plus heureux. En Angleterre surtout, où la semence de la nouvelle société fut portée en 1835, les résultats ne tardèrent pas à dépasser toute espérance. On ne saurait nier que l'Institut Rosminien ait été, entre les mains de la Providence, un auxiliaire très puissant pour hâter et effectuer ce consolant retour au catholicisme, qui s'est naguère produit dans une assez large portion de la nation anglaise.

Toutefois, avouons-le, les attaques dirigées dès l'origine de l'ordre contre les doctrines de son fondateur ne lui ont pas permis de prendre tout l'accroissement qu'il pouvait attendre d'abord. L'avenir lui réserve-t-il des jours plus prospères ? Nous voulons l'espérer, quoiqu'il y ait lieu de craindre que, par la force même des choses et malgré le vœu contraire de Rome, il ne ressente trop violemment le contre-coup de la condamnation dont le rosminianisme vient d'être frappé.

Si l'abbé Rosmini se distingua par ses vertus, par un vif amour de l'Eglise et un grand zèle pour ses frères, ce fut surtout par ses écrits qu'il éveilla l'attention de ses contemporains.

Personne n'ignore qu'à l'aurore de ce siècle, l'Europe presque entière souffrait d'un mal profond. Sous le nom de philosophie nouvelle, des opinions perverses, aussi nuisibles à la foi que contraires à la raison, s'étaient peu à peu glissées dans les écoles, et dominaient déjà un très grand nombre d'esprits. Le panthéisme d'une part et le sensualisme de l'autre exerçaient leurs ravages, non seulement en Allemagne et en France, mais encore en Italie, cette terre classique des saines et pures doctrines. Comment les catholiques de ce pays n'eussent-ils pas accueilli par des transports de joie tout athlète se levant, avec un noble courage, du sein de tant d'erreurs, pour couvrir de sa parole la vérité outragée ?

Rosmini fut salué comme un oracle.

Tout d'ailleurs semblait s'unir en lui pour lui concilier la faveur publique. A une érudition vaste et brillante, le philosophe de Rovereto joignait une grande élévation de pensées, les charmes d'un style vigoureux, élégant et facile.

Ce fut la ville de Milan qui applaudit à ses premiers faits d'armes. Cette cité, dominée par les théories sensualistes, était devenue à cette époque comme un centre d'erreurs. Le terrain semblait donc bien choisi pour la lutte. Rosmini entra en lice avec toute l'ardeur de ses trente ans. Différents opuscules, écrits pour la plupart contre les fausses doctrines du temps, sortirent alors de sa plume, et firent grand bruit dans la sphère des lettrés.

Deux années après, en 1829, profitant d'un voyage à la Ville Eternelle, il y publia, avec les encouragements d'illustres personnages, son *Nouvel essai sur l'origine des idées*, ouvrage qui porte en germe toute la philosophie rosminienne. Plusieurs autres travaux, concernant des matières de la plus haute importance, suivirent de près cet essai. A vrai dire, il n'est guère de question philosophique ou théologique que l'abbé Rosmini n'ait, un jour ou l'autre, hardiment abordée et tenté de résoudre.

Parmi tous ses écrits, celui où son système se reflète avec le plus de fidélité, c'est sa *Téosofie*, à laquelle il consacra les dernières années de sa vie. Ce livre se trouve au nombre de ses œuvres posthumes, et c'est de lui que sont extraites le plus grand nombre des propositions condamnées.

Si le talent pouvait servir à l'esprit de garantie suffisante contre toute faiblesse, on n'aurait certes pas à déplorer aujourd'hui les erreurs de Rosmini. Ce docte abbé, nous l'avons reconnu déjà, avait reçu du ciel une intelligence d'élite : tous ses ouvrages en font foi, spécialement ses préfaces, là où il développe quelque idée d'une portée plus générale. On en jugera par le passage

suivant : [1] " Quand les maux sont profonds, il faut en chercher les racines à une grande profondeur. La dépravation et la dissolution ne sont plus l'effet de la fragilité, d'une déplorable défaillance des forces morales de l'homme : le vice a pénétré bien avant, et a parcouru l'immense région des âmes ; il a envahi l'intelligence, et s'est changé en une malice froide et calculée. Par suite de cette marche, une guerre à mort a été faite à la vérité..... C'est dans le scepticisme, c'est-à-dire dans l'idiotisme absolu de l'homme que le génie du mal a enfin trouvé un lieu convenable pour l'édifice de la perversité et de la corruption humaines. Désormais, il ne faut donc plus glisser à la surface des choses, ni employer des remèdes palliatifs en se dissimulant à soi-même l'énormité de nos plaies. Aujourd'hui, il faut que tous les hommes de bien, qui ont puissance et savoir, se liguent promptement et d'un commun accord pour réorganiser la science même, pour réorganiser ensuite la morale, pour réorganiser enfin la société dont les éléments sans cohésion sont au moment de se dissoudre."

N'y a-t-il pas en ces paroles, avec la pénétration du coup-d'œil, l'accent d'une mâle et saisissante éloquence ? Jusqu'au milieu de l'erreur, la pensée de Rosmini reste noble; elle sait s'élever encore à de sublimes hauteurs, mais c'est pour planer alors sur d'affreux précipices.

Chose digne de remarque, qnand Rosmini s'attache à refuter de faux systèmes, il y déploie une force, une habileté, quelquefois même une sûreté de dialectique remarquable. Au contraire, s'agit-il de reconstruire la vérité battue en brèche, ce n'est plus le même esprit ; quel contraste ! disons mieux, quelle contradiction ! Son dévouement s'épuise en efforts stériles, hasardés, dangereux, en tentatives souvent contraires à la doctrine qu'il veut sauver.

D'où vient donc cette impuissance, et pourquoi faut-il qu'un écrivain si distingué, si ardent pour le bien, se soit si étrangement mépris, jusqu'au point de vouloir donner pour base à l'édifice catholique le sable mouvant des erreurs les plus radicales ? La nature de l'homme a ses mystères qu'il n'est pas toujours facile de sonder.

Néanmoins deux raisons, qu'on nous permettra d'indiquer ici, nous semblent concourir à mettre en lumière cette chute intellectuelle de l'illustre rovérétain.

1. Préface au *Nouvel essai sur l'origine des idées.*

Certains philosophes (Rosmini est de ce nombre), en préconisant le système d'une ou de plusieurs idées innées, ont évidemment méconnu l'état originel et la faiblesse native de l'esprit humain. Illusion fatale, dans laquelle on est tombé pour n'avoir pas suivi l'enseignement si clair et en même temps si solide d'Aristote et de S. Thomas ! D'après cet enseignement, fondé tout à la fois sur l'expérience et la raison, l'intelligence humaine naît en pure puissance — *in mera potentia* — et ne sort que par degrés de cet état d'imperfection naturelle qui la distingue essentiellement de l'intellect angélique. Aussi bien, quoique pourvue de ressources personnelles, a-t-elle besoin, pour atteindre plus tôt et plus sûrement sa fin, pour dissiper en outre le nuage d'ignorance dont le péché l'enveloppe, d'emprunter à la tradition cette somme de vérités acquises, qui constituent l'un des plus précieux trésors de l'humanité. Ce travail de formation, d'éducation rationnelle, les plus grands génies n'ont pas dédaigné de s'y soumettre : ils y ont trouvé les principes qui fécondent, la lumière qui dirige et oriente l'esprit vers son objet.

Or, à l'époque où Rosmini parut, nous savons ce qu'étaient devenues la philosophie et la théologie, ces deux nobles soutiens du monde moral. La scolastique oubliée, les traditions foulées aux pieds, de nouveaux systèmes érigés en dogmes de l'avenir, nombre d'écoles désorganisées, fermées, ou indifféremment ouvertes à tout vent de doctrine, tel était, on s'en souvient, l'état intellectuel d'une grande partie de l'Europe, et, par suite, du nord de l'Italie.

Les conséquences se devinent. Dans de telles conditions, l'éducation philosophique et théologique de Rosmini dut être défectueuse : elle ne put répondre aux vrais besoins d'une intelligence de cette trempe, et imprimer à ses efforts cette direction ferme et sûre qui lui était si nécessaire. Il étudia, dit-on, la Somme de S. Thomas, pour qui il n'eut toujours que des sentiments d'estime et d'admiration bien sincères. Soit ; mais aussi, on devra l'admettre, habitué à ne compter que sur ses propres forces, sous l'empire d'idées prématurément conçues, et emporté par l'ardeur inconsidérée de son talent, jamais il n'arriva à bien pénétrer le sens des enseignements thomistiques. Ce fut là son malheur. Rien au monde n'est périlleux comme l'essor des grands esprits mal gouvernés, et jetés en dehors des voies de la tradition catholique.

Placé dès le principe en face du sensualisme que professait Pietro Orsi, son maître, et dont Gioia se faisait à Milan le porte-drapeau, notre jeune philosophe, comme par un sentiment de

légitime frayeur, crut devoir chercher au sein de l'idéalisme un contre-poids à ces doctrines. C'était lancer sa barque sur l'écueil opposé. Il ne s'en aperçut pas. Kant parut à ses yeux un insigne bienfaiteur de la pensée humaine. Ajoutons que déjà depuis quelques années un vif souci hantait son âme : c'était le désir de confondre dans une étroite et profonde unité tout l'ordre idéal et réel des choses. D'où lui venait cette idée, si ce n'est de la lecture des auteurs allemands ? Rosmini, il est vrai, c'est la judicieuse remarque du Père Liberatore [1], Rosmini refuta Kant, Fichte, Shelling, Hegel, mais sans se douter que le mal qu'il voulait guérir l'atteignait lui-même. En rejetant les formes variées de leurs systèmes, il en garda le principe, l'âme, et la vie.

C'est ce principe qui se révèle dans les paroles suivantes de sa *Téosofie* : " Il y a, dit-il, au fond de l'intelligence humaine un besoin de tout ramener à l'unité..... Cette unité, notre intelligence tend à l'atteindre, non seulement dans l'ordre des connaissances, mais encore dans l'ordre des choses réelles, parce qu'ici même, en définitive, elle ne voit pas autre chose que l'*être.*" Préoccupé de cette pensée, Rosmini proposa un système qu'il croyait appuyé sur la doctrine catholique elle-même, appelé à régénérer les esprits, à les unir, à concilier dans une heureuse fusion les exigences de la foi et les aspirations de la raison. Ce système, nous le verrons bientôt, n'était pourtant qu'une sorte de centralisation philosophique, peu distincte quant au fond du trancendentalisme allemand. Les rêveries nuageuses de Fichte et de Hégel avaient complètement égaré le jeune et confiant philosophe.

En même temps qu'il se livrait aux plus hautes spéculations de la métaphysique chrétienne, Rosmini ne perdait point de vue la marche politique et sociale de son pays. Loin de là : c'est qu'alors l'Italie était en proie à l'agitation la plus vive. D'une part, la haine du peuple italien pour l'Autriche, qui depuis le congrès de Vienne occupait la Lombardie et la Vénitie ; d'autre part, le travail des sociétés secrètes exploitant dans l'ombre contre la religion et la monarchie les plus funestes principes de la révolution française ; puis enfin l'ambition de la Maison de Savoie, convoitant pour elle-même la souveraineté de l'Italie : telles étaient les trois causes qui contribuaient le plus fortement à produire et entretenir l'effervescence des esprits. Tout déjà faisait présager un orage. C'est au milieu de ces troubles que

1. *L'Accademia romana di S. Tommaso d'Aquino*, Vol. III, Fasc. II.

Pie IX, on le sait, monta, en 1846, sur le trône de S. Pierre. L'un de ses premiers actes fut d'accorder à son peuple une constitution, fondée sur le régime représentatif. L'excellent pontife espérait par là pouvoir calmer les populations, de plus en plus agitées, de Rome et des Etats de l'Eglise. Il n'en fut rien. La vague populaire continua de gronder. De partout retentissaient les cris de " Guerre à l'Autriche ", " Unité de l'Italie ", et ces menaçantes claneurs tenaient en émoi toute la péninsule.

Dans ces circonstances, et en face d'aspirations aussi ardentes, quelle devait être l'attitude du St-Siège ?

Charles Albert, roi de Sardaigne, venait de déclarer la guerre à l'Autriche. Rosmini fut de ceux qui crurent que cette guerre était juste et prudente ; que, pour mieux faire éclater son patriotisme aux yeux des siens et ne pas paraître s'opposer à un mouvement national, le Pape devait s'allier au Piémont, et l'aider par la force à délivrer les provinces du Nord du joug de l'Autriche. Pie IX voyait la chose de plus haut. En sa qualité de père commun des fidèles, et dans l'état présent des esprits, pouvait-il convenablement porter les armes contre une portion de son troupeau ? — Défense fut faite à son armée de franchir la frontière, et en même temps il écrivit à l'Empereur d'Autriche une lettre restée célèbre, dans laquelle, arbitre pacifique, il priait Sa Majesté très chrétienne de vouloir bien, d'elle-même, renoncer à une domination qui allait occasionner tant de désastres.

Cependant le Piémont, toujours désireux de gagner l'appui de Rome, avait député auprès du St-Siège l'homme qu'on croyait alors posséder le plus d'influence, soit par ses écrits, soit par son dévoûment à l'Italie et à l'Eglise. Rosmini était cet homme. Il exposa au Pape le but de sa mission et le projet qu'il avait conçu. Selon lui, pour l'honneur et la paix de la nation, il fallait établir entre les divers Etats italiens, sous la Présidence permanente du Souverain Pontife, une vaste confédération, dont la Diète siègerait à Rome et aurait le pouvoir de statuer sur les plus graves intérêts communs, en particulier sur la paix et sur la guerre. Ce plan, que plusieurs, paraît-il, accueillirent d'abord avec assez de faveur, fut bientôt abandonné. Un changement de ministère survenu à Turin détermina Rosmini à résigner sa mission ; puis, quand la révolution romaine éclata, il suivit Pie IX à Gaëte. Mais il était visible que l'influence dont il avait joui en arrivant à Rome baissait de jour en jour. On l'accusa de professer des opinions libérales. Peu après, à sa grande surprise, il apprit que deux de ses écrits politiques, intitulés, l'un " *Des cinq plaies de l'Eglise* " avec un

appendice de deux lettres sur l'élection des Evêques par le clergé et le peuple, l'autre " *La Constitution selon la justice sociale* " avec un appendice sur l'unité de l'Italie, avaient été mis à l'Index. L'auteur, quoique peu préparé à ce jugement, s'y soumit sans réserve, et en porta le poids avec toute la résignation d'un cœur chrétien. On comprit dès lors que les portes du Cardinalat, dignité dont le Pape avait un instant songé à honorer ses mérites, allaient être pour lui à jamais fermées par cette condamnation.

L'abbé Rosmini revint au milieu des siens pour y achever sa carrière dans la prière, l'étude et les paternels soucis que lui imposait la direction spirituelle de ses enfants. Ses derniers jours furent édifiants de piété et de simplicité. Afin de donner à tous une preuve solennelle de son attachement à la foi catholique, il voulut, avant de mourir, réciter publiquement la formule de profession contenue dans la bulle de Pie IV. Il expira le 1er juillet 1855 à Stresa, petite ville du diocèse de Novare, située sur les bords du lac Majeur, et qui était alors le siège du Noviciat de l'Institut Rosminien. C'est là, dans l'église du crucifiement, sous les voûtes d'un riche mausolée élevé à sa mémoire et couronné de sa statue, que reposent les restes de ce prêtre illustre.

Quelque confiance qu'aient montrée jusqu'à ces derniers temps en la justice de leur cause les défenseurs de Rosmini, on aurait tort de penser que rien ne laissait prévoir le décret de condamnation récemment porté contre son système.

Dès 1843, sa doctrine touchant le péché originel soulevait des controverses si vives que Grégoire XVI dut imposer silence aux deux partis. A peine ses théories philosophiques furent-elles divulguées et suffisamment comprises qu'elles rencontrèrent de la part de certains auteurs, plus aptes à les juger, une opposition qui alla toujours croissant avec les années.

En 1851, le rosminianisme fut dénoncé à la Congrégation de l'Index. Après un examen de trois ans parut la sentence suivante : *Dimittantur opera Antonii Rosmini*,— que les œuvres d'Antoine Rosmini soient renvoyées. Etait-ce une approbation, un gage d'orthodoxie, ou plutôt n'y fallait-il voir qu'un acquittement purement temporaire ? Les rosminiens, comme il est facile de le comprendre, ne manquèrent pas d'interpréter dans le sens le plus favorable ce mot de l'Index, qui devint bientôt, entre eux et leurs adversaires, l'occasion de nouveaux et profonds dissentiments.

ns ublication des ouvrages posthumes de Rosmini, ouvrages d squels l'auteur définissait en termes beaucoup plus clairs l e nature de ses doctrines, les hostilités se poursuivirent R lus d'acharnement encore ; tellement qu'en 1876, le cardi- n Luca, Préfet de la Congrégation de l'Index, crut devoir é la voix et enjoindre à certains journaux de ne censurer osmini ni ses œuvres, déclarant toutefois qu'il était permis discuter les opinions philosophiques et théologiques soit ns les écoles, soit dans les livres.

Cependant les doutes soulevés sur le sens véritable du mot *mittantur* continuaient de diviser les esprits. Une intervention e l'Index était devenue nécessaire. La Sacrée Congrégation ntervint en effet. Par une première décision, rendue en 1880, lle statuait qu'un livre renvoyé est un livre non prohibé — *opus uod dimittitur non prohiberi.* — Mais, se demandait-on, la non- rohibition, actuellement décrétée par l'Index, d'un ouvrage, uppose-t-elle nécessairement que ce même ouvrage ne pourra amais être prohibé, et qu'on n'a plus le droit d'en combattre les loctrines? Nouveaux doutes, partant nouvelles querelles. On lut solliciter une seconde décision, plus explicite encore, en roposant à la Congrégation les questions suivantes : " Est-ce ue les livres dénoncés à la S. Cong. de l'Index, et non prohibés ar elle, doivent être regardés comme exempts de toute erreur ontre la foi et les mœurs? Et, dans le cas contraire, ces livres on prohibés par la S. Congr. peuvent-ils être attaqués au double oint de vue philosophique et théologique, sans que l'on encoure our cela la censure de *témérité* ? " La Sacrée Congrégation, n date du 5 décembre 1881, répondit *négativement* à la première uestion et *affirmativement* à la seconde.

Il est aisé d'imaginer avec quelle ardeur la polémique se alluma de part et d'autre. On en vint bientôt à dépasser les ornes d'une discussion sage et modérée. Léon XIII, pour en inir, adressa le 25 janvier 1882, aux archevêques de Milan, urin et Verceil, une lettre de haute portée, par laquelle il aisait défense aux journaux quotidiens de traiter cette question, t annonçait en même temps la détermination prise par le t-Siège, de soumettre à l'autorité suprême de son jugement objet d'aussi longues et aussi ardentes contestations.

On continua du reste, selon le désir de Rome, à agiter la uestion rosminienne dans les écoles, les revues et les livres ; nais les journaux se turent.

Enfin, le 14 décembre dernier, fut porté par le St-Office, avec a confirmation du Pape, ce décret si formel que nos lecteurs

connaissent, et qui atteint le rosminianisme jusque dans racine même.

Telle a été l'issue de ces luttes de doctrine, suscitées il cinquante ans par les enseignements de l'abbé Rosmini, suivies depuis autour de son nom avec un incroyable zèle ont fortement préoccupé pendant tout ce laps de temp esprits les plus graves et les plus distingués.

II

Nous prions maintenant le lecteur de vouloir bien descend avec nous sur le terrain même des erreurs rosminiennes, af d'en examiner la nature, les caractères, et de voir en quoi elle contrastent avec la foi de l'Eglise. Ces erreurs, les principale du moins, sont contenues dans les quarante propositions censurées par le Saint-Office, et qu'on trouvera reproduites à la suite de cet article.

Pour donner à notre exposé toute la clarté nécessaire, nous parlerons en premier lieu des fondements du rosminianisme, c'est-à-dire de ses principes philosophiques ; puis nous suivrons ces principes dans les applications les plus graves que Rosmini en a faites aux dogmes révélés. C'est là, du reste, l'ordre même qui semble avoir présidé à la distribution des propositions condamnées, lesquelles, il faut le dire, résument admirablement tout le système. Notre tâche consistera à en bien fixer le sens et déterminer la portée.

Les treize premières propositions se rapportent aux théories *idéologiques* et *ontologiques* de la philosophie rosminienne. Considérons successivement les unes et les autres.

L'homme, doué de raison, est un être privilégié qui, par cette admirable faculté de penser, peut, sans sortir de lui-même, en s'élevant sur les cimes de son âme, prendre connaissance de tout ce qui l'entoure, se mettre en rapport avec tout ce qui existe, contempler les créatures, chanter et adorer le Créateur. C'est là une vérité de sens commun, qu'on ne saurait nier sans tomber sous le coup d'universels anathèmes. Mais cette union entre l'homme et les choses, entre l'intelligence et son objet, comment s'opère-t-elle ? Comment surtout l'esprit humain parvient-il à pénétrer les secrets les plus cachés de l'être, la nature intime de ce que l'œil du corps ne peut percevoir que sous des dehors sensibles ? enfin de quelle manière l'homme acquiert-il les idées

universelles, sur lesquelles comme sur son pivot roule toute la science ? Ce problème, gros de conséquences diverses selon la diversité des solutions qu'il reçoit, occupe une large place dans les démonstrations de la philosophie catholique.

Nous l'avons vu plus haut : d'après Aristote et S. Thomas, l'âme humaine, bien inférieure aux anges, la dernière en hiérarchie des formes intellectuelles créées par Dieu, n'apporte avec elle au moment de sa création et de son union avec le corps qu'une simple puissance de connaître, sans conception innée. Féconde, néanmoins, est cette puissance. Par sa vertu propre, notre intelligence considère, dans les images que lui offrent les sens, la nature seule des choses, abstraction faite de toutes conditions matérielles et particulières, et voyant cette nature susceptible de s'étendre à plusieurs individus, elle se forme à elle-même une idée générale, qui est celle de l'universel, de l'humanité, v. g. commune à Pierre et à Paul.

Telle est l'explication du Docteur Angélique.

Il s'en faut qu'elle sourie au docteur de Rovereto. Dans son *Nouvel essai sur l'origine des idées*, après avoir rejeté un grand nombre de systèmes, sans excepter la solution aristotélicienne — partagée cependant par tous les scolastiques et après eux par les plus sages philosophes, — Rosmini formule ainsi sa pensée : L'homme connaît l'universel. Or cette connaissance ne peut lui venir des choses particulières, où l'universel n'est pas. Donc il la reçoit de l'auteur même de la nature ; en d'autres termes, Dieu Créateur fait briller aux yeux de l'âme une radieuse lumière dont l'éclat se projette sur tout ce qui est. Cette lumière bienfaisante, ce flambeau révélateur, c'est l'*être idéal, universel*, d'une compréhension et d'un rayonnement infinis.

Mais un tel être, où le trouver, sinon en Dieu lui-même ? Rosmini ne recule pas devant cette affirmation. " Dans la sphère du créé, dit-il, se manifeste immédiatement à l'esprit humain quelque chose de divin en soi, c'est-à-dire tel qu'il appartienne à la nature divine " (Prop. 1). Et qu'on le remarque bien, ce divin n'a rien de participé, au contraire " c'est une actualité non distincte du reste de l'actualité divine " (Prop. 2 et 3). Ailleurs, [1] le rovérétain ne s'exprime pas moins clairement : " Dieu se montre à nous ici-bas, seulement en tant qu'être purement intelligible, en tant que vérité. "

On le voit, l'idéologie de Rosmini repose tout entière sur une vision de Dieu, sur une intuition de l'être idéal, divin, lequel,

1. Rinnovamento, l. III, c. 42.

foyer sacré, lampe resplendissante suspendue à la voûte infinie, illumine des mêmes rayons et la terre et le ciel (Prop. 9).— C'est la base du rosminianisme.

Avouons qu'il n'est pas besoin d'observation bien profonde pour reconnaître l'étroite parenté de ces doctrines avec un système déjà réprouvé, en 1861, comme dangereux, par le St-Office.

L'*ontologisme*, tel est le nom de ce système, quoique multiple de formes, s'unifie dans une pensée commune. C'est que l'esprit humain, par sa vertu propre et l'inclination naturelle qui le porte au vrai, voit dès ici-bas et immédiatement Dieu lui-même ou quelque chose de Dieu, et que, dans cette vision, lumineuse, universelle, brillent comme en un miroir toutes ses autres connaissances.—N'aperçoit-on pas l'erreur et le danger d'une pareille doctrine? Contraire à l'expérience, contraire aussi à la nature de l'homme, dont l'intelligence imparfaite et bornée doit, selon l'expression de S. Paul [1], s'élever des choses visibles aux choses invisibles, il est clair que l'ontologisme confond l'ordre surnaturel avec l'ordre naturel, et qu'il tend au rationalisme une main sympathique. Supposé, en effet, que l'homme, par ses seules forces, pût porter son regard directement sur Dieu même, cette vision bienheureuse ouvrirait sous ses yeux les plus profonds mystères. Dieu est simple, on le sait, souverainement simple; il découle de là qu'aucune intelligence ne saurait se fixer immédiatement sur lui sans le voir tel qu'il est et tout entier.

Or, il est aisé de s'en convaincre, ce que Rosmini enseigne dans son système idéologique concorde pleinement, du moins quant à la substance, avec la doctrine qui vient d'être signalée.

Après avoir, faute de ne pouvoir comprendre comment l'universel est *en puissance* dans les choses particulières, faussement conclu à l'existence d'une idée innée, mère de toutes les autres, le philosophe de Rovereto va plus loin et affirme que cette idée met l'esprit de l'homme en présence de l'être même de Dieu. Que dit-il, en effet ? que répète-t-il souvent dans plusieurs de ses écrits ? Que l'être idéal, naturellement connu par toute intelligence créée, " appartient à Dieu ", est " incréé ", " divin".

On pourrait demander ici : mais cet être appelé divin, objet premier et source naturelle de toutes nos connaissances, Rosmini cependant ne le place-t-il pas en dehors de Dieu, quelque part au-dessus de nos têtes, comme un astre rayonnant au som-

1. Rom., 1, 20.

met de la création des esprits ? — Nullement : cette réponse se dégage, claire et explicite, de ses propres paroles : " C'est, dit-il, une actualité non distincte de l'actualité divine ". C'est " quelque chose du Verbe, que l'intelligence du Père distingue, non pas réellement, mais rationnellement de ce Verbe " (Prop. 7).

Eh quoi ! dira-t-on encore, n'est-il pas possible de voir en Dieu quelque chose, v. g. les raisons des créatures, sans voir Dieu lui-même ? Impossible, devons-nous répondre avec S. Thomas [1], dont la parole toujours vivante, même après six siècles, revêt dans le cas présent un frappant caractère d'actualité. " D'abord, dit le saint Docteur, l'essence divine elle-même est la raison de toutes les choses créées, sans que, pour cela, rien ne s'y ajoute sauf une simple relation à la créature.— En outre, pour connaître une chose selon qu'on la compare à une autre, ce qui est connaître Dieu dans ses rapports avec les êtres créés, il faut préalablement la connaître en elle-même, ce qui est voir Dieu en tant qu'objet de la béatitude. "

Cela renverse absolument l'hypothèse ontologiste et avec elle le système rosminien dont elle est en quelque sorte le vice originel. C'est, nous n'en doutons pas, cette erreur radicale que l'Eglise a voulu réprouver dans les premières propositions attachées au décret de condamnation.

Mais pénétrons plus avant dans la doctrine de Rosmini, et demandons-lui de nous faire voir sous son aspect ontologique l'être merveilleux, auquel, selon lui, notre intelligence doit la splendeur variée de ses connaissances comme le premier rayon de sa pensée.

On se rappelle quel grave souci dominait l'âme du rovérétain. " Le but de cet ouvrage, dit-il dans sa préface au *Nouvel essai*, c'est de découvrir une *semence unique*, qui recèle cette vraie philosophie dont le monde a besoin, une philosophie marquée de deux caractères..... l'unité et l'universalité. " — Dans ce dessein de tout centraliser en un seul point, Rosmini pose comme base de l'ordre ontologique ou réel ce même être qu'il a établi le fondement de l'ordre logique. Cet être, affirme-t-il, est quelque chose de commun à Dieu et aux créatures, conservant dans l'un et l'autre terme la même essence (Prop. 6). Tantôt il prend le nom d'être *indéterminé*, parce que, sous l'effet de l'abstraction mentale, il ne s'applique à rien d'une manière précise ; tantôt c'est l'être *virtuel*, partie essentielle de toutes les

1. *Somme théol.*, 2. 2ae, Q. 173, a. 1.

entités (Prop. 10) ; tantôt il s'appelle l'être *initial*, selon qu'on le considère comme principe de tout, des créatures et de Dieu lui-même (Prop. 9). Bref, c'est une forme unique, nécessaire, constitutive de toutes choses.

Mais alors comment distinguera-t-on le Créateur de ses œuvres, et celles-ci entre elles ?

D'après notre philosophe, l'être ou la forme commune à toutes les réalités existantes subit dans chacune d'elles certaines diversités de terme ou d'état. En Dieu, par exemple, cet être initial se déploie librement et dans toute sa plénitude : c'est l'état parfait, absolu de l'être. Quant aux choses créées, elles résultent de deux éléments, savoir d'un terme fini qui limite l'être indéterminé, et de cet être lui-même, lequel donne au terme l'actualité dont il jouit (Prop. 8). C'est pourquoi dans l'être infini, sans limites, la quiddité est constituée par quelque chose de positif, mais dans l'être fini, elle est négative, c'est-à-dire qu'elle consiste dans les limites mêmes de l'être (Prop. 11). Ces limites ressemblent à autant de lignes jetées, sur l'immensité de l'être, comme sur une vaste toile, pour y former différentes figures selon les desseins de l'Artiste Souverain.

En deux mots, l'ontologie comme l'idéologie de Rosmini converge de toutes parts vers l'unité de l'être, de l'être initial, universel, le même en Dieu et dans les créatures, sauf certaines modifications qui ne font qu'en tracer les frontières et en varier les aspects.

Certes, si c'est un crime d'élever l'homme jusqu'à lui donner pour objet naturel et immédiat de sa pensée la nature divine elle-même, que sera-ce de ravaler Dieu jusqu'à le confondre avec les plus humbles et les plus chétives créatures ? Rosmini, hélas ! n'a pu se garder de l'une et de l'autre faute. Ontologiste d'abord, ce noble esprit s'est laissé choir aux sombres profondeurs de l'abîme panthéiste, qu'il désirait si ardemment éviter. Il est vrai que, voilée par les formules qui l'enveloppent, cette aberration malheureuse a pu pendant longtemps se dérober à bien des regards. Aussi que d'illusions chèrement entretenues par des âmes abusées sur l'orthodoxie des théories rosminiennes, et sur leur prochain triomphe ! Mais l'évidence a parlé. Ce que Rosmini enseigne n'est pas seulement une ombre de panthéisme, c'est un *panthéisme* véritable.

On pourra s'en persuader en observant quelque peu la physionomie de cet être, par lequel il prétend rattacher Dieu au monde et le monde à Dieu.

Nous avons cité plus haut les paroles dans lesquelles le rovérétain attribue à l'être initial, forme universelle des choses, une nature toute divine : " C'est quelque chose de Dieu ", dit-il, dont l'essence se confond avec celle de Dieu même (Prop. 6). Or, qu'on le remarque, encore selon Rosmini, cet être initial, virtuel, universel, considéré en Dieu et dans les choses créées, est un être *univoque* [1], c'est-à-dire de même nature, identique, et partout le même. Puisque donc, d'une part, il s'identifie avec Dieu, et que, de l'autre, entrant dans la constitution des créatures, il en forme toute l'entité, toute la réalité, comment ne pas admettre que le système rosminien confond Dieu lui-même avec l'essence réelle des choses ?

Sans doute les théologiens catholiques, ayant à leur tête S. Thomas, proclament bien haut, et d'une commune voix, que tous les êtres créés participent en quelque sorte à l'actualité de l'être divin. Car est-il possible que des effets n'empruntent rien à la nature de leur cause ? Mais de là à l'enseignement de l'abbé Rosmini, que la distance est grande ! Rosmini dit : Entre Dieu et les créatures, l'être est univoque, identique. S. Thomas, au contraire, s'élevant contre cette doctrine, affirme que, si l'être convient en même temps au Créateur et à ses œuvres, ce n'est que par analogie — *secundum aliquam analogiam* — par une sorte de proportion qui réduit les créatures à une imitation pâle, imparfaite, inadéquate de leur auteur. Ignore-t-on, en effet, l'excellence singulière, la dignité suréminente de la nature divine ? Dieu n'est-il pas l'être par essence, aux perfections infinies, ne pouvant souffrir en lui-même composition d'aucune sorte, ni limites, ni dépendance ? Eh bien ! la philosophie le démontre, pas une créature, si parfaite soit-elle, dont le sein ne renferme quelque composition, pas une substance créée qui ne soit confinée en de certaines limites, et essentiellement dépendante de ses causes. Prétendre donc que l'être se puisse dire d'une manière univoque de Dieu et des créatures, prétendre qu'il soit identique dans les deux extrêmes, c'est une erreur profonde, une absurdité manifeste, c'est le blasphème des panthéistes.

On dira : mais l'être rosminien, quoique de même essence en Dieu et dans les créatures, n'y porte cependant pas les mêmes caractères. En Dieu il est infini, dans les créatures, au contraire, il est fini, limité par les termes négatifs qui l'affectent. Cette distinction ne suffit-elle pas à parer l'écueil ?

1. *Téosofie.*

Non, elle ne suffit pas. Les rosminiens soutiennent qu'en Dieu et dans les créatures l'être initial conserve la même essence. Force alors leur sera de conclure qu'il y conserve aussi chacune de ses propriétés essentielles, puisque le propre n'abandonne jamais la nature dont il émane. D'autre part, qui ne sait qu'à raison même de son être, en vertu de sa nature, Dieu est éternel, sans principes, infini? Donc cette éternité, donc cette infinité, apanage nécessaire de l'être divin, devront l'accompagner dans toutes les créatures, jusqu'aux derniers confins de l'univers visible. La conclusion s'impose fatale, inéluctable : elle fait de l'être rosminien ce que nous disions, un centre de panthéisme.

Mais, l'histoire nous l'apprend, il n'est pas de système philosophiquement faux, dont les principes, pressés dans leurs conclusions, n'affectent et n'ébranlent, d'une manière plus ou moins grave, la notion catholique des dogmes révélés. Le rosminianisme en est un exemple ajouté à mille autres, et c'est de cet exemple, aussi affligeant que vrai, qu'il nous reste à parler.

Comment, en premier lieu, les théories rosminiennes, sapent par la base l'*ordre surnaturel*, nous l'avons insinué plus haut.

Ce qui constitue le fondement et la racine même de cet ordre, essentiellement distinct de l'ordre naturel, c'est, nous le savons, la vision suprême, immédiate de Dieu, en tant que cette vision, à laquelle la grâce prédispose les justes, dépasse absolument les forces natives de tout esprit créé, et ne peut briller au regard des bienheureux que par la lumière de gloire dont le ciel les inonde. Supposez à une créature la faculté d'atteindre par ses propres forces jusqu'à l'intuition de l'essence divine, ce foyer de mystères : du coup, vous supprimez les plus hautes barrières naturellement élevées entre Dieu et nous ; vous niez le surnaturel dans l'ordre de connaissance. C'est ce qu'ont fait, assurément sans le vouloir, les défenseurs de l'ontologisme ; c'est ce que fait Rosmini en soutenant l'intuition naturelle et spontanée de l'être idéal, universel, lequel en réalité, n'est autre chose que Dieu même. Voilà, sans doute, aussi l'erreur fondamentale visée par l'Eglise dans la condamnation des propositions 36 et 37.

De quelle manière Rosmini entend-il le *mystère de la Trinité ?*

Pour bien saisir sa pensée sur ce point, sachons que le philosophe de Rovereto distingue trois états de l'être, c'est-à-dire trois formes que l'être revêt en tout sujet existant : la forme réelle ou subjective, la forme idéale ou objective et la forme morale. C'est dans un sens analogue que nous attribuons à chaque chose les prédicats généraux d'être, de vrai et de bon. Or, d'après le système rosminien, ce sont précisément ces trois formes de l'être,

la réalité, l'idéalité, la moralité, qui, transportées en Dieu, nous font concevoir trois personnes divinement subsistantes, le Père, le Fils et le Saint Esprit (Prop. 26). De là vient, dans le même système, que, à l'aide de sa raison, l'homme peut démontrer d'une façon scientifique, quoique indirecte, l'existence du mystère de la Très Sainte Trinité, cette vérité cependant une fois révélée. Autrement, dit Rosmini, la doctrine de l'être serait un non-sens, la Téosofie rationnelle un chaos d'absurdités (Prop. 25).

Quiconque a ouvert et tant soit peu médité un traité de théologie ne saurait tarder à comprendre ce qu'il y a d'erroné dans cet exposé du premier de nos mystères. C'est une vérité acquise, presque un axiome auprès des théologiens, que le principe de distinction des trois personnes divines réside dans les relations d'origine : relations réelles d'abord, parce que le Verbe et l'Amour procèdent réellement de leurs sources ; relations distinctes, par l'opposition bien établie de leur termes ; relations subsistantes, comme tout ce qui est en Dieu. Malheureusement Rosmini semble ignorer cette doctrine. La réalité ou l'être, l'idéalité ou le vrai, la moralité ou le bien, voilà pour lui d'où résulte l'auguste Trinité ! Par contre, selon nous, voilà ce qui l'anéantit, au profit de l'antique sabellianisme. En effet, vainement nos yeux chercheraient-ils parmi les formes ci-dessus énoncées ces caractères de mutuelle opposition, qui seuls peuvent constituer une distinction réelle des personnes divines. L'être, le vrai, le bien, si on les compare entre eux, ne présentent à l'esprit que distinctions de raison.

Ce que Rosmini ajoute des forces de notre intelligence mise en face de ce grand mystère d'un Dien en trois personnes, n'est qu'une fausse conclusion logiquement issue de principes viciés Aucun mystère véritable ne saurait être, soit avant soit après sa révélation, directement ou indirectement démontré par des preuves rationnelles. Tel est l'enseignement des écoles catholiques, et il repose sur un fondement plus solide, plus évident aussi que le système rosminien, nous voulons dire : le manque nécessaire et absolu de proportion entre les créatures, objet naturel des intelligences créées, et l'essence incomparable du Créateur. [1]

Rosmini, ce semble, eût aisément souscrit à cette doctrine, si ses funestes théories sur *la création* n'avaient si radicalement faussé son esprit.—Voici comment l'ingénieux théosophe pré-

1. *S. th.*, 1a, Q. 32, a. 1.

tend expliquer cette première et souveraine manifestation du maître de l'univers. Trois actes d'abord sont par lui supposés en Dieu : l'abstraction, l'imagination et la synthèse. Dieu, par la merveilleuse puissance de son regard, abstrait du sein de sa nature absolue l'être initial, virtuel, indéterminé, fondement des choses finies. A cette abstraction succède l'imagination, second acte par lequel l'esprit divin conçoit et détermine les limites réelles que l'être initial pourra recevoir, et d'où bientôt surgira l'immense variété des créatures (Prop. 14). Vient enfin le troisième acte : c'est une sorte de synthèse, c'est l'union des éléments produits par les actes antérieurs, de l'être virtuel commun à tout ce qui est, et des termes divers qui en doivent définir les contours. Dans cette union ou synthèse consiste proprement l'action créatrice (Prop. 15). A bien dire, Dieu ne produit pas l'être des choses ; il n'a qu'à le *poser*, selon ce qu'exigent les traits distinctifs de chacune d'elles (Prop. 17).

Mais cet acte divin, constitutif des choses créées, est-il libre ? Eh ! comment le serait-il, lorsque l'être que Dieu aime nécessairement en lui-même, se retrouve dans les créatures, univoque et identique ? Aussi Rosmini est-il d'avis que l'amour dont Dieu s'aime dans ses œuvres le détermine à créer par une *nécessité* morale, par une sorte d'entraînement auquel lui, l'être parfait, jamais ne résiste (Prop. 18).

Telle est l'idée que Rosmini s'est faite de la création ; et quelqu'étrange qu'elle soit, après ce que nous savions déjà du fameux être initial sur lequel s'élève toute sa philosophie, elle ne nous surprend pas. Ce qui plutôt nous étonne, c'est que le besoin d'inventer de telles chimères n'ait pas fait soupçonner à leur auteur l'éclatante fausseté de son système. Chimères ! Voilà bien le mot dont il faut qualifier ces fantastiques couleurs, sous lesquelles on s'efforce de nous représenter Dieu créant le monde. A coup sûr, l'œuvre accuse un pinceau panthéiste.

Cette abstraction, d'abord, premier acte attribué par Rosmini au Créateur, répugne souverainement à la nature divine. Selon que le remarque un profond théologien [1], si, en effet, l'être de Dieu pouvait s'abstraire de sa nature au moins par la pensée,

1. Mgr Satolli. — *In Summam theologicam Divi Thomæ Aquinatis prælectiones.* — Vol. I, p. 164.

Ces commentaires tout récents, également remarquables par l'élévation des aperçus, la rigueur de la méthode et une fidélité sans reproche à la doctrine de S. Thomas, ont déjà, soit dit en passant, conquis dans les écoles une juste célébrité. Nous osons les recommander à tous ceux qu'intéresse la restauration des études philosophiques et théologiques si glorieusement entreprise par Léon XIII.

Dieu, dans cette hypothèse, ne serait plus son être : en lui, comme dans les créatures, règnerait la composition d'essence et d'existence ; conséquence impossible, entièrement contraire à sa simplicité, et que la saine théologie repousse.

Cette même théologie ne repousse pas moins le concept rosminien de l'acte créateur ; car elle y voit, disons-le de suite, une négation presque formelle de la croyance catholique. D'après une définition consacrée par tous les siècles chrétiens, créer c'est faire une chose de rien, c'est lui communiquer cet être premier et substantiel qu'elle n'a pas, qui ne préexiste que dans la vertu de sa cause. *Creatio est productio totius entis ex non ente :*— Erreur, s'écrie Rosmini ; pourquoi obliger Dieu à tirer du néant un être nouveau ? Vous lui faites la tâche trop difficile. Créer, selon moi, ce n'est que poser, qu'enfermer l'être divin, éternel, incréé dans diverses limites qui, en le déterminant, constituent la variété des êtres finis. Voilà tout.

Oui, en vérité, voilà tout. Sous les voiles trompeurs de ce système, elle disparaît, la majesté souveraine de notre Dieu, promenant sur le néant le bras de sa toute-puissance, et faisant jaillir d'un *fiat* toute la substance des mondes qui nous entourent. La théorie rosminienne rabaisse le Créateur au simple métier de peintre, disposant des couleurs sur une immense toile, incréée comme lui et destinée à représenter tous les êtres.

Il n'aurait même pas, ce Dieu-peintre, la liberté de son œuvre, lorsque cependant les conciles, la tradition, la raison, tout proclame qu'aucune nécessité, soit physique, soit morale, ne portait Dieu à créer ; que rien dans les créatures, pâles reflets de sa face, n'offrait assez de charmes pour forcer le consentement de sa libre volonté. Ici, comme sur bien d'autres points, ce qui a trompé Rosmini, nous le comprenons, c'est le principe fondamental de son système, principe panthéistique confondant l'être divin avec l'être des créatures, et faisant de celles-ci une manifestation nécessaire de leur auteur.

Il n'est peut-être pas au monde de puissance plus aveugle et plus inexorable que la logique de l'erreur.

Mais suivons le développement de la pensée rosminienne. Voyons ce qu'elle dit de l'*homme*, ce roi de la création ; en quels termes elle essaie d'expliquer sa nature, son origine, l'immortalité de son âme. Ces importantes questions font l'objet des propositions 20, 21, 22, 23 et 24.

Nous ferons observer d'abord que, dans l'esprit centralisateur de l'abbé Rosmini, tout ce qui existe cache au fond de son être un principe sensitif, principe plus ou moins parfait, et dont la

progression suffit à rendre compte des différentes sortes de mouvement, depuis l'action mécanique jusqu'à l'acte intellectuel. C'est pourquoi, dans cette théorie, l'âme humaine n'est elle-même qu'un principe sensitif transformé, une âme sensitive unie à un organisme supérieur, et qui, par cette raison, venue en contact avec l'être idéal, lumière des esprits, s'est soudainement changée en nature intelligente. Il ne répugne donc pas, toujours dans le même système, que l'âme de l'homme, semblable en cela à celle des animaux, se propage par voie de génération : cela plutôt découle sans effort des prémisses posées. Autres conséquences : l'âme humaine raisonnable n'est pas la forme substantielle du corps ; son union avec ce dernier ne repose que sur un acte, la perception de l'être, et cette perception elle-même est l'unique fondement de son immortalité.

Vous conviendrez, lecteurs, qu'un tel débordement d'opinions téméraires et d'erreurs malsaines appelait au plus tôt les censures de l'Eglise.

Qui ne sait que, selon une doctrine depuis longtemps reçue, élaborée par S. Thomas, définie par les Conciles [1], l'homme se compose d'un corps et d'une âme physiquement et immédiatement unis de façon à ne former qu'une seule substance ? Or cette âme ainsi enchaînée au corps, comme la forme à la matière, c'est une âme raisonnable, intelligente par nature, et non point seulement par une perception accidentelle de l'être, une âme sortie des mains augustes du Créateur et non des langes d'un embryon. Aussi, quoique enveloppée de chair, n'est-elle pas tellement retenue par ses liens qu'elle ne puisse subsister et agir en dehors de toute condition matérielle ; loin de là. Vivant dans la matière, elle la dépasse, la domine ; ni son être, ni le principe subjectif de ses actes intellectuels n'en dépendent. C'est le secret de sa grandeur et de sa gloire ; de là viennent tous ses titres de substance immatérielle, spirituelle, immortelle. Regarder, à l'exemple de Rosmini, l'âme raisonnable comme une évolution de l'âme sensitive, essentiellement inférieure et périssable, c'est nier le dogme de sa spiritualité ; placer son caractère rationnel dans une perception sans intelligence d'où cet acte émane, sans sujet incorruptible qui l'appuie, c'est renverser le trône de son immortalité. Evidemment ici, le système rosminien livre au matérialisme les plus nobles prérogatives de notre nature.

1. Ceux de Vienne et de Latran.

Que dire de ce système, lorsqu'il nous retrace les mystères du péché originel, de la justification, de la grâce ? Hélas ! mêmes théories bizarres, mêmes faussetés.

L'explication donnée par Rosmini du *péché d'origine* et de sa transmission, puis de l'exception faite à la loi générale en faveur de Marie, serait vraiment amusante s'il ne s'agissait d'une matière aussi grave. Ecoutons ses paroles : " Les démons étant en possession d'un fruit, pensèrent qu'ils entreraient dans l'homme, si l'homme mangeait de ce fruit ; en effet, la nourriture étant convertie au corps animé, ils pouvaient librement pénétrer dans l'animalité, c'est-à-dire dans la vie subjective de cet être, et ainsi disposer de lui selon leurs desseins " (Prop. 33). On sait que le projet réussit : moyennant cette possession du fruit défendu, le diable, paraît-il, s'insinua secrètement dans l'animalité de nos premiers parents, et une fois maître de ce terraïn, ce lui fut chose aisée d'enfoncer les portes de leur libre arbitre !

Qu'on fasse, en cela, si l'on veut, la part de l'imagination, l'erreur y a aussi la sienne. Cette histoire d'invention rosminienne entame et dénature l'exacte notion donnée par les saints docteurs, de la justice originelle. Si l'on en croit ces pères de la science sacrée (et qui oserait récuser leur témoignage), dans l'état d'innocence, telle était la subjection de toutes les puissances, corporelles et animales, à la raison, qu'aucune révolte de leur part ne pouvait précéder et entraîner la désobéissance de la volonté. " Les puissances inférieures, écrit S. Thomas, obéissaient à la raison, aussi longtemps que celle-ci demeurerait soumise à Dieu [1] ". Comment donc, d'après cette doctrine, les démons, tout habiles qu'ils soient, seraient-ils parvenus à soulever les sens, l'animalité, de l'homme contre les prescriptions de sa conscience ?

Pour préserver, continue Rosmini, la très sainte Vierge Marie de la tache originelle, il suffisait qu'un seul atome de la substance animale de nos premiers parents, atome béni d'où sortirait un jour la mère de Dieu, échappât, par oubli de Satan, à l'universelle corruption (Prop. 34).

Distraction trop heureuse d'un ennemi si rusé ! O providence du hasard ! Quoi ! c'est au hasard, et non à la sagesse de Dieu, non à son infinie bonté, que Marie devrait l'un de ses plus beaux et de ses plus importants privilèges ! Pareilles assertions tombent d'elles-mêmes sous le poids de l'absurdité qui les condamne.

1. *S. Th.*, 1a, Q. 95, a. 1, c.

Rosmini, au reste, n'explique pas comment le péché d'Adam, en tant que péché, puisse sans injustice être imputé à sa postérité. Il ne montre de cette faute que la transmission matérielle qu'il paraît confondre avec la transmission formelle. Un mot pourtant, un seul mot de S. Thomas comparant le genre humain à une immense société contenue dans Adam, comme dans son chef et solidaire de sa chute, eût éclairé cette question de si vives lumières ! Mais on sait quel ostracisme pesait alors sur les œuvres du moine d'Aquin !

L'erreur appelle l'erreur. Une fois engagé dans de fausses notions sur le péché originel, il est difficile que l'esprit ne s'égare point en même temps dans les matières qui touchent à la *justification* et à la grâce. Rosmini a dû subir ce funeste entraînement. C'est ainsi que, s'appuyant sur certaines expressions de l'Ecriture, il croit devoir distinguer les iniquités qui sont *remises* des péchés qui sont *couverts* (Prop. 35). Celles-là, lui semble-t-il, sont les fautes actuelles et libres, ceux-ci sont les péchés non libres des enfants de Dieu.

Des péchés non libres ! Y en a-t-il, pourrions-nous demander d'abord ? Tout péché, dans le sens formel du mot, ne suppose-t-il pas un exercice de notre liberté, et le péché de nature lui-même, considéré par rapport à nous, n'a-t-il pas été libre dans la volonté d'Adam, père et représentant de l'humanité entière ? Cette distinction nouvelle du docteur de Rovereto est pour le moins périlleuse ; obscure et équivoque, elle glisse sur la pente d'une idée luthérienne, que l'Eglise a justement réprouvée. " Par la justice de Dieu, dit le Concile de Trente, non seulement nous acquérons la réputation d'être justes, mais en vérité nous le sommes.[1] " C'est donc une résurrection, un renouvellement intérieur que cette justice opère : renouvellement impossible dans l'hypothèse que fait naître l'interprétation naturelle des paroles de Rosmini. Qu'on admette en effet l'existence de péchés non libres, péchés couverts, il est vrai, du manteau de la miséricorde divine, mais que Dieu ne remet pas, que son baptême n'efface pas. Ces fautes demeureront comme attachées au fond de l'âme, et le chrétien, sorti des sources purifiantes que lui ouvrent les sacrements, tout en passant pour juste, ne sera en réalité qu'un pécheur. Cela est faux, cela répugne.

La proposition 28 décrit l'union de l'âme avec Dieu par *la grâce* : " Selon la doctrine chrétienne, le Verbe s'imprime dans l'âme de ceux qui, avec la foi, reçoivent le baptême du Christ."

1. Sess. VI, chap. 7.

Et ce qu'il faut entendre par le Verbe, c'est " l'être réel infini, manifeste par lui-même...., la seconde personne de la Très Sainte Trinité ".— Ainsi donc, après avoir fait de la nature " quelque chose de Dieu ", Rosmini n'hésite pas à définir la grâce : Dieu lui-même ou son Verbe. C'est logique, sans doute, pleinement conforme au reste du système, mais, devons-nous ajouter, fort peu catholique.

Il n'existe pas, que je sache, de déclaration formelle soit des conciles, soit des SS. Pontifes, touchant l'essence de la grâce. Qu'importe ? le langage clair et constant de la tradition sur un point de doctrine n'a-t-il pas toute l'autorité nécessaire pour guider notre croyance ?

Consultons les documents sacrés, les prières, la liturgie de l'Eglise : nous y verrons apparaître la grâce comme un don insigne de Dieu, comme une participation ineffable de sa bonté, jamais comme étant Dieu lui-même. S. Thomas, si profondément imbu du sens catholique, se pose cette question [1] : est-ce que la grâce est une qualité de l'âme ? Sa doctrine ne souffre pas de doutes. La grâce, répond-il, est " une qualité " *qualitas quæ dam* " une forme accidentelle ", plus noble sans doute et plus parfaite que toutes les formes naturelles, par laquelle la bonté divine se communique aux âmes, et les élève à un ordre supérieur. " Ce ne peut être ni une substance, ni une forme substantielle ". Comment serait-elle Dieu ? — Rosmini eût dû savoir qu'identifier avec le Verbe cette perfection de l'homme, c'était porter atteinte à l'inviolable dignité de l'être divin. On comprend, en effet, que pour justifier une âme, la grâce, quelle qu'en soit d'ailleurs l'essence, doit nécessairement s'unir à cette âme, la pénétrer de sa vertu, ne faire en quelque sorte qu'un seul principe avec elle. Voilà pourquoi on l'appelle forme, forme surnaturelle de la créature raisonnable. Or, n'entre-t-il pas dans la constitution de toute forme réelle d'être *en puissance* par rapport à la matière qui lui est destinée, et de se compléter en l'actualisant ? Si donc il fallait s'en tenir au sentiment du rovérétain, Dieu ne serait plus l'être infiniment parfait, cette nature absolue, pure et sans ombre, que le théologien démontre et que le fidèle adore. En d'autres termes, Dieu ne serait plus Dieu. La conséquence parle assez d'elle-même.

Un rapide coup d'œil sur la proposition 27. Il s'agit de l'*Incarnation*, ou de l'union hypostatique du Fils de Dieu avec notre nature. En quoi Rosmini fait-il consister cette union ? dans la

1. *S. th.*, 1. 2æ. Q. 110, a. 2.

subordination parfaite de la volonté humaine à la personnalité du Verbe. La volonté, enseigne-t-il, ayant entièrement cédé au Verbe le gouvernement de l'homme, se trouva comme dépouillée d'elle-même, et cessant d'être personnelle, ne fut plus que nature entre les mains de la Seconde Personne divine.— Voilà, certes, une doctrine que n'eussent désavouée ni les nestoriens, ni les monothélites.

Nestorius ne voulait admettre entre Dieu et l'humanité dans le Christ qu'un lien moral d'obéissance et d'amour: ce qui l'amenait à reconnaître deux personnes en Jésus-Christ. Or que signifie cette cession d'elle-même, faite, selon Rosmini, par la volonté humaine à la personne du Verbe, et par lui réputée principe constituant de l'Incarnation? Une simple union morale, un acte de renoncement et de soumission parfaite de l'homme à Dieu.— De leur côté, que soutenaient les monothélites? Que dans le Christ, après l'union, une volonté seule subsiste. Maie Rosmini ne prétend-il pas que par l'Incarnation la volonté humaine s'efface pour n'être plus que nature, et que seule la volonté du Verbe demeure?

Vieilles erreurs, frappées cent fois des anathèmes de l'Eglise! c'est l'écueil inévitable où viennent se heurter ceux qui osent traiter un si profond mystère sans connaître la vraie constitution de l'homme, les rapports de sa nature avec sa volonté, son être, sa personnalité! Si Rosmini eût su voir dans notre volonté une puissance inséparable, mais réellement distincte, de l'essence de l'âme, jamais il n'aurait parlé le langage du monothélisme. S'il eût appris à ne pas confondre cette même volonté avec la personnalité humaine, terme et complément de notre être, si par là il eût compris ou du moins entrevu comment le Verbe, se faisant lui-même le terme de notre nature, peut remplir dans le Christ les fonctions de personne humaine, sa doctrine n'aurait point si tristement sombré dans les flots du nestorianisme.

Que dire maintenant des théories qu'il émet au sujet du l'*Eucharistie*, soit pour en faire voir la nature, soit pour en décrire l'usage? C'est un tissu de conjectures, d'inventions et d'erreurs presque sans exemple sous la plume d'un théologien catholique. Il serait trop long de les relever toutes: nous nous bornerons à signaler les principales, telles que contenues dans les propositions 29, 30, 31 et 32.

Selon la doctrine des Conciles et de l'Eglise, il est constant que, dans le sacrifice de nos autels, toute la substance du pain et toute la substance du vin se convertissent au corps et au sang de Jésus-Christ, en sorte que de ces éléments les accidents seuls

demeurent. Aussi, par un effet de la toute-puissance divine, le prêtre consécrateur, parlant au nom de son Maître, peut-il dire alors en toute vérité : Ceci est mon corps, ceci est mon sang.

Saintes et graves formules ! s'il fallait les entendre d'après le système rosminien, garderaient-elles le sens profond et mystérieux qui les justifie ? Nous devons en douter. Et de vrai, qu'est-ce, aux yeux de Rosmini, que le mystère de la transubstantiation ? Une conversion totale de la substance du pain et de la substance du vin ? Certes, non ; car, pour lui, cette conversion ressemble à celle des aliments que s'incorpore la substance de l'homme. Or personne n'ignore que, quand les aliments se changent en notre substance, quelque chose de cette nourriture subsiste : c'est la matière dont elle se compose, et qui, perdant sa forme d'aliments, tombe incessamment sous l'influence d'une autre forme, de l'âme humaine. — La conversion du moins, pour être partielle, serait-elle *véritable* ? Nous en doutons encore. Ecoutons le rovérétain : " Dans le sacrement de l'Eucharistie, la substance, dit-il, du pain et du vin devient la vraie chair et le vrai sang du Christ, lorsque le Christ fait d'elle le terme de son principe sensitif et la vivifie de sa vie." Que Jésus-Chist donc applique au pain et au vin, comme à son objet, le principe sensitif de son humanité, c'en est assez, selon Rosmini, pour opérer le grand œuvre de la transubstantiation. Mais, de grâce, depuis quand l'union d'une puissance avec son objet implique-t-elle unité et communauté de substance ? L'homme ne peut-il prendre pour terme de son sentiment un objet quelconque, sans que cet objet se transforme en la nature humaine ? On le voit, la transubstantiation rosminiennne n'est pas même une conversion. C'est je ne sais quel alliage, qui n'a de fondement que l'absurde théorie par laquelle le rosminianisme prétend expliquer, dans l'être humain, l'union de l'âme et du corps.

Comment qualifier, en outre, les doctrines qui suivent, à savoir que, *par la force des paroles* consécratrices, la substance du pain et du vin ne se change pas en *tout* le corps et en *tout* le sang de Jésus-Christ, mais que le reste de son humanité sainte est dans le sacrement *par concomitance* ; ou encore, que la transubstantiation semble ajouter au corps glorieux du Christ une nouvelle quantité ? — Ce sont là, pour ne rien affirmer de plus, d'étranges assertions, aussi dangereuses qu'arbitraires, et que leur nouveauté seule justifierait assez de mettre au ban de l'opinion catholique. N'en faut-il pas dire autant de cette autre conjecture, allant à établir que les justes qui, en cette vie, n'ont pu participer à la sainte Eucharistie, la reçoivent dans la vie

future au moment de la mort, et que même le Christ, descendant aux enfers, ait pu se communiquer aux saints de l'Ancien Testament sous les espèces du pain et du vin ? Franchement, notre esprit, trop incrédule peut-être, se refuse à concevoir que des âmes, séparées de leurs corps, puissent néanmoins se nourrir, au sens réel de ce mot, du pain eucharistique.

Encore quelques remarques, pour clore cette analyse, sur l'*objet de la vision béatifique*. Rosmini le détermine dans les trois dernières propositions condamnées. — Selon lui, le bonheur des saints consiste, non pas précisément dans la contemplation de Dieu même, mais dans l'intuition des choses créées, telles qu'aperçues en Dieu. Il en donne la raison : c'est que l'Etre infini ne saurait, même par la lumière de gloire, se communiquer totalement à des êtres finis.

Hâtons-nous d'observer que cette nouvelle assertion du théosophe rovérétain ne cadre guère avec le concept, universellement admis dans l'Eglise, de la béatitude. Serait-ce, en vérité, voir Dieu face à face, le connaître tel qu'il est — *sicuti est*, — comme s'exprime l'apôtre S. Jean, que d'ignorer éternellement son adorable essence pour n'en saisir que les contours, les reflets, le rayonnement ? Du reste, S. Thomas nous l'a fait remarquer plus haut, il est impossible de voir par intuition l'essence divine dans ses rapports avec les créatures sans la connaître telle qu'elle est en elle-même. A moins donc que l'esprit ne se porte d'abord sur la nature même de Dieu, forme exemplaire des choses, jamais il ne jouira de la vision des objets qui baignent dans cet océan de pures et éternelles lumières.

Rosmini objecte que l'immensité de Dieu ne saurait lui permettre de se montrer totalement à des intelligences finies.— Depuis six siècles et plus, il existe une solution à ce problème. Dans sa superbe question douzième — *Quomodo Deus a nobis cognoscatur* (1ª, a. 7), — l'auteur de la *Somme théologique* enseigne que les bienheureux, nourris des clartés de la gloire, voient Dieu tout entier, Dieu immense, Dieu infini, mais que bornés par nature, d'une puissance limitée comme leur être, ils ne sauraient le voir aussi parfaitement qu'il est visible, c'est-à-dire dans une lumière infinie : *Totum vident, non totaliter*. C'est en quoi ils diffèrent du Créateur lui-même, qui se voit et se comprend par un acte d'une perfection souveraine.

Tel est l'enseignement de la Théologie catholique. Connaît-on rien de plus juste ? Les saints, d'une part, contemplent directement toute l'essence divine : de là leur parfait bonheur. Que par suite de cette vision plus ou moins lumineuse, leurs yeux

découvrent plus ou moins le secret des choses créées, ce n'est là pour eux qu'une joie bien secondaire, un faible rayon de gloire comparé au soleil d'inénarrable félicité qui les éclaire et les embrase de ses feux divins. *Deus veritatis*, s'écriait S. Augustin tout pénétré de cette doctrine, *infelix homo qui scit illa omnia, te autem nescit : beatus autem qui te scit, etiam si illa nesciat* [1].

CONCLUSION.

Il est temps de mettre un terme à cet examen nécessairement aride du système de Rosmini. Nous ne l'ignorons pas, bien d'autres conséquences des mêmes principes prêteraient flanc à une juste et sévère critique ; mais il est clair que de nouvelles remarques entraîneraient ce travail au delà des bornes d'un simple article de revue. Quelque incomplète qu'elle soit, cette étude pourra peut-être, dans une mesure suffisante, aider le lecteur à discerner le vrai sens des propositions récemment condamnées, et à toucher du doigt l'énorme gravité des erreurs qu'elles renferment. Ces théories, du reste, ont déjà été l'objet de réfutations victorieuses, dont nous n'avons pu être qu'un écho très affaibli.

Le rosminianisme n'est plus. Par le décret du 14 décembre, il a reçu le coup de mort. Coup fatal et décisif : que d'espérances encore vives en ont été atteintes et pour jamais anéanties !

Comme toutes les doctrines que couvre un nom célèbre, l'erreur rosminienne avait groupé autour d'elle un vigoureux essaim de défenseurs ardents et d'amis dévoués. Ces amis et défenseurs du philosophe de Rovereto se recrutaient surtout dans les rangs du clergé de l'Italie Septentrionale. De nobles vérités mêlées aux notions fausses, le talent, les vertus du maître, la nécessité incontestable d'une révolution dans les études, tout semblait concourir à maintenir dans l'illusion ces esprits enthousiastes, singulièrement épris d'un homme et d'une cause qu'ils croyaient être le salut du monde.

Rosmini, de plus, ayant été fondateur et directeur vénéré d'une société religieuse, n'était-il pas naturel que chacune de ses paroles retentît avec force dans l'âme de ses enfants, et que ceux-ci, séduits, égarés par l'amour filial, s'obstinassent jusqu'au bout à défendre la gloire doctrinale de leur père ?

1. *Conf.* l. 5, c. 4.

C'est ce qu'on a vu, et la Providence divine a pu permettre tant d'erreurs pour montrer une fois de plus que l'intelligence, le travail, la droiture même de l'âme, ne suffisent pas toujours à préserver l'esprit humain, *trop avide d'innover*, des égarements auxquels sa faiblesse originelle l'entraîne.

Quoiqu'il en soit, on ne saurait s'empêcher d'admirer la haute prudence et l'esprit équitable de l'Eglise en toute cette affaire. De quelles sages lenteurs, de quelles sollicitudes et de quelles recherches n'a-t-elle pas fait précéder ses importantes décisions ! Autant elle a déployé de zèle contre les fausses doctrines, autant elle a montré de charité à l'égard des personnes. " Rome, selon la belle parole d'un écrivain catholique, Rome unit, ne divise pas ". Quand elle censure et condamne, c'est pour sauvegarder l'unité de la foi, pour mieux assurer aussi la fraternité de tous les chrétiens. L'histoire du passé nous l'avait suffisamment appris ; le présent nous en offre une preuve non moins douce et non moins consolante. Dans une lettre adressée aux prêtres de sa Congrégation, le Supérieur Général de l'Institut de la Charité proteste en termes soumis de son adhésion pleine et entière au jugement de Rome, et exhorte du fond du cœur les fils spirituels de l'abbé Rosmini à entrer dans les mêmes sentiments. Nul doute que ce noble exemple sera suivi, et que tous les rosminiens, reconnaissant leur tort, s'empresseront de donner au monde l'édifiant spectacle d'une docilité sans réserve aux enseignements de l'Eglise.

En même temps que la vraie foi, triomphe dans cette condamnation une vérité dont l'oubli a fait pendant des siècles la force et la joie de l'erreur : il s'agit de l'importance des hautes études, d'après l'esprit et les traditions de la philosophie et de la théologie catholique.

Nous avons dit déjà quelle influence eût pu avoir sur la formation rationnelle de l'abbé Rosmini un commerce éclairé avec les Docteurs du moyen-âge, et de la scolastique. L'ignorance presque complète de cette philosophie aussi sûre que profonde le perdit. Loin du drapeau traditionnel qui ombragea tant d'illustres fronts, il se crut en droit d'arborer le sien, et ce fut, nous le savons, pour marcher en tête de l'erreur.

Ce qui manquait à l'auteur du rosmianisme, quelques-uns de ses contradicteurs surent bientôt le comprendre, et il est digne de remarque que les doctrines d'abord si populaires de cet homme célèbre ont peu à peu perdu de leur crédit, à mesure que s'accentua dans les esprits le retour aux principes de la scolastique.

Dans un récent article sur la question rosminienne, la *Civiltà Cattolica* [1] n'hésite pas à dire que si les œuvres de l'abbé Rosmini, soumises dès 1851 au jugement de l'Index, ne furent pas condamnées alors, c'est que l'état de la philosophie à cette époque ne permettait point d'en démontrer avec certitude tout le danger. On n'en était, en effet, qu'aux pénibles et obscurs commencements d'une restauration. Grâce à l'initiative d'hommes zélés et courageux autant que distingués, grâce aussi à la protection de l'Eglise, ce progrès si nécessaire des sciences rationnelles gagna bientôt du terrain. Le branle était donné. On approfondit davantage les questions, on pénétra plus avant dans les replis de l'erreur. Le rosminianisme, étudié à la faveur de cette logique pénétrante, ne pouvait tarder à laisser voir le caractère anti-philosophique et anti-catholique de ses principes. Il fut dénoncé de nouveau, mais cette fois avec une vigueur d'argumentation et une évidence de preuves qui ne permettaient plus de doutes sérieux. Ce sont ces preuves, ces démonstrations solides et péremptoires qui préparèrent sans doute, sous l'action de la Providence, le jugement définitif du Saint-Siège. Car il est bon de le rappeler, quoique assistée par Dieu dans ses déclarations dogmatiques, l'Eglise cependant n'a garde de rejeter le concours des lumières de l'esprit humain ; au contraire. De même que l'ordre surnaturel suppose l'ordre naturel et s'en fait un point d'appui, ainsi l'autorité ecclésiastique, soit qu'elle définisse la foi, soit qu'elle porte condamnation contre ce qui s'y oppose, sent le besoin d'emprunter au travail de l'homme les raisons qui motivent et justifient ses décisions. C'est à diriger ce travail, pour en faire jaillir le triomphe des vérités religieuses, que consiste d'ordinaire l'assistance divine.

Honneur donc aux champions de la science sacrée, dont les écrits marqués au sceau de la grande et pure doctrine de S. Thomas, ont servi d'instruments entre les mains de Dieu pour démolir l'erreur ! Ils ont apporté à l'Eglise le secours de leurs lumières, la coopération de leurs travaux : c'est là, sans contredit, la plus noble des gloires, la plus enviable couronne qui puisse tomber ici-bas sur le front du génie.

Parmi ces hommes d'un si rare mérite, plaçons au premier rang Leurs Eminences les Cardinaux Pecci et Zigliara, les RR. PP. Liberatore et Cornoldi de la Compagnie de Jésus, et Mgr

1. 5 mai 1888.

François Satolli [1] professeur de théologie au Séminaire de la Propagande. Dans ses Commentaires déjà cités sur la *Somme* de S. Thomas, ce dernier, avec cette puissance de logique dont il a le secret, ne laisse échapper aucune occasion de montrer comment le rosminianisme vient en conflit soit avec les différents dogmes de la foi catholique, soit avec les doctrines les plus manifestes de l'Ange de l'Ecole. Ces doctrines sont pour lui une arme tranchante, meurtrière, invincible, contre le faux système qu'il combat: preuve nouvelle et irréfragable de la possibilité pratique, bien plus, de l'extrême importance d'appliquer les principes de l'Angélique Docteur à la réfutation des erreurs modernes.

Ainsi triomphe l'idée maîtresse de l'immortel Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise. Dans la condamnation du faux, comme dans la diffusion du vrai, partout l'œuvre doctrinale et fondamentale de Léon XIII étonne les regards par l'harmonie de son plan et l'efficacité merveilleuse de ses résultats.

L.-A. Paquet, Ptre.

1. Nous le confessons volontiers, c'est aux travaux de ces maîtres que nous sommes en grande partie redevable des principes qui ont guidé nos remarques dans la cours de cette étude.

PROPOSITIONS DE ROSMINI

Condamnées par le St-Office.

(Traduction.)

I. Dans la sphère du créé se manifeste immédiatement à l'intellect humain quelque chose de divin en soi, c'est-à-dire tel qu'il appartient à la nature divine.

II. En disant le divin dans la nature, je n'emploie pas ce mot *divin* pour signifier un effet non divin d'une cause divine. Pour la même raison, je n'entends pas parler d'un divin qui soit tel par participation.

III. Il y a donc dans la nature de l'univers, c'est-à-dire dans les intelligences qui sont en lui, quelque chose à quoi convient la dénomination de divin, non au sens figuré, mais au sens propre.

C'est une actualité non distincte du reste de l'actualité divine.

IV. L'être indéterminé, qui sans nul doute est connu de toutes les intelligences, est ce divin qui se manifeste à l'homme dans la nature.

V. L'être dont l'homme a l'intuition doit être nécessairement quelque chose d'un être nécessaire et éternel, cause créatrice, déterminante et finale de tous les êtres contingents : et cela est Dieu.

(Texte.)

I. In ordine rerum creatarum immediate manifestatur humano intellectui aliquid divini in se ipso, hujusmodi nempe quod ad divinam naturam pertineat. (Teosof. Vol. IV, n. 2, p. 6.)

II. Cum divinum dicimus in natura, vocabulum istud *divinum* non usurpamus ad significandum effectum non divinum causæ divinæ ; neque mens nobis est loqui de *divino* quodam quod tale sit per participationem. (Ibid.)

III. In natura igitur universi, idest in intelligentiis quæ in ipso sunt, aliquid est cui convenit denominatio divini non sensu figurato, sed proprio. (Teosof. Vol. IV, *Del divino nella natura*, num. 15, pp. 18-19.)

Est actualitas non distincta a reliquo actualitatis divinæ. (Teosof. Vol. III, n. 1423, pag. 344.)

IV. Esse indeterminatum, quod procul dubio notum est omnibus intelligentiis, est divinum illud quod homini in natura manifestatur. (Teosof. Vol. IV, num. 5 et 6, p. 8.)

V. Esse quod homo intuetur necesse est ut sit aliquid entis necessarii et æterni, causæ creantis, determinantis ac finientis omnium entium contingentium : atque hoc est Deus. (Teosof. Vol. I, n. 298, p. 241.)

VI. Dans l'être qu'on abstrait des créatures et de Dieu et qui est l'être indéterminé, et dans Dieu, être non indéterminé, mais absolu, l'essence est la même.

VII. L'être indéterminé de l'intuition, l'être initial est quelque chose du Verbe, que l'intelligence du Père distingue non pas réellement, mais rationnellement, du Verbe.

VIII. Les êtres finis qui composent le monde résultent de deux éléments, savoir du terme réel fini et de l'être initial, qui donne à ce terme la forme d'être.

IX. L'être, objet de l'intuition, est l'acte initial de tous les êtres.

L'être initial est principe tant dans l'ordre de la connaissance que dans l'ordre de l'existence; il est également principe de Dieu, selon notre manière de concevoir, et des créatures.

X. L'être virtuel et sans limites est la première et la plus simple de toutes les entités, de telle sorte que tout autre entité est composée, et que dans ses composants est toujours et nécessairement l'être virtuel. — Il est partie essentielle de toutes les entités sans exception, quelque division qu'on leur fasse subir par la pensée.

XI. La quiddité (ce qu'une chose est) de l'être fini n'est pas constituée par ce qu'il a de positif, mais par ses limites. La quiddité de l'être infini est constituée par l'entité et est positive; par contre la quiddité de l'être fini est constituée par les limites de l'entité et est négative.

VI. In esse quod præscindit a creaturis et a Deo, quod est esse indeterminatum, atque in Deo, esse non indeterminato sed absoluto, eadem est essentia. (Teosof. Vol. II, n. 848, p. 150.)

VII. Esse inderminatum intuitionis, esse initiale, est aliquid Verbi, quod mens Patris distinguit non realiter sed secundum rationem a Verbo. (Teosof. Vol. II, n. 848, p. 150. Vol. I, n. 490, p. 445.)

VIII. Entia finita quibus componitur mundus, resultant ex duobus elementis, idest ex termino reali finito et ex esse initiali, quod eidem termino tribuit formam entis. (Teosof. Vol. I, n. 454, p. 396.)

IX. Esse, objectum intuitionis, est actus initialis omnium entium. (Teosof. Vol. III, n. 1235, p. 73.)

Esse initiale est initium tam cognoscibilium quam subsistentium : est pariter initium Dei, prout a nobis concipitur, et creaturarum. (Teosof. Vol. I, n. 287, p. 229 ; no. 288, p. 230.)

X. Esse virtuale et sine limitibus est prima ac simplicissima omnium entitatum, adeo ut quælibet alia entitas sit composita, et inter ipsius componentia semper et necessario sit esse virtuale. — Est pars essentialis omnium omnino entitatum, utut cogitatione dividantur. (Teosof. Vol. I, n. 280, p. 221 ; n. 281, p. 223.)

XI. Quidditas (id quod res est) entis finiti non constituitur eo quod habet positivi, sed suis limitibus. Quidditas entis infiniti constituitur entitate, et est positiva ; quidditas vero entis finiti constituitur limitibus entitatis, et est negativa. (Teosof. Vol. I, n. 726, pp. 708, 709.)

XII. La réalité finie n'est pas, mais Dieu fait qu'elle soit en joignant à la réalité infinie la limitation.

L'être initial devient l'essence de tout être réel.

L'être qui actualise les natures finies, qui leur est uni, est tiré de Dieu.

XIII. La différence qui existe entre l'être absolu et l'être relatif n'est pas celle de substance à substance, mais une beaucoup plus grande : l'un est, en effet, être absolument, et l'autre absolument non être. Mais celui-ci est relativement être. Or, poser un être relatif, ce n'est pas multiplier absolument l'être ; d'où il résulte que l'absolu et le relatif ne sont pas absolument une seule substance, mais un seul être ; et, dans ce sens, il n'y a pas diversité d'être, il y a même unité d'être.

XIV. Par l'abstraction divine est produit l'être initial, premier élément des êtres finis : par l'imagination divine est produit le réel fini, ou toutes les réalités dont se compose le monde.

XV. La troisième opération de l'être absolu créant le monde est la synthèse divine, c'est-à-dire l'union de deux éléments qui sont : l'être initial, principe commun de tous les êtres finis, et le *réel* fini, ou pour mieux dire les divers réels finis, termes divers du même être initial. Par cette union sont créés les êtres finis.

XVI. L'être initial rapporté par l'intelligence au moyen de la synthèse divine, non comme intelligible, mais purement comme essence, aux limites réelles finies, fait que les êtres finis existent subjectivement et réellement.

XII. Finita realitas non est, sed Deus facit eam esse addendo infinitæ realitati limitationem. (Teosof. Vol. I, n. 681, p. 658.)

Esse initiale fit essentia omnis entis realis. (Ibid. Vol. I, n. 458, p. 399.)

Esse quod actuat naturas finitas ipsis conjunctum, est recisum a Deo. (Ibid. Vol. III, n. 1425, p. 346.)

XIII. Discrimen inter esse absolutum et esse relativum non illud est quod intercedit substantiam inter et substantiam sed aliud multo majus ; unum enim est absolute ens, alterum est absolute non ens. At hoc alterum est relative ens. Cum autem ponitur ens relativum, non multiplicatur absolute ens ; hinc absolutum et relativum absolute non sunt unica substantia, sed unicum esse ; atque hoc sensu nulla est diversitas esse, imo habetur unitas esse. (Teosof. Vol. V, Cap. IV, p. 9.)

XIV. Divina abstractione producitur esse initiale, primum finitorum entium elementum ; divina vero imaginatione producitur reale finitum, seu realitates omnes quibus mundus constat. (Teosof. Vol. I, n. 463, p. 408.)

XV. Tertia operatio esse absoluti mundum creantis est divina synthesis, idest unio duorum elementorum : quæ sunt *esse initiale*, commune omnium finitorum entium initium, atque *reale* finitum, seu potius diversa realia finita, termini diversi ejusdem esse initialis. Qua unione creantur entia finita. (Ibid.)

XVI. Esse initiale per divinam synthesim ab intelligentia relatum, non ut intelligibile sed mere ut essentia, ad terminos finitos reales, efficit ut existant entia finita subjective et realiter. (Teosof. Vol. I, n. 464, p. 410.)

XVII. Ce que Dieu fait en créant, c'est uniquement de poser tout entier l'acte de l'être des créatures ; cet acte donc n'est pas proprement fait, mais posé.

XVIII. L'amour dont Dieu s'aime dans les créatures elles-mêmes, et qui est la raison pour laquelle il se détermine à créer, constitue une nécessité morale qui, dans l'être parfait, produit toujours son effet ; ce n'est que dans un certain nombre d'êtres imparfaits qu'une nécessité de ce genre laisse intacte la liberté bilatérale.

XIX. Le Verbe est cette matière invisible de laquelle il est dit au livre de la Sagesse (XI, 18) que toutes les choses de l'univers ont été créées.

XX. Il ne répugne pas que l'âme humaine se multiplie par la génération ; on peut concevoir qu'elle progresse de l'imparfait, c'est-à-dire du degré sensitif, au parfait, c'est-à-dire au degré intellectif.

XXI. Lorsque le principe sensitif reçoit l'intuition de l'être, par ce seul contact, par cette union, ce principe, qui n'était auparavant que sensitif et qui a maintenant l'intelligence, est élevé à une condition plus noble, change de nature et devient intelligent, subsistant et immortel.

XXII. Il n'est pas impossible de penser que la puissance divine pourrait séparer l'âme intellective du corps animé, et que celui-ci garderait sa qualité d'animal ; il resterait en lui,

---

XVII. Id unum efficit Deus creando, quod totum actum esse creaturarum integre ponit : hic igitur actus proprie non est factus, sed positus. (Teosof. Vol. I, n. 413, p. 350.)

XVIII. Amor quo Deus se diligit etiam in creaturis, et qui est ratio qua se determinat ad creandum, moralem necessitatem constituit, quæ in ente perfectissimo semper inducit effectum : hujusmodi enim necessitas tantummodo in pluribus entibus imperfectis integram relinquit libertatem bilateralem. (Teosof. Vol. I, n. 51, pp. 49-50.)

XIX. Verbum est materia illa invisa, ex qua, ut dicitur Sap. XI, 18, creatæ fuerunt res omnes universi. (Joh. lect. 37, p. 109.)

XX. Non repugnat ut anima humana generatione multiplicetur ; ita ut concipiatur eam ab imperfecto, nempe a gradu sensitivo, ad perfectum, nempe ad gradum intellectivum, procedere. (Teosof. Vol. I, n. 646, p. 619.)

XXI. Cum sensitivo principio intuibile fit esse, hoc solo tactu, hac sui unione, principium illud antea solum sentiens, nunc simul intelligens, ad nobiliorem statum evehitur, naturam mutat, ac fit intelligens, subsistens atque immortale. (Teosof. Vol. I, n. 646, p. 619.)

XXII. Non est cogitatu impossible divina potentia fieri posse, ut a corpore animato dividatur anima intellectiva, et ipsum adhuc maneat animale : maneret nempe in ipso, tamquam basis puri animalis, principium animale, quod antea in eo erat veluti appendix. (Teosof. Vol. I, n. 621, p. 591.)

comme base de la pure animalité, le principe d'animalité qui était auparavant en lui comme appendice.

XXIII. Dans l'état naturel, l'âme du défunt existe de même que si elle n'existait pas ; comme elle ne peut faire aucune réflexion sur elle-même, ni avoir aucune conscience d'elle-même, sa condition peut se comparer à un état de perpétuelles ténèbres et de sommeil éternel.

XXIV. La forme substantielle du corps est plutôt un effet de l'âme et le terme intérieur de son opération ; c'est pourquoi la forme substantielle du corps n'est pas l'âme elle-même.

L'union de l'âme et du corps consiste proprement dans une perception immanente par laquelle le sujet ayant l'intuition de l'idée affirme le sensible, après en avoir vu dans cette idée l'essence.

XXV. Le mystère de la Très Sainte-Trinité une fois révélé, son existence peut être démontrée par des arguments purement spéculatifs, négatifs il est vrai et indirects, mais tels cependant que par eux cette vérité rentre dans le domaine philosophique et devienne une proposition scientifique comme les autres ; si, en effet, cette vérité était niée, la doctrine théosophique de *pure raison* non seulement resterait incomplète, mais, fourmillant d'absurdités de toutes sortes, serait anéantie.

XXVI. Les trois formes suprêmes de l'être, savoir la subjectivité, l'objectivité, la sainteté, ou encore la réalité, l'idéalité, la

---

XXIII. In statu naturali, anima defuncti existit perinde ac non existeret (Teodicea, appendix, art. 10, p. 638) : cum non possit ullam super seipsam reflexionem exercere, aut ullam habere sui conscientiam, ipsius conditio similis dici potest statui tenebrarum perpetuarum et somni sempiterni. (Introduz. del Vangelo secondo Giov. lez. 69, p. 217.)

XXIV. Forma substantialis corporis est potius effectus animæ, atque interior terminus operationis ipsius : propterea forma substantialis corporis non est ipsa anima. (Psicol. Pars. II, l. I, c. II, n. 849.)

Unio animæ et corporis proprie consistit in immanenti perceptione, qua subjectum intuens ideam affirmat sensibile, postquam in hac ejus essentiam intuitum fuerit. (Teosof. Vol. V, Cap. LIII, art. II, § 5, V. 4, p. 377.)

XXV. Revelato mysterio SSmæ Trinitatis, potest ipsius existentia demonstrari argumentis mere speculativis, negativis quidem et indirectis, hujusmodi tamen ut per ipsa veritas illa ad philosophicas disciplinas revocetur, atque fiat propositio scientifica sicut ceteræ : si enim ipsa negaretur, doctrina theosophica *puræ rationis* non modo incompleta maneret, sed etiam omni ex parte absurditatibus scatens annihilaretur. (Teosof. Vol. I, nn. 191, 193, 194, pp. 155-158.)

XXVI. Tres supremæ formæ *esse*, nempe subjectivitas, objectivitas, sanctitas, seu realitas, idealitas, moralitas, si transferantur ad esse absolutum, non possunt aliter concipi nisi ut personæ subsistentes et viventes. (Teosof. Vol. I, nn. 190, 196, pp. 154, 159.)

moralité, si elles sont transportées dans l'être absolu, ne peuvent se concevoir autrement que comme personnes subsistantes et vivantes.

Le Verbe, en tant qu'il est objet aimé, et non en tant qu'il est Verbe, c'est-à-dire objet subsistant connu par lui-même, est la personne du Saint-Esprit.

XXVII. Dans l'humanité du Christ, la volonté humaine fut tellement entraînée par le Saint-Esprit à l'adhésion à l'être objectif, c'est-à-dire au Verbe, qu'elle lui céda entièrement le gouvernement de l'homme et que le Verbe le prit personnellement, s'unissant ainsi la nature humaine. D'où la volonté humaine cessa d'être personnelle dans l'homme et, de personne qu'elle est dans les autres hommes, resta nature dans le Christ.

XXVIII. Selon la doctrine chrétienne, le Verbe, caractère et figure de Dieu, s'imprime dans l'âme de ceux qui, avec la foi, reçoivent le baptême du Christ.

Le Verbe, c'est-à-dire le caractère imprimé dans l'âme, d'après la doctrine chrétienne, est l'être réel (infini), manifeste par lui-même, que nous connaissons plus tard comme la seconde personne de la Très Sainte-Trinité.

XXIX. Nous ne croyons pas opposée à la doctrine catholique, qui seule est la vérité, la conjecture suivante : dans le sacrement de l'Eucharistie, la substance du pain et du vin devient la vraie chair et le vrai sang du Christ, lorsque le Christ

---

Verbum, quatenus objectum amatum, et non quatenus Verbum idest objectum in se subsistens per se cognitum, est persona Spiritus Sancti. (Introd. del Vang. secondo Giov. lez. 65, p. 200.)

XXVII. In humanitate Christi humana voluntas fuit ita rapta a Sp. Sancto ad adhærendum Esse objectivo, idest Verbo, ut illa Ipsi integre tradiderit regimen hominis, et Verbum illud personaliter assumpserit, ita sibi uniens naturam humanam. Hinc voluntas humana desiit esse personalis in homine, et cum sit persona in aliis hominibus, in Christo remansit natura. (Introduz. del Vangelo secondo Giov. lez. 85, p. 281.)

XXVIII. In christiana doctrina, Verbum, character et facies Dei, imprimitur in animo eorum qui cum fide suscipiunt baptismum Christi. (Int. alla Filos. n. 92.)

Verbum, idest character in anima impressum, in doctrina christiana, est Esse reale (infinitum) per se manifestum, quod deinde novimus esse secundam personam Sanctissimæ Trinitatis. (Ibid.)

XXIX. A catholica doctrina, quæ sola est veritas, minime alienam putamus hanc conjecturam : In eucharistico Sacramento substantia panis et vini fit vera caro et verus sanguis Christi, quando Christus eam facit terminum sui principii sentientis, ipsamque sua vita vivificat : eo ferme modo quo panis et vinum vere transubstantiantur in nostram carnem et sanguinem, quia fiunt terminus nostri principii sentientis. (Introduz. del Vang. secondo Giov. lez. 87, pp. 285-286.)

fait d'elle le terme de son principe sensitif et la vivifie par sa vie, de la même façon que le pain et le vin sont véritablement transsubstantiés en notre chair et en notre sang, parce qu'ils deviennent le terme de notre principe sensitif.

XXX. La transsubstantiation ayant eu lieu, on peut comprendre qu'il se soit ajouté au corps glorieux du Christ une certaine partie incorporée en lui, non divisée et également glorieuse.

XXXI. Dans le sacrement de l'Eucharistie, *par la force des paroles*, le corps et le sang du Christ a pour mesure la quantité qu'il y avait de substance du pain et du vin qui a été transsubstantiée ; le reste du corps du Christ est là *par concomitance*.

XXXII. Puisque quiconque ne mange pas la chair du Fils de l'homme et ne boit pas son sang n'a pas en soi la vie, et que, néanmoins, ceux qui meurent avec le baptême de l'eau, du sang ou du désir, obtiennent sûrement la vie éternelle, il convient de dire que, à ceux qui n'ont pas mangé, dans cette vie, le corps et le sang du Christ, cette céleste nourriture est administrée dans la vie future, à l'instant même de la mort.

De même, pour les saints de l'Ancien Testament, le Christ descendant aux enfers put se communiquer à eux sous les espèces du pain et du vin, pour les rendre aptes à la vision de Dieu.

XXXIII. Les démons, étant en possession d'un fruit, pensèrent qu'ils entreraient dans l'homme, si l'homme mangeait de

---

XXX. Peracta transubstantiatione, intelligi potest corpori Christi glorioso partem aliquam adjungi in ipso incorporatam, indivisam pariterque gloriosam. (Ibid.)

XXXI. In sacramento Eucharistiæ, *vi verborum* corpus et sanguis Christi est tantum ea mensura quæ respondet quantitati (a quel tanto) substantiæ panis et vini quæ transubstantiatur : reliquum corporis Christi ibi est *per concomitantiam*. (Ibid. p. 286, seq.)

XXXII. Quoniam qui non manducat carnem Filii hominis et bibit ejus sanguinem, non habet vitam in se ; et nihilominus qui moriuntur cum baptismate aquæ, sanguinis aut desiderii certo consequuntur vitam æternum, dicendum est his qui in hac vita non comederunt corpus et sanguinem Christi, subministrari hunc cœlestem cibum in futura vita, ipso mortis instanti.

Hinc etiam Sanctis V. T. potuit Christus descendens ad inferos seipsum communicare sub speciebus panis et vini, ut aptos eos redderet ad visionem Dei. (Introduz. del Vang, secondo Giovanni, lez. 74, p. 238.)

XXXIII. Cum dæmones fructum possederint, putarunt se ingressuros in hominem, si de illo ederet ; converso enim cibo in corpus hominis animatum, ipsi poterant libere ingredi animalitatem, idest in vitam subjectivam hujus entis, atque ita de eo disponere sicut proposuerant. (Introd. del Vang. secondo Giov. lez. 63, p. 191.)

ce fruit ; en effet, la nourriture étant convertie au corps animé de l'homme, ils pouvaient librement pénétrer dans l'animalité, c'est-à-dire dans la vie subjective de cet être, et ainsi disposer de lui selon leurs desseins.

XXXIV. Pour préserver la Bienheureuse Vierge Marie de la tache originelle, il suffisait *ut incorruptum maneret minimum semen in homine*, négligé peut-être par le démon lui-même ; *e quo incorrupto semine* transmis de génération en génération naquit, au temps venu, la Vierge Marie.

XXXV. Plus on considère l'ordre de la justification dans l'homme, plus on trouve juste cette façon de parler de l'Ecriture que Dieu couvre certains péchés ou ne les impute pas. — Selon le Psalmiste, il y a une différence entre les iniquités qui sont remises et les péchés qui sont couverts ; celles-là, semble-t-il, sont des fautes actuelles et libres ; ceux-ci sont des péchés non libres de ceux qui appartiennent au peuple de Dieu et à qui, pour cela, ils ne causent aucun dommage.

XXXVI. L'ordre surnaturel est constitué par la manifestation de l'être dans la plénitude de sa forme réelle ; l'effet de cette communication ou manifestation est le sentiment déiforme qui, ébauché en cette vie, constitue la lumière de foi et de grâce et, achevé dans l'autre, constitue la lumière de gloire.

XXXVII. La première lumière qui rend l'âme intelligente est l'être idéal ; l'autre première lumière est encore l'être, non

---

XXXIV. Ad præservandam B. V. Marian a labe originis, satis erat ut incorruptum maneret minimum semen in homine, neglectum forte ab ipso dæmone ; e quo incorrupto semine de generatione in generationem transfuso, suo tempore oriretur Virgo Maria. (Ibid. lez. 64, p. 193.)

XXXV. Quo magis attenditur ordo justificationis in homine, eo aptior apparet modus dicendi scripturalis, quod Deus peccata quædam tegit aut non imputat. — Juxta Psalmistam discrimen est inter iniquitates quæ remittuntur et peccata quæ teguntur : illæ, ut videtur, sunt culpæ actuales et liberæ, hæc vero sunt peccata non libera eorum qui pertinent ad populum Dei, quibus propterea nullum afferunt nocumentum. (Trattato della con scienza morale, l. I, c. 6, a. 2.)

XXXVI. Ordo supernaturalis constituitur manifestatione esse in plenitudine suæ formæ realis ; cujus communicationis seu manifestationis effectus est sensus (sentimento) deiformis, qui inchoatus in hac vita constituit lumen fidei et gratiæ, completus in altera vita constituit lumen gloriæ. (Filosof. del Dritto. Par. II, nn. 674, 676, 677.)

XXXVII. Primum lumen reddens animam intelligentem est esse ideale ; alterum primum lumen est etiam esse, non tamen mere ideale sed subsistens ac vivens : illud abscondens suam personalitatem ostendit solum suam objectivitatem : at qui videt alterum (quod est Verbum), etiamsi per speculum et in ænigmate, videt Deum. (Introd. alla Filosofia, n. 83.)

plus purement idéal, mais subsistant et vivant. La première, cachant sa personnalité, montre seulement son objectivité ; mais qui voit la seconde (qui est le Verbe), même *per speculum et in ænigmate*, voit Dieu.

XXXVIII. Dieu est l'objet de la vision béatifique en tant qu'il est l'auteur des œuvres *ad extra*.

XXXIX. Les traces de sagesse et de bonté qui brillent dans les créatures sont nécessaires aux Bienheureux ; car ces traces rassemblées dans l'exemplaire éternel sont la partie de cet exemplaire qui leur est accessible, et elles sont le thème des louanges qu'ils adressent éternellement à Dieu.

XL. Dieu ne pouvant, même par la lumière de gloire, se communiquer totalement aux êtres finis, n'a pu révéler et communiquer son essence aux Bienheureux que de la façon qui convient aux intelligences finies ; c'est-à-dire que Dieu se manifeste à eux conformément à la relation qu'Il a avec eux, comme Créateur, comme Providence, comme Rédempteur, comme Sanctificateur.

JOSEPH MANCINI,
Notaire de la S. Inq. R. et Univ.

XXXVIII. Deus est objectum visionis beatificæ, in quantum est auctor operum *ad extra*. (Teodicea, n. 672.)

XXXIX. Vestigia sapientiæ ac bonitatis quæ in creaturis relucent, sunt comprehensoribus necessaria ; ipsa enim, in æterno exemplari collecta, sunt ea Ipsius pars quæ ab illis videri possit (che è loro accessibile), ipsaque argumentum præbent laudibus, quas in æternum Deo Beati concinunt. (Ibid. n. 674.)

XL. Cum Deus non possit, nec per lumen gloriæ, totaliter se communicare entibus finitis, non potuit essentiam suam comprehensoribus reveiare et communicare, nisi eo modo qui finitis intelligentiis sit accommodatus : scilicet Deus se illis manifestat quatenus cum ipsis relationem habet ut eorum creator, provisor, redemptor, sanctificator. (Ibid. n. 677.)

JOSEPH MANCINI, *S. Rom. et Univ. Inq. Notarius.*

JEAN CABOT

Le sujet de cette dissertation n'a pas le mérite de la nouveauté. Que l'on ouvre une histoire du Canada, le nom de Cabot s'y rencontre dès les premières pages. Mais que de variantes d'un auteur à l'autre! — Les uns parlent de *Jean*, les autres ne voient que *Sébastien*. Puis viennent les contradictions sur les dates et sur les courses aux plages inconnues, sur le lieu du débarquement. A qui l'honneur de la découverte doit-il être donné?.... Tout cela est discuté, nié, affirmé.... si bien, que le lecteur ahuri reste sous une impression presque nécessairement fausse.

Aujourd'hui, je voudrais rendre à César ce qui appartient à César, et à *Jean* Cabot le juste tribut d'hommage qu'il mérite.

A part la question individuelle, les voyages de Jean Cabot se rattachent à une page très intéressante de notre histoire, la dispute relative à la possession des terres baignées par les eaux du golfe Saint-Laurent, dont les Français et les Anglais revendiquent la priorité.

C'est un fait avéré que, dans les revendications, on a toujours donné comme premier argument la priorité de découverte et de prise de possession. Est-ce à tort ou à raison? Il me suffit de constater le fait avec John Hopkins [1]. "At the time of the settlement of America, it was a recognized principle of the law of the nations that the discovery of an uncivilized country by the subjects of any european power gave to that power a title to the country, the only difficulty being the question as to what constituted discovery, or what nation was the discoverer. This principle was the foundation of the right of the crown of England."

Sir George Peckham, chevalier, Edward Haies, dont les mémoires se trouvent dans la collection Hakluyt, [2] en appellent aux découvertes de Cabot pour soutenir les prétentions de la reine Elizabeth sur l'Amérique du Nord, tandis que les Français ne peuvent prouver aucune prise de possession antérieure à l'année 1504. [3]

1. *University Studies....*, Baltimore 1885, III, 124.
2. R. Hakluyt, *Voyages, Navigations.* Londres, 1810, III, 208.
3. *Collection de documents*, Québec, 1883. I,9, 10. — *Hist. gén. des Voyages*, Didot, Paris, 1754, XII, 99.

Partant de là, R. Hakluyt [1] peut affirmer que la reine d'Angleterre a droit sur tout le territoire américain " from Florida to the circle arctic....., if to have a right on a country, it sufficeth to have first seen and discovered the same."

De là sont venus, à l'origine de la colonie, les empiétements réciproques, entre le 40e et le 45e degré de latitude, qui ont eu pour résultat la question des limites de l'Acadie.

Sans discuter le mérite des prétentions anglaises, je vais exposer simplement les notes que j'ai pu recueillir sur le découvreur de l'Amérique du Nord.

L'histoire de Jean Cabot est plus connue depuis quelques années, grâce à la découverte de documents ignorés des premiers historiens de l'Amérique du Nord, et du Canada en particulier.

Il est possible, à l'heure présente, de rectifier les anciennes chroniques du seizième siècle, v. g. celles de *Pierre Martyr*, [2] historiographe des rois d'Espagne et auteur des *Décades*, dédiées à Léon X ; celles de *Ramusio* [3], secrétaire du Conseil des Dix à Venise. Ces deux écrivains étaient amis de Sébastien Cabot. Les *Décades* de Pierre Martyr, les *Navigations et Voyages* de Ramusio, renferment beaucoup d'inexactitudes, toutes au détriment de Jean Cabot, que ces auteurs dépouillent, au profit de Sébastien son fils.

Il semble, au moins, que les auteurs anglais de la même époque auraient pu retoucher l'œuvre de leurs devanciers. Point ! Richard Hakluyt [4], Eden [5], Purchas [6], n'ont guère fait que de la traduction, copiant Pierre Martyr et Ramusio. Cinquante ans après la mort de Jean Cabot, on semblait ignorer, en Angleterre, l'existence des pièces officielles relatives au voyage de découverte.

1. *Voyages*.... III, 184.

2. Pierre Martyr d'Anghiera, 1455-1526, historien italien, employé à la cour d'Espagne, publia " De rebus Oceanicis et de Orbe Novo decades ", où se trouvent beaucoup de détails sur les voyages de Christophe Colomb, et sur ceux de ses contemporains.

3. Jean-Baptiste Ramusio, 1485-1557, cosmographe vénitien, fut secrétaire du Sénat, puis du Conseil des Dix, et publia un recueil des *Navigations et Voyages*, en italien. Il était l'ami de Sébastien Cabot et du cardinal Bembo.

4. Richard Hakluyt, 1553-1616, gradué d'Oxford, publia divers ouvrages sur les principales navigations et les principaux voyages et trafics de la nation anglaise. Pour honorer sa mémoire on a fondé, en 1846, la Société Hakluyt.

5. Eden, ami de Sébastien Cabot, 1559 (?) a fait des collections de récits de voyages.

6. Sam Purchas, 1577-1626, gradué de Cambridge, publia des récits de voyages : *Purchas, his pilgrimages or relations of the world and the religion, 1613.*

N'en soyons pas surpris. Jean Cabot eut cela de commun avec Christophe Colomb et Fernand Cortez, que, après avoir donné l'impulsion au commerce de l'Angleterre, créé sa marine par l'appropriation de pays lointains et inconnus, il resta oublié de ses contemporains et consuma dans la douleur les jours de sa vieillesse.

Notre siècle a rompu avec les vieilles traditions. Des hommes sérieux se sont mis à l'œuvre avec le plus grand succès. En 1831, Richard Biddle, avocat de Pittsburg, a tiré de l'oubli bon nombre de documents, mis en lumière plusieurs faits oubliés, et rectifié des assertions inexactes des chroniqueurs du seizième siècle. Toutefois, son œuvre " Memoir of Sebastian Cabot " n'est qu'une longue apologie du fils, qu'il considère comme l'auteur des découvertes anglaises en Amérique. Plus récemment d'autres chercheurs, Nicholls, Brevoort, Steven, Kidder, Koll, d'Avezac, Henri Harrisse, etc., ont traité le même sujet soit directement, soit indirectement, et élucidé certains points se rapportant à l'histoire de Jean Cabot.

M. Justin Winsor, bibliothécaire à l'Université de Harvard, s'est mis à l'œuvre à son tour, et, utilisant tous les matériaux anciens et modernes, il a pu arriver à des conclusions entièrement nouvelles. Grâce à ces ouvrages précieux, où noas avons puisé abondamment, il devient facile de mettre sous les yeux des lecteurs du CANADA-FRANÇAIS, une esquisse de la vie et des œuvres de Jean Cabot.

I

Zuan Caboto naquit à Gênes ou dans les environs, si l'on en croit quelques documents anglais et espagnols où se trouve l'expression de "Genoa's son [1]" en parlant du fils de Jean, et celle de " Genoese " lorsqu'il s'agit du père.

Toutefois, comme on ne peut en établir la *certitude*, les conjectures vont leur train.

D'après M. J.-C. Brevoort, de Brooklyn, Jean Cabot pourrait être *savoyard*. Voici ce qu'il insinue à l'appui de ses dires. Dans les Lettres et documents relatifs au règne de Henri VIII

1. Lettre de l'ambassadeur d'Espagne, De Ayala, 25 juillet 1498, traduite par J. Winsor, III, 57.

John Stow, *Chronicle of England*, cite un passage de Fabian relatif à l'année 1498 : " This year one Sebastian Gabato, a Genoa's son.." J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 37.

(I. pt. 1. p. 939, doc. 5639), il trouve le texte suivant [1] : 27 nov. 1514 : " Patent denization to Anthony *Chabo*, surgeon, native of Savoy ", et deux ans auparavant, il constate qu'une récompense de £20 a été accordée au même personnage. M. Brevoort se demande si les *Cabot* ne sont pas originaires de la Savoie ? Cet *Anthony* n'est-il pas un quatrième fils de *Jean*, venu en Angleterre après la mort de son père et le départ de son frère Sébastien pour l'Espagne [2] ? D'autre part, il est notoire que les *Cabot* du Languedoc, aussi bien que ceux de Jersey et de la Nouvelle-Angleterre, se prétendent issus de Jean Cabot [3]. Est-ce que les petits-fils du grand navigateur, en passant de l'Angleterre au Sud de la France, n'auraient fait que revenir au berceau de leurs ancêtres ?.....

L'insinuation de M. Brevoort ne semble pas concluante. A la rigueur, le scribe saxon a pu écrire *Chabo* pour *Cabot*, mais le fait est peu probable. De 1496 à 1512, on trouve à maintes reprises les noms de *Jean* et de *Sébastien* Cabot.

On ne voit que les lettres *C. K. G...* et jamais *Ch...* dans les pièces officielles. Une seule fois, le 9 octobre 1547, en parlant de Sébastien, on l'appelle *Shabot*, pilote.

Dans l'*Histoire générale des voyages* [4], en parlant de Jean Cabota l'auteur dit qu'on a défiguré ce nom en *Chabot*, mais il n'apporte aucune preuve de son avancé.

S'il y a des *Cabot* en France, les *Chabot* n'y sont pas étrangers, même à cette époque !... l'un deux a pu franchir la Manche... et voilà !

Donc, rien n'empêche *Jean Cabot* d'avoir été le compatriote de Christophe Colomb, avant de passer au service de Venise, où il obtint *droit de cité*. Toutefois, son nom ne se trouve dans les archives de cette ville qu'à la date du 28 mars 1476 [5]. Le Sénat vote à l'unanimité une lettre de *naturalisation* en faveur de *Zuan Caboto* pour la raison suivante : " Quod fiat privilegium civilitatis de intus et extra Joanni Caboto per habitationem annorum XV juxta consuetum "... ; après quoi se trouve indiquée une référence à une lettre du même genre accordée à un autre individu quatre ans auparavant. Dans cette pièce, la condition du *séjour continu* de 15 années à Venise est déclarée nécessaire, de même que

1. Justin Winsor : *Narrative and Critical history of America*, 1884, III, 18.
2. J. Winsor, *Narrative and Critical History of America*, III, 18, note.
3. Louis de la Roque, *Armorial de la noblesse du Languedoc*, Paris, 1860, II, 163.
4. Didot, Paris, 1746, I. Introduction, p. 10.
5. Justin Winsor, *Narr. and Crit. Hist.*, III, p. 52, note.

l'accomplissement fidèle de tous les devoirs d'un bon citoyen. Si jamais l'on trouve une entrée spéciale pour Jean, elle devra donner le lieu de sa naissance. De là il suit que Jean Cabot est venu à Venise en 1461, au plus tard, et dans *un âge* assez avancé pour y remplir les devoirs d'un bon citoyen, c'est-à-dire à sa majorité, ou à peu près. La date de sa naissance doit donc se trouver vers 1436, comme celle de Christophe Colomb. Je donne sous toute réserve ces dates approximatives, n'ayant pas eu le plaisir de trouver mieux : les documents font défaut sur les jeunes années de Jean Cabot.

Il en est de même à propos de son départ de Gênes. Toutefois, l'histoire de cette ville peut nous amener à des conclusions assez probables ; mais de là à la certitude, il y a loin. En 1461, Gênes était ruinée : Venise lui avait ravi le commerce de la Méditerranée, et les dissensions des Génois plaçaient la République dans la triste nécessité de se livrer aux Français pour goûter quelques instants de repos. C'est à cette occasion que Louis XI fit à leur supplique l'accueil suivant : " Les Génois se donnent à moi, et moi je les donne au diable ! "..... Pour Cabot, qui se livrait aux études cosmographiques et à la navigation, Gênes n'offrait que des avantages bien médiocres ; et l'on sait que Christophe Colomb ne put rien obtenir de cette ville, lorsqu'il voulut lui consacrer son talent et ses espérances.

Jeune et instruit, Cabot jeta les yeux sur Venise, où l'avenir semblait plus assuré. C'était vers 1461, la république avait besoin d'hommes. Cette année même, Venise avait à défendre ses colonies contre Mahomet II, maître de Constantinople depuis 1453. Dans cette guerre, qui dura 16 ans, Venise s'honora par une défense glorieuse. Néanmoins, elle se fit enlever par Mahomet plusieurs îles de l'Archipel, entr'autres Négrepont et toutes les places de la Morée.— A la mort de l'invincible Scanderberg, elle posséda momentanément quelques districts de l'Albanie, Scutari en particulier, qu'elle dut remettre à Mahomet malgré sa noble résistance.

Quel était le rôle de Jean Cabot ? Il était arrivé à Venise au commencement de la guerre, en 1461.— Nous savons qu'il servit la république pendant 15 ans, au moins.— De quelle manière ?..... comme soldat ? — Peut-être ; car, en ces temps de crise, les marins de la République de S.-Marc faisaient la lutte avec les flottes musulmanes. Que Jean Cabot soit devenu soldat fantassin, c'est chose assez peu probable. Qu'il ait servi comme marinier, ou soldat dans l'armée navale, il serait téméraire de le nier. Un *bon citoyen*, possédant l'art de la

navigation, ne pouvait guère refuser une telle demande de la part de ses chefs, si jamais elle eut lieu.

Cependant Venise, en dépit des efforts de Mahomet, ne négligeait pas les affaires commerciales ; ses vaisseaux sillonnaient la Méditerranée comme aux jours les plus prospères de la République. C'est dans la marine marchande, je crois, que nous devons chercher Jean Cabot. Il aimait le commerce et dut lui garder ses préférences, même pendant la guerre ; d'autant plus que les occasions ne durent pas lui manquer pour faire, par-ci par-là, le coup de feu avec les Turcs.

Nous avons encore la certitude que Cabot était bien paisiblement à Venise vers 1470, au milieu de la guerre contre Mahomet. Il y épousa une vénitienne, dont il eut trois fils : Louis, Sébastien, né vers 1472 ou 1473 [1], et Sancius. Cette circonstance porte à croire que le *marin* ne prenait pas une part très active à la guerre.

Puis l'histoire se tait jusqu'au moment où le Sénat de Venise récompense Cabot, comme nous l'avons vu, en lui accordant le droit de cité, le 28 mars 1476, deux ans avant la fin de la guerre contre les Turcs.

Silence parfait, jusqu'à présent, sur la vie de Cabot depuis l'obtention du droit de cité jusqu'à son départ de Venise..... Néanmoins, nous avons lieu de croire qu'il continua ses voyages de commerce sous le drapeau vénitien. D'après les chroniques, Cabot eut occasion, à une époque quelconque, d'aller jusqu'à La Mecque, en Arabie [2], et de rencontrer les caravanes du Levant qui apportaient jusqu'à Alexandrie les richesses de la Chine et du Japon. Il a questionné les habitants du désert pour connaître l'espace parcouru par ces caravanes [3].

Pourquoi est-il allé si loin ?....Ce dut être dans un but purement commercial : les interrogations qu'il pose aux voyageurs du Levant ne peuvent laisser entendre autre chose.

A quelle époque a-t-il fait ce voyage à La Mecque ?— Vraisemblablement, c'est après 1478. Le voyage était impossible à Jean Cabot, domicilié à Venise, pendant la guerre contre les Turcs. Mahomet II, maître de l'Arabie, n'aurait pas toléré semblable voyage, et Jean Cabot aurait commis une grande impru-

1. Opinion de d'Avezac, citée par Justin Winsor, *Nar. and C. Hist.*, III, 52, note.
2. Lettre de l'abbé Raimondo de Soncino, Envoyé du duc de Milan, 18 déc. 1497. J. Winsor, *Nar. and Cr. H.*, III, 54.
3. Lettre de Raimondo, 18 déc. 1497.

dence en s'aventurant aussi loin sur le territoire ennemi. Or, la guerre ne se termina qu'en l'année 1478. Donc le voyage à La Mecque n'eut lieu qu'après cette date.

C'est une preuve que Jean Cabot ne quitta pas le service de Venise en 1477, comme le veulent certains auteurs ; d'autant plus que sa présence en Angleterre n'est signalée que le 21 janvier 1496. Je crois donc que Cabot resta sur les navires vénitiens jusqu'au retour de Christophe Colomb, en l'année 1493. C'est aussi vers cette date qu'il dut faire son voyage à La Mecque et s'enquérir de la marche des caravanes de l'Orient. En effet, le frère de Bajazet II, l'infortuné Zizim, était entre les mains du Pape un gage de la bienveillance du sultan à l'égard des chrétiens ; et Bajazet s'exposait à une guerre civile, du moment qu'il mécontenterait le Pape ou ses alliés. Les circonstances étaient donc des plus favorables pour permettre à Jean Cabot de faire son voyage.

Après mûre délibération, croyant à la rotondité de la terre, disent les chroniques, il en arriva à ce résultat, qu'un *passage* maritime à l'ouest serait plus commode qu'une triple série de caravanes. Or Jean Cabot n'a pu arriver à cette conclusion qu'après le retour de Colomb en 1493, car partout l'on mit en doute le succès du grand voyage jusqu'à l'arrivée de Colomb. Mais les récits de ce dernier firent une véritable révolution dans l'art de la navigation. C'était le triomphe des idées nouvelles, savoir la rotondité de la terre et la possibilité d'atteindre, par la route de l'ouest, des terres nouvelles ou les côtes orientales de l'Asie.

Cabot était alors à Venise ; c'est là qu'il médita son projet de chercher le passage de l'ouest, car Venise en eut les prémices. Dans ce cas, je comprends facilement qu'il cherche à entraîner Venise dans ces expéditions lointaines, sans aucun succès : la République avait dans le moment des affaires trop sérieuses à démêler en Italie, — où Charles VIII passait en triomphateur, allant à la conquête de Naples, — pour s'occuper de voyages peu rémunérateurs dans les régions de l'ouest.

Que l'Espagne n'accepte pas ses services lorsqu'il passe à Séville, après avoir dit adieu à Venise, je n'en suis pas étonné : elle possédait Christophe Colomb ; d'ailleurs plusieurs marins espagnols se disputaient la gloire de continuer l'œuvre du grand navigateur, tandis qu'elle avait tout à risquer en commettant ce soin à des mains étrangères [1].

1. Lettre de Don Pedro De Ayala, 25 juillet 1498.

Pour le Portugal, jaloux de l'Espagne, les plans de Cabot n'avaient pas d'actualité [1] : Emmanuel dirigeait ses flottes le long des côtes d'Afrique, et méditait le grand voyage exécuté par Vasco de Gama en 1497 : avant tout il fallait doubler le " *Cap des Tempêtes* ", découvert par Barthélemy Diaz dès l'année 1486... Le Portugal, plus heureux que ses voisins, allait ouvrir le vrai chemin des Indes Orientales, *viâ* le Cap de Bonne-Espérance, le seul que les vaisseaux européens aient suivi jusqu'au percement de l'isthme de Suez par Ferdinand de Lesseps en 1869.

Quelques autres preuves viennent encore à l'appui de ma thèse, savoir que Jean Cabot resta à Venise jusqu'au retour de Colomb. Les auteurs qui adoptent la date de 1477 comme celle de son départ n'apportent que des raisons peu concluantes. Lorsque Jean Cabot quitta Venise, disent-ils, son fils Sébastien n'était qu'un jeune enfant, *pene infans*, selon l'expression de Pierre Martyr [2]. De son côté, Sébastien a déclaré, pendant son séjour en Espagne, nous assure Ramusio, qu'il était très jeune quand son père le conduisit en Angleterre, mais qu'il avait déjà " quelques connaissances des Humanités et de la Sphère [3].... " Comme on le voit, il n'est plus *pene infans*. Plus tard, Eden, qui semble avoir été l'ami intime de Sébastien, affirme que le fils de Jean est *né à Bristol*, et ose dire qu'il tient ce détail de Sébastien lui-même [4]. Voilà bien une contradiction susceptible d'infirmer les deux autres témoignages ; mais Eden est seul pour affirmer le fait contre deux autres témoins qui tiennent aussi leur information de Sébastien, c.-à-d. P. Martyr et Ramusio. D'ailleurs, Sébastien est né vers 1473 [5]. Il faut que ce soit à Venise, car

1. Lettre de Don Pedro De Ayala, 25 juillet 1498.

2. " Sebastianus quidem Cabotus *genere Venetus*, sed a parentibus in Britanniam insulam tendentibus transportatus *pene infans*."
Pierre Martyr, Ed. 1574, Cologne, Dec. III, Lib. VI, p. 267.

3. Ramusio. *Conversation de Caphi*. " Quand mon père, il y a plusieurs années, partit de Venise pour aller demeurer en Angleterre, dans le but de s'y livrer au commerce, il m'emmena avec lui en la cité de Londres, lorsque j'étais encore *très jeune*, mais possédant néanmoins quelque connaissance des *humanités et de la sphère* — che egli assai giovane, non gia però che non havesse imparato et lettere d'humanità, et la sphera."
Ramusio. *Navig. et Viaggi*, Venise, 1554, I, p. 415.

4. Richard Eden, dans le folio 255 de ses *Décades*, rapporte la conversation de Caphi et note en marge : " Sebastian Cabot told me that he was born in Bristowe, and that at iiii years old he was with his father to Venice, and so returned again into England with his father after certain years, whereby he was thought to have been born in Venice.
J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 30.

5. Lettre de Gasparin Cantarini, amb. vénitien près Charles V, Valladolid, déc. 31, 1522. Cantarini raconte une entrevue avec Sébastien Cabot : " My lord Ambassador, dit Sébastien, to tell you the whole truth, I was born in Venice, but was brought up in England (Io naqui a Venetia, ma sum nutrito in Engelterra). — J. Winsor, III, 49.

son père y fut gratifié du droit de cité trois ans plus tard en 1476, après 15 ans de séjour continu. Pierre Martyr et Ramusio ont donc raison jusque là ; mais ils ont tort de le faire partir de suite en 1477, puisqu'il a grandi à Venise où il a pu faire certaines études des Humanités et de la Sphère, au témoignage même de Ramusio. Dans quel but, en effet, son père aurait-il fait des démarches pour se faire reconnaître *citoyen vénitien* en 1476, s'il devait laisser Venise l'année suivante?....Il devait alors avoir en perspective un avenir assez avantageux.... Il est difficile de croire qu'en moins d'une année, ces espérances soient devenues vaines, la République de S.-Marc étant encore très florissante.

Et pourquoi Jean Cabot aurait-il pris la route d'Angleterre en 1477 ? C'était quitter une ville riche, faisant grand commerce, pour aller chercher fortune dans un pays pauvre : en 1477, l'Angleterre gémissait sous le joug d'Edouard IV. Celui-ci n'avait pas trop de temps pour satisfaire ses vengeances et se livrer aux plaisirs. Le commerce anglais était à peu près nul. Aussi ai-je peine à croire au voyage de Jean Cabot à Bristol en pareilles circonstances.

Non, il resta à Venise jusqu'au retour de Colomb ; il conçut alors son grand projet de chercher le " passage de l'Ouest. "

Et s'il m'est permis de faire une insinuation, dans le sens de ma thèse, j'oserai affirmer que Sébastien, bien loin d'être enfant " *pene infans* ", était, lors de son voyage à Bristol, un jeune homme de 22 ou 23 ans, ayant des connaissances assez complètes " des humanités et de la sphère ". Dirai-je plus ?...Il s'était probablement marié.... à Venise même !—En effet sa femme, Catalina Medrano, était *vénitienne*, [1] nous disent les chroniqueurs. Or, si Sébastien Cabot avait été élevé à Bristol, où les Vénitiens ne paraissent pas nombreux à cette époque, il eût probablement recherché quelque alliance anglaise, dans l'intérêt même de son commerce et de ses entreprises.

M. D'Avezac, [2] le 16 avril 1869, déclarait à la Société géographique de France qu'il venait de recevoir, de la part de Valentinelli, vénitien, une *photographie* d'un portrait de *Sébastien Cabot*, peint à l'âge de 20 ans par *Grizellini*, c-à-d. en l'année 1493. Il croit le portrait authentique à cause de certains traits de ressemblance avec le portrait fait par Holbein, lorsque Sébastien était âgé de 85 ans.— Donc Jean Cabot est resté à Venise jusqu'en 1493 environ.

1. J. Winsor. III, 4, 48, 49.
2. D'Avezac, *Bulletin de la société géographique*, 1869, 5e série, t. 17, p. 406.

Voilà, il me semble, un rapprochement de circonstances qui ne permettent pas de croire à un départ de Vénise antérieur à cette date.

A cette époque, Jean Cabot, intimement convaincu de la rotondité de la terre et de la possibilité de trouver un passage de l'Ouest, offrit tour à tour ses services à Venise, à Séville, à Lisbonne, sans recevoir de réponses favorables. C'est alors qu'il dut connaître les intentions du roi d'Angleterre et se diriger vers le port de Bristol, avec sa famille, à la fin de l'année 1495.

II

Il ne sera pas inutile, pour apprécier, à sa juste valeur, l'œuvre de Cabot, de jeter un coup d'œil sur l'état de l'Angleterre à la fin du XVème siècle.

Lorsque Jean Cabot vint offrir ses services à Henri VII, l'Angleterre était bien déchue de son ancienne splendeur. Le titre de "roi de France", disputé aux Valois depuis Edouard III, avait coûté bien du sang, causé beaucoup de revers et amené des pertes irréparables.

La France, mourante après les journées de Crécy et de Poitiers, s'était ranimée à l'appel de Bertrand Duguesclin, dont les succès attristèrent les derniers moments du Prince Noir et d'Edouard III. Plus tard, Dieu, qui voulait la conserver, après les humiliations d'Azincourt et de Troyes, lui avait donné la Pucelle d'Orléans.... Enfin, après cent ans de lutte, l'Angleterre, mutilée, se renferma en elle-même, disant un éternel adieu à ces vastes et belles provinces de France qu'Eléonore de Guyenne avait données à Henri II d'Anjou, trois siècles auparavant : adieu à la belle Normandie ! adieu au pays d'Anjou, berceau des Plantagenets ! Puis était venue la guerre des Deux Roses, où Yorkistes et Lancastriens s'étaient ruinés en efforts stériles.

Enfin, le sort des armes venait de remettre l'Angleterre, épuisée d'hommes et d'argent, entre les mains de Henri VII, premier roi Tudor. La tâche qu'il avait à remplir était grande et difficile, mais on avait droit de compter sur les forces et les talents du nouveau chef.

La fortune, jusqu'ici, n'avait-elle pas été prodigue à l'égard de cet enfant, issu d'Owen Tudor et descendant des vieilles races cambriques ? Dieu n'avait-il pas guidé ce dernier rejeton de Lancastre, d'une manière évidente, au milieu des horreurs de la

guerre des Deux Roses ?.... A l'heure marquée par la Providence, il était venu punir les excès dont Edouard IV et Richard III s'étaient rendus coupables, venger Henri VI et l'enfant de Marguerite d'Anjou lâchement assassinés, et terminer la carrière de celui qui avait eu le triste courage de faire étrangler ses neveux Edouard V et Richard, à la Tour de Londres.

Oui, le 22 août 1485 fut un beau jour pour Henri Tudor, lorsque, sur le champ de bataille de Bosworth, il ceignit la couronne arrachée sanglante du front de Richard expirant à ses pieds. Avec ce dernier finissait la dynastie des Plantagenets, et par un étrange retour du sort, qui semblait réaliser les vieilles prophéties des bardes gallais, les " Léopards des Plantagenets " tombaient devant le " Dragon rouge et la Vache brune " de Galles associés à l'étendard de St-Georges [1].

Les premières mesures prises par Henri semblèrent motivées par un but louable. Son union avec l'héritière d'York était un gage de tranquillité : les deux Roses allaient confondre leurs couleurs et fleurir également sur le même trône.

A son tour, la vieille aristocratie, décimée par le glaive des batailles et par la main du bourreau, devait descendre du haut rang qu'elle avait occupé depuis la conquête normande. Les hommes du peuple, jusque-là humbles vassaux, devinrent *libres*, maîtres du sol, dans les fiefs où la pauvreté s'était mise au logis seigneurial. Avec Henri VII et la complicité d'un parlement sans énergie, les Tudors édifièrent le despotisme sur les ruines de la féodalité. Malheureusement, Henri n'était pas le médecin habile qui sonde les plaies pour les guérir. Au lieu de faire oublier les maux de la guerre par des efforts sérieux pour maintenir le calme parmi le peuple, il pressura celui-ci pour repaître sa misérable passion, l'avarice. Le trésor était vide, insuffisant pour solder les dépenses et indemniser les compagnons d'armes : alors, sans tenir compte des murmures du peuple, Henri confisqua les biens d'une trentaine de gentilshommes qu'il envoya à l'échafaud ; il révoqua toutes les concessions faites par la couronne depuis la 30ème année de Henri VI, c-à-d. depuis 1453 ; en un mot, il mit à sa discrétion la plupart des adhérents de la maison d'York.

Ces mesures arbitraires n'étaient pas aptes à lui attirer la sympathie de ses sujets ; on explique ainsi la facilité avec laquelle les prétendants se firent accréditer dans le royaume. L'élève du prêtre Richard Simons d'Oxford, Lambert Simnel,

1. Todière, " Guerre des Deux Roses", 315.

recommença la guerre civile sous les noms de duc d'York d'abord, puis de Warwick. Aux acclamations du peuple Irlandais, qui le prit pour le fils de Clarence, l'imposteur se fit couronner roi de Dublin ! Henri VII dut faire de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent pour amener dans ses cuisines ce roi éphémère (1487). Comme toujours, les sacrifices furent compensés par d'abondantes confiscations.... Henri voulait étouffer l'esprit de révolte : c'était le calme qu'il prétendait rendre à l'Angleterre. Mais, ô surprise ! le malheureux duc d'York, toujours prisonnier à la tour de Londres, subit une nouvelle métamorphose : Warbeck, installé au château des Tournelles, près de Charles VIII, fit un appel nouveau aux partisans d'York !.... Nouvel ennui pour Henri VII. C'est en ces conjonctures que Barthélemy Colomb vint faire miroiter à ses yeux les pierres précieuses du Cathay et du Zipangu, et demander les avances nécessaires à la grande expédition projetée par Christophe Colomb! Le projet était beau... Henri se contenta de faire des promesses tardives, à l'exemple de son voisin, le roi de France. Avec un peu plus de diligence de sa part, le grand voyage de découverte de 1492 aurait été fait au nom de l'Angleterre. Christophe Colomb appareillait dans le port de Palos, au nom de l'Espagne, lorsque Barthélemy lui apporta la réponse du roi d'Angleterre.

Imaginer le dépit de Henri au retour de Colomb, n'est pas facile.— On avait enfin pénétré les mystères de l'Ouest : il y avait, là peut-être, un monde nouveau ; et pour sûr, on tenait le passage de la Chine et du Zipangu ! — Il dut, pour une fois, regretter sa parcimonie ! Avec lui, les Juifs, les Maures et les Sarrasins ne s'en seraient pas portés plus mal, en dépit des promesses de Colomb, mais l'Angleterre, c-à-d. Henri, aurait vu son trésor bien rempli et son ambition satisfaite.

Il ne fallut pas de longues réflexions au roi avare pour réaliser la position nouvelle résultant de la découverte de l'Amérique : l'avenir appartenait aux peuples maîtres de la mer ; et pour tenir son rang parmi les nations de l'Europe, il fallait à l'Angleterre une marine puissante et des colonies.

Cela nécessitait un peu de repos. Aussi, s'empressa-t-il de faire sa paix avec Charles VIII, soutien de Warbeck, et d'envoyer à l'échafaud quelques amis du prétendant, pour concentrer toute son énergie contre Jacques IV d'Ecosse.

Dans le plan de Henri, l'Angleterre, Londres surtout, devait revivre et arracher à la péninsule Ibérique le monopole commercial du Levant et du Couchant ; Londres sortirait même de la position secondaire que lui faisait la Ligue Hanséatique.

Oui, la Hanse, qui tyrannisait[1] l'Europe depuis deux siècles et demi, serait humiliée, vaincue, malgré l'union de ses 85 villes sœurs en Allemagne, et ses immenses comptoirs dans tous les pays de l'Europe. Ils allaient disparaître ces jours où les richesses de l'Orient, venues à grands frais du fond de l'Asie jusqu'au bord de la Méditerranée, s'entassaient sur les navires de Venise-la-Grande, pour enrichir les marchands de la Lombardie et de la vallée du Rhin, depuis l'Adriatique jusqu'à Brême, Lubeck, Hambourg. Le monopole devait se déplacer et c'était à l'Angleterre qu'il appartiendrait.

En un jour la Hanse, partant le commerce de l'Allemagne, se vit à son déclin ; mais n'allons pas nous apitoyer sur son malheur. Luther grandit à l'ombre du sanctuaire ; et les biens de l'Eglise iront bientôt combler le déficit.

Tel était l'état de l'Angleterre, en 1495, après deux longues guerres suivies d'agitations sans cesse renaissantes. John Bull se trouvait acculé en son île, et il nous semble voir son regard interroger l'horizon, cherchant d'où lui viendrait le secours.

C'est au moment où tout semblait perdu que le ciel se montra favorable à Henri VII. Un étranger, Cabot, vint lui faire connaître ses projets. Pauvre, il avait besoin de protecteur ; méconnu à Venise, à Séville et à Lisbonne, il venait mettre au service de l'Angleterre son expérience dans les voyages, et ses longues études cosmographiques. Grâce à cet étranger, établi à Bristol depuis quelques mois, la marine anglaise, développée par les courses lointaines, allait faire, des villes de l'Angleterre, les entrepôts du Levant, et répandre dans tout le royaume ses richesses légendaires : c'était l'œuvre rêvée par Henri depuis quatre ans.

III

Il est probable que Jean Cabot ne tarda pas à aller se fixer à Londres. Sa présence y est signalée le 21 janvier 1496[2].

L'historien Strachey, vers 1612, dit que Jean Cabot fut *naturalisé* sujet de Henri VII, et qu'il fixa sa résidence dans la rue

1. Griefs de l'Angleterre contre la Hanse sous Henri IV. Hakluyt. *Voyages*, I, p. 185, seq. — Rapines, trahison, exertions contre les marchands anglais. Ibidem, p. 193.

2. Dr de Puebla. Lettre à Ferdinand et à Isabelle rois d'Espagne. 21 janvier 1496.

Winsor, *Nar. and Crit. Hist.*, III, 52.

des Blackfriars : " was idenised his subject and dwelling into Blackfriars " [1].

Le fait du séjour de Jean Cabot à Londres en 1496 ne nous surprend pas : il y était plus à même de faire valoir les motifs qui devaient amener l'acceptation de ses propositions par Henri VII. Mais je ne crois pas que Jean ait été naturalisé citoyen anglais. On l'appelle toujours " le Vénitien Cabot " [2], soit dans les actes officiels, soit dans les actes privés.

Il fut cordialement accueilli par le roi d'Angleterre. Jean Cabot était en effet l'homme dont Henri VII avait besoin.

Ses offres de services furent promptement acceptées et le 5 mars 1495, *Vieux Style* [3], c'-à-d. le 5 mars 1496, *Style Nouveau*, le roi accorda des *Lettres* patentes à Jean Cabot et à ses trois fils, *Louis*, *Sébastien* et *Sancius*.

Voici la Commission donnée à Jean Cabot par le roi Henri VII [4].

" Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France, " et seigneur d'Irlande : à tous ceux qui ces présentes Lettres " verront, Salut.

" Sçavoir faisons que nous avons donné et accordé, et par ces " présentes donnons et accordons, pour nous et nos successeurs, " à notre bien-aimé Jean Cabot, citoyen de Venise, à Louis, " Sébastien et Santius, fils dudit Jean, et à leurs héritiers et " associés, et à chacun d'eux, pleine et libre autorité, permission " et puissance de naviger dans tous les pays, contrées et mers " d'orient, d'occident et du nord, sous nos bannières et drapeaux, " avec cinq vaisseaux de quelque charge et grandeur qu'ils " puissent être, et de prendre dans les dits vaisseaux autant " d'hommes et de matelots qu'ils jugeront à propos, à leurs " propres frais et dépens ; de chercher, découvrir et trouver " quelques isles, contrées, régions ou provinces que ce puisse

1. Strachey, *Historie of Travaile into Virginia*, 1612-1619, p. 6.
Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 53.

2. Voir la charte du 5 mars 1496, et l'ordonnance royale du 3 fév. 1498.
Hakluyt, *Voyages, Navigations*.... III, p. 30.
Clement Adams, *Légende de la carte* attribuée à Séb. Cabot, citée par Hakluyt, *Voyages, Navigations*.... III, p. 31, etc.

3. L'Angleterre faisait alors commencer l'année le 25 mars ; elle suivait le calendrier *julien*. — En 1752, elle accepta le calendrier grégorien.
D'après notre manière de compter, le 5 mars 1496, était le 5 mars 1495 du cal. julien. La réforme grégorienne avait eu lieu le 5 oct. 1482, sous le pontificat de Grégoire XIII, par la suppression de 10 jours : le 5 octobre fut compté comme le 15... En 1752, en Angleterre, le 2 sept. fut suivi du 14, par la suppression de 11 jours.
La Russie et la Grèce suivent encore le calendrier julien et ont 12 jours en retard sur nous.

4. Traduction prise dans l'*Histoire navale d'Angleterre*, Lyon, 1751.

" être, appartenantes aux Païens ou Infidèles, et dans quelque
" partie du monde que ce soit, jusqu'à présent inconnue à tous
" les Chrétiens : Nous leur avons permis à eux, leurs héritiers
" et associés, et à chacun d'eux, et leur avons donné pouvoir
" d'arborer nos drapeaux et pavillons dans tous les villages,
" villes, châteaux, isles ou terre ferme qu'ils auront nouvelle-
" ment découverts ; et voulons que ledit Jean et ses fils, ou leurs
" héritiers et associés, soumettent, occupent et possèdent toutes
" les dites villes, cités, châteaux et isles par eux décou-
" vertes, comme nos vassaux et lieutenans, nous réservant
" le domaine, la souverainneté et la juridiction des mêmes
" villages, villes, châteaux et terre ferme ainsi découverte ;
" à condition cependant que ledit Jean et ses fils et héri-
" tiers et leurs députés seront tenus et obligés de nous payer
" en argent ou en marchandises, la cinquième partie du
" profit entier de tous les fruits, profits, gains et marchan-
" dises qui proviendront de cette navigation pour chacun
" de leurs voyages, toutes les fois qu'ils arriveront dans notre
" port de Bristol (où ils seront obligés de débarquer et non ail-
" leurs), déduction préalablement faite de toutes les dépenses ;
" leur accordons à eux et à leurs héritiers et associés que toutes
" terres fermes, isles, villages, villes, châteaux et places quelles
" qu'elles puissent être, qu'ils auront le bonheur de découvrir, ne
" pourront être fréquentées et visitées par aucuns de nos sujets
" sans la volonté dudit Jean et de ses fils et leurs associés, sous
" peine de confiscation tant des vaisseaux que de toutes et cha-
" cunes des marchandises de tous ceux qui auront la témérité de
" naviger dans tous les lieux ainsi découverts ; voulant et enjoi-
" gnant très expressément à tous et chacun de nos sujets, tant
" par mer que par terre, de prêter assistance audit Jean et à
" ses fils et à leurs associés, et de leur donner aide et secours
" tant pour équiper et fournir leurs vaisseaux, que pour que les
" provisions de nourriture et de vivres nécessaires pour la dite
" navigation, leur soient fournies en payant.

" En témoignage de quoi nous leur avons délivré les présen-
" tes, sous notre propre sceau, à Westminster, le 5 mars de la
" onzième année de notre règne."

Hakluyt[1] nous a conservé le texte latin et met en marge " A. D. 1495 ", ce qui est vrai en *vieux style ;* mais le Rymer's Fœdera, en reproduisant la même commission, lui donne la date du 5 mars 1496, ce qui est conforme au *nouveau style.* Dans

1. Hakluyt, *Coll. of Voyages....*, III, p. 25.

les deux cas l'on ne sort pas de la onzième année du règne de Henri VII.

Remarquons en passant que les privilèges garantis par les lettres patentes sont très étendus et illimités quant à la durée. Le droit de posséder et d'administrer toute région ou terre nouvellement découverte, au nom du roi, à titre de vassalité, celui d'y exercer le monopole commercial, sous peine de saisie au détriment des contrevenants, et cela sans restriction aucune, montre que Jean n'agit pas seulement en son propre nom. La famille Cabot, selon la charte et la remarque de Biddle [1], semble former une compagnie commerciale où le père et les trois fils confondent leurs intérêts ; et le roi, comme prix de sa haute protection, exige que le cinquième des profits nets soient réservés à la couronne.

Les démarches de Cabot auprès de Henri VII avaient excité les esprits ; on en parlait à la cour. Le Dr de Puebla, ambassadeur d'Espagne, à la première nouvelle de l'arrivée de Cabot, s'en était ouvert à Ferdinand et à Isabelle, dans sa lettre du 21 janvier 1496 [2]. La réponse des deux rois est datée du 28 mars [3] suivant, et on y lit ce qui suit : " Vous nous parlez, disent-ils, d'un personnage qui, à l'exemple de Colomb, essaie de persuader le roi d'Angleterre de faire une entreprise aux Indes, *sans préjudice* pour l'Espagne et le Portugal : il est libre d'agir à son gré !.... " Mais sous cette tranquillité apparente, les rois dissimulent assez mal leur inquiétude.... Dans la même lettre, Puebla est chargé de voir si le roi d'Angleterre n'est pas dupe en cette affaire, car une entreprise semblable ne saurait avoir lieu sans inconvénients pour l'Espagne et le Portugal. Ils vont jusqu'à insinuer que le roi de France, Charles VIII, pourrait bien être le tentateur de Henri VII !

Ils se trompaient à l'égard de Charles VIII. Le pauvre roi de France, après son voyage triomphal à Florence, à Rome, et à Naples dont il fit la conquête, avait perdu toutes ses possessions d'Italie à la fin de 1495 ; Gonzalve de Cordoue avait eu promptement raison de la poignée de français laissée à Naples. Mais Charles VIII ne voulut en rien modifier ses prétentions chevaleresques contre les Aragonnais de Naples : il préparait une vengeance éclatante, lorsque la mort vint le surprendre trois ans plus tard.

1. R. Biddle, *Memoir of Seb. Cabot*, p. 50.
2. J. Winsor, *Nar. and Crit. Hist.* III, 52.
3. Ibid.

D'après la lettre des deux rois, on peut raisonnablement croire que Jean Cabot venait d'arriver en Angleterre pour faire part de ses projets à Henri VII, comme l'avait fait Christophe Colomb par l'entremise de son frère. Puebla ne sachant quelle attitude prendre, signale la présence de Cabot dès la fin de janvier. Il aurait agi de même si quelque tentative antérieure eût été faite. — Les lettres patentes, accordées le 5 mars, sont une preuve que le projet était conforme aux goûts du roi, puisque un mois avait suffi pour régler l'affaire. Aussi la réponse des rois arriva-t-elle trop tard pour que l'ambassadeur espagnol pût faire échouer l'entreprise. Que fit Puebla? Adressa-t-il quelques remarques à la cour? Probablement. Le retard d'une année fut-il dû à son influence?... On ne sait, mais il est certain que Jean Cabot ne partit que l'année suivante, 1497. L'année se passa à recruter l'équipage et à intéresser les citoyens de Bristol dans cette entreprise.

Enfin Jean Cabot leva l'ancre au commencement de mai, probablement le 2, 1497. Il montait un petit navire, le "Mathew", portant 18 hommes d'équipage, parmi lesquels devait se trouver Sébastien, le second de ses fils. L'abbé Raimondo, de Soncino envoyé du duc de Milan près la cour d'Angleterre, dit que l'équipage se composait d'anglais choisis à Bristol, à l'exception d'un *bourguignon* et d'un *génois*, et remarque que les chefs étaient grands navigateurs. [1]

Voici le précis du voyage :

Après une course de 700 lieues, à l'ouest, Cabot découvrit la terre qu'il supposa "partie du territoire du Grand Khan". On était au 24 juin, fête de S. Jean-Baptiste.

Jean Cabot prit possession de cette côte au nom du roi, selon la teneur des lettres patentes, par l'érection d'une croix portant *les armes* d'Angleterre et de la République de St-Marc. Il n'y vit pas d'êtres humains, d'où il conclut que ces terres étaient inhabitées. Au retour, il aperçut, à tribord, deux *grandes îles*, mais il ne put s'y arrêter faute de vivres. L'expédition rentra au port de Bristol au commencement d'août, le 6 probablement.

Avant de voir les résultats de la découverte, il est important de traiter plusieurs questions qui surgissent d'elles-mêmes à l'occasion de ce voyage.

1. Lettre du 18 déc. 1497. Winsor, *Nar. and Crit. Hist.*, III, 54.

IV

D'abord l'auteur de l'*Histoire générale des Voyages* [1] émet certains doutes sur ce voyage. " Les Lettres Patentes de Henri VII, qui subsistent encore dans les collections anglaises, dit-il, ne laissent aucun doute que le premier Voïage des Cabots n'ait été entrepris pour la découverte d'un passage aux grandes Indes, par le Nord-Ouest de l'Amérique. Il *paroît* certain que Jean Cabot partit de Bristol dans cette vûe, au printemps de l'année 1497 avec un petit Vaisseau équipé aux dépens du Roi, et trois ou quatre petits Navires fretés par quelques marchands de la même Ville."

Et précédemment [2], l'auteur fait les remarques suivantes, à propos du permis de Henri VII.

" Plusieurs écrivains, se fondant sur la date de ces Lettres, qui est l'onzième année du règne de Henri, font partir Jean et Sébastien Cabot dès l'an 1497, leur font reconnoître alors l'Isle de Terre-Neuve et la terre de Labrador, et supposent qu'ils s'élevèrent jusqu'au cinquantième degré de latitude du Nord. Mais d'autres raisons portent à croire que ce Voïage ne fut entrepris que plusieurs années après, et qu'il est postérieur à celui de Corte-Réal." En marge, on lit " Leurs découvertes sont douteuses ".

Voici les preuves sur lesquelles il s'appuie:

" 1° Les patentes de Henri VII ne contiennent que la permission vague de partir et de faire des découvertes; et ce prince n'y joignit que deux ans après, celle de prendre un certain nombre de vaisseaux dans les Ports d'Angleterre. Hakluyt rapporte aussi cette seconde permission.

" 2° Pierre Martir, Gomara et Ramusio, qui parlent du premier voyage de Sébastien Cabot, ne marquent point l'année, et ne nomment point son père.

" 3° Sébastien Cabot même, dans un discours que Ramusio (II Tome de son recueil) rapporte de lui à Galeas-Butrigarius, Légat du Pape en Espagne, avoue que ce fut après la mort de son père, et lorsqu'on sçût en Angleterre que Christophe Colomb avoit découvert les côtes de l'Amérique, qu'il fut envoïé par Henri VII pour trouver un Chemin au Cathay par le Nord. A la vérité il ajoute que, " *si sa mémoire ne le trompe point*, ce fut en

1. Didot, Paris, 1759, XV, 92.
2. Ibid, 1754, XII, 99.

1496". Mais il paroît évidemment que sa mémoire l'a trompé, puisque Christophe Colomb n'avoit pas encore découvert le Continent de l'Amérique en 1496, et puisqu'il n'est pas moins certain, par les patentes d'Henri VII, que Cabot le père vivoit alors.

" Aussi l'Auteur de l'Introduction à l'Histoire Universelle, ne met-il ce Voïage qu'en 1516, sans dire néanmoins sur quel témoignage il se fonde, chap. 10, de l'Amérique, p. 392. "

La solution de ces difficultés sera complète lorsque j'aurai prouvé que le voyage eut réellement lieu en 1497, et que le *permis* de la treizième année du règne de Henri VII ne peut convenir qu'au second voyage de Jean Cabot en 1498. Pierre Martyr, Ramusio et, après eux, Gomara, ne parlent pas de *Jean* Cabot, et ne fixent les dates que d'une manière approximative, mais ils ne disent absolument rien qui soit contraire aux documents trouvés depuis quelques années. Ils font allusion aux récits de Sébastien, leur ami commun, et lui donnent le beau rôle.

Quant à la *Conversation de Caphi* [1], l'auteur en question n'est pas véridique en tout. Ramusio, écrivant en 1550, rapporte en substance une conversation entendue dix ans auparavant chez Jérôme Fracastor, médecin et poëte, à Caphi, près de Vérone. L'*orateur* qui cite les paroles de Sébastien Cabot est allé à Séville, où, vers 1540, il entendit parler Sébastien. Ramusio le présente comme profond philosophe et grand mathématicien. Cet *orateur* est Gian Giacomo Bardolo, de Mantoue, et non pas Galeacius Butrigarius de Bologne, légat du pape en Espagne. M. D'Avezac a prouvé, en 1869, que Butrigarius est mort en 1518, vingt-deux ans avant la conversation tenue à Séville en présence de Bardolo. Durant ce laps de temps, Ramusio a pu aussi bien oublier la date précise.

Discutons maintenant l'opinion des auteurs relativement à la date du premier voyage de Jean Cabot.

D'abord Pinkerton, D'Avezac et Asher, prétendent que l'expédition de 1497 n'est pas la plus importante, et que la découverte des terres ci-dessus mentionnées eut lieu trois ans auparavant, en l'année 1494 [2].

1. Ramusio, *Navigationi*... I, 414-415. Hakluyt, *Voyages*... III, 28.
2. D'Avezac, *Bul. de la Soc. Géog.*, Quatrième série, 1857, XIV, 271-272. Asher, *Henry Hudson*, Hakluyt Soc. 1860. pp. lxviii, 261.
Pinkerton, *Voyages*, XII, 158. D'après lui, en 1494, Jean Cabot découvre " the continent of New foundland," en compagnie de Thorne et Hugh Elliott.

A.-G. Camus [1] dit encore que le voyage de Jean Cabot est daté de 1249, même de 1549, dans certaines relations. Cependant il reconnaît que la date véritable est 1497.

Pinkerton, d'Avezac et, après eux, Asher, sont plus sérieux. D'Avezac en particulier appuie son opinion sur la *légende* d'une carte dressée par Sébastien Cabot, dont Clement Adams donne une reproduction. [2]

Or tout ce que nous savons de cette carte copiée par Clement Adams, maître d'école, a été conservé par Hakluyt. Ce dernier traduit la légende, dans son édition de 1589, par ces mots : " In the year of our Lord 1494, John Cabot, a venitian.... discovered that land..... &c." Puis, 11 ans plus tard, le même auteur substitue la date 1497 à l'ancienne. M. D'Avezac affirme que ce changement est dû à une erreur typographique [3]. Mais il n'en est rien : Hakluyt reproduit la légende en *latin* et en *anglais*, toujours avec la même variante ; puis, dans l'index du 3eme volume, où l'auteur donne l'énumération des autorités relatives aux voyages de Séb. Cabot, il répète le même chiffre 1497. D'où il suit que Hakluyt a dû voir d'autres documents, peut-être ceux que Sébastien Cabot avait laissés à William Worthington ; mais il ne dit pas qu'il a consulté ces pièces précieuses [4].

Henry Major [5], en 1870, suppose que Cabot n'a fait qu'un manuscrit et que l'imprimeur a pris le chiffre romain V, dont les branches étaient mal jointes à leur base, pour le chiffre II : ce qui explique toute la différence. D'ailleurs, Emeric Molineaux avait préparé lui aussi une carte des Terres-neuves que Hakluyt reproduit dans le même volume ; et elle porte, sur le Labrador, cette inscription : " This land was discovered by John and Sebastian Cabot for King Henry the Seventh, 1497 ". M. D'Avezac aurait dû tenir compte de ces circonstances et affirmer avec moins d'assurance.

1. *Additions et corrections*, Paris, 1802, p. 353.
2. Hakluyt, *Voyages*.. III, 27. Winsor, *Nar. and crit. H.*, III, 36.
3. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 44.
D'Avezac, *Les navigations terreneuviennes de Jean et Sébastien Cabot*, 1869, et *Lettre au Révérend Léonard Woods*.
4. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III,44. Biddle, *Memoir*, 41, cite Hakluyt à propos de ces cartes et discours conservés par William Worthington : " Who (Worthington) (*because so worthie monuments* should not be buried in perpetual oblivion) is very willing to suffer them to be overseene, and published in as good order as may be to the encouragement and benefite of our countrymen." Hakluyt dit encore, à cet endroit : " shortly...shall come in print *all his own mappes and discourses drawne and written by himself*," c'est-à-dire par Sébastien Cabot.
5. Sir R. H. Major, *True date of the English Discovery*, London, 1870. Winsor, Ibid. III, 45.

Quant à la carte de Clement Adams, on ne sait où il l'a copiée. On connaît deux copies de celle de Sébastien, l'une à la Bibliothèque Nationale de Paris, l'autre due à Chytræus (Variorum in Europa itinerum deliciæ, Herborn, 1594); mais Clement Adams n'a copié ni l'une ni l'autre. Il faudrait donc admettre une troisième copie de Sébastien qui n'est pas encore découverte.

La copie de la Bibliothèque Nationale porte aussi l'année 1494: mais Sébastien avait fait l'original environ 50 ans après le voyage de 1497, et la mémoire a pu lui faire défaut sur ce point comme sur bien d'autres. De plus, étant au service de l'Espagne, il avait intérêt à antidater les découvertes qu'il s'attribue, afin de conserver son prestige.

Aujourd'hui, les documents trouvés à Venise et en Espagne prouvent jusqu'à l'évidence que 1497 est la date véritable.— Nous les verrons plus loin.

V

En second lieu, quel est le rôle de Jean Cabot dans ce voyage?... Pendant longtemps l'injustice, ou peut-être l'ignorance. a fait oublier jusqu'au nom de Jean Cabot, pour y substituer celui de Sébastien. Même au Canada, Garneau attribue le voyage de découverte à Sébastien.[1] Chose étrange! les preuves ne faisaient pas défaut. Ainsi, par exemple, on possédait le témoignage de *Fabyan*, conservé par Hakluyt, où il dit en abrégé que, dans la 13me année du règne de Henri VII, *Jean Cabot*, vénitien, protégé par le roi, partit de Bristol.... au commencement de mai, avec le titre de *patron* de l'expédition: "being in her, as chief patron, the said Venitian...."[2]

Voilà un témoignage qui assigne au père le *rôle principal*, tout en faisant erreur sur la date. Dans la carte de Clement Adams on retrouve le nom de Jean, de même que dans celle de Séb. Cabot. Campbell[3], dans ses "Vies des Amiraux", dit, en parlant de la découverte de l'Amérique du Nord: "This discovery was made by Sir John Cabot, the father of Sebastian", et il ajoute: "of which honour he ought not to be despoiled, even by his son". Je pourrais apporter à l'appui les témoignages tirés de McPherson, *Annals of Commerce*[4]; de Chalmer, *Political annals of the*

1. F.-X. Garneau. *Hist. du Canada*, 4ème éd., I, 12.
2. R. Biddle, *Memoir of Sebastian Cabot*, 43.
3. Campbell's *Lives of the Admirals*...
4. McPherson, *Annals of Commerce*, II, p. 13.

Colonies [1] ; de Stevenson [2], de Barrow [3], etc. ; mais il me semble que le fait est suffisamment démontré, savoir que le rôle principal, celui de chef, appartenait à Jean Cabot.

D'autres écrivains ont admis le rôle principal de Jean Cabot, non pas dans *l'expédition*, mais dans la *Compagnie* formée par la famille entière.

Tel est Sir George Peckham, dans son " Western Planting ", 1583, reproduit par Hakluyt [4]. Il parle des lettres patentes accordées à Jean Cabot et à ses trois fils, le 5 mars 1496, et il fait exécuter le voyage par les fils de Jean, *Sébastien* et *Sancius*, laissant entendre que le *père* lui-même et son fils aîné Louis, ne prirent aucune part à l'expédition. Mais quand il arrive à faire la preuve de ses avancés, il apporte un argument par trop original [5]. " A l'appui de mon assertion, dit-il, il y a dans l'île de Terreneuve, un beau havre appelé jusqu'ici " Havre de Sancius " (Sancius haven) : ce qui prouve que les premiers, i.-e., Sébastien et Sancius, ils visitèrent la côte depuis le 63° jusqu'à la hauteur de la Floride.... " Il veut parler de la baie de Plaisance, qui tout simplement s'écrivait *Plasancius* sur les cartes de ce temps.

Vers la même époque, 1583, et toujours relativement à la revendication des droits de l'Angleterre sur l'Amérique du Nord, Haies corrige Sir George Peckham, et attribue les découvertes à Jean et à Sébastien [6].

Un grand admirateur de Sébastien Cabot, Biddle, dont les travaux parurent en 1831, n'entend pas que Jean Cabot partage la gloire de la découverte. Le fait que le *père* est *nommé* dans les lettres patentes, dit-il, ne prouve en aucune manière qu'il ait pris part à l'expédition..... On n'a jamais supposé que *tous* les fils aient été engagés dans ce voyage, bien qu'ils soient nommés comme leur père dans les lettres patentes ; et en tenant compte de l'âge propre aux aventures périlleuses, la présomption est

1. Chalmer, *Political Annals of the Colonies*, pp. 8, 9.
2. W. Stevenson, *Kerr's Voyages*, vol. XVIII, 353.
3. Barrow, p. 32.
4. Sir George Peckham. Biddle, *Memoir*, 48. Hakluyt, III, 217.
Sir George tenait ce récit d'un compagnon de Humphrey Gilbert, que Hakluyt appelle Master Edward Hays : ce capitaine est le seul dont le navire échappa au naufrage de 1583.
5. " In true testimony whereof there is a faire haven in Newfoundland, knowen and called untill this day by the name of Sancius haven, which proveth that they (*Sebastian and Sancius*) first discovered upon that coast.... "
6. E. Haies était compagnon de Sir Humphry Gilbert et dit, dans Hakluyt, III, 184 : " The first discovery of these coasts (never heard of before) was well begun by John Cabot the father, and Sebastian his sonne.... "

plus favorable aux *fils* qu'au *père* [1]. Puis il part en guerre contre Jean Cabot! A ses yeux, c'est un homme d'une science douteuse en cosmographie et de peu d'expérience, puisqu'il était venu à Londres simplement dans le but de s'y livrer au commerce. Pour Biddle, si le père était sur le navire, en 1497, il y était comme marchand ou comme curieux, afin de voir son fils à l'œuvre. Si on lui objecte que Sébastien était bien jeune pour capter la confiance de Henri VII, il répond que le plan fut proposé au roi dans des circonstances très avantageuses : au moment où Colomb, refusé par Henri, livrait un monde nouveau à l'Espagne ; à l'heure où l'Angleterre subissait une réaction en faveur des entreprises hardies et des spéculations nouvelles..... D'ailleurs, aux yeux de Henri, la fortune du *vieux riche* garantissait le cinquième du profit.....et le roi, qui ne faisait aucuns déboursés, donna liberté complète au jeune audacieux [2].

Voilà ce qu'on a inventé pour diminuer la gloire de Jean Cabot, mais heureusement sans y réussir, car, d'après ce que nous avons vu, c'est bien lui qui fit le voyage de découverte comme chef d'expédition.

V

Tâchons maintenant de préciser l'endroit du débarquement et de voir quelles terres il a explorées au cours de son voyage.

Est-ce Terreneuve ? est-ce le Labrador ou le Cap-Breton ?— Jean Cabot a visité toutes ces terres, et il a dû en prendre possession, comme les lettres patentes le lui permettaient. Quelle côte a-t-il touchée en premier lieu ?.... Richard Biddle nie que ce soit l'île de Terreneuve [3], et il le prouve par la légende de la carte attribuée à Sébastien Cabot, faite en 1544 et gravée en 1549 par Clement Adams. [4] En voici la traduction : " En l'an de

1. R. Biddle, " *Mem. of Seb. Cabot*, p. 49.
2. R. Biddle, *Mem. of Seb. Cabot*, 46 et 51.
3. R. Biddle, ibid. p. 52.
4. R. Biddle. *Memoir....*, p. 52. R. Hakluyt, *Voyages*.. III, p. 27.
" An extract taken out of the map of Sebastian Cabot, cut by Clement Adams, concerning his discovery of the West Indies, which is to be seene in her Majesties privie gallerie at Westminster, and in many other ancient merchants houses."— "Anno Domini 1497 Joannes Cabotus, Venetus, et Sebastianus illius filius eam terram fecerunt perviam, quam nullus prius adire ausus fuit, die 24 Junii, circiter horam quintam benè manè. Hanc autem appellavit Terram primùm visam, credo quod ex mari in eam partem primùm oculos injecerat. Nam quæ ex adverso sita est insula, eam appellavit insulam Divi Joannis, hac opinor ratione quod aperta fuit eo die qui est

N. Seigneur 1497, Jean Cabot Vénitien, et son fils Sébastien, découvrirent cette contrée, que personne n'avait osé approcher avant cette date, le 24 juin, à 5 heures du matin.....Il appela la terre ferme *Terra primum visa*, parce que, je suppose, c'était le premier point que son œil eût aperçu lorsqu'il était encore sur mer. En face de la terre ferme, il y a une île à laquelle il donna le nom de S.-Jean, parce qu'elle fut découverte en la fête de S. Jean-Baptiste, etc." Dans le texte latin, les mots *terra primùm visa* sont mis en opposition avec le mot *insula*.— Si, pendant longtemps, on a appliqué cette *légende* à la découverte de Terreneuve, la faute retombe sur le Capitaine Luc Foxe. [1] Il cite Hakluyt, et abrège la légende de Clement Adams, laissant croire qu'il la copie sur l'original fait par Sébastien Cabot. Quelque temps après, McPherson arrivait avec cette sentence : [2] " Foxe, dit-il, cite l'inscription suivante gravée près de Terreneuve, sur une carte publiée par Sébastien Cabot, le fils de Jean Cabot : " A. D. 1497, Jean Cabot, vénitien, et Sébastien son fils.....découvrirent cette île que personne n'avait encore visitée." L'auteur de l'*Histoire générale des Voyages* [3] tient le même langage : " Le 24 juin, à 5 heures du matin, il aperçut une terre à laquelle il donna le nom de *Prima Vista*, comme la première qu'il eut rencontrée, et qui faisait partie de l'*Ile de Terre-Neuve*....."

Ellis [4] dit aussi : " Le 24 juin, sur les cinq heures du matin, il vit une terre pour la première fois, et découvrit une partie de Newfoundland (Terre-Neuve), qu'il appela pour cette raison *Prima Vista*, ou *Première Découverte*."— Voilà pourquoi Terreneuve a été considérée longtemps comme la première terre découverte par Jean Cabot.

Richard Biddle, après avoir reconnu l'erreur de Foxe, étudie le texte de la légende, qui mentionne, outre la *terre ferme*, *une*

sacer Divo Joanni Baptistæ : Hujus incolæ pelles animalium, exuviasque ferarum pro indumentis habent, easque tanti faciunt, quanti nos vestes preciosissimas. Cum bellum gerunt, utuntur arcu, sagittis, hastis, spiculis, clavis ligneis et fundis. Tellus sterilis est, neque ullos fructus affert, ex quo fit, ut ursis albo colore, et cervis inusitatæ apud nos magnitudinis referta sit : piscibus abundat, iisque sane magnis, quales sunt lupi marini, et quos salmones vulgus appellat ; soleæ autem reperiuntur tam longæ, ut ulnæ mensuram excedant. Imprimis autem magna est copia eorum piscium, quos vulgari sermone vocant Bacallaos: gignuntur in ea insula accipitres ita nigri, ut corvorum similitudinem mirum in modum exprimant, perdices autem et aquilæ sunt nigri coloris "

1. Biddle, *Memoir...*, p. 54.
2. Biddle, *Memoir.*, p. 54.
3. Didot, Paris, 1759, XV, 92.
4. Voyage à la Baie d'Hudson, 1750, 5.

île en face, la présence d'ours blancs et d'orignaux plus grands que les ours. Or, remarque Biddle, en argumentant d'après ces données, les grandes chasses à l'ours se font toujours *au Labrador* et non à Terreneuve, où ces animaux sont peu nombreux et de passage seulement. Quant aux habitudes de ces fauves, décrites par Pierre Martyr, elles ont encore été observées récemment au Labrador, pendant 16 ans par M. Cartwright, et sont trouvées les mêmes [1].

De plus, la " Tierra prima vista " et l'Ile St-Jean sont découvertes le même jour, le 24 juin, et il remarque que Cabot n'a pas eu le temps de faire le voyage de Terreneuve à l'Ile St-Jean, aujourd'hui île du Prince-Edouard, dans l'espace de 24 heures. Dans ce cas, la description de la légende ne serait plus juste, ni pour le *temps*, ni pour la *position géographique*, car S.-Jean doit être en face, " quæ ex adverso sita est insula ".

Puis il ajoute que l'île St-Jean a été ainsi nommée, en 1534, par Jacques-Cartier [2]. C'est en quoi il se trompe d'une manière étrange ! Jacques Cartier donna le nom de *S. Jean* à un cap, sur la côte occidentale de Terreneuve, où il passa le 24 juin 1534 [3], et non pas à l'Ile du Prince-Edouard.

Enfin, M. Biddle, après avoir montré, d'une manière satisfaisante, que Terreneuve n'est pas le *lieu* du débarquement, se trouve dans l'obligation de chercher un endroit favorable où toutes les *données* de la légende soient applicables.

Que fait-il ?... Il prend la carte préparée par *Ortelius* [4] en 1570, prétend que l'auteur " avait celle de Sébastien Cabot sous les yeux " et montre, par 56° de latitude une île " S. Juan ", sur la côte du Labrador.

Pour Biddle, c'est là le lieu du débarquement, et il semble croire que c'est aussi la place marquée par Sébastien Cabot. M. Laverdière, n'ayant pas d'autres preuves, semble suivre M. Biddle, et dit que Jean Cabot " découvrit le Labrador ", sans spécifier davantage.

1. Biddle, p. 53.
2. R. Biddle, *Memoir*.... p. 56.
3. R. Biddle (*Memoir*.. . p. 56) s'appuie sur R. Hakluyt (*Voyages Navig*. . . *III*, *p. 253*), et se trompe. Hakluyt donne en titre " Of the Island called St. John ", mais dans le récit, il parle d'un cap : " we sight of a cape of land, that from Cape Royal lieth southwest about 35 leagues,.... we named it Cape S. John." Ce cap est aujourd'hui le *Cap à l'Anguille*.
4. Winsor (*Nar. and Crit. Hist*. . ., IV, p. 95) reproduit la carte d'Ortelius, 1570 (Theatrum orbis terrarum,) Antwerp, et dit (I, 34) qu'Abraham Ortelius avait 30 ans lorsque Séb. Cabot mourut. Il était allé en Angleterre, où il avait pu le rencontrer.

Cependant, toute la démonstration de Biddle pèche par la base. L'argument principal, le *seul* à vrai dire, celui qui est tiré de la carte d'Ortelius, n'a plus aucune valeur. En effet, 1° cette carte n'a pas été calquée sur celle de Sébastien Cabot, mais plutôt sur celle de Gérard Mercator, publiée en 1569 ; 2° Biddle a choisi arbitrairement, sans donner aucune preuve, une île *St Juan* par 56° lat., tandis que Ortelius, dans sa mappe-monde, place une autre Ile S. Juan à l'est du Cap-Breton, comme Mercator. Pourquoi Biddle agit-il ainsi ? c'est que, dans sa *carte spéciale* d'Amérique, Ortelius donne le nom de " Juan de Sump° " à l'île appelée *Juan Estevan* sur la carte de Mercator, et située à l'est du Cap-Breton. Or Biddle était sûr que ce n'était pas là l'île trouvée par Jean Cabot ; mais, en jetant les yeux à l'ouest du Cap-Breton, Biddle a pu y voir une autre île, sans nom, laquelle correspond parfaitement à l'île du Prince-Edouard. " Cartier, dit Biddle, l'appela *Ile S.-Jean* en 1534 ", et, là-dessus, sans se douter que son assertion est fausse, il ne lui reste plus qu'à appliquer le nom de *S. Juan* à l'île du 56e degré de latitude sur les côtes du Labrador. Biddle s'est donc appuyé sur des données fausses.

Si nous admettons l'authenticité de la carte de Sébastien Cabot [1] (et il est difficile de la nier), la " tierra primùm vista " est marquée, non pas au Labrador, mais à la pointe septentrionale du Cap-Breton, et l'on ne voit aucune raison pour ne pas accepter cet endroit comme celui du débarquement. L'*Ile de S. Jean* est tout à côté, " *en face* ", avec l'inscription " *Y de S. Juan* " : c'est l'île du Prince-Edouard, bien marquée entre le 45e et le 50e degré de latitude, et qui, sans aucun doute, reçut son nom de Jean Cabot.

En effet, lorsque Sébastien prépara sa carte en 1544, il ne lui fut pas possible de s'aider des relations ou des cartes françaises, car les relations n'en disent rien avant l'année 1556, époque où parurent celles des voyages de Cartier, publiées dans le 3me volume de Ramusio ; et, d'un autre côté, Sébastien est le premier cartographe qui fasse mention des découvertes de Jacques Cartier. La " Cosmographie " du pilote Jean Alphonse ne parut que l'année suivante, 1545. De plus, Cartier ne vit pas l'île du Prince-Edouard : il aperçut les îles Brion et de la Madeleine, et continua sa course à l'ouest. Donc Sébastien n'a pu apprendre par Jacques Cartier le nom d'*Y. de S. Juan*. S'il marque les Iles

1. Winsor (*Nar and Crit H.*, III p. 22) reproduit cette carte et admet son authenticité.

de la Madeleine, l'Ile S.-Paul, pour faire voir qu'il connaît bien le golfe, il donne aussi à l'île du Prince-Edouard, tout à côté de *Tierra primùm vista*, le nom de *Y. de S. Juan*, pour indiquer précisément celle qu'il a visitée le 24 juin avec son père.

Dans une autre carte, de 1514 ou 1520, celle de Portolano, portugais, nous lisons dans la légende, à propos du Cap-Breton : " Tera que foij descuberta per Bertomas ", " Terre qui fut découverte par les Bretons ", i-e. par les Anglais, car s'il ne désigne pas ainsi les découvertes anglaises, qu'il devait connaître,— il y avait déjà des cartes portugaises qui les rapportaient avant lui, — il se trouverait à n'en pas dire un mot, ce qui est peu probable.

Une carte anglaise faite en 1542 par John Rotz (un français, flamand de nom), porte sur le N.-Brunswick, la N^elle^-Ecosse et le Cap-Breton, ces mots: " The new fonde islande " [1]. Michael Locke, dans une carte de 1582, copiée sur celle de Verarzanus, crut devoir ajouter, sur le Cap-Breton et les terres situées au sud, " J. Gabot, 1497 ". (J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 39.)

Quant aux grandes chasses à l'ours, elles pouvaient tout aussi bien se faire *au Cap-Breton* qu'au Labrador, en 1497.

Il faut donc conclure que Jean Cabot vint aborder à la côte nord du Cap-Breton, un peu vers l'ouest, à peu de distance de l'Ile S.-Jean.

Quant au nom de " Tierra primùm vista ", ou " Prima Vista [2] " donné au lieu du débarquement, il est bien écrit sur la carte de Sébastien ; il faut admettre que c'est l'appellation donnée par les chroniqueurs pour préciser l'endroit *vu* et *visité* en premier lieu par le découvreur. Jean Cabot l'appela peut-être en anglais " First seen ", expression que Sébastien ou ses copistes traduisirent en espagnol en 1544, puis en latin en 1549 [3].

Cependant convenons avec R. Biddle que, dans les chroniques et les conversations attribuées à Sébastien, l'on se sert du

1. J. Winsor, *Nar. and Crit. Hist.*, IV, 83.
2. *Coll. de Manuscrits*, Québec, 1883, I, 8.
" 1497. Expédition de Jean Cabot et de son fils Sébastien.
" Ayant obtenu une commission du Roy Henri VIII (*sic*), Cabot partit de Bristol au commencement du mois de may 1497, avec deux caravelles frestez par des négocians de Londres et de Bristol, et ayant à bord 300 hômes.
" Le 24 juin, il découvrit la coste de l'Amérique et lui donna le nom de Prima Vista. C'était probablement l'Ile de Terre-Neuve." D'après Pinkerton, (*Voyages* XII, 158), en 1494, Jean Cabot donna au lieu du débarquement le nom de " Prima Vista " ou " First seen ".
Galvano (Winsor, *Nar. and crit. H.*, III, p. 33) dit que Sébastien Cabot prit terre à 45° de latitude, c'est-à-dire à *Prima Vista*.
3. R. Biddle, *Memoir*, p. 58.

mot *Baccalaos* pour désigner d'une manière générale les terres récemment découvertes. Plus tard, ce mot servit à désigner une île, Terreneuve. On voit cette île, dans la carte de Sébastien. Les Cabot ont-ils eux-mêmes donné ce nom ?..... Les opinions sont partagées. *Baccalaos* est le nom anté-colombien de la *morue*, et en usage dans le sud de l'Europe [1]. Brevoort, dans son " Verrazzano le Navigateur ", de même que Alex. de Humboldt, dit que ce mot est *ibérien* [2]. D'après le Dr Kohl, il est peu probable que les Cabot aient introduit ce nom dans le Nouveau-Monde. Encore moins est-il croyable qu'ils aient entendu ce mot chez les sauvages ou l'aient reçu d'eux, quoi qu'en dise Pierre Martyr [3]. Parkman semble admettre que le mot est basque et que si Cabot, à son second voyage, l'a trouvé chez les Sauvages, on sera forcé d'admettre que les Basques sont allés au golfe St-Laurent avant lui, ce qui n'est pas encore suffisamment prouvé [4].

Dans la *Coll. de Manuscrits* (Québec, 1883, I, 8), on lit ce qui suit :

" Extrait d'un vieux manuscrit de la Bibliothèque Royale, à Versailles (sans date).

" Les Basques et les Bretons sont, *depuis plusieurs siècles*, les seuls qui se soyent employez à la pesche des Baleines et des Moluës, et il est fort remarquable que S. Cabot, descouvrant la coste du Labrador, y trouva le nom de Bacallos, qui signifie des *Moluës*, en langue de Basque. "

P. Bergeron, dans son *Traité de la Navigation* [5], dit, à propos de la pêche de la morue, que " le païs même en semble avoir pris le nom de *Bacaleos* ou *Bacallos*, à cause que les Basques appellent ainsi ce poisson, et ceux du païs *Apegé*... " " On voit, dit-il, dans une lettre écrite par Sébastien Cabot à Henri VII, en l'an 1497, qu'il appelle ces terres du nom d'Ile de *Bacaleos*, comme un nom déjà assez connu ".

Le Dr Kohl affirme que les Portugais donnèrent les premiers ce nom qui, suivant lui, a une origine *flamande* ou *allemande*. *Ydos*

1. J. Winsor, *Nar. and crit. H.*, III, p. 12.
2. J.-C. Brevoort, *Verazzano the Navigator*, pp. 61, 137.
3. Pierre Martyr (*De Orbe Novo*, Cologne, 1574, Dec. III, liv. 6, 267) dit : " Is (Cabotus) ea littora percurrens, quæ Bacallaos appellavit.... " " Bacallaos ipse terras illas appellavit, eo quod in earum pelago tantam repererit magnorum quorumdam piscium, tinnos æmulantium, sic vocatorum ab indigenis, multitudinem, ut etiam illi navigia interdum detardarent. "
4. F. Parkman, *Pioneers of France*, pp. 170, 171.
5. La Haye, 1735, p. 54.

Bocalhas se trouve sur la carte du pilote portugais Reynel [1], en 1504 ou 1505. Ruysch [2], en 1508, met sur sa carte : " J. Baccalaurus " ; puis, vers 1514, sur une carte portugaise publiée par Kunstmann [3], on appelle *Bacalnaos* [4] la Nouvelle-Ecosse, Terre-neuve et le Labrador.

Quoi que puisse dire le Dr Kohl, le récit de Pierre Martyr qui attribue à Cabot le nom *Baccalaos*, est conforme à la carte dressée par Sébastien en 1544, où Clement Adams, dans la légende, dit que les indigènes désignent par là un poisson qui se trouve en abondance près des côtes.

De là je conclus que le Dr Kohl se trompe probablement en attribuant l'appellation " Baccalaos " aux Portugais. Voici pourquoi. Il paraît certain que les Cortereal, dans leur expédition de 1500 aux côtes du Labrador, se sont servi des cartes ou globes préparés par Jean Cabot à son voyage de 1497. Sur ces cartes ou globes, aujourd'hui perdus, les Cortereal, et après eux les géographes portugais, ont pu voir le mot *Baccalaos* servant à désigner tantôt les terres-neuves en général, tantôt une île en particulier..

Dans ce cas, Pierre Martyr a raison : Cabot a réellement donné le nom de Baccalaos ;—et Clement Adams n'a peut-être pas tort de dire dans sa légende que Jean Cabot l'entendit prononcer par les indigènes.

Mais, dira-t-on, Jean Cabot ne vit pas d'êtres humains à son premier voyage ; ces terres étaient inhabitées ! — On le dit. — Mais lorsque Cabot, au même voyage, prend des filets de fabrique sauvage [5], peut-on dire que les indigènes étaient bien loin ? que Jean Cabot ne put les faire venir à lui, et troquer pour des colifichets ces produits de leur industrie ?....—Admettons même que cela n'ait pas eu lieu au premier voyage de Cabot ; rien ne s'y oppose pendant le second, deux ans avant le voyage des Cortereal.

1. J. Winsor, *Narrative and Crit. H.*, III, 12.
2. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 9.
3. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 10.
4. Le mot *Bacalaos* s'écrit encore de plusieurs autres manières.
5. Lettre de Lorenzo Pasqualigo, 23 août, 1497. Traduction de J. Winsor (*Nar. and Crit. Hist.* III, p. 63) : " The Venitian.. brought to the King certain snares set to catch game, and a needle for making nets.... Saw no human beings. "

VI

Enfin, résumons les faits et poursuivons notre voyage.

Jean Cabot, le 24 juin 1497, touche la côte nord-ouest du Cap-Breton et lui donne le nom de *Tierra primùm vista*. De ce point, il se rend à l'Ile St-Jean, où il arrive le même jour, *eo die qui est sacer Divo Joanni Baptistæ*.

Que se passe-t-il ensuite?....Un marchand de Londres, Pasqualigo, dont nous aurons à parler plus tard, est le seul qui nous laisse entrevoir la route suivie par Jean Cabot, son compatriote. D'après lui, Cabot cotoya le rivage l'espace de 300 lieues [1].

M. Brevoort croit et affirme que notre navigateur fit le tour du golfe St-Laurent [2]. De son côté, Frederick Kidder, en 1878, [3] va jusqu'à tracer sur la carte l'itinéraire de Cabot dans le golfe St-Laurent. La preuve citée par ces auteurs est indiquée par Pasqualigo. Suivant ce dernier, Cabot ne trouve plus en ces endroits les marées semblables à celles qu'il a vues à Bristol, et il s'étonne de constater entre la *marée haute* et la *marée basse* une différence de niveau *petite* auprès de ce qu'il a remarqué en Angleterre. [4] Un autre fait qui semble certain, c'est que Jean Cabot a dû se mettre en quête du passage de Chine, après avoir quitté l'Ile St-Jean, puisque tel était le but de son voyage : et si, réellement, il a cotoyé l'espace de 300 lieues, il faut que ce soit au sud du golfe St-Laurent, ou bien autour du même golfe. Or nous avons la certitude que Jean Cabot ne cotoya pas les rivages des Etats-Unis à son premier voyage, quoique la carte produite par Zurla dise le contraire [5]. M. Stevens [6], vers 1870, soutenait même que Jean Cabot n'était jamais allé au sud du St-Laurent. Il se trompe. Pendant le second voyage, nous verrons le découvreur se rendre jusqu'à la Floride. L'argument de Stevens n'est pas fort. On se contentait, selon lui, de reproduire, à la place des Etats-Unis, la carte de l'Asie faite par Marco-Polo ; et la preuve, c'est que Portolano, *très honnête homme*, dit Stevens, aima mieux laisser *un blanc* en cet endroit que de faire de la mauvaise copie.

1. Lettre de L. Pasqualigo. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 53.
2. J.-C. Brevoort, *Verazzano the Navigator.*
3. F. Kidder, *N. E. Hist. and geneal. Reg.*, XXXII, 381.
4. Lettre de L. Pasqualigo, 23 août 1497. J. Winsor, *Nar. and crit. H.*, III, 55.
5. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 55.
Zurla's Di Marco Polo e degli viaggiatori Veneziani, 1818.
6. Stevens' *Hist. and Geog. Notes.*

D'où Stevens conclut que Portolano était sûr que Jean Cabot n'avait jamais visité ces côtes !.... Pauvre argument, en vérité ! que vient faire ici l'honnêteté de Portolano ? Son ignorance n'y serait-elle pas pour quelque chose ?

Il y a du reste moyen de prouver que Jean Cabot n'est pas allé au sud du golfe St-Laurent au cours de son premier voyage, par l'examen attentif de ses conversations avec l'abbé Raimondo, envoyé du duc de Milan. N'ayant pas trouvé de passage à *l'ouest* dans le golfe St-Laurent, le navigateur, revenu à Londres, raconte ses projets à Raimondo : il veut aller chercher l'île de " Cipango " au sud de *Tierra primùm vista.* [1] — Or, si Cabot avait déjà fait 300 lieues de course le long des côtes des Etats-Unis, il aurait pu se convaincre qu'il n'y avait pas de " Cipango " tout aussi bien qu'il le fit à son second voyage. Donc il n'avait pas fait ce trajet en 1497, et il voulait le faire en 1498.

De plus, au retour de Jean Cabot, on ne parle pas de longues courses au sud, mais simplement de la découverte d' " une île " et de ses environs, comme on le voit par cet extrait des dépenses privées du roi : " 10th August, 1497. To hym that found the New Isle, 10 l. [2] " ; et par le texte du permis royal, en 1496. — Remarquons encore que, du 24 juin au 10 août, Cabot n'avait pas le temps de longer les côtes depuis l'Ile St-Jean jusqu'à la Floride, pour de là se rendre en Angleterre.

Jean Cabot n'est donc pas allé au sud en partant de l'Ile St-Jean, mais il s'est mis à chercher au fond du golfe St-Laurent, le *passage de l'Ouest.*

Or, c'est en faisant cette recherche qu'il a fait une course de 300 lieues avant de franchir le détroit de Belle-Isle, et qu'il a constaté que les marées n'étaient pas aussi considérables qu'à Bristol. Jusqu'où s'est-il rendu ?... C'est là le problème !

Après s'être assuré que le passage en question n'est pas dans le golfe proprement dit, il a dû le chercher dans la vaste entrée du fleuve St-Laurent, et il est naturel de penser que c'est en remontant le fleuve assez loin qu'il a fini par se convaincre de l'inutilité de ses recherches, vû le rapprochement des rives.

Sur la carte de Sébastien Cabot, on trouve, dans le fleuve St-Laurent, un groupe d'îles appelées " *Ys de S. Juan* ", qu'il marque au 53e degré de latitude en deça de *Ongédo* (Gaspé).

1. Lettre de Raimondo de Soncino, 18 déc. 1497. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 54.
2. R. Biddle, " Memoir of Sebastian Cabot ", p. 80.

D'après la position de Gaspé et de la baie des Chaleurs, ce groupe d'îles correspond, à peu près, à l'endroit où nous plaçons le Bic ou Trois-Pistoles. Pour raser les côtes pendant 300 lieues, de l'Ile du Prince-Edouard jusqu'à Belle-Isle, Cabot a dû remonter le fleuve jusqu'aux environs de la rivière Saguenay.

En outre, après un sérieux examen de presque toutes les anciennes cartes qui décrivent le St-Laurent, on constate que Cabot est le *seul* cartographe qui marque des *Ys S. Juan* à l'endroit susdit. Du reste, lorsqu'il traçait sa carte, Sébastien Cabot connaissait bien le fleuve, car on y voit l'Ile d'Orléans, *Estaduconés* (Stadaconé), la rivière de Fouez (Trois-Rivières), etc., puis, sur la côte nord, un peu au sud des *Ys S. Juan*, on lit *Rio de S. quenam* pour la rivière Saguenay.

Dans les cartes qui accompagnent les autres relations de voyages sur le St-Laurent, je n'ai jamais vu d'*îles S. Juan* placées à cet endroit. Il y a donc une forte présomption que Jean Cabot a remonté le St-Laurent jusqu'au Bic ou aux environs, et donné son nom aux îles de la côte sud, terme de sa course.

VII

Cabot, ne voyant dans ces parages aucun être vivant, selon la chronique, vira de bord, en route pour l'Europe.

Il longea la rive septentrionale du fleuve et passa par le détroit de Belle-Isle. Sur cette partie du voyage de Cabot il y a bien peu de détails. Toutefois, il est permis de conjecturer que le découvreur s'arrêta au Labrador, dont la découverte lui est attribuée dans des documents très anciens. Robert Thorne [1], citoyen de Bristol, domicilié en Espagne, dit, en 1527, que son père avait été l'un des découvreurs des Terresneuves, nom sous lequel il désigne les possessions britanniques, et il ajoute : " La terre que nous avons trouvée est appelée ici en Espagne, *terre de Labrador* [2]. Sur la carte qu'il publie la même année, on voit ces mots : *Nova terra Laboratorum dicta*, et sur la délinéation des côtes : *Terra hæc ab Anglis primum fuit inventa* [3]. Cependant le

1. Biddle, *Memoir*, p. 67.
R. Hakluyt, *Navig., Voyages...*, I, p. 243.
2. Robert Thorne, dans Hakluyt, *Voyages...*, I, p. 239. — Gomara, (art. " *Terre de Labeur* ", L. II, c. 38) dit que les Anglais y sont allés avec Sébastien Gavoto (Cabot).
3. Carte reproduite par J. Winsor, *Nar. and Crit. Hist.*, III, 17.

nom *Labrador* n'est pas imposé par Cabot ; d'une manière générale, il donna celui de *Baccalaos* à toutes ses découvertes, comme le dit Pierre Martyr. Les Portugais, peut-être les Cortereal, imposèrent des noms à ces différentes régions.

Le mot *Labrador* est une abréviation de *Laborator*. *Terra laboratoris*, dit Laurent Frisius en 1525 ; *Terra Laboratorum dicta*, lisons-nous sur la carte de Thorne en 1527. On a voulu donner à ce mot le sens de *labour*, — " Terre de Labour ", — mais ce n'est pas là une traduction satisfaisante. On sait que Cortereal, en l'an 1500, fit sur ces parages 57 prisonniers qui furent vendus en Espagne comme esclaves pour la culture de la terre, *laboratores terræ*. De là est venu le nom *Terra laboratorum*, qui a prévalu sur celui de *Baccalaos* donné par les Cabot, et sur celui de *Cortereal* donné par les Portugais. On ne parlait de ces régions que comme de " la côte des Esclaves " d'Amérique [1]. Cépendant M. Harrisse cite le *Wolfenbuttel manuscript*, qui porte cette légende : " This land was discovered by the English from Bristol and named Labrador, because the one who saw it first was a laborer from the Azores. " En 1542, Rotz écrivait sur sa carte : " The land of *Labrador* [2].

VIII

Cabot ne dut pas s'attarder avant d'entrer dans le détroit de Belle-Ile. Toutefois, comme il passait entre le Labrador et Terreneuve, il est difficile de supposer qu'il n'a pas eu connaissance de cette grande île. Certains documents disent que, depuis le trajet de l'Ile St-Jean à l'océan, le découvreur vit à *tribord*, i-e. à la droite du navire, deux grandes îles [3]. Ne seraient-ce pas l'île d'Anticosti et celle de Terreneuve ? — John Ruysch, géographe allemand, qui, au dire de Kunstmann et de Marcus Beneventanus, avait fait quelques expéditions avec les Anglais vers l'Ouest, et qui pourrait bien être ce " Burgundian " remarqué par l'abbé Raimondo, John

1. R. Biddle, *Memoir*, 246.
2. J. Winsor, *Nar. and Crit. Hist.*, IV, 83.
3. Lettre de Raimondo de Soncino, 24 août 1497. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 53.
Lettre du même, 18 déc. 1497, où il est dit que Jean Cabot donna *deux îles* à ses compagnons de voyage.
J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, p. 2 : " On his return, he saw two islands on the starboard."

Ruysch marque, sur la carte qu'il fit publier à Rome par Beneventanus (édition de Ptolémée en 1508), une île *Baccalauras*. Cette île est en face d'une péninsule bornée au nord par le golfe de Groenland (*sinus gruenlantius*), et au sud, par la mer des Barbades : elle porte le nom de *Terra nova*. Il y a un cap appelé *Cabo de Portugesi*, là où l'on voit aujourd'hui le *Cap Raze*. Au nord de la péninsule, on distingue un grand fleuve courant Nord-Est Sud-Ouest. — Ruysch a-t-il voulu placer à cet endroit les découvertes des Anglais ? C'est bien possible. Ensuite, il n'y a plus qu'une côte imaginaire, sans aucun nom propre. A l'est, on distingue les Antilles et les Açores ; au sud, le golfe du Mexique avec l'Ile d'Hispaniola. Enfin il y a un semblant d'Amérique du Sud, avec une légende où l'auteur dit que l'Ile de *Cipango* est à l'ouest. Le moine Beneventanus, éditeur de cette carte, assure connaître les découvertes des Anglais, — *atque Britannorum quos Anglos nunc dicimus*. — par l'intermédiaire de Ruysch [1].

A quelques 20 degrés au-dessus de la péninsule se lit l'inscription suivante : *Hic compassus navium non tenet, nec naves quæ ferrum tenent revertere valent.* — "Ici, le compas des navires perd sa propriété, et aucun navire qui a du fer à bord n'en peut sortir." Il s'agit de la variation de l'aiguille magnétique remarquée par Cabot. Cette inscription est placée dans un golfe en face duquel se trouve l'Islande.

Juan De la Cosa [2], géographe espagnol, s'est aussi occupé des découvertes anglaises, et les a marquées dans sa carte de 1500, sur la partie septentrionale de la côte Est de l'Amérique. On y voit une longue légende courant le long de la côte : *Mar descubierta par Ingleses*. Sur la pointe *est* on lit ces mots : *Cavo de Ynglaterra*. Stevens [3] a voulu y voir une indication du golfe St-Laurent, ce qui ne semble pas très vraisemblable. Il n'y a rien qui représente l'île de Terreneuve d'une manière satisfaisante. Les cartes de Reynel [4] (1505), et de Kunstmann [5] (1520), font mention du détroit de Belle-Isle et du passage entre le Cap-Breton et Terreneuve.

Sur la carte de Sébastien Cabot, on voit très bien, à peu de distance de *Ongédo* (Gaspé), une grande île sans nom, qui occupe l'endroit où se trouve l'île d'Anticosti. Plus loin, vers

1. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 9.
2. J. Winsor, ibid, III, 8.
3. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 9.
4. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, IV, p. 73.
5. J. Winsor, Ibid.

l'*est*, se voient plusieurs îles dont l'une porte la désignation *Y. de Bacallos*. Cette île et plusieurs autres, situées au nord et à l'ouest, correspondent parfaitement à la grande île de Terreneuve. Sébastien Cabot connaissait pourtant alors les découvertes récentes de Jacques Cartier, même celles de Verazzani ; mais il n'a voulu tracer sur sa carte que ce qu'il avait vu, ou cru voir, en la compagnie de son père. D'ailleurs, Ramusio n'avait pas encore publié les relations des voyages de J. Cartier, qui lui auraient fait voir une seule île là où il en met plusieurs.

Notons, en passant, que dans les écrits officiels, le mot *Isle* est toujours uni à celui de terre ferme. Gomara assure que, dans son second voyage, Cabot s'arrêta à " l'île Baccalaos [1] ". Hakluyt reproduit une carte signée F. G., où l'on voit, sur la délinéation du Labrador : *Baccalaos ab Anglis*, 1496 [2] ; et Pierre Martyr déclare que *Bacchalaos* a été découvert vingt-six ans auparavant par Cabot, *Bacchalaos anno abhinc vigesimo sexto ex Angliâ per Cabotum repertos* [3].

Il est donc difficile de supposer que Jean Cabot n'a pas eu connaissance de l'île de Terreneuve. Si nous avions le " rapport " et les cartes qu'il présenta lors de son retour, nous trouverions probablement des choses très intéressantes.

Ce qui est certain, c'est que du 24 juin au 1er août, Cabot n'eut pas de temps à perdre en longues observations. Il lui fallut s'en retourner, à son grand chagrin, sans avoir trouvé le passage de l'Ouest dans le golfe.

A son arrivée, Jean Cabot annonça à l'abbé Raimondo qu'il avait dessein de faire un second voyage, plus au sud, toujours à la recherche du *Zipangu* [4]. Il était anxieux de faire connaître sa découverte pour arriver à de plus grandes choses. Ce désir, bien naturel, avait probablement hâté son retour tout autant pour le moins que la raison alléguée du défaut de vivres, car l'immense quantité de poissons dont il parle aurait pu dissiper toute crainte.

IX

Comme nous l'avons vu, Jean Cabot, au retour de son premier voyage, rentra au port de Bristol au commencement d'août 1497, probablement le 6.

1. R. Hakluyt, *Nav.*, *Voy.*, III, p. 30.
2. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 41.
3. *De Orbe Novo*, D. VII, C. II, 471.
4. Lettre de Raimondo... 18 déc. 1497. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 55.

Son premier soin fut de dresser une carte et un globe [1] où l'on pût voir ses découvertes. L'affaire fit grande sensation. — Jean Cabot était à Londres quatre jours plus tard, car Henri VII, le 10 août 1497 [2], accorda, sur sa caisse privée, £10 de récompense à celui qui avait découvert l'*Ile nouvelle*, et une pension annuelle de £20, à partir du 25 mars 1497 jusqu'à révocation, et aux frais des douanes de Bristol. L'ordre émané pour la pension du roi est du 13 décembre 1497, et les sceaux y furent apposés le 28 janvier 1498 [3].

" Memorandum quod 28a die januarii anno subscripto istæ litteræ liberatæ fuerunt Domino Cancellario Angliæ apud Westmonasterium exequendæ :—

" Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France, et Seigneur d'Irlande, au très révérend Père en Dieu, Jean Cardinal Archevêque de Cantorbéry, Primat de toute l'Angleterre, et Légat du Siège apostolique, notre Chancelier, salut :

" Nous vous laissons savoir que, pour certaines considérations qui Nous intéressent spécialement, Nous avons donné et accordé à Notre Bien-Aimé Jean Calbot, *de Venise*, une rente annuelle de £20 sterling, payable annuellement, en portions égales, aux fêtes de S. Michel et de Pâques, depuis la dernière fête de l'Annonciation de Notre-Dame, durant Notre bon plaisir, sur les douanes et revenus perçus dans Notre port de Bristol par les employés de Nos douanes. C'est pourquoi Nous voulons et vous enjoignons de donner à celles-ci, Nos lettres patentes, forme bonne et effective par l'apposition de Notre grand sceau.

" Donné sous Notre seing privé, en Notre palais de Westminster, le treizième jour de décembre de la treizième année de Notre règne."

Le roi était enchanté de l'heureuse issue de l'expédition : " by considerations us specially moving ", dit-il à l'adresse de son bien-aimé (Well-beloved) John *Calbot*, en lui accordant cette pension de £20. C'était une bien humble subvention, comparée à ce qui se fait de nos jours, mais suffisante, si nous nous reporotns aux temps de Cabot ; car £20 valaient alors £200 de notre époque. [4] — Henri, comme témoignage de gratitude, donna

1. Lettre de De Ayala, amb. d'Espagne, 25 juillet 1498. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 57.
2. Biddle, *Memoir*.. 89. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 53.
3. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, p. 56.
4. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, p. 56.

encore à Cabot un *habit de soie* [1] et peut-être le titre de *grand amiral:* du moins Cabot est-il quelquefois appelé de la sorte.

Henri VII ne semble pas avoir fait davantage.

Mais les contemporains de Jean Cabot ne restèrent pas indifférents en face du résultat obtenu. C'est là que nous irons chercher les dernières preuves de nos avancés, relativement au voyage de découverte, en 1497.

" Cette année, 1497, disent les Manuscrits de Bristol [2], le jour de la St-Jean-Bte., la terre d'*Amérique* a été découverte par des marchands de Bristol, sur un navire de Bristol appelé le " Matthew ", qui partit de Bristol le 2 mai et y rentra le 6 août suivant". C'est le seul document qui donne les dates 2 *mai* et 6 *août;* mais comme les Manuscrits de Bristol prêtent plus ou moins matière à suspicion, n'y attachons pas trop d'importance. Cette citation donne aussi le nom d'*Amérique.* Américc Vespuce vivait à cette époque, mais il ne fit ses voyages que plus tard, lorsque Colomb eut lui-même touché à l'Amérique du Sud, le 30 mai 1498. Le nom " Amérique " ne fut donné qu'en 1507, par " Martin Hylacomylus " imprimeur à St-Dié en Lorraine. Il faut conclure de là que les Manuscrits de Bristol n'ont été écrits ou corrigés qu'après cette date.

Heureusement les " Registres de Venise donnent une lettre de Lorenzo Pasqualigo [3], et dont j'ai déjà fait mention. Ce marchand de Londres écrivit à ses frères à Venise, une lettre en date du 23 août 1497, dont M. Justin Winsor cite un résumé. " Le Vénitien, notre compatriote, qui partit avec un navire de Bristol, est revenu, et il dit qu'à 700 lieues d'ici il a découvert une terre dans le territoire du grand *Cham.* Il a suivi la côte l'espace *de* 300 *lieues et touché terre.* Il n'a vu aucun être humain, mais il a apporté au roi certains *filets* destinés à la prise du gibier et une aiguille pour faire les *rets.* Il a été trois mois à son voyage. Le roi a promis qu'au printemps notre compatriote aura 10 vaisseaux. Le roi lui a aussi donné de l'argent pour son entretien jusque là, et il est maintenant à Bristol avec sa femme, qui est aussi une vénitienne, et ses fils. Son nom est Zuan Cabot, et il *a le titre* de Grand Amiral (*he is styled the Great Admiral*). On lui fait grand honneur. Le découvreur a planté sur sa terre nouvellement découverte (*on his new-found land*) une grande croix, avec le drapeau d'Angleterre et celui de St-Marc, parcequ'il est Vénitien. — Londres, 23 août 1497. "

1. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, ibid III, p. 2.
2. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 53.
3. J. Winsor, Ibid., III, 53.

Tel est le langage d'un homme d'affaires, parlant d'un compatriote qu'il connaît assez intimement pour savoir même des détails de sa famille et de sa fortune. Il devait être aussi bien renseigné sur les autres circonstances et incidents qu'il rapporte au sujet du voyage, et qu'il tenait probablement de la bouche de Jean Cabot lui-même. A l'étranger, les compatriotes se groupent, pour faire revivre les souvenirs de la patrie absente.

Il y a des documents d'une portée plus grande : les rapports des plénipotentiaires étrangers alors présents à Londres.

Le 24 août 1497, l'abbé Raimondo de Soncino, envoyé du Duc de Milan auprès de Henri VII, écrivait le passage suivant dans une longue dépêche à son gouvernement ; elle a été tirée des " Registres vénitiens ", et imprimée pour la première fois par l'*American Antiquarian Society*, en octobre 1866 [1].

" De plus, dit Raimondo, il y a quelques mois, Sa Majesté a envoyé un Vénitien qui est un très bon marin et qui possède une grande expérience pour la découverte des îles nouvelles ; il est revenu sain et sauf après avoir trouvé deux îles nouvelles très grandes et très fertiles, ayant aussi découvert les *Sept-Cités*, à 400 lieues à l'ouest de l'Angleterre. Le printemps prochain, Sa Majesté se propose de l'envoyer avec 15 ou 20 vaisseaux."

Que veut dire cette *découverte des Sept-Cités ?* — En 1569, Girard Mercator plaçait au sud-est des Bermudes des îles auxquelles il donne le nom de *Sept-Cités.* — Elles n'ont jamais existé que dans l'imagination des géographes. Le nom vient d'un voyage attribué à *sept évêques* espagnols, fuyant la tyrannie des Sarrasins au huitième siècle.— Ce nom est aujourd'hui donné à une partie volcanique de l'Ile St-Michel des Açores.

Au mois de décembre de la même année, 1497, Raimondo écrivit, de Londres, une autre lettre où il fait mention plus sérieuse des découvertes de Jean Cabot et du projet nourri par le roi de les continuer au printemps suivant. Les Archives de Milan [2] ont conservé ce document, qui reflète la simplicité de l'époque ainsi que les illusions, conséquences de cette expédition. Pour l'intelligence de cette lettre, il faut remarquer que Raimondo, en disant que le navire cingla vers l'*Est*, entend déterminer le *but* du voyage, c'est-à-dire le *Levant*, où le navire devait arriver par la voie de l'ouest ; ou bien il faut dire qu'il s'est trompé. On ne sait pas non plus ce qu'il entend par *Tanaïs*.

1. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 54.
2. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 54.

Autrefois, à l'embouchure du Don, était la ville de Tanaïs, célèbre dans l'histoire de Gênes ; peut-être Raimondo veut-il dire que Cabot est allé bien au delà de cette ville par la voie de l'ouest. Il termine sans parler de l'endroit où s'effectua le débarquement.

Voici la lettre de Raimondo au duc de Milan :

" *Mon très illustre et très excellent Seigneur*,

" Il ne déplaira peut-être pas à Votre Excellence, au milieu de ses nombreuses occupations, d'apprendre comment Sa Majesté ici a gagné une partie de l'Asie sans un coup d'épée. Il y a en ce royaume un certain Vénitien dont le nom est Maître Jean Cabot, homme d'un esprit fin et de grande expérience dans la navigation. Cet homme, voyant que les très illustres rois de Portugal et d'Espagne ont pris possession d'îles inconnues, s'est déterminé à faire semblable acquisition pour Sa Majesté susdite. Après avoir obtenu les concessions royales requises pour lui donner l'usufruit de tout ce qu'il pourrait découvrir, pourvu que la propriété de ces découvertes soient réservées à la couronne, il s'est confié à la fortune sur un petit navire portant 18 hommes d'équipage.

" Il partit du port de Bristol, à l'ouest de ce royaume, passa les limites occidentales de l'Hibernie, et dirigea sa course vers le nord ; mais après quelques jours, il laissa l'étoile du Nord à sa droite pour se diriger vers le *Levant*. Après avoir erré assez longtemps, il rencontra enfin la terre ferme où il planta la bannière royale et en prit possession au nom du roi. Il revint avec quelques objets pris sur ces côtes.

" Le dit Maître Jean, étranger et pauvre, ne serait pas cru si ses compagnons, qui sont presque tous Anglais et de Bristol, n'avaient certifié que ses rapports sont vrais. Ce Maître Jean a fait la description du monde sur une carte et sur un globe solide, et il y montre l'endroit où il a pris terre. Et il dit qu'en allant vers l'*Est* (le Levant) il est allé bien au delà du pays de *Tanaïs*. Cette contrée, disent les marins est très bonne et très tempérée, et ils croient que le bois de *Brazil* et l'*arbre à soie* y croissent.

" Tous affirment que cette mer est remplie de poissons, que l'on prend non seulement avec des rets mais aussi avec des *paniers*, pourvu qu'on y attache une pierre pour les faire enfoncer dans l'eau. C'est le récit que j'ai entendu de la bouche de Maître Jean ; et les susdits Anglais, ses camarades, disent qu'ils apporteront tant de poisson que ce royaume n'aura plus besoin à l'avenir de l'Islande d'où il vient une très grande quantité de poisson appelé *morue* (stockfish).

" Maître Jean a formé dans sa tête un plan encore plus vaste; car il espère aller plus loin vers le *Levant*, à partir *du point déjà occupé*, en rasant constamment le rivage, jusqu'à ce qu'il soit au delà d'une île, à laquelle il a donné le nom de " Cipango ", et située dans la région équinoxiale, où il pense que toutes les épices du monde originent, ainsi que toutes les pierres précieuses. Il affirme encore avoir été autrefois à La Mecque, où les épices sont apportées de lointains pays par les caravanes, et qu'à sa demande " Où les dites épices croissent-elles ? " ceux qui les avaient apportées lui dirent qu'ils n'en savaient rien, — que d'autres caravanes avec ces marchandises viennent de loin jusque chez eux, et que ces dernières les reçoivent d'autres caravanes venant de régions éloignées. Et il argumente ainsi : que si les Orientaux ont affirmé aux habitants du Sud que ces épices viennent ainsi de main en main de pays lointains, il peut se faire que les caravanes, au point de départ, les prennent au Septentrion vers l'Ouest, en supposant la rotondité de la terre. Et il a affirmé cela de telle façon que, n'ayant rien à y gagner ou à y perdre, je le crois aussi. Il y a plus encore : ici le roi, qui est sage et peu prodigue, met en lui quelque confiance; et comme Maître Jean me le dit, depuis son retour, le roi lui a rendu la vie facile. Et l'on dit aussi qu'au printemps, Sa Majesté susdite équipera quelques vaisseaux et lui donnera en outre tous les criminels, et ils iront en cette contrée pour y fonder une colonie au moyen de quoi on espère établir à Londres un entrepôt d'épices plus considérable que celui d'Alexandrie.

" Les chefs de l'entreprise sont citoyens de Bristol et grands navigateurs. Maintenant qu'ils savent où aller, disent-ils, ce n'est pas un voyage de plus de quinze jours, d'autant plus qu'au delà de l'Irlande ils n'ont jamais essuyé de tempêtes.

" J'ai aussi conversé avec un Bourguignon, camarade de Maître Jean, qui confirme tous les faits et désire y retourner parce que l'*Amiral* (c'est le titre que Maître Jean s'attribue déja) lui a donné une île; il en a aussi donné une autre à son *barbier* de Castiglione-de-Gênes, et tous les deux se considèrent déjà comme des *comtes*. Quant à mon seigneur Amiral il ne s'estime rien moins qu'un *Prince*.

" Je pense qu'avec cette expédition il partira aussi bon nombre de pauvres moines italiens : tous ont la promesse d'y avoir des évêchés. Et, comme je suis devenu l'ami de l'Amiral, si je voulais aller en ce pays, j'y aurais un archevêché. Mais j'ai cru que les *bénéfices* que Votre Excellence me tient en réserve, sont chose plus sûre.

" C'est pourquoi, dans le cas où ces bénéfices deviendraient vacants en mon absence, je demande que vous m'en fassiez donner possession, prenant les mesures voulues principalement là où c'est nécessaire, afin qu'ils ne me soient pas enlevés par d'autres, qui, à cause de leur présence, peuvent être plus diligents que moi ; car, dans ce pays, j'en suis réduit à la nécessité de manger de 10 ou 12 plats à chaque repas et à rester à table trois heures durant, deux fois par jour, pour l'amour de Votre Excellence, à qui je me recommande humblement.

" De Votre Excellence, le très humble serviteur.

" Londres, 18 déc., 1497."

" RAIMUNDUS."

Supprimons les erreurs géographiques dues à l'ignorance de cette époque, et il n'en restera pas moins prouvé que *Jean Cabot est le héros* de l'expédition de 1497. De Sébastien, pas un mot ; et cependant Pasqualigo et Raimondo connaissaient les membres de l'expédition, et avaient conversé avec eux : si le rôle principal eût été la part du fils, ils l'auraient dit, et Jean n'aurait pas osé s'intituler " le grand amiral." Il me semble donc évident que la découverte de l'Amérique du Nord est le résultat de l'expédition de 1497.

Voilà pour le premier voyage de Jean Cabot.

X

Nous savons déjà quels étaient les projets de Jean Cabot pour l'année 1498. Les citoyens de Bristol, approuvés par Henri VII, ne voulaient rien moins que l'établissement d'une colonie anglaise pour enlever à Alexandrie le monopole des *épices*. Mais il fallait trouver ce pays fortuné : Cabot avait son plan tracé à l'avance.

En partant des Terres-neuves dans la direction du sud, il devait trouver sur son chemin l'île de Zipangu et, au delà, la *Terre promise !*

L'autorisation destinée à faciliter les préparatifs de cette seconde expédition, fut accordée à *Jean Cabot seul*, en date du 3 février 1497/8, sans préjudice pour les privilèges accordés l'année précédente. En voici la teneur.

" Memorandum quod, tertio die februarii anno regni regis Henrici Septimi XIII, ista Billa delibata fuit Domino Cancellario Angliæ apud Westmonasterium exequenda.

" To the Kinge,

" Please it your Highness of your most noble and habundaunt " grace to graunte to John Kabotto, Venecian, your gracious " Lettres Patents in due fourme to be made accordyng to the " tenor hereafter ensuying, and he shall continually praye to " God for the preservacion of your moste Noble and Roiall " astate longe to endure."

" H. R.
" Rex.

" A toutes personnes qui les présentes verront, salut! Sachez que, par faveur spéciale, et pour diverses raisons de Nous connues, Nous avons donné et accordé, et par ces présentes donnons et accordons à Notre bien-aimé Jean Kabotto, Vénitien, autorité suffisante et pouvoir de *prendre*, lui-même ou son représentant ou ses représensants dûment qualifiés, et selon son bon plaisir, *six vaisseaux* anglais en quelque *port* ou *ports* ou *autre place* dans Notre Royaume d'Angleterre ou terre soumise à Notre obédience, pourvu que ces vaisseaux ne soient que d'un tonnage de 200 tonneaux ou au-dessous, avec les *appareils* requis et nécessaires pour la sécurité des dits vaisseaux ; de les convoyer et diriger à la *terre* et aux *Iles* dernièrement découvertes par le dit Jean en Notre nom et par Notre commandement ; payant pour eux et pour chacun d'eux comme nous paierions *en* et *pour* Notre propre besoin, et non autrement. Le dit *Jean*, par lui-même, par son ou ses représentants qualifiés, peut prendre et recevoir dans les dits vaisseaux et dans chacun d'eux, tels maîtres, mariniers, compagnons et autres sujets qui, de leur plein gré, voudraient aller et passer avec lui sur les mêmes vaisseaux aux dites terres et îles, sans qu'il soit fait ou qu'il soit permis de faire aucuns empêchements, obstacle ou trouble par Nos officiers ou ministres ou autres sujets quels qu'ils soient, envers le dit *Jean*, son représentant ou ses représentants, ou tous autres dits sujets ou aucun d'entre eux, passant avec le dit *Jean* sur les dits vaisseaux aux dites terres ou îles. Nous *donnons ordre* à tous et à chacun de Nos officiers, ministres ou sujets voyant ou entendant lire Nos présentes lettres, sans autre commandement de Notre part, pour eux ou chacun d'eux, de faire en sorte d'aider et secourir le dit Jean, son ou ses représentants et tous Nos autres sujets ainsi

voyageant avec lui selon la teneur de Nos lettres patentes. Et cela nonobstant tout statut, acte ou ordonnance, passée ou future, venant de quelque manière en opposition aux présentes."

L'original est en langue anglaise; Richard Biddle l'a trouvé au bureau des Registres (Rolls chapel), en Angleterre. J'ai tenu à donner cette traduction tout à fait littérale de l'autorisation du 3 février 1498, pour que le lecteur puisse juger par lui-même du peu d'attention de certains écrivains, même anglais. Les découvertes de l'année précédente y sont rapportées si clairement qu'il est impossible de supposer une simple mission de chercher *les terres et les îles* encore inconnues. Le plan d'une colonie s'y trouve même ébauché. Pourtant, jusqu'à ces dernières années, les écrivains anglais ont considéré cette *lettre* comme étant l'*autorisation* accordée pour faire le *premier voyage* de découverte. Bien plus, les autres écrivains se sont autorisés du même document pour nier aux Anglais la priorité de découverte et de prise de possession, [1] vu que cette dernière expédition n'eut pas le succès attendu.

Mais on peut se demander pourquoi Jean Cabot se trouve seul mentionné dans la présente lettre, lorsque ses trois fils étaient nommés dans celle de 1496. D'après Biddle [2], les raisons de ce changement sont que les fils aimèrent mieux donner à leurs efforts une direction autre que l'entreprise de leur père, et que le chef de la famille crut sage de retenir, soumis à son pouvoir discrétionnaire, le placement projeté de son capital restant. On dit, d'après Campbell [3], que l'un des fils alla s'établir à Venise et l'autre à Gênes. Quant à Sébastien, tous le font rester pour accompagner l'expédition.

Peut-être le roi eut-il regret d'avoir conféré des pouvoirs aussi étendus à des jeunes gens qui n'avaient aucun établissement en Angleterre et qui, probablement, ne s'y fixeraient jamais d'une manière permanente. De là, révoquant ses premières lettres, dit R. Biddle, Henri trouva plus profitable de n'intéresser que *Jean* dans les découvertes qui restaient encore à faire.

Cette explication de Biddle ne semble pas mauvaise, à première vue. Mais elle n'est pas soutenable aujourd'hui. En effet, la lettre accordée à Jean Cabot, en date du 3 fév. 1498, ne contient qu'un *permis* de prendre six vaisseaux et d'enrôler des volontaires. On n'y trouve aucune révocation des privilèges

1. R. Biddle, *Memoir*, p. 77.
2. R. Riddle. *Memoir*, p. 50.
3. Campbell's *Lives of the Admirals*, I, 310.

accordés par les lettres patentes du 5 mars 1496, mais plutôt des ordres formels donnés à tous les sujets anglais pour faciliter l'exécution des plans de Jean Cabot.

Les premières parlent des *héritiers*, ou *ayants cause ;* celle de 1498 ne cite que Jean Cabot, son ou ses représentants bien et dûment autorisés pour faire les préparatifs du voyage. Remarquons encore que les lettres de 1495/6 sont écrites en latin, et que celle de 1498 est en anglais ; or le latin était la langue employée dans les proclamations solennelles.

De son côté, R. Hakluyt [1] dit ce qui suit, relativement à cette autorisation :

" Billa signata anno 13 Henrici VII.— Rex tertio die Februarij, " anno 13, licentiam dedit Joanni Caboto, quod ipse capere " possit sex naves Anglicanas, in aliquo portu, sive portibus " regni Angliæ, ita quod sint de portagio 200 doliorum, vel " subtùs, cum apparatu requisito, & quod recipere possit in dictas " naves omnes tales magistros, marinarios, & subditos regis, qui " cum eo exire voluerint, &c." C'est-à-dire : "[2] Bils signés l'an 13 " du règne de Henri VII. — Le 3 février de la 13e année de son " règne, le Roi a permis à Jean Cabot de prendre six vaisseaux " Anglais dans tel port ou ports du Royaume d'Angleterre qu'il " voudra, pourvu qu'ils ne soient que de la charge de 200 ton- " neaux et au-dessous, avec toutes les provisions nécessaires ; " comme aussi de prendre avec lui sur les dits vaisseaux tels " maîtres, mariniers et autres sujets du Roi qui voudront bien " l'accompagner. " Ce langage semble bien indiquer un simple permis.

Donc, la charte de 1496 resta en force jusqu'au retour du voyage de 1498.

Mais, alors il semble qu'elle fut révoquée à cause de l'issue malheureuse de l'expédition. Cabot et sa famille ne purent trouver grâce devant Henri VII ; ils perdirent leurs privilèges. Plus tard, en 1550, Sébastien, revenu d'Espagne en Angleterre, fit renouveler par Edouard VI la charte de 1496, dans le but de faire un nouveau voyage [3].

Il fallut 3 mois pour terminer les préparatifs de l'expédition. Pierre Martyr dit, en parlant de ce voyage, croyons-nous, que *Sébastien* Cabot (il ne nomme jamais son père) fournit *deux vais-*

1. *Navg.* III, 26.
2. Traduction de l'*Hist. navale d'Angleterre*, I, 183.
3. J. Windsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 56.

seaux à ses frais [1]; selon Gomara [2] et Ramusio [3], le roi les lui fournit tous les deux, laissant à supposer que les Marchands de Bristol équipèrent les trois autres. Or il est à remarquer que ni *Jean*, ni *Sébastien*, pas plus que Colomb, n'étaient en état de se pourvoir de navires. Aussi Ramusio dit d'une manière générale que le roi les lui fournit [4]. Raimondo donne comme preuve que *Jean* Cabot était pauvre, le fait seul qu'il accepte de petits présents de la main du roi. Les riches marchands de Bristol ont pu lui offrir un crédit assez considérable, tandis que le roi lui-même donnait quelque argent [5]. En effet, parmi les dépenses de la *caisse privée* du roi, à la date du 22 mars et du 1er avril 1498, on voit que quatre *versements* furent payés à différentes personnes à titre de prêt ou de récompense, parce qu'elles vont partir pour l'*île nouvelle* : " for their going towards the new Isle. " — Un certain Lanslot Thirkill de Londres, et probablement maître de navire, reçoit £40, en deux versements ; le même, avec Thomas Bradley, reçoit encore £30, à titre de prêt ; à un John Carter on donne £2 de récompense " for his going to the new isle [6]."

XI

Au Commencement de mai, la flotte portant 300 hommes appareillait à Bristol [7].

Ces 300 hommes ne devaient pas être des criminels (*convicts*), comme l'avait proposé Cabot, d'après Raimondo. Le permis

1. Pierre Martyr, *De Novo Orbe*, Dec. III, L. VI : " Duo is (Cabotus) sibi navigia propria pecunia in Britannia ipsa instruxit."

2. Gomara, cité par Hakluyt (*Navig. et Voyages*, III, p. 30) et Fumée (éd. 1577, L. II, c. 39) : " Sébastien Gavoto Vénitien..équipa en Angleterre aux dépens du Roy Henry septième, deux vaisseaux.."

3. Ramusio, dans Hakluyt (*Navig. et Voyages*, III, p. 28) : " Who (the King) immediately commanded two carvels to be furnished. " Voir " *Discours sur les Epices*", *Raccalta Di Viaggi*, T. I, p. 415 : " et il... mi armò due caravelle di tutto cio che era di bisogno."

4. Ramusio, dans Hakluyt (*Navig. et Voyages*, 28), dit, en parlant de Sébastien : " who sailed..at the charges of king Henry the seventh.." Voir préface du Vol. III, éd. de 1606, Venise : " il qual havea navicato.. a sprese già del Rè Henrico VII.. " et *Discours sur la Nouvelle-France*, éd. 1565, Venise. (Ibid.)

5. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 57. *Lettre de Raimondo*, 18 déc. 1497.

6. R. Biddle, *Memoir*.. 86.
J. Winsor, *Nar. and Crit. H.* III, 57.

7. Pierre Martyr, *De Novo Orbe*, Dec. III, lib. VI p. 267: " tendens cum hominibus tercentum ad septentrionem."
Gomara (traduct. de Fumée, éd. 1577, Livre 2, c. 39) : " Il (Sébastien) mena avec soi trois cents hommes..."

royal autorise le navigateur à n'enrôler que des *volontaires;* il n'y a pas un mot qui se rapporte au choix de criminels. Hakluyt, en reproduisant le manuscrit de Fabyan, n'en dit pas davantage.

Jean Cabot avait encore avec lui son fils Sébastien. L'ambassadeur d'Espagne, De Ayala, assure que l'expédition devait rentrer au port en septembre.

La mer se montra inclémente, et l'un des navires, en grande détresse, dut relâcher en Irlande: il s'y trouvait à bord un *moine Augustin* (Blackfriar) nommé *Buel.* Cabot continua son voyage avec les quatre autres navires [1].

La flotille, si nous en croyons Pierre Martyr et Ramusio, cingla vers le nord-ouest, à la recherche du Cathay. Longtemps ils suivirent la côte du Labrador, courant vers l'océan arctique. Mais au mois de juillet, selon Pierre Martyr, et le 11 juin, d'après Ramusio [2], Cabot rencontra des glaces qui étaient de nature à fatiguer ses navires; les jours avaient une durée presque continuelle, ce qui lui fit redouter la longueur des nuits à certaine époque de l'année. Pour ne pas s'exposer à de tels dangers avec un personnel aussi nombreux, Cabot vira de bord bien convaincu qu'il n'y avait pas de passage de ce côté. Pierre Martyr [3] donne le même récit: " tendens.....ad septentrionem, donec etiam Julio mense vastas repererit glaciales moles pelago natantes: et lucem ferè perpetuam, tellure tamen libera gelu liquefacto: " quare coactus fuit, uti ait, vela vertere et occidentem sequi." Les mêmes détails sont narrés dans Ramusio [4] et Gomara [5]. " Les jours estoient fort longs quasi sans nuict, et " pour ce peu qu'y en avoit encor estoiët elle fort claire. C'est " une chose certaine qu'à 60 degrez les jours sont de 18 heures. " Gavoto sentant le froid, et voyant la rudesse de ce quartier, " tourna vers Ponent, se rafreschissant à Baccaleos." Gomara est le seul auteur qui mentionne un arrêt à Baccaleos.

Il semble prouvé que Jean Cabot navigua *en longeant les côtes* du Labrador, car Eden [6] fait cette remarque: " Cabot told me that this ice is of fresh water." Cependant il n'est pas facile de dire l'endroit précis où le marin changea sa course. Gomara [7]

1. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 57. *Lettre de De Ayala*, 25 juil. 1498.
2. Préface du III vol. p. 6.
3. *De Orbe Novo*, Déc. III, l. VI, 267.
4. *Sommario de l'Indiè occidentali*, p. 35, D. — Préface du IIIe vol., p. 6.
5. *Hist. générale des Indes occidentales*, trad. de Fumée, L. II., 49-50.
6. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 19.
7. *Hist. générale des Indes Occidentales*, trad. de Fumée, L. II, 49.

affirme que Gavoto " print la route d'Islande au dessus du Cap de Labeur (Labrador) jusques à ce qu'il se trouva à 58 degrez " et par delà [1]. D'après l'auteur de l'*Histoire générale des Voyages*, [2] les voyageurs " s'élevèrent jusqu'au cinquantième degré de latitude du Nord "; puis il cite Gomara et Ramusio. Ce dernier, dans le *Sommario de l'Indiè Occidentali* [3], donne 55 degrés comme extrême limite de la course; tandisque la *Conversation de Caphi* [4] donne le chiffre 56. Dans la préface du troisième volume [5], Ramusio prétend avoir une lettre où Sébastien Cabot lui a dit qu'il était allé jusqu'au soixante-septième degré et demi. H. Ellis, dans son *Voyage à la Baie d'Hudson* [6], croit que ce dernier chiffre est une erreur, mais son opinion n'est pas suivie par la généralité des écrivains. Suivant la *Relationi universali* de Giovanni Botero [7], " Sebastiano Gabotto, a spresse di Arrigo VII d'Anglaterrâ, " sivô a gradu 67 e non passo oltra per li freddi." " Il fit voile " avant... en la partie septentrionale *Labrador*, jusqu'à venir à " 97 degrés et demi (pour 67½ évidemment) trouvant toujours " la mer ouverte," dit Pierre Bergeron. [8]

Selon DeBry [9], " Gabottus...primus cuspidem Baccaleos detexit...atque etiam ulteriùs *usque ad* 67 *gradum versus polum articum* ". Son opinion est adoptée par Belle-Forest dans la *Cosmographie Universelle* [10], et par Chauveton dans son *Traité du Nouveau Monde* [11]. Pinkerton [12] donne soixante-sept degrés et demi.

A voir l'ensemble de ces témoignages déjà anciens, il est difficile de révoquer en doute les assertions de Biddle qui fait entrer Cabot dans la Baie d'Hudson. Il est vrai qu'il place ce voyage sous les auspices de *Sébastien*, en l'année 1517; mais, aujourd'hui, la réalité de ce voyage est révoquée en doute, de sorte que, si les Cabot sont jamais entrés dans la Baie d'Hudson, il faut que ce soit au cours du voyage de 1498, et la gloire en revient à *Jean* Cabot.

1. Ces trois derniers mots sont une addition faite par le traducteur.
2. Didot., Paris 1754, XII, 99.
3. P. 35, D.
4. Hakluyt, *Voyages*, *Navig.*, III, 28.
5. Ramusio, *Viaggi*, discours préliminaire, p. 6.
6. Vol. I, p. 4 et seq.
7. Pars I, lib. IV, 98b.
8. *Traité de la Navigation*, LaHaye, 1735, X, 26.
9. *Grands Voyages*, IV, 69.
10. Paris, 1576, II, 2175.
11. Génève, 1579, 141.
12. Voyages, XII, 158.

XII

Jean Cabot, nous l'avons vu, s'était arrêté à Baccaleos pour y prendre un peu de repos. De ce point, l'expédition longea les côtes des Etats-Unis jusqu'au trente-sixième degré de latitude, c'est-à-dire jusqu'à la hauteur de Gibraltar, se trouvant entre Cuba et la terre ferme : " tetenditque [1] (Cabotus) tantum ad meridiem, littore sese incurvante, ut Herculei freti latitudinis ferè gradum æquarit ; ad occidentemque profectus tantum est, ut Cubam insulam a lævo, longitudine graduum pene parem, habuerit. " Ce récit est conforme à celui de Ramusio et de la plupart des historiens subséquents. Cette course vers le sud était l'exécution des plans exposés par Jean Cabot au retour de son premier voyage, savoir : trouver de ce côté le chemin du Zipangu et du pays des Epices.

Pendant ce voyage, le navigateur descendit sur plusieurs points de la côte, vit les indigènes vêtus de peaux de bêtes, mais assez intelligents pour faire usage de cuivre. Dans ces parages, le poisson était en si grande abondance que la marche des vaisseaux en était quelquefois retardée ! Les ours, dont le nombre paraissait très grand, se nourrissaient de poissons. Ces animaux plongeaient dans l'eau pour saisir leurs victimes avec les griffes, puis les tiraient sur le rivage. Tous ces détails se trouvent dans les écrits de Pierre Martyr [2] et de Ramusio [3].

L'auteur de l'*Histoire générale des voyages* [4] affirme " sur le témoignage de quelques anciens écrivains, qu'il (Cabot) ne débarqua même en aucun endroit ni de l'Ile ni du Continent."

Vu ses instructions et sa manière d'agir lorsqu'il toucha le Cap-Breton en 1497, il est impossible de croire que Jean Cabot ne dressa aucun acte de prise de possession. Sur la carte de Michael Loke, 1582, l'auteur a gravé sur la délinéation du Cap-Breton et des pays placés au sud, cette légende courte, mais expressive : " J. Gabot, 1497 " [5], ce qui fait bien voir que l'on attribuait à Cabot la découverte de ces régions connues depuis sous le nom de Floride.

1. P. Martyr, *De Orbe Novo*, Dec. III, L. VI, 232.
2. *De Orbe Novo*, Dec. III, l. VI, 233.
3. Sommario..., 35, D.
4. Didot, Paris, 1754, XV, 92.
5. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 39.

P. Bergeron [1], à propos de la Floride, dit que " *Sébastien* (lisez *Jean*) *Gavot* fut le premier qui découvrit cette partie de l'*Amérique* septentrionale," au nom de Henri VII, roi d'Angleterre. La même affirmation se trouve dans les *Voyages* [2] de Pinkerton, avec la remarque fort judicieuse que Cabot est le premier découvreur de l'Amérique du Nord. Cela s'entend de la terre ferme, qu'il avait touchée, près d'une année avant Chistophe Colomb. Ce dernier découvrit les Antilles en 1492, mais ne toucha le sol de la Colombie, Amérique du Sud, que le 30 mai 1498. Ellis [3] affirme que " *Jean Cabot* parvint dans ce voïage jusqu'au Cap de la *Floride* " et qu' " on ne peut lui refuser l'honneur de la première découverte de l'*Amérique Septentrionale*". La même opinion est soutenue par A.-G. Camus. [4]

Cette vaste région ne reçut le nom de Floride qu'en 1512, lorsque Ponce de Léon en prit possession au bénéfice de Ferdinand-le-Catholique. L'Espagne était probablement loin de soupçonner l'existence des droits de l'Angleterre sur tout le pays situé au sud du St-Laurent et du Cap-Breton, et désigné par Cabot sous le nom général de *Baccaleos*. Elisabeth ne voulut pas, comme nous l'avons vu, sacrifier les droits de sa couronne. " Cabota, dit Hakluyt [5], in the yeere 1597 (pour 1498) had discovered all this tract for the crowne of England. "

Les revendications d'Elisabeth s'étendaient à toute l'Amérique du Nord, depuis la Floride inclusivement, jusqu'au soixante-septième degré et demi, sans tenir compte des prétentions françaises sur la vallée du St-Laurent et sur l'Acadie. Quelle joie, si elle avait pu entrevoir les triomphes des armées britanniques, en 1760! Ce que la diplomatie d'alors n'a pas voulu céder à l'Angleterre, le sort des combats le lui a remis, quand le drapeau français repassa les mers.

XIII

Jean Cabot étant arrivé vers le 36eme degré, constata que les vivres se faisaient rares; l'expédition reprit donc la route d'Angleterre, où elle n'arriva pas avant le mois de novembre [6] 1498.

1. *Traité de la Navigation*, XVII, p. 59.
2. XII, 159.
3. *Voyage à la Baie d'Hudson*, 1750, 6.
4. *Mémoire...*, Paris, 1802, 46.
5. *Voyages*, *Navig.*, III, 368, en marge ; il fait, au même endroit, arriver Colomb en 1592.
6. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 57.

On ne saurait dire à quelle date s'effectua l'entrée au port. Tous les récits qui ont trait à ce voyage sont vagues et très peu satisfaisants.

Nous avons néanmoins une lettre écrite à Londres par le nouvel ambassadeur espagnol, Pedro de Ayala, protonotaire, en date du 25 juillet 1498. Elle fut découverte dans les archives espagnoles de Simancas en 1860 par Bergenroth. — Voici la traduction de ce document adressé à Ferdinand et à Isabelle : " Je pense que Vos Majestés ont déjà entendu raconter que le roi d'Angleterre a équipé une flotte pour découvrir certaines îles et certains continents qui, lui a-t-on dit, ont été trouvés par des individus de Bristol, qui avaient préparé quelques vaisseaux dans le même but, l'*an dernier*. — Jai vu la carte que le découvreur a faite ; c'est un génois, comme Colomb, et il est allé à Séville et à Lisbonne demander du secours pour faire ses découvertes. Les citoyens de Bristol, depuis les sept dernières années, ont envoyé, tous les ans, deux, trois ou quatre vaisseaux à la recherche de l'île de *Brasil* [1] et des *Sept Cités*, d'après l'inspiration de ce *génois*. — Le roi s'est déterminé à envoyer des vaisseaux parce que, l'an dernier, on a apporté la nouvelle qu'ils avaient trouvé une terre. — La flotte se composait de cinq navires, portant des provisions pour une année. On dit que l'un d'eux, où se trouvait le moine *Bud*, est revenu en Irlande, avec beaucoup d'avaries et en grande détresse. Le *génois* a continué son voyage. J'ai vu sur une carte la direction qu'ils ont prise et la distance qu'ils ont parcourue sur mer ; et je pense que ce qu'ils ont trouvé, ou ce qu'ils cherchent est ce que Vos Majestés possèdent déjà. On attend leur retour au mois de septembre.— Je pense que ce n'est pas à plus de 400 lieues d'ici..... Je n'envoie pas maintenant la carte, ou la " mappa mundi ", que cet homme a faite ; à mon opinion, elle est fausse, puisqu'il y montre la *terre* en *question* comme n'étant pas les *dites îles* " (i-e, celles qui vous appartiennent déjà).

Cette lettre nous fait voir que le " génois ", auteur des découvertes faites l'année précédente, est encore le chef de l'expédition en 1498, et qu'il *était parti* lorsque l'ambassadeur envoyait ses remarques aux deux Rois. Si un personnage de l'importance de Jean Cabot fût mort avant le départ, comme

1. L'île de Brasil, comme les Sept Cités, est une île imaginaire que l'on a placée et déplacée capricieusement, dans l'Atlantique. On la voit encore sur des cartes postérieures à 1850. M. Findlay, en 1865, a démontré enfin d'une manière positive qu'elle n'a jamais existé.

le veut R. Biddle, [1] le fait aurait été connu à la Cour. De Ayala, qui a pris des informations sur le compte de *Jean*, aurait aussi connu sa mort et l'aurait mentionnée, puisque les Espagnols étaient très inquiets à l'occasion des entreprises qu'il avait commencées. Quand De Ayala parle de l'équipement de la flotte *par le roi*, il peut aussi faire une simple allusion à la protection royale. Et pour les tentatives des citoyens de Bristol, faites à la suggestion de Jean Cabot depuis sept ans, dans le but de trouver l'île de Brasil, i. e. l'île des *bois de teintures*, De Ayala est seul à rapporter cet incident : les Manuscrits de Bristol, qui n'ont pas coutume d'oublier des faits aussi intéressants pour la ville, ne renferment rien à ce sujet. De Ayala était un nouvel ambassadeur : il a pu être mal renseigné ; sinon, il faudrait admettre que *Jean Cabot* a lutté, pour les grandes découvertes de l'Ouest, en même temps que Colomb. Or le fait n'est pas possible : Henri VII aurait utilisé les plans de Jean Cabot dès le retour de Colomb, en 1493.

De Ayala nous dit que l'expédition était attendue en septembre... Elle n'était pas encore de retour le dernier jour d'octobre 1498 ; et personne ne sait à quelle date fut effectué ce retour.

L'entreprise n'aboutit à rien. La colonie ne fut pas commencée : " *Il* (*Babate* pour Cabot) *mist bien trois cens hommes en terre*, du costé de l'Irlande au Nort *où le froid fit mourir presque toute sa compagnie...* [2] " Ce fut un fiasco complet. Les marchands de Londres et de Bristol y firent sans doute des pertes assez considérables. Aussi le zèle de l'Angleterre se refroidit pour les expéditions de l'Ouest ; à part quelques courses privées, où les Portugais étaient de compagnie avec quelques marchands de Bristol, en 1501 et 1502, on ne voit aucune tentative de colonisation.

XIV

Et Jean Cabot ?... De Ayala est le dernier qui ait parlé de lui. On ne le voit plus à Bristol, en 1501 ou 1502. Est-il mort au retour de son second voyage ? — Le chagrin, les fatigues et la honte ont pu briser l'énergie du vieillard, et lui faire aimer la solitude. On affirme qu'il était mort lorsque Sébastien

1. R. Biddle, *Memoir*, p. 81.
Il le fait mourir entre le 3 février et le mois de mai.
Pinkerton, *Voyages....*, XII, 158. (Il suppose que le premier voyage est en 1494, et que Jean mourut après l'obtention de la charte de 1495 6.)
2. Thévet, *Singularitez de la France Antarctique*, Paris, 1558, c. 74, p. 148.

passa au service de l'Espagne en 1512 [1]. Il mourut probablement à Bristol, avant Henri VII : on pourrait le prouver à Worcester, où son testament doit se trouver, s'il est mort à Bristol. Nous aurons peut-être plus de détails lorsque les " *Registres domestiques* " de Henri VII seront publiés. Son tombeau est demeuré inconnu [2].

Il ne nous reste plus rien de Jean Cabot. La carte et le globe dont l'abbé Raimondo a parlé, la " mappa-mundi " à laquelle Don Pedro de Ayala fait allusion, tout est perdu [3]. Cependant Juan de la Cosa a dû copier quelque chose sur la carte de Jean Cabot. De la Cosa dressa la sienne en 1500, et il y marque les découvertes des Anglais : " Mar descubierta per Yngleses ", et " Cavo de Ynglaterra " [4]. Or personne n'a visité ces régions de 1498 à 1500, ni Portugais ni Espagnols. Une carte de Cabot, envoyée aux Deux Rois par leur ambassadeur en Angleterre, a pu seule inspirer De la Cosa ; ou bien, en traçant les côtes de l'Asie, l'auteur y a marqué à peu près les découvertes anglaises.

L'Angleterre n'a pas été reconnaissante à l'égard du découvreur : elle n'avait pas encore calculé la portée de son œuvre. Sur le moment, on n'apprécia que le mauvais succès de l'expédition de 1498, et de là le silence s'est fait autour d'un homme qui avait ouvert à son pays d'adoption des contrées lointaines et riches.

Mais l'impulsion était donnée : la marine anglaise s'est perfectionnée jusqu'au point de faire donner à l'Angleterre le titre de *Reine des mers*, et jusqu'à faire accumuler sur les marchés de Londres les richesses de l'Asie et de l'Amérique, en partie soumises à ses lois.

Un demi siècle plus tard, sur la foi de collectionneurs étrangers, les écrivains anglais, sans se donner la peine de référer aux pièces officielles, attribuent le fruit des voyages de Jean à Sébastien. sans laisser voir que le père leur fût connu. Il n'y a, dans toute la Puissance du Canada, qu'un coin de terre qui porte son nom : le canton " Cabot ", traversé par le chemin Kempt et par le chemin Taché, dans le comté de Rimouski.

Lorsqu'il s'est agi, au siècle dernier, de donner à l'Amérique du Nord le nom de *Cabotia*, on avait pour but d'honorer la mémoire du fils. Il y eut scission : William Doyle voulait le

1. R. Biddle, *Memoir*, p. 84.
2. R. Biddle, *Memoir*, p. 84.
3. J. Winsor, *Nar. and crit. H.* III, p. 8, et lettres.—P. Bergeron, *Tr. de la navig.* La Haye, 1735, c. X, 26.
4. J. Winsor, *Nar. and crit. H.*, III, p. 8 et seq.

nom de *Sebastia* au lieu de Cabotia (1770). Dans le cas où, de ces deux noms, le dernier surtout eût fini par être accepté, l'application n'aurait pas été plus juste que celle d'*Amérique* donnée aux découvertes de Christophe Colomb : on méconnaissait de même le véritable découvreur. [1]

XV

Il n'y a pas un *titre* officiellement conféré à Jean Cabot. On a vu qu'il était appelé, ou se faisait appeler, " grand amiral " [2] ; mais le titre n'est pas donné par le roi : du moins, les preuves font défaut. Jean Cabot a-t-il été fait chevalier ? — Campbell lui donne le titre de " *Sir John Cabot* [3] .— Campbell, comme plusieurs autres, n'a pour preuve que l'*inscription* placée sur le portrait de *Sébastien* fait par Holbein. On y lit ces mots :

Effigies. Sebastiani Caboti.
Angli. Filii. Johannis. Caboti. Vene
ti. militis. aurati. Primi. invent
toris. Terræ novæ sub Henrico VII. Angl
læ Rege.[4]

Purchas croit que *militis aurati* se rapporte à Sébastien et l'appelle *Sir Sebastian Cabot.* Campbell l'applique au père et dit " Sir John Cabot ". — " Tous se trompent, dit Biddle : le *vrai mot latin* pour rendre l'expression *chevalier* à cette époque n'est pas *miles auratus*, mais *eques auratus*, et cette dernière expression est celle que l'on trouve usitée dans tous les documents contemporains ". Il finit par nier que Jean et Sébastien aient été *chevaliers.*

Pour ma part, j'accepte le sens qu'il donne aux mots *miles* et *eques.*— *Eques* est le titre honorifique de la basse noblesse, équivalent de *Ecuyer*,— tandis que le mot *miles* est celui de la haute noblesse. Il est peu probable que Jean Cabot ait jamais obtenu ce titre, vu les circonstances malheureuses où il a fini sa carrière. D'ailleurs, sur les manuscrits " Cotton " [5], où l'on trouve les *noms* et les *armes* de ceux qui ont été faits *chevaliers* au temps des

1. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 51.
2. Lettre de Raimondo, 18 déc. 1497. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 55.
3. Campbell, " *Lives of the Admirals* ".
R. Biddle (*Memoir*....182) cite Purchas et Campbell.
4. J. Winsor, *Nar. and Crit. H.*, III, 31.
5. R. Biddle, *Memoir*, p. 182, Mss. Cotton (Claudius, C. III).

Tudors, le nom de Jean, de même que celui de son fils, n'est cité nulle part. D'où il faut conclure que ni l'un ni l'autre ne furent honorés de ce titre. Purchas et Campbell se sont donc trompés.

Avons-nous au moins un portrait de Jean Cabot ?— Peut-être. Le 16 avril 1869, M. d'Avezac disait à la Société Géographique de France, que Valentinelli de Venise lui avait envoyé une *photographie* d'un portrait de *Jean Cabot* (fait par Grizellini) [1]. Ce portrait est reproduit dans l'ouvrage de Carlo Barrera Pezzi " Mémoire de Giovanni Cabotto ", publié à Venise en 1881, mais l'*auteur* ne dit pas un mot du portrait-médaillon placé en tête de son ouvrage. Ce portrait aurait pour nous une valeur plus grande que celui de Sébastien.

Dans cette brève esquisse de la vie et des œuvres de Jean Cabot, je n'ai pas la prétention d'avoir élucidé tous les points obscurs de cet intéressant sujet ; il reste encore bien des voiles à soulever. L'avenir amènera de nouveaux documents authentiques qui feront peut-être modifier quelques-unes des opinions émises ci-dessus.

Toutefois, il y a un fait qui ne saurait changer et qui est au-dessus de tout doute, c'est que Jean Cabot est le véritable découvreur de l'Amérique du Nord, et l'auteur des voyages de 1497 et 1498 ; sur ce point, nous répondrons aux détracteurs par cette boutade de Stevens à Nicholls, en 1870 : Sébastien Cabot *moins* Jean Cabot *égale* zéro,

Sébastien Cabot — Jean Cabot = 0.

J.-D. Beaudouin.

1. J. Winsor, III, p. 58.

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL [1]

I

La crise que subit le régime de la liberté du travail chez les peuples qui sont à la tête de la civilisation contemporaine prend décidément un caractère international. Les socialistes affirment qu'il y a moins de différence et d'antagonisme réel de nation à nation que de classe à classe. Avec eux, certains esprits généreux et hardis n'hésitent pas à proclamer la nécessité d'une réglementation internationale des ateliers. Ce ne serait pas l'une des conséquences les moins graves de ce grand mouvement d'opinion, qui est formé d'un singulier mélange d'idées justes. de malentendus étranges, de beaux sentiments, d'illusions décevantes. Le caractère pratique et l'utilité réelle de pareils projets peuvent être contestés. Mais il est certain que la plupart des Etats modernes se montrent aujourd'hui disposés à se mêler de l'organisation du travail.

Même dans le Nouveau-Monde, les pouvoirs publics ne négligent pas les questions ouvrières. Aux Etats-Unis, on trouverait les traces de cette préoccupation dans les lois des divers Etats, encore plus que dans les lois fédérales. Les bureaux de statistique du travail ne préparent-ils pas des interventions nouvelles ? Les mesures qui ont été prises pour arrêter l'émigration chinoise n'ont-elles pas pour but et pour résultat de défendre les ovvriers contre la concurrence des travailleurs jaunes ?

C'est dans l'Europe centrale que la liberté du travail semble destinée à subir les plus rudes atteintes. La constitution sociale de cette région ne présente-t-elle pas des particularités qui permettent d'appliquer, moins difficilement qu'ailleurs, un régime de contrainte, et d'enrégimenter les patrons et les ouvriers dans des cadres professionnels, sous la surveillance du gouvernement ? C'est ce qu'il faudrait examiner avant de tenter dans d'autres milieux les mêmes expériences.

Le gouvernement allemand a entrepris d'organiser en faveur des ouvriers une triple assurance *obligatoire* : contre la maladie,

1. Cet important article, si à l'ordre du jour, est le premier d'une série, sur ce qu'on pourrait appeler l'*Economie internationale*, que M. Jules Angot des Rotours veut bien écrire spécialement pour le CANADA-FRANÇAIS.

contre les accidents, contre la vieillesse. La loi du 15 Juin 1883 pourvoit aux assurances contre la maladie, au moyen de cotisations dont les ouvriers paient les deux-tiers : elle permet aux intéressés de choisir entre les sociétés d'assurances officielles et les sociétés privées. La loi du 6 Juillet 1884, sur les accidents, met le risque professionnel à la charge exclusive des patrons. L'administration les classe par professions, et l'*Office des assurances de l'Empire* surveille minutieusement le fonctionnement de ces associations forcées. Il y a 62 groupes professionnels, dont 24 s'étendent sur plus d'un Etat, et 26 à l'Empire tout entier. La réparation due est strictement limitée, sauf le cas de faute volontaire du patron donnant lieu à une condamnation pénale. Les assurances contre la vieillesse ne sont pas encore organisées : mais un projet a été présenté, en novembre 1887, au Conseil économique de l'Empire, et si l'Allemagne n'avait, en quelques mois, perdu deux empereurs, la loi serait votée aujourd'hui. Elle s'appliquerait à quatorze millions d'ouvriers. Les charges seraient supportées pour un tiers par les patrons, pour un tiers par les ouvriers, pour un tiers par l'Etat.— On peut se demander en outre si le monopole corporatif, qui avait été supprimé en 1869, ne finira pas par être rétabli. Déjà les partisans de cette réforme ont obtenu, en 1884, une loi portant que les patrons n'appartenant pas à une corporation ne pourront pas avoir d'apprentis.

En Autriche, la loi du 15 mars 1883, modifiant la loi de 1859, qui avait inauguré le régime de la liberté du travail, vient de rétablir les corporations obligatoires pour les métiers, non pour la grande industrie. Ces associations sont formées par l'autorité et demeurent sous sa dépendance étroite. Elles réunissent des métiers, parfois fort différents, exercés dans la même ville. Ces groupements forcés ne semblent pas encore avoir produit les effets bienfaisants que le parti conservateur espérait obtenir. La loi du 28 décembre 1887, qui organise l'assurance obligatoire contre les accidents, s'inspire du système allemand. Mais les indemnités sont un peu plus élevées, et les ouvriers contribuent aux charges dans la proportion de 10 %. Puis le groupement des intéressés est régional, non professionnel.

La Suisse a de nombreuses lois destinées à protéger ses ouvriers, et ne limite pas sa sollicitude à son étroit territoire. Son parlement vient de voter, à l'unanimité, une motion invitant le pouvoir exécutif à faire des démarches auprès des divers gouvernements de l'Europe, en vue d'élaborer une législation ouvrière internationale, réglant les points suivants : 1° la protec-

tion du travail des enfants ; 2° la limitation du travail des femmes ; 3° le repos dominical ; 4° la journée normale du travail. M. Decurtins, l'un des auteurs de cette proposition, l'a soumise au Congrès des catholiques allemands tenu à Fribourg, en septembre 1888.

En Belgique, le ministère catholique a constitué une commission du travail et fait voter déjà plusieurs lois excellentes. Il faut suivre ces efforts consciencieux et intelligents. Les petites nations peuvent rendre à l'humanité de très grands services par les exemples qu'elles donnent, les idées qu'elles propagent, les expériences qu'elles tentent.

La législation du travail s'est développée avec une rapidité surprenante en Angleterre depuis un demi-siècle. Qu'il s'agisse de manufactures, de la marine marchande, de la protection due à la femme ou à l'enfant, des scandales du *truck system* (paiement des salaires en nature), le Parlement n'hésite plus à réprimer les abus constatés. Cobden, tout démocrate qu'il était, s'abstenait dans le vote sur la limitation des heures de travail dans les manufactures. Pour apercevoir combien les idées ont changé, lisez un petit livre que publiait, en 1882, un économiste très distingué, mort peu d'années après, Stanley Jevons, et qui a pour titre : *The State in relation to labour*. Il n'élève pas d'objection de principe contre l'intervention de l'Etat. Ce sont des questions de fait ; la méthode à suivre dépend des circonstances. Ce qui domine tout, c'est l'intérêt du peuple : *salus populi suprema lex*..... Or, pour un grand nombre d'ouvriers, le bien du peuple se résume dans les deux vers suivants :

> Eight hours to work, eight hours to play,
> Eight hours to sleep, and eight shillings a day.

En France, malgré le caractère nettement démocratique de notre gouvernement, nous avons pu, mieux qu'en d'autres pays, échapper à l'intervention exagérée des pouvoirs publics dans les questions ouvrières, parce que les chefs de nos ateliers ont généralement su comprendre et remplir leurs devoirs de patronage. La loi du 9 septembre 1848, qui fixe à douze heures le maximum de la journée de travail, demeure en vigueur, mais sans application pratique. Une proposition tendant à réduire ce maximum à dix heures, vient d'être repoussée par la Chambre. Nos députés se sont occupés, l'été dernier, de remanier la loi du 19 mai 1874 sur le travail des enfants et des femmes. Ils ont voté, sur la responsabilité en matière d'accidents, un projet de loi qui met le risque professionnel à la charge exclusive des patrons,

mais ne limite pas leur responsabilité d'une manière précise, comme fait la loi allemande. Ce système sera très probablement modifié par le Sénat. On peut se demander si cette œuvre n'est pas un acheminement vers l'assurance obligatoire, que promet le gouvernement, ou bien, si elle n'est pas tout simplement une satisfaction platonique donnée aux électeurs.

Ces quelques exemples suffisent pour faire apercevoir la confusion et la complexité de pareils débats, la multitude des questions secondaires qu'ils soulèvent. Chacune mériterait une étude approfondie. Mais elles sont toutes dominées par un problème général, dont la solution est décisive. A notre époque, écrit M. Hubert Valleroux dans son excellent ouvrage sur les associations professionnelles [1], " il n'y a que deux systèmes possibles : ou la liberté de l'industrie, avec les seules restrictions que comportent l'ordre public, la sécurité des tiers et la protection des faibles, besoins auxquels il est pourvu par des lois sur les industries insalubres ou dangereuses et par la protection des enfants et des femmes ; ou bien l'industrie organisée par l'Etat, car c'est où l'on arrive avec le système corporatif tel qu'il pourrait être organisé aujourd'hui. " Impossible de mieux poser la question. Il faut faire son choix entre ces deux régimes, et ne pas se laisser emporter au hasard par des idées confuses, des entraînements irréfléchis. On doit avoir le courage de bien regarder où l'on va.

II

Il n'est pas difficile aujourd'hui d'apercevoir que les défenseurs de la liberté du travail l'ont souvent compromise par des erreurs graves. La réaction qui s'accuse à présent contre ces fausses doctrines dans la conscience publique et dans la science économique, est justifiée et salutaire.

" On entend par liberté du travail, dit très justement M. Claudio Jannet [2], un régime dans lequel chaque citoyen choisit

1. *Les corporations d'arts et métiers et les syndicats professionnels en France et à l'étranger.* Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, 1885.

2. Il faut lire en entier, dans la Revue catholique des institutions et du droit (janvier 1885), ce magistral rapport sur l'intervention de l'Etat dans le régime du travail et ses limites. En quelques pages l'ensemble de la question est traité avec une largeur de vues et une sûreté de jugement exceptionnelles. — Consulter aussi les remarquables études que M. Claudio Jannet a données au *Correspondant* sur les assurances et les lois ouvrières, 25 mai et 25 juillet 1888.

librement sa profession, en établit le siège dans le lieu qui lui convient, et emploie les procédés de fabrication qu'il juge le plus avantageux. C'est tout cela, mais ce n'est que cela." Ce système n'est donc incompatible ni avec la reconnaissance des devoirs de patronage, ni avec les interventions légitimes de l'Etat réprimant, dans la mesure du possible, les violations de la loi morale, ni avec la liberté d'association.

" Qui se sert des hommes s'en charge et en répond ", a écrit un grand chrétien de notre temps, Augustin Cochin. Voilà toute la théorie du devoir social des chefs d'atelier. C'est une application de cette loi universelle de charité, que Dieu révèle, plus ou moins confusément, à toute âme humaine, et qui est l'essence même du Christianisme. Les hommes de cœur qui ont fondé en France l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, ont bien compris cette vérité, et se sont faits les vaillants chevaliers de cette grande idée. Si elle était inconciliable avec le régime de la liberté du travail, celui-ci devrait évidemment être condamné.

Il est à remarquer que sa légitimité a été reconnue par les papes, deux fois en ce siècle. Dans un *Motu proprio* du 16 septembre 1807, Pie VII, abolissant dans ses états presque toutes les corporations d'arts et métiers, loue " cette liberté qui seule peut être efficace pour encourager et accroître la perfection des produits et faire régner partout cette émulation qui, au grand avantage des consommateurs et du peuple, se produit dans toutes les transactions dépendant de la libre concurrence des ouvriers et des vendeurs. " Quand Pie IX restitue aux artisans, par un *Motu proprio* du 14 mai 1852, le droit de s'associer que Pie VII leur avait retiré, il reconnaît que l'état actuel de la société et des législations nous interdit absolument de tourner nos pensées vers le rétablissement des anciens systèmes de privilège en faveur de classes déterminées de commerçants et d'industriels. Le souverain pontife entend par liberté du travail la faculté d'exercer une ou plusieurs professions, d'employer tel ou tel procédé de fabrication, sans autorisation comme sans monopole, le droit reconnu à tous les travailleurs de se porter de leur personne où il leur plait, de disposer de leur forces productives comme bon leur semble ; et il déclare que cette liberté, soumise comme tous les actes humains aux lois de Dieu et de l'Eglise, n'a rien de contraire à l'ordre social chrétien.

Donc on ne saurait prétendre qu'elle dispense ou qu'elle empêche les patrons de remplir les devoirs de justice et de charité dont ils sont tenus envers leurs ouvriers. Bien au contraire, elle suppose la pratique spontanée du patronage volontaire.

Cette vérité a été mise admirablement en relief par l'un des maîtres de la science sociale contemporaine, Frédéric LePlay. C'est lui qui a fait proclamer sous le second Empire la liberté de la boulangerie à Paris : il croyait peu à l'efficacité des régimes de contrainte dans les sociétés modernes. Mais en même temps il signalait comme l'une des causes du mal social " l'exagération de certaines doctrines relatives à l'économie du travail. Le mal est venu, disait-il [1], de plusieurs écrivains qui, ayant ignoré la pratique des ateliers prospères, ont établi une démarcation systématique entre l'ordre économique et l'ordre moral. Ces écrivains ont érigé en théorie les faits les plus regrettables du nouveau régime manufacturier. Ils n'ont tenu aucun compte des devoirs réciproques imposés aux patrons et aux ouvriers par des Coutumes séculaires ".

A ceux qui, dans leur respect superstitieux pour la loi de l'offre et de la demande, refuseraient à l'Etat le droit de jamais intervenir dans l'atelier, on pourrait rappeler cette phrase éloquente de Lacordaire : " Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ". Il s'agissait de savoir si, chez une nation chrétienne, la loi ne peut défendre au patron de faire travailler ses ouvriers le dimanche. C'est un des cas dans lesquels l'action des pouvoirs publics est justifiée. Il serait facile d'en citer bien d'autres.

Refusera-t-on de protéger l'enfant, de réglementer le travail excessif de la femme, si les mœurs ne suffisent pas à protéger leur faiblesse contre d'odieux abus de force ? La Belgique n'a-t-elle pas eu raison de réprimer par une loi récente la triste exploitation à laquelle le paiement des salaires en nature donnait lieu trop souvent ? Ne faut-il pas considérer comme coupables d'un délit les patrons qui, par l'organisation défectueuse de leurs ateliers et par leur négligence à prendre les précautions reconnues nécessaires, compromettent la moralité ou la vie de de leurs ouvriers ? Le législateur ne peut-il chercher à soustraire, dans la mesure du possible, les modestes ressources des travailleurs aux risques qui peuvent les tarir ? La Belgique vient de rendre insaisissable une partie des salaires. En France, à la suite des ruines récentes de Terre Noire et de Bességes, qui ont englouti des millions destinés aux caisses de retraites et de secours, M. Keller a déposé un projet de loi pour prévenir le retour de ces faits douloureux. On demande de déclarer privi-

1. *L'Organisation du travail*, ch. III, § 29.

légiés dans les termes de l'article 2101 du Code civil les fonds déposés dans une usine à titre de dépôts d'épargne, ou de primes d'assurances, ainsi que toutes sommes nécessaires pour assurer des retraites ou des indemnités en cas d'accident, dues ou promises par le chef de l'usine.

Il faut observer seulement que ces interventions de l'Etat, quand elles se multiplient, ne témoignent pas d'une constitution sociale bien saine. Ce sont des remèdes que la maladie peut rendre nécessaires, mais dont il vaudrait mieux n'avoir pas trop souvent besoin. Il est à désirer qu'on soit de moins en moins obligé d'en faire usage. Si ces mesures sont prises avec intelligence, elles ne gêneront en rien les patrons consciencieux. Elles leur seraient plutôt utiles, en les protégeant contre le trouble temporaire que peut causer à leurs ateliers une concurrence déloyale et désordonnée. De ces observations on pourra, si l'on veut y réfléchir, déduire plusieurs conséquences pratiques.

C'est une vieille erreur, qui malheureusement n'est pas entièrement déracinée, surtout en France, de croire la liberté du travail incompatible avec la liberté d'association. " Il est rare, écrivait Adam Smith [1], que les gens de métier se trouvent réunis même pour quelque partie de plaisir ou pour se distraire, sans que la conversation finisse par quelque conspiration contre le public ou par quelque machination pour faire hausser les prix ". Dans le préambule de l'édit de 1776, Turgot s'attaquait non seulement aux abus réels des corporations de son temps, mais à la liberté même d'association. " La source du mal, disait-il avec assurance, est dans la faculté même accordée aux citoyens d'un même métier de s'assembler et de se réunir en corps ". L'Assemblée Constituante s'inspire des mêmes doctrines. Dans la célèbre nuit du 4 août 1789 elle acclame la réformation des jurandes. Elle établit, par la loi du 17 mars 1791, la liberté du travail et l'impôt des patentes. Elle supprime la liberté d'association par le décret du 14-17 juin 1791. Le rapporteur de cette mesure, Chapelier, la résume ainsi : " Il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs ; il n'y a plus de corporations dans l'Etat ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général... C'est à la nation, c'est aux officiers publics, en son nom, à fournir des travaux à ceux qui en ont besoin pour leur existence et des secours aux infirmes ". C'est seulement la

1. *Richesse des nations*, chap. X.

loi du 21 mars 1884 qui a reconnu en France dans une large mesure la liberté des associations professionnelles.

Combien d'esprits qui se croient libéraux demeurent encore empêtrés dans ces anciens préjugés ! Il est sans doute nécessaire de protéger efficacement la liberté des dissidents, des travailleurs isolés. Puis il convient de réprimer les sociétés qui sont secrètes ou qui ont un but illicite : on pourrait imposer à toutes l'obligation de rendre publiquement compte de leur gestion financière. Mais que l'Etat, dans sa jalousie de tous les groupements indépendants, ne condamne pas la société affaiblie à un individualisme forcé. Comment organiser alors l'assistance, la prévoyance, la vie à bon marché, l'enseignement professionnel ? Il faut confier ces services au gouvernement ; et la liberté du travail, qu'on prétendait sauvegarder, est sacrifiée. Il est clair aujourd'hui que l'avenir appartient aux nations chez lesquelles les lois et les mœurs favorisent le développement des associations libres.

Les malentendus qui faussent la notion de la liberté du travail dissipés, il faut se demander quels avantages on trouverait à la sacrifier.

III

Quelle pourrait être l'organisation nouvelle ? Personne, en dehors des vrais socialistes, ne l'a définie plus nettement qu'un membre distingué de la Chambre des seigneurs de Vienne, l'un des orateurs les plus autorisés du parti conservateur, le prince Aloys de Lichtenstein. Dans la discussion qui a précédé le vote de la loi de 1883, il a expliqué que le travail n'est pas une affaire privée, que c'est une fonction déléguée par la société à l'un de ses membres, que l'ouvrier est une sorte de fonctionnaire, qu'il doit avoir un avancement hiérarchique (apprenti, compagnon, maître) et une retraite au bout de sa carrière. Les applaudissements de la majorité ont accueilli ces déclarations. La paix, la sécurité et la dignité qu'on espère ainsi garantir aux travailleurs sont certainement de très grands biens. Mais sur la méthode qu'il convient de suivre pour les conquérir, on se fait d'étranges illusions.

Les corporations du passé avec leurs anciens traits ne peuvent évidemment être rétablies. Leur principal objet à l'origine et leur raison d'être, c'était de procurer la sécurité à leurs membres, avantage inappréciable dans ces temps troublés. Les Etats modernes se chargent de ce service. Elles avaient un caractère

nettement local, qui convenait alors à l'état des ateliers et des marchés, et qui s'expliquait bien par la manière dont ces organismes s'étaient formés. On peut y voir l'une des plus intéressantes manifestations de cette vie communale, si intense au moyen âge. Certains métiers se trouvèrent naturellement constitués en services municipaux. Partout où le pouvoir central, dans un but de police ou de fiscalité, entreprit de transformer en système général, ces organisations particulières, il n'y introduisit guère que des abus. Enfin la confrérie était l'âme de la corporation. La communauté des convictions religieuses qui unissait alors tous les artisans, maîtres, compagnons et apprentis, était absolue ; elle n'existe plus malheureusement dans la plupart des sociétés contemporaines.

C'est à l'Etat qu'il faudrait aujourd'hui confier la direction suprême des ateliers, si on la retirait aux individus indépendants. On doit se rendre compte de cette conséquence fatale. Les socialistes seuls sont logiques, quand ils attaquent la liberté du travail. Mais ceux qui prétendent s'engager dans cette voie, sans compromettre les droits essentiels consacrés par la civilisation moderne, oublient quelles sont aujourd'hui les conditions de la vie économique et de la vie publique.

Examinez comment se produisent et circulent les richesses dont nous vivons. C'est un mécanisme d'une puissance merveilleuse, mais très délicat et très compliqué. Les capitaux qui s'accroissent de jour en jour et qui cherchent partout les meilleurs emplois développent sans cesse la productivité du travail. Ils permettent à l'industrie de fabriquer en grand et par suite moins chèrement. Mais ils sont perdus pour les imprudents qui les engagent dans des entreprises mal conçues. Les découvertes scientifiques, avec les améliorations techniques qu'elles rendent possibles, modifient à tout instant les conditions de la production. Les conditions de l'échange subissent aussi de perpétuelles transformations. Une solidarité de plus en plus étroite tend à s'établir entre les divers marchés. La concurrence nationale et internationale active le progrès et fait profiter le consommateur de la réduction du coût de production. La liberté et la responsabilité individuelles permettent à cette machine perfectionnée de fonctionner. L'Etat serait incapable de la conduire : sa lourde main pourrait seulement la briser.

On se rend compte de la complexité de ces opérations, et des difficultés qu'elles entraînent pour les législateurs. On croit trouver une solution dans la réglementation internationale du travail.

Quand les ententes de cette nature réussissent, c'est, dit très justement M. Claudio Jannet[1], qu'elles règlent " soit des questions de police et de législation qui dans chaque pays sont absolument sous l'action de l'Etat, soit des opérations de transport d'une simplicité très grande " (conventions monétaires, postales, télégraphiques, protection de la propriété littéraire, artistique, industrielle, régime des transports par chemins de fer). Les peuples civilisés pourraient encore s'unir pour faire disparaître des abus révoltants, qui sont un défi jeté à la conscience humaine, tels que l'esclavage. Pourquoi les gouvernements ne se concerteraient-ils pas afin de favoriser la sainte croisade qui a le cardinal Lavigerie pour inspirateur et l'Afrique pour théâtre?

Quant au régime intérieur des ateliers, les conventions internationales qui prétendraient l'améliorer n'auraient guère de chance d'être observées, que si elles consacraient des progrès déjà réalisés dans la pratique générale. La réglementation doit varier avec les besoins et les circonstances ; elle ne saurait être uniforme. Et puis les apôtres de cette réforme supposent toujours qu'un industriel qui améliore la condition de ses ouvriers se met dans une condition d'infériorité vis-à-vis de ses rivaux. C'est une idée très contestable. Il arrive souvent que, la durée du travail étant réduite, l'ouvrier fournit la même besogne. Si l'on apercevait que les intérêts des salariés et des patrons sont généralement solidaires, l'intervention de l'Etat paraîtrait moins nécessaire.

Quels sont les gouvernements qu'on prétend charger de cette mission délicate? Quelles garanties de compétence et d'impartialité présentent-ils? Les envahissements de l'Etat, qui se proclame investi d'un pouvoir illimité par le peuple souverain, et dont la toute-puissance ne connaît guère de tempérament dans certaines sociétés démocratiques, constituent certainement l'un des plus grands dangers de l'heure présente. Croit-on qu'il soit sage, dans de pareilles conditions, d'appeler sans cesse les pouvoirs publics à intervenir entre les patrons et les ouvriers? Si vous faites des travailleurs des fonctionnaires, vous ne les empêcherez pas de réclamer et d'obtenir sans cesse des augmentations de traitement. Ceux qui sollicitent un mandat politique semblent souvent prendre à tâche d'exciter les mauvaises passions des électeurs, de les nourrir d'illusions décevantes. Il faut tenir compte du dangereux état d'esprit entretenu par les politiciens.

1. Rapport sur l'intervention de l'Etat dans le régime du travail.

Puis on doit compter parmi les effets les plus inportants et les plus certains d'une loi les espérances qu'elle fait naître, les revendications ultérieures qu'elle autorise. Pourquoi donner à penser qu'on peut supprimer la pauvreté avec des textes de loi ? Il faut renoncer à ces rêves chimériques, qui produisent un mal très réel.

IV

Ainsi le régime du travail qui respecte la liberté et la responsabilité individuelles convient seul à nos sociétés modernes. Il ne supprime pas toutes les souffrances dont s'irrite l'impatience de nos contemporains. Mais il permet de les diminuer progressivement, autant que le comporte la condition de l'humanité. Il favorise, mieux que toutes les organisations artificielles, les améliorations morales et les perfectionnements techniques, qui constituent seuls les vrais progrès.

La séparation de l'atelier et de l'Etat, de la vie publique et de la vie privée, est un résultat naturel du développement social. Cette spécialisation des fonctions ne produit tous ses heureux effets que si l'Etat remplit passablement le rôle qui lui incombe, que si les patrons et les ouvriers sont doués d'une dose suffisante d'intelligence et de vertu. Ce n'est pas une panacée souveraine, ni une formule uniformément applicable. Mais le régime de la liberté du travail sera, pour les peuples qui savent le pratiquer, un élément précieux de supériorité.

Voilà pourquoi son avenir ne me semble pas sérieusement compromis. La division de l'humanité entre diverses nations indépendantes, est un grand bien, malgré l'antagonisme ruineux qui en est trop souvent le triste résultat. Je ne connais pas de plus puissant instrument de reforme sociale, de plus solide rempart contre toutes les sortes de socialisme.

JULES ANGOT DES ROTOURS.

HISTOIRE DU DROIT CANADIEN[1]

La science légale semble à beaucoup de gens une étude peu attrayante, aride même, et à laquelle les hommes de loi seuls peuvent se résoudre. On reconnaît assez volontiers qu'elle est nécessaire, puisque les temps sont passés où les règles naturelles de l'équité suffisaient à concilier toutes les opinions : âge d'or qui, sans doute, ne connaissait ni plaideurs, ni tribunaux. Mais on n'admet pas aussi facilement que cette science puisse offrir des charmes à ceux qui ne sont point initiés aux secrets intimes des lois. Pour le grand nombre, le Droit n'est que l'inflexible ligne droite, l'inexorable syllogisme de la logique judiciaire ; et l'histoire du Droit, une aride chronologie des lois et des phases de la législation.

Il n'en est pourtant pas ainsi : les grands travaux publiés sur le droit romain, le droit germanique, le droit français, le droit anglais, etc., ont depuis longtemps prouvé combien ces études offrent d'intérêt indistinctement à tous ceux qui s'occupent de travaux sérieux.

L'histoire du Droit, considérée comme tableau des modifications successives de la législation d'un peuple, est, sans doute, indispensable à tous ceux qui se destinent plus particulièrement à l'étude et à la pratique de la science légale. Pour juger en effet les lois modernes, en saisir l'ensemble, l'esprit, les motifs, il faut bien avoir étudié par quelles phases elles ont passé, et connaître leurs rapports avec les mœurs des diverses époques qui les ont produites. Sans cette connaissance, on ne peut guère comprendre que la lettre de la loi, sans en saisir l'esprit et la portée véritable.

Mais là ne se borne pas l'horizon de la science légale ; ses limites sont beaucoup plus éloignées lorsque la philosophie de l'histoire, lui prêtant ses enseignements, l'élève au niveau des sciences sociales les plus importantes.

La législation d'une époque en réfléchit toujours fidèlement les mœurs, en même temps qu'elle fait voir le degré de stabilité dont y jouissent les grands principes religieux et politiques, nécessaires au bon fonctionnement d'une société bien constituée. Quelqu'un a dit que l'histoire du Droit est l'âme des siècles : ce

1. *Histoire du Droit canadien*, par Edmond Lareau.—1er vol., in-8, Montréal, 1888.

ne peut être qu'en ce sens que l'histoire philosophique du Droit doit faire comprendre combien la liberté et la vie civile sont intimement unies dans le Droit avec la religion, la justice et le progrès social. C'est donc à l'histoire du Droit bien comprise qu'il appartient de rechercher les éléments qui, dans la succession des temps, ont concouru à assurer et garantir aux peuples la stabilité de leurs institutions ; c'est à elle à faire voir comment le maintien des grands principes de l'union de la foi et de la raison, de l'Eglise et de l'Etat, a contribué à assurer la marche progressive des nations vers la prospérité. Considérer ainsi l'histoire du Droit, c'est étudier celui-ci à la lumière de l'enseignement religieux, de la saine philosophie et de l'histoire civile et politique d'un peuple. Alors l'histoire du Droit s'élève, devient une science sociale de la plus haute valeur, ayant un objet défini, et des lois certaines pour y parvenir.

L'histoire du Droit canadien en est encore à sa période de formation, celle de la collection des matériaux épars qui serviront à la constituer plus tard. Des travaux considérables ont déjà été faits dans ce sens, tant par les sociétés historiques que par des écrivains distingués canadiens et étrangers.

M. Lareau, déjà avantageusement connu par diverses œuvres de droit, et sa collaboration avec feu M. Gonzalve Doutre à un premier travail de ce genre, entre aujourd'hui résolument dans l'arène. Son dernier ouvrage, dont nous voulons dire quelques mots, montre un grand esprit de travail, d'études et de recherches. La poussière de nos vieux bouquins, la multitude de nos documents épars dans les archives publiques, dans les greffes de nos tribunaux, n'effraient pas notre laborieux auteur. Aussi, sommes-nous heureux de reconnaître en son œuvre un mérite incontestable, et de lui offrir une cordiale bienvenue.

L'*Histoire du Droit canadien* de M. Lareau peut être considérée à deux points de vue.

Au point de vue légal, cet ouvrage est particulièrement intéressant en ce qu'il ouvre les voies à la jeunesse studieuse, qui ignore assez souvent les sources où elle peut aller puiser des renseignements sur ces matières. L'auteur divise son travail en deux parties, suivant l'histoire du pays : droit sous la domination française, droit sous le régime anglais. Le premier volume, le seul qui ait encore paru, comprend la première partie. Le recueil des Edits et Ordonnances, nos archives si nombreuses et si peu connues, les registres des cours de justice, ont été surtout la mine féconde exploitée par l'auteur, et il a su y trouver les renseignements les plus précieux. Les anciens auteurs, nos

écrivains canadiens les plus accrédités, Garneau, Bibaud, Ferland, Faillon, Lafontaine, Loranger, Beaudry, sans compter ceux qui vivent encore, ont aussi été mis amplement à contribution.

La science légale ne peut que s'enrichir par des travaux de ce genre, et à ce point de vue l'ouvrage de M. Lareau mérite les éloges de tous ceux qui s'intéressent au développement de la science parmi nous. Nous sommes heureux d'y joindre notre humble voix. Mais comme nous l'avons dit, l'histoire du Droit ne se borne pas à la simple énumération des mesures législatives successivement en vigueur chez un peuple ; sa sphère est plus étendue. Elle est appelée à faire ressortir les grands principes conservateurs des sociétés. M. Lareau l'a compris, et parallèlement à la chronologie légale, il recherche la discussion de ces principes lorsque l'occasion s'en présente. Cette étude l'oblige à pénétrer sur le terrain historique et religieux. Comme il est ici moins sûr de ses moyens, M. Lareau nous permettra quelques réserves dans l'examen qu'il nous reste à faire de son ouvrage, à ce point de vue.

M. Lareau, disons-nous, ne se borne pas à faire l'histoire du *Droit*, mais il embrasse quelquefois celle des *faits*, et il les apprécie en dehors des questions de droit. Alors n'étant pas sur le terrain qui lui est familier, il se ressent de l'insuffisance de ses données historiques et quelquefois aussi de ses préjugés, car en dépit de sa bonne volonté évidente, M. Lareau n'a pu se défendre de quelques préjugés.

Ainsi, à propos de l'appel comme d'abus, il ne se contente pas de faire l'*histoire* de ce droit d'appel, mais il l'associe à celle des libertés gallicanes, dont il semble épouser la cause et qu'il essaie de défendre en s'appuyant sur les fameux *quatre articles* de 1682. M. Lareau ici n'est pas suffisamment au courant de l'histoire, ou il oublie que la question des quatre articles est une question maintenant jugée et dans un sens différent de celui qu'il semble adopter.

Les prétendues libertés gallicanes ne comprenaient pas seulement d'anciennes constitutions canoniques et des usages nationaux, indifférents en soi, et que l'Eglise a toujours respectés, pas moins en France que dans les autres pays du monde ; mais elles comprenaient aussi de vrais *abus* de juridiction, qu'on a pu vouloir décorer du nom de *libertés*, en les opposant à la jurisdiction universelle du St-Siège, mais qui n'en étaient pas moins de vraies *servitudes* par rapport à l'autorité royale. Par exemple, la

prétention de soumettre les constitutions apostoliques à l'*approbation* du clergé gallican, ou, ce qui est encore pire, à celle du roi de France ou du Parlement, pour qu'elles eussent la force d'obliger les catholiques français, était, quoiqu'on en dise, un abus et une servitude. Le grand Bossuet n'était pas d'un autre avis ; et, s'il a prêté son concours à la rédaction des quatre articles, c'est parce qu'il a cru pouvoir aller jusque là pour éviter un schisme ; mais son adhésion a été plus matérielle que formelle, comme le prouve son célèbre mot *abeat quo libuerit*, en parlant de cette déclaration du clergé de France. Disons cependant que M. Lareau constate que le clergé de France, de gallican qu'il était, est devenu enfant soumis de l'Eglise romaine, centre de l'unité catholique : c'est reconnaître que la France avait eu tort de se montrer enfant récalcitrant.

Si M. Lareau s'en fût tenu à l'*histoire* du Droit canadien, il pouvait constater qu'en effet, en dépit de tous les efforts du St-Siège et de Mgr de Laval lui-même, le droit coutumier français relatif aux appels comme d'abus et aux prétentions des rois de France sur *les libertés de l'église gallicane*, passa au Canada. On n'en a que trop d'exemples sous tout le régime français dans la Nouvelle-France, où une foule d'actes purement du ressort ecclésiastique ne pouvaient se faire sans l'intervention du Roi.

Si, de plus, M. Lareau, en partant de ce *fait*, eût cherché à établir quelle était la portée civile de cette introduction, ou la légalité civile à laquelle, de gré ou de force, devaient se soumettre tous les intéressés jusqu'à ce qu'intervint une modification en forme légale, ainsi que l'a fait M. le juge Beaudry pour nos lois actuelles, il eût rendu un véritable service historique, que son incontestable érudition légale lui permettait de rendre. Aussi, espérons-nous que, dans une seconde édition, M. Lareau comblera cette lacune et fera disparaître les quelques taches que nous prenons la liberté de lui signaler. En attendant, dans l'édition actuelle, au lieu de cette étude, M. Lareau, après avoir essayé, comme nous venons de le dire, d'étayer les soi-disant libertés de l'église gallicane, s'est contenté, en se proposant d'écrire l'histoire du droit canadien, de citer un certain nombre de différents qui sont survenus entre les autorités ecclésiastiques et civiles, sous forme d'appels comme d'abus.

Or la manière dont ces faits sont racontés ne me paraît pas en harmonie avec une œuvre de ce genre. On n'en voit pas ressortir le point de droit précis en question, non plus que la modification introduite ou non par le jugement final. Mais on

y voit une foule de petits détails, calculés, ce semble, pour jeter du ridicule sur les personnes ou les questions en litige. Il est regrettable que le savant légiste s'en soit ainsi tenu à la surface, et n'ait pas pénétré plus au fond pour bien saisir la vraie portée de ces débats.

Quand il s'agit de personnages tels que des évêques, des gouverneurs, des intendants... luttant entre eux, il ne faut pas à la légère prononcer le mot *ridicule*, à moins d'en bien préciser le sens. Une prétention peut être ridicule en ce sens qu'elle est sans aucun fondement ; mais le motif qui la fait soutenir n'est pas nécessairement ridicule, et peut comporter même une grande importance, qui explique l'action contraire des opposants.

M. Lareau, par exemple, jette une teinte de ridicule sur les longs et malheureusement fréquents débats relatifs aux préséances. Mais est-ce que les questions de préséances ne sont pas aussi vivaces de nos jours qu'il y a deux siècles ? Et les questions actuelles comportent-elles des intérêts aussi graves qu'à l'époque de Mgr de Laval, du marquis de Mézy et du comte de Frontenac ? Dans certains cas les prétentions d'alors pouvaient être ridicules, mais le démêlé qui s'en suivait était loin de l'être. Nous aurions aimé que M. Lareau eût fait ressortir la question d'*empiétement* qui se trouvait au fond de ces tristes débats, et montré où se trouvait le droit, sans s'arrêter à ces petits et tristes détails qui résultent de l'humeur ou du caractère des contendants, et dont nos modernes cours de justice et nos législatures ne sont pas plus exemptes, malheureusement, que celles de cette époque reculée.

M. Lareau ne s'est pas non plus assez défié de cette tendance qui porte à empiéter, sans être suffisamment au courant, sur un terrain qui n'est pas le sien, et qui l'a exposé par suite à des méprises que nous devons signaler.

Ainsi, à propos de la dîme, M. Lareau met S. Thomas et Bellarmin en contradiction avec le concile de Trente, sur la question de savoir si la dîme est de droit divin ou de droit positif ! Il suffisait d'y penser quelque peu pour être bien sûr que Bellarmin, qui connaissait le concile de Trente, ne se serait jamais mis en contradiction avec lui.

Du reste, rien de plus facile que de concilier S. Thomas, Bellarmin et le concile de Trente. Ce qui est de droit divin et même naturel, c'est que le clergé en exercice soit soutenu par les fidèles, et c'est ce qu'a dit le concile de Trente ; quant au

mode, que ce soit par la dîme, ou par des contributions volontaires, ou par une subvention de l'Etat, ceci est de droit positif, et c'est ce qu'a soutenu Bellarmin avec S. Thomas, sans aucune contradiction avec la doctrine du concile.

Il peut se faire que M. Lareau ait une idée nette de ce qu'il veut dire quand il parle de l'indépendance *absolue* des deux pouvoirs, temporel et spirituel, même se mouvant chacun dans sa spère ; mais cela ne ressort pas clairement de son exposition. Car enfin il y a indépendance et indépendance. Les qualités respectives de *chrétien* et de *citoyen* se superposent dans chaque homme ; or un même homme ne peut pas se scinder en deux. Il n'y a en lui qu'une seule *personne*, qui est à la fois chrétienne et citoyenne. Et comme le moyen doit être subordonné à la fin, et que la vie temporelle n'est qu'un moyen pour arriver, bon gré, mal gré, à la vie éternelle, il s'en suit que le citoyen doit *toujours* agir en *chrétien*, c'est-à-dire que c'est au chrétien à diriger le citoyen. Sans doute c'est le citoyen qui exerce le négoce ou une autre profession quelconque ; mais, comme chrétien, ce citoyen doit éviter la fraude et observer toutes les prescriptions de la morale, voire même les lois de l'Eglise, qui, pour lui, sont obligatoires comme les autres. De même c'est le citoyen qui, comme homme d'état, fait les traités avec les puissances voisines, et décrète la paix ou la guerre ; mais, en tant que chrétien, cet homme d'état doit garder la foi jurée, observer les lois de la justice, même à l'égard des ennemis, et reconnaître les droits de l'Eglise, vu que celle-ci a reçu sa commission d'en haut. Il y a donc des points de contact inévitables et, par suite, une subordination nécessaire. Or, quand ces circonstances se présentent, ce n'est pas l'Eglise qui doit obéissance à l'Etat, mais c'est l'Etat qui doit se montrer heureux de suivre les *enseignements* de l'Eglise.

Voilà ce qui ne ressort pas assez clairement de la partie de son ouvrage où M. Lareau se trouve amené à parler des rapports de l'Eglise et de l'Etat au Canada.

Nous aurions bien encore quelques autres incorrections à relever, en particulier au point de vue historique, où se sont glissées plusieurs inexactitudes [1]. Mais nous pensons qu'il suffit d'avoir montré à M. Lareau qu'il y a, dans son ouvrage, des points obscurs ou insuffisamment définis, ou même inexacts, et quelques

1. Entre autres, M. Lareau fait consacrer Mgr de Laval *à Rome*.

desiderata, pour que, dans une seconde édition, il n'y ait aucune restriction à faire.

Pour le moment, ces réserves faites, nous croyons que M. Lareau est à encourager dans l'œuvre importante qu'il a entreprise ; et nous espérons qu'il prendra en bonne part ces observations, que nous avons faites avec franchise, parce que nous le respectons assez pour penser qu'il aimera mieux une loyale critique dont il puisse profiter, qu'une fade approbation ou même le simple silence.

T. H

REVUE EUROPÉENNE

C'est de nos jours un long espace de temps qu'un trimestre ! Que d'événements se poussent,se culbutent les uns sur les autres dans cet intervalle ; que de gens peuvent faire, défaire et refaire leur fortune politique ; enfin que de soufflets ne se donne pas à elle-même cette souveraine, d'humeur si changeante, qui s'appelle l'opinion publique !

L'empereur Fréderick avait, au moment de notre dernière revue, un mieux qui donnait encore quelque espoir de guérison, au moins celui d'un répit de quelques mois ; le CANADA-FRANÇAIS n'était pas encore distribué à ses abonnés que le télégraphe nous apprenait la mort du fils de Guillaume et l'accession au trône de son petit-fils. Depuis ce temps, que de discours n'a point prononcé ce jeune souverain, si pressé d'arriver ; à combien d'interprétations et de commentaires ses paroles ainsi que ses royales périgrinations n'ont-elles pas donné lieu !

De même, le général Boulanger était à cette époque encore dans une certaine veine de popularité ; depuis il est descendu de son piédestal, et au moment où nous écrivons, malgré les prédictions que l'on faisait il y a quelques jours à peine, il semble à la veille d'y remonter ! Jamais les paroles de l'Ecriture sur la vanité des choses humaines n'ont mieux trouvé leur application !

Une des plus frappantes est dans ce court règne de Fréderick III, pendant lequel un empereur mourant avait trouvé cependant assez de force et de courage pour saisir le sceptre et résister vaillamment aux volontés du véritable maître de l'Allemagne. Quel grand et funèbre épisode dans la curieuse histoire des Hohenzollern que ces deux fins de règne ! Un empereur parvenu à l'extrême limite de l'âge, ayant réussi à venger sa famille et sa nation précisément sur cette dynastie Napoléonnienne dont le chef avait tant humilié l'une et l'autre voyant son fils saisi d'un mal implacable, s'étant résigné à transmettre directement à son petit-fils le fruit de ses travaux et de ses victoires ; et avec tout cela précipité lui-même dans la tombe. Puis le fils, faisant des miracles de courage et d'énergie pour accomplir la difficile mission que la Providence lui envoyait contre toutes prévisions, luttant avec plus de succès contre le mal physique, lorsque l'anxiété, la responsabilité et la tension morale devenaient plus grandes ; ayant d'un côté pour le soutenir la sympathie de

sa mère et de son aïeule la reine d'Angleterre, les encouragements civils de sa noble et courageuse épouse, et de l'autre pour le contrarier, les embûches et les dédains de ce Méphistopheles qui a nom Bismarck, et la conduite peu filiale et même peu décente de son propre fils : quel tableau et, pour courte qu'ait été la représentation, combien dramatique et combien fatale ne semblera-t-elle pas aux yeux de l'histoire !

A peine ce roi de quelques mois avait-il rendu le dernier soupir, que les médecins nombreux qui n'avaient cessé d'emplir les journaux de leurs bulletins, les remplissaient de leurs querelles. Soit pour faire triompher la science allemande de la science anglaise, soit pour faire plaisir aux adulateurs du nouveau règne, les médecins allemands tombaient tous sur le Dr MacKenzie, et le jeune empereur lui-même refusait de donner audience à celui qui avait prolongé la vie de son père. La reine Victoria, ennuyée d'ailleurs des tracasseries que son petit-fils faisait à sa fille, a protesté contre le mauvais vouloir allemand en comblant d'honneur le Dr MacKenzie. La mésintelligence qui existe évidemment entre la cour de St-James et celle de Berlin, aura-t-elle quelqu'influence sur le dénouement du drame politique si compliqué qui se joue en Europe depuis une dizaine d'années ? La chose est peu probable, car lord Salisbury paraît entretenir des sentiments très favorables à l'Allemagne, et la reine, n'étant pas encouragée par lui dans sa mauvaise humeur bien légitime, en reviendra bientôt à ses prédilections germaniques. Il en serait peut-être autrement si M. Gladstone revenait au pouvoir.

Le nouvel empereur est parti pour une grande tournée royale qui ressemble un peu aux voyages des compagnons du tour de France, ou, comme on l'a dit plus plaisamment encore, il se fait le commis voyageur de M. de Bismarck. La Russie, le Danemark, l'Autriche, ont vu le prince errant, et c'est maintenant au tour de l'Italie. Ici se présentent des complications. Il n'y a aucun prétexte de parenté, comme pour la Russie ; et M. Crispi, qui se croit l'héritier diplomatique du comte de Cavour, a fait une grande maladresse en soulignant le sens de cette visite au point de vue de Rome, capitale du royaume d'Italie. Le prince de Bismarck, s'il aime bien à voir M. Crispi se compromettre pour lui contre la France, n'aime pas autant à se voir compromis par lui contre le Vatican, dont il croit encore avoir besoin.

Les remarques que fait M. Waternau dans la *Revue du Monde Latin* trouveront ici leur place.

" L'échec de Sanguinetti a été vivement senti en Italie, et dans la lutte diplomatique que le gouvernement italien a engagée contre le nôtre, il n'est pas resté le bon marchand. Les théories de M. Crispi, inacceptables au point de vue du droit international, ont été facilement réfutées en deux notes d'une clarté parfaite par notre ministre des affaires étrangères. La Russie a adopté notre façon de voir, la Turquie a énergiquement protesté, la Grèce a manifesté les sentiments les plus hostiles, l'Angleterre et l'Autriche ont gardé un silence méprisant et dédaigneux. L'Italie s'est donc trouvée isolée, et le sentiment public en a été fâcheusement impressionné.

" C'est alors que M. de Bismarck est interveau en faveur de son protégé. Pour rendre à M. Crispi une autorité qui commençait à lui faire défaut, il n'a rien trouvé de mieux que d'affirmer publiquement les bons sentiments de l'Allemagne à son endroit, en l'appelant auprès de lui à Friederichsruhe, puis en obligeant le comte Kalnocky à aller en personne le saluer au passage à Egger. Qu'accessoirement, ainsi que l'écrit le *Moniteur de Rome*, toujours bien informé en pareille matière, on ait traité des modalités de la visite de l'empereur d'Allemagne à Rome et causé de la France, c'est fort probable ; mais le but principal de l'entrevue a été de rassurer l'Italie, inquiète des prévenances de la chancellerie allemande à l'égard du Vatican, sur l'amitié de l'Allemagne et le concours de l'Autriche.

" Nous sommes à un instant psychologique dans l'histoire de l'Allemagne : De quel côté aiguillera l'Empire ? Le pôle conservateur et chrétien dans le monde germanique sera-t-il à Berlin ou à Vienne ? Grave question sur laquelle nous donneront peut-être quelques lueurs les élections prochaines au Landtag prussien. Comme on l'a dit bien souvent, et avec justesse, l'esprit public au Nord et au Sud de l'Allemagne chemine toujours en sens inverse : c'est une vieille loi de son histoire ".

Précisément, le télégraphe nous annonçait ces jours derniers que l'empereur d'Autriche allait ajourner son voyage à Rome, afin de ne pas s'y rencontrer avec l'empereur d'Allemagne et ne pas aggraver la situation générale en ce qui concerne l'antagonisme du Vatican et du Quirinal.

Ceci confirme parfaitement ce que dit la *Revue du monde Latin*.

Il a été question, en commençant, des péripéties nombreuses de la fortune de cet étonnant personnage, le général Boulanger. Expulsé de l'assemblée, ou, si l'on veut, résignant avant de l'être ; puis blessé grièvement, lui militaire, par le premier ministre Floquet dans un duel qui est bien une des choses les plus extraor-

dinaires de notre époque et donne une bien triste idée du respect que les autorités ont pour les lois ; conspué et ridiculisé, puis regagnant soudainement du terrain, assez même pour être élu simultanément dans trois collèges électoraux après avoir été battu dans celui où il semblait surtout devoir triompher ; enfin d'improbable devenu impossible, puis d'impossible redevenant tout à coup probable, il est bien le plus bel exemple de la mobilité de l'esprit public en France. *La donna è mobile* doit surtout se dire de cette dame quinteuse et volage entre toutes, qui s'appelle la trosième république !

Voici comment la dernière chronique politique de la *Revue des Deux Mondes* rend compte des récents succès du général.

" Oui certainement, ce qui fait le succès de ces candidatures multiples, voyageuses, bruyantes, est clair comme le jour. Les élections de M. le général Boulanger réussissent, non parce qu'elles sont l'œuvre d'un parti, comme on le dit, ou parce que celui qui en est le héros inspire une vraie confiance ; mais parce qu'elles sont l'occasion toute trouvée d'une protestation spontanée, peut-être même parfois assez irréfléchie, contre tout ce qui existe. Elles offrent une issue aux mécontentements accumulés, aux espérances trompées, aux irritations et aux révoltes intimes qui se rallient, un jour de scrutin, autour d'un nom plus ou moins retentissant. Elles n'ont pas d'autre signification ; mais elles ont cette signification-là. Elles sont la rançon et l'expiation d'une série d'erreurs et d'entraînements dont la nation française a été la première victime. Les républicains de toutes les nuances, qui se sont succédé à la direction des affaires depuis dix ans, ont eu à peu d'exceptions près cette idée passablement arrogante que, puisqu'à leur tour ils représentaient l'état, ils pouvaient tout se permettre pour étendre et assurer leur règne. Ils se sont tout permis effectivement. Ils n'ont su en réalité qu'abuser de tout, épuiser les forces morales et matérielles du pays, fatiguer la France de persécutions et de dépenses ruineuses, donner à leur gouvernement le caractère d'une domination de parti à la fois violente et impuissante. Ils ont mis le déficit dans les budgets, le trouble dans les consciences, la désorganisation dans l'état, l'incohérence et l'instabilité dans les lois, les vexations les plus irritantes et les plus minutieuses dans l'administration. "

Plus loin, le même écrivain donne aux conservateurs de toutes les nuances des conseils, dont il est à peine permis d'espérer qu'ils profitent :

" Certes, la cause monarchique a trouvé ces jours derniers encore de brillants et vaillants défenseurs : M. le duc d'Audif-

fret Pasquier, M. Bocher, qui ont prononcé de très éloquents discours, l'un dans un banquet à Paris, l'autre à Pont-Lévêque dans une réunion des agriculteurs de la vallée d'Ange. Il y a deux parties dans ces discours. Il y a la partie accusatrice: M. d'Audiffret Pasquier, avec sa nerveuse et éloquente parole, avec son autorité persuasive et émouvante, a retracé une fois de plus cette histoire d'une politique — la politique des dernières années qui ne s'est manifestée que par des dépenses ruineuses, par des passions exclusives de parti, par une désorganisation universelle. La seconde partie est ce que l'on pourrait appeler l'exposé des motifs d'une restauration monarchique universelle. C'est la stabilité héréditaire opposée aux instabilités radicales. Il y a longtemps que le procès se plaide devant la France à travers les agitations et les révolutions. Qu'en sera-t-il? La question, M. le duc d'Audiffret Pasquier en est plus persuadé que d'autres, n'est point aussi simple qu'on le croit, et il y aurait sans doute quelque péril à braver, pour l'honneur du principe, des crises où se rencontreraient, dès le premier pas, tant de compétitions diverses où les conservateurs commenceraient par se diviser. Ce qui arrivera dans un avenir que personne ne peut calculer est inconnu; mais en attendant il y a pour les conservateurs prévoyants et désintéressés quelque chose de plus pratique, c'est de se prêter à ce qui est possible, de lutter ensemble contre une politique de faction, " contre ses passions, ses desseins subversifs, ses prétendues réformes, qui ne sont que des œuvres de destructions et de ruines ". C'est, s'il le faut, " de servir la république contre elle-même ". Le plus pressé, dût la république en profiter, M. Bocher l'a dit en sage, c'est de songer avant tout à la patrie, de servir avant tout la France, pour lui rendre un peu de liberté et de crédit dans les affaires toujours fort troublées de ce monde ".

Et dans cette situation si grave, Paris ne trouve rien de mieux à faire que des grèves, des émeutes comme celle qui a eu lieu à propos de l'enterrement du général communard Eudes, des duels, des scandales comme le livre d'Alphonse Daudet " l'Immortel ". Mais en revanche Paris et toute la France se peuplent de statues. Si chaque homme, a dit Mirabeau, avait un droit imprescriptible à un tombeau, il ne resterait bientôt plus de terre à cultiver, et il faudrait déposséder les morts pour nourrir les vivants. La citation manque peut-être d'exactitude, mais nul n'osera dire qu'elle manque d'à-propos.

Le plus remarquable, quoique pas le moins discutable de ces monuments, est celui élevé à Gambetta ; on ne saurait dire que

c'est la statue d'un illustre inconnu. A l'inauguration il y a eu force discours, ce qui convenait bien, dit M. Victor Fournel dans le *Correspondant*, à un homme qui n'a laissé derrière lui que des phrases.

" J'allais oublier, dit M. Fournel, le bouquet de la cérémonie: les stances de M. Sully-Prudhômme lues par M. Mounet-Sully. Ce n'était pas trop de deux Sully pour rendre hommage à l'homme d'Etat de la troisième république. Hélas! l'oubli eût été clément pour le poëte. Qu'allait-il faire dans cette galère ? Jamais M. Sully n'a été plus Prudhomme qu'en cette circonstance. Jamais sa muse, volontiers pédestre, n'a marché d'un pas plus laborieux et plus pénible. "

Il y a plus d'une honorable exception à faire, à un autre point de vue, dans cette génération posthume de bronze et de marbre. qui menace d'envahir tout le sol de la France: il n'y a point que des inconnus et des hommes trop connus : il se trouve de véritables bienfaiteurs de la France et de l'humanité.

Au premier rang figure le prédicateur éloquent qui a ressuscité en France l'ordre de saint Dominique. L'inauguration de la nouvelle statue du Père Lacordaire à Sorèze — il en avait déjà une à Flavigny — a été surtout remarquable par le discours du duc de Broglie et par la bénédiction transmise par le Père commun des fidèles.

Depuis que l'ordre des Frères Prêcheurs a été rétabli en France, il s'est implanté au Canada, où il possède maintenant un couvent régulier et deux missions.

Peu de semaines après la fête commémorative de Sorèze, un canadien, qui avait été l'un des premiers à revêtir le froc de saint Dominique, s'est éteint doucement au monastère de Saint-Hyacinthe.

Se rappelle-t-on encore à Québec ce jeune homme laborieux et modeste que l'Institut Canadien de la vieille cité couronnait dans un concours d'éloquence, et qui, le lendemain, partait pour l'Europe, et allait malgré sa santé déjà périclitante, se dévouer à la science et à la religion dans le noviciat de Flavigny ?

C'était en 1876, et après douze ans de travaux, qu'il n'a interrompus que quelques semaines avant sa mort, le Père Fortier a rendu sa belle âme à Dieu à l'âge de trente-six ans, et a été le second Père canadien inhumé dans le petit cimetière attenant au premier couvent de l'ordre des Frères Prêcheurs dans notre pays.

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

Montréal, 19 septembre 1888.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES LIVRES

De Québec aux Antilles. Notes de voyage, par M. l'abbé *Théophile Montminy*.— 1 vol. in-12.— Québec, J.-A. Langlais, 1888.

Ouvrage intéressant et utile, dans lequel le lecteur voyage de Québec à la Trinité, la principale et la plus méridionale des Petites-Antilles. L'auteur expose ainsi, dès le début, l'idée et le plan de son ouvrage : " Je désire tout simplement satisfaire la légitime curiosité de mes amis, et me rendre utile aux personnes qu'une santé délabrée force quelquefois de fuir nos neiges et nos glaces, pour aller chercher ailleurs un climat réparateur et bienfaisant.....Combien de malades se posent cette question : Où irons-nous ?.....Voulez-vous éviter tous les inconvénients ? Eh bien ! partez pour les Indes Occidentales. Vingt heures vous séparent de New-York. Vous trouverez dans ce magnifique port américain de superbes paquebots, qui vous transporteront aux Bermudes en cinquante-cinq heures. Arrivés dans cette île, vous êtes en plein pays des tropiques.....A Hamilton, vous trouverez un bon hôtel pour une piastre de pension par jour. S'il arrive que vous succombiez à cette mélancolie que l'on désigne sous le nom de nostalgie, et que vous ne puissiez résister à l'envie qui vous dévore, malgré les jouissances réelles que vous éprouverez dans ces parages, vous pourrez revenir au pays quand il vous plaira, car tous les jeudis, un bateau fait voile pour New-York ".

M.-E. M.

Manuel d'Hygiène a l'usage des Ecoles et des Familles, par *Sévérin Lachapelle*, M. D.— In-12 — Montréal, Cadieux & Derome, 1888.— Prix, 25 centins.

Ce petit ouvrage, avec figures dans le texte, a été rédigé conformément aux instructions du Conseil d'Hygiène de la province de Québec. Il est muni de l'*imprimatur* de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

Rempli de notions utiles, ce petit manuel ne peut que populariser les mesures hygiéniques si propres à prévenir un très grand nombre, pour ne pas dire la plupart, des maladies.

Bien qu'il ne soit pas toujours facile de suivre à la lettre tout ce que conseille le *Manuel d'Hygiène*, on ne saurait trop encourager la vulgarisation d'un *idéal* vers lequel on doit s'efforcer de tendre autant que les circonstances particulières peuvent le permettre.

T. H.

Le détroit et la baie d'Hudson, par *C.-F. Baillairgé*, député-ministre des Travaux publics au Canada. Petite brochure in-24 de 54 pages, 1888. En vente au bureau de l'*Etudiant* et du *Couvent* à Joliette. Prix, 10 centins.

Ce n'est pas une œuvre littéraire, mais on y trouve beaucoup de renseignements utiles sur une contrée qui nous intéresse autant qu'elle est peu connue. On peut aussi se procurer cette brochure à Québec chez M. Garant, libraire, 8 rue St-Jean, et à Montréal, chez MM. Cadieux et Derome.

T. H.

Annuaire de l'Institut Canadien de Québec, 1888. — N° 12. In-8, Québec.

Ainsi que ses aînés, cet Annuaire est très intéressant. Outre les statistiques ordinaires, qui font voir l'état de plus en plus prospère de notre Institut Canadien, cette livraison renferme les conférences faites à l'Institut dans le courant de l'année, par MM. N. Olivier (Crémazie), J.-E. Prince (l'ancien barreau de France), J. Frémont (Pompéï, et notice sur Mlle de Verchères).

Ce qui donne un prix tout particulier à cette livraison, c'est la reproduction de la *Relation* de la défense du fort de Verchères par Mlle de Verchères, jeune héroïne de quatorze ans, et racontée plus tard par elle-même.

Enfin, l'Annuaire publie l'*adresse* présentée par l'Institut à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et la réponse de l'honorable Mr Angers. Cette dernière, comme toutes les réponses de Son Excellence aux différentes adresses qu'Elle a reçues, se distingue par un merveilleux à-propos, par la délicatesse des sentiments et par un cachet littéraire tout à fait exquis.

T. H.

Reminiscences of the late Hon. and Right Rev. Alexander Macdonell, first catholic bishop of Upper Canada. Brochure in-12 de 56 pages, par Mr *W.-J. Macdonell*.— Toronto, 1888.

L'auteur regrette de n'avoir pas été mis en demeure, quarante ans plus tôt, de faire ce travail. Il eût pu alors se procurer beaucoup de matériaux authentiques qui lui eussent permis de faire une histoire plus complète et plus satisfaisante. L'auteur a donc été obligé de faire largement appel à ses souvenirs personnels, et il s'en excuse. Ce n'est pourtant pas un défaut, pour une biographie, que de pouvoir invoquer les *réminiscences* de l'intimité personnelle ; aussi ce n'est pas ce qui ôtera du mérite au trop modeste ouvrage de M. Macdonell.

Cette brochure renferme, sous une forme concise, les faits les plus intéressants, au point de vue religieux, et souvent au point de vue politique, des quarante premières années du XIXe siècle dans le Haut-Canada. Elle insiste naturellement sur le zèle admirable, le dévouement sans borne, les fatigues presque sans relâche de la vie de missionnaire errant, que fut obligé de mener l'illustre prélat qui a été le premier évêque catholique de

Kingston, à une époque où sa jurisdiction s'étendait à toute la province actuelle d'Ontario.

Si abrégées que soient ces *Réminiscences*, elles sont une bonne œuvre et détermineront probablement une histoire plus complète de ce digne pontife.

L'auteur termine sa préface par cette traduction libre d'un ancien auteur latin : " Cet ouvrage aurait été fait par n'importe qui mieux que par moi ; mais peut-être vaut-il mieux que je l'aie fait que de ne le voir fait par personne ". Nous livrons ces paroles, empreintes de la plus grande modestie, à la méditation de toutes les personnes qui ont en main des matériaux quelconques utiles à l'histoire, et spécialement de Messieurs les Curés, qui ont, dans les archives de leurs fabriques, tous les documents nécessaires pour des monographies très intéressantes de leurs paroisses respectives.

Ajoutons que ce petit travail se vend au profit de la conférence de la Société de St-Vincent-de-Paul de Toronto.

T. H.

SAINT MAURICE ET LA LÉGION THÉBÉENNE, par M. le chanoine *J. Bernard de Montmélian.*— Deux vol. in-8.— E. Plon, Nourrit et Cie, Paris, 1888.— Prix, 15 francs.

Ce magnifique ouvrage n'est pas seulement une étude historique sur un grand capitaine et une légion célèbre dans les fastes du martyre ; c'est en même temps une haute leçon d'héroïsme et de sacrifice. On y trouve aussi une histoire détaillée du culte de saint Maurice et de ses dignes compagnons dans le passé et dans le présent.

Cette page sublime, écrite avec le sang des plus héroïques soldats de Rome, renferme, dit l'auteur, " la solution du redoutable problème qui agite nos sociétés modernes : l'homme doit-il se soumettre à l'homme avant de se soumettre à Dieu ? Quelle est l'origine et quelles sont les limites de tout pouvoir humain ? "

De savants critiques, tels que les bénédictins dom Piolin et dom Lévêque, ont dit déjà, dans les Revues de France, que cette histoire, qui a valu à son auteur la bénédiction apostolique et le titre de chanoine de St-Maurice, n'est pas une simple hagiographie, mais " un véritable monument élevé à la gloire des héros thébéems morts pour l'indépendance de leur âme et la liberté de leur foi."

" Cette belle et bonne œuvre, écrit un évêque à l'auteur, mérite l'appui de quiconque aime la science, les saints, et la gloire de l'Eglise."

Mgr Fava, évêque de Grenoble, engage vivement ses ecclésiastiques et tous les amis de l'Eglise à se procurer et à répandre " cette publication si opportune à l'heure présente... Ne faut-il pas, dit-il, encourager les bons à l'héroïsme et stimuler ceux que le sacrifice effraye ? "

En voilà assez, croyons-nous, pour faire apprécier la haute pensée qui a guidé l'auteur dans ce magnifique sujet.

T. H.

GRAMMAIRE HÉBRAIQUE ÉLÉMENTAIRE, par le P. *Senepin*, S. J., professeur d'Ecriture sainte et d'hébreu. — Grand in-12 de VIII-104 pages. — B. Herder, libraire-éditeur, Fribourg en Brisgau (Allemagne).—Prix, broché, 2 francs.

Toutes les grammaires d'une langue travaillent sur un même fonds, et ne diffèrent que par la disposition des matières et par une étendue plus ou moins grande, suivant qu'elles sont destinées à des élèves plus ou moins avancés.

L'hébreu, au Canada, n'a pas beaucoup d'adeptes. Il y en a cependant. Leur petit nombre est une raison pour qu'ils aient intérêt à bien choisir leur grammaire. — Celle que vient de publier la librairie Herber se recommande par son côté pratique, résultat de l'expérience d'un long enseignement de l'hébreu aux commençants.— L'auteur y a ajouté des appendices ayant pour objet d'initier les élèves à l'usage des dictionnaires et des Bibles hébraïques.

***

JACQUES CARTIER'S FIRST VOYAGE, by *W.-F. Ganong*, A. M.— 1887.

Nos compatriotes anglais s'occupent beaucoup, depuis quelques années, à élucider les points obscurs de notre histoire. Les Mémoires de la Société Royale du Canada en font foi.

Nous sommes en présence d'un important travail de ce genre, qui fait partie du dernier volume de ces Mémoires et qui a été reproduit à part. L'auteur, Monsieur W.-F. Ganong, s'est proposé de déterminer l'itinéraire du premier voyage de Jacques Cartier. Son travail est accompagné d'une excellente carte.

La relation de Cartier présente bien des lacunes, que les érudits essaient de combler. Beaucoup de personnes y ont déjà travaillé, entre autres, Laverdière, dont le tracé a été reproduit sur la *carte de la Nouvelle-France pour servir à l'histoire du Canada*, dessinée par Mr P.-M.-A. Genest.

Le tracé suggéré par M. Ganong diffère notablement de celui de Laverdière, et, ce nous semble, d'une manière moins probable. Et d'abord nous voyons que M. Ganong est le premier à faire rendre Jacques-Cartier des Iles de la Madeleine *à l'île du Prince-Edouard*, tandis que les autres le font aller directement à la terre ferme, sans probablement voir l'île du Prince-Edouard. Mais passons. Parvenu à la pointe de Gaspé, M. Ganong fait diriger Cartier sur l'île d'Anticosti, dont il lui fait faire le tour par le sud-est, longeant ensuite sa rive nord jusqu'à la pointe ouest, et retournant de là tout le long de la côte du Labrador.

Quand on songe que Jacques Cartier entrait dans toutes les baies (baie des Chaleurs, baie de Gaspé) pour constater probablement s'il n'y avait pas quelque passage à l'ouest pour aller *à la Chine*, est-il bien probable qu'à l'aspect de la vaste entrée du St-Laurent, qui présentait l'apparence d'une mer tournant à l'ouest, Cartier se soit décidé à laisser la terre pour se diriger

vers le nord sans savoir ce qu'il y rencontrerait ?— Laverdière, au contraire, fait suivre la rive sud du St-Laurent, puis croiser de la rive sud à la rive nord, et de la rive nord à la rive sud jusque vis-à-vis la Pointe des Monts. C'est de ce dernier point qu'il le fait retourner en suivant les côtes du Labrador.

Jacques Cartier, dans ce premier voyage dut *voir* l'île d'Anticosti à distance, mais non *l'examiner* en détail, comme le suppose M. Ganong. Ce qui rend cette hypothèse plus probable, c'est que Cartier ne décrit pas l'île d'Anticosti dans la relation de son premier voyage, tandis qu'il le fait au long, et lui donne un nom (l'Assomption), à son second voyage :

Il y a donc encore lieu à discussion. Courage, Messieurs les antiquaires ! Des essais comme celui de M. Ganong ne peuvent que contribuer à l'avancement de la science historique.

T. H.

REVUE DES REVUES

EUROPE

Nouvelle Revue Théologique, ou série d'articles et de consultations sur le Droit Canon, la Liturgie, la Théologie morale, etc.

Elle paraît tous les deux mois, à Paris, librairie internationale-catholique, rue Bonaparte, 66. Pour le Canada, 2 piastres.

Principaux articles de la dernière livraison : Encyclique du Souverain-Pontife relative à son Jubilé, " Quod anniversarius Sacerdotii nostri ".— Où les élèves des collèges doivent-ils faire leur première communion ? — Dissertation sur l'excellence de l'étude de la divinité. — La confession par téléphone ; suite de la discussion.

M.-E. M.

Revue de la Suisse catholique, organe de la Société Helvétique de Saint-Maurice. Recueil mensuel, Fribourg, 13 Grand'rue.

Déjà parvenue à sa dix-neuvième année, cette revue traite les questions religieuses, historiques, sociales et scientifiques, qui intéressent particulièrement les catholiques de la Suisse. Elle publie aussi les principaux documents du Souverain Pontife, ainsi que les Lettres Pastorales de Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève.

M.-E. M.

Bulletin de l'œuvre des Facultés catholiques de Lille.— A Lille, Boulevard Vauban, 56. Revue mensuelle.— Prix, 3 francs par année.

On sait qu'en France les catholiques avaient réussi, en dépit des plus grands obstacles et au prix de luttes très vives, à conquérir la liberté de l'enseignement et même à établir plusieurs universités catholiques. On n'ignore pas non plus ce qui arriva ensuite sous le régime de la troisième république, qui pourtant semblait promettre et aurait dû produire tout autre chose. Des lois restrictives furent édictées, par lesquelles plusieurs des privilèges dont avaient été dotés ces établissements, et leur nom même, leur furent enlevés. Ils continuent néanmoins à fonctionner et même à prospérer, grâce à l'initiative privée et à la libéralité des catholiques.

C'est pour maintenir et accélérer ce mouvement bienfaisant et généreux que les Facultés catholiques — c'est maintenant leur nom officiel — publient chaque mois des bulletins dans lesquels se trouvent tous les renseignements désirables. Voici quelques titres d'articles empruntés au dernier bulletin de l'année académique 1888 pour les Facultés de Lille : Rapport sur les Prix et concours de l'année ; thèse de doctorat de M. l'abbé Bourgeat ; compte rendu de la fête de saint Joseph, patron des Facultés catholiques de Lille ; huitième liste des souscriptions du clergé et des laïcs de la circonscription de Lille, Arras et Cambrai.

A ce propos, pourquoi l'Université Laval n'aurait-elle pas elle aussi son Bulletin mensuel ? Que de choses intéressantes qui la concernent et qui restent enfouies dans les archives, faute d'un semblable organe !

M.-E. M.

CANADA

Le Propagateur de la dévotion a sainte Philomène au Canada, revue mensuelle, sous la direction de Mr l'abbé *A.-C.-H. Pâquet*, curé de Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans.— Léger Brousseau, 9, rue Buade.— 20 centins.

Lorsque le pèlerin monte à la basilique de Notre-Dame de Fourvière à Lyon, il rencontre au pied même de l'escalier qu'il lui faut gravir, une petite chapelle dédiée à sainte Philomène, la gracieuse thaumaturge de Mugnano. Sainte Philomène est pour ainsi dire la portière de la très sainte Vierge ; le pèlerin s'arrête un instant pour prier et prendre ses lettres d'introduction et ensuite il poursuit son ascension.

Le pèlerinage de sainte Philomène à Sainte-Pétronille de Beaulieu offre quelque chose d'analogue. Inauguré par Mr l'abbé Pâquet, curé de la paroisse, il attire déjà bon nombre de fidèles qui s'y rendent directement et tout exprès pour honorer la thaumaturge du XIXe siècle, comme l'on disait lorsque son corps fut

découvert et placé sur l'autel. Mais on y voit aussi s'y arrêter fréquemment les pèlerins qui se rendent par la voie du fleuve à la Bonne-Sainte-Anne.

C'est pour populariser ce pèlerinage que M. l'abbé Pâquet publie le *Propagateur de la dévotion à sainte Philomène.* Chaque fascicule renferme des articles très propres à édifier, aussi bien qu'à nourrir la dévotion envers la glorieuse martyre. On y trouve de pieux et intéressants récits des grâces spirituelles et temporelles obtenues par sa puissante intercession.

M.-E. M.

Annales de la Bonne Sainte Anne de Beaupré. Publication mensuelle, par MM. les directeurs du Collège de Lévis. S'adresser au rév. C.-E. Carrier, gérant, au Collège de Lévis. — 16me volume.— 35 centins.

Personne n'ignore en Amérique l'ancienneté du sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré, ni la popularité dont il jouit. C'est par centaines de mille que les pèlerins s'y rendent chaque année de toutes les parties du Canada et des autres pays de l'Amérique, pour rendre leurs hommages à la grande thaumaturge et pour implorer sa puissante protection. Ce concours n'est pas inférieur à celui de Sainte-Anne d'Auray, en Bretagne, car, si le jour de la fête de sainte Anne — le grand Pardon — l'affluence des pèlerins est plus grande à Auray qu'à Sainte-Anne de Beaupré, ici, les pèlerinages se poursuivent pendant l'année entière. Les *Annales* ne contribuent pas peu à soutenir et à développer cette dévotion.

M.-E. M.

La Semaine religieuse de Québec, avec l'autorisation de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec.— Rédacteur, M. l'abbé *Provancher.* Administrateur, J.-A. Langlais, libraire, 177, rue St-Joseph, Québec.—Une piastre.

" Presque chaque diocèse en France a sa *Semaine Religieuse...* Le père de famille trouvera dans cette revue des connaissances dont il fera son profit pour élever chrétiennement sa famille ; la bonne mère de quoi fortifier sa piété, et la jeune fille de quoi soutenir et raviver sa dévotion. Le jeune homme y lira des traits de dévouement, des vies de saints qui lui diront comment l'homme qui marche droit devient grand sur la terre, recommandable aux yeux de Dieu.....Enfin, le ministre des autels y trouvera aussi de quoi nourrir sa piété et souvent aussi des aliments tout préparés pour servir à son peuple. " (Extrait de la première livraison.)

M.-E. M.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

ANNEE 1888

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE NOMS D'AUTEURS

PAGES

ADMINISTRATION.

Prospectus 5

Le *Canada-Français* et l'autorité ecclésiastique 177

Mgr Dominique Racine, *In memoriam* 181

B., G.

Cours publics de l'Université Laval, à Montréal, 1887-88 ... 480

BAZIN, RENÉ.

Les trois peines d'un rossignol 380

BEAUDOUIN, l'abbé J.-D.

Jean Cabot 608

BRUCHÉSI l'abbé P.-N.

Les Petites Sœurs des pauvres à Montréal 183

C., P.-J.-O. (Bibliographie.)

Descriptive catalogue of a Loan Exhibition of Canadian historical portraits, etc 320

Canadian Birth day book, by *Seranus* 331

La *Revue Canadienne* 332

Les *Nouvelles Soirées Canadiennes* 332

La *Lyre d'or* 333

Le *Journal de l'Instruction Publique* 333

Le *Monde illustré* 333

La *Semaine Religieuse de Montréal* 334

L'*Enseignement primaire* 334

Comptes Rendus de l'Athénée Louisianais 334

Modern language Notes 335

Transactions and proceedings of the Modern language Association of America 335

Revue d'Histoire diplomatique 336

Revue française de l'Etranger et des Colonies 336

Revue du Monde latin 336

Paris-Canada 337

Nouvelles recherches sur l'origine du nom d'Amérique, par M. *Jules Marcoux* 495

Sept ans de guerre, par M. *Eug. Rendu* 497

La Lettre du Pape et l'Italie officielle, par M. *Eugène Rendu* . 497

CASGRAIN, l'abbé H.-R. PAGES
Coup d'œil sur l'Acadie avant la dispersion de la colonie française..... 114
Eclaircissements sur la question acadienne..... 404

CASGRAIN, P.-B.
La fontaine de Champlain..... 466

CHAPAIS, THOMAS.
La bataille de Carillon..... 92

CHAUVEAU, P.-J.-O.
Les dernières prières..... 533
Le *Miserere*, paraphrase en vers..... 544
Le *Dies iræ*, traduction en vers..... 546
Le *Benedictus*, paraphrase en vers..... 548
Encore Jacques-Cartier..... 292
Revue européenne..... 167, 320, 486, 680

DECELLES, A.-D.
Notre avenir..... 261

DESROSIERS, JOSEPH.
Le roman au foyer canadien..... 208

F., P. (*Bibliographie.*)
Biblia sacra, par *A.-C. Fillion*..... 328

FOVILLE, l'abbé P. de, P. S. S.
Rôle de la faculté des Arts dans l'Université catholique..... 79
L'astronomie et la vie de l'humanité. Essai de science comparée..... 343

FRÉCHETTE, LOUIS.
Sainte-Anne d'Auray et ses environs..... 445

GÉRIN-LAJOIE, A.
Dix ans au Canada, de 1840 à 1850. Histoire de l'établissement du gouvernement responsable..... 501

GOSSELIN, l'abbé A.-H.
Rôle politique de Mgr de Laval..... 43

H., T. (*Bibliographie.*)
De l'Atlantique au Pacifique, par le baron *Etienne Hulot*.... 499
La véritable tempérance, par ***..... 500
Histoire du Droit canadien, par *Edmond Lareau*..... 673
Manuel d'Hygiène, à l'usage des Ecoles et des Familles, par *Sévérin Lachapelle*..... 686
Le détroit et la baie d'Hudson, par *C.-F. Baillairgé*..... 687
Annuaire de l'Institut Canadien de Quebec, 1888..... 687
Reminiscences of the late Hon. and Right Rev. Alexander Macdonell, first Bishop of Upper Canada, by *W.-J. Macdonell*..... 687
Saint Maurice et la légion thébéenne, par M. le chanoine *J. Bernard de Montmelian*..... 688
Jacques Cartier's first voyage, by *W. F. Ganong*, M. A..... 689

L., N. (*Bibliographie.*) PAGES
Guide français de la Nouvelle-Angleterre 330

LAFLAMME, l'abbé J.-C.-K.
Métallurgie électrique 135

LEGENDRE, NAPOLÉON.
Le réalisme en littérature 143
La légende d'un peuple, par *Louis Fréchette* 304
Pèlerinage au pays d'Evangéline, par l'abbé *H.-R. Casgrain.* 317

LEMAY, PAMPHILE.
Le bouquet (poésie) 205

LÉON XIII (par Mgr J. Mocenni).
Une bénédiction du Saint-Père pour le *Canada-Français* 341

M., M.-E. (*Bibliographie.*)
Civiltà cattolica 337
Les *Etudes religieuses* 337
La *Bibliographie catholique* 338
Revue des Sciences ecclésiastiques 339
La Controverse et le Contemporain 340
Revue des questions historiques 340
De Québec aux Antilles, par M. l'abbé *Théoph. Montminy* ... 686
Nouvelle Revue théologique 690
Revue de la Suisse catholique 690
Bulletin de l'Œuvre des Facultés catholiques de Lille 691
Le *Propagateur de la dévotion à sainte Philomène* au Canada. 691
Annales de la Bonne-Sainte-Anne de Beaupré 692
La *Semaine Religieuse* de Québec 692

MANY, l'abbé V., P. S. S.
Quand a commencé l'ère chrétienne 549

MARCEAU, ERNEST.
Le Réveil (poésie). Hommage aux fondateurs du *Canada-Français* 75

MÉTHOT, MGR M.-E.
Le Jubilé de Sa Sainteté Léon XIII 13

PAQUET, l'abbé L.-A.
Rosmini et son système 566

POISSON, ADOLPHE.
Mouvement de la population française dans les cantons de l'Est 193
Brevis vita (poésie) 444

R., E.
Revue des cours publics donnés à l'Université Laval, à Québec, hiver 1887-88 241

ROTOURS, J. ANGOT des.
La liberté du travail 662

ROUTHIER, A.-B. PAGES
Le *Canada-Français*, son but et son programme..... 8
Chronique de Paris..... 156
La question romaine..... 228
Les fêtes jubilaires à Rome..... 274
Assemblée générale des catholiques de France..... 471

SAINT-OFFICE, le.
Condamnation du rosminianisme..... 493

TASCHEREAU, Son Em. le Cardinal.
Encouragement au *Canada-Français*..... 178

VALLÉE, A.
Intervention chirurgicale dans les affections du rein, par *A. Brodeur*..... 313

TABLE ANALYTIQUE DES MATIERES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

ANNÊE 1888

NOTA.—Les noms propres en SEMI-CAPITALES sont ceux des collaborateurs du *Canada-Français* dont les articles sont reproduits.—Les noms propres en *italiques* sont ceux des auteurs des ouvrages dont il est rendu compte.

PAGES

Acadie (Coup d'œil sur l') avant la dispersion de la colonie française, par l'abbé H.-R. CASGRAIN 114
Amérique (Nouvelles recherches sur le nom d'), par *Jules Marcoux*. Compte rendu par P.-J.-O. C 495
Annales de la Bonne-Sainte-Anne de Beaupré. Compte rendu par M.-E. M. 692
Annuaire de l'Institut Canadien de Québec, 1888. Compte rendu par T. H 687
Assemblée générale des catholiques de France, par A.-B. ROUTHIER 471
Astronomie (L') et la vie de l'humanité. Essais de science comparée, par l'abbé P. de FOVILLE, P. S. S 343
Athénée Louisianais. Compte rendu par P.-J.-O. C 334
Avenir (Notre), par A.-D. DECELLES 261
Baillairgé, C.-F.—Voir " Détroit et la Baie d'Hudson " 687
Bataille de Carillon, par THOMAS CHAPAIS 92
Bénédiction (Une) du Saint-Père pour le *Canada-Français* 341
Benedictus (Le), paraphrase en vers par P.-J.-O. CHAUVEAU 548
Biblia sacra.—A.-C. Fillion. Compte rendu par P. F 328
Bibliographie catholique. Compte rendu par M.-E. M 338
Bouquet (Le), poésie, par PAMPHILE LEMAY 205
Brevis vita, poésie, par ADOLPHE POISSON 444
Brodeur, A.—Voir " Intervention chirurgicale " 313
Bulletin de l'Œuvre des Facultés catholiques de Lille. Compte rendu par M.-E. M 691
Canada-Français (Une bénédiction du Saint-Père pour le) 341
Canada-Français (Le) et l'autorité ecclésiastique 177
Canada-Français (Le), son but et son programme, par A.-B. ROUTHIER. 8
Canadian Birth day book, by *Seranus*. Compte rendu par P.-J.-O. C 331
Cantons de l'Est (Mouvement de la population française dans les), par ADOLPHE POISSON 193
Carillon (La bataille de), par THOMAS CHAPAIS 92
Casgrain, l'abbé H.-R.—Voir " Pèlerinage au pays d'Evangéline " 317
Catholiques de France (Assemblée générale des), par A.-B. ROUTHIER .. 471
Champlain (La fontaine de) à Québec, par P.-B. CASGRAIN 466

PAGES

Chronique de Paris, par A.-B. ROUTHIER..... 156
Civiltà Cattolica. Compte rendu par M.-E. M..... 337
Comptes rendus de l'Athénée Louisianais. Compte rendu par P.-J.-O. C. 334
Condamnation du rosminianisme, par le Saint-Office..... 493
Controverse (La) et le *Contemporain.* Compte rendu par M.-E. M..... 340
Coup d'œil sur l'Acadie avant la dispersion de la colonie française, par l'abbé H.-R. CASGRAIN..... 114
Cours publics de l'Université Laval, à Montréal, 1887-88, par G. B..... 480
Cours publics de l'Université Laval, à Québec, 1887-88, par E. R..... 241
De l'Atlantique au Pacifique, par le baron *Etienne Hulot.* Compte rendu par T. H..... 499
De Québec aux Antilles, par M. l'abbé *Théophile Montminy.* Compte rendu par M.-E. M..... 686
Descriptive catalogue of a Loan Exhibition of Canadian historical portraits, etc. Compte rendu par P.-J.-O. C..... 330
Détroit (Le) et la baie d'Hudson, par *C.-F. Baillairgé.* Compte rendu par T. H..... 687
Dix ans au Canada, de 1840 à 1850. Histoire de l'établissement du gouvernement responsable, par A. GERIN-LAJOIE..... 501
Dernières (Les) prières, par P.-J.-O. CHAUVEAU..... 533
Dies iræ (Le), traduction en vers, par P.-J.-O. CHAUVEAU..... 546
Eclaircissements sur la question acadienne, par l'abbé H.-R. CASGRAIN. 404
Electricité. Métallurgie électrique, par l'abbé J.-C.-K. LAFLAMME..... 135
Encore Jacques Cartier, par P.-J.-O. CHAUVEAU..... 292
Encore Jacques Cartier.—*Erratum*..... 500
Enseignement (l') primaire libre à Paris, par *Eugène Rendu.* Compte rendu par P.-J.-O. C..... 497
Enseignement primaire (L'). Compte rendu par P.-J.-O. C..... 334
Ere chrétienne (Quand a commencé l'), par l'abbé V. MANY, P. S. S.... 549
Etudes (Les) *religieuses.* Compte rendu par M.-E. M..... 337
Evangéline (Un pèlerinage au pays d'), par l'abbé *H.-R. Casgrain.* Compte rendu par NAPOLEON LEGENDRE..... 317
Faculté des Arts (Rôle de la) dans l'Université catholique, par l'abbé P. de FOVILLE, P. S. S 79
Facultés catholiques de Lille (Bulletin de l'Œuvre des). Compte rendu par M.-E. M..... 691
Fêtes jubilaires (Les) à Rome, par A.-B, ROUTHIER..... 274
Fillion, A.-C.—Voir *Biblia sacra*..... 328
Fontaine (La) de Champlain, par P.-B. CASGRAIN..... 466
Foyer canadien (Le roman au), par JOSEPH DESROSIERS..... 208
Fréchette, Louis.—Voir "Légende d'un peuple"..... 304
Ganong, W.-F.—Voir "Jacques Cartier's first voyage"..... 689
Gouvernement responsable (Histoire de l'établissement du). Dix ans au Canada, par A. GÉRIN-LAJOIE..... 501
Grammaire hébraïque élémentaire, par le P. *Senepin*, S. J. Compte rendu par ***..... 689

PAGES

Guide français de la Nouvelle-Angleterre. Compte rendu par N. L.... 330
Histoire de l'établissement du gouvernement responsable. — Dix ans au Canada. — Par A. GERIN-LAJOIE.... 501
Histoire du Droit canadien, par *Edmond Lareau*. Compte rendu par T. H. 673
Hommage aux fondateurs du *Canada-Français*. Le réveil, poésie, par ERNEST MARCEAU.... 75
Hulot (Le baron *Etienne*).—Voir " De l'Atlantique au Pacifique ".... 399
Institut Canadien de Québec (Annuaire de l'), 1888. Compte rendu par T. H.... 687
Intervention chirurgicale dans les affections du rein, par *A. Brodeur*. Compte rendu par A. VALLÉE.... 313
Jacques Cartier (Encore), par P.-J.-O. CHAUVEAU.... 292
Jacques Cartier. Documents nouveaux recueillis par *F. Joüon des Longrais*. Compte rendu par P.-J.-O. CHAUVEAU.... 301
Jacques Cartier. Date de sa mort.—Voir " Encore Jacques Cartier. Erratum ".... 500
Jacques Cartier's first voyage, by *W.-J. Ganong*, M. A. Compte rendu par T. H.... 689
Jean Cabot, par l'abbé J.-D. BEAUDOUIN.... 608
Journal de l'Instruction Publique. Compte rendu par P.-J.-O. C.... 333
Jubilé (Le) de Sa Sainteté Léon XIII, par Mgr M.-E. MÉTHOT.... 13
Lachapelle, Sévérin.—Voir " Manuel d'Hygiène ".... 686
Lareau, Edmond.—Voir " Histoire du Droit canadien ".... 673
Laval (Rôle politique de Mgr de), par l'abbé A.-H. GOSSELIN.... 43
Légende (La) d'un peuple, par *Louis Fréchette*. Compte rendu par NAPOLÉON LEGENDRE.... 304
Léon XIII (Le Jubilé de Sa Sainteté), par Mgr M.-E. MÉTHOT.... 13
Lettre (La) du Pape et l'Italie officielle, par *Eugène Rendu*. Compte rendu par P.-J.-O. C.... 497
Liberté (La) du travail, par J. ANGOT DES ROTOURS.... 662
Littérature (Le réalisme en), par NAPOLÉON LEGENDRE.... 145
Longrais, M. des.—Voir " Encore Jacques Cartier ".... 301
Lyre (La) *d'or*. Compte rendu par P.-J.-O. C.... 333
Macdonell, W.-J.—Voir " Reminiscences of the late Rt. Rev. Alex. Macdonell ".... 687
Manuel d'Hygiène à l'usage des Ecoles et des familles, par *Sévérin Lachapelle*. Compte rendu par T. H.... 686
Métallurgie électrique, par l'abbé J.-C.-K. LAFLAMME.... 135
Miserere (Le), paraphrase en vers, par P.-J.-O. CHAUVEAU.... 544
Modern language Association of America (Transactions and proceedings of). Compte rendu par P.-J.-O. C.... 335
Modern language Notes. Compte rendu par P.-J.-O. C.... 335
Marcoux, Jules.—Voir " Nouvelles recherches sur l'origine du nom d'Amérique ".... 495
Monde (Le) *illustré*. Compte rendu par P.-J.-O. C.... 333
Montmélian, J. Bernard de.—Voir " Saint Maurice et la légion thébéenne ".... 688

PAGES

Montminy, M l'abbé *Théophile.*—Voir " De Québec aux Antilles "..... 686
Mouvement de la population française dans les Cantons de l'Est, par ADOLPHE POISSON..... 193
Myrand, Ernest.—Voir " Encore Jacques Cartier "..... 292
Notre Avenir, par A.-D. DECELLES..... 261
Nouvelles recherches sur l'origine du nom d'Amérique, par *Jules Marcoux.* Compte rendu par P.-J.-O. C..... 495
Nouvelle Revue théologique. Compte rendu par M.-E. M..... 690
Nouvelles Soirées Canadiennes. Compte rendu par P.-J.-O. C..... 332
Origine du nom d'Amérique (Nouvelles recherches sur l'), par *Jules Marcoux.* Compte rendu par P.-J.-O. C..... 495
Paris-Canada. Compte rendu par P.-J.-O. C..... 337
Pèlerinage au pays d'Evangéline, par l'abbé *H.-R. Casgrain.* Compte rendu par NAPOLÉON LEGENDRE..... 317
Petites Sœurs (Les) des pauvres à Montréal, par l'abbé P.-N. BRUCHÉSI. 183
Population française (Mouvement de la) dans les Cantons de l'Est, par ADOLPHE POISSON..... 193
Propagateur (Le) *de la dévotion à sainte Philomène au Canada.* Compte rendu par M.-E. M..... 691
Prospectus du *Canada-Français*, par l'ADMINISTRATION..... 5
Quand a commencé l'ère chrétienne, par l'abbé V. MANY, P. S. S..... 549
Question acadienne (Eclaircissements sur la), par l'abbé H.-R. CASGRAIN. 404
Question (La) romaine, par A.-B. ROUTHIER..... 228
Racine (Mgr Dominique). *In memoriam*, par l'ADMINISTRATION..... 181
Réalisme (Le) en littérature, par NAPOLÉON LEGENDRE..... 143
Rein (Intervention chirurgicale dans les affections du), par *A. Brodeur.* Compte rendu par A. VALLÉE..... 313
Reminiscences of the late Hon. and Right Rev. Alexander Macdonell.—Par W.-J. Macdonell. Compte rendu par T. H..... 687
Rendu, Eugène.—Voir " Sept ans de guerre "..... 497
Réveil (Le), poésie. Hommage aux fondateurs du *Canada-Français*, par ERNEST MARCEAU..... 75
Revue (La) *Canadienne.* Compte rendu par P.-J.-O. C..... 332
Revue de la Suisse Catholique. Compte rendu par M.-E. M..... 690
Revue des cours publics donnés à l'Université Laval, à Québec, 1887-88, par E. R..... 241
Revue des questions historiques. Compte rendu par M.-E. M..... 340
Revue des sciences ecclésiastiques. Compte rendu par M.-E. M..... 339
Revue d'Histoire diplomatique. Compte rendu par P.-J.-O. C..... 336
Revue du Monde latin. Compte rendu par P.-J.-O. C..... 336
Revue européenne, par P.-J.-O. CHAUVEAU.....167, 320, 486, 680
Revue française de l'Etranger et des Colonies. Compte rendu par P.-J.-O. C. 336
Rôle de la faculté des Arts dans l'Université catholique, par l'abbé P. de FOVILLE, P. S. S..... 79
Rôle politique de Mgr de Laval, par l'abbé A.-H. GOSSELIN..... 43
Roman (Le) au foyer Canadien, par JOSEPH DESROSIERS..... 208
Rosmini et son système, par l'abbé L. A. PAQUET..... 566

PAGES

Rosminianisme (condamnation du) par le SAINT-OFFICE..... 493
Saint Maurice et la légion thébéenne, par M. le chanoine *J. Bernard de Montmélian*. Compte rendu par T. H..... 688
Sainte-Anne d'Auray et ses environs, par LOUIS FRÉCHETTE..... 445
Sainte-Anne de Beaupré (*Annales de*). Compte rendu par M.-E. M..... 692
Sainte Philomène (*Propagateur* de la dévotion à). Compte rendu par M.-E. M..... 691
Science comparée. L'Astronomie et la vie de l'humanité, par l'abbé P. de FOVILLE, P. S, S 343
Semaine (La) *religieuse de Montréal*. Compte rendu par P.-J.-O. C..... 334
Semaine (La) *religieuse de Québec*. Compte rendu par M.-E. M..... 692
Senepin (le Père), S. J.—Voir "Grammaire hébraïque élémentaire".... 689
Sept ans de guerre, par *Eugène Rendu*. Compte rendu par P.-J.-O. C... 497
Seranus.—Voir "Canadian Birth day book"..... 331
Transactions and proceedings of the Modern language Association of America. Compte rendu par P.-J.-O. C..... 335
Travail (La liberté du), par J. ANGOT DES ROTOURS..... 662
Trois (Les) peines d'un rossignol, par RENÉ BAZIN..... 380
Université catholique (Rôle de la faculté des Arts dans l'), par l'abbé P. de FOVILLE, P. S. S..... 79
Université Laval (Cours publics de l') à Montréal, par G. B..... 480
Université Laval (Revue des cours publics donnés à l') à Québec, pendant l'hiver 1887-88, par E. R..... 241
Véritable (La) tempérance, par ***. Compte rendu par T. H..... 500
Vie de l'humanité (L'Astronomie et la). Science comparée. Par l'abbé P. de FOVILLE, P. S. S..... 343

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR

LE CANADA-FRANÇAIS

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LE CANADA ET L'AMÉRIQUE

PUBLIÉS PAR

LE CANADA-FRANÇAIS

TOME PREMIER

QUEBEC
Imprimerie de L.-J. Demers & Frère
30, Rue de la Fabrique

1888

DOCUMENTS INÉDITS

DU

CANADA-FRANÇAIS.

DOCUMENTS SUR L'ACADIE [1]

I

MÉMOIRE

(par forme de simples observations) à présenter à Monseigneur le Duc de Choiseul, Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre et de la Marine. [2]

Au sujet de la prétention où sont les Anglois que les accadiens n'appartiennent plus à la France et qu'ils sont devenus sujets de la grande Bretagne.

Ce n'est point ici une chimere qu'on attaque ny un monstre qu'on ait forgé pour le combattre. La prétention dont il s'agit icy (au préjudice des accadiens) quoique sans fondement n'est que trop réele, et que trop clairement énoncée dans la capitulation de mont Réal.

1. Ces documents ont été choisis par M. l'abbé H.-R. Casgrain, en rapport avec ses récentes publications sur l'Acadie. Les quatre premiers sont extraits de la riche collection de documents inédits que possède le Séminaire de Québec. Avec la bienveillante permission de ce dernier, et sous la surveillance de son archiviste, bien d'autres trésors viendront enrichir le CANADA-FRANÇAIS.

On reproduit ces documents mot-à-mot, et même lettre par lettre. On a respecté, non-seulement les variations d'orthographe et d'accentuation qui se présentent quelquefois dans la même ligne, mais aussi la ponctuation même évidemment défectueuse, afin que le lecteur se trouve, autant que possible, comme s'il avait le manuscrit sous les yeux.

(Note de l'Administration.)

2. Ce *Mémoire* et le *Tableau Sommaire* qui le suit ne sont pas signés, mais on voit par le contexte qu'ils sont tous deux de l'abbé de l'Isle-Dieu, vicaire général de l'évêque de Québec. Les points de suspension sont dans le manuscrit.—(L'abbé H. R. Casgrain.)

Le général anglois (M. Amhers) qui de la part du Roy de la grande Bretagne, l'a signée vis-à-vis de M. le Marquis de Vaudreuil pour le Roy, n'a laissé échapper aucun article de la ditte capitulation (où il fut parlé des accadiens) sans insinuer dans ses reponses et dire même formellement qu'ils devoient être regardés comme sujets de la grande Bretagne..... mais sur quoi cette pretention peut-elle être fondée ? C'est ce qu'on se propose d'examiner icy sans prevention, comme sans partialité.

On n'imagine pas que l'Angleterre puisse faire remonter son droit sur la portion de l'Acadie (aujourd huy nouvelle Ecosse) plus loin qu'a la cession qui luy en a été faite par la France en 1713 dans le traité d'Utrecht.....a moins que, (comme ils ont essayé de le faire plusieurs fois) ils ne prétendent confondre le mot de cession avec celuy de restitution et dire et soutenir que cette portion de l'Accadie leur a été, non pas simplement cédée, mais restituée ; ce qui seurement ne leur reussiroit pas mieux aujourdhuy que dans toutes les occasions, où ils ont osé le hazarder.....D'autant que le traité qui fait la loy des puissances contractantes, est aujourdhuy entre les mains de tout le monde, et qu'il est aisé d'y voir qu'il ne s'agit (dans les termes les plus formels), que de cession et nullement de restitution.

C'est donc là l'origine et la premiere epoque du droit que l'Angleterre a depuis 1713 sur l'Accadie, à elle cedée, suivant ses anciennes limites, et qu'elle appelle aujourdhuy sa nouvelle Ecosse. Mais quel droit cela lui donne t'il sur les sujets du Roy qui habitoient alors le sol qui luy a été cédé.

C'est la precisement le point de la difficulté, mais qui cessera bientot des qu'on voudra sans prevention, s'en rapporter au traité sus daté, qui comme on l'a deja dit, fait la loy des deux puissances, et contient de la maniere la plus claire et la plus litterale leurs conventions respectives.

On n'y en trouvera aucune qui change le sort des sujets du Roy.....toutes celles au contraire qui en font mention leur reserve la liberté d'évacuer leurs terres pour passer sur celles qui se trouveroient appartenir à leur legitime Souverain après la fixation des limites de la cession faite a l'Angleterre.

Ces habitans étoient donc alors et après la signature du traité encore sujets du Roy, et n'étoient aucunement devenus sujets du roy de la grande Bretagnè par le traité dont il s'agit ; puisqu'il leur reservoit de la maniere la plus precise et la moins equivôque la liberté de s'affranchir de sa Domination pour passer sous celle de leur legitime Souverain.

Tous les autres droits, privileges et exceptions que le traité

leur accorde (liberté de religion, exemption de port d'armes en touts faits de guerre.....dispenses de corvées et de tous les travaux qui pouroient y avoir trait et le moindre rapport) tout concoure a prouver qu'ils n'avoient point changé de souverain et que l'Angleterre même continuoit a les regarder comme sujets du Roy de France.

Ce n'est donc point par le traité d'Utrecht qu'ils sont devenus sujets du Roy de la grande Bretagne, ainsi les voila encore accadiens françois et appartenant à leur legitime Souverain.

On dira peut etre qu'ils n'ont pas profité du tems qui leur avoit été prescrit pour evacuer l'Accadie cedée à l'Angleterre par la France selon ses anciennes limites, et que par la ils sont devenus sujets du Roy de la grande Bretagne.

A cela il est facile de repondre que la fixation des limites (convenue entre les deux puissances) étoit non seulement nécessaire, mais indispensable pour l'evacuation dont il s'agit, attendu qu'en quittant des terres qu'ils avoient cultivé et fertilisé avec grand soin, et par de longs et penibles traveaux, ils auroient couru les risques de passer sur des terres qui se seroient trouvées encore appartenir à l'Angleterre. . . . mais enfin dira t'on ces mêmes accadiens ont continués de rester sur leurs habitations et sous le gouvernement anglois jusqu'en 1755, et ont de plus plusieurs fois preté serment au gouvernement d'Angleterre.

On a repondu à la 1ere de ces deux objections en disant qu'ils n'avoient pas évacués les terres cedées par la France à l'Angleterre, parce qu'on ne les avoit pas mis a portée de le faire par la fixation des limites.

Il n'est pas moins facile de repondre à la seconde et d'en tirer même la preuve qu'ils n'ont jamais dû etre regardés comme sujets du Roy de la grande Bretagne malgré la prestation des differens sermens de fidelité qu'on a exigé d'eux en differens tems, et en differentes occasions, sermens non absolus et sans restrictions, mais conditionels, et relatifs au tems qu'il leur conviendroit de rester sous le gouvernement anglois, et aux droits et privileges qui leur avoient été accordés jusqu'a la fixation des limites qui n'ont jamais été determinées par les deux puissances, et qui ont toujours laissé les accadiens dans le meme état où ils étoient en 1713 et par consequent dans l'impossibilité d'évacuer ce que les anglois appellent aujourdhuy leur nouvelle Ecosse.

On dira peut etre encore que c'etoit a la France a faire toutes les démarches nécessaires pour accelerer la fixation des limites dont il s'agissoit. Les deux Couronnes etoient convenues de

nommer respectivement des Commissaires pour cette operation. L'une ne le pouvoit donc faire sans l'accession de l'autre..... Ainsi qu'il soit permis de demander icy si les accadiens en doivent souffrir et perdre pour cela leur etat primitif.....mais comme il s'agit de prévoir tout ce qu'on pourroit alleguer contre eux..... .....

On ajoutera peut etre, mais sans raison comme sans fondements qu'ils ont enfreints les engagemens qu'ils avoient contractés par leurs differents sermens de fidelité et la neutralité qu'ils avoient promise.

On peut bien le dire par forme de simple allegation contre eux, mais on deffie de le prouver, et il seroit au contraire bien plus facile de constater la preuve de toutes les vexations et les mauvais traitemens que ces pauvres habitans ont essuyés en differents tems de la part du gouvernement d'Angleterre, et avant même qu'il fut question d'aucune déclaration de guerre entre les deux couronnes.

La prise du fort de beau Sejour par l'Angleterre sur la France en 1755 fut le 1er signal des hostilités, de la part de l'Angleterre contre la France (si on en excepte ce qui se passa en 1754 dans les pays d'en haut du Canada au sujet de M. de Jumonville, dont on n'ose icy qualifier le genre de mort, qui se trouve d'ailleurs consignée dans tous les journaux, écrits et papiers publics).

Quant au traitement qui fut fait en 1755 aux accadiens qui se trouvoient alors au port Royal et aux mines, il ne faut que lire le journal de cette année qui fut envoyé à la cour en 1756 et qui doit se trouver dans les Bureaux.....ensemble un manifeste d'un des principaux habitans du port Royal presenté en 1756 à l'assemblée de la province de Pensilvanie par Jean Baptiste Galeren en son nom et a celuy d'un très grand nombre d'habitans que le gouvernement d'Angleterre avoit fait enlever et y avoit transferé.

Il seroit difficile de lire avec quelque attention les deux pièces qu'on vient de citer sans en fremir d'horreur en y voyant à quel point, la foy des engagemens les plus sacrés et les plus solennels a été violée au prejudice des sujets du Roy qu'on ose aujourdhuy qualifier de sujets du roy de la grande Bretagne.

En 1755 et immediatement après la prise du fort de Beausejour l'amiral Bowskawen qui se trouvoit alors à Halifax fit demander aux habitans de port Royal une deputation de 70 des principaux d'entre eux, et a ceux des mines une pareille deputation de 30 chefs de familles, et leur fit dire que c'étoit pour conferer

avec eux sur des propositions qu'il avoit a leur faire, et non sur des ordres qu'il eut a leur donner.

Il traitait donc alors avec eux, comme avec des sujets qui appartenoient à la France, et qui ne l'etoient aucunement du Roy de la grande Bretagne.

La suite de ce simple recit historique et fidel va pleinement justifier l'un et l'autre.

A peine ces 100 accadiens furent-ils arrivés à Halifax sur la foy et la sureté d'une deputation demandée et convoquée (et qui par consequent devoit les mettre a couvert de toutes surprises et de tous mauvais traitemens) que l'amiral anglois leur dit en les ménaçant, qu'il les envoyoit chercher pour sçavoir, et sans aucune replique de leur part, (que par un oui, ou un non) s'ils vouloient prendre les armes pour le Roy de la grande Bretagne contre le Roy de France son ennemi, quoiqu'il n'y eut encore aucune declaration de guerre entre ces deux puissances.

La 1re reflexion qui nait de cette proposition du general anglois, c'est qu'il ne regardoit donc pas encore les accadiens de port Royal et des mines comme sujets du Roy de la grande Bretagne quoiqu'ils fussent restés sous son gouvernement, et sur la foy du traité d'Utrecht, et des droits, privileges, et exceptions qui y avoient été pour eux stipulés et accordés. Reste donc à sçavoir si depuis ce tems là il s'est passé quelque chose de leur part ou s'ils ont formés quelques nouveaux engagemens, qui les ayent constitués sujets du Roy de la grande Bretagne.

La suite du journal prouve le contraire. A peine les 100 deputés du port Royal et des mines eurent ils repondu à l'amiral anglois qu'ils prefereroient la mort plus tot que de manquer à l'attachement qu'ils avoient pour leur religion, et à la fidelité qu'ils devoient à leur seul et legitime Souverain qu'il les fit investir par 500 hommes armés et conduire à l'Isle Danville (autrefois de la Raquette) ou il les fit garder a vue pendant l'espace de 6 a 7 semaines avec defense de parler a personne et de conferer avec qui que ce fut..... Mais malgré toutes ces precautions le général anglois voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur eux, et sur la representation qu'on luy fit, que ce n'étoit pas ainsi qu'on traitoit des deputés d'une nation aussi respectable, que celle de la France, il se determina a les renvoyer et a prendre toutes les precautions nécessaires pour les faire enlever et disperser. ..... mais ce n'est pas là où s'est terminée la persecution qu'ils ont eprouvée. Plusieurs s'etant echappés de leurs mains et refugiés dans les bois prirent la precaution de se mettre sur la deffensive ..... Les postes voisins tels que ceux qui se trouvoient sous le

fort de Beausejour et sur les rivieres de Chipoudy, Petkoudiak et Memramkouk ont été differentes fois attaqués par les Anglois qui ont brulés leurs habitations, et fait nombre de prisonniers, qu'ils ont renvoyés et fait passer en France comme sujets du Roy..... Encore une fois et on ne peut cesser de le repeter, ils ne regardoient donc pas alors ces accadiens comme sujets du Roy de la grande Bretagne.

Depuis 1755 ces mêmes accadiens pour se mettre a couvert des continuelles hostilités qu'ils eprouvoient de la part de l'anglois, se sont enfin refugiés de proche en proche a plus de 50 lieues de leurs premieres habitations et dans differens postes ou ils sont restés jusqu'en 1760, tant a Cocagne, Jedaïk, Rechibouktou, La Baye des ouines, Miramichi, et La baye des Chaleurs, qu'en differens autres postes voisins, où ils ont étés continuellement les armes à la main et sur la deffensive pour le service de leur patrie, et pour la seureté de leur liberté et du peu de faculté qui leur restoit encore, mais surtout par attachement pour leur religion, et par la fidelité qu'ils croyoient devoir à leur legitime Souverain, dans l'esperance où ils étoient qu'il leur viendroient quelques secours de France, ou de Québec s'il pouvoit etre repris sur les Anglois.

Les choses en cet etat, ces pauvres accadiens qui depuis plusieurs années eprouvoient la plus affreuse disette, dont on n'ose icy faire le détail et ayant totalement épuisé les resources qu'ils s'étoient procuré par les differentes prises qu'ils avoient fait sur les Anglois.....se determinerent enfin, et forcément, a accepter les propositions de paix qui leur furent faites de la part du gouvernement anglois, et ils signerent au mois de fevrier 1760, conjointement avec leur missionnaire et les sauvages qui leur étoient alliés, un traité de neutralité et de pacification qui subsiste encore, et auquel il n'a été derogé en rien, que de la part des Anglois, qu'ant ce n'auroit été que par le Renvoy du missionnaire des sauvages de l'Accadie, qui desservoit seul les deux nations françoise et sauvage qui se trouvoient dans les postes dont on a cy devant parlé ; et qui se trouvent aujourdhuy sans aucune espèce de secours spirituels depuis plus d'un an.

On ne dira rien icy du manifeste qui fut alors adressé à la cour par les puissances du Canada contre le traité de neutralité et de pacification dont on vient de parler.....Il est a presumer que les auteurs de ce manifeste n'avoient pas pris soin de s'informer de la dure necessité et de la facheuse extremité où se trouvoient depuis plusieurs années, les accadiens, comme leur missionnaire, jusqu'a manquer de toutes especes d'aliment, et

au point qu'il en est morts plus de 400 faute de subsistance et de nourriture.....ou que ces mêmes puissances n'avoient pû connoitre leur état par l'éloignement où ils en étoient et les obstacles qui s'y opposoient.....mais ce qu'il y a de vray, c'est que les plaintes faites à ce sujet contre les dits accadiens et leur missionnaire ont été totallement detruites aux yeux de la Cour qui est resté pleinement persuadée que non seulement les dits accadiens et leur missionnaire n'avoient pû par la position où ils se trouvoient, s'empecher d'accepter le traité de neutralité et de pacification qu'ils avoient signés, mais qu'il étoit d'autant plus avantageux qu'ils l'eussent acceptés et signés qu'il en resultoit un moyen triomphant pour prouver au gouvernement d'Angleterre que les accadiens dont il s'agit icy ne sont et nont jamais été sujets du Roy de la grande Bretagne.

En effet comment oseroient ils aujourdhuy le dire et le soutenir.....et si le general Amhers eut eu connoissance de ce traité dans le tems de la capitulation de mont Réal, auroit-il inseré dans ses reponses que les accadiens devoiçnt etre regardés comme sujets de la grande Bretagne, n'auroit-il pas pensé alors, qu'il n'est pas naturel qu'un Souverain traite ainsi avec ses sujets, comme de sceptre à couronne, et fasse avec eux un traité de neutralité et de pacification.

Voila cependant ce qui s'est fait au mois de fevrier 1760 et un des plus forts moyens qu'il y ait a opposer à la pretention du gouvernement d'Angleterre, qui a été l'objet et le but de ces simples observations.

Quant a l'interest que l'Angleterre a de la soutenir et aux vü qu'elle a pû se proposer en voulant s'approprier les accadiens comme sujets (de droit ou de fait) du Roy de la grande Bretagne, il est facile de les penetrer et de les appercevoir : si les accadiens dont il s'agit sont de droit ou de fait sujets du Roy de la grande Bretagne, la France n'est pas en droit de les reclamer dans aucune des colonies angloises, ou ils se trouvent dispersés, et qui plus est, l'Angleterre peut reclamer tous ceux qu'elle a faits repasser en France, les regardant alors, comme sujets du Roy.

De là il resulte deux consequences auxquelles la cour ne sçauroit faire trop d'attention.

La 1ere que si la pretention de l'Angleterre a lieu, la France perd un très grand nombre de sujets, qui luy ont toûjours été fidellement et très etroitement attachés.

La 2e que si par l'evênement du traité qui va se conclure entre les deux puissances, il nous revient quelqu'une des colonies qui ont étées conquises sur nous par l'Angleterre, nous man-

querons de sujets pour les retablir, et que nous trouverons des colonies sans colons pour les habiter et pour les cultiver..... aussi acc été ce qui a determiné l'auteur de ces simples observations à les rédiger et a les proposer à la cour, qui d'ailleurs en fera l'usage qu'elle jugera a propos ; etant bien éloigné d'y donner plus de valeur qu'elles n'en ont, n'y d'exiger en leur faveur plus de confiance qu'elles n'en meritent.

II

TABLEAU SOMMAIRE *des missionnaires seculiers qui (avant les premieres hostilités des Anglois sur nos postes et contre les sujets du roy qui les habitoient et s'y etoient etablis) etoient a L'Isle Royalle et a Louisbourg, sa capitale.....a L'Isle St Jean, et au part Lajoye, son fort..... à l'Acadie françoise et angloise..... et a la Riviere St Jean.*

Ensemble de ce qu'ils sont devenus..... et de ce qui peut leur etre actuellement dû des pensions que la cour leur faisoit, à chacun, dans leurs postes. [1]

Depuis la prise de Louisbourg le missionnaire dont il s'agit cy-contre (M. Maillard) s'est retiré avec ses sauvages et quelques habitans de L'Isle dans l'intérieur des Terres au nord de l'Acadie, et il est actuellement à Halifax sous le gouvernement anglois avec 235 familles dont il a soin sans perdre de vüe ses sauvages qui se sont retirés dans l'interieur des terres et qui ne vont à Haliphax que par deputation pour leur traite.

Il est actuellement dû au missionnaire quatre années de sa pension de 500 liv.

ISLE ROYALLE ET LOUISBOURG, SA CAPITALLE.

Le seul missionnaire qu'il y eut à l'Isle Royalle et à Loüisbourg, etoit (M. Maillard), grand vicaire de cette colonie en même temps missionnaire des sauvages mikmaks de l'Isle Royalle.

Tous les autres postes de cette Isle et de sa capitalle etoient desservis par des Recollets de la province de Bretagne.

1. *Archives du Séminaire de Québec.*

Les deux premiers de ces quatre missionnaires, (M.M. Girard et Cassiette) sont en France, depuis la capitulation de Loüisbourg et de l'Isle St Jean qui y a étée comprise.

Le troisieme est mort dans la traversée de L'Isle St Jean en France, et dans un port d'Angleterre.

Le quatrieme a trouvé le moien de se soustraire aux recherches et aux poursuites de l'anglois et de passer a Quebec.

Quant a ce qui est dû a ces quatres missionnaires de leurs pensions de 500 liv. M. Berryer a fait donner aux deux premiers une gratification annuelle de 400 liv. a compter du jour qu'il est entré dans le ministere, et il les en a fait payer jusqu'au mois d'avril dernier.... mais il leur seroit toujours dû le supplement de 400 liv. a 500 liv. ce qui fairoit pour quatre années un supplement de 400 liv. sans compter le courant depuis le mois d'avril dernier.

A l'égard du troisieme, M. Biscarat, il est mort, et tout est dit pour luy Dieu sera sa recompense.

Pour ce qui regarde le quatrieme (M. Dosque) qui est a Quebec, il n'a rien reçu de sa pension de 500 liv. depuis quatre ans, et on ignore de quoy il peut fournir a sa nourriture et à sa subsistance.

Isle St Jean et le Port La Joye, son fort.

Avant la reddition de cette Isle qui fut comprise dans la capitulation de Loüisbourg..... il y avoit alors quatre missionnaires seculiers M. M. Girard Cassiette Biscarat et Dosque.

L'aumonier du fort étoit un recollet qui avoit soin de la garnison, et des habitans qui etoient dans le voisinage du fort.

Des cinq missionnaires dont il est parlé dans l'article cy-contre les deux premiers et le quatrieme sont morts.....

Le troisieme consumé d'années et de travail est repassé en France, et s'est retiré dans sa province, avec 400 liv. que M. Berryer lui a fait délivrer, en passant par Paris pour se rendre dans son pais natal et dans le diocese de Limoges dont il est originaire ..... mais il est extremement pauvre....fort agé et infirme, et par consequent il auroit grand besoin d'une petite ressurce dont pres de trente ans de service dans nos missions le rendent bien digne.

Le cinquieme (M. Lemaire) est encore jeune et en etat de travailler.....Il luy a été donné une gratification de 400 liv. en arrivant en France.....mais il s'est detaché de nos missions, et a pris de l'emploi dans le Diocese de Paris ainsy tout est dit pour luy.

Le premier et le plus ancien des quatres missionnaires cy-contre (Mr. LeLoutre) est prisonnier en Angleterre, à l'Isle et au chateau de Gerzé depuis 1755 qu'il fut pris sur un vaisseau marchand dans la traversée de Quebec en France.....et conduit d'abord a Portsmouht, ensuite a Plismouht.....et de Plismouht (le 12 Xbre de la même année) à l'Isle et au chateau de Gerzé, ou il est encore.

Acadie Angleise

Avant la devastation des postes que nous avions sous le gouvernement anglois dans l'intérieur de la Peninsule ou nouvelle Ecosse, nous y avions plus de 1600 habitans et cinq missionnaires séculiers, sçavoir M.M. De la Goudalie...de Chauvreuil...Des Enclaves...Daudin et Lemaire.

Acadie Françoise.

Par là on entend les postes que les Acadiens françois qui avoient évacués la Peninsule ou Nouvelle Ecosse des Anglois, avoient établis sous la protection du fort de Beausejour et dont il a été parlé dans le mémoire auquel on joint ce tableau sommaire.

Il y avoit dans l'Acadie françoise quatre missionnaires secu-

Quand a sa pension il n'y a rien a demander pour luy, que de supplier le Ministre de vouloir bien continuer celle qu'on luy fait payer chaque année depuis sa detention et qui luy ait payée jusqu'au 1er juillet dernier.

On observe seulement que M. de Machaud luy avoit d'abord fixé 1000 liv. que Mr. Berryer a reduit à 600 liv., faute de fonds et que comme la pension de ce missionnaire est de 1200 liv. à Gerzé l'abbé de L'Isle Dieu est obligé de trouver et de fournir le surplus.

Le second des missionnaires de l'Acadie françoise, M. de Manach a été renvoié en France au mois d'avril dernier par le gouvernement anglois, et il luy est dû 4 années de sa pension quoiqu'il soit particulierement emploié sur les etats du Roy comme missionnaire des Sauvages de l'Acadie.

Le troisieme est egalement en France (M. Vizien) il luy est pareillement dû 4 années de sa pension.

Le quatrieme (M. LeGuerne) a passé a Quebec avant la prise de cette place avec partit de ses habitans et il est dans le même cas que les deux precedens pour ce qu'il luy est dû de sa pension, a l'exception cependant que les deux premiers (M. De Manach et M. Vizien) en arrivant en France ont reçus une gratification de chacun, 400 liv. pour les indemliers, sçavoir M. M. LeLoutre... Manach...Visien...et LeGuerne.

Le premier et le plus ancien de ces quatres missionnaires (M. LeLoutre) etoit le Superieur et le grand Vicaire de cette mission particuliere.

Le second, (M. De Manach) avoit soin des Sauvages Mikmaks anciennement appellés de la Baye Verte qui etoient liés a cette mission.

Le troisieme (Mr. Visien) etoit aumonier de la garnison du fort de Beausejour et avoit soin des habitans françois qui se trouvoient a portée du dt fort.

Le quatrieme (M. LeGuerne) desservoit les habitans (qui depuis leur evacuation de l'Acadie angloise) s'etoient etablis sur les rivieres Chypoudy... Petioudiak...Memerankouk et dans les postes voisins, et egalement protegés par le fort de Beausejour ..... au nombre de plus de trois mille habitans que le susdt missionnaire ne pouvoit desservir que parcequ'il etoit alternativement aidé et secouru par les deux missionnaires qui residoit au fort, (M.M. LeLoutre et Vizien)

niser de ce qu'ils avoient soufferts et perdus dans la traversée.

M. Coquart missionnaire (seculier) de la rivière St Jean dont il est parlé cy contre est actuellement en France, il luy est dû de sa pension fixé par le gouvernement de Quebec la somme de.....1823 liv. 6s.8 d., non compris l'année courante revolüe des le 1er may 1761. Sur quoy le dit missionnaire a reçü une gratification de 400 liv. en arrivant en France, et cela pour luy fournir ses plus pressans besoins.

Nota. que l'abbé de l'Isle-Dieu ne fait icy aucune mention des différens ordres de missionnaires reguliers du diocese de Quebec, d'autant qu'ayant fait, sans luy, leur convention avec la cour il ne s'est occupé que de l'attention de les leur faire remplir autant qu'il a dependu de luy.

Il ne peut cependant s'empecher de supplier icy Monseigneur le Duc de Choiseul de jeter un coup d'œil de compassion sur trois pauvres filles de la Congrégation de Louisbourg qui sont actuellement a La Rochelle et a qui M. Berryer (faute de fonds) n'a put fixer qu'une pension de 250 liv. a chacune dont surement elles ne peuvent subsister et fournir a leur entretien.

Riviere St Jean.

Le seul missionnaire seculier qui etoit a la riviere St Jean etoit M. Coquart qui est actuellement en France depuis le traité de pacification et de neutralité de ses habitans avec le gouvernement anglois.

Tous les autres Postes de la riviere St Jean etoient desservis par des Jesuites dont on a dit ailleurs que le Père Germain etoit le Superieur..... et avec les eloges qu'il merite, aussy bien que ses confreres et ses subordonnés qui se sont toujours tres bien conduits..... avec une tres grande subordination pour leur premier Superieur ecclesiastique, et pour ceux a qui il a crû devoir confier sa jurisdiction sur eux..... et on peut même ajouter que çâ toujours eté avec un esprit de désinteressement qui leur a toujours merité l'estime la confiance, et la veneration de tous les sujets du roy qui ont etés confiés a leurs soins et a la constante et prudente activité de leur zele.

III

DÉCLARATION DE GUERRE

DES

MICMACS AUX ANGLAIS

S'ILS REFUSENT D'ABANDONNER KCHIBOUKTOUK (HALIFAX).[1]

Netnan elnoüi chagmak deloüîkemoüâtigel kchibouktouk edli gouvelneuléoüilich.

C'est ainsi qu'écrivent les chefs sauvages au Gouverneur de Kchibouktouk.

CHAGMAU

Oülà éimen, oulà edli oüîkademenkîk, oulà edli élidoûn oüagaloujan, oulà paoüè demen néguèch ktélikichkatpâchin, oulà néguèch kedoüi mechtayaljou demen magamiguéou, nân nai, nân anuchema edli ougichkalici, nân nîl elnoüi telei, nân n'magamiguem ; kedèlba nân kijoûlk ignemouich n'oüèmtaguin yapchiou.

SEIGNEUR

L'endroit où tu es, où tu fais des habitations, où tu bâtis un fort, où tu veux maintenant comme t'inthroniser, cette terre dont tu veux présentement te rendre maître absolu, cette terre m'appartient, j'en suis certes sorti comme l'herbe, c'est le propre lieu de ma naissance et de ma résidence, c'est ma terre à moy sauvage ; oüi, je le jure, c'est Dieu qui me l'a donnée pour être mon païs à perpétüité.

Tok shkemtouk k'télimoulintan dèlkoüitk n'kamélamounkîlktiniunkèl. Ludenân égélèg mou n'témelchiktagoun kchibouktouk néguèch edlidoûnel.

Que je te dise donc d'abord les dispositions de mon cœur à ton égard, car il ne se peut que ce que tu fais a K'chibouktouk ne m'allarme. Mon Roy et ton

1. *Archives du Séminaire de Québec.* Le texte de cette sommation auquel les chefs micmacs apposèrent les signes de leurs tribus, fut redigé au port Toulouse, dans le Cap Breton, et confié à un officier anglais qui le remit au gouverneur à Halifax. Une copie de cette sommation, avec traduction littérale française en regard, fut envoyée comme curiosité par l'abbé Maillard à l'abbé Du Fau, supérieur des Missions Etrangères à Paris, dans une lettre datée de Louisbourg, le 18 octobre 1749. C'est cette copie qui se trouve imprimée ici. (L'abbé H. R. Casgrain.)

N'téléguèm ak kilktéléguèm kickatkenachîtichenel magamigal; nân tchelkichkouk oüègiylagoudigik. Chkadounîl luba égéliak n'tilagoudinen, kiznè n'daunkoüanen kilou. Teguendo nîlelnoüi bîgidech? èchâin kil; tamidò paoüèdemen n'téliéligagin? kichchoüèlmeher mech tâtoûn oula magamiguéou, tan tédougi m'chéguîk. namcher nil echkoüi nemep kchibouktouk. Ndoko kîl apch nân kechkèl temoüin, tchelpaoüè. demen k'outchaïn; netnan oüègi k'chijoûlek k'taginen moun'pouni n'doubélik tatinen, ak malteau n'tilagoudinen. oüègi medechkin k'pigoüelnau. nîl téguéli elnoüi mokoüèch tami oüègi melguidèlchiou, pachik kijoûlkiktouk; Ludenân nègueum kégidok toudélèg. jougîchich talâlougel mèch nedaouin'chkouat. nîl elnoüi égélèg mou tchel kichkatch n'pégilidèlmoukchin jougîchîch. abîch tok ouschiech n'piptaganeman kédoüi écoüimkel.

Mokoüèch élidè demou Teopchkik k'téli optakademen, kichogoch châk mou nân oüègi dèlmoulou. chkadou néguèch naoüiak mou n'kelougiu déli éouchami kemoudeminel. oüigoupchik pèl najamoultech, tchiptouk kédèl oulchedemoüidex kedoüi d'limoulan'l. oulchedoüin ak oulabougoüen, ak elp menakachkichkagidè dèdemen ktéli oulikichkajâtoun deli Roy ont fait entr-eux le partage des terres; c'est ce qui fait qu'aujourd'huy ils sont en paix. mais moy il ne se peut que je fasse paix ou alliance avec toy. montre-moy où moy sauvage me logerai? tu me chasses toy; où veux tu donc que je me réfugie? tu t'es emparé de presque toute cette terre dans dans toute son étendue. il ne me restoit plus que Kchibouktouk. Tu m'envies encore ce morceau, jusques-là même que tu veux m'en chasser. Je connois par là que tu m'engage toy-même à ne cesser de nous faire la guerre, et à ne jamais faire alliance entre nous. tu te glorifies de ton grand nombre moi sauvage en petit nombre ne me glorifie en autre chose qu'en Dieu qui sçait très-bien tout ce dont il s'agit; un ver de terre sçait regimber quand on l'attaque. moy sauvage il ne se peut que je ne croye valoir au moins un tant soit peu plus qu'un ver de terre à plus forte raison sçaurai-je me deffendre si on m'attaque.

Ta résidence au Port Royal ne me fait pas grand ombrage, car tu vois que depuis long tems je t'y laisse tranquile. mais présentement tu me forces d'ouvrir la bouche par le vol considérable que tu me fais. J'iray bientôt te voir. peut-être recevras-tu bien ce que je te dirai; si tu m'écoutes et que tu me parles comme il faut, et que tu éxécutes tes belles paroles, je

oulabougouen, nân ouschi k'chijoûltech pa chik oulôdi k'paoüè demen. Koulaman kédèl mchet yliédal kokoüèl. net dègimoul, ak nougouch mou apch kadoui chechpemoulou.

Oüèch kakelmoul, chagmau.

Pol toulouze edloüikagik nân ougnâg echkou menakchen Michel Pechkeoüimouk.

connoîtrai par là que tu ne cherches que le bien, de sorte que toutes choses prendront un bon tour; je ne t'en dis pas davantage pour ne te pas plus longtems rompre la tête par mes discours.

Je te salue, Seigneur.

Ecrit au Port Toulouse cinq jours avant la Saint Michel.

IV

LETTRES

DE

M. L'ABBÉ LE LOUTRE [1]

MISSIONNAIRE EN ACADIE.

Du 1er octobre 1738.

J. M. J.

MONSIEUR,

Vous êtes le seul a qui j'ay l'honneur d'ecrire, ma situation présente, ne me permet pas d'ecrire a mes supérieurs, et si j'ay ecrit a mon frere, je l'ay fait dans un tems ou je ne pouvois marquer quelle seroit ma destinée, ny l'employe auquel le Seigneur m'appelleroit. j'espere que vous voudrez bien suppléer au défaut de mes lettres, je proteste que je leur seray toûjours soûmis. et je les pric de ne me pas priver de leurs lettres parce qu'elles m'instruisent et m'animent ; je commence.

Mr. le gouverneur a donc changé ma destinée, et du port royal ou je devois aller remplacer Mr. de St-Poncy, m'a placé à Maligaséche [2] pour y passer l'hyver avec Mr. Maillard afin

1. *Archives du Séminaire de Québec.*

2. Le 8 est une espèce de consonne qui équivaut au *w* des Anglais ou a la diphtongue *ou* dans le mot français *oui*.

d'apprendre sous sa discipline a connoître les mœurs et la langue des Sauvages ; je trouve que c'est un vaste champ ou le zele le plus fervent trouveroit de quoy a s'occuper sans relache, il faudroit d'autres apôtres, des ouvriers plus laborieux que moy pour le mettre en valeur, vous les connoissés sans doute, Mr. de St-Vincent vous en aura fait le portrait au naturel, je passe donc sur cet article, mais comme c'est le troupeau dont le Seigneur veut bien me confier la conduitte je vous feray connoître les difficultés qui nous empechent de faire tout le bien qu'on y pouroit faire.

Nous avons trois missions de Sauvages la 1ere s'appelle MaligaSèche dans le Cap Breton a 23 lieües de Louisbourg avec Natkitgoneiche sur les terres angloises a 15 ou 20 lieües de MaligaSèche voila le partage de Mr. Maillard : la 2de c'est Malpek dans l'isle St-Jean à 27 lieües du port la Joye avec cinq ou six autres villages de sa dependance, les Sauvages n'ont point de missionaires il y a bien des années, il est vray que Mr. de St-Vincent y a hyverné un an, de plus le missionaire de MaligaSèche y vat tous les ans avec Mr. le gouverneur, pour la distribution des presents, mais c'est pour si peu de tems qu'on ne s'apperçoit pas qu'il y soit passé, enfin la 3ème c'est Chigabenakady avec tous les Sauvages de l'Acadie, il y a onze a douze ans que Mr. le gouverneur leur promet un missionaire, voilà les trois missions qui sont deservies par les prêtres.

La premiere difficulté c'est que nous n'avons ny maison ny Eglise, je m'explique, celle de MaligaSèche tombe tellement en ruine qu'il est impossible d'y hiverner d'avantage, Mr. Maillard quelques prieres que luy ont fait les Mrs. de Loüisbourg hyverne à Natkitgonëiche qui commence a menacer ruine : a Malpek il ny a jamais eü d'eglise ny de maison, pour Chigabenakady il y en a une passablement bonne. On nous fait beaucoup de promesses, mais ce sont pour l'année qui vient et cette année n'arrive jamais, nous concevons de grandes espérances pour l'année prochaine, la presence de nôtre gouverneur et celle du commissaire ordonnateur feront beaucoup a la Cour, et nous obtiendront peut être quelque chose pour l'entretien de nos chapeles qui sont fort pauvres denüées de croix pour la procession, de soleil, d'ascensoir, de devant d'autel &c, il est impossible qu'un missionaire fasse du bien parmis le sauvage sans Eglise et les ornements necessaires pour y faire l'office ; d'ailleurs on ne pourroit remedier a la 2de difficulté qui fait echouer leur vertu : c'est l'inconstance, la legereté et la paresse de nos Sauvages joint au commerce qu'ils ont avec le françois : sont ils sous les

yeux de leur missionaire on les prendroit pour des Sts, se sont des anges a l'eglise par leur modestie, dociles a leurs patriarches et soûmis a ce qui leur dit, mais ce n'est qu'un bien passager : tout se perd par leur differentes courses. viennent ils jusques chez le françois ce n'est plus qu'abomination, quoyque sa grandeur ait defendüe sous peine de cas réservé dont les missionaires ne peuvent absoudre de donner de l'eau de vie aux Sauvages, quoyque Sa Majesté l'ait defendüe sous peine de cinq cent livres d'amende et que nôtre gouverneur en renouvelle presque tous les ans l'ordonnance, on en donne impunément. on ne s'en fait pas seulement un scrupule, ceux qui devroient mettre l'ordonnance de nôtre prince en execution sont les premiers a prevariquer, il faut fermer les yeux malgré soy et se contenter de gemir en secret de tous ces desordres, voila cependant le principe de tous les crimes qui se commettent parmis nos Sauvages. Le remede a un si grand mal seroit de les fixer les faisant battir a la françoise et defricher les terres. C'est a quoy nous travaillons de toutes nos forces et si le Seigneur benit nos entreprises nous esperons en venir a bout.

Enfin la troisieme difficulté vient de ce qu'ils oublient et corrompent toutes les prieres et instructions que les missionaires leur donnent, parceque n'ayant pas toûjours eû des missionaires, ils n'avoient personnes qui put leur en faire souvenir ny les corriger. Mr. entreprit cet hyver [1] a ce mal universel parmis eux et mit au jour son sistême auquel il pensoit il y avoit quelque tems. Ce sont des hyérogliffes differents auxquels il a determiné sa signification par le moyen desquels nos Sauvages, après en avoir appris la signification, comme des enfants qui apprennent celle des lettres alphabétiques, lisent dans les cahiers qu'on leur donne aussy bien que les françois dans leur livres. Je ne doute pas que Mr. Maillard ne vous envoye des cahiers sauvages pour vous donner l'intelligence de son sistême, je le trouve bien utile pour nôtre nation et j'espere que dans quelques années nos prieres ne seront pas sujettes aux mêmes inconvénients, si le Seigneur nous conservent nos Sauvages sçauront lire et écrire.

Je commence à m'appercevoir de la difficulté de langue, je ne la croiois pas si difficile, mais je suis revenu de mon erreur, je ne trouve pas même a present de difference entre la situation

1. C'est ce que porte le manuscrit. Nous croyons qu'il y a des mots de passés, et qu'il faut lire : Mr. *Maillard* entreprit cet hyver *de remedier* a ce mal....

d'un jeune missionaire qui apprend leur langue et celle de St. Hierôme lorsqu'il apprenoit l'hébreux, il faut tourner mille fois sa langue, faire des sifflements de gosier pour en prononcer un mot tant cette langue est rude et barbare, les progrès que j'y ay fait sont fort petits mais ils ont passé encore mes esperances. J'ay passé l'hyver sous un bon maître, et j'ay plus appris sous sa discipline que je n'aurois fait par moy même dans quatre années. Je luy seray toûjours redevable de tout ce que je sçaurois jamais de mikmak, il est vray que nous n'avons ny grammaire ny dictionnaire dans cette langue, mais j'espère que si le Seigneur le conserve encore dix ans parmis cette nation, nous n'en manquerons point, C'est un thresor que ce missionaire auquel je crois que le Seigneur a donné le don des langues, il est etonnant de voir les progrès qu'il y a fait pour le peu de tems qu'il y est, C'est un ouvrier infatigable pour l'étude et les travaux continuels inseparables de ces missions, c'est un ministre rempli de l'esprit apostolique, enfin un modele a imiter, heureux si je pouvois suivre de loin ses traces, d'avoir vecu avec luy pendant six a sept mois. C'est une grande grace que le Seigneur ma fait, mais je regarde ma separation comme une punition qu'il m'envoye, j'espérois hyverner cette année avec luy mais quelques instances que j'ay fait il ne ma pas été possible de le determiner a m'accorder cette faveur tant la disette de prêtres est grande dans ce pais : voicy donc mes progrès ; Mr. Maillard ma donné toutes les prieres des Sauvages avec une interpretation des mots qui y sont contenu, les hyérogliffies, un cahier fort ample pour les confesser, avec un cahier ou sont ramassé tous les mots sauvages qu'il sçait, avec quelques phrases et quelques regles generales pour cette langue. Je commence a l'ecorcer et à me faire entendre. J'entend passablement bien ce qu'ils veulent dire, je leur fais le catechisme, je chante et leur apprend leurs prieres, et leur fait des cahiers, enfin j'ay commencé a les confesser depuis la pentecôtes, je n'avois presque plus d'esperance, mais elle se fortifie de jour en jour, l'accens ne me rebute point je [1] qu'il approche un peu du basque, de l'anglois, et même du breton qui est ma premiere langue.

Je reçue ce printems une lettre fort polie de Mr. Armstrong gouverneur anglois d'Annapolis royale dans laquelle il me marquoit qu'il étoit fort surpris de mon retardement, et qu'il ignoroit les raisons qu'avoit eu Mr. de Broüilland de me retenir dans le Cap Breton puisque j'êtois destiné par mes superieurs de

1. *Sic.* Nous croyons qu'il faut lire : je *trouve* qu'il....

Paris pour remplacer Mr. de St-Poncy, il me prie de remplir ma destination et de partir aussitost sa lettre reçüe, avec cependant l'agrément des Mrs. de Loüisbourg, il m'asseure enfin que je puis comter sur luy et qu'il me protegera toûjour, il écrivit aussy dans ce goust a Mr. de Bourville commendant de Loüisbourg et a Mr. Lenormant commissaire ordonnateur, et l'on m'a asseuré dépuis qu'il a ecrit a Mr. de Combes, de ce petit incon venient j'en suis la cause quoy qu'innocente, je demandois a Mr. de Broüilland aprés qu'il eut changé ma destination, ce qu'il jugoit a propos de faire de la lettre que Mr. de Combes ecrivoit a mon sujet a Mr. Armstrong, il me dit qu'il falloit la bruler afin qu'il n'en eut aucune connoissance, lorsque je fus pour la mettre au feu je ne la trouvay plus, je la croiois perdüe, mais il se trouve que par surprise je la mis parmis les lettres que j'avois pour Mr. St Poncy, l'on esperoit appaiser Mr. Armstrong en luy envoyant un nouveau missionaire que nous attendions par le vaisseau du roy suivant les promesses que nous avoit faites M. de Broüilland, mais que nôtre surprise a été grande quand nous avons oüi qu'il n'y avoit point de missionaires ny pour le françois ny pour le sauvage, les Mrs. de Loüisbourg ont été fort embarassés parce qu'ils se sont vu hors d'état d'accomplir ce qu'ils avoient promis au gouverneur anglois, je me suis vü sur le point de passer du sauvage au françois—mais enfin on conclut d'attendre l'arrivée de Mr. Maillard à Loüisbourg triste sejour pour moy et ou cependant j'ay été obligé de l'attendre deux mois et demie, enfin pour toute conclusion on s'est determiné a écrire a Mr. Armstrong d'attendre a l'année prochaine, et pour moy a continuer de vivre parmis les sauvages.

Ma mission est celle de Chigabenakadi c'est a dire les sau vages de l'Acadie, avec les françois de TahamigSche, de Gobekitk, et tous les françois dispersés et éloignés des curés qui y sont, les sauvages êtoient un fardeau bien pesant pour moy, cependant on y adjoute des françois. Il faut donc succomber si le Seigneur ne me prette la main, mais c'est uniquement en luy que je met toute ma confiance. J'ay partit de Loüisbourg pour ma mission le 22e 7bre, apres avoir essuiés les vents et les tempêtes nous avons mis pied a terre fort heureusement le huitieme jour, voila le moment que je menage pour vous ecrire et vous donner de mes nouvelles.

J'ay reçue vôtre lettre avec bien du plaisir, j'y vois Mr Lefebvre partir pour les Indes. C'en est fait Loüisbourg est mort pour

moy, et moy pour Loüisbourg, l'Acadie sera desormais mon Pathmos et le lieu de mes delices.

Vous pensés peut etre que nous sommes icy bien riches et que nous ne manquons de rien, mais d'où nous viendroient ces richesses, nos appointements sont fort modiques surtout pour un pais aussy dur que celui cy. Mr Maillard voulut l'an passé soulager la misere de sa mere, mais comme il vouloit le faire secrettement, je luy dis qu'il n'y avoit qu'a s'adresser a mon frere, et que par ce moyen, personne n'en auroit connoissance, le Seigneur n'a pas permit que la charité d'un enfant pour sa mere demeura inconnüe. Je puis vous asseurer que ce n'est que par menagement et même en se privant quelquefois du necessaire qu'il a ramassé cette somme, vous sçavés Mr. que quand il est partit de Paris pour ce païs, on avoit proposé a nos superieurs de faire une pension pour sa mere, il est partit dans le doute, il n'a pas voulu s'en éclaircir de peur de paroître importun, mais la lettre qu'il a reçeut cette année de Mr. Chatel le met en repos par qu'il luy asseure que nos superieurs luy donnent tous les ans une petite somme, si cela est ses inquietudes cesseront, et vivra desormais tranquille ;

Permettez Mr. que je m'adresse a vous pour mes petits besoins, je n'ay plus de frere a Paris, pardonnez moy donc la liberté que je prend.

Je vous prie de faire tenir l'année prochaine un étuy avec trois ou quatres rasseoirs la pierre le cuir et les ciseaux, je n'en ay point——j'ay été obligé d'être trois ou quatre mois sans me faire la barbe——quatre calottes d'étoffe, j'ay oublié den acheter a La Rochelle, et je viens de perdre dans la traversée celle que j'avois, un bref, six douzaines de cathesisme de Paris, avec quelques douzaines des cantiques que j'ay vu au Seminaire a l'usage des missions, comme vous connoissés quantités de religieuses charitables, adjoutez je vous en prie le plus que vous pourrés de chapelets, ne m'oubliez pas, ne me refusés pas cette grace, vous adresserés le pacquet a Mr Bourgin pour le faire passer par le vaisseau du roy, vous aurez la bonté de marquer la somme et je vous la fairay tenir.

J'ay l'honneur de presenter mes respect a Mrs de Combes, de Montigny, de Montorsier, je salüe Mr l'abbé de l'Isle dieu je ne puis avoir un moment pour leur ecrire, le gros tems et la tourmente m'ont empêché d'ecrire a bord pendant ma traversée, c'est un moment que je menage à TahamigSche.

Je prie de saluer tous les superieurs du seminaire du St Esprist. Quelque part je vous prie dans vos sts sacrifices et bonnes

œuvres et soyez persuadé de l'estime et respect de l'estime et respect avec lequel je suis

Monsieur

Votre trés humble et trés

obeissant serviteur LeLoutre

prêtre missionaire ind. s. de Marie

De TahamigSche, ce 1er Sbre 1738.

Je suis surpris que Sa Grandeur soit toûjour prevenüe contre Mr. de St Vincent, il faut esperer qu'il reviendra de ses prejugez et que la force de l'évidence luy faira un jour avouer qu'elle a été trompée.

Je vous prie de mettre l'adresse sur cette lettre c'est pour mon frere. Je ne sçay ou il est.

Mon adresse a Madame la veuve Chevalier a Loüisbourg

pour Mr LeLoutre ptre miss des sauvages de

Gobekitk dans l'Acadie.

Du 3 octobre 1740.

J. M J.

Monsieur,

L'année derniere je n'eû pas la satisfaction de recevoir de vos nouvelles, et cette année je me vois privé et de vos lettres et de celles de Mr. de Combes, vous me punissez et je ressens toute la force des coups, car c'est l'unique consolation qui me soulage au milieu de mes peines ; si je ne vous ay pas ecrit je ne suis pas en faute, les courses que je suis obligé de faire dans mes missions m'ont fait manquer l'occasion, vous pouvez compter que je ny manqueray pas toutes les fois que la providence me le permettera.

Je suis toûjour missionaire des sauvages mikmakques, mais je me suis trouvé dans l'obligation de me charger d'une paroisse françoise, et des françois qui habitent la côte de l'est dans l'étendüe de cent cinquantes lieües, je sens la pesanteur du fardeau et si le Seigneur ne me prête la main je succomberay bientost ; je n'avois jamais vû un peuple plus abandonné sans prêtre et sans Eglise ils vivoint dans une ignorance totale des verités chretiennes, le mal me paroissoit incurable. Cependant Celuy a qui

n'est rien impossible a operé des merveilles au milieu de ce peuple et je commence a me consoler par la bonne esperance que j'en conçois.

Dans la paroisse françoise j'ay fais battir une Eglise avec son presbitaire qui passe pour la plus belle de toute l'Acadie le long des côtes, je fais battir quatre chapelles afin de n'etre plus obligé de celebrer sous des tentes, et enfin parmis mes chers sauvages j'entreprens de faire battir une mission, j'y travaille tous les jours, j'ay deja tous les materiaux et j'espere y mettre la derniere main l'année prochaine.

Si je voiois un prêtre pour la paroisse françoise je serois au comble de mes vœux, je souhaitterois volontiers partager mes traveaux avec mon frere, je luy ecris pour le determiner a passer, mais s'il venoit a manquer je vous prirois de m'en procurer un autre, je fais la même demande a Mr. de Combes.

Pensez a moy, ne m'oubliez pas, procurez pour moy auprés de Mr. Caris, souvenez vous que je ne suis dans ce païs que par obeissance et pour suivre vos ordres, il y va de la gloire de Dieu et du salut des ames, je ne sçaurois y suffire tous seul. Le commerce que je suis obligé d'avoir avec les françois m'est d'un grand obstacle pour la langue sauvage, Si je n'avois eû que mes mikmakques a deservir je la sçaurois a present.

Je les entends suffisament pour les confesser, Je leur apprends leur prieres, je parle et m'entretien avec eux mais je ne suis assez sçavant pour leur precher, Mr. Maillard fait tous les [1] dans cette langue de nouveaux progrez, il leur preche et leur annonce l'Evangile, il leur explique et leur fait comprendre les verités chretiennes, aussy ses sauvages sont ils plus sages que les miens, mais c'est un sauvage naturalisé en fait de la langue.

Je viens des maintenant de recevoir de lettres de Canada de Mr. de Miniac vicaire general du diocese, luctus ubique, ubique pavor, et plurima mortis imago ; c'est a Quebec ou se fait cette scene qui a de quoy attrister les plus opposés a l'humeur sombre et mélancolique. Le Rubi vaisseau du roy y a apporté la maladie dont plusieurs sont morts et meurent tous les jours, jusque là que le prelat qui nous avoit été donné du ciel a subi ces rigueurs comme le dernier des matelots ; le ciel nous avoit affligé par la mort de nôtre gouverneur qui n'a vecû qu'autant qu'il falloit pour faire eclatter sa vertu et son merite, et nous faire sentir la perte que nous faisions en sa personne, mais c'est maintenant que nous ne pouvons nous empêcher de dire que l'Eternel

1. *Sic.* Il faut probablement lire : tous les *jours*....

nous fait sentir plus visiblement que jamais les traits de sa justice et de sa colere. En effet on ne pouvoit souhaiter rien de plus accompli que Mr. de Fovant pour ce qui regarde le gouvernement, et Mr. d'Aubriviere pour ce qui concerne l'episcopat, mais ils n'étoint pour nous, parce que nous ne meritions point un aussy beau present de la part de celuy que nous n'avons pas assez mis dans nos interests pour cela.

Je ne vous debite pas toutes les nouvelles parceque d'autres personnes mieux instruites que moy qui suis obligé de vivre dans les bois, vous les apprendront.

Je prens la liberté de vous prier de me faire venir par les missionaires un etuy de rasoirs avec quelques calottes. J'oubliois dans prendre a Paris et depuis je m'en passe.

Je salüe trés respectueusement Mrs. de Montorsier et Collet. J'oubliois Mr. Tremblé. Je me recommande a leur prieres et a celle de toute la communauté. Une part dans vos bonnes œuvres, et Sts. Sacrifices dans l'union desquels je suis avec tout le respect possible,

Monsieur

Vôtre trés humble et

trés obeissant serviteur

R : Le Loutre prêtre miss.

De Cobequitk, ce 3 8bre 1740.

Du 8 mars 1747.

A Monsieur

Monsieur Du Fau Superieur

du Seminaire des Missions Etrangeres

Rüe du Bacq

a Paris.

Monsieur

Je suis enfin a Morlaix du 2 mars, et joui d'une parfaite santé, j'avois oublié de prendre mes lettres d'attestation, aussy m'a t-on refusé la permission de dire la messe a Dreux, je fus obligé d'aller chez un curé de campagne pour la dire qui fut plus gratieux, Je partiray de Morlaix pour Rochefort lundi prochain 13 du present mois, il me faut ce tems pour terminer par moi même les affaires de famille. On m'a tanté, pressé, sollicité pour

demeurer dans ce pais, mais la resolution est prise, rien ne m'arrettera, Je vous recommande de faire partir incessamment mes petites affaires, si vous ne l'avez deja fait, n'oubliez pas d'envoier vôtre quittance en bonne forme pour les appointements de Mr. Maillard, car sans cela je n'aurois rien, J'avois remis a Mr. Riché une lettre du ministre pour Mr. Coupard en faveur de mon frere, J'attendois de vos lettres pour sçavoir quelle a été la reponse de ce Mr. Je vous prieray d'ecrire a mon frere, et pour cela voicy son adresse : a Mr. Deprez le Loutre verificateur des domaines du roy au bureau des controlles a Quimper, Je vous auray une entiere obligation si par vos soins vous luy procurés son avancement, vous pouvez ecrire a Mr. de la Porte il m'a promis sa protection pour mon frere, Vous voudrez bien luy permettre de vous ecrire afin de vous donner connoissance des changements ou vacations des emplois. Je salue Mr. l'abbé de l'Isle-Dieu, J'ecriray aux sœurs de Loüisbourg a La Rochelle, Je commenceray a les determiner pour passer en Canada, et feray tout mon possible pour les engager a faire ce voyage, Ainsy a mon arrivée a La Rochelle j'ecriray a Mr. l'abbé de l'Isle-Dieu pour luy apprendre leur sentiments et dernieres resolutions sur ce voyage. Je le prie de penser a moy au sujet de la pension qu'on m'a promise, Il m'avoit promis d'en parler au ministre, J'espere qu'il me rendera ce service, Je vous avoue que je suis dans le besoin, J'ay été obligé de faire quelqu'emprunt, ma maladie, mes emplettes, et mes voyages m'avoient degarni d'argent, J'ay trouvé de bons parents qui m'ont preté et j'ay été obligé de leur donner ma rente a toucher pour payement; Voudriez vous bien me permettre de vous prier de m'achetter la vie du père Louis L'allemant jesuite, et la vie de la venerable Mere Marguerite Marie religieuse de la Visitation Ste Marie du monastére de Paray le Monial en Charolois morte en odeur de sainteté en 1690 par Mgr. Jean Joseph Languet Evêque de Soison de l'academie françoise a Paris chez la veuve Mazieres et Jean Baptiste Garnier imprimeur libraire de la reine rüe St Jacques a la providence 1729, Je ne vous envois pas d'argent, mais quand vous auray fait l'emplette de faire aller chez Mr. Favre rüe du doyennée a St Thomas du Louvre Je luy ecris a ce sujet, ainsy je met dans ce lettre ce petit billet et en le luy presentant, vous voyez que j'agis avec liberté, mais je compte sur vôtre charité, vous chargerez ces livres a la messagerie sous l'addresse de Mr. Beau marchand de vin sous les lances a Morlaix, et quand vous les aurez chargé a la messagerie je vous prie de luy ecrire pour luy en donner avis. Je salue Mr. de Bugurieu, Aumont Tamisier

et autres Je me recommande aux prieres et Sts Sacrifices de ces Mrs.

Je suis avec toute l'estime respect et soumission

Monsieur

Votre trés humble et

tres obéïssant serviteur

R : Le Loutre ptre miss.

De Morlaix ce 8 mars 1747

Je prie Mr. Favre de payer au porteur du present billet ce qui sera necessaire pour le payement des deux livres marqués dans la lettre que je luy ay ecrit il obligera son serviteur

R : LeLoutre ptre miss.

De Morlaix ce 8 mars 1747.

Du 21 avril 1747.

A Monsieur

Monsieur l'abbé Du Fau

Superieur du Seminaire des Missions

Etrangeres rüe du Bacq

a Paris.

Monsieur

Je vous suis trés obligé de vôtre souvenir dans la lettre que vous avez adressé a mes confreres, nous sommes enfin embarqués pour aller a nôtre destination, les vents sont favorables, on dit tous les jours que nous partons, mais nous sommes encore a l'ancre, pourveu que nous ne perdions pas cette occasion pour nous mettre au large je seray content ; les vaisseaux de la Compagnie doivent partir avec nous, ainsy nous n'avons rien a craindre de la part de l'ennemis en partant de France, nos chers confreres sont de relache a L'orient avec le Lis qui les accompagnoit. Ainsy je n'auray pas le plaisir de les voir, vous apprenderez par eux mêmes de leurs nouvelles, on dit icy avec fondement que les Anglois arment pour le Canada, les marchands de Londres ont refusé d'assurer les battiments marchands françois, sur cette nouvelle les dames qui devoient passer sur nos vaisseaux ont descendües a terres avec toutes leurs males et coffres, On parle d'un autre armement que les Anglois font

pour La Rochelle, Rochefort ou les cottes de Bretagne ou de la Normandie, on dit qu'il y aura 100 batteaux plats, dix sept mille hommes de deparquement, et cela doit être pret pour le mois de may, en consequence on travaille dans tous les ports, et cottes ou l'on pourroit faire le deparquement, on attent six milles de troupes reglées, 2000 pour la Bretagne, 2000 pour la Normandie et 2000 pour le païs d'Aunis, je ne sçay point d'autres nouvelles, vous n'en manquerez étant a la source.

Je suis faché de ne mettre pas assez expliqué pour avoir des indulgences. Je vais tacher de réparer ma faute 1° nous n'avons encore dans l'Acadie aucune indulgence ny pour les François ny pour les Sauvages, 2° mon Eglise est dedié a Ste Anne, nos Eglises sont de bois, il n'y en a pas une de pierre, cette Eglise est dans les bois, a l'usage des sauvages, 3° Je demandois des indulgences pour tous ceux qui se confesseroient et communiroient dans cette Eglise pendant le jour et octave de la Tousaint, ou de la Pentecôte parceque c'est la le tems ou mes sauvages sont en plus grand nombre, Je ne les demandois pas pour le jour de la patrone de l'Eglise parceque je suis obligé d'être absent pour aller confesser mes sauvages dispersés le long des cottes.

Pour M. Girard je demandois indulgences pour tous ceux qui se confesseroient et communiroient pour la fête et octave des Sts Pierre et Paul qui sont les patrons de son Eglise située dans Cobeguitk l'une des paroisses de l'Acadie.

Ainsy : indulgences pour l'église des sauvages dediée à Ste Anne située le long de la riviere de Chigabenacadie dans l'Acadie, indulgences pour l'Eglise des françois dediée a Sts Pierre et Paul située dans Cobeguitk dans l'Acadie. Nous sommes depuis 37 ans sous la domination angloise, vous aurez la bonté de mettre l'ordre, de retrancher tout ce que vous trouverez d'inutile, ou d'y ajouter ce que je pourrois avoir manqué, n'oubliez pas je vous prie de nous faire avoir quelques reliques, et tachez que tout soit prêt pour la prochaine année.

Je viens de recevoir une lettre du conte de Maurépas au sujet de l'avancement de mon frere avec une copie de celle que Mr. Coupart luy a ecrite, j'ecris en consequence a mon frere et luy envois ces lettres pour en faire usage, il paroit que le ministre ait a cœur son avancement, Celle de Mr. Coupart n'est pas moins avantageuse, il ne faut plus qu'une occasion favorable, J'espere que vous luy renderez service dans le tems; il ne me parle point de pension ainsy si vous ne vous en melé on m'oublira on ne pense point aux absens a la cour.

Mr. Bourgine a payé les depenses que j'ay faites a La Rochelles, je pense que vous ne le trouverez pas mauvais. je salue Mrs. Aumont Bugurieu le directeur de la congregation. Je me recommande a vos prieres, surtout demandez au Sgr. qu'il m'accorde la soumission a sa Ste volonté, la patience dans les maux de cette vie, l'esprit de recüillement et l'amour de la priere.

Voila mes besoins, priez pour mes sauvages. Je suis avec estime respect et soumission,

Monsieur

Vôtre trés humble et

trés obéïssant serviteur

R. Le Loutre ptre miss.

De la Gloire en rade a l'isle d'Aix ce 21 avril 1747.

Du 12 juillet 1747.

J. M. J.

Monsieur

Je vous envois une relation de notre triste aventure. C'est celle qui a été faite par les Mrs officiers de la fregatte du roy la Gloire Commandée par feu Mr de Saliés, ou j'étois embarqué. Je ne vous envois pas celle des autres vaisseaux. celle cy peut suffire pour connoître ce qui c'est passé de plus remarquable dans ce combat. Je n'ajouteray aucune reflexion ny critique. je dis seulement qu'on ne peut pas se battre avec plus de courage et de distinction et que les vaincus ont eu plus de gloire a se battre contre des forces aussy superieures, que les vainqueurs n'en ont acquis par leur victoire ; le but du general étoit de sauver la flotte, et ne pouvant eviter le combat il l'a prolongé le plus qu'il a pû pour donner le tems a cette flotte de s'eloigner, les capitaines ont suivis son exemple. et se sont battu jusqu'a la derniere extremité. nôtre capitaine le Chr de Saliés ne fut tué qu'une demi-heure aprés que le general se fut rendu. et Mr de Mariniere son second s'est battu une demi-heure aprés et l'on peut dire qu'il a rendu la Gloire a l'ennemi avec gloire.

Je suis presentement prisonnier. Dieu soit loué, mes confreres sont sauvés. C'est ce qui me console, je ne crains qu'une chose, si l'on vient a me connoitre je passeray mal mon tems. Mr Waven contre-amiral de l'escadre angloise me connoit de Loüisbourg. Il s'est informé si j'étois sur les vaisseaux françois. Avertis par mes amis j'ay changé de nom et pris celuy de

Rosanvern, ainsy il n'a pü me connoître, un ordre de Londre étant venu pour faire passer Mrs. les officiers les uns a Winchester et les autres a Salisbury, Mr. le general ne voulant pas que je le quittasse me fit passer pour aumonier du bataillon qui n'en avoit pas, par ce moyen je suis a Winchester avec Mrs. les officiers de la marine ; Mr. de la Jonquiere ayant obtenû la permission de repasser en France, je le priay d'ecrire en ma faveur et de me demander sous le nom de son aumonier, je cru qu'on ne le luy refuseroit pas, vû qu'on luy avoit accordé tous les gens de sa maison, il ecrivit en ma faveur, mais les Mrs. de Londre ne voulurent luy rien accorder que ce qu'il leur avoit demandé en premiere instance, Mr. de la Jonquiere ecrit avant de partir a ces Mrs. en ma faveur, et me laisse un certificat pour me faire connoître comme son aumonier qu'il avoit mis au bataillon ; Voila ma situation presente, tandis que j'êtois a Fareham je n'osois aller aux prisons ny aux hopiteaux, quand j'y entrois l'un m'appelloit Mr. Le Loutre, l'autre me plaignoit, et disoit : et vos sauvages que vont-ils devenir, Quand reverrés vous Chibouctouk, le general me conseilla de ny plus aller, vû qu'il y avoit d'autres prêtres suffisants pour leur donner les secours spirituels, Je suis plus tranquille a Winchester parce que tous les françois ne m'appellent plus que Rosanvern, J'y dis tous les fêtes et dimanches la Ste Messe, Un prêtre anglois m'a prêté une chapelle. Je ne vois que fort peu de monde, mais tous catholiques, il y en a beaucoup dans cette ville, ainsy je demeure inconnû. Je vous prie de parler pour moy a Mr. de la Porte et au ministre afin de procurer mon elargissement, car quoy que je ne sois pas mal, je courre de grand risque si l'on vient a connoitre que j'ay changé de nom, J'ay écrit a ces Mrs. en consequence mais je conte que vous leur en rafraichiroit la memoire ; Il faudra me faire demander sous le nom de Mr. de Rosanvern aumonier de Mr. de la Jonquiere prisonnier de guerre a Winchester du vaisseau de la Gloire, si vous me faites l'honneur de m'ecrire voila mon adresse.

Je vous envois un memoire de l'argent que j'ay prêté a feu Mr. le Chr. de Saliés, qui se monte a la somme de 3171 liv. 13s, c'est de l'argent que j'avois pour les habitans de l'Acadie, et qu'il devoit me remettre a Quebec, Comme je n'ay point de billet, j'ay pris des certificats des personnes qui en avoient connoissance, Comme ce Mr. a quarante et cinquante mille livres de bien, j'espere que je ne perderay rien, je vous prie d'ecrire a Madelle. sa sœur, son addresse est a Madelle. de Saliés a Albi en Languedoc, Mr. de la Jonquiere s'est chargé d'un pareil memoire, et doit aussy luy ecrire en consequence.

J'ay tout perdu a l'exception de l'argent que j'avois pour ces habitans, J'ai fait jetter a la mer mon tableau par preference par qu'il m'auroit fait connoître, les anglois n'ont pas profité de grande chose des effets que j'avois pour mon Eglise, J'ay dechiré tous mes papiers et contes dont j'ay beaucoup de regret. Je feray ce que je pourray pour payer ces pauvres gens, Il ne me reste que ma redingotte et cinq chemises et quelques mouchoirs, Dieu soit loué, J'ay tout perdu, il me l'avoit donné, il me l'a oté, Je regrette plus les livres et les hardes de Mr. Maillard. La providence est grande, et voila toute nôtre resource ; vous qui êtes sur les lieux vous pourriés nous rendre service, nous n'avons jamais eu plus de besoin de pension, On nous l'avoit promis, ou si vous aviez occasion de voir Mr. de Mirepois de lengager a nous donner quelques petits benefices simples qui peuvent compatir avec nos missions, Car je ne les abandonneray pas qu'il n'y en ait un autre en ma place, et j'espere repartir le printems prochain s'il y vat quelques battiments, et voila ce qui me fait souhaitter de repasser en France avant l'hyver, et je vous prie en consequence d'employer tout vôtre credit, pour moy je fais ce que je puis et s'il ne faut que de l'argent je ne l'epargneray pas.

Je suis faché de ne pouvoir ecrire a nos Mrs., Mr. de la Jonquiere part demain a trois heures du matin, Ils verront par ma lettre tout ce que je pourrois leur ecrire, Je les salue de tout mon cœur Mrs. de Bugurieux, Haumon, le directeur de la Congregation, et le parent de Mr. Vallier, tous nos Mrs. dont je ne puis me rappeler leur noms et Mr l'abbé de l'Isle Dieu Je me recommande a leur prieres et Sts. sacrifices, Je suis avec tout le respect possible

Monsieur

Vôtre trés humble et

trés obeissant serviteur

R : Le Loutre ptre miss

De Winchester ce 12 juillet 1747

N'oubliez pas, je vous prie, de voir Mr. la Porte.

Relation du combat *rendu le* 14 *may* 1747 *par l'Escadre du roy commandée par Mr. de la Jonquiere Gouverneur Lieutenant general de la Nouvelle France chef d'escadre des armées navalles.*

Le 10 may le vent a l'Est frais nous appareillames des rades de La Rochelle 5 vaisseaux de guerre, une fregatte, une flutte, six

vaisseaux de la Compagnie des Indes, et 26 battiments marchands dont 19 êtoient destinés pour le Canada et les autres pour les isles de l'Amerique qui profitoient de nôtre escorte pour décaper. A 11 heures du matin nous fumes en dehors des pertuis et fimes routes les vents a l'Est.

Le 14 le vent au Nordest frais, êtant suivant nôtre point entre le Cap Hortegal et Finisterre, environ 19 lieües de terre nous decouvrimes a 8 heures le dimanche matin 17 voiles qui nous restoient dans le nordest, et qui venoient a toutes voiles sur nous; nous en fimes le signal au commandant qui aprés y avoir repondu fit signal de raliment et celui de forcer de voiles a la flotte, Nous arrivames sur l'escadre pour nous ralier et la frégate L'Emeraude qui chassoit avec nous de l'avant de l'Escadre continua sa route au plus prés du vent l'amure à tribord suivant ses instructions; dés que nous fumes raliés le general fit signal de se preparer au combat, et celuy d'ordre de marche sur trois colones faisant le ouest-surois du compas a petite voile pour donner le temps a la flotte de passer de l'avant. Les vaisseaux que nous avions decouvert s'approchoient beaucoup, nous jugeames que c'êtoit une Escadre angloise composée de gros vaisseaux, a onze heures la fregatte l'Emeraude se ralia, et passant a poupe du general, il la chargea de l'escorte de la flotte avec ordre de forcer de voile dans le surois, et de faire le ouest a la nuit, tandis que nous arretterions l'escadre angloise en combattant avec elle. Alors le general fit le signal de se mettre dans l'ordre qui suit

Le Diamant	52	canons, capitaine.....	Mr. Hocquart
Le Philibert	26	Compagnie	
Le Rubis	24	....	Mr. Macarty
Le Jason	52	de la compagnie.....	Mr. Becart
Le Serieu	60	le general.....	Mr. d'Aubigny
L'Invincible	74	St. George de la Compagnie	
L'Appollon	26	de la Compagnie	
La Thetis	18	de la Compagnie	
La Gloire	46	.....	Mr. le Ch de Saliés.

Puis il mit son pavillon et sa cornette et tous les vaisseaux mirent leur pavillons et leur flames, nous mîmes en pane dans cet ordre pour donner le tems a la flotte de s'eloigner pour faire paroître nôtre escadre plus forte qu'elle n'êtoit, le general fit mettre en ligne la flutte le Rubis, et trois battiments de la Compagnie qui êtoient le Philibert, l'Appollon et la Thetis, qui quoyqu'a deux batteries, n'avoient que leur seconde, et peu de

monde. Environ une heure aprés midi les premiers vaisseaux de l'escadre ennemie nous joignirent a une lieüe et mirent en pane, nous jugâmes par leur maneuvre qu'ils vouloient former leur lignes, Nous contames qu'ils êtoient 14 vaisseaux de ligne dont l'un de trois ponts et trois fregattes; alors nous fimes servir, mais l'Appollon et la Thetis arriverent sous le vent de la ligne, Nous eumes beau leur crier de reprendre leur postes, ils n'en voulurent rien faire, et firent vent arriere. dés qu'ils virent que les ennemis qui cêtoient appercû de leur maneuvre, forcoient de voiles pour venir nous joindre. Le general craignant que nous ne fusions coupés en gardant nôtre poste, et laissant entre l'Invincible et nous la place de ces deux vaisseaux, nous signal de luy aller passer a poupe, nous mîmes toutes voiles dehors pour nous raprocher de luy passant au vent de l'Invincible, quand il jugea que nous êtions assez proche, il amena nôtre signal, et fit celuy d'ordre de retraitte suivant

La Gloire
Le Jason
L'Invincible
Le Serieux
Le Diamant
Le Rubis

Mais voyant que son matelot de tribord n'êtoit pas a son poste, et laissoit un trop grand intervalle, les ennemis êtant presque a portée de canon, nous primes ce poste un peu avant trois heures; un vaisseau Anglois qui c'étoit detaché sur l'Appollon et la Thetis leur tira quelques coups de canons de chasse, le general cria à l'Invincible de revenir sur babord et de porter au sud pour couvrir ces battiments, l'Invincible angagea le combat avec ce vaisseau, peu de temps aprés nous tirames de nos canons de retraitte sur un vaisseau qui venoit dans nos eaux, nous fumes bientost jouint et enveloppés par l'Escadre ennemie, dont la plus grande partie s'acharna sur le Serieu, l'Invincible et nous fumes pendant tout le combat a demi-portée de pistolet les uns des autres, des premieres bordées que nous reçumes nôtre baton de pavillon fut emporté, on en fit mettre un autre au bout de la vergue d'artimon qui fut emporté tout de suite, nous en mîmes un troisieme aux bancs d'artimon, nous nous battimes des deux bords de l'arriere, et de la mousqueterie, Aprés une heure et demie de combat nous fumes hors d'état de maneuvrer, toutes nos voiles criblées, nos maneuvres coupées, les ennemis nous chaufoient bien et de prés, et nous êtions obligés de trop partager

nôtre feu pour pouvoir rallentir le Leur, nous avions deja perdu beaucoup de monde sur les guaillards et dans les batteries, nôtre Capitaine fit descendre le monde qui restoit sur les guaillards pour servir les canons, et y remplacer les morts, nôtre petit mat d'hune vint a bas, nous fessions toujour grand feu de cannon, mais il n'êtoit pas possible de resister a des forces aussy superieures; a 6 heures et demi nous vîmes le Commandant si fort a la bande que nous craignimes qu'il ne coulat bas, dans le moment il se rendit, et fut obligé de faire vent arriere pour se redresser et fermer ses sabords de la premiere batterie qui avoit êté engagée sous l'eau; nous continuames toujours nôtre feu, l'Invincible par les différentes maneuvres qu'il fut obligé de faire s'écarta de nous, nous restames seuls entourés de six vaisseaux qui nous mirent bientost hors de deffence, nôtre Capitaine eut la tête emportée d'un coup de canon, Enfin aprés quatre heures de combat, tous nos mats criblés ou emportés, plusieurs coups de canons dans l'eau, dont un traversoit la soutte aux poudres, ayant six pieds d'eau dans la calle, les pompes ne franchissant plus, ne pouvant plus gouverner, n'ayant plus aucune voile en l'air, ayant 90 hommes tués et de 60 de blessés, nous nous rendîmes a 7 heures du soir environnés de 6 vaisseaux qui nous chauffoient a l'envie l'uns de l'autres.

Noms des vaisseaux anglois.

Le Prince George, Amiral Amson	90	Canons
Le Devonsir, Contre-Amiral Waven	74	
Le Monmousth	64	
Le Prince Frederie	64	
La Defiance	60	
Le Winsor	60	
La Princesse Louisse	60	
Le Peimbroc	64	
Le Jarmouth	60	
Le Notimgam	60	
Le Chester	60	
Le Centurion	52	
Le Bristol	52	
Le Jalkam	52	
L'Ambuscade fregatte	40	
Le Faucon senoc	12	
Le Plustor brulot	8	

Du 8 mars 1748.

A Monsieur

Monsieur l'abbé Du Faux

Superieur du Seminaire des Missions

Etrangeres Rüe du Bacq

a Paris.

Monsieur

J'attendois vos ordres pour partir de Morlaix, mais je viens de recevoir une lettre de mon cher confrere Pressart qui m'apprend qu'il est partit de Paris pour se rendre a La Rochelle ou il espere être le 17 du courant, j'ay pris mon parti sur le champ et je partiray dimanche prochain pour Nantes et dela a La Rochelle, Je vois que Mr. de la Porte a oublié de vous envoier les ordonnances pour toucher 500 liv. de mes appointements, et 600 liv. du reste de la gratification qui m'avoit été accordée, de plus 200 liv. de gratification pour Mr. Maillard. Je viens de luy ecrire en consequence, et le prie de penser a moy. S'il oublioit, je vous priray de lui ecrire, et de même de faire un voyage a Versailles s'il etoit necessaire, aprés avoir reçû cette somme, vous payerez je vous en prie mes dettes. Car je ne doute point que n'ayez avancé quelqu'argent pour moy a Mr. Pressart qui êtoit chargé de mes affaires, et vous aurez la bonté de me faire toucher le reste a La Rochelle, d'ailleurs si ce moyen vient a manquer ce que je ne pense pas, ayez la bonté de me marquer ce que je vous dois et je renderay a La Rochelle a qui vous jugerez a propos pareille somme.

Je viens de finir mes affaires de famille. Je laisse mes revenus a payer jusqu'a parfait payement pour la somme de 8000 liv., ainsy je ne toucheray rien de dix ans pour le moins, j'auray vendû une partie du fond si ce n'est l'esperance que le ministre m'a donné de me faire avoir une pension de 800 liv. sur un benefice, Car presentement surtout en tems de guerre et dans un pais aussy dur que l'Acadie je ne pourray vivre de mes appointements si je n'ay quelque chose d'ailleurs, Comme je crains que le ministre ne m'oublie je vous prie de luy faire parler, J'apprends que l'eveché de Montpellier vient de vacquer, l'occasion est favorable. Si vous voyez Mr. de la Porte dites luy en un mot je vous en supplie. Il est facheux pour moy de me voir hors d'etat de faire aucun bien a mes sauvages et a mes Eglises, tandis que je seray occupé a payer des dettes que je n'ay contractées

que par les malheurs de la guerre ; Si vous voyez Mr. de la Porte, je vous prie de luy demander si a fait ecrire a Msgr. de Maurepas a la Compagnie en faveur de mon frere pour le controlle de St Malo qui doit vacquer bientost, le controlleur étant paralitique et hors d'état de regir son bureau, il me l'avoit promis en partant, je lui ay encore ecrit en consequence, Si faloit faire quelques depenses pour cela, soit port de lettres, soit même quelque gratification a quelque commis ou autres, n'epargnez rien, faites vôtre memoire, mon frere vous fera conter sur le champ vôtre deboursé, et il vous sera infiniment obligé, s'il falloit luy ecrire son addresse est: a Mr. Despréez Le Loutre controlleur a Pontecroix en Bretagne; Il m'est dû par Mr. le chr. de Grasse du Bar chev. de Malthe, Enseigne de vaisseau du departement de Toulon presentement a Grasse en Provence, une somme de 840 liv. que je luy ay prêté tant en Angleterre qu'a Caën, j'ay son billet payable a son retour chez luy, je lui ay ecrit, je luy ay fais ecrire, et je n'ay pas eû de ses nouvelles, Mon cousin Mr. Beau negociant a Morlaix pour me faire plaisir m'a conté cette somme et a pris son billet, je vous priray de demander a Mr. la Porte le moyen de se faire payer, Si on ne peut pas mettre arrest sur ses appointements ou &c. Je vous prie de me faire reponse a ses articles a La Rochelle, afin que j'en informe mon cousin. J'ay trouvé a Morlaix un sous diacre qui a un attrait tout particulier pour les missions. Il m'a fait offre de me suivre en qualité même de domestique, Il est de trés bonnes mœurs, Il n'a que dix huit mois de theologie, il [1] .....dans sa paroisse, ou il vit avec édification, Je luy ay promis de vous ecrire, il vous ecriray luy même, Il fera tout ce que vous jugerez a propos, et il renderay pedibus a Paris si vous agréez ses services. Je parts avec plaisir, Je n'aspire qu'a me rendre, je me recommande a vos prieres, et Sts. Sacrifices, Je salue Mrs. de Bugurieu, Ferbos et Benazet, tous mes chers confreres et nos Mrs.

Je suis avec un profond respect et soumission parfaite

Monsieur,

Vôtre trés humble et trés

obëissant serviteur R : Le Loutre

ptre miss.

De Morlaix ce 8 mars 1748.

1. Ce mot a été déchiré en décachetant la lettre. Il faut lire probablement : il *habite*.....

Du 30 mars 1748.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Du Fau
Superieur du Seminaire des Missions
Etrangères rüe du Bacq
a Paris.

MONSIEUR

J'arrivay dimanche dernier a La Rochelle—J'ai été a Rochefort ou Mr. de Giury m'a fait conter par ordre du conte de Maurepas les trois mille livres du Chr. de Saliés. J'ecris par la même poste au ministre et a Mr. de la Porte, pour les prier de vous faire compter les 500 liv. d'appointment et les 600 liv. de reste de la gratification de 1200 que le ministre m'avoit accordé, Je vous prie au premier jour qu'il donnera audience a Paris de luy parler en ma faveur pour avoir cette somme. vous n'oublirez pas de demander les 200 liv. de gratification pour Mr. Maillard, vous lui representerez comme je luy marque que j'ay fais des emprunts en consequence ; je vous prie de donner au dorreur 136 liv. Mr. Lefebvre a 60 liv. qui m'appartiennent vous les prenderez. Si je dois quelqu'autre chose vous aurez la bonté de payer. J'ay laissé de l'argent plus que suffisant a Mr. l'aumonier de l'Hopital general, qui remettera a Mr. de Lalane ce que vous aurez déboursé pour moy.

Je dois m'embarquer demain sur le Marquis de Tourni, plaise au Sgr que ce ne soit pas pour l'Angleterre, Fasse le ciel que j'arrive au port tant de fois desiré, nous ferons voile dans peu de jours avec le David sous l'escorte de la Friponne. Si nous allons en Angleterre vous aurez la bonté de travailler a me faire repasser en France, vous etes nôtre pere commun et c'est en vous que je mets mes interests. Je suis obligé a M. Bugurieu des indulgences, je les avois demandé pour tous les jours de l'octave. Je salue tous nos Mrs. directeurs missionaires et pensionnaires. Je me recommande a vos prieres et Sts. Sacrifices. Je suis avec tout le respect et soumission possible

Monsieur,
Votre trés humble et trés
obeissant serviteur R : LE LOUTRE
ptre. miss.

A La Rochelle ce 30 mars 1748.

La poste me presse.

V

ESTAT DE L'ACADIE

POUR LE

GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE

28 *novembre* 1731 [1]

La paroisse des Mines comprend la Grande Prairie et la Rivière du Canard. Dans ces deux endroits il y a 168 familles nombreuses, gens riches ; ces deux paroisses valent au moins 2500 l.

La paroisse de Beaubassin est éloignée de 25 lieues de la Grande Pré ; elle a 150 familles moins riches ; elle vaut au moins 800 l.

Copequit à 15 lieues environ de Beaubassin, a 68 familles et produit 300 l.

Pissiquit à 5 lieues de la Grande Pré, a 150 familles pauvres et vaut au plus 400 l.

Port-Royal où est garnison angloise et qu'ils nomment Annapolis Royal a 160 familles pauvres et vaut 300 l.

Ce pays ne peut pas se passer de 6 prêtres missionnaires séculiers, car les réguliers n'y conviennent nullement. Il n'y en est resté que trois : M de la Goudalie, M. de Lesclaches et M. Gaulin.

M. du Breslay en est revenu rebuté des persécutions de M. Armestrom et parce que M. de Samos (Mgr Dosquet) lui a ôté ses pouvoirs de Grand Vicaire. C'est un excellent prêtre très édifiant.....M. de Morinville (Noiville) est aussi revenu rebuté de ce que M. de Samos a fait M. de la Goudalie son Grand Vicaire à son préjudice, prétendant que par sa qualité de bachelier de Sorbonne, on ne pouvoit lui faire ce tort ; j'aurois fort souhaité qu'il eût bien voulu attendre la décision de ses plaintes ; car c'est un fort bon prêtre, très bon missionnaire qui prêche,

1. *Archives de la Marine et des Colonies, Paris.* Manuscrit de l'abbé Ferland.

qui sait la controverse, d'un bon esprit et d'un bon âge. Les missionnaires sont d'une grande importance à l'Acadie, les ministres anglois sont savants et des peuples simples s'accoutument aisément à un culte moins gênant.

Fait à Louisbourg ce 28 octobre 1731. [1]

ZEMER. ?

VI

DESCRIPTION DE L'ACADIE. [2]

L'Acadie est une presqu'ile qui tient a la terre ferme du Canada a 300 lieües de Quebec, ville capitale et episcopale, elle a été etablie par les François qui y firent un fort dans une de ses parties qu'on appelle Port Royal. Dans la guerre de 1710, Louis XIV ceda l'Acadie aux Anglois avec ses habitants, a ces conditions que les dits habitants jouiroient du privilege de professer la religion catholique, et qu'ils auroient le droit d'y envoyer des missionaires pour entretenir et soutenir la religion parmi les dits habitants. L'Acadie est divisée en six paroisses : la 1ere est

1. La fin de ce document fait voir quel était l'esprit qui dirigeait les autorités ecclésiastiques dans le choix des missionnaires destinés à l'Acadie : c'était un esprit de zèle religieux, aussi éclairé que prudent. Les évêques voulaient que ces prêtres fussent des hommes instruits, sages, expérimentés, ayant acquis pour cela la maturité de l'âge. N'était-ce pas ce que la sagesse pouvait inspirer de mieux ? Sans doute que cela ne faisait pas les affaires des prédicants dépêchés auprès des Acadiens pour les *protestantiser ;* mais on conviendra que les missionnaires n'étaient pas envoyés pour cela. Au reste, si ces missionnaires n'avaient pas été vraiment des hommes de Dieu, comment auraient-ils pu faire de leurs ouailles le peuple le plus moral et le plus religieux qui ait existé sur le sol de l'Amérique, de l'aveu même de ses ennemis ? Comment auraient-ils pu le préparer à devenir, comme il l'a été aux jours de ses épreuves, un peuple confesseur de sa foi ? Ce sont là autant de faits éclatants contre lesquels viendront se briser toutes les attaques dirigées contre eux.

Voir ci-après *Description de l'Acadie, 1748*, où sont répétées les mêmes recommandations qu'on vient de lire à la fin du document qui précède.

Note de M. l'abbé H. R. CASGRAIN.

2. *Archives du Séminaire de Québec.*

Cette description de l'Acadie est de l'écriture de l'abbé Le Loutre. On voit par la demande qu'il fait d'indulgences, dont il parle dans la lettre du 21 avril 1747 (voir page 30), que cette description se rapporte à l'année 1746.

Note de M. l'abbé H. R. Casgrain.

le Port Royal, ainsy nommé par les François ou Annapolis Royal, ainsy appelée par les Anglois.

Notez qu'il n'y a d'Anglois que dans le fort qui est au Port Royal le reste de l'Acadie est habitée par les François, les Anglois y vont seulement en commerce. Cette paroisse est desservie par Mr. Desenclaves, pretre de Saint Sulpice; elle peut avoir douze lieües d'étendue et environ deux mille communiants.

La seconde est la Riviere aux Canards, elle a pour prêtre M. de Miniac, grand archidiacre et vicaire general du diocese de Quebec; elle peut avoir 4 lieües d'etendue et environ quatre cents communiants.

La troisieme est le Grand Pré, elle a pour prêtre Mr. de la Goudalie, grand vicaire de l'Acadie, elle peut avoir 4 lieües d'etendue et environ mille communiants.

La 4me est Pigiguitk, ou il y a deux paroisses, l'une de l'Assomption et l'autre de Ste Famille; ces deux paroisses se servent du même prêtre qui est obligé de dire la messe les dimanches et fêtes ad turnum dans ces deux paroisses. Ce prêtre est M. Chauvreulx de Saint Sulpice; il y a une riviere entre ces deux paroisses, elles peuvent avoir dix lieües d'etendue et environ dix-huit cents communiants. On appelle ces trois dernières paroisses les Mines, parce qu'il y a quantité de mines dans cette partie de l'Acadie.

La 5me est Cobeguitk, elle a pour prêtre, M. Girard des Missions Etrangeres; elle peut avoir 15 lieües d'etendue et environ huit cents communiants.

La 6me est Beau-bassin ou autrement Chegueniсktouk, il n'y a point de prêtre resident depuis quatre ans. Cette paroisse peut avoir vingt lieües d'etendue et environ deux mille cinq cents communiants. Cette paroisse auroit besoin de deux prêtres, Notez que M.M. de Miniac doivent repasser en France, parce qu'il est incommodé de la vue, de la Goudalie, par son grand âge et qu'il est un peu sourd, Desenclaves parce qu'il est épuisé de la poitrine. Il faut observer que toutes ces paroisses sont dans l'interieur de l'Acadie; il y a plusieurs habitations françoises le long de la cotte de l'Est qui sont obligées de se servir du missionaire des sauvages, parce qu'elles n'ont point de prêtre.

Dans l'Acadie il peut y avoir 900 sauvages qui habitent dans les bois, dispersés le long des cottes dans l'espace de plus de 100 lieües; leur missionaire est Mr. Le Loutre des Missions Etrangeres, la mission est dans le haut de la Riviere de Chigabenakadi a douze lieües de Cobequitk, les sauvages s'assemblent

a la mission deux fois l'année ordinairement a la Pentecôte et a la Toussaint, le missionaire hyverne ordinairement à Chigabenakadi et l'eté il fait la visite de la mission pour instruire les Sauvages et les François qui habitent le long de la cotte de l'est.

De Chigabenakadi il part pour Chegekkouk qui en est eloigné d'environ 30 lieües, il y a dix familles françoises.

De Chegekkouk il va à Misliguesch et Haive qui en est eloigné de 25 lieües ; il y a douze familles françoises, et 3 a 400 cents sauvages qui s'y assemblent.

De la Haive, il se rend a Ministiguesch autrement le passage qui en est éloigné de 40 lieües, il y a huit familles françoises.

Du passage au Cap de Sable qui en est eloigné de 10 lieües, il y a 15 familles françoises et 2 a 300 cents sauvages qui s'y assemblent.

Du Cap de Sable a Tébok qui en est eloigné de 12 lieües, il y a dix familles françoises.

Il n'y a point eu jusqu'ici d'indulgence dans l'Acadie ; j'en demande pour ma mission des Sauvages. L'eglise est dediée a Sainte Anne qui en est la patronne : je voudrais avoir ces indulgences pour la Pentecôte depuis les 1eres vepres jusqu'aux 2des de l'octave inclusivement ; parceque c'est dans ce tems que les sauvages s'assemblent en plus grand nombre, et qu'un seul prêtre ne saurait les confesser tous dans 24 heures. J'en demande aussy pour M. Girard ; les patrons de son eglise sont saints Pierre et Paul, on les demande pareillement depuis les 1eres vepres de la fête de saint Pierre et Paul, jusqu'aux 2ndes de l'octave inclusivement, parce que sa paroisse est fort etendue et qu'un seul prêtre ne peut confesser le peuple dans un jour.

M. Le Loutre demande une relique bien authentique et une copie sans abreviation de la bulle des indulgences qui seront accordées pour la mission.

VII

DESCRIPTION DE L'ACADIE[1]

avec le nom des paroisses et le nombre des habitants—1748.

L'Acadie est une presqu'île qui tient à la terre ferme du Canada a 300 lieues de Québec, ville capitale et épiscopale, elle a été établie par les François qui y batirent un fort dans un de ses parties qu'on appelle Port Royal, dans la paix de 1712 Louis Quatorze ceda l'Acadie aux Anglois avec les habitants à ces conditions que les dits habitants jouiroient du privilège de professer la religion catholique, et qu'ils auroient le droit d'avoir des missionnaires pour les instruire dans la dite religion.

L'Acadie est divisée en six paroisses; la première est le Port Royal ainsi nommée par les François et présentement Annapolis Royale ainsi appellée par les Anglois, l'église est bâtie assez près

1. Cette Description de l'Acadie est une reproduction, avec additions et commentaires de celle de l'abbé Le Loutre (voir page 41). Elle est extraite des *Archives de la Marine*, à Paris.

D'après cette Description la population acadienne de la Péninsule formait en 1748 un total d'environ 9,150 communiants, répartis comme suit :

Port Royal	2000 communiants
Rivière aux Canards	600
Grand-Pré	1000
Pisiquid	1800
Cobequid	800
Takamigousch	150
Beaubassin	2500
Total	8850

De plus, il y avait à

Chegekkouk	15 familles
Mioliguesh	20
Ministiguesch	10
Cap de Sable	20
Tébok	25
Total	90

Ces 90 familles formaient une population d'à peu près 450 âmes ; car, dit Fremquet (*Voyage en 1752*), " les Acadiens peuplent beaucoup : l'on peut considérer les familles, l'une dans l'autre, entre 5 ou 6 enfants." Là-dessus, on peut calculer qu'il y avait un total de 300 communiants, lequel doit être ajouté aux 8850 indiqués plus haut, formant en tout 9150 communiants, c'est-à-dire 12,500 à 13,000 âmes.

Note de M. l'abbé H. R. Casgrain.

du fort, et c'est ce qu'on appelle la basseville, le curé s'appelle M. Desenclaves, les habitants sont établis des deux côtés de la rivière qui monte fort loin dans les bois, il y a douze lieues de pays de cultivé, l'on compte dans cette paroisse deux mille communiants.

Le fort est bâti de picquet et de terrasse, il est composé de quatre bastions, on y compte vingt quatre pièces de canons, en temps de paix il y a cent hommes de garnison, notez qu'il n'y a d'Anglois que dans le fort, le reste de l'Acadie est habité par les François, les Anglois y vont seulement en commerce.

Du Port Royal aux Mines il y a un portage de vingt lieues, il y a un chemin fait au travers des bois, c'est par ce chemin que les détachements de Louisbourg, du Canada, et les sauvages ont passé pour aller au siège du Port Royal.

La seconde paroisse est la rivière aux Canards, elle a pour curé M. de Miniac, grand archidiacre et vicaire général du diocèse de Quebec, il y a cinq à six lieues de pays bien cultivé, on y compte six cents communiants.

La troisième est le Grand Pré, elle a pour curé M. de la Goudalie grand vicaire de l'Acadie, il y a quatre à cinq lieues de païs bien cultivé, on y compte mille communiants.

La quatrième est Pegiguitk, c'est une rivière qui monte fort loin dans les bois, les habitants sont établis des deux côtés de cette rivière, il y a dix lieues de païs bien cultivé, dans cette rivière il y a deux paroisses, l'une de l'Assomption et l'autre de la Ste. Famille qui ont pour curé M. Chauvreulx, on y compte dix huit cents communiants dans cette paroisse il y a deux portages pour aller à la côte de l'Est, par l'un on va en canot d'écorse par différentes rivières, lacs et portages à Mioliguesh, par l'autre il y a un chemin fait au travers des bois qui est de vingt lieues et qui conduit à Chibouctouk où étoit mouillé l'Aurore commandée par M. de Vignau, on y passe des bœufs, moutons et volailles pour transporter à Louisbourg.

On appelle ces trois dernières paroisses du nom commun des Mines parceque l'on prétend qu'il y a quantité de mines dans cette partie de l'Acadie.

La cinquième est Cobequitk, c'est une rivière qui monte fort loin dans les bois, les habitants sont établis des deux côtés de cette rivière, il y a quinze lieues de païs cultivé, le curé est M. Girard, on y compte huit cents communiants.

De Cobequitk il y a un portage de dix lieues qui conduit à Takamigousch, il y a un chemin au travers des bois bien beau et bien fait, on y fait passer bœufs, moutons et volailles pour

transporter à Louisbourg, cette paroisse dépend de celle de Cobequitk, il n'y a point d'autres curés, on y compte cent cinquante communiants.

La sixième est Beau bassin ou autrement Chiquiniktouk, il y a huit rivières considérables toutes habitées par les François, il n'y a encore qu'une paroisse qui n'a point de curé depuis quatre ans, on y compte deux mille cinq cents communiants, il y faudrait deux prêtres.

De Beaubassin il y a un portage d'une lieue à la baie Verte, on y fait passer bœufs, moutons et volailles pour transporter à Louisbourg.

De Beau bassin on peut aller à Québec en quinze jours, on passe par la rivière St. Jean qui est vis à vis du Port Royal, dans cette rivière il y a quinze à vingt familles françoises, le reste sont des sauvages appelés Marichites qui ont pour missionnaire le père Germain Jesuite, de la mission de ces sauvages on va par les rivières, lacs, et portages tomber dans le fleuve St. Laurent à quarante lieues de la ville de Québec.

L'Acadie est fort fertile en bled, fourrage et bestiaux comme bœufs, vaches, moutons, chevaux et volailles de toutes espèces, de l'entrée du Port Royal la mer monte par la baie françoise dans toutes les rivières cy-dessus nommées et par marée les bateaux ou goëlettes du port de soixante tonneaux y vont en commerce.

Il y a trois missionnaires de l'Acadie qui doivent repasser en France après l'évacuation des Anglois de Louisbourg, M. de Miniac parce qu'il est incommodé de la vue, M. de la Goudalie parce qu'il est âgé et un peu sourd, M. Desenclaves parce qu'il est épuisé de la poitrine, ainsi l'Acadie se voit à la veille de n'avoir que deux prêtres savoir : M. Chauvreulx et Girard, on doit faire attention qu'il n'est pas expédient de laisser le Port Royal sans prêtre, à cause de la proximité des Anglois, il faudroit choisir un bon missionnaire sage et prudent pour menager les intérêts des François auprès des Anglois, ainsi l'on ne peut se prendre trop tôt pour en faire le choix et l'éprouver avant le temps de l'embarquement.

Dans l'Acadie il y a mille sauvages qui habitent les bois et qui sont dispersés le long des côtes depuis Campseau jusqu'au Port Royal. Ces sauvages s'appellent les Micmaks, ils sont tous baptisés et catholiques ennemis irréconciliables des Anglois, et très fidèles au roy de France ; ils vivent de pêche et de chasse et ne mangent jamais de pain que quand ils viennent chez les François ; ils ont pour missionnaire M. LeLoutre, la mission est

dans le haut de la rivière Chigabenacadie à douze lieues de Cobequitk, où ils s'assemblent au nombre de 300 à 400 deux fois l'année ; scavoir à la Toussaint et à la Pentecôte ; de Chigabenacadie on va en canot d'écorse par les rivières, lacs et portages, d'un côté à Chibouctouk et de l'autre côté à Mousquedabourg, il y a plusieurs habitations françoises le long de la côte de l'Est ; la première est Chegekkouk, le missionnaire y a fait bâtir une église il y a quinze familles françoises, c'est à trois lieues de Chibouctouk.

La 2de est Mioliguech à trois lieues de la Haïve, le missionnaire a fait construire une église, il y a vingt familles françoises et 300 à 400 sauvages s'y assemblent à la fin du mois de juin.

La 3me est Ministiguesch autrement dit le passage, le missionnaire y a fait bâtir une église, il y a dix familles françoises.

La 4me est Peaubourcoup ou autrement Cap de Sable, le missionnaire y a fait construire une église il y a vingt familles françoises et 200 à 300 sauvages s'y assemblent dans le mois d'aout.

La 5me est Tebok, le missionnaire y a fait construire une église, il y a vingt cinq familles françoises, tous les ans le missionnaire est obligé de visiter ces lieux pour visiter ces françois et sauvages.

VIII

MÉMOIRE DE L'ABBÉ DE L'ISLE-DIEU [1]

A M. STANLEY—VERS 1760.

MÉMOIRE *à présenter à M. de Stanley, ministre du Roy de la Grande Bretagne à la cour de France Par l'Abbé de L'Isle-Dieu, vicaire général du diocèse de Québec.*

A l'effet de savoir : de Son Excellence si sa cour permettroit qu'on lui fit les representations qui vont être cy-après exposées et qui se réduisent à trois objets.

1. " Copie du Mémoire remis à M. de Stanley à son départ de France pour se rendre a la Cour—1755."—*Archives de la Marine*—Paris.

Cette note se trouve en marge, au commencement du manuscrit. Mais la date 1755, qu'elle contient, est évidemment erronée, comme le contexte le fait voir clairement. Cet écrit est de 1761, et au plus tôt de la fin de 1760.

Le premier concerne un missionnaire qui est detenu à l'ile et au Chateau de Jersey depuis 1755, et si étroitement qu'il ne lui est permis d'écrire à qui que ce soit qu'à un correspondant qu'il a à Londres (M. P. Simon) et par qui on lui fait tenir les secours et l'argent nécessaire pour son entretien et sa subsistance.

Le second regarde un autre missionnaire que le gouvernement d'Angleterre vient de renvoyer de l'Acadie et de faire repasser en France après l'avoir retenu quelque temps prisonnier dans la rade de Portsmouth abord du vaisseau La Royalle Anne, sans qu'on lui ait rien dit n'y communiqué des raisons et motifs de son enlevement et de sa detention pendant le cours de l'un et de l'autre.

Le troisième et dernier objet de ce mémoire interesse enfin les Acadiens françois qui restent encore aujourd'hui dans l'Acadie, sous le gouvernement anglois et à qui le libre exercice et le culte extérieur et public de la religion ont été accordés non seulement par les différentes capitulations de Louisbourg, de Québec et de Montréal, mais par leur traité particulier de pacification et de neutralité qu'ils ont signé avec leurs missionnaires et les nations sauvages qui leur étoient alliées.

Quant au premier objet qui regarde le missionnaire qui est à l'isle et au chateau de Jersey depuis 1755 sans qu'on lui ait rien dit jusqu'à présent des raisons et motifs de sa détention, ni sur quel pied il y est regardé.

Si c'est comme simple passager, pris sur un vaisseau marchand dans la traversée de Quebec en France on convient du fait ; mais ce n'est pas un crime que d'avoir voulu repasser de Quebec en France puisqu'il n'étoit pas encore question de déclaration de guerre, et qu'il étoit muni des passeports nécessaires et à lui accordés par la seule puissance qui put alors les lui donner.

Il est également vrai que ce missionnaire (nommé Louis Després Le Loutre) fut d'abord conduit à Portsmouth, àbord du vaisseau l'Oxford, où il fut étroitement resserré et ensuite à Plistmouth à bord du vaisseau Le Royalle George, où il fut également gardé à vue sans pouvoir obtenir la permission de descendre à terre, sous quelque caution qu'il put alors offrir et sans que les chefs de l'amirauté ayent même crû devoir repondre à aucune des différentes requêtes qu'il prit alors la liberté de leur faire presenter, pour savoir les charges qui pouvoient être contre lui, offrant par ses différentes requêtes de se presenter et repondre à l'examen qu'on jugeroit à propos de lui faire subir ; et pour toute reponse on le fit transferer de Plistmouth à l'isle et au chateau de Jersey, où il est depuis plus de 5 ans.

Si contre toute vraisemblance ce missionnaire est regardé comme prisonnier de guerre, il semble qu'il étoit dans le cas de l'échange, ou d'être renvoyé sur sa parole, et sous telle caution qu'on auroit jugé à propos de lui demander. Cependant rien de tout cela ne s'est fait jusqu'à present en faveur de ce missionnaire dont on prolonge et on perpetue la détention, sans lui en dire ni les raisons ni les motifs.

Si enfin ce missionnaire est regardé comme prisonnier d'état, il semble que 5 ans sont plus que suffisants pour acquerir la preuve des faits et charges qu'on peut lui imputées et dont il lui seroit aisé de se justifier, si on vouloit lui en fournir l'occasion et lui en donner la permission, qu'il auroit d'autant plus lieu d'attendre et d'espérer que dans tout gouvernement policé et subordonné à des lois justes et équitables il est contre le droit naturel de juger et de condamner quelqu'un sans l'entendre et plus encore de lui faire subir la peine d'un jugement qu'on n'a pas encore porté contre lui, mais voici ce qui paroît encore plus étonnant et dont peut être le gouvernement et le ministre d'Angleterre ne sont point instruits.

En supposant contre toute apparence et toute vraisemblance que le missionnaire dont il s'agit seroit regardé comme prisonnier d'état, il semble qu'il ne devroit pas paroître juste que ce fut à ses dépens et qu'il fut obligé de se fournir lui-même ou par ses amis et ses bienfaiteurs à son entretien et sa jouissance... [1] C'est cependant un fait dont il seroit d'autant plus aisé d'administrer la preuve que c'est par un banquier de Londres qu'on lui a fait fournir jusqu'à présent et depuis bientôt 6 ans tout ce qui lui a été nécessaire ; mais voici ce qui doit paroître encore plus surprenant au ministre d'Angleterre (si jusqu'à présent il a ignoré) c'est le prix exorbitant et disproportionné qu'on exige de ce missionnaire pour sa pension qui jusqu'à lors a été de 1200 liv. (argent de France) et c'est sur cela qu'on supplie M. de Stanley de vouloir bien dire s'il croit que sa cour trouvera bon qu'on lui fit de simples et respectueuses representations de la part de ce missionnaire.

A l'égard du second missionnaire (nommé M. de Manachs) depuis 1750 en Acadie et qui vient d'être arrêté, ensuite conduit en Angleterre et enfin renvoyé en France, après un temps de détention et de prison dans la rade de Portsmouth, à bord du vaisseau La Royalle Anne il est vrai que son sort a été moins malheureux que celui du premier qu'on retient depuis bientot

1. Ces points sont dans le manuscrit.

6 ans à l'islet et au chateau de Jersey et de la manière la plus étroite et la plus resserrée, quoiqu'ils ne soient coupables ni l'un ni l'autre de quoi que ce soit qu'on puisse leur imputer, ni contre le gouvernement ni contre aucuns des sujets du roy de la Grande Bretagne.

Cela supposé et d'après l'innocence reconnue de ce second missionnaire et au point de l'avoir renvoyé en France, faute d'avoir pu le convaincre d'aucune fautes qui aient pues donner occasion à son enlevement et à sa détention, il paroît bien étonnant qu'on ait cru pouvoir priver la nation sauvage et les habitations françoises dont il avoit soin des secours spirituels qu'ils étoient dans l'usage d'en recevoir pour le libre exercice extérieur et public de leur religion à eux accordés dans les différentes capitulations de Louisbourg, de Québec, de Montréal et spécialement stipulé et accordé par le traité particulier de pacification et de neutralité qu'ils ont été volontairement et librement signer au gouvernement d'Halifax et des autres postes et forts dont ils se trouvoient alors plus à portée et plus voisins.

Si la cour et le ministre d'Angleterre permettent qu'on le leur représentent ici il semble et on ose dire que c'est enfreindre de la part du gouvernement d'Angleterre le plus important article des différentes capitulations qu'on a cy devant citées et le plus favorable aux Acadiens qui sont encore sous le gouvernement anglois, aussi est-ce ce qui a donné lieu au troisième et dernier objet de ce mémoire où l'on va exposer le plus brièvement qu'il sera possible le besoin que ces pauvres Acadiens ont d'un missionnaire et le droit qui leur a été réservé d'en demander pour profiter de la liberté de religion qui leur a été accordée dans le traité de pacification et de neutralité qu'ils n'ont signé qu'à cette condition par eux stipulé et à eux accordé par le gouvernement d'Angleterre.

Comme on n'imagine pas que M. Manach le second des deux missionnaires dont il est parlé dans ce mémoire ait enfreint aucuns des articles onereux de la capitulation, il paroît juste et naturel de reclamer pour lui et pour les sauvages les articles qui leur sont favorables... d'autant plus qu'il ne reste actuellement en Acadie qu'un seul et unique missionnaire (nommé M. Maillard) qui à la vérité a beaucoup à se louer du gouvernement et du bon traitement qu'il en éprouve journellement suivant le récit qu'en fait lui-même le missionnaire qui vient de nous être renvoyé et qui se loue également des mêmes traitements qu'il en a reçu jusqu'au moment de son arrêt et de sa détention... mais il est aisé de voir et de juger qu'un seul missionnaire ne peut

pas fournir les secours spirituels à 235 familles qui restent encore en Acadie sous le gouvernement anglois et qui sans compter les sauvages composent au moins 1500 habitants, qui indépendamment de 1500 habitants françois qui se trouvent encore aujourd'hui en Acadie.[1] Les sauvages dont il a été parlé cy contre et qui professent comme eux la religion catholique apostolique et romaine sont au nombre de plus de 3000... dont il est aisé de conclure que comme on l'observe cy contre un seul missionnaire ne peut procurer des secours spirituels à plus de 4500 personnes et d'autant moins que les postes qu'occupent les sauvages sont très éloignés de ceux des Acadiens françois au milieu desquels le seul missionnaire qu'ils ont fait sa residence habituelle.

Il s'agiroit donc de supplier la cour d'Angleterre de permettre qu'en conformité et en exécution du traité de pacification et de neutralité qu'ils ont signés et auquel aucun d'eux n'a jusqu'à présent déroger.....elle voudra bien permettre qu'on leur fit repasser de France le même missionnaire qui leur a été enlevé (M. Manachs) surtout dès qu'il n'a été atteint ni convaincu d'aucune faute et qui ait pu lui mériter le sort qu'on lui a fait subir et surtout dans le temps et circonstances où il venoit de recevoir de la part du gouvernement les marques les moins équivoques de contentement et de satisfaction.

Si cependant la cour et le gouvernement d'Angleterre trouvoit de la difficulté ou même une simple répugnance à ce qu'on fit repasser ce même missionnaire en Acadie, on espère du moins qu'en exécution des différentes capitulations dans lesquelles ces habitants ont été compris, il sera permis de leur envoyer un autre et nouveau missionnaire à qui il sera instamment recommandé de se conformer aux engagements respectifs des deux couronnes, en se renfermant dans les simples fonctions de son ministère sans contrevenir en rien aux règles de regime et de police du gouvernement sous lequel il se trouvera.

[2] [Que M. de Stanley a cru pouvoir se charger en partant de France de deux lettres dont il est parlé cy contre la première pour M. LeLoutre prisonnier à Jersey depuis 1755, la seconde pour M. Maillard seul et unique missionnaire à l'Acadie sous le gouvernement d'Angleterre.]

L'abbé de Lisle-Dieu ne peut se resoudre à finir et à terminer ce mémoire sans prendre encore la liberté de demander lui même une nouvelle grâce à la cour d'Angleterre, surtout d'après

1. *Sic.*
2. Cet alinéa était en marge sans indication d'endroit.

la permission qui lui a été accordée d'écrire aux supérieurs des ecclésiastiques et aux supérieurs des communautés religieuses qui sont restés au Canada depuis les capitulations de Québec, de Montréal, et de Trois-Rivières...et cette nouvelle grace seroit qu'il lui fut également permis d'écrire à M. LeLoutre à l'île et au chateau de Jersey... Du moins pour lui rendre compte de l'état de sa famille, et des petits intérêts temporels qu'il peut avoir en France, sous la condition toutefois qu'il fera passer ses lettres par Londres et qu'elles seront soumises à l'examen et au jugement qu'il plaira à la cour et au gouvernement d'Angleterre d'en porter, soit pour les supprimer ou les laisser passer à leur destination.

A l'égard de la permission d'écrire au seul et unique missionnaire (nommé M. Maillard) qui reste encore aujourd'hui dans l'Acadie et à qui le gouvernement d'Angleterre a accordé son logement et son habitation au fort d'Halifax avec la permission d'y exercer librement les fonctions de son ministère en faveur des François, l'abbé de Lisle-Dieu demande si la permission qui lui a été donnée d'écrire aux ecclésiastiques qui se trouvent encore aujourd'hui en Canada depuis Québec jusqu'à Montréal ne peut et ne doit pas s'étendre jusqu'à celle d'écrire au missionnaire et de lui envoyer les choses nécessaires à l'exercice de son ministère, mais toujours et uniquement par la voie d'Angleterre.

IX

ARTICLES DE SOUMISSION[1]

DES ACADIENS

6 février 1760.

Articles de soumission fait et arrêté ce jourd'hui 6 février 1760 par M. Menack, prêtre, françois Arsenau, Abraham Dugas, Michel Bourg et paul le Blanc, tant pour eux que pour les habitans françois résident à Miramichi, richibouctou, Bouktop, Memramkouk et petkoutick, à Joseph Freye esqr., Colonel commandant la garnison de Sa Majesté Brittanique au fort Cumber-

1. *Archives de la Marine.* Paris.

land et au nom de Son Excellence Charles Lawrence esqr., gouverneur commandant pour Sa Majesté dans toute la province de la Nouvelle Ecosse.

1° Nous nous reconnoissons, nous et les habitants cy dessus mentionnés pour sujets et dépendants de Sa Majesté Britte. et nous le faisons par ces presentes.

2° Nous promettons et nous nous obligeons, nous et les habitans des lieux cy dessus mentionnés et qui y resident actuellement de nous rendre à la Baye Verte au printems et le plutot qu'il nous sera possible et d'apporter avec nous nos marchandises, effets, armes et tous les batimens de mer que nous avons en notre possession.

3° Nous promettons pareillement, qu'immédiatement à notre arrivée à la Baye Verte, nous remettrons tous les batimens qui sont pour le présent en notre possession dans les uns ou les autres des endroits cy dessus mentionnés et qui ont été pris sur les sujets de Sa Majesté Britte. pendant le cour de l'année 1759 à l'officier commandant la garnison du fort Cumberland ou à tel autre officier qu'il commettra pour les recevoir, afin qu'il en soit disposés ainsi que les loys du gouvernement Brittanique le regleront en pareil cas.

4° Nous promettons pareillement, de remettre en même tems toute l'artillerie et autres armes à feu que nous avons en la garde de l'officier commandant au dit fort, ou de tel autre officier qu'il commettra pour ce, jusqu'à ce que Son Excellence, le gouverneur commandant en chef dans la province ait finalement reglé et conclu les termes de la soumission que nous faisons icy au Colonel Freye.

5° Que tous les habitans de Petkoutiak et de Memramkouk viendront se rendre à Beauséjour au printems et aussitôt que les autres le feront à la Baye Verte et qu'ils apporteront avec eux tous leurs effets mobiliers, leurs armes et qu'ils suivront les ordres qui leur seront donnés de la même manière que le feront ceux qui se rendront à la Baye Verte.

6° Nous promettons en même tems et nous nous obligeons pour nous et pour les habitans cy dessus que si aucun de nous vient à avoir connoissance de quelque attaque projetée contre aucuns des sujets de Sa Majesté Brittanique, d'en donner avis le plus promptement qu'il sera en notre pouvoir aux di sujets de Sa Majesté dans l'endroit ou dans les endroits que l'on auroit dessein d'attaquer, et d'obéir à tel ordre ou instruction que le Colonel Freye ou l'officier commandant au fort Cumberland donnera pour parvenir à l'heureuse conclusion d'une paix entre

Sa Majesté Britte. et nous, nous reposant sur la droiture du Colonel Freye, qu'il ne donnera pas d'autres ordres que ceux qui seront pour notre bien et les interêts de Sa Mé. Britte.

Et pour marque de notre sincère contentement et acquiescement aux articles cy dessus exprimés nous avons chacun de nous apposé notre signature et notre cachet les jours et ans sudit.

Signé MANACH, Pte. x marque de françois Arsenau
ABRAHAM DUGAS. marque x de Michel Bourg
marque de paul x le Blanc
marque de pierre x Gautrot
marque de pierre x Suro

N. B.—Le cinquième article a été inseré par erreur, M. Manach n'ayant pas les pouvoirs suffisants des gens y mentionnés, cet article doit être retranché et être de nul effet : et sur les representations qu'il a fait qu'il peut arriver qu'on ne puisse pas remettre tous les Batimens, le Col. Freye déclare qu'il n'exige rien de plus sinon que les habitans dont est question feront tous ce qui dependra d'eux et que s'il y a quelqu'un de ces batiments qu'ils soient obligés de laisser après eux, ils seront mis en sureté au profit et pour le compte de Sa Majesté Britte.

Joseph Freye, Esqre. colonel commandant la garnison de Sa Majesté Britte. au fort Cumberland dans la province de la Nouvelle Ecosse.

En conséquence de la soumission cy dessus faite et signée par M. Manach et les trois autres personnes y mentionnées tant pour eux que pour les habitans.

Je m'engage par ces présentes pour et au nom de Son Excellence Charles Lawrence, Esqre, gouverneur pour Sa Majesté Brittanique et commandant en chef dans la province susdite à ce qui est porté dans les articles qui suivent, savoir :

1° Que je remplirai strictement et inviolablement mes engagements vis à vis le susdit peuple françois ainsi qu'il est porté dans le manifeste que j'ai fait publier le 19 9bre dernier et auquel je me suis obligé.

2° Je promet et m'engage par ces présentes qu'on laissera aux habitans susdit la propriété de tous leurs effets légitimes et qu'on leur payera la juste et entière valeur de toutes leurs armes à feu ; dans le cas ou Son Excellence le gouverneur Lawrence ne jugera pas qu'il convienne aux intérêts de Sa Majesté qu'on les leur rende.

3° Que, sur la ponctualité de M. Manach, et des autres à effectuer les engagements cy dessus, je promet par ces présentes (s'il

plait à Dieu me conserver la vie et la santé) de solliciter pour eux le gouverneur ou le commandant en chef de la ditte province, pour leur procurer les meilleurs conditions que la constitution du gouvernement anglois pourra permettre de leur assurer.

En foy de quoi, j'ay signé et scellé ces présentes, le 6 février 1760 témoins Jean Judier, N. May, Jn. Huston, John Butler, Lier, John, Moss, J. hostaye.

Signé J. Freye.

Copie collationnée sur les manuscrits conservés aux archives du Ministère de la Marine.

Louis Roulaud.

X

LETTRES

DE

M. L'ABBÉ MAILLARD[1]

MISSIONNAIRE EN ACADIE.

A Monsieur,
Monsieur de Montigny, Directeur du Séminaire
des Missions étrangéres à Paris.

De Loüisbourg. 2. 7bre 1735.

Monsieur,

Le plaisir que je ressens dans la liberté que je prens de vous écrire, est du moins aussi grand que celuy que votre charité vous fera trouver dans le recit que je vais vous faire de mon

1. *Archives du Séminaire de Québec.*

L'Abbé Maillard succéda à l'abbé de Saint-Vincent dans les missions Micmaques, et il y résida de 1735 à 1768, époque où il mourut à Halifax, c'est-à-dire durant l'espace de trente-trois ans.

Franquet, dans son *Journal*, écrivait en parlant de la mission de Maligaoueche :

" Nous avons été visiter l'Isle de la Sainte-Famille ou l'abbé Maillard a établi la mission des Sauvages ; elle est à deux lieues du petit Saint-Pierre, séparée de la grande terre du sud de l'Isle par un bras de 100 toises de largeur. Elle est couverte de bois franc propre à la construction. L'établissement que ce missionnaire y a fait au compte du Roy n'est jusqu'à présent point considérable. Mais il a dessein de l'étendre."

Note de l'abbé H.-R. Casgrain.

voyage, sans vous parler de l'étrange étonnement où m'a jetté la vüe d'un bâtiment, dont la grandeur est énorme, et où l'industrie humaine a sçu se ménager des commodités qu'on croiroit ne pouvoir jamais trouver qu'à terre.

Nous sommes partis de l'Isle d'Aix le 24. de juin jour de St. Jean. On mit à la voile à onze heures du soir. Le bâtiment qui faisoit voiles pour le Canada n'a cessé de nous accompagner jusqu'au grand Banc sur lequel on a croisé par ordre de la cour pendant cinq à six jours. L'appréhension où l'on étoit que les Anglois ne fissent quelque peine aux pêcheurs françois, a fait qu'on s'est mutuellement escorté jusqu'au dit lieu ; tout étoit si paisible d'une part et d'autre, que chacun s'est déterminé à poursuivre sa route, le Heros à Québec, et le Rubi à l'Isle Royale.

Le temps de la navigation a été des plus heureux si vous en exceptés les cinq premiers jours. Le Ruby qui passe pour infecté depuis son voyage au Levant, exhaloit un air si pernicieux qu'en ces cinq jours de tems on a jetté quatorze hommes en mer. Le mal les prenoit à la poitrine et les suffoquoit presque en même tems. Tout étoit consterné. La terreur s'étoit déjà emparée des plus forts. Les priéres jointes aux excellens conseils que Dieu seul suggére dans des conjonctures si critiques, ont banni l'infection du bâtiment, et par conséquent modéré l'activité du mal. Il étoit tems que le ciel prit le party des affligés, autrement la mer nous eût infailliblement à tous servi de sépulture.

J'ay, graces à Dieu, fait cette traverse avec toutes sortes d'agrémens. Une heureuse société composée de personnes toutes de marque et de bonne Religion, ne m'a pas permis d'engendrer de mélancholie, bien moins encore de réfléchir sur les risques qu'on court à voguer sur un élément si fougueux. J'ay outre cela très utilement employé mon tems à repasser plusieurs traités de morale ; et je m'y suis porté, si je l'ose dire, avec une ardeur presqu'égale au besoin que je ressentois vivement en avoir. Ce qui fait que je n'ay nullement ressenti les atteintes de cet ennui qui rend les personnes insupportables à elles-mêmes. Au contraire, pour vous parler avec franchise et sincérité, je suis en quelque sorte fâché de n'être plus à bord, parce que je crois ne trouver de longtems occasion de vacquer si constamment à l'étude. Quoiqu'après tout je préfére encore d'être à terre, et que je desire me rendre au plutôt à la mission où Dieu me destine par votre entremise.

Nous sommes aussitôt arrivés que nous avons vu la terre. Les brumes épaisses qui régnent sans cesse sur cette mer, nous ont privé du charmant plaisir de la voir quelques jours avant que

d'y arriver. L'inquiétude où un chacun de nous étoit de sçavoir si les terres étoient voisines où encore éloignées, n'étoit pas petite. Enfin le 13. Aoust nous nous sommes rendus dans les rades de Loüisbourg. La joye que tout le monde ressentoit est inexprimable. Le bâtiment n'eût pas plutôt donné le signal de son arrivée, que la principale batterie de la ville, tous les vaisseaux marchands, jusqu'aux brigantins, se mirent en devoir de le salüer: chacun faisoit tour à tour gronder son tonnerre; le feu fut d'une demy heure. Spectacle qui m'a frapé, parceque tout m'est nouveau. Mr. de St. Vincent qui s'est heureusement trouvé à Loüisbourg dans cette conjoncture, vint audevant de moy dans la persuasion où il étoit qu'on luy envoyoit un suplément: je pris aussitôt congé des Messieurs de bord, pour me rendre avec luy au logis de Mde. Chevalier, refuge ordinaire des missionnaires. Nous allâmes de là en diligence saluer Mr. le Gouverneur et luy presenter vos lettres. Il nous reçût, mais bien moins en homme de cour qu'en vray protecteur des missionnaires. Il desira sçavoir avant toutes choses l'état de la santé de Mr. de Brisacier et de la vôtre, sur quoy je l'ay pleinement satisfait. Il tomba ensuite sur l'article des missions. Il nous dit qu'il avoit éprouvé par luy même quelle étoit la vie des missionnaires, surtout dans le dernier voyage qu'il avoit fait avec Mr. de St. Vincent; qu'il songeoit très sérieusement à nous procurer toutes les petites commodités qui pouvoient en adoucir les rigueurs. Qu'après l'expédition des affaires les plus importantes de Sa Majesté il ne pensoit plus qu'à se prêter tout entier à nous pour délibérer sur ce qui nous regarde. Enfin il nous témoigna ne pouvoir trouver plus grande satisfaction qu'à s'entretenir avec nous de l'œuvre de Dieu. Il me paroît véritablement qu'il a promis dans le dessein d'accomplir. Mr. de St. Vincent ne tiendra pas un autre langage en vous parlant de l'exposé qu'il a fait pour le commissaire ordonnateur, des choses nécessaires aux chapelles des missions.

Je n'entreprens point de vous faire icy l'éloge du cher confrère que Dieu m'a donné. Le détail que j'aurois à faire de ses bonnes qualités, seroit sans fin. Je dis seulement que Dieu l'a fait naître pour être ce qu'il est. Son humeur s'accommode parfaitement avec la mienne. Sa charité est sans bornes; la peine qu'il a prise à étudier une langue sans principes et sans méthode, et qu'il a apprise en si peu de tems au grand étonnement de tout le monde l'amour qu'il a pour ses ouailles, le désir qu'il a de me voir au plutôt en état de faire comme luy les fonctions de patriarche, joint aux mouvements qu'il se donne pour cela, en

sont des preuves suffisantes. Félicités vous, Monsieur, d'avoir trouvé un si bon sujet; pour moy je bénis Dieu du thrésor qu'il fait trouver en sa personne. Nous sommes icy ensemble à faire nos petites provisions, et prêts à partir à la plus prochaine occasion. Nous vivons dans une parfaite union avec les RR. PP. Recollects; c'est le changement qui a opéré cette merveille : car depuis que leur petite société est renouvellée, on n'a pas eû le moindre différend. Le Père Etienne leur Supérieur est tout à fait homme de bien, solidement pieux, suffisamment éclairé, particuliérement sur la morale, et passablement bon prédicateur, en un mot digne de présider.

Je ne vous diray rien de l'état des missions, parceque je ne parlerois que sur un J'AY OUI DIRE; non plus que du progrès que je fais dans l'étude de la langue jusqu'à ce que j'aye atteint le printems de 1736. Je laisse à Mr. de St. Vincent qui sçait et qui a vu, à vous informer de toutes ces choses dans une relation assés ample qu'il en a fait, et qu'il adresse pour cela à Monsieur de Brisacier. Je vous parleray encore moins du Païs où je suis actuellement, persuadé que vous savés mieux que moy ce qu'il en faut dire et ce qu'il en faut taire. Après tout s'il m'est permis d'effleurer seulement en passant ce qui fixe les yeux de l'homme le moins curieux, et le moins porté à observer, je confesse n'avoir vu dans Loüisbourg que deux choses dignes de remarque, son enceinte et ses soûterrains. On voit que dans le dessein de ses fortifications, tout y est heureusement conçû, et fidellement éxécuté dans ce qu'il y a déja de fait. On remarque trois batteries entre toutes les autres bonnes et bien fortes, toûjours prêtes à faire feu, et justement placées aux endroits où l'ennemi est redouté. Le soûterrain est spatieux, très bien voûté, l'épaisseur de ses flancs est de 19 piés. C'est un azile assûré pour les habitans du lieu, et qui peut-être les mettera plus d'une fois à couvert des furies de la bombe, et des coups de canon, car l'Anglois se rend icy suspect de jour en jour. Au reste le païs considéré en luy même n'est ni beau ni bon. Il n'est pas beau, car les brumes qui y sont aussy fortes au solstice d'été qu'à celuy d'hyver, sans parler des pluyes qui y sont très fréquentes, le rendent déplaisant dans toutes les saisons. Vous y excepterés néanmoins quelques jours de l'automne, pendant lesquels Phœbus apparamment moins courroucé qu'à l'ordinaire daigne par intervalles nous montrer sa belle tête et nous favoriser de quelques uns de ses rayons. Ce païs n'est pas bon, car son terroir n'a pour toutes qualités qu'une humidité qui pourrit. Si on y veut faire des jardins, et pratiquer quelques petits potagers, il faut employer

une terre étrangére, laquelle, quoique cultivée avec soin, ne rend jamais la graine qu'elle produit, pareille à celle qu'on luy a confiée. Tout ce qui sert à la vie et au vêtement, est d'outremer. Les framboises, les sapins et la prusse sont les seules choses qui croissent en ce païs, et qui en font toutes les misérables richesses. Comme je considére icy le païs en luy même, je ne parle point des douceurs que la mer luy procure. La prusse est une production d'arbre dont on se sert pour faire une sorte de biére assés bonne, médecinale et d'un grand secours pour le païs vû que l'eau naturelle n'y est pas même potable. Tout ce que je viens de vous dire n'est nullement hyperbolique; c'est un aveu de tous ceux qui y demeurent, et qui ont parcouru l'Isle.

Mais comme ny la bonté, ni la stérilité des climats n'a du nullement me toucher eû égard à ce que Dieu me fait la grace d'entreprendre ; je dois aussi m'embarrasser fort peu des bonnes ou des mauvaises qualités de la terre que j'habite, pour veû que j'y trouve ce que j'y cherche. Une des choses que je dois actuellement demander au Pére de famille (selon ce que m'en insinüe le pieux langage de Mr. de St. Vincent) est telle, que puisqu'il daigne m'employer à sa moisson, il me fasse toute ma vie abhorrer l'esprit de mercenaire en m'inspirant l'esprit opposé.

Mr. de St. Vincent vous a suffisamment informé de tout ce que Monsieur Tremblay desire sçavoir sur le sujet de feu Mr. Courtin. La vérité est qu'il avoit quelques effets dont une partie a été vendüe sans sçavoir ce qu'est devenuë l'autre. On dit de plus que les personnes chés qui il se retiroit se sont approprié le reste comme à elles appartenant, soit en disant qu'il leur étoit redevable, ou qu'enfin elles interpretent la volonté du mort en leur faveur. Le commissaire ordonnateur sçait ce qu'il en est; mais sa reserve sur cet article donne à penser qu'il n'ose luy même parler, encore moins procéder contre ces personnes. J'ay fait bien volontiers ce que Mr. Tremblay m'avoit enjoint de faire dans la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire à la Rochelle à ce sujet, quoique Mr. de St. Vincent m'ait cent fois dit et redit que ce n'étoit que démarches inutiles et peines perduës. S'il est possible de retirer quelque chose de ce qui a été apprétié et vendu, je vous le feray sçavoir pour l'an prochain, parce que comme il nous faut incessamment partir pour la mission, je croy ne pouvoir raisonnablement vous satisfaire cette année sur cet article.

Je n'ay point encore vu Mr. de St. Poney, et il y a apparence que je ne le verray de longtems. Car la distance qu'il y a de chés luy chés nous, est considérable. Je n'ay rien d'ailleurs qui

m'engage à l'aller trouver. Mr. Chauvreux qui va dans ces quartiers en qualité de missionnaire, s'est chargé bien volontiers de luy rendre les lettres, la décision manuscrite de Mr. de Montorcier avec le livre qui luy sont addressés.

Vous m'excuserés, Monsieur, si je n'ay rien de plus sérieux à vous écrire. Quand Dieu m'aura fait passer par les épreuves de la vie Apostolique, j'auray pour lors occasion de trouver matiére plus convenable à ma plume. Comme vous ne m'avés envoyé icy que pour continuer ce que la divine miséricorde a bien voulu commencer, j'espére par les graces que vos bonnes priéres m'attireront, ne me jamais écarter de cet esprit qui fut toujours le vôtre et celuy de toute la maison dont je me glorifieray toujours d'être le très humble sujet. Je suis, Monsieur, avec toute la reconnoissance et le respect que je vous dois, votres très humble et très obéissant serviteur.

P. Maillard,
Miss. des sauvages.

Je vous prie d'assûrer Mr. de Brisacier de mes très humbles respects, aussi bien que tous les Messieurs du Séminaire. Nous les prions instamment de se ressouvenir de nous dans leurs SS. Sacrifices.

Du 24 octobre 1737.

Monsieur,

Vous m'excuserés quand vous sçaurés que j'ay écri l'an passé, quoique mes lettres ne vous ayent point été remises. Je bénis Dieu de tout mon cœur, de ce que vous nous ayiés envoyé M. LeLoutre qui va hyverner avec moy à Maligaoueche dans le Cap breton, pour se mettre au plutôt au fait de la langue, et travailler par ce moyen efficacement à la sanctification du Mikmak. Vous l'aviés destiné des à Paris pour remplacer Mr. de St. Poncy, ce qui ne se peut aisément faire cette année. faute d'occasion, et ce qui ne se fera pas l'aûtre, eû égard au grand besoin où sont les sauvages de l'Isle et du cap de missionnaires. J'ay réfléchi surtout ce que vous m'écrivés à ce sujet, j'en ay parlé à M. de St. Ovide, qui me répondit que ce que je disois se combattoit, attendu que je n'avois rien de plus pressé à luy dire tous les jours que je ne suffisois pas seul pour parcourir en un an des païs immenses ; que M. de St. Vincent qui partageoit les travaux, passoit cette année en France ; que les sauvages devoient par

conséquent tomber dans une indigence affreuse des choses spirituelles ; Que sur ces remontrances de ma part il jugeoit à propos d'arrêter Mr. Le Loutre dans l'Isle, quoiqu'il sçût vos desseins. Mr. de St. Vincent sera donc remplacé ; et j'auray la joye et la consolation d'avoir un collegue, avec qui je pourray travailler de concert dans les missions. Monsieur de St. Ovide qui doit aller à Paris au séminaire, vous dira bien des choses que je ne puis vous apprendre, parceque je suis extrêmement pressé de me retirer. Vous pouvés sçavoir par ma lettre à Mr. de Montorsier, combien nous sommes sensibles à la disgrace de M. de St. Vincent. C'est tout dire, que depuis qu'il est dans l'Isle, il n'a jamais été abbreuvé que de fiel et chargé de croix.

Je suis, Monsieur, avec un tres profond respect
Votre très humble et
très obéissant serviteur
MAILLARD. Ptre miss.

De Loüisbourg, ce 24.Sbre 1737.

Si vous vouliés me faire la grace de m'envoyer l'année prochaine la Retraite Ecclesiastique de Mr. l'abbé Tiberge, vous m'obligeriés beaucoup. Nous nous recommandons à vos saintes priéres dans le Sacrifice.

A Monsieur
Monsieur Collet Directeur du Séminaire des
Missions Etrangéres, rüe du Bacq
a Paris.

A Loüisboug. 28. octob. 1737.

MONSIEUR,

J'ay sçû qu'on avoit pensé au séminaire que je n'avois point écri l'an passé. Que j'étois demeuré insensible aux croixs de mon confrére, Que je n'étois pas apparamment satisfait du Patriarchat de Maligaouèch dans l'Abrador, puisque je dédaignois en donner des nouvelles. Mais permettés moy de vous dire que je me crois calomnié. Car j'ay écri, c'est un fait ; si on n'a pas reçû mes lettres, s'en est un autre. M. de St. Vincent qui passe en France cette année, certifiera que je suis vérace dans la premiére proposition, et qu'on ne peut rien conclure de la seconde à mon désavantage, puisqu'il s'est luy même chargé de mes lettres pour le séminaire. Je pourrois même citer par abondance de

droit Mr. de St. Poncy avec qui j'écrivis de concert à Loüisbourg pour repondre à Mr. Miniac vicaire général du Diocése de Quebek au sujet de Mr. de St. Vincent, et pour vous donner avis de sa disgrace. Vous me passerés, Monsieur, cet exorde *ab abrupto :* peut être m'y exprimai-je un peu trop cruëment par la trop grande habitude où je suis de parler mikmak.

Je ne sçaurois vous exprimer la joye où je suis d'avoir Mr. Loutre pour collegu 'ay tout sujet d'en remercier la divine providence. Le retour de Mr. de St. Vincent empêche qu'il n'aille à Port Royal trouver Mr. de St. Poncy, parcequ'il est absolument nécessaire qu'il reste pour les sauvages, auxquels je ne puis suffire seul. Nous hivernerons donc cette année tous deux, luy pour apprendre le jargon mikmak, et moy pour luy enseigner, autant qu'il plaît à Dieu m'en donner la capacité.

Nous n'oublions point luy et moy toutes les bontés que vous avés eües pour nous pendant notre résidence au séminaire. Nous vous prions de les continuer, et nous vous demandons particuliérement de demander instamment à celuy qui se trouve entre vos mains après la consécration, qu'il nous fasse des missionnaires selon son cœur.

Nous sommes, Monsieur, de cœur et d'affection,

Vos très humbles et
très obéïssants serviteurs
MAILLARD ptre miss.
LE LOUTRE ptre miss.

Nous sommes très pauvres en calottes ; et le froid picque beaucoup icy : votre charité en sera touchée.

Nous vous prions de saluër pour nous Mr. de Ville Dieu, Mr. de Monte ; Mr. de L'aunay et tous les Messieurs du Séminaire, Mr. Déjan Le Fèvre et les autres missionnaires et Mr. Patricot.

Du 29 septembre 1738[1]

MONSIEUR,

Je ne sçay comment m'exprimer pour louër votre charité à l'égard de celle qui m'a donné le jour, et pour vous en marquer

1. Au haut de la lettre, et écrite par une autre main, probablement celle d'un des directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, se trouve l'indication suivante :
Repondu le 11 juillet 1739.

mon éternelle reconnoissance. Vous me pardonnerés la bévüe de l'an passé : puisque dans le doute où j'étois qu'elle fut soulagée de vos libéralités, je m'étois exprès gêné pour accomplir le précepte que Dieu me fait d'honorer ma mére.

Je suis assés-tôt de retour à Loüisbourg pour embrasser Mr. Le Loutre qui embarque pour l'Acadie à dessein d'hyverner avec les sauvages de ce païs, qui depuis très longtems ont extrêmement faim du pain spirituel de la parole. Dieu fait bien toutes choses. Il m'a procuré un hyvernement des plus gracieux par le bonheur que j'ay eû de posseder Mr. Le Loutre, et m'a fourni une belle occasion d'apprendre en apprenant à mon confrére. Tout va bien pour le nouveau missionnaire, il est en état de faire valoir le talent Evangélique partout où il trouvera des Mikmakes. Il ne parle pas encore bien correctement, mais il tient la clef des principales conjugaisons, ainsi l'usage luy rendra la parole assurée. Il est parfait mikmak à l'Eglise, parce qu'il sçait, lit et chante parfaitement bien toutes nos priéres ; il n'y a que la conversation familiére qui le trahit. Il va parcourir des endroits que j'ay parcourus l'été dernier, où il y a beaucoup de sauvages, encore plus de françois. Mais le point fixe de sa mission est à Mouchkoudaubougouek et au refoul de la Rivière de Chigabenakady, où tous les Mikmakes se sont rendus quand j'y étois, et où ils doivent se rendre incessamment sur la promesse que je leur avois fait de venir hyverner avec eux. Mr. Le Loutre n'a pas plutôt connu le dessein que j'avois de m'y rendre, qu'il m'a prévenu, en me disant très modestement, et comme s'il eût parlé à son superieur, que j'étois maître de choisir mon département, que je ne pouvois néanmoins luy faire un plus grand plaisir qu'en le laissant aller à l'Akadie ; ce que je luy ay accordé très volontiers, voyant bien que l'Isle Royalle n'étoit pas son centre. Il est aisé à deviner pourquoy. La principale raison est que la plûpart des françois qui y sont, menent une vie tout à fait difforme aux maximes Evangéliques. Quoiqu'il en soit, je suis déterminé à rester avec les sauvages de cette Isle, ayant cette confiance en Jésus Christ, qu'en m'efforçant de remplir tous les devoirs de mon ministére, l'opiniâtre indocilité de mes oüailles ne mettra point d'obstacle à mon salut. Nous continuons à profiter des régles de conduite que vous nous donnés. Nous voyons beaucoup de mal au lieu où nous sommes, et nous ne disons rien. C'est tout dire que l'impiété y passe pour force d'esprit. On a pourtant dans l'extérieur un certain je ne sçay quoy qui fait entrevoir quelque marque de catholicité ; mais on est dans le fond plus vicieux que le vice même. La jeunesse y est

excessivement déréglée, parcequ'elle n'a devant elle que de pernicieux exemples. Les quantines que les officiers entretiennent au grand détriment de la Religion, sont des écoles de satan, les entretiens qu'on y forme ne sont que blasphêmes, qu'imprécations, que paroles éxécratoires, que discours remplis d'obscénité ; on s'y raille même impunément des plus saintes cérémonies de l'Eglise.

Si on vouloit avoir du moins recours au bras séculier, on pourroit bien en arrêter le progrès. Si je vous parlois encore de la mauvaise foy qui régne dans le commerce, vous ne pourriés vous contenir en me lisant ; mais je sens que je n'ay dèja que trop excédé les bornes d'une lettre ; j'abrége donc. Pour ne vous pas être à charge je ne vous dis point présentement en quel état se trouvent nos missions. Je remets à l'année prochaine à vous instruire pleinement du caractére de la nation mikmaque, et de quelle maniére doit se gouverner leur missionnaire pour les servir à propos dans la grande affaire du salut. Si vous desirés aussi que je vous envoye nos catéchismes et nos priéres avec leurs interprétations sans oublier d'y joindre les nouveaux caractéres dont nous nous servons pour la commodité des sauvages, je vous prie de me le marquer, et tout mon plaisir sera de vous satisfaire. Je suis toujours missionnaire dans l'Isle Royalle, puisque je ne manque point d'y hyverner tous les ans. Je fais néanmoins difficulté d'y hyverner cette année vû que l'Eglise et la maison menacent de ruine. J'en ay écri et parlé à Mr. Le Normand qui passe en France cette année. J'en ecri aussi à Mr. Le Gouverneur. Je les prie d'être persuadés que le vray moyen de fixer les sauvages dans l'Isle, c'est d'y fixer le missionnaire en le logeant, et en luy donnant une Eglise où il puisse célébrer en toute assurance. J'espére que tout ce que ces Messieurs feront à ce sujet, aura un heureux succès. Je ne sçaurois m'empêcher de vous dire que Mr. de Mezi a de furieux ennemis à combattre à son arrivée en France, pour avoir mécontenté plusieurs des officiers. Comme nous n'entrons nullement dans ces sortes d'affaires, puisqu'elles ne nous regardent ni directement, ni indirectement, nous n'en parlons ni en bien ni en mal, nous ne songeons uniquement qu'à le mettre dans nos intérêts, pour tirer de luy de bonne grace tout ce que Sa Majesté donne pour l'entretien des chapelles des missions. Nous pouvons même dire qu'il a fait pour nos sauvages et pour nous bien au dela de tout ce que nous étions en droit d'éxiger. Si vous vouliés bien luy en témoigner notre reconnoissance vous nous obligeriés beaucoup, et ce ne seroit que pour l'engager à continuer toûjours de même.

Je n'oublie point de vous dire que Mr. Le Loutre qui vient de partir pour hiverner avec les sauvages de l'Akadie, est plus que jamais demandé à Port Royal ; on m'a remis depuis son départ, une lettre qui luy est addressée, dans laquelle Mr. Armstrong general de l'Akadie, le presse vivement de se rendre à l'endroit où on l'a envoyé de France.

Apparamment que Mr. de St. Poncy veut se retirer, ou passer à Quebck. Je ne parle qu'en dévinant, parceque je n'ay eû aucunes de ses nouvelles ; quoique je lui aye écri à ce sujet. Quoiqu'il en soit j'ay écri à Mr. Le Loutre, après avoir pris avis du Lieutenant de Roy, qu'il ne pouvoit mieux faire qu'en hyvernant avec les sauvages de Chigabenakady, pour faire ensuite sa mission le Printems prochain dans tous les endroits où il trouveroit des Mikemaques ; et qu'ensuite il pourroit aller à Port Royal pour y relever Mr. de St. Poncy ; qu'en faisant ainsi, nos missions ne souffriroient pas tant, vû que nous faisions fond sur un missionnaire pour les sauvages au retour de Mr. Le Gouverneur. Qu'il feroit donc sçavoir à Mr. Armstrong, qu'aussitôt qu'il auroit fini de parcourir la côte, il se rendroit à Anna-Polis, et qu'avant toutes choses il ne manqueroit pas de sçavoir si Mr. de St. Poncy a dessein de se retirer ou non. Nous avons pris la liberté de vous écrire l'an passé d'une maniére à vous faire connoître que la conduite des RR. PP. de l'Isle Royalle mésédifioit beaucoup : mais par la miséricorde de Dieu, il y a depuis ce tems un grand changement dans leur façon d'agir. Leur vie est actuellement celle d'un honnête séculier. Il y a apparence qu'elle deviendra encore plus réguliére, s'ils ont soin de se commettre plus rarement qu'ils ne font : un grand défaut en eux, c'est de n'oser ouvrir la bouche pour déclamer contre les desordres et les déréglemens de la colonie. Je vis avec eux dans une parfaite intelligence, et j'en rends graces à Dieu : mais je m'observe de façon que je ne m'ingére jamais de rien faire chés eux de ce qui concerne les fonctions Ecclésiastiques ; je n'acquiesce pas même aux priéres qu'ils m'en font, pour ne leur donner aucune occasion de me chicaner. Nous n'avons point d'*ordo* pour régler l'office du Bréviaire. Si vous vouliés bien nous en faire tenir deux pour l'année prochaine, vous nous feriés un plaisir extrême ; Mr. de St. Vincent qui revient avec Mr. Le Gouverneur, pourroit bien s'en charger. Il y a à Loüisbourg une communauté de filles que l'on nomme Congréganistes, envoyées de Mont Réal pour élever et instruire le jeune sexe. On ne sçauroit dire le bien qu'elles font tant par leur assiduité à remplir les devoirs de leur vocation, que par la grande édification

qu'elles donnent à toute la ville. On menoit à Loüisbourg une vie si [1] chrétienne avant l'arrivée de ces bonnes filles, qu'on s'approchoit à peine au tems de Pâques du sacrement de l'Eucharistie ; telle étoit la Religion de l'un et de l'autre sexe : mais depuis que ces saintes filles ont donné l'idée d'une vie plus parfaite par une plus fréquente reception de ce divin sacrement, on a la consolation de voir la table du seigneur moins deserte, et frequentée presque tous les dimanches et les fêtes : si je vous tiens ce propos, ce n'est que parceque je suis tout à fait sensible au grand bien qui resulte de leur établissement dans la colonie. Mr. Le Loutre est party si précipitamment de Loüisbourg qu'il n'a pu avoir la satisfaction de vous écrire.

Mrs. de la Goudalie et Chauvreulx Prêtres missionnaires pour les françois dans l'Akadie m'ont prié de vous assûrer de leurs très humbles respects. Je viens d'envoyer à Mr. de la Goudalie le Mandement de Mgr l'Evêque par lequel il déclare Vicaire general de son diocése Mr. l'abbé de l'Isle-Dieu. Je finis, Monsieur, en vous priant de continuer à vous ressouvenir dans le très saint sacrifice du missionnaire de l'Akadie, et de celuy de l'Isle Royale ; et je suis avec un très profond respect,

Votre très humble et
très obéissant serviteur.

MAILLARD. Ptre miss. des sauv.

A Loüisbourg 29. 7bre 1738.

A Loüisbourg. 1. 8bre 1738.

MONSIEUR,

J'ay reçû celle que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, à laquelle vous me permettrés de repondre selon les reflexions que j'en ay tirées. Vous avés bien pensé d'envoyer Mr. Le Loutre à Port Royal pour relever Mr. de St. Poncy, vous avés encore mieux fait d'approuver le choix qu'en a fait la divine providence pour demeurer avec le mikmak. Je ne sçaurais vous dire avec quelle application il a étudié leur langue pendant tout le tems que nous avons été ensemble. Son attache étoit telle qu'il ne m'a

1. Ou cette expression est ironique, ou le mot *peu* a été oublié avant *chrétienne*.

pas été possible de regarder dans aucun autre livre que dans des cahiers de mikmak, pour repondre, autant que mon petit sçavoir m'en donnoit l'aisance, à toutes les questions qu'il me faisoit journaliérement; je n'ay jamais pû obtenir autre chose de luy que deux heures de tems après souper pour voir alternativement l'Ecriture Ste. et la Théologie Morale. Il sçait actuellement, graces à Dieu, se tirer d'affaire avec les sauvages qu'il instruit et confesse très bien ; il a de plus le don de se faire craindre parmi eux, ce qui contribuera infailliblement à l'amendement des plus déréglés d'entre eux. Dieu luy fasse la grace de perseverer comme il commence, et il se sçaura bon gré des peines qu'il a prises. Il fait actuellement sa mission dans les terres de l'Akadie où il y a bon nombre de sauvages qui soupirent depuis longtems après un missionnaire qui les entende. La consolation qu'il doit avoir, c'est d'être avec des oüaïlles plus dociles que les miennes.

Nous n'avons plus à desirer qu'un troisiéme pour les sauvages de l'Isle St. Jean, qui sont extrêmement dérangés, parcequ'ils ne voyent presque jamais le missionnaire. Mais, il nous faudroit une personne qui fut de caractére à agir de concert avec le missionnaire de l'Akadie, et celuy de l'Isle Royale ; et par ce moyen on viendroit bien vîte à bout de reduire l'indocilité du mikmak, et de fixer son inconstance. Nous sommes bien réjouis d'apprendre que M. de St. Vincent revienne l'année prochaine avec ses pouvoirs. Nous sommes toûjours convaincus et persuadés que tout ce qu'on luy a imputé n'est qu'un effet de la plus noire calomnie. On n'a pas moins menti, quand on a dit qu'il avoit de l'argent, puisque personne ne sçait mieux que les Sœurs de la Congrégation, Mr. Le Loutre et moy, l'embarras où il étoit à Loüisbourg, lorsque Mr. Le Normand ne voulut luy donner que la moitié de ses appointemens. Le missionnaire le plus désintéressé dans ce païs est necessairement sujet à s'entendre de semblables reproches. J'ay cette confiance en Dieu, que si je suis de quelque utilité aux Mikmakes de l'Isle Royalle, il ne permettra pas qu'on me taxe impunément de faire ce que je ne fais point, et que je ne veux jamais faire. Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien marquer pour nous à Mr. de Mézi, que nous ne pouvons assés luy témoigner notre amour et notre reconnoissance en conséquence des bontés et des attentions qu'il a pour nous. Sans doute que ce que vous voudrés bien luy dire à ce sujet, l'engagera à faire davantage. Nous sommes bien aises de nous le ménager, parceque personne au monde n'est plus en état de nous rendre service dans la colonie ; c'est particuliére-

ment lorsque les vivres sont rares, que nous avons recours à luy pour le soulagement de nos sauvages. C'est aussi pour ce qui manque à nos Eglises, et pour bien d'autres nécessités que nous nous addressons à luy.

Je suis, Monsieur, avec un très profond respect,

Votre très humble et
très obéïssant serviteur.

MAILLARD. Ptre. miss.

Nous vous demandons en grace de ne nous pas oublier dans le très St. sacrifice.

A Loüisbourg. 19. 7bre 1739.

MONSIEUR.

Je me suis fort à propos ressouvenu, en lisant celle dont vous m'avez honoré, du *Quid habes quod non accepisti* de St. Paul, pour bien prendre ce que votre charité m'attribüe. Après avoir donné gloire à Dieu de tout ce qui luy plaît faire par nous dans le poste où nous sommes je crois ne pouvoir mieux faire que de vous imiter, et comme on ne peut en vous imitant, ne vous point satisfaire, je me sçay bon gré qu'en travaillant à l'un je parvienne à l'autre. J'ay toutes sortes de remercimens à vous faire, et particuliérement de l'attention que vous avés eüë à envoyer quelque chose à ma mére qui me marque être dans une très grande nécessité.

Vous avés prophétizé, Monsieur, dans ce que vous me marqués au sujet de M. Le Loutre. Je viens d'apprendre qu'on ne l'inquiéte plus. Je crois que si j'eusse été Mr. de St. Poncy, j'eusse bientôt desarmé Mr. Armstrong qui n'étoit indisposé contre Mr. Le Loutre que parcequ'il ne voyoit aucunes de ses lettres. Il ne pouvoit véritablement les voir, parcequ'elles étoient adroitement interceptées. Mr. Le Loutre et moy disons que cela est plus que probable parce qui nous a été rapporté par ceux qui étoient chargés de rendre ces lettres. J'ay conseillé à mon confrére de se transporter luy même à Port Royal, de se munir pourtant auparavant d'une lettre de Mr. de Bourville Lieutenant de Roy et commandant à l'absence du Gouverneur. C'est ce qu'il a fait, et je pense qu'il s'en est bien trouvé. On dit beaucoup de bien du nouveau Gouverneur; et il y a apparence que ce n'est pas sans sujet : car il a mis, depuis qu'il est à Loüisbourg de

très excélens réglemens tant par rapport au soldat que pour ce qui concerne l'officier. Il passe pour agir en vray reformateur. J'ay vû par moy même qu'il n'a rien plus à cœur que d'introduire le bon ordre dans la colonie, et de l'y maintenir. On a enfin favorablement écouté la demande d'un nouvel établissement pour les sauvages de l'Isle Rlle. Mr. de Forand m'a montré dans ses instructions que le tout étoit laissé à sa disposition. Cela fait, nous ne desirons plus qu'un troisiéme pour demeurer avec les sauvages de l'Isle St. Jean, qui sont excessivement libertins. On en fera quelque chose quand on leur aura donné un missionnaire. L'endroit où ils sont est de tous les autres le plus propre à être cultivé. Tout ce que je desire, c'est de voir un homme du caractére de Mr. Le Loutre remplir cette place. Mr. Le Gouverneur doit écrire pour cela à Mr. le Ministre. Rien n'empêche que je ne vous prie bien, Monsieur, de faire en sorte que la pèrsonne qui nous seroit envoyée, fut jeune, pieuse, et d'un tempéramment robuste. Peut être pense t'on qu'on exige trop, en demandant trois missionnaires, parcequ'on ne sçait pas de quelle façon sont disposées ces missions. Il auroit fallu que les choses eûssent été ainsi dès le commencement pour voir maintenant que les sauvages seroient ce qu'on avoit envie d'en faire. Tout prend un assés bon train dans la mission où je suis, et j'attens toute autre chose quand on m'aura bâti. J'ay particuliérement à rendre graces à Dieu de ce que la plûpart ne sont plus si addonnés au vin et à l'eau de vie. Vous ne sçauriés vous imaginer, Monsieur, tout ce que nous avons eû à essuier tant de la part du françois que de celle du Mikmak, pour venir en partie à bout de l'entreprise.

Permettés-moy, Monsieur, de me recommander plus que jamais à vos bonnes priéres et ss. sacrifices, et de me dire toute ma vie avec beaucoup de respect et de soumission,

Votre très humble et
très obéissant serviteur

MAILLARD Pere miss.

Mr. Le Loutre qui ne peut écrire cette année, m'a dit de vous addresser ses très humbles respects.

XI

JOURNAL HISTORIQUE [1]

du voyage de la flotte commandée par M. LE DUC D'ENVILLE, *et partie pour le Canada* LE 20 JUIN 1746.

DICTIONNAIRE

POUR FACILITER LA LECTURE DE CES MÉMOIRES.

APPAREILLER.....se préparer a partir ou mettre a la voile.
ABORDAGE.....se toucher avec un autre vaisseau.
AMUR.....être Tribord amur, c'est recevoir le vent par la droite, et basbord amur, c'est le prendre par la gauche.
ANCE.....enfoncement dans les terres, ayant la forme d'un demi cercle.
ARTIMON .....voile qui est à la Poupe du vaisseau, et qui sert a le faire venir au vent.
ATERAGE .....être a l'aterage, c'est être prest a prendre terre.
AMARER .....attacher quelque chose.
AMENER .....tirer quelque chose a soi, amener Pavillon, ou amener tout plat, c'est se rendre Prisonnier.
AFFOURCHER.....c'est mouiller avec deux ancres.
BAYE.....Enfoncement dans les terres, ou la mer pénetre, et ou les vaisseaux peuvent se mettre a l'abry.
BANDE .....se mettre a la bande ou sur le côté ; pour cet effet, on met toute l'artillerie d'un côté oposé a celuy qu'on veut visiter ou carener, ce qui met le vaisseau a la bande.

1. *Archives du Séminaire de Quebec.* Ce manuscrit est un cahier relié, admirablement écrit, non signé. Il se termine par un *dictionnaire*, que nous croyons préférable de mettre en tête.

BANC DE QUART.....c'est ou s'asseoit l'officier qui est de service, est on appelé être de service, être de quart.

BORDÉE.....ou lascher sa bordée, c'est faire tirer tous les canons qu'on porte sur un côté.

BRUME.....Brouillard épais.

BASBORD.....Le côté gauche.

BRASSE..... .....La Brasse est une longueur de cinq pieds.

BRANLE BAS.....C'est lorsqu'on débarasse entierement l'entre-pont pour que rien n'empêche de manœuvrer le canon.

BRULOT.....Vaisseau remplit d'artifice, on s'en sert pour brûler son ennemy, auquel on tache de s'accrocher, en jetant des grapins dans ses manœuvres, ensuite on met le feu au brulot, et l'on se sauve dans des chaloupes toutes prêtes pour cela.

BORDAGES.....les planches qui composent la carcasse d'un vaisseau.

CALME.....Etre en calme, c'est quand on ne peut faire route faute de vent.

CAP.....Langue de terre qui s'avance dans la mer.

CAPPE.....etre a la cappe a la mizaine, c'est n'avoir que cette voile au vent. L'on se met ainsi lorsqu'un trop grand vent empêche d'en porter d'autres.

CARÈNE ou se CARENER; c'est graisser d'un suif blanc toute la partie du vaisseau qui est dans l'eau.

CARGUER.....C'est plier une voile.

DOUBLER.....Doubler un Cap, c'est le passer.

DÉCAPER.....être décapé, c'est être plus avancé dans la mer que tous les caps qui vous environnent.

DEFRELLER.....Défreler une voile, c'est la délier d'autour de sa vergue, le defrellage du petit hunier est un signe de partance.

DÉSAFOURCHER.....Lorsqu'on est mouillé avec deux ancres, c'est en retirer une.

DUNETTE.....Petit pont bâti à la poupe du vaisseau, et qui domine tous les autres.

ECOUTE.....Etre sous l'écoute de quelqu'un c'est marcher sous le vent a luy a une demi portée de canon.

ENGAGÉ.....On appelle un vaisseau engagé, lorsqu'il a le côté ou l'avant entre deux eaux.

ECHOUER .....faire toucher terre à la quille du vaisseau.

ENMARINER ou AMARINER, c'est changer l'équipage d'un vaisseau qu'on a pris, et le remplacer d'une partie du sien.

ENVERGUER.....c'est attacher une voile à une vergue.

FLÈCHE .....Instrument dont on se sert au soleil, pour savoir la latitude par laquelle on est.

FEU ST. ELME.....Est une lueur que l'on aperçeoit sur le Pont ou au haut des mats, elle rassure les marins dans la Tempeste.

GRAIN. .....Petit nüage noir qui donne du vent et de la pluye.

GALLIOTTE A BOMBE.Petit bâtiment qui porte des mortiers.

GRAPINS.....Crochets de fer en forme d'ancre, dont on se sert dans les abordages.

GRANDE VOILE.....est celle qui est au milieu du vaisseau.

GABIER.....est un matelot qui fait du haut d'un mats sentinelle et avertit de tout ce qui se passe, l'endroit ou il se met, s'apelle, les barres du Perroquet.

GABARITS.....La figure du vaisseau prise en général.

HAILLER.....se servir d'un port de voix pour parler.

HAUBAN.....Cordage fait en forme d'échelle, les haubans soutiennent les mats, et servent pour monter au haut des manœuvres.

HISSER.....Lever quelque chose avec une corde qu'on appelle la Derisse.

HUNNES.....Espece de petite gallerie qui est pratiquée a la jonction du grand mats avec le grand hunier, dans le combat, on y met des hommes qui jettent des grenades sur le vaisseau ennemy.

LOUVOYER.....C'est faire tous ses efforts pour tirer le meilleur parti que l'on peut du vent, quoique contraire a sa route. Comme dans cette manœuvre, on est souvent obligé de revirer de bord, on appelle, louvoyer bord sur bord.

LARGUE.....avoir le vent Largue c'est quand il vous prend perpendiculairement sur le côté, et quand vous le recevés par la hanche, c'est l'avoir grand largue.

MOUILLER .....Jetter l'ancre ou faire Penot.

MIZAINE .....Voile qui est sur l'avant du vaisseau.

MEMBRES.....Pièces de bois sur quoy sont les cordages.

ŒUVRES MORTES.....ornemens, sculpture et dorure qui se trouvent hors du vaisseau.

PACQUEBOT.....Petit Bâtiment qui est neutre, et qui sert pour les négociations, et l'échange des Prisonniers.

PANNE..... .....être en panne, c'est orienter ses voiles, pour que les unes prennent le vent dedans, et les autres dessus, de sorte que pour lors on ne marche point, on appelle aussy cette manœuvre, être vent dessus, et vent dedans; le côté par lequel vous prenés le vent demontre si on est en panne à tribord ou à basbord amur.

POINT.....Le point d'un Pilote, est les observations qu'il fait pour la sureté de la navigation.

PARAGES .....ou Côtes.

PIERRIERS.....Espece de petits canons qui sont sur des chandeliers, et qu'on attache au bordage du vaisseau.

QUART.....faire bon quart, c'est veiller ou être de service pend. quatre heures.

QUANBUZE.....Retranchement fait dans l'entrepont, pour mettre les vivres journalieres, il y a un homme proposé pour cela que l'on appelle le commis de la quanbuze.

QUILLE.....La quille du vaisseau est la piece de bois la plus avant dans l'eau.

RADES.....Lieux ou les vaisseaux sont a l'abry du vent, et sous le canon de quelque ville ou chateau.

RAISIN.....Petit sac de toile remply de balles de plomb qu'on met dans les canons.

RITS... .....Prendre des Rits, c'est diminuer de la longueur des voiles, afin qu'elles ne prennent point tant de vent.

SONDER.....Cela se fait avec une ligne ou corde d'environ deux cent brasses de long ; au bout de laquelle il y a un poid de fer, de la forme d'un saucisson, qui est vuide par un bout, on remplit ce vuide de suif, de sorte que quand ce poid touche terre, il

entre dans le suif du gravier, du sable, de la vaze etc., suivant ce qui se trouve au fond. Un Pilote Costier connoist ordinairement l'endroit ou l'on est a la couleur et a la qualité du fond qui se trouve a la sonde.

SEC.....être a sec, c'est avoir toutes ses voiles carguées.

SABORD.....ouverture quarrée faitte aux bordages du vaisseau pour les canons.

SAUTE DE VENT.....c'est quand tout a coup les vents changent, et sautent dans la partie opposée ou ils etoient, pour lors ils coeffent les voiles sur les mats, parce qu'on se trouve avoir vent devant.

SAINTE BARBE.....lieu ou se tiennent les poudres.

TRIBORD.....le côté droit.

TIRRE VOILE.....Corde qui sert a se tenir lorsque l'on monte a bord.

TAILLANS.....La partie de l'avant du vaisseau qui fend la mer lorsqu'il est a la voile.

VERGUE .....Piece de bois qui est grosse par le milieu, et qui va en diminuant par les deux bouts, c'est ou les voiles sont attachées, il en est une que l'on appelle vergue seche parce que seulement les écoutes du Perroquet de fougue y sont attachés.

VENT DEVANT.....Revenir vent devant, lorsqu'on vient au vent de façon que les voiles tombent sur les mats, ce qui fait revirer de bord un vaisseau, pourvu néantmoins qu'on change la barre du Gouvernail.

JOURNAL HISTORIQUE

EN FORME DE LETTRE D'UN OFFICIER CAPITAINE DANS LE RÉGIMENT DE PONTHIEU EMBARQUÉ SUR LE VAISSEAU LE PRINCE D'ORANGE.

A MADAME * * *

Au sujet du Voyage de la Flotte commandée par M. le Duc d'Enville et partie pour le Canada le 20. Juin 1746.

MADAME

J'ai reçu la lettre, dont vous avés bien voulu m'honorer, l'on ne peut être plus sensible que je le suis au compliment que vous avés la bonté de me faire, sur mon heureux retour en France, et je suis d'autant plus flatté de la part que vous y prenés, que vous me donnez par la les témoignages les plus assurés de votre estime.

Vous me demandés la relation d'un voyage qui a été traversé par un enchaînement de peine, de travaux, et de malheurs, que nous eussions moins ressentis s'ils avoient été suivis d'un succès d'entreprise et d'opérations.

Je vous suis trop dévoué, Madame, pour ne pas sacrifier jusqu'a mon amour propre et satisfaire votre curiosité.

J'ay l'honneur de vous envoyer mot pour mot le journal de ma navigation, je sçay que les termes de marine ne vous épouventeront pas, l'Etude et l'Expérience que vous en avés faite me rassurent.

Vos regrets touchant la perte que nous avons faite de M. [1] Le Duc d'Enville sont bien légitimes, nous n'avons bien sentis tous nos maux qu'après la mort de ce Général, qui souffroit et supportoit les siens avec une constance et une grandeur d'ame qui ne peut se décrire. Le seul chagrin de voir sa flotte séparée et sans vivres a été l'unique cause de sa mort et non un combat personnel avec M. le Commandeur Destournel comme bien des gens en ont été persuadés.

JUIN.—Tout le monde sçait, Madame, ce qui s'est passé sur la flotte depuis son départ de Brest et pendant le séjour qu'elle a

1. Mort la nuit du 26. au 27. 7bre. a bord du *Northumberland* dans la Baye de Chibouctouck.

fait dans la rade de l'Isle d'Aix, ou nous fûmes un tems infini a attendre les vents propres pour en sortir, l'on se repentit, mais trop tard, du party que l'on prit de se fourer dans cette rade, d'autant plus que pendant cette saison de l'année, les vents de Nord Est y souflent rarement, cependant après que la flotte eut essuyée différents [1] coups de vent, ils devinrent favorables le 20. juin, et sans perdre de tems, l'on mit le même jour a la voile. L'Escadre fut mouiller dans l'Isle des Basques, ou elle arriva a quatre heures du soir. Une heure après le Commandant fit les [2] signaux d'ordre, et l'on recommandat d'être prêt à appareiller le lendemain à la pointe du jour. Pendant la nuit les vents devinrent Est, mais ils n'empêcherent pas de mettre à la voile, et de louvoyer pour sortir des pertuis; M. le Duc D'Enville à la tête de son Escadre fut le premier à tenter le passage, mais le calme l'ayant surpris, il fut obligé de mouiller une ancre, toute la flotte en fit autant, et l'après midy, ce Général dépêcha la [3] *Mutine* pour dire à tous les vaisseaux de s'approcher le plus qu'on pourroit de luy à la première marée.

Le 22 à trois heures du matin les vents s'étant mis bon frais de Nord Est nous mismes à la voile, à six heures nous eûmes perdu toutes terres de vüe et nous navigâmes assés heureusement pendant quelques jours.

Le 25. à dix heures du matin nous primes connoissance des terres d'Espagne qui sont à l'Est du Cap d'Ortega, les côtes étant fort saines, nous revirames de bord, après les avoir reconnu de fort près, les vents qui etoient Nord Nord Ouest nous empêcherent de doubler le Cap de Finister et même celuy d'Ortega, en sorte que nous fûmes contraints de louvoyer bord sur bord pendant plusieurs jours.

La nuit du 26. au 27. nous la passames en panne Tribord amur, plusieurs de nos vaisseaux, qui n'avoient pas bien entendu, ou mal compris les [4] signaux qui s'en étoient faits a dix heures du soir mirent Basbord amur, en sorte que pendant la nuit, il y eut plusieurs abordages. [5] L'*Amazone* fut dématée de son mat de Perroquet de fougue, et eut son Beaupré emporté, un autre Vaisseau de transport le fut de ceux de mizaine et d'artimon l'on

1. Le 10. Juin on en essuya un qui fit chasser nombre de vaisseaux, et tous furent obligés de mouiller une troisieme ancre.
2. Par un coup de canon et une flamme blanche à la vergue de l'artimon.
3. Frégatte de 24. canons commandée par M. Le Chevr. de Kersen.
4. Par un coup de canon et des feux a la vergue d'artimon, a la grande hune, et a la hunne de mizaine.
5. Flutte hollandoise de 80. tonneaux chargée de vivres pour la flotte.

envoyat à ces bâtiments nombre d'ouvriers, et ils furent bientôt réparés.

Le 29. nous vismes a la mer, une grande quantité de souffleurs, ce sont des animaux longs d'environ douze pieds qui jettent par deux nazoires de l'eau jusqu'a quinze pieds de haut. ils paroissent ordinairement avant le mauvais tems.

Juillet.—Le 8. Juillet à sept heures du matin il soufila un grand vent de Nord Ouest qui augmentant considérablement. nous obligea de mettre à la cape a la mizaine ; à dix heures il fut si violent que plusieurs vaisseaux ne purent plus porter de voilles, et [1] la *Perle* fut contrainte de faire vent arriere, ayant eu son beaupré fort endommagé d'un coup de mer, elle passa a notre avant, et nous luy haillames, si elle vouloit être secourüe, ou observée, mais il y a apparence que le bruit de la mer l'empêchat de rien entendre, prit la route de Brest, tirant de minutte en minutte des coups de canon que le Commandant n'entendit pas, par ce qu'il etoit extrêmement tombé sous le vent. il ne put pas même apercevoir les [2] signaux d'incommodité que fit cette frégatte.

A dix heures du soir le vent calma, mais la mer toujours très grosse nous désoloit ; le Commandant fit allumer des feux. et chacun se rallia.

Le lendemain, il nous manquoit plusieurs vaisseaux, que nous retrouvames quelques jours après. par ceque sçachant bien, que le projet de Monsieur le Duc D'Enville étoit de doubler le Cap Finister ils avoient fait route en conséquence et avoient profité des vents qui tomberent le 14. dans la partie du Nord Nord Est.

Suivant la route que l'on tenoit. il étoit difficile de s'imaginer que nous étions destinés pour le Canada, et personne ne douta plus de voir sous peu de jours Gibraltar, ou Port Mahon. et l'on en fût persuadé jusqu'au 24. que nous primes un peu de l'Ouest et eûmes connoissance des formigos, qui sont placés par les 37. degrés 30. minutes de latitude. Pour lors nous pensâmes que nous portions nos forces à la Martinique, ce seroit on jamais imaginé que dans une saison aussy avancée, on envoya dans des mers pour lesquelles on part d'ordinaire dans le mois de Mars. La Martinique pour objet, l'on naviguoit avec assés de satisfaction, les vents alizés dans lesquels nons tombions, nous faisoient espérer d'arriver au bout d'un mois. Les vivres commençoient a

1. Fregatte de 10. canons construite à Brest pour servir de garde costes.
2. Un Pavillon sous les barres du grand Perroquet. et un coup de canon

diminuer, l'eau encore davantage, les chaleurs augmentoient a mesure que l'on approchoit de la ligne, cette rude situation attiroit a bord du Commandant bien des demandeurs qui n'obtenoient rien, ce qui faisoit des mécontens qui commençoient a crier contre le projet sans le connoitre.

Monsieur Le Duc D'Enville voyoit, et entendoit tout avec un chagrin extrême, en sorte qu'il prit le parti de déclarer sa destination. Je vous laisse a penser, Madame qu'Elle fut la surprise de tous nos marins. Leurs réflexions et leur étonnement augmentèrent nos allarmes, car nous ne connoissions pas encore les conséquences d'une pareille expedition et entreprise si tard.

Il fallut dès ce jour même diminuer les vivres fraiches des officiers, pour donner aux malades qui étoient déjà en grand nombre, la boisson fut taxée par homme a une demie bouteille de vin, et autant d'eau il faisoit en outre des chaleurs a ne pouvoir pas rester plus d'un instant sur le pont, l'on en peut juger par notre latitude qui se trouvoit alors entre les 31. et 32. dégrés.

Le 26. M. de Kersein commandant la fregatte du Roy [1] La *Mutine* reçeut du gn'al des paquets cachetés, et eut ordre de quitter la flotte et de ne les ouvrir qu'au bout de 24. heures.

Le 29. La [2] *Renommée* quitta pareillement l'Escadre, mais nous sçumes tous qu'elle faisoit voile pour l'Acadie, ou elle devoit annoncer notre arrivée, et encourager les Canadiens, acadiens, et sauvages [3] de ne point abandonner notre party, et de nous attendre constamment. Cette frégatte étoit chargée en outre de munitions et de vivres pour [4] l'*Aurore* et le *Castor* qui nous attendoient depuis longtems dans la Baye de Chibouctouck.

Aout.—Le Premier d'août nous essuyames un coup de vent terrible qui sépara plusieurs vaisseaux, et dont le [5] *Mars* fut tellement endommagé, qu'il couloit bas d'eau, les grands calmes qui suivirent cet ouragant, luy furent favorables, il en profita pour se mettre a la bande, et se faire une demie carêne, les vaisseaux qui ne marchoient pas bien, en firent autant, mais je ne me suis pas aperçu que dans la suite, cette réparation les fit aller mieux ce qui retardoit considérablement la flotte dont une

1. Elle fit voile pour le Missicipi, ou elle porta des munitions de guerre.
2. Fregatte de 26. canons com'dée par M. de Kelin.
3. Ces peuples s'étaient assemblés pour faire la guerre avec nous, nous leur portions des armes.
4. Deux Fregattes du Roy qui partirent de Brest dans le mois de fevrier pour aller disposer les esprits en notre faveur. L'une etoit de 50. canons, l'autre de 42.
5. Vaisseau de guerre de 70 canons commandé par M. de Trenel.

partie étoit obligée tous les soirs de mettre en panne pendant deux ou trois heures, pour attendre les autres, L'on avoit même proposé a M. Le Duc d'Enville de laisser les bâtimens qui étoient dans le cas sous l'Escorte des vaisseaux de guerre [1] le *Caribou* et le *Tigre*, et de prendre les avances avec le reste de la flotte qui marchoit bien. Ce général plein de delicatesse en toutes choses ne le voulut jamais, et dit qu'il periroit plutôt que d'abandonner ce que le Roy luy avoit confié.

Nous eumes des calmes considérables a la hauteur des [2] Alçores, pendant lesquels nous consommions de l'eau, des vivres et nous ne faisions aucun chemin, il rêgne au contraire dans cette partie de la Mer, des courants qui sont Nord Ouest et Sud Est, qui par conséquent nous faisoient rétrograder, c'est ce que nos Pilotes ignoroient, et ce qui a été cause que leur estime de longitude a été fausse.

Le 10. après un calme de plusieurs jours il survint un grain considérable qui couvrit toute la calotte du ciel, chacun s'empressa de serrer ses voiles, et nous avions déja des matelots sur les vergues du Perroquet, lorsque la nüe se fend, il en sort une éclaire, et dans l'instant, le tonnerre tombe, et nous emporte notre mizaine, avec nos haubans de misaine a bas bord, le même coup va enlever a un bâtiment de transport, qui étoit a un demi cable de nous, son petit mats de hunne, luy tüe six hommes sur son pont, et luy en blesse quatre, aussitot ce vaisseau fait les [3] signaux d'incommodité, on fait porter sur luy, le croyant bien endommagé, mais pendant qu'on luy hailloit de tenir bon, et de faire bon quart jusqu'après la tempête, un second coup de tonnerre tombe sur le *Mars*, luy emporte son grand mats de hunne, descend le long du grand mats jusque sur le banc de quart, qui étoit rempli de cartouches et de gargousses, aussitôt la poudre éclatte et fait un mal considérable a tout ce qui se trouve sur le Pont, il y eut dix hommes de tués et vingt un de blessés.

Tous ces incidens retarderent la flotte pendant vingt quatre heures, il fallut envoyer aux batimens incommodés les ouvriers de tous les vaisseaux, on travailla cependant avec toute la diligence possible pour profiter des vents qui étoient Est Sud Est.

Le 18. a huit heures du matin une [4] goucalette, chargée de Bombes s'approchat du Commandant, et luy haillat qu'elle

1. Tous deux de 50 canons et mauvais voiliers.
2. Isles d'Affrique habitées par des Portugais.
3. Par un Pavillon rouge sous les barres du grand Perroquet, et un coup de canon.
4. Petit batiment a 2. mats en forme de batteau.

couloit bas d'eau, il fit aussitôt les signaux de panne, mit son canot a la mer, et y envoyat un officier pour la visiter, sur le raport de l'officier, on manda chaloupes canots et morpions de chaque bord pour la décharger, et on y mit le feu, cette expedition fut finie a sept heures du soir que le Commandant fit par un coup de canon signal de servir.

Le 20. le *Diament* aperçut sous le vent a luy un bâtiment qui n'étoit point de la flotte, il en fit les [1] signaux au Commandant qui lui fit ceux [2] de chasse, aussitôt il mit tout dehors et dans un instant il l'eut joint ayant Pavillon et flamme angloise, ce vaisseau qui étoit réellement de cette nation mit le sien, et [3] le *Diament* pour le luy faire amener luy lâchat sa bordée en hissant pavillon de France, la partie n'étoit point égale. L'Anglois le comprit parfaitement, car il amenat tout plat, et tint le vent pour venir se ranger sous l'écoute de son vainqueur. C'étoit un bâtiment qui venoit de la Virginie et qui faisoit route pour Bristol, il y avoit a bord le fils du Gouverneur de la Caroline et quatre autres riches marchands qui y étoient comme passagers. M. le Duc d'Enville déffendit sous de très grosses peines, que le matelot et le soldat ne touchassent rien de ce qui leur appartenoit, et on les dispersa dans les vaisseaux de guerre ou ils avoient la table du Capitaine, c'est ainsi que nos Ennemis se sentoient de la bonté de notre général.

Le 23. [4] la *Megêre* qui chassoit ordinairement pendant le jour deux lieues en avant de la flotte fit la rencontre d'un autre petit bâtimeut anglois qu'elle prit aussi sans beaucoup de résistance, il étoit a bord de luy un officier de la Marine d'Espagne, qui étant armé en course, avoit été pris par un [5] vaisseau de guerre anglois venant de Gibraltar et allant à Louisbourg, on conduisoit [6] le prisonnier a Londres. Il a été heureux de toutes les façons, car le vaisseau de l'Escadre sur lequel on le mit, fut par la tempête obligé au retour, de relâcher a la Corogne, qui est précisement son lieu natal, admirés avec moy, Madame, le caprice du sort.

De tems a autre, nous avions connoissance de quelque bâtiment ennemy, et autant on en voyoit, autant de pris, car aussi-

1 Par un Pavillon rouge au baton d'enseigne.
2. Par une flamme hollandoise a la vergue du grand hunnier.
3. Vaisseau de 54. canons extremement bon voilier.
4. Fregatte de 56. canons commandée par Monsieur de la Joncquere le Neveu.
5. Le Clocester de 74. canons.
6. Depuis le commencement de la guerre, il avoit pris seize batimens aux Anglois tous richement chargés.

tôt que l'on [1] hissoit pavillon et flamme angloise, ils arrivoient sur nous, ne pouvant pas s'imaginer qu'il y eut des françois dans ces mers.

Aux calmes plats qne nous avons trouvés succederent des brumes, qui empêchoient de se voir de quatre pas sur le Pont, et pour peu que le temps s'éclaircit, nous étions presque certains d'essuyer des tourmentes de vent terribles.

Ce qui nous causoit alors le plus d'inquietudes, c'est l'eau dont plusieurs vaisseaux n'avoient point, d'autres, ou on y étoit reduit a un verre par jour; a bord du [2] *Northumberland* que montoit M. Le Duc d'Enville, l'on n'étoit point exempt de cette calamité. L'on peut juger de ce que devoient souffrir nos malades brulés par le feu qu'allume dans le corp le scorbut, aussy dans la flotte en jettoit on plus de cinq'te par jour à la mer.

Septembre.—Dans les premiers jours de septembre, nous sondions exactement; mais nous ne trouvames fond que le dix, l'on commençoit pour lors a être fort embarrassé, l'on approchoit des Costes dont on n'avoit aucune pratique, et dont on ne connoissoit pas précisement la latitude; la frégatte la *Renommée* qui avoit quitté l'Escadre le 29. de juillet ne paroissoit point. Elle devoit venir au devant de nous; la saison étoit extrêmement avancée, la Peste étoit a bord de plusieurs [3] vaisseaux, beaucoup plus de malades que de gens en santé, ni alimens, ni vivres, ni remedes a leur donner, L'inquiétude de nos Généraux ne se pouvoit cacher, et ils étoient forcés de la faire éclater dans toutes leurs manœuvres.

Le 12. il fut décidé dans un Conseil de guerre, que si les vents le lendemain étoient bons, l'on coureroit droit attaquer la terre, dont on ne devoit pas être a plus de 20. lieues par l'estime de nos pilotes, et par la longitude du Cap negre, mais une grande brume nous empêchat d'effectuer ce projet, car toute la flotte se seroit perdüe sur [4] l'Isle de Sable que nous croyons bien derriere nous et dont nous étions fort près; a une heure après midy, nous sondames par les 45. brasses d'eau, fond de sable gris, et pêchames quantité de Morües.

1. A la mer on ne porte ni pavillon ni flamme, a moins que l'on veuille se faire connoitre ou user de ruse.
2. Vaisseau de 76. canons pris en 1744. par M. de Serier et de Conflans.
3. On avoit grande attention qu'ils fussent toujours sous le vent.
4. Isle située par les 43. degrés 30. minutes de latitude, elle est extremement mauvaise et il y perrit tous les ans nombre de vaisseaux, elle n'est point habitée par cequ'il n'y a point d'eau douce.

Le 14. la Brume s'étant dissipée, il souffla un petit frais de Sud Est, a cinq heures du matin, le vent augmentat si considérablement qu'a neuf heures, nous ne pumes plus porter que nos deux basses voiles, et l'artimon, a midy les vents furent Sud, l'on mit a la Cap, le tems etoit extrêmement noir, on n'auroit pas pu lire sur le Pont a deux heures, il ne fut plus possible de porter de la voile, les coups de mer commencoient a nous abimer, nous n'eumes pas la peine de carguer notre mizaine, car un coup de mer, qui nous embarquat au moins dix barils d'eau, nous l'emportat avec trois matelots qui se trouverent sur le gaillard d'avant.

Le tems devenoit plus affreux de moment a autre, les éclairs, le tonnere qui se fit rudement entendre sur les quatre heures, rendoient la tempête éffroyable, et déconcertoient tous nos marins.

Plusieurs vaisseaux étant abimés d'un bord mirent sur l'autre, de sorte que ne courant plus tous sur le même bord, il étoit très dangereux de s'aborder, ce qui arrivat a un vaisseau de transport qui ayant touché L'*Amazone* fut a l'instant coulé bas, sans en avoir pû sauver un mousse. La mer s'elevoit plus haut que les mats, et a quatre heures et demi l'on n'avoit de clarté, que celle des éclairs. L'on n'étoit plus occupé, qu'a couper les mats, les manœuvres, et a jetter a la mer tout ce qui tomboit sous le vent. Le *Prince* [1] *d'Orange* sur lequel j'etois embarqué, fut engagé pendant cinq minutes, mais il arriva dans le tems que nous étions prêt de jetter a la mer notre batterie de bas bord, nous fismes pendant un tems vent arriere, ensuite pour ne pas perdre la flotte, nous nous remimes tribord amur.

J'ay eu l'honneur de vous dire, Madame, que le 13., nous ne nous faisions qu'a vingt lieües de terre. Jugés de notre état dans une tempête ou le vent nous chargeoit en Coste, malgré cela, nombre de vaisseaux, ne pouvant prêter le côté a la mer, furent obligé de faire vent arriere, d'autres démastés de tous mats, rendoient les meilleurs Pilotes inutils. Un vaisseau de guerre passa si près de nous, que nous crûmes être abordé, je ne pû distinguer, [2] lequel c'etoit, tellement nous etions attentifs a notre manœuvre, et a faire observer le silence, j'aperçus cependant, qu'il luy manquoit son beaupré et son grand mats de hunne, ce

1. Vaisseau de 40. canons pris sur les Anglois en 1745, par M. de Kersin qui commandoit la *Renommée*.

2. J'ai sçu depuis que c'etoit le *Caribou* vaisseau de 54. canons, commandé par M. de MarKesaque.

dernier etoit tombé sous le vent, et ne tenoit plus que par quelques aubans, qui n'étoient pas encore coupés.

Nous restames toute la nuit dans cette situation, l'on ne craignoit plus les abordages, la flotte étoit trop dispérsée.

Le Lendemain 15. nous n'aperçûmes plus que cinq [1] Voiles, les vents étoient toujours très forts, beaucoup moins cependant que la veille, mais nous ne pouvions pas encore porter de la voile a midy, nous parvinmes avec beaucoup de difficulté a border l'artimon, et sur les trois heures du soir, les vents qui etoient Ouest Sud Ouest, et de beaucoup diminüés, nous permirent d'amurer la mizaine, et la grande voile. Beaucoup de vaisseaux s'étoient ralliés et j'en comptai pour lors Trente un ;

A quatre heures, nous apercûmes sous le vent a nous un navire qui tira cinq coups de canon de distance en distance, a cinq heures on fit vent arriere, pour aller le joindre, jugeant quil demandoit du secours, il se trouva que c'etoit [2] Le *Mercure* qui démâté de son petit mats de Perroquet, battoit la mer pour découvrir par ordre de M. Destourmel le reste de la flotte, il marqua la route pour aller joindre ce Commandant, faisant le Sud d'un grand frais d'Ouest Sud Ouest.

Le 16. a 7. heures du matin, nous vimes Le *Diament* qui après les signaux de reconnoissance vint se ranger sous l'Ecoute du [3] *Borée*, qui pour lors avoit pris le Commandement de la flote, car nous n'avions plus aucune nouvelle de M. Le Duc d'Enville, a huit heures Le *Mercure* passa a poupe de nous, il nous apprit la mort de notre amy commun [4] Le Chevalier de Bec de Lievre que je regrette infiniment et nous dit avoir eu la veille connoissance de [5] L'*Argonaute*, du [6] *Trident*, du *Leopard*, de l'*Alcide*, et du *Mars*. Ce dernier coulant bas d'eau a eu ordre nous ajoutat il de M. Destourmel de faire voile pour la Martinique, et de se faire suivre par l'*Alcide* et un autre vaisseau de transport a trois heures la [7] *Parfaitte* passa auprès de nous, et un de nos Messieurs me hailla, qu'ils n'avoient plus que pour trois jours d'eau, et avoient trois cent dix malades sur les quadres, que depuis plus

1. On compte le nombre des v'x. par les voiles en sorte qu'on dit d'une Escadre qui est de 20. vaisseaux elle est de 20. voiles.
2. Vaisseau de guerre armé pour servir d'hopital a la flotte, il a été pris a son retour par les Anglois ayant a bord trois Compagnies du Régiment de Ponthieu.
3. Vaisseaux de soixante canons.
4. Lieutenant de vaisseaux mort le treize septembre a bord du *Mercure*.
5. Brulot commandé par M. Le Chevalier Desroches.
6. Tous quatre vaisseaux de guerre.
7. Brulot commandé par M. de Belle Isle Pepin.

d'un mois, la nourriture générale, n'étoit que de biscuit a moitié moisy, et les morües, qu'ils pouvoient pescher.

Le 17. a 6. heures du matin [1] La *Cornette*, qui nous avoit joint pendant la nuit fit les signaux, pour venir a bord de luy et y assembler, les capitaines de tous les vaisseaux et tous les [2] Commis et écrivains des bâtimens de transport, qui donnerent un état des vivres, qui etoient dans chaque Bâtiment. L'intention de M. Destourmel, etoit d'en faire une repartition, pour que dans chaque vaisseau, il y en eut également, mais il s'en trouva une si petite quantité sur la flotte, que l'on crut cet arrangement la inutile.

[3] Un officier que j'envoyay le 17. a bord du *Trident*, nous aporta le point du Pilote de ce Vaisseau, il étoit 120. lieues moins Oüest que nous, et le Pilote me manda avoir relevé le 15. lendemain de la Tempête, de trois lieües L'Isle de Sable, voila l'erreur causée par les [4] courants, qui sont près des Alçores et que peu de Marins connoissent.

Le Dimanche 18. la mer étant devenüe belle, et ayant un vent d'Ouest Sud Ouest, nous fismes route au Nord Ouest avec toutes les voiles dehors. Le *Mercure* chassant la terre en fit le [5] signal a trois heures, il se trouva que c'étoit l'Isle de Sable qui nous resta au Nord Est un quart d'Est distante de trois lieues, et par les trente cinq brasses d'eau ; un vaisseau l'approcha de fort près, et le Capitaine nous assura avoir vu flotter, des coffres, cages a poules, Parque a moutons, futailles, et autres pieces qui nous annonçoient, que pendant la tempête, quelqu'un de nos vaisseaux s'y étoit perdu.

Le 20. Deux vaisseaux de transport ayant aperçus de l'arriere d'eux, un petit bâtiment qu'ils jugerent ennemy, se laisserent euler sans ordre, l'attaquerent et le prirent.

Le 21. [6] Je fus a bord du Commandant pour tâcher d'obtenir quelque rafraichissement pour mes malades, qui etoient au nombre de deux cent, ce fut après les plus vives instances, que j'obtins la moitié d'un mouton et deux poules. J'y appris que

1. Autrement le *Trident* commandé par M. Destourmel qui portoit comme second Commandant, la cornette au haut du mats de Perroquet de fougues.
2. Le Roy en entretenoit un dans les vaisseaux ou il y avoit des troupes de debarquement afin qu'il ne manqua rien a la table des officiers qui étoit tenüe par le Roy.
3. M. le Chevalier de Brussy.
4. Ils sortent des Alçores et se jettent dans les Isles de Canaries.
5. Par un Pavillon blanc au bâton d'enseigne.
6. Je commandois sept Compagnies du Régiment.

dans la [1] Tempête, L'*Argonaute* avoit été demasté de tous ses mats, et avoit perdu son gouvernail, que le *Caribou* avoit été obligé de jetter a la mer tous les canons de sa batterie haute a tribord, et [2] la *Palme* ayant été abimée par les coups de mer avoit été contrainte de faire vent arriere, on m'y ajouta que quand même elle réchaperoit, elle seroit toujours très a plaindre, n'ayant que pour quatre jours de vivres, et deux barils d'eau; Tout le monde étoit a bord du [3] Commandant dans la plus grande consternation, son vaisseau le *Trident* avoit été très maltraitté, l'on y croyoit M. Le Duc d'Enville péri, on l'avoit vu dit-on courir sur le même bord qui menoit a terre.

Le 22. nous nous trouvames par les 43. dégrés de Latitude observée, et par les 20. degrés 6. minutes de [4] Longitude estimée.

Le [5] *Parame* nous haillat, et nous assura avoir entendu tirer a l'Ouest de nous plusieurs coups de canon, ce qui nous donna quelqu'espérance de n'etre pas bien éloignés du reste de la flotte, c'etoit en éffet le *Léopard* qui nous joignit.

Le lendemain 23. cette journée se passa presque toute entiere en panne bas bord amur, a cause de la brume, qui nous empêchoit d'aller attaquer la terre, dont nous étions fort près, car depuis longtems nous n'apercevions plus de [6] poissons volants, nous proffitames de ce tems pour pêcher de la Morüe. Le Maitre canonier de notre bord ayant jetté a la mer une très grosse ligne prit un animal que les marins appellent un flottant; il avoit six pieds de long, quatre de large, et un d'épaisseur, il fallut un palan de bout de vergue pour le sortir de l'eau, on luy trouva trois grosses morües dans le ventre. A trois heures après midy, la brume s'étant dissipée, nous nous trouvames environ a deux lieües du travers de la Baye [7] Theodore, aussitôt le Commandant mit le Pavillon [8] de mouillage, chacun prépara ses ancres et ses cables, mais la [9] Brume qui survint de nouveau, nous empêchat

1. Du 14. septembre.
2. Frégatte de 10. canons commandée par M. Destrahoudal.
3. M. Destourmel.
4. Ne pouvant point et personne n'ayant encore pu trouver les moyens d'observer la longitude on ne le sçait jamais que par estime, il n'en est pas de même de la latitude qui s'observe a la minute avec la fleche ou le quart de cercle.
5. Vaisseau pris sur les Anglois en 1744. par M. de l'Estenduaire il porte 22. canons.
6. Poissons d'environ 15. pouces de long presque fait comme un harang, ils volent autant que leurs ailes sont mouillées et retombent ensuite a l'eau.
7. Baye du continent de l'Accadie.
8. Pavillon a petits carreaux bleus et blancs.
9. Sur ces Costes, elle y est presque continuelle.

d'entrer, elle fut si épaisse que nous fûmes obligés pour ne nous pas aborder, de faire des signaux continuels avec le fusil. le canon, la cloche, et la caisse; a l'entrée de la nuit, on revira de bord faisant le Sud Est d'un petit frais d'Ouest Sud Ouest.

Le 24. a la pointe du jour, le tems étant clair, la mer belle, l'horizon fin, le Commandant mit en panne, et fit les signaux pour aller a l'ordre. il demanda si dans la flotte, il n'y avoit personne qui eut navigué sur ces cotes, et qui les connussent. Il ne se trouva aucun françois, [1] mais un anglois qui étoit prisonnier a bord du *Diament*, fit offre que si on vôuloit luy rendre son vaisseau et la liberté, il répondoit sur sa tête, d'entrer l'Escadre, dans quelque Baye de l'Acadie qu'on voudroit. M. Destourmel fit venir cet homme a bord de luy, et après l'avoir beaucoup questionné, il accepta sa proposition, en sorte qu'il fut décidé, qu'au premier tems clair qu'il feroit, on entreroit ou l'on pourroit pour faire du bois, et de l'eau, et que si l'on n'avoit aucune nouvelle de M. Le Duc d'Enville, et du reste de la flotte, L'on retourneroit en France.

La nuit du 24. au 25. le Commandant fit deux fois les signaux, de revirer de bord, et que nous n'entendimes pas bien, parceque nous etions au vent de la flotte, de sorte que le matin, dans un instant de clarté qu'il fit, nous n'apercûmes que le *Léopard* et le *Diament*, ce dernier ayant fait chapelle pensa nous aborder, mais sa bonne manœuvre, et la notre nous sauverent.

Ne voyant point l'Escadre nous passames la nuit du 25. au 26. en panne jusqu'a la pointe du jour, que nous en eûmes connoissance au vent a nous, nous tirâmes pour lors nombre de coups de canons, et elle arriva grand large, peu de tems après, nous vimes sous le vent un petit bâtiment, qui nous parut ennemy, j'en fis faire [2] les signaux au Commandant qui nous fit ceux de chasse. Dans l'instant nous mismes tout dehors, et fimmes porter dessus, ayant Pavillon et flâme angloise, pendant ce tems on prépara les batteries, faisant Branle bas, et le soldat prit les armes, mais soins inutils, car après quelques coups de canon de part et d'autres, il se rendit, nous mismes canot a la mer, et l'amarinâmes sur le champ. [3] Sa cargaison étoit en souliers, tafiat, et tabac. Il avoit a bord de luy 73. moutons et 100. Poules, l'on peut juger de quel secours, nous fut une pareille prise.

1. Avant de partir de France on n'avoit pas eu seulement la précaution de prendre des pilotes costiers de l'Acadie, et lorsque &c. *(Sic.)*

2. Par un Pavillon rouge au baston d'enseigne qui s'amenoit et se hissoit autant de fois que l'on apercevoit des Batimens.

3. Il venoit de Bouston et faisoit voile pour Plaisance.

Cette expédition, nous avoit extrêmement éloignés de l'Escadre, qui avoit toujours fait route, mais ayant forces de voiles, nous l'eumes joints avant la nuit.

Depuis le 25. a midy, jusqu'au 26. à la même heure, la route me valut selon mon estime le Sud Sud Ouest ½ Ouest singlé 6. lieues ⅔, latitude observée 44. dégrés 36. minutes, longitude, méridien Ténérif 320. dégrés 35. minutes.

Le 27. a six heures du matin nous aperçûmes la terre et avec un petit frais de Nord Est nous fimes le Nord Ouest ¼ d'Ouest, portant nos Bonettes d'escorte, ne doutant plus de coucher a l'ancre, en effet sur les deux heures après midy, plusieurs de nos vaisseaux entroient déja dans la Baye de[1] Chibouctouck, a six heures nous y etions tous. Nous y trouvames Monsieur Le Duc d'Enville mort la nuit précédente a deux heures du matin. M. de[2] Beauchaine qui vint dans une [3] Piroque a bord de nous, aussitôt que nous fûmes mouillés, nous apprit cette facheuse nouvelle, qui nous fit oublier que nous pouvions nous procurer le plus parfait des plaisirs, en pensant que nous étions maitres d'aller à [4] terre, plaisir d'autant plus grand, qu'il y avoit quatre vingt dix neuf jours que cela ne nous etoit point arrivé. Cet officier soupa avec nous, et nous conta, qu'ils etoient depuis huit jours dans la Baye, que M. Le Duc, après la tempête du 14. s'etoit trouvé seulement avec trois Vaisseaux, et a la veille de mourir de faim, n'ayant plus de vivres, qu'heureusement ils avoient fait la rencontre d'un vaisseau anglois, qu'ils avoient pris, et a bord duquel on avoit trouvé quelques barils de biscuit et de bœuf salé, que dans le même Bâtiment, un Pilote s'étant vanté qu'il connaissoit la coste de l'Acadie, M. le Duc d'Enville luy avoit promis cent Louis, et la liberté, s'il l'entroit dans quelqu'endroit ou il pût faire de l'Eau et du bois et que cet Anglois promit dabord tout ce qu'on voulut, mais qu'ayant été rejoindre ses camarades, et ceux cy l'ayant appelés traitre a sa patrie, il étoit revenu dire, qu'il ne pouvoit faire ce qu'on luy proposoit, notre Général s'en trouvoit fortement intrigué, mais que M. [5] Duperrier beaucoup moins tendre avoit dit a L'anglois, que s'il ne tenoit pas sa parole, il alloit luy faire attacher deux

1. Le Plan est copié sur l'original envoyé à la Cour.
2. Commandant la *Gironde*.
3. Petit canot d'écorce d'arbres dont les sauvages se servent pour passer leurs Lacs lorsqu'ils vont faire la guerre aux Illinois.
4. Les Troupes des vaisseaux arrivés avec Monsieur le Duc d'Enville y étoient déjà campées.
5. Capitaine de Pavillon de M. Le Duc d'Enville.

boulets ramés aux pieds, et le faire jetter a la mer. Cette menace fit un meilleur effet que l'or du général, car le Pilote fut bien vite travailler a son [1] Reynard et entra le même soir M. Le Duc dans cette Baye. M. de Beauchaine nous ajouta que la *Renommée*, quelques jours après avoir quittée l'Escadre, avoit rencontrée deux Vaisseaux Ennemis de quarante canons qui luy avoient donné chasse, mais que comme elle [2] marche bien, un seulement avoit pu la joindre, et luy avoit livré un combat qui avoit duré 7. jours. Les deux [3] Compagnies du Régiment de Ponthieu, qui étoient a bord de cette frégatte, firent des prodiges de valeur aussy furent elles écrasées. M. Duplessis Lieutenant de la Compagnie de Freizan y a été tué d'un boulet de canon qui le partagea par le milieu du corps, une moitié resta a bord, l'autre tomba a la mer.

L'on nous dit aussy que les [4] frégattes *L'Aurore* et le *Castor*, avoient attendu longtemps la flotte sur ces Parages, mais que n'ayant presque plus de vivres, elles avoient fait route pour France, persuadées, qu'il faloit, qu'il nous fut survenu quelqu'evenement en chemin qui nous empêchoit d'arriver ; Ces deux fregattes en répandirent tellement le bruit dans le Pays, que près de trois mil Canadiens qui nous attendoient depuis longtems étoient retournés chés eux.

Le 28. a la pointe du jour on enterra [5] M. le Duc d'Enville dans l'Isle Raquette qui est à l'entrée de la Baye, a laquelle on a donné le nom de l'Isle d'Enville, et on a recommandé aux sauvages de ne la jamais appeler autrement, on ne luy rendit aucun [6] honneur funeraire de crainte d'augmenter par notre chagrin, la joye des Ennemis.

L'après midy, on fit descendre a terre et camper toute les troupes, on établit pour les malades des hopitaux sous de grandes tentes faittes de vieilles voiles.

Aussitôt qu'on eut annoncé a M. Destourmel la mort de M. Le Duc il fit mettre Pavillon de Conseil, on fit la lecture de tous les papiers du général déffunt, l'on y trôuva une lettre écritte de la main du Roy, en ces termes.

1. Petit morceau de planche sur laquelle il y a une boussole marquée avec de petits trous, ou on met des chevilles, pour marquer les airs de vents que l'on doit faire, pour entrer dans un Port ou dans une Baye.
2. Elle a filée jusqu'a 19. nœuds d'un vent largue.
3. Celles de M. de Frezan et de Junier.
4. Fregattes partie de Brest dans le mois de fevrier, et dont on a déja parlé.
5. On l'ouvrit et on prit son cœur que l'on a apporté dans le tombeau de ses ancetres.
6. On les luy a rendu en France lorsqu'on a déposé son cœur.

" Partés, Mon Cousin, et profités des forces que je vous donne
" pour reprendre Louisbourg, si vous ne pouvés ayés m'en l'équi-
" valent, ou du moins établissés vous dans le Pays de l'Acadie
" d'une façon qui me mette a même d'y faire des conquêtes, sur
" toute chose secourés ma Colonie de Quebec, ce sont des sujets
" qui me sont attachés, et que j'aime, vous y envoyerés des muni-
" tions de guerre, et le Regiment de Ponthieu y hivernera. Je
" prie Dieu, Mon Cousin qu'il vous ait en sa sainte garde et qu'il
" bénisse mes armes."

Conformement a cette lettre, Le Conseil de guerre décida, que le second bataillon du Régiment de Ponthieu iroit à Quebec avec [1] M. de la Joncquerre, et le vaisseau de guerre le *Tigre*, la frégatte la *Megère* et quatre bâtimens de transport, pendant que le reste de l'Escadre iroit tenter le siege de Port Royal.

La misere augmentoit de plus en plus, l'on enterroit tous les jours un grand nombre de soldats, ou matelots, les sauvages qui s'en aperçurent, s'imaginerent, que nous avions la peste, en sorte qu'ils ne nous [2] apportoient plus rien dans notre camp. Ils nous fuyoient même, quand ils nous rencontroient a la chasse, nous nous trouvions dénüés de tout secours ; l'on peut juger du chagrin que ressent un général dans une pareille situation. [3] Le notre prévoyant pour les suites bien des événements facheux s'y livra de façon que la tête luy tourna, il se passa la nuit du 30. septembre au 1er octobre son épée au travers du corps ; mais a la douleur n'ayant pu s'empêcher de se plaindre, on [4] accourut promptement, et on le trouva percé de part en part et nageant dans son sang, son chirurgien fut aussitôt appelé qui luy retira le fer, on le mit sur son lit et il [5] ordonna de faire venir a bord de luy tous les Capitaines de Vaisseaux, on en fit les signaux, et ils s'y trouverent tous avant le jour, il en fit luy même l'appel, les compta, et leur dit

Messieurs,

Je demande pardon a Dieu et au Roy de ce que je viens de faire, et proteste a ce dernier que je n'ay eu d'autre dessein que d'empêcher mes Ennemis de pouvoir dire un jour, que je n'ay

1. Il étoit nommé au gouvernement du Canada.
2. Ils nous apportoient du gibier et de la pelleterie, dont nous faisions des échanges contre des vieux cizeaux et des couteaux.
3. M. Le Command. Destourmel.
4. L'on fut obligé d'enfoncer sa porte. Il l'avoit fermée avec deux petits verouls qu'il avoit fait poser la veille.
5. Il ne voulut jamais souffrir dans ce moment qu'on luy mit le premier appareil. Ce furent deux Jésuites qui etoient embarqués sur la flotte pour les Missions qui le déterminerent a se laisser panser.

pas exécuté ses ordres, je me démets du Commandement de mon Escadre, en faveur de M. de la Jonquiere, faites écrire ma démission, ajoutat il, pour que je la signe.

Octobre.—A six heures du matin, Monsieur de la Jonquiere fit amener la Cornette du *Trident* et hisser a bord de luy [1] pavillon quarré au mats du Perroquet de fougues, des lors les résolutions du Conseli de la veille changerent, et le nouveau général décida sans le rassembler, qu'on n'envoyeroit personne à Quebec, pour ne pas partager les forces dont on se serviroit pour aller faire le siege de Port Royal.

M. Duperier prit le Commandement du [2] *Trident* et hissat a bord de luy Pavillon de Cornette, on ne jugea plus M. Destourmel capable de rien, après le trait de folie, qu'il venoit de faire.

Le 9. on aperçeut au large quatre vaisseaux qui parurent considérables et l'on ne douta plus que ce ne fut [3] l'Escadre de M. de Conflans party de Rochefort le 22. avril pour convoyer a l'Amérique une flotte françoise de 200. voiles, cette nouvelle nous empêcha de tout a fait désespérer de la réussite du projet, nous passames quelques jours dans cette douce idée, mais les bâtimens apperçus n'arrivoient pas, on leur avoit entendu tirer le 11., [4] nombre de coups de canons, et depuis ce jour, on n'en a point eu de nouvelles. M. de la Joncquiere envoya bien le long de la Coste de petits Bâtimens, mais qui n'aperçurent rien.

Le 17. Il vint a bord du Général, un sauvage qui dit, qu'une des gouealettes qu'on avoit envoyé sur la Coste avoit été chassé par un Corsaire de Louisbourg de 14. canons, mais que M. de la Rigaudiere qui la Commandoit, se sentant trop foible pour luy resister étoit entré dans un ance, ou il avoit trouvé trois petits Bâtimens anglois de son espece, ou il avoit mis le feu, que s'étant aperçu que le Corsaire le suivoit, il s'etoit échoué et avoit fait mettre a terre six petits canons qu'il avoit a bord, et que de la il se battoit. M. de la Joncquiere donna aussitôt ordre a son neveu qui commandoit la *Mégère*, de mettre a la voile et d'y

1. Cetoit contre son avis qu'on l'avoit amené lors de la mort de M. Le Duc d'Enville, parceque c'etoit, disoit il, l'apprendre aux Ennemis.

2. Vaisseau que montoit M. le Commandant Destourmel.

3. C'etoit elle en éffet qui etoit composée des vaisseaux de guerre, le *Terrible*, le *Neptune*, l'*Alcion*, et la *Gloire*. Elle n'entra point faute de Pilote Costier.

Elle fit donc voile pour France et rencontra dans sa route une flotte angloise de 100. voiles qu'elle abima et un des vaisseaux de guerre qui l'escortoient fut pris.

4. Lorsque M. de Conflans prit le parti de s'en revenir, il fit tirer la nuit précedente force coups de canon.

aller, ce qu'il fit, les vents étant bons pour sortir, mais a peine eut on perdu de vüe cette frégatte, qu'il arriva un second sauvage qui nous dit, que le Corsaire ayant armé sa chaloupe et son canot, pour prendre par derriere la batterie de M. de la Rigaudiere, il avoit coulé bas la chaloupe et s'etoit emparé du canot, que sur le champ l'Anglois avoit fini le combat et poussé au large cet évenement réjouissoit fort le sauvage, et il pressoit M. de la Jonequiere de luy donner ses ordres, parceque disoit il, il craignoit de ne pas se trouver au [1] festin que ses camarades alloient faire des Anglois qu'ils avoient pris dans le canot.

Le 18. et le 19. on travailla avec toute la diligence, et le succès possible a rembarquer les malades a bord des vaisseaux qu'on avoit destinés a servir d'hopitaux, le lendemain les troupes en santé se rembarquerent aussy, et on ordonna, de mettre au premier bon vent a la voile, on recommanda [2] aux officiers Commandants les vaisseaux chargés de l'Artillerie de terre, et des munitions pour le siege que tout fut près a mettre a terre lorsqu'on le demanderoit ; et [3] M. de Meric envoya des Instructions pour la descente, a tous les officiers Commandants des détachemens de troupes de débarquement. Je joins icy celles que je reçus de ce Général.

Instructions a Messieurs les Officiers Commandants les Troupes a bord de chaque vaisseau.

Messieurs les Officiers Commandants sont priés de la part de M. de Meric, d'etre attentifs, que les armes du soldat soient en état de tout point, et ils prépareront ainsy qu'il suit, leurs Troupes a une descente.

1°. Lorsqu'il en sera question, chaque soldat ainsy que les officiers se muniront de vivres pour quatre jours au moins en pain ou biscuit.

Le soldat sera pourvu de cent coups a tirer et quelques pierres de rechange.

Le soldat s'armera de tout son équipement excepté de son épée, qu'il laissera à bord, mais les Grenadiers garderont leurs sabres.

1. Quand les sauvages entendirent le bruit de l'artillerie, ils sortirent aussitôt des bois et vinrent se ranger sous le Pavillon françois, ils se battirent en désesperés. M. de la Rigaudiere eut mil peines a les empêcher de manger les Anglois qu'ils prirent, c'etoient disoient ils la seule récompense qu'ils demandoient.

2 Mrs. de Beauchaine et de la Boucherie l'un Commandant la *Gironde* et l'autre le *Prince d'Orange*.

3. Brigadier des armées du Roy et Commandant en chef les Troupes tant de terre que de Marine destinées a la Conquête de l'Acadie.

2° Messieurs Les Officiers ne porteront avec eux aucun équipage de quelqu'espece que ce soit, et ils se passeront pour quelques jours de tout, en se mettant comme les sauvages sous des écorces d'arbres.

3° Chaqne soldat fera un paquet de ses nipes, dont, Messieurs les officiers feront faire des balots par Compagnies, qui seront soigneusement gardés a bord.

4° Le Commandant des troupes a bord de chaque vaisseau, fera descendre les Compagnies entieres, selon leur rang, il fera completter éxactement le nombre d'hommes que les chaloupes devront porter, quand même il faudroit pour cela, ou entâmer une tête de Compagnie, ou laisser a une autre chaloupée une queüe.

Le Commandant aura grand soin que les officiers et sergens, soient également partagés dans toutes les troupes portées par les différentes chaloupes.

Le 22. il arriva a bord du Général un Acadien qui dit que les Ennemis avoient renforcé considérablement la garnison de Port Royal, il poussa même la chose, jusqu'a dire qu'elle étoit de [1] 1200. hommes, cette nouvelle donna lieu a un Conseil secret, dont on n'a jamais sçu la décision. A dix heures du matin la *Mégère* qui étoit de retour depuis le [2] 19, fit signal de navire, qu'elle laissa approcher, lorsqu'il fut par son travers, elle luy tira un coup de canon a balle, aussitôt, il hissa Pavillon blanc au grand mats, et celuy d'Angleterre a ses haubans, ce qui dénotte un Parlementaire, en éffet ce navire entra et vint [3] mouiller près de *Northumberland*, d'ou on luy envoya une chaloupe avec une garde de douze hommes, et un officier, il y en avoit une angloise de pareille force, qu'on dispersa a bord de plusieurs vaisseaux. L'intention des Ennemis dans cette démarche obligeante étoit d'examiner notre conduite, et de connoitre nos forces, aussi n'y avoit il pas un anglois, qui n'eut sa lunette et qui continuellement s'en servit, pour voir et compter les vaisseaux de guerre qui étoient dans la rade, la chose leur étoit très facile car nous n'étions plus que [4] six et un [5] Brulot.

1. Il ne nous restoit que 1000. hommes en état de faire la guerre et ce nombre diminuoit tous les jours.
2. Et qui avoit mouillé a l'Entrée de la Baye.
3. Il vouloit traverser la Baye et aller mouiller au fond, mais le Commandant lui fit hailler de ne pas avancer davantage.
4. Le Northumberland, Le Trident, le Diamant, le Tigre, Le Léopard et le Borée.
5. La Parfaite qui fut peu de tems après condamnée et brulée.

compte bien éloigné du leur, pensant que l'Escadre lorsqu'elle etoit partie de France étoit composée de dix huit vaisseaux de ligne, huit frégattes quatre brulots, et [1] Deux galliotes a bombes, mais comme il falloit aux Anglois, un prétexte pour venir ainsy visiter, sans qu'ils fussent dans le cas de se trouver prisonniers, ils prirent celuy de nous ramener ceux d'un vaisseau françois appellé [2] La *Judith*, qui nous quitta aux Alçores, et dont ils se rendirent maitre, a l'entrée de la [3] Rivierre de Canada. Parmi le nombre des Prisonniers qu'ils nous rendirent il s'y trouva le Pilotte d'un [4] Bâtiment de transport, qui le jour de la tempête du 14. septembre fut contraint de faire vent arriere, et échoua a onze heures du soir sur l'Isle de Sable, dont comme tous ceux de la flotte, il se croyoit bien éloigné. Le vaisseau étant heureusement fort petit, et la mer extraordinairement démontée, fut jetté a un demi cable de l'Isle sur le sable, ou il resta a la Marée basse, en sorte qu'il n'y eut personne de perdu a la pointe du jour, ces misérables travaillerent comme d'autres Robinsons a sauver les vivres et munitions de guerre, que l'Eau n'avoit point endomagés, et se firent de leurs voiles une tente.

A Midy, ils apercurent fort loin sur une hauteur, un homme avec un chien ils jugerent que c'etoit un malheureux, qui avoit eu le même sort qu'eux, ils s'armerent, et furent a luy, cet inconnu les prévint, et fit une partie du chemin, il se trouva que c'etoit un anglois qui ne savoit que parler sa langue, il leur fit cependant signe de le suivre, et il les conduisit a une petite habitation, ou il leur montra quelques bestiaux qu'il avoit elevés, leur faisant entendre quil étoit charmé de partager son petit bien avec ceux que la tempête luy envoyoit. Cet homme avoit eu autrefois un sort, apeuprès pareil, et voicy son histoire que j'ay sçu depuis.

HISTOIRE D'UN ANGLOIS DANS L'ISLE DE SABLE.

En 1720. Un vaisseau venant de la Havane a bord duquel cet anglois étoit matelot, fut jetté par la tempête sur cette Isle, et il ne s'en sauva qu'un officier avec luy, le premier soin de ces deux échapés du naufrage fut de pourvoir a leur subsistance, et

1. Nous en devions avoir deux mais comme on fut abligé de les faire venir de Marseille, les Anglois les prirent dans le détroit de Gibraltar.
2. Il partit de France avec la flotte pour profiter de l'Escorte, mais trouvant qu'on allait trop doucement, il nous quitta.
3. Ou le fleuve St. Laurent.
4. La *Légere*.

pour cet effet, il tacherent de sauver quelque chose de la carguaison du vaisseau, ils réüssirent a en tirer sur une espece de radeau qu'ils firent quelques sacs de grains, plusieurs boucaults de bœuf salé, et du biscuit, ils semerent le bled, et se servirent du reste, en attendant leur petite récolte.

Pendant environ un an, ils vécurent d'un commun accord, l'officier ne se prévalant pas de son grade et travaillant a la terre avec le matelot, mais se lassant de cette vie pénible, il ne songea plus, qu'a en rendre tous les désagremens reversibles a son compagnon a qui il entreprit de prouver qu'il n'étoit fait que pour luy, et en conséquence le fit travailler par la suite et s'en servit comme de son Esclave. Celuy cy accoutumé de tout tems a obéïr, se soumit dans les commencemens avec assés de docilité, l'esperance de se voir un jour délivré, et que son officier le recompenseroit étoit un motif pour luy faire observer la subordination.

Après six ou sept ans de séjour dans cette Isle, nos deux habitans furent malades pendant plusieurs mois de façon a ne pouvoir se donner aucun soulagement mutuel, et encore moins continuer leurs travaux, en sorte que la recolte fut très petite; L'officier s'en plaignit avec hauteur, et le matelot de son côté luy dit avec vivacité, que s'il eut travaillé, ils ne seroient pas dans le cas, que doresnavant, il vouloit avoir son bien et qu'il alloit s'établir dans une autre partie de l'Isle. Mais qu'auparavant ils devoient partager tout ce qui avoit été jusques la en commun. A cette demande, l'officier le maltraita. Il luy dit quil étoit un malheureux avec lequel, il ne vouloit point avoir de Commerce, quil ne luy vouloit rien donner, et que s'il paroissoit encore devant luy, il le tueroit. A cette menace le matelot s'écarta, et ne parut plus en effet de quelques jours ; il vivoit de quelques animaux qu'il tuoit. Cette vie luy parut bien dure, et il resolut d'en secouer le joug, pour cet éffet, ayant un jour cherché longtems son officier a la chasse, et l'ayant enfin trouvé, il le tua d'un coup de fusil, c'est ainsy que le Matelot se trouva maitre absolu de l'Isle.

En 1734. les Anglois du Cap Breton résolurent d'aller faire dans l'Isle de Sable une descente pour sonder si la pêche en étoit facile, ils armerent donc plusieurs petits Batimens, ou goucalettes, et y furent, aussitôt que l'habitant aperçut a la mer ces Bâtimens, il se transporta dans la partie de l'Isle sur laquelle ils paroissoient faire voile, et les vit mouiller a l'Ouest distant d'une lieüe ; pour lors il alluma des feux sur les bords de la mer comme pour leur montrer l'endroit ou ils devoient aborder avec leurs chaloupes.

Ce signal surprit les Anglois qui croyoient l'Isle inhabitée, ils s'armerent de leurs Periers, et aborderent ; des qu'ils se trouverent assés près pour apercevoir facilement ce qui se passoit a terre, ils comprirent aux démonstrations de joye que faisoit notre habitant, que c'etoit quelque échapé de naufrage qui se réjouissoit dans la pensée qu'il touchoit au moment de sa délivrance, En effet les Anglois prennent terre. Cet homme se jette a leurs pieds, et leur demande en grace de l'embarquer avec eux, ceux cy y consentent, et après la [1] Pêche faitte qui fut des plus abondantes, ils l'emmenerent a Plaisance.

Cet homme accoutumé depuis bien des années a vivre indépendant et a ne travailler qu'autant qu'il vouloit, et uniquement pour luy même s'ennuya tellement au bout de l'an de sa nouvelle vie quil sollicita le Gouverneur de Terreneuve pour qu'on luy permit de retourner dans son Isle. Il obtint d'autant plus facilement ce qu'il demandoit, que l'on pensa que cet homme etoit a même d'y donner du secours aux malheureux que la tempête y jetteroit ce qui arrive souvent, les mers y étant terribles et les approches très dangereuses.

Il s'embarqua donc avec tout ce qui pouvoit luy rendre la vie moins désagréable, et retourna dans son ancien domicil ; ou il vit content, et ou il n'a jamais voulu avoir de femme c'est ainsi que se suffisant a luy meme il mene une vie douce, quoique laborieuse, quand sa récolte manque, une année il n'en perd pas un morceau, étant toujours en avance.

Tous ceux qui vont dans cette Isle se font un plaisir de luy donner quelque chose, et on ne sçauroit luy faire un plus grand plaisir que de luy donner de la poudre et du plomb, du vin ou de l'eau de vie, il s'habille des peaux des bêtes qu'il tüe, et son habitation en est couverte. Il y a vingt six ans qu'il est dans l'Isle, et il en a cinquante et un.

Mais je reviens a la façon dont notre Pilote s'est tiré de cette Isle.

Un jour se promenant sur le bord de la mer, il aperçut du coté ou il avoit échoué un batim't. de pescheurs qui ayant mouillé se dépêchoit de mettre son canot a la mer, pour sans doute aller visiter le bâtiment qu'ils apercevoient sur le sable, il y courut, et se cacha dedans, des que les pécheurs y furent entrés, il en sortit, et courut du côté ou ils avoient laissé leur canot, ils le suivirent aussitôt, et se jetterent dedans tous ensemble, pous-

1. On pêche sur ces Costes de la Morüe autant estimée que celle du grand banc.

sant au large, parce qu'ils le reconnurent pour françois et qu'ils craignirent qu'il n'en vint d'autres. Des qu'ils furent a bord de leur senod, ils leverent l'ancre et mirent a la voile pour Louisbourg qui est le Port d'ou venoit le Parlementaire.

Le 23. a la pointe du jour notre Command't. defrela son petit hunier et fit les signaux de désafourcher.

Le 24. a sept heures du matin il fit ceux d'apareiller, le *Prince d'Orange* qui se trouva a l'entrée de la Baye, en sortit le premier et fut mettre en panne a une lieue au large, a mesure que chaque vaisseau se trouva dehors, il en fit autant et nous ne fûmes décapés qu'a cinq heures du soir qu'on fit servir d'un petit frais du Nord faisant route a l'Ouest Sud Ouest la mer belle et l'horizon fin ; c'est ainsy que nous quittames la Baye de Chibouctouck, après néantmoins nous être précautionnés de Pilottes costiers, du Port Royal et en avoir mis a bord de chaque vaisseau.

L'on avoit fait partir le 22. tous les Acadiens et sauvages que l'on avoit ramasser pour aller commencer a bloquer Port Royal, M. de la Joncquere fit distribuer aux sauvages des couvertures de laine qu'ils mettoient sur leurs épaules pour tout habillement, ils sont braves jusqu'a la folie, et se battent en désespérés, lorsqu'ils ont a faire aux Anglois. Ce n'est point l'appas de leur bien qui les font agir, la seule idée de les pouvoir manger, les anime, ils en trouvent la chair parfaite et beaucoup au dessus de l'excellent gibier, [1] que fournit le pays.

Ces peuples que l'on pourroit sans injustice appeller bêtes feroces ne sont pas les seuls qui habitent le pays de l'Acadie. Il y a en outre les Accadiens qui sont descendans du Régiment de [2] Carignan qui fut envoyé en 1651. dans cette Province pour en soumettre a la France les sauvages. Lorsque la conquête en fut faite, on distribua des portions de terre a chaque soldat, et on permit aux officiers de revenir, mais que ceux qui voudroient rester le Roy leur conserveroit leurs mêmes appointemens. Le plus grand nombre qui ne jouissoit en France que d'un bien très médiocre accepterent la proposition et furent s'établir a Quebeck et a Montréal, ou ils forment aujourd'huy des maisons de condition extrêmement riches.

Les Acadiens vivent de fort bonne intelligence avec les sauvages qu'ils appellent et mette au nombre des bêtes, dont ceux cy ne se formalisent pas, ces derniers sont d'une fidélité sans exemple a l'égard des Acadiens, ils ne touchent jamais a leur

1. On y tüe des gelinottes d'une bonté parfaite.
2. Il avoit deux bataillons de 17. Compagnies chacun, et les Compagnies étoient de 60. hommes.

récolte, ils la méprisent même, par ceque, disent ils, elle donne de la peine, et engage a des soins, ils sont Ennemys de tout travail, la paresse est le seul Vice qu'on leur connoisse, et leur unique ambition est de vivre, ils trouvent ce secours dans la chasse, et ne le cherchent pas ailleurs. La plupart sont armés de fusils dont ils se servent fort adroitement, lorsque la [1] munition leur manque, ils prennent l'arc que plusieurs même n'ont jamais voulu abandonner.

Le 25. a midy il venta d'un grand frais d'Est Sud Est et nous fusmes obligé de prendre tous les rits dans nos huniers, nous faisions route au plus près, les amures abasbord, a onze heure du soir le vent devint aussy fort qu'il put être, et nous apprehendions extremement la coste, qui est Nord Est, Sud Ouest, lorsqu'un Anglois que nous avions prisonnier a bord, et qui en étoit pratique nous dit que si nous ne revirions pas de bord, nous nous perdions corps et biens avant qu'il fut minuit, et il appuya son Conseil de si bonnes raisons que nous le crûmes, et a onze heures et demi, nous en fismes la manœuvre. Je fus dans cet instant curieux de faire sonder, et je ne trouvay que neuf brasses fond de roc, je luy fis voir, et il me dit qu'il ne croyoit pas que nous fussions si avant, et que pourpeu qu'on eut tardé de revirer nous étions a terre, que si même nous n'eussions pas pris le party de faire [2] vent devant, cela nous seroit arrivé, un quart d'heure après nos entendimes au vent a nous l'Escadre qui enfit les signaux.

Le lendemain, 26. le vent calma de beaucoup, mais une brume des plus épaisse luy succeda et ne dissipa que le 27., on proffita de la clarté du jour pour compter les vaisseaux, il nous en manquoit douze a huit heures du matin. Le Command. fit les signaux de mettre en panne et d'aller a l'ordre, ou il redemanda tous les Pilotes Costiers, et les Anglois prisonniers, que l'on pourroit avoir a bord de chaque vaisseau, conduite qui nous promettoit de revoir bientôt la France, en éffet je reçus par [3] l'officier que j'avois envoyé a bord du *Northumberland* une lettre du [4] Major du Régiment de Ponthieu qui me mandoit, que pendant la nuit, il s'etoit tenu un Conseil, ou il avoit été décidé, qu'il étoit impossible de rien entreprendre, qu'on ne

1. Nous leurs en avons laissé une grande quantité, pour se deffendre des courses des Anglois, on a aussi donné des fusils, a ceux qui en ont voulu.
2. Lorsqu'on est obligé de revirer vent arriere, l'on perd beaucoup de chemin et on tombe considérablement sous le vent.
3. M. Dufournel.
4. M. de Madieres.

devoit plus songer qu'a sauver au Roy les vaisseaux et les troupes qui avoient échapés a tous nos malheurs, qu'en conséquence nous ferions incessamment route pour France.

L'on embarqua tous les Anglois prisonniers a bord du *Parlementaire* et on luy permit a midy de mettre a la voile. A quatre heures on embarqua aussy a bord d'un senod tous les Pilotes costiers, et on les renvoya avec des lettres pour M. de Ramzay qui commandoit ceux qui bloquoient Port Royal, a cinq heures, on fit servir d'un vent de Nord Nord Est, faisant route au Sud Sud Est.

Novembre.—Nous navigames tous ensemble jusques au 4. de novembre quelques fois heureusement, et très souvent avec des vents contraires. A neuf heures du matin de ce jour, après un calme qui avoit duré toute la nuit, une tourmente du vent du Nord nous surprit avec tant de vivacité, que nous n'eumes pas le tems de carguer nos voiles, notre petit hunier et notre Peroquet de fougue furent très endommagés, nous parvinmes cependant a nous mettre a sec et nous y restames, la tempête durant toujours.

Ce ne fut que le lendemain 5. a la pointe du jour que nous bordames l'artimon, et amurames la mizaine, il netoit plus question de la flotte, et nous ne nous comptions que neuf Bâtimens, tous de transport. Le *Prince d'Orange* etant un vaisseau de Roy, ils se trouvoient tous a nos ordres. a huit heures du matin [1] M. de la Boucherie me fit appeller pour décacheter nos paquets, qui luy ordonnoient de se rendre en cas de séparation au Port Royal de l'Acadie dans la Baye françoise mais que passé le 30. octobre tout Vaisseau qui se trouveroit separé feroit route pour se rendre en Europe dans les Port de Brest, ou de Rochefort selon les vents qui regneroient a l'aterage, les dittes instructions ajoutoient que ceux qui se trouveroient dans ce cas, passeroient au sud des Alçores et reconnoitroient pour la sureté de la Navigation Ste. Marie et le Cap Ortega, en conséquence de ces ordres nous fimes hisser Pavillon blanc et quarré au grand mats, et nous tirames plusieurs coups de canon. a ce signal notre petite flotte qui etoit a vent se rallia. M. de la Boucherie que j'appelleray dans la suite le Command. fit part de ses instructions, et je me fis donner un Etat des soldats de trouppes de terre, tant en santé que malades qui etoient abord de nos neuf vaisseaux, il s'y trouva sept compagnies du Régiment de Ponthieu

1. Enseigne de Vau. Command. le *Prince d'Orange.*

Deux du Bataillon de Fontenay, et autant de celuy de Saumur, [1] que je commandois comme plus ancien capitaine.

Nous primes des arrangemens en cas d'attaque, et nous convinmes des signaux que nous ferions, on demanda le point de chaque Pilote, qui differoit peu de celuy du notre qui se trouvoit par les 40. degrés 12. minuttes de lattitude observée et par les 324. dégrés 32. minutes de longitude.

Le 9. il venta dans la matinée grand frais de Nord Ouest, les vents continuerent dans l'après midy a etre de même force, mais ils tomberent à Ouest. Je relevay ce jour la sur ma carte l'Isle Ste. Anne qui me restoit selon l'estime de mon point a l'Est ¼ Nord Est distant de 76. lieues, ma latitude observée etant les 36. dégrés 15. minuttes, et 334. degrés 39. minuttes de longitude, ayant cinglé depuis la veille midy jusqu'a midy de ce jour a Est 5. dégrés de Sud, et 69. lieües de chemin.

A cinq heures du soir nous aperçûmes un navire sous le vent a nous qui sembloit faire route pour vouloir nous éviter, le Commandant fit signal au [2] *St. Esprit* de luy donner chasse, mais la nuit étant survenüe, il fit faire par huit coups de canons ceux de la cesser, soit que Le *St. Esprit* ne les entendit pas, ou qu'il trouva l'occasion trop belle pour la manquer, il ne revint pas, et a sept heures nous vimes le feu de son combat qui dura peu, l'Ennemy luy ayant seulemt. lâché ses batteries de basbord, et de tribord, l'on fit petite voile toute la nuit, et le lendemain a la pointe du jour le *St. Esprit* nous joignit, ayant sous son écoute sa prise qu'il n'avoit point encore amarinée, nous mismes en panne a sept heures du matin, et l'on envoya abord de l'Anglois qui étoit chargé de toiles, et de fer, et qui faisoit voile pour la Caroline, le Capitaine de ce vaisseau nous dit qu'il étoit Ecossois, et sujet du Prince Edouard, mais n'en n'ayant point de passeport, nous ne luy rendimes point la liberté; on luy demanda des nouvelles d'Europe, et il nous apprit la mort du Roy d'Espagne et le gain de la bataille de Rocou, pendant que chacun étoit a la chambre du Conseil a l'entendre, je sortis par hazard et fût sur la Dunette pour voir le tems, comme j'étois près de rentrer, j'apperçus environ à quatre lieues de l'arriere quatre gros Vaisx., je me fis apporter mes lunettes, et je les vis en éffet très distinctement, j'en distinguois deux a trois ponts qui faisoient l'avant garde et chassoient sur nous a toutes voiles

1. Je ne trouvay dans ces onze compagnies que 91. hommes en santé.
2. Vaisseau de transport de 20. canons marchant très bien et Commandé par un maloin.

avec Pavillon, et flammes Angloises. J'en avertis aussitôt le Commandant qui fit hailler a ceux qui étoient a bord de la prise pour l'amariner, de revenir et de l'abandonner, ne laissant ni anglois ni françois dedans. Des qu'ils furent rembarqués, nous primes chasse d'un vent de Ouest Nord Ouest faisant l'Est, et l'on ne perdit point de tems pour faire parer les batteries et prendre les armes au soldat. Nous étions extrêmement attentifs de faire observer avec la flêche [1], si les vaisseaux nous gagnoient, nous les jugeâmes a l'entrée de la nuit a deux lieues, et nous pensames que si nous continuions de faire voile au même air de vent, ils nous joindroient avant minuit, cette raison, jointe a celle que nous n'étions pas en état de leur resister, car un seul d'eux nous auroit annéanty, nous firent prendre la résolution de faire signal a la flotte de faire fausse route, Le *Prince d'Orange* marqua ce signal, en portant pendant deux minutes un feu à Poupe. Le soldat coucha sur le Pont, les armes entre les bras et les canoniers auprès de leur bout feu, mais ces précautions quoique prudentes furent très inutiles, car le lendemain à la pointe du jour, nous ne les aperçûmes plus leur indifference nous fit un plaisir sensible, car la partie n'etoit point du tout égale.

Le 12. a quatre heures du matin grand vent d'Ouest qui ayant considérablement augmenté, nous obligea de conserver seulem. la grande voile, et la mizaine que nous avions encore beaucoup de peine de porter, il falloit néantmoins, pour ne pas tomber sur les [2] Vigies qui nous restoient au Nord ; pendant toute la nuit, nous fûmes dans cette appréhension continuelle, car malgré ce danger nous fumes contraints de carguer la grande voile a onze heures du soir, un coup de mer nous en rompit l'écoute de Tribord, et nous emporta deux hommes qui étoient sur Passe avant abasbord. a trois heures après minuit le feu St. Elme parut au haut de nos mats, et resta longtems sur le Pont. Ce signe annonce ordinairement la fin de la tempête. En éffet a cinq heures du matin, il tomba une abondante pluye qui calma le vent, mais la mer resta toujours extrêmement grosse ce qui fatiguoit considérablement le Vaisseau.

Le 15. Je relevay sur ma carte l'Isle Ste. Marie qui me restoit a l'Est ¼ Nord Est et à l'Est Nord Est distante de 60. lieües, nous forçames pendant tout le jour de voiles pour tacher d'en

1. Instrumt. avec lequel on prend hauteur. Les anglois ne se servent que du quart de Nonante.

2. C'est ainsi que les hollandois appelent les dangers qui se rencont. a la mer. Ce mot de Vigie signifie en leur langue ouvre l'œil.

avoir connoissance, mais a 7. heures du soir les vents qui devinrent Nord Est nous firent desespérer de revoir cette Isle, ils resterent ainsy plusieurs jours, ce qui nous forcea de louvoyer bord sur bord, nous eumes aussy des calmes qui dans toute saison sont très fréquents dans ces parages, pour lors il y fait des chaleurs excessives, et on ne sçauroit s'y baigner, acause de la grande quantité de [1] Rekins qui y sont.

Malgré les déffenses qu'on en avoit faittes un matelot de Vaisseau de transport voulu se jeter a la mer, a peine fut il a l'eau qu'il aperçût un Rekin qui le suivit très longtems, et qui le coupa par le milieu du corps lorsqu'il parut avoir envie de rentrer a bord.

Il étoit peu nécessaire de tous ces maux pour achever de nous accabler, depuis notre départ de Chibouctouck, il ne s'etoit pas passé un jour que nous n'eussions jetté a la mer quatre ou cinq matelots, a peine avions nous assés de ces derniers pour faire la manœuvre, et pour peu qu'il fallut en faire d'un peu difficile, on etoit obligé de sonner la cloche pour faire monter ceux qui se reposoient, et qui venoient de finir le quart, les Vaisseaux couloient bas d'eau, celuy que je montois en faisoit seize pouces par heure, de sorte que c'etoit tout ce qu'on pouvoit faire de la tarir avec deux pompes Royales qui continuellement alloient et pour chacune desquelles, il falloit huit hommes.

Je ne parle point des vivres après un si long voyage, il en étoit peu question ; et ce qui en restoit étoit fort mauvais état, nos malades infiniment plus nombreux que le monde en santé, navoient pour tout remede, et tout aliment, qu'un peu de Ris cuit dans de l'eau, sans sucre ni graisse ni bœure. Ce que nous appréhendions le plus étoit de nous trouver au milieu des eaux, et d'y périr faute de monde pour manœuvrer.

Les réflexions que toutes ces choses font faire en pareil cas firent prendre le party a M. de la Boucherie d'assembler un Conseil de tous les Capitaines des troupes de terre, l'on mit donc en panne le 25. et on fit les signaux pour les faire venir abord du Commandant, plusieurs se trouverent malades et n'y purent venir ; mais ceux qui s'y trouverent, déciderent, et J'insistay beaucoup sur cet article, que dans la conjoncture présente, tout Port devoit nous être égal, et qu'il falloit faire voile a celuy pour lequel les vents se trouvoient bons. Notre Maitre Pilote qui etoit chef de route et que nous avions admis au Conseil,

1. Poisson monstrueux qui suit les hommes qui se baignent, et qui ne leur donne le coup de dent que quand ils sont prêt a sortir de l'eau.

nous dit que Cadix étoit celuy qui nous convenoit le mieux d'autant plus que les Vents de Nord qui régnoient pour lors étoient bons pour y aller. En conséquence on fit servir et on mit le Cap a l'Est ¼ Sud Est, pendant tout le jour nous fimes cette route, mais a dix heures du soir. une faute de vent nous cassat les voiles sur les mats et devinrent sud, aussitôt toutes les résolutions du Conseil changerent et nous cinglames au Nord.

Decembre.—Le 2. decembre je relevay sur ma carte la Vigie du Cap Finister qui me restoit au Sud Est deux dégrés Est et distante de 12. lieues, ma latitude observée Nord, étant les 44. degrés 35. minuttes de latitude et 4. degrés de longitude méridien de Tenerif, variation observée 16. dégrés depuis le 29. novembre a midy, jusqu'au midy de ce jour, la route corrigée me valut le Nord Est ¼ Nord et 94. lieues de chemin.

Le 3. il venta jusqu'a la nuit, bon frais d'Ouest, &c.

Le 4. nous ne trouvames plus que six Vaisseaux, sans doute que les autres ne purent pas porter la même voilure que nous, ou que pendant la nuit ils ne tinrent pas assés le vent, de sorte que nous n'en avons plus eu de nouvelles, nous ne fumes pas même d'avis, ni de les chercher ni de les attendre. La fin de nos maux approchoit, et nous ne voulions pas perdre de tems a nous en délivrer; nous n'avions point encore eu fond, et ce ne fut que

Le 6. a dix heures du soir que nous l'eumes sablegris, coquillages et grains d'orge par les 80. brasses, aussitôt nos Pilotes estimerent ce fond celuy de BelleIsle, et dirent que nous n'en étions qu'a 20. lieues et qu'elle nous restoit à Est Nord Est et a Ouest Sud Ouest.

Le 7. a quatre heures du soir le *St. Esprit* qui chassoit la terre enavant de notre petite flotte fit signal qu'il voyoit onze Vaisseaux et mit en panne, nous fimes porter sur luy, et les distinguames parfaitement pour Anglois. Le Commandant fit aussitôt signal de se mettre en ligne, de se préparer au combat et de faire toujours la même route. A dix heures du soir nous nous trouvames par le travers des Ennemis qui brulerent beaucoup d'amorce sur leur Pont, et allumerent souvent des feux a leurs manœuvres, ce a quoy nous étions fort attentifs, afin de repetter exactement tous leurs signaux, a Minuit nous sondames; et eumes par les 60. brasses un sable gris très fin et vaseux, a une heure du matin on fit signal de forcer de voiles les Anglois ne comprenant point ce que nous voulions faire, ne changerent point leurs voilures, ensorte que nous les laissàmes a l'arriere

de nous. Eux comptant que nous etions au milieu de leur Escadre et qu'au jour ils nous batteroient.

A la pointe du jour il ventoit grand frais du Sud, et par notre estime et par nos observations, nous devions être déja a terre. En éffet nous n'en étions tout au plus qu'a une lieu, mais une brume extrêmement épaisse nous empêcha de la voir. nous mismes en panne a sept heures, et on profita de ce temps pour prendre des Rits dans les huniers.

Un Pilotin qui se trouva le premier sur la vergue, cria terre, aussitôt chacun monte dans les hunes, et nous apercûmes Belle Isle, a la faveur d'un petit éclaircy. Le *St. Esprit* s'approcha de nous et nous hailla quil avoit abord de luy un Pilote Costier, et que si le Commandant vouloit, il nous meneroit ce même jour mouiller dans la rade du Port Louis, ou de L'Orient on luy répondit qu'il n'avoit qu'a marquer la route, et qu'on le suivroit, il fit donc servir d'un grand vent du Sud cinglant au Nord ¼ de Nord d'Ouest.

La Brume continua toujours d'etre de plus en plus forte, a dix heures nous eumes cependant un instant de clareté pendant lequel le *St. Esprit* qui faisoit l'avant garde aperçut l'Isle de [1] Groa sur laquelle il étoit prêt à se perdre avec tous ceux qui le suivoient, il vint tout de suite au vent laissant tomber sa mizaine et sa grande voile, pour se relever de la Coste, tous les Vaisseaux en firent autant. Les habitans de cette Isle nous ayant aperçus dans le danger que nous courions, et ayant entendu notre canon qui tiroit continuellement avec Pavillon de France, a ce signal les femmes coururent aux églises, et les hommes sur le rivage, nous faisant signe avec leurs chapeaux, que nous eussions a nous éloigner, mais nous ne pouvions le faire plus promptement, car la voilure que nous portions, nous faisoit prendre de l'eau par dessus bord. M. de Rotelin qui Commandoit au Port Louis, ayant entendu le bruit continuel de notre artillerie avoit déja fait sortir des [2] Gabares pour venir a notre secours.

Après avoir combattu jusqu'a une heure après midy entre le naufrage, la vie et la mort, nous parvinmes a doubler les [3] Chats, un seul de nos Vaisseaux s'y endommagea considérablement, mais des Pilotes Costiers qui nous vinrent de toutes parts dans

1. Isle habitée et très fertile située a une lieue et demi en mer visavis le Port du Port Louis.
2. Petits Vaisseaux avec mâts et qui etant plats prennent fort peu d'eau.
3. Rochers qui sont sous l'Eau et ou il perit toutes les années nombre de batimens.

des chaloupes nous entrèrent dans la rade de cette Ville ou nous fumes mouillés a trois heures après midy.

Dois-je vous exprimer Madame la joye que nous ressentimes lorsque nous vimes les terres de France, et celle avec laquelle nous chantâmes le *Tedeum*. Après tant de maux, et un si long voyage, revoit on sans émotion sa patrie, et fait on des vœux bien sinceres, de ne plus s'exposer a de tels événemens, la suite me l'apprendra mais je doute quelle me le persuade plus fortement que je le suis.

En entrant dans le Port je reconnus le *Tigre*, la *Renommée*, et la *Palme*, je vous ay parlé de ce dernier après la tempête du 14. Septembre, nous l'avions tous cru annéantye, ayant été separé de la flotte avec seulement quatre jours de vivres, hyer je soupai avec M. [1] Destrahoudal qui commande cette frégatte, il me fit un récit des choses qui seroient incroyables dans la bouche de tout autre. Voicy ce quil me conta, c'est luy qui parle.

Relation du voyage de retour de M. Destrahoudal après la tempête du 14. septembre.

" Aussitôt que je n'apperceus plus la flotte, et après avoir battu quelque tems la mer pour en découvrir des débris, n'ayant connoissance d'aucun Vaisseau, je me fis donner un Etat des vivres qui etoient abord, il ne s'en trouva que pour quatre jours, cela me fit frémir, ayant pour retourner en France, ou atérer en Espagne au moins 35. jours de navigation. Je haranguay pour lors mon Equipage et fit sentir la nécessité qu'il y avoit de se redimer, mes officiers furent les premiers a se taxer, et nous décidames, entre nous, que l'on donneroit par jour a chaque homme trois onces de biscuit autant de viande salée, un verre de vin et un verre d'eau, que si, quand on approcheroit de quelque terre, les vents se trouvoient bon, on augmenteroit les vivres, nous passames vingt deux jours dans cette situation, après lesquels les vivres se trouverent si courtes que je ne faisois donné que la moitié de ce qui avoit été reglé, ce qui mettoit mon monde sur les dents, et luy ôtoit absolument toute force pour pouvoir manœuvrer. L'on avoit déja mangé tous les animaux qui se trouvoient a bord, et chacun étoit a l'affu pour attraper un rat, d'autres rongeoient les cordages sur le pont, enfin tout n'offroit aux yeux que le plus affreux des spectacles, lorsque les

1. M. Destrahoudal Lieutenant de Vaisseau Commandant la fregatte du Roy la *Palme* de 10. canons.

Maitres vinrent me représenter au nom de tout l'equipage qu'il y avoit a bord cinq Anglois prisonniers, qu'il falloit les livrer au boucher, qu'on les mangeroit.

J'assemblai aussitôt mon Conseil qui décida que si on ne leur accordoit pas ce qu'ils demandoient, ils passeroient aisement sur les déffenses qu'on pourroit leur faire, et que la subordination ne leur offroit pas un frein assés puissant pour se laisser mourir de faim, plutôt que d'en manquer. Je fis donc venir le Maitre boucher a qui j'ordonnay de prendre un des anglois de le lier, de le mettre a fond de calle, et que pendant la nuit, il l'egorgeroit pour a la pointe du jour, en faire une distribution a raison de trois onces par homme, je pris ce party, pour que les cris de ce malheureux n'epouventassent pas mes matelots, la terreur etoit déja assés grande pour éviter tout ce qui pouvoit l'augmenter. Je concevois toute l'horreur d'une telle cruauté, et je ne pouvois m'empêcher de la tolérer. Je ne dormis point de toute cette nuit et je la passay sur le Pont. Demie heure avant le jour le Pilotin de quart me vint dire que le boucher demandoit de la lumiere [1] pour son expedition, je ne sçay par quel heureux pressentiment, je luy ordonnay de luy dire d'attendre le jour, car cette énorme et barbare éxécution me répugnoit tellement, que je ne négligeay rien pour éloigner la mort de ce malheureux.

L'Aurore avoit déja paru près d'un quart d'heure, et le matelot commençoit a murmurer de ce qu'on ne luy tenoit pas parole, lorsque le Gabier crit des barres du Perroquet ou il etoit, [2] Navire, helas dans moins d'une demie minutte je me trouvay, malgré mon peu de force, aux côtés du matelot. J'apperçus en effet a trois lieues sous le vent un bâtiment qui me parut un senod, Je cris aussitôt au Timonier d'arriver, et luy marque l'air de vent, ou il devoit gouverner pour joindre ce Vaisseau a huit heures du matin, nous nous trouvâmes par son travers, il ne s'etoit pas dérangé de sa route par cequ'etant Portugais, il ne craignoit aucune nation, nous l'approchâmes de fort près et on luy hailla de mettre en panne, en même temps nous hissames Pavillon françois qne nous assurames d'un coup de canon aballe, il mit son canot a la mer, et vinrent abord de nous deux officiers du Vaisseau qui apporterent beaucoup de paperasses pour nous

1. Jamais a la Mer, on ne donne de la lumiere ou quelque feu que ce soit sans la permission du Commandant.

2. C'est ainsi qu'on avertit lorqu'a la Mer on aperçoit quelque chose d'extraordinaire ou des Batimens.

prouver leur neutralité, je dis a l'un d'eux qui parloit françois, que ce n'etoit point a leur liberté que j'en voulois, mais a leurs vivres, dout il falloit qu'ils me produisissent un Etat juste, en même tems je luy exposay ma situation, dont les deux officiers me parurent extrêmement touchés, ils retournerent a leur bord, et le Capitaine vint au mien demie heure après, accompagné de cinq moutons. Aussitôt que mes soldats et matelots les aperçurent, ils penserent se jetter a la mer pour les aller dévorer, et j'eus toutes les peines du monde, a les empêcher de les enlever, lorsqu'on les embarqua, quoique je fus près des Tireveilles l'épée a la main avec tous mes officiers, et les gardes marines. Le Capitaine Portugais me dit que je pouvois les leur livrer, que nous ne manquerions de rien, je fis donc venir le Commis de l'Aquanbuze, a qui j'ordonnay de les faire cuir devant luy, et d'en faire une exacte repartition, aussi bien que d'un boucaut de biscuit qu'on nous avoit aussy apporté. Une demie heure suffit pour tout cela, car on n'eut pas la patience d'attendre que cette viande fut seulement cuitte, il en auroit été de même de l'Anglois sans cet évenement aussi heureux qu'inattendu.

Je proposay a notre Portugais d'entrer dans la chambre du Conseil pour finir nos petits arrangemens et proffiter des vents qui etoient Nord Ouest, mais il me répondit qu'il avoit auparavant un petit ordre a donner, en éffet il s'avance sur le bord, et crie a son patron d'apporter ce qui etoit dans le banc de la Chalouppe, C'etoit plusieurs sortes de viandes froides, du fort mauvais vin que je trouvay parfait et une grande quantité de citrons et d'oranges de Portugal. Je vous laisse a penser de quel air nous donnames sur ces mets, cependant par raison nous ne nous livrames pas autant que d'autres moins raisonnables et aussy affamés auroient pu faire. Les restes nous servirent pour faire un ample souper.

Après le repas nous convinmes a l'amiable de ce que je prendrois de vivres et cela fut arrêté a vingt deux moutons, y compris ceux que nous avions déja eu, dix barils de biscuit, huit de bœuf salé douze pieces d'eau, de quatre et six de vin de deux. En outre beaucoup d'oranges, quelques jambons et un petit barril de liqueur qui se trouva, de l'eau de vie toute pure, Je donnay au Capitaine un reçu du tout, il se retira a son bord et mit sous voile, il salua ma fregatte et le Pavillon françois de sept coups de canon, je rendis le salut par trois.

Je fis servir d'un bon vent frais de Nord Ouest, et nous cinglames au Nord Est. Ces vents regnerent fort longtems dans cette partie, et lorsqu'ils varioient, c'etoit seulement jusqu'au

Sud Ouest passant par l'Ouest, de sorte que onze jours après, nous eumes connoissance des terres d'Espagne et le 24. octobre a dix heures du matin j'entray dans le port de la Corogne ou le Commandant de la Marine Espagnole nous procura tous les secours dont nous avions besoin.

Le 12. novembre, je remis a la voile, et le 20. j'entray dans ce Port ou l'on me dit que M. le Duc d'Enville s'etoit emparé de l'Acadie."

Voila, Madame, ce que vous me demandiés de M. Destrahoudal et dont vous avés déja confusément entendu parler, il fut beaucoup regretté dans la flotte, car on le croyoit perdu, aujourd'huy il a la consolation de se voir plaindre par ceux qui luy avoient accordé des regrets.

Monsieur de la Colombe qui Commandoit [1] L'*Ardent*, après s'etre battu quatre jours entiers, contre quatre Vaisseaux de la force du sien a mieux aimé se perdre sur les roches de l'Isle de Groa que de se rendre, on a sauvé une partie de son équipage et il a donné sa démission en arrivant en France, Voila un grand officier que l'on perd ; difficilement on le remplacera, il navoit jamais approuvé le projet. Avoit il tort.

M. de Kersein commandant la *Renommée* a aussy eu un combat des plus vifs sous BelleIsle, on a été obligé de désarmer sa frégatte, aussitôt qu'elle a été arrivée, car elle couloit bas d'eau étant criblée de coups de canons.

Le *Mars* que M. de Trenel commandoit, et que l'*Alcide* escortoit par ordre de M. Le Commandeur Destrahoudal, en a été séparé par une tempête, les Anglois s'en sont rendus maitres, près des Isles de Canaries, mais ce n'est pas sans le leur faire bien achetter, car quoiquil n'eut que vingt deux hommes en état de se battre il a soutenu un combat de six heures pendant lequel il a coulé bas une fregatte Angloise de 26. canons, il a été conduit à Lisbonne.

Avant hier le *Northumberland*, Le *Borée*, le *Diamant*, La *Megere*, le *Petit Lyon de Bristol*, et la *Gironde* entrerent dans la rade de Port Louis. Le premier qui avoit a bord de luy le Cœur de M. Le Duc d'Enville, tiroit de minutte en minutte un coup de canon avec son Pavillon en Berne, et ses manœuvres en pentaine, Lugubre cérémonie qui a rouvert dans nos cœurs une playe qui ne se fermera jamais entierement. L'on ne perd pas sans regrets,

1. Vaisseau de guerre de 74. canons, il fut separé de la flotte par la Tempete du 14. 7bre. et ne la retrouvant pas, il prit le party de revenir en France.

ni douleurs un général aussy fait pour commander et si digne d'etre aimé.

Le Pilote qui dans la rade a mouillé le *Borée* n'ayant pas fait attention que la Mer etoit haute. ce Vaisseau a onze heures du soir lorsque la Marée a baissée, a touché, et est tombé sur le côté ; les canons qui étoient au vent, n'etant arrêtés que par de simples petits Palans, se sont démarés, ont tombés sous le vent, et ont enfoncé les bordages, La mâture s'est déboitée, et a fait un ravage inconcevable, tous les malades au nombre de cent soixante se sont noyés. Pour le Vaisseau, il n'en est plus question on travaille seulement pour en sauver l'Artillerie, qu'on aura beaucoup de peine a tout avoir.

Il nous manque encore vingt cinq Vaisseaux dont on n'a point eu aucune nouvelle.

Pour moy je travaille sans perdre un instant a faire débarquer les malades des Troupes que j'avois sous mon commandement, et je trouve pour cela de grandes facilités auprès de M. [1] Le Directeur de la Comp. de Indes qui me fournit abondamment, et de la meilleure grace du monde, les matelots, chaloupes canots qui me sont nécessaires. Je suis avec respect, &c.

XII

Extract of a letter from Mr Adams to Capt. Steele [2] Jan 24 1714/15

Annapolis Royal, Janry 24th 1714/15

Sir,

I lost the opportunity of writing to you by Alden and Leavis, being then at Mines, we were in hopes here upon the General's arrival, he would pay off the garrison and settle the place on a good footing, but on the contrary, put us in the greatest confusion, pull'd down the fforts, Drove away the ffrench, and carry'd away all the English he cou'd that the place is now almost desolate: In Short if his commission had been to destroy the country, he could not have discharg'd his trust to better purpose than he did, he employ'd all his time here in pursuing

1. Ces Messieurs de la Compe. se sont prêtés de la meilleure grace du monde a nos besoins, ils ont même fait évacuer un de leurs hopitaux, ou il y avoit beaucoup de malades pour nous le ceder.

2. Public Record Office.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 1.

his implacable malice against Govr Vetch, when in truth he did the English interest in this country more damage in the two months he was here, than Govenor Vetch cou'd have done in all his life, if he had been as bad as he wou'd fain make the world beleive he was, He has stopt all I owe Governor Vetch in his own hands in Wheat & Peas, I deliver'd for the use of the Garrison, a copy of which have sent to madam Vetch, as he us'd to curse & Damm Governor Vetch & all his friends, he is now serv'd himself in the same manner, but with this difference, that it was only he and two or three others who thought to get into his favour thereby, that revil'd Govr Vetch, but there is not one soul in the place french or English (save 2) but hate and abhor his name.

Endorsed: Extract of a letter from M. Adams to Capt. Steele, at Boston dated at Annapolis Royal, January the 24th 1714/15 relating to Col. Nicholson's misbehaviour there.

Rec^d } May 20th 1715.
Read }

XIII

Letter from Col. Vetch to the Board of Trade [1]

March 9, 1714/15

My Lords,

I could not but judge it my duty out of a trew concour for the publick good: to put your Lordships in mind of the circumstances of the country of Nova Scotia, the french inhabitants being in a manner obliged to Leave the country by the treatment they received from Mr. Nicolson while Govr there; as well be made appear to your Lordships by the affidavits of some persons lately come from thence: to which I humbly pray your Lordships to be referred: what I am now to Intimate to your Lordships is, that as the season of the year now advances, unless some speedy orders are sent to prevent the Inhabitants removal with their catle and effects to Cape Brittoun as it will wholly strip and Ruine Nova Scotia so it will att once make Cape Brit-

1. Public Record Office—Col. Records—Nova Scotia. Vol 1.

toun a popoulous and well stocked colony, which many years and great expense could not have done directly from France, as I already observed to your Lordships in a former paper more att large in answer to some queries made by your Lordships to me.

I hope your Lordships will pardon the trouble of this which nothing but my zeal for the service of his Majesty and Colonys could have prevailed with me to have given your Lordships, who am with most profound respect

My Lords
Your Lordships most Devoted
humble servt.
SAM VETCH

March 1. 1714/15

MEMORANDUM.

Mr. Shirif the deponent about Annapolis affairs, is in toun was Clerk to Lt. Govr Cawfeild who will Inform the board how the gates of the fort are ordered to be kept shutt to debarr correspondence with the Inhabitants to oblidge them to go to Cape Brittoun many more souldiers are in toun who cann give the board some acc^t of affairs there tho not so well as Sherif Mr. Ferquison is gone to sea.

XIV

OATH TAKEN BY THE FRENCH INHABITANTS ANNAPOLIS ROYAL [1]
22^d JAN^Y 1715

Moy je promes sincerrement Et jure que je veut Estre fidelle Et tenir vne veritable alegence a sa majeste Le roy George tan que je sere a Lacadie et nouuel Escosse Et qu'il me sera permy de me retiré La ou je jugeré a propos auec tous mais Bien meuble Et Effet quant je Le jugeré a propos san que nulle persone puise man Enpesché. Annapolis royal ce 22e januïer 1715

Prudent robichaux
J. Bourgeois
Charles Boudrot
Charle Belliueaux
Charlle Guillebau

1. P. R. O.—Colonial Records—Board of Trade—Nova Scotia. Vol. 1.

marque x de Cleaude Landri
rocq doucet
marque x de Claude Landri fils
marque x de michelle Richarne
marque x de jean belliueaux
marque x de jean babineaux
marque x de Cleaude mellansont
marque x de pierre mellansont
marque x nicolas babineaux
marque x de Charles doucet
marque o de antoine belliueaux
marque x de Francois Robicheaux
marque x de abreant bourque
marque x de jean Landri
marque x de Cleaude Grandgé
marque x de andré Sauari
marque x de peaux tié
marque x de pierre pougette
Alexandre raubichau
Michel richard
Deni St Jean
Charle Mellenson
St Jeain
Fougerre
Morice
Lauerdeur
pierre Lanouë
marque p de pierre Leblant
marque x de pierre brousarre
pierre Bourg
marque x de bernare bourg

XV

Answer of the Inhabitants of Mines [1].

Moy A. B. Je promes sincerement Et jure que je veu Estre fidelle et tenir une Veritable alegence a Sa majesté le Roy George.

Insy aide moy Dieu.

Messieurs

Pour satisffaire a ce que Vous nous auez fait L'honneur de nous publier mercredis dernier ; Et pour La Reponce du quelle nous Vous auons prier de nous donner jusque a dimanche dernier, dans Lequel Temps nous nauons peut Executer ; Ce a quoi nous nous estions Engagé, Veu que plusieurs ne Voient Rien par Escrit Et seulement de vive Voix Et ne Sachant pas mesme positivement De quoy Il s'agissoit ; Se..... sont Retourné chez eux sans faire aucune Reponce ; nous auons L'honneur de Vous dire que L'on ne peut Estre plus reconnoissans que nous Le sommes des Bontés que Le Roy George, que nous reconnoissons Estre Légitime Souuerain de La Grande Bretaigne veut bien

1. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 1.

auoir pour nous ; Et sous la domination duquel nous nous ferions Vne Veritable jois de Rester, Estant aussy Bon Prince Comme Il Est, Sy nous n'auions pri.....dés l'Eté dernier, auparavant qu.....Savoir Son Exaltation à la Couronne,..... De Retourner Sous La domination de..... Prince Le Roy De france aiant mesme..... Donne tous nos Seings à l'officier envoier de sa part auquel nous ne pouuons Contrevenir Jusque à ce que leurs Deux Majestés de france Et d'Angleterre aient disposés de nous autrement, quoy que nous nous obligions auec plaisir Et par Reconnoissance pendant que nous Resterons ici à la Cadit, de ne Rien faire ny entreprendre Contre Sa Majesté Britanique Le Roy George De La proclamation à la Courone duquel nous Sommes Temoins qui a été faite par Vous autres Messieurs mercredi dernier En presence des habitants des dits Lieux aux Mines Ce 12e mars 1715 nous soussignés faisant Et Estant autorisés par tous les habitans par la procuration qu'ils nous ont donnez

Claude Landry
marque x de Jacque Leblanc
pierre Terriot
marque x de Antoine leblanc
René le blanc
charle babin
Jacque le Blanc
marque x Jassemain
marque x de pierre Richar
marque x de jacque grandgé
marque x de francois Rainbau
Philipe melanson
Jermain Terriot
marque x de Jean Leblanc
martin aucoin
maton (?)

Endorsed : Answer of the Inhabitants of Mines relating to the proclaiming of K. George &c.
rece'd wth majr Caulfield's Lr of 3d Jany 1714/15

XVI

Réponse des habitants de Beaubassin [1] 28 Mars 1715.

Nous soussignez arbittres de La communauté De Beaubassin Dans Lacadie faisans pour tous les habitants, Declarons que nous ne pouvons aucunement Donner aucune Décision sur ce que monsieur Button officier De Sa Majesté Britannique, et monsieur Capon commissaire De Sa Ditte Majesté, nous ont Decclarey enuoyer De La part De monsieur Caulfield gouuerneur Du port Royal, et cela jusqua Sa majesté très chrestienne, et Sa majesté

1. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 1.

Brittannique soient convenües ensemble sur les articles quon Leurs a Deub proposer par des personnes qui ont estez Députées pour ce faire Dont nous attendons tous les jours Reponse, et cela touchant le serment de fidelité que Lon Demande de nous. A Lesgard De La proclamation De Sa majesté Le Roy George a Laccenement [1] De La couronne De La Grande Bretagne, nous certiffions quelle nous a esté faiste par mes Dits Sieurs Button et Capon, et cela avec les cérémonies ordinnaires.

A Lesgard Du Bœuf et Du Lard tous les habitans Decclarent ne pouvoir en donner par Rapport à La saison, mais si nous pouuons Lorsque La Saison le permettra, nous Le ferons De tout nôtre cœur. fait a Beaubassin ce vingt huitieme mars De la presente année mil sept cent quinze

marque de x michel
Poirier arbittre
marque O de martin
Richard arbittre
marque x de michel
Bourq arbittre
Charles bourgeois
marque x de françois
Doucet arbittre
Jean Sire arbittre
Alexis Cormier

Endorsed: Nova Scotia—The answer of the inhabitants of Checanectou relating to the Oath of Fidelity required of them.
rece'd wth major Caulfield's Lr of 3rd Jany 1714/15

XVII

LETTER FROM MAJr CAULFEILD TO COL. VETCH. [2]

Annapolis Royall Novr the 2, 1715

Sr,

The arrival of the transport laden with provisions brought me the pleasure of yours ; I am but too senceable of Coll Nickolsons unpresedented malice, and had his designes taken their desired

1. Sic.
2. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 2.

effect I am perswaded there had not been att this time an inhabitant of any kind in the country n'or indeed a garrison: when I recollect his decleration to the inhabitants and after-words to the soldiers wherein he told the latter that the french were all rebells and would certainly cut their throats if they went into their houses telling of us that we must have no manner of correspondence with them, and ordered the gates of the garrison to be shut tho att the same time he was senceible that we could not subsist the ensueing winter but by their mains there being no other prospect left us; for by his stoping our pay att home and ruining our credit att Boston we were brought to the last extremity; itt would be endless to enter into particulars of a description of his management here, but cannot forbare to relate you,that as he was in his house he observed one of the soldiers comeing into the Garrison with a rotton pallasado one of those you formerly displaced and renewed, upon which he called for all the officers of the garrison and in a very unbecoming manner told us we should loose the Garrison if there was not better care taken and ordered the fellow to prison, and in two days afterwards he did not lave one pallasado standing about the fort, which remains so to this day: if the whole seine of his administration here was plainly laid downe, itt would be very difficult to find out one instance of all his proceedings whereby the Garrison or collony could receive the least benefitt: Will: Winnett writes you about you horses therefore att present I shall trouble you no further any more than to assure you that I am with all respect

Y^r most obedient humble Ser^vt

THO: CAULFEILD.

Endorsed: Nova Scotia

Letter from Major Caulfield Lt Govr of Annapolis Royal to Col. Vetch dated the 2^d of Noven^r 1715, relating to Genl Nicholson's ill Behaviour there.

Rece'd from Col. Vetch

Reced } Feb. 16th 1715/ 6
Read }

XVIII

EXTRACT FROM LETTER FROM SAM VETCH [1], LONDON SEPT. 2nd 1715, TO BOARD OF TRADE.

"Mr Nicholson's discourageing, or rather discharging all Trade there to the Inhabitants, and causing keep the Gates of the Fort shutt against them night and day, that they may have no manner of commerce with the Garrison, & having by Ploclamation discharged their harbouring or resetting any of the natives, with whom they used to have a considerable Trade for Peltry, hath so discouraged them from staying that they had built abundance of small vessells to carry themselves and effects to Cape Britton, which was what the French officers so much solicited and threatne'd to do. (How Mr Nicholson will answer such orders together with his dismantling the Garrison as he did at his coming away and deserting his comand, by coming home without leave, at such an extraordinary Juncture, when ever he heard King George was proclaimed, is what I leave to your Lordps to judge of.)"

XIX

EXTRACT OF MEMORIAL FROM L. ARMSTRONG TO BOARD OF TRADE. [2]

"One of the great misfortunes of the Country is that the Inhabitants are French, who having labour'd under very great oppressions and uncertainties have neglected the Improvement thereof, and if a war happens before a suitable number of English Inhabitants are Planted among them, 'tis not doubted but they will take all advantages of any weakness or mismanagement of the Garrison, having refused the oath of allegiance to his majste King George and now in the time of Peace follow a private Trade for the supply of the French of Cape Bretton with Provisions and other necessaries."

Endorsed: Memorial from Captain Armstrong relating to the Present state of Annapolis Royal & the Province of Nova Scotia.

Rece'd } 28 Feb. 1715/16
Read }

1. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 2.
2. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 2.

XX

Extract of a letter from Sam Vetch to Board of Trade [1] Feb. 21 1715/16 London.

"As to the french Inhabitants In that Country by what I cann learn there is not many of them removed notwithstanding the discouragements they mett withal some time ago and will no doubt gladly remain upon their plantations (some of which are considerable) providing they may be protected and encouraged by the Crown and as no country is of value without Inhabitants so the removal of them and their catle to Cape Brittoun would be a great addition to that new colony so it would wholly ruine Nova Scotia unless supplyed by a Brittish Colony which could not be done in severall years, so that the french Inhabitants with their stocks of catle remaining there is verry much for the advantage of the Crown provided it shall be found practicable to keep them faithfull to their aledgence in case of a war with france, which will be hard to doe while the priests remain amongst them to whose dictates they are absolutely devoted."

Endorsed: Memorial from Coll. Vetch relating to the state of Annapolis Royal & Province of Nova Scotia.

Rec^d 22nd Feb } 1715/16
Read 28th March }

XXI

Lettre du P. Félix Pain au Gouv^r Doucette [2] 29 Mars 1718.

v. † j.

Monsieur,

J'ai reçeu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire en datte du cinquiéme de Décembre mille sept cent dix sept, que Mr Melansson m'a interprété: J'ay leus avec attention ce qu'elle contient, Mr Melansson m'a communiqué aussy, la lettre qu'il vous a plût d'escrire aux Habitans des Mines, aussi bien que le serment de Fidelité, que Sa majesté de la grande Bretagne Exige

1. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 2.
2. P. R. O.—Colonial Records—Board of Trade—Nova Scotia. Vol. 2.

des dits Habitans françois de ce Païs, que Mr Melansson m'a aussi interprété, et m'a remit en main, pour les communiquer, et Publier aux dits Habitans selon votre Désir.

J'aurois eus l'honneur de vous répondre plustost si mon Indisposition dans laquelle j'estois pour lors me l'eut permise ;

Pour Repondre donc, Monsieur, à ce que vous me faittes l'honneur de m'escrire personnellement, j'auray l'honneur de vous dire, Monsieur, que ces peuples sont suffisamment Instruits, de leurs obligations et de leurs Devoirs, sans qu'ils ayent besoin de mon secours en ce que vous desirez de moy à leurs Egards. je ne suis point icy avec eux, pour entrer dans de si grandes affaires. desquelles je ne me mesle nullemt ; mais J'y suis seulement pour les maintenir avec Dieu, duquel nous ne pouvons nous séparer, sans attirer en mesme temps sur nous, sa vengence Divine pour toutte l'Eternité ;

Comme donc ces peuples sont suffisamment instruits par eux mêmes de ce qu'ils doivent faire sur ce que Sa majesté de la grande Bretagne desire je serois mal Receus si je voulois leur intimer des sentiments contraires à leurs Inclinations, ce que je ne feray jamais. Ainsy Monsieur permettez moy de vous dire afin que vous n'aiez rien à dire de ma conduitte dans cette affaire, je suis dans la Résolution de ne leurs donner aucun conseil ; n'y pour n'y contre, et comme cela vous reconnoistrez, Monsieur, parfaittement leurs Inclinations naturelles. et la Disposition dans laquelle ils seront véritablement.

A l'Egard de la chélouppe dont vous me parlé, le Bruit cours que les Sauvages l'ont brulée, cependant j'en escriray à l'habitant françois qui est à Mirligueche, pour en savoir la verité ; il ne me reste plus qu'a vous asseurer que j'ay l'honneur d'estre

Monsieur

Votre tres humble Serviteur

F. Felix pain Recollet Miss : ind :

Des Mines
ce 29e mars 1718

Endorsed : Nova Scotia — The Priests Answer to Capt Doucett referr'd to in Capt Doucetts Ler of 20th June 1718.

Recd 19th Decr } 1718 [1]
Read 10th ffebry }

1. Sic.

XXII

Govr Doucette's answer to the Priest. [1]

Annapolis Royal, March 26th 1718.

Reverend Father,

I am concern'd I dit not know of your Indisposition before I received yours by Prudent Robicheau, because my not having a line from you, I judged you thought it not worth yor while to answer mine, but now being convinced to the contrary I shall doe you that Justice to believe it was not out of prejudice, which if it had been, from a person of yor parts and sence it would have apeard odious.

As to what you mention of the Inhabitants being sufficiently instructed concerning their Duty and Obligations, I doe not doubt in the Least and for that reason it will be worse taken by his majesty, when people knowing their Duty so well shall refuse to comply with his majesty's demands in an affair so reasonable, and just.

I think you ac^d very prudently & according to yor profession, in leaving the People to themselves in Temporal affairs, by which they can lay noe blame on you, if they suffer by acting contrary to reason, and for yor declaration in yor Letter, I shall hence forward Esteem you to be a person of Integrity and devoted to yor proffession, and shall be proud when any thing may happen in my power to shew you I am

Reverend Father,

Yo^r hum^ble Servant

To

Pere Felix at Mines

Endorsed: Nova Scotia
Capt Doucett's Answ^r to the priest
referred to in his Letter of 20th June 1718

Rece'd 19th Dec^r } 1718
Read 10th Ffeb^ry }

1. P. R. O.—Colonial Records—Board of Trade—Nova Scotia. Vol. 2.

XXIII

EXTRACT OF A LETTER FROM CAPt DOUCETT TO MONSr St OVIDE BROUILLAN [1] DATED ANNAPOLIS ROYALL MAY 15th 1718.

.....Thirdly, I must complain that the agreement between the french Inhabitants, and Capt La Ronde Deny's, which not haveing been comply'd with on your part, has been a great determent to these His Majesty's King George's Dominions, for upon the retireing of those Inhabitants which have sign'd, We might have suply'd their plantations, with his Majesty's Subjects, and otherways if the said Inhabitants had not sign'd to an agreement of retiring, upon the promises of Monnsr Pensance and Capt La Ronde Denys to provide for them and family's, they would doubtless have all declar'd themselves subjects to the Crown of great Brittain according to the 12th article of the Late peace Sign'd att Utrecht, wherein his late most Christian Majesty yeilds and makes' over all the French Inhabitants to her late majesty and to her Crown for Ever, as well as all Nova Scotia with its antients, Boundarys &c; I therefore expect since the above said agreement between Capt La Ronde Denys, and the Inhabitants has not been Perform'd, in the time allow'd by her late majesty for their retireing out of this Country ; it may be anull'd & made Void, if the Inhabitants desire the same, but if any of them shall not desire to allter their agreement with Capt La Ronde Deny's. That then you will please to give directions, and provide for their retireing into his Most Christian Majestys Dominions, as speedily as may be, To all which I with Impatience wait the Honour of your answer, to remitt home to the King my master.....

XXIV

EXTRACT OF A LETTER FROM M. ST. OVIDE DE BROUILLAN [2] DATED LOUISBOURG 21st JULY 1718.

A L'Esgard des plaintes que vous me faittes que les Habitans de l'Accadie ne sestant point retirez comme l'on en Estoit convenu et que ce Retardement a causé de la Perte a sa Majesté Bretanique, Vous avez deus sçavoir monsieur L'Impossibilité

1. P. R. O.—Col. Records—Board of Trade—Nova Scotia. Vol 2.
2. P. R. O.--Colonial Records—Board of Trade—Nova Scotia. Vol. 2.

dans laquelle monsieur De Nikelson Et autres commandans de la Cadie les ont mis de pouvoir Executer les conventions que l'on avoit fait, les vns en ne voulant pas leur laisser emporter Leurs Biens, Et les autres, n'aiant voulu permettre, qu'il leur feus par nous Envoyé des apareaux pour Gréer les petits Batiments qu'ils avoient construits et dont ils ont étez obligez de se Desfaire presque pour Rien aux marchands anglois, je ne manqueray pas d'Informer Le Roy mon maitre de tout ce que vous me marquez sur cella, affin qu'il y donne les ordres qu'il jugera à Propos.

(This letter in answer to one from Capt Doucett of May 15th 1718).

XXV

G. R.

Proclamation

Par Son Excellence Richard Philipps Escuyer, Capitaine General et Gouverneur en Chef de la Province de sa Majesté la Nouvelle Escosse ou Accadie, &c. [1]

Sa Sacrée Majesté George Par la Grace de Dieu, Roy de la Grande Bretagne et d'Irlande &c., Duc de Brunswick et Lunnenbourg, Seigneur de Bremen, Souverain Prince d'Hannover, Prince Electeur du Saint Empire, Seigneur de plusieurs vastes Domaines en Amerique, et en particulier l'Incontestable Souverain Seigneur de toute la Nouvelle Ecosse, ou Accadie, aussy bien par Traité que par conqueste ; estant informé que les Habitants François de cette ditte Province ou la plus grande Partie d'entreux ont negligé jusque icy de satisfaire a leur Obligation, de jurer veritable et Fidelle allegiance a sa Majesté, quoy qu'ils ayent Jusques icy joui des Influences de son Gouvernement doux et benign (comme ils le confessent eux mesme :) m'a commandé de Declarer et Publier a mon arrivée dans cette Sienne Province, que son Vouloir et Bon Plaisir Royall est que quoy que les dits Habitants, François, ayent par leur obstination ou negligeance escoulé le tems stipulé pour eux dans le Traité de Paix conclu a Utrecht pour prester le dit Serment ou se retirer de ce pays avec leurs Effets, Sa Majesté cependant par la grande Indulgence, qu'il a pour

1 P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 3.

eux, est portée a ne prendre aucun advantage de leur tel deportement et veut de sa Grace leur donner une autre occasion d'obtenir Sa Faveur Royalle, en leur accordant quatre mois de plus, a commencer de la datte de cette Proclamation, pour prendre le dit Serment, Promettant, a tous ceux qui s'y conformeront le libre Exercise de leur Religion et qu'ils jouiront de Droits et Privileges civils comme s'ils estoient anglois, aussy longtems qu'ils se comporteront comme Bons et Fidelles Subjects de Sa Majesté et que leur Biens et Possessions deviendront a leur Heritiers : mais il est Positivement defendu a ceux qui choisiront de sortir du Pais de faire aucune sorte de dégast ou domage a leurs maisons ou Possessions ou d'alienner, disposer, ou emporter avec eux aucuns de leurs Effets. De quoy toutes personnes qui y sont Interessées doivent prendre connoissance a leur Peril Donné a Annapolis Royalle le Dix^me^ jour de Avrill V. S. dans l'année de note Seigneur 1720 et dans la Sixieme année du Regne de Sa Majesté.

VIVE LE ROY

Par ordre de Son Excellence
Endorsed: Nova Scotia

PROCLAMATION

Reced 12th August } 1720
Read 15 ditto }

In Governr Philipps May 26th 1720.

XXVI

LETTER FROM P. JUSTINIEN DURAND TO GOVr PHILIPPS [1] WITHOUT DATE. (GOVr PHILIPPS' ANSWER IN PRINT 30 APRIL 1720.)

MONSIEUR,

J'ay executé les ordres de votre Excellence apres avoir assemblé les Habitants, je leur ay lu derechef la Proclamation. Je les ay ensuite exhorté a declarer par ecrit leur sentiment et le signer : c'est ce qu'ils ont fait par le present écrit que je presente a votre Excellence, inclus dans cette lettre. Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé que je les ay laissé dans une entiere liberté de prendre tel parti qu'ils trouveroient le plus avantageux, si votre

1. P. R. O.—Col. Records—Board of Trade—Nova Scotia. Vol. 3.

Excellence ne trouve pas a propos d'accorder aux habitans ce qu'ils requerent de vous, je vous prie de me permettre de me retirer à l'isle Royale, afin que l'on ne m'impute pas les troubles qui pourroient arriver. Je suis et seray tout à fait eloigné de fomenter le trouble que je sois loin ou proche ce n'est pas que j'aye la pensée que nos françois ayent envie de remuer, Je leur rendray toujours cette Justice qu'ils aiment la paix. Mais dans un païs comme celui-ci, ouvert à tous ceux qui voudroient piller et malfaire: le plus court est d'en sortir promptement quand on y pretend plus rien. Je vous prie de croire que je suis avec un tres profond respect Monsieur

de votre Excellence

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

fr: Justinien Durand,
Recollet indigne.

Directed in french } To Richard Philipps Esqr Captain general & Governor in Chief in & over His Majesty's Province of Nova Scotia &c^a.

Vera Copia

Attested
p A^r Savage Sec^ry

Endorsed: N° 2. Answer of Father Justinien Durand to Coll Philipp's Order for reading the Proclam^n.
In Govern^r Philipps of 26th may 1720
Rece^d wth Mr Delafray's Lr. of 9th aug^t 1720

XXVII

Memorial to Govr Philipps [1].

A Son Excellence Richard Philipps Gouverneur d'Annapolis Royal Nouvelle Escosse et Acadie, Plaisance Ile de Terre Neuve.

Pour repondre a celle qu'il a plut a Son Excellence nous envoyer au haut de cette Riviere par le Sieur Bradstreet lequel apres avoir fait assemblé tous les Habitants a la porte de l'Eglise nous en a fait la lecture par laquelle Son Excellence nous fait connoistre qu'ils n'est pas aproppos que les six Deputez qui ont

1. P. O. R.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 3.

ettés nommée de la part de tous les Habitants puissent bien Regler avec luy ou gens nommé de sa part d'autant qu'il faut entirer deux d'entre les six et en remetre deux autre, c'est ce que nous ne pouvons faire, d'autant que cest les six les plus aproppos que nous avons trover entre nous et en autant les deux nommée par Son Excellence les quatre deputez avec eux veulent aussy en sortir c'est pour quois nous vous prions tous d'une commune voy de vouloir Bien nous accorder du dellest jusque a ce que les deux hommes que nous alons envoyer a l'Isle Royale par la permission que vous avez bien voulut nous accorder a celles fin de consulter Monsr le Gouver^r de l'Isle, et que nous puission prendre nôtre derniere Resolutions pour nous retirer d'Icy ne pouvant absollument prendre le serment que l'on nous demande et quil est absollument de notre interest a tous d'anvoyer incessament pour avoir des voitures n'ayant point eu de Reponce de la requeste que nous avons pris la liberté de representer a vostre Excellence cest la grace que nous esperons que vous accorderez a tous ceux qui sont avec tout le respect et la soumission possible

les plus humble et les plus soumis des vos serviteurs.

Les soubssignez et soubs marquez Annapolis Royal ce 20e may 1720 N. S.

Abraham Bourg	Claud Tibedeau
Fouggeris	Jean Mellanson
L. Langlois	Alexander Commeau
Jaque Bomont	Jean Baptist Pibrain
François Comois	I. Duon
Renot Babinet	Jos. Burgois
Charles Belliveaux	Bar^d Godett
Pierre Olivier	Claud Landri Senr
Jean Heber	Gabriel Samson
Claud Doucett	Pierre Pouget
Nich La Vigne	C. Landri jun^r
Nich Richard	An. Simon
Pierre Godett	Ber. Pelfrain
P. Tipodeau	Ger. Savoy Jn^r
An : Blancheau	Piere la Vergne
Laver Dure	Piere Doucett
Piere Rich^d	Alexandre Pibrain
Rene de Morrut	Jacque Gouzille
Chu. Mallenson	Jean Breaux
St Seine	Bennett Godett

Jean le Prince	Mich^{l} Tibedeau
François Mitchel	Piere Richard
Charle Blanchard	Charles Doucett
Piere Lanou	Alexander Hebert
Guillam Blanchard	Alexander Richard
Deny St Sceine	Clement Vincent
Piere Blanchard	Claud Mellenson
Laurence Grange	Jean Baptist Landry
Jean Breaux	Rene Martin
Ambroise Mellanson	Jacques Leger sen^{r}
Antoine Tibedeaux	Jacque Leger jun^{r}
Charles Tibedeaux	Jean Commeau
Francis Scavoy	Pierre Commeau
Mark Peter	Jacques Leveran
Abram Commeau	Antoine Brown
Jacques Girrerd	Francis Bastarack
Jean Dupuis	Jean Bastarack
Charle Belleveaux	Joseph Robicheau
Piere Mellanson	Jean Priejean
Abram Burg	Charle Martin
Francis Robicheau	Alex^{er} Gerrard
Jean Belleveau	Antoine Hebert
Pierre Commeau	Renne Breaux
Jean Scavoy	Renne Blanchard
Jacq: Hebert	Piere Broisard
Claud Dugay	Glaud Burge
Piere Anbois	Germain Scavoy sen^{r}
Antoine Belleveaux	Jacq: Mitchel
Claud Breaux	Mathew Doucett
Francis remose	Clem^{t} Bibenot
Claud Peter	La vieuf LeBlan
Claud Grange	Le vieuf Brossard
La vieuf Richard	La vieuf Doucett

Tous les Veuve sont du meme sentiment

Augustine Commeau	Guillaum Garrerd
Jean Baptist Leuvon	William Godett

vera copia

Attested p A^{r} Savage Sec^{ry}

Endorsed: In Govern^{r} Philipps of 26th May 1720
Reced with M^{r} De la fay's L^{r} of 9th Augt 1720

Reced 12th Augst } 1720
Read 15th ditto }

XXVIII

Answer of the French Inhabitants in Nova Scotia to Col: Philips. [1]

A Son Excellence Richard Philipps Escuyer Capitaine General et Gouuerneur en Chef de la Province de sa Majesté La Nouvelle Escosse ou Acadie. Gouverneur Dannapolis Royalle dans la ditte Province et de Plaisance en terre nevue Et Collonel d'un des Regiments D'infanterie de sa Majesté.

Pour executer vos ordres nous nous somme assemblé, tous les Habitants de cette Riviere pour donner a Votre Excellence vne Reponce Positive a la Proclamations que vous avez eûe la bontée de nous envoyer, nous Representons donc tres humblement a votre Excellence quil est notoires que nous ne pouvons pas prester serment a sa Majesté Britannique sans courir un Risque tres certain D'estres Esgorgée dans nos maison par les Sauvages les quel nous en menace tous les jour c'est pourquois Monsieur nous ne pouvont pas faires D'autre serment que ce luy cy, qui est d'estre fidelle au Roy George sans que l'on nous puisse contraindre a prendre les armes contre Personne, dont nous vous suplions tres humblement de vouloir l'accepter vous prommestant de le garder fidellement Votre Excellence verra bien que ce sont le Sauuage que nous aprehendons doutant que nous somme tous prest d'abandonner tous nous bien pour nous sauver nôtre vie a nous et a nos familles et sy vôtre Excellence ne nous peut pas permetre de rester icy sur ce serment nous vous suplions tres humblement Monsieur de vouloir bien nous accorder vn peut plus longtemps pour nous retyrer nous et nos familles nous estant presques impossible de nous retyrer en sy peut de temps le pays même estant denuée de vivres par les semences que long a faitte De puis peut, c'est pour quois, nous vous prions de vouloir Bien nous accorder la grace de nous lesser enporter les effects que nous avons pour substanter a notre vie et a celle de nos familles pour nous retirer sur les terre du Roy de France Esperant que Votre Excellence nous permetra d'aller a L'Isle Royal pour demander du secour pour nous retyrer. Nous estant impossible de nous retyrer de nous même en sy peut de temps, la plus grande partie n'ayant aucune voitures nous esperons que votre Bontée nous permetra a ceux qui aurons des voytures de se Retyrer avec, où qui leur serat permis den Lover ou den

1. P. R. C.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 3.

achepter. C'est la grace que nous esperons que vôtre Excellence accordera a tous ceux qui sont avec tous le Respect et la soumission possible. Les plus soumis de vostres humble serviteur

Les Soubsignez ou sou marquez

NICHOLAS LAVIGNE
and 135 Inhabitants french
Signed their names

vera copia

Attested
p Ar Savage Secry

Endorsed: In Goverr Philipps of 26 may 1720

XXIX

EXTRACT OF A LETTER FROM M. O. DE BROUILLAN TO PHILIPPS [1]
8 JUNE 1720.

Le P. Justinien m'apprend Les ordres precis que vous avez donnés (*aux*) habitants de l'Accadie de prester le Serment ou de se retirer, c'est apparemment ceux que vous entendez natifs du pays dont vous me parlez dans votre lettre ; J'ay Egalement taché lorsque l'occasion s'en est presentée de leur inspirer l'Esprit de tranquilité du mieux qu'il m'a esté possible cependant Monsieur quelque juste que soit la resolution que vous avez prise de les fixer en consequence des Ordres Expresses du Roy vostre maistre, vous voulez bien me permettre de vous representer que L'inaction dans laquelle ces peuples sont restez jusqu'a present ne peut ni ne doit leur estre imputé a crime tant par raport au deffaut des Secours essentiels a leur transmigration que par les obstacles que les Gouverneurs generaux et particuliers qui vous ont precedé y ont mis.

Je ne puis non plus me dispenser Monsieur de vous exposer que les deux clauses de vostre Proclamation qui concernent le terme, et les circonstances de leur Evacuation me paroissent peu conformes aux assurances de bien veillance qu'ils auoient de la part de la Cour d'Angleterre surtout aprés un Traitté et une Convention de bonne foy entre la feu Reyne Anne et le Roy Louis quatorze de glorieu es memoire, Traitté qui a esté executé

1. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 3.

en Entier de la part de la France et en partie de la part de l'Angleterre.

Vous n'Ignorez pas Monsieur que par cette convention Le sort des Habitants de L'Accadie etoit et deuoit etre le même que celuy des habitants de Plaisance. On ne peut rien adjouter a la gracieuseté et a la bonne Foy avec laquelle cest Traittée cette Evacuation et j'auray l'honneur de vous representer que rien ne pourroit estre de plus dur que l'Extremitê ou pour mieux dire l'Impossibilité a laquelle se trouveroient reduits ces pauvres Peuples Si vous ne vouliez vous relacher en rien du temps que vous leurs accordez et de la maniere dont vous Exigez leur sortie.

En verité Monsieur ce seroit leur faire sentir bien foiblement les effects de la bien veillance Royalle du Roy vostre maistre que vous leur faites valoir avec tant et de si justes Tiltres dans votre Proclamation et dont Ils auoient de si heureux prejugez par le Traitté et la Convention dont vous ne pouvez ignorer ni les clauses ny le poids.

Je suis persuadé Monsieur qu'en considération de cette sincere, indissoluble et inviolable Union qui se trouve entre les Roys nos maîtres et leur Etats, vous ne refuserez pas L'attention convenable a La representation que j'ay l'honneur de vous faire et que trouvant a l'avénement a votre Gouvernement l'heureuse occasion de faire valoir la forte inclination que vous me protestez auoir de vous y conformer en tout ce qui pourra dependre de vous vous me donnerez les occasions d'y repondre en Faisant valoir au Roy mon maître l'humanité avec Laquelle vous aurez traitté Ses sujets en cette importante occasion.

J'ay l'honneur d'Estre très parfaitement

Monsieur

Vostre tres humble et tres

obeissant Serviteur

St Ovide de Brouillan.

Endorsed: Nova Scotia—Letter from Monsr St. Ovide Govr of Cape Breton to Col. Philips.
Dated 8th of June 1720
Recd. his L^er of 6th Aug^st 1720

Recd. 26th Nov. 1720
Read 1st Dec. 1720

Nota.—Les documents ci-dessus, depuis xii jusqu'à xxix inclusivement, ne se trouvent pas dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse.*

XXX

Extrait d'une lettre des habitans du port Royal, des mines, de Beaubassin, envoyée a Mr de St Ovide par des habitans députés de Leurs part. [1]

Monsieur

Le nommé Prudent Robuchau vous remettra la lettre que nous avons l'honneur de vous écrire, nous l'avons député pour vous informer qu'un nouveau lieutenant-gouverneur étant arrivé nous avons reçu ordre de lui de faire le serment de fidélité pour le roi de la G. B. ce que nous avons refusé avec autant de constance que nous le fimes les années dernieres au général de Nicholson en présence de Mrs de la Ronde et de Pensens.

Vous savez Mr, les difficultés qui nous ont été faites pour notre sortie lorsque nous l'avons demandés et l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés d'effectuer ce que l'on demandoit de nous. Cependant aujourd'hui il semble qu'on veuille nous contraindre de faire ce serment ou d'abandonner le pays il nous est absolument impossible de faire ni l'un ni l'autre.

Nous sommes résolus de ne point faire de serments parce que nous sommes bons et vrais sujets du roi T. C. Vous avez veû la dessus notre déclaration que rien ne sera capable de nous la faire changer et nous ne pouvons abandonner sans des facilités convenables qui nous étoient promis de la part de la cour de France et qui nous ont été toujours refusez de la part de la cour d'Angleterre. pour notre situation est trés rude et que la conjoncture dans laquelle nous nous trouvons est trés épineuse, nous vous supplions Monsieur de nous honorer de vos charitables conseils au cas qu'il nous soit fait de nouvelles instances de la part du gouverneur, nous en ferons le meilleur usage qu'il nous sera possible avec le secours de nos missionnaires.

1. *Archives du Ministère de la Marine et des Colonies*, Paris.— " Colonies " Ile Royale. — Correspondance générale. —Année 1718. Vol. 3, fol. 179.

XXXI

Demandes que l'on suppose qui seront faites aux dés habitans avec les réponses envoyez par Mr de St Ovide aux missionnres pour être communiqués aux plus fidèles au cas de besoin. [1]

Il sera sans doute demandé pourquoi ils refusent de faire le serment de fidélité pour le roi d'Angleterre.

R.—Qu'ils en ont fait un depuis la paix pour le roy de France leur légitime prince en présence du général Nicholson et de deux officiers françois lequel serment rien ne peut empêcher de tenir.

D.—Quelles raisons ils ont pour être resté jusqu'à présent sur les terres du roi d'Angleterre et pourquoi ils n'en sont pas sortis dans le cours de l'année.

R.—Qu'il leur a été impossible de le faire par plusieurs raisons.

La 1e par la déffense qui nous a été faite par M. Calfild de ne rien emporter de tout ce qui nous appartenait, ce qui est contre l'article 14e de paix, où il est porté que les sujets du roi de France pourront se retirer avec tous leurs effets mobiliers pour se transporter ou bon leur semblera, et suivant une lettre de la reine qui accorde que nos biens et maisons seront estimés par des commres dont le montant nous sera payé comme cela a été pratiqué a l'évacuation de Plaisance et autres endroits cédés à la reine d'Angleterre par le roy de France.

Qu'en second lieu le général Nicholson ne voulant point consentir qu'il vint des vaisseaux françois pour nous transporter ny nous en fournir il ne voulut pas non plus qu'il nous fut envoyé des agrés et aparau qui étoient à l'isle Royalle pour gréer nombre de petits bâtiments que nous avions dont nous nous serions servis pour nous retirer lesquels nous avons été contraints de vous vendre.

D.—Qu'il a ordre du roi son maître de savoir leur volontés afin que sur leur réponse il puisse prendre les mesures qui conviendront.

R.—Qu'ils sont tous dans les mêmes sentiments qu'ils étoient lorsque pareilles propositions leur furent faites par le général Nicholson, de laquelle intention rien dans le monde ne peut les détourner, voulant mourir catholique, romain, et sujets du roi de France comme ils ont toujours été.

1. *Archives de la Marine*, Paris—Ce document fait suite au précédent (No XXX) et faisait probablement partie de la réponse demandée.

D.—Je suis bien aise de vous dire que les instructions du roi mon maître sont de vous ordonner de sa part que ceux qui auront de pareils sentiments ayent a sortir de dessus ses terres dans l'espace d'un mois au plus sous peine à ceux qui y seront au dela de ce temps d'être punis, ou leurs biens confisqués.

R.—Nous sommes tous prêts a exécuter de bon cœur l'ordre que vous nous donnerez sur cela, lorsque vous accomplirez comme vous le devez l'article 14 de paix, et la lettre de la reine de la G. B. l'un et l'autre dans leur teneur, sy vous croyez M. que ce que nous avons l'honneur de vous représentez ne soit pas de la derniere justice et équitée, nous vous offrons nos réponses par écrit signées de tous, nous, et vous aurez la bonté de nous faire donner nos demandes afin que vous et nous puissions les envoyer a nos Cours pour en être par elles décidés.

St Ovide de Brouillan.

XXXII

Mr Morris' Remarks [1] concerning the removal of the French Inhabitants. [2] Summer 1755.

In July or early in Augt | Some Reflections *of* [3] the situation of the Inhabitants commonly called Neutrals, and some methods proposed to prevent their escape out of the

1. *British Museum.* Dr A. Brown's MS Papers relating to Nova Scotia, 1748–1757—*Add. MSS.* 19,072. (Petit 4 to, fol. 30 à f. 38.)

Le Dr Andrew Brown, natif d'Ecosse, était un ministre presbytérien, venu à Halifax en 1787. Il y résida jusqu'en 1795, qu'il retourna en Ecosse, où il succéda au Dr Blair dans la chaire de Rhétorique de l'Université d'Edinbourg. Pendant son séjour dans la Nouvelle-Ecosse, il réunit des matériaux pour faire une histoire de cette province. Cette histoire, inachevée et restée manuscrite, fut trouvée, avec tous les documents originaux et autres qui l'accompagnaient, dans une boutique d'épicier, et achetée, le 13 nov. 1852 par Mr A.-B. Grosart, de qui elle fut acquise par le *British Museum* de Londres.

(Note de l'Administration.)

2. This paper was digesty (*sic*) in July 1755—at the period when the measure was first proposed—probably before it was sanctioned in Council by the approbation of Boscawen & Mostyn. (Note sur le manuscrit de la main du Dr Brown.)

M. Grosart a écrit en tête du MSS. : " This invaluable Paper was drawn " up by Judge Morris early in 1755."

La première partie de ces *Remarks*, laquelle est purement descriptive, a été publiée dans les " Collections of the Nova Scotia Historical Society ", vol. 2, pages 158-160. Mais le reste du document est tellement important que nous croyons devoir reproduire la pièce tout entière.

(Note de l'Administration.)

3. *on* (note de la main du Dr Brown).

Colony, in case upon being acquainted with the design of removing them, they should attempt to desert over to the French neighbour^{g} settlem^{ts}, as their firm attachm^{t} to them may be conjectured to raise in them a strong *effort* [1] to attempt it

As to their situation.

MINAS | The greatest district which comprehends the most families is that of Minas, to whom belong the Inhabitants of the Gaspero, In 1748 they were reported to be in number upwards of 200 families, of w^{h} 180 families live at Minas, 30 on the Gaspero, & about 16 in two small Villages on the River Habitant. These all dwell within the compass of six miles, and occupy for their *livelihood* [2] those marishes which are situated on the Bason of Minas called Grand Pré, on the north of the River Habitant and on the river Gaspero.

CANARD | The river Canard settlement lies to the South West, & contains about 150 families, of whom 50 live on a point of land, lying between the river Habitant & the river Canard, 60 live on the west side of that river in a compact village about two miles from its mouth, & 25 more up the river along the banks on both sides, (for the convenience of the marish) to Penus Mills which are near the road coming from Annapolis to Minas & distant from Grand Pré 9 milles, from the mouth of the Canard to the River of the Veiux Habitant are settled about 10 families & 4 or 5 families more at the river Pero. All these inhab^{ts} have by the River afores^{d} a communicat^{n} by water with the bason of Minas and some live contiguous to it.

PIZAQUID | Pizaquid is a settlement South Easterly of Minas. They are scattered in many small Villages the principal of which are those settled on the river Pizaquid above the confluence of the river St Croix with it, on the river St Croix. These are situated between Fort Edward & the district of Minas, & southerly towards the road leading to Halifax. A few small villages belonging to this district are to the East & Northward of Fort Edward, and a few families at Cape *Fondu* [3] which makes the east head of the great river of Pizaquid. These have all communication by water with the Bason of Minas, & are in the whole upwards of 150 families.

1. *desire* (note de la main du Dr Brown).
2. *subsistence* (note de la main du Dr Brown).
3. *Fendu* (note de la main du Dr Brown).

COBIQUID | Cobiquid, it is at present uncertain as to the number of inhabitants, as some have quitted that settlement and gone over to the north shore but the several settlements in 1748 were as follows—on the south side of Coopegate Bason, Petit Riviere 4 families, Vil^a Noel 7 families, Village Robere 4 families—these are west of the Subnaccada; upon the river Subnaccada, two small Villages, one near the mouth, on the west side, the other on the East side near the confluence of the *Shenarack*[1] River 14 families : East of the Subenaccada, Vill^e Perce Burke 8 families, Vill^e Condé 7 families (in a later copy 10 families) Vill^e Michael Oquin 10 families. These are all the families south of the Bason in an extent of seven leagues. On the north side of the Bason Vill^e Jean Domet (Doucet?) 4 families behind Isle Gross ; 4 families at Point Conomée ; from thence to Vill^e[2] Jean Burke, 3 leagues east called Vill^e Burke 12 families ; thence one league to Cove d'Eglise where is 7 families, ½ league further is the river Chaganois where are 15 families :— by this river is one passage by which they go to Tatmagoush, which is a port on the Gulph of St Lawrence distant from these houses 30 miles, 12 miles of which they go by water on the river Chaganois, between this & the head of Coopegate Bason, which is 2 leagues, dwell about 20 families more. The extent of these north settlements is near 12 leagues : all these have a communication with the Bason of Minas. To this district belonged two small settlements at Tatmagoush 12 families & 3 miles westward at Ramsheek 6 families. The whole number of families in Coopegate district 142 families.

ANNAPOLIS | The district of Annapolis contains about 200 families : they live on both sides of the river from Goat Island to the distance of 24 miles according to the course of the river, in small villages, the biggest of which is Bell Isle 10 miles above Annapolis where are about 25 families. All these Inhabitants live near the banks of the river & have no settlement back.

The passages[3] by which they may desert the Colony, and the means of blocking them up.

INHABITANTS OF ANNAPOLIS HAVE 2 WAYS | The Inhabitants of Annapolis have but two ways : 1st by water through the Gut of Annapolis to the North shore ; 2 by land.—But if they attempt it by land, they must first come to Canard, Minas,

1. *Stewiack* (note de la main du Dr Brown.)
2. *Village* (note de la main du Dr Brown.)
3. Passages for escape. (Note de la main du Dr Brown.)

or Pizaquid.—One of the Sloops in the Government service with whale boats anchored at the mouth of the Bason of Annapolis would effectually prevent their escape by water. [1]

CANARD PIZAQUID MINAS & COBEQUID	From the Bason of Minas they must pass either thro' the Gut or pass over to the river Cheignecto on the other side of the Bason near the Gut, where is a communication by water by two rivers, & a small carrying place unto the Bason of Cheignecto.

Another Vessel anchored in Cove Sabelist would prevent their going either out of the Gut or into that river, because they must pass near them. [2]

The other passages by water must be into Cobequid Bason to the river Cheganois, a plain beaten road to the Inhabitants on one of the rivers of Tatmagoush, & thence to Tatmagoush & from that village by a road cut by Mr Le Corn 1746 to the Bason of Cheïgnecto, distant from thence about 40 miles or else to the head of the Bason to what is called Cobequid Village. These are the only known passages of communication the Inhabitants have through the country; from the peninsula to the north shore & from the Inhabitants of Minas &c. to St John's Island. As it may be necessary to have a strong party to apprehend the Inhabitants of Cobequid, who have always been the most disaffected, and who, if any of this side the Isthmus are to be suspected, of making a resistauce—it is they; especially if they know of any other safe ways for an escape which are at present unknown to the English. If the body of that party were stationed [3] at the river Chaganois & at Ville Coopequid they would prevent their escape in their usual passages & that might perhaps so disconcert them as to oblige them to submit. This station would also serve to apprehend those who may attempt to go from the other west settlements, as those of Pizgate Minas &c.

If the western Inhabitants, those of Pizaquid, Minas &c., attempt to remove their stock, there is but one passage they can effect it by; they must cross the road between fort Edward & fort Sackville first, in some place where the river St Croix is fordable, & then parties patroling along that river to the great lake would deter them, but if they should by chance pass these, & it should be judged necessary, a party may be detached after

1. & the road by land is almost if not altogether impracticable for families, Cattle, & Effects. (Note de la main du Dr Brown.)
2. & could easily be prevented. (Note de la main du Dr Brown.)
3. Advice too well fold. (Note de la main du Dr Brown.)

for they would be very slow in their march, for they must pass again between the river Stewiack and the Grand lake of Shubenaccada, that river not being fordable safely but in a drought till you are above the Stewiack, and through these passages they must pass, if they carry off their cattle, whether they intend for Cobequid or the Eastward, if for Cobequid they must be obstructed by the detachment at Chigonois, or for Cape Breton, for thither the Indians may conduct them in the summer season, & if they take their stock with them they can easily subsist themselves : if they take this course it must be with an intent to cross the Gut of Canso for Cape Breton, if they should arrive there, the inhabitants are provided with a great number of small boats wherewith they carry on their fishing, and could easily transport them.

STATION [1] | A Ship stationed at the Gut of Canso would prevent their passing over, & at this time would be well stationed to prevent provision or recruits going from Canada, or St John's Island to St Peters, from whence they can be easily carried to Louisbourg, and it is most likely they will attempt to releive it through the Gut of Canso, because of His Majesty's Ship at present cruising before Louisbourg, & in the East passage of St Lawrence's Gulph.

CHIGNECTO DISTRICTS &c. [2] | As to the Inhabitants of the North Shore as they dwell in that part of the Country lying between the English fort & Canada, there are several ways they may pass & the English troops cannot well prevent it. The western & common passage to Canada is by the river Patcootycak, which is navigable for boats within 6 miles of St John's River, which is a carrying place; & some settlements of Inhabitants, from thence up St John's river navigable for boats up to the Lady mountains, thence 10 miles carrying places to a river emptying itself into Canada river. This passage is well known to them; they have gone express from Cheignecto & reached Quebec in 7 days,[3] *and most all the grown people have gone the way to Quebec to the Bishop for confirmation.* The Bay of Vert being stopt they have still another passage open to Chediac which lies north westerly of *Muncnrooncook* [4] distant about 10

1. Note en marge de la main du Dr Brown.
2. Note en marge de la main du Dr Brown.
3. The route of Expresses, but not of families. (Note de la main du Dr Brown.)
4. *Memramcoop.* (Note de la main du Dr Brown.)

leagues. At this post there live a few Inhabitants & here they land and distribute their Guns, Stores &c^n^ to the Indians. There is a constant intercourse between this Post & the inhabitants of Gaspé. At Gaspé, which makes the South entrance into the river St Lawrence, the French have a fort & town, & carry on a considerable fishery, here they have Ships & other Vessels, which could with ease carry them from Chediac to Gaspé & from thence to Canada by every Vessel bound thither, for the Vessels bound to Canada frequently touch at that Port, if they should attempt to pass that way His Majesty's Ship cruising in the bay Vert by stretching above the port of Chédiac would stand a fair chance to intercept them.—As these Inhabitants [1] are so far out of the way of the English troops it will be difficult to apprehend them, but by some stratagem. But they are at all adventures to be rooted out, [2] and the most effectual way is to destroy all these settlements by burning down all the houses, cutting the dikes, and destroy^g^ all the Grain now growing, for it will be impossible to save any of their grain, except that growing near the fort, without great loss of men unless there be a firm peace with the Indians [3] which is not likely while the French continue there, and the Indians will be always induced to listen to them, because their dependence for provision will be on them [4] a manifest advantage will arise therefrom [5] for all the Indians on the North shore will then be obliged to depend on the English for subsistence, & we shall find them after this not only in a disposition to make peace but to continue it, especially if a Truck house were established at Cheignecto to supply them with all necessarys, & another at St John's for that tribe. And I cant help remarking that the most lucky conjuncture has happened to put in execution such a project: the fort the French have forsaken [6] is not so damaged but it may be repaired in a few days, & when made defensible 40 men would be sufficient to guard it, for it would not be in the power of the French ever to bring cannon or other stores of war to retake it, for tho' St John's river is navigable for Canoes almost to its head, yet it is

1. Difficulties from the situation of the inhab^ts^. (Note en marge de la main du Dr Brown.)
2. And advice followed (note en marge de la main du Dr Brown).
3. Necessity of an Ind peace to reap and save the Acad^n^ harves^t^. (Note en marge de la main du Dr Brown.)
4. Le Dr Brown met ici un point (.) après *them* et ajoute en interligne les mots : *Besides, a consequential.*
5. from this measure (mots ajoutés en interligne par le Dr Brown).
6. on the river S John (mots ajoutés en interligne par le Dr Brown).

full of falls, & they can only use birch Canoes, which can be carried on men's Shoulders till they pass a fall : that the carrying place between the two rivers is ten miles over very steep mountains and impassible but on foot, and therefore they never can bring warlike Stores that way to annoy that Garrison, & a few men would be able to defend it. against any musquetry & could soon be relieved if [1] attacked from the other Post in the bay : this would be a great curb on that tribe [2] and the advantages of plenty of provisions and other supplys will soon gain them to our interest, & this, in time, would become a trade of considerable [3] profit to this Colony.

If this were done before the Inhabitants were removed it would cut off all hopes of escaping there especially to those of Annapolis, and from the circumstances that fort is in at present as I am informed, one Sloop load of Picquets with some plank for Gate [4], would effectually repair it, & for the present till barracks or two or three of the houses of the inhabitants could be sent, the Soldiers might lodge in tents with one large one or a few boards to cover their stores.

NUMBERR OF TROOPS NECESSARY TO EFFECT THE MEAS^r [5]

The number of men necessary to remove the Inhabitants, and the places to post them [6] will depend much on the behavior of the French & it will much facilitate their readiness [7] *to go* if a persuasion could obtain among them that they are to be removed to Canada [8]—could it be propogated by common report for 'tis natural to think they will be unwilling to quit their possessions, & to offer themselves *willingly* [9] to be transported they know not whither. I apprehend such a persuasion would greatly facilitate the enterprize. If they can possibly be persuaded to surrender themselves willingly [10] or [11] be apprehended by any stratagem, the others [12] might submit willingly but if they prove obstinate & take to the woods, & take up arms,

1. they were (mots ajoutés de la main du Dr Brown).
2. the Marecites (mots ajoutés par le Dr Brown).
3. magnitude & importance (mots ajoutés par le Dr Brown).
4. Gates &c. (Note de la main du Dr Brown).
5. Note en marge du Dr Brown.
6. *at* (mot ajouté par le Dr Brown).
7. resolution (note de la main du Dr Brown).
8. Ces trois dernières lignes sont signalées en marge de la main du Dr Brown.
9. voluntarily (note de la main du Dr Brown).
10. voluntarily (note du Dr Brown).
11. if they can (mots ajoutés par le Dr Brown).
12. rest (note du Dr Brown).

it will require the whole force in the Colony to subdue them, & take up a considerable time to reduce them : [1] It is difficult to conjecture how this may be effected... [2]

THIS MODE ADOPTED [3] | If strong detachments were placed in the Villages of Minas, Pizaq[d] & Canard, at a certain day they might be all summoned to attend, and then seize on all those that attend ; or whether to invest their Churches on a Sunday to be agreed on & to seize on all present ; or whether to invest their Villages in the night & seize them in bed ; their living in such a scattering situation will render this difficult ; a number of whale boats would be absolutely necessary if this were concluded on to seize all those contiguous to the Bason, which would be best stationed at Minas, as being near the centre of the settlements from whence they may be sent out.

In short it is difficult to conjecture how it may be accomplished but the circumstances as they arise will afford the best information of the most effectual methods of dealing with them. Happy would it be if they in general come in of their [4] accord ?

Is it not possible to employ some person who can be confided in, & who has been among them, to sound their present disposition & intention, & from thence to take measures accordingly ? [5]

1. But (mot ajouté par le Dr Brown).
2. & left to you (mots ajoutés par le Dr Brown).
3. Note en marge du Dr Brown.
4. own (mot ajouté par le Dr Brown).
5. Halifax Septr 1st 179

N. B. The subject, it should seem, was referred by the Council to Mr Morris, as best acquainted with the Country and the inhabitants. He wrote this report in consequence, little honourable to his heart, as it is replete with unjustifiable stratagem, (cruel advice) and barbarous Counsel. His ideas are sound, but was he mild or humane ? I found this paper among the Council files relating to the Acadian removal. From it I corrected a less perfect copy put into my hands by his son, & from it got this transcript taken.

(Note écrite de la main du Dr Brown.)

XXXIII

Mode of desarming the Acadians[1]

During the siege of Beausejour under the Command of General Monckton while many of the Neutrals of the distant districts of Mines Canard Des Habitants Cobequid &c had taken up arms for annoying his Majestys Troops on that Expedition—it was thought advisable *to Draw the Teeth* of all the Neutrals in the Province by a seizure of their arms & amunition which in these Parts was Effected with great secrecy & Expedition—by a Detachment of 100 men from His Majestys Out-Garrison of Fort Edward-Pissiquid joined by another from Halifax consisting of 50 men—marched from Fort Edward under the Command of Captain Alex^r Murray the Commanding officer of Fort Edward —reporting among the soldiers & men that they were going to Annapolis Royal and as going thither marched about twenty five mile to a Bridge over wch they were to cross and take another course into Cornwallis—calculating their time so as to get there about sun sett—leaving at this Bridge a Guard of men to prevent any of the Neutrals from passing or repassing & making all Prisoners who came with Gnn Shot — dividing into several Parties the Remainder of the Detachment so as to proceed into Cornwallis by the several Roads that Led to Each Village even to the Remotest Part of those several Rivers where there was any settlements *and as had been customary before* lodged the men in the French House but with this difference instead of the whole Party lodging in a Barn — they separated and two or three men only in a house as tho they meant to lodge there that night and by this method every house in all those settlements not only had two or three soldiers in it but also every place where they forded the River Centinels were place to Stop & Seize all whom might attempt to pass — the Instructions given to the several commissiond & non commissiond Officers was that at the hour of twelve in the dead of night was to follow & do what the leader dit which was to take possesion of all the arms they saw

1. *British Museum.*—Dr A. Brown's MS.—Papers relating to Nova Scotia, 1749-1790.—Add. MSS., vol. 19073, in-4°, fol. 121.

En tête de ce manuscrit se trouve la note suivante de la main du Dr Brown.

" I have the date of this from a Petition. It occurred about the middle of June.—Mode of desarming the Acadians—Judge Deschamps present. One of the partys pretends a fishing frolic on the river.

or could find in such Houses — this Instruction being strictly complyed with they were to march back the same road they went untill they all met at the above mentioned Bridge—in like manner—was done at every House in all the other districts—and the next morning the whole Detachment met together at the Landing Place where Fort Vieux Logis was Erected Each soldiers loaded with Fire arms Powder Horns &c and these arms put on board of a small vessel detaind there for the purpose of carrying the fire arms from thence to the Garrison of Fort Edward Pissiquid, that in the course of two days four hundred [1] muskets was thus taken from those Neutrals & secured in Fort Edward—which being done the Governor & Council orderd it to be Published among the Inhabitants and advertizement [2] wrote in French that any family or Person or Persons that had any fire arms remains among them who neglected to bring them into his majesty Garrison of Fort Edward within a limited time should be treated as Rebells to His Majesty—this [3] being done the Neutrals thinking themselves much Injured wrote a *very Impudent* letter or writing to the Governor & Council Purporting that while Government continued to allow them the Priviledges that the British Government neither had a Right or in their Power to deprive them of—they would behave as faithful neutrals to His Britanick Majesty. This letter was signed by all the Deputies of this Part of the Province and by most of the Inhabitants & in particular by all the Leading men and a spirit of resentment appeared in the Countenance of Every Neutral French Inhabitant with threats that spoke the temper of their Rebellious minds—the Governor & Council (with the advice of Admiral Boscawen [4] who then had his Squadron at Halifax & was in Council) issued orders that the Deputies and other Signers should be sent to Halifax there to take the Oath of Alegiance to His Britanick Majesty [5]. Some of them did go down in July 1755 but refused to take the Oath of Alegiance every man of

1. Judge Deschamps examined....2900 stand of arms ; too many by far. (Note de la main du Dr Brown.)

2. I Have ths advertisemt a new outrage. (Note de la main du Dr Brown.)

3. Language of a Counr tho' poor Gray is not of that order. (Note de la main du Dr Brown.)

4. I am uncertain whether Admiral Boscawen was there that year or not but I think it was Admiral Boscawen who advised in Council to the measure of sending the Neutrals out of the Province & agreed to take all blame on himself. (Note du manuscrit.)

5. The Oath of Neutrality Required of the French is among the Records in Mr Bulkeleys Office. (Note du manuscrit.)

them Refused with a most contemptuous look of resentment Wherefore they were all sent Prisoners the Calculation was two to a Ton averaged for O ld and young Including Infants as one.[1]

PAINS TAKEN | Great pains was taken to collect families and relations that they migh t be together in one Ship—and not a day passed without fully informing them of this and of what vessel they were to go on board of and the day when they were to Embark—and the Commanding officers very Earnestly Entreating with them to dispose of such part of their moveables as they had, and to Pack-up their apparell and such other matters as they wished to carry with them, but such was the Phrensy of these

DEFEATED | People that the greater Part gave themselves no trouble about the matter—conceiving that Government dare not sent them away—and instead of securing what

ACADIAN OBSTINARY &c. | money & apparel they had to take with them —they filled their Chests with Linnen & other apparel and hid them in the woods—many of them buried considerable quantity of Dollars in the Earth—& other matters in Wells which were afterwards found by the English—no argument or persuasion would prevail with them to believe that Govern^t DARE send them away. On the day appointed for their Embarkation, many heads of families were missing notwithstanding the great Care to prevent any of the *inprison'd* men from making their Escape—however great was the trouble and vexation which they gave the Commanding Officer yet every officer of the Garrison Commiserating their situation—perseverd with great Patience to collect and have family connections Embark together—but the utmost Efforts could not prevent their seperating for after they were Embarkd—seventeen of the men made their Escape in one night from on board of one vessel—and more or less from all the vessels during the whole time between Embarking and sailing—some of them would come on board again some days after of themselves & croud in where others had Embarked to fill up the vacancys of the deserted that it was absolutely impossible to keep familys together, and being then late in the season that every days delay renderd it dangerous—and from the cause above mentioned—Such *as was* taken before the Sailing of the Transports were put on board of such vessels where desertion made Vacancies for them and was

1. Mr Bulkely can furnish you with an Exact List of all the Transports wh carried these People away and the number of Neutrals as the Returns was made to him. (Note du manuscrit.)

the cause and the only cause why families were seperated—or any Branch of the Families seperated.

On the 29 Octr 1755 the Fleet saild from the Rendezvous in the Bason of Mines under the Convoy of His Majestys Ship the Nightingale Captain Diggs—the Snow Halifax Captain Taggart—the armd Schooner Warron Captain Adams—with the Transports as follows—

From whom embarked				Tons	Men
Pissiquid	Sloop	*Ranger*	Capt PIERCY	91	182
	Sloop	*Dolphin*	Capt FARNAM	87	174
	Schoonr	*Neptune*	Capt DAVIS	90	180
	Schoonr	*Three Friend*	Capt CARLILE	69	138
Embarked at Mines & Canard	Sloop	*Seaflower*	Capt DONNELL	81	180
	Sloop	*Hannah*	Capt ADAMS	70	140
	Schooner	*Leopard*	Capt CHURCH	87	174
	Sloop		MILBURY	93	186
	Sloop	*Mully & Sarah*	HASLUM	70	140
		Mary	DENNY	90½	181
		Prosperous	BRAGDON	75	150
		Endeavour	JN STONE	83	166
		Industry	GOODWIN	86	172
			PUDDINGTON	80	160

(N. B. I have made some Blunder by the loss of the Principal List of those who Embarked—but the number of Souls that Embarked on board of these Transports were 2921—how many embarked afterwards I know not.)

The Remainder of the Neutrals remaind untill more Transports arrived Thirty days Provisions was Shipt on board for Each Soul at the rate of

1lb Beef
5lb flower
2lb Bread

p week with Cabbages Turnips Potatoes &c as much as they chose to carry with apples & other matters.

These Neutrals had agreed among themselves that in case they should be sent away—that when they were under sail in the Bay Fundy that they were to rise on the navigators—throw them over board and carry all the Transports into the River St Johns where they were to Land and defend themselves with the assistance of all the Tribes of Indians—but Providence orderd it otherways At the time of weighing anchor the wind being at East South East—soon blew a violent Gale of Wind—it overtook them immediately after they passed Cape Porcupine or Blow-

medown—both men & women became sick unable to move which together with the Darkness of the night prevented their design—and they remaind sick untill they were so far in the Ocean as to be out of their knowledge what course to steer when the Storm was over it Blew excessive hard at North West and Winter coming on, that many of the Transports were obliged to send before the wind—untill they made the Land of England and France where some of the Transports did arrive and landed their passengers.

Others went to the southern parts of America & some to the Northwards.

What Instructions the masters of these Transports had in respect to Landing of the Neutrals I know not neither do I know what number were sent from Beau Bassine and Annapolis & other Parts where they were.

XXXIV

Lawrence's character. [1]

Sr

We are extreamly obliged to you for your favour of the 3d July last and for your assiduity in our affairs.

We can assure you Sr that we were allmost without hopes of being considerd as English Subjects—the Haughty & disdainfull Behaviour of our Govr to all our Remonstrances tho' tenderd with the utmost Submission gave us much reason to think he was countenanced at Home by those whom we had all the Reason in the World heretofore to think were the Patrons and Principal Supporters of this Infant Settlement, and Especially when it was publickly declared by the Governors Creatures That

1. *British Museum.*—Brown M.SS.—Papers relating to Nova Scotia, 1748-1757.—Add. MSS. Vol. 19072. In-4o, fol. 43. No 33.

En tête de ce manuscrit se trouve la note suivante de la main de Mr A.-B. Grosart :

" A long Letter (sixteen closely written pages) addressed to some one in England by the Colonists concerning the State of the Province....

" This is a high-toned and most vigorous Letter : and lays bare with most withering scorn the character of Governor Lawrence....It reminds one of the complaints of the elder Puritans in the days of Charles...

" This M.S. most important.

" See N° 35. From this I apprehend the present N° 33 was addressed to Paris while in England."

those Gentlemen in Office here who had ever been Solicitous to forward and Promote the Settlement and who had in every Point behaved with Honesty and Integrity Especially the Judges of the Courts of Justice & some of the Council would soon be displaced. The Only men who have been the means of keeping the Inhabitants from deserting in a Body and Supported the Rights & Libertys of the People.

Your letter has revived the Hopes of the Inhabitants and it has been great comfort to them to find an Englishman in England who has their unhappy State & Condition at heart and commiserates their Bondage under Oppression and Tyranny.

We are sensible of the Difficulties in England & the unsettled State of the board of Trade which may retard our affairs—but we are not without hopes thro' your Care and Assiduity we shall meet with success in having an Assembly our Native inherent Right soon order'd to be Establish'd here, and we cannot help expressing our Extreme Satisfaction to find that it was the Lords of Trade most earnest Intention to have an Assembly *instantly* settled as we are very sure it is of all things in the world the most necessary step to strenghten and Establish this settlement and Invite Inhabitants to come & settle among us.

We cannot but express our most hearty sorrow that my good Lord Halifax has at this Critical Conjuncture resignd his Place at that board. We are all to a man perfectly assur'd of that good Lords sincere attachment to the Interest of the Colonies and look upon him truly as the father of this Colony and are fully perswaded that he will use his utmost endeavour to remove from us our oppressor and the oppressor of all his good Purposes a Person unknown to him and recommended to my Good Lord by Persons on whom he relied and those whom we are sure were not acquainted with his bad Heart and mischievous Intentions One of whom is General Hopson who has had sufficient Reason to alter his Opinion, the other is Genl Cornwallis who is too much a friend to this People if he could be convinced of the Ill-treatment and unjust oppressions this Tyrant has been Guilty off ever to Countenance or Support him.

These are all the Friends he has at Home, for on this Side the Water he has none either of the Inhabitants or Gentn of the Army—who hold him in the utmost Contempt except those formerly mentiond to you his Agents in oppression — perhaps you will be more Suprizd to hear how this Gentleman who sometime ago was only a Painters Apprentice in London should have advanced himself to such heighths — We are obliged to

confess that he has a good address, a great deal of low cunning, is a most consummate flatterer, has Words full of the Warmest Expressions of an Upright Intention to perform much Good tho' never Intended and with much art most Solicitously Courts all Strangers whom he thinks can be of any Service to him. by these and such Arts has he risen to be what he is and Elated with his success is outrageously bent upon the destruction of every One that does not concur in his measures.

And we beg leave to make this Remark which we desire you will read at the end of Twelve Months that if he be not removed *Nova Scotia will be lost to the Crown of Great Britain and the rest of the Colonies be Endanger'd of sharing the same Fate* which ought to be the utmost concern of every Englishman to prevent.

And that you may in some measure understand the Import of this, he has prevaild with my Lord Louden to represent home, the necessity of put^g this Colony under a Military Government, & of suspend^g the Charters & Laws of the other Colonies, the consequence of which we apprehend, will be a Struggle in the Colonies for Liberty, and a consequence to fatal to name; and while the Contentions subsist there, the French will penetrate into this Province: indeed they have no feazible Conquest left them but this Colony at present & if this Colony be lost and the others loose their Liberties it is difficult to say, what the Effect will be, but the worst is to be feard.

We could say many things concerning the affairs in this Part of the World, which nearly concern us, but we are confident you'll hear them from better hands, for they must needs be public.

We cannot but express our most sincere acknowledgements of Gratitude and Thanks to the Bight Honble Mr Pitt, that great Patron of Liberty, for the Great Condescension he has shown, in taking notice of our affairs; and so far as is reasonable & just, we doubt not of his Concurrence and assistance to procure us Redress.

In answer to your remarks that the Quorum of Sixteen is too large for the proposd number of 22 for the whole Assembly it is so in our opinion, but it was the Resolve of Council.

Our Desire of haveing all Placemen excluded the Assembly was from the Circunstances of the Colony under the present Governor. The Voters are allmost all dependent, the Officers are wholly so, it would therefore be the Governors Assembly & not the Peoples, and Laws made according to his Pleasure and no grievance will be redressd—but if a Govr be appointed who

has the Interest of the Colony at Heart, and the welfare of the People, this would be an immaterial Point.

The reason why triennial Assemblies was proposed was intended only for the first Assembly in Order to settle the Colony under an English Assembly. Otherwise Foreigners being the most numerous and the Time near approaching when they will be Naturalizd by a 7 years Residence the future Assemblies may be mostly foreigners, which will be Dangerous to this frontier Settlement.

As to the Article of Judges a Good Govr will avail more for the Advancement of Justice, and then a Good Judge will be under no concern least he be displaced.

Another of the Governors Acts is to misrepresent & abuse all below him he has publickly calld his Council a Pack of Scoundrills, the Merchants a Parcel of Vilians and Bankrupts, and has represented at home the whole as a People discontented and Rebellious We have authority of his saying & declaring this from his own mouth before many Officers both of the Army and Navy—Is it possible S^r that People can be easy under such a Govr We dare appeal to our two former Governors for our behaviour under their Administrations and whose conduct to us was the very reverse of this Gentlemans.

Beleive us S^r We are not Captious. We are not that *Turbulent People* we have been represented our Interest obliges us to be otherwise we desire nothing *inconsistent with the Prerogatives of the Crown* we desire none other than the Liberties Enjoyd by the other Colonies which his Majesty has graciously been pleased to promise by his Royal Proclamation.

Our distresses have arisen from the Malevolent disposition of our Govr & his Creatures. Were they removed and a Govr of humanity appointed and acquainted with the Constitution of Engish Men and an Assembly settled you would soon have the Pleasure of hearing of the increase of and success of this settlement for we are well assured 500 families would remove from the Massachusetts and settle immediately here and we know the Offer has been made the Govr and rejected upon their requiring an Assembly to be first settled that they might have proper Laws for their Regulation & Security of their Property.

As for the Evidences of Peoples leaving the Colony for want of an Assembly those that are already gone, it will take time to collect them as they are dispersd in the Colonies and tho' an hundred Families more are upon the Point of removing they are Extreme fearfull least if they should be found ou to have

Given such Evidence they should be denied passes, for you must know the Govr obliges every master of a vessel to enter into Bond under the Penalty of fifty pounds forfeiture for every Person they carry away without Licence first obtaind under his Hand and this is imposed, without the least Shadow of Law or Order of Council, nor can any Inhabitant go three miles from Town without a Certificate from a Justice of Peace so that Halifax is really a Prison to all Intents & purposes.

As for what you mention of the Depositions not coming under the Seal of the Province We beg leave to inform you That it has never been allow'd to be fix'd to any Papers but their own instead whereof the Govr fixes his Private Seal and must see all the Evidences or his Secretary therefore to Such kind of Evidence it would be impossible to procure that and for want of the Province Seal many have sufferd in their Law Suits in the neighbouring Colonies or obliged to be at the Expence of sending Witnesses where their Suits have been depending which are some among the many Rights we are debard of.

But we hope before this Time many Complaints have reachd the Ear of the Minister and that it will shortly evidently appear if it is not already manifest That whilst this Govr has the least influence in American Affairs *so long will ruin and confusion attend them* and this Truth General Shirley at Home & Lord Charles Hay when he comes Home will as We are inform'd make Evident to Demonstration for it is generally beleived that what ever Specious Crime may be alledged against Lord Charles Hay his Confinement was solely owing to the Governors insinuations to my Lord L.. d.. n upon a private disgust to that Lord for Examining too freely into the Expences of Batteries &c and speaking too Contemptibly of what had been done for the mighty sums Expended in Nova Scotia.

We had not touchd upon those matters but as we think Providence more immediately seems to concern itself in discovering the Villianous Arts of the Authors of our Calamities and hope will direct its measures in pouring Vengeance on the man whose sole aim seems to have been to blast the good Intentions of his Country and to make all Subordinate to him miserable.

It is with pleasure we hear that the Acct^s of Nova Scotia will be strictly enquired into as we are very sure if they were sifted to the Bottom it will be found That not less than ten thousand Pounds, of Rum, Molasses (of which there was not less than 30,000 Gallons which alone was worth £3000) Beef Pork &c of Provisions and much merchandize for the Supply of the Indians

& french Inhab^{ts} were taken in Beau Sejour neither distributed as a Reward to the Captors nor Accounted for except some Small Quantity of Beef & Pork sold to the Commissary Mr Saul on Mr Bakers Supply which was extreme bad & decay'd and certify'd by the Govr for Provisions sent by Govr Shirley.

That the Transports were kept near three months after the French Neutrals were ready for Embarkation at an immense Expence and the New Engl^{d} Troops kept 6 months after the service was over for two special Reasons to oblige them to enlist into the Regulars and to defeat General Shirley in raising a sufficient number of Troops necessary for the Summers Campaign by which means Oswego was lost and the Expedition to Crown Point was rendred abortive We appeal to Genl Shirley for the Truth of this.

That the Cattle &c of the french Inhabitants were converted to private uses of which we know 3,600 Hogs & near 1,000 Head of Cattle was killd & packt at Pisgate only & sent by water to other Places & what at other Forts is yet a secret All unaccounted for to the Amount of a very large sum & he & his Commissary are now under Great perplexity & contriving to cover this iniquitous Fraud.

That £30,000 has been laid out on Batteries not worth 30 pence for the Defence of this Place in the Judgment of every Person acquainted therewith.

It is possible he may produce Vouchers to Cover all his Frauds for if the true ones should fall short he has those under him who have been used to such kind of work & can readily supply the deficiency but if a Governor was sent out with Orders to inquire into these or at least to take Depositions we are very sure the whole will be Clearly made to appear.

XXXV

Extracts from a Despatch to Judge Belcher on his appointment to the Presidency of the Council of Nova Scotia dated Whitehall March 3D 1761. [1]

(signed) Dunk. Halifax
W. G. Hamilton
W. Sloper

"It has been represented to Us that Govr Lawrence had encouraged & protected the dissorderly part of the military under his Gov^t, in several outrages on the property, persons, and even the lives of the inhabitants; Sometimes by assuming illegal powers; and at others by abusing those which were lawfully vested in him for better purposes; by frequently interrupting the free course of Justice, in discharging while under prosecution, and in enlarging after conviction, soldiers and officers guilty of destroying fences, violent assaults, & many other far greater enormities.".....

"Several very heavy Charges have likewise been made against Govr Lawrence with respect to the Contracts which were entred into both on account of the Provisions distributed to the Weak Settlements of the Colony, and the Vessels which have so long been kept upon the establishment, for the service of the Province."

XXXVI

Extract from Dr Brown's MS. relating to Lawrence's abuses. [2]

"With New England malice—this exclam^n follows.

"How wicked must those men be, who thus dec^e their country & by that means expose his Majesty's Colony & subj^ts to the weakest efforts of Louisbourg or Canada. Such persons no doubt would be glad to see this important Colony annexed to the Crown of France that they might never be called to acc^t for their Abuse of the trust reposed in them & their misapplication of the Nations money."

1. *British Museum.*—Add. MSS. Vol. 19073, fol. 71.
2. *British Museum.*—Papers of Dr Andrew Brown designed for a History of Nova Scotia.—Add. MSS. Vol. 19075, fol. 89.

XXXVII

Relating to the settlement of Annapolis Royal. [1]

To the Queens most Excellent Maj^y the following memoriall most humbly sheweth.

That your Majesty's memorialists having by the blessing of God upon your Majesty's most just arms under our command reduced to your Royall obedience the ffort of Port Royall (now Annapolis Royall) the only fortified place in all the vast Territorys of L'Acadie and Nova Scotia the Dominions of which under the french Kings Governour of this Garrisson of Annapolis Royall now under your Majestys obeydience reached by his Comission from the river St Croy to the Cape Gasspee which makes the entrance into the great river of St Lawrence or Canada together with all Islands whatsoever within the s^d district and as such a vast large dominion as is now most happily added to your Majestys mighty Empire in America cannot but be Judgd worthy your Majestys Royall care and that of your parliam^t as being a Country not only vastly fertill in English grain and all sort of fishery but capeable, if Improved, to put the British Empire out of the reverence of any fforaign power for all sorts of navall Stores as well as timber for building or shipping the Climate being much more callculate for the Brittish constitution then the more Southern Settlements in the West Indies.

Wee therefore out of a true regard for the honour and Grandieur of Your Majestys matchless Gloriouse Reign the Intrest and advantage of the British Empire in Generall do with most profound humillity offer to Your Most Sacred Majesty our most humble opinion with regard to the setleing the said Country of Nova Scotia.

By the articles of surrendering the Fort there are no terms given to any person save the Inhabitants within cannon shott of the Fort which besides the garrison do amount to about five hundred people men women & children all the rest are Intirely at the discretion of your Majestys victoriouse arms but in regard of the seasons being so far advanced and the vast extent of the

1. Public Record Office.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 1.

Country yet to be reduced as well as not haveing any particular instructions from your Majesty how to dispose of the Inhabitants whether french or indians or what terms to give them we have only setled in the ffort of Annapolis Royall five hundred troops consisting of two hundred marines a company of fiffty mattrosses and two hundred & ffifty volunteers out of the troops of the severall Governments concerned in the said expedition under the command of Coll : Sam : Vetch conform to your Majestys Royall Instructions for that Effect bearing date March 18 1709/10 whose directions from the Councill of War are to repair the ffortifications enlarge the lodgments for the garrison and keep in good subjection under the capitulation Not to disturb the other settlements nor to allow any of the neighbourings to do so but to give them no tearms untill your Majestys Royall pleasure be further comunicated to him therein And as it is our most humble opinion that in order to bring the native Indians Intirely under your Majestys subjection as well as to convert them to the protestant Religion it will be necessary to transport all the ffrench from the Country (save such as will come over to the protestant Religion) so it would be for the advantage of the crown the same were done with all possible expedition and in their places familys sent over from Great Brittain or Ireland (if protestants) to cultivate & manure the Improved lands as to Improve the ffishery & navall Stores manufactory the ffur trade being likewise considerable here. And as your Majesty hath been graciousely pleased by your Royall Instructions to generall Nicholson to give a right both to soile & trade of the said country (when reduced) to the Governments concerned in its reduction so wee doubt not they will soon address your Majesty for setleing the same in such tearms as shall be concerted amongst them and as in the mean time it will be absolutely necessary for the good of your Majestys service in this Country that the Coast be protected from the Infection of the ffrench Privateers as well as from the depredations or Illegall trade of your Majestys neighbouring Collonys so it will be Impossible the same can be done unless your Majesty will be pleased to give directions to your Comissioners for executing the office of Lord High Admirall to send a Frigate of at least the force of a fifth rate to attend the said service under the direction of the s^d governor which will likewise be of great use in protecting the ffishery which is very great upon this coast. And as it will be absolutely necessary that

untill Canada be [1] garrisson of this place do allways consist of five hundred good troops so our humble opinion is that the best way to establish the said garrison will be to form the said number of troops into a Regiment of which the Governour to be Coll: and the other officers conform to their severall ranks of which there are enough upon her Majestys Imediate pay now in the garrisson & so will cost her Majesty no more Expence then it does now but in case her Majesty shall continue in her resolution of reducing the vast country of Canada to her obedience an action truly worthy of the glories of your Reign when the said Country is reduced and well garrissoned then two hundred men will be sufficient to garrisson the ffort of Annapolis Royall all which is with most profound regard most humbly submitted to your Majestys Royall consideration & Immence wisdom by

Your Majestys most Loyall Subjects
& most humbly devoted servts.

Annapolis Royall
October 14 1710.

Endorsed: Copy of a memorial of the Council of War relating to the Settlmt of Annapolis Royal. Dated Octr the 14th 1710.

XXXVIII

Extract of letter from Sam. Vetch to Ld. Dartmouth. May 1711. [2]

As to the Civill State of affairs the Inhabitants in generall as well French as Indians continue still in a great ferment and uneasiness those within the Banlieu (who are but few) that have taken the oath of alegiance to her Majesty are threatned and made unsafe by all the others who call them trators and make them believe the french will soon recover the place and then they will be ruined the priests likewise who are numerouse among them and whome I cannot catch (save one sent to Boston) threaten them with their eclesiasticall vengance for their subjec-

1. *Sic.* Il manque probablement un bout de phrase.
2. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 1.

tion to Heriticks so that untill her Majesty shall be pleased both to give me order and afford me a sufficient force to reduce the whole country to such tearms as She shall see meet to give them we can expect no peaceable possession of this place.

XXXIX

Oath taken and subscrib'd 21st Decemr. 1714 [1]

I, A. B., do truely and sincerely acknowledge, profess, testifie, and declare in my conscience, before God and the World, That our Sovereign Lord King George is Lawful and Rightful King of the Realm of Great Britain, and of all other His Majesties Dominions and Countries there-unto belonging; (and I do solemnly and sincerely declare, That I do believe in my conscience, that the Person pretended to be Prince of *Wales*, during the Life of the late King *James*, and since his Decease pretending to be, and taking upon himself the Stile and Title of King of *England*, by the name of *James the Third*, hath not any Right or Title whatsoever to the crown of the Realm of Great Britain, or any other the Dominions thereto belonging; and I do Renounce, Refuse and Abjure any allegiance or obedience to him) and I do Swear, That I will bear Faith and true allegiance to King George, and Him will I defend to the utmost of my Power against all Traiterous conspiracies and attempts whatsoever against His Person, Crown, or Dignity; and I will do my utmost endeavour to disclose or make known to His Majesty and His Successors, all Treasons and Traiterous Conspiracies which I shall know to be against Him or any of them; and I do faithfully promise to the utmost of my Power to Support, Maintain and Defend the Limitation and Succession of the Crown (against Him the said *James*, and all other Persons whatsoever) as the same (by an act, intituled, *an act for the further Limitation of the Crown, and better Securing the Rights and Liberties of the Subject*) is and stands limited to the Princess *Sophia*, Electress and Dutchess-Dowager of *Hanover*, and the Heirs of Her Body, being Protestants. And all these things I do plainly and sincerely acknowledge and Swear, according to these express Words by me Spoken, and according to the Plain

1. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia.—Vol. 1. (Formule imprimée.)

and common Sense and Understanding of the same Words, without any Equivocation, mental Evasion, or secret Reservation whatsoever. And I do make this Recognition, Acknowledgment, Abjuration, Renunciation, and Promise, heartily, willingly and truely upon the true Faith of a Christian.

So help me God

J. Manley	Ed Brewstreck
Peter Capon	James Campbell
Fra : Spilman	John Uphson
Will : Skene	Otho Hamilton
Tho : Caulfield	John Heating
Law : Armstrong	Tho : Button
Jos : Bennett	Andrew Simpson

Annapolis Royall
21st Decemr 1714

The subscribers above mentioned took the oaths and repeated the Declaration above before me

THO: CAULFIELD.

Administered by me
J. MANLEY, Judge Advocate.

XL

OATHS OF ALLEGIANCE AND SUPREMACY TAKEN AT ANNAPOLIS. [1]

Appointed to be taken instead of the Oaths of Allegiance & Supremacy, and Declaration.

I A. B. Do sincerely Promise and Swear, that I will be faithful and bear true Allegiance to His Majesty King George.

So Help me God.

I A. B. Do Swear, That I do from my Heart abhor, detest and abjure as Impious and Heretical, that damnable Doctrine and Position, that Princes Excommunicated, or deprived by the Pope or any authority of the *See of Rome*, may be Deposed, or murthered by their Subjects, or any other whatsoever; and I

1. P. R. O.—Col. Records— Nova Scotia. Vol. 1. (Formules imprimées.)

do declare that no Forein Prince, Person, Prelate, State or Potentate, hath or ought to have any Jurisdiction, Power, Superiority, Preeminence or Authority, Ecclesiastical or Spiritual, within the Realm of Great Britain.

So Help me God.

I A. B. Do solemnly and sincerely in the presence of God, Profess, Testify and Declare, That I do believe that in the Sacrement of the Lord's Supper, there is not any Transubstantiation of the elements of *Bread* and *Wine* into the Body and Blood of Christ at or after the Consecration thereof by any Person whatsoever, and that the Invocation or Adoration of the Virgin *Mary*, or any other Saint, and the Sacrifice of the *Mass*, as they are now used in the Church of Rome, are Superstitious and Idolatrous. And I do solemnly in the presence of God, Profess, Testify and Declare, That I do make this Declaration and every part thereof, in the plain and ordinary sence of the words read unto me, as they are commonly understood by *English Protestants*, without any Evasion, Equivocation or mental Reservation whatsoever, and without any Dispensation already granted me for this purpose by the *Pope*, or any Authority or Person whatsoever; or without Thinking that I am or can be acquitted before God or man, or absolved of this Declaration or any part thereof, although the *Pope* or any other Person or Persons or Power whatsoever, should dispense with or annul the same, or declare that it was null and void from the beginning.

John Burges	Samuel douglass
John Dyson	E^{d} Greenough
Richd Deacon	Mich: Watkins
Peter filding?	Daniell Mannlays *c* mark
Will: Cleere	Mathew Hardbastles x mark

Annapolis Royall
23 Decem^{r} 1714

The Subscribers above mentioned took the Oath and repeated and Subscribd the Declaration above before me.

THO: CAULFIELD .

Administered by me

J. MANLEY, Judge Advocate.

Endorsed: Oaths of Allegiance and Supremacy taken at Annapolis.

XLI

Liste des Habitants des Mines et du nombre de leurs Enfans. [1]

—	NOMS DES HABITANTS.	Nombre de leurs enfans.	
		Masc.	Fém.
	LA GRAND PRÉ.		
	Abraham Dugast sa femme	1	
	Joseph Dugast sa femme	2	
	Jean Doueron sa femme	.....	1
	Jean LeBlanc junr sa femme	3	1
	Jean LeBlanc senr sa femme	5	3
Absent...	André LeBlanc sa femme	4	2
	Pierre LeBlanc sa femme	.....	1
Abs	Germain Terriot sa femme	2	3
Abs	Claude Terriot sa femme	.....	2
	Jean Terriot sa femme	.....	1
	Jaques Terriot sa femme	1	
	Mathieu Brasseur sa femme	2	3
	Antoine LeBlanc sa femme	4	2
Abs	Charlot LeBlanc sa femme	.....	3
Abs	Pierre LeBlanc sa femme	.....	2
	Jean Mouton sa femme	1	
	Pierre Terriot sa femme		
	François Rainbault sa femme		
Abs	La veuve Perine	2	1
	Jasmin sa femme	1	1
	François Gauvreau sa femme	1	1
	René Blanchard sa femme	2	3
	Martin au Coin sa femme	2	4
Abs	Charles Babin sa femme	6	2
	René LeBlanc sa femme	2	1
	Jaques LeBlanc sa femme	3	4
	François LeBlanc sa femme	3	2
	Pierre LeBlanc sa femme	1	
Abs	Jean Doucet sa femme	2	3
	Claude Landry junr sa femme	.....	1
	Pierre Richard sa femme	5	2
	René Richard sa femme	1	1
	Jean Richard sa femme		
Abs	Pierre Granger sa femme	2	5
	Jaques Granger sa femme.	4	2

1. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 1.

—	NOMS DES HABITANTS.	Nombre de leurs enfans.	
		Masc.	Fém.
	LA GRAND PRÉ.—*Suite.*		
	Pierre Vincent sa femme	3	4
	Jaques Hebert sa femme	2	3
Abs	Guill. Hebert sa femme	1	1
	Jean Thibaudeau sa femme	4	2
	René LeBlanc sa femme	6	2
	Philippe Melanson sa femme	2	5
	Jean Melanson sa femme	3	2
	Alex. Bourg sa femme	2	7
	Pierre Melanson sen^r sa femme		
	Paul Melanson sa femme		
	Pierre Melanson jun^r sa femme	2	4
Abs	Michel Hebert sa femme	5	7
	Jean Landry sa femme	3	3
	La Rivière des Gasparots.		
	Charles Gautreau sen^r	2	5
	Charles Gautreau jun^r sa femme	1	
	Claude Gautreau, son père, sa femme.	1	
	La veuve Dupuy	3	7
	Claude Gautreau sa femme	3	5
	La Rivière de Pessequid.		
	Charles Boudrot sen^r sa femme	4	5
	Jean Boudrot sa femme	3	2
	Jean Doueron sa femme	4	3
	Jean Commeau sa femme		
	Martin Corporon sa femme	1	3
	Julien Voyer sa femme		
	René Boudrot sa femme	.....	1
	Charles Boudrot sa femme	1	
Abs	Estienne Rivet sa femme	2	1
	Vincent Babin sa femme	4	6
	Baguette sa femme		
	Michel Vincent sa femme	3	5
	Pierre Brasseux	1	7
	Pierre Landry sa femme	.....	1
	Clement Benoit sa femme	2	3
	Pierre Forest sa femme	2	6
	Michel Forest sa femme	4	4

—	NOMS DES HABITANTS.	Nombre de leurs enfans.	
		Masc.	Fém.
	LA GRAND PRÉ.—*Suite.*		
	La Rivière de Pessequid.—Suite.		
	Estienne Commeaux sa femme.....	1	3
	Pierre Besnoit sa femme.....	3	2
Vieux...	Martin Besnoit sa femme.....	.....	1
	Pierre Landry sa femme.....	3	2
	Germain Landry sa femme.....	6	3
Abs	Abraham Landry sa femme,.....	6	1
	François Bodart sa femme.....	.....	2
	Antoine Breaux sa femme.....	4	3
	Jean Babin sa femme	2	2
	François le Prince sa femme.....	1	
	Pierre Benoist sa femme.....	4	2
	Jean Martin sa femme.....	2	7
	Pierre Toussin sa femme.....		
Abs	Alexandre Trahan sa femme.....	8	2
	Jean Trahan sa femme.....		
	Guillaume Trahan sa femme.....	6	2
	Antoine le Prince sa femme.....	.....	1
	Pierre Thibaudeau sa femme.....	7	3
Abs	Denis Boudrot sa femme.....	2	
	Pierre le Jeune junr sa femme.....	1	
	Pierre le Jeune senr sa femme.....	3	3
	Joseph Boutin sa femme.....	3	
	Jean Hebert sa femme.....	4	5
	Jean Roy sa femme.....	.....	1
	René Landry sa femme	1	
	Baptiste Landry sa femme.....	1	
	Charles Chauvet sa femme.....	3	3
Abs	François Michel sa femme.....	3	4
Abs	Pierre Girouar sa femme..	6	2
Abs	Nicholas Barrot sa femme	4	
	Charles Doueron senr sa femme.....	.....	5
	Charles Doueron junr sa femme.....	1	
Abs	Jean Gaudet sa femme..		
	Isabelle Bourg ou veuve Gaudet	2	1
	Louis Doueron sa femme.....	.....	1
	Bernard D'Aigre sa femme.....	8	2
	Louis Cyr sa femme.....	1	
	Augustin Hebert sa femme	1	
	René le Blanc sa femme	2	1

—	NOMS DES HABITANTS.	Nombre de leurs enfans.	
		Masc.	Fém.
	LA GRAND PRÉ.—*Suite.*		
	Rivière des Habitants.		
	Claude Boudrot sa femme	1	1
	François le Blanc sa femme	1	
	Joseph Hebert sa femme	1	3
	René Hebert sa femme	3	1
	Jaques le Blanc sen^r sa femme	2	1
	Bernard le Blanc sa femme		
	Claude Boudrot sa femme	5	4 et 1 serv.
	Claude Landry sa femme	1	3
	René Landry sa femme		
	Noel Pinnet		
	Antoine le Blanc sa femme	3	2
Abs	Antoine Landry sa femme	2	1
	François Landry sa femme		
	La veuve Hebert	2	2
	Claude Besnoist sa femme	2	
	Pierre Boucher sa femme		
	Jerome Darouet	5	3
	Jean Dupuy sa femme		
	Antoine Dupuy sa femme		
	Joseph Boudrot sa femme		1
	Michel Boudrot sa femme	1	3
	La Rivière des Canards.		
	Estienne Hebert sa femme	3	1
	Pierre Breaux sa femme	3	5
	Jean Commeaux sa femme	4	6
	François Breaux sa femme	3	3
	Claude Terriot sa femme	3	2
	Jean Terriot	3	5
	La veuve au Coin	2	
	Antoine au Coin sa femme	1	
	Pierre Thibaudeau sa femme	2	3
	René Landry sa femme	6	3

—	NOMS DES HABITANTS.	Nombre de leurs enfans.	
		Masc.	Fém.
	LA GRAND PRÉ.—*Suite.*		
	La Rivière de la Vielle Habitation.		
	Jean Trahan sa femme.....	5	4
	La veuve LaRoche.....	2	3
	Louis Saunier sa femme.....	5	5
	Maurice Saunier sa femme.....	.....	2
	François Boisseau sa femme.....	.....	1

N. B.—Ceux qui sont marquez (abs.) ne se trouverent pas à l'assemblée des Habitants.

MASCARENE. JOS : BENNETT.

XLII

LISTE DES HABITANTS DE COPEQUID ET DU NOMBRE DE LEURS ENFANS.

—	NOMS DES HABITANTS.	Nombre de leurs enfans.	
		Masc.	Fém.
	Matthieu Martin		
	Jean Turpin sa femme	1	3
	Jean Bourg sa femme	2	2
	Martin Blanchart sa femme	4	3
	Martin Bourg sa femme	3	
	Ambroise Bourg sa femme		
	Pierre Terriot sa femme	4	5
	Jean Besnoist sa femme	1	5
	Antoine Breaux sa femme	1	
	Jean Hebert sa femme	5	2
	Jerome Guerin sa femme	1	6
	Germain Terriot sa femme		
	Noel Doueron sa femme	4	1
	Joseph Dugast sa femme	4	3
	Michel au Coin sa femme	4	2
	Alexix au Coin sa femme	3	1
	Pierre Bourg sa femme	4	
	Abraham Bourg sa femme	2	3
	Magdeleine Rainbo ditte Longue Epée	1	5
	Le Vieux Robert Henry sa femme	5	2
	François Gautreau sa femme	3	1

This is a true Copy of a Liste deliver'd to us by Mr La Ronde and sign'd and seal'd in our presence with his own hand.

MASCARENE
JOS: BENNETT.

XLIII

Liste des habitants des Minnis [1] tants de La Grande pré Des Rivières Circonvoisines.

Present

Alexandre Bourg
René LeBlanc
Pierre Terriot
Jacque Grangé
Jean Babin
Antoine Dupuis
René Blanchard
Pierre Le Jeune
René LeBlanc
Bernard LeBlanc
Antoine Le Prince
Jean Baptiste Comeaux
Jean Roy
Pierre Vincent
Claude Landry
Antoine Braux
Jean Mouton
François Baudart
Pierre Tibaudaux
Charle Boudrot
Pierre Brassaux
Jean Mellanson
Guillaume Le Juge
Michel Vincent
Jean LeBlanc LeJeune
André LeBlanc
Charle Coudrot pere
François Prince
Pierre Landry Le vieux
Pierre Landry Le jeune
Guillaume Trahan
Jean tibaudaux
François LeBlanc
René Ebert
Claude boudrot
Joseph Ebert
Louis Sonnier
Jean Doueron fils
Mathieu brassaux
René Leblanc pere
Jacque LeBlanc
René Landry
Pierre benois
René Landry
Claude Landry
Jean du puis
Pierre Le blanc
Jacque terriot
Charle Jotrot
René Richard
Jacque Ebert
Charle Jotrot pere
Antoine Le blanc
Paul Mellanson
Martin au Coin
François Leblanc
Pierre Le blanc
Claude boudrot
Antoine Le blanc
Charle Le blanc
Pierre Le blanc
Jean Le blanc Le vieux
Jean terriot
Pierre Mellanson
Germain Landry
Phillipe Mellanson
Marvel Sonnier
Abraham Landry
Estienne Riuet
Germain terriot
Claude terriot
Pierre Grangé
Charle babin
Guillaume Ebert
Louis sire
François Michel
Michel hebert
Jean terriot
La veufe Dupuis
Claude Jotrot
Jacques Le blanc
81

1. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 1.

Les noms des habitants qui ont été absent.

Vincent Babin
René boudrot
Pierre Toussaint
René Landry
Charles Channette
Pierre Giroir
Jean Trahan
François Rinbauld
Jean Martin
Joseph Boutin
Pierre Braun
Joseph Dugas
Joseph Boudrot
Martin Corporon
Jean Baptiste Landry
La veuve au Coin
Jean boudrot
Pierre Benoist
Estiesne Comeaux
François Landry
Jean Richard
Pierre Forest
Estiesne hebert
Jerome Darroit
Antoine au Coin
François Gotrot
Claude Gotrot
Pierre Tibaudaux
Clement Benoist
René au Coin
François Boissaux
Jean Doueron
Augustin hebert
Michel Boudrot
Jean trahan
Michel forest
Pierre Richard
Martin Benoist
La veuve Perrin
Claude terriot
Jean Commeaux
La veuve Godet
Pierre Le blanc dit Jasmin
Pierre bouché
Denis Coudrot
François braun
Julien Voyer
Nicolas barillot
Charle Doueron
Charle Doueron fils
Louis Doueron
Alexandre traham
Claude terriot
Jean doucet
Bernard daigre
Abraham Dugas
La veuve La Roche

Attesté par nous soubsigné ce 12e mars nostre stille en mil sept cents quinze.

S. Bourg nre

Endorsed: Nova Scotia

List of the Inhabitants of Mines.

Rec'ed wth Major Caulfield Lr of 3d Jan 1714/15

Reced 27th June } 1715
Read 29th D° }

XLIV

Liste des Chefs de Famille qui demeurent au long de la Riviere Britannique, et aux environs du Fort d'Annapolis Royalle, avec le nombre de leurs enfans. [1]

—	NOMBRE DES HOMMES ET LEURS FEMMES.	Nombre des enfans.	
		Masc.	Fém.
	Le Basque	2	
	François Le Basque et sa femme		
	François Moyse et sa femme	1	
Abs	La Veuve Richard	4	2
Abs	La Veuve Olivier	3	2
	Parisien et sa femme	3	1
	Du Bois et sa femme	1	
	René Forest et sa femme	5	5
	Jean Manuel et sa femme	3	2
	Emanel Ebert et sa femme		
	Alexandre Ebert et sa femme	1	
Abs	La Veuve Beaupré	2	
	Pierre de Beaupré et sa femme	1	
	René de Beaupré et sa femme		1
	Michel de Beaupré et sa femme	1	
	Augustin Commeau et sa femme		
Abs	La Veuve Girouart		
	Franc Girouart et sa femme	2	1
	Claude Girouart et sa femme		1
	Charles Girouart et sa femme		
Abs	La Veuve Nantois	2	1
	Jaques Girouart et sa femme	1	4
	Alexandre Girouart et sa femme	1	4
Abs	Guill : Girouart et sa femme		1
	Pierre Commeau Lopmarin et sa femme	3	1
	Etienne Martin et sa femme	2	1
	Antoine Tibaudeau et sa femme	1	5
	Michel Tibaudeau et sa femme	4	2
	Claude Tibaudeau et sa femme	1	2
Abs	La veuve Tibaudeau	1	
	Charlot Landry et sa femme	1	2
	La veuve Bernard		
Abs	La Tibaude	1	1
	La Rosetté	3	4
	Abra : Commeau et sa femme	2	5

1. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 1.

—	NOMBRE DES HOMMES ET LEURS FEMMES.	Nombre des enfans.	
		Masc.	Fém.
	Claude Petre et sa femme	2	6
	Pierre Commeau et sa femme	4	3
	Joseph Commeau et sa femme	.....	1
	Pierre Martin et sa femme	.....	1
	Pierre Martin junr et sa femme	8	3
	Baptist Pelerin et sa femme	1	1
	Le Bretton et sa femme	8	2
	Jean Petre et sa femme	2	2
	Pierre Gaudet et sa femme	3	2
	Bernard Pelerin et sa femme		
	Bernd Gaudet et sa femme	2	4
	Antoine Ebert et sa femme	3	7
	Lionnois et sa femme	1	
Abs	La veuve Bourgeois	2	4
	Guill : Bourgeois et sa femme	1	3
	La Fons et sa femme	2	3
Abs	La Beauve et sa femme	2	5
	Pierre Commeau et sa femme	2	2
Abs	Jean Commeau et sa femme	2	5
	Richard et sa femme	3	
	Brossard et sa femme	5	
	Pierre LeBlanc et sa femme	4	3
	Franc Tilliard et sa femme	1	2
	Laurent Doucet et sa femme	7	2
Abs	Jaques Nantois et sa femme	1	2
	Guill : Blanchard et sa femme	2	
	Guill : Blanchard junr et sa femme		
	René Blanchard et sa femme	3	
	La veuve Le Nom		
	Le Marquis et sa femme		
	Pierre Le Nom et sa femme	5	
	Jean Depuis et sa femme	3	4
	Antoine Blanchard et sa femme	1	2
	Claude Turcot et sa femme		
	Germain Savoy junr et sa femme	3	
	Germain Savoy et sa femme	4	1
	François Savoy et sa femme	1	3
	Wm Denis et sa femme	.....	1
Abs	René Barnabé et sa femme	7	2
	La veuve D'Abram	2	4
	Claude Brun et sa femme	1	1
	Ant: Brun et sa femme	2	2
Fish	Sebastien Brun		
	Mark Petre et sa femme	2	2
Abs	La veuve Breaux	1	2

—	NOMBRE DES HOMMES ET LEURS FEMMES.	Nombre des enfans.	
		Masc.	Fém.
	Jean Breaux et sa femme	3	3
	Jean Debert et sa femme		
	Beaumont et sa femme	1	3
	Banlieue.		
	Alex : Commeaux et sa femme	1	2
	Mre Jean et sa femme	3	4
	St. Michel et sa femme	6	4
	Etienne Commeaux et sa femme		
	Cape.		
	Louis Alain et sa femme	1	1
	Charlot Cadet sa femme	8	2
Abs	La veuve L'Etoile	2	
	Raimond et sa femme	3	1
	Charlot Doucet et sa femme	8	1
	Mayard et sa femme	3	3
	Charlot Boudrot et sa femme	1	3
	Mr Vilate et sa femme	1	2
	Le vieux Pelerin et sa femme	2	1
Fish	Surette et sa femme	2	
	Claude Landry et sa femme	3	1
Fish	Mich : Boudrot et sa femme.		
	La Verdure et sa femme		
	Savary et sa femme		
	Pierre Landry	4	
	Prudent Robischeau et sa femme	5	5
Abs	Jean Robischeau et sa femme	2	3
Abs	La veuve Robischeau		
Fish	Jean Doucet et sa femme		
	St. Louis et sa femme	1	3
Abs	La veuve Dumont		
	La Vergne et sa femme	1	3
Fish	Petit Pas et sa femme		
	Bon Apetit et sa femme	2	2
Fish	Pierre Simon et sa femme	2	3
	Charles Pombecop et sa femme		1
Fish	Baptist Landry et sa femme		1
	Babinot et sa femme		
Fish	Claude Landry et sa femme	1	
	Paris et sa femme	2	2
	François Coste et sa femme	4	2

—	NOMBRE DES HOMMES ET LEURS FEMMES.	Nombre des enfans.	
		Masc.	Fém.
	Mr St Scene et sa femme	.....	2
	Sr St Scene junr et sa femme	1	1
	L'espérance et sa femme		
	Manceau et sa femme	2	
	Potier et sa femme	2	1
Fish'.....	Sanson et sa femme	3	2
	Blondin et sa femme	3	2
	Jean Beliveaux et sa femme	2	4
	Bideaux et sa femme	2	3
	Gentil et sa femme	.....	1
	Basse Ville.		
	Jaques Gousille et sa femme	1	3
	L'Anglois et sa femme	2	3
Abs	Maurice et sa femme	3	2
	La Pierre et sa femme	1	3
	Champagne	2	2
	Abram Dugast et sa femme	4	2
	D'Amboix et sa femme	3	3
	René Granger et sa femme	5	3
	Fran : Boudrot et sa femme	6	2
	Claude Dugast et sa femme	4	5
Abs	La veuve Melançon		
	Alex : Robischeau et sa femme	1	5
	La Liberté et sa femme	4	2
	Charles Melançon et sa femme	2	1
	Ambrose Melançon et sa femme	4	2
Abs	La veuve Beliveaux	3	1
	Jean Melançon et sa femme		
	Pierre Melançon et sa femme	.....	1
	Claude Melançon et sa femme		
	Charles Guillebaud et sa femme	4	3
	Bernard Bourg et sa femme	1	3
Fish	Abram Bourg junr et sa femme	1	1
Fish	Fran : Dugast		
	Le Laurier et sa femme	3	1
	Renaud de Laurier et sa femme	.....	1
	Abram Bourg et sa femme	4	1
	Pierre Bourg et sa femme.		
	Claude Granger et sa femme	3	1
	Laurent Granger et sa femme	.....	2
	René Doucet et sa femme	1	3
	Pierre Brossard et sa femme	2	1

—	NOMBRE DES HOMMES ET LEURS FEMMES.	Nombre des enfans.	
		Masc.	Fém.
	Clement Vincent et sa femme..	2	3
	Ivon et sa femme.....	1	1
	Clemençeau et sa femme.....	1	3
	Jaques Carne et sa femme	.....	2
	Alex^{dre} Richard et sa femme..	4	
	Mathieu Doucet et sa femme	1	
Abs	La Montagne et sa femme	3	3
	Alex^{e} La Montagne et sa femme	1	4
	Jaques Lamontagne et sa femme.....	1	1
	Jean Dourangeau et sa femme.....		

N. B. Que les noms marques (Abs) ne se trouverent pas a l'assemblée generalle des Habitants, et ceux marquez (Fish.) etoient a la Pesche et par consequent aussy absents.

Veritable Liste des Chefs des habitants et de leurs Enfans prise et examinée devant nous, dont nous avons aussy copie a Annapolis Royalle le d'Aoust 1714

La Ronde Denys
De Pensens.

XLV

ROLLE DES HABITANTS [1] DE BEAUBASSIN QUI ESTOIENT PRESENTS A LA PROCLAMATION DU ROY DANGLETERRE A LA COURONNE.

Le pere Felix
michel poirier
michel Bourg
Martin Richard
Jean Sire
françois Doucet
Charle Bourgeois
Claude Bourgeois
jean jacques
Louis poirier
poirier de France
pierre Sire
pierre arseneau
Guillaume Sire
Abraham godet
Augustin godet
antoine godet
michel haché
michel haché Le fils
pierre cormier
alexis cormier
germain cormier
Jean poirier
pierre poirier
pierre Douaron
Jean poitier
michel Deneau
pierre carré
germain girouard
chaudet godet
françois Lapierre
Jacques oudy
françois la Baune
Jacques hebert
germain girouard Le jeune
Le vieux Roger
pierre Roger
Vero
michel Bourg Le jeune
gabriel chiassone
Le Breton
françois cormier

Absents

pierre hebert
Jean forest
René Bernard
Louis Doucet
Martin Richard Le jeune
philippe Lembert
Jean Baptiste chiasson
Jean Roger
michel Roger
michel poirier Le jeune
abraham arseneau
charle arseneau
pierre Deneau

Le quel Rolle nous soussignes arbittres certiffions veritable a Beaubassin ce vingthuitième mars 1715.

marque x de michel poirier arbittres
marque x de michel Bourg arbittre
Charles bourgeois arbittre
marque x de martin Richard arbittre
alexis cormier arbittre.

Endorsed: A Rolle of the inhabitants of Checanectou who were present on proclaiming K. George at Beaubassin.
Reced. wth major Caulfields L^r^ of 3rd Jany 17$\frac{14}{15}$

Reced 27th June } 1715
Read 29th do }

1. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 1.

XLVI

Letter from Major Caulfield to Board of Trade.[1]

Annapolis Royall Jany the 3^d 1715

My Lords

The 24th Decem^r he sent accot of proclaiming K. George

On the 24th of Decemb^r Last I did my sellfe the hon^r to Lay before y^r Lordshipps my proceedings in proclaiming his most Sacred Majestie King George, with all the Cerimonys and Solemnitys that this

& now transmits accots from other parts of the Govt wch he could not then

place could afford, and now transmitt you an acc^tt of those pleaces belonging To this gov^mtt which att that time was not practicable, Messrs Bolton and Capoon were the Gentlemen that I sent in a sloop on that occasion, by which

Most of the Inhabitants French & are removing to Cape Briton

your Lordshipps will find that most of the Inhabitants are French and are all of them quitting of the Collony to remove to Cape Bretton under the french protection and hope for y^r Lord-

He desires orders thereupon

shipps farther directions how I shall act with them.

I am likewise to inform y^r Lordshipps of the many inconveniencies we lye under for want of pay and

Hardships for want of Pay and Provisions for the Garrison

provisions and here inclosed is the Comissarys return of what provisions are in Store and to what time they will bring the Garrison.

I am att this time necessitated to send a Sloop to the Government of New England and represent to them

He's forced to send to N. England for a supply

our circumstances and hope for a supply.

I am with all due respect

My Lords

Y^r Lordshipps

Most Obedient most humble Servant

Tho: Caulfield.

Lords Commis^rs of Trade &c.

Endorsed: Nova Scotia.

Letter from Major Caulfeild, Lt Governor of Annapolis dated the 3^d of Jany 1714/15 To the hon^ble The Lords Commis^rs of Trade and Plantations.

Reced 27th June } 1715
Read 29th D° }

1. P. R. O.—Colonial Records—Board of Trade—Nova Scotia. Vol. 1.

XLVII

Answer of several French inhabitants. [1]

Monsieur,

Nous avons reçeu celle qu'il vous a plu nous faire l'honneur de nous Ecrire pour nous témoigner les offres et les advantages qui nous ont étez fais par le Roy George Roy de la grande Bretagne, et que vous avez bien voulu nous Communiquer par votre bonté nous sommes aux d'Esespoir de ne pouvoir y répondre comme vous l'auriez Souhaitté mais la difficulté des Temps et des Chemins à present Impraticables nous a Empesché de nous pouvoir assembler dans Tous les lieux circonvoisins comme nous l'aurions voulu pour Déterminer sur le Choix que nous avons à faire pour prendre notre Party, c'est ce qui fait que nous vous prions en Commun de nous accorder du temps Pour et afin que nous puissions nous assembler toute la Colonie en general pour pouvoir nous déterminer, Pour à l'Egard du Serment inclus dans vostre lettre nous ne pouvons pas le signer dans la forme qu'il nous a parue pour trois raisons que nous croions Justes et raisonnables, la premiere que qu'ils ne s'esteint pas assez sur la liberté de nostre Religion comme il nous a toujours étés promis ; Secondement c'est quand le faisant nous nous Exposerions à la Rage et à la furie des Sauvages qui se sont pour ainsy dire acquis vn Empire sur nous du depuis que les Anglois sont maistres de Ses Pays d'acadie et Nouvelle Ecosse, et la Troisième parceque pendant que nos ancestres ont étés sous la Domination angloise on ne leur a Jamais Exigé de pareille Serments Cependant nous Esperons tout de vostre bonté et qu'apres que vous aurez Examiné l'Estat auquel nous sommes Exposé vous aurez pour nous toute la bonté que nous Esperons de l'Equité de vostre Justice, Estans tous veritablement avec vn Respect tres profond

Monsieur

Vos tres humbles et tres obeissans serviteurs
Des Minnes le 10e fevrier 1718

	J. Bourg
pierre Terriot	Rene Leblanc
Jean Landry	marque pierre x Richard
Charle babin	Jermain Terriot
	marque
D. ingle	Antoine x Leblanc

1. P. R. O.—Colonial Records—Nova Scotia. Vol. 2.

Les dits Soussignes faisant pour la Communauté Des Minnes}

Endorsed : Nova Scotia—Answer of sev^l french Inhabitants referd to in Cap^n Doucets Lre of 10 ffeb. 7 1717/18

Reced 22^d May } 1718
Read Do }

XLVIII

Letter of Capt Doucett to the Inhabitants of Minis. [1]

Annapolis Royal March 12th 1717.

Gentlemen

I send this to lett you know I received yours and that I am surprised with y^r reasons against acknowledging his majesty King George and must tell you all, that I shall be Sorry when I am forcet to doe any thing that is Severe and that if you doe not comply with the oath required (which I now send) you will oblidge me to forbid his Majestys Subjects to trade or Trafick with you, and if any from Canada, Cape Breton, or (any part belonging to the french King shall presume to trade in the Territorys belonging to the King of Great Brittain, contrary to the Articles of peace I shall not only represent it to the King my master, but Seise all Such Vessels as Lawfull Prises and shall man out Sloops fur that purpose, One thing more I must tell you all before I conclude that you Ought to consider in whose Dominions you live and not longer pretend to Capitulate or dislike what is required of you to Signe, you haveing it in your own choice to become Subject to the King of Great Brittain and remaine in Nova Scotia, or to become Subjects to the french King and retire into his Dominions', I am once more

Gentlemen
Yo^r humble servant
John Doucett.

To
The French Inhabitants
att Minis

Endorsed: Nova Sçotia
Capt Doucetts answer to the ffrench Inhabitants of Minis, refer'd to in his Letter of 20th June, 1718

Reced 19th Decr 1718
Read 10th Feb^ry 1718/19

1 P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 2

XLIX

Extract of a Letter from Doucett [1] to the Board of Trade. June 29 1722

As to the Inhabitants who desire to live as neuter, must say they never will, for tho' they dont take up arms with the Indians att this Juncture, wee have great reason to beleive they incite the Indians to disturb us, who Suffer our Trader's to be Rob'd att their Doores tho' they have ten time's the number; and to Express their concern for their losses Laugh in their faces and buy the Goods from the Indians, att their own Prices (and really as they call it at Bon Marché) for what costs our traders thenty shillings they get for twenty Pence, and we are certain if they know of any ill designe of the Indians towards us, they never will discover or Give advice to the Gover^mt^ of Such till they are Sure its to Late to prevent, and when they are taxed with Such their misprision their answer is they durst not open their mouths for fear of the Savages.

And now should anything be required of them by the Govern^mt^ which they should have no mind to comply with, their answer is they cant for fear of being destroy'd by the savages, an Instance of which they shew'd but Yesterday in a trifle, which was that a couple of oxen belong to this Garrison had gott about a mile off and use'd to come to a certain House there, night & morning, and because I had order'd that no person should goe so farr belonging to this Garrison, The owner of them gott a French Boy who went to the House where he Saw the Oxen, and desir'd the people to turn them to him which were makeing towards the Woods, They made answer that they could not for the Savage's would not lett them & bid the Boy begon, on which I sent for one of the Heads amongst them & told him I Expected that the Inhabitants of the Cape should bring them to the Garrison, and Ordered him to tell them so who att night brought word that they could not for fear of the Savage's, on which I sent out a party who gott to the Place at Break of Day and drove them Hither this morning with others to shew them wee were not Such Close Prisoner's as they thought wee were, So that your Lordship see's by a Triffle what wee may expect from their good will towards us, and that when they can doe us any hurt by being Silent & Passive they lay it to the Charge of the Indians, and when ever they should find a fitt opertunity

1. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 4.

to be active against us, as in case of a warr with France they would lay their rebellion on them and take up arms, out of meer fear of the Savage's who had forced them to it, I must accquaint Your Lordships that I have put every thing into as Good a posture of Defence as our circumstances will allow, and refer Your Lordships for the state of this garrison to the representation of the Engineer dated the 8th & 3rd of June 1722 to the Honble Board of Ordnance.

JOHN DOUCETT

Annapolis Royall
June the 29th 1722.

L

EXTRACT FROM THE OBSERVATIONS OF ARMSTRONG [1] WITHOUT DATE. RECED NOV. 17th 1725.

It is further observ'd that the French Inhabitants that live in the Several parts of this province, are about eight or nine hundred Familys all Papists, & not one of them, will take the Oaths to King George; amongst those are a great many Missionary Priests who dayly draw over the Indians of the Country to the Romish Religion, and has Inculcated a hatred inexpressible against the English Therefore it will require great Industry to Reduce those people to their Allegiance by reason the Governrs of the Several French Colonys in America, by way of present do's supply the Indians with all manner of arms & ammunition, with all other Sorts of Commoditys fitting for their use, in order to secure them in the French Interest; in lieu whereof, they get from them all the Furr Trade to themselves; and make those Indians the Instruments of all the Roberrys & mischiefs that is Committed against the Subjects of Great Brittain; a late Instance whereof happen'd in 1720 at Canso; to Redress which Lt Col. Armstrong was Imploy'd & sent to the French Governour at Cape Britton which he in some measure Effected to the Satisfaction of the English Subjects. Therefore it will be highly necessary when His Majesty shall think proper to Settle this Colony, to make Several little Forts or Small Fortifications, in the most convenient Harbours and largest Settlemts that shall

1. P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 4.

be aprov'd of which method will Strike such a Terror into the french and Indians that they will not dare to give the Brittish Subjects the least disturbance but in case they should, those Fortifications will serve for their Security & defence.

There are a great many other advantages that must acrue to the Subjects of Great Brittain from this Collony being regularly Peopled with proper securitys both as to their protection from their enemys & according to the Laws of Great Brittain &c which would take up much more than can be here Exposed

L. Armstrong.

LI

Extract of letter from R. Philipps to Board of Trade dated May 25th 1827. [1]

The state and circumstances of the ffrench Inhabitants is what next calls on your Lordships to consider of proper methods to engage their Allegeence and fidelity or to gett rid of them ; till then the Brittish Governmt canot be said to be established there and as down-right fforce canot be proper to effect the one, nor the Governmt in a condition to enforce the other, it is my humble opinion that two Barracks be erected at the Head of the Bay, the one at Minas for 2 companys, the other at Chignecto for fifty Soldiers so scittuated as to countenance the setlling of naturall born Subjects near to those ffrench (who in time may teach them their duty) & also to be a check to theire behavior and theire Traffick & Correspondence with the neigbouring ffrench Colonys, which they now carry on at pleasure & is the chief means of theire disafection and impudent contempt of & Independance on the Government, it is proposed that those Barracks be things of little Expense only Ditchd about & picketed.

Endorsed: Lr from Colo Philipps govr of Nova Scotia, in relation to the Settlement of the Province. Dated may 25th 1727.

Recd May 26th } 1727
Read June 2nd }

1 P. R. O.—Col. Records—Nova Scotia. Vol. 4.

LII

Extract of a letter from Armstrong to Board of Trade. Decr 2nd 1725. [1]

And whether your Lordshipps will not think it proper for me to take a Tour thro' the province, and oblige the Ffrench Inhabitants as well as Indians, to take the Oaths to his Majesty King George, in order to become true and lawfull Subjects, or be obliged to Quitt the Government intirely, which in my humble opinion would be the best way, for we never shall be safe or secure so long as they are permitted to be Snakes in our Bosoms; that would cutt our Throats on all occasions.

Endorsed : Letter from Colonel Armstrong, Lieut. Govr of Nova Scotia, inclosing copies of sevl Papers. Dated at Canço the 2nd of Decr 1725.

Reced } April, 28th 1726.
Read }

LIII

Armstrong's Instructions to Ensign Wroth 28 Sepr 1727 [2]

By the Honble Lawrence Armstrong Esqr Lieut Governour & Commander in Chieff of his Majestys Province off Nova Scotia & Lieut Colonel of A Regiment of Foot &c.

Orders and Instructions to be observed by Ensign Robert Wroth Adjutant to the Honble Colonel Philipps Regiment.

1st You are to Embark with the men under your Command on board the Scooner Success, John Underwood Master, and by the first fair wind to proceed on your Voyage to proclaim his Majesty King George the Second.

2dly On your arrivall at Mines, You are to Convene Monsr Gaulin & the Deputys whom you are to acquaint with the Death of his Late Majesty of Glorious Memory, and you are to Require them, to assemble the Inhabitants as soon as possible in Order to Proclaim the Accession of the high and mighty Prince, George,

1. P. R. O.—Col. Records.—Nova Scotia. Vol. 4.
2 P. R. O.—Col. Records—Am. & W. Indies. Vol 29.

Prince of Wales, to the Imperial Crown of Great Rrittain, & Supreme Dominion of Nova Scotia, &c^a^ and this you are to perform in as handsom a manner as you can in all proper places & with all the Ceremonys & Solemnity usual in Such Occasions.

3dly Iff you have any Encouragement from the Discouse or Behaviour of the Deputys to Expect that they will sign the Proclamation You are then to Represent to them and others of the Principal Inhabitants that it is the Indispensable Duty of all his Majestys Loyal Subjects to subscribe the same according to the Tenour & Words thereof sent me by the R^t^ Honble the Lords of the Privy Council Otherwise they can hardly, be said to have Joyned with you in Proclaiming or Acknowledging Either His Title or Sovereignty.

4^thly^ After his most Sacred Majesty is Proclaimed you are then to Shew to the Deputys the Oath appointed by Law to be taken, Instead of the Oath of Allegiance which you are Duly to tender to them and the Rest of the People, and tho you are to behave your self seemingly with an air of Indifferance, Yett to Engage them to their Duty, You are to Represent to them how Divine Providence by ways unforeseen has putt it in their power to Retrive the false Steps they made Last Spring, and that they have now a fair Opportunity to Reconcile themselves to the Government & thereby Save themselves from Impending Ruine, only by paying that Submission and Obedience to his Majesty which is naturally Expected from, not only all Loyal Subjects, but all Honest men.

5^ly^ You are likewise to Represent to them that in Case that they will take and Subscribe the Oath, The Priviledge Rights and Advantages they will thereby Enjoy in the same manner as his Majestys Natural born Subjects both as to the trade & fishing of which in Case of there Refusal they are absolutely to be Debarred agreeable to the 12th Article, of the Treaty of Utrecht & by severall acts of parliament which positively forbid all Vessels but such as are Qualifyed by Law and whereof the Master & ¾ of the mariners are English or Subjects of England to have the bennifitt or priviledge to trade in his Majestys Plantations, & that the Inhabitants, who Refuse the Oaths to his Majesty are to be Reputed no otherwise Then as Aliens.

6^ly^ You are also in case of their Complyance to assure them of the free Exercise of their Religion according to the practice of the Roman Church which otherwise they have no title to as

p^r the 14th Article, of the Treaty afforesaid to which you have Refferance & that their Lands & Estates shall be Confirmed to them and their posterity all which I promise to Approve & Ratifye at your Return and all other matters which you Shall transact. Pursuant to the trust Reposed in you in the most authentick form and manner can be Desired.

7^ly The Route you are to observe is as Follows You are first to goe to St. Johns, there you are to put ashoar Nepumonite and the other 2 Indians of St. Johns & from thence to Mines Cobequit & Pisiguith & afterwards to Checanectoo and from thence back again to this port provided Wind & Weather does serve otherwise You are to use your own Discretion.

8^ly In all matters Wherein you may want advice you are to Consult Capt Edward How, and above all things you are to have Especial Regard to Do Every thing for his Majestys Honour & Service.

9^ly You are to shew all manner of Civility to the Indians who you are likewise to Entertain as you shall see proper that they may taste of the General joy of his Majestys happy accession.

10^ly The above articles you are to observe as a general model of Instructions from which you are not to Depart unless where circumstances and place may so require. — Given under my hand and seale at arms at his Majestys Fort of Annapolis Royall, This twenty Eight day of September 1727 in the First year off his Majestys Reign

L. Armstrong.

P. S. You are to keep an Exact Journal of all Your Proceedings & Expenses & to make me a Report in Writing of the same at your Return.

A true copy of the Oridginall.

Endorsed: A Copy of Govr Armstrongs Instructions to Ens^n Robt Wroth.

LIV

Original des articles cy dessous que iay accordé aux habitants des Mines, Pisiguith, et dependances. [1]

Je Robért Wroth Enseigne et adjudant des Troupes de sa majesté Le Roy George le second, Promét et accorde au nom Du Roy mon maître & de L'honnorable Laurence Armstrong Escuyer Son Lieutenant Gouvérneur &c^a Commandant en Chef de cette Province, aux habitants des Mines, de Pisiguith & dépendances qui auront Fait et signés le serment de Fidélité au Roy George Le second, Les articles cy déssous qu'jls m'ont demandé,

Sçauoir

1° Qu'ils auront Le Libre éxérçiçe de leur Réligion, et pouront auoir des Missionaires dans Les lieux nécéssaires pour Les jnstruire Catholiques, apostoliques & Romaines.

2° Qu'ils ne seront nullement obligés a préndre Les armes contre qui que ce soit, et de nulle obligation de ce qui regarde la guérre.

3° Qu'ils démeureront en Vne Véritable pocéssion de leurs biens qui leur seront accordés a eux et Leurs hoirs dans Le même étendûe qu'jls en ont jouÿs cy devant et en payant Les mêmes droits accoutumez du pays.

4° Qu'ils seront Libres de se retirer quand il leur semblera, et de pouvoir vendre leurs biens et de transporter Le provenû avec Eux sans aucun trouble, moyennant toutes fois que la Vente sera faitte a des Sujets naturélles de La grande Bretagne, et Lorsqu'jls séront hors du Térrain de Sa Majesté, jls seront deschargés Entierrement de leur signature de serment ·/.

Robert Wroth.

1. P. R. O.—Col. Records—Am. & W. Indies. Vol. 29.
Les deux documents LIV et LV sont précédés de l'en-tête suivante :
" Oath & signatures of the inhabitants of Mines, Pisiguith. &c.
" 31 October 1727
" D° of the Inhabitants of Chigniton & villages
" 11 October 1727
" in presence of Robt Wroth."

LV

Copie du serment de Fidelité que j'ay laissé aux habitants de Chignitou et dependances. [1]

Je promet et Jure sincérement que ie seray fidéle et obeiray Véritablement a sa majesté Le Roy George le Second ·/.

Ainsy DIEU me soit en aide ·/.

Original des Articles que iay accordé aux habitants de Chignitou.

Je Robert Wroth Enseigne et Adjudant des Troupes de sa majesté le Roy George Second, Promet et accorde au Nom du Roy mon Maître et de L'honnorable Laurénce Armstrong Escuyer son Lieutenant Gouverneur & Commandant en Chef de cette Province ; aux habitants de Chignitou et dépendances qui auront signés le Serment de Fidelité au Roy George Second, Les articles cy déssous qu'ils m'ont demandé.

Sçauoir

1° Qu'ils seront éxempts de prendre Les armes contre qui que ce soit, tandis qu'ils seront sous la domination du Roy d'Angleterre.

2° Qu'ils seront Libres de se rétirer ou bon leur semblera, et qu'ils seront deschargés du séing qu'jls auront fait aussitost qu'ils seront hors la Domination Du Roy de La grande Bretagne.

3° Qu'ils auront Leur pleine et Entierre Liberté de Leur Réligion, et d'auoir des Prêtres catholiques appostoliques & Romaines ·/.

Robert Wroth.

1. P. R. O.—Colonial Records.—Am. & W. I. Vol. 29.

LVI

Ens^N Wroths proceedings up the Bay.[1]

To the Honble Lawrence Armstrong Esqr Lieu^t Govr and Commander in Chieff, of His Majestys Province of Nova Scotia, and Lieu^t Cott To His Excellency Cott Philipp's Regiment of Foot.

Annapolis Royall Novr the 13th 1727.

Honble S^r

The following parragraph's is a just Report of my Transaction's, in the Severall Ports, in the Bay of Fundy in this His Majestys Province of Nova Scotia, according to Your Honor's Orders, incerted att the Bottom of my Instructions.

Having Proceeded to St John's with the first fair wind, on Wednesday morning, being the fourth of October 1727, I Proclaim'd his Sacred Majesty King George the Second in the presence of those, that accompanied me, three of which were Indians of that River, as the Inhabitant's of that place are somewhat distant wee were but few to solemnize so Gloriou's a Ceremon'y, but all present shewed their utmost Joy, Loyalty, and affection to their King and Country, by sincere Hussas, Volly's of small arms and Gun's from the Vessell, the three Indian's by their own Request, signed the Proclamation & then took their leaves assuring me, they were thoroughly, sensible of the Friendship of the English ; and they would make it their Business to convince their Brethren of the same ; Mepomoit, their Chief took me by the Hand at Parting, and told me, that the French were great obstacles, to their Happines's, that they were continually Insinuating story's in their Ears, which they Really believed were false ; and that they were now resolved to maintain the Peace they had made with us.

The wind coming fair the next day, I Embraced the Opertunity, and arrived att Chiconectoo the sixth about Two oClock, I went on shoar, was handsomely Received att the water side, by three of the Deputy's, and other Chief of the Inhabitants, that cohabited near ; my Requesting a House for my self, and people, they readily conducted me to the Vicoridge ; after supper wee parted, without entring upon any further Business,

1. P. R. O.—Col. Records—America & W. Indies. Vol. 29.

then Requiring to see them Early, the next morning. They came accordingly, and made an apology for Pier Ybere, the other Deputy, that as his Habitation was four or five Leagues Distant he could not possibbely come till the next Day; being unwilling to loose any time, I acquainted those present with the Death of His Late Majesty of Glorious Memory, and Required their Assembling the Inhabitants, as soon as possible; in order to Proclaim, the accession of the High and Mighty Prince George; Prince of Wales, to the Imperial Crown of Great Britain, & Supreme Dominion of Nova Scotia, &c, I question'd not their Redyness to assist at so Glorious a Solemnity which I design'd to be perform the munday following; They Humbly Requested, if I had any Oath to tender them, but haveing Desired all the Deputys & Chiefs to dine with me, the next day, I deferred letting them know any more till then;

Being Sunday, the Deputys and Chief of the Inhabitants Dined wth me. So soon we had Drank the Kings, Queen's, and other Royall & Loyall Healths, I began my discourse in the ffollowing manner.

I question not my Friends, but you are throughly advertised of what brought mee here, that by the Death of my late master of Glorious Memory, Divine providence hath meraculously given you an opertunity of Retreaving the false steps; you have heretofore made, you cant but be sensible of your Enjoying now a fair opertunity to Reconcile your selves from Impending Ruin.

They gave due attention to all I said and assured me of their Endeavour's, to bring their Brethren the Populice to a through sence of their Duty; they acquainted me at the same time that the major Part of the Inhabitants was then in Town, that the rest would not faile, of makeing all the Dispatch they could, in order to be ready, at solemnising the Proclamation of His Sacred Majesty, King George the Second, and they did not any way's doubt of their Intirely convincing me of their Loyalty and affection, to the King my master, and they were ready to acknowledge, His Supream Dominion over them. My countenance soon shewed my satisfaction, and I assured them of the Priviledges, they were intituled too, so soon as they should comport themselves, to the Obedience required, not only from True Subjects, but all Honest men.

Pier Ybere, one of the Deputy's entreated me permitting. his informing me, that as the Inhabitants were a great distance,

one from the other they could not possibly be assembled before Tuesday ; and hoped I would favour them so farr as to deferr the Proclamation till then, His neighbours had sent him before, they Relyed much upon his Brotherhood, and Integrity, and as it was naturall for them to be very inquisitive, after what, so nearly concernd them, he beged I would advise him of the Oath of Fidelity, they were required to take, in order to dispatch Business the sooner, which on corse, would be agreable, to Every Body. Upon which Judged proper, to give them a copy of the same, and pitched upon Tuesday, to Proclaim the King, they Returned me thanks for my Patience, assuring me Every one should be present at the solemnity and so took their Leave.

This same morning, an Inhabitant (appointed by the Rest to Read Prayer's, came to me and requested they might hoist a small Dirty White Ragg as a signall to the Inhabitants, to attend Divine Service, I Emediately Replyed, I was not come to obstruct their Religion and that he might Proceed, as usuall, on such occasions.

The next Day, was employed in making the necessary Preparation's, for the Proclamation.

This morning being Tuesday, I hoisted the Kings Coulor's, on the Staff, att the Church, about Ten I Recieved a message, from the Inhabitants, that they were all Assembled, and attended my further Order's. I lett them know by the messenger, I was ready to Receive them between Eleven & Twelve. I Proclaim'd King George the Second, In the presence of the Inhabitants, which were more than a Hundred in number, The Four Deputys headed about Eighty under arm's (having before asked permition to bring their arm's with them) and Requested some powder for Fieu de Joyes, the Solemnity was as decent, as the Country, and People could possibbely admitt off, Every one shewing their Loyalty, & Affection ; in Low'd Husas, of God Preserve King George the Second, frequently Drinking to His Royall Health, and fireing severall Vollys of small arm's, We fired three Round's from the Scooner, which was seconded by Volly's from my Command, The Proclamation being Ended with all the Exactness I was capable off, I required the Inhabitants to signe the same, acquainting them, at the same time that it was a Duty incumbant on all True Subjects to subscribe the same, otherwise they could hardly be said to have Joyned with me, in Proclaiming or acknowledging, the King, my Master's Title or Sovereignty.

The Deputys Emediately Proceeded to sign and shewed they did it without reluctancy, severall others followed their Examples, Pier Ybere, one of the Deputys intreated, I would let one Vero (who is the only Fellow amongst them, that can write or Read) Read the Proclamation once more to the Inhabitants, that they were poor Ignorant People, and confided much in that man, I willingly granted, what he desired, but the Inhabitants continued still signing, the time it was reading ; having been Preinformed of the contanerous Disposition of Vero, I Demanded what he had to alledge to the people, and since he was so good a Scholler, he had no more to doe but to sign the same, upon which with a low chicanning Voice, he said, he was ready to sign as a Wittness, and required the same, being inserted in the Proclamation, I Emediatly Replyed I know him to be a Disaffected Person, that such opiniated Poor Banditts, as he was, who had not a Foot of Land in the Country were always Ready to Incite seditions, that I did not Design such wretches as he, to sign the same it was an Honour only due to the Chieff off the Inhabitants and then addressing my self, to all of them hoped they would guard themselves from such male-contents, that such only enveyed their approaching Happiness, and that he was made use of as a Tool to their Ruin, and Distruction, for the proof of which, they were not ignorant off, for they knew the very same fellow was the Person that formd and wrote last spring that Insolent and seditious Letter to the Governor. The Deputys Emediately replyed. they were too sensible of what I was taking off, ffor Vero, with the assistance of their Priest, took the Opertunity, when the Heads of them were absent to form the same ; I assure'd them t'was in their Power to retrive the false steps they had made, I then shet [1] up the Proclamation, and desired the Deputys & Chieffs to Dine with me, & Divided the Rest, in Houses provided for that purpose.

So soon as wee had Dined and Drank the necessary Healths on such occasions, the Deputys acquainted me in the name of the Inhabitants, that as their Habitations were at great Distance from Each other and the season requiring the tillage of their Land, they Requested my Dispatching them as soon as possible, upon which I tendred them the Oath of Fidelity, they having a

1 *Sic.*

copy of the same Desire'd leave to Retire, in Order to Consult one another, giveing me some assurancy's of Returning and answer to my satisfaction.

About sun-sett they Return'd, but instead of submitting themselves, as they ought, by taking the Oath of Fidelity the aforesaid Vero, in the name of all the Inhabitants, presented me with the Copy of the Oath I had given them before ; makeing a Demand Underneath the same, consisting of three articles, and tho it was begun by the words, Wee the Underwritten &c., Yet it was signed by nobody I Emediately shewd all the Resentment, I was capable off and Demanded to know, Who made him a Representative of the Rest. The Deputy Ybere, replyed as he was the only Person would Write, or Read, they had Requested him to write the same, and that they accordingly was Ready to take the Oath, Provided their said Demands could be granted, I turn'd my selfe at once upon my Heel, telling them, that the most favourable construction I could conceive was the Lyquor had prompted their Imprudence, in daring to propose any conditions, to so Indulgent an Oath, I hoped after they had slept they would be sensible of their bad conduct & therefore Expected their answer in the morning.

They accordingly came, and still insisted upon the same Demands, and after haveing seriously weigh'd them, and not judging them Repugnant to Treatys, Acts of Parliament and Trade I Granted them, as an Indulgence and by Reason of their Diffidence, of my authority I was obliged, to Certifye the same in the Body of the Oath.

On Tuesday, the Seaventeenth of October, I arriv'd at Menis and there tooke the necessary measures to assemble the Inhabitants as the Weather was bad & Inhabitants as Distant, from one another as at Chiconecto, I Pitched upon the munday following to Proclaime the King, the Inhabitants asked leave to bring their arm's which I agree'd too, as I had don before, Munday being come I was informed, the Inhabitants wated my Time for the solemnity which was performed withe same Exactness as before ; The Inhabitants behaved themselves very well, and gave the like marques of their Loyalty and affection, The Deputys with the Chief of the Inhabitants, chearfully proceeded to sign the Proclamation, Which when Performed, We went to Dinner, and concluded the Day with all the mirth, wee were capable off, and at parting at night, I required their attendance

the next morning to take the Oath of Fidelity, but Raising objection's, amongst themselves they Requested the next day to have more time, I was not wanting to Inform them of the advantages they would Reap in becomeing Subjects, but severall of the Inhabitants being gone to their Homes, oblidged my sendind necessary Orders to Reassemble them in order to take the Oath of Fidelity, They accordingly came the 26 but required conditions, much to the same sence as the Inhabitants of Chiconectoo had done before; haveing somewhat corrected them, I had the same Reason to Grant them, and then expected to proceed Emediately to Tender the Oaths, But the Major Part objected much against the Word Obeyeray which Gave me no Concern, the English being what I had to govern my self by; and finding by advice, the same might be Translated, in a manner more agreable to them, and at the same time as conformable to the English and as Binding; I thought proper to allter the same, as appears by the Oath they took.

Haveing Proceeded as far as I could here I went to Pisigitt, haveing informed them by a Letter, I would perform the Cerimony there on Monday ffollowing, every thing being Ready and the Inhabitants assembled, I proclaimed the King, in as Ample a manner as at Menis they signed the Proclamation, and after Dinner, Requested to take the same Oath of Fidelity, as the Inhabitants of Menis had done, I likewise agreed, and they were sworn accordingly.

On the Tuesday: I Returned to Menis where I found Monsieur Brault, a secular Priest, arrived with two of the Inhabitants of Chiconectoo, he Informed me, he had left a worthy Priest at that place, and that the Inhabitants there requested my authorising his stay there; till the Spring, for as he was old, and Infirm, he intreated the Government would Deferr, his paying his submission till then, I authorised him accordingly, being conformable to one of the Articles, I had granted them by Way off Indulgence.

Having Recievd non answer to my Letter from the Inhabitants of Cobigett I judg'd proper to inclose a copy of the Proclamation, with Order's, to naile it up at the Church door (being What I had done at Every place) and to hold themselves in Readyness, to take the Oath of Fidelity, by the First proper Opertunity.

I mett with some few stragling Indian's, at Each place, they

were Intirely satisfyed with the Additional article of Peace, and parted with me, very Friendly.

Honble S^r

This is the full purport of my Proceedings haveing managed to the utmost of my Endeavour and Capacity, and I doe assure You that I am with all the Respect Imaginable

Honble S^r

Your Most Obedient and

Devoted Hum^ble Servt

ROBERT WROTH

To

The Honble Govr

Armstrong *Signed by me Robert Wroth*

Endorsed : In Col^o Armstrong's of Nov. 17th 1727.

LVII

SIGNATURES DU SERMENT DE FIDÉLITÉ. [1]

I do Sincerly Promise and Swear that I will be faithfull and bear True Alledgiance to His Majesty King George the Second, So help me God.

Je Promet et Jure de bonne Foy que ie seray sinçére & Fidéle a sa Majesté Le Roy George le Second.

Ainsy Dieu me soit en aide ·/.

françois Landry
jacques terriot
jean terriot
claude babin
marque de rene x leblanc fils
de jacques leblanc
marque de martin x aucoin
joseph Babin
marque de x pierre leblanc
fils de jacques
marque de x jacques Somie
marque de x charles dupuis
jean Dupuis
germain landry
rené O granger le jeune
rené x Somie
jean x braux
marque de x jean baptiste landry
marque de O germain terriot
le vieux
pierre granger
jean doucette

1. P. R. O.—Col. Records—Am. & W. Indies. Vol. 29.

Joseph jo. granger
martin aucoin
marque de x René richard
jacques le blanc
charles Babin
marque de x André leblanc
pierre x richard
Estienne vacois Esq Sr des
rohers Iffland
Paul melanson
marque de x pierre richard
marque de x jean Doucet
René x Blanchard
Joseph le blanc
Estienne x boudrot
Jacques x hebert
germain x Dupuis
René leblanc
René blanchard
pierre x Landry
Michel x Vincent
René x Landry
Antoine dupuis
ioseph terriot
pierre leblanc x fils du
vieux Jean leblanc
Claude x Terriot
Joseph x aucoin
Jean p le Blanc le vieux
Jean x terriot fils de jean
jean batiste Z David
pierre braux
pierre x Somie
René x Landry
René x aucoin
francois x Le blanc fils
de antoine le Blanc
Michel x Boudrot
pierre leblanc
pierre landry
antoine le blanc pr
charles Leblanc di jean
leblanc
pierre melancon pour Luy
et pierre hebert
Desroziers pour Charles
gautrot
marque de x joseph
melancon pour
Germain hebert et
pierre gautrot
Antoine Landry pour luy
et jean terriot
jean melancon
René x granger pour luy
et jean Comeau
francois leblanc
marque de x jean leblanc
pierre le blanc
jacques le blanc pour
bernard et francois leblanc
jean tibaude
francois leblanc
pour augustin et René hebert
jean x Landry
charles x chaunet
pierre x Vincent le fils
francois x traham
jean x Comeau
Estienne Riner
Germain landry
marque d'Estienne x Hamell
René jegée dit Desroziers
joseph Bugeauld
jean Dein
abraham landry
pierre landry
marque d'Estienne xxx traham
abraham x Landry
René x Landry
Jacques x LeBlanc
michel Toupars
Bernard Daigre
Antoine leblanc
claude leblanc
philipe melancon

Joseph x Boudrot
Guillaume x hebert
jean babin
Claudel x Landry
Pierre Allain, G. C.
J. Bourg
R. Le Blanc
Charles Boudrot
marque de x jean Leblanc
marque de x pierre Vincent
marque de x jean babin
pierre babin
Vincent babin
Mrie de deslo Siers
pierre le Mire
marque de x francois gautro
pierre de forrais
père forrest
Jean baptiste L p mafié
pierre landry
marque de x jean bap^te tibaudo
Estienne x Comeau
iean babin
martin x Caporond
charles x Doueron
Claude x Brossard
Antoine x Boudrot
Pierre x Landry
pierre Benoist Le jeune
antoine x braux
Louis x michel
Guillaume x Le juge
paul x Lejeune
rené x boudrot
Allain x Digon
antoine x bario
pierre p Daigre
Benjamain x Landry
francois x Boudrot
jean x Roy
René x tibaudo
2 Jansesmen
Jean doucet
marque de x jean traham
pierre traham
Alexandre A tibaudo
antoine x tibaudo
Charles p Doueron
Jean batiste x tibaudo
antoine x Leprince
marque de 6 jean batiste gautrot
jean batiste x fou sa marque
pierre x Brohx
pierre x Godet
Clement O Benoist
Guillaume A Traham
pierre x Bourg
Bernard Daigre
francois x Daigre
Abraham x Daigre
Paul Benoist x
Joseph x Vincent
francois x La vaustre
Joseph Landry

Je Certiffie que les habitants des Mines Pesiguith et dependances qui ont signés ce present Serment de Fidelité m'ont demandé quatre articles que je Leur ay accordé No 1 et que jay Signé de ma propre main dont pareille copie Leur est restée fait a Pisiguith ce 31 octo^re V. S. 1727

ROBERT WROTH

NOTA.—Les documents ci-dessus, depuis XXXVII jusqu'à LVII inclusivement, ne se trouvent pas dans le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse.*

LVIII

Lettre de Mr le Comte de Toulouse[1] a Mr l'archevêque de Cambrai au sujet des habitants français de l'Acadie qui resteront sous la domination anglaise et de ceux de ces habitants qui voudront en sortir.[2]

17 7bre 1720.

Le conseil de marine, monsieur, a rendu compte à Mr le Régent d'une lettre qu'il a reçue de Mr de St Ovide gouverneur général de l'île Royale, au sujet d'une ordonnance que le gouverneur anglais de l'Acadie a fait publier pour obliger les habitants français, qui y ont resté sur leurs biens, de preter serment de fidèlité au roi d'Angleterre ou de se retirer dans l'espace de quatre mois, avec défense d'emporter aucun meuble ou immeuble. Son A. R. a décidé que les habitants qui resteront sous la domination anglaise ne peuvent se dispenser de prêter le serment de fidèlité qu'on veut exiger d'eux, mais que l'exercice de la religion catholique leur soit permis, et par conséquent la conservation de leurs missionnaires.

S. A. R. a désiré que la copie de la lettre de Mr St Ovide vous fut remise, vous la trouverez ci-jointe, et le conseil vous prie de vouloir prendre les derniers ordres de S. A. R. sur cette affaire.

Il vous observera que quoique par le traité d'Utrecht on ait accordé aux habitants des pays cédés que la faculté d'emporter leurs effets mobiliers, ceux de Plaisance ont joui de celle de vendre leurs maisons et terres en vertu des ordres de la feue reine Anne, qui étaient aussi pour les habitants de l'Acadie, qui n'ont pu en profiter, parceque les gouverneurs anglais ont toujours éludé l'exécution de ces ordres à leur egard ; en sorte qu'ils n'ont pu profiter de la faculté qui leur était accordée par le traité et par les ordres de la reine Anne.

(Signé) L. A. Bourbon.

1. Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, était le troisième fils légitimé de Louis XIV et de Madame de Montespan. Il occupait la Présidence du Conseil de Marine en qualité d'amiral de France.

2. Archives du Ministère de la Marine et des Colonies.—Acadie—Correspondance générale.

LIX

Délibérations du Conseil. [1]

Conseil. Le sr Gaulin prêtre du séminaire des missions étrangères, missionnaire des sauvages de l'isle Royalle et côte de l'acadie.

Représente que depuis 20 ans il est le seul missionnaire des sauvages de tout le pays.

Qu'il a été exposé à des dépenses extraordinaires et indispensables pour attirer à la religion ces sauvages, les y entretenir et rassembler dans une mission fixe suivant les ordres qu'il en a reçu de la cour.

Qu'en 1706, 1707 et 1708 M. de Subercaze alors gouverneur de l'acadie et lui reçurent ordre d'établir s'il se pouvait une mission fixe de ces sauvages dans l'endroit qu'ils jugeraient le plus propre, en conséquence de cet ordre et de l'avis de M. de Subercaze il acheta au port royal sur la fin de 1707 pour environ 7000 liv d'outils de haches, de houës, de planches, de clouds, vivres et autre chose nécessaire à ce dessein, ayant même vendu pour cela le peu de bien qu'il avait en canada, mais tous ces effets furent pris sur la route par les anglois, et l'année suivante ayant fait à peu près la même depense (excité par le dit sieur de Subercase et les lettres du Ministre) il eut encore le malheur de tout perdre. Le dit sieur de Subercase ayant été témoins de ces pertes et des autres dépenses, fatigues et peines qu'il s'est donné pourrait en rendre un fidèle témoignage. Qu'on a dû ressentir le succés de ses peines et voyages par les services que ces sauvages ont rendu pendant la guerre dernière, car outre qu'ils ruinèrent la première année plus de 20 lieües de pays aux anglois, ils se rassemblèrent peu de temps après avec le sieur Gaulin de plus de 100 lieües au nombre de 300, pour donner lieu à M. de Brouillant pour lors gouverneur de se fortifier et se

1. Archives du Ministère de la Marine et des Colonies.—Correspondance générale—Année 1718—V. 3, Fol. 179.

Ce document porte en marge les notes suivantes :

" Porter à Mr le duc d'Orléans."

" Le conseil croit qu'il faut le mettre sur l'état pour 500 l Et lui donner extraordment 1500 liv payables en 3 années suivant l'observacion cy-après."

" L. B.
" L. M. d'e. "

" Décision de S. A. R., approuvé l'avis du Conseil."

" L. B.
" L. M. d'E."

sont trouvés avec lui dans la suite toutes les fois que le fort a été attaqué ; ils prirent même avec leurs petites chaloupes et canots plus de 20 batimens anglois le long de la cote, et depuis la prise du fort Royalle ils ont continué à molester les anglois empéchant les habitans de leur fournir aucuns secours pour racomoder leur fort, et enfin n'étant que 42 leur tuèrent et firent prisonniers plus de 100 hommes de la garnison et plusieurs des principaux officiers, et auraient même repris le fort s'ils n'avaient pas manqué de munitions n'ayant que celles que le dit Gaulin leur fournissait.

Le feu roi a parlé souvent avec éloge de cette action et a témoigné être content des services du dit sieur Gaulin qui passe sous silence tous les voyages qu'il a été obligé de faire a ses dépens tant a Plaisance pour demander du secours pour reprendre l'acadie que dans toute l'étendüe de cette colonie pour engager les françois et les sauvages à se délivrer de la domination angloise, ce qui lui a coûté de grosses dépenses aussi bien que 3 voyages qu'il avait fait auparavant dans un seul été de plus de 150 lieües jusqu'au bout de l'acadie pour appaiser une révolte preste a éclater qu'il empécha. Il a enfin exécuté fidèlement les ordres donnés pour l'établissement de l'ile Royalle, puis qu'outre les voyages qu'il a fait en 1713 et 1714 pour engager les habitans de l'acadie à s'aller établir dans cette nouvelle colonie il y a ammené les principaux des habitans et y a rassemblé une grande partie des sauvages avec beaucoup de peines et de la dépense dans le lieu que l'on a cru le plus propre, il y a fait batir une chapelle et une maison pour les missionnaires sur les ordres qu'il a reçu du conseil par le sieur de Soubras, ce qui l'a endetté de plus de 7000^{liv} (sans ce qu'il a payé de son bien) envers plusieurs particuliers tant pour cet établissement que pour les autres dépenses qu'il a fait pour le service du roi, ayant seul soutenu les sauvages pendant les dernières années de la guerre.

Le conseil connait l'utilité que l'ile Royalle peut tirer dans la suite de ces sauvages qui composent plus de 300 familles lesquels sont tous baptisés et instruits dans la mission ou ils reçoivent fréquemment les sacrements.

Outre la perte de son bien il a encore ruiné sa santé et ses forces dans les fatigues de ses voyages, et il ne lui seroit plus possible de soutenir seul les travaux de sa mission si le conseil ne lui accordait de quoy entretenir un second missionnaire qui en le soulageant apprendrait la langue, et seroit en état de lui succéder dans la conduite des sauvages.

Il a été très surpris de se voir pendant plusieurs années privé même des 600liv qu'il recevait autrefois et dans le temps qu'il croyait pouvoir espérer de nouveaux secours pour les peines qu'il se donnait et les dépenses qu'il était obligé de faire pour le service, a la vérité lorsque le feu roi eut parlé avantageusement de lui et de ses sauvages, il lui fut expédié une ordonnance de 400 iv, mais elle ne lui a été payée qu'en 1717 en billets de l'état.

Il aurait tout abandonné depuis longtemps par le manquement de toutes choses et a la sollicitation de ses amis qui le rappelaient a Québec si son zèle pour le salut de ces pauvres sauvages ne l'avait soutenu, et si tous les officiers qui ont été à l'ile Royalle et M le marquis de Vaudreuil lui-même ne lui avaient fait espérer de solliciter ses affaires et de lui obtenir de quoi subsister et payer ses dettes, l'inexécution de ces promesses l'a enfin obligé de s'exposer à la mer au milieu de l'hiver dans un petit batiment pêcheur et sans aucun secours pour représenter lui-même l'impossibilité dans laquelle il se trouve de pouvoir satisfaire les personnes qui lui ont avancé de quoi soutenir sa mission et subsister lui - même, se trouvant souvent dépourvû même des choses les plus nécessaires, ce qui l'obligerait absolument d'abandonner sa mission si le conseil n'a la bonté de lui accorder quelques fonds solide pour l'entretien des missionnaires, satisfaire à ses dettes, et avoir quelques ornements et vases sacrés pour la mission, les sauvages n'étant nullement en état de pouvoir contribuer à cette dépense, après quoy il s'en retournera incessament pour fixer ses jours avec les sauvages lesquels n'étant pas soutenus et solidement établis on aura de la peine à les empécher de se laisser aller aux fréquentes sollicitations des anglois ce qui les rendroit inutiles aux établissements françois et causeroit la ruine totalle de leur religion. M. de Verville qui commence à connaitre ces sortes de Nations, aussi bien que M. de Subercaze qui les a ménagées pendant quelques années pourront mieux que personne faire connaitre au conseil les conséquences de ce qu'il représente.

M. Gaulin est employé sur l'état de l'isle Royalle pour les 300liv par an comme il l'était sur celui de l'acadie indépendamment de ces 300liv M. l'évéque de Québec lui donnait pareille somme lorsqu'il était à l'acadie qu'il ne lui donne plus, et il y a eu des années qu'on lui accordait une gratification de 400liv par ordonnance particulière.

OBSERVATION

La mission des sauvages dont a soin ce missionnaire est utile à l'isle Royalle, et il est très nécessaire de les avoir dans nos intérêts.

M. Gaulin est aimé de ces sauvages, a toujours bien servi, et est brave homme, et capable de faire faire et conduire même ces sauvages à une expédition.

Il ne peut guéres subsister avec 300 liv, et il paraitrait qu'on pourait luy accorder 500 liv sur l'état.

A l'égard des dettes qu'il a contractées, il est certain qu'il doit n'ayant point été aidé, il dit qu'elles montent à 7 milles livres mais si le conseil voulait lui faire payer 1500 liv en 3 ans, savoir 500 livres chaque année, il parait qu'il doit être content et épargner sur ce qui lui est donné pour payer le surplus.

Il demande quelques ornemens pour la chapelle de sa mission, on pourrait lui en faire donner pour 3 ou 400 livres.

Fait et arresté le 3e may 1718.

L. A. DE BOURBON,
LE MARÉCHAL D'ESTRÉES

Par le conseil

LACHAPELLE.

LX

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL. [1]

Conseil.— Le Père Dominique de la Marche Mrs de St Ovide et Soubras s'étant déchargés sur lui de donner au conseil les éclaircissements nécessaires sur la situation présente des Acadiens.

Il assure que sur les témoignages des missionres qui con-

1. *Archives du Ministère de la Marine et des Colonies.* — Correspondance générale – Année 1719—V. 4. Fol. 96.

Ce document porte en marge les notes suivantes :

" Porter à Mgr le Régent.

" Le Conseil croit que suivant les représentations du Père Dominique de la Marche il convient d'envoyer un nouveau missnaire d'augmentation à la côte de l'acadie en réglant avec le père de la Marche ce qu'il faudra pour ce missionnre."

" L. B
" L. M. d'."

" Décision de S. A. R., approuvé l'avis du conseil."

" L. B., L. M. d. "

duisent ces peuples et sur les lettres qu'il en a entre les mains que rien ne peut aller audela de l'attachement qu'ils conservent pour leur religion et leur légitime souverain.

Le conseil est informé des refus qu'ils firent l'année 1714. au général Nicholson de signer en faveur de la couronne d'Angleterre.

Celui qu'ils firent l'année dernière de preter serment de fidélité au roi d'Angleterre après trois instances différentes de la part du nouveau gouverneur et de fortes menaces de se voir punir sévèrement par le gouverneur général s'ils n'obéissaient, prouve incontestablement leur inflexibilité. Mrs de St Ovide et Soubras ont entre les mains les lettres que le sieur Doucet lieutenant gouverneur du Port Royal a écrit aux missionnaires pour les engager à déterminer leurs peuples a préter serment et leur généreuse réponse, de plustôt tout abandonner et sacrifier que de donner la moindre atteinte à l'attachement et la fidélité qu'ils doivent à leur religion et à leur roi.

Il est vrai que les accadiens n'ont pas fait les mouvements que l'on attendait d'eux et que par la ils paraissent s'être rendus indignes des graces de sa Mté par l'inutilité des grandes dépenses et des avances considérables qu'elle avait faites en faveur de leur transmigration.

Le père Dominique n'entreprend point de les justifier en ce point sa conduite jusqu'ici tant à leur endroit qu'envers leurs missionnaires, les lettres qu'il leur a écrit a ce sujet et dont il conserve les copies peuvent suffisamment faire connaitre la sinsérité de ses sentiments.

Mais il ne peut se dispenser de rendre témoignage à la vérité.

L'acadie n'a été cédée par le traité de Paix d'Utrecht qu'a des conventions qui n'ont point été remplies par les anglois.

Par une convention mutuelle entre les deux couronnes le sort des habitans de Plaisance et de l'acadie était égal, avec la permission de se retirer, ils devaient avoir la liberté d'emporter leurs biens meubles et de vendre les immeubles.

Le seing de la reine Anne pour lors régnante en était le garant et l'évacuation de Plaisance en 1714, ou toutes les clauses furent exécutés en est une preuve incontestable.

Nota.—La reine Anne avait accordé ces ordres par reconnaissance de ce que le feu roi avait donné la liberté à un nombre de religionnaires galériens et ils furent envoyés dans le temps à M. de Costebelle, elle en avait promis de pareils pour les biens que les français avaient a St Christophle, sa mort a empéché l'exécution de sa bonne volonté.

Comme l'armement de 4 vaisseaux sous le commandement de M. de Saujon fut employé toute l'année 1714 a l'évacuation de Plaisance la plus pressante, les accadiens n'en purent tirer aucun avantage ni secours pour leur transmigration a laquelle la meilleure et la plus grande partie des habitans était pour lors parfaitement disposée.

Mais le refus absolu qu'ont toujours fait les gouverneurs anglois de souffrir que les vaisseaux même du roi vinsent à l'acadie pour transporter ceux qui étaient de bonne volonté, ou a préter des agrès pour les bâtiments qu'ils avaient construits et qu'ils ont été obligés de vendre aux anglois, la défense qui leur a été faite depuis de transporter avec eux aucuns bestiaux ni provisions de grains, la douleur d'abandonner leurs biens, héritage de leurs pères, leur travail et celui de leurs enfants, sans aucun remboursement ni dédommagements Toutes ces infractions sont les motifs principaux de l'inaction dans laquelle ils sont demeurés ce qui fait aujourd'hui leur seul crime. Ce fut dans ce sentiment qu'ils firent au mois de May de l'année dernière une députation à Mrs de St Ovide et Soubras pour leur communiquer la réponse qu'ils avaient fait au gouverneur anglois sur les instances réitérées avec menaces de prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre ou de sortir incessamment du pays cette réponse fut qu'ils étaient hors d'état de prêter ce serment parcequ'ils étaient liés a leur légitime souverain par un double lien qu'ils ne pouraient trahir sans par la même devenir suspects au roi d'Angleterre. Qu'a l'égard de leur sortie ils étaient prêts d'évacuer et abandonner leur pays puisqu'il avait plû au roi de le céder, mais que ce ne seroit que lors qu'on les mettrait en état de le faire sur le même pied et aux mêmes conditions des habitants de Plaisance dont ils avaient pour gage sacré le sceau et la signare de la Reine Anne.

Qu'il n'avait pas tenu a eux qu'ils ne se fussent retirés en 1714 mais que la porte leur avait été fermée par le refus du général Nicholson, qu'ils étaient dans la même résolution et prêts a se retirer sur les terres de la domination de France, mais qu'il fallait qu'on leur fit raison sur la convention mutuelle entre les deux couronnes, ce qu'ils ne pouvaient espérer par le refus actuel qu'on leur faisait de transporter pour leur vie et la subsistance de leurs familles les grains suffisants pour leur nourriture, et leurs bestiaux.

Il n'est rien de plus incontestable que ce dernier mouvement des anglois ne tend qu'a conserver les accadiens sans quoi ce pays leur serait tout à fait impraticable par raport aux sauvages

qu'ils ont tout lieu de redouter s'ils n'avaient par ces habitants un rempart assuré.

Il ne l'est pas moins que les sauvages ne consentiront jamais a leur sortie, ils souffrent avec peine et impatience l'abandon de l'acadie comme d'une terre qui leur appartient et dont ils prétendent n'avoir abandonné aux françois que l'usage et l'usufrit, ils s'en sont expliqués d'une manière forte à M. de St Ovide dans une représentation qu'ils lui firent à Canceau le 3 juin de l'année dernière et dont les suites auraient été facheuses et tristes pour les anglois sans la prudence et la modération de ce gouverneur [1].

Comme il se trouve plus de 40 familles très considérables dans la partie de l'acadie la plus voisine de l'ile Royalle éloignée de près de 20 lieües des autres villages et que ces pauvres peuples sont destitués de tous secours spirituels malgré le zèle et l'empressement qu'ils ont toujours d'avoir un pasteur pour les conduire dans la voie de leur salut.

Suplie de lui prescrire ce qu'il a à faire pour le soulagement spirituel de ces pauvres âmes abandonnées qui ne pourront jamais conserver un véritable attachement à la religion et la fidélité qu'ils doivent à leur légitime souverain sans le secours et la présence d'un missionnaire.

Fait et arrêté le 23e may 1719.

L. A. de Bourbon,
Le maréchal d'estrées.

Par le conseil,
Lachapelle.

1. Note en marge : " La copie de cette représtion est ci-jointe."

TABLE DES DOCUMENTS INÉDITS

ANNÉE 1888

PAR ORDRE DE DATE

PAGES

14 oct. 1710—Relating to the settlement of Annapolis Royal..... 149

Mai 1711—Extract of letter from Sam. Vetch to Ld. Dartmouth. 151

12 mars 1714/15—Liste des habitants des Minnis tants de la Grand Pré des Rivières Circonvoisines..... 161

Août 1714—Liste des Chefs de Famille qui demeurent au long de la Rivière Britannique et aux environs du Fort d'Annapolis Royalle avec le nombre de leurs enfants 163

21 déc. 1714—Oath taken and subscrib'd..... 152

23 déc. 1714—Oaths of Allegiance and Supremacy taken at Annapolis..... 153

1714—Liste des Habitants de Copequid et du nombre de leurs enfants 160

1714—Liste des Habitants des Mines et du nombre de leurs enfants 155

3 janv. 1715—Letter from Major Caulfield to Board of Trade..... 169

24 janv. 1714/15—Extract of a letter from M. Adams to Capt. Steele. 108

9 mars 1714/15—Letter from Col. Vetch to the Board of Trade..... 109

12 mars 1715—Answer of the Inhabitants of Mines..... 111

28 mars 1715—Réponse des habitants de Beaubassin..... 112

28 mars 1715—Rolle des habitants de Beaubassin qui estoient présents à la proclamation Du Roy Dangleterre à la couronne..... 168

22 juin 1715—Oath taken by the French Inhabitants, Annapolis. 110

2 sept. 1715—Extract of a letter from Sam. Vetch to Board of Trade..... 115

2 nov. 1715—Letter from Maj. Caulfield to Col. Vetch..... 113

21 fev. 1815/16—Extract of a letter from Sam. Vetch to Board of Trade..... 116

1716—Extract of memorial from L. Armstrong to Board of Trade..... 115

12 mar. 1717—Letter of Cap. Doucett to the Inhabitants of Minnis. 171

PAGES

10 fev. 1718—Answer of several French inhabitants..... 170
26 mar. 1718—Gov. Doucett's answer to the Priest..... 118
29 mar. 1718—Lettre du P. Félix Pain au Gouv. Doucette..... 116
3 mai 1718—Délibérations du Conseil..... 190
15 mai 1718—Extract of a letter from Capt. Doucett to M. St. Ovide..... 119
21 juil. 1718—Extract of a letter from M. St Ovide de Brouillan. 119
1718—Extrait d'une lettre des Acadiens à M. St Ovide... 128
1718—Conseils de M. St Ovide sous forme de questionnaire..... 129
23 mai 1719—Délibérations du Conseil..... 193
Avril 1720—Letter from P. Justinien Durand to Gov. Philipps. 121
10 avril 1720—Proclamation du Gouv. Philipps..... 120
Mai 1720—Answer of the French Inhabitants to Col. Philipps. 125
20 mai 1720—Mémoire des habitants d'Annapolis au Gouv. Philipps..... 122
8 juin 1720—Extract of a letter from M. O. de Brouillan to Philipps..... 126
17 sept. 1720—Lettre de M. le Comte de Toulouse à l'archevêque de Cambrai au sujet des habitants français de l'Acadie qui resteront sous la domination anglaise et de ceux qui voudront en sortir..... 189
19 juin 1722—Extract of letter from Doucett to the Board of Trade..... 172
Nov. 1725—Extract from the Observations of Armstrong (without date)..... 173
2 dec. 1725—Extract of a letter from Armstrong to Board of Trade 175
25 mai 1727—Extract of letter from R. Philipps to Board of Trade 174
28 sept. 1727—Armstrong's Instructions to Ensign Wroth..... 175
11 oct. 1727—Copie du serment de Fidélité que j'ay laissé aux habitants de Chignitou et dépendances. R. Wroth..... 179
31 oct. 1727—Original des articles cy-dessous que iay accordé aux habitants des Mines, Pisiguith et dépendances. R. Wroth..... 178
31 oct. 1727—Signatures du serment de Fidélité..... 186
13 nov. 1727—Ensign Wroths proceedings up the Bay..... 180
28 nov. 1731—Estat de l'Acadie pour le gouvernement ecclésiastique..... 40
1735-1739—Lettres de M. l'abbé Maillard, missionnaire en Acadie..... 55

PAGES

1738-1748—Lettres de M. l'abbé LeLoutre, missionnaire en Acadie 19

1746—Description de l'Acadie (de la main de l'abbé LeLoutre) 41

1746—Journal historique du voyage de la flotte commandée par M. le Duc d'Enville, et partie pour le Canada le 20 juin 1746 70

12 juil. 1747—Relation du combat rendu le 14 may 1747 par l'Escadre du Roy commandée par M. de la Jonquière 33

1748—Description de l'Acadie, avec le nom des paroisses et le nombre des habitants 44

1749—Déclaration de guerre des Micmacs au gouverneur d'Halifax. (Texte micmac et traduction française.) 17

Juin 1755—Désarmement des Acadiens 138

Juillet 1755—Mémoire du Juge Morris sur la dispersion des Acadiens 130

—Lawrence's character 142

—Extract from Dr Brown's MS. relating to Lawrence's abuses 148

6 fév. 1760—Articles de soumission des Acadiens 52

3 mar. 1761—Extract from a Despatch to Judge Belcher 148

1761—Tableau sommaire des missionnaires séculiers qui étaient dans les provinces maritimes vers 1761. (Par l'abbé de l'Isle-Dieu.) 12

1761—Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu à M. Stanley 47

1762—Mémoire au duc de Choiseul, au sujet de la prétention où sont les Anglois que les Accadiens n'appartiennent plus à la France. (Par l'abbé de l'Isle-Dieu.) 5

TABLE ANALYTIQUE DES MATIERES

CONTENUES DANS LES " DOCUMENTS INÉDITS "

ANNEE 1888

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

PAGES

Acadie.

Etat en 1731 40

Description en 1746 (de la main de l'abbé LeLoutre)..... 41

Description en 1748..... 44

Missionnaires séculiers, vers 1761..... 14

Acadiens.

Leur excitation contre ceux d'entre eux qui avaient prêté serment d'allégeance. Mai 1711 151

Serment prêté par ceux d'Annapolis. 22 jan. 1715..... 110

Importance de les garder sur leurs terres au moins pendant plusieurs années. (Lettre du Col. Vetch, 21 fév. 1715/16.) 116

Rapport du P. Dominique de la Marche au Conseil de la Marine, au sujet des obstacles qui les ont empêchés d'émigrer. 23 mai 1719..... 193

Doivent prêter serment d'allégeance ou sortir du pays sous 4 mois, sans pouvoir emporter aucuns de leurs effets. (Proclamation du 10 avril 1720)..... 120

Ceux d'Annapolis refusent de prêter serment et demandent permission de faire venir des vaisseaux pour s'en aller. 20 mai 1720..... 122

Les Acadiens en général refusent de prêter serment et demandent un délai pour se retirer avec permission d'emporter au moins de quoi se soutenir. Mai 1720..... 125

Lettre du Comte de Toulouse au sujet de ceux qui vont rester sous la domination anglaise. 17 sept. 1720..... 189

Les griefs que leur reproche le Cap. Doucett. 29 juin 1722... 172

Leur désarmement en juin 1755..... 138

Observations du juge Morris sur leur dispersion. Juillet 1755..... 130

Acadiens. (Suite.) PAGES

Leur embarquement en oct. 1755 140

Articles de soumission signés le 6 février 1760 52

Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu à M. Stanley demandant pour eux quelques missionnaires. 1761 51

Mémoire du même prouvant qu'ils n'étaient pas sujets anglais. 1762 5

Adams, M.

Lettre qu'il écrit d'Annapolis au Cap. Steele à Boston, au sujet de la conduite du Col. Nicholson. 24 jan 1714/15.. 108

Amson, amiral anglais.

Relation du combat naval entre son escadre et celle de M. de la Jonquière, le 14 mai 1747 33

Annapolis.

Mémoire sur son peuplement. 14 oct. 1710 149

Liste des chefs de famille acadiens qui y demeurent. Août 1714 163

Serment prêté par les Acadiens de cette ville, 22 jan. 1715... 110

Mémoire de L. Armstrong sur l'état de cette place, 28 fév. 1715/16 115

Les Acadiens de cette place demandent permission d'envoyer chercher des vaisseaux pour s'en aller plutôt que de prêter serment. 20 mai 1720 122

Armstrong, Col. Lawrence.

Mémoire sur l'état d'Annapolis. 28 fév. 1715/16 115

Nécessité de fortifier la colonie contre les Acadiens et les Sauvages. Automne 1725 173

Offre au Bureau de Commerce de Londres de parcourir la province pour forcer à faire le serment de fidélité. 2 déc. 1725... 175

Instructions à l'Enseigne Robert Wroth au sujet du serment à exiger en faveur de George II. 28 sept. 1727 175

Articles accordés aux habitants des Mines, Pisiguith et dépendances, comme conditions de leur serment de fidélité, 31 oct. 1727 178

Articles de soumission des Acadiens. 6 fév. 1760 52

Articles signés par Jos. Freye, lors de la signature des articles de soumission, le 6 fév. 1760 54

PAGES

Beaubassin.

Réponse des habitants à l'occasion du serment de fidélité qu'on leur demandait. 28 mars 1715 112

Habitants de cette place présents à la proclamation de George I. 28 mars 1715 168

Belcher, le juge.

On attire son attention sur les plaintes formulées contre le Gouv. Lawrence. 3 mars 1761 148

Brown, le Dr Andrew.

Notice sur cet écrivain. Note de la page 130

Ses réflexions sur les méfaits de Lawrence 148

Caractère du Gouv. Lawrence 142

Caulfield, Major Thomas, Lt Gouv. d'Annapolis.

Lettre sur l'état de la colonie. 3 juin 1715 169

Lettre au Col. Vetch, se plaignant du Gén. Nicholson. 2 nov. 1715 113

Choiseul, Duc de.

Mémoire qui lui est adressé par l'abbé de l'Isle-Dieu. 1762. 5

Conseil de guerre d'Annapolis.

Suggestions à la reine Anne relativement au peuplement d'Annapolis. 14 oct. 1710 149

Conseil de la Marine, Paris.

Délibérations au sujet de l'abbé Gaulin, missionnaire des Sauvages. 3 mai 1718 190

Délibérations au sujet du P. Dominique de la Marche. 23 mai 1719 193

Copequid.

Liste de ses habitants en 1714 ou 1715 160

Dartmouth, Lord.

Lettre que lui adresse le Col. Vetch au sujet du serment prêté par certains acadiens, Mai 1711 151

Déclaration de guerre des Micmacs au gouv. d'Halifax, 1749. Texte micmac et traduction française 17

Délibérations du Conseil de la Marine au sujet de l'abbé Gaulin. 3 mai 1718 190

PAGES

Délibérations du même au sujet du P. Dominique de la Marche. 23 mai 1719 193

De la Marche, le P. Dominique.

Son rapport sur la conduite des Acadiens. 23 mai 1719 193

D'Enville, M. le Duc.

Journal historique du voyage de la flotte qu'il commandait et qui partit pour le Canada le 20 juin 1746 75

Désarmement des Acadiens. Juin 1755 138

Description de l'Acadie.

Vers 1746 (de la maiu de l'abbé LeLoutre) 41

Vers 1748 44

Destrahoudal, lieut. de vaisseau, Commandant de la frégate *La Palme*.

Voyage extraordinaire de retour de *La Palme*, après sa séparation par une tempête d'avec la flotte du Duc d'Enville. 1746 104

Dictionnaire pour faciliter la lecture du journal historique du voyage de la flotte du Duc d'Enville. 1746 70

Dispersion des Acadiens.

Observations du juge Morris à ce sujet. Juillet 1755 130

Doucett, Gouverneur d'Annapolis.

Réponse aux habitants des Mines au sujet de leur refus de signer le serment d'allégeance présenté. 12 mars 1717/18. 171

Lettre qu'il reçoit du P. Félix Pain au sujet des conseils que celui-ci peut donner aux Acadiens. 29 mars 1718 116

Lettre qui lui est adressée par M. St Ovide de Brouillan exonérant les Acadiens. 21 juil. 1718 119

Lettre au Bureau de Commerce. Ses griefs contre les Acadiens. 29 juin 1722 172

Durand, le P. Justinien.

Lettre au Gouv. R. Philipps : il a gardé la neutralité et va se retirer à l'Ile Royale. Avril 1720 121

Embarquement des Acadiens en oct. 1755 140

Etat de l'Acadie, pour le gouvernement ecclésiastique. 28 nov. 1731 40

Extrait d'un Mémoire de L. Armstrong sur l'état d'Annapolis. 28 fév. 1715/16 115

Extrait d'une dépêche au juge Belcher, sur les plaintes faites contre le Gouv. Lawrence. 3 mars 1761 148

PAGES

Extrait d'une lettre de M. Adams au Cap. Steele. 24 jan. 1714/15..... 108

Extraits de lettres de Sam. Vetch.

Contre la conduite du Gén. Nicholson. 2 sept. 1715..... 115

Importance de garder les Acadiens dans le pays quelques années. 21 fév. 1715/16..... 116

Extrait du manuscrit du Dr Andrew Brown, relativement aux méfaits du Gouv. Lawrence..... 148

Freye, Jos., Esq., Commandant au fort Cumberland. Articles signés par lui comme conditions des articles signés par les Acadiens le 6 fév. 1760..... 54

Gaulin, l'abbé, missionnaire des Sauvages.

Délibération à son sujet au Conseil de la Marine, à Paris. 3 mai 1718..... 190

George I.

Proclamation de son accession au trône. Réponse des habitants des Mines à cette occasion. 12 mars 1715..... 111

George II.

Instructions du Gouv. Armstrong à Robert Wroth, au sujet de son accession au trône. 28 sept. 1727..... 175

Rapport de Rob. Wroth. 13 nov. 1727..... 180

Habitants de Beaubassin présents à la proclamation du roi George I. 25 mars 1715..... 168

Histoire d'un anglais dans l'Ile de Sable..... 93

Ile Royale.

Missionnaires séculiers, vers 1761..... 12

Ile St-Jean.

Missionnaires séculiers, vers 1761..... 13

Instructions du Col. Armstrong à l'Enseigne Robert Wroth au sujet du serment à exiger, en proclamant le roi George II. 28 sept. 1727..... 175

Jonquière, M. de la.

Relation du combat naval entre son escadre et celle de l'amiral Anson, le 14 mai 1747..... 33

Journal historique du voyage de la flotte commandée par le Duc d'Enville et partie pour le Canada le 20 juin 1746..... 75

PAGES

Lawrence, le Gouverneur.

Son caractère..... 142

Réflexions du Dr Brown sur les méfaits de ce gouverneur.... 148

Graves plaintes contre lui, signalées au juge Belcher, Président du Conseil de la Nouvelle-Ecosse. 3 mars 1761..... 148

LeLoutre, M. l'abbé Louis Desprès, missionnaire.

Ses lettres de 1738 à 1748..... 19

Description de l'Acadie, 1746..... 41

Mémoire en sa faveur par l'abbé de l'Isle-Dieu à M. Stanley, vers 1761..... 48

Lettre du Col. Armstrang au Bureau de Commerce. Offre de parcourir la province pour faire faire le serment d'allégeance. 2 déc. 1725..... 175

Lettres du Major Caulfield.

Au Bureau de Commerce. 3 jan. 1715..... 169

Au Col. Vetch. 2 nov. 1715..... 113

Lettres du Gouv. Doucett.

Aux habitants des Mines. 12 mars 1717/18..... 171

Au P. Félix Pain. 26 mars 1718..... 48

A. M. St Ovide de Brouillan. 15 mai 1718..... 119

Au Bureau de Commerce. 29 juin 1722..... 172

Lettre du P. Justinien Durand.

Au Gouv. Philipps. Avril 1720..... 121

Lettre des habitants des Mines au Cap. Doucett. Ils ne peuvent signer dans sa forme actuelle le serment qu'on leur a présenté. 10 fév. 1718..... 170

Lettre des habitants de Port Royal, des Mines, de Beaubassin, à M. St-Ovide de Brouillan, demandant des conseils, 1718..... 128

Lettres de M. l'abbé LeLoutre, missionnaire.

De 1738 à 1748..... 19

Lettres de M. l'abbé Maillard, missionnaire.

De 1735 à 1739..... 55

Lettre du P. Félix Pain au Gouv. Doucett.

29 mars 1718..... 116

Lettre du Gouv. R. Philipps au Bureau de Commerce. 25 mai 1727..... 174

PAGES

Lettres de M. St Ovide de Brouillan.

Au Cap. Doucett. 21 juil. 1718 119

Au Gouv. Philipps. 8 juin 1720 176

Lettre du Comte de Toulouse, au sujet des Acadiens qui vont rester sous la domination anglaise. 17 sept. 1720 189

Lettre du Col. Sam. Vetch.

A lord Dartmouth. Mai 1711 151

Au Bureau de Commerce. 9 mai 1714 15 109

L'Isle-Dieu, L'abbé de.

Mémoire à M. Stanley, sur les Acadiens et deux de leurs missionnaires, vers 1761 47

Mémoire au Duc de Choiseul, vers 1762 5

Tableau sommaire des missionnaires séculiers de l'Acadie, etc. 12

Listes.

Des Chefs de Famille de la Rivière Britannique et d'Annapolis. Août 1714 163

Des habitants des Mines. 1714 ou 1715 155

Des habitants de Copequid. 1714 ou 1715 160

Des habitants des Mines présents et absents le 12 mars 1715. 161

Maillard, l'abbé, missionnaire.

Lettres de 1735 à 1739 55

Manachs, M. l'abbé de, missionnaire.

Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu pour le faire repasser en Acadie. 1761 49

Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu à M. Stanley, vers 1761, sur les Acadiens et deux de leurs missionnaires 47

Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu au duc de Choiseul, sur la prétention des Anglais que les Acadiens sont sujets anglais. 1762... 5

Mémoire des Acadiens d'Annapolis au Gouv. Philipps. 20 mai 1720.... 122

Mémoire du Conseil de guerre d'Annapolis, sur le peuplement de cette ville. 14 oct. 1710 149

Micmacs.

Déclaration de guerre aux Anglais. 1749. Texte micmac et traduction 17

Mines, les.

Liste des habitants. 1714 ou 1715 155

Réponse des habitants à l'occasion de la proclamation du roi George I. 12 mars 1715 111

Mines, les. (Suite.) PAGES

Liste des habitants présents et absents le 12 mars 1715..... 161

Lettre au Cap. Doucett. Ils ne peuvent signer le serment présenté. 10 fév. 1718..... 170

Réponse du Cap. Doucett au sujet de la précédente lettre. 12 mars 1717/18..... 171

Demande de conseils à M. St Ovide de Brouillan. 1718..... 128

Articles accordés par Robt. Wroth comme conditions de leur serment de fidélité. 31 oct. 1727..... 178

Signatures au serment de fidélité entre les mains de Rob. Wroth, aux conditions y annexées. 31 oct. 1727..... 186

Missionnaires séculiers de l'Ile Royale, de l'Ile St-Jean, de l'Acadie et de la Rivière St-Jean, vers 1761..... 12

Morris, le Juge.

Ses observations sur la manière de procéder à la dispersion des Acadiens. Juillet 1755..... 130

Nicholson, le Général.

Plaintes contre lui de M. Adams. 24 jan. 1714/15..... 108

Plaintes contre lui du Col. Vetch, 9 mars 1714/15 109

Plaintes du même. 2 sept. 1715..... 115

Plaintes contre lui du Major Caulfield. 2. nov. 1715..... 113

Observations du Gouv. Armstrong sur la nécessité de fortifier la colonie contre les Acadiens et les Sauvages. Automne 1725..... 173

Observations du juge Morris sur la manière de disperser les Acadiens. Juillet 1755..... 130

Pain, le Père Félix.

Lettre qu'il reçoit du Gouv. Doucett, l'engageant à laisser les Acadiens à eux-mêmes dans les *affaires temporelles.* 26 mars 1718..... 118

Il répond au Gouv. Doucett. 29 mars 1718..... 116

Palme, La, Frégate.

Voyage de retour de cette frégate après sa séparation d'avec la flotte du Duc d'Enville, 1746..... 104

Philipps, Richard, Gouv. de la Nouvelle-Ecosse.

Proclamation solennelle ordonnant de prêter le serment d'allégeance ou de sortir sous 4 mois sans emporter aucuns effets. 10 avril 1720..... 120

Lettre qui lui est adressée par le P. Justinien Durand. Avril 1720..... 121

Phillipps, Richard. (Suite.) PAGES

Mémoire à lui adressé par les habitants d'Annapolis demandant permission de faire venir des vaisseaux pour s'en aller. 20 mai 1720 122

Réponse que lui font les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, refusant de prêter serment et demandant du délai pour pouvoir s'en aller. Mai 1720 125

Lettre à lui adressée par M. St Ovide de Brouillan appuyant la demande des Acadiens. 8 juin 1720 126

Lettre au Bureau de Commerce pour l'établissement de garnisons aux Mines et à Chignectou. 25 mai 1727 174

Population de Copequid. 1714 ou 1715 160

Population des Mines. 1714 ou 1715 155

Proclamation du gouv. Philipps, ordonnant de prêter serment ou de sortir sous 4 mois, sans permission d'emporter aucuns effets. 10 avril 1720 120

Rapport de Robert Wroth sur ses opérations pour le serment d'allégeance par les Acadiens du fond de la Baie. 13 nov. 1727. 180

Relation du combat naval du 14 mai 1747, entre l'escadre de M. de la Jonquière et une flotte anglaise commandée par l'amiral Amson 33

Relation du voyage de retour de M. Destrahoudal, après la tempête du 14 sept. 1746, qui le sépara de la flotte du Duc d'Enville 104

Réponse des habitants de Beaubassin, au sujet du serment de fidélité qu'on leur demandait. 28 mars 1715 112

Réponse des habitants des Mines, à la même occasion. 12 mars 1715 111

Réponse des Acadiens au Col. Philipps, demandant des conditions équitables pour se retirer. Mai 1720 125

Rivière Britannique.

Liste des chefs de famille qui habitent sur ses bords. Août 1714 163

Rivière St-Jean.

Missionnaires séculiers, vers 1761 16

Rôle des habitants de Beaubassin présents à la proclamation de George I. 28 mars 1715 168

Serment contre le prétendant qui s'intitulait Jacques III, signé par les Anglais d'Annapolis, le 21 déc. 1714 152

Serment contraire aux dogmes catholiques signé par les Anglais d'Annapolis, le 23 déc. 1714 153

PAGES

Serment d'allégeance.

Prêté par les Acadiens d'Annapolis le 22 jan. 1715..... 110

Réponse des habitants de Beaubassin. 28 mars 1715..... 112

Réponse des habitants des Mines. 12 nov. 1715..... 111

Lettre des habitants des Mines au Cap. Doucett. 10 fév. 1718. 170

Réponse du Cap. Doucett aux habitants des Mines. 12 mars 1717/18..... 171

Le Col. Armstrong offre de parcourir la province pour faire prêter le serment. 2 déc. 1725..... 175

Instructions du Gouv. Armstrong à l'Enseigne Wroth. 28 sept. 1727..... 175

Articles accordés par Robt. Wroth aux habitants des Mines, Pisiguith et dépendances comme conditions de leur serment. 31 oct. 1727..... 178

Idem, aux habitants de Chignectou, et dépendances. 11 oct. 1727..... 179

Signataires du serment, des habitants des Mines, etc., prêté entre les mains de Robt. Wroth aux conditions y mentionnées. 31 oct. 1727..... 186

Rapport de Rob. Wroth sur ses opérations au sujet du serment, au fond de la Baie. 13 nov. 1727..... 180

Soumission (Articles de) des Acadiens. 6 fév. 1760..... 52

Stanley, M., ministre d'Angleterre en France.

Mémoire qui lui est présenté par l'abbé de l'Isle-Dieu. 1761. 47

Steele, Capitaine.

Lettre que lui écrit M. Adams au sujet de la conduite du Col. Nicholson. 24 jan. 1714/15..... 108

St Ovide de Brouillan, M.

Lettre qui lui est adressée par le Cap. Doucett, se plaignant que les Acadiens n'ont pas tenu leurs engagements. 15 mai 1718..... 119

Lettre au Gouv. Philipps, appuyant la demande des Acadiens. 8 juin 1720..... 126

Est consulté par les Acadiens de Port Royal, des Mines et de Beaubassin. 1718..... 128

Sa réponse en forme de questionnaire. 1718..... 129

Tableau sommaire des missionnaires séculiers de l'Ile Royale, de l'Ile St-Jean, de l'Acadie et de la Rivière St-Jean, par l'abbé de l'Isle-Dieu, vers 1761..... 12

PAGES

Toulouse, M. le Comte de.

Lettre au sujet des Acadiens qui vont rester sous la domination anglaise. 17 sept. 1720..... 189

Vetch, Major Sam.

Lettre à Lord Dartmouth. Excitation des Acadiens contre ceux qui ont prêté le serment. Mai 1711..... 151

Lettre au Bureau de Commerce, se plaignant du gén. Nicholson. 9 mars 1714/15..... 109

Lettre au Bureau de Commerce contre le gén. Nicholson. 2 sept. 1715..... 115

Lettre qui lui est adressée par le Major Caulfield, se plaignant du gén. Nicholson. 2 nov. 1715..... 113

Lettre au Bureau de Commerce. Importance de garder les Acadiens sur leurs terres pendant quelques années. 21 fév. 1715/16..... 116

Wroth, Enseigne Robert.

Instructions qu'il reçoit du Gouv. Armstrong au sujet du serment à exiger lors de la proclamation du roi George II. 28 sept. 1727..... 175

Articles qu'il accorde aux habitants de Chignectou comme conditions de leur serment d'allégeance. 11 oct. 1727.... 179

Idem, aux habitants des Mines, Pisiguith et dépendances. 31 oct. 1727..... 128

Son rapport au Gouv. Armstrong sur ses opérations au fond de la Baie Française, à l'égard du serment d'allégeance. 13 nov. 1727..... 180

2

ST-LEON

REINE DES EAUX MINÉRALES

L'excitation et la demande pour cette " Fameuse Eau Curative " va en augmentant tous les mois, à tel point qu'aujourd'hui il arrive des commandes de par delà nos frontières.

Les chaleureuses attestations de tant de personnes qui en ont constaté les propriétés extraordinaires et qui par elle ont été rendues à la vie et à la santé, ont été, avec les raisons que nous donnons ci-dessous, les principales causes de ce grand engouement pour la merveilleuse

EAU DE ST-LEON.

POURQUOI ?

Parce que St-Léon extrait promptement du système toutes les matières pernicieuses, purifie le sang, restaure les os et les muscles, débarrasse les bronches, renforce les nerfs et l'organisme, adoucit la vie, etc.

Buvez-en, pèlerin fatigué, buvez-en,
L'Eau St-Léon fait disparaître tous les maux.

PARCE QUE

C'EST UN REMÈDE SÛR

— POUR —

Dyspepsie,
Indigestion,
Constipation, Bile,
Rhumatisme,
Dartres,
Aigreur de cœur,
Mal de tête,
Maladies chroniques des reins et du foie,
Abus alcooliques,
etc., etc.

Cette eau populaire se vend en barriques, quarts ou barils de 40 à 10 gallons, et en cruches de 1 à 5 gallons ; aussi, en bouteilles, à la chopine, et gazeuse. Prix, 25 cts le gallon. Demandez la à votre épicier ou à votre pharmacien. Elle est expédiée à tout endroit où il n'y a pas d'agents. Pour toutes communications ou pour agences, s'adresser à

C.-E.-A. LANGLOIS

GÉRANT POUR LA PUISSANCE

3 — RUE PORT DAUPHIN — 3

☞ Hâtez-vous. Une petite redevance annuelle vous assurera une agence lucrative, avec l'eau gratis aux sources. ☜

JOS. GAUTHIER & FRERE

PEINTRES - DECORATEURS

260, RUE ST-JOSEPH ET 212, RUE ST-FRANCOIS

(Près de la Congregation)

ST-ROCH, QUEBEC

Importateurs de Tapisseries Anglaises et Américaines

Agents pour la Compagnie d'Assurance des Glaces à Vitrage de Mongenais, Boivin & Cie., de Montréal.

☞ "Plate-Glass" et Miroirs de toutes grandeurs jusqu'à 8 x 15 pieds.

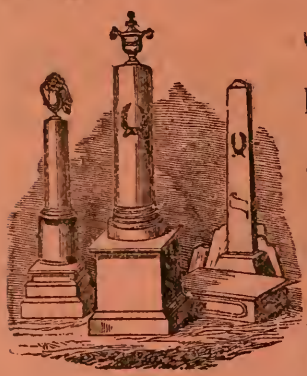

J. A. BELANGER

MANUFACTURIER A LA VAPEUR

D'ouvrages en Marbre, en Granit et en Pierre

272, RUE SAINT - JOSEPH

ST-ROCH, QUEBEC

Il invite le public à aller visiter son assortiment de Monuments, Epitaphes, et Entouraces de lots, etc., qui est le plus grand et le plus varié que vous puissiez voir à Québec.

M. Bélanger possédant un outillage très amélioré mu à la vapeur, pour tailler, tourner et polir le granit, le marbre et la pierre, manufacture son ouvrage

A DES PRIX DEFIANT TOUTE COMPETITION

CHS. VEZINA

FERBLANTIER

Plombier et Poseur d'Appareils à Gaz

ET DE CHAUFFAGE

M. Charles Vézina informe le clergé, les corporations, les maisons d'éducation, les fabricants et le public en général qu'il se charge de la pose d'appareils de chauffage à la vapeur et à l'eau chaude et de toute sorte de travaux de plombage. Jusqu'à présent il a été employé par un grand nombre de maisons importantes pour la pose des appareils de chauffage, et partout l'ouvrage a donné pleine et entière satisfaction

A DES PRIX DEFIANT TOUTE COMPETITION

NO. 82, RUE DU PONT

ST-ROCH, QUÉBEC

INSTRUMENTS D'OPTIQUE

LUNETTES ET PINCE-NEZ

GENRES FRANÇAIS ET AMÉRICAINS

Lentilles supérieures avec montures de première qualité en acier et en nickel.

LUNETTES MILITAIRES, DE MARINE ET D'OPÉRA

Thermomètres de fenêtre, Thermomètres de laiterie, Thermomètres de marine. Nouveaux genres de Thermomètres à fluide rouge et bleu. Hygromètres, Baromètres, Microscopes, Compas, etc., etc.

G. SEIFERT

BAZAR EUROPÉEN

34, RUE DE LA FABRIQUE, QUÉBEC

Entrepôt des huiles. Oil Warehouse. | Jetée "Princesse Louise." Embankment.

A. E. VALLERAND

IMPORTATEUR

Lustres d'Eglises en Cuivre poli, Cristaux, Lampes et Appareils, Vases, Huile Astrale, Kerosene, Huile de Charbon, Huile Noire et Coal Tar pour Couvertures

SPÉCIALITÉES :—Verreries et Argenteries

67, RUE DALHOUSIE, QUEBEC

ATELIER DE RELIURE DE

ARSENE MARCOTTE

28, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC

Ouvrages de luxe exécutés sous le plus court délai

AVANTAGES OFFERTS AUX ABONNÉS DU "CANADA-FRANÇAIS"

M. Marcotte se chargera de la reliure du 1er Volume du CANADA-FRANÇAIS à des prix excessivement bas, savoir :

En percaline gaufrée....	$0.30	En chagrin.....	$0.50
En mouton	0.40	En veau de couleur.....	0.60

GERVAIS & HUDON

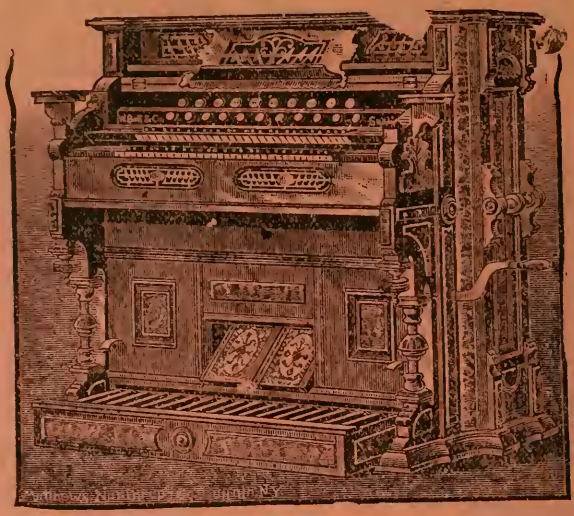

La Maison **GERVAIS & HUDON** possède aujourd'hui une des plus grandes renommées du pays. Depuis dix ans qu'elle est en affaires elle n'a jamais eu autre chose encore que des louanges. C'est pour cela qu'elle a ouvert un nouveau grand magasin au

No. 219, RUE ST-JOSEPH

Ce Magasin est plus spécialement effecté à la Musique, et l'on y trouve les Pianos de si haute renommée *Heintzman*, *Chickering*, *Mason & Risch*, *Wm. Bell & Cie. et Dominion*. Aussi les célèbres Harmoniums et Orgues de Wm. Bell & Cie et Dominion.

L'assortiment est au complet. Musique en feuilles de toutes sortes.

Achetez la *Nouvelle* machine à coudre *Williams & Davis*. Les Coffres de Sûreté (safe) de J. & J. Taylor et G. Chapleau, etc.,

A LA MÊME ADRESSE

GERVAIS & HUDON

219 & 239, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

QUEBEC

F
5000
C2
v.1

Le Canada-français

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY